


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



MEMOIRES
CONCERNANT
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE
D'AUXERRE.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *Chanoine & Soûchantre de l'Eglise Cathédrale de la même Ville ; de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME PREMIER.

Contenant l'Histoire des Evêques, avec plusieurs Catalogues qui ont rapport à l'Histoire de l'Eglise Cathédrale.



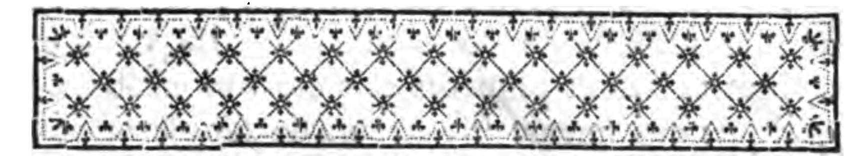
A PARIS,
Chez DURAND, Libraire, rue S. Jacques à S. Landry, & au Griffon.

MDCCXLIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

De antiquis ſcriptoribus Geſtorum Epiſcopalium.

Scriptores rerum Eccleſiaſticarum, meritò à Fidelibus magnis ideò laudibus extollendi, quòd non invidiosè ſilentes ea prætermiſerunt; ſed caritate quæ omnibus prodeſſe deſiderat abundantes, ad exemplum rectè vivendi cunctis imitari volentibus fidei veritate ſubnixi protulerunt.

Rodulfus Abbas IX. ſæculo, Præf. vitæ B. Rabani Ep. Mogunt.



PRÉFACE.

IL y a trop long-temps que j'ai promis de publier des Mémoires concernant l'Histoire Ecclésiastique & Civile d'Auxerre, pour que je ne songe pas à dégager ma parole. Ce qui m'a obligé à différer, vient non-seulement des occupations étrangéres qui me sont survenues, tant à Auxerre qu'à Paris; mais encore la découverte que je faisois de temps en temps, soit à Paris, soit ailleurs, de quelques morceaux qui avoient rapport à cette Histoire : par où j'apprenois, que plus je différerois à publier mes Mémoires, plus je les enrichirois. (*a*) Mais enfin convaincu qu'il faut mettre des bornes aux travaux de ce genre, je me suis déterminé à publier les deux présens Volumes.

Le premier contient une Histoire très-étendue des Evêques d'Auxerre, jusqu'à l'an 1676. suivie de la Notice des Dignités de la Cathédrale depuis leur origine, aussi-bien de celle des Eglises avec lesquelles cette Cathédrale a entretenu ou entretient depuis long-temps une plus étroite liaison.

(*a*) On peut voir la preuve de ce que j'avance dans le supplément joint à la fin du premier Tome. Il contient les particularités que j'ai apprises pendant le cours de l'impression, & il n'a pas même été suffisant : puisque j'ai encore été obligé d'y faire quelques additions qu'on trouvera sur la feuille où sont les Fautes d'impression.

Le second Volume renferme un précis de ce que les monumens contiennent sur les Comtes d'Auxerre, dont plusieurs ont été très-célebres, quelques-uns même Empereurs de Constantinople. Ce détail est accompagné de ce qui regarde l'antiquité de la Bourgeoisie d'Auxerre, & de la Communauté des Habitans, de leurs droits & prérogatives; l'établissement des différens Tribunaux en cette Ville, jusqu'à l'an 1610. Les Catalogues des plus anciennes Dignités Séculieres; celui des Auteurs ou Ecrivains qui est assez nombreux, avec les noms des Personnes Illustres autant qu'il en est venu à ma connoissance : & enfin les Piéces justificatives pour les deux Volumes. Il faut voir sur leur arrangement, la remarque que j'ai faite à la page 245. des mêmes Preuves.

Quoique les Archives de la ville d'Auxerre m'ayent fourni une très-grande quantité de matériaux; celles de l'Eglise Cathédrale & des Collegiales, aussi-bien que celles des Abbayes, Prieurés & Communautés, m'ont offert une moisson encore plus ample. Et quand même cela ne me seroit point venu, il m'auroit été bien difficile d'être court dans l'Histoire des Evêques d'Auxerre, dès-lors que je me suis proposé, comme je le devois, d'y faire entrer le *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, que le Pere Labbe Jesuite publia en 1657. & de rectifier cette édition défectueuse en plusieurs endroits. Au reste la prolixité de l'original dont j'ai fait le dépouillement, ne peut devenir ennuyeuse aux Lecteurs, qui aiment à s'instruire des usages des siecles passés, soit Ecclésiastiques, soit Civils, rapportés par des Au-

Bibliotheca nova manuscript. in-fol. Paris.

teurs contemporains ; d'autant plus, que pour la varieté, j'ai souvent interrompu le récit des faits que j'en ai tirés, par le narré de quelques autres évenemens que j'ai puisés dans les titres des Chartriers, ou dans différens Inventaires de ces titres, dans le Trésor des Chartes du Roi, dans les Conciles, les Chroniques, les Nécrologes, *Regiſtres du Parlement, Regiſtres du Chapitre & de la Communauté des Habitans, Comptes de Ville, &c.

* Reg. du Vatican & autres fournis par D. Brice.

Ces narrations m'ont engagé à parler de certaines Villes, Bourgs ou Villages du Diocèse d'Auxerre, & même d'autres lieux, situés hors ce Diocèse : La Table alphabétique aidera à trouver ce que j'en ai dit. Les deux Cartes du Diocèse dressées selon différents siécles, sont pour l'intelligence de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : & celle du Comté d'Auxerre pour celle de l'Hiſtoire Civile. *

* On peut recourir pour le reſte à la Carte du Diocèse publiée par Samson, & redonnée plus exactement par le ſieur Robert Geographe à Paris.

La ſimplicité du ſtyle dont je me sers, fait bien voir, quand je ne le dirois pas, que ce ne sont que des Mémoires que j'ai eu intention de dresser. Cette ſimplicité m'a laiſſé la liberté de circonſtantier les faits autant qu'il a été poſſible. Ce n'eſt point en effet de l'éloquence que je me suis engagé de donner dans cet ouvrage, mais des choses : *Neque ego eloquentiam videor pollicitus eſſe ſed rem*, disoit l'Hiſtorien Trebellius Pollio. Si je me suis quelquefois écarté de ce que j'avois écrit, il y a vingt ans, dans ma Préface sur les Antiquités d'Auxerre qui eſt au commencement de l'Hiſtoire de la prise de cette Ville ; c'eſt parce que je me propose de suivre cette maxime de Baronius „ que lorſqu'un Auteur préfere la vérité à „ toutes choses, il ne doit jamais ſévir plus for-

Treb. Poll. in fine lib. de xxx. Tyran.

Baron. Not. ad Martyrol.

Roman. 22. Aug. „ tement contre le mensonge, que lorsqu'il se trouve dans ses propres écrits. „

Selon ce principe, j'avoue ici que je puis avoir été trompé en quelque chose par Duchêne, dans ce que j'ai dit d'après lui sur les Ducs de Bourgogne, mais non sur les temps auxquels Auxerre étoit de leur département. Je conviens que Gislebert gouvernoit une partie du Duché dès l'an 923. mais il me paroît que le Roi Raoul s'étoit réservé en personne, quoique souverain, toute l'autorité sur la ville d'Auxerre, & sur ses environs : il devoit même en jouïr comme étant aux droits du Duc, dès le mois de Septembre 921. long-temps avant son élevation à la Couronne. Je ne voi pas surquoi un Ecrivain moderne est fondé à dire que Raoul fut élû Roi & sacré avant l'enterrement du Duc Richard son pere, puisque Flodoard auteur de ce siecle-là, écrit en sa Chronique à l'an 921. *Richardus Marchio de Burgundia obiit*, & à l'an 923. *Rodulfus filius Richardi Rex constitutus.* Selon cet Auteur contemporain, il y a eu environ deux ans d'intervalle entre la mort de Richard, & l'élevation de Raoul à la Couronne.

Histoire de Bourgogne, Tom.I.p.233.

Je ne regarde point comme de la même certitude ce que j'ai écrit sur ce lieu de la mort de Gislebert. Je n'ai marqué qu'il étoit décédé dans un village proche Sens, que sur l'autorité de Dom Georges Viole Religieux de S. Germain d'Auxerre, en faveur duquel j'étois prévenu avantageusement à cause de la multitude de ses recherches sur notre Histoire, desquelles Dom Mabillon a même cru devoir profiter. Dom Viole fait aussi mou-

Tome II. pag. 50.

rir Hugues le Blanc dans le même lieu. Ce Benedictin à qui la Chronique de Clarius de Sens a du être connue avant qu'elle fut imprimée, a rendu ces mots-ci, *apud Drodingam villam* qu'on y lit, par *Villeneuve la Dondague*, situé à deux lieues de Sens vers le couchant d'hiver, comme si Clarius n'eut pu entendre Dourdan par cette expression. Mais comme depuis la composition de mes Mémoires, j'ai été dans la ville de Dourdan, & que l'on m'a aussi instruit sur l'obscurité du village de Villeneuve-la-Dondague, je reconnois qu'il n'y a guère d'apparence que ce soit en ce lieu que moururent ces deux Princes, & je conviens que ce fut à Dourdan. Cependant en même temps que je fais cette déclaration pour me conformer au sentiment de Dom Mabillon, je dois avertir, qu'il est à propos de rectifier ce que ce Sçavant du premier ordre a dit de ce lieu dans l'occasion dont il s'agit, & l'Auteur de la nouvelle Histoire de Bourgogne après lui. Dourdan n'est point comme ils le marquent, un Château ou village du Diocèse de Paris. Il est, & a toujours été du Diocèse de Chartres, & c'est depuis long-temps une Ville où il y a un très-ancien Château qui paroît avoir été autrefois considérable. L'Eglise de ce Château qui est en même temps devenue la premiere & la plus considérable des deux Paroisses de la Ville, porte le titre de S. Germain Evêque d'Auxerre, parce que probablement Hugues le Blanc y fit déposer des Reliques de ce Saint, tirées du Monastére d'Auxerre, dont il étoit Abbé.

Tomo II. Spicil. in fol. p. 469. col. 2.

Annal. Bened. Tom. III. p. 538.

TABLE
OU
CATALOGUE

Des Evêques d'Auxerre, selon le temps auquel ils ont vécu, & suivant la division des cinq Parties de ce Volume.

PREMIERE PARTIE

Qui s'étend depuis l'an 258. jusqu'à l'an 872. recueillie au IX. siecle par trois Compilateurs.

XV.

SECONDE PARTIE

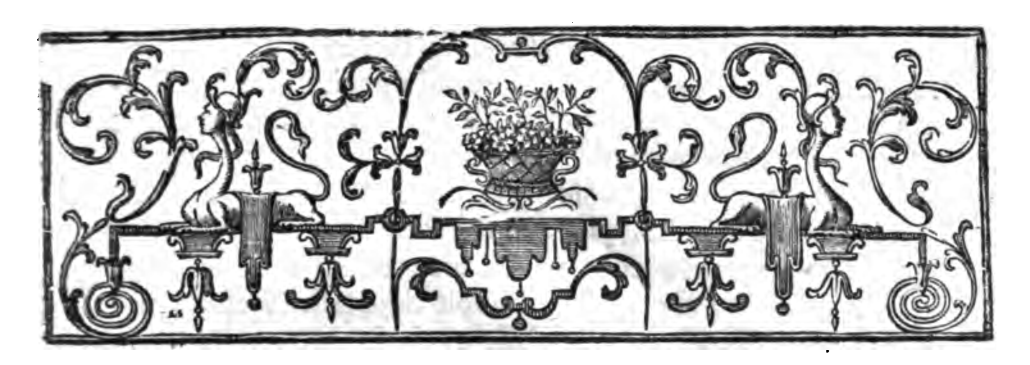
Recueillie par différens Auteurs, depuis l'an 872. jusqu'à l'an 1277.

CINQUIEME ET DERNIERE PARTIE,

Recueillie en partie par des Auteurs contemporains, puis continuée sur des memoires dispersés de côté & d'autre. Elle s'étend depuis l'an 1514. jusqu'en 1676.



MEMOIRES



MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

PREMIERE PARTIE,

Contenant ce que l'on sçait de ces Evêques, depuis le premier jusqu'au trente-septiéme inclusivement, c'est-à-dire, depuis l'an 258. jusqu'à l'an 873.

CHAPITRE I.

Histoire de la Mission de Saint Pelerin premier Evêque de cette Ville, de son Martyre & de son Culte.

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

PLUSIEURS Ecrivains ont cru que les Villes dont ils entreprenoient l'Histoire Ecclesiastique, n'avoient entendu parler de Jesus-Christ, que depuis qu'ils trouvoient dequoi y établir une suite d'Evêques; & ils se sont persuadés que celui qui paroissoit à la tête de cette suite, devoit passer constamment pour y avoir annoncé le premier la parole de Dieu;



Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

mais il n'en est pas ainsi de ceux qui ont écrit sur les Evêques d'Auxerre. Les Historiens du neuviéme siécle qui ont écrit sur les Evêques de cette Ville, tombent d'accord qu'il avoit passé dans le pays où elle est située, des Prédicateurs Apostoliques avant le tems auquel vivoit celui qu'on y regarde comme premier Evêque : ils disent que la semence Evangelique avoit déja pris quelque racine ; mais ils ajoutent qu'elle avoit été presque aussi-tôt étouffée par les persécutions. Quoique les raisonnemens dont ils se servent ne soient pas absolument convaincans, parce qu'ils y font mention d'une persécution postérieure à la Mission de notre premier Evêque, qui fut suscitée par Aurelien ; il paroît cependant qu'on ne peut s'éloigner du fond de leur sentiment, puisque plusieurs autres pays des Gaules plus occidentaux ou plus septentrionaux que n'est celui d'Auxerre, avoient déja reçu des Missionnaires Apostoliques de la main de S. Fabien Pape, dont quelques-uns tels que S. Denis avoient dû passer par Auxerre. Peut-être faut-il mettre aussi dans le même rang, S. Savinien Apôtre de Sens, dont le tems de la Mission est resté inconnu, mais qui ne doit pas être postérieur à celui du S. Evêque que la ville d'Auxerre regarde comme son premier Pasteur.

Cet Evêque avoit été demandé à Rome au nom des Chrétiens cachés du pays. Au moins telle étoit la pensée de nos Ecrivains du neuviéme siécle ; & si elle est fondée sur la verité, S. Pelerin qui fut envoyé dans les Gaules, ne dût pas faire un long séjour dans les Villes qui se trouverent sur sa route ; mais il dût se rendre ponctuellement au lieu pour lequel il étoit destiné.

Le Pape auquel on avoit suggeré de faire cette Mission étoit Sixte II. qui siégea à Rome depuis la fin d'Août 258. jusqu'au 6. Août de l'an 259. Il tira de son Clergé plusieurs Ecclésiastiques animés du même esprit de foi que l'étoit Saint Laurent qui y florissoit alors, & leur imposa les mains en les destinant pour aller porter le flambeau de la foi dans les Gaules. Pelerin Prêtre & Citoïen Romian (a) fut ordonné Evêque. Le Saint Pere lui donna

(a) Les Savelli de Rome le comptent parmi leurs Ancêtres.

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

pour adjoints Marse Prêtre, Corcodome Diacre, Jovinien & Alexandre Soudiacres, & un autre Jovinien lecteur qui possedoit parfaitement les Saintes Ecritures. Il aborda par mer à Marseille avec ses compagnons; & de-là il passa à Lyon, faisant paroître par tout des marques éclatantes de sa sainteté. Il pénétra ensuite jusques sur les rivages de la riviere d'Yonne. Le premier endroit le plus considérable situé sur cette riviere, étoit celui où s'est conservé le nom de Vallan, à l'occasion d'un ruisseau qui se joint à cette riviere d'Yonne, & sur lequel les habitans du *Vellaunodunum* étoient descendus après avoir quitté leurs montagnes dont ils n'étoient pas éloignés. La bonté du territoire l'avoit rendu fort habité; le vaste lit & la profondeur de la riviere d'Yonne jointe aux commodités du ruisseau, donnoient dès-lors aux habitans, la facilité de commercer avec les peuples d'alentour. Les habitans d'un lieu si charmant ne pouvoient pas manquer d'en rapporter les avantages à leurs Idoles. La Riviere y étoit regardée comme une Déesse; (*a*) Apollon, Jupiter & Mercure étoient adorés comme les principales Divinités, & on leur adressoit des vœux pour la santé des Empereurs Payens (*b*).

Mais quelque grande que fût l'estime & l'idée que l'on avoit des fausses Divinités, Pelerin n'eut pas de peine à la détruire, parce que son éloquence & ses miracles lui gagnerent d'abord les premiers du pays. La promptitude avec laquelle il les retira de l'Idôlatrie, fût pour lui une occasion de bâtir une petite Eglise. Elle étoit située sur le rivage de l'Yonne à la source de quelques fontaines. Ce fut là qu'à l'exemple des premiers Citoyens, le commun des habitans se fit baptiser par le Saint Evêque & par ses Compagnons. On vit pour lors cesser la fréquentation des hauts lieux, & arborer la Croix de Jesus-Christ, dans les bois plantés sur les Montagnes.

Quoiqu'il y eût quelques Forêts dans les hauteurs des collines qui bordoient l'Yonne, ce n'étoit rien en compa-

(*a*) Autel & inscription trouvée en 1721. dans les murs de la Cité du côté de la Boucherie.

(*b*) Inscription trouvée en 1731. proche le bas de la tour du clocher de S. Amatre du côté du couchant d'hiver.

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

raison de celles qui étoient à sept ou huit lieuës de là & plus loin du côté du couchant d'hiver. Ce fut dans ces dernieres que le Christianisme fut professé alors par une troupe de Fidéles venus du pays de Besançon; mais les Emissaires de l'Empereur Aurelien les ayant découverts, ils furent tous mis à mort. Ainsi la Religion Chrétienne ne prit racine que dans Auxerre, & dans les lieux les plus voisins & les plus fréquentés le long du rivage de l'Yonne, mais non pas dans le pays de Puisaye, moins peuplé, & dont l'accès étoit plus difficile. Pelerin fut averti que le Paganisme étoit plus florissant à Entrains que par tout ailleurs. C'étoit un pays éloigné de dix lieuës de celui où il venoit de fonder une nouvelle Eglise. (*a*) Son éloignement de la riviere d'Yonne ne le rendoit pas moins propre au culte superstitieux que les Payens rendoient aux Elémens. Sa situation au milieu des eaux (ainsi que le nom le porte) y attiroit un grand concours. Un Seigneur Payen que l'Histoire désigne par le nom générique d'*Aulercus*, qui est écrit par quelques-uns *Æolercus* (*b*) avoit consacré dans ces cantons là des Autels particuliers à Jupiter, à Apollon & aux autres Divinités; mais le Temple qu'il y avoit érigé en l'honneur de Jupiter, attiroit encore plus qu'aucun autre la veneration des peuples, parce qu'il étoit construit avec plus de magnificence. Pelerin ayant appris qu'on y accouroit de tous côtés dans la saison ordinaire, quitta la ville d'Auxerre; se contentant d'y laisser quelques uns des ouvriers Apostoliques qu'il avoit amenés, & se transporta à Entrains. S'étant avancé au milieu de la foule, il commença à remontrer à ces peuples leur aveuglement, & il s'écria à haute voie, que c'étoit Jesus-Christ & non leurs faux Dieux qu'il falloit honorer; mais il ne tarda gueres d'être arrêté comme perturbateur de l'assemblée & des cérémonies, & après avoir rendu de nouveau témoignage à Jesus-Christ devant l'Officier auquel on le présenta, il fut mis en prison.

(*a*) Je ne sçai qui a pû insinuer aux Bollandistes, que ce pouvoit être ce qu'on appelle les Isles proche Auxerre: erreur qui a été suivie par M. Baillet. Ils ont apparemment été trompez par le mot *Interamnes*.

(*b*) Ptolemée le Géographe fait mention des Aulerques Cenomans, Aulerques Diablintes; & Aulerques Eburoviques.

Le lieu où il fut enfermé, étoit un souterrain qu'on voit aujourd'hui proche Boüy à une lieuë d'Entrains sur une espece d'éminence (*a*). Le Saint y resta enchaîné jusqu'à l'arrivée de ceux qui avoient le pouvoir sur sa vie. Dans cet intervalle il ne cessa d'annoncer le vrai Dieu à ceux qui le gardoient ou qui approchoient de sa prison. Etant présenté au Préfet ou au Juge, il ne fut effrayé ni séduit par les menaces & par les promesses ; mais il demeura toûjours ferme & constant dans la confession du nom de Jesus-Christ. La tradition nous a conservé les belles paroles dont il se servit en répondant au Juge lorsqu'il voulut l'engager par promesses à sacrifier aux faux Dieux. *Vos honneurs*, lui dit-il, *sont la perte de l'ame, & les présens que vous pouvez faire sont de perpetuels supplices. Pour moi*, ajouta-t-il, *j'invoque Jesus-Christ qui est le Redempteur de tous : Je ne crains point de le confesser jusqu'à la mort, & je n'aurai jamais rien à craindre me confiant dans la promesse d'un si grand Roy.* Ces paroles sont raportées à peu près de la même maniere dans tous les mémoires tant anciens que nouveaux dressés sur ce saint.

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

Une ancienne vie du même Evêque écrite avant le neuviéme siécle, marque qu'il fut aussi-tôt abandonné à la fureur des soldats qui le chargerent de coups, (*) & qu'ensuite il fut conduit pour être livré aux bourreaux; mais que les soldats voyant que les forces lui manquoient, l'un d'eux lui abattit la tête de son épée. Il est vrai que ce trait n'a point l'air d'une procedure reglée, mais quelque maniere que l'on ait employé pour se défaire de notre Saint, il est constant par des Martyrologes peu éloignés de son siécle qu'il eut la tête coupée le 16. de Mai. L'opinion la plus reçuë est, que ce fut du tems de la grande persecution de Diocletien en 303 ou 304. d'où il faut conclure que le Saint étoit fort âgé quand il mourut, & que son apostolat dans Auxerre avoit été de plus de trente ans; ou bien qu'il étoit resté plu-

(*) *Pugnis & calcibus.*

(*a*) Peut-être que ce lieu ne portoit le nom de Boüi qu'à cause de ces prisons : car en ancien latin *boia* signifie, *des fers, des liens*. On peut aussi se persuader facilement que le souterrain que l'on prend pour la prison de S. Pelerin, aura servi à renfermer les bêtes destinées à se battre dans les Arenes; car il est probable que celles d'Entrains étoient vers cette hauteur, & que le nom de *Come* vient de-là.

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

sieurs années en chemin lors qu'il vint de Rome à Auxerre. Ce qui oblige de placer son Martyre dans le tems de cette persecution, est qu'on trouve que de tous ses Compagnons, il n'y eut que S. Jovinien Lecteur qui mourut Martyr comme lui, & que la raison pour laquelle les autres ne purent avoir le même sort, fut la paix qui survint dans l'Eglise. Au moins telle étoit la croyance de l'Eglise d'Auxerre du tems de Saint Germain; & il est difficile d'entendre par cette paix une autre paix que celle que l'Empereur Constantin donna aux Chrétiens. On peut voir ce qui en est dit dans l'Histoire de la Conversion de Saint Mamert.

CULTE DE S. PELERIN.

Le corps de S. Pelerin fut inhumé à Boüy par quelques Chrétiens cachés, & il y reposoit encore du tems de S. Germain. On peut même assurer que dès-lors l'Eglise du lieu étoit bâtie sur sa sépulture, & qu'elle portoit son nom. C'est une conséquence qui se tire naturellement de la maniere de parler dont on se servoit dans l'Eglise d'Auxerre au cinquiéme siécle, & qui se trouve employée dans le recit des visions de S. Mamert (*a*). L'Abbaye de S. Denis proche Paris fut par la suite enrichie de ces précieuses dépoüilles. On croit que ce fut le Roi Dagobert I. qui obtint le corps du S. Evêque d'Auxerre (*b*) excepté la tête, & qu'il le fit porter dans ce Monastere. Il n'est pas incroyable qu'une si célébre Abbaye ait été enrichie d'une grande quantité de Reliques dans le tems de sa fondation, & que ces Reliques ayent été d'abord placées en differens Oratoires de cette Maison, jusqu'à ce qu'elles ont toutes été réünies dans la principale Eglise. C'est cette réünion qui paroît être marquée en qualité de Translation dans quelques anciens livres écrits au neuviéme siécle. Le jour auquel elle se fit est le 22. Août, on y lit cette annonce: *Translatio Corporum Sanctorum Monasterio S. Dionysii; id est Hilarii Episcopi & Confessoris; Innocentii Martyris, & S. Peregrini Episcopi &*

(*a*) *Festinat Peregrinus ad proprium habitaculum Baujaco reverti.*

(*b*) Ceci est tiré du Calendrier d'un Sacramentaire de l'Eglise de Senlis écrit vers l'an 880. & conservé à Sainte Genevieve de Paris. Les Bollandistes citent au XVI. Mai un Martyrologe manuscrit de Sainte Gudule de Bruxelles, qui dit la même chose.

Martyris. (*a*). Il y avoit déja long-tems que les Reliques de S. Pelerin étoient conservées à S. Denis, lorsque l'Abbé Suger fit rebâtir la partie de l'Eglise qui regarde l'Orient. Dans la Dedicace ou Consécration qui y fut faite des Autels l'an 1144. le troisiéme fut dedié sous l'invocation de S. Pelerin par Hugues Evêque d'Auxerre, sans doute à cause de la châsse qui contenoit son corps. Ces mêmes Reliques y étoient conservées avec distinction au treiziéme siécle, puisqu'on lit que Guillaume de Seignelay Evêque de Paris vers l'an 1221 fit une fois le voyage de S. Denis pour les honorer, & qu'il y offrit quelques présens (*b*). La Chapelle où elles sont aujourd'hui est la seconde du Chevet. Elle ne renferme rien de remarquable par rapport à notre Saint que dans son pavé, autour duquel on lit en son honneur seize vers latins d'une écriture qui paroît de cinq ou six cens ans. On voit dans le mur une inscription sur parchemin qui fait voir que la Consecration de l'autel a été fai-

CULTE DE S. PELERIN.

(*a*) Les manuscrits des derniers siécles contiennent de grandes fables sur cette Translation, comme quand ils disent que ce fut un paysan qui leva le Saint, le mit sur sa voiture, & se trouva en rien de tems devant l'Abbaye de Saint Denis où les cloches sonnerent d'elles-mêmes. Si c'est Dagobert I. qui l'obtint, ce ne pût être que de l'Evêque Pallade. Or, on peut croire plus vraisemblablement que Pallade fut le paysan qui avoit conduit Brunehaud en Bourgogne selon Fredegaire, que non pas Didier.

(*b*) Les curieux doivent remarquer que le pavé de cette Chapelle n'est que d'une seule pierre taillée & cizelée fort artistement. Voici les vers qui bordent cette pierre.

Quisquis amat Dominum sanctumque colit Peregrinum,
Gratiam habet Domini, voto, meritis Peregrini,
Quod petit implorat, quod mundo corde precatur.
Sanctum, sanatur morbo quocunque laborat.
Versibus his memora Peregrinum quisquis honoras,
Qui præsul pridem prior Autricus fuit, idem
Ad nos translatus quondam in capsaque locatus,
Quam super altare hoc præsens cernis rutilare.
Altisiodoricus præsul jacet hic Peregrinus,
Egregius Dominus, Christique fidelis amicus,
Multis tormentis fuit huic constantia mentis.
Truncato capite cœlestis gaudia vitæ.
Martyr hic insignis dat ne noceat sacer ignis
Sive venenosum morbumque fugat furiosum:
Hunc supplex ores, hunc tu devotus honores,
Hunc animo recolas lector, eumque colas. Amen.

Sur la même pierre derriere l'Autel est gravée une figure de S. Pelerin, & devant lui celle d'un Religieux (qui est peut-être l'Abbé Suger) avec ces deux vers.

Oro Dei testis misero miserere jacentis,
Es mihi patronus; sis clemens, sisque benignus.

te par un Evêque de Bretagne; d'où il faut conclure que cet autel n'est pas celui qui avoit été construit sous l'Abbé Suger.

Dans le siécle suivant il se fit plusieurs distractions des ossemens renfermés dans la Châsse de S. Pelerin. Jeanne d'Evreux veuve de Charles le Bel, Roi de France, en obtint l'an 1340. de l'Abbé Gui : & deux ans après elle donna ce qu'elle en avoit aux Jacobins d'Auxerre, qui le lui avoient demandé pour une Chapelle érigée en l'honneur de ce Saint dans leur Eglise au côté septentrional du grand Autel. Elle fit faire pour cela une châsse d'argent du poids de dix-sept marcs, & fit présent du tout entre les mains de Clement Jacobin, Confesseur de Jean, fils de Philippe de Guillaume Valois, par un acte expedié à Crecy en Brie le 25. Juin 1342. Celles qu'on possede à Prague en Boheme dans la Metropole de Saint Vit y furent apportées l'an 1373, & on croit que c'étoit l'Empereur Charles IV. qui les avoit obtenuës. Il s'étoit aussi répandu à l'extrémité septentrionale du Diocèse d'Autun, qu'on y possedoit un os du bras de ce Saint, dans une Chapelle de son nom, bâtie sur les limites de la Paroisse de la Roche en Bregny à deux lieuës de Saulieu dans un hameau appellé Clermont. Cette Relique pouvoit avoir été obtenuë par quelque puissant Seigneur de ces cantons-là. Parmi les Reliques d'une des châsses qu'on voyoit ces années dernieres élevées au fond du Sanctuaire de l'Eglise de Sens, & qui paroissent y avoir été renfermées il y a trois ou quatre siécles, est un morceau d'étoffe avec cette inscription: *De vestimento S. Peregrini sanguine resperso* : ce qui dénote quelque lambeau tiré anciennement de la châsse qui est à S. Denis, où il y a en effet des vêtemens de notre Saint (a). Avant que les Calvinistes eussent pillé la Cathédrale d'Auxerre, on y montroit une partie considérable de l'un des bras de S. Pelerin dans une Croix d'argent qui pesoit huit marcs : un catalogue des Reliques de la même Eglise redigé au XV. siécle & conservé à Rome au Vatican porte ces mots : *De ossibus Sancti Peregrini Protopræsulis in jocali collato à Domina Andegavensi,*

Archiv. Dominican. Autiss.

Inventaire du trésor de Sens,

Hist. de la prise d'Aux. p. xxv.

Cod. Reg. Suecia 1283. p. 75. Piéces justif,

(a) Dom Georges Viole parlant de la Chartreuse de Basseville située au Diocèse d'Auxerre, dit qu'on y conserve encore un morceau de l'Etole de S. Pelerin.

Andegavensi. Une Comtesse d'Anjou avoit donné ce Reliquaire, mais la Croix & le reste sont perdus depuis l'an 1567.

CULTE DE S. PELERIN.

Les Reliques de l'Abbaye de S. Denis n'eurent pas le même sort, parce qu'elles furent portées à Paris avec les Reliquaires qui les contenoient. Ainsi la châsse de S. Pelerin y ayant été portée comme les autres, les ossemens du S. Martyr furent sauvés, & après leur retour, l'Abbé Charles de Lorraine ayant fait faire la Châsse où on les conserve aujourd'hui, les y transfera le 9. Octobre 1570. suivant le Procès-verbal qui y a été trouvé le 13. Juin 1716. Ce fût de cette châsse que l'on tira l'an 1634. le 27. Mars environ la moitié d'un os de la cuisse pour donner à Messire Dominique Seguier Evêque d'Auxerre. J'en parlerai plus au long à l'article de ce Prélat.

Procès-verbaux de ce tems-là.

Onze ans après, c'est-à-dire, en 1645. le 23. Novembre, comme on creusoit sous le grand Autel de l'Eglise de Boüy qui porte le nom de S. Pelerin, on trouva à la profondeur de cinq à six pieds un reste de sepulchre, qui renfermoit d'un côté une tête, & de l'autre le corps d'un petit enfant. Il s'étoit conservé parmi les peuples une pieuse coutume de ramasser de la terre en cet endroit. On l'appelloit *la terre de S. Pelerin*, & les fidéles qui en repandoient dans leur maison & ailleurs, se trouvoient préservés des bêtes venimeuses. La maçonnerie qui renfermoit cette tête ayant été défaite avec bien de la peine, l'on apperçut cette même tête dans une situation, qui démontroit qu'elle avoit été mise là à dessein, & l'on remarqua que les petits morceaux qui s'en étoient détachés, avoient été remis dedans fort proprement avec une dent & trois vertebres du cou, dont l'une paroissoit visiblement avoir été coupée par le fer (*a*).

(*a*) La découverte du corps de Ste. Restitute faite à Sore en Italie en 1683. a quelques circonstances semblables. V. Bollandus au 27. Mai. Il pouvoit y avoir eu dans les narines de cette tête, un billet de parchemin avec le nom de S. Pelerin, de la même maniere qu'on en trouva un il y a six ou sept cens ans dans les narines de celle de S. Firmin en l'Abbaye de S. Denis en France, au rapport de Guibert de Nogent, *lib.* 1. *de pig. SS. c.* 3. §. 2. & dans celles de S. Angilbert Abbé de S. Riquier, *chron. Centul. T.* 4. *spicil. pag.* 492. & un laps de tems plus considerable pouvoit avoir réduit ce billet en poudre. A l'égard de l'enfant trouvé auprès, on lit dans la chronique de Clarius Moine de

CULTE DE S. PELERIN.

On dressa Procès-verbal du tout, & après plusieurs recherches qui ont duré sous le Pontificat de trois Evêques d'Auxerre, après de fortes assûrances qu'on n'a jamais possedé ni cru posseder dans aucun endroit du monde Chrétien la tête de S. Pelerin, ni aucune partie qui en pût dépendre; Messire Charles de Caylus enchâssa cette tête à la priere souvent réïterée des peuples de Boüy & des environs, le premier jour de Mai de l'an 1715. en présence d'une affluence infinie de fidéles accourus de tous les endroits du Diocèse. Il en reserva cependant quelques fragmens, dont l'un qui lui avoit été demandé par le Curé * & les Paroissiens de S. Pelerin d'Auxerre, fut porté processionnellement de la Cathédrale dans cette Paroisse, le Dimanche troisiéme jour de Mai 1716. en présence de tous les corps de la Ville: l'autre fut reservée le même jour pour la Cathédrale (a). La châsse qui est à S. Denis a aussi fourni dequoi enrichir plusieurs Eglises du voisinage. Elle contient non-seulement les principaux ossemens du corps de ce Saint, mais encore un sac rempli de ses cendres & des vêtemens qui l'avoient autrefois couvert. C'est de ces mêmes ossemens qu'on a fait encore depuis peu quelques distributions remarquables. Le Curé d'Anieres proche S. Denis en obtint l'an 1711. pour la Dédicace de son Eglise, & pour la Bénédiction des Autels qui en dependent. Un Couvent de Religieuses de la Ville même de S. Denis, en reçut aussi l'année d'après pour une semblable Dédicace, sans parler encore de quelques particuliers qui en ont eu de petits fragmens (b).

* André de Monhenault Chanoine Regulier.

La mort de S. Pelerin est marquée au 16. Mai dans presque tous les Martyrologes de l'Eglise d'Occident, & les plus exacts designent le lieu de Boüy comme le lieu où ce Saint souffrit son Martyre. En toutes les Eglises

Sens au XII. siécle, que quand on fit la découverte du corps de l'un des SS. Apôtres de Sens sous le Roi Robert, on trouva aussi avec lui le corps d'un petit enfant. *T. 2. spicil. p. 741.*

(a) Je croi devoir marquer ici que les plus notables Ecclesiastiques présens à cette cérémonie obtinrent aussi du Prélat quelques petites parcelles du crane de notre Saint. De-là vient ce qu'on en trouve à S. Pierre en Château d'Auxerre, à la Collégiale de S. Fergeau, &c. J'eus aussi moi-même l'honneur d'en recevoir en cette occasion.

(b) Ce fut Dom Philipes Bery Official de l'Abbaye, natif d'Auxerre, qui facilita toutes ces distributions, par zéle pour la propagation du culte de S. Pelerin. Voyez le Mercure Octobre 1711.

de l'ancienne Province de Sens qui sont au nombre de sept, il n'y a que celle d'Auxerre & de Paris, dont le premier Evêque a consommé sa vie par le glaive. Aussi sont-ils les seuls dont le culte se soit si fort étendu, & devenu si solemnel. Celui de S. Pelerin avoit été un peu affoibli dans la Cathédrale d'Auxerre à cause que l'on ne possedoit plus son corps dans le Diocèse; mais l'Evêque Hugues de Noyers qui siégeoit sur la fin du douziéme siécle, mit sa Fête dans le rang des solemnités. Il est vrai que le nom qu'on donnoit alors aux Fêtes du second rang, étoit *duplex cum octava*, & c'est parce que la multiplication des Fêtes fondées, avoit fait perdre l'idée attachée à cette qualification, que la Fête de ce Saint se trouvoit de niveau avec plusieurs autres simplement chommées. Cette confusion qui fut reconnuë par un zélé Chanoine* cessa sur la fin du dernier siécle, & l'octave abolie mal à propos par le Breviaire de 1670. a été sagement rétablie aussi bien que la solemnité de la Fête, par celui de 1726. On peut compter parmi les Diocèses où la mémoire de S. Pelerin a été le plus en véneration, celui de Sens, ceux de Chartres, Lisieux, Coutances. Son nom a été mis dans leurs Calendriers, ou au moins y a-t'il une Eglise ou quelque lieu de son nom, dans leur territoire. On voit par le treiziéme ou quatorziéme des vers ci-dessus rapportés, que l'on invoquoit notre Saint contre trois sortes de maux. La préservation des serpens est encore de nos jours un des motifs de la dévotion des peuples envers Saint Pelerin. Depuis quelques siécles le Chapitre de S. Pierre de Rome honore aussi S. Pelerin le seiziéme jour de May dans une Eglise de son nom qui est de sa dépendance, & où il va chanter la Messe (*a*): mais on est certain par un Calendrier de S. Pierre écrit au douziéme siécle, qu'originairement cette petite Eglise avoit pour Patron un autre Pelerin que celui d'Auxerre; sçavoir, un S. Pelerin Martyr de Rome du 26. Août. C'est pourquoi il faut mépriser tout ce que l'on cite de Sansovin, qui dit que Leon III. de la maison de Savelli auroit obtenu de Charlemagne le corps de notre Saint,

Culte de S. Pelerin.

* M. Jean Bapt. Lauverjat.

Calendar. præmissum Antiphonario Romano edito Romæ per Joseph Carum seu Thomasium anno 1686.

(*a*) Ce Chapitre la fit réparer en 1590. suivant l'inscription qu'on y voit sur la porte.

Culte de S. Pelerin.

& que la porte dite *di san Peregrino*, qui étoit derriere le Vatican avant les dernieres réparations des murs de Rome, n'avoit pris ce nom que parce que ce Pape l'avoit fait faire exprès pour la reception du corps de notre Saint. D'autres ont assûré que Charlemagne n'obtint que trois côtes, & que ce fut Aaron Evêque d'Auxerre qui fut le médiateur de la distraction, & qui les porta même à Rome lorsqu'il y alla avec ce Prince. Mais il n'y a rien de certain de tout cela, que le voyage de l'Evêque Aaron: le reste n'est pas plus assûré, que l'est la tradition des peuples de Terni en Italie, qui ont pris notre Saint pour leur Evêque, trompés sur ce que Terni a le même nom latin qu'Entrains; sçavoir, *Interamnis*.

CHAPITRE II.

Des quatres Evêques qui ont siégé entre S. Pelerin & S. Germain, qui sont S. Marcellien, S. Valerien, S. Elade, & S. Amatre. Ce qu'on sçait de leurs actions, & de leur culte.

S. MARCELLIEN II. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 304. jusqu'en 330.

SAINT Marcellien qui succeda à S. Pelerin, pût être élu Evêque d'Auxerre dès le tems de l'emprisonnement de ce Saint. Si la prison fut de longue durée, comme il y a apparence, on peut concilier par là le trop grand nombre d'années qui paroît accordé à son successeur par nos Chronologistes du IX. siécle. Sans cela on seroit obligé de deranger la Chronologie de nos Evêques, même au-delà de S. Germain: & c'est ce qu'on ne peut faire, en s'attachant à la verité de l'Histoire, à cause des époques sûres que fournit Constance auteur de sa vie. S. Marcellien est dit Gaulois de nation dans le livre des Evêques d'Auxerre redigé au neuviéme siécle; c'est-à-dire qu'il ne fut point du nombre des Prédicateurs Apostoliques venus d'Italie; mais qu'il étoit ou de ceux que S. Pelerin avoit convertis, & ensuite aggregé à son Clergé naissant, ou qu'il étoit venu de quel-

CULTE DE S. MARCELLIN.

que Eglise des Gaules fondée plus anciennement. Il continua d'annoncer avec succès la parole de Dieu, comme avoit fait son Prédecesseur. Il vit mourir de son tems S. Corcodome Diacre venu de Rome, & ensuite les Saints Alexandre & Jovinien Soûdiacres, aussi bien que S. Marse Prêtre, qui furent tous inhumés au Mont-Artre où étoit le Cimetiére public (a). Il eut aussi sa sepulture au même endroit un treiziéme Mai vers l'an 330. Cette sepulture est marquée sous le nom de déposition dans des copies très-anciennes du Martyrologe Hiéronymique, avec l'addition du mot de Translation, ce qui veut dire que son corps a été relevé de terre à pareil jour qu'il y avoit été mis, mais plusieurs siécles après. Car ce qui regarde ce Saint, n'est dans ces Martyrologes que par addition d'une main du septiéme ou du huitiéme siécle. Comme l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, a conservé de toute ancienneté de ses Reliques, on peut croire, (quoiqu'on n'y en montre plus aujourd'hui) que ce fut dans cette Eglise que son corps fut transferé au tems de sa fondation, sous l'Episcopat de S. Pallade vers l'an 634. Il est certain qu'il reposoit encore au Mont-Artre du vivant de S. Germain. Il y en a une preuve dans la maniere dont S. Mamert fait le recit de la vision qu'il eut sur cette montagne. S. Pelerin lui parut venir de Boüy à Auxerre pour se joindre à ses quatre successeurs, afin de célébrer ensemble les saints Mysteres. Ce Payen les ayant vûs disposés en une ligne proche l'Autel tous débout, S. Marcellien se trouva immédiatement à la droite de S. Pelerin & ensuite S. Amatre; & à la gauche S. Valerien accompagné de S. Elade. Ce n'étoit qu'une vision; mais comme elle fut redigée par écrit, & ensuite recitée en public en présence de S. Germain, celui qui l'avoit écrite n'avoit pû parler que conformément à ce qu'on sçavoit alors du rang de nos Evêques. Une vie de S. Germain écrite en langage vulgaire il y a trois ou quatre cens ans, l'appelle *Marceaul* à l'endroit où elle rapporte cette vi-

(a) Ce lieu est celui où est aujourd'hui l'Eglise de S. Amatre au faubourg du Sudouest d'Auxerre : Le territoire cemeterial s'étendoit alors jusques dans quelques cantons aujourd'hui renfermés dans les murs de la ville, construits d'abord au XII. siécle.

Culte de S. Marcellien.

sion. C'est abreger le nom de Marcellien de la même maniere, que dans l'usage ordinaire on dit à Auxerre *S. Mamert* au lieu de *S. Mamertin.* Mais ce nom de *Marceaul* peut aussi laisser à penser, que le petit village de S. Marceau proche Toucy, auroit eu originairement son nom de lui, quoique de nos jours on n'y honore que S. Marcel Martyr de Challon. Un Catalogue des Reliques de la Cathédrale d'Auxerre écrit vers le commencement du quinziéme siécle, en met quelques unes de notre Saint, qui sont dites : *Sancti Marcellini Episcopi Autissiodorensis.*

S. VALERIEN III. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 331. jusqu'en 360.

Quoique l'Histoire latine des Evêques d'Auxerre admette un S. Valere & un S. Valerien comme deux Saints distingués, elle est d'une trop foible autorité à l'égard des tems si reculés, pour contrebalancer les raisons que l'on a de ne faire qu'un seul Evêque de ces deux-là. Il est vrai que plusieurs Calendriers depuis cinq ou six cens ans, mettent au sixiéme Mai la mémoire des Saints Valere & Valerien Evêques; mais en cela, ils se conforment aveuglément aux Compilateurs de cette Histoire, qui sont tombés en plusieurs autres fautes plus grossieres, & qui peut-être n'étoient pas fâchés de trouver par là le moyen de faire remonter plus haut la Mission de S. Pelerin. C'est ce qui est arrivé à plusieurs autres Historiens de differentes Eglises à l'égard de leurs Evêques des premiers tems. Ces Compilateurs vivans au neuviéme siécle ne disent rien de Valere, si non qu'il siégea dix-sept ans, & qu'étant mort le 6. Mai il fut inhumé proche S. Marcellien. Si ce qu'ils disent étoit vrai, cet Evêque eut paru comme les autres dans le reçit de la vision S. Mamert: L'un & l'autre seroit dans les Martyrologes qui sont plus anciens que le IX. siécle tels que sont les copies du Martyrologe Hiéronymique augmentées il y a mille ans par un Auxerrois. Névelon qui écrivit le sien dans l'onziéme siécle, n'auroit eu garde de l'oublier, lui qui a été si diffus sur les Saints du pays d'Auxerre, qu'on a cru qu'il en étoit natif, ou au moins qu'il y

avoit demeuré long-tems (*a*). Tous les autres Martyrologistes ne marquent non plus qu'un seul Evêque d'Auxerre au 6. Mai. Cet Evêque est nommé *Valerus* dans la copie hiéronymique de l'Abbaye de S. Vandille, *Valerius* en celle de Corbie (*), & *Valerianus* en celle d'Esternach, & dans la plûpart des autres : de même que S. Aunaire Evêque de la même ville d'Auxerre, est tantôt nommé *Aunarius*, & tantôt *Aunacharius* dans les Auteurs. Son nom de *Valerus* a été desiguré dans la copie de l'Eglise de Sens, jusqu'à en faire *Helarus* (1). C'est sous son nom, exprimé dans toute son étendue, qu'on a bâti des Eglises en divers lieux où l'on avoit de ses Reliques. Il est donc certain, que c'est la diversité qui se trouve dans la maniere d'écrire ce nom, qui a donné occasion aux copistes des bas siécles, de le diviser en deux dans les listes qu'ils écrivoient, mettant Valere le premier, & lui adjugeant aussi bien qu'à Valerien le 6. Mai pour le jour de leur mort, sans faire attention qu'ils découvroient en cela, ou leur bévuë, ou leur innovation. La conformité de leur nom, le tems où on les place l'un après l'autre, l'indication de leur mort & de leur Fête à un même jour, est ce qui a déterminé M. de Tillemont à dire que Valere & Valerien ne sont apparemment qu'un seul & même Evêque : c'est aussi ce que je croi devoir suivre ici, en ajoutant que comme on n'a jamais produit aucunes actions de S. Valere, aussi on ne connoît aucune Eglise qui pretende posseder ou avoir eu autrefois de ses Reliques. Il n'est pas même représenté dans le rang des autres Saints Evêques d'Auxerre, dont on a peint les Images dans l'Eglise Cathédrale il y a deux cens ans.

Depuis l'an 3. jusqu'en 360.

* *T. 4. Spicilegii.*

(1) *Bibliotheca Floriac. S. Bened. od.* 215.

En la Chap. de S. Sebastien.

Voici donc ce qui est venu à notre connoissance touchant le troisiéme Evêque d'Auxerre, soit qu'on veuille l'appeller Valerien, ou par contraction, Valere. De même que son prédecesseur, il étoit Gaulois d'origine, assista au sacre de S. Euverte d'Orleans, avec Severin de Sens, S. Marcel de Paris, & les autres Evêques de sa Province. Les actes du Concile qui porte le nom de Cologne tenu

(*a*) Son manuscrit est encore conservé à Corbie où je l'ai vû en 1737. & il y en a des copies très-anciennes dans les archives de l'Eglise Cathedrale d'Amiens, qui s'est servi de ce Martyrologe pendant plusieurs siécles.

Depuis l'an 331. jusqu'en 360.

contre un Evêque Arien, renferment son nom & la Sentence qu'il prononça à son rang. Ceux qui ne doutent point de la réalité de ce Concile, le fixent à l'an 349. auquel notre Saint étoit dans la quatorziéme année de son Episcopat. Les actes de celui de Sardique tenu deux ans auparavant, contiennent une Lettre circulaire qui fut signifiée par quantité d'Evêques qui n'avoient point assisté à ce Concile. On y lit un Βαλεριανος parmi les noms des Evêques des Gaules, ce qui ne peut convenir qu'à notre Valerien, qui étoit alors seul de ce nom dans toute l'étenduë de la Province des Gaules. Ce fut lui qui empêcha S. Amatre lors qu'il étoit encore jeune, de suivre les impressions mondaines que lui vouloient donner ses parens. Il le prit plusieurs fois en particulier, & lui alléguant sans cesse les divines Ecritures, il le fortifia dans le service du Seigneur. Ses parens lui persuaderent enfin, d'épouser une fille de Langres nommée Marthe; mais comme ils eurent fait venir ce S. Evêque à la maison pour bénir le lit nuptial, il arriva par permission de Dieu, que Valerien au lieu de lire les paroles qu'il avoit accoutumé de prononcer en pareil cas, lut ce qui servoit de Bénédiction pour les Diacres & Diaconesses, d'une voix si basse cependant, qu'il n'y eût que les deux jeunes gens qui s'en apperçurent. Tel est le fait rapporté par un Auteur du sixiéme siécle dans la vie de S. Amatre. Valerien mourut peu de tems après dans la trentiéme année de son Episcopat, c'est-à-dire vers l'an 360, & il fut inhumé au Mont-Artre.

CULTE DE S. VALERIEN.

Les copies du Martyrologe hiéronymique écrites en France, marquent son inhumation le 6. Mai, sous le nom de déposition, & ne parlent aucunement de sa Translation : ce qui marque que son corps ne fut levé du tombeau, qu'après le tems où vivoit l'Auteur des additions faites à ces copies, c'est-à-dire, après le huitiéme siécle. Cependant dès la fin du sixiéme, il y avoit dans le Diocèse d'Auxerre une Eglise considérable de son nom. S. Aunaire alors Evêque, la met au rang des Eglises principales, où il ordonna qu'on feroit des prieres publiques le premier jour de chaque mois (*). Il y a toute apparence qu'elle étoit dans le lieu appellé aujourd'hui Chitry à trois petites lieuës d'Auxerre,

(*) Voyez ci-après S. Aunaire.

CULTE DE S. VALERIEN.

xerre. C'est la seule qu'on connoisse dans le Diocèse, qui soit titrée du nom de S. Valerien Evêque d'Auxerre: elle en possede de tems immémorial des Reliques considerables, & l'édifice de cette Eglise montre par son antiquité, ce que le lieu a été autrefois. Il y avoit à Châteaudun dans le Diocèse de Chartres dès l'onziéme siécle au moins, une grande Eglise sous l'invocation de S. Valerien d'Auxerre, suivant le livre des Seigneurs d'Amboise qui est au dixiéme tome du Spicilege. Les mémoires du pays marquent qu'elle avoit sans doute eu ce nom à cause de quelque Translation de Reliques de ce Saint. Mais on ne sçait pas quand elles y avoient été apportées. En 1400. le vase d'argent dans lequel étoient renfermées les ossemens qu'on en avoit, fut pillé par les soldats qui ruinerent cette Ville. Les Curez prirent le soin de les remettre dans des châsses de bois. On avoit alors outre la tête un ossement du bras. Ce chef fut renfermé sur la fin du quinziéme siécle dans un buste de bois doré par Milon d'Illiers Evêque de Chartres. Mais un Curé de la Paroisse qui étoit Protonotaire du S. Siége, le transfera depuis dans un buste d'argent, en vertu de la commission de Messire Ferdinand de Neuville Evêque Diocèsain; & à l'égard du bras, il s'est trouvé perdu par la suite du tems. Outre la Fête du 6. Mai, on y célébre celle de la Translation le 3. Décembre. On y porte à ces deux Fêtes la Relique du Saint en Procession, avec des marques extraordinaires de devotion, de la part de tous les peuples du pays Dunois qui le regardent comme leur Patron spécial. C'est aussi la qualité qu'on lui donne dans l'Office qui s'y chante: mais il s'est introduit de l'erreur dans cet Office, & on a attribué à S. Valerien plusieurs actions que les plus anciens monumens d'Auxerre attribuent à S. Amatre. L'Eglise de S. Valerien qu'on voit aujourd'hui à Chateaudun, quoiqu'elle soit au Faubourg, ne laisse pas de passer pour la plus belle de celles du pays (*a*), & la Paroisse est la plus nombreuse entre les sept qui forment cette Ville. Le Calendrier très-ancien de l'Eglise de Chitry, marque une Translation de S. Valerien au vingt-neuviéme jour d'Août. Si S. Jean Baptiste n'est pas le Patron primitif de

(*a*) On a écrit ceci avant l'incendie arrivé il y a quelques années.

CULTE DE S. VALERIEN.

cette Eglise, c'est peut-être cette rencontre de la Fête de S. Valerien avec celle de la Décollation de S. Jean, qui a donné occasion de représenter ce Saint sur le grand Autel de la Paroisse, de même que dans plusieurs Eglises où l'on va en procession le jour de S. Marc, on y a représenté depuis peu le S. Evangeliste de ce nom. Messire Charles de Caylus ayant reconnu & approuvé les Reliques de S. Valerien, qui étoient enfermées dans la sacristie de cette Eglise depuis les guerres civiles, on choisit le même jour 29. Août pour les enchâsser de nouveau, & cette cérémonie fut faite l'an 1730. par un Chanoine de la Cathedrale commis pour cet effet. L'Auteur de l'Epitome sur les Evêques d'Auxerre redigé au XIV. siécle, & connu comme ayant appartenu au P. Sirmond, a fait une très-fausse remarque, lorsqu'il a dit qu'on ne faisoit aucune mention de S. Valerien dans les Offices de l'Eglise au Diocèse d'Auxerre. Il est constant par les Calendriers du douziéme & treiziéme siécles, qu'on en a fait commémoration chaque année le 6. Mai après l'Office de S. Jean-devant-la-porte-latine.

S. ELADE IV. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 361. jusqu'en 385.

ON ne sçait de S. Elade qui succeda à S. Valerien, que ce qu'en apprend la vie de S. Amatre. Après la mort de S. Valerien, Amatre & Marthe persistant dans le pieux dessein de garder la chasteté, l'allerent trouver; il leur fit une exhortation pathétique, & il leur accorda ensuite ce qu'ils lui étoient venu demander; sçavoir, à Amatre d'être admis dans le rang des Clercs, & à Marthe d'être aggregée au nombre des Religieuses de ce tems-là. Il est marqué qu'il coupa les cheveux au jeune homme & qu'il le fit ensuite Diacre. Ainsi S. Germain n'est pas le premier exemple que notre Histoire fournisse d'une tonsure Ecclesiastique. Marthe fit en sa présence profession de virginité, & son exemple fut suivi par les jeunes filles domestiques de sa maison. Elade convertit aussi plusieurs infidéles par ses paroles & par ses exemples. C'est ce qui est expressément marqué. Il n'est point dit d'où il tiroit son origine;

Martyrol. Hieronim.

mais quelques manuscrits très-anciens, déja cités, semblent porter à croire que son nom est Grec, car ils l'écrivent ainsi : *Helladius* ou *Heladius*. Cependant le plus grand nombre de ceux qui sont postérieurs l'écrivent sans aspiration. Une vie manuscrite de S. Germain en langage vulgaire de trois ou quatre cens ans l'appelle S. *Alodez*. Les Martyrologes des bas siécles l'ont quelquefois appellé *Hilaire* : un autre a defiguré son nom en celui de *Pelagius*, & a fait Elade un Prêtre. Après tant d'exemples de variations dans son nom, ne pourroit-on pas dire qu'il seroit cet Evode present au Concile de Valence de l'an 374. qui étoit la treiziéme ou quatorziéme année de son Episcopat? On ne trouve en ces tems-là aucun Evêque des Gaules d'un nom approchant, si ce n'est lui. Il vécut encore dix ans au-delà, & fut inhumé au cimetiére de Mont-Artre auprès de ses predecesseurs, le 8. Mai suivant tous les anciens monumens. Aucun ne marque que son corps ait été relevé ni transferé ailleurs, & l'on ne voit aucune Eglise ni aucun Autel de son nom. Sa fête a toûjours été célebrée le huitiéme jour de Mai.

Depuis l'an 361. jusqu'en. 385.

In Convers. S. Mamertini.

Mart. Nevelon

Mart. S. Columba Senon. & S Laurent. Bitur.

S. AMATRE, Ve EVESQUE. D'AUXERRE.

Depuis l'an 385 jusqu'en 418.

LA Vie de S. Amatre écrite par un nommé Etienne Africain (*a*) à la priere de S. Aunaire Evêque d'Auxerre, nous apprend qu'il naquit à Auxerre de Proclidius riche Bourgeois, & d'Isiciole Dame Autunoise, & qu'il étoit fils unique. L'on a vû ci-dessus ce qu'il fit sous S. Valerien & S. Elade. Etant devenu Diacre (*b*), il fit sentir sa fermeté à Pallaie ou Palladie Dame Autunoise, qui passant les Fêtes de Pâques au faubourg d'Auxerre où elle avoit du bien, étoit venuë à l'Eglise revêtuë d'habits trop somptueux. Il la guerit ensuite miraculeusement d'une maladie qui lui étoit survenuë, convertit & baptisa son mari. On voit dans cette

(*a*) Je sçai que quelquefois cet auteur donne aux faits qu'il rapporte, des tours qui peuvent les rendre incroiables. Mais on voit bien que c'est par sa faute, & non pas qu'il ait travaillé sur de faux Mémoires. Les personnes judicieuses conviennent que les choses n'en sont pas moins véritables dans le fond, pour avoir été mal racontées & décrites par un Historien qui prenoit mal les faits.

(*b*) Il seroit bon d'examiner si ce que Sulpice Severe dit au commencement de son troisiéme Dialogue, touchant un Amateur Soudiacre qui fut son ami, pourroit convenir à notre Saint.

Depuis l'an 386. jusqu'en 418.

Histoire qu'il administroit le Calice aux Laïques qui communioient, & qu'il aidoit les Prêtres dans l'administration du Baptême. Il chassa aussi des environs du Mont-Artre les esprits malins qui s'y étoient rendus formidables aux passans. Il y avoit trois ans qu'il étoit Evêque, lorsque Licinius son Archidiacre, fit passer sa réputation par de rudes épreuves dont le détail seroit trop long, & qu'on craint que l'Historien n'ait un peu exageré. Quoiqu'il en soit, Dieu vengea la sainteté de son Serviteur en punissant les auteurs de la calomnie.

Amatre voyant que l'Eglise consacrée du tems de S. Pelerin sur le bord de la riviere du côté qui regardoit l'Orient d'hyver, ne pouvoit plus contenir le nombre des fidéles qui alloit toûjours en augmentant, trouva le moyen de se faire ceder un grand corps de logis situé dans l'enceinte de la nouvelle Cité. Il avoit obtenu ce bâtiment, d'un riche citoyen nommé Ruptilius ou Rutilius; & comme il fut nécessaire d'y refaire un mur depuis les fondemens, on y trouva en creusant des piéces d'or, que Ruptilius abandonna à l'Evêque. Le S. Prélat se servit du nouveau trésor, non-seulement pour le soulagement des pauvres, mais encore pour l'embelissement du Temple; & lorsqu'il fut mis en état, il en fit la dédicace le 3. Octobre. Le plus ancien Historien de ce fait, qui est Etienne ci-dessus nommé, n'a point marqué sous le titre de quel Saint cette Dédicace fût faite. On croyoit cependant au neuviéme siécle, que c'étoit sous l'invocation de S. Etienne premier Martyr; & absolument parlant, S. Amatre put en obtenir quelques Reliques, puisque la découverte du corps de ce S. Martyr fut faite trois ans avant sa mort. On voit même dans un endroit de sa vie, qu'il avoit coutume de porter à son col un petit Reliquaire; mais les Reliques de ce tems-là, ne consistoient le plus souvent qu'en quelque poussiere prise sur les tombeaux des Saints, ou en des morceaux de leurs vêtemens.

Quelques jours après cette Dedicace, Marthe son épouse qui s'étoit séparée de lui & s'étoit retirée à Airy terre de ses parens, mourut dans ce lieu. Le corps de la défunte ayant été apporté à Auxerre, il en fit les obseques & il l'in-

humà sur le Mont-Artre proche la Ville. Comme c'étoit alors l'endroit le plus venerable du pays à cause des Saints Evêques & Confesseurs qui y avoient eu leur Sepulture, S. Amatre le visitoit souvent, & alloit prier d'Oratoire en Oratoire sur les sepulcres des Saints. S'y étant trouvé quelques jours après l'inhumation de Marthe, dans le tems qu'on apportoit à ce cimetiere public le corps d'un enfant mort âgé de huit ans, se rendant aux larmes de ceux qui accompagnoient le corps, il se mit en prieres, & il obtint du Seigneur la resurrection de l'enfant. Un miracle si éclattant attira auprès de lui, non seulement une foule de malades; mais encore un grand nombre de Payens, qui vinrent demander le Baptême. Comme l'Eglise d'Auxerre commença à fleurir sous son Episcopat, on vit plusieurs Ecclesiastiques venir y puiser l'esprit de leur état. Les Historiens d'Hibernie nous ont conservé la mémoire de S. Patrice comme étant de ce nombre : ils le font disciple de notre Evêque S. Amatre & de son successeur.

Depuis l'an 386. jusqu'en 418.

Il arriva de son tems à Auxerre pendant la nuit un si violent incendie, que la force du feu avoit déja gagné plusieurs ruës. Les citoyens désesperant de tout secours humain accoururent vers lui. Touché de leur malheur, il les porta à mettre leur confiance dans le Seigneur : il pénetra jusques dans les ruës où l'ardeur du feu étoit la plus grande, & il n'y fût pas plûtôt, qu'il tomba une pluye suffisante pour éteindre les flâmes : ce miracle servit beaucoup à augmenter la foi des nouveaux convertis.

L'Episcopat de ce Saint ayant été de plus de trente ans, il a pû avoir occasion pendant un si long espace de faire le voyage d'Orient qu'on lui attribue, & d'où l'on dit qu'il apporta des Reliques de S. Cyr & de Ste. Julite qu'il plaça depuis dans l'un des Oratoires du Mont-Artre. Cependant ce sont des faits sur lesquels son Historien, quoique d'ailleurs assez diffus, garde un profond silence, aussi bien que sur la reception du chef de S. Just enfant d'Auxerre, qui avoit été martyrisé de son tems proche Beauvais. Nous n'avons point de plus anciens garans de ce voyage, que Tetere Doyen de S. Etienne de Nevers sous l'Evêque Natrannus, c'est-à-dire, vers l'an 980. qui dit que ce

Bolland. 1. Maii in S. Amatore.

Depuis l'an 386 jusqu'en 418.

tre qui en prit le nom de S. Syphorien. Le même Historien ajoute que les deux Evêques retournant de la cérémonie de la Dedicace rencontrerent des lepreux, qu'ils guérirent en leur faisant boire de l'eau du Jourdain, qu'on disoit que l'Evêque Rhética avoit apporté de la Palestine, & les faisant oindre avec de l'huile benite.

S. Amatre étant de retour à Auxerre, ordonna que tout le peuple s'assemblât à l'entrée de sa maison. Ce qui étant fait, il tint ce discours à toute l'assemblée: *Mes chers enfans,* leur dit-il, *écoutez avec attention ce que je vais vous dire: car il faut que je vous apprenne que ma mort n'est pas éloignée. Dieu m'a revelé le jour qu'elle arrivera, je le sçai à n'en point douter, & je le connois. C'est pour cela que je vous exhorte tous à redoubler vos soins pour choisir parmi vous un homme rempli de force & de vigueur qui puisse être la sentinelle sur la maison de Dieu.* A ces paroles chacun resta dans la consternation, & personne n'ouvrit la bouche pour répondre. Voyant cela, il prit le chemin de l'Eglise suivi de toute cette multitude. Mais quand il fut entré, il parla ainsi au peuple qui vouloit avancer dedans: *Quittez, mes très-chers enfans, toutes ces fleches* (a), *qu'on ne voye plus ces armes sur vos épaules: après cela vous entrerez dans la maison de Dieu; parce que c'est ici une maison d'Oraison, & non pas la demeure d'un Mars toujours pétulent.* A peine avoit-il achevé ces paroles, qu'ils mirent bas tout ce qu'ils pouvoient avoir d'armes, & ils entrerent ainsi desarmés dans l'Eglise. Alors le S. Evêque voyant que Germain n'avoit plus rien qui pût le rendre formidable, commanda aux portiers de fermer les portes; & accompagné d'une troupe de Clercs & de Nobles, il alla droit à Germain, se saisit de lui, invoqua le nom du Seigneur, lui coupa les cheveux, lui ôta les habits du siécle, lui donna ceux de la Clericature & le promut aux Ordres, en lui disant: *Travaillez, mon venerable frere, à conserver pur & sans tache l'honneur que vous venez de recevoir, parce que Dieu veut qu'après ma mort vous succediez à la charge de Pasteur de cette Eglise.*

Après qu'il se fut écoulé un certain espace de tems, pen-

(a) C'étoit alors la coutume de porter sur soi les armes dans les lieux d'assemblée.

dant

dant lequel Germain passa de l'ordre inferieur à la Prêtrise, S. Amatre commença à sentir des atteintes de la maladie qui devoit le conduire au tombeau, & malgré cela il ne laissa pas de prêcher & de rassurer son peuple en lui disant : *Mes chers enfans, le Seigneur mon Dieu qui m'a laissé jusqu'àpresent dans ce pelerinage, veut m'attirer à lui: je vous supplie instamment de mettre unanimement en ma place mon frere Germain.* La multitude n'avoit point d'autres sentimens, & ne répondoit autre chose à ces paroles qu'*Amen* ; mais ce n'étoit pas sans verser des larmes, ni sans ressentir un extrême regret : car les personnes de tout âge, toute qualité, condition & sexe, étoient dans la derniere tristesse de perdre un si bon Pasteur. Toutefois ils avoient pour consolation, que son successeur ne devoit point lui ceder en sainteté. Le Mercredi premier jour de Mai étant venu, les douleurs de la maladie augmenterent ; mais nonobstant cela, il ne cessa point de donner des avis salutaires à tous ceux qui se présenterent devant lui. *Qu'on n'entende point de pleurs,* disoit-il, *faites cesser les larmes de ce peuple. On a raison de pleurer quand après un bon Evêque il en succede un qui ne lui ressemble pas ; mais pour le présent, c'est en vain que vous pleurez, puisque vous êtes à la veille d'en avoir un meilleur. Car non-seulement cet Evêque predestiné vous sera utile & profitable pendant sa vie, mais encore après sa mort.* En disant cela il commanda qu'on le portât à l'Eglise pour y rendre l'esprit au Créateur dans le même lieu où il avoit coutume de le loüer jour & nuit. On vit alors marcher à ses côtés à droit & à gauche une multitude innombrable de peuple ; le chœur des Clercs alloit devant, la troupe des Dames suivoit après. Le S. Evêque étant entré dans l'Eglise & monté dans son Thrône Pontifical y rendit incontinent l'esprit environ sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt (chose merveilleuse) un chœur d'Anges vint au devant de son ame ; & la conduisit dans le ciel en forme de colombe, avec le chant des hymnes & des cantiques. C'est une chose que plusieursde l'assemblée dirent qu'ils avoient vû, & surtout Heleine très-sainte fille qui éclattoit alors en vertus & en miracles.

Depuis l'an 386. jusqu'en 418.

Le corps du S. Prelat ayant été lavé, fut conduit à la sepulture. Comme le convoy passoit devant une prison, les portes furent ouvertes tout à coup, selon le rapport d'Etien-

Depuis l'an 386. jusqu'en 418.

ne. Les prisonniers se mirent sous le cercueil, & reçurent la liberté à la faveur de la cérémonie. Ce qui se fit au retour de l'enterrement est plus averé & plus célebre. Comme on en revenoit, on apperçut un homme atteint de paralysie depuis trente années, porté par d'autres hommes. Ce malade qui étoit du Berry, s'étoit fait porter jusques-là, sur le bruit des merveilles que Dieu operoit par le moyen de S. Amatre. Ceux qui le portoient approcherent, dit Constance, & s'informerent de la santé de l'homme de Dieu. Mais ils apprirent que c'étoit lui qu'un peu auparavant ils avoient vû porter à la sepulture. Le malade ne se découragea point, il demanda qu'on lui permit de se servir de l'eau dont le corps du défunt avoit été lavé. Germain qui étoit alors Prêtre, comme je l'ai déja dit, admirant la foi de ces gens, ordonna qu'on en versât sur les membres de ce paralytique : & cette eau n'eut pas plûtôt touché le corps du malade, que toute la langueur cessa; ses membres qui étoient sans action & sans mouvement furent rétablis dans leur premier état, & les nerfs reprirent leur ancienne vigueur.

CULTE DE S. AMATRE.

Ce fut l'an 418. selon la plus exacte supputation, que S. Amatre mourut. L'oratoire où il avoit été inhumé sur le Mont-Artre proche Marthe son épouse avant l'Episcopat, ne tarda gueres à porter son nom; soit qu'il en eut été le fondateur, soit à cause des miracles qui furent operés par son intercession. Le payen Mamert qui vivoit sous S. Germain, nous assure que ce fut proche la Basilique de S. Amatre qu'il eut plusieurs visions. S. Urse qui fut Evêque d'Auxerre au commencement du sixiéme siécle, avoit mené auparavant une vie solitaire proche cette Basilique. Elle est aussi appellée du même nom dans les statuts de S. Aunaire faits vers l'an 580. & dans ceux de S. Tetrique de la fin du septiéme siécle. Au commencement du neuviéme, Angelelme Evêque d'Auxerre fit faire une châsse considerable d'or & d'argent, dans laquelle il mit un vêtement de ce saint, que les Auteurs appellent une chappe. C'est sans doute de quelque Relique de cette nature, dont S. Didier Evêque d'Auxerre enrichit vers le commencement du septiéme siécle, le Monastere de S. Amance de Cahors, où il les porta lui même. L'Evêque Chrétien qui fut le second successeur d'Angelelme, se servit utilement de l'occasion du passage de Frotaire Archevêque de Bourdeaux

Vita S. Germ.

Hist. Ep. Antiss. in Urso.

Ibid. in Aunar. & Tetrico.

Ibid. in Angelelmo.

Ibid in Desiderio.

Ibid. in Christiano.

par la Ville d'Auxerre. Il leva avec lui le corps de S. Amatre du lieu de sa premiere sepulture, qui pouvoit être vers l'entrée de l'Eglise de son nom, & le transporta solemnellement dans la crypte de la même Eglise, où il se trouva placé plus honorablement.

CULTE DE S. AMATRE.

Un petit supplement fait à la Chronique de Robert de S. Marien dans le quatorziéme siécle, marque que cette Translation se fit en l'an 862. Les Religieux de Saint Germain qui y assisterent obtinrent en cette occasion les doigts de la main droite dont leur Patron avoit été tonsuré. Ils possedoient encore en 1277. un de ces doigts, qui fut trouvé le 23. Mars avec d'autres Reliques dans le grand Autel. S'il est vrai que l'Abbaye de Cuzan en Catalogne ait eu une dent de ce Saint dès le neuviéme siécle, elle ne peut avoir été distraite qu'en cette occasion. Cette cérémonie fut suivie quelque tems après d'une autre Translation, non-seulement du corps de ce S. Evêque; mais encore de la plûpart des Reliques qui étoient conservées dans l'Eglise de S. Amatre, lesquelles furent toutes portées avec solemnité à l'Eglise Cathedrale, & y furent reçuës un douziéme Juillet. On n'en sçait pas l'année; mais il est probable qu'elle se fit au onziéme siécle, parce qu'elle est marquée dans le Martyrologe de l'Eglise Cathedrale écrit au commencement de ce siécle, & en des caracteres ajoutés, dont l'écriture ressent le même siécle. Peut-être fut-ce l'an 1003. lors qu'on apprehenda à Auxerre l'irruption des troupes du Roi Robert, à cause des difficultés qu'on avoit fait de le reconnoître pour maître de la Bourgogne après la mort du Duc Henry. Les Religieux, qui sans doute avoient souffert avec peine de se voir enlever les Reliques de leur S. Patron, avoient fait naître parmi eux une tradition, qui portoit que le corps de ce S. Evêque étoit encore dans leur Eglise. Cette tradition étoit assés forte au commencement du quatorziéme siécle pour faire le fondement d'une contestation. Mais la visite solemnelle que l'Evêque Pierre des Grez fit en 1320. dans la Cathedrale, les détrompa. Ce saint corps y fut trouvé renfermé dans une châsse couverte de feüilles d'argent sur lesquelles sa vie étoit représentée, & qui n'avoit point été visitée depuis l'an 1238. Ce fut alors que la tête en fut separée avec deux dents, & enchâssée dans un buste d'argent que cet Evêque donna. Le

Chron. autograph. Rob. inter cod. mss. S. Mariani ad calcem.

Heric. lib. mirac. S. Germ.

Chronique d'Yepez.

CULTE DE S. AMATRE.

tout resta en cet état jusqu'aux troubles des Huguenots, qui pour emporter les Reliquaires, jetterent par terre les ossemens des Saints. On ramassa pieusement ceux de S. Amatre, & on les conserva dans le trésor jusqu'en l'an 1636. qu'ils furent mis le 26. Octobre par l'Evêque Dominique Seguier, dans une châsse qu'il avoit fait faire pour y renfermer toutes les Reliques de la Cathedrale, qui avoient pû échapper à la fureur des Huguenots. Le procès-verbal de cette année là, ne fait mention que de la tête & de quatre grands ôssemens, parce que le maître de cérémonies de ce Prélat (*a*) prit en secret pour lui les petits; & encore aujourd'hui de ces quatre grands ôssemens qui étoient les *femur* & *tibia*, il n'en reste que trois, un des *femur* se trouvant à S. Germain, où un pieux Bénédictin (*b*) le transporta de l'agrément de M. de Broc Evêque, dans le tems d'une ouverture. Il y est conservé depuis l'an 1663 dans une des deux grandes châsses élevées audessus de l'Autel du fond du Sanctuaire. On prétend que cet ossement avoit d'abord été destiné pour l'Eglise Priorale de S. Amatre; mais cette Eglise est sans aucune Relique de son Patron, n'ayant pour tout qu'un simple cenotaphe ou mémorial de l'ancien tombeau à l'entrée de la porte. Il y a aussi dans son Eglise de Langres quelque petit fragment, detaché du chef de ce Saint. On ignore depuis long-tems ce qu'étoit devenuë la châsse où sa chappe avoit été renfermée. Elle a pû être enlevée par les Anglois & les Navarrois en 1358. Dom Viole dit qu'il avoit vû à S. Germain l'Auxerrois à Paris un morceau de cette Relique avec cette inscription: *De caputio S. Amatoris Episcopi Autissiod.* Il est constant qu'il y en a de très-ancienne dans l'Eglise de S. Germain de Gron proche Sens. On a cru avoir aussi des Reliques de S. Amatre à Brïenon l'Archevêque du Diocèse de Sens. On les a vû porter en procession à Auxerre pour avoir de la pluye dans les années 1644. & 1675. mais il n'est pas impossible, qu'elles ne soient plûtôt de S. Amat ou Amé Archevêque de Sens que de notre Saint.

Viole. T. VII.

Il paroît que la Fête de S. Amatre fût célebrée à Auxerre dès le siécle même de sa mort, puisqu'il y avoit dès-lors une Eglise de son nom dans ce Cimetiere public. Il est resté à l'égard de cette Eglise une pratique louable dans la Cathedrale,

(*a*) Martin Marinel depuis Chanoine de Meaux.
(*b*) Georges Viole.

& dont l'origine peut être de plus de mille ans. Le Clergé y va en procession le soir du trentiéme Avril chanter l'Office des veilles de la nuit, & il y retourne le lendemain pour y célebrer la Grand-Messe. Il y a apparence qu'autrefois la Cathedrale qui commençoit ainsi les vigiles au tombeau du Saint, étoit imitée ensuite par les autres Communautés qui y passoient la nuit à chanter les Pseaumes, & à lire les actions du S. Evêque, selon ce qui se pratique encore aujourd'hui en d'autres Villes. Au moins on est certain que c'est quelque Evêque d'Auxerre qui a institué cette pieuse coutume, mais on ne sçait pas lequel: (c) ce pourroit être S. Pallade qui vivoit il y a onze cens ans, & qui donna dequoi maintenir la solemnité des vigiles qu'on faisoit au tombeau de S. Germain le premier Octobre. Comme on n'avoit pû célebrer l'Office de S. Amatre dans la grande Eglise le premier jour de Mai, depuis qu'il étoit occupé par la Fête des Saints Apôtres Philippe & Jacques reçuë avec le Rit Romain, cet Office y suppléoit; mais outre cela, on faisoit commemoraison de ce Saint pendant huit jours; c'est ce qu'on peut prouver par tous les anciens calendriers du pays, au moins depuis cinq cens ans. La Fête de la reception de ses Reliques fut marquée de rit double; ce qui étoit un rang considerable dans ces siécles, ausquels les Fêtes étoient plus rares qu'aujourd'hui. Elle a cette qualité dans tous les Calendriers Auxerrois au moins depuis le treiziéme siécle. On trouve que dans ces deux Fêtes, l'Eglise Cathedrale devoit faire allumer durant l'Office, autour de sa châsse qui étoit élevée au dessus de l'Autel de la Comtesse, six cierges, dont deux bruloient continuellement depuis les premieres Vêpres jusqu'après Complies. Cette devotion qui cessa en 1568, auroit du revivre au moins en partie depuis l'an 1636. auquel ces Reliques furent renfermées de nouveau, & exposées à la veneration publique. Mais on a fait en 1726. par le nouveau Breviaire des changemens qui rendent la Fête de Mai plus célebre, en l'établissant de rit double pour tout le Diocèse, au lieu que celle de la reception de son corps ne regardoit que la Cathedrale. Cette Fête des Calendes de Mai étoit autrefois si memorable,

Culte de S. Amatre.

Tract. Nam. Thesaur.

(c) La preuve s'en tire de la distribution qui est prise sur le revenu de l'Evêque. Avant l'Episcopat de M. de Donadieu, les Chanoines prenoient en commun un espece de repas au retour de cette procession; mais depuis ce tems-là, cela est commué en une somme d'argent que l'Evêque fournit au lieu de gâteaux.

CULTE DE S. AMATRE.

qu'afin que tous les Chanoines y assistassent, on établit à ce jour, la tenuë des Chapitres Généraux, qui duroient autant de tems que la Foire de Chalendemai au Faubourg de S. Amatre, c'est-à-dire, pendant huit jours ou environ. Dans des Antiphonaires du XII. siécle, où il y a Office à trois Nocturnes le premier jour de Mai: le premier & le dernier sont des Saints Apôtres, celui du milieu est entierement de S. Amatre, & sa mémoire après Laudes est solemnelle, & avec repetition du Cantique *Benedictus* en entier.

S. Amatre est titulaire d'une ancienne Abbaye de la Ville de Langres, réduite aujourd'hui en Prieuré-Paroisse dont dépend le Seminaire. Il est aussi second Patron de l'Eglise de S. Jean le Rond proche Notre Dame de Paris où il est représenté en plusieurs endroits, & c'est pour cette raison que son nom étoit au premier Mai dans les anciens livres de Paris. On le trouve de même dans les anciens Calendriers de Soissons, & il est encore dans ceux de Sens, de Chartres, de Troyes, & sur tout dans ceux de Langres. Il est aussi Patron dans le Diocèse d'Auxerre de l'Eglise Paroissiale de Lucy sur Cure, & il étoit au XII. siécle second Patron de celle de Dammarie en Puisaye, selon une Charte d'Alain Evêque d'Auxerre en faveur du Prieuré de la Charité. Il y a dans le Diocèse de Nevers, l'Eglise de Chevroches dont il est pareillement Patron, & celle de Pierre-fitte au Diocèse de Bourges dans l'Archiprêtré de Sancerre (a). A l'égard des Martyrologes, le nom de S. Amatre a été de tout tems si célebre, qu'on n'en connoît gueres où il ne soit marqué au premier jour de Mai, de quelque antiquité qu'on les produise. En 1720. lors de l'établissement des Conferences Ecclesiastiques dans le Palais Episcopal d'Auxerre pour l'instruction des Clercs de la Ville, ce S. Evêque fut choisi pour être le Patron de ces Clercs, comme ayant été formé à la Clericature dans le même lieu par les Saints Evêques Valerien & Elade, & ayant procuré à son tour au Clergé d'Auxerre, le personnage le plus illustre & le plus sçavant de tout le pays, & peut-être de toutes les Gaules, dans la personne du Gouverneur Germain. Un jeune Ecclesiastique choisi parmi les tonsurés, a declamé depuis ce tems-là en public dans l'Eglise, le Panégyrique latin de ce Saint le jour de sa Fête.

(a) Peut-être est-ce le lieu d'où étoit le paralytique dont Constance a écrit la guerison ci-dessus rapportée.

CHAPITRE III.

Histoire de la vie de S. Germain, sixiéme Evêque d'Auxerre, traduite de Constance, avec des additions de quelques anciens Ecrivains : suivie de celle de ses Reliques, de sa Fête, & de tout ce qui a rapport à son Culte.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

COMME le public est assés informé que tous les Ecrivains de l'Histoire Ecclésiastique, à moins qu'ils ne soient de la Religion prétenduë réformée, (a) s'empressent de donner à S. Germain Evêque d'Auxerre les éloges qu'il merite, je ne m'étendrai point ici à faire un Panégyrique en son honneur. Outre que ne n'est point le fait d'un Historien, on pourroit dire que c'est l'amour de la Patrie qui m'auroit fait parler, & que je n'ai élevé ce Saint au-dessus des autres de son siécle, que parce qu'il étoit natif du pays dont je fais l'Histoire. Je me contenterai donc de rapporter ici en abregé, les éloges que lui donnent les personnes les moins suspectes : après quoi je donnerai un recit fidéle des actions que Constance & Heric lui attribuent, sans omettre les miracles rapportés par Constance, comme étant des preuves de la sainteté de cet homme extraordinaire. Je laisse à d'autres les discussions critiques sur certaines époques qui regardent l'Histoire Ecclesiastique d'Occident, quoique dans les notes mises au bas des pages, je ne refuse point de déclarer mon sentiment. La narration de Constance m'a paru trop digne d'attention, pour être si souvent interrompuë par des discussions chronologiques & de pure critique.

En effet, si S. Germain a été le plus célebre d'entre les Prélats de son siécle dans les Gaules, il faut aussi avoüer qu'il a eu en partage pour écrivain de ses actions, la plume la plus éloquente qui fut alors dans la même Province au jugement de Sidoine Apollinaire excellent connoisseur.

Comme la ville de Lion étoit une de celles où sa sainteté

(a) Les Centuriateurs de Magdebourg parlent fort mal de S. Germain d'Auxerre ; il court dans le public une médaille frappée à Genéve pour se moquer du même Saint. *Joubert Jesuite Science des medailles. T. 1. pag. 24.*

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

& son éloquence Apostolique avoient le plus éclatté, on y parloit sans cesse des vertus de ce grand homme. Les courses des Barbares qui empêchoient le Diocèse d'Auxerre d'avoir des hommes assés habiles pour mettre par écrit la vie de ce Saint, obligerent, à mesure qu'on s'éloignoit du tems de sa mort, de chercher dans les Provinces méridionales des Gaules, une plume qui fût en état d'y suppléer. On la trouva dans l'Eglise de Lyon, qui étoit nombreuse & peuplée de sçavans. S. Patient Evêque de cette Ville, pressa le Prêtre Constance de les écrire, & ce docte personnage après bien des excuses touchant la sublimité du sujet qu'il avoit à traitter entreprit l'ouvrage & y réussit. Il le tenoit encore renfermé dans le secret, lorsque S. Censure Evêque d'Auxerre en fut averti. Ce Prélat le pria de donner des copies de son ouvrage; & c'est sur ce qui en fut rendu public, que sont appuyés les éloges que les Auteurs des moyens & des bas siécles ont donné à S. Germain.

Longueval T. I. pag. 457.

Aucun des Ecrivains modernes n'a peut-être fait son éloge en termes plus précis, que celui qui a marqué dans l'Histoire moderne de l'Eglise Gallicane, que Saint Germain a été *l'un des plus parfaits modéles de sainteté, un des plus ardens défenseurs de la foi, l'honneur & la consolation de l'Eglise Gallicane, le fleau de l'hérésie, le pere des peuples, le refuge de tous les malheureux*. Il a été bien-tôt suivi de ses Confreres d'Anvers, qui disent de S. Germain d'Auxerre, & de S. Loup de Troyes que ce sont des astres de l'Eglise & des Evêques très-dignes des tems Apostoliques; que Germain n'étoit pas né pour l'Eglise d'Auxerre seulement, mais aussi pour les Gaules, pour la Grande Bretagne & l'Italie; qu'aussi voit-on qu'il est le seul sous l'invocation duquel l'Eglise Gallicane ait fait dedier presqu'autant de Temples au Seigneur, que sous celle de S. Martin, sans compter les Eglises qui sont chez les autres Nations, & sur tout chez la nation Britannique.

In Synopsi Tomi 7. Julii.

T. 7. Julii 1731. pag. 184. B.

Au reste la pensée de tous les Ecrivains des derniers tems, revient à celle qu'a eu le Prêtre Constance en commençant la vie de notre Saint, qu'il compare à un Soleil dont les yeux des mortels ne peuvent soutenir l'éclat, & duquel il n'entreprend de parler, qu'autant que le lecteur voudra bien excuser la temerité de son entreprise. „ D'un côté, dit-il, je reconnois „ qu'il est au dessus de mes forces de traitter un si vaste sujet;

„ de

„ de l'autre je ne puis refuser d'instruire la posterité de tout ce „ que l'on a vû d'excellent & de prodigieux dans ce saint „ homme, dont quelques-uns commencent à perdre le sou- „ venir, faute d'Ecrivain qui leur en transmette les actions. Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Germain, dit-il, étoit né dans la ville d'Auxerre de parens très-illustres ; & dès sa plus tendre jeunesse, il avoit été formé aux arts liberaux. On vit par l'éducation qu'il reçut, jointe à la bonté de son esprit, que l'art & la nature s'accorderent admirablement à en faire un très-habile homme. C'est ainsi que débute le Prêtre Constance. Il n'a pas jugé à propos de marquer le nom du pere & de la mere de Germain ; mais nous apprenons par Heric, que l'un étoit appellé Rustique, l'autre Germanille (a). Il tait aussi l'année de sa naissance, mais l'on juge assez probablement par l'année dans laquelle il est mort, qu'il étoit né vers l'an 380. Or afin que toutes sortes de sciences se trouvassent réunies dans la personne de Germain, lors qu'il eut tiré des plus célebres écoles des Gaules tout ce qu'on pouvoit y apprendre, il alla à Rome, & il ajouta la science de la Jurisprudence à celles qu'il possedoit déja éminemment. Il exerça ensuite dans les Tribunaux de la Préfecture la profession d'Avocat. Pendant qu'il s'en acquittoit avec l'applaudissement d'un chacun, & de maniere à être regardé comme l'un des grands Orateurs de son tems, il épousa une femme distinguée par sa famille, ses richesses & sa vertu, laquelle se nommoit Eustachie. Il continuoit à briller dans la robe, lors que la Republique l'éleva aux plus grands honneurs, en lui conferant le titre de Duc & de Gouverneur, dans une étenduë de pays qui renfermoit plusieurs Provinces. Ce n'étoit donc point d'Auxerre seulement qu'il étoit Gouverneur, comme l'ont cru quelques abbreviateurs de Constance. *Hist. Ep. Aut.*

Parmi les douze Duchés de l'Empire Romain dans l'Occident, il y en avoit un nommé le Duché de la Marche Armorique, qui s'étendoit sur cinq Provinces ; sçavoir, la premiere & la seconde Aquitanique ; la seconde & la troisiéme *Notitia Imp. Rom.*

(a) Le nom de Germanille se donnoit quelquefois aux femmes chez les Romains. Une Epitaphe trouvée à Saint Irenée de Lyon en 1731 commence ainsi *Ælia Germanilla, Æli Germanini filia.* On a cherché en vain en 1721. dans le Sanctuaire de la Collegiale d'Appoigny les corps de Rustique & Germanille, que Heric dit y avoir été inhumés, parce que cette terre leur appartenoit. Je ne doute point que notre Saint n'ait eu un prénom comme les autres Romains ; mais il n'est pas venu jusqu'à nous. Mem. de Trevoux Octob. 1731.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Lionnoise & la Senonoise. Germain qui faisoit sa demeure dans cette derniere qui étoit la moins voisine de la mer, étoit tenu de visiter en personne ces vastes Provinces de la part de la Republique. Constance remarque que c'étoit ainsi que Dieu par une disposition secrete de sa providence le formoit en toutes choses, afin qu'il ne manquât rien à son serviteur, dont il vouloit faire un jour un Pontife rempli de l'esprit Apostolique; l'éloquence, dit-il, le disposoit à la prédication, la science du droit le formoit à rendre un jour la justice, & la compagnie d'une femme servoit à le mettre à couvert du côté de la chasteté.

Comme la ville d'Auxerre étoit de la Province Senonoise, l'une des cinq du Duché dont je viens de parler; il étoit chargé d'en visiter le territoire qui s'étendoit jusqu'à la riviere de Loire, & Constance assure qu'il le visitoit en personne. Mais on remarqua que lorsqu'il résidoit à Auxerre, il étoit plus appliqué aux divertissemens de la Noblesse, qu'aux exercices de la Religion Chrétienne. Ayant une passion extraordinaire pour la chasse, il prenoit très-souvent une quantité prodigieuse de gibier, usant de tout ce que l'art avoit inventé pour y réussir parfaitement. Il y avoit au milieu de la ville d'Auxerre un poirier qui fournissoit un très-bel ombrage, aux branches duquel étoient attachées les têtes des bêtes qu'il avoit prises. On lit que les Payens attachoient quelquefois de ces sortes de trophées à des arbres en l'honneur d'Apollon & de Diane, lorsque la chasse avoit été heureuse. Mais l'intention de Germain n'étoit pas d'honorer ces faux Dieux, il n'avoit en vûë que de s'attirer l'admiration des Citoyens par la quantité prodigieuse de ses prises. On a vû déja ci-dessus comment l'Evêque S. Amatre lui représenta que cette pratique ne pouvoit venir que de l'Idolatrie, & qu'elle pouvoit scandaliser les Chrétiens, dans les tems où l'établissement du Christianisme étoit assez récent; qu'il voulut même lui persuader de faire arracher l'arbre, mais que le Gouverneur n'ayant point écouté ses avis réïterés, il se servit du tems pendant lequel il étoit dans une de ses terres, pour faire couper l'arbre jusqu'aux racines, & le faire jetter au feu; ensuite voulant éviter la colere de Germain qui l'avoit menacé de la vie, il se retira à Autun, vers le Préfet Jules, surnommé Agricole. On peut lire au même endroit comment à son retour il le

Vie de S. Amatre.

désigna pour son successeur, & lui confera même les ordres; qu'étant ensuite mort en paix, Saint Germain fit l'inhumation de son corps sur le Mont-Artre. On a dû observer que ce fut ce jour-là même, qu'il opera son premier miracle en rendant la santé à un Paralytique qu'il fit arroser avec de l'eau dont on avoit lavé le corps du défunt.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

L'Ordination que S. Germain reçut de S. Amatre a souffert quelque difficulté parmi les sçavans; les uns prétendant que ce ne fut que le Diaconat que le S. Evêque lui confera, & qu'une autre fois il le fit Prêtre; les autres soutiennent que ce fut la Prêtrise. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il étoit Prêtre, lorsqu'il fit l'inhumation de S. Amatre les premiers jours du mois de Mai 418. & qu'il ne restoit plus qu'à le faire Evêque. Tout le Clergé & la Noblesse, le peuple de la ville & de la campagne se réunirent à le demander pour successeur de S. Amatre. On lui déclara une espece de guerre, avec tout le respect néanmoins qu'on devoit à un homme de son rang, & il lui fut impossible de résister, parce que ceux sur lesquels il comptoit comme devant le dispenser d'accepter cette dignité & empêcher son élection, se déclarerent contre lui,& l'engagerent à se soumettre.On croit que cette élection se fit le premier jour de Juin. Au moins c'est le jour auquel on en célebre la Fête dans l'Abbaye de son nom de tems immémorial: mais par la supputation de la durée de son Episcopat, il paroit qu'il ne fut ordonné Evêque que le Dimanche septiéme jour de Juillet de l'an 418. Ces délais ne doivent point surprendre lors qu'on fera attention à l'expression de Constance qui dit qu'il falut le forcer,& lui faire pour ainsi dire la guerre.

Sa promotion à l'Episcopat fut suivie d'un changement total. Il quitta le service de l'Empereur, pour ne s'occuper que de celui de Dieu: il foula aux pieds les pompes du siécle, sa femme devint sa sœur, il distribua ses biens aux pauvres, & n'eut d'ambition que pour la pauvreté. On ne peut concevoir à quel point il se déclara la guerre à lui même,ni quelles pénitences & quelles austerités il fit souffrir à son corps. Du jour qu'il entra dans le Sacerdoce jusqu'à la fin de sa vie, il ne mangea point de pain de froment, il ne gouta ni vinaigre, ni huile, ni legumes, ni sel. Il se priva aussi toute sa vie de vin, excepté le jour de Pâques & celui de Noël qu'il en buvoit un

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

quelque infirmité causée par leur malice, autant que Dieu le leur permettoit. Les démons avoient tenté S. Germain lui-même, & avoient souvent fait leurs efforts pour le terrasser; mais l'ayant trouvé invincible, ils avoient tourné tous leurs mauvais desseins contre son peuple. Ils firent naître à Auxerre & dans le Diocèse, une maladie qui consistoit dans une enflure au dedans de la gorge, en sorte qu'en trois jours de tems on étoit étouffé. D'abord les enfans furent atteints de ce mal extraordinaire, ensuite il s'étendit aux grandes personnes. Les secours humains étant inutiles, on recourut au S. Evêque. Il bénit de l'huile ordonnant qu'on s'en frotât le dehors de la gorge; & tous ceux qui pratiquerent cette salutaire ordonnance furent gueris. Comme Germain chassoit souvent les démons des corps des possedés, il y en eut un qui avoüa que c'étoit eux qui avoient causé cette maladie parmi son peuple, & qu'il n'y avoit que sa priere qui les avoit tous mis en fuite. Constance fait remarquer ici que la vertu & l'efficacité des prieres du Saint, se faisoient ressentir dans les plus petites choses, comme dans les plus grandes. Dans l'un des voyages qu'il fit dans son Diocèse, il fut informé que quelques magiciens avoient jetté un sort sur les coqs de la campagne, en sorte que ces petits animaux qui sont d'une certaine utilité aux paysans, ne chantoient plus du tout; & lui même s'en étoit apperçu, & l'avoit reconnu par experience. Il se fit apporter du froment, qu'il bénit; & les cocqs en ayant avalé, reprirent leur ancien chant aux heures accoutumées & réglées par l'Auteur de la nature. Quelques Ecrivains parlant du pouvoir que S. Germain eut sur les démons, rapportent l'apparition qu'il eut de ceux qui paroissoient manger autour d'une table qu'on avoit servie pour la nuit, selon l'usage du Paganisme. Quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter que cette superstition n'ait subsisté jusques bien au-déla du siécle de ce Saint, étant celle qu'on appelloit *Bonæ mulieres nocte equitantes*, je n'entrerai point ici dans le détail de la maniere dont notre Saint détrompa ses hôtes sur cet article. Les curieux peuvent la voir ailleurs.

Delrio adag. 511. Breviar. Camerac.

Germain étant à la Ville, ne faisoit pas toûjours sa demeure dans le logis qu'il y avoit, qu'on croit avoir été situé entre l'Eglise de S. Etienne & les murs de la Cité au-dessus de la Porte-pendente; mais après qu'il y étoit resté assez de tems

pour animer son Clergé par ses exemples, il rendoit visite aux Moines qu'il avoit fondés, pour les exercer de plus en plus à la perfection Chrétienne. Quoique ce Monastere fût moins accessible à cause de la riviere qu'il falloit passer en batteau, il s'y retiroit cependant très-volontiers. Il s'y étoit fait pratiquer une petite cellule convenable à un pénitent, de laquelle Heric a fait une description effrayante. Constance rapporte simplement la maniere dont il chassa par ses prieres & celles de la Communauté, un démon qui tourmentoit un des Religieux, & il saisit cette occasion pour dire que ce lieu fût témoin d'un très-grand nombre d'autres miracles & d'événemens extraordinaires, entre autres de celui de la conversion de Mamertin. Il en parle ensuite suivant que l'Histoire en avoit été redigée par ce Payen même. Mamertin étoit dévoüé au culte des Idoles lorsqu'il perdit l'usage d'un œil & d'une main. Ayant rencontré dans la campagne un Ecclesiastique du Clergé d'Auxerre, nommé Sabin ou Savin, il apprit de lui qu'il y avoit à Auxerre un médecin plus puissant que toutes les fausses divinités. Il se mit donc en chemin pour se rendre auprès de lui; & après avoir passé la nuit d'une maniere extraordinaire dans un des Oratoires du Mont-Artre qui se trouva le soir sur sa route, & où le mauvais tems l'avoit obligé de se retirer, il arriva le lendemain à la porte du Monastere, où ceux de la Ville lui avoient dit que le Saint étoit en retraite. L'accès ne lui en fut pas difficile, puisque Germain avoit appris par révélation, qu'il devoit arriver un insigne Idôlatre, qui demanderoit la guerison de l'ame & du corps. Le S. lui donna d'abord le baiser de paix pour le rassurer, le fit entrer dans sa cellule, & l'ayant trouvé instruit des verités de la Religion par la vision qu'il avoit eu, il lui promit la grace du Baptême qu'il demandoit; il l'amena à la Ville, & ayant fait assembler le Clergé & quelques Laïques, il lui fit raconter la cause de son voyage & ce qu'il avoit vû en chemin, il le conduisit ensuite au Baptistére, où il lui conféra le Baptême, & ayant mis de l'huile sainte sur son œil & sur sa main, il les rétablit dans leur premier état. Cet Idolâtre régénéré, se fit ensuite Religieux dans le Monastere de S. Côme, & il y finit saintement ses jours dans la dignité d'Abbé. C'est lui qu'à Auxerre on appelle plus communément S. Mamert. Entre les Disciples qui passent pour avoir été

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

[illegible] en 410. jusqu'en 448.

Heric. lib. 1. *mir. cap.* 2.

Heric. lib. 1. *mir. cap.* 2.

Hist. Ep. Autiss. in S. Desiderio p. 426.

Martyrol. Nevelon.

formés par le S. Evêque, tant dans son Ecole Clericale, que dans la Monastique, où S. Aloge & S. Mamert furent Abbés successivement, l'un des plus célebres est S. Patrice Apôtre d'Irlande, lequel, selon la tradition des Hibernois, avoit déja demeuré quelques années à Auxerre sous l'Episcopat de S. Amatre; quelques uns après Heric y joignent un S. Micomer, qui alla finir ses jours dans le pays Tonnerrois. Il ne faut point oublier S. Ursicin qui se sanctifia dans la clericature, ni S. Sabin ou Savin déja nommé ci-dessus, & que l'on croit être le même qui passa depuis dans le Poitou.

Constance a aussi inseré dans son Histoire, un trait qui fait voir avec quelle austerité & avec quelle attention sur les pratiques de la Religion, Germain faisoit les visites de son Diocèse. Il aimoit à loger chez les personnes d'une fortune médiocre, évitant tout ce qui ressentoit le faste & l'éclat; & même lorsque la nuit le prenoit proche quelques vieilles mazures, il n'avoit point horreur d'y entrer & d'y rester jusqu'au lendemain. C'est ce que son Historien dit qu'il fit une fois, même pendant l'hiver. Quoique deux vieillards eussent assuré que ce lieu qu'il voyoit n'étoit abandonné que parce qu'il étoit sujet à être infesté durant la nuit, pour lui sans être effrayé du danger qu'il y avoit de toutes manieres à loger dans un tel endroit, il s'y retira avec plaisir. Et quoiqu'il eût passé toute la journée à marcher, & qu'il fût encore à jeun; il ne voulut cependant rien prendre le soir : mais après que sa petite compagnie eût pris sa refection, il se fit faire la lecture & s'endormit. Un spectre ayant paru presque aussi-tôt, le lecteur en fut épouvanté, & réveilla le S. Evêque. On entendit en même tems un bruit comme de cailloux lancés contre les murs de ce vieux édifice. Le spectre conjuré au nom du Seigneur, déclara au Saint qui il étoit, & le conduisit dans un endroit couvert de ruines, demandant des prieres pour les ames des défunts, & que les corps cachés sous ces decombres, fussent inhumés plus honorablement. Le S. Evêque fit assembler le lendemain les gens du voisinage : on releva les ruines du bâtiment, & lorsqu'on eut trouvé les corps qui étoient encore chargés de chaines, on les porta pour être enterrés parmi les Chrétiens. Depuis ce temslà ce lieu cessa d'être infesté, & l'on n'entendit plus aucun bruit dans cette maison. Ce fait pourroit paroître incroyable

à

à plusieurs personnes qui admettent difficilement les apparitions; si ce n'étoit que les écrits des Payens fournissent même des exemples d'événemens tout semblables. (a) Il eût été à souhaiter que l'Historien nous eût nommé le lieu où cette chose arriva.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Si ce grand Prélat s'employa pour la sépulture de ces inconnus qui étoient des malfaiteurs, dont tout le bien consistoit en ce qu'ils étoient morts contrits & repentans; celle des corps des Martyrs de J. C. furent encore infiniment plus dignes de ses soins. Ayant appris par révélation l'endroit des forêts de la Puisaye, où étoit la citerne dans laquelle on avoit jetté les corps des Martyrs venus de la Gaule Sequanoise, & qui avoient été massacrés sous l'Empereur Aurelien, il fit bâtir dans ce lieu une Eglise, & il y fonda un Monastere qui fut appellé *Coucy-les-Saints*. Le corps de S. Prix étoit resté dans cette cîterne, avec ceux de la multitude associée à son martyre; mais sa tête avoit été emportée par un Chrétien appellé Cot, jusqu'à deux lieües d'Auxerre sur la route de Lyon. Le S. Prélat ayant heureusement decouvert cette tête, fit encore bâtir une Eglise à l'endroit, & l'exposa à la vénération publique. C'est aujourd'hui la petite ville de Saint-Bry, formée par le concours qu'Heric dit s'être fait à ces Reliques à l'occasion des miracles qu'elles operoient.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de trois Eglises bâties par ce S. Evêque sous l'invocation des Saints Martyrs. Il en fit encore élever une quatriéme, proche la ville d'Auxerre, sous le titre des Martyrs d'Agaune. Quelques-uns ont assuré que c'étoit sur son propre fond, & Heric l'a cru; mais un manuscrit très-ancien, marque que c'étoit sur le terrain d'un vénérable Prêtre appellé Saturne ou Saturnin, son disciple, qu'il destina pour desservir cet Oratoire. Comme le Saint Evêque étoit très-riche en fonds de terres, il en disposa dès son vivant en faveur de l'Eglise de S. Etienne, bâtie ou dediée par son prédécesseur, & en faveur des autres. Il donna à cette premiere Eglise où étoit son siége Episcopal, la terre d'Appoigny, celle de Varzy & ses dependances, Vercise ou Vercese qui étoit un Château remarquable, Poilly ou Marnay, Toucy, Perrigny & Cussy. Il fit présent au Monastere

Labb. Bibl. mss. pag. 531.

(a) *Plutarchus in Parallelis. Plinius junior & Lucanus apud Menochium in opere Italico Historiarum parte 2. Centuria 4. Cap. 31.*

Depuis l'an 418. jusqu'en. 448.

de S. Côme, d'un territoire qu'on appelloit Monceaux, pour la fourniture du vin ; de Fontenoy, pour celle des grains ; & de Mezilles, pour l'entretien des bestiaux. Il donna encore à l'Oratoire de S. Maurice le village de Guerchy, au Diocèse de Sens, & ceux de Corvol & de Moulins au Diocèse d'Auxerre. A l'égard de l'Oratoire, ou Basilique de S. Alban, dont parle le Moine Heric, nous ne sçavons point comment il le dota. Il le bâtit dans le haut de la Cité vers l'angle qui regarde l'Occident d'hiver, & il y mit les Reliques de ce S. Martyr qu'il apporta de la Grande-Bretagne, où il avoit été envoyé par les Evêques des Gaules. C'est cette légation dont il faut faire ici la description au long dans les propres termes de Constance, ou à peu près.

Lib. 1. Mir. cap. 10.

Récit du premier voyage de S. Germain dans la Grande-Bretagne, dans lequel on a conservé les expressions de l'Ecrivain contemporain.

Il y avoit dix ans ou environ que S. Germain gouvernoit son Diocèse, & y menoit la vie que j'ai décrite ci-dessus, lorsque des Envoyés de la Grande-Bretagne dans les Gaules, y annoncerent que l'heresie de Pelage étoit déja fort étenduë dans leur pays, & que la foi Catholique demandoit un prompt secours. On tint à ce sujet un Concile fort nombreux; & l'avis unanime de tous ceux qui le composoient, fut d'y envoyer S. Germain avec S. Loup, Evêque de Troyes, que Constance appelle des hommes Apostoliques, des premieres lumieres de la Religion, & qui tout vivans qu'ils étoient sur terre, meritoient déja de vivre par avance dans le Ciel. On a découvert depuis peu, que ce fut à Troyes que fut tenu ce nombreux Concile. Cette Ville étoit en effet très-commode pour assembler les Evêques de la Gaule Celtique, avec ceux de la Belgique & des Germanies, qui durent être les premiers avertis du progrés que faisoit l'heresie. La Chronique de Prosper qui marque cette députation en l'an 429. nous apprend que le Pape Celestin I. y joignit aussi son autorité, & que par l'avis du Diacre Pallade depuis Evêque d'Hibernie, Germain d'Auxerre fut chargé de sa part d'aller combattre les Hérétiques. Il étoit beaucoup plus âgé que Saint Loup de Troyes, & plus ancien dans l'Episcopat. Il paroît que le voi-

Vita S. Lupi apud Bolland. 29. Julii pag. 69. & seq.

finage des deux Eglises put contribuer à faire ce choix, afin qu'ils hatassent d'autant plus leur départ, que le mal demandoit un prompt remede. Constance continuë à les loüer en disant que plus le danger sembloit demander de travaux & de peines, plus ces Héros devoüés à la fatigue entreprirent hardiment ce voyage, l'activité de leur foi leur servant d'aiguillon dans cette occasion.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Ce fut aux approches de l'hiver qu'ils se mirent en campagne, & ils ne pouvoient aller qu'à petites journées. Comme dans le cours de leur chemin ils vinrent à passer dans le territoire de Paris, la fatigue les obligea de s'arrêter, pour loger à Nanterre. Les habitans du lieu ayant sçu l'arrivée de ces grands hommes, vinrent en foule au devant d'eux leur demander la bénédiction, en leur rendant les respects qui leur étoient dûs. Pendant que S. Germain leur disoit quelques mots d'exhortation, ayant jetté les yeux sur le milieu de cette populace qui l'environnoit, il apperçut de loin parmi le grand nombre de ses auditeurs une jeune fille nommée Genevieve. Ce Saint Prophéte ayant connu par revélation dans cette Vierge quelque chose de céleste & d'angelique, la fit d'abord amener en sa présence. Chacun en fut dans l'étonnement, & prêtoit silence pour entendre de la bouche de ce S. homme, quelque sentence prophétique à son sujet. Ce vénerable Pontife s'inclinant jusqu'auprès d'elle demanda à ceux qui étoient autour de lui, quels étoient ses parens & comment elle s'appelloit. On lui dit son nom, & on fit approcher ses parens. Interrogés touchant Genevieve, ils repondirent que c'étoit leur fille. Alors Germain, à qui Dieu se communiquoit toûjours, éleva sa voix d'un ton prophétique, & parla ainsi à la loüange de la jeune fille, en s'adressant à ses parens. *Vous êtes heureux*, leur dit-il, *d'avoir engendré un tel enfant, dont le moment de sa naissance a causé une joye particuliere même aux Anges. Car sçachez qu'un jour ses mérites seront très-précieux aux yeux de Dieu, & que les hommes même pourront se la proposer à imiter pour arriver à la perfection spirituelle.* Il dit encore à la loüange de la jeune Vierge plusieurs choses qu'il seroit trop long de rapporter : Enfin se tournant vers elle, il s'inclina une seconde fois pour consoler ses tendres années, avec toute l'affabilité dont il étoit capable, & l'ayant exhortée à lui ouvrir le secret de

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

son cœur; il lui demanda si elle vouloit embrasser la vie Religieuse pour être qualifiée du nom d'Epouse de Jesus-Christ. Genevieve ravie de pouvoir appartenir à un tel époux, répondit qu'elle embrassoit très-volontiers l'état de virginité, & qu'il y avoit déja très-long-tems qu'elle le desiroit: elle pria S. Germain, que s'il le trouvoit bon, il voulût bien lui accorder cette grace en lui donnant sa bénédiction. Le S. Evêque s'inclinant de nouveau vers la jeune Vierge, l'exhorta de perseverer dans cette résolution. Pendant ce tems-là, il prit le chemin de l'Eglise, suivi d'une multitude innombrable de peuple. Là on remarqua, que durant tout le têms du chant des pseaumes & le reste de la priere, quoique très-long, S. Germain ne cessa d'avoir la main étenduë sur la tête de la jeune Vierge. La vie de Sainte Genevieve dit qu'il avoit commencé à tenir ainsi sa main sur elle dès le tems qu'il venoit à l'Eglise, & que l'heure de l'Office qu'ils acquitterent, étoit celle de la neuviéme & de la douziéme heure, c'est-à-dire, Nones & Vêpres. L'Oraison étant finie, ils prirent leur réfection avec action de graces. Alors S. Germain ayant recommandé Genevieve à ses parens, lui ordonna de revenir le lendemain. A la pointe du jour, elle se rendit auprès des Saints Prélats. Germain lui demanda si elle se ressouvenoit encore du dessein qu'elle avoit formé le jour précedent. Elle animée de l'esprit Divin, répondit avec fermeté qu'elle s'en ressouvenoit très-bien, & qu'elle faisoit la résolution de l'observer inviolablement; mais que pour cela elle avoit besoin de la grace de Dieu & des prieres du vénérable Pere. Germain reconnut que Dieu favorisoit visiblement les desirs de l'un & de l'autre. Regardant à terre, il y apperçut une piéce de monnoye de cuivre, marquée de la croix, qui se trouva là par la permission de Dieu, & l'ayant ramassée, il la donna à Genevieve en forme de présent, & lui commanda de la porter toûjours attachée à son cou en mémoire de lui. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *quand je serai parti, de percer cette piéce, & de porter toûjours devant vous ce gage de mon amitié. Ne souffrez jamais qu'on vous mette au col ni aux doigts ces vains ornemens du monde garnis d'or ou de pierres précieuses, laissez cela aux filles du siécle. Pour vous qui êtes du nombre des épouses de Jesus-Christ, n'ayez de desirs que pour les ornemens spirituels.* Après avoir ainsi parlé il lui dit adieu,

& l'avertit qu'elle se ressouvint de lui : & l'ayant recommandée encore à ses parens, il continua son chemin avec sa compagnie. La piéce que S. Germain trouva à terre, n'étoit autre qu'une piéce de monnoye ayant cours alors. Quoique la croix ne fût pas marquée sur toutes les monnoyes, il y en avoit cependant certaines sur lesquelles on la voyoit. Telles étoient celles de l'Empereur Theodose, dont le revers étoit GLORIA ROMANORUM avec la figure d'un soldat tenant un labarum & ayant deux croix à ses côtés; & celles qui représentoient l'Imperatrice Eudoxie avec une renommée ayant une croix auprès d'elle.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Du Molinet in Steph. Tornac. pag. 251.

Nos deux Saints s'embarquerent donc par ordre de Dieu & avec l'aide de sa grace, sur la mer Oceane; & ce fut alors que le Seigneur les fortifia & les rassura, parce qu'ils se trouverent bien-tôt au milieu des dangers. Dans le commencement le vaisseau s'avança en mer avec un vent assez favorable. Mais lorsqu'on eut perdu la terre de vûë, une légion de démons vint au devant, écumans de rage de voir en chemin de si grands hommes, qui alloient leur ravir quantité de peuples. Ils mirent le vaisseau en mille dangers, ils exciterent des tempêtes, couvrirent le ciel d'une multitude de nuées qui ne permettoit plus d'appercevoir le jour, & rendirent ces ténébres encore plus épaisses par l'agitation de la mer & de l'air. Déja les voiles ne pouvoient plus résister à la fureur des vents, & l'Ocean tout immense qu'il est, pouvoit à peine porter ce leger vaisseau. Les matelots avoient épuisé toute leur science, le vaisseau n'étoit plus soutenu que par la priere, sans qu'aucun effet humain pût le rassurer : & alors par hazard le S. Evêque Germain s'étoit endormi accablé de fatigues. Ainsi, le seul homme capable de s'opposer à tant d'attaques, n'agissant point, la tempête recommençoit avec une nouvelle violence, & déja les flots faisoient enfoncer le vaisseau. Alors S. Loup & le reste de la compagnie saisis de frayeur, reveillerent le S. vieillard, afin qu'il s'opposât à la fureur des élémens. Devenu plus ferme par la violence du danger, il se mit aussi-tôt à invoquer J. C. à éxorciser l'Ocean, & à opposer aux vagues & à la tempête le sujet de leur voyage qui étoit une affaire de Religion. Ayant ensuite pris de l'huile, il en fit une legere aspersion sur la mer au nom de la Sainte Trinité; par ce moyen

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

il réprima d'abord la fureur des flots. Puis exhortant son collegue & tous ceux du vaisseau, tous ensemble se mirent à pousser des cris vers le ciel, après quoi Dieu fit sentir sa présence, les ennemis furent mis en fuite, il y survint une douce serenité; les vents commencerent à être favorables, & l'eau ne se laissoit plus fendre, que pour faire avancer le vaisseau. Enfin après avoir parcouru de vastes étenduës sur la mer, ils arriverent peu de tems après au port si desiré. Ces Saints Evêques étoient attendus sur le bord de la mer par une multitude de peuple venuë de divers endroits de l'Isle, en conséquence de l'annonce que leurs ennemis avoient faite de leur arrivée. Car les malins esprits qui étoient dans les corps de quelques-uns, ne manquerent pas de faire sçavoir par tout ce qu'ils appréhendoient. On les entendit (pendant que les deux Saints Prélats les chassoient du corps de ces pauvres malheureux,) publier toutes les circonstances de la tempête,& avoüer qu'ils étoient les auteurs de tout ce qui étoit arrivé sur la mer : ils faisoient même entendre, que ce fut en vertu des prieres & du pouvoir de ces deux Saints, qu'ils n'avoient pû réussir à submerger le vaisseau.

A peine les deux Saints Evêques furent-ils arrivés, qu'ils remplirent de leur reputation la Bretagne, (quoique l'Isle soit fort grande,) par le moyen des prédications qu'ils y faisoient, & des miracles qu'ils y operoient. Comme on accouroit tous les jours en foule autour d'eux, la parole de Dieu se répandit, non seulement dans les Temples; mais encore dans les places & carrefours, dans les campagnes, dans les lieux écartés, afin que par-là les Catholiques fussent confirmés dans leur foi, & que ceux qui avoient été pervertis, apprissent les moyens de rentrer dans la bonne voye. On ressentoit leur pouvoir & leur autorité par le témoignage de la conscience, comme autre fois celle des Apôtres; leur doctrine éclatoit par l'éloquence dont ils étoient doüés, & leur mérite se faisoit connoître par le don des miracles; & comme dans le fond c'étoit la vérité qu'ils annonçoient, c'est pour cela que tout le pays reconnut qu'il n'avoit point d'autre sentiment que le leur. Les auteurs des mauvaises opinions se tenoient cachés, gemissans de même que les démons, de ce que tant de peuples étoient arrachés de leurs mains. Cependant après avoir bien pensé à ce qu'ils devoient

faire, ils resolurent de commencer le combat. Ils s'avancerent en se faisant remarquer par leur pompe, leurs habits éclatans, & par une grande troupe de flatteurs dont ils étoient environnés. Ils aimerent mieux risquer quelque chose en disputant, que de s'exposer à être couverts de honte parmi les peuples en gardant le silence, de peur de paroître se condamner ainsi eux mêmes. Cette conference attira un nombre infini d'habitans, même avec leurs femmes & leurs enfans: mais le sort & la condition des parties étoit bien differente; l'une ne s'appuyoit que sur l'autorité & le secours de Dieu, & l'autre se confioit en ses propres forces: d'un côté régnoit la véritable foi, & de l'autre la perfidie: celle-ci avoit pour chef Pélage, celle-là Jesus-Christ. Les Saints Evêques laisserent leurs adversaires parler les premiers; mais ils ne debiterent que des mots, & tout ce qu'ils dirent ne servit qu'à fatiguer les oreilles & à faire perdre le temps. Les vénérables Prélats repandirent ensuite avec abondance les torrents de leur éloquence, & firent retentir de tous côtés avec une force & un zéle Apostolique la parole de l'Evangile; après avoir cité les saintes Ecritures, ils en tiroient les conséquences nécessaires, & ils faisoient voir évidemment la liaison de leurs raisonnemens avec le témoignage des livres sacrés. La vérité enfin l'emporta sur le mensonge, & la foi réprima tellement la perfidie, que ces héretiques ne pouvant répondre à ce qu'on leur proposoit, étoient obligés à chaque objection d'avoüer l'injustice de leur cause. Le peuple qui s'étoit avec peine abstenu de fraper des mains pour déclarer son sentiment sur cette dispute, ne put s'empêcher de marquer par ses cris ce qu'il en pensoit. Pendant ce tems un homme revêtu de la charge de Tribun s'étant avancé avec sa femme au milieu de l'Assemblée, plaça devant les Saints Evêques sa fille âgée de dix ans qui étoit aveugle. Ces Saints personnages ayant ordonné de la présenter à leurs adversaires, ceux-ci furent si troublés & si effrayés des remords de leur conscience, qu'ils se joignirent avec les parens de la fille, pour demander avec respect la guerison à ces charitables medecins. Voyant donc ce que le peuple attendoit d'eux, & que leurs adversaires étoient sur le point de se rendre, ils se mirent quelques tems en priere ensemble. Ensuite S. Germain animé de l'esprit Saint, invoqua la sain-

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

te Trinité, & ayant aussi-tôt tiré de son cou le Reliquaire qui descendoit jusques sur son côté, il l'appliqua en présence de tout le monde sur les yeux de cette fille aveugle, qui commença à l'instant à voir clair. Ce miracle remplit de joye les parens de la fille guerie, & le peuple fut saisi de crainte & d'admiration. Depuis ce jour-là, chacun s'empressa si fort à se dépoüiller des faux préjugés dont il avoit l'esprit infecté, que c'étoit à qui embrasseroit le plûtôt la doctrine des Saints Prélats, fondée sur la Confession de foi dont le Concile de Troyes les avoit chargé (*a*).

(*a*) *Vita S. Lupi. Bolland. pag. 69.*

Aussi-tôt que les Saints Evêques eurent détruit les fausses opinions introduites dans ce pays, qu'ils eurent réfuté les auteurs de cette herésie, & réuni tous les esprits dans la pureté de la même foi, ils demanderent à aller visiter le lieu où reposoit le corps de S. Alban Martyr, afin de remercier Dieu par son serviteur, & de le reconnoître pour l'auteur de ces changemens. S. Germain qui avoit sur lui quelques précieux restes des Saints Apôtres & de plusieurs Martyrs, y ayant fait sa priere, fit ouvrir le tombeau du Saint, pour y renfermer les Reliques, parce qu'il lui sembloit raisonnable de conserver dans un même sepulchre, les membres des Saints qu'il avoit ramassé de divers pays, & dont les ames jouissoient ensemble de la même gloire. Quand il eut placé & joint ensemble avec honneur & respect ces saintes Reliques, il prit du lieu même où le sang du Martyr S. Alban avoit été répandu, une masse de terre pour l'emporter avec lui. Ce même jour-là une multitude presque infinie d'hommes se convertit au Seigneur.

Dans le tems qu'ils s'en retournoient, l'ennemi qui ne cesse de tendre des piéges aux hommes, dressa de funestes embuches à S. Germain. Le Bienheureux Prélat étant malheureusement tombé par terre, fut blessé à un pied. Mais ce tentateur ne sçavoit pas que l'infirmité qu'il causeroit au corps du Saint, augmenteroit ses mérites, comme il étoit arrivé au saint homme Job. Pendant le peu de tems que S. Germain fut obligé, à cause de son incommodité, de rester dans le même lieu, il arriva par malheur dans le voisinage de sa demeure un incendie, dont la flamme après avoir consumé plusieurs maisons couvertes de roseaux, étoit poussée par les vents, & alloit gagner le lieu où il étoit couché. Tout le

monde

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

monde accourut vers le S. Evêque ; chacun s'empressoit de l'enlever par les mains, pour le tirer du danger qu'il courroit d'être dévoré par le feu. Mais il ne permit jamais qu'on l'ôtât de sa place, & les blama même d'en agir ainsi, tant étoit grande la confiance qu'il avoit en Dieu. Tout le peuple troublé & désesperé essaya d'arrêter l'embrasement. Mais Dieu, pour faire paroître sa toute-puissance d'une maniere plus éclatante, permit que ce que la multitude avoit tâché de conserver fût réduit en cendres, & que les choses ausquelles le saint malade avoit défendu de toucher, ne fussent aucunement endommagées. En effet la flamme étant proche la demeure du saint homme, passa au-delà comme par crainte & par respect, & continuant son chemin tout à l'entour, elle n'y fit aucun dégât. On apperçut parmi les tourbillons de feu sa maison saine & sauve, parce que celui qui y étoit renfermé, étoit assez puissant pour la garder. A ce miracle tout le monde triompha de joye, & reconnut évidemment, que mal à propos on avoit apprehendé pour le S. Evêque ; & chacun étoit bien aise de se voir convaincu par des événemens si prodigieux. On vit ensuite la cabane de ce véritable pauvre, assiégée nuit & jour d'une multitude infinie de personnes, dont les unes y étoient accouruës par le desir d'obtenir la guerison de leurs ames, & d'autres pour avoir celle de leurs corps. Il est impossible, dit ici Constance, de raconter les merveilles que Jesus-Christ operoit par son serviteur, qui tout infirme qu'il étoit, faisoit des choses étonnantes. Comme il ne vouloit pas qu'on remediât à son incommodité, il lui sembla voir pendant la nuit une personne dont les habits étoient aussi blancs que la neige, qui lui tendant la main, paroissoit le lever de dessus son lit, & lui ordonnoit de se tenir ferme sur ses pieds & de marcher. A ce moment il recouvra son ancienne vigueur, & il fut tellement délivré de toute douleur, qu'aussitôt que le jour fut venu, il ne craignit point de se mettre en marche, & de s'exposer à de nouveaux travaux.

Pendant ce tems-là les Saxons & les Pictes ayant joint ensemble leurs forces, se réunirent pour déclarer la guerre aux Bretons. Ceux-ci furent effrayés de cette nouvelle, & comme ils se sentoient presque dans l'impuissance de faire tête à tant d'ennemis, ils envoyerent vers les Saints Evêques &

Depuis l'an 418. jusqu'à 448.

implorerent leur assistance. Nos pieux Protecteurs s'étant dépêchés, ainsi qu'ils avoient promis, d'aller visiter ces timides Bretons, leur procurerent, par leur arrivée, autant de confiance & de sûreté, qu'auroit fait l'armée la plus forte & la plus nombreuse. C'est pourquoi la guerre fut faite au nom du Jesus-Christ par l'entremise de ces hommes Apostoliques (a). Le saint tems de Carême dans lequel on étoit augmenta la foi, & la présence des deux Evêques, échauffa tellement la dévotion des soldats, que plusieurs se faisant instruire par les prédications journalieres en forme de catéchisme, aspirerent à l'envi les uns des autres à la grace du Baptême. Comme donc la plus grande partie des troupes employées par les Bretons avoit desiré d'être purifiée dans les eaux de ce bain salutaire: on forma dans la campagne avec des branches d'arbres, une espece d'Oratoire pour s'y assembler le jour de Pâques, & quoiqu'on fût dans les embarras d'une expédition militaire, on disposa les soldats de même qu'on auroit fait dans une ville. L'armée étoit encore arrosée des eaux sanctifiantes du Batême lorsqu'elle avança contre ses ennemis; & le peuple étoit animé d'une foi si vive, que comptant peu sur le secours des armes, il mettoit toute sa confiance dans celui de Dieu. Les ennemis furent informés de la nouvelle maniere dont les Bretons étoient campés: & comme ils s'étoient préparés à la guerre, il leur tardoit de les aller attaquer, croyant qu'ils les déferoient aussi facilement que s'ils n'avoient eu absolument aucunes armes. L'armée chrétienne découvrit cependant leur approche par des espions qu'elle envoya. Comme elle préparoit aussi ses armes de son côté, & qu'elle se disposoit au combat, S. Germain se déclara hautement le conducteur des troupes. Ayant réuni un nombre de soldats armés à la legere, il parcourut tous les lieux circonvoisins, & fit sonder une vallée environnée de hautes montagnes du côté que l'on attendoit les ennemis. Ce fut là qu'il rangea ses gens en bataille d'une maniere nouvelle. Déja voyoit-on paroître l'armée furieuse des ennemis: les espions en ayant donné avis, aussi-tôt S. Ger-

(a) Ce petit mot de Constance suffit, pour faire voir qu'on a toûjours regardé dès le commencement la defaite des Saxons & des Pictes, comme un événement miraculeux, & inspiré de Dieu, & non pas comme un simple effet de l'adresse de S. Germain, qui, à la verité, avoit été dans sa jeunesse un homme du Barreau, mais non pas un homme de guerre.

main avertit tout le monde d'être sur ses gardes : il leur dit que lorsqu'il leur donneroit le signal par son cri, ils eussent aussi tous à crier après lui. Les ennemis ne se doutoient de rien, quand les deux Saints Evêques se prirent à crier trois fois à haute voix *Alleluia*. A l'instant toute l'armée se mit à répéter le même cry; ce qui produisit une clameur étonnante, laquelle fut encore augmentée par la repercussion des rochers & des vallons circonvoisins. La frayeur s'empara tout à coup des troupes ennemies, & ils furent saisis d'une telle consternation, qu'ils crurent que non seulement les montagnes d'alentour, mais même la masse du Ciel venoit fondre sur eux. Les pieds des plus agiles ne leur paroissoient pas suffisants pour les sauver, tant étoit grande la crainte dont ils étoient pénétrés : ils se mirent ensuite de tous les côtés, laissant là leurs armes, & se croyant trop heureux s'ils pouvoient tirer d'un danger si pressant leurs corps tous-nuds. Il y en eut même plusieurs qui par trop de précipitation & de frayeur se noyerent dans le fleuve qu'ils avoient passé sans danger un peu auparavant (*a*). Alors les Bretons se reconnurent vangés de leurs ennemis sans avoir essuyé la moindre fatigue : ils devinrent tranquilles spectateurs d'une victoire que Dieu leur accordoit ; ils ramasserent les dépoüilles restées sur la terre, & s'enrichirent du butin de leurs adversaires. On ne peut exprimer combien grande fut la joye des Saints Evêques, en voyant ainsi les Pictes & les Saxons mis en deroute sans la moindre effusion de sang. Mais ce qui augmenta le plus leur allégresse, ce fut de voir, que ce n'étoient pas les forces humaines, mais la seule foi en la puissance de Dieu qui leur avoit obtenu une défaite si extraordi-

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

(*a*) Usserius *lib. de Brit. Eccl. primordiis p.* 333. dit que tout ceci arriva dans le Territoire de Flint proche la ville que les Anglois appellent *Mold*, & ceux du pays de Galles *Guid-Cruc* : que de là vient que le lieu s'appelle *Maës-Garmen*, c'est-à-dire, *champ de Germain* ; & que ce fut sur le bord du petit fleuve Alen que l'Armée fut baptisée.

C'est de cette victoire que S. Gregoire le Grand fait mention dans ses Morales sur Job Lib. 27. cap. 6. *Ecce lingua Britannia quæ nihil aliud noverat quam barbarum frendere, jamdudum in divinis laudibus Hebræum cœpit Alleluia resonare.* Bede & après lui Aimoin *lib.* 3. *cap.* 74. ont cru que cela se rapportoit à la prédication de S. Augustin en Angleterre : mais le Pape Pagi a fait voir que c'est à l'Histoire de S. Germain, que ce S. Pape fait allusion, parce qu'il écrivit ses Morales en 591. & ne songea à envoyer S. Augustin que cinq ans après. Le reste du passage fait une visible allusion à la tempête appaisée par le même Saint. Les Bollandistes *T.* 7. *Julii pag.* 55. ont suivi le P. Pagi. Le P. De Ste. Marthe croit que cet endroit a été ajouté à S. Gregoire.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

naire. C'est pourquoi après avoir mis ordre à toutes les affaires dans cette Isle si puissante & si riche, l'avoir délivrée de beaucoup de dangers, & dompté ses ennemis tant spirituels que corporels; ils se disposerent à s'en retourner conduits par une multitude d'habitants du pays. Leurs propres vertus & l'intercession du Martyr S. Alban leur préparoit une navigation tranquille & heureuse : & le vaisseau où ils s'étoient embarqués ayant eu le vent favorable, ils arriverent à bon port dans les Gaules, où l'on desiroit leur présence avec ardeur.

Voyages de Saint Germain en differens endroits des Gaules.

Le retour des vénerables Prélats y répandit l'allégresse dans toutes les Provinces; les Eglises en furent comblées de joye, & les démons saisis de frayeur. L'arrivée de Germain fut sur-tout pour Auxerre un sujet de consolation. Comme il étoit l'Avocat ordinaire de sa patrie auprès de Dieu, & son défenseur contre les adversités de ce monde, elle avoit une double raison d'attendre son retour avec empressement. On avoit imposé sur ses Citoyens des sommes plus fortes qu'à l'ordinaire : & plusieurs autres exactions les avoient reduits à une telle extrémité, qu'ils se regardoient comme des orphelins privés de leur pere. Ils étoient dans l'affliction; mais ils ne tarderent pas de trouver un consolateur. S. Germain ayant reconnu la cause de leur misere, prit part à leurs malheurs : désirant ardemment procurer la paix & le repos à sa Ville, il résolut de subir les fatigues d'un long voyage de terre, quoiqu'il fût à peine délassé des dangers qu'il venoit d'essuyer sur mer.

A peine étoit-il sorti du territoire d'Auxerre, que sur le soir une espece de vagabond marchand nuds pieds & nuë tête, se joignit à sa compagnie dans le chemin. Comme le tems étoit mauvais & qu'il tomboit beaucoup de pluye, S. Germain eut compassion de la nudité de cet homme, & souffrit qu'il logeât dans la même maison que lui. C'étoit un voleur, comme la suite le fit voir. Car pendant que les compagnons du S. Evêque étoient occupés, pensant plûtôt à Dieu qu'à la garde de leur monture, il emmena furtivement la bête dont S. Germain se servoit pour son voyage. Aussi-tôt que le jour parut, on s'apperçut du vol. Un des Clercs prit le parti d'aller à pied, en substituant l'animal sur lequel il avoit

été monté, à la place de celui qui avoit été volé. Pendant le chemin, ceux qui accompagnoient le S. Prélat remarquerent qu'en couvrant son visage il cachoit des sentimens de joye, qui s'étoient élevés en lui contre son ordinaire. Tout le monde en étant témoin, une personne de sa compagnie prit la liberté de lui en demander la raison. S. Germain répondit : *Arrêtons-nous ici un peu de tems, pour plaindre le travail de ce pauvre malheureux, que vous allez voir tout à l'heure fort agité.* Un peu après qu'ils furent descendus de dessus leur monture, & qu'ils se furent arrêtés, ils virent de loin le voleur, qui marchant à pied conduisoit après lui l'animal qu'il avoit dérobé ; & tandis que ce malheureux se dépêchoit de joindre S. Germain & sa compagnie, ceux-ci continuoient de parler en la même place. Lorsqu'il fut près d'eux, il se jetta à leurs pieds, il avoüa son crime, & dit qu'il avoit été arrêté de telle maniere pendant toute la nuit, qu'il n'avoit pû avancer plus loin, & que le seul moyen qu'il avoit trouvé de se délivrer, étoit celui de ramener l'animal. Le Saint lui répondit : *Si nous vous avions donné hier de quoi vous couvrir, vous n'eussiez pas été dans la nécessité de voler : Prenez donc ce qui vous manque, & rendez-nous ce qui nous apartient.* Ainsi ce voleur ayant avoüé son crime, n'en reçut pas seulement le pardon, mais encore une recompense avec la bénédiction du S. Evêque. Cet homme plein de Dieu ne cherchoit qu'à se cacher, & à s'humilier aux yeux des hommes : mais ses miracles & ses vertus le trahissoient ; il faisoit paroître en cela la vérité de ce que dit l'Evangile, qu'une Ville placée sur une montagne ne peut point être cachée. Il se privoit des avantages & des soulagemens qu'il auroit pû recevoir de ceux qui l'accompagnoient ; il évitoit pareillement la rencontre des étrangers ; mais, quoiqu'il fît, l'éclat & la majesté qui l'environnoient, ne pouvoient être voilés. Car tous ceux des villages, des bourgs & des villes qui se trouvoient sur son chemin, couroient en foule au devant de lui avec leurs femmes & leurs enfans. C'étoit une chaine continuelle tant de ceux qui venoient au devant de lui, que de ceux qui le reconduisoient. Ainsi étoit honoré alors par les peuples d'un pays fort connu, celui dont depuis peu on a ôté le nom de devant les yeux des Prêtres du même pays.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Le Diocèse d'Autun.

Depuis l'an 418. jusqu'à 448.

L'Historien dit qu'il ne seroit pas pardonnable de passer sous silence les merveilles qu'il opera à Alise, ou plûtôt dans l'Auxois, quoiqu'il fût absent. Il y avoit dans ce lieu là un Prêtre appellé Senateur d'une famille noble, & encore plus illustre par la sainteté de sa vie. La femme qu'il avoit eue avant sa promotion aux Ordres, nommée Nectariole, étoit encore en vie, & ne lui cedoit point en pieté. Ce Saint passant par leur pays voulut les voir pour renoüer avec eux son ancienne amitié. On lui prépara une chambre, & plus le personnage étoit éminent, moins les préparatifs furent grands. La pieuse Dame mit en secret une piéce de toile ou d'étoffe sous le lit: le S. Evêque y coucha sans sçavoir ce qu'elle avoit fait, & ayant passé la nuit occupé à la priere ou aux pseaumes, il se remit en chemin dès le lendemain. Toute sa maison étoit remplie de joye d'avoir reçu un tel hôte. Nectariole ne manqua pas de retirer de dessous le lit ce qu'elle y avoit mis, & l'enferma soigneusement; mais voici ce qui arriva. Un certain homme nommé Agrestius qui étoit de condition libre, ayant femme, enfans, & parenté dans le lieu, devint malheureusement possédé du démon. Toute sa famille n'étoit pas moins fâchée de l'absence de Germain, que de l'affliction de ce pauvre malheureux. Et comme il n'y avoit point de remede qui pût lui servir, la vénérable Dame eut esperance que la foi opéreroit quelque chose. Elle tira de son armoire l'étoffe qu'elle avoit mise sous le lit de Germain, en fit entourer & attacher le furieux. En cet état, il lui sembla qu'il étoit environné d'un feu ardent, & il ne cessa d'appeller à son secours le nom du vénérable Evêque. En effet, si ce Saint étoit absent de corps, il étoit toûjours présent par son opération. Agrestius fut délivré par la grace de Dieu; & depuis ce tems-là, il ne ressentit aucune attaque durant toute sa vie.

Comme le dessein de S. Germain étoit d'aller à Arles, ayant atteint la riviere de Saone, il s'y embarqua pour Lyon. Aux approches de cette ville, tout le peuple de tout âge & de tout sexe, vint à l'envi l'un de l'autre au-devant de lui. Chacun lui demandoit sa bénédiction, chacun s'empressoit de le toucher ou d'être touché par lui, & ceux de la multitude qui ne pouvoient avoir eu cet avantage, étoient très-contens lorsqu'au moins ils avoient pû le voir. Toute sorte

de maladies y furent gueries par sa bénédiction : la ville se regarda très-honorée des prédications qu'il y fit, & quoiqu'il en sortit assez promptement, il ne laissa pas de satisfaire l'ardeur extrême que le peuple avoit de l'entendre. Si j'entreprenois de parler de tous ses voyages, dit ici Constance, si je les racontois tous, la longueur dont il me faudroit user causeroit de l'ennui à mon lecteur ; mais Dieu me pardonnera, si j'omets malgré moi plusieurs choses dont j'ai une parfaite connoissance. Lors donc que le saint homme arriva à Arles, toute la ville le reçut avec des applaudissemens universels comme un Evêque Apostolique de son siécle. Cette ville avoit alors pour Evêque S. Hilaire, qui étoit en grande réputation par ses vertus éclatantes, car c'étoit un homme doüé d'une foi ardente, c'étoit un torrent d'éloquence céleste, & un ouvrier infatigable dans la voye des divins commandemens. Il honoroit S. Germain d'une affection semblable à celle qu'il auroit eu pour son propre pere, & lui portoit honneur comme il auroit fait à un Apôtre. Auxiliaire qui étoit alors revêtu de la charge de Préfet dans les Gaules (a), fut doublement réjoüi de l'arrivée du S. Evêque, tant parce qu'il desiroit connoître un homme si fameux par ses miracles, que parce que sa femme étoit depuis longtems attaquée d'une fievre quarte. Lorsqu'il sçut qu'il entroit dans la ville, il alla, contre la coutume, fort loin au devant de lui saisi d'admiration. La majesté qui brilloit sur son visage, la profonde érudition dont étoient ses entretiens, le poids des sentences dont étoient pleins ses discours publics, tout cela acheva de jetter son esprit dans un tel étonnement, qu'il reconnut que le Saint étoit encore plus grand que la réputation ne l'avoit fait : & véritablement il parut par les effets encore bien plus célebre, que par ce qui en avoit été publié. Le Préfet lui offrit des présens, il l'accabla de bienfaits, & lui demanda par grace speciale de vouloir bien accepter ce qu'il lui donnoit. Il lui découvrit la maladie de sa femme : & aussi-tôt que le Saint l'eut visitée, la force de l'accès cessa si subitement, qu'il n'y resta aucune marque du

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

(a) On voit dans le Recueil des inscriptions de Gruter à la page 159. num. 8. une Inscription autrefois conservée à Arles & qui paroissoit de l'an 435. laquelle faisoit mention des Colonnes milliaires, que le Préfet Auxiliaire fit poser dans les grands chemins.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

frisson qui avoit précédé, ni de la fiévre qui avoit suivi. De maniere que la pieuse Dame se vit remise dans son premier état par le moyen du médecin céleste, qui rendit à son corps la santé, & augmenta la foi dans son ame. Le S. Evêque ayant donc obtenu heureusement les graces qu'il étoit allé demander, rapporta à ses citoyens le soulagement qu'ils attendoient : son retour leur fut doublement utile, tant par la décharge des impôts qui les mettoit plus à l'aise, que par la joye dont leur esprit fut comblé lorsqu'ils apprirent cette nouvelle. Il avoit trouvé sur sa route la ville de Brioude en Auvergne, où le corps de S. Julien Martyr, étoit inhumé honorablement. Les peuples du voisinage étoient dans une espéce de chagrin, de ce qu'on ignoroit quel jour de l'année il convenoit d'honorer le martyre du Saint. Notre Evêque qui vouloit y rémédier, fut le premier à demander aux habitans du lieu quel jour on célebroit sa Fête. Ils répondirent qu'ils ne sçavoient pas quel jour il étoit mort. Alors le Saint leur dit : *Mettons-nous en prieres, & peut-être que Dieu daignera nous le révéler.* La nuit étant venuë, chacun s'en retourna chez soi. Le S. Evêque la passa en prieres à son ordinaire. Le lendemain après le lever du Soleil il fit venir les anciens du lieu, & il leur demanda si Dieu leur avoit appris quelque chose touchant leur Saint. *Rien du tout*, répondirent-ils. Aussi-tôt il leur dit : *Sçachez que sa Fête doit être célebrée le cinquiéme de devant les Calendes de Septembre. Car, comme il m'a été appris d'enhaut, c'est le jour auquel les Payens l'ayant fait mourir ici, il a été associé aux Saints Martyrs.* Alors tous ceux d'entre les habitans qui étoient là présens, remercierent le S. Evêque d'Auxerre : Il y eut aussi quelques guerisons de l'ame & du corps operées en ce lieu par son ministere ; Mais l'Historien n'entre là dessus dans aucun détail : il finit ici le premier livre de son Histoire, réservant pour le second le recit de son second voyage de la Grande-Bretagne & de celui d'Italie. Cependant comme il y eut environ seize ans d'intervalle depuis son retour d'Arles, il est à croire que S. Germain fit encore d'autres voyages. Je n'alléguerai point pour preuve, son passage par le pays Bessin (*a*), dans une partie des Diocèses de Rennes & d'Angers

(*a*) On montre à Gueron proche Bayeux dans l'Eglise Paroissiale de son nom, une nappe d'Autel, sur laquelle on tient qu'il a célebré les SS. Mysteres.

d'Angers (*a*), dans celui d'Orleans (*b*), parce qu'il a pû passer dans tous ces endroits au retour de l'un de ses voyages de la Grande-Bretagne, & plus probablement au retour du second. Sa présence dans le Diocèse de Toul, où il a aussi operé un prodige rapporté par Heric (*c*), suppose un voyage de ces côtés-là ; mais c'est vraisemblablement lorsqu'il alla prendre S. Sever Evêque de Treves pour retourner dans la Grande-Bretagne. Le miracle qu'il fit auprès de Troyes (*d*) peut aussi être arrivé dans le même voyage, ou bien lors que ce Saint s'y rendit en 429. pour le Concile qui l'envoya combattre les Pelagiens. Mais il se présente dans nos Historiens deux voyages faits dans des Provinces qui ne sont en aucune maniere sur la route de la Grande-Bretagne. L'un est à Angoulême où Heric dit que S. Germain fit la consécration de l'Autel de la grande Eglise, & qu'il étoit arrivé un miracle surprenant dans la cérémonie même. L'autre voyage est assez prouvé par son assistance au Concile où Quelidoine, Evêque de Besançon, fut déposé à cause de ses irregularités. On place ce Concile à l'an 444. sans en indiquer le lieu. Mais il dut être tenu dans l'une de nos Provinces méridionales des Gaules. On lit dans la vie de S. Hilaire Evêque d'Arles, écrite par S. Honorat, que ce Prélat Metropolitain vint souvent voir S. Germain à Auxerre pour conferer avec lui sur les défauts ou les progrès des Ecclésiastiques qu'il avoit à gouverner. Mais il semble aussi par la même vie, que notre Saint alla plus d'une fois à Arles, & que S. Hilaire le mena avec lui lorsqu'il visita les Eglises de son Diocèse & d'autres du voisinage. C'est encore un fait certain, qu'ils reçurent ensemble les plaintes faites contre Quelidoine, & qu'ils travaillerent conjointement à sa déposition faite dans le Concile où S. Hilaire présidoit. Il est vrai que

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Lib. 1. mir. cap.

Je parle après l'avoir vûë & tenuë en 1707.

(*a*) Quelques anciens Breviaires manuscrits cités par les Bollandistes. *T. 7. Julii. col.* 288.

(*b*) On lit dans Heric *l.* 1 *Mirac. S. Germ.* cap. 4. 5. & 6. qu'il y fut solemnellement reçu par S. Agnan alors Evêque, par son Clergé & le peuple, qu'il y ressuscita un enfant mort, & qu'à quelque distance de cette ville, il empêcha la chute du mur d'une Eglise. On croit que c'est à Chessy qui est à deux lieuës d'Orleans.

(*c*) Le même Heric *lib.* 1. *mir. cap.* 7. rapporte la merveille qui arriva pendant qu'il prêchoit dans les champs sur le bord de la Meuse. C'est à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Saint Germain sur Meuse.*

(*d*) La résurrection d'un homme qui avoit contrefait le mort, & qui étoit mort réellement. *Apud Bollandistas col.* 288.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

cette déposition broüilla pendant quelque tems S. Hilaire avec S. Leon Pape; mais elle n'en est pas moins une preuve du zéle de nos Saints Evêques des Gaules pour le maintien de l'ancienne discipline, & que les plus Saints Papes peuvent se laisser prévenir.

Récit du second voyage de S. Germain dans la Grande-Bretagne. Voyage du même Saint à Ravenne en Italie, où il meurt.

Pendant le tems que durerent ces troubles, quelques personnes essayerent de faire revivre l'heréfie de Pelage dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi de tous côtés on pressa de nouveau S. Germain, d'aller une seconde fois défendre la cause de Dieu, qu'il avoit si bien soutenu quelques années auparavant. Le Saint alla au-devant de ce qu'on souhaitoit de lui, parce qu'il aimoit le travail, & que c'étoit de bon cœur qu'il se sacrifioit pour Jesus-Christ. L'ennemi cessa alors d'en marquer de l'envie, parce qu'il avoit été terrassé par la force de ses miracles, & il n'osa plus mettre à l'épreuve celui qu'il n'avoit déja que trop ressenti être l'ami de Dieu. Notre Saint s'étant joint à Saint Sever Evêque de Treves, passa par Paris où il fut reçu avec les acclamations de tout le peuple, à qui réciproquement il donna la bénédiction. Se ressouvenant de Genevieve dont il avoit fait l'éloge en son premier voyage, il s'informa comment elle se portoit. Il n'ignoroit pas combien les mauvaises langues avoient répandu de calomnies contre elle depuis son départ. Cet esprit de jalousie regnoit encore si fortement, qu'il y en eut même qui ne purent se retenir de parler contre elle en sa présence. Mais le S. Evêque qui la connoissoit mieux que ses propres parens, ayant méprisé tous ces mauvais discours, se transporta dans la maison où étoit retirée cette Sainte Vierge; & en arrivant il lui fit une si profonde salutation que les spectateurs en furent étonnés, & jugerent que c'étoit Dieu même dont elle étoit le temple vivant, qu'il respectoit en elle. Et afin que son arrivée pût lui être de quelque utilité, & que la réputation de sa sainte vie l'emportât sur la malice de ses ennemis, il développa publiquement la conduite de Genevieve dès sa jeunesse, leur fit

connoître évidemment combien elle étoit grande devant Dieu, & il leur montra la terre où elle avoit coutume de se prosterner en priant, toute trempée de ses larmes. Après avoir ainsi prouvé l'innocence de la jeune Vierge par un discours de poids, & avoir tranquilisé les esprits à son égard, il continua son chemin, & s'embarqua sur mer sous la protection de Jesus-Christ. Tout fut favorable à sa navigation; les élémens, les flots, l'air & les vents, tout contribua à le faire arriver à bon port. Mais pendant qu'il étoit en chemin, les diables répandus dans l'Isle annonçoient, malgré eux, sa prochaine arrivée. Elaphius l'un des premiers de ce pays, attentif à ses bruits, se hâta d'aller au devant de ces Saints, sans qu'il parût que cet homme en eût été averti d'ailleurs. Il amenoit avec lui son fils, qui, quoique dans la fleur de la jeunesse, étoit dans une foiblesse déplorable. Il avoit les nerfs tout desséchés, les genoux retrecis & il ne pouvoit se soutenir sur ses jambes. Ce Seigneur étoit suivi de tout le peuple de la Province. Les S. Evêques arriverent: le peuple étonné se trouva à leur rencontre. Nos Saints lui donnerent la bénédiction & interrogerent plusieurs particuliers sur la Religion. S. Germain reconnut par leurs réponses, que ces peuples avoient toûjours perseveré dans la foi dans laquelle il les avoit laissé. Les Saints Evêques reconnurent par-là, qu'il n'y avoit qu'un petit nombre qui s'en étoit écarté. Ils en firent la recherche, & les ayant découverts, à l'instant ils les condamnerent.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Sur ces entrefaites, Elaphius se jetta tout à coup aux pieds des deux Saints, leur présentant son fils, dont les besoins étoient assez démontrés par son âge & par sa foiblesse, sans qu'il fût besoin de prieres pour les expliquer. Toute l'assistance prit part à l'état où se trouvoit l'enfant, & principalement les deux Evêques. Ils s'adresserent donc à Dieu pour le prier de se laisser toucher de misericorde envers cet enfant comme ils en étoient touchés eux-mêmes. Aussi-tôt S. Germain fit asseoir l'enfant, il lui toucha le jaret que la maladie avoit retreci & courbé, & il porta sa main sur toutes les parties attaquées. La santé revint aussi-tôt: ce qui étoit sec & aride reçut sa premiere vigueur; les nerfs reprirent leurs offices ordinaires, & à la vûë de tout le monde l'enfant recouvra la santé, & le pere vit avec plaisir son fils, pour

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

ainsi dire, métamorphosé. Les peuples admirerent longtems ce miracle surprenant, & il servit à affermir la foi dans tous les cœurs. Nos Saints firent ensuite une exhortation au peuple, pour le porter à s'opposer à l'erreur: & de l'avis de toute l'assemblée on leur amena les sectateurs de l'hérésie, afin qu'ils les fissent passer dans les Gaules, & que l'Isle fût préservée de leurs erreurs. Ainsi les Saints Evêques ayant achevé les choses pour lesquelles ils s'étoient mis en chemin, s'en retournerent aussi heureusement qu'ils étoient venus.

A peine Germain étoit-il arrivé à Auxerre, de son voyage d'Outremer, qu'il lui vint une Ambassade de la part de la Province Armorique des Gaules, qui comprenoit alors presque tout ce qui est à côté du rivage de la Loire à droite, depuis la moitié de son cours jusqu'au pays des Morins, & à gauche jusqu'aux Pyrenées. Aëtius Général des Romains, offensé de l'insolence des peuples de cette vaste Province, avoit permis au Roi des Alains, troupes subsidiaires qui étoient cantonnées vers le pays Auxerrois & vers le Nivernois, de se répandre dans toutes les contrées qui la composoient, pour châtier les rebelles; & ce Roi Barbare y trouvoit son compte. Constance remarque à ce sujet la disproportion qu'il y avoit, qu'un seul homme déja avancé en âge, fût opposé à un Roi Payen & à une Nation féroce & fort guerriere; mais il ajoute qu'avec le secours de Jesus-Christ, ce simple vieillard étoit devenu plus fort qu'eux tous ensemble. Il sortit donc sans differer de sa maison Episcopale, parce qu'on lui avoit dit que les Alains s'étoient mis en route. En effet, les chemins publics étoient déja remplis de leur cavalerie armée de pied-en-cap. Le S. Evêque avança du côté de l'Armorique où les troupes se rendoient, & ayant marché à grandes journées pour pouvoir les devancer, il rebroussa chemin du côté d'où ils venoient. Ayant alors l'armée en face, il la vit passer à ses cotés fort tranquillement, jusqu'à ce qu'il arrivât à l'escadron qui environnoit le Roi Eocharich. L'ayant reconnu à certains indices qui pouvoient lui être familiers, il se présenta à ce Prince, & avec l'aide d'un interprete, il lui fit d'abord sa très-humble priere. Voyant qu'il hesitoit à l'écouter, & qu'il n'arrêtoit point, il éleva sa voix & lui fit quelques remontrances plus hardies; ensuite il prit son

cheval par la bride,& à ce moment il arrêta à la même place toute l'armée (a). Le Roi féroce qu'on auroit cru devoir rebuter une personne qui paroissoit si hardie, resta dans la consternation; il admira la persévérance du Suppliant, & il en fut vivement touché. Dieu permit donc, sur les avances que fit S. Germain, que tout cet appareil de guerre fût sans effet, & que sur le champ on parlât de préliminaires de paix;en sorte que ce fût la volonté du S. Prélat qui fût accomplie & non pas celle du Roi. Le Prince & ses troupes étant arrêtés le soir pour loger, le traité fut entierement conclu, & Eocharich promit qu'il n'iroit pas plus loin, moyennant que le pardon qu'il accordoit à la Nation Armorique, fût confirmé par l'Empereur ou par le Capitaine Aëtius. En conséquence, ce Roi fit revenir son armée, & les Provinces qui composoient l'Armorique, furent préservées du ravage.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Germain ne fit pas une longue residence à Auxerre après avoir ainsi engagé sa parole. Il entreprit aussi-tôt le voyage d'Italie: de sorte que cet homme Apostolique ne prenant aucun repos, pour me servir du langage de Constance, mais étant dans un continuel mouvement, marchoit de vertu en vertu:on voit en effet,que dans ses voyages,c'étoit une suite perpetuelle de miracles. Passant par l'Auxois, il y vit encore son ami le Prêtre Senateur, qui lui présenta une fille de vingt ans, muette depuis sa naissance. Il appliqua un peu d'huile bénite sur la bouche de cette fille, sur son front & sur le reste du visage: ensuite s'étant fait apporter une tasse d'eau & de vin, il y jetta trois morceaux de pain; en ayant tiré un, il le mit dans la bouche de la fille, lui ordonnant de demander sa bénédiction avant que de prendre le reste. A ce moment, elle demanda clairement & distinctement cette bénédiction, & depuis ce tems-là elle eut l'usage de sa langue. Le S. Evêque sur le point de partir, embrassa son ami plus affectueusement qu'à l'ordinaire & lui dit adieu pour

(a) Il y a apparence que cette rencontre fut vers les confins des Diocèses d'Orleans, & de Chartres, parce que c'étoit assez la route de cette armée qui avoit dessein de se répandre un peu au-delà, & parce qu'on trouve, en effet, quatre Paroisses en ces cantons-là, presque contiguës sous l'invocation de S. Germain: sçavoir, Santot, Luyeres ou S. Germain le Grand, Andeglou & Hueftre. Ce peut être au retour de ce voyage, que passant par Orleans, il y fut reçu par S. Agnan, & qu'il y fit un miracle rapporté par Heric *lib.* 1. *cap.* 4. & 5: & celui de Chessy à 2. lieues d'Orleans rapporté au chapitre 6.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

dans la Sacristie, il observa sur lui ce qu'il convenoit de faire selon les formes autentiques, & après l'avoir absous, il le produisit parfaitement guéri devant toute l'assemblée. Ce fut là le premier miracle que Dieu opera en Italie par son serviteur. Le peuple accourut ensuite en foule pour avoir l'avantage de recevoir la bénédiction d'un Prélat d'une sainteté si averée; & en effet joignant les miracles à ses doctes prédications, il portoit la guérison, non dans les corps seulement, mais encore jusques dans les ames.

Au sortir de Milan, pendant qu'il poursuivoit sa route, quelques pauvres l'aborderent demandant l'aumone. Il s'informa de son Diacre, combien il lui restoit dans sa bourse. Le Diacre répondit qu'il n'avoit plus que trois piéces d'or (*a*). Le Saint lui ordonna de les leur distribuer. *Mais dequoi vivrons-nous donc aujourd'hui*, dit le Diacre? *Le Seigneur nourrira ses pauvres*, répondit le S. Evêque, *donnez toujours à ces indigens ce que vous avez.* Le Diacre faisant le bon ménager, donna deux de ses piéces à ces mendians, & réserva la troisiéme. L'Evêque Germain continua son chemin; & un peu de tems après, il vit lui & ses compagnons, des cavaliers avançans à grands pas derriere eux. Ces cavaliers les ayant bien-tôt réjoint, se jetterent au bas de leur chevaux, & s'étant mis à genoux, dirent: *Seigneur, notre maître Leporius demeure fort peu loin d'ici: lui & toute sa famille sont tellement abbatus de differentes maladies, qu'ils se voyent à la veille de succomber les uns & les autres. Nous venons vous faire part de sa désolation. Daignez le visiter, s'il vous plait. Si votre voyage vous presse si fort, que vous ne puissiez venir avec nous, au moins ayez la bonté de prier pour lui: il mérite votre bénédiction s'il ne mérite pas vos regards.* Cette priere toucha le saint homme de compassion, & quittant son chemin, il jugea qu'il convenoit davantage d'aller exercer les œuvres de miséricorde, qui sont toûjours suivies de récompense. Ses compagnons n'en étoient pas d'avis; mais il leur dit qu'il n'avoit rien tant à cœur que d'accomplir les commandemens de Dieu. Alors les Envoyés de Leporius lui présenterent une bourse de deux cens piéces d'or. Il dit in-

(*a*) Si c'étoit des monnoyes d'or de l'Empire, comme il y a toute apparence, chacune pouvoit revenir à vingt livres ou environ de notre monnoye d'aujourd'hui. Un présent revenant à ce que nous appellons aujourd'hui quatre mille livres, étoit assez considérable.

continent

continent à son Diacre : *Prenez ce qu'on nous donne, & comprenez par ce présent que vous avez fraudé les pauvres, car si vous leur aviez donné les trois piéces d'or, notre rémunérateur nous en auroit rendu trois cens.* Le Diacre fut saisi de frayeur, voyant que son infidélité étoit venuë à la connoissance de l'Evêque, toute sécrete qu'elle étoit. Ils continuerent leur marche en hâte, & arriverent à la maison de Leporius. Les malades n'eurent pas plûtôt vû le S. Prélat, qu'ils se sentirent aussi soulagés, que si c'eut été la santé elle-même qui se fût présentée à eux. Il n'usa cependant que de son rémede ordinaire, la priere & la confiance en Dieu : il se prosterna pour supplier Jesus-Christ en leur faveur, & les larmes qu'il versa causerent la joye des autres. Il rendit visite aux Maîtres du logis, & aux domestiques, entrant jusques dans les plus viles chambres sans acception de personnes, il tint tous les lits des malades l'un après l'autre, & ayant resté dans cette maison toute la journée du lendemain, il obtint si promptement du ciel leur guérison, que partant le troisiéme jour, il laissa toute la maison dans une parfaite santé, & il fut reconduit par le Maître, qu'il avoit trouvé allité deux jours auparavant. Le village où ce grand miracle arriva s'appelle Niguardo, qui est peu éloigné de Milan ; & il y a encore en ce lieu une Eglise bâtie sous l'invocation de S. Germain depuis bien des siécles, en mémoire de cette merveille, selon Puricellus.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Puricel. Dissert. Nazariana cap. 62.

Constance continuë, & dit que la renommée de ce grand homme, précedoit de telle maniere son arrivée, que quiconque en avoit entendu parler, étoit dans l'impatience de le voir. Il étoit déja sur les confins du pays de Ravenne, où on l'attendoit avec joye sur le bruit de sa réputation. Il eut beau prendre ses mesures de maniere qu'il n'arrivât que la nuit dans Ravenne; il ne put échapper aux sentinelles de ceux qui désiroient sa présence avec tant d'ardeur. L'Evêque du lieu étoit alors S. Pierre, surnommé Chrysologue. L'Empire étoit gouverné par l'Imperatrice Placidie & son fils Valentinien, qui approchoit de sa trentiéme année, & tous deux étoient si fort attachés à la Religion Chrétienne & à la Foi, que quoiqu'ils commendassent à tout le monde, ils se faisoient une gloire de servir les serviteurs de Dieu, & de leur obéir. L'Empereur donc, l'Imperatrice & l'Evêque du lieu

Ou bien âgé de de plus 25. ans *jam juvene*

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

reçurent le S. Prélat, en lui donnant des marques d'amitié & de respect à l'envi l'un de l'autre. Les Princes, les Sénateurs, le Clergé, tout en un mot étoient dans des transports de joye extraordinaire. L'Imperatrice lui envoya dans l'endroit où il étoit logé, un fort grand bassin d'argent rempli de mets très-exquis; sans qu'il y eût aucun morceau de viande. L'ayant reçu avec reconnoissance, il distribua les mets à ceux de sa compagnie, & retint le bassin pour en faire des aumones, renvoyant en place par forme de présent pour l'Imperatrice, une petite assiette de bois couverte d'un pain d'orge. Cette Princesse se crut très-heureuse de ce qu'il avoit bien voulu retenir le bassin, & très-honorée de ce qu'il lui avoit envoyé du même pain dont il se nourrissoit, sur une assiette si méprisable; elle fit entourer cette assiette de feüilles d'or, & elle conserva dévotement le pain, qui servit depuis à opérer plusieurs guérisons miraculeuses.

Un jour qu'il se trouva dans une grande place de la ville, tout entourré de peuple, il passa proche les prisons qui étoient pleines de malheureux qui n'attendoient que le supplice & la mort. Ces miserables ayant reconnu que c'étoit lui, firent un cri étonnant tous ensemble. Il en demanda le sujet: l'ayant appris, il fit venir devant lui les geoliers, & il fut informé, que c'étoit par ordre de plusieurs Seigneurs du Palais, que ces pauvres gens étoient ainsi enfermés. Il ne voyoit point de jour à obtenir le pardon pour eux; mais il recourut à la voye qui lui réüssissoit ordinairement, & il demanda à Dieu ce qu'il étoit difficile d'obtenir des hommes. Il se transporta aux prisons; il se prosterna pour faire sa priere; & aussi-tôt Dieu lui accorda, en présence de tout le peuple, la grace qu'il demandoit. Les ferrures des portes & les chaines des prisonniers se rompirent, les barreaux de fer furent brisés, & la bonté de Dieu détruisit les desseins formés par la cruauté des hommes. Cette troupe de miserables sortit en pleine ruë, tenant dans leurs mains les liens dont auparavant ils avoient été enchaînés. Le S. Prélat conduisit ces pauvres gens ainsi délivrés, jusqu'à l'Eglise, pour en rendre grace à Dieu; & les rétablir dans la societé des Fidéles, libres, joyeux & tranquilles.

La renommée de Germain alloit en augmentant de jour en jour. Les peuples ne cessoient d'accourir au-devant de lui

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

dans les ruës & dans les places ; les malades étoient guéris, & Jesus-Christ augmentoit de plus en plus dans lui, le don des miracles qu'il lui avoit conferé. Il avoit continuellement dans sa compagnie six vénerables Evêques, du nombre de ceux qui étoient venus à la Cour pour leurs affaires, lesquels ne furent pas seulement témoins de son étonnante mortification, mais encore des merveilles qu'il opéra, & qui longtems après en parlerent à leurs contemporains. Le fils d'un nommé Volusien, premier Sécretaire du Patrice Segiswulte, étoit attaqué des fiévres si violamment, & il étoit devenu tellement foible, qu'on désesperoit entierement de sa vie. Les Médecins n'en promettoient plus rien, & ses parens ne s'attendoient plus qu'à pleurer la perte de ce jeune homme. L'unique espérance qui leur restoit, fut de recourrir, quoiqu'un peu tard, au S. Prélat. Les parens, les amis & toute la famille, vinrent se prosterner à ses génoux, & les Evêques qui étoient de sa compagnie y mêlerent leurs prieres. Il accourut promptement avec eux tous à la maison du malade ; pendant qu'ils étoient en chemin, un messager vint dire que le jeune homme étoit mort, & qu'il étoit inutile que le S. Evêque se fatiguât. Les autres Prélats insisterent, & le supplierent d'achever la bonne œuvre pour laquelle il s'étoit mis en route. Ils arriverent tous à la maison, trouverent le corps privé de vie, & déja froid ; ayant fait la priere pour le repos de son ame, ils s'en retournoient déja, lorsque toute l'assemblée se prit à gémir & à pleurer. Les Evêques presserent & conjurerent Germain, de prier le Seigneur de rendre la vie à ce mort. Il s'en défendit long-tems, & refusa de le faire, confus de cette proposition : la compassion cependant, & la charité le porterent à céder à leur importunité. Muni donc des armes de la foi, il fit sortir tout le monde, il s'approcha du corps mort en faisant une vive priere, moüilla la terre de ses larmes, poussa des cris & des gémissemens vers le ciel, & appella Jesus-Christ à son secours. Pendant ce tems-là le mort commença à remuer, & peu à peu ses membres froids recouvrérent le mouvement & la chaleur. Ses yeux s'ouvrirent, ses doigts s'écarterent, sa langue se fit entendre ; tous deux se levérent à l'instant, Germain de la priere, & le jeune homme du lit de la mort. Le saint homme le prit par la main encore endormi, le mort ressuscité s'assit, respira, prit

Depuis l'an 416. jusqu'en 448.

de la nourriture, regarda les assistans, & après avoir repris peu à peu sa vigueur, il recouvra une parfaite santé. La famille affligée fut tout à coup consolée, le deuil se changea en joye, & tout le peuple de la ville se réunit pour loüer le Seigneur de ce miracle extraordinaire. Jesus-Christ continua à signaler son serviteur par les merveilles qu'il lui fit operer, & il sembloit qu'il le rendoit célébre de ce côté-là, parce qu'il étoit sur le point de le tirer de ce monde. Un domestique ou éléve de l'Eunuque Acholius, Chambellan de l'Empereur, étoit possedé d'un démon, dont les agitations revenoient chaque mois dans le tems du croissant de la lune. Soit que ce fût une épilepsie, ou quelqu'autre maladie semblable, l'Imperatrice & les Seigneurs de la cour lui firent présenter ce jeune Page. Il examina long-tems sa situation, & quoiqu'il chassât les démons à la premiere imposition de ses mains, il differa de délivrer ce jeune homme. Comme le démon habitoit chez lui intimement, & comme dans son propre domicile, il prit la résolution de le faire rester avec lui toute la nuit. Alors le S. Evêque agissant de la part de Dieu, le poursuivit dans sa retraitte, & l'obligea de déclarer qu'il s'étoit emparé en tel tems de ce jeune homme. Les conjurations faites, le démon sortit tout à fait du corps de ce Page; qui se trouvant délivré, fut en état de continuer le service dans le Palais de l'Empereur.

Après ce long récit des miracles arrivés à Ravenne, Constance l'Historien, ne nous dit qu'un petit mot touchant le sujet du voyage de S. Germain. Il témoigne que cet Evêque auroit indubitablement obtenu le pardon, & une amnistie pour les peuples de la Nation Armorique des Gaules, s'il n'étoit pas venu à la Cour des nouvelles, qui apprenoient que ces mêmes peuples s'étoient révoltés de nouveau : mais que cette seconde rébellion fut cause que sa médiation ne servit de rien, & qu'il ne put calmer la colére de l'empereur. Ensuite par forme de supplément à l'histoire, il ajoute que ce peuple paya peu de tems après les peines que méritoit son esprit inconstant & inquiet.

Germain rempli de l'Esprit Saint, étoit au-dessus du chagrin que lui auroit pû causer l'inutilité de sa démarche. L'heure de sa mort étoit arrivée, & il en avoit eu des pressentimens dès le tems qu'il étoit dans le pays d'Auxois. Il en eut

une révélation plus sensible à la Fête de S. Apollinaire, premier Evêque de Ravenne, qui se célébroit le 23. de Juillet. Ce jour-là après avoir célébré l'Office de la solemnité matutinale, pendant qu'il conversoit avec les six Evêques, qui lui faisoient perpetuellement compagnie, il leur tint ce discours. *Je vous recommande, mes très-chers freres, l'heure de mon trépas. La nuit derniere, il m'a paru que notre Seigneur me donnoit le viatique, pour un voyage qu'il me proposoit de faire. Et comme je lui demandois le sujet de ce voyage; ne craignez point, m'a t'il dit, ce n'est pas sur la terre que je vous propose de voyager, mais je veux vous conduire à la patrie céleste, où vous joüirez du repos éternel.* Les Evêques à qui il rapporta le songe qu'il avoit eu, cherchoient à y donner une autre explication, en imaginant plusieurs sortes de patries: mais il persista à dire que c'étoit un pronostique de sa mort; & à leur recommander sa derniere heure, en ajoutant: *Je connois très-bien quelle est la patrie que Dieu a promise à ses serviteurs.* Quelques jours donc après, c'est-à-dire le 25. du mois, il tomba malade. Cette époque est sure par le jour de sa mort. A la nouvelle de sa maladie, toute la ville de Ravenne fut dans la consternation. Celui qui l'appelloit à la gloire hâtoit sa derniere heure, & le Seigneur invitoit à la récompense ce courageux Athlete qui l'avoit si bien mérité par ses travaux. L'Imperatrice sans crainte de se trop abaisser, vint lui rendre visite, & elle lui fit offre de services en tout ce qui dépendoit d'elle. Il ne lui demanda qu'une seule chose; sçavoir, que son corps fût reporté à Auxerre, ce qu'elle lui accorda avec peine. Pendant sa maladie ce fut un concours continuel de personnes qui venoient le visiter; le vestibule & la chambre en furent perpetuellement remplis: & selon la loüable pratique de ces tems-là, on ne cessa de reciter les Pseaumes & les Cantiques à deux choeurs devant le malade. Enfin le septiéme jour étant venu, la bienheureuse ame du S. Prélat fut portée aux cieux. C'est ainsi que l'Historien décrit sa mort en très peu de mots. Il s'est plus étendu sur le partage de ses dépouilles.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Rapport du corps de S. Germain à Auxerre.

CULTE DE S. GERMAIN.

L'Empire selon Constance, c'est-à-dire, l'Imperatrice &

CULTE DE S. GERMAIN.

ſon fils s'attribuerent une partie des dépoüilles de Germain: les Evêques voulurent auſſi avoir la leur. Mais que ce qui forma la difficulté dans le partage, eſt qu'il y avoit trop peu pour faire differens lots. L'Imperatrice n'eut pour ſa part qu'un legs ſpirituel ; ſçavoir, la petite châſſe qu'il portoit ſur lui pleine de Reliques des Saints. L'Evêque de Ravenne eut ſa cuculle avec ſon cilice de deſſus. Entre les autres Evêques au nombre de ſix, l'un eut ſon manteau ou *pallium* (*a*), l'autre ſa ceinture, deux partagerent entre eux la tunique, & les deux autres couperent par moitié, ce qui reſtoit, & que l'Hiſtorien appelle *ſagulum*, qui pourroit être ſa robbe ſupérieure, ou une eſpece de manteau court, à moins qu'on ne diſe que c'étoit la couverture de ſon lit. Chacun s'empreſſa enſuite à fournir à l'appareil de ſa pompe funebre. Acolius, Chambellan du Palais, fit embaumer ſon corps : l'Imperatrice donna les habits pour le revêtir ; après quoi, l'Empereur fournit les voitures, & la dépenſe du voyage. Les Evêques s'acquitterent de leur côté des devoirs de la Religion, & envoyerent un cérémoniel tout dreſſé devant le ſaint corps, touchant le reſpect qu'on devoit lui rendre. Ce ne fut enſuite qu'une proceſſion continuelle juſques dans les Gaules. Heric parle de cinq pieuſes filles qui l'accompagnerent juſqu'à Auxerre ou aux environs. Il arriva à nuit cloſe dans la ville de Plaiſance. Pendant qu'il repoſoit dans l'Egliſe où l'on célébroit les vigiles ; une Dame entiérement paralytique des mains & des pieds, demanda qu'on la mît ſous le cercuëil. Elle y paſſa la nuit, & quand on vint le matin pour reprendre le ſaint corps, elle ſe leva d'elle même pleinement guérie ; & fortifiée, elle ſuivit la pompe funebre. Elle pouvoit bien être une des cinq Dames Italiennes dont parle Heric.

Lib. 1. mir. 3. Germ. c. 21.

Quoiqu'on lui eut fait tous les honneurs poſſibles en Italie ; lorſqu'on eut atteint le Territoire des Gaules, on vit paroître un ſurcroit de dévotion, parce qu'on y joignoit l'amour au reſpect envers le S. Prélat. Toute ſorte de gens accoururent pour lui rendre ſes devoirs. On ne voyoit de tous côtés que des perſonnes empreſſées à faciliter le paſſage de la voiture, les uns briſoient les rochers, & applaniſſoient les lieux rabo-

(*a*) Il ſemble que *pallium* ſignifie là quelque habit fort ſimple & fort petit, & qui n'étoit peut-être qu'une bande d'étoffe.

teux ; d'autres fabriquoient des ponts sur les ruisseaux. Ceux-là fournissoient les dépenses nécessaires pour toutes ces choses, ceux-ci chantoient des Pseaumes, d'autres prêtoient leurs épaules pour supporter le saint corps dans les endroits difficiles, & on voyoit une infinité de cierges allumés pour faire honneur à cet illustre mort. Heric nous apprend que de son tems, on voyoit à Auxerre un vieux marbre, dont les caracteres anciens portoient, que la même nuit que S. Germain mourut à Ravenne, le Saint Prêtre Saturne qu'il avoit laissé dans sa ville Episcopale pour veiller sur son troupeau, en même tems qu'il desservoit l'Oratoire de Saint Maurice, apprit ce décès par une voye extraordinaire, & qu'en ayant fait part aux citoyens, il partit avec un grand nombre d'entre eux, pour aller au-devant du corps jusqu'aux Alpes. C'est du même Ecrivain que nous sçavons que l'Eglise du titre de Saint Germain, qui est sur la grande route d'Italie auprès du petit Mont-jou, porte ce nom en mémoire d'une pause qu'on fit faire en ce lieu au saint corps ; & de son tems encore, elle étoit fameuse par les miracles qui s'y opéroient. Une autre Eglise plus célébre pour la même raison, est celle qu'on voit à Vienne en Dauphiné. S. Adon Evêque de la même ville, contemporain d'Heric, rapporte que notre Saint allant à Ravenne, & passant par Vienne, avoit promis au Prêtre Sever, qu'à son retour il se trouveroit à la Dédicace de l'Eglise, qu'il venoit de faire bâtir sous le titre de S. Etienne. L'Evêque d'Auxerre ne manqua pas à sa parole : car tout étant prêt pour la cérémonie de cette Dédicace, le saint corps qu'on rapportoit d'Italie y fut déposé pendant quelque tems (a). Cette Eglise est au septentrion de la ville, sur le bord de la riviere de Jaire, & on l'appelle aujourd'hui Saint-Sever. Mais il en subsistoit autrefois une autre au dehors de cette ville à l'orient d'hiver, qui étoit dédiée sous l'invocation de S. Germain : cette seconde Eglise étoit, sans doute en mémoire de quelque miracle qu'il avoit fait en ce lieu, ou plus vraisemblablement, parce que son corps y avoit aussi reposé : ce qui est d'autant plus probable, qu'Heric assûre qu'il y avoit des Eglises & des Oratoires bâtis sous

CULTE DE S. GERMAIN.

Lib. 1. mir. S. Germ. cap. 20.

Lib. 1. cap. 53.

In Chronico & Martyrol.

Vetus Ordinar. Vienn. apud Mart. de discipli. in Div. Offic. ubi de Rogationibus.

Lib. 1. mir. c. 19.

(a) Heric est tombé dans des erreurs étonnantes à ce sujet *Lib. 1. c. 18.* prenant Verceilles pour Vienne, & plaçant le fait du temps de S. Eusebe Evêque de Verceilles.

CULTE DE S. GERMAIN.

son nom, dans tous les endroits où son corps avoit passé la nuit, & dans ceux où il avoit fait quelque station au rétour d'Italie.

Etant arrivé à Auxerre le 22. de Septembre, il fut exposé dans l'Eglise de Saint Etienne durant dix jours, pour permettre aux peuples des parties Septentrionales des Gaules & autres, d'avoir la consolation de le voir. Mais comme l'affluence devint si grande, que le pays ne pouvoit plus contenir la multitude de ceux qui étoient accourus, on résolut de l'inhumer le premier jour d'Octobre. Il fut donc porté en ce jour-là dans la petite Eglise de Saint Maurice hors la ville du côté du Septentrion ; & son cercuëil qui étoit de bois de cyprès, selon Heric, y fut descendu & placé dans un tombeau de pierre. Depuis cette cérémonie à laquelle on étoit accouru de toutes les Gaules, le premier jour d'Octobre devint mémorable à Auxerre & en beaucoup de Provinces : Heric nous assûre que de son tems, c'étoit encore celui de la principale Fête du Saint & la plus solemnelle. Notker qui écrivoit son martyrologe quelque tems après y dit la même chose. Cependant cette Fête de la déposition du Saint dans le tombeau a depuis cedé le pas à celle du jour de la mort, à cause que les Calendes d'Octobre, tombent souvent dans le tems des vendanges, & il n'est resté dans le pays de vestiges de la primauté de cette solemnité du premier Octobre, si recommandée au septiéme siécle par l'Evêque S. Pallade, qu'en ce que c'est le jour auquel commence l'année Canoniale dans le Chapitre de la Cathédrale, & que tous les Chanoines doivent se trouver à la ville au moins le matin. Je me propose de parler plus bas des autres Fêtes établies en mémoire de ce Saint, après que j'aurai fait une Histoire détaillée de ses Reliques qui y ont donné occasion. La Fête de la Réception de son corps en la Cathédrale, autrement dite l'arrivée du corps de S. Germain, est marquée parmi les additions très-anciennes faites au martyrologe de S. Jerôme, & on en faisoit au moins une commémoration après l'Office de S. Maurice tant à la Cathédrale d'Auxerre qu'à l'Abbaye de Saint Germain. C'est ce qui se prouve à l'égard de la Cathedrale par un Antiphonier du commencement du treiziéme siécle, où le dernier Répons des Nocturnes de ce jour-là est tiré du texte de Constance;

Lib. 1. cap. 32.

Canisius T. 2. antiq. lect. in martyrol ad 31. Julii.

tance : *Excipiunt Galliæ Patronum proprium.... civitati redditur ; ubi sepultus corpore, quotidianis miraculis vivit & gloriâ.*

Culte de S. Germain.

Histoire du Tombeau & des Reliques de S. Germain.

Le tombeau de S. Germain qui étoit dans l'Oratoire de Saint Maurice, fut tellement frequenté dans le siécle de sa mort & dans le suivant, que le lieu commença à être regardé comme trop petit, pour le concours des fidéles qui y venoient de tous côtés. Sainte Clotilde qui avoit passé par Auxerre dans le tems de son mariage avec Clovis, se ressouvint, étant devenuë veuve, que ce lieu avoit besoin d'être agrandi. Elle fit jetter les fondemens d'une grande Eglise : & ce fut cette augmentation d'édifice, jointe au concours continuel, qui fit changer le nom primitif de S. Maurice en celui de S. Germain. Un de nos Rois peu éloigné de Clovis, fit orner le tombeau du Saint, d'une espéce de ciel ou daix, travaillé en or & en argent ; & une Reine y fit présent de vases & d'étoffes précieuses (*a*).

Le corps du S. Evêque, quoique renfermé dans le sépulcre, ne discontinua point de faire des miracles. Ils furent si frequens & si éclatans vers l'an 560. que S. Nicet ou Nisier, Evêque de Treves, les cita dans la lettre qu'il écrivit vers ce tems-là à Chlodésinde Reine des Lombards, exhortant les Hérétiques à venir eux-mêmes pour en être les témoins. Il paroît, qu'alors son tombeau n'étoit point encore enfoncé bien avant dans la terre, ni hors de la portée de la main. Vers le même tems un Trésorier d'Auvergne, nommé Nunnius, retournant de Sens par Auxerre, trouva le moyen d'avoir un éclat de la pierre du couvercle qu'il emporta dans son pays, & pour réparer sa témérité, dont il avoit été puni de Dieu, il y fit bâtir une Eglise où il mit la Relique. C'est ce qui est rapporté par Gregoire de Tours, qui ajoute qu'un jour du mois de Novembre, il avoit visité, par dévotion, cette nouvelle Eglise avec S. Avit Evêque de Clermont.

Duchêne T. 1. pag. 855.

De Gloria Conf. cap. 41.

(*a*) Je ne nomme point ce Roi ni cette Reine. Heric qui rapporte le fait *lib.* 1. *mirac. c.* 27. dit que c'est Clotaire & Ingunde, & il les fait contemporains de l'Evêque d'Auxerre, qui siégea depuis l'an 604. jusques vers 621. ce qui est difficile à accorder.

CULTE DE S. GERMAIN.

Hist. Ep. Autiss. in Desiderio.

Heric. l. 2. mir. S. Germ. cap. 2. 3. 4. 5.

C'est apparemment de quelque relique semblable ou des linges qui avoient touché au corps de ce S. Prélat, dont S. Didier, Evêque d'Auxerre fit présent vers l'an 610. ou 620. au Monastere de S. Amant de Cahors. Conrad Comte du Palais de nos Rois, au commencement du neuviéme siécle, reçut au même tombeau, la guérison d'une fluxion qu'il avoit sur les yeux, par l'attouchement de quelques herbes odoriférantes, dont les environs du tombeau étoient ornés; & aussi-tôt en reconnoissance de ce bienfait, il y attacha ses bracelets d'or.

Lib. 2. mir. c. 7.

En 841. le vingt-huitiéme jour d'Août, le corps du S. Evêque fut transporté de l'endroit de cette premiere sépulture, par ordre & en présence de Charles le Chauve, & de Louis le Germanique; & à l'ouverture du Tombeau, il parut aussi entier & aussi frais que le jour de son inhumation, & les habits furent trouvés aussi sains, que lorsque l'Imperatrice Placidie l'en avoit revêtu. La cérémonie fut même accompagnée d'un miracle éclatant, operé par les mérites du Saint, sur un possedé nommé Helenus, sourd & muet, lequel fut entierement guéri (a). En 859. le Roi Charles le Chauve se confiant beaucoup dans l'intercession de S. Germain, crut pouvoir obtenir du secours contre son frere Louis le Germanique, s'il contribuoit de nouveau à l'augmentation de son culte: c'est pourquoi étant à Auxerre le sixiéme Janvier, il fit ouvrir une seconde fois le tombeau du Saint en présence de plusieurs Evêques: il le fit revêtir par leurs mains de nouveaux habits, & ayant brûlé de l'encens devant les saintes Reliques, il fit renfermer des parfums dans le tombeau, & le fit ensuite transporter dans les Cryptes ou Grottes qui venoient d'être achevées.

Le Prince Lothaire, fils de Charles le Chauve & Abbé de cette Eglise, fit faire peu de tems après une châsse magnifique couverte d'or & de pierreries, pour y renfermer le

(a) On avoit cru que cette premiere translation avoit été faite le 1. Septembre, sur ce qu'on lit dans des copies des martyrologes de Nevelon au 6. Janvier: *qui dudum quidem calendarum Septembrium sub Heribaldo Pontifice translatus fuisse cognoscitur*. Mais il est évident qu'il y a là une faute de copiste, & qu'au lieu de *quidem* il faut lire *quinto*. Cette correction fait placer la translation au même jour qu'elle est marquée dans un calendrier de S. Benoît sur Loire de 700. ans, & ce jour qui étoit en effet un Dimanche en 841. convient mieux à une cérémonie de translation qu'un Jeudi, tel qu'étoit le 1. Septembre de la même année. D'ailleurs, il est certain que le genitif *Calendarum*, ne signifie rien étant tout seul.

saint corps. On ne sçait pas bien le tems auquel il y fut transféré. Il paroît que durant tout le regne de Charles le Chauve, il resta dans le tombeau. Il y étoit encore en 873. suivant le récit que fait Heric d'un miracle arrivé cette année-là, dont il fut témoin oculaire. Mais la crainte qu'on eut des Normands quelques années après, fit songer à cacher cette châsse somptueuse, & apparemment à y renfermer en même tems le corps du Saint. On augmenta pour cela la profondeur du caveau : On y descendit la châsse ; & on la mit dans le premier sepulcre de pierre où le Saint avoit reposé, & lorsqu'on eut bien maçonné la surface du couvercle de ce tombeau, & qu'on l'eut figuré comme si c'eût été le roc, on plaça par dessus un autre sépulcre de pierre, & on y renferma des morceaux du cercueil de cyprès, dans lequel le corps du Saint avoit été apporté de Ravenne. Ces dernieres circonstances sont tirées d'un Martyrologe transcrit pour l'Abbaye de Corbie, par le Moine Nevelon, qui avoit demeuré à S. Germain d'Auxerre vers le commencement de l'onziéme siécle (a). L'Auteur y ajoute qu'il n'a écrit la circonstance des deux sépulcres de pierre, que pour ôter à la posterité tout sujet de douter de ce que pourroit être devenu le corps de S. Germain. Et c'est ce qui paroît prouver que l'Ecrivain de cette remarque, n'est que de la fin du neuviéme siécle ou du commencement du suivant, parce qu'il est évident que lorsqu'il étoit à Auxerre, la châsse du Saint n'avoit point encore été tirée du tombeau, où la crainte des Danois l'avoit fait cacher : auquel cas, Nevelon n'auroit été que le copiste des notes de cet anonyme.

CULTE DE S. GERMAIN. Lib. 2. cap. 11.

On ne trouve rien dans les monumens du dixiéme siécle qui regarde les Reliques de S. Germain ni sa châsse, sinon, que vers l'an 930. la châsse étoit exposée aux yeux du peuple, puisque ce fut alors que la Reine Emme, épouse du Roi Raoul, vint à Auxerre pour obtenir aux pieds de cette châsse la guérison d'une infirmité qui lui étoit survenuë, & que par forme d'hommage elle attacha au devant de cette châsse ses brasselets, où l'on voyoit encore le nom de S. Eloy,

Supplem. ad lib. Herici de mir. S. Germ.

(a) Le Martyrologe attribué à Nevelon n'est dans le fond autre chose que celui d'Adon augmenté de quelques-uns des Saints d'Auxerre qu'Adon n'avoit pas connus. Les exemplaires en sont assez communs dans le Diocèse d'Amiens, selon des lettres que j'ai de M. de Riencourt, Doyen de la Cathedrale.

Orfevre, qui les avoit fabriqués trois cens ans auparavant.

CULTE DE S. GERMAIN.

Du tems de Hugues de Challon, qui posseda l'Evêché d'Auxerre au commencement du onziéme siécle, il se tint un célébre Concile à Airy proche Auxerre, où, suivant la coutume de ce tems-là, on apporta des châsses de plusieurs Saints, de differens Diocèses. L'Evêque Hugues fut sollicité d'y faire apporter celle du corps de S. Germain: mais il refusa d'y consentir à cause de la dignité du Saint. On lit aussi dans l'Histoire de la fondation du Monastere de Sélebie en Angleterre, qu'en l'an 1050. un Moine qui étoit Sacristain de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, ayant ouvert cette châsse, en détacha de sa propre autorité le doigt du milieu de la main droite: ce qui fut cause qu'on résolut d'enfermer cette châsse dans un lieu muré, où l'on n'entreroit que par une porte de fer qui fermeroit à plusieurs clefs. Ce fut depuis cet événement que, l'on commença à exposer ce doigt dans une boëte d'yvoire sur le grand Autel à la place du corps, jusqu'à ce que le même doigt fut porté en Angleterre. Ce doigt étoit encore tellement garni de chair, qu'on pouvoit le lever par le moyen du poil qui y restoit: ce qui marque que le reste du corps pouvoit être de même dans la châsse. Mais on va voir par ce qui suit, que dans le siécle suivant le corps de S. Germain n'étoit plus en cette châsse dans son entier ni dans sa situation naturelle. A la longueur du tems & par une suite de frequentes ouvertures, tant du tombeau que de la châsse, les chairs s'étoient desséchées & réduites en poudre, & ce fut l'occasion d'en séparer plusieurs petits ossemens. Gui de Munois rapporte dans la vie de Hugues de Montaigu, que lorsqu'il étoit Abbé de S. Germain vers l'an 1104. le grand Autel de cette Abbaye ayant été démoli, parce qu'il tomboit de vieillesse en plusieurs endroits, on y trouva un cercueil de pierre, & dans ce cercueil des Reliques de S. Germain. Il est difficile de décider si c'étoit le sépulcre de pierre qui avoit servi à cacher la châsse au neuviéme siécle, ou si c'étoit seulement un petit tombeau, dans lequel on auroit mis des ossemens de ce Saint lorsque la châsse fût ouverte après avoir été retirée de terre.

Hist. Ep. Aut. in Hugone.

Labb. T. 1. Bibl. n. 35.

Gesta Abb. S. Germ. Labb. T. 1. Bibl. mss. p. 576.

Ibid. 580.

Vers l'an 1200. la Châsse de S. Germain fut dépouillée de toutes ses pierreries, & de l'or dont elle étoit garnie, excepté les frontaux, c'est-à-dire, le devant & le derriere: ce fut

l'Abbé Radulfe qui pour soûtenir un procés qu'il avoit contre l'Evêque d'Auxerre, se vit obligé d'en venir à cette extrémité. Mais les successeurs de Radulfe réparerent, dit-on, ce dommage. En 1277. comme on fut obligé de démolir le grand Autel, à cause du nouvel édifice de l'Eglise qu'on projettoit, l'Abbé Jean de Joceval fit ôter un petit coffre de pierre entourré de fer, qui étoit au milieu de cet Autel, & l'ayant fait porter sur l'Autel matutinal (*a*), on y trouva un petit os du corps de S. Germain avec un morceau de la même étoffe que celle du Suaire du Saint que l'on gardoit dès lors au trésor, plusieurs lambeaux de vêtemens tant de soye que de lin, trois ou quatre petites boëtes & autres morceaux de bois qu'on crut être du cercuëil qui avoit servi à porter le corps de S. Germain de Ravenne à Auxerre; quantité de cendres de son corps avec un denier de la monnoye d'Auxerre; & l'Abbé fit mettre avec respect toutes ces Reliques dans le trésor de l'Eglise. Ces cendres marquent clairement que le corps ne subsistoit plus dans son entier comme quelques siécles auparavant. En 1359. les deux frontaux de la châsse de S. Germain auxquels l'Abbé Radulfe n'avoit pas touché, furent engagés aux Anglois pour le rachat de la ville d'Auxerre dont ils étoient devenus les Maîtres. Les Habitans se voyant opprimés, furent obligés pour se délivrer des ennemis, de composer avec eux à la somme de cinquante mille florins; & n'ayant pas pour les payer, ni pour en donner les assurances que demandoient les Anglois & Navarrois, ils s'adresserent aux Religieux de S. Germain qui voulurent bien souffrir qu'on détachât le devant & le derriere de cette châsse, & qu'on leur délivrât encore d'autres Réliquaires à certaines conditions. Mais cinq ou six ans aprés, le tout fut restitué au Monastere par l'entremise du Pape Urbain V. qui en avoit été Abbé.

CULTE DE S. GERMAIN.

Ibid. pag. 585.

Archives de la Ville, & de S. Germain.

Comme l'usage de diviser les corps Saints, alla toûjours en augmentant depuis le neuviéme siécle, & surtout depuis que ces corps cesserent d'être revêtus de leur chair, il ne faut pas être surpris que plusieurs Eglises ayent obtenu des Reliques de S. Germain dans l'onziéme & douzié-

(*a*) C'est l'Autel du fond du Sanctuaire, ainsi dit à cause de la messe Matutinale ou premiere grand'messe du jour qu'on y célébroit.

CULTE DE S. GERMAIN.

me siécles, & peut-être encore dans les suivans. Dom Viole nomme plus de douze Eglises en France qui en possédent des parties considerables : & l'on a encore appris depuis lui, qu'il y a d'autres Eglises qui en conservent depuis plusieurs, siécles. C'est ce qui fait voir que la grande châsse de l'Abbaye d'Auxerre ne devoit plus contenir que les parties principales de son corps, à sçavoir sa tête, les vertebres, les épaules ou omoplattes avec l'os humerus, quelques côtes avec les ossemens des cuisses & des jambes, & peut-être quelques phalanges des mains & des pieds. Quoiqu'il en soit, on trouve que cette châsse fut portée en 1545. le jour de S. Barthelemi dans la Procession générale qui se fit pour obtenir de la pluie, & dans une autre qui fut faite pour le même sujet le 21. May de l'an 1554. & depuis dans une du 5. Septembre 1557. ordonnée pour la paix & la tranquillité du Royaume.

Regist. Cap. Autiss.

Mais en 1567. sur la fin du mois de Septembre, l'Abbaye ayant été mise au pillage, la châsse de S. Germain tomba comme les autres entre les mains des Huguenots qui en firent ce qu'ils jugerent à propos. Cependant je n'assurerai point ici que les Reliques qu'elle contenoit ayent été brûlées. Aucun des Historiens contemporains qui ont fait la description des ravages commis par les Huguenots dans Auxerre, n'a marqué que leur fureur ait été jusqu'à brûler les corps des Saints, & encore moins de ceux que l'on gardoit dans l'Eglise de Saint Germain : Et s'ils eussent brûlé ceux dont ils pilloient les châsses, comment les Catholiques qui resterent dans cette Eglise pour voir ce qu'ils en feroient, auroient-ils pû en ramasser la quantité prodigieuse qui remplit aujourd'hui une grande armoire des Grottes, & deux châsses d'une grosseur extraordinaire élevées derriére le grand Autel, sans compter les portions considérables que certains Catholiques ramasserent sur le pavé de l'Eglise & emporterent chez eux dans le dessein d'en enrichir quelque jour d'autres Eglises, & dont j'ay vû la preuve ? Ainsi il n'est nullement verifié, quoi qu'en ayent écrit les Sçavans continuateurs de Bollandus, que les ossemens de S. Germain ayent été jettés au feu : Plusieurs personnes qui vivoient encore dans le milieu du dernier siécle regardoient ce fait comme très-douteux ; & le Pere Viole même qui avoit le plus étudié l'Histoire d'Auxerre ne regardoit en

Acta SS. Julii. T. 7.

Culte de S. Germain.

1646. ce sentiment que comme appuyé sur des simples conjectures ou vraisemblances suivant qu'il le dit lui-même en sa Vie de S. Germain imprimée cette même année. A quoi je puis ajoûter, qu'un autre Bénédictin de la même Congrégation & Maison, ayant décrit en vers latins environ dans le même temps les ravages des Huguenots dans cette Abbaye, loin d'avancer ce fait, s'est abstenu de rien dire sur cette prétenduë destruction du corps de S. Germain par le feu, quoique le sujet eut fourni un beau champ à sa Poësie. Les prémiers qui ont parlé là-dessus affirmativement, sont ceux qui dresserent en 1663. le 30. Juillet le Procés-verbal du contenu des deux grandes châsses de bois dont j'ai parlé ci-dessus, & ils repétérent la même chose en 1668. dans une Rélation qu'ils firent courir manuscrite de la prise d'Auxerre, mais toûjours sans citer aucun garant. Les Sacristains de l'Abbaye commencerent donc alors à débiter ce fait aux personnes à qui ils faisoient voir leurs Reliques, sans examiner s'il étoit bien véritable. Ce fut par cette voie que Dom Mabillon l'apprit en 1686. lorsqu'il passa par Auxerre à son retour d'Italie; & l'ayant mis dans sa Relation imprimée, le fait fut cité hardiment depuis par Mr. Baillet & par Mr. de Tillemont (*a*). L'autorité de ces trois Sçavans a paru suffire, pour ne plus examiner si cette tradition étoit bien ancienne & bien averée; & on l'a vû même passer jusques dans des Breviaires nouveaux (*b*). Pour ce qui est de la châsse, elle fut portée dès le commencement du mois d'Octobre 1567. dans le Château de la Maison-blanche, proche Colange sur Yonne, avec plusieurs autres piéces d'argenterie. Une jeune fille Catholique qui la vit & qui aida à la cacher en terre dans ce Château, a assûré l'an 1610. dans

Pag. 211.

Dom Vaillant *in Fastis sacris.*

Iter Italicum ad calcem.

(*a*) Remarquez que Mr. Baillet n'affirme point le fait si nettement. Quelque chose de ce que j'ai sçu, avoit transpiré jusqu'à lui.

(*b*) Voyez ce que j'ai dit plus amplement contre ce sentiment, page 144. de l'Histoire de la prise d'Auxerre imprimée en 1723. & dans le cahier des corrections & additions qui est à la fin des exemplaires complets. Ajoûtez y encore qu'un Auteur de la vie de S. Maur imprimée à Paris en 1640. parlant de toutes les Villes où les Calvinistes ont brûlé des corps Saints, ne nomme point Auxerre. J'ai tâché d'imiter l'Anonyme rapporté dans le Martyrologe de Nevelon au 6. Janvier, en marquant comme lui ce qui peut servir à ne point perdre de vûë les ossemens qui forment la plus grande partie du corps de S. Germain, & instruisant la posterité de ce que je sçais & de ce qui a été tenu secret trop long-temps. *Quod ob ambiguitatem futuris seculis tollendam subjungere placuit.* Nevelo ad vi. Januarii.

une Enquête authentique, qu'elle avoit environ trois pieds de longueur, & qu'elle n'a pû sçavoir ce que le Seigneur de ce Château en avoit fait depuis ce temps-là. Mais après les différentes recherches qui y ont été faites, on a tout lieu de croire qu'elle n'y est plus.

En 1634. le second jour de Novembre, Dominique Seguier, Evêque d'Auxerre, entreprit la visite des Sepulcres de l'Eglise de S. Germain; & ayant fait ouvrir celui qui étoit à dix pieds dans terre au fond du caveau, dans lequel la châsse de S. Germain avoit été cachée à la fin du neuviéme siécle, il y trouva dans la partie superieure une espéce de séparation, où étoit ramassée quantité de poussiere, avec un petit os & plusieurs fragmens d'un cercueïl de bois. Cet Evêque déclara que toutes ces choses étoient de véritables Reliques de S. Germain; il prit même des morceaux de ce bois pour leur porter la vénération convenable, & les Religieux en demanderent pour conserver dans leur Sacristie & les faire servir au soulagement des malades. Il sembleroit d'abord, que ces Reliques sont les mêmes qu'on avoit trouvé l'an 1277. dans le grand Autel. Cependant ce n'est pas une chose assurée, parce que le Martyrologe de Nevelon écrit dans l'onziéme siécle, marque clairement que ce Sépulcre enfoncé dans la terre renfermoit des morceaux du cercueïl de cyprès. Au reste il ne faut point croire que les cendres qu'on y trouva soient des restes du feu que quelques-uns ont cru que les Huguenots avoient allumé dans l'Eglise de S. Germain pour y brûler les Reliques. C'étoient celles de la chair & des vêtemens du S. Evêque qui avoient été ainsi ramassées en un monceau lorsqu'on en sépara les ossemens. Il pouvoit y avoir aussi par dedans quelque quantité de poussiere extérieure entrée par les fentes qui sont souvent imperceptibles. Ce tombeau qui paroît avoir été autrefois cassé en plusieurs piéces, fut ôté de ce caveau l'an 1635, & placé le 18. Septembre derriere l'Autel qui porte le nom de S. Germain dans les Grottes: & afin de le rendre plus visible on détruisit alors l'Autel du nom de *tous les Saints*, qui étoit à l'endroit où aboutissent les pieds de ce tombeau.

Ex scriptis Ludov. Noël Dany autoris coætanei.

Les Religieux de l'Abbaye ne furent pas contens de posséder ces restes de leur Saint Patron, ni même d'avoir re-

couvré

couvré son Suaire qui leur avoit été enlevé par les Huguenots. Lorsqu'ils eurent appris qu'on croyoit en Auvergne posséder un de ses bras à Cezeins proche S. Flour, & qu'il y éclatoit en miracles; ils employerent la médiation de l'Evêque d'Auxerre & du Prieur de la Chaise-Dieu, pour en obtenir une partie. Mr. la Motte-Houdancour Evêque de Saint-Flour, leur en ayant accordé en 1670. la coronule du coude, ils firent faire une Châsse d'ébene, couverte de feuillages d'argent, & ils y renfermérent ce morceau avec le Suaire le sixiéme Janvier de l'an 1684. Quoique le Suaire qui y est contenu soit long de six pieds, & large de cinq, il n'y est cependant point dans tout son entier. On a déja vû ci-dessus qu'on en trouva des morceaux dans l'autel, qui fut démoli l'an 1277. Outre cela, la Duchesse de Guise, Mere de Loüis de Lorraine, Abbé du Monastere, en avoit obtenu des fragmens pour elle dès l'an 1542. La Châsse qui renfermoit ce Suaire, fut portée dans la Procession générale du 21. May 1554. On peut voir ailleurs comment cette Rélique avoit été heureusement renduë à l'Abbaye de S. Germain, après la reprise de la Ville.

CULTE DE S. GERMAIN.

Ex Archiv. S. Germ.

Description des Saintes Grottes pag. 188

La Cathédrale d'Auxerre, où le corps du Saint fut mis en dépôt depuis le 22. Septembre jusqu'au premier Octobre, conserve aussi de ses Reliques de tems immémorial. Sans parler de celles qui étoient dans la main d'or, que l'Evêque Gualdric fit faire en son honneur avant l'an 933, & qui sont perduës aussi-bien que le Reliquaire; il suffira de remarquer qu'on y conserve soigneusement plusieurs vêtemens qui ont été à son usage, bien differens de ceux qui sont nommés dans un Inventaire de l'an 625. sous Clotaire II. lequel regarde les habits de S. Germain de Paris, alors conservés en la Cathédrale de la même Ville. Ceux de notre Saint furent renfermés dans une magnifique châsse garnie d'or & d'argent par Heribald Evêque d'Auxerre, vers l'an 830. ou 840. Depuis ce temps-là, l'Histoire ne fait plus mention de ces habits jusqu'au quatorziéme siécle, auquel temps il paroît qu'une tunique de S. Germain étoit enchâssée dans un Reliquaire séparé. C'est au moins ce qu'on doit inferer d'un endroit des Registres du Chapître de l'an 1395. où il est fait mention d'une piéce d'argenterie, appellée *Jocale Tunicæ S. Germani.* Le Traité qui fut fait en 1398. avec Guillaume Nazarie, Tré-

Mabill. sæc. 3. Bened. T. I. pag. 102.

CULTE DE S. GERMAIN.

sorier, marque que depuis les premieres Vêpres de la Fête de S. Germain, jusqu'après les secondes de l'Invention de S. Etienne, il devoit y avoir continuellement nuit & jour deux cierges allumés aux côtés de la Tunique de S. Germain, qui devoit être exposée hors de la châsse durant tout ce temps, & attachée à deux pointes de fer mises exprès dans les premieres galeries de l'Eglise, à l'endroit où l'on voit l'Image de S. Etienne dépeinte sur une porte, & que l'on ornoit encore il y a quarante ans à pareil jour de tapisseries & de luminaire extraordinaire. On lit encore ailleurs, qu'en 1402. on travailloit à Paris à une nouvelle châsse pour la renfermer, laquelle ne fut achevée qu'en 1412. & qu'en 1403. le dix de May, le Chapître accorda à Guillaume de Gaugy ou de Gouaix, Doyen de Saint Germain l'Auxerrois à Paris, un petit morceau de cette Tunique, que le Doyen d'Auxerre coupa en présence de cinq ou six Chanoines, & qui lui fut envoyé par Jean Piqueron, l'un d'entre eux. Un Catalogue des Reliques de l'Eglise d'Auxerre, dressé vers l'an 1430. & aujourd'hui conservé à Rome, fait mention de la Relique & du nouveau Reliquaire en ces termes : *Tunica S. Germani sibi Missa à Beata Virgine dum volebat celebrare Missam, in Jocali pulcherrimo recondita, quo defertur Corpus Christi in die Sacramenti. Et de cilicio ejusdem in tabello Theobaldi.* Ces derniers mots nous apprennent qu'il y avoit aussi du cilice de S. Germain, dans le Tableau donné par un Chanoine ou Dignitaire nommé Thibaud. Un autre petit Catalogue écrit au même siécle & dont j'ai vû l'original, après avoir nommé la Tunique dans les mêmes termes que ci-dessus, ajoûte ; *Rochetum ejusdem S. Germani : De cilicio ejusdem S. Germani, & aliæ plures Reliquiæ de ipso.* La circonstance du don de cette Tunique par la Sainte Vierge, pouvoit avoir inspiré pour cet habit plus de vénération qu'envers les autres, si toutefois elle est véritable. Je l'ai trouvé marquée encore sur l'inscription d'un Reliquaire du Village de S. Germain de Gron, proche Sens, où l'on atteste qu'il y a un petit morceau de cette Tunique. L'Ecriture m'en a paru de trois cens ans. Suivant le Processionnel de l'Eglise d'Auxerre, imprimé en 1536. le jour de l'Invention de S. Etienne, on devoit descendre solemnellement pendant le chant d'un Répons l'habit de S. Ger-

Regist. Capit. 1402. 26 Juill. & 9. Nov. 14. & 6. Janv.

In Mss. Reginæ Sueciæ.

main; *vestem S. Germani*: & deux Chanoines le portoient ensuite à la Procession qui se faisoit avant la Messe comme elle s'y fait encore: & pour en rendre la cérémonie plus remarquable, les douze Maires des douze principales Terres du Chapître devoient y assister ayant à la main un cierge qu'ils offroient à l'Autel après le *Credo* de la Messe. Dans le Registre Capitulaire du mois d'Août 1567. un mois & demi avant la prise de la Ville, cet habit est appellé *la robe de S. Germain*. Ce qui échappa de tous les habits de notre Saint, après le pillage de l'Eglise, fut conservé au Trésor dans de vieilles châsses de bois que les Huguenots avoient laissées, jusqu'à l'an 1636. que l'Evêque Dominique Seguier en fit faire une neuve où il les renferma avec tous les ossemens que les Catholiques avoient ramassé sur le pavé de la Cathedrale. Il les nomme ainsi dans son Procès verbal du 26. Octobre. *Tunica cum chirothecis S. Germani Episcopi Autis. eadem quæ solebat quot annis veneranda exponi Kalendis Augusti in eadem Ecclesia Autissiodorensi. Tunica altera cum Dalmatica S. Germani. Duo cilicia ejusdem S. Germani cum sudariolo.* L'Evêque ne les renferma point aussi complets qu'il les avoit trouvé. Un Chanoine son Commensal, eut la dévotion de couper dans le Trésor le petit doigt d'un des gants; & dans la cérémonie de la Translation, cet Evêque laissa encore couper des morceaux du cilice & du mouchoir, dont le Chanoine ici nommé, fit présent l'an 1645. à l'Eglise Paroissiale de S. Germain de Hanches au Diocèse de Chartres, avec des fragmens du cercueil du même Saint. La coûtume de tirer de la châsse le principal habit de S. Germain le jour de sa Fête pour l'exposer, cessa vers ce temps-là. Mais le Chapitre conclut quelques années après de rétablir l'ancien usage, & dès le second jour de May de l'an 1651, il fut statué que dans la suite la Tunique de S. Germain seroit exposée depuis le jour de la Fête de ce Saint le dernier Juillet, jusqu'à la Fête de l'Invention de S. Etienne suivant l'ancienne coûtume.

CULTE DE S. GERMAIN.

Regist. Capit. 2. Aug. 1540.

Tract. Nazar Thes. 1398.

Ad 4. Aug.

Il s'appelloit Martin Marinel.

Ou à l'Eglise du Laureau: car cela ne se retrouve plus à Hanches.

Les continuateurs du Recueil de Bollandus ont bien raison de conclure, qu'il a fallu que de tout temps on ait eu une haute idée de notre Saint, & une grande dévotion envers lui, pour avoir porté l'estime jusqu'aux choses qui n'a-

CULTE DE S. GERMAIN

voient servi qu'à couvrir son corps, & qui y avoient touché. On a vû dans sa vie le soin que prit Nectariole de conserver l'étoffe sur laquelle il avoit couché pendant une nuit en passant dans le pays d'Auxois, & l'estime que fit l'Imperatrice Placidie du pain d'orge qu'il lui envoya sur une assiette de bois. On conservoit religieusement à Paris, au septiéme siécle dans le Trésor de l'Eglise Cathedrale, une espéce de manchon ou poche de voyage qui venoit de lui, & qu'il avoit envoyé à Sainte Geneviéve : *Manica S. Germani Autissiodorensis, quam Sanctæ Genovefæ misit.* C'est un article de l'inventaire fait sous le regne de Clotaire II. Peut-être que ce que l'Auteur de la vie de Ste. Geneviéve, marque touchant le présent que S. Germain avoit ordonné à son Diacre de lui faire, & qu'il qualifie d'*Eulogies*, doit être appliqué & entendu de ce manchon ou de cette poche. A Sens dans l'Eglise Métropolitaine parmi les Reliques contenuës dans un coffre des anciennes châsses, autrefois élevées derriere le Grand-Autel, est inventorié un mets que S. Germain avoit beni : *De cibo quem Dominus Germanus signavit.* Cette étiquette paroît par son style être très-ancienne, ou avoir été transcrite sur une autre qui l'étoit. A Gueron, proche Bayeux, on conserve comme une Relique, une nappe sur laquelle on tient par tradition qu'il a célébré les saints Mystéres allant ou revenant de la Grande-Bretagne. J'ai vû & tenu cette nappe en 1707. L'Eglise du lieu est sous son invocation. Heric raconte que de son temps le Trésorier de l'Abbaye de son nom à Auxerre, ne pouvant refuser un Gentilhomme qui lui demandoit des Reliques du Saint, lui donna un morceau du cercueïl de cyprès, qui avoit renfermé son corps ; que ce Seigneur l'ayant porté à sa Terre, située dans le haut du pays Auxerrois, & nommée Heldin, (*a*) il y bâtit une Eglise sous l'invocation du Saint, pour y conserver la Relique, & qu'on y vit aussi-tôt un miracle insigne, dans la guérison parfaite d'une fille qui étoit retrécie dans toutes les parties de son corps. Les Bollandistes croyent que les Reliques de S. Germain conservées à Larrey au Diocèse de Langres, proche Chatillon sur Seine, étoient de la même nature. Heric assûre,

Mabill. sæcul. 3. Bened. T. 1. pag. 102. ex ms. Bibl. Thuan. seu Colbert.

Antiqua vita S. Genov. num. 11.

Lib. I. mir. c. 5.

(*a*) *Heldinnus* en latin, selon la plus exacte édition d'Heric. Ce doit être Houden proche Varzy, où en effet notre Saint est Patron.

CULTE DE S. GERMAIN.

que toutes les fois que les Evêques de Langres ont entrepris de faire démolir cette Eglise du titre de S. Germain, bâtie sur une montagne, jamais on n'a pû venir à bout de lever la pierre de l'Autel qui renferme les Reliques du Saint Prélat. Il rapporte plusieurs miracles, qui y furent operés : l'un sur une Femme aveugle de Marcenay, village voisin; l'autre sur un fermier de la Cathedrale de S. Mammès de Langres qui étoit perclus de tout le corps : & il assûre que tous ceux qui y demandoient avec foi la guérison des fiévres, soit quotidiennes, tierces, ou quartes, étoient infailliblement gueris. Voilà ce qui arrivoit communément au neuviéme siécle. Mais je sçai que de nos jours, un Religieux de l'Abbaye du Bec en Normandie, attaqué d'une maladie très-difficile à guérir, l'a été par la foi qu'il a eu dans l'intercession de S. Germain, dont on lui présenta un morceau du même cercueil. Il est à souhaiter que la petite portion qui a été donnée de ce cercueil, & du sépulcre de pierre de notre Saint, à l'Eglise de Vaire au Diocèse d'Amiens qui est sous son invocation, opere les mêmes merveilles, aussi-bien que les étoffes ou linges que le Curé de Condé, proche Boulay, au Diocèse de Metz, a obtenu depuis quelques années sous le titre de *Brandeum*, pour en enrichir son Eglise qui porte le nom de S. Germain (*a*). Il est certain qu'il ne faut point entendre autre chose que des étoffes ou des linges qui avoient couverts son tombeau, par les Reliques qui ont servi à la Dédicace du nombre prodigieux d'Eglises qui sont en France, sous l'invocation de ce Saint (*b*). Il en est de même des Reliques qui ont servi à la Dédicace d'une infinité d'Eglises sous le titre de S. Martin de Tours, & de quelques-unes qui sont sous le titre de quelques autres grands Saints, dont on n'a commencé que très-tard à démembrer les corps, & après de vives sollicitations de la part de quelques Prélats, Princes, ou autres Seigneurs du premier rang.

* Dom Jean Ciraste.

Comme l'Eglise Collegiale de S. Germain l'Auxerrois à Paris a été très-considerée de nos Rois, & qu'elle est en mê-

(*a*) Pour suppléer aux Fêtes du 31. Juillet & 1. Octobre, que les moissons & les vendanges empêchent de célébrer dignement, ce Curé a obtenu de l'Ordinaire que l'on fit la fête de S. Germain le 22. Septembre, jour que son corps arriva à Auxerre.

(*b*) Mr. l'Evêque de Seez a fait marquer dans son Breviaire de 1737. à la fin de sa legende qu'il y en a 26. dans son Diocèse. Je sçai qu'il y en a 35. dans celui de Sens. 18. dans celui d'Evreux : plus de 30. dans celui de Char-

CULTE DE S. GERMAIN.

me-temps la Paroisse du Louvre, il n'est pas étonnant, qu'aux *Brandeum* donnés anciennement pour la premiere Dédicace de cette Eglise (*a*), ait succédé quelque portion des ossemens de ce Saint. On croit que l'ossement provenant du corps de S. Germain est celui qui paroît le plus considerable de ceux qui sont renfermés dans un bras d'argent & de cuivre doré, sur lequel on lit en caractéres gothiques : *Ex dono Johannis Choeffard hujus Ecclesiæ Decani* : (*b*) & l'on y fait de temps immémorial le quatriéme jour de May, la Fête de la Réception des Reliques de S. Germain.

Flodoard l. 4. c. 39.

Le Monastére de S. Germain, de Montfaucon, bâti par S. Baldric à l'extrémité du Diocèse de Reims, du côté de Verdun, a été si célébre, qu'on doit présumer qu'il a eu des premiers quelque ossement de son Saint Patron. Les miracles qui s'y opererent jusqu'au neuviéme siécle sur les aveugles, sur les sourds & autres infirmes, sont rapportés par Heric. Il falloit que ce Monastere fût enrichi de quelque chose de considerable, qui eût appartenu à S. Germain, puisque dès lors il avoit des dependances qui portoient le nom de notre Saint. Heric compte au moins dans ce nombre le lieu appellé le Château d'Adrien, situé sur une montagne escarpée, & dont l'Eglise étoit sous le titre du même S. Germain. Ce qu'on y posséde aujourd'hui dans le Monastere de Montfaucon sécularisé & devenu Eglise Collegiale, consiste en une phalange du pouce droit qui est renfermé dans une grande main d'argent. Dom Viole avoit écrit en 1656. que c'étoit un os du bras qu'on y conservoit. Mais les Chanoines de ce lieu ont fait sçavoir qu'à la verité ils ont séparément une partie du bras, que quelques indices font croire être de S. Germain, mais qu'ils n'en ont aucune assurance.

Lib. 1. Cap. 52.

Lettre de Mr. Boutroux Doyen du 5. Septembre 1727.

Le bourg de S. Germain, surnommé Lambron, du nom d'une Contrée en la Limagne d'Auvergne, passe pour avoir été originairement une Abbaye qu'Etienne Evêque de Clermont, bâtit l'an 945. en l'honneur du Saint Evêque d'Auxerre dans un lieu appellé *Liciniacum*, & qu'il soumit à S. Julien de Brioude. Peut-être n'en fut-il que le

tres. 10. dans celui de Bourges & environ autant dans celui de Paris, 18. dans celui de Besançon.

(*a*) Cette Dédicace est au moins du VII. siécle : Elle fut faite sûrement sous le nom de S. Germain, & non sous celui de S. Vincent. On le prouve par un Testament de l'an 690. rapporté par Dom Mabillon en sa diplomatique.

(*b*) Ce Doyen mourut en 1351. Il répose à N. D. de Paris, dans l'aîle du chœur au côté gauche.

restaurateur, puisque dès le cinquiéme siécle il y avoit eu en ce même lieu une Eglise bâtie par Victorius Duc d'Auvergne en l'honneur de notre Saint. Le Prélat Etienne put avoir assez de crédit pour obtenir de S. Germain quelque chose de plus que les linges qui avoient sans doute servi à la premiere Dédicace. Cette Eglise de Lambron, conserve séparément deux Reliques de S. Germain. L'une est une côte, de la longueur de presqu'un demi pied, enchâssée par les deux bouts, laquelle on passe toute nuë sur les yeux des malades. L'autre Relique qui ne se voit point, est renfermée dans un grand buste de bronze doré à l'or moulu, & ce peut être encore une côte, vû que le Pere Viole assure qu'il y avoit deux côtes dans cette Eglise. On ajoûte que Gilbert Veny d'Arbouze Evêque de Clermont, visitant cette premiere Relique, en avoit rompu un bout qu'il avoit emporté avec lui. L'usage étoit aussi autrefois en ce lieu de se servir de deux petites boules miraculeuses qu'on surnommoit de S. Germain, & de les appliquer sur les yeux de ceux qui étoient affligés de la vûë.

CULTE DE S. GERMAIN.

Greg. Turon. l. 2. cap. 20.

Mémoire fourni par une personne du lieu.

La célébre Abbaye de Cluny a été dans une si grande relation avec celle de S. Germain d'Auxerre depuis que S. Mayeul y mit la réforme au dixiéme siécle, & que Hugues de Montaigu en fut Abbé au douziéme, qu'il n'est pas incroyable que l'ossement qu'on y montre de notre Saint, ne soit véritablement de son corps, supposé que lorsqu'on a refait differens Reliquaires on ne se soit pas mépris dans les étiquettes (a).

Le Pape Urbain V. qui en demanda en 1366. pour le nouveau Monastére qu'il venoit de bâtir à Montpellier, sous le titre de S. Germain & de S. Benoît; avoit été Abbé du Monastere même de S. Germain d'Auxerre. Ainsi il lui fut facile d'en obtenir une portion considerable. Gariel écrivain de Montpellier paroît croire que ce fut la tête qu'on lui donna, & il se fonde sur ce que le Reliquaire où elle étoit contenuë étoit en forme de Chef. Mais Dom Viole assure que ce fut un ossement entier du bras, sans désigner de quelle espéce il étoit. En effet quoiqu'il soit souvent marqué dans les Archives de la ville de Montpellier (b),

(a) J'ai vû cette Relique en 1729. dans un Reliquaire de bois doré.

(b) Ceci est appuyé sur une lettre de Mr. de Grefeuille, Chanoine de l'Eglise de Montpellier de l'an 1730. Les informations pour la canonization d'Ur-

Culte de S. Germain.

que le Chef de S. Germain fut porté en certaines Processions, il ne faut entendre cette maniere de parler, que rélativement à la forme du Reliquaire. Comme il étoit très-somptueux, il fut pillé en 1567. par les Calvinistes (*a*). Il échappa seulement du pillage général selon Gariel, un Reliquaire de dix à douze pouces de haut, porté par deux Anges, que Jean Magni & Guillaume de Vila avoient fait faire l'an 1410. en l'honneur de Dieu & de S. Germain. Il contenoit probablement quelque fragment des Reliques de ce Saint: Mais comme elles furent perduës dans le temps des troubles, on en fit un porte-Dieu, ou Ostensoir, lorsque la Religion Catholique fut rétablie dans cette Ville sous Louis XIII. L'Abbaye de saint Victor de Marseille, que posséda le Pape Urbain V. avoit des Reliques de S. Germain dès l'an 1363. Elles y furent reconnuës dans une châsse sous le grand Autel avec celles de S. Tiburce, par le Vicaire-Général de cette Abbaye sous le même Pape.

Gariel. pag. 154.

Ex Epist. D. Le Fournier.

Les Fondateurs de l'Eglise Collégiale de S. Germain de la Châtre au Diocèse de Bourges, qui étoient Seigneurs du Château-Raoul en Berry, sont regardés comme une ancienne Noblesse dont le crédit a été assez grand pour obtenir des Evêques d'Auxerre quelques ossemens de notre Saint. De là vient qu'on y posséde un des phalanges des doigts du Saint Prélat, & un autre fragment qui ne peut être connu qu'à l'ouverture du Reliquaire. Ils sont renfermés l'un & l'autre dans un bras d'argent doré, fabriqué vers l'an 1500. Ces Reliques se trouvant accompagnées d'un anneau qui passe sous le nom de S. Germain, on peut en conclure qu'elles sont les mêmes qui étoient il y a plusieurs siécles à S. Germain de Modeon, au pays de Morven, Diocèse d'Autun, suivant le

On prononce Château-Roux.

Mémoire envoyé de ce lieu-là à M. Petit Chanoine du Château à Bourges.

T. VII. Julii pag. 286.

bain V. contiennent ces mots qui confirment ce que j'ai dit. *Item dedit ad prædictam Ecclesiam (Montis pessulani) unum caput de argento & auro lapidibus pretiosis ornatum ad formam S. Germani Autissiod. Ep. cum certa portione ossium. Nec non brachia SS. Jacobi, Apostoli, Blasii, Germani & Benedicti, singula in auro & argento quæ ipse noviter fecerat recludi & incaxari.*

(*a*) Ce pourroit bien être à S. Germain de Calberte, dependant de l'ancienne Maguelone, & situé au Diocèse de Mende, que les Calvinistes auroient pris le Reliquaire qualifié de Chef de S. Germain, soit que ce fût celui de Montpellier qu'on y auroit réfugié, soit que c'en fût seulement une portion qui y eût fait faire le buste d'argent qu'ils enleverent & qu'ils vendirent aux Orféyres d'Anduse, d'Alais, & de Nimes selon les Mémoires imprimés sur le Gevaudan page 123. & 124.

supplément

ſupplément fait à Heric, imprimé par les Bollandiſtes (a). Il y eſt fait mention d'un anneau & même d'un doigt qui eſt celui du milieu de la main, dans lequel il étoit placé. On voit encore dans le Berry un autre bras couvert de feuilles d'argent, dans lequel il y a quelque oſſement de S. Germain d'Auxerre. C'eſt dans la Paroiſſe de Sainte Montaine. Il y eſt conſervé avec un autre Reliquaire de cuivre au-devant duquel on lit ces mots: *Reliquiæ S. Germani.* Ces deux portions ne ſont pas fort conſidérables : mais il ſemble qu'elles peuvent ſervir à prouver que S. Germain qui n'eſt regardé aujourd'hui que comme ſecond Patron de ce lieu, a été originairement le premier Patron.

CULTE DE S. GERMAIN.

Lettre de Mr. Cirodde Curé de Sainte Montaine de l'an 1734.

Le Diocèſe de Verdun ayant eu pour Evêque au neuviéme ſiécle un perſonnage tiré de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, il eſt à préſumer que le culte de ce Saint y aura été étendu alors un peu plus qu'il n'étoit auparavant, & que ce qu'on pouvoit accorder de Reliques aux étrangers, n'aura pas été refuſé à ſes priéres. Je ſerois porté à croire que l'oſſement que l'on poſſéde dans l'Abbaye de S. Vannes, viendroit d'une donation faite de ſon temps, s'il n'étoit pas conſtant que les démembremens étoient alors très-rares. Dom G. Viole a marqué que c'eſt l'os de l'un de ſes bras, mais il a été trompé par la forme du Reliquaire : car un examen fait avec attention le 3. Septembre 1727. prouve que c'eſt la partie inferieure du tibia droit. Le Médecin & Chirurgien la déclarent longue de trois pouces & demi, & ils ajoûtent que le haut paroît avoir été ſéparé avec une ſcie. L'encaſtillure d'argent & l'émail du Reliquaire en forme de bras, ſemblent être de la même fabrique que la châſſe d'un autre Saint qui fut faite ſous l'Abbé Conon, lequel vivoit au milieu du douziéme ſiécle. Mais il n'eſt pas impoſſible après-tout, que ce qui paſſe à Verdun, pour être du corps de S. Germain d'Auxerre, ne provienne de celui d'un S. Germain du Diocèſe de Chaalons, lequel fut frere de S. Gibrien. Dom Viole ajoûte qu'on tira vers l'an 1650. du Reliquaire de S. Vennes quelques éclats de l'oſſement pour les porter à Buzancy près de Mouzon, afin de ſatisfaire la

Vie de S. Germain page 207.

(a) J'ai vû à la Bibliotheque du Roy un Exemplaire de cette continuation à Heric qui m'a paru d'une écriture de cinq ou ſix cens ans, & d'une compoſition plus ancienne. *Cod.* 3653.

CULTE DE S. GERMAIN.

Lettre de Mr Gippon, Curé de Buzancy, Doyen de Grandpré du 17. Nov. 1727.

dévotion d'une Dame qualifiée de ce pays-là. Il est vrai que l'Eglise de Buzancy est sous l'invocation de S. Germain d'Auxerre, & qu'on y voit une Statuë du Saint, dont la main droite porte une petite lanterne de verre, qui renferme un ossement soûtenu par trois pointes d'argent; mais l'inscription qu'on y voit est inintelligible, & l'ossement étant gros & long comme un des phalanges des doigts, cela ne peut convenir avec ce que dit Dom Viole. J'ay pensé qu'il pourroit se faire, que la Relique accordée à la Dame de Buzancy, soit celle qui est conservée aujourd'hui dans l'Abbaye de Mouzon. Quoiqu'il en soit de ces deux Reliques, j'ai remarqué encore dans le Catalogue de celles de la Cathedrale de Verdun, qu'il y en a de S. Germain. Il est indubitable qu'elles sont de l'Evêque d'Auxerre, parce qu'il est le seul du nom de Germain dont on y ait jamais fait la Fête, & que cette Fête étoit si distinguée, qu'il y avoit une Prose propre à la Messe du jour, & à Complies une Antienne propre, tirée de Constance, & choisie exprès pour l'entrée de la nuit: *Noctibus nunquam vestitum, raro cingulum, raro calceamenta detraxit.* Ce sont des faits que j'ai vérifié moy-même à Verdun en 1708.

Lib. 3. c. 2.

Si on a montré autrefois dans l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne des Reliques de notre Saint, elles pouvoient venir de l'ancienne Abbaye de son nom, qui étoit proche cette ville dès le neuviéme siécle; Flodoard en fait mention, comme ayant été possédée par le célébre Hincmar avant qu'il fût Archevêque de Reims. Aujourd'hui ces Reliques se trouvent mêlées avec d'autres, dont on a perdu les noms, ainsi qu'il m'a paru par l'examen attentif que j'ai fait en 1729. dans le Sanctuaire de cette Eglise, de toutes les choses curieuses qui y sont conservées. A l'égard de l'Abbaye de S. Germain de Compiegne, elle ne consiste plus que dans une Eglise Paroissiale de son nom, au Fauxbourg de cette Ville, du côté de Paris; & l'on y montre la partie du Chef, voisine de l'oreille, sous le nom de ce Saint, dans une châsse de bois garnie d'argent faite vers l'an 1684; laquelle portion de Chef paroît par la couleur & par d'autres marques venir de celui qui étoit à S. Lucien de Beauvais, que quelques uns pourront prendre pour celui de S. Germain d'Amiens, c'est-à-dire du Saint Evêque Régionnaire qui fut martyrisé pro-

Culte de S. Germain.

che Senardpont, à douze lieuës ou environ de Beauvais vers le Nord. Il devoit cependant y avoir à Compiegne des Reliques de notre Saint, au moins dès le VIII. siécle, puisqu'en 756. Tassilon Duc de Baviere y étant, fit serment en présence du Roy Pepin sur S. Germain qui est nommé le premier, & sur S. Martin. Ce n'est qu'à la fin du XII. siécle qu'on a démembré la grande Paroisse de S. Germain de Compiegne pour en ériger deux autres, qui forment aujourd'hui la Ville.

Duchéne T. 2. pag. 12.
Hist. de Soissons T. 2. p. 171.

Viteaux est une petite ville du Diocèse d'Autun, dont la Paroisse porte le nom de S. Germain d'Auxerre. On y montre une portion de côte du Saint dans un Reliquaire d'argent de figure ronde. Quoiqu'on ne sçache point comment elle a pû être portée en ce lieu, on conjecture avec assez de vraisemblance qu'elle peut venir d'une Mathilde qui épousa au XII. siécle Guy Comte d'Auxerre, & qui étoit fille d'Agnés de Montpensier, Dame de Viteaux. Je dis la même chose du Reliquaire conservé dans la Mere Eglise du Val de Miege, au Diocèse de Besançon. C'est un bras d'argent fort riche, posé sur un pied-d'estal doré, qui contient un ossement du Saint Evêque, que Dom Viole assûre être le *cubitus* du bras gauche, & qu'un autre écrivain dit en général être le second os du bras (*a*). Cette Relique, si elle est véritablement de S. Germain d'Auxerre, & non de S. Germain de Besançon, peut avoir été procurée à ce lieu qui étoit un ancien Prieuré de Cluny, par la Maison de Challon qui a possédé long-temps le Comté d'Auxerre, & dont quelques-uns étoient Seigneurs de Noseray proche Miége, & du Val de Miége. Cette Relique, de quelque S. Germain qu'elle soit, est portée jusqu'à Salins dans les temps de secheresse. Au reste c'est celui d'Auxerre qu'on y reconnoit

Mémoire envoyé de ce lieu.

Vie de S. Germain pag. 207.

(*a*) Ayant eû quelque sujet de me défier de ce qu'a écrit D. Viole à ce sujet, je me suis adressé à M. Vanthiers Prêtre natif de Noseray, qui ayant obtenu une visite de cet ossement par l'autorité de M. Hugon Evêque de Philadelphie, Suffragant de Besançon, m'a procuré un certificat du Sieur Garnier Chirurgien de l'Hôpital de Noseray en date du 29 Mai 1739. qui porte que la Relique de Miege, est *le radius ou petit os de l'avant-bras du bras droit, ayant sept pouces quatre lignes de longueur, les épiphises dudit os ou ses extrémités ayant été enlevées.* La même personne m'a assûré qu'il y a à Besançon un Matutinier (c'est-à-dire un livre de Matines) manuscrit de 5. ou 600 ans, où la Fête de S. Germain est de Rit double avec un Office tout propre; ce qui ne pouvoit venir, dit-on, que de ce qu'on avoit dans le Diocèse une Relique notable de ce Saint.

pour Patron du Prieuré, maintenant réüni au Chapitre Séculier de Noseray.

CULTE DE S. GERMAIN.

Entre les Eglises qui ont pû obtenir des Reliques de S. Germain en vertu de leur societé avec l'Abbaye d'Auxerre, on peut compter d'abord l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, laquelle en posséde un morceau qui paroît être portion d'un peronée scié des deux bouts. Le Prieuré de S. Germain de Modeon, au Diocèse d'Autun, proche la Roche-en-Bregny, étant une dependance très-ancienne de l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, qui étoit en grande relation avec celle d'Auxerre, il est très-probable qu'on a pû accorder facilement quelque partie du corps pour cette petite Eglise : Mais quelle qu'ait été la societé entre les deux Monasteres, je ne puis croire qu'on ait poussé la liberalité jusqu'à y laisser transporter le radius entier d'un bras tel qu'on croit l'y posséder, & qu'on l'y montre dans une espece de bras d'étain peu soigneusement fermé. Comme S. Remi Evêque de Reims avoit bâti une Eglise en l'honneur de S. Germain sur la montagne où il avoit choisi sa sépulture au midi de la ville, c'est ce qui persuade que primitivement on a dû y avoir quelque *brandeum*, auquel paroît succéder quelque ossement, quoique par la suite cette Eglise ait été détruite; en sorte qu'elle se trouve aujourd'hui renfermée dans la vaste Basilique de S. Remi, où l'on tient par tradition qu'elle etoit vers l'endroit de l'entrée du choeur à main gauche. L'union des Monasteres de Sens avec ceux d'Auxerre a pû pareillement procurer à l'Eglise de S. Germain de Gron, proche Sens, les deux fragmens de côtes qu'on y voit depuis plusieurs siécles avec d'autres Reliques tirées aussi d'Auxerre : cette Eglise dépend de Sainte-Colombe de Sens. Je suis témoin oculaire de ce qu'elle posséde, & que les inscriptions qui y sont jointes ont environ trois cens ans d'antiquité.

A l'égard des autres Eglises où l'on montre des Reliques de S. Germain, ce sont ou d'anciennes Abbayes qui pouvoient être associées à celles d'Auxerre telles que S. Germain dez-Prez à Paris, S. Pierre de Conches au Diocèse d'Evreux, S. Pierre de Chaalons, S. Vincent de Metz, S. Etienne de Caën. Ou d'anciennes Eglises du nom du S. Evêque : Telle est celle de S. Germain de Rennes, celle de S. Germain de Chessy, proche Orleans, réunie à celle de S.

Hist. de l'Abb. S. Germ. des prez pag. 314.

Pierre du même lieu : ou enfin des Eglises notables des Diocèses voisins. Je mets en cette derniere classe l'Eglise Cathedrale d'Orleans. Un Necrologe de cette illustre Eglise récrit vers l'an 1400. atteste que l'Evêque Jean de Conflans renfermant dans une châsse l'an 1329. le Chef de S. Mamert de Vienne, y joignit des Reliques de S. Germain d'Auxerre.

CULTE DE S. GERMAIN.

Il ne reste plus à parler que de quelques parties du corps de notre Saint, du transport desquelles il est plus difficile de donner les raisons: Gelenius dit dans son livre de la grandeur de Cologne, qu'on y posséde dans l'Eglise Metropolitaine un bras de S. Germain d'Auxerre, renfermé dans une châsse d'argent : & Rayssius marque que l'on conserve un phalange de l'un de ses pieds dans une Chartreuse située sur la Meuse, nommée Rutile. Un sçavant de Lorraine, m'a aussi fait sçavoir qu'il y a des Reliques de notre Saint dans l'Eglise de S. Leopold de Nancy.

Dom Calmet.

J'ai déja dit un mot ci-dessus, de celles que S. Didier Evêque d'Auxerre au commencement du VII. siécle, porta au Monastere de S. Amant en Quercy, où sa mere étoit inhumée. On conçoit assez que ce ne pouvoit être que des morceaux de vêtement de ce Saint, aussi-bien que celles qui furent portées en Catalogne pour la Dédicace de l'Eglise du Monastere de Coxan ou Cusan, faite sur la fin du neuviéme siécle, sous le titre de S. Germain. Le sçavant Pere Mabillon a eu sur cette Eglise differentes opinions, qui font juger que si c'est un Roy de France du nom de Charles qui ait obtenu ces Reliques, ce ne peut guéres être que celui qui regnoit l'an 900. lequel les auroit eu d'Herifrid Evêque d'Auxerre, à qui il avoit fait restituer des terres : Et une preuve que ce n'est pas Charlemagne qui s'entremit en cette occasion pour étendre le culte de S. Germain, c'est qu'Héric qui écrivit sous Charles le Chauve n'en dit rien. Je ne m'étendrai pas sur le bras conservé en chair & en os au Diocèse de S. Flour, dans l'Eglise Paroissiale de Cezens qui regarde notre Saint comme son Patron. La Province d'Auvergne a aussi bien que la Belgique, un S. Germain particulier, du corps duquel on a pû faire des distractions avec beaucoup plus de facilité que de celui d'Auxerre, & on a pû par une méprise assez commune attribuer au personnage

le plus célébre du nom de Germain, ce qui appartenoit à un autre S. Germain moins connu & moins fameux.

CULTE DE S. GERMAIN.

Quoique Heric se soit beaucoup étendu sur les miracles & sur les Reliques de S. Germain d'Auxerre, il ne faut cependant point croire qu'il ait rapporté tout ce qu'on pouvoit sçavoir de son temps sur ce Saint: cet Ecrivain n'a parlé que de ce qui lui étoit connu. Il y avoit alors des Eglises célébres du nom de S. Germain que l'on ne connoit plus aujourd'hui, ou qui sont détruites; & en récompense il en a été bâti depuis d'autres ailleurs, de telle maniere, que l'étendue du culte de notre Saint n'a souffert aucune diminution. Cet Historien a eu principalement en vûë les Eglises où les miracles étoient plus frappans. Outre celles de Moutiers en Puisaye & de Larrey au Diocèse de Langres, nous y voyons parmi les célébres Eglises du titre de S. Germain, celle de Poilly au Diocèse de Sens, où il raconte que furent guéris un grand nombre de personnes, entre autres du lieu nommé Bleury, des villages de Parly & de Leugny qui n'en sont pas fort éloignés, outre ceux de Poilly même. Il parle amplement d'une Chapelle du titre de S. Germain qui étoit voisine d'un Palais Royal situé au Diocèse de Roüen, appellé en latin *Vetus domus* ou *Vetera domus*; & cela à l'occasion d'une merveille operée en ce lieu sur une fille muette, dans le temps que Herispoy, Duc de Bretagne, y étoit en conference avec le Roy Charles le Chauve. Il dit un mot du miracle operé dans celle qui étoit proche le lieu, où S. Remi étoit inhumé sur la colline voisine de Reims, & de l'homme perclus qui y fut guéri le premier Octobre, jour consacré par une Fête commune à ces deux Saints. Il y avoit aussi au même siécle au Fauxbourg méridional de Soissons, une Eglise de S. Germain, que douze fameux Négocians y avoient bâti sur le bord de la riviere d'Aisne, dans l'esperance que l'intercession de ce Saint les préserveroit de tous perils. On peut lire dans le même Auteur les merveilles qui y furent operées de son temps. Ce n'est aujourd'hui qu'une très-petite Eglise, qui étoit Cure dès le treiziéme siécle. Heric nous apprend au même endroit, que dès son temps, c'est-à-dire au neuviéme siécle; toutes les Eglises de la ville de Soissons & de ses Fauxbourgs faisoient avec distinction la Fête de S. Germain du dernier

Lib. 1. *Cap.* 44.

Cap. 45.

Cap. 46.

Cap. 47.

Dormay Hist. de Soissons p. 200. & 290.

Heric. Cap. 48.

jour de Juillet. La punition de quelques profanateurs de l'Eglise de S. Germain de Cherré, au pays du Maine, proche la Ferté-Bernard, engage Heric à déclarer que cette Eglise étoit célébre par quantité de miracles. Il ajoûte, que dans ce pays, dans l'Anjou, & dans le pays Bessin la mémoire de S. Germain étoit presque en plus grande vénération qu'à Auxerre, & que le nombre de miracles arrivés dans ces lieux-là étoit innombrable. Il n'oublie point le pays de Morven, où il dit qu'on trouve des Eglises du nom de S. Germain presque de lieuë en lieuë, & que la dévotion y étoit si grande qu'on entretenoit dans ces mêmes Eglises des lampes allumées le jour & la nuit. Souvent cet Auteur ne parle des Eglises dédiées sous l'invocation de S. Germain, que par rapport aux punitions que Dieu y exerçoit contre ceux qui méprisoient son serviteur, ou qui maltraittoient les personnes accoutumées à l'invoquer: C'est ce qu'on peut voir amplement au sujet du Monastere de Montfaucon en Argonne, & à l'occasion de ce qu'il raporte touchant ce qui arriva à Annay au Diocèse d'Auxerre du côté de la Loire.

CULTE DE S. GERMAIN.

Cap. 51.

C'est du Diocése d'Autun.

Cap. 52.

Il y avoit anciennement dans Auxerre même, une coutume de jurer en tenant l'anneau de la porte de l'Eglise de notre Saint. Si dans le grand nombre de ceux qui faisoient serment en ce lieu, il arrivoit qu'il y eut des parjures, ce n'étoit point impunément. Heric atteste que Dieu en tiroit vengeance aussi-tôt, soit en renversant leurs affaires temporelles, ou en leur envoyant des maladies; & la même punition arrivoit à tous ceux qui manquoient au serment qu'ils avoient prêté devant quelque Eglise que ce fût qui portât le nom du Saint Evêque, principalement à Cherré au pays du Maine. Les personnes pieuses liront aussi avec édification dans le même Historien, les choses prodigieuses arrivées par le moyen de l'huile qui bruloit devant son tombeau: elles y verront les peuples de la campagne y apporter des offrandes en telle espéce & nature qu'ils pouvoient; & que tout ce qui avoit été présenté au tombeau & qui y restoit, contractoit une vertu qui attiroit le respect des Fidéles envers le Saint. Et si l'on veut voir jusqu'à quel point Heric étend le récit de ces merveilles, on y lira, qu'il n'y avoit pas jusqu'au pain du Monastére sur lequel étoit imprimé le nom du Saint, qui ne procurât des guérisons contre toute attente.

Lib. 1. *cap.* 35.

Cap. 49.

Cap. 36. & 37.

Il le dit même des pommes.

Cap. 32.

Cap. 38.

CULTE DE S. GERMAIN.

On conserve dans l'Abbaye de son nom à Auxerre un livre manuscrit que j'ai lu, & qui contient un grand nombre de miracles tant spirituels que temporels arrivés à Auxerre sur ceux qui ont eu recours au tombeau de notre Saint, depuis cent ans ou environ. Ce même livre renferme aussi des punitions arrivées à ceux qui combattoient la dévotion envers ce Thaumaturge des Gaules. Je ne doute pas que si les Religieux qui avoient tant d'attention durant le siécle dernier, vivoient encore, ils n'y ajoûtassent la mort inopinée & autres infortunes arrivées de nos jours, & même depuis peu, à quelques ennemis de son culte.

Constance a fait remarquer à ses lecteurs qu'en quelque endroit que S. Germain s'arrêtât dans ses voyages, soit pour prier, soit pour parler au peuple assemblé à sa suite, on y plantoit une croix, ou bien on y bâtissoit un Oratoire. Les livres d'Heric nomment quelques-uns de ces endroits, comme Orleans & le voisinage, le territoire d'auprès de Gy les Nonnains en Gâtinois, & un lieu du Diocèse de Toul où passe la riviere de Meuse, & en tous ces lieux les Eglises qui subsistent font foi des choses racontées par cet ancien Historien. Gregoire de Tours parle des deux Eglises construites en l'honneur de ce Saint dans l'Auvergne, & d'une autre proche Tours appellée aujourd'hui S. Germain du Loir, que l'Evêque Injuriosus, l'un de ses prédécesseurs, avoit fait bâtir. Ces trois Eglises peuvent avoir eu la même origine que les autres nommées ci-dessus, puisque S. Germain a passé dans l'Auvergne, & comme l'on croit aussi dans la Touraine. Mais on doit en juger autrement de celles que S. Germain Evêque de Paris fit bâtir en l'honneur de notre Saint, parce qu'il en portoit le nom. On en met quelques-unes au Diocèse d'Autun dont il étoit natif, d'autres dans le Nivernois, & d'autres dans le Diocèse de Sens; on en met même aussi une dans Angers qu'on appelle aujourd'hui Saint Lo, de laquelle l'Auteur de l'hymne *Gloria laus*, fait mention, comme ayant subsisté dès le neuviéme siécle. J'ai été averti qu'il y a au-dessus de la ville d'Alais en Languedoc, des vestiges d'un Monastere qu'on appelloit S. Germain. On le prétend si ancien, que Paul, Diacre d'Aquilée, dit-on, en fait mention. Il y avoit proche Savonnieres, au Diocèse de Toul, une Abbaye du nom de S. Germain d'Auxerre dès le neuviéme

Heric. l. 1. c. 4. 5. 6, 7. & 8.

Lettre de Dom Jacques Boyer Bénédictin.

viéme siécle. Ce lieu est fort connu par les Conciles qui s'y sont tenus Pour ce qui est de l'Eglise Collégiale d'Oissery, au Diocèse de Meaux, sous l'invocation de notre Saint, elle est de la fin du XII. On la dit fondée par un Seigneur nommé des Barres. Or je trouve un Jean des Barres, bienfaiteur de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre en l'an 1231. Et l'acte qui le prouve étant de Pierre Evêque de Meaux, qui parle pour Agnès la Comtesse femme de ce Seigneur, dénote suffisamment qu'il s'agit-là de quelque descendant du fondateur de ce Chapitre.

CULTE DE S. GERMAIN.

Diplomat. p. 548.

* L'Eglise de S. Evre de Toul est dite être sous son invocation dans un titre de l'an 874.

Je ne finirois point, si j'entreprenois de raporter le nombre des Eglises qui sont sous son invocation, puisque dans le seul Diocèse de Sens, on en compte près de quarante. Il suffira de répéter ici ce que j'ai dit en commençant, que les sçavans Collecteurs des Actes des Saints avoüent dans les Préliminaires de sa vie, que l'ancienne Eglise des Gaules le préferoit à tous les Saints de la Nation, & l'égaloit même au grand S. Martin; puisqu'il y a, selon eux, presqu'autant d'Eglises de son nom, que de celui du saint Evêque de Tours, & qu'à Paris ou dans la banlieuë, on en compte jusqu'à trois. Loin d'infirmer cette preuve, je crois pouvoir y ajoûter que S. Germain est le seul avec S. Martin dont les Eglises de France, ayent dit dans les Hymnes de l'Office public qu'ils égaloient les Apôtres ou qu'ils en approchoient fort. On a chanté de S. Martin une Strophe qui commençoit par ces mots: *Martine par Apostolis*, & on en a chanté dans toutes les Provinces du Royaume une autre composée dès le neuviéme siécle avec cette Strophe:

* *Tom. vij. Julii. pag.* 184.

S. Germain l'Auxerrois, Pentin, Charonne, Fontenay lez Vincennes.

Ajoûtez du même côté Romainville, Drancy, Villeron.

Au même Diocèse de Paris, dans l'Archidiaconé de Brie, Roissy, Ferolles.

Dans l'Archidiaconé de Josas, Villepreux, Chastenay, Champlan, Toussus, Nozay, Orengis, Châtres.

Germanus admirabilis
Est hujus autor gaudii,
Quo nemo post Apostolos
Alter fuit præstantior.

Je dis dans toutes les Provinces de France, parce qu'il n'y a gueres d'ancienne ville Episcopale dans le Royaume, où il n'y ait eu une Eglise ou quelque autel en son honneur dans l'enceinte des murs (*a*) ou au moins dans la Banlieuë. Le témoignage du Jesuite Alfort est formel là-dessus pour ce qui regarde la Grande-Bretagne, puisqu'il assûre qu'on y a élevé sous son nom, des Eglises, des Monasteres, des

Acta SS. Jul. T. vij. p. 184.

(*a*) Il y en a deux dans la ville d'Orleans.

CULTE DE S. GERMAIN.

Autels, & même bâti des Villes. La Savoye, (a) le Piémont, le Milanois & autres quartiers de l'Italie ont aussi leurs Eglises du titre de S. Germain, & j'ai parlé ci-dessus de quelques-unes.

On peut lire dans sa vie écrite par le P. Viole & autres, la dévotion que nos Rois lui ont portée. Il est aisé de conclure, qu'elle devoit être très-grande, par ce que j'ai rapporté plus haut, & qu'ils le regardoient comme l'un des premiers Tutelaires de leur Royaume. Il n'est point oublié dans les Litanies des Saints, qui se voyent dans les livres de Priéres à l'usage des Rois & Reines de France du neuviéme & du dixiéme siécles, & l'on peut dire en général qu'il étoit dans toutes les anciennes Litanies des Eglises du Royaume comme S. Martin. J'ai aussi vû son nom dans le Calendrier Mozarabe rédigé pour les Eglises d'Espagne.

Apud Bollandist. T. 6. Julii.

FESTES DE S. GERMAIN.

Les Fêtes qui furent établies en son honneur ne l'ont point été selon l'ordre chronologique des faits qui y ont donné occasion. J'ai déja fait remarquer que celle de son inhumation ou déposition est la premiére qui fut célébrée dans les Gaules, parce qu'elle est la premiére qu'on ait pû célébrer à Auxerre. Ce fut pour cette raison qu'elle fut très-solemnelle pendant plusieurs siécles, & que l'Evêque S. Pallade qui vivoit sous Dagobert y attacha un honoraire pour les Chanoines. Outre cela, elle avoit une Vigile dont S. Adon de Vienne fait mention dans son Martyrologe aussi-bien que les Auteurs de celui de S. Laurent-des-Eaux & autres. Delà vient que S. Germain est nommé dans les Calendriers au 1. Octobre avant S. Remi, qui a commencé un peu plus tard à avoir une Fête en ce jour. L'occurrence des vendanges qui arrivoient quelquefois dans ce jour-là, a pû être la cause que la dévotion des peuples diminua, & qu'on la transfera au 31. Juillet, qu'on qualifia du nom de *Transitus S. Germani*, comme on en usoit à l'égard de S. Martin. Ce jour étant devenu égal en solemnité au premier Octobre, fut aussi précédé d'une Vigile, qui se trouve marquée dans quelques anciens livres, & on voit plusieurs Missels des Eglises de France très-an-

Hist. Episc. Aut. in Palladio.

(a) A Geneve il y avoit une Eglise de son nom : & tout le Diocèse en faisoit Office à 9. leçons avec Antiennes, & Répons propres, suivant le Breviaire de 1556.

ciens, où il y a en ce jour deux Messes en l'honneur de S. Germain; ce qui étoit une distinction très-grande, & qui ne se trouve guéres accordée qu'à S. Jean-Baptiste, à S. Laurent, & à S. Martin. Aussi trouve-t'on dans les anciens Calendriers de l'Université de Paris, que ce Saint y étoit de Rit solemnel: XXXI. *Julii; Germani Episcopi Altisiod. & Confessoris gloriosi. Festive.* On peut voir dans le Recueil des Sacramentaires de Thomasius, les éloges que l'Eglise Gallicane faisoit de S. Germain, dans la célébration des Saints Mysteres, lorsqu'elle observoit son ancien Rit. C'est la seule Messe complette de ce Rit, qui soit parvenuë jusqu'à nous, au moins du Missel qu'on qualifie du nom de Gallican. Elle n'étoit point particuliere à l'Eglise d'Auxerre: elle étoit si répanduë, qu'on voit dans plusieurs Missels manuscrits du XII. & du XIII. siécles à l'usage d'autres Eglises, des Oraisons où les pensées de cette Messe Gallicane sont employées. Je rapporterai ici les trois que j'ai tirées d'un Missel du XIII. siécle, qui a appartenu à l'Eglise de Sainte-Croix, sous la Métropolitaine de Sens, & qui y est conservé dans la Bibliothéque du Chapitre, afin que les curieux de ces sortes d'antiquitez, puissent s'en servir pour suppléer aux lacunes de l'exemplaire de Thomasius. Je ne dis rien de l'Office de S. Germain, tiré des propres termes de Constance; on le croit de la composition d'Heric, ou de Remi d'Auxerre qui fut habile Modulateur dans son siécle. Le chant en fut trouvé si beau, qu'il fut bientôt répandu dans tout le Royaume, & que depuis d'autres Eglises l'appliquerent à leurs Fêtes Locales, comme celle d'Autun, qui l'ayant eu des premiers, & le chantant deux fois l'an, c'est-à-dire le 31. Juillet & le 1. Octobre, le goûta si fort, qu'elle l'ajusta aux Répons du nouvel Office de S. Lazare, fait vers le XII. ou XIII. siécle.

CULTE DE S. GERMAIN.

Martene de antiqua Eccl. Disciplina in div. off. p. 574.

Cod. mss. in 4o. S. Genov. Paris. XV. sæc.

Voyez les Preuves.

La troisiéme Fête de S. Germain fut établie en conséquence de la Translation de son corps, faite en présence de Charles le Chauve, le six de Janvier de l'an 859. Voyez ce que j'en ai dit ci-dessus. Comme cette cérémonie ne regardoit que l'Eglise du Monastere, & qu'elle se fit un jour déja occupé par un des Mysteres de la Religion, le souvenir n'en fut point solemnisé dans le Diocèse; mais les Religieux de l'Abbaye la marquerent dans leur Martyrologe, & le Moi-

Culte de S. Germain.

ne Nevelon dans le sien; & à cause de l'occurrence de la Fête de l'Epiphanie, la solemnité en fut remise au 7. auquel jour elle est encore célébrée dans l'Abbaye, sous le nom de *Rélevation.*

On peut joindre à ces trois Fêtes, celle de l'arrivée ou réception du corps S. Germain, donc la mémoire se renouvelloit dans la Cathédrale & à l'Abbaye le 22. Septembre: Elle est marquée dans les anciens Martyrologes, Calendriers, & Antiphoniers. Enfin, une derniere Fête qui regarde ce Saint, est celle de son Ordination. Je ne la croi pas bien ancienne. Elle est singuliere à l'Abbaye de son nom, qui a choisi pour la célébrer le premier jour de Juin. Les autres Eglises de France, qui possédent de ses Reliques, en célébrent aussi des Fêtes de Translation ou Réception particuliere, qu'elles ont conservé par tradition. On apprend par le Martyrologe de Nevelon, ce que veut dire un Calendrier de 900. ans, conservé à S. Benoît sur Loire, dans les additions duquel qui ont bien 700. ans, on trouve au 28. Août: *Autissiodori Translatio corporis S. Germani Episcopi.* Il s'y agit de la premiere Translation, faite en l'an 841 ce jour-là qui étoit un Dimanche, & non pas le premier Septembre, comme l'ont cru D. Viole, & l'Auteur de la description des Grottes, trompez par une copie peu exacte du Martyrologe de Nevelon au VI. Janvier. Mais on ne voit point que la mémoire de cette Translation faite le 28 Août, ait été renouvellée chaque année par une Fête particuliere.

Martene T. VI. Ampl. Collect. p. 650.

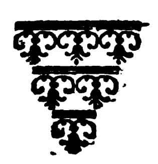
Je ne m'étendrai point ici sur les éloges de S. Germain, faits par S. Sidoine Apollinaire, par S. Gregoire de Tours, & S. Gregoire le Grand en ses morales sur Job, par le Vénerable Bede & autres Anglois, par tous les Martyrologistes du neuviéme, dixiéme & onziéme siécles, par le Prêtre Frodoard, par l'Auteur de l'Apologie de Manassés Archevêque de Reims, par celui de la vie du Bienheureux Jean de Gorze, par Pierre le Vénerable, par Etienne de Tournay, par Guillaume le Breton, (*a*) par les Théologiens de la Faculté de Paris du quatorziéme siécle, & divers autres.

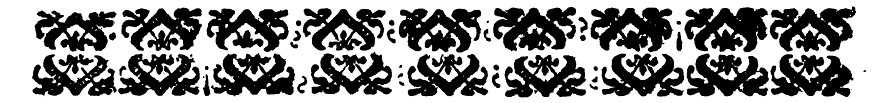
(*a*) Cet Auteur en ses vers sur la bataille de Bovines, attribue la victoire que Philippe y remporta, à l'intercession de S. Germain d'Auxerre. V. Duchêne T. 5, p. 253. & 254.

écrivains plus ou moins anciens. J'ai essayé de faire valoir la plûpart des éloges sortis de la plume de ces Ecrivains, dans une espéce de Remontrance, qui a été présentée & lûë à un Prélat, lequel s'en étoit rapporté, touchant le culte de ce Saint, à des personnes qui apparemment ne le connoissoient pas, & qui l'a laissé ôter entiérement du Calendrier de son Eglise, malgré les représentations des personnes pieuses & éclairées du même pays. Cet écrit en forme de Remontrance respectueuse, auroit pû trouver sa place parmi les Piéces de cette Histoire, s'il étoit de mon dessein d'y insérer tout ce qui y a du rapport.

CULTE DE S. GERMAIN.

S. Germain, quoique très-sçavant, n'a point écrit ni laissé d'ouvrage, du moins qui soit venu à notre connoissance: ce qu'on en avoit marqué, ne s'est point trouvé véritable : mais il a laissé des Disciples, & des héritiers de ses vertus. L'Irlande regarde comme tel S. Patrice, qui passa quelques années à Auxerre, sous la conduite de notre Saint; la Grande-Bretagne met dans ce nombre S. Iltut ou Heltut, qui devint maître de S. Samson. Les Gaules regardent aussi comme Disciples de S Germain, un autre S. Germain Evêque Régionnaire, qui fut martyrisé sur les confins des Diocèses de Roüen & d'Amiens : les Saints Maxime & Venerand, Sabin & Cyprien de la contrée Armorique, un Saint Micomer solitaire à Tonnerre. Parmi le Clergé d'Auxerre, un S. Vrsicin, & un S. Savin : dans l'Etat Monastique, le S. Abbé Aloge, & S. Mamert ou Mamertin son Successeur. Quelques-uns y joignent les saintes Maxime, Magnence, Pallaye, Camille & Porcaire, dont quelques-unes ont pû être du Collége Virginal d'Auxerre, ou s'étoient mises sous sa direction, dans le temps qu'il étoit à Ravenne. Mais la plus célébre des Vierges qu'il consacra au Seigneur, fut, incontestablement, sainte Geneviéve; & l'on peut dire que le plus illustre de ses Disciples, fut celui qu'on jugea digne de lui succéder.





CHAPITRE IV.

Des Successeurs de S. Germain, pendant le reste du cinquiéme Siécle & la moitié du sixiéme.

S. FRATERNE VII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 448. jusqu'en 451.

IL est besoin ici plus qu'en aucun autre endroit de notre Histoire, de se défier de la chronologie des trois Auteurs, qui travaillerent au neuviéme siécle, à rédiger en un corps, ce qu'ils trouvoient écrit sur nos saints Evêques. Après un examen très-long & très-pénible, j'ai reconnu qu'il y avoit une impossibilité absoluë, d'accorder leur chronologie avec elle même. Il y a toute apparence qu'ils ont été trompez, par des chifres mal marquez, & à demi effacez, ayant pris quelquefois des dix pour des cinq, & quelquefois le tout contraire; ou bien, il étoit arrivé aux copistes d'employer plus qu'il ne falloit, le caractere destiné à marquer le nombre de dix. Les mêmes Auteurs se sont aussi quelquefois servi par anticipation, d'expressions qui n'étoient pas d'usage, dans les siécles dont ils font l'Histoire, appellant par exemple, du nom de Monastere, des Eglises qui ne l'étoient devenuës que par la suite: Quelquefois aussi, ils ont pris les jours d'Inhumation ou Déposition dans le tombeau, pour ceux de la mort, & ainsi du reste.

Pour faire cependant de leurs Mémoires tout l'usage qu'on en peut faire, j'avouerai avec eux, que le personnage qui fut choisi pour succéder à S. Germain dans le Siége Episcopal, fut tiré de l'Eglise du nom de ce Saint: & j'entendrai par-là, non le Monastere qu'il avoit bâti, au-delà de l'Yonne, mais l'Oratoire de S. Maurice, qui étoit desservi par des Clercs, dont le premier étoit un Prêtre, nommé Saturne. On a vû dans la vie du même S. Germain, que pendant son absence du Diocèse, ce Prêtre

fut regardé comme tenant sa place & le représentant. Un fragment très-ancien de l'Histoire de l'Eglise de S. Germain, dit qu'il éclata en vertus & en toute sainteté. Ce fut lui qui alla au-devant du corps du saint Prélat ; & qui en fit l'inhumation. Il n'y a aucune raison de penser que le Clergé & le Peuple d'Auxerre, ayent pû choisir un autre Successeur à S. Germain, que le Prêtre Saturne : & cela est infiniment plus probable, que de croire qu'on ait été tirer du Cloître un Abbé qui y faisoit pénitence, tel qu'étoit Alogius, que Constance dit être mort, exerçant sa fonction d'Abbé. Persistant donc à soûtenir ce que j'ai avancé dans le petit Catalogue que j'ai donné au public l'an 1723, & sans rejetter la tradition où l'on étoit au neuviéme siécle, que quelque temps après la mort de S. Germain, la ville d'Auxerre fut ravagée par les Barbares, & l'Evêque mis à mort; je réunis dans Saturne, & la qualité de Successeur immédiat de S. Germain, & celle de Martyr; sans quoi il resteroit inconcevable, comment un si grand personnage & un Prêtre si chéri & si estimé par le saint Evêque, seroit resté dans un oubli si général, qu'il n'y auroit aucune mémoire ni de lui, ni de sa sépulture. La ressemblance du nom de Saturne avec celui de Fraterne, est un accessoire qui peut faire recevoir ma conjecture, d'autant plus qu'il aura pû changer quelque chose dans son nom, qui tenoit du paganisme, lorsqu'il aura été élevé à l'Episcopat. Comme tout le monde convient que ce fut en 451, que les Huns conduits par Attila passerent par Auxerre, & que le martyre de S. Fraterne arriva vers la fin du mois de Septembre, il s'en suivra de-là, qu'il aura été Evêque durant trois ans. On doit donc donner au langage de la tradition un autre sens, que celui que les Auteurs du neuviéme siécle semblent lui donner. S. Fraterne fut martyrisé véritablement comme ils le disent le même jour qu'il avoit été ordonné Evêque, mais non pas la même année. Ce n'est que parce que la déposition ou inhumation de S. Alode son successeur, étoit arrivée un 28. Septembre, que dans les siécles suivans, lorsqu'on vit celle de S. Fraterne au 29, on donna à la tradition ancienne un nouveau sens, & qu'on s'imagina que S. Alode avoit précédé S. Fraterne dans l'Episcopat, & que dès le lendemain de sa mort on lui avoit donné un successeur, lequel

Depuis l'an 446. jusqu'en 451.

Bibl. mSS. Labb. T. 1.

Depuis l'an 446. jusqu'en 451.

aussi auroit été tué le même jour : Il s'est introduit par là une confusion étrange dans les faits, & on les a resserré dans un trop petit intervalle. J'ai cru qu'il étoit nécessaire d'employer ici ce style de Dissertation, pour mettre le lecteur au fait des transpositions, qu'il faut nécessairement admettre dans notre Histoire des Evêques. S. Fraterne fut donc ordonné Evêque dans l'intervalle du tems que le corps de S. Germain récemment arrivé d'Italie à Auxerre, fut exposé aux yeux des Fidéles. Les Evêques accourus pour l'inhumation du premier, firent la consécration de l'autre le Dimanche 26. Septembre 448. Trois ans après, ce digne successeur, périt par le glaive des Barbares, & ayant été martyrisé le 26. Septembre, il fut inhumé le 29. dans l'Oratoire de S. Maurice, où reposoit le corps de S. Germain.

S. ALODE VIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 451. jusqu'à 472.

Alode qui lui succéda, eut un Pontificat de plus longue durée : il est cependant certain qu'il ne fut point de trente ans comme l'ont marqué nos Chronologistes du neuviéme siécle, mais seulement de vingt ans ou environ. On croit qu'il avoit aussi été des Disciples formez par S. Germain. Il est constant qu'au moins il en fut l'imitateur. Comme il soûtint dans l'Eglise d'Auxerre la réputation de sainteté qu'elle s'étoit acquise, la bonne odeur du Monastere de S. Côme, au déla de l'Yonne, attira quelques pieux personnages des Diocèses voisins. Un nommé Marien venu du Berri, s'y rendit Religieux de son temps ; & y avança tellement dans la vie spirituelle, qu'il éclata depuis en miracles. En supposant que S. Fraterne étoit décédé le 26 Septembre ; & qu'après sa mort il n'y ait eu que cinq ou six jours de vacance, S. Alode aura dû être sacré, ou le Dimanche trente Septembre 451, ou le premier Octobre jour de la Fête solemnelle de S. Germain. Sa déposition, ou l'inhumation de son corps, qui fut faite dans l'Oratoire de S. Maurice, qu'on commençoit à appeller l'*Eglise de S. Germain*, est marquée au 28. Septembre, dans les anciens Martyrologes. On ne peut la mettre plus tard que lan 472.

S.

Depuis l'an 472. jusqu'en 502.

S. CENSURE IX. EVESQUE D'AUXERRE.

IL n'eſt aucunement néceſſaire d'admettre ici dix ans de vacance, comme l'ont imaginé nos chronologiſtes du IX. ſiécle. Ils retardent par-là le Pontificat des Evêques ſuivans, dont cependant l'on a des époques certaines par leur aſſiſtance aux Conciles. S. Cenſure, fut ſubrogé à S. Alode, après un intervalle beaucoup moindre. Il étoit contemporain de S. Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont, & de S. Patient Evêque de Lyon, qui vivoient en 475. & 480., & qui allerent tout au plus juſqu'à l'an 490. Le premier lui écrivit une lettre, par laquelle il lui recommandoit un Diacre, qui évitant les fureurs des Goths, ſe réfugioit avec ſa famille dans le Diocèſe d'Auxerre: & il honoroit ſi fort notre Evêque, qu'il lui marque, que s'il lui récrivoit par ce Diacre, il regarderoit ſa lettre comme tombée du Ciel. Il fut en relation avec le ſecond, par rapport à la vie de S. Germain, qu'il le pria de faire écrire par Conſtance, Prêtre de ſon Egliſe, l'une des meilleures plumes qui fût dans ce ſiécle-là. Conſtance obéit aux ordres de ſon Evêque; mais comme il ne publioit point l'ouvrage, S. Cenſure engagea le même Evêque de Lyon à le lui ordonner, & ce Prêtre l'envoyant à notre Evêque, lui écrivit la lettre ſuivante:

» Au très-heureux Seigneur, perſonnage très-reſpectable » par ſa dignité Apoſtolique, l'Evêque Cenſure, Conſtance pécheur. Mon premier ſoin a toujours été de me renfermer dans l'état humble qui me convient. Si donc j'en » paſſe malheureuſement les bornes, il en faut plutôt imputer la faute à ceux qui me l'ordonnent, qu'a moi même: » C'eſt ainſi qu'ayant écrit en partie la vie & les actions du » Bienheureux Germain, je m'y ſuis trouvé engagé en vertu du commandement du S. Evêque Patient votre confrere, dont j'ai ſuivi les ordres, ſinon comme j'ai dû, du moins » comme j'ai pû. Mais mon obéiſſance étant venuë à la connoiſſance de votre Béatitude, vous m'avez de nouveau » expoſé à tomber dans une ſeconde témerité, voulant que » le petit ouvrage que je tenois renfermé ſecretement, vit le » jour ſous mon nom, & que par-là je devinſſe l'accuſateur

Depuis l'an 472. jusqu'en 502.

» & le délateur en même temps de ma faute. Car certainement » tout le blâme retombera sur moi, si la négligence de mon » style vient à blesser les oreilles des sçavans. Mettant donc » à part toute la juste défiance que je pourrois avoir de moi-» même, afin d'obeir à vos ordres; je vous l'envoye pour » preuve de mon respect & de ma soumission, vous de-» mandant réciproquement pour marque de votre charité, » que vous me fassiez sentir un double effet de votre pro-» tection, en m'épargnant la censure de mes lecteurs, & » m'obtenant par l'intercession de S. Germain mon maître, » les sentimens que doit avoir un digne Ministre du Sei-» gneur.

Ce nom de Censure ou Censoire, ayant été très-rare, & ne se trouvant donné dans nos Histoires & dans celles du voisinage, qu'à notre Evêque seulement; c'est avec assez de fondement qu'on croit que ce Saint a possédé le Château dit de son nom, Château-Censoir, *Castrum Censurii*, à sept lieuës d'Auxerre, à l'entrée du Diocèse d'Autun: & quoique nos Historiens n'en disent rien, il y a apparence que c'est du don que ce Prélat en auroit fait à son Eglise, qu'est venuë la mouvance du Château-Censoir, en partie de l'Evêque d'Auxerre. Censure étant mort au bout de trente ans d'Episcopat ou environ, fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain, vers l'an 502. le 10. Juin.

SAINT URSE X. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 502. jusqu'en 508.

Vita Eptadii apud Labb. ad calcem T. 2 nov. Bibl. mss.

ON étoit arrivé au temps où Clovis avoit fait sa paix avec les Bourguignons. Ce Prince étant devenu maître d'Auxerre, & apprenant que le Siége Episcopal étoit vacant, pria Gondebaud dans le Royaume duquel étoit un saint Prêtre nommé Eptade, de permettre qu'il en sortît pour être fait Evêque d'Auxerre. Gondebaud acquiesça à sa demande: & lorsqu'on eut sçu à Auxerre la volonté du Roi, & sur qui il jettoit les yeux, le Clergé & le peuple l'élurent unanimement. Eptade vivoit sur les confins des Diocèses d'Auxerre & d'Autun: mais aussi-tôt qu'il eut appris la nouvelle de son élection, il s'enfuit dans les bois du Morvan. On comprit par-là le refus qu'il faisoit de la dignité

Episcopale. On n'avoit point oublié le bienfait qu'on avoit reçu d'un autre Solitaire nommé Urse, dont la cellule étoit auprès de l'Eglise de S. Amatre. Il étoit arrivé depuis peu un incendie à Auxerre, qui avoit été éteint par la vertu de ses prieres. Le saint Hermite auquel on avoit eu recours, n'ayant pas voulu sortir de la solitude où il s'étoit renfermé, s'étoit contenté d'envoyer son baton & de dire qu'on le jettât dans les flammes. On avoit suivi ses intentions, & le Ciel avoit exaucé ses prieres. Le Clergé & le peuple qui n'avoient connu Eptade que par la réputation de ceux à qui le Roi l'avoit recommandé, n'hesiterent point à tirer le Solitaire Urse de sa cellule, & à le proclamer Evêque du consentement du Prince. Il gouverna saintement l'Eglise d'Auxerre l'espace de six ans & quelques mois : & il mourut au mois de Juillet vers l'an 508. Son corps fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain. Sa déposition est marquée au trentiéme de ce mois, dans tous les anciens Martyrologes. Son culte commença aussitôt après sa mort; puisque sa cellule fut changée en un Oratoire qui portoit encore son nom vers la fin du neuviéme siécle.

Depuis l'an 502. jusqu'en 508.

S. THEODOSE XI. EVESQUE D'AUXERRE.

Saint Theodose qui succéda, ne siégea gueres plus longtemps qu'avoit fait S. Urse, ayant été élu Evêque lorsqu'il étoit presque septuagenaire. Il assista au premier Concile célébré à Orleans, par ordre du Roi Clovis l'an 511. & si l'on peut conclure quelque chose de l'arrangement des souscriptions, il paroit qu'il ne souscrivit l'avant dernier, que parce qu'il n'y avoit que deux ou trois ans qu'il étoit Evêque. Je ne m'arrête point à une donation qu'on dit que Clovis fit dans ce Concile, à l'Eglise de S. Hilaire de Poitiers, de la terre de Lonrez, au Diocèse d'Auxerre, à laquelle on fait souscrire notre Evêque le premier. Les continuateurs de Bollandus ont appuyé le P. le Cointe, dans la réfutation qu'il a fait de cette piéce. Il est plus important de faire ici remarquer, que S. Theodose s'étant joint à S. Leon de Sens, & à Heracle de Paris, écrivit à S. Remi Evêque de Reims, une lettre dans laquelle il le blâmoit

Depuis l'an 508. jusqu'en 515.

Acta SS. Julii. 17.

Coint ad an. 511.

Ex Epist. Remigii in Concil. Labb.

Depuis l'an 508. jusqu'en 515.

avec eux, de ce qu'à la recommendation de Clovis, il avoit ordonné Prêtre un nommé Claude, qui n'avoit pas encore achevé la pénitence qu'il étoit obligé de faire, pour un sacrilege commis. Ce saint Evêque mourut aprés huit années d'Episcopat; & fut inhumé comme ses prédécesseurs, dans l'Eglise de S. Germain, d'où son culte passa dans le reste du Diocèse au 17. Juillet, qui est le jour où les Martyrologes font mention de lui.

S. GREGOIRE, XII. EVESQ. D'AUXERRE

Depuis l'an 515. jusqu'en 530.

LA mort de S. Theodose, fut suivie d'une vacance d'un an, si l'on en croit nos Historiens du neuviéme siécle, qui n'en disent point de raison. Ils font succéder S. Gregoire, dont le Pontificat, quoique d'environ treize années, ne fournit aucuns faits. Ces treize années se trouvent entre 515. & 530. Cette disette est peut-être cause que quelques anciens écrivains de Martyrologes, ont emprunté ce que S. Gregoire de Tours a écrit de S. Gregoire de Langres, pour le lui appliquer, en disant de lui, que, quoiqu'il fût au milieu du monde, il y parut comme un austere anacoréte. On sçait seulement que S. Gregoire Evêque d'Auxerre parvint à l'âge de 84. ans; ce pourroit être par la raison de ce grand âge, que d'autres Martyrologistes moins étendus, se contentent d'ajoûter à son nom, au 19. Decembre la qualité de Pape. Si ce nom étoit alors commun à tous les Evêques, il convenoit avec encore plus de raison aux plus agez. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain, où ses ossemens ont été changez de place en differens tems, ainsi qu'on peut voir dans l'Histoire des Grottes de cette Eglise. La mémoire de sa déposition a toujours été faite dans le Diocèse le 19. Décembre; & la solemnité du temps de l'Avent est sans doute la cause que de temps immémorial on s'est contenté d'une simple commémoraison.

Martyrol. S. Savini de Levitania.

Martyr. Hieronym.

Description des SS. Grottes de S. Germain 1714 pag. 26.



S. OPTAT XIII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 530. jusqu'en 532.

QUoique S. Optat qui fut Successeur de S. Gregoire, n'ait pas tenu le siége d'Auxerre, pendant deux années entieres, nous ne laissons pas d'être instruits de quelques faits historiques de son Pontificat. Ce saint Evêque, ayant une dévotion particuliere envers S. Christophe Martyr, fit bâtir une Eglise sous son invocation, derriere celle de S. Germain, & deux saints Prêtres qui l'aidoient dans son Ministere Pastoral, contribuerent aussi de leurs soins, à la direction de cet ouvrage. Après sa mort, il fut inhumé dans cette nouvelle Eglise, qui, comme on voit par le peu de temps qu'on mit à la bâtir, devoit être fort petite. Les deux saints Prêtres Sanctin & Memorius qui lui avoient survécu, y eurent aussi leur sépulture. La situation de cette petite Eglise, bâtie à la hâte, sur la pente d'un côteau, fit appréhender son peu de durée. L'indecence qu'il y auroit eu, qu'elle fût tombée sur les corps des trois Saints personnages, engagea à les lever de terre, & à les transferer après un certain nombre d'années, un second jour de Mai, de cette Eglise en celle de S. Germain. Cette translation, est qui la premiere que l'on eû vû à Auxerre, se fit de l'avis du Clergé & de la Noblesse. On n'en sçait point l'année. Mais on peut conclure, de ce qu'elle est marquée dans les additions faites au Martyrologe de S. Jerôme, qu'elle se fit au huitiéme siécle. Ceux qui transcrivirent des fragmens de ce Martyrologe au dixiéme & onziéme siécles, transmirent ce fait à la posterité; quoique dès lors, il ne fut plus vrai de dire que le corps de S. Optat étoit à S. Germain, parce que ses ossemens avoient été tirés du cercueil ou de la caisse dans laquelle on avoit mis les corps des trois Saints, & qu'ils avoient été portés dans le Berri. J'ai cru devoir faire cette note, afin qu'on se défiat des manuscrits, dont les copistes ayant transcrit fidélement les termes, pourroient faire croire que ces trois corps seroient toujours dans l'Eglise de S. Germain, & même dans la situation où il furent mis lors de leur premiere translation. Il y a tout lieu de croire, que les corps de ces deux saints

Prêtres, compagnons de S. Optat, sont mêlés parmi les Reliques qu'on trouva l'an 1636. dans un coffre de bois, proche le sépulcre de S. Censure, lequel coffre avoit été découvert au treiziéme siécle derriere l'ancien Autel matutinal (*a*) de l'Eglise de S. Germain, & déposé en ce lieu lorsque le Sanctuaire eût été rebâti par l'Abbé Jean de Joceval. Il est vrai, qu'on ne trouva alors dans ce coffre aucune preuve que les ossemens fussent ceux de ces deux Saints. Mais comme on a toujours cru qu'ils avoient été mis en un endroit de l'Eglise de S. Germain, situé du côté de l'Orient, l'Autel matutinal ayant toujours été le plus oriental dans les Eglises, c'est une assez forte présomption, que ce qui étoit derriere cet Autel provenoit d'une Eglise, laquelle avoit été située à l'Orient de celle de S. Germain, & par conséquent de celle de S. Christophe. Dom Mabillon n'ajoûte point foi à ce que dit la Chronique de Sens, écrite par Clarius au XII. siécle, que le Pape Formose soit venu à Auxerre, & qu'il y ait laissé des Reliques. Ainsi la vraisemblance reste toujours en faveur des corps des deux Prêtres de S. Optat. Je ne me suis point arrêté à réfuter le préjugé de ceux qui faisant attention que les Reliques de ces Saints, avoient été transferées en un même jour, & renfermées dans un même cercueil, ou dans une même caisse, & qu'on faisoit aussi mémoire d'eux le même jour, en conclurent qu'ils étoient morts le même jour, & qui voyant la déposition de S. Optat marqué au 31. Août, y attacherent aussi celle de ces deux Saints Compagnons. Il a été ordinaire en certains siécles, lorsqu'on voyoit célébrer la Fête des Saints en un même jour, d'en conclure qu'ils étoient aussi décédés ensemble. Le corps de S. Optat Evêque d'Auxerre, étoit à Devre en Berry au neuviéme siécle: De-là il fut porté à Vierzon, lorsque l'Abbaye de Dévre y fut transferée. On y célébre la translation de ce Saint corps le 18. Fevrier, & sa déposition le 31. Août comme à Auxerre. On la trouve aussi au même jour, dans quelques anciens Calendriers des Collégiales de Bourges. Je remarquerai ici comme une chose singuliere, que dans un Martyrologe hieronymique de l'Eglise de Sens, conservé à S. Benoît sur Loire; l'annonce

Depuis l'an 530. jusqu'en 532.

Annal. Bened. T. 5. p. 213.

Codice 215.

(*a*) Voyez pag. l'explication de ce terme.

de leur premiere Translation est ainsi conçuë : *Autisiodero, Translatio Sanctorum cum fratrum Optati Episcopi, Memori Episcopi, & S. Sanciani Presbyteri.* S. Optat est nommé seul dans le Calendrier d'Einsidlen, dont les fragmens sont à la tête des Analectes de Dom Mabillon.

Depuis l'an 530. jusqu'en 532.

Edit in fol. pag. 20.

S. DROCTOALD XIV. EVESQ. D'AUXERRE.

En l'an 532.

ON lisoit au neuviéme siécle dans le rang des Evêques d'Auxerre, un Droctoaldus, comme successeur de S. Optat ; mais on n'en sçavoit rien autre chose, sinon qu'il étoit décédé le 8. Novembre. Cette sterilité suppose que son Episcopat fut très-court : & je ne crois pas devoir l'étendre au déla de l'année 532. dans laquelle S. Optat étoit vraisemblablement décédé. Quelques mémoires modernes, l'appellent *S. Droelt* ou *S. Drouaud*, & disent que l'on donne son nom aux enfans dans le Bâteme. Cela suppose que son nom auroit été fort commun dans l'usage vulgaire. Mais comme on ignore tout ce qui regarde ce Droctoaldus, & même le lieu de sa sépulture, il est à présumer que ce n'est point son nom qui a passé dans le langage des Fidéles, parce qu'on est certain que ce nom de Drohet ou Droüet étoit le même que celui de Droin, que les anciens donnoient il y a trois cens ans par aphérése, à ceux qui s'appelloient André. Au reste il est bon de remarquer que le nom de *Droctoaldus* est le premier nom teutonique qui se trouve dans la liste des Evêques d'Auxerre, (à moins qu'on y veuille rapporter celui d'*Alodius*) d'où il s'ensuit que cet Evêque ne sortoit pas d'une famille Romaine, ou Gauloise-Romanisée, mais qu'il descendoit apparemment du sang des Francs.

Mr. Chastelain en son Martyrologe Universel.

S. ELEUTHERE XV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 533. jusqu'en 561.

CElui qui suivit Droctoalde dans l'Episcopat, est beaucoup plus connu : il se nommoit Eleuthere. Ce Prélat ayant été choisi dans un âge moins avancé que ses prédécesseurs, gouverna aussi plus long temps l'Eglise d'Au-

Depuis l'an 533. jusqu'en 561.

xerre. Il paroît par le nombre de vingt huit ans de siége, que l'Histoire lui donne, qu'il commença en l'an 533. & qu'il finit en 561. C'est un calcul qui a été suivi par le Pere le Cointe, & par M. Baillet, & auquel rien ne s'oppose. Pendant qu'il gouverna avec une vigilance infatigable l'Eglise d'Auxerre, on tint plusieurs Conciles dans la ville d'Orleans. Il assista à ceux qui y furent célébrés en 533, en 538, 541. & 549. & dans toutes ces saintes assemblées, il contribua par ses lumieres à faire dresser les réglemens salutaires qu'on y fit pour maintenir le bon ordre dans l'Eglice Gallicane. Le jour de sa déposition a été marqué differemment dans les Martyrologes. Tous l'ont mis au mois d'Août, mais les uns au 26, les autres au 16. Cette difference ne peut venir que d'un chiffre Romain décennaire que certains manuscrits ont admis de trop en comptant à la maniere des Romains, par les Calendes. Mais ceux qui sont les plus anciens & les plus authentiques, portent VI. *Kalendas Septembris*, & non pas XVI. comme il s'est glissé dans la copie du *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, écrite au douziéme siécle. L'Eglise d'Auxerre a aussi toujours fait la Fête de S. Eleuthere le 26. Août, excepté depuis l'an 1670. jusqu'en l'an 1726. Les copies du Martyrologe hieronymique, lui donnent des compagnons dans l'annonce qu'elles font de lui au 26. Août, & disent que ces Saints sont des Confesseurs. (*a*) Il faut conclure de là qu'il en est de ce Saint, comme de S. Optat, & que le jour ci-dessus nommé, est celui auquel on réunit dans la même sépulture, quelques saints Ecclesiastiques morts avant lui. Ces saints Confesseurs pouvoient être S. Eusebe Prêtre, & S. Avit Diacre, desquels il y eut une Translation marquée à Auxerre dans les mêmes Martyrologes hieronymiques, au troisiéme jour de Mai. Heric ne fait aucune mention du corps de S. Eleuthere dans ce qu'il rapporte de l'arrangement des tombeaux de nos saints Evêques, fait de son temps autour de celui de S. Germain ; & on ne voit aucune épitaphe de lui dans l'Eglise de ce Saint, comme on y en voit de plusieurs autres. Cependant malgré le silence d'Heric, & le défaut d'épitaphes, on croit posséder son corps à S. Germain, par la raison qu'aucune autre Eglise ne

(*a*) *Autissiodero civitate depositio S. Eleutheri Episcopi, cum Sociis suis confessoribus.*

se

se vante de l'avoir. On dit que son tombeau est celui dont on voit les pieds au mur occidental de la Chapelle de S. Germain dans la Grotte, vers l'angle méridional : mais les preuves n'en sont pas tout-a-fait démonstratives.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

S. ROMAIN XVI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 561. jusqu'en 564.

IL est bien plus certain que le corps de S. Romain successeur d'Eleuthere, est l'un des deux qui se trouvent dans les tombeaux du caveau qui est à trois pas de cette muraille. Ce Saint ne siégea que trois ans & quelques mois. Les Historiens du neuviéme siécle en font un Martyr, en disant qu'il eut la tête coupée. Mais le silence des Martyrologes sur cette qualité de Martyr, ne sert pas peu à combattre cette opinion ; ou s'il a été Martyr, il n'a pû l'être que par un meurtre inopiné. C'est ce qui a porté à lui joindre dans le nouveau Breviaire de 1726 S. Tetrice autre Evêque, qui mourut d'une semblable mort. De sorte que dans les éloges de ces Saints, c'est plûtôt sur leur vigilance Pastorale qu'il convient de s'étendre, parce qu'elle a été cause de leur mort, que sur leurs souffrances, qui ont été imprevuës & subites. Heric s'est servi par inadvertance dans son deuxiéme livre des miracles de S. Germain, de termes propres à faire croire que S. Romain auroit succédé à S. Didier. Mais il faut faire attention qu'en cette occasion, cet écrivain parle de nos Evêques suivant la disposition de leurs tombeaux, autour de celui de S. Germain, & non selon leur ordre chronologique. C'est sans un fondement suffisant que Dom Mabillon a cru que Robert de S. Marien avoit oublié ce S. Romain dans sa chronique. S'il ne l'a pas trouvé dans l'imprimé, c'est par la faute de l'Editeur. Il est nommé à son rang dans les manuscrits de cet ouvrage. La Fête de ce S. Evêque, s'est toujours faite à Auxerre le sixiéme jour d'Octobre.

Depuis l'an 564. jusqu'en l'an 571.

S. ETHERE XVII. EVESQUE D'AUXERRE.

ETHere qui succéda à S. Romain, ne fournit pas un plus vaste champ à l'Histoire, quoiqu'il ait porté le fardeau Episcopal pendant plus de neuf ans. On sçait seulement de lui, qu'il mourut le 27. Juillet, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain. Comme son nom paroît au même jour dans les Martyrologes du neuviéme siécle, c'est une preuve de l'antiquité de son culte; & le culte suppose une sainteté de vie qui ait précédé. On l'a honoré le 26 dans le Diocèse de Sens, pendant plus de six cens ans: & ce n'est pas sans quelque apparence qu'on croit que le culte d'un Evêque d'Auxerre si peu connu & si peu célébre, pourroit ne venir que de ce que son corps auroit été porté dans ce Diocèse, même avant le temps d'Heric (*a*). Cet Historien contemporain de Charles le Chauve, n'assigne à S. Ethere aucun endroit dans les cryptes de la Basilique de S. Germain, & ne fait aucune mention de son sépulcre: je ne vois aussi aucune preuve que ce corps n'ait pas été transporté ailleurs, ou au moins deplacé. On s'autorise a se dire encore en possession de ce corps sur une peinture qui est dans les grottes du côté du midi: mais ce fondement est insuffisant, puisqu'ayant toujours été sans Epitaphe, elle peut répresenter tout autre Evêque que S. Ethere, & que d'ailleurs elle est très-nouvelle.

¶ En parlant des SS. Evêques successeurs immédiates de S. Germain, je ne me suis point arrêté à marquer les distractions qui ont été faites de leurs ossemens, par M. Seguier Evêque d'Auxerre, qui en donna à son frere le Chancelier (*b*) & par M. de Bellegarde Abbé de S. Germain (*c*). Ce sont des faits qui me paroissoient trop interrompre le recit chronologique de la suite de nos Evêques. Venons à S. Aunaire & S. Didier qui fournissent une matiere plus abondante.

(*a*) Peut-être à Nogent sur Vernusson au Diocèse de Sens, où on l'a pris pour S. Ythier Evêque de Nevers, qui n'a jamais été dans le Calendriers de Sens.

(*b*) Mr. Seguier en prit de S. Fraterne.* Voyez le livre des grottes.

* Et de S. Censure.

(*c*) Dans le magnifique Reliquaire des Benedictines de Villeneuve le Roi.



CHAPITRE V.

Histoire de la vie de S. Aunaire, XVIII. Evêque d'Auxerre, appellé anciennement S. Aunais, avec un recueil de tout ce que l'on sçait sur son Culte.

Depuis l'an 572. jusqu'en l'an 603.

AUnaire étoit de la premiere Noblesse de la ville d'Orleans. Son Pere s'appelloit Pasteur, & sa Mere Ragnoare. Ils envoyerent de bonne heure leur fils à la cour de Gontran, Roi de Bourgogne. On s'apperçut dès sa jeunesse qu'il aimoit particulierement la lecture, & qu'il faisoit son occupation de méditer les divines Ecritures. Une inclination si heureuse lui donna du dégoût pour la Cour, & lui fit préferer le service du Roi du ciel à celui d'un Roi de la terre. Il s'en alla à Tours à l'insçu de ses parens, accompagné seulement de deux domestiques; & ayant quitté ses cheveux au tombeau de S. Martin, il laissa l'habit séculier pour prendre celui des Clercs. Ses parens affligez de ce qu'il n'étoit plus à la Cour, s'informerent de tous côtés de ce qu'il étoit devenu: & ils eurent le chagrin de ne trouver personne qui pût leur en dire des nouvelles. S. Siagre qui étoit alors Evêque d'Autun, ayant appris ce qui étoit arrivé, envoya chercher Aunaire à Tours: il prit le soin de son éducation, & le fit passer par tous les dégrez de la Clericature; en sorte qu'après la mort de S. Ethere Evêque d'Auxerre, le Clergé & le peuple le choisirent unanimement pour lui succéder. Il fut amené à Auxerre, & y fut sacré Evêque le jour de la Fête de S. Germain 31. Juillet environ l'an 572. On connut d'abord l'étendue de sa science: il marqua son

qui vient de M. de Bellegarde Archevêque de Sens & Abbé de S. Germain, il y en a de S. Alode, de S. Usse, & de S. Gregoire, selon les étiquettes que j'ai vû.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

amour pour les Citoyens, fit sentir sa vigilance sur le Clergé, son attention & sa charité envers les pauvres, & il se distingua par le soin qu'il prit des choses saintes. Son visage, disent les auteurs de sa vie, ressembloit à celui d'un Ange : ses discours étoient éloquens & pathetiques, & son accès facile & prévenant. Il consoloit par ses paroles tous ceux qui s'adressoient à lui ; ses Prédications furent comme un sel qui préserva de la corruption les cœurs des fidéles, & l'on vit de son temps le culte du Seigneur s'augmenter visiblement, non-seulement par la force des exemples qu'il donnoit, mais encore par la vertu des miracles qu'il plût à Dieu d'operer par lui. Heric & les deux Chanoines ses collegues renvoyent au livre qui traitoit de ces miracles, c'est-à-dire à sa vie qui fut écrite quelques années après sa mort, & ils se contentent de rapporter les preuves de son zéle pour le maintien de la discipline Ecclesiastique. C'est à l'aide de si bons guides, que j'entrerai ici dans le détail de ses fonctions Pastorales, & de son zéle Apostolique.

Il statua donc plusieurs choses très-salutaires dans l'Eglise d'Auxerre : & afin qu'elles fussent observées exactement, il le fit confirmer de l'autorité du Roi Gontran. Voulant préserver, par la misericorde de Dieu de tous accidens & perils, le troupeau qui lui étoit confié, il établit dans la ville d'Auxerre & dans les Paroisses du pays Auxerrois le réglement suivant :

Il peut n'avoir fait ce réglement que vers l'an 596.

Que le premier jour du mois de Janvier, la Ville avec le Clergé & le Peuple feroient à cet effet des priéres particulieres.

Le second jour, Eppoigny & Venouse.

Voyez la Carte.

Le troisiéme jour, Goüaix & Naintry.

Le quatriéme jour, *Coravicus*, avec le Clergé & le Peuple. (*a*)

Le cinquiéme jour, Bacerne & Accolay.

Le sixiéme jour, Mairry avec les siens (*cum suis.*)

Le septiéme jour, Courçon & Ecoulives.

Le huitiéme jour, Druie avec ses dépendances. (*cum suis*)

Le neuviéme jour, Varzy avec ses dépendances.

(*a*) Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai prouvé dans le 1. Tome de mon Recueil imprimé à Paris en 1738. que *Coravicus* doit être Crevan : & la suite de la description Diocèsaine le fait bien voir. Voyez la Carte ci-jointe.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Le dixiéme jour, Colmery avec ses dépendances.
L'onziéme jour, Champ-lemi avec ses dépendances.
Le douziéme jour, Bargis avec ses dépendances.
Le treiziéme jour, Donzy avec ses dépendances.
Le quatorziéme jour, Sully avec ses dépendances.
Le quinziéme, jour Mêve avec ses dépendances.
Le seiziéme jour, Cône avec Tracy.
Le dix-septiéme jour, Aligny avec ses dépendances.
Le dix-huitiéme jour, Neuvic avec ses dépendances.
Le dix-neuviéme jour, Briare avec ses dépendances.
Le vingtiéme jour, Giem avec ses dépendances.
Le vingt & uniéme jour, Blaineau avec ses dépendances.
Le vingt deuxiéme jour, *Cassiniacus*, *Nantiniacus cum cella Salvii & cella Mauri.* (*a*)
Le vingt-troisiéme, *Laoderus* (*b*) avec ses dépendances.
Le vingt-quatriéme jour, Bitry & Arquien.
Le vingt-cinquiéme, jour, Boüy avec ses dépendances.
Le vingt-sixiéme jour, Entrains avec ses dépendances.
Le vingt-septiéme jour, Tury avec ses dépendances.
Le vingt-huitiéme jour, Levis avec ses dépendances.
Le vingt-neuviéme jour, Pourrein avec ses dépendances.
Le trentiéme jour, Oüéne avec ses dépendances.

Il n'y à que trente sept Paroisses de la Campagne nommées dans cette description Diocesaine, quoiqu'il paroisse que le Diocèse étoit dès-lors aussi étendu qu'il est aujourd'hui. On peut dire que l'Evêque n'a nommé que les principaux lieux, & qu'un grand nombre des Cures qui existent de nos jours, n'étoient pas encore érigées alors.

Il assigna aussi à chacune des Basiliques & des Monasteres le premier jour d'un des mois, pour célébrer les Litanies dans la même vuë ; & voici le réglement qu'il fit a ce sujet :

Aux Calendes de Janvier, la Basilique de S. Germain.
Aux Calendes de Février, la Basilique de S. Amatre.
Aux Calendes de Mars, le Monastere de S. Marien.
Aux Calendes d'Avril, la Basilique de S. Pierre Apôtre.
Aux Calendes de Mai, la Basilique de S. Valerien & le Monastere de Wulfin.

(*a*) Il y a apparence que *Cassiniacus* est Chassenay, & *Nantiniacus* S. Amand.
(*b*) *Laoderus*, peut-être Latré proche S. Martin des champs.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Aux Calendes de Juin, la Basilique de S. Martin.
Aux Calendes de Juillet, la Basilique de S. Julien.
Aux Calendres d'Août, le Monastere dit *Decimiacense ad Sanctum Ciricum*, qui paroît avoir été S. Cyr lez-Chitry à dix mille d'Auxerre.
Aux Calendes de Septembre, le Monastere de Fontenoy.
Aux Calendes d'Octobre, le Monastere de Coucy les Saints.
Aux Calendes de Novembre, le Monastere de Saissy.
Aux Calendes de Décembre, le Monastere de Mannay.
Et les autres jours du mois chacun des Villages cy-dessus nommés, devoit faire à son tour les mêmes prieres qu'il avoit fait pendant celui de Janvier.

Ces réglemens paroissent avoir été faits les premiers.

Il fixa l'heure à laquelle tous les Archiprêtres & les Abbés célébreroient chaque Dimanche les Vigiles ou veilles, c'est-à-dire l'Office de la nuit, chacun dans leur Eglise. Il ordonna que dans les Dimanches qui sont depuis le jour de Pâques jusqu'au premier jour d'Octobre, elles seroient célébrées depuis l'entrée de la nuit jusqu'à la pointe du jour, (a) que dans les Dimanches depuis les Calendes d'Octobre jusqu'à Noël, elles seroient célébrées depuis le chant du coq, (b) & depuis le jour de Noël jusqu'à Pâques, que ce seroit depuis le milieu de la nuit. (c)

De plus, il régla par laquelle des Eglises séculieres, conjointement avec un Monastere, les Vigiles ou Office nocturne, seroient célébrés chaque jour de la semaine dans la Basilique de S. Etienne. Il assigna la nuit du Dimanche au Clergé de la Basilique de S. Germain, joint avec le Monastere deça cy-dessus nommé *Decimiacense*.

La seconde Ferie de la semaine, au Clergé de la Basilique de S. Amatre, joint avec le Monastere de Fontenoy.

La troisiéme Ferie, à deux Monasteres joints ensemble, sçavoir celui que S. Germain avoit bâti au delà de l'Yonne, & où reposoit S. Marien, & avec ce Monastere celui de Saissy.

La quatriéme Ferie, fut assignée à la Basilique de S. Pierre, au Clergé de laquelle devoient se joindre les Moines de Mannay.

(a) *A primo serò usque ad illucescentem diem.*
(b) *A gallorum cantu.*
(c) *A media nocte.*

La cinquiéme Ferie, au Clergé de la Basilique de S Martin, & au Monastere de Vulfin, que je croi avoir été celui qu'on appella depuis *Monasterium Longoretense*. (*a*) La sixiéme Ferie, au Clergé de la Basilique de S. Valerièn, avec le Monastere appellé Varennes.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Les manuscrits n'indiquent rien pour la septiéme Ferie, qui répond à notre Samedi. Il étoit juste que ceux qui venoient d'aussi loin qu'est Varennes eussent le loisir d'être rendus chez eux le Dimanche, & c'est apparemment pour cette raison qu'aucun autre Monastere n'étoit employé à ce jour.

Concile.

Je ne me suis point proposé de m'étendre ici sur le Concile d'Auxerre, qui fut tenu du temps de S. Aunaire. Quoique cette assemblée n'ait été proprement qu'un Synode, le souvenir en est devenu cependant si précieux à cause du détail qu'il contient, qu'on en a inseré les réglemens dans toutes les collections de Conciles anciennes & modernes, & qu'il y a peu de Canonistes qui n'en ait cité quelque article. S. Aunaire y présida. Sept Abbés y assisterent : ce qui revient à la liste des Abbayes marquées ci-dessus, sçavoir l'Abbé de S. Marien, celui de Vulfin, celui du lieu appellé *Decimiacum*, l'Abbé de Fontenoy, l'Abbé de Coucy-les-Saints, celui de Saissy & celui de Mannay. Trente quatre Prêtres y souscrivirent, & trois Diacres au nom de trois autres Prêtres absens ; ce qui forme précisément le même nombre de trente-sept qui est marqué dans la description Diocèsaine rapportée ci-dessus. Le Diocèse d'Auxerre n'avoit donc certainement alors que trente-sept Paroisses dans la campagne, comme il paroit par la même description qui va de territoire en territoire, & qui comprend la même étendue de pays qu'il a de nos jours. Il s'ensuit seulement de là, que les Paroisses étoient plus écartées les unes des autres, & que chacune avoit un plus vaste circuit. Quoique Binius ait remarqué que les Statuts de ce Synode sont une répetition de plusieurs Canons du Concile de Macon auquel S. Aunaire avoit assisté ; on y trou-

(*a*) Il y eut dans la France au milieu du VI. Siecle, un Prince de Sang Royal nommé Vulfin, qui fonda apparemment ce Monastere, comme il en fonda un dans le Berry, vers l'an 560. sur le tombeau de S. Eusice. Voyez Labb. Bibl. mss. T. 2. pag. 372.

Depuis l'an 572. Jusqu'en 603.

ve cependant plusieurs particularités qui ne sont pas dans l'autre. Il appartient aux Canonistes plûtôt qu'a un Historien de donner des commentaires sur ces réglemens. Le premier Canon qui defend aux Calendes de Janvier, certaines pratiques venues du paganisme a fait le sujet d'une dissertation que j'ai publiée en 1738 *de Cervolo & Vetula.* Il y a matiere à en faire une sur le troisiéme à l'occasion de la defense de faire *compensos in domibus.* Le trente-sixiéme & le quarante-deuxiéme Canons, parlent de la Communion de la Messe d'une maniere qui s'accorde avec les Invitations qui étoient usitées dans l'Eglise Gallicane, & qu'on chante encore à Lyon, à Chartres, & ailleurs. On s'attendoit en France de voir venir d'Italie touchant ces Canons, une dissertation qui a été promise, & qui n'est pas encore arrivée. Ce que je puis encore ajouter d'interessant par rapport au Concile d'Auxerre, est que j'ai decouvert un quarante-sixiéme Canon de ce Concile, dont on n'en connoissoit que quarante-cinq, & que je l'ai fait inserer dans le Breviaire d'Auxerre de 1726. La plupart des quarante quatre Ecclesiastiques qui ont souscrit au Synode d'Auxerre, ont des noms teutoniques : ce qui marque que les Francs étoient alors dans le pays beaucoup supérieurs aux anciens Gaulois. Comme il n'y a aucune preuve positive que cette assemblée ait été tenue en 578. j'ai cru qu'il étoit plus convenable de dire en général que ce fut vers l'an 580 : ce qui peut s'étendre jusqu'en 585, & par conséquent convenir à la pensée de Binius. On conte trois Conciles auxquels S. Aunaire assista. Celui de Paris de l'an 573. & les deux de Mâcon que le Roi Gontran fit tenir en 583 & 585. Outre cela, son nom se trouve parmi ceux des Evêques, qui en 589 travaillerent à la pacification des troubles arrivés dans le Monastere de Sainte Croix de Poitiers.

Memoires de de Trevoux 1732. dans les nouv. litt.

Cod. Colbert, 2576.

Part. Autumn. p. 329.

Greg. Tur. l. 9. cap. 39.

On avoit au neuviéme siecle la connoissance de deux lettres, que le Pape Pelage II. lui avoit écrites. Heric & ses deux collegues ne nous en ont cependant donné qu'une dans leur collection, qui est datée de la troisiéme année de l'Empereur Maurice, ce qui revient à l'an 586. Il paroit que ce S. Evêque avoit demandé à ce Pape des Reliques ou Sanctuaires de S. Pierre & de S. Paul, pour les nouvelles Eglises qui venoient d'être bâties dans

son

son Diocèse, & qu'il vouloit consacrer sous leur invocation; & c'est en lui envoyant de ces Sanctuaires, que le Pape lui fait réponse. La seconde lettre qu'Heric ne put lire à cause qu'elle étoit trop effacée dans le livre qui la contenoit, est sans doute celle que le Pere Labbe a donnée parmi les Conciles, & dont M. Fleury parle dans son Histoire. Le Pape y dit encore un mot des Reliques qu'il lui a envoyées. Ce pouvoient être des linges qui avoient touché & même reposé sur le tombeau des SS. Apôtres. Il exhorte ensuite cet Evêque à persuader aux Rois qui étoient dans les Gaules de defendre Rome contre les incursions des Lombards. On y voit que S. Aunaire avoit eu dessein de se rendre auprès du Pape, sans les incursions de ces barbares qui l'en empêcherent.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

S. Aunaire montra aussi une dévotion particuliere envers les deux plus illustres de ses prédécesseurs, S. Germain & S. Amatre. Comme il avoit de la litterature, il se proposa d'écrire la vie de plusieurs saints Confesseurs, soit en prose, soit en vers: Et plût à Dieu qu'il eût exécuté ce dessein. Mais il crut devoir plûtôt exciter le zéle d'un Prêtre nommé Etienne (*a*), & le charger du travail qu'il avoit projetté; sçavoir d'écrire la vie de S. Amatre en prose, & en vers celle de S. Germain, que Constance de Lyon avoit écrite en Prose. On voit par leurs lettres réciproques, qu'Etienne accepta cette commission, & que la coutume étoit encore alors de qualifier tous les Evêques du titre de *Pape & de personnes revêtues de l'autorité Apostolique*. Ce qu'on a déja pû remarquer dans la lettre de Constance de Lyon à S. Censure. Non seulement S. Aunaire s'efforçoit de faire connoitre de plus en plus les actions des Saints, il sçavoit encore en former lui même selon l'esprit de Dieu. Lui & son frere Austrene Evêque d'Orleans, eurent soin de l'éducation de S. Loup leur neveu, fils d'Austregilde, autrement dite Agie, & lui firent faire de si grands progrez dans la vertu, qu'il devint par la

(*a*) Quelques manuscrits d'Angleterre appellent cet écrivain *Stephanus Probus Africanus*; mais peut-être ont ils pris *Probus* pour *Presbyter*. Il n'est pas aisé de décider si son nom d'*Africanus* lui venoit de ce qu'il fut d'Afrique, ou si c'étoit parce qu'il auroit été de la famille des *Africanus* illustre à Auxerre plusieurs siécles auparavant, selon l'inscription trouvée dans les anciens murs en 1721.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Sæc. 11. Bened.

suite Archevêque de Sens. S. Austregisile (*a*) quittant le monde, vint recevoir des mains de S. Aunaire la tonsure & le soudiaconat, & mérita depuis d'être assis sur le siége de l'Eglise de Bourges. S. Valeri ayant quitté l'Auvergne sa patrie, se retira pendant quelque temps dans le Monastere qui étoit tout auprès de la ville d'Auxerre, & avanca tellement dans le chemin de la perfection, sous les yeux de S. Aunaire, qu'il devint ensuite le Supérieur d'un célébre Monastere dans le Diocèse d'Amiens. Comme, selon l'expression de la vie de ce saint Abbé, le Monastere de S. Aunaire étoit situé dans une prairie, ce ne pouvoit être que celui de S. Côme dans lequel reposoit alors le corps de S. Marien, & qui étoit situé sur le bord de la riviere vis-à-vis l'angle septentrional des murs de la cité d'Auxerre. C'est celui-là même que S. Germain avoit fondé. Si S. Aunaire en eût fondé un proche Auxerre, les auteurs de sa vie n'auroient pas manqué d'en indiquer les biens. Ils se contentent de dire seulement qu'il donna à la Basilique de S. Etienne les terres & villages qui lui étoient échus de son patrimoine, à sçavoir, Briare avec Verneuil (*b*) & ses autres dépendances, une terre appellée Holvet ou Nolvet (*c*) & Giem avec Ofcel & ses dépendances. De plus dans le territoire Orleanois ou Blesois, Meun, avec un endroit appellé alors *Deus-adjuva*, un autre appellé *Cormagnum* (*d*) & les Bries ou les Bray avec leurs dépendances; La-Roche aussi & Mannay avec Villers & leurs dépendances. De plus le Village de Boné avec ce qui en dépend (*e*). L'autre Eglise qu'il fit

(*a*) On l'appelle dans le Berri *S. Outrille.*

(*b*) Le Verneuil *Vernolium* joint ici à Briare pouvoit être ce qu'on a depuis appellé Dammarie *Donna-Maria*: c'est un village contigu à Briare, & duquel S. Amatre a été premier Patron: ce qui pouvoit provenir de la dévotion de S. Aunaire envers ce Saint.

(*c*) *Nolvetum*, peut être Neuvoy, qui auroit été dit anciennement *Nouvet*.

(*d*) Le Pere Labbe a oublié dans son édition de l'Histoire de nos Evêques, ces deux villages: *Deus adjuva* & *Cor magnum*, & peut-être les a-t'il fait omettre à dessein, ne pouvant pas croire que ce fussent des noms de lieu. Mais on a encore l'exemple d'un autre village appellé *Deus-adjuva*, dans une charte de Girbold Evêque de Châlon-sur-Saone de l'an 877. *Annal Bened. Mabill.* T. III. p. 208. *villam quam vulgus, Deus-adjuva nominat.*

(*e*) On n'a pas de peine à découvrir que tout ce terrein étoit aux environs de Château-neuf, & de S. Benoît sur Loire, où l'on voit encore Bray, Mannay dans la Paroisse de Bouzy, & Bonné. L'Eglise d'Auxerre possédoit encore des biens en ces cantons là, sous le Reb

héritiere de ses biens, fut celle de S. Germain où il avoit choisi sa sépulture. Il lui donna une Terre très-riche, située dans le pays de Gatinois appellée Corbeilles (*a*) avec toutes ses dépendances; & dans le pays Avalonnois Domecy avec Vezelay (*b*) & un lieu appellé *Calminiacum*: & enfin dans le pays Senonois Bouilly (*c*) avec ses dépendances. Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Je ne puis finir ce qui regarde un si grand Evêque, sans rapporter quelques-unes des merveilles que Dieu opera par son ministere. Un jour qu'il alloit à l'Eglise de S. Etienne, il apperçut une femme possédée & horriblement defigurée. Touché de compassion, il fit de loin le signe de croix sur elle, en commendant au démon de la quitter; & aussi-tôt elle se trouva guérie. L'Abbé d'un Monastere voisin d'Auxerre, étoit devenu si goutteux, qu'il ne pouvoit se soutenir. Il lui vint en pensée qu'il seroit guéri aussi-tôt qu'il auroit pu mettre dans ses pieds les sandales du S. Evêque. Il parvint à les avoir: & les ayant mises avec foi & dévotion en présence de toute sa Communauté, il sentit cesser son mal tout-à-coup. Il étoit tombé dans une fontaine (*d*) proche Auxerre, un homme possédé du diable, & il s'y étoit noyé. Le peuple n'osant plus boire de cette eau, eut recours au Saint. Il benit du sel, & ordonna de le jetter dans la fontaine. On n'eut pas plutôt fait ce qu'il avoit commendé, qu'une femme possédée ayant bu de cette eau, se sentit entiérement délivrée. Son Pontificat qui fut de trente ans & davantage, fut recommandable par plusieurs autres miracles que l'Auteur de sa vie a passé sous silence. Il est au reste très-digne de croyance dans le peu qu'il en rapporte, puisqu'il étoit contemporain.

Après avoir marqué la mort de S. Aunaire arrivée le 25.

Robert, suivant Aimoin. *lib.* 1. *miracul. S. Bened. cap.* 26.

(*a*) *Corbilias* Corbeilles est à trois lieuës ou environ de Montargis & de Château-Landon.

(*b*) *Decimiacum cum Vidiliaco.* C'est Domecy sur le Vau, dont l'Eglise est encore titrée de S. Germain d'Auxerre. Vezelay n'étoit encore qu'un hameau alors.

(*c*) *Baldiliacum.* Boüilly auprès de Brienon l'Archevêque.

(*d*) J'ai cru que cette fontaine étoit l'étang d'Augi qui est d'une eau très-claire, & je me fondois sur ce que de *Wo* on a pu faire *Vro* qui se trouve dans les manuscrits. Si ces manuscrits n'ont pas été alterez dans ce nom propre, & que la fontaine se soit appellée véritablement *Urus*, ce peut être celle de Bouffaud proche Auxerre, à l'extrémité du fauxbourg S. Amatre. Un passage de Macrobe conduit à trouver du rapport entre cet ancien nom latin, & le nom vulgaire. *Satur. lib.* 6. *c.* 4.

Culte de S. Aunaire.

Septembre, il dit que son corps fut porté à S. Germain, suivi d'une affluence innombrable pour y être inhumé, & qu'il n'y éclata pas moins en miracles qu'il avoit fait durant sa vie. Un jeune enfant de la ville de Sens qui étoit né aveugle, recouvra la vûe à son tombeau, & resta au service de l'Eglise en qualité de Clerc. Il y étoit encore lorsque l'écrivain de la vie de ce Saint, travailloit à son ouvrage. Un autre aveugle nommé Begro y recouvra pareillement la vue. Une femme paralytique du Gâtinois, demanda à être portée au sépulcre du S. Evêque. On lui frotta les membres perclus avec de l'huile qui brûloit devant le tombeau; & elle reçut une parfaite guérison. Une autre femme qui avoit les mains retrécies depuis douze ans, obtint aussi sa guérison aussi-tôt qu'elle eut touché les planches du cercueil, ou même la boisure de l'endroit où il étoit inhumé.

Le corps de ce Saint resta dans le même endroit jusqu'environ l'an 865. auquel temps on transfera son tombeau aux pieds de celui de S. Germain, lorsque les grottes eurent été bâties. Cette translation est sans doute celle qu'on lit marquée au 25. Septembre dans le Martyrologe de la Cathedrale, écrit au commencement du onziéme siécle. On sçait qu'ordinairement les premiéres translations des corps des Saints se faisoient le jour de l'anniversaire de leur mort ou de leur inhumation. On trouve dans le même Martyrologe au seiziéme Août, une seconde translation du corps de ce Saint. Elle y est marquée avec celle du corps de S. Didier son Successeur. C'est ce qui fait croire qu'elle a du être faite par Hugues de Châlon Evêque d'Auxerre vers l'an 1030. Et comme ce fut vers ce temps-là que ce Prélat tira du sépulcre les os de S. Didier pour les renfermer dans une châsse; il est à croire qu'il fit aussi alors la même cérémonie pour S. Aunaire, d'autant que leurs tombeaux se touchoient ou étoient fort voisins. Comme ces sortes de translations ne se font guéres sans quelques distractions de Reliques, il en parvint de nos deux Saints jusque entre les mains de l'Evêque de Paris, qui avoit peut-être assisté à la translation. De sorte qu'on trouve dans un Inventaire des Reliques contenues dans la châsse de N. D. de Paris, dressé vers l'an 1100, ces deux mots après les noms de S. Prix, de

S. Cot, de S. Amatre, tous saints d'Auxerre, *S. Aunaari. S. Desiderii*. Quoiqu'il en soit, il subsistoit encore en 1200. dans l'Abbaye de S. Germain, une châsse qui portoit le nom de S. Aunaire & de S. Didier, puisqu'on lit dans la vie de l'Abbé Raoul mort en 1208, qu'il fut obligé de la dégarnir de son argenterie, pour en payer ses dettes. Mais en quelque état qu'elle fut, les Reliques qu'elle renfermoit, furent toujours un des principaux objets de la dévotion du peuple d'Auxerre. J'ai vû une lettre d'Hugues de Thiard Abbé de St Germain, *aux Gouverneurs & Procureurs de la cité d'Auxerre*, par laquelle il consent que cette châsse soit descendue & portée à l'occasion de la peste qui regnoit ; ce qui peut s'accorder avec l'époque de 1469, auquel on trouve qu'il se fit une procession le Dimanche 17. Septembre pour un semblable sujet, avec la châsse de notre Saint. Cette châsse est aussi nommée parmi celles qui furent portées en 1554. le 21. Mai à une Procession générale de la ville d'Auxerre. On l'appelloit alors *S. Aunès*, & au siécle précédent *S. Anès*. C'est ainsi qu'il est nommé dans la lettre de l'Abbé Hugues de Thiard qui vivoit sous Louis XI.

Culte de S. Aunaire.

En 1542 le second jour d'Octobre, le Vicaire général de Louis de Lorraine Abbé de S. Germain d'Auxerre, tira en présence & du consentement des Religieux, quelques Reliques des châsses de cette Abbaye, entre autre du chef de S. Aunaire aussi mentionné en 1554 parmi les Reliquaires sous le nom de Chef de S. Aunès. Ces Reliques étoient destinées pour la Duchesse de Guise mere de cet Abbé.

Le vrai nom de ce Saint étoit *Aunacharius*, mais par syncope on a dit *Aunarius* de même que de *Clotacharius* on a fait *Clotarius*. Il a été écrit diversement dans les manuscrits : les uns ont mis *Aunharius*, d'autres *Agnarius*, *Anguarius*, *Annarius*, & même quelques uns l'ont défiguré jusqu'à écrire *Anianus*. Son office a toujours été à neuf leçons dans l'Eglise d'Auxerre : & de temps immémorial, c'est-à-dire depuis le douziéme siécle au moins jusqu'à l'an 1670 on chantoit à sa Fête des Antiennes & des Répons propres tirez de l'Histoire de sa vie. Il a toujours été marqué dans les livres de Sens, dont quelques anciens manuscrits l'appellent *Authnarius*. Je l'ai pareillement trouvé dans des anciens Calendriers de Bourges, & en conséquence il est dans

Culte de S. Aunaire.

les nouveaux. Il en étoit de même de tous ceux d'Orleans jusqu'a l'an 1731, que quelques reviseurs ont cru devoir l'ôter sans en dire de raison.

Comme l'ancienne maniere de prononcer & d'écrire le nom de S. Aunaire ressembloit au nom de quelques autres Saints, de là est venuë la cessation de son culte dans des Eglises qui avoient été apparemment dédiées sous son invocation. Je mets dans ce rang l'Eglise Paroissiale d'Hieres au Diocèse de Paris, qui honore maintenant comme Patron S. Honest Prêtre, qu'on y prononce *S. Aunais* comme en convient M. Chastelain, & qu'on y répresente en Evêque, quoiqu'il ne l'ait jamais été. On a vû ci-dessus que l'Eglise de Paris possédoit dès l'onziéme siécle des Reliques de S. Aunaire.

Bimest. de Fevr. p. 668.

CHAPITRE. VII.

DE S. DIDIER, EVESQUE D'AUXERRE.

Détail des singularités de son Testament & de l'Inventaire de son Argenterie.

Depuis l'an 603. jusques 621.

QUoique ceux qui ont compilé la vie de S. Didier successeur de saint Aunaire, ne fussent éloignés de son temps que de deux cent cinquante ans au plus, il faut avoüer qu'ils ont quelquefois pris le faux pour le vrai dans ce qu'ils ont rapporté de ce Saint, & qu'ils ont fixé au temps de son Episcopat des faits qui pourroient être mieux placés ailleurs. On peut croire après eux que ce Saint étoit d'une famille très-noble. Cette circonstance est accompagnée de tant de choses qui y correspondent, qu'il est difficile de se persuader que ces écrivains ayent été trompés par un testament supposé, & par un faux énoncé de ses donations à la Cathedrale. Il faut avoüer que c'est l'envie de s'étendre sur ce Saint qui les a obligés à lui appliquer une lettre que S. Gregoire le Grand a écrit à un autre Evêque des Gaules, mais il ne faut pas refuser de croire après eux que ce S. Evêque étoit de haute extraction,

V. le P. Longueval.

Depuis l'an 603. jusqu'en 621.

& que ce fut en consequence de cela qu'il se trouva en état de faire des présens & des legs magnifiques aux Eglises de son Diocèse, ni que les trois compilateurs de ses actions ayent été assez simples pour lui attribuer des legs & des donations faites par S. Didier de Cahors.

Ces écrivains après nous avoir dit le nom de sa mere sans rapporter celui de son pere, nous apprennent qu'il étoit originaire de l'Aquitaine; que quoique d'un sang très-illustre, il fut cependant d'une grande affabilité, qu'il aima son Clergé & tout ce qui regardoit le culte de la Réligion. Il est difficile qu'ils ayent pû avancer sans de bonnes preuves, qu'il étoit si puissant, qu'aucuns des Seigneurs même les plus riches ne pouvoient aller de pair avec lui; qu'il étoit parent de la Reine Brunehauld, & que ce fut des liberalités des Princes qui lui étoient attachés, qu'il obtint une grande quantité de terres. Sa mere Nectaire ajoutent-ils, repose dans le même Monastere de S. Amant en Quercy: & ce fut en mémoire d'elle, & pour augmenter la vénération envers les Reliques de ses Saints prédécesseurs Germain & Amatre dont il avoit enrichi ce Monastere, qu'il y fit de grands présens, & qu'il y légua des fonds considerables. Au reste, disent-ils plus bas, il possédoit un si grand nombre de terres, qu'il n'y a guéres d'Eglise principale de la moyenne Bourgogne ou de l'Aquitaine, qu'il n'ait enrichie de ses fonds: & il falloit qu'il eût bien des serfs ou esclaves en ces lieux-là, puisqu'on comptoit à sa mort qu'il en avoit bien affranchi deux mille. Toutes ces circonstances de la vie de notre S. Evêque ont été ignorées ou méprisées mal à propos par M. Godeau Evêque de Vence, lorsque dans son Histoire Ecclesiastique il a avancé que ce S. Prélat étoit le pauvre homme qui avoit servi de guide à Brunehauld dans le temps qu'elle fut chassée d'Austrasie. Il est vrai que Fredegaire a écrit touchant ce guide qu'il ne nomme pas, que ce fut en vûë du service qu'il avoit rendu à la Princesse disgraciée, en la conduisant auprès de Thierry Roi de Bourgogne, qu'il parvint à l'Evêché d'Auxerre, & que ce fut par les sollicitations de Brunehauld qu'il fut ainsi recompensé. Mais comme ce fut quelques années avant la vacance du siége Episcopal d'Auxerre par la mort de S. Aunaire, que Brunehauld passa d'Austrasie en Bourgogne,

Depuis l'an 603 jusqu'en 621.

il est assez naturel de croire que son conducteur en qui elle trouva de l'esprit, quoiqu'il fut pauvre, fût retenu à sa recommendation dans quelque Communauté du Royaume de Bourgogne, & que lorsque S. Didier fut fait Evêque d'Auxerre, il prit avec lui en qualité de Corevêque, cet Ecclesiastique affectionné par Brunehauld sa parente. Si S. Didier étoit neveu de cette Princesse comme l'écrit l'auteur de la vie de S. Hugues Prieur d'Ancy, il n'eut pas de peine à lui accorder la dignité qu'elle put lui demander pour cet homme à qui elle reconnoissoit avoir tant d'obligation. Quelques modernes ont donné à ce Corevêque Auxerrois ou Coadjuteur en l'Evêché d'Auxerre, le nom de Taurinus: Mais ni Fredegaire, ni Aimoin n'ont point désigné son nom. (*a*)

V. Sæc. V. Bened.

Nicoles Gilles Charles-Etienne.

Pendant que S. Didier fut Evêque, il augmenta considerablement l'édifice de S. Etienne son Eglise Cathedrale. Il y fit élever un grand dôme du côté de l'Orient, & le fit embellir d'or & d'ouvrages à la mosaïque, de même que S. Syagre Evêque avoit fait à Autun. (*b*) il y transfera l'ancien autel, & en fit une Dédicace solemnelle le 18 Avril. Les présens qu'il y fit sont expliqués fort en détail dans un ancien Inventaire. Ils consistoient en bassins, aiguieres, écuelles, salieres, cuilliers, fourchettes, gobelets, cannelles, couloirs. Ce fut apparemment toute sa vaisselle d'argent qu'il donna, non pour servir aux saints Mysteres, puisque presqu'aucun de ces vases n'y convenoient, mais comme un hommage qu'il fit au Dieu très-haut dont il étoit Ministre. Tous ces vases étoient travaillés fort délicatement pour le temps. On voyoit sur la plûpart des réprésentations d'hommes ou d'animaux ou autres figures profanes. Je n'ai remarqué dans tout cet Inventaire qu'un bassin du poids de huit livres au milieu duquel étoit réprésentée une croix. Le to-

(*a*) On peut aussi avoir la pensée que ce Paysan seroit S. Pallade qui auroit été élevé & formé dans la Communauté de S. Germain, en seroit devenu Superieur par son mérite, puis auroit succédé à S. Didier. Il y a une tradition (quoique fort alterée) qui porte que l'Abbaye de S. Denis a l'obligation du corps de S. Pelerin à un paysan. Voyez ci-dessus pag. 7. sur S. Pelerin. Dom Bernard de Montfaucon loin de regarder comme faux après le P. le Cointe, le fait rapporté par Fredegaire, dit que le paysan a pu fort bien être nommé à l'Evêché d'Auxerre mais qu'ensuite il aura été chassé comme intrus; ainsi qu'il est souvent arrivé. Antiq. de la Monarchie.

(*b*) Peut-être à S. Martin, où il reste encore de cette mosaïque que j'ai vû en 1724.

tal

tal de cette argenterie & autre vaisselle pesoit quatre cent vingt livres sept onces. La Reine Brunehauld donna aussi depuis à l'Eglise d'Auxerre par les mains de cet Evêque, un calice d'une beauté admirable qui étoit un onyx garni d'or très-fin. Ce saint Prélat fit aussi héritiere de tous ses biens, l'Eglise qui lui avoit été confiée. L'acte de ses donations qui subsistoit au IX. siécle, marque qu'il donna à la Basilique de S. Etienne, la Terre de Magny situéee dans le pays Auxerrois, qu'il avoit échangée avec Brunehauld. Il y joignit la terre de Merry, située dans le même pays, où il avoit bâti des maisons & un Oratoire en l'honneur de S. Menge (*a*) qui en dépendoit, les serfs ou esclaves, les bois, les pacages, les troupeaux de bœufs, de chevaux, de brebis, &c. Il lui donna aussi dans le pays Tonnerrois la terre de Chenay (*b*) avec les bâtimens, serfs & dependances. Une maison & des places au dedans de la cité de Châlon-sur-Saone qu'il avoit eus par échange de l'Evêque Wadelin, & semblablement des vignes situées sur les montagnes du même pays Châlonnois au finage de Melecey, (*c*) avec les vignerons & les autres serfs, les bois, terres, & dependances. Il donna encore la terre appellée *Puniacum* située dans le pays Avalonnois, proche Château-Censoir, qu'il avoit échangée avec un Seigneur nommé Maccon, & pareillement les maisons, serfs, vignes, & bois. Plus dans le même pays Avalonnois une petite Terre appellée Pisy, (*d*) & une autre appellée *Palliacum*. Il ajoûta à cela un village situé sur la riviere de Cure, appellé Champagne, & les colonies qui lui appartenoient, Rigny, & Crain, (*e*) & pareillement la Ville-Neuve ou Neuve-Ville, située tant dans le pays Avalonnois, que dans l'Auxerrois. Il est inutile de nommer ici plusieurs villages du pays Autunois dont les noms nous sont aujourd'hui incon-

Depuis l'an 603. jusqu'en 621.

(*a*) Ce doit être Merry-Sec, dont l'Eglise est du titre de S. Menge, premier Evêque de Chaalons, qui pouvoit être le pays du conducteur que Brunehauld prit entre Chaalons & Troyes, & qui devint Corevêque sous S. Didier.

(*b*) Je traduis ainsi *Ganniacum* qui est dans le latin. C'est à une lieuë de Tonnerre au Nordouest. Il y a une Eglise titrée de S. Germain d'Auxerre.

(*c*) *In agro Miliacensi* doit rendre naturellement en François ce lieu du Châlonnois, célébre par ses vins.

(*d*) *Piciacus* donne aussi Picy, qu'on prononce Pisy, ou S. Germain d'Auxerre, est titulaire de l'Eglise.

(*e*) Si l'original a eu *Riniacum*, c'est Rigny, mais non s'il y a eu *Riviacum*. Rigny sur Cure est aujourdhui une Abbaye. Crain est sur l'Yonne.

nus, aussi bien que ceux du pays Senonois, qui sont au nombre de quatre, outre lesquels il donna encore des maisons & des places situées dans la ville de Sens & des jardins potagers situés dans les Fauxbourgs. Je ne nommerai pas non plus ici les Terres qu'il avoit dans la Saintonge, dont il avoit fait échange avec la Reine Brunehauld, & avec l'Evêque & le Clergé de Cahors; non plus que celle du territoire de Fréjus en Provence qu'il tenoit du Roi Thierry.

Depuis l'an 306. jusqu'en 621.

Comme il avoit choisi l'Eglise de S. Germain pour sa sépulture à l'exemple de ses prédécesseurs, il lui fit aussi plusieurs présens d'argenterie à peu près de même genre que ceux qu'il avoit donné à sa Cathedrale. Le vase le plus considerable fut un bassin d'argent qui pesoit trente sept livres. On y lisoit le nom de *Thorsomodus*, & il répresentoit l'histoire d'Enée avec des lettres Grecques. Ce nom de Thorsomode pouvoit être celui de l'ouvrier : mais on peut dire aussi, vû la rélation où notre Saint avoit été par sa famille avec les descendans des anciens Goths, que ce bassin avoit appartenu à Thorsimode Roi des Goths, qu'Aimoin dit en avoir reçu un par forme de présent, de la part d'Aëtius Patrice des Romains. Parmi les autres vases que S. Didier donna à l'Eglise de S. Germain, il y avoit encore une aiguiere du poids de trois livres, au milieu de laquelle on voyoit Neptune répresenté avec son trident. Le total de ce qu'il offrit à cette Eglise se monta au poids de cent dix-neuf livres & cinq onces. Il ordonna encore qu'en y portant son corps après sa mort, on offrît à cette même Eglise cent sols d'or très-pur pour être employés à orner sa sépulture. C'étoit sans doute alors la coutume des grands Seigneurs. Les Villages & les terres qu'il légua à cette Eglise, furent aussi en grand nombre. Il donna dans le territoire d'Auxerre une Terre nommée en latin *Feriolas*, située sur la petite riviére de Lou-âin, avec les maisons, les prez, les bois & tous les troupeaux, déclarant qu'elle seroit affectée à l'entretien de l'Hôpital de cette Eglise. Il donna aussi à la même Eglise par les mains de Pallade qui étoit alors Prêtre & Abbé de cette Basilique, & qui fut depuis son successeur, les Terres d'Orgy & de Marcy (a) dans

Aimoin. lib. 4. c. 25.

(a) Orgy est aujourd'hui de la Paroisse de Chevannes, & Marcy de celle de S. Georges. On l'appelle aujourd'hui Mont-Mercy.

tout leur entier, plus celles de Nantelle & de Poiry (a) avec les bâtimens, les serfs, les vignes, les nouvelles plantes, &c. On croyoit aussi au IX. siécle que c'étoit lui qui avoit suggeré à une Reine (qu'on nomme Ingonde) de donner à cette Eglise la Terre de Saissy, (b) & qu'il avoit obtenu là dessus une charte de cette Princesse dont la condition étoit, que cet Evêque jouiroit de cette Terre pendant sa vie, & qu'elle retourneroit après sa mort à l'Eglise de S. Germain. Il sera toujours difficile d'accorder ce fait avec l'époque de son Episcopat, tant qu'on ne trouvera pas, que Clotaire II. ait eu une épouse appellée Ingonde. La même difficulté subsistera à l'égard du don d'un calice magnifique, (c) & à l'égard de la décoration superbe du tombeau de S. Germain, que l'on attribuoit dès le neuvieme siécle à un Roi nommé Clotaire, & à sa femme Ingonde, parce qu'on en rend l'authenticité douteuse en disant que l'Evêque Diocésain s'appelloit alors Didier. (d) On ajoûte aux dons qu'il fit à l'Eglise de S. Germain, celui de deux Terres situées dans le Diocèse de Sens, l'une appellée *Bringa*, qui est vraisembsablement Brenches, & l'autre dite *Roboretum*, avec des places & des maisons bâties tant dans la cité de Sens, que dans les Fauxbourgs qu'il avoit achetées d'une Dame appellée Villigonde. L'inventaire joignit encore deux autres Terres dont la situation n'est pas aisée à trouver.

Depuis l'an 306. jusqu'en 621.

S. Didier distribua le reste de ses biens aux autres Eglises qui étoient autour d'Auxerre. Il donna à celle de S. Amatre une Terre appellée Talon, (e) située dans le pays Auxerrois, avec les maisons, les serfs, les terres, les bestiaux & les troupeaux. Il donna à la Basilique de S. Pierre & S. Paul, située au dessous de la cité d'Auxerre, une petite Terre appellée Breteau, à peu près de la même nature que la précé-

(a) Nantelle & Poiry sont aujourd'hui des vignobles dont les vignerons habitent une vallée qui a donné au village le nom de Vaux.

(b) C'est apparemment Saissy-les-Bois, à moins qu'on n'aime mieux dire que ce Saffy ou Sacy proche Vermenton.

(c) Il est difficile de ne pas croire Heric, lorsqu'il dit qu'il a lû sur ce calice le nom d'Ingunde. *Lib. 1. mir. S. Germani. cap. 27.*

(d) On pourroit s'imaginer qu'il seroit mieux de substituer le nom d'Optat à celui de Didier. L'Evêque Optat portoit un nom qui donnoit la même idée que *Desiderius*: il vivoit sous Clotaire I. & sous la Reine Ingonde.

(e) Talon est auprès de S. Fergeau vers le midi.

Depuis l'an 603. jusqu'en 621.

dente. Au Monastere que S. Germain avoit bâti sur le bord de la riviere d'Yonne, & où le corps de S. Marien reposoit alors, un village du pays Auxerrois appellé *Capilinarius* qui nous est aujourd'hui inconnu. A la Basilique de S. Julien Martyr, à laquelle étoit préposé un Abbé appellé Nigivalde, un village du pays de Gâtinois qu'il désigne par le nom de *Mansiones Teudbaldi, seu Villaris Auroli*. Au Monastere de filles bâti en l'honneur de S. Martin au-déla de l'Yonne, une petite Terre appellée *Necariola*. A l'égard de la Basilique des S. Martyrs Gervais & Protais, il s'en explique ainsi dans son testament. » Pour ce qui est de la Basilique des S. Martyrs Nazaire, Gervais, Protais & Celse enfant, que Marin notre Diacre bâtit actuellement pour » notre consolation, & dans laquelle nous avons renfermé » des Reliques de ces Saints, nous voulons que pour le » reméde de notre ame, il lui soit donné, lui appartienne » & à ceux qui la desservent, à perpétuité, une petite Terre » dont le nom est *Briennico* (*a*) auprès de Nitry, laquelle » nous avons échangée avec le Seigneur Evode Evêque » d'heureuse mémoire; ensemble Accolay situé sur la riviere de Cure, de la même maniere que nous le possé» dons à présent. C'est ainsi que ce riche Evêque dota toutes les Eglises voisines de la Cité d'Auxerre: & pour surcroît de bienfaits, il fit encore donner à chacune un vase d'argent. Je ne dois point oublier ici l'Eglise de S. Ursicin du bourg de Crin, éloignée de sept lieuës d'Auxerre, à laquelle il donna aussi une petite Terre, en mémoire de ce que ce Saint avoit été disciple de S. Germain.

Il ne borna point ses aumônes au Diocèse d'Auxerre. Il distribua encore quelques unes de ses Terres à des Eglises éloignées. Il donna aux Basiliques de sainte Colombe & de S. Leon, bâties proche la ville de Sens, une petite Terre nommée *Viscla*, située dans le même pays, à condition que les Recteurs de ces Basiliques partageroient cette terre par portions égales. Il donna à la Basilique de S. Amant en Quercy, une vingtaine de terres situées tant dans le même pays, que dans le Roüergue & dans l'Albigeois.

(*a*) Si l'original a eu *Buennio* comme il y a assez d'apparence, il ne faudra point douter que ce ne soit le Beugnon, hameau considerable entre Arsy-sur-Cure & Nitry.

(a) Il donna outre cela à l'Eglise de S. Saturnin de Toulouse deux villages entiers dont les noms étoient *Silviniacum* & *Melgiacum*, situés dans ce pays-là. Enfin il donna à l'ancienne Eglise de Cahors, c'est-à-dire à la Cathedrale, un village du pays de Bourdeaux, dont les Rois lui avoient fait présent. Nos écrivains qui virent son testament au neuviéme siécle, assûrent qu'il possédoit encore bien d'autres Terres qu'il distribua à ses neveux & à ses autres parens.

Depuis l'an 603. jusqu'en 621.

Le Martyrologe écrit par Nevelon dans l'onziéme siécle, nous apprend que ce S. Evêque eut le bonheur de connoître par révélation le lieu où étoit le corps de S. Cot, qui avoit été martyrisé sous l'Empereur Aurelien; & qu'en ayant fait la découverte à deux lieuës d'Auxerre, il le fit inhumer honorablement le 19 Janvier, assez près de la tête de S. Prix dont il avoit été compagnon. On le trouva en 1480, dans ce tombeau avec une inscription qui parut être de ce temps-là.

Culte de S. Didier.

Il y avoit dix-huit ans qu'il gouvernoit l'Eglise d'Auxerre, quand Dieu l'appella à lui, pour couronner ses vertus. Il mourut le 27 Octobre environ l'an 621. & fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain auprès de S. Aunaire son prédécesseur. Lorsqu'on transporta en 865 dans les nouvelles grottes de S. Germain les corps de plusieurs S. Evêques inhumés en differens endroits de cette Eglise, on observa de ne pas beaucoup éloigner le sépulcre de S. Didier, de celui de S. Aunaire, & on le plaça le plus près qu'on put, en tirant cependant du côté du Septentrion. Le Moine Thealde qui avoit augmenté le Monastere de Moûtiers en Puisaye, ayant demandé avec instance qu'on y transferât le corps de

Heric. lib. 2. mir. S. Germ. cap. 15.

(a) Le Pere de Longueval dit dans son Histoire de l'Eglise Gallicane, que les Auteurs de la compilation, qui contient la vie de S. Didier d'Auxerre, ont attribué à ce Saint des actions de la vie de S. Didier de Cahors, & qu'entre autres choses, ils supposent que le Monastere de S. Amant auroit existé avant le S. Evêque de Cahors, puisqu'ils disent que S. Didier d'Auxerre y fit du bien. Avant la remarque de ce Pere Jésuite, les Auteurs du *Gallia Christiana* T. 1. avoient pris un parti tout opposé. Ils avoient trouvé tant de sincerité & de solidité en cette occasion dans la compilation de nos Ecrivains, que pour ne leur pas donner le démenti, ils ont mieux aimé dire que le Monastere de S. Amant de Cahors subsistoit avant l'Evêque Didier, & qu'il n'en a été que le restaurateur. Il me paroît qu'ils ont embrassé le parti le plus sûr, & qu'on ne peut accuser nos trois compilateurs d'avoir pris le Testament de S. Didier de Cahors, pour une piéce qui regarde S. Didier d'Auxerre, puisqu'on ne trouve rien de ressemblant dans aucun des legs qui sont contenus de part & d'autre.

CULTE DE S. DIDIER.

Hist. Ep. Aut. in Hug. p. 450.

S. Didier, Hugues de Châlon alors Evêque d'Auxerre, lui accorda cette grace qu'il avoit sollicitée au nom de tous les peuples du voisinage. On tira donc les ossemens du sépulcre, & on les renferma dans une châsse d'argent qui pesoit cent livres. Les Saintes Reliques furent portées avec de grandes démonstrations de joye à Notre-Dame de Moûtiers, & elles y éclaterent en miracles. L'élevation des Reliques de S. Didier se fit un seiziéme Août, en même temps que celle de S. Aunaire; mais on en réserva quelque partie pour l'Abbaye de S. Germain, & ce qu'on en avoit retenu étoit avec le corps de S. Aunaire dans une châsse magnifique qui fut dégarnie par l'Abbé Raoul avec d'autres, vers l'an 1200. Cette élevation fut comme une espéce de canonization que fit l'Evêque Diocèsain : car depuis ce temps-là son nom fut mis dans les Martyrologes & dans les Calendriers. On n'en connoit point en effet de plus anciens où il soit, que ceux qui ont été écrits pendant l'onziéme siécle. Ce qui étoit resté de ses Reliques à S. Germain, a été confondu avec les autres dans le temps du ravage des Huguenots; & la châsse du Prieuré de Moûtiers a été dissipée avec ce qu'elle contenoit dans le temps des mêmes guerres. On croit cependant, avec assez de fondement, que les ossemens de S. Didier sont mêlés avec ceux qui ont été transferés autrefois du Prieuré dans l'Eglise Paroissiale de S. Pierre, & qu'on conserve assez simplement dans la Sacristie, sous le nom d'ossemens de S. Bon. D'autres croyent même que ces ossemens sont ceux qui proviennent du corps de S. Didier.



CHAPITRE VII.

Histoire de l'Episcopat de S. Pallade, XX. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 622. jusqu'en 657.

Saint Pallade étoit abbé de S. Germain lorsque S. Didier laissa le siége vacant par sa mort. On a vû dans l'article de ce Saint qu'il étoit Prêtre, & que ce fut par ses mains, que le S. Evêque fit quantité de dons à cette Basili-

que, dans laquelle il avoit choisi sa sépulture. Comme on n'est pas certain que ce fût alors un Monastere de Moines dans le sens qu'on a depuis attaché à ce nom, il y a tout lieu de croire que l'Abbé Pallade y gouvernoit un Clergé séculier, de même qu'il y en avoit en plusieurs autres Eglises. Il se distingua dans cette fonction par sa sagesse, ses aumônes, & sa tendresse pour les pauvres : c'est ce qui fit que tout le peuple le choisit pour l'élever sur le trône Episcopal. Il ne fut pas plûtôt revêtu du souverain Sacerdoce, qu'il s'a donna tout entier à faire fleurir la discipline Ecclesiastique. Il enrichit l'Eglise de S. Etienne de plusieurs dons très-magnifiques, entre autres de deux Croix d'or très-pur, & de plusieurs vases d'argent que l'on voyoit encore marqués de son nom dans le trésor de la même Eglise, sous le regne de Charles le Chauve. On a vû dans la vie de S. Aunaire, qu'il y avoit dès lors dans le pays une Basilique du titre de S. Julien ; & dans celle de S. Didier, que le Superieur de cette Basilique étoit un Abbé nommé Nigivalde, d'où il a été naturel d'inferer que c'étoit une Eglise desservie par des hommes. Cette Eglise & sa Communauté étoit située dans la Cité même, & renfermée dans une très-petite étendue de terrein : S. Pallade la transfera hors de la Ville du côté du midi; il y fit élever de grands bâtimens, & au lieu que plusieurs Evêques se contentoient alors d'entourer de fossés, les Monasteres qu'ils édifioient (a) il l'enferma de murs de tous les côtés, & il y mit des Religieuses, sçavoir des Vierges & des Veuves. Comme toutes les Eglises d'Auxerre lui étoient soumises de telle maniere qu'il pouvoit disposer de leurs biens suivant que bon lui sembloit, il dota cette nouvelle Communauté, tant des biens de son Eglise propre qui étoit S. Etienne, que de celle de S. Germain, & il y ajoûta trois Terres que le Roi Dagobert lui avoit données, sçavoir Migennes au territoire de Sens, avec Vincelles & Trucy, situées sur la riviere d'Yonne dans le Diocèse d'Auxerre. Entre les Terres qu'il détacha de S. Etienne, on compte Vaux & Clamecy sur la riviere d'Yonne, qui sont du territoire d'Auxerre, & une autre nom-

Depuis l'an 622. jusqu'en 657

(a) Les fossés qui entouroient le Monastere de Solignac en Limosin, bâti par S. Eloy, avoient dix stades de circuit selon la vie de ce Saint, écrite par S. Oüen.

Depuis l'an 622. jusqu'en 857.

mée *Flaciacum* qui venoit de S. Didier son prédécesseur (*a*) Aunay-la-côte (*b*) du territoire d'Avallon; une Terre du Diocèse de Sens, dite en latin *Campobossum* (*c*) une petite Terre du pays de Troyes appellée *Ruliacum* (*d*) une du pays Tonnerrois nommée *Criacum*, & qui doit être Cry, aujourd'hui subsistant. De plus il assigna à ce nouveau Monastere la troisiéme partie d'une Terre du Berri appellée aujourd'hui Soësmes (*e*) pour y fournir du luminaire, laissant le revenu des deux autres tiers à sa Cathedrale, pour continuer à l'employer à la dépense du luminaire de cette même Eglise. Ce Monastere étoit composé de trois Eglises; la premiere étoit sous le titre de la Sainte Vierge, l'autre sous celui de S. André, & la troisiéme sous l'ancien titre de S. Julien de Brioude, que le Monastere avoit porté dès le temps auquel il étoit dans la Cité, & qu'il a continué de porter aujourd'hui. Il y avoit aussi deux Oratoires tout auprès, l'un sous l'invocation de S. Ferreol Martyr de Vienne, & l'autre sous celle de S. Martin de Tours. On devoit célébrer chaque jour une Messe dans chacune des trois Eglises, outre la Messe Conventuelle de toute la Communauté, & tous les jours on devoit y nourrir douze pauvres. Outre cela toute la Communauté devoit venir processionnellement chaque Jeudi de l'année à l'Eglise de S. Etienne pour y célébrer la Messe, & ce jour-là elle devoit donner à manger à trente pauvres. Cette aumône devoit se doubler le Jeudi de la semaine Sainte. Ce jour-là on devoit nourrir soixante pauvres, & même les habiller. Le tout en mémoire du Roi Dagobert, & de toute la famille Royale, aussi-bien que des autres Princes chrétiens, de l'Evêque actuellement siégeant, ses prédecesseurs & ses successeurs. Et afin que tout ce bel ordre fût exactement

(*a*) Je ne trouve dans le Diocèse d'Auxerre que Flée ou Flay de la Paroisse S. Pierre du Mont, dont le nom ressemble à *Flaciacum*.

(*b*) *Andunacum* Aunay pays de bon vin. La charte lui donne le nom de Colonie.

(*c* Peut-être Chambon en Gatinois: mais s'il y a dans le titre *Campolossum* ce doit être Chanlos, près S. Florentin.

(*d*) Il y a deux villages du nom de Roüilly proche Troyes, l'un dit Roüilly Saint-Loup*, l'autre, Roüilly-lès-Sacey. La vie de Sainte Syre fait mention de Rully.

(*e*) La preuve que c'est Soësmes village de l'Archiprêtré de Damgilon, ne se tire pas seulement de la ressemblance du nom qui est *Sissima* dans le titre, mais encore de ce que S. Julien de Brioude est le Patron de l'Eglise du lieu.

observé

observée, il chargea le Diacre Andegise d'y tenir la main. Cet acte de fondation est de l'an 644, selon la supputation du sçavant Pere Mabillon qui l'a inseré dans son livre *de re Diplomatica*. J'ai cru devoir y reformer quelque chose sur-tout dans les Notes, comme ayant examiné de plus près que lui la Topographie de l'Auxerrois & celle de nos voisins.

Depuis l'an 621. jusqu'en 657.

Ce ne fut point le seul Monastere que S. Pallade bâtit. Il en éleva un autre assez près des murs de la Cité, presqu'à l'Occident d'hiver, sur une petite éminence, & le dédia sous l'invocation de S. Eusebe Evêque de Verceil. Il ne pouvoit pas choisir un Saint qui pût servir plus veritablement de modéle à des Clercs & à des Moines en même temps. Les Ecrivains du neuviéme siécle marquent positivement qu'il voulut que ce fût une Communauté de Moines, & qu'il le fit entourer de murailles de tous les côtés. On ignore quels furent les biens qu'il destina pour doter ce Monastere: mais on a tout lieu de croire que Terves qui est proche Ecan, fut du nombre des Terres données à ce dessein. Il y eut cela de remarquable dans l'Eglise de ce Monastere, que le Dôme qu'il y fit construire du côté de l'Orient, étoit un édifice à la mosaïque, c'est-à-dire de diverses petites piéces rapportées, parmi lesquelles l'or n'étoit pas oublié. Il fit aussi bâtir une Eglise en l'honneur de S. Germain, dans un endroit de son Diocèse, appellé alors *Vercisum*, où l'on voyoit encore du temps d'Heric un Château d'une beauté admirable. Il voulut que cette Eglise fût distinguée des autres par un édifice à la mosaïque, aussi riche que celui qu'il avoit fait élever à S. Eusebe. Je n'ai pû encore sçavoir au vrai où étoit ce Vercisum, sinon que je croi qu'on l'appella depuis en langue vulgaire *Vercés*, & que par une plus grande corruption de langage on l'appella *Vergers*. Ce lieu est aujourd'hui réüni à Sully proche Donzi. Il y a une Eglise du titre de S. Germain, & on juge par la situation du Château qu'on y voit aujourd'hui, que l'ancien pouvoit avoir cela de singulier, qu'il étoit entouré de tous côtés des eaux de la riviere de Noain.

Ce fut aussi S. Pallade qui par un effet de sa dévotion à Saint Germain, ordonna que chaque année à la Fête de ce Saint, qui se célébre le premier jour d'Octobre, après

[redacted]

Depuis l'an 622. jusqu'en 657.

la Messe, les Chanoines de l'Eglise de S. Etienne reçussent cent sols des mains de l'Evêque, afin que dans la suite ils se portassent avec plus de courage à solemniser cette Fête. Un Historien de nos jours remarque que c'est là le plus ancien exemple qu'il ait trouvé de distributions manuelles dans l'Eglise Gallicane.

Il n'y avoit pas long-temps qu'il gouvernoit l'Eglise d'Auxerre, lors qu'il se tint un grand Concile dans la ville de Reims. Ce S. Prélat y assista avec plusieurs des plus célébres de ses contemporains, entre autres S. Sulpice de Bourges, S. Arnoul de Metz, S. Renobert de Bayeux. On trouve encore son nom parmi ceux des Evêques, qui souscrivirent au Concile tenu à Clichy proche Paris, vers la fin du mois de May de l'an 633. Il assista pareillement à celui qui fut tenu dans la ville de Challon l'an 650 ou environ. On trouve aussi son nom à la Charte d'exemption, qui passe pour avoir été accordée à l'Abbaye de S. Denis, & par la suite on se tint fort honoré de sa souscription qui est conçuë en ces termes : *Palladius peccator consentiens subscripsi*. Un Auteur anonyme ayant occasion de parler de ce Privilege d'immunité dans la vie de Dagobert en fait sentir la valeur, en ce qu'il a été signé par des Evêques, que la sainte Eglise ne doute point avoir été très-Saints, & au tombeau desquels le Seigneur operoit, à ce qu'il dit, des miracles éclatans, sçavoir S. Oüen Archevêque de Roüen, S. Radon son frere Maire du Palais, le bienheureux Pallade & S. Clair, &c. Ce qu'il y a encore de remarquable dans les souscriptions de cet Acte, est que le nom de S. Pallade s'y trouve immédiatement après celui du Roi. Il est daté du 29 Juillet.

Mabill. diplom. p. 467.

Auctor Gestorum Dagob.

Mabill. Suppl. ad Diplomat. pag. 19.

Malgré l'éloignement des temps, nous avons autre chose que des simples signatures du S. Evêque Pallade. Canisius a donné parmi les lettres de S. Didier, Evêque de Cahors, une lettre que notre Saint lui écrivit au sujet de quelques Villages que l'Eglise d'Auxerre avoit dans le pays de Quercy. C'étoit sans doute une partie de ceux que l'Evêque S. Didier d'Auxerre avoit donné aux Eglises de son Diocèse, & dont il y avoit eu des échanges avec d'autres terres situées dans la Saintonge, lesquelles n'eurent peut-être pas lieu. Cette lettre finit ainsi : *Palladius peccator hunc mandatum meum relegi, &c.* Le sujet de cette lettre

Canis. Antiq. Lect. Tom. 5.

nous confirme dans le sentiment que nos Compilateurs du IX siécle, n'ont pas été assez simples pour prendre le Testament de S. Didier de Cahors pour celui de S. Didier d'Auxerre, & que ce n'a pas été sans fondement qu'ils ont écrit que notre S. Didier possédoit des biens immenses dans la Province d'Aquitaine.

Depuis l'an 622. jusqu'en 657.

Ce saint Prélat mourut enfin comblé de mérites le dixiéme Avril, après trente-six ans & quelques mois d'Episcopat, & il fut inhumé dans la Basilique de S. Eusebe, qu'il avoit bâtie. En suivant le calcul commencé sous les Evêques précédens, cette mort à dû arriver l'an 657. L'anonyme dont nous venons de parler, nous assure qu'il se faisoit de son temps des miracles à son tombeau. Comme ils continuerent, ce fut ce qui porta l'Evêque Gui à le canoniser vers le milieu du dixiéme siécle. Il y avoit douze ans & deux mois que ce Prélat étoit témoin des merveilles que les SS. Evêques Pallade & Tetrice operoient dans l'Eglise de S. Eusebe. Il fit ouvrir leurs tombeaux le trente Juillet de l'an 945, & ayant ramassé avec piété leurs ossemens, il les renferma dans des châsses qu'il fit élever au-dessus de l'autel, afin que les peuples leur rendissent plus de respect, & qu'il se ressentît lui même plus puissamment de leur intercession. Le Pere Viole a écrit, que les ossemens de ces Saints furent conservés dans cette Eglise jusqu'au ravage des Huguenots de l'an 1567, & il ajoûte que quelques années avant qu'il travaillât sur l'Histoire d'Auxerre, on découvrit le cercueil de pierre de S. Pallade, sous le grand autel de cette Eglise, mais qu'on le laissa au même endroit. Je n'ai trouvé aucune preuve que les Reliques de S. Pallade fussent dans une châsse particuliere & differente de celle de S. Tetrice. Il paroit au contraire, que les ossemens de ces deux Saints étoient dans un même Reliquaire qu'on appelloit simplement *la châsse de S. Eusebe* du nom de l'Eglise à qui elle appartenoit. C'est ce qu'on peut inferer de la description de la Procession générale de l'an 1554. inserée dans le procès-verbal des tombeaux de S. Germain.

CULTE DE S. PALLADE.

Descriptions des Saintes Grottes pag. xxxv.

La fête de ce Saint n'est marquée ni dans Adon, ni dans Usuard. Ces Martyrologistes ne pouvoient point parler d'un Evêque qui n'avoit point encore de culte public. Le premier titre Ecclesiastique qui autorise la qualité de

CULTE DE S. PALLADE.

Saint qu'on lui donne, est le Martyrologe de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre écrit vers l'an 1007, en quoi il a été suivi par Nevelon & par plusieurs autres plus nouveaux. C'est depuis ce temps-là que l'on a toujours célébré sa fête le 10. Avril dans le Diocèse d'Auxerre sous le titre de Fête à trois leçons avec *Te-Deum*. Mais comme souvent elle tomboit dans le Carême, on l'a remise en 1726 au jour de l'élévation de son corps, c'est-à-dire au 30 Juillet, où on l'a joint à celle de S. Urse mort aussi le même jour, au commencement du VI. siécle.



CHAPITRE VIII.

De S. Vigile XXI. Evêque d'Auxerre, avec l'Histoire de son Culte.

Depuis l'an 658. jusqu'en 683.

IL y avoit quelques jours que le siége d'Auxerre vaquoit par la mort de S. Pallade, lorsque S. Vigile fut choisi pour lui succéder. On est obligé de fixer le commencement de son Episcopat à l'année 658 ou à la suivante, s'il est sûr que les vingt-cinq ans qu'il a été Evêque, ayent été terminés à l'an 683 ou 684. Il étoit vraisemblablement du pays Auxerrois, si sa disposition testamentaire suffit pour en juger; au moins nos Historiens du neuviéme siécle nous assurent qu'il étoit d'une famille noble, & la situation des biens qu'il légua à l'Eglise prouve assez qu'il étoit du Diocèse & même de la Ville. Il ne restoit presque plus dans les dehors d'Auxerre que la partie située à l'Occident d'été, où il n'y eût point d'Eglise. S. Vigile voulant imiter les exemples de ses prédécesseurs, y en fit bâtir une en l'honneur de la sainte Vierge; il l'accompagna d'une Communauté où il mit des Moines (*a*) & la fit entourer de murs: & comme il n'étoit pas moins attentif aux besoins

(*a*) On trouve parmi les anciennes régles Monastiques, la Regle appellée, *Regula Magistri*. Elle passe pour avoir été rédigée sous Clovis II. en France, par un Vigile Diacre & Abbé. On pourroit l'attribuer à notre Saint, & dire qu'il l'auroit fait d'abord pratiquer dans le Monastere bâti par S. Pallade en l'honneur de S. Eusebe, & que depuis étant fait Evêque, il l'auroit donné à ses Moines de Notre-Dame.

du corps qu'à ceux de l'ame, il eut soin de faire construite proche ce Monastere un Hôpital pour les pauvres. Les saints Evêques de son siécle ne manquoient guéres à ces sortes d'établissemens lorsqu'ils bâtissoient des Monasteres, & ils étoient fort soigneux d'y laisser des fonds considerables pour subvenir à leur entretien. C'est ce que fit S. Vigile à l'égard du sien. Depuis l'an 658. jusqu'en 683.

Les Auteurs du neuviéme siécle qui ont recueilli en abregé les actions de ce S. Evêque, renvoyent là-dessus à son Testament qu'ils avoient entre leurs mains, & qui étoit trop long pour entrer dans leur Histoire. (*a*) On y voit les acquisitions & échanges de biens qu'il avoit faites pendant sa vie : circonstances qu'il étoit necessaire d'exposer en dotant une Eglise. On y voit en même temps un certain nombre de fonds considerables qui lui venoient de son patrimoine. La petite élévation sur laquelle il bâtit l'Eglise de Nôtre-Dame, contenoit alors un côteau de vignes qui lui appartenoit; il le donna tout entier à cette Eglise, en fixant pour limites le grand chemin qui de la porte de Paris, (c'est-à-dire de celle où est aujourd'hui le grand horloge) alloit au petit bois, & touchoit par le haut aux vignes de Migraine, (*b*) confinoit aux vignes de S. Germain, & revenoit aboutir au grand chemin, menant à S. Simeon. Il lui donna encore des places tant au-dedans des murs de la Cité, qu'au-dehors; la portion qu'il avoit en Bercuy (*c*) (qui est l'ancien nom du Village de S. Georges,) & des prez situés sur le ruisseau de Beauche, en faisant mention du finage de Perrigny & de la fontaine Divone. (*d*) Ces derniers biens étoient de son patrimoine aussi-bien que la Terre nommée *Cauliaca super fluvio Igauna* donc la situation est aujourd'hui incertaine, (*e*) & Poüilly sur Loire (*f*) qu'il

(*a*) Ce Testament a été donné au public par le P. Mabillon, parmi les preuves du premier Tome des Annales Benedictines : mais l'explication qui y est de quelques noms de lieu, n'est pas toujours à suivre.

(b) *De superiori fronte subjungunt vineas Midranicas usque ad vineas Domni Germani, & inde ad strata superius nominata qui ad Sanctum Simeonem vadit.*

(c) *Portionem meam de Bercusaco.*

(d) *Ad fines Patriniacense per fontanam qua vocatur Dionna*, Divone & par corruption Dionne, étoit le nom que les Payens donnoient à certaines fontaines superstitieuses.

(*e*) *Cauliaca* se rend parfaitement par le mot de Choüilly. Il y en a plus d'un dans le Diocèse. On croit que l'ancien nom de la plaine, proche les moulins de Brichol jusqu'au Tureau étoit Choüilly : il y a eu en ce lieu un Château appellé le Château des Choux.

(f) *Pauliaca Villa sita in pago Autissioderensi proprietatis meæ super fluvio Ligeris.*

Depuis l'an 658. jusqu'en 683.

légua pareillement. Il ajoûta à cela une partie de la terre de Bonart au pays Senonois (*a*) qui étoit une de ses acquisitions; Flogny en Tonnerrois (*b*) qu'il tenoit de Frotilde sa parente, & du noble Seigneur Helchelin. On entrevoit encore dans le reste de ce Testament parmi les noms mal exprimés, un Chessy en Tonnerrois, (qu'on dit situé proche Hervy le Châtel) Ladus & Senant au territoire de Sens; des terres du voisinage de Druyes & Oüene en Auxerrois, (*c*) des biens à Mairey & Soulangy en Tonnerrois; (*d*) d'autres biens dans le Donziois. Les villages de Lain & de Lainsec y sont clairement nommez aussi-bien que la Terre des Chardonnieres située devant S. Fergeau.

Ce saint Prélat ne négligea point non plus de fournir aux autres Evêques du Royaume de quoi soûtenir les nouveaux établissemens de piété, qui se faisoient dans leurs Diocèses. On en a un exemple à l'égard de S. Drausin Evêque de Soissons. Ebroin venoit de fonder proche sa Ville Episcopale un fameux Monastere de filles: L'Evêque voyant qu'il étoit à propos de favoriser de quelques privileges d'immunité, cette nouvelle maison de Religieuses, en dressa un acte qu'il fit signer, non seulement par les Evêques de sa Province, mais encore par plusieurs autres Prélats de France. Entre les vingt souscriptions qu'on y trouve, celle de S. Vigile est la neuviéme, & est conçuë en ces termes: *Moy Vigile, pêcheur, ai consenti à ce privilege, & y ai souscrit.* Les sçavans rapportent cette signature à l'an 666. qui étoit la dixiéme ou la douziéme année du regne de Clotaire III.

La disette d'Ecrivains au septieme siécle est la cause que la plus grande partie des actions de notre Saint n'est point venuë jusqu'à nous. Ce qu'il y a seulement à ajoûter à ce qui vient d'en être dit, c'est qu'il scêla par l'effusion de son sang les verités qu'il avoit si long-temps enseigné au peuple qui lui avoit été confié. Il y avoit plus de vingt ans qu'il gouvernoit l'Eglise d'Auxerre, lorsque Waraton devint Maire du Palais des Rois de France, après la

(a) *In pago Senonico in villa Bonarto quæ est sita super fluvio Icauna.*

(b) *In pago Tornotrinse... in villa Flauniaco.... In villa Cassiaco.... Ladugio, Sinantia.*

(c) *In agro Tresoginse.*

(d) *In agro Materiacense & Selemniacense sitos in pago Tornotrinse.*

mort d'Ebroïn. C'étoit un homme pieux, mais peu agissant, & qui laissa son fils Gilimer conduire les affaires qui auroient dû le regarder. Ce fils qui ne songeoit qu'à se produire selon que le dépeint le Continuateur de Fredegaire, eut le hardiesse de supplanter son pere, & poussa l'inhumanité jusqu'à le destituer au bout d'un an ou environ. S. Oüen Archevêque de Roüen lui remontra souvent la laideur de son action, mais inutilement. Gilimer enfin fut puni de Dieu par une mort imprevuë, & Waraton reprit sa premiere autorité qu'il exerça encore durant une année. Ce fut certainement pendant ces differentes révolutions qui durerent jusqu'en 684, que la mort de S. Vigile arriva; mais on ne sçait pas quel en fut l'auteur. Quoi-qu'on crût à Auxerre au neuviéme siécle que c'étoit par le commandement de Waraton, il y a bien plus d'apparence, que ce fut Gilimer son fils, qui donna ordre d'assassiner ce Saint, ou qui l'assassina lui même. S. Vigile animé du même zéle que S. Oüen, avoit pu lui donner des avis sur sa conduite; ce qui l'auroit déterminé à se défaire de lui. Et comme Waraton étoit toujours censé alors Maire du Palais, le peuple peu informé de la vérité de ce qui se passoit à la Cour, a pû attribuer aisement à Waraton cet assassinat commis de son temps. Quoiqu'il en soit, ce saint Prélat fut arrêté dans une Forêt du Diocèse de Soissons, appellée la Forêt de Côte ou de Cuice (*Cotia*), & ce fut là qu'il reçut les coups de poignard qui lui procurerent la gloire du martyre; martyre à la verité un peu different de celui des Saints des premiers siécles, mais qui peut cependant y être comparé, tant dans sa fin que dans ses effets. Car outre que la cause de ce martyre qui fut son zéle pour la justice & l'équité, n'est gueres differente de celle qui fit emprisonner S. Jean Baptiste, il est certain que la suite fit voir que la mort du S. Evêque etoit prétieuse aux yeux du Seigneur. Les auteurs Auxerrois du neuviéme siécle, mieux informés de ce qui s'étoit passé pans le voisinage, que de ce qui s'étoit fait au délà de Paris, nous apprennent un fait digne d'attention.* Comme on transportoit son corps à Auxerre, il fallut passer par la ville de Sens. Lorsque le corps fut vis-à-vis des prisons, aussi-tôt les liens des prisonniers furent rompus: & cette troupe de miserables ainsi dé-

Depuis l'an 658. jusqu'en 683.

En 681.

Depuis l'an 658. jusqu'en 683.

livrée, se mit à la suite du convoi, traînant avec elle les chaînes dont ils avoient été liés. Ces Auteurs ajoûtent que l'on voyoit encore de leur temps ces mêmes chaînes attachées à son tombeau en témoignage d'un si grand miracle.

Culte de S. Vigile.

Quelques-uns (a) disent que son corps arriva à Auxerre le 17. Juillet, mais ils n'en apportent point la preuve. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut inhumé dans la Basilique de sainte Marie qu'il avoit bâti hors les murs, & que quelques siécles après son corps fut rélevé du tombeau un 28. Novembre pour être renfermé dans une châsse. Cette translation, ou plûtôt cette élevation, fut peut-être faite au dixiéme siécle, en même-temps, ou à peu près, que celle de S. Pallade son prédécesseur, & celle de S. Tetrice son second successeur; dont Gui Evêque d'Auxerre tira les corps du tombeau l'an 945. pour les placer au-dessus du grand aûtel de S. Eusebe. Il est du moins indubitable qu'elle est plus ancienne que le douziéme siécle, puisqu'on la trouve marquée dans un martyrologe de la Cathedrale écrit vers l'an 1007. & dans tous les Calendriers Auxerrois écrits depuis six cens ans.

Son corps avoit été sans doute alors démembré comme il arrive dans ces sortes d'élevations, & les cendres de sa chair avoient été renfermées dans des linges séparés. On croit que c'est de cette derniere espéce de Reliques de ce Saint qu'on avoit mise, suivant la coutume de certains siécles, au haut du clôcher de l'Eglise de Notre-Dame quand il fut refait, depuis cette élevation: du moins lorsqu'il fut nécessaire de l'abatre (ce qui arriva vers le commencement du XV. siécle) on y trouva dans le globe qui terminoit le clôcher une boëte qui entre autres Reliques en contenoit de S. Vigile: & quand ce clôcher eut été refait à neuf l'an 1405. l'Abbé de S. Marien y fit remettre au même endroit la même boëte remplie de ces Reliques, dont fut dressé procès-verbal le 5. Mai, à la tête de la chronique manuscrite de S. Marien, par Robiqueaul Notaire, où il se lit encore. Mais un malheur de l'an 1627. ayant permis que ce clôcher soit tombé, les Reliques qui y

(a) D. Georges Viole.

étoient

étoient, ont été dispersées. La Cathedrale d'Auxerre avoit aussi un petit Reliquaire où étoit une côte de S. Vigile, suivant un inventaire fait un peu avant la prise de la Ville; & elle avoit peut-être cette Relique depuis l'année de la translation, faite un 28. Novembre: du moins elle est énoncée clairement dans un catalogue des Reliques de cette Eglise, écrit vers l'an 1400. en ces termes: *Unam de costis S. Vigilii Martyris, Episcopi Autis.*

CULTE DE S. VIGILE.

Un accord fait en l'an 1472. entre le Curé & les Paroissiens de notre-Dame-la-Dehors (a) nous apprend que durant le quinziéme siécle, les Paroissiens avoient une si grande confiance dans les Reliques de S. Vigile, qu'ils en descendoient la châsse le plus souvent qu'ils pouvoient pour la porter en procession: mais on convint alors de rendre cette cérémonie plus rare, parce qu'on s'étoit apperçu qu'elle dégéneroit depuis qu'elle étoit devenuë si commune; la châsse fut portée, à la requête des Gouverneurs de la Ville, dans une procession générale qu'on fit pendant l'Eté de l'an 1475. au sujet de la peste qui étoit à Auxerre.

B. M. Extra muros.

La châsse de S. Vigile se trouve aussi dans le nombre de celles qui furent portées en 1554. dans la Procession générale qui se fit à Auxerre le 21. Mai, pour obtenir de la pluie. Mais treize ans après elle fut indignement profanée par les Huguenots. Ces impies étant entrés dans l'Eglise Notre-Dame où elle étoit élevée au-dessus du grand autel, l'enleverent de cet endroit, la brisérent, en ôterent les Reliques qu'ils jetterent par terre, & emporterent ce qu'il pouvoit y avoir d'or & d'argent. Dieu permit (b) cependant que quelques personnes de piété, animées d'une sainte hardiesse, ramassassent une partie de ces saintes Reliques, qu'elles rendirent ensuite aux Religieux de la Maison; & en 1588. le 10. Juillet Jacques Amyot Evêque d'Auxerre les renferma solemnellement dans une châsse nouvelle, qui n'étoit que de bois. Ce sont ces mêmes Reliques que cette Eglise conserve dans une autre châsse de bois doré, faite par les soins d'un Prieur, & dans laquelle on les transfera le 26. de Mai de l'an 1688. veille de l'As-

(a) *Tabul. S. Mariani.* C'est le nom de l'Eglise bâtie par S. Vigile.
(b) Procès-verbal de J. Amyot.

CULTE DE S. VIGILE.

tain revenu à percevoir sur une vigne, à ceux des Chanoines qui célébreroient dans l'année des vigiles & une Messe en son honneur. La premiere des fêtes de S. Vigile, quoique célébrée pendant le Carême, à toujours été à neuf leçons dans le Diocèse : la seconde n'a été qu'à trois leçons, & les deux Fêtes sont restées sur ce pied-là, jusqu'à l'édition du Breviaire de l'an 1726, dans lequel on a transporté la principale Fête de ce Saint au jour de la translation, pour ne plus la célébrer pendant le temps du jeûne.

L'Eglise où S. Vigile fut inhumé étoit bâtie, comme on a déja vû, sur son propre fon : ce Saint y avoit mis des Moines; mais ces Moines ne garderent pas longtemps la régle qu'il leur avoit donnée; & depuis le milieu du huitiéme siécle la conduite de cette Abbaye ayant été ôtée aux Evêques d'Auxerre, l'institut monastique commença à dégénerer. Elle ne fut renduë que deux cens ans après à l'Evêque Gui, qui l'ayant obtenu par le moyen de Hugues (le grand) Duc de France, en fit confirmer la restitution par le Roi Loüis d'Outremer. Mais elle ne tarda guéres à passer pour la seconde fois en des mains étrangeres, puisque dans les siécles suivans Aganon Evêque d'Autun la possédoit, & qu'il fallut que l'Evêque d'Auxerre Geoffroi de Champaleman, l'obtint de nouveau, aussi-bien que celle de S. Amatre, parce qu'Aganon les tenoit toutes deux de son pere. L'Evêque Robert voulant faire vers la fin de l'onziéme siécle, quelque satisfaction aux Chanoines de la Cathédrale, dont il avoit laissé endommager une des Terres que l'un de ses prédécesseurs avoit donné, leur conféra l'Abbaye de Notre-Dame, suivant Frodon historien de sa vie. Ainsi il faut convenir qu'il y eut dès-lors des Chanoines en cette Eglise, qui avec les Evêques joüissoient du revenu qui pouvoit être resté. Mais vers l'an 1140. les Chanoines Réguliers de Prémontré leur succéderent. L'Evêque Hugues de Mâcon les avoit introduit dans le Monastere de S. Marien rebâti par Ithier clerc de sa Cathedrale. Ils y demeurerent trois ou quatre ans fort à l'étroit, & enfin l'Evêque prit la résolution de leur donner l'Eglise de Notre-Dame hors les murs avec ses dépendances. Pour y parvenir il fit proposer aux Chanoines séculiers de cette Eglise, ou de conformer leur vie à celle de ces nouveaux

Labb. suprà p. 427.

Labb. p. 446.

Ibid. p. 453.

Ibid. p. 455.

Ibid. p. 461.

Chanoines, ou de se retirer : quelques-uns prirent ce dernier parti, & d'autres suivirent le premier. Un d'entre eux avoit sa maison canoniale du côté septentrional de l'Eglise, tandis que les autres maisons & ce qui pouvoit rester de l'ancien Cloître, étoit du côté méridional. Les Chanoines de Prémontré trouvant qu'il leur convenoit mieux de demeurer au septentrion de l'Eglise, que non pas au midi, qui est le côté de la Ville d'où ils étoient souvent incommodés par les séculiers, prierent ce Chanoine de changer, ou de vendre sa maison. Il ne voulut point entendre raison là dessus, mais étant tombé malade, il mourut la semaine suivante, & les Chanoines de Prémontré ne trouvant plus d'obstacle, établirent leur Communauté au septentrion de l'Eglise, où elle est restée depuis. Ils quitterent cependant cette seconde demeure en 1169. pour venir habiter le nouveau Monastere de S. Marien, rebâti au lieu où avoit été auparavant l'Eglise de S. Martin, & ne laisserent à Notre-Dame qu'un certain nombre de Religieux pour desservir la Paroisse qui fut établie vers ce tems-là, ou dans le siécle suivant, pour les habitans du nouveau Bourg ; & la Communauté de S. Marien ne s'en servit dans la suite que pour s'y retirer dans le temps des guerres, comme il arriva durant celles des Anglois en 1358, & celles des deux siécles suivans. Enfin l'Abbaye de S. Marien ayant été entiérement détruite en 1570. par déliberation des habitans d'Auxerre ; les Religieux de cette Maison se retirerent pour toujours à Notre-Dame, où ils sont encore à présent.

CULTE DE S. VIGILE.

Il y a apparence que cette même Eglise en tant que Prieuré avoit autrefois choisi pour sa principale fête celle de la Nativité de la sainte-Vierge : car la Cathédrale exacte à aller célébrer à l'exemple de l'Eglise de Rome les Vigiles & la Messe dans toutes les anciennes Communautés des environs de la Ville, y alloit autrefois ce jour-là : & ce n'est que depuis l'an 1460. que la Procession a été remise au Samedi, & Dimanche dans l'Octave, en quoi l'on conserve toujours un vestige de cette ancienne coutume. On peut aussi remarquer ici en passant, que tant que les Samedis de la semaine de Pâques & celle de la Pentecôte ont été distingués dans la Cathedrale, par une Pro-

Obituar. Cathed.

CHAPITRE IX.

De trois Evêques d'Auxerre, inhumés successivement dans l'Eglise de S. Eusebe, qui sont Scopilion, S. Tetrice, & Foucaud.

SCOPILION, XXII EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 683. jusqu'en l'an 691.

In mss. S. Mariani.

NOus ne sçavons que très-peu de chose du successeur de S. Vigile. Il est nommé Scopilion dans toutes les listes, excepté dans une du treiziéme siécle où il est ainsi marqué: *Beatus Pylio*; ce qui peut venir de ce que les trois premieres lettres de son nom auront été prises pour l'équivalent de *Sanctus*, étant ainsi écrites en abregé *Scs*. Il tint le siége Episcopal huit ans, & fit présent à son Eglise de quelques vases d'argent que l'on voyoit encore vers la fin du neuviéme siécle avec son nom marqué dessus. Il fut inhumé à S. Eusebe où sa mémoire aussi-bien que son tombeau sont restés dans l'oubli. C'est tout ce que nous en pouvons dire: mais on est mieux informé de ce qui regarde son successeur.

S. TETRICE XXIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 691. jusqu'en l'an 706.

TEtrice que dès le neuviéme siécle on appelloit aussi Trétique, fut formé comme plusieurs de ses prédecesseurs, dans la vie spirituelle, parmi des personnes qui vivoient en communauté. Au moins il est constant par les Auteurs de sa vie, qu'avant son Episcopat, il fut Abbé de S. Germain. Etant revêtu de cette dignité, il se comporta de telle maniere, que non seulement il mérita l'estime de ceux qui lui étoient soumis, mais encore celle des peuples. Il étoit liberal, d'une piété exemplaire, d'une

chasteté

chasteté inviolable, & fort sensible aux miseres des pauvres. C'est pourquoi le siége Episcopal d'Auxerre étant venu à vâquer, tout le peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit étant inspirés de Dieu le choisirent pour leur Prélat; & ayant été tiré de la Basilique de S. Germain, il fut ordonné Evêque. Il n'eut pas plûtôt reçu le caractere de l'Episcopat qu'il fit voir combien il étoit disposé à s'en acquitter dignement. Il commença d'abord à annoncer souvent la parole de Dieu, afin d'avancer l'édifice spirituel de l'Eglise qui lui avoit été confiée. Il tint un Synode dès la premiere année, il y régla l'ordre, suivant lequel les Abbés ou les Archiprêtres feroient l'Office dans l'Eglise de S. Etienne. Voici quelle fut la teneur de ce réglement: Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

AUX CALENDES DE JANVIER.

Que la premiere semaine de Janvier, ce seroit la Basilique de S. Germain qui viendroit desservir la Cathedrale.

La seconde semaine, ce seroit la Basilique de S. Amatre.

La troisiéme semaine, la Basilique de S. Pierre.

La quatriéme semaine, la Basilique du Monastere de S. Julien.

CALENDES DE FEVRIER.

1. *Semaine.* La Basilique de S. Marien.
2. *Semaine.* La Basilique de S. Eusebe.
3. *Semaine.* La Basilique de S. Martin.
4. *Semaine.* La Basilique de Ste. Marie, ou N. D.

CALENDES DE MARS.

1. *Semaine.* La Basilique de S. Nazaire; c'est-à-dire S. Gervais.
2. *Semaine.* Le Monastere de Lonretz, (*Longoretense*) c'est-a-dire l'Abbaye de S. Laurent.
3. *Semaine.* Le Monastere de Saissi. (*Sesciacense.*)
4. *Semaine.* Le Bourg d'Ecoulive. (*Scolivæ-vicus.*)



Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

CALENDES D'AVRIL.

1. *Semaine.* Le Bourg de Bacerne. (*Bacernæ-vicus.*)

2. *Semaine.* Venouſe & Gouaix. (*Vendoſa & Gaugiacus.*)

3. *Semaine.* Naintry & Lichay. (*Nanturiacus & Licaiacus.*)

4. *Semaine.* *Tauriacus* (*a*) ou plûtôt *Truciacus.*

CALENDES DE MAI.

1. *Semaine.* *Coræ-vicus,* c'eſt-à-dire Crevan.

2. *Semaine.* Courçon & l'Oratoire S. Menge, c'eſt-à-dire Merry-Sec, dont S. Menge eſt encore actuellement Patron. (*Corcedonus & Oratorium S. Memmii.*)

3. *Semaine.* Druye Corvol & Oiſy. (*Droja, Corviacus & (b) Auciacus.*)

4. *Semaine.* Varzy. (*Vareiacus.*)

CALENDES DE JUIN.

1. *Semaine.* Le val de Bargis & Nannay. (*Bargiacus & Nantoniacus.*)

2. *Semaine.* Mêve. (*Maſſva.*)

3. *Semaine.* Cône. (*Condida.*)

4. *Semaine.* Tracy & Sully. (*Draſtiacus & Soliacus.*)

CALENDES DE JUILLET.

1. *Semaine.* Neuvy. (*Novus-vicus.*)

2. *Semaine.* Briare. (*Brioderus.*)

(*a*) Comme Tury paroît déplacé en cet endroit, & que d'ailleurs il eſt à la quatriéme ſemaine d'Août en ſon vrai rang, je croi que c'eſt une ancienne faute du Copiſte qui a lû *Tauriacus* au lieu de *Ranciacus* ou plûtôt *Iranciacus* qui eſt un nom connu, & dont la ſituation locale convient fort à l'ordre qu'obſervoit S. Tetrice d'aller de proche en proche. Ou bien il pouvoit y avoir *Truciacus* qui eſt un nom encore plus reſſemblant, & en ce cas ce ſeroit Trucy ſur Yonne.

(*b*) Il y a *Corviacus* dans le latin qui ne peut ſignifier que Corvol qui eſt voiſin d'Oiſy, & aſſez peu éloigné de Druye. A l'égard de Druye, il eſt indubitablement déſigné par *Troja*, comme Traſſy par *Draſtiacus*, parce que le D & le T ſont des lettres qui s'employent ſouvent l'une pour l'autre.

3. *Semaine.* Giem (*Giomus*) & *Laoderus.* (*a*)

4. *Semaine.* Blaineau. (*Blanoïlus.*)

Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

CALENDES D'AOUST.

1. *Semaine. Clerici Dominici.* Le Clergé de l'Eglise Cathedrale (*b*)

2. *Semaine.* Aligny. (*Eliniacus.*)

3. *Semaine.* Boüy. (*Baugiacus.*)

4. *Semaine.* Tury. (*Tauriacus.*)

CALENDES DE SEPTEMBRE.

1. *Semaine.* Entrains. (*Interamnis.*)

2. *Semaine.* Le Bourg d'Ouaine. (*Odonæ-vicus.*)

3. *Semaine.* Pourein & Toucy. (*Pulverenus & Tociacus.*)

4. *Semaine.* Eppoigny & Charbuy. *Epponiacus & Carbaugiacus.*)

CALENDES D'OCTOBRE.

1. *Semaine.* Le Clergé de la Cathedrale. (*Clerici Dominici.*)

2. *Semaine.* La Basilique S. Germain.

3. *Semaine.* La Basilique de S. Amatre.

4. *Semaine.* La Basilique de S. Pierre.

CALENDES DE NOVEMBRE.

1. *Semaine.* Donzy. (*c*) (*Domitiacus.*)

(*a*) *Laoderus* doit être un endroit non employé ailleurs, & par conséquent dans le canton qui n'a pas été designé. S'il n'est pas Ozoir ni S. Privé ou S. Fergeau, il doit être S. Martin des Champs. Je le croirois l'un de ces deux derniers endroits, parce qu'ils sont tous les deux sur le courant du Lou-ain, riviere dite tantôt *Lupa-amnis*, tantôt *Launus*. Elle n'est encore proprement qu'un torrent à S. Sauveur où elle passe d'abord & à S. Fergeau où elle passe plus bas. Ainsi *Laoderus* étant composé de *Lao* & de *derus* torrent, signifie l'un de ces deux lieux, & plus probablement S. Martin des Champs où l'on trouve le le nom de Latré.

(*b*) Il paroit que la premiere semaine d'Août n'a été assignée au Clergé de la Cathedrale que parce que c'est le temps de la Fête Patronale de la Cathedrale S. Etienne 3. Août. De même la premiere semaine d'Octobre, à cause de la grande Fête de la déposition de S. Germain, attachée au premier Octobre.

(*c*) Si dans l'original il y a en *Domitiacus* c'est surement Donzy: mais il est plus probable que les copistes ont fait ici une faute, & qu'il faut lire *Do*

Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

2. *Semaine.* Le Monastere de S. Julien.
3. *Semaine.* La Basilique de S. Marien.
4. *Semaine.* La Basilique de S. Eusebe.

CALENDES DE DECEMBRE.

1. *Semaine.* La Basilique de Ste. Marie.
2. *Semaine.* La Basilique de S. Martin.
3. *Semaine.* La Basilique des Sts. Gervais & Protais.
4. *Semaine.* Les Monasteres de Lonretz & de Saissy. (*Longoreti & Sesciaci.*)

Sac. Bened. III. Part. I.

Page 12.

Il faut remarquer ici que l'année est toute complette, & que le mois de Septembre n'est pas excepté comme Dom Mabillon & M. Fleury ont cru qu'il l'avoit été à cause des vendanges. Ils ont été trompez par l'édition qu'a donné le Pere Labbe de cette Ordonnance synodale, où l'Imprimeur a oublié ce mois ; ce que n'a pas fait Dom Martene dans son Traité des divins Offices, quoiqu'il ait suivi les autres fautes de cette édition.

Vice-Dominus aut Cellarius.

S. Tetrice ayant disposé ainsi le rang d'un chacun pour venir faire l'Office à la Cathedrale, ordonna que les Abbés ou les Prêtres qui s'y rendroient avec leur Clergé pour s'acquitter de ce devoir, fussent payés à proportion de leur peine par l'Oeconome de l'Eglise sur le revenu de l'Evêché : mais il ajouta aussi, que ceux qui y rendroient trop tard, ou qui paroitroient faire l'Office avec négligence, seroient privés de vin pendant quarante jours. Le Vidame ou le Cellerier étoient chargés de ce payement : & au cas qu'ils n'y eussent pas été fidéles, ils étoient condamnés à être renfermés pendant six mois dans un Monastere pour y jeûner au pain & à l'eau. Cette ordonnance fait voir qu'il y avoit alors peu de Clercs avec l'Evêque. Ils étoient en nombre suffisant pour faire l'Office à certains jours dont la

cimiacus. On ne voit point de raison pourquoi Donzy seroit placé parmi les Eglises des Fauxbourgs d'Auxerre, si ce n'est à cause de quelque privilege qu'auroit eu cette terre, qui depuis a été sujette à l'hommage envers l'Evêque & au portage. S'il faut lire *Decimiacus* c'est S. Cyr les Coulous ou sous S. Aunaire. il y avoit un Monastere appellé *Decimiacense ad S. Cyricum.* Il est vrai que s'il ne faut pas lire *Dominiacus*, Donzy ne se trouvera pas invité comme les autres, quoiqu'il soit dans la description de S. Aunaire, mais on peut répondre que Colmery, Champ-lemy, Bitry, & Arquien appellés par S. Aunaire, ne le sont pas non plus par S. Tetrice.

solemnité leur étoit particuliere, tels que la fête de S. Etienne & celle de S. Germain, mais non pour pouvoir entretenir le service divin tous les jours de l'année. Ce fut pourquoi l'Evêque fit venir des troupes auxiliaires, en leur distribuant à chacun une saison proportionnée à l'éloignement dont ils étoient de la Ville Episcopale, assignant aux Eglises d'Auxerre & aux Monasteres du Diocèse, le tems des plus petits jours, depuis le mois d'Octobre jusqu'à la fin du mois de Mars, aux lieux mediocrement éloignés les saisons où les jours sont mediocrement grands, & à ceux qui étoient les plus éloignés les mois Juin & de Juillet.

Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

Ce même Prélat donna à l'Eglise de S. Etienne sa Cathedrale, un village du pays Senonois, appellé en latin *Maximiacum* (aujourd'hui Marsengy) (*a*) qui lui étoit échu de la succession de ses parens, avec toutes les maisons qui en dependoient, les serfs, les vignes, les bois, &c. Le nom du même Evêque se trouve, quoiqu'un peu défiguré, au bas d'un privilege qui regarde une Eglise située sur la Loire, & qui fut expedié au Palais, dit en latin *Captanacum* l'an 696. On y lit : *Tretecor per misericordiam Dei hoc privilegium subscripsi.* Le bon ordre qu'il tâcha de mettre dans son Clergé, lui attira quelques ennemis ; son Archidiacre appellé Rainfroy ne pût voir qu'avec peine vivre si long temps un Pasteur si vigilant. Il conçut le dessein de se défaire de lui, & il prit pour l'exécuter le temps auquel le Saint reposoit. Il entra dans la maison, où il le trouva endormi sur un banc, & lui plongea le poignard dans le sein. Les Historiens du IX. siécle ajoutent qu'aussitôt qu'il fut sorti de l'endroit où il venoit de tuer son Evêque, il fut enlevé comme par un coup de foudre, & qu'on ne le vit jamais paroître depuis ce temps-là. Ils regardoient le fait comme certain, & ils n'en étoient éloignés que de cent cinquante ans. Bien plus, ajoutent-ils, la dévotion des fidéles qui se sentoient affligés du mal des dents, étoit de s'approcher du banc sur lequel le meurtre avoit été com-

Mabill. in lib. de re Diplomatica. ex autog. Dionysiano.

(*a*) Ce village de Marsengy est situé sur la riviere d'Yonne entre Sens & Ville-neuve-le-Roi. C'est selon les regles de l'analogie que de *Maximiacum* on a fait *Maximiiac* puis *Maxingy*, *Maxingy Maxengy*, *Massengy* & enfin *Marsengy* par corruption. Il sera parlé encore de ce Village sous l'Evêque Heribald. L'Eglise du lieu a toujours été sous le titre de S. Germain d'Auxerre.

* Depuis l'an 692. jusqu'en 706.

mis ; & par le moyen des mérites du S. Evêque ils obtenoient leur guérison. Ces mêmes Auteurs assurent que les planches de ce banc se voyoient encore lorsqu'ils écrivoient, & qu'on y remarquoit même encore les preuves de son martyre, c'est-à-dire les marques du sang répandu. Les Evêques ses successeurs, firent aussi bâtir au même lieu en mémoire du saint Martyr un Oratoire sous son nom, qui étoit fort fréquenté sous le regne de Charles le Chauve.

CULTE DE S. TETRICE.

La mort du Saint arriva le dix-huitiéme jour de Mars, de l'an 706. ou 707. après quinze ans d'Episcopat. Son corps fut inhumé avec un concours extraordinaire des Fidéles, dans l'Eglise de S. Eusebe. Comme ce corps fut tiré du tombeau en même temps que celui de S. Pallade, & que ses ossemens ont eu le même sort, on peut voir ce que j'ai marqué sur ces deux Saints à l'article de S. Pallade. Un Auteur qui fit vers l'an 1375 un abregé des actions des Evêques d'Auxerre, dit au sujet de S. Tetrice, que l'Oratoire fondé en son honneur par les Evêques d'Auxerre étoit dans le Monastere de S. Eusebe, & qu'on y voyoit encore de son temps le banc sur lequel il avoit été tué. Si cet Auteur pouvoit passer pour exact, je ne rapporterois point ici une tradition contraire qui est à Ecan, Village éloigné de deux lieuës d'Auxerre. On lit dans cette Eglise sur les murailles de la nef, tant d'un côté que d'un autre, quelques vers françois qui portent que ce fut dans ce Territoire que S. Tetrice fut massacré sur un banc, & que le peuple fit bâtir en ce lieu un riche Oratoire pour honorer le S. Evêque. (Le Lecteur me permettra de ne point donner ici ces vers, parce qu'ils ne paroissent pas d'une composition ni d'une écriture plus ancienne que quatre-vingt ans ou environ.) On ajoute même que le banc est renfermé dans un pilier du choeur du côté droit vis-à-vis le lutrin, & pour plus grande preuve de cette tradition on a coutume de chanter tous les ans une Grand-messe dans cette Eglise le jour auquel tout le Diocèse fait la Fête du Saint. Le Pere Mabillon a écrit sur ce Saint conformément à cette tradition, mais il paroit que c'est sans avoir rien vû par lui même, puisqu'il met des cryptes dans l'Eglise de S. Eusebe, où il n'y en a point. Je ne prétends point combattre cette pieuse creance des anciens du vil-

Sæculo III. *Bened.*

lage d'Ecan : je me contenterai d'observer que le nom latin d'Ecan n'a pas toujours été *Scamnum* comme on le dit depuis peu, & que dans le treiziéme siécle Gui de Munois faisant l'énumeration des Eglises données à l'Abbaye de S. Germain, par Heribert Evêque d'Auxerre, vers l'an 990. ne dit point *de Scamno* en parlant d'Ecan, mais *de Scancio beati Georgii*, ce qui est conforme aux manuscrits que j'ai vûs là-dessus. Encore de nos jours, S. Georges est regardé comme Patron d'Ecan, & non pas S. Tetrice. Le moyen de concilier les deux prétentions, seroit de dire que la Relique en question auroit été conservée à Terves, qui est dans l'étenduë de la Paroisse d'Ecan, & qui appartient au Prieuré de S. Eusebe, & que par la suite tout le territoire a pû prendre son nom du concours qui se faisoit au banc de S. Tetrice, mais qu'afin de distinguer deux Ecans, on a dit Ecan S. Germain, pour désigner celui qui avoit une Eglise de S. Georges ; & Ecan S. Eusebe, pour marquer celui qui avoit une Eglise en l'honneur de S. Tetrice, qui est aujourd'hui le Hameau de Terves. Je dois cependant dire que je n'ai trouvé nulle part le nom d'Ecan S. Eusebe, & que je ne hazarde cela que pour concilier les differentes traditions.

CULTE DE S. TETRICE.

Hist. Abb. S. Germani Labb. p. 571.

Quoique les Compilateurs de l'Histoire des Evêques d'Auxerre affectent de donner le plus souvent qu'ils peuvent à ce S. Prélat, la qualité de Martyr, le Martyrologe de l'Eglise Cathedrale écrit vers l'an 1007. ne le désigne que sous le nom d'Evêque : Et le Moine Nevelon qui écrivit son Martyrologe dans le même siécle, ne l'y a point inseré non plus que S. Pallade, malgré l'attention qu'il avoit à marquer les Sts. d'Auxerre. On ne peut pas douter de l'antiquité du culte de S. Tetrice : il étoit publique dès le neuviéme siécle, cent ans avant que son corps eût été tiré du tombeau. Mais je n'ai point trouvé de Calendriers antérieurs au treiziéme siécle qui marquassent sa Fête. Elle est dans tous ceux d'Auxerre depuis ce temps-là au 12. Avril, qui est apparemment le jour de sa sépulture. L'ancien Martyrologe du XI. siécle qui le nomme, se contente de dire au même jour : *Autissiodoro beati Tetrici Episcopi* : & sa fête n'a jamais été dans le Diocèse au dessus du degré de trois leçons. Un Calendrier de l'Abbaye

Culte de S. Tetrice.

de S. Laurent rédigé à l'usage du Prieuré de S. Eusebe ; il y a plus de quatre cens ans, donne à la Fête de S. Pallade le dégré de double, de même qu'à celle de S. Jean-Baptiste, & à celle de S. Pierre ; mais pour ce qui est de celle de S. Tetrice elle est qualifiée Tridouble *Triduplex* de même que les Fêtes de la sainte Croix. Je ne sçai pour quelle raison l'annonce de ce Saint est marquée au quinziéme Mai dans quelques additions faites à celui d'Usuard, entre autres dans celui de l'Abbaye de Montier-la-celle proche Troyes, qui paroit d'une écriture du XIV. siécle, & dans d'autres rapportés par les Bollandistes dans leur Usuard ; on lui donne dans ces derniérs le nom de *Tricius Episcopus & Confessor*. Il est aussi arrivé quelquefois que S. Rhetice d'Autun a été appellé *Tetricius* par des écrivains Ecclesiastiques. Le Breviaire d'Auxerre de l'an 1726. ne voulant conserver aucune Fête dans le Carême, à remis celle de S. Tetrice au 6. Octobre, en le joignant à S. Romain dont le martyre, (s'il est vrai qu'il l'ait souffert) a été apparemment d'une espéce semblable à celui de S. Tetrice : & on honore en ce jour plutôt leurs vertus Episcopales, que leur martyre, qui est bien different de celui des Saints qui ont passé par les prisons & par divers tourmens.

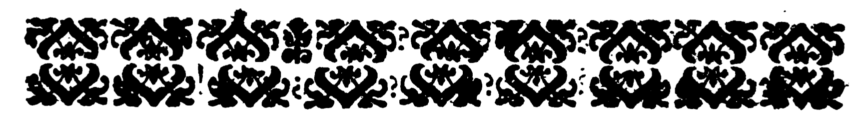
FOUCAULD XXIV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 706. jusques 710.

ON sçait très-peu de choses de Foucauld, qui succéda à S. Tetrice. Tout se reduit à dire qu'il siégea cinq ans quatre mois & dix jours, qu'il mourut le 15. de Mars, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise de S. Eusebe. On ignore depuis long-temps l'endroit de cette sépulture. Un ancien Epitome manuscrit de la vie de nos Evêques, lui donne le titre de Bienheureux. Il falloit que lui, Scopilion, & plusieurs autres, passassent pour Saints au milieu du douziéme siécle, puisque dès lors on comptoit trente-deux Evêques d'Auxerre Saints, suivant un manuscrit de la Bibliothéque Colbert, qu'on croit être d'Henri de Huntindon Anglois.

Cod. 3969. nunc. Reg. 10208. 5. 5.

CHAP.



CHAPITRE X.

Des Evêques Savaric, Quintilien ou Chillien, Clement & Aidulfe.

SAVARIC XXV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 710. jusqu'en 715.

SI tous les Evêques d'Auxerre dont j'ai parlé jusqu'ici n'ont pas été canonisez, on peut dire que presque tous ont passé pour Saints. Savaric fut le premier qui ne mena pas une vie vraiment Episcopale. Comme il étoit d'une famille très-noble & très-riche, & qu'il vivoit dans un siécle peu éclairé, il fut le premier qui s'éloigna des regles de son état, en s'ingerant dans les affaires séculieres plus qu'il ne convenoit à un Evêque. Il poussa si loin son ambition, qu'ayant mis des troupes en campagne, il s'empara des pays d'Orleanois, Nivernois, Tonnerrois, Avalonnois, & même de celui de Troyes. Plusieurs guerres civiles s'étant élévées de son temps dans le Royaume, les François donnerent un grand combat dans la Forêt de Côte ou Cuice, qu'on appelle aujourd'hui de Villers-Côteret, & il y eut beaucoup de sang répandu. L'Evêque Savaric crut devoir profiter de cette conjoncture. Il se mit de nouveau en campagne avec une grosse armée, & oubliant sa qualité d'Evêque, il se fit Chef de parti. Il étoit déja en chemin pour aller faire la conquête de la ville de Lyon, lorsque tout-à-coup il fut écrasé par un coup de foudre. Une mort si imprévuë & si tragique n'empêcha point qu'on ne lui rendît les honneurs dûs à sa dignité. Son corps fut rapporté à Auxerre, & inhumé dans l'Eglise de S. Germain auprès de ses prédécesseurs. Comme suivant la plus exacte supputation, la bataille de la Forêt de Villers-Côterêt se donna l'an 715, on ne peut gueres hésiter à fixer la mort de cet Evêque à cette année là. Les Ecrivains n'en ont point marqué le jour, mais seulement qu'il siégea cinq

Eo quod esset genere nobilissimus, cœpit à status sui ordine paululùm declinare & secularibus curis plus quam oportet Pontificem inhianter insistere. Labb. Bibl. T. 1. pag.

Depuis l'an 710. jusqu'en 715.

Hist. S. Mart. Tornac. T. Spicil. p. 408.

ans & quatre mois. Il n'est point le seul Prélat qu'on trouve dans l'Histoire Ecclesiastique avoir eu une pareille fin. Theodore l'un des premiers Evêques de Tournay, fut aussi tué d'un coup de tonnerre. Au reste on ignore l'endroit de la sépulture de Savaric dans l'Eglise de S. Germain. Son corps (si cependant il a pû être conservé long-temps) étoit probablement dans un des cercueils de pierre, qui furent trouvez dans l'ancienne Eglise au XIV. siécle, lorsqu'on bâtit le nouveau choeur, & dont les ossemens furent ramassez & mis dans quelque coin de l'Eglise, lorsque les ouvriers eurent brisé les tombeaux. Le Pere Mabillon a eu raison de douter dans la table du troisiéme siécle Benedictin, si un certain Savaric Evêque qui a signé un acte de l'an 693. est l'Evêque d'Auxerre. Il est constant que ce n'a pû être notre Savaric, & ce peut être un autre de même nom, qui étoit Evêque d'Orleans.

QUINTILIEN OU CHILIEN, XXVI. ET XXVII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 716. jusqu'en 728.

Meloredum, étoit alors son nom.

ON est obligé de s'écarter ici de l'ordre que les Historiens du neuviéme siécle, ont mis dans la table de nos Evêques, afin d'accorder leur propre ouvrage avec les notes Chronologiques des Princes qu'ils y nomment. En suivant donc la réforme que le Pere Le Cointe a apporté dans cette Chronologie, Quintilien a dû succéder à Savaric : & si le choix du peuple tomba sur un personnage comme lui, ce fut avec d'autant plus de raison qu'on venoit d'être témoin du triste gouvernement de son Prédécesseur. Il étoit fils de Quintilien, noble & riche Seigneur, qui avoit fondé le Monastere de Moutiers en Puisaye, avec un Hôpital pour recevoir les Bretons qui alloient à Rome : Nos Historiens disent qu'il fut tiré du Monastere de S. Germain dont il étoit Abbé, tant à cause de la sainteté de ses moeurs, qu'à cause de la noblesse de sa naissance. Ils n'en rapportent aucune action, ils ne nous apprennent pas combien de temps il fut Evêque, ils ne marquent pas même le jour de sa mort, mais ils se

contentent de dire, qu'il fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain, & ils lui donnent le titre de Bienheureux. Il y a eu à Moûtiers quelques traditions touchant Quintilien pere de l'Evêque; le peuple l'appelloit autrefois *S. Quinquelin*; mais ceci sera mieux développé en parlant des Prieurez du Diocèse d'Auxerre en particulier. M. Chastelain a donné dans son Martyrologe le nom de *Quintilla* à notre Evêque sans en dire la raison. Depuis l'an 706. jusqu'en 728.

On dit de Cillien qui passe pour avoir été mis en sa place, qu'il siégea pendant six ans & deux mois. Les temps étoient si alors fâcheux, qu'il n'a été rien transmis de ses actions. On sçait seulement qu'il mourut le quatriéme jour d'Août, & qu'il fut inhumé à S. Germain. Ces époques du siége de chaque Evêque nous ménent jusqu'à l'an 728. ou environ. Au reste je suis très-porté à croire que Cillien, autrement écrit Chillien est le même que Quintilien, & que ce n'est qu'une maniere differente d'écrire le même nom. Non seulement la ressemblance de Quintilien avec Quillien le persuade, mais encore l'ignorance où l'on est du jour de la mort de Quintilien. Cette circonstance seroit singuliere à cet Evêque, puisqu'on sçait la durée de l'Episcopat de tous les autres. Mais aussi en regardant Quintilien & Chillien, pour un seul & même Evêque, il faut lui donner au moins onze ans d'Episcopat, & dire que les compilateurs ont lû VI où il y avoit XI: erreur qui n'a pas été rare chez eux.

CLEMENT XXVIII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 728. jusqu'en 733.

Ce fut en 728 suivant notre calcul, que Clement succéda à Cillien. Il ne tint le siége non plus que lui, que durant un petit espace de temps, sçavoir cinq ans un mois & dix jours; encore n'exerça-t'il pas les fonctions Episcopales durant tout ce temps, parce qu'il devint aveugle. Il fut obligé de se démettre, & il se retira dans une maison particuliere qui étoit située proche l'Eglise de S. Pierre & S. Jacques, qu'on a appellé depuis S. Pierre en Château, où il mourut le vingtiéme jour de Mars, après

Depuis l'an 721. jusqu'en 733.

plusieurs années de retraite. Il fut enterré dans l'Eglise de S. Amatre : mais il n'en reste aujourd'hui aucun vestige, parce que ceux qui rebâtirent au douziéme siécle l'Eglise dont nous voyons aujourd'hui l'ancienne enceinte, n'ont laissé aucune marque qui puisse distinguer son sépulcre d'avec les autres. Au moins n'a-t'on pû le faire en 1716. lorsqu'on rémua les ruines du contour de l'aîle gauche ou septentrionale de cet ancien bâtiment, & vers le bout oriental, aussi bien que celles de l'ancien fond derriere le sanctuaire. (a) C'est sans autre fondement que la ressemblance du nom qu'Arnold Wion, Colgan & autres Modernes ont pris ce Clement pour l'un de ceux qu'on a cru être venus des Isles Britanniques en France, & par-là ils l'ont confondu avec Clement l'Ecossois. Ceux là sont encore moins fondez qui en l'appellant Claude-Clement, lui ont attribué un Commentaire sur l'Epitre aux Galates, qui est de Claude Evêque de Turin. Il ne faut pas être surpris après cela que quelques Hibernois ayent songé à canoniser Clement Evêque d'Auxerre, & à lui assigner un culte comme à l'un des fondateurs de l'Université de Paris, ainsi que j'en ai des preuves.

LE VEN. AIDULFE, XXIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 733. jusqu'en 748.

AIdulfe étoit Chantre lorsqu'il fut fait Evêque en la place de Clement, & il siégea quinze ans. Il vécut sous le regne de Charles le Grand dit Martel, & ne mourut que sous celui de Pepin. Ce fut un homme très-appliqué à l'Office divin, & qui se distingua par ses liberalitez Episcopales. De son temps, les biens de l'Eglise ayant été enlevez aux Evêques par le Prince, tomberent sous la puissance seculiere. On ne laissa à l'Evêque d'Auxerre que cent maisons, metairies, ou fermes, *centum mansos*; tout le reste des Villages ou Terres fut partagé entre six

(a) Le seul tombeau distingué que nous trouvâmes étoit à 8. ou 10. pas devant la Chapelle de S. Didier ; il étoit à environ huit pieds dans terre, sous une espéce d'élevation formée par les ruines, & couvert à environ six à sept pieds au-dessus d'une longue pierre marquée d'une belle Croix, qui servit depuis à couvrir la sepulture de M. Marpon Prieur mort quelques années après.

Princes Bavarois, & chacune des Abbayes fut donnée à un Abbé séculier. Ce pieux Evêque conçut un tel chagrin de voir l'Eglise dans un état si triste, qu'on crut que c'étoit qui lui avoit causé une paralysie universelle de tout le corps. Il fut porté dans la maison où demeuroit l'Evêque Clement qui vivoit encore, & il y fut nourri des revenus de l'Eglise jusqu'à sa mort; une autre personne s'acquittant pour lui & de son consentement, des fonctions Episcopales. Cet Evêque donna à l'Eglise de S. Etienne ce qu'il avoit de son patrimoine au pays Tonnerrois, dans le village appellé Montigny, (a) à condition que ces biens seroient destinés à perpetuité pour la nourriture des pauvres. Il mourut le treiziéme de Novembre, & il fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain.

Depuis l'an 735. jusqu'en 748.

Voila deux Evêques qui ont demeuré ensemble proche l'Eglise de S. Pierre & S. Jacques. On ne sçait lequel des deux a survécu à l'autre. Le Pere le Cointe assure que ce n'est peut pas être Maurin qui ait servi de Coadjuteur à Aidulfe. Nos Historiens du neuviéme siécle qui ont attribué cette fonction à Maurin, supposoient que ce Maurin avoit succédé immédiatement à Aidulfe; ce qui ne peut point être. Ainsi il faut dire que les fonctions Episcopales furent administrées par quelqu'un des Corévêques, marquez dans le Necrologe de l'Eglise d'Auxerre, écrit au commencement du onziéme siécle, & peut-être par Wadimire, dont on y lit le nom au dix de Decembre. La mort de l'Evêque Aidulfe, est marquée dans le même livre au treize de Novembre en ces termes : *Obiit Aidulfus Episcopus, qui hac die instituit de suo Hospitale Fratribus refectionem parari.* Cette annonce prouve que dans l'onziéme siécle on croyoit que c'étoit Aidulfe même qui avoit institué le repas que les Chanoines faisoient alors en commun au jour de l'anniversaire de sa mort. Il prouve aussi, que la coutume étoit quelquefois de prendre la dépense nécessaire pour les répas, sur les biens de ce qu'on appelloit l'Hôtellerie ou la maison d'Hospitalité. Cet Evêque est le premier dont

Coll. Max. Martene T. VI. col. 729.

(a) *In pago Tornodorensi in villâ quæ Montiniacus dicitur.* Il y a apparence que ce Montigny-la-Coudre, Village de la Paroisse d'Ausson à l'extremité du Diocése de Sens, en tirant vers Tonnerre. L'Eglise d'Auxerre y a encore du bien.

Depuis l'an 733. jusqu'en 748.

on trouve le nom dans ce Nécrologe. Il ne paroît pas qu'on ait jamais rendu aucun culte à sa mémoire. On ne sçait pas même dans quel endroit de l'Eglise de S. Germain est son tombeau. L'Auteur de l'Epitome des Evêques d'Auxerre écrit après le milieu du XIV. siécle, remarque qu'Aidulse étoit qualifié *Saint* dans la table du livre des Evêques, aussi bien que Droctoald, Foucauld, Quintilien, &c. quoiqu'on n'en fit ni Fête ni Office, ni aucune commémoration. J'ai aussi lû *S. Adulfus*, dans un Catalogue de nos Evêques rédigé au XII. siécle. Le titre de Saint est celui dont se sont toujours servi à son égard les Peres Viole & Fournier : le premier dans ses mémoires manuscrits sur nos Evêques, le second dans sa description imprimée des Grottes de S. Germain. Le nom de S. Aidulse paroit dans des Litanies des Saints de l'Eglise d'Auxerre imprimées en 1647 : mais comme ce fut un particulier qui les rédigea sans l'autorité de l'Ordinaire, elles ne peuvent faire aucune preuve de culte.

Bibl. Colbert. Cod. 3969.

Loüis Noël Chanoine.

CHAPITRE XI.

Des Evêques Haymar, Theodran, Maurin, Aaron & Angelelme.

HAYMAR OU HAINMAR, XXX. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 748. jusqu'en 763.

APrès la mort de l'Evêque Aidulse, Haymar ou Hainmar, gouverna l'Eglise d'Auxerre pendant l'espace de quinze ans. C'étoit un homme courageux, distingué par la noblesse de son sang, & qui possédoit de grands biens. Il devint même si puissant, qu'il se vit sur le point de se soumettre toute la Bourgogne. Il arriva de son temps, que Pepin Fils de Charles-Martel, fut appellé en Aquitaine au secours du Prince de cette Province, (*a*).

(*a*) Je n'ai point nommé ce Duc ou Prince d'Aquitaine ; nos Historiens Auxerrois au neuviéme siécle l'ont appellé Eudes ; mais le P. le Cointe & le

Depuis l'an 748. jusqu'en 763.

contre Aymon Roi de Sarragosse, qui après avoir épousé une nommée Lampagie, avoit violé les Loix sacrées du mariage. Cet Evêque fut de la compagnie de Pepin, & alla avec lui à la guerre. Les armées assemblées dans un lieu appellé *Iberra* ayant commencé à se battre, Hainmar se jetta avec ses troupes sur une multitude de Sarrazins qui composoient l'armée d'Aymon : il en fit un grand carnage, les defit entierement; & par le secours de Dieu il revint victorieux avec le Roi Pepin sur les terres de France. Peu de temps après le Duc d'Aquitaine rompit l'alliance qu'il avoit fait avec Pepin. Ce qui obligea ce Prince d'ordonner à Hainmar de retourner dans le pays d'Aquitaine & de déclarer la guerre à ce Duc. Il y alla, après qu'il eut ramassé une grande quantité de soldats. Lorsque les armées en furent venues aux mains, ceux d'Aquitaine reçurent un si terrible échec, que leur Duc fut obligé de se sauver. Le malheur en voulut à notre Evêque. Comme on a souvent des envieux dans les entreprises où l'on réussit, quelques langues malignes suggérérent au Roi que si Eudes avoit échappé, ce n'étoit que parce que Hainmar l'avoit bien voulu. C'est pourquoi il fut mandé en Cour, & le Roi donna ordre qu'on le mît en prison dans le lieu appellé Bastogne, qui est situé dans la Forêt d'Ardenne. Au bout de quelques jours l'un de ses neveux fut assez adroit pour le tirer de ce lieu; & étant monté à cheval, il prit la fuite : mais ses adversaires ne tarderent gueres à le rejoindre dans un endroit du pays Toulois appellé Lusau. (*a*) L'Evêque voyant qu'il ne pouvoit pas éviter de tomber entre leurs mains, se remit entiérement entre les bras du Seigneur, & pendant qu'il invoquoit le secours d'en haut, les bras étendus en forme de Croix, & les yeux élevés, il fut percé de coups de lance aussi bien que son neveu; & on dit qu'il fut inhumé au même endroit : au moins c'étoit l'opinion des Ecrivains du neuvié-

P. Mabillon disent que c'étoit Guaifier, à moins qu'on ne dise qu'un même homme avoit le nom de Guaifier, & celui d'Eudon son grand-pere. L'Auteur du livre des miracles de S. Outrille de Bourges, appelle aussi Eudes ce Duc d'Aquitaine. Bayle sur le nom *Munuza* paroit embarrassé à concilier tout cela par rapport à *Lampagia*.

(*a*) On appelle aujourd'hui ce village Lifold, & il y a Lifold-le-Grand qui a l'air d'un Bourg, & Lifold-le-petit, tous deux de l'Archidiaconné de Rinel, à deux lieuës de Neuchâteau sur Meuse, vers le couchant d'hiver.

Depuis l'an 763. jusqu'en 763.

me siécle. On montroit encore de leur temps sur l'Autel de la grande Eglise d'Auxerre une Croix d'or, qui renfermoit du bois de la vraie Croix, & sur laquelle on voyoit répréssentées les marques de son martyre. (*a*) Il avoit donné aux Eglises, quelques Terres de son patrimoine, suivant le conseil & la disposition que lui suggera Theodran, qu'il consentit de voir ordonner pour son successeur dès son vivant. Il donna à la Basilique de S. Etienne pour l'entretien du Clergé qui la desservoit, un village appellé Merry, situé dans le pays Sénonois avec les bâtimens, serfs, vignes, bois, & autres dépendances. De plus il donna pour l'entretien de l'Hôpital, ou maison d'Hospitalité de cette Eglise, deux Villages du pays Auxerrois, l'un appellé Milly & l'autre Verilly, avec leurs dépendances. (*b*) Il donna à l'Eglise de S. Germain pour la nourriture des Moines le village d'Annay, situé proche la Loire dans le pays Auxerrois (*c*) avec ses bâtimens, serfs, bois, &c. Il y ajouta encore un village du Gâtinois, appellé aujourd'hui Pont-naixent, & autrefois en latin *Pons-Maxentii*, avec ce qui en dépendoit. Outre cela, il donna pour l'Hôpital de la même Eglise quelques villages situés dans le pays Auxerrois, sçavoir Noiront, (*d*) Lignorelles, & un troisiéme dit *Lagunas*. A l'égard de Bonny & de Bitry qui lui appartenoient aussi, le Domaine s'en empara dans le temps qu'il fut tué.

Ce Prélat, quoique d'un caractere assez semblable à celui de l'Evêque Savaric, dont j'ai parlé plus haut, n'a cependant pas été regardé de même après sa mort, & il semble que les Auxerrois ayent voulu lui rendre une espéce de culte, s'il est vrai qu'ils ayent fait répréSenter au pied d'une croix sa mort tragique ; à moins qu'on ne donne au texte des Auteurs ci-dessous rapporté en note, l'explication que j'ai proposée. L'Ecrivain qui compila vers la fin du quatorziéme

(*a*) *Ostentans in se signa Martyrii ejus.* Seroit-ce une croix qu'il portoit sur lui comme plusieurs Evêques portoient des Reliquaires, & que cette croix auroit été rapportée à Auxerre encore teinte de son sang?

(*b*) Milly est à présent du Diocèse de Langres, sur les limites vers Chablies. Verilly est de la Paroisse d'Oüene Diocèse d'Auxerre.

(*c*) Ceux qui sçavent comment la langue Françoise a limé la langue Latine, ne seront pas surpris qu'Annay ait été dit originairement en latin *Abundiacum*, comme il est imprimé dans cet endroit.

(*d*) *Nigrontus* dans la Paroisse de Gurgy. Lignorelles est aujourd'hui du Diocèse de Langres, quoique très-voisin d'Auxerre.

quatorziéme siécle, les actions de nos Evêques l'appelle *Beatus Haymarus Martyr*: & ceux qui ont eu soin de faire peindre les Images des S. Evêques d'Auxerre dans une Chapelle de la Cathedrale vers l'an 1540. n'ont pas manqué de mettre la sienne de ce nombre. Il y fut répresenté alors en chasuble rouge à l'antique, avec le titre *S. Haymarus*. Nous ne sçavons point le jour de sa mort ni même l'année. On ignore aussi combien il y avoit de temps que Theodran étoit son Coadjuteur, lors qu'elle arriva. On n'a aucune preuve que son corps ait été rapporté à Auxerre ni même quil en ait été parlé à Lisol ou dans le voisinage. Il y a cependant quelque apparence qu'on a reconnu sa Sainteté & son Martyre dans le Diocèse de Toul, & que c'est ce qui l'a fait prendre pour un Evêque de cette Ville, percé de lances l'an 760. Voyez ce qu'en a dit Camerarius rapporté dans Bollandus.

Depuis l'an 748. jusqu'en 763.

T. I. Maii page 437.

THEODRAN, XXXI. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 763. jusqu'en 771.

THeodran qui avoit été ordonné Evêque du consentement de Hainmar, n'est recommendable dans notre Histoire, que pour avoir inspiré à ce même Evêque le conseil de donner à son Eglise & aux deux Hospices Ecclesiastiques de la Ville, les biens que j'ai nommés ci-dessus. Les tables Ecclesiastiques n'ajoutent autre chose à ce fait, sinon que cet Evêque mourut le second jour de Decembre, & qu'il fut inhumé à S. Eusebe. Mais il y a bien des siécles qu'on y a perdu de vûë sa sépulture.

LE VEN. MAURIN, XXXII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 772. jusqu'en 779. ou 800.

L'Evêque Maurin qui succéda à Theodran, vivoit vers les commencemens du regne de Charlemagne selon nos Ecrivains du neuviéme siécle. C'étoit un homme ferme, courageux, agreable, insinuant dans ses manieres & dans sa conversation, & dans lequel en même temps on remarqua beaucoup de traits de sainteté. Nos Auteurs ajoutent que par un esprit prophétique il prédit certaines choses qui

Depuis l'an 772. jusqu'en 779. ou 800.

arriverent en effet. Quoiqu'il ne fût pas des plus puissans ou des plus distingués du siécle, cependant du côté de sa dignité Episcopale, il se rendit comparable aux Seigneurs les plus remarquables. Ce fut lui, qui par un effet de son addresse & de sa prudence singuliere obtint de Charlemagne alors Roi & depuis fait Empereur, les biens qui avoient été enlevés à son Eglise par Charles Martel. Ayant pris une quantité de medailles d'or qu'on disoit avoir été trouvées à Auxerre dans la tour de Brunehauld, & les ayant attachées par pacquets à l'étole qu'il portoit au cou, il se présenta en cette maniere devant le Roi, & lui représenta la pauvreté de l'Eglise, lui déclara naïvement que d'abord la pensée lui étoit venue d'offrir chaque pacquet à l'un des grands Seigneurs de sa Cour, mais qu'enfin il avoit cru qu'il étoit plus convenable de lui offrir le tout. Le Roi lui accorda ce qu'il demandoit, & lui fit expedier une charte dans laquelle il déclaroit qu'il pouvoit rentrer dans les biens de son Eglise, après la mort de chacun de ceux qui qui les possédoient : & Dieu donna un succès si avantageux à son entreprise, qu'au bout de deux ans il ne restoit plus sur terre presqu'aucun de ceux qui avoient joui des biens Ecclesiastiques. En ce temps-là l'Abbaye des saints Martyrs Gervais & Protais, celle de S. Martin, & celle de S. Eusebe rentrerent dans leur ancienne dépendance de S. Etienne, aussi-bien qu'une très-grande partie des villages qui jusques-là avoient été en des mains étrangeres. Sous l'Episcopat de cet Evêque, le premier des Comtes du pays Auxerrois nommé Ermenold, bâtit dans une de ses Terres, un Monastere sous le titre de S. Sauveur. Cet Evêque en fit la Dédicace solemnelle, & lui donna en augmentation de biens une des terres de l'Eglise de S. Etienne nommée Coucy. Mais depuis ce temps-là le même Comte Ermenold donna ce Monastere à l'Eglise de S. Etienne, à la priere que lui en fit le même Evêque. Ce Prélat offrit aussi sur l'Autel de la grande Eglise d'Auxerre une piéce d'étoffe très-riche, ornée d'or & de pierres précieuses. Il fit encore faire une croix d'or enrichie de diamans, sur laquelle il fit marquer son nom. Voulant imiter ses prédécesseurs, il donna à la même Eglise de S. Etienne, des Terres de son patrimoine, afin que

In turre Brunechildis.

C'est Saints en Puisaie.

leur revenu servît au soulagement des pauvres. Ces biens étoient situez au pays Tonnerrois dans un village appellé Fontenet. (a) Songeant de plus à la nourriture des Chanoines, il destina pour cela une petite Terre appellée Villiers proche Varzy qu'il avoit achetée d'une Dame nommée Rocle. Il mourut le sixiéme jour d'Août après vingt-huit ans d'Episcopat, & il fut inhumé dans l'Eglise de S. Gervais, qu'il avoit rebâtie à neuf. Cette mort arriva vers l'an 799. ou 800.

Depuis l'an 772. jusqu'en 779. ou 800.

Il est un peu surprenant qu'il ne reste aucune mémoire de ce S. Evêque dans l'Eglise où il avoit reçu la sépulture. On peut en attribuer la cause aux differentes révolutions qui y sont arrivées. Elle a été rebâtie plusieurs fois depuis ce temps-là, & le gouvernement de cette maison a fort varié. Personne même n'a jamais pu sçavoir en quel endroit de l'Eglise est son tombeau, & l'on ne trouve aucun vestige qu'il y ait été honoré d'un culte particulier. Seroit-il probable que nos Auteurs du neuviéme siécle peu éloignez de son temps, lui eussent attribué la restauration de l'Eglise de S. Gervais, en prenant le nom de S. Marin qui l'avoit bâtie sous Didier, pour le sien? L'Epitome manuscrit sur nos Evêques, qui est de l'an 1375, l'appelle *Saint* après la table du livre des Evêques d'Auxerre qui existoit alors. Le Jesuite Bonnefons lui a donné la même qualité dans sa table des Saints de France. Je ne parlerai point des autres modernes tels que du Saussay, & l'Auteur des Litanies imprimées en 1643. Il fut peint en qualité de Saint vers l'an 1540. sur le mur de la Chapelle de la Cathedrale qu'on appelle de S. Sebastien. Quoique son nom soit au 6. d'Août dans le Necrologe de la Cathédrale écrit vers le commencement du onziéme siécle, il ne paroît pas que les Chanoines fissent en ce jour-là un repas en commun, comme au jour anniversaire de plusieurs autres Evêques. Ce Necrologe marque seulement dans les mêmes termes que nos Historiens du neuviéme siécle, la donation qu'il avoit fait pour la subsistance des Chanoines.

ou 1647.

(a) Apparemment Fontenet qui est à une lieue de Chablies au Nord-Est.

C'est aujourd'hui une Terre du Commandeur.

LE B. AARON, XXXIII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 800. jusqu'en 813.

MAurin eut pour successeur un nommé Aaron, duquel on sçait très-peu de chose. Ce Prélat se servit de l'occasion d'un voyage que Charlemagne fit à Rome sous Leon III. pour y aller avec lui ; & ce fut dans cette conjoncture, qu'ayant réprésenté au Prince qu'il restoit encore quelques Eglises à restituer à l'Evêché d'Auxerre, il obtint la restitution de l'Abbaye de S. Marien. Quelques Italiens se sont imaginé que dans ce voyage qui fut l'an 800, l'Evêque d'Auxerre donna au Pape Leon des Reliques de S. Pelerin premier Evêque de son siége, & même tout le corps. Mais il n'y a gueres d'apparence que notre Evêque à la suite de Charlemagne eut porté des Reliques à Rome, qui est le pays dont tous les autres en ont rapporté : & l'on sçait d'ailleurs d'où est venuë la méprise de ces Italiens. Ce qui reste à dire sur l'article d'Aaron, est qu'il fit dresser sur l'autel de la Cathedrale un magnifique *ciboire* (a), où l'or & l'argent ne furent pas épargnés. Il mourut le treize de Février, après treize ans de Pontificat : ce qui conduit jusqu'à l'an 812. ou environ. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Gervais, comme son prédécesseur, mais on ne voit plus de marque de l'un ni de l'autre. On croit qu'ils ont pû y être honorés comme Saints pendant que cette Eglise resta Abbatiale, & même dans les temps qu'elle fut réduite en Prieuré, & que ce culte n'a cessé que depuis qu'il n'y a plus eu de Religieux. Aaron a le nom de Saint sous sa figure, dans la Chapelle de la Cathedrale, où sont représentés les autres Saints Evêques d'Auxerre.

Sansovino.

Voyez ce que j'ai dit ci-dessus pag. 11. 12.

LE B. ANGELELME, XXXIV. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

ANgelelme qui fut substitué à Aaron étoit un Bavarois, dont le pere s'appelloit Obtelme & la mere Theogarde. Il avoit été Prêtre dans le Clergé d'Auxerre, & Abbé de

(a) C'est ce qu'on appelle en quelques endroits un baldaquin, composé de 4, ou 6. colonnes.

la Basilique de S. Gervais. Les circonstances de son élection sont plus détaillées que celles de ses prédécesseurs, & peut-être fut-elle la premiere qui fut faite à Auxerre depuis le rétablissement des anciens Canons.

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

Après la mort d'Aaron, l'Archevêque de Sens (*b*) se transporta à Auxerre par ordre de l'Empereur : il y assembla le Clergé & le peuple dans l'Eglise de S. Germain, & là d'un consentement unanime, Angelelme fut élu & ordonné. C'étoit un homme d'une grande candeur, & d'une charité sans exemple. Se voyant chargé du ministere Episcopal, il se donna tout entier au culte du Seigneur. Il étoit assidu à la priere, pendant laquelle il versoit fort souvent des larmes : il pratiquoit particulierement l'aumône, & d'une maniere qui lui étoit presque singuliere de son temps. Il faisoit quelque fois semblant d'être malade, afin de pouvoir faire distribuer aux pauvres ce qu'il possédoit, sans être contredit de personne. Il n'épargna rien pour enrichir l'Eglise de S. Etienne. Il fit entourrer de feuilles d'argent l'autel de l'ancienne ou principale Eglise, & embellir l'autel de Notre-Dame aussi bien que celui de S. Jean-Baptiste, d'une table de pareille matiere. Comme l'autel de S. Etienne étoit proprement celui de la Cathedrale, il fit suspendre devant cet autel trois couronnes d'argent d'un poids considerable, fit mettre autour du même autel, dix grands chandeliers de même métal, donna un très-beau calice garni de sa patene, & auquel il fit mettre son nom. Il fit aussi placer au même lieu une très-grande croix où l'on voyoit le visage du Sauveur représenté en or & en argent, & fit placer devant cette croix un autel orné d'une table d'argent. Il donna outre cela à la même Eglise quatre grosses cloches fort sonores. Il fit faire de plus, une châsse fort considerable, garnie d'or & d'argent & travaillée fort délicatement, dans laquelle il renferma la chappe de S. Amatre, avec plusieurs Reliques de Saints. Enfin il fit présent de plusieurs tapisseries très-belles, pour orner le lieu où le Clergé chantoit.

De son temps l'Empereur Louis le Débonnaire fit te-

(*b*) Je ne nomme point cet Archevêque, quoique nos Auteurs du IX. siécle disent que ce fut Jeremie, parce que ce Jeremie ne commença à siéger à Sens que l'an 818.

nir un Concile général, dans lequel on prescrivit aux Chanoines la vie reguliere, & on statua pour le maintien de cet établissement qu'ils auroient un Cloitre dans lequel seroient tous les bâtimens necessaires pour les differentes commodités de la vie. Angelelme secondant le zele du Prince, destina une Terre appellée Pourrein, appartenante à l'Evêché, pour être employée à la subsistance du Clergé, qui se soumettroit à ces reglemens; ceux qui composoient alors ce Clergé, étoient appellés Freres de l'Evêque, parce qu'ils étoient censez demeurer avec lui; mais au lieu de les appeller comme auparavant *Clerici Dominici*, on commenca à leur donner le nom de *Canonici*. Cet Evêque étant allé trouver l'Empereur Louis le Débonnaire, obtint de lui la confirmation du don qu'il leur faisoit de cette Terre avec ses dépendances, dont il exceptoit pourtant Nancré, Lindry, Lupin (*a*) & Rio, qu'il se retenoit pour son propre usage. Cet acte de confirmation qui fut expedié à Aix-la-Chapelle l'an 820. a été imprimé dans la grande collection de Dom Martene. Mais nos Historiens nous donnent à entendre qu'il y en eut encore un second, par lequel le même Prince donnoit aux Chanoines le pouvoir de rentrer dans quelques biens de cette Terre, qui étoient infeodez, à mesure que les détenteurs mourroient. Ce dernier diplome a été apparemment perdu, puisqu'il ne paroît plus. Les mêmes Ecrivains qui sont de son siécle, ajoutent qu'il consacra pareillement à l'usage des Chanoines les biens qui lui étoient échus en propre tant à Billi qu'à Annau, (*b*) & qu'il enrichit le trésor de la même Eglise de plusieurs vases d'argent d'un grand prix. Il donna à l'Eglise de S. Germain un calice d'argent, avec sa patene semblable à celui dont il avoit fait présent à S. Etienne: son nom qui étoit dessus servoit de preuve à ce fait. Il fit un semblable présent à celles de S. Amatre & de Saint Pere, à la difference qu'il n'étoit pas d'un si grand poids. L'Eglise de S. Eusebe se ressentit davantage de ses bienfaits. Outre le ca-

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

Fratres.

Tomo. 1. col. 68.

(*a*) *Lupiniacus* ce n'est peut être que le lieu aujourd'hui appellé *Alpin* par transposition de lettres, qui est de la Paroisse de Lindry. Nancré & Rio sont des hameaux voisins de Lindry.

(*b*) Il y a ainsi dans tous nos monumens; ce qui fait croire, qu'il s'agit plûtôt là d'*Anus* de la Paroisse de Fouronne, que d'Annay.

lice dont il lui fit présent comme aux autres, il en fit orner l'autel d'une table d'argent: il enrichit la même Eglise d'un Evangelier aussi couvert d'argent, de chandeliers & d'un encensoir de même matiere: & outre cela il lui donna des courtines pour mettre autour de l'autel, & quelques paremens d'étoffe. Il fit présent au Monastere de Saint-Sauveur d'une table d'argent, & d'une cloche d'un très-beau son. Il fit enfin distribuer à chacune des Eglises de tout son Diocèse, même celles des Villages le poids de trois livres d'argent pour l'employer à avoir un calice & une patene; & à chacune des petites Chapelles, quinze sols seulement pour la même fin. Il donna aussi à tous les Villages une certaine quantité d'argent pour avoir dans chaque Eglise une croix convenable. Il mourut ainsi plein de bonnes œuvres le septiéme jour de Juillet, & il fut inhumé honorablement dans l'Eglise de S. Germain, vers l'an 828.

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

On ne peut pas assurer que le culte de cet Evêque soit bien établi, quoiqu'on l'appelle communement *S. Angelelme*. Sa mort est marquée dans le Necrologe de la Cathedrale, écrit vers l'an 1007. en ces termes: *Obiit Angilelmus Episcopus qui dedit villam cui Pulverenus nomen est Fratrum Canonicorum scilicet stipendiis. Res etiam quæ ex jure proprio ei cesserant tam in Biliaco quam in Annau cum servientibus, eorumdem usibus delegavit.* Les termes de cette annonce sont presque les mêmes que ceux des Auteurs de sa vie, que j'ai rendu en françois. L'Obituaire écrit à l'usage du Chapitre vers l'an 1250. dit les choses encore en moins de mots: *Obitus Anguilermi Episcopi. Dedit nobis Pulverenum & multa alia bona.* Sa mémoire est en vénération à S. Germain où on l'invoque dans les Litanies composée depuis cent ans pour les necessités publiques, à l'usage du Monastere: On n'y connoît cependant point le lieu de sa sépulture. Il est représenté dans la Cathedrale sur le mur de la Chapelle de S. Sebastien avec cette inscription *S. Angelelmus*; dans les reliefs dont on a orné le Jubé vers l'an 1650. on a eu soin de le mettre le premier des six Evêques du second ordre qui se sont distingués par quelque chose d'éclatant, & sous son buste ont été écrits ces mots: *Angelelmus regiis donis cumulavit.*



CHAPITRE XII.

Des Evêques Heribalde, Abbon, & Chrestien.

S. HERIBALDE, XXXV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

APrès un intervalle de plus de deux siécles pendant lequel les lettres avoient paru languir, on vit présider dans plusieurs Eglises des Evêques sçavans : c'étoit un effet du rétablissement des belles-Lettres qui avoit été tenté sous Charlemagne. Les Conciles étant devenus plus communs & l'étude plus familiere parmi les Prêtres, il fallut de necessité que ceux qui devoient décider dans ces Conciles & veiller sur la conduite des Prêtres, s'appliquassent à la litterature autant que cela pouvoit se faire alors. De ce nombre fut Heribalde, successeur de son oncle Angelelme dans l'Evêché d'Auxerre. Quoique le Clergé & le peuple fissent alors librement les élections, le Prince alors regnant, qui étoit Louis le Debonnaire fut celui qui contribua le plus à la sienne. On ne trouve point en effet qu'Heribalde fut auparavant membre du Clergé d'Auxerre, mais seulement qu'il étoit premier Chappelain du Palais-Royal, qu'en cette qualité il avoit fait grande figure à la Cour, & qu'il s'étoit beaucoup mêlé des affaires de l'Etat; il s'acquitta aussi avec honneur de quelques Ambassades dont il fut chargé, & il fut du nombre de ceux qui furent envoyés au Pape Etienne en 816. Telle fut sa situation, jusqu'à ce que touché de Dieu, & affligé de maladie, il changea de moeurs, & ne s'appliqua plus qu'aux affaires de l'Eglise & au culte de Dieu. Les Auteurs de sa vie qui l'avoient connu, marquent avec une singuliere attention, que ce fut dans l'Eglise de S. Germain qu'il fut élu, & ensuite ordonné par S. Aldric Archevêque de Sens, aidé de ses comprovinciaux. Il étoit fils d'un Bavarois nommé Antelme

me qui avoit épousé en France une nommée Frotilde du pays Gâtinois : mais outre qu'il étoit de famille noble, il avoit toutes les autres qualités qui conviennent à un homme en place. Il étoit d'une fort belle taille, d'une conversation honnête, & doüé d'une prudence singuliere, faisant honneur à l'éducation qu'il avoit eue à la Cour de Charlemagne.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

On ne sçait par quel malheur, il se laissa entrainer quelque temps après son ordination, dans le parti de Lothaire, revolté contre Louis-le-Debonnaire. Ce fut ce qui l'obligea de se tenir caché, lorsque la conspiration eut été dissipée. Ce trait de foiblesse qui lui fut commun avec plusieurs autres Saints Evêques, fut depuis lavé par ses larmes, & l'on croit que c'est ce qui le détermina au voyage qu'il fit à Rome, où il étoit déja connu. Cet Evêque quoique reconcilié avec Louis-le-Debonnaire, & absous par Hincmar Archevêque de Reims, ne laissa pas de persister à être attaché à Lothaire, jusqu'au tems de la décision qui fut faite par la fameuse bataille de Fontenay donnée vers Druye & vers Andrie l'an 841. Charles qui resta victorieux avec Louïs, lui ayant ordonné de faire une translation du corps de S. Germain auquel il étoit très-dévot, il fit cette cérémonie le premier Septembre de la même année 841 : & on remarque que depuis ce temps-là, il parut rentré en grace auprès du Roi. L'une des preuves qu'on en apporte, est que ce fut alors que Walafride surnommé Strabon, lui addressa une Epigramme en la personne de ce Prince, en réponse à la lettre de soumission & de respect qu'il avoit écrit au même Roi. Il paroît aussi que depuis ce temps-là Charles l'employa à quelques Ambassades, puisqu'en l'an 844. il lui en restoit encore une à accomplir, de laquelle il se déchargea sur Loup Abbé de Ferriere, qui étoit son frere. Etant en faveur auprès de ce Prince, il obtint de lui la restitution de quelques Terres qui avoient été enlevées à son Eglise, sçavoir Gy avec ses dépendances, (*a*) Champ-Lemi & Marsengy. Et lorsqu'il en fut devenu maitre, il disposa de la derniere en faveur de son

Annal Bened. T. 2. p. 622.

Ibid. p. 651.

(*a*) Je ne nomme point *Garsiliacus* qui fut aussi rendu, parceque je ne sçai quelle est cette Terre.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857,

Eglise en attribuant la moitié à l'entretien du luminaire, l'autre moitié aux distributions des Chanoines; ce qu'il fit confirmer par un diplome. Il statua qu'en mémoire du bienfait Royal les Chanoines seroient regalés deux fois par an en Communauté, une fois par le Prevôt qui regissoit alors le temporel, & l'autre fois par l'Archiclave qui avoit soin du luminaire. Ce village de Marsengy dit alors en latin *Maximiacus*, étoit composé de quarante-deux maisons. On a vû plus haut qu'il venoit de S. Tetrice.

Pag. 157.

Comme il aimoit les Sciences, il rendit illustre le Collége de ses Chanoines, tant par l'étude des belles Lettres, que par l'application à la science Ecclesiastique; & il fit venir de tous côtés de célebres Maîtres, qui donnerent un nouveau lustre à l'office Divin dans son Eglise. Il semble que l'on veuille dire par-là, que ce fut de son temps que le Rit Romain nouvellement introduit en France, prit de plus fortes racines dans l'Eglise d'Auxerre, sur les débris du Rit Gallican. Heribalde attentif à ce que le temporel repondit à la maniere décente, dont le culte de Dieu seroit exécuté, ne retint pour lui aucuns des biens qui avoient été enlevés aux Chanoines, mais il leur rendit à mesure que les détenteurs mouroient. Il leur donna pour la dépense de leurs vêtemens la ville de Cône sur Loire, c'est-à-dire les quarante maisons qu'il y avoit avec leurs dépendances, terres vaines & vagues & les vignes; il y ajouta la Celle S. Remi, une certaine quantité de vignes à Pourrein, quelques fonds de terre à Toucy, & une nouvelle vigne située proche l'Eglise de S. Eusebe-lez-Auxerre. Ses Historiens ajoutent qu'il fit aussi beaucoup d'aumônes aux pauvres, & qu'il étoit admirable dans la maniere dont il s'y prenoit. Ils n'entrent dans aucun détail là-dessus: mais ils ne nous laissent point ignorer les présens qu'il fit à l'Eglise Cathedrale, ni combien il travailla à la décorer. Il en renouvella les plafonds ou la voute (*a*) & les murailles, l'orna de vitrages & de très-belles peintures, y fit suspendre quatre couronnes d'argent, orna le voisinage de l'autel de S. Etienne, de tables d'argent fort ma-

V. Les preuves.

(*a*) *Laquearia*: on ne sçait pas bien dans ces Auteurs du moyen âge, comment déterminer le sens de ce mot.

gnifiques, & ajouta à tout cela le don d'une châsse garnie d'or & d'argent, dans laquelle il mit les vêtemens de S. Germain. Les deux autres Eglises qui composoient la Cathédrale, sçavoir Notre-Dame & S. Jean furent aussi participantes de ses bienfaits. A l'égard de la premiere, il se contenta d'en renouveller la voute ou les plafonds, & de l'embellir de vitrages & de peintures. Mais celle de S. Jean étant tombée en ruine, il la rétablit entiérement, & en fit la Dédicace le 23. Decembre. Il y mit aussi les Reliques des Saints Martyrs Alexandre & Chrysante qu'il avoit apportées de Rome : il orna délicatement les dehors de l'endroit où il les plaça, & donna pour entretenir à perpétuité du luminaire devant ces Reliques, une petite Terre composée de cinq maisons ou fermes, appellée Boumon, dépendante du territoire de Merry.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

C'est Merry sec.

Quoiqu'on le trouve qualifié, Abbé de S. Germain, dans quelques monumens, (a) il n'est pas certain qu'il l'ait été. Il y a encore moins d'apparence qu'il ait été Moine & Regulier : tout au plus peut-il avoir possédé cette Abbaye sous Louïs-le-Debonnaire, comme en possédoient alors quelques Seigneurs seculiers par la facilité du Prince. Quoiqu'il en soit, il donna aux Religieux de ce Monastere sous l'Abbé *Deus-dedit*, le privilege de choisir leur Abbé : ce qui suppose que cela auroit été interrompu auparavant, & peut-être par son ordre, lorsqu'il s'en portoit pour Abbé. Ce fut aussi lui qui leur permit d'enlever le corps de S. Romain solitaire de Druyes, qui reposoit depuis quelque temps dans l'Eglise de S. Amatre au Fauxbourg d'Auxerre, & de le transferer solemnellement dans leur Monastere environ l'an 844. il donna aussi à la même Eglise de S. Germain une table d'argent. Comme c'étoit dans l'Eglise de S. Amatre que reposoient pareillement les Reliques de S. Cyr enfant martyr, & de plusieurs autres Saints, Heribalde en tira quelques ossemens dont il fit présent à l'Evêque de Nevers. Un Historien de Nevers mal informé a cru que c'étoit S. Amatre lui même qui avoit donné ces Reliques à l'Eglise

Annal. Bened. T. 2.

Cotignon p. 35.

Ex veterib. Breviar. Nivern.

(a) Ses épitaphes, dont la plus ancienne n'est que du treiziéme siécle. M. Grancolas dans son Histoire de l'Eglise de Paris, p. 243, a cru qu'Heribalde avoit été Abbé de S. Germain des Prez.

de Nevers : mais il est plus sur de rapporter cette distraction d'ossemens au regne de Charles le Chauve. Si cependant elle ne se fit qu'à la priére du Roi Raoul, comme le marquent certains monumens de l'Eglise de Nevers, ce fait doit être rapporté quatre-vingt ans plus tard, & il ne conviendra point à l'Evêque Heribalde. (*a*)

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

Nota ad Capitulana.

Il se tint un grand nombre de Conciles & d'Assemblées Episcopales, pendant le temps de son Pontificat, & il eut soin d'assister à plusieurs. Il se trouva en 828. à celui qui fut tenu à Paris, dans l'Eglise de S. Etienne, proche celle de Notre-Dame. Il souscrivit en 832. le 23. Janvier au partage des biens qu'Hilduin Abbé de S. Denis fit avec ses Moines. Il fut présent au Concile convoqué l'an 843. par Charles-le-Chauve, dans le Château de Germigny, proche S. Benoit sur Loire, & y souscrivit à la confirmation des privileges accordés au Monastère de Corbion ou Courgeon, dans lequel reposoit le corps de S. Laumer. Il s'opposa avec les autres Evêques assemblés à Tours l'an 849. aux oppressions de Nomenoy Prince de Bretagne, en signant la lettre que l'Archevêque Landran & les autres lui écrivirent : & quoiqu'en dise le P. Mabillon, il y a plus d'apparence que c'est lui que non pas aucun autre, dont le nom n'est désigné que par la lettre initiale H, dans le Concile tenu à Moret l'an 850. Il fut aussi l'un des Evêques de la Province de Sens, qui écrivirent en 853. à Enée nouvellement élu Evêque de Paris ; & vers la fin de sa vie il parut au Concile tenu à Boneüil, au Diocèse de Paris l'an 855. ou 856. où il signa le Privilege des Moines de S. Calais, contre l'Evêque du Mans. Ce fut en ce lieu qu'il parut être en rélation avec Hincmar de Reims : en effet cet Archevêque cherchant de tous côtés des exemplaires du Traité de Florus de Lion, sur la prédestination, n'en put avoir que de notre Evêque & d'Ebbon de Grenoble. Heribalde lui apporta son exemplaire à Boneüil où il le fit transcrire ; & quoique cet exemplaire vint de Florus même, Hincmar y

Annal. Bened. T. 2.

Sac. IV. Bened. T. 2. p. 2. 49. 250.

Mabill. initio T. 2. ex Epist. Lupi Ferrar.

Thes. anecdot. T. 4. p. 62.

Hincmar de Prædestin. Bibl. PP. T. 15. p. 83. & in Præfat.

(*a*) Il y a d'autant plus d'apparence qu'il faut differer ce don jusqu'au temps du Roi Raoul, que l'Historien qui rapporte le fait au regne de Charles le Chauve, s'est trompé sur le nom de l'Evêque de Nevers.

remarqua quelques differences d'avec deux autres égalemant envoyés par l'Auteur.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

Une des lettres que Loup Abbé de Ferrieres lui écrivit reveilla une grande question qui a encore été agitée de nos jours. Loup faisant réponse à une des siennes, l'exhorta à retirer son esprit des études communes, & à s'appliquer plûtôt à developper les mysteres de la Religion. En consequence, Heribalde envoya à Raban Archevêque de Mayence, une liste de questions qu'il lui faisoit sur ces matieres, par un messager du Comte Conrad. Cet envoi dût se faire entre les années 854. & 856. La réponse de Raban qui est parvenuë jusqu'à nous, fait voir que Heribalde avoit interrogé Raban sur ce qu'il faut penser du corps de notre Seigneur, après qu'il est entré dans l'estomach. Mais c'est mal à propos qu'on a conclu de là, que notre Evêque avoit été Stercoraniste. On voit encore par d'autres lettres de Loup, qu'il étoit en grande liaison avec Heribalde. Dans sa treiziéme lettre, il l'exhorte à pourvoir aux besoins d'un Monastere de son Diocèse, dont il a été informé par un Moine retiré dans le sien. Dans une autre qu'il lui écrit au nom de la Reine Ermentrude, il lui recommande un de ses propres parens qui ne possédant aucun benefice avoit besoin de son secours.

Analect. Mabill. T. 1. p. 413.

Je ne produis point ici les éloges que Heric sçavant Moine de S. Germain lui donne dans la Dédicace qu'il lui fit d'une collection de Valere-Maxime. Heric n'avoit guéres alors que vingt ans, & la jeunesse jointe au sujet profane ne le rendoit pas fort réservé dans ses loüanges. Cependant en finissant la vie qu'il a écrite d'Heribalde avec deux Chanoines ses adjoints, il dit qu'il mourut comblé d'âge & de merites le 25. Avril. Cette mort dut arriver en 856. ou 857. dans la vingt-huitiéme ou vingt-neuviéme année de son Episcopat. (*a*) Comme il avoit demandé d'être inhumé dans l'Eglise de S. Germain, son corps y fut porté & disposé dans une crypte qui étoit surnommée de S. Etienne. Malgré les changemens arrivez depuis dans ces grottes, on ne

(*a*) C'est une faute dans le copiste du manuscrit de nos Historiens, d'avoir mis *sedit annos* XXXIII. pour *annos* XXVIII. Il n'a pas été rare chez les anciens copistes de mettre la Lettre X. pour la lettre V.

Depuis l'an 829. jusqu'en 856. ou 857.

doute nullement que son sépulcre ne soit le premier qu'on y trouve en entrant à gauche du côté du septentrion, attendu que la mémoire en a été conservée par quelques épitaphes. M. Seguier Evêque ayant fait ouvrir ce tombeau en 1636, trouva le corps revêtu encore d'habits Pontificaux, quoique réduit en cendres pour la plus grande partie : mais il n'en fit point d'élevation comme l'a écrit Dom Mabillon. Il ne laisse pas d'être invoqué comme Saint dans les Litanies de l'Abbaye, quoiqu'on n'y fasse point son Office. Hincmar de Reims qui lui survêquit, l'appelle *Heriboldum venerandæ memoriæ*, & sa plus ancienne épitaphe lui donne le titre de *Sanctæ recordationis*, ce qui ne suffit cependant point pour la canonization. On assure à l'Abbaye que le peuple demande souvent des Messes en son honneur, & qu'il est invoqué contre la langueur. Je ne sçai si on ne le confondroit point avec S. Hermeland Abbé proche Nantes, dont le nom a été corrompu en celui d'Herbland, & depuis en celui d'Herbaud, sur tout en Bretagne. Le peuple ayant entendu dire que ce pieux Evêque avoit été en langueur durant toute sa vie, s'est laissé persuader que cela étoit exactement vrai, & quelques-uns même ont poussé la simplicité jusqu'à l'appeller *S. Langueur*. Mais les Auteurs contemporains disent que sa maladie précéda sa conversion, & par consequent son élevation à l'Episcopat. Le Pere Cellot Jesuite a pris fort à cœur la defense de cet Evêque d'Auxerre contre ceux qui l'ont accusé d'avoir été Stercoraniste, ou d'avoir hésité sur le Dogme catholique de l'Eucharistie. Frodoard nous aprend qu'Hincmar avoit écrit au successeur d'Heribalde, que le defunt avoit apparu à un Religieux, & l'avoit averti de faire des aumônes, des prieres & des offrandes pour lui. Il a été dans le Necrologe de la Cathedrale au moins pendant trois cens ans.

Annal. Bened. T. 3. ad an. 857.

Hist. Gotescalci. Lib. 3.

S. ABBON. XXXVI. EVESQUE D'AUXERRE.

LA mort de l'Evêque Heribalde procura à Abbon son frere le siége Episcopal d'Auxerre. Il semble qu'il fut le premier Moine qui remplit ce siége; car quoiqu'il fût Abbé de S. Germain, il l'étoit dans un sens different de celui dont l'avoit été Heribalde, puisqu'il étoit Regulier: en un mot il est le premier dont nos Historiens du neuviéme siécle, ayent dit qu'il fut fait *ex monacho Episcopus*. Il paroit même que ce fut assez tard, qu'il se fit Religieux, puisqu'il est vraisemblablement cet Abbon séculier qui fut envoyé en Ambassade vers l'Empereur Lothaire, par le Roi Charles le Chauve en 843, & qui ayant été disgracié & privé des revenus qui lui avoient été assignez, s'adressa à la Reine Ermentrude pour obtenir son pardon. Cette Princesse fit écrire, comme on a déja vû ci-dessus, à Heribalde pour l'assister de ses biens: c'est d'où l'on conclut que ce fut alors qu'il fut reçu Religieux à S. Germain. Il en fut fait Abbé quelque temps après, & l'on ne doute point qu'il ne soit cet Abbon Abbé qui signa en 852 la confirmation d'un privilege accordé au Monastere de S. Remi de Sens par l'Archevêque Wenilon. Il paroit encore un Abbon Abbé parmi les Députés pour faire observer en Bourgogne les Capitulaires de Valenciennes de l'an 853: & comme c'étoit sans doute un Bourguignon qui avoit cette commission, les soupçons tombent sur l'Abbé de S. Germain d'Auxerre. Dom Mabillon croit qu'il fut du nombre des Abbés qui furent privez de leur Abbaye en 850, & que c'est en ce sens qu'il faut entendre la lettre de Loup de Ferrieres dont je viens de parler. Je n'ose décider lequel des deux sentimens est le mieux appuyé. Il me paroît seulement que si Abbon eut été résident à Auxerre lorsque le malheur lui arriva, il n'eut pas été nécessaire que Loup de Ferrieres écrivit à son frere Evêque pour le lui recommander. Au reste non-seulement Abbon est le premier dont le Monachisme est clairement marqué, mais aussi c'est celui dont l'élection parut la premiere faite avec moins de liberté sous la seconde race de nos Rois, puisque les Historiens

Depuis l'an 856. ou 857. jusqu'en 859. ou 860.

Lup. Ferrar Ep.

Spicilegii. T. 2. p. 587.

Annal. Bened. T. 3. pag. 4. & 26.

disent que ce fut par ordre du Roi, *jussu Caroli Regis.*

Depuis l'an 856. ou 857. jusqu'en 859. ou 860.

Cette entrée au siége Episcopal par succession à son frere, & en vertu des ordres du Prince n'empecha pas qu'on n'eût une haute idée de son merite. Ses Historiens disent qu'il fut un Prélat vigilant, & qu'il se rendit recommandable par une éloquence qui n'étoit pas commune, tant en fait de matieres Ecclesiastiques qu'en fait de belles Lettres. On attendoit aussi de grandes choses de lui. Mais le peu de temps qu'il gouverna l'Eglise d'Auxerre ne lui permit pas de faire tout le bien qu'il auroit souhaité. Il donna à la Cathedrale une croix d'or garnie de pierreries, & un très-beau parement. Il jetta aussi les fondemens d'une pyramide (*a*) du côté occidental de la même Eglise. Il avoit résolu de couvrir le grand autel d'or pur & de pierres prétieuses; mais prévenu par la mort, il laissa une grande quantité d'or pour exécuter ce dessein. La briéveté de son Episcopat est cause que l'on ne trouve son nom que dans deux monumens de l'an 859. Il assista au Concile tenu cette année là à Savonnieres au Diocèse de Toul entre Toul & Vaucouleur. Il est aussi nommé parmi les Evêques députés par le Concile de Metz de la même année vers le Roi Loüis le Germanique. Comme la Translation du corps de S. Germain se fit le 6. Janvier de la même année 859, en présence du Roi Charles le Chauve & de quelques Prélats, on ne peut douter qu'Abbon n'y fut présent, & que la cérémonie ne se soit faite par ses mains. Mais cette même année fut aussi celle de sa mort selon quelques-uns. D'autres qui font commencer son Episcopat plus tard, le prolongent jusqu'à l'an 860. Quoiqu'il en soit, il mourut un troisiéme Decembre. Et comme son nom se trouva dans le Concile tenu à Tusey proche Vaucouleur sur Meuse l'an 860. aux mois d'Octobre & de Novembre, & qu'il n'y paroît qu'aprés celui de Chrestien son successeur, il semble qu'on pourroit dire qu'il auroit fait mettre Chrestien en sa place dès son vivant, & que pour cette raison n'étant plus qu'ancien Evêque, il n'auroit signé qu'après le veritable ti-

Ex concil. Sirmundi.

(*a*) *Cochleam.* Ce mot ne signifie à la rigueur qu'un escalier tournant, mais il n'y a pas d'apparence que cet Evêque se soit contenté de faire une réparation si simple.

le

tulaire les actes de ce Concile qui lui furent envoyez. Depuis l'an 856. ou 857. jusqu'en 859. ou 860.

De quelque maniere que l'on concilie ces deux signatures, il est certain qu'Abbon ne fût Evêque que pendant deux ans & dix mois, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise de S. Germain. Les épitaphes du treziéme siécle, & autres écrites depuis ce temps-là, ont fait passer jusqu'à nous par tradition, que son tombeau est situé entre celui de S Fraterne & celui de S. Censure : en sorte qu'il faut dire que lorsqu'on rebâtit les Grottes sous l'Evêque Chrestien, on mit à côté du tombeau d'Abbon nouvellement mort, ceux de ces deux Saints qui auparavant avoient été en differens endroits de l'Eglise; & une preuve de cela, est que lorsque M. Seguier fit l'ouverture de ce tombeau, on trouva que le corps qui y étoit renfermé, avoit été revêtu d'un cilice, & par dessus d'un habit monastique.

On n'a jamais célébré de fête de S. Abbon, mais on se contente de l'invoquer dans les Litanies. Et comme son épitophe lui donne le titre de *Sanctæ recordationis*, on orne son tombeau de même que ceux des autres, le huitiéme jour de Novembre. (a) Ce fut à lui, comme on a déja vû ci-dessus, que Hincmar fit part de la vision qu'avoit eu un Religieux touchant les suffrages que demandoit l'Evêque Heribald apres sa mort. *Frodoard lib. 3. Cap. 21.*

LE B. CHRESTIEN, XXXVII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 860. ou environ jusqu'en 872. ou 873.

NOus ignorons de quelle Eglise fut tiré Christien ou Chrestien qui se trouve dans nos Catalogues après l'Evêque Abbon. Nos Historiens, quoiqu'ils lui fussent contemporains ne nous apprennent point ce qu'il étoit auparavant, ni s'il fut élu en forme, ou subrogé à Abbon du consentement du Roi, mais ils se contentent de dire qu'il étoit Allemand de nation, fils d'Arcambert & d'Emelinde. Sa signature au Concile de Tusey avant celle d'Abbon suppose qu'il étoit arrivé à l'égard d'Abbon, ce que nous avons vû ci-dessus à l'égard de plusieurs autres Evêques d'Auxerre, que leurs affaires ou leurs infirmités obligeoient

(a) C'est l'usage à S. Germain d'orner en ce jour tous les tombeaux des Saints qui y reposent.

Depuis l'an 860. ou environ jusqu'en 872. ou 873.

de se donner un successeur dès leur vivant. Il n'y a aucune preuve convaincante que Chrestien eut été Abbé de S. Germain. Quoique Dom Mabillon ait hésité long temps sur cet article, comme il paroît par ce qu'il en dit dans ses siécles & dans ses annales Benedictines, il en est toujours revenu dans les volumes posterieurs, à assurer que le Chrestien qui étoit Abbé de S. Germain d'Auxerre en 835, est different de celui qui fut depuis Evêque. En quelque situation qu'eut été Chrestien avant son Episcopat, ses Historiens qui l'avoient connu particuliérement, disent qu'il fit paroître une candeur ennemie de toute duplicité, qu'on voyoit sur son visage une serenité naturelle, qui marquoit sa joye intérieure, qu'il fut recommandable par l'humilité qu'il conserva dans sa dignité, & qu'il se distingua par l'amitié qu'il porta à son Clergé. Comme son Pontificat fut de plus longue durée que celui d'Abbon, il acheva la pyramide ou fleche de pierre que le premier avoit commencée du côté occidental de la Cathedrale. Frotaire Archevêque de Bourdeaux, s'étant trouvé à Auxerre en 862, il se servit de cette occasion pour faire la translation du corps de S. Amatre. Ils leverent ensemble ses saintes Reliques du lieu de leur premiere sépulture dans la Basilique du nom de ce Saint, & les transporterent dans la crypte de la même Eglise, dont il subsiste encore une partie sous le grand autel. Les Religieux de S. Germain qui y assisterent, obtinrent de lui les os des doigts de la main droite, dont ce S. Evêque avoit autrefois tonsuré leur S. Patron. On trouve aussi que dès l'an 864. cet Evêque leur avoit donné Perrigny & son Eglise avec ce qui étoit des dépendances de la Cathedrale, en échange de Fetigny & autres Terres. Il fit l'année d'après une cérémonie remarquable à l'Abbaye de S. Germain, conjointement avec un autre Prélat. L'Eglise ayant été augmentée & embellie par de nouvelles cryptes, il pria Erkenraüs Evêque de Chaalons de faire la consécration de ces cryptes, pendant que lui comme Evêque Diocèsain fit celle des augmentations de l'Eglise, & entre autres de l'oratoire de S. Jean-Baptiste qui étoit de la partie occidentale. Cette Dédicace est marquée au 20. Mai, dans le Martyroge de la Cathedrale, écrit cent cinquante ans après : Et

Supplem. Chronic. S. Mariani ad an. 1320.

Heric. l. 2. mir. S. Germ. C. XL. p. 560.

Labb. Bibl. mss. T. 1. p. 531.

Ampl. Collect. Martene. T. VI. col. 703.

S ii

comme Erkenraüs étoit à Auxerre en 865, on est suffisamment fondé à croire qu'elle se fit cette année là, où le vingtiéme Mai arriva un Dimanche. Chrestien fit à ce Prélat conjointement avec les Religieux un présent considerable de Reliques. Il lui donna une grande partie du corps d'un S. Urbain Martyr, qui avoit été nouvellement apporté de Rome: & il les reçut sous le nom du S. Pape Urbain premier. Notre Evêque fut de presque toutes les nombreuses assemblées tenues de son temps. On le voit en 860. dans l'Eglise de S. Castor de Coblentz, souscrivant au traité de paix qui y fut conclu au mois de Juin, entre les trois freres Lothaire, Louis & Charles & leurs neveux. Outre le Concile de Tusey auquel il assista la même année, il se trouva en 862. 864. & 869. aux trois qui furent tenus dans le Palais de Pistes sur Andele proche le Pont de l'Arche, à trois lieuës au dessus de Roüen. Il fut question dans le premier de confirmer quelques échanges de biens, que les Moines de S. Germain avoient faites avec lui & avec le Comte Conrad parent du Roi. On le trouve encore en 862. à Verberie où il est témoin d'un jugement solemnel prononcée en faveur des Moines de S. Calais; & au Concile de Soissons de l'an 866. environ lequel temps il signa une donation que Gilbert Evêque de Chartres fit à l'Abbaye de Saint Pere de la même Ville.

Depuis l'an 860. ou environ jusqu'en 872. ou 873.

Diplom. p. 551.

Ampliss. coll. T. c. col. 171.

Les Chanoines de son Eglise Cathédrale s'étoient plaint à lui de ce qu'on leur avoit déja enlevé quelques-uns des biens qui étoient destinés pour leur subsistance. Il employa tous ses soins pour faire revenir à leur Mense ce qui s'en trouva alienć, & il leur donna du sien une Terre appellée en latin *Albare* ou *Albaris villa* (*a*) à condition que le revenu serviroit à renouveller sa mémoire chaque année parmi eux. Il mourut le 22. Novembre 872. ou 873, & il fut inhumé proche ses prédécesseurs dans l'Eglise de S. Germain. On croit (mais sans qu'il y en ait de preuve certaine) que ses ossemens sont ceux que M. Seguier vit en 1636. dans un petit tombeau placé proche ceux des Saints Alode & Urse, & enveloppez d'une espéce d'étoffe noire. M. Seguier n'osa pas assurer qu'ils fussent de l'Evêque Chrestien, parce qu'il ne se trouva point d'épitaphe en ce lieu qui certifiât que son tombeau fut l'un des trois. L'incertitude

Depuis l'an 860. ou environ jusqu'en 872 ou 873.

de ce fait n'a pas empêché Dom Benoît Cocquelin, Prieur du Monastere, qui a fait peindre en 1655. les Grottes telles qu'on les voit aujourd'hui, de laisser écrire en ce lieu le nom de l'Evêque Chrestien avec la qualité de Bienheureux, ni que le Peintre qui étoit un Religieux du Monastere (b) ne l'ait représenté en Benedictin : Ce qui frappant les yeux du peuple, aide à perpétuer l'erreur de croire qu'il ait été Abbé de ce Monastere.

(a) Quelques uns croyent que c'est Racine du côté de la vallée d'Aillant ; d'autres pensent que c'est ce qu'on appelle Esbry, qui se seroit dit autrefois Aubry : c'est de la Paroisse d'Appoigny.

(b) Henri de Roquemont.

Fin de la premiere Partie.





MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVESQUES D'AUXERRE.

SECONDE PARTIE.

Qui contient ce que l'on en sçait depus le 38. Evêque jusqu'au 63. C'est-à-dire depuis l'an 872. jusqu'à l'an 1277.

CHAPITRE I.

De l'Evêque Wala, XXXVIII. Evêque d'Auxerre, & de cinq de ses Successeurs, qui sont Wibaud, Herifrid, S. Geran, S. Betton & Guaudry.

JE fais commencer la seconde partie de cette Histoire des Evêques d'Auxerre, par l'Episcopat de Wala, qui prit le soin de faire rédiger les actions de ses prédécesseurs, par les plus habiles Ecrivains qui fussent alors dans la Ville Episcopale. Cette circonstance de sa vie, le distinguant de tous ceux qui l'avoient précédé, j'ai cru que son Histoire particuliére méritoit de se trouver à la tête de celle

qui n'est qu'une continuation du travail commencé de son temps. Il ne paroît pas au reste, que la vie de cet Evêque, ait été écrite aussi tôt après son décès : mais il y a toute apparence qu'elle ne fut pas rédigée plûtôt que la douziéme année de l'Episcopat de Gui quarante-quatriéme Evêque, avec celles de cinq de ses successeurs, parce que l'Auteur marque de lui-même qu'il avoit connu beaucoup de personnes qui avoient vû l'Evêque Wibaud successeur immédiat de Wala.

WALA, XXXVIII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 873. jusqu'en 879.

L'Auteur de la Vie de Wala quel qu'il soit, nous apprend d'abord que cet Evêque étoit François de naissance. Il ne désigne point le Diocèse dont il étoit natif : mais comme Ansegise Archevêque de Sens fut son frere, & que cet Archevêque étoit surement du Diocèse de Reims, on peut assurer que Wala étoit aussi Champenois. Son pere s'appelloit Ardrad, & sa mere Witelaïe. Il étoit à la Cour de Carloman, fils de Loüis le Germanique Roi d'Allemagne, lorsqu'il fut élu Evêque. Il vint de-là à Auxerre pour prendre possession de l'Evêché, accompagné de plusieurs Gentils-hommes de Baviere. Se ressentant alors beaucoup des impressions de la Cour, il ne se plût dans les commencemens de son Episcopat qu'à la lecture des Auteurs profanes. S'appercevant ensuite que la Noblesse qu'il avoit amenée avec lui étoit à charge à l'Eglise, il congédia tous ces Gentils-hommes avec la prudence convenable dans pareil cas, & il changea en même temps de genre d'etude : il voulut connoître plus particuliérement quelles étoient les personnes de lettres dans son Clergé ; il les fit venir pour s'entretenir avec elles, les retint souvent à sa table, & voulut ne se conduire que par leurs conseils. Il n'est pas bien difficile d'appercevoir, que ceux qui depuis entreprirent l'Histoire des Evêques d'Auxerre, étoient de ce nombre : ils se nommoient, l'un Rainogala & l'autre Alagus. Il ne se contenta pas de témoigner son amitié aux Sçavans de son Clergé ; il en donna encore des marques a tous ceux qui lui parurent affectionnés au service de Dieu ; & l'Eglise d'Auxerre eut de son temps beaucoup de per-

sonnages qui se signalerent en ce genre à son exemple. Cet Evêque en effet ne manqua jamais à Matines, quoiqu'alors elles se célébrassent pendant la nuit ; & lorsqu'il voyoit des Chanoines y manquer, ou même des jeunes Clercs, il les envoyoit reveiller, afin que le chœur fût rempli pendant l'Office divin, la nuit comme le jour ; & il leur demandoit la cause de leur absence. Il voulut aussi avoir toujours des Chanoines témoins de ses actions, conformément aux anciens Canons : & comme son Clergé ne donnoit aucune prise sur lui, il ne souffroit pas qu'on lui en dit du mal. Par cette raison, il fut attentif à ne point souffrir de séculiers parmi eux, que le moins qu'il fut possible, disant qu'il ne convenoit pas que les Laïques sçussent ce que faisoient les Ecclesiastiques, & quil falloit que les séculiers se tinssent avec les gens de leur état, & réciproquement les gens d'Eglise, avec leurs semblables : *pares paribus socientur*. C'étoit un de ses proverbes familiers.

Depuis l'an 873. jusqu'en 879.

Il en agit avec son Eglise d'une maniere bien differente de quelques autres Prélats qui prenoient les biens Ecclesiastiques, & les distribuoient à leurs parens pour les enrichir. Au contraire il retiroit de grands revenus du côté de sa famille, & il en enrichissoit l'Eglise. Il fit présent à sa Cathédrale de plusieurs vases d'or & d'argent, & d'ornemens très-prétieux ; & il auroit cru commettre un sacrilege, s'il avoit soustrait du trésor la moindre piéce d'argenterie. Il employa aussi une partie de ses revenus à ramasser des livres, pour en former une Bibliothéque ; mais il n'en trouva point en aussi grand nombre qu'il l'auroit souhaité. On lit dans le Testament de l'un des Comtes d'Autun qui a porté le nom d'Eccard au neuviéme siécle, que ce Comte légua à l'Evêque Wala, un livre de S. Isidore, & un autre de la vie de S. Gregoire & de S. Laurent, & quelques autres livres Historiques à Ansegise Archevêque : ce qui désigne assez vraisemblablement les Evêques de Sens & d'Auxerre. Wala regarda aussi comme l'un de ses devoirs, de veiller au rétablissement des Eglises situées dans son Diocèse : il y contribua de toutes ses forces, les remit presque toutes en bon état, pendant le peu de temps qu'il fut Evêque. Quelques-uns le croyent le premier fondateur d'une Chapelle située dans l'enceinte de la Ville de Cone,

Perard Collect. Chart. Burgund.

Depuis l'an 873. jusqu'en 879.

qu'on appelle Notre-Dame de Gale ; mais c'est une conjecture qui n'est établie que sur la ressemblance des noms ; & il n'y a dans l'édifice de cette Chapelle tel qu'il se voit aujourd'hui, rien qui passe en antiquité deux cent cinquanteans.

L'Ecrivain de la vie de Wala ne marque point qu'il soit jamais sorti de son Diocèse. Mais nous apprenons par les actes des Conciles qu'il assista l'an 876. à celui qui se tint à Pontion en Pertois au Diocèse de Chaalons, & à la Diéte qui fut tenue à Pavie par le Roi Charles le Chauve au mois de Fevrier de l'an 877. On trouve aussi dans les Capitulaires du même Prince rédigés à Quierzy sur Oise en 877. une double délégation de cet Evêque. Dans l'un se lit : *Ut post nos* (c'est le Roi qui parle) *cum his quæ ferenda sunt nobis pergat primùm Villebertus Episcopus, deinde Arnoldus Episcopus, & deinde Wala Episcopus* : Et dans un autre article intitulé, *Qui vicissim debeant esse cum filio ejus* (Regis) ; *Ex Episcopis, si ultra Sequanam perrexerint* ; il y a de suite *Hugo Abbas, Waltherus Episcopus, Wala Episcopus, Villebertus Episcopus.*

Le même Ecrivain marque assés clairement que Wala étoit à Auxerre, lorsqu'il fut atteint da la maladie dont il mourut. Il dit qu'il s'étoit tellement concilié l'amitié des Chanoines, que lorsqu'il ne fut plus en état de réciter l'Office Canonial, il en venoit un certain nombre dans sa chambre, qui le récitoient pour lui en sa présence : Et un peu plus bas, sans spécifier le lieu où il mourut, il ajoute que son corps repose dans le Monastere de Saissy : mais c'est un point d'Histoire qui souffre de la difficulté. Cet Ecrivain, qui vivoit environ quatre-vingt ans après lui, paroît n'avoir pas été servi fidélement sur cet article. L'Histoire que j'ai découverte touchant le rétablissement de l'Abbaye de Saissy au Diocése d'Auxerre, écrite par un Auteur qui vivoit sous Wibaud, successeur de Wala, commence de cette sorte : *Anno Incarnationis Dominicæ DCCC LXVIII. dum Dei misericordia futura præsciens, & omnia utilia comperiens animos Domini Trutgaudi Abbatis & Fratrum Saxiacensis cœnobii accenderet, ut Basilicam S. Baudelii aliquando à Sanctis Patribus Abbatibus Romulo Odone & Walao fundatam, jam verò vetustam renovarent & amplificarent.* Cette simple periode suffit pour faire dou-

On l'a imprimée en partie dans le *Gallia Christiana* à l'article des Evêques de Nimes, & dans l'Histoire du Languedoc.

ter que Wala Evêque d'Auxerre soit inhumé à Saissy. Ce Wala Abbé ne peut pas être le même que l'Evêque d'Auxerre, puisque cet Historien déclare ici, que cet Abbé avoit travaillé à la construction de l'Eglise du lieu, qui en 878 étoit déja prête à tomber. Il peut donc être vrai qu'à la fin du neuviéme siécle, & durant le dixiéme, on ait vû à Saissy la sépulture d'un personnage appellé Wala, sans que pour cela ce fût celle de l'Evêque d'Auxerre. Pour une seconde erreur que la sépulture de l'Abbé Wala a fait naître dans les derniers siécles, on s'est imaginé que le Venerable Bede a été enterré dans ce Monastere : ce qui n'est venu que de ce que quelques personnes ont lu *Beda Venerabilis* à l'endroit où l'inscription portoit *Wala Venerabilis*. Aujourd'hui tout est si universellement renversé dans cette Abbaye réduite en Prieuré, & l'Eglise en est si retrecie, qu'on n'y voit plus de vestiges d'aucune tombe digne de remarque. Je ne nierai cependant point, qu'absolument parlant, l'Evêque Wala quoique mort à Auxerre, n'ait pu demander que son corps fût inhumé à Saissy. Le renouvellement de l'Eglise fait de son temps, l'a pu engager à souhaiter ce transport, aussi-bien que la dévotion qu'il pouvoit avoir au saint Abbé Wala, dont il portoit le nom. Quoiqu'il en soit, Ansegise son frere Archevêque de Sens, qui lui survêquit quelque temps, laissa aux Chanoines d'Auxerre deux maisons situées à Riot, pour qu'on célébrât sa mémoire le neuviéme jour de Mars qui étoit celui de son décès, & il augmenta aussi par la même occasion les fonds du luminaire de S. Etienne donnant pour cet effet une maison *in Piscaliolo* ou *Pistaliolo Villa*. La chronologie de l'Episcopat suivant, ne permet pas de placer sa mort plus tard que l'an 879.

Depuis l'an 873. jusqu'en 879.

In Rivo.

Pestau selon les apparences.

L'Auteur de la vie de Wala voulant faire connoître combien ce Prélat sçavoit choisir ses amis particuliers dans le corps des Chanoines, en nomme deux, sçavoir Trutbert & Hictaire l'aîné qui moururent de son temps. Il ajoute que lorsqu'il écrivoit, ces deux Chanoines passoient pour des personnages morts en odeur de sainteté. Je ne puis cependant approuver, que sur ce simple témoignage, on ait laissé imprimer à Auxerre en 1647. des Litanies où ils sont tous les deux dans le Catalogue des Saints.

LE VEN. WIBAUD, XXXIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 879. jusqu'en l'an 887.

IL ne s'écoula point un mois entier, jusqu'au sacre de Wibaud, qui succéda à Wala. Il étoit François de nation, né dans la ville de Cambray, de Leufroy & de Dode qui étoient l'un & l'autre de familles nobles du pays : on croit même que ce Leufroy n'est autre que le Comte Liutfrid à qui le Pape Jean VIII. écrivit une de ses lettres. Wibaud avoit d'abord été disciple de Jean Scot qui étoit alors célébre dans la France, & il avoit appris de lui à mener une vie de veritable Philosophe : Mais lorsqu'il fut plus âgé, ses parens le produisirent à la Cour de l'Empereur Loüis (le Begue.) Après qu'il eut été durant quelque temps à son service, le Prince voulut le recompenser, & il fit sçavoir au Clergé d'Auxerre qu'il le destinoit pour remplir le siége de Wala. L'élection fut faite à l'ordinaire par le Clergé & le peuple, & il fut sacré par Ansegise Archevêque de Sens le 5. Avril, qui étoit le Dimanche des Rameaux l'an 879. On ne peut differer cette ordination à l'an 880, parce qu'il est marqué expressément dans sa vie, que ce fut l'Empereur Loüis (Le Begue) qui le proposa à l'Eglise d'Auxerre, & qu'il est certain d'ailleurs, que cet Empereur mourut le 10. Avril 879.

L'Auteur de cette vie assure sur le témoignage verbal de ceux qui avoient vû cet Evêque, qu'il se distingua par une grande douceur, une grande affabilité, & par des aumônes abondantes qu'il répandit dans le sein des pauvres. Ce Chanoine s'attache plus particuliérement à marquer le bien qu'il fit à l'Eglise Cathedrale. Il assure que ni le froid ni le chaud ne purent l'empêcher de vâquer avec assiduité à son embellissement. Il fit élever à la partie occidentale de cette Eglise un édifice qui contenoit une double Chapelle, dont l'une étoit sur l'autre, chacune avec son autel. Il dédia la Chapelle de dessus en l'honneur de la sainte Croix, & celle de dessous en mémoire de S. Paul Apôtre, des Sts. Amatre & Germain Evêques d'Auxerre, de S. Martin & de S. Benoît, & principalement sous l'invocation de S. Gregoire

d

Pape. Il est vrai que sa dévotion particuliere envers ce S. Pape étoit fondée sur un trait reconnu aujourd'hui pour fabuleux ; mais comme il ne passoit point alors pour tel, on peut excuser la piété de ce Prélat, d'avoir cru comme le commun de son siécle, que S. Gregoire eut tiré de l'enfer par ses priéres l'ame d'un homme qui y avoit été condamnée pour être mort sans baptême : a moins qu'on ne dise que son Historien a inseré de son chef dans le récit de sa vie ce motif de dévotion.

[redacted]

Depuis l'an 879. jusqu'en l'an 887.

Il s'agit de l'Empereur Trajan.

Wibaud voulut comme les Evêques précédens, que les Chanoines se ressouvinssent du jour qu'il avoit été consacré Evêque, & du jour qu'il décéderoit. Il leur assigna à cet effet la moitié de la terre de Chichery, qui selon le Necrologe montoit à huit maisons ou métairies, & il fit autoriser cette donation par des Lettres patentes. L'Auteur de sa vie marque que l'on devoit prendre sur ce revenu dequoi donner un repas commun à tous les Chanoines les deux jours qui viennent d'être nommés, & outre cela le jour de l'obit de l'Empereur Loüis (le Begue) & le jour de la Dédicace des Cryptes de la Cathédrale. On voit clairement ce qui put l'engager à ordonner des priéres pour le repos de l'ame de ce Prince, dont le décès fut marqué alors au Necrologe en ces termes au X. Avril : *Eodem die obiit Hludovicus Rex* ; mais il n'est pas si facile de juger pour quelle raison il voulut qu'on se ressouvint du jour de la Dédicace des Cryptes, si ce n'est parce qu'il l'avoit peut-être faite. Elle est marquée au 3. Octobre dans l'ancien Martyrologe écrit de nouveau au commencement de l'onziéme siécle. La perte qu'on a faite du diplome sur Chichery, est cause qu'on ne peut fixer au vrai l'année de cette cérémonie. Il augmenta aussi la manse des Chanoines de S. Eusebe, leur donnant huit maisons au village de Moulins avec l'agrément du Roi marqué dans un diplome particulier. Ayant extremement à cœur, que l'office fût célébré avec décence dans l'Eglise Cathédrale, il fit beaucoup de démarches pour obtenir, que l'Abbaye de S. Julien fut soumise & attachée au service de cette Eglise. Il en vint à bout par le moyen des présens qu'il fit au Roi ; mais il ne joüit point de la charte que ce Prince avoit promise touchant cette réunion, parce qu'il mourut avant qu'elle fut expédiée.

Ampl. Collect. Martenne T. VI.

Ibid.

Ce diplome est perdu.

[redacted]

Depuis l'an 879. jusqu'en 887.

Aux approches de sa derniere heure, on ne vit guéres de mortel plus effrayé que lui des jugemens de Dieu. Il se declaroit publiquement le plus criminel des hommes, & demandoit pardon à tout le monde, apprehendant d'avoir blessé quelqu'un, ou de lui avoir fait du tort. La crainte dont il étoit saisi étoit cependant soutenue par l'esperance qu'il avoit dans la misericorde divine; & après l'intercession de S. Etienne, il se fonda beaucoup sur celle de S. Clement Pape. Il demanda d'être inhumé à la porte de son Eglise au dehors; mais lorsqu'il fut mort, le Clergé jugea à propos de lui donner la sépulture au dedans. Il mourut le douziéme jour de Mai. Les changemens arrivez à cette Chapelle, sont cause qu'on ne connoît plus en quel lieu il peut y être inhumé. Il est toujours bon de remarquer ici qu'aucun Evêque avant lui n'avoit eu la sépulture au dedans des murs de la Cité.

C'est le manuscrit ci-dessus cité, que j'ai decouvert.

L'Histoire de la translation des Reliques de S. Baudele faite au Monastere de Saissy l'an 878. fait mention de cet Evêque, comme ayant donné le voile des Vierges à une fille aveugle qui avoit été guérie de son temps dans l'Eglise de Saissy. Il y est nommé *Wibaldus*; & dans le Necrologe du onziéme siécle *Wigbaldus*: ce qui fait voir, que c'est une faute d'impression dans l'Histoire des Evêques d'Auxerre publiée par le Pere Labbe, lorsqu'il y est nommé *Uribaldus*, quoique l'original qu'il fit transcrire porte *Vuibaldus*. La chronique de Limoges l'appelle *Guilboldus*, ce qui revient à la prononciation qui est portée par les manuscrits d'Auxerre. Cette chronique qui marque certaines circonstances touchant le pays d'Auxerre, fixe la mort de cet Evêque à l'an 887. un an précisément après celle du fameux Hugues l'Abbé. Et comme cette époque paroît certaine, & conforme à la chronologie de l'Episcopat suivant, il résulte de là, que dans les manuscrits où l'on marque qu'il ne fut Evêque que sept ans, l'on a oublié une unité, & qu'il faut qu'il ait été Evêque pendant huit années, puisqu'il commença à l'être du vivant de l'Empereur Loüis le Begue.

Bibl. Labb. T. 1.

Ce fut sur la fin de l'Episcopat de Wibaud, ou pendant la vacance qui suivit sa mort, que le corps de S. Martin fut reporté d'Auxerre à Tours. On en a une Histoire

si pleine d'anachronismes, qu'on ne peut guéres fixer cette époque. Comme les faussetez qu'elle contient, ont été relevées par un Sçavant, dans une dissertation expresse, je ne m'y arrêterai pas plus long temps.

Depuis l'an 879. jusqu'en 887.

M. l'Abbé des Thuillieries.

LE VEN. HERIFRID, XL. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 887. jusqu'en 909.

PEndant que Wibaud gouvernoit l'Eglise d'Auxerre, celle de Chartres formoit dans son sein celui que la providence divine lui destinoit pour successeur. C'étoit un nommé Herifrid (qui selon le langage vulgaire devroit être prononcée Herfroy,) fils d'un autre Herfroy, & d'Hisemberge originaire de la Ville de Chartres, & dont les ancêtes étoient d'une Noblesse issuë des côtes de la basse Bretagne. Comme la sainteté de leur vie répondoit à la dignité de leur rang, ils n'oublierent rien pour faire élever chrétiennement le jeune Herifrid. Après qu'il eut été tonsuré à Chartres, & qu'il y eut appris les élemens des sciences, Gautier Evêque d'Orleans son parent conseilla à son pere & à sa mere de l'envoyer à la Cour de l'Empereur Charles (le gras) pour le perfectionner. Comme c'étoit une veritable école de science & de sagesse, Herifrid continua de s'y former au bien, à l'exemple de quantité de jeunes gens que leurs parens y avoient envoyé pour la même fin. Il s'y comporta d'une maniere irreprochable. On voyoit briller sur son visage & dans toutes ses démarches des traits de modestie, qui firent l'admiration des Courtisans. Il faisoit son exercice de la lecture des saintes Ecritures, sans s'éloigner cependant beaucoup de la présence de l'Empereur, à qui il rendoit le service dont il étoit capable, dans les affaires Ecclesiastiques. Le Clergé & le peuple d'Auxerre étant dépourvus d'Evêque envoyerent aussitôt en Cour, pour en apprendre la nouvelle à l'Empereur. Ce Prince n'en fut pas plûtôt informé, que sur le témoignage de tous les Seigneurs qui residoient auprès de lui, & sur la connoissance particuliere qu'il avoit de la vertu d'Herifrid, il lui confera le bâton Pastoral & l'envoya à Sens, pour le faire sacrer Evêque. Quoique cette nomination fut faite au mois de Mai de l'an 887, Herifrid cependant ne fut ordonné qu'à la fin

Depuis l'an 887. jusqu'en 909.

geant celui qui les posséderoit de donner un repas à la Communauté des Chanoines le jour de S. Clement : ce qu'il fit confirmer par Gautier Archevêque de Sens, & par les Evêques de la Province. Pour engager le Chapitre à faire la mémoire de son Ordination, il lui avoit donné la Terre d'Arté, une ferme ou maison à Chouilly, (*a*) une à Lindry, & un moulin au-dessous des murs de la Ville, voulant que du revenu qui en proviendroit il y eut un repas commun : Il avoit aussi donné pour le jour de son inthronization l'Eglise de Bazerne, Lindry, Lupin, & Leugny. Il restoit à faire une semblable fondation pour le jour anniversaire de son décés. Il destina à cet effet la moitié de la Terre de Mailly, dont le Roi lui confirma la restitution faite par ses prédécesseurs : & à l'égard de l'autre moitié, il voulut qu'elle fut employée à l'entretien du luminaire du grand autel. Il avoit encore obtenu du même Prince la restitution de la Terre de Creven, de celles de Narcy & Neuvy : Mais il ne démembra point de la manse Episcopale celle de Creven fur tout, qui avoit été autrefois destinée aux dépenses de l'Hôpital Ecclesiastique, ainsi que l'on voit dans la charte de cette restitution.

V. Les preuves.

Ampl. Collect. T. 1.

Ce Prélat fut sujet à des infirmités corporelles. Dieu voulant éprouver sa patience, l'affligea de la goutte aux pieds & aux mains : Mais pendant ses plus violentes douleurs, son esprit étoit élevé vers le Seigneur, & il ne cessoit d'invoquer les trois Patrons de l'Eglise Cathédrale, Notre-Dame, S. Jean, & S. Etienne. Un jour que ses pieds étoient devenus si enflez, que la douleur l'empêchoit de prendre de la nourriture, un corbeau vint poser sur la fenêtre de sa chambre un morceau de plomb. Le Saint Prélat se l'étant fait apporter, & reconnoissant que ce métal provenoit de l'Eglise de S. Etienne, crut que Dieu qui s'étoit servi autrefois de cet oiseau pour nourrir le Prophête Elie, pouvoit bien aussi l'avoir employé pour contribuer à sa guérison, il prit ce morceau de plomb. & ayant invoqué le nom du Seigneur, plein de confiance dans les mérites de S. Etienne, il l'appliqua sur la tumeur de ses pieds; & aussi-tôt on la vit disparoître. Les auteurs de sa vie ajou-

(*a*) Je traduis ainsi *Capilliacum* en attendant qu'on trouve un lieu à qui ce nom convienne mieux. Il y en a un proche Clamecy.

tent à ce miracle l'entrevuë de pieté qu'il eut avec Rithuée Evêque de Troyes, dans un village situé sur la riviere d'Yonne, où il y avoit une fontaine dont les eaux avoient une qualité particuliere. Ils rapportent à l'occasion de cette eau un fait qui a pû arriver naturellement, mais qui nous apprend toujours, que les saints Evêques n'usoient des créatures même les plus simples, qu'avec la précaution du signe de la croix, & en loüant le nom du Seigneur. Après qu'il eut pris congé de l'Evêque de Troyes, il se retira à Gurgy à la priére d'Hemenbert (ou Herenbert) son ami particulier qui résidoit en ce lieu. Il le guérit au nom du Seigneur, d'un violent accès de fiévre, & de crainte que cette espéce de miracle ne lui inspirât des pensées contraires à l'humilité Episcopale, Dieu permit qu'il sentit lui-même au milieu de la nuit des atteintes du même mal. Il se leva, alla passer le reste de la nuit à l'Eglise de S. André; & lorsque le jour fut venu il y célébra la Messe, espérant que la réception du corps & du sang de Jesus-Christ le guériroit; ce qui arriva comme il l'avoit demandé à Dieu. Les fréquentes maladies dont cet Evêque fut atteint, lui firent comprendre que la fin de sa vie n'étoit pas éloignée. Il se vit peu à peu perclus de tous ses membres: mais sa langue étant toujours libre, il ne cessa de bénir la divine providence qui le purifioit sur la terre par le feu des tribulations, & son cœur méditoit sur les grandes vérités de l'Ecriture-Sainte, dont il avoit fait toute sa vie sa nourriture spirituelle. On n'avoit point vû depuis longtemps le Clergé d'Auxerre si affligé qu'il le fut de la perte que le troupeau alloit faire d'un Pasteur qu'il voyoit mourir peu à peu, & il sembloit porter avec lui une partie des douleurs que cet Evêque ressentoit par tout le corps. Comme il se vit hors d'espérance de relever de sa maladie, il distribua en présence du même Clergé le reste des effets qu'il avoit résolu d'employer pour la décoration des Eglises. Il fit compter la somme de trente livres de deniers pour aider à faire une table qui couvriroit le devant de l'autel de S. Etienne. Je ne sçai si ce seroit cet ouvrage dont il est dit dans la vie de l'Evêque Gaudric qu'il étoit en or, & qu'on l'exposoit au-dessus de la table de l'autel devant une piéce de tapisserie que Gaudric avoit donné

Depuis l'an 887. jusqu'en 909.

Ce pourroient être les eaux d'Appoigny, qui sont minerales.

Depuis l'an 887. jusqu'en 909.

Il y a *Loconovaco* ou *Loconiaco*. C'est une Paroisse.

In Cerinco. Cerin est de la Paroisse de Chevannes.

Avignol qu'on écrit Avigneau, en latin *Aquiniolum*, est de la Paroisse d'Ecan.

pour en relever l'éclat. Herifrid fit ajouter à la somme dont je viens de parler, celle de vingt livres de mêmes deniers, pour orner l'autel de Notre-Dame & celui de S. Jean. Se ressouvenant que l'Eglise de S. Eusebe étoit presque entiérement détruite, il lui donna deux fermes situées à Leugny, & deux autres situées à Cerin, le tiers d'une métairie située à Avignol, attribuant la moitié de tous ces dons à l'autel de cette Eglise, & l'autre moitié aux Chanoines qui la desservoient. Il eut même encore le loisir de faire confirmer cette donation par la souscription des Evêques de la Province. Il distribua le reste de ce qu'il possédoit aux Chanoines de la Cathédrale, à ses amis & à ses domestiques, disant comme Job; *Je suis sorti nud du ventre de ma mere, & j'y retournerai de même*. Au bout d'un certain temps la maladie lui rendant libre l'usage de l'un de ses bras, gagna les parties nobles: on vit qu'il étoit prêt d'expirer: Toute la Ville accourut pour recevoir sa bénédiction; le Clergé se répandant en larmes recitoit des Pseaumes convenables, pendant que le Prélat se fit coucher sur la cendre & sur le cilice. Dans cette situation il recita les priéres avec son Clergé, fit le signe de croix sur lui même, puis sur toute l'assemblée, & peu de temps après il rendit son esprit au Seigneur. Cette mort arriva le 23. Octobre de l'an 909. après qu'il eut siégé vingt deux ans un mois & seize jours. Il fut le second des Evêques d'Auxerre inhumé au-dedans des murs de la Ville. Comme il avoit rebâti la Cathédrale, & qu'il avoit témoigné une singuliere dévotion envers la sainte Vierge, sous l'invocation de laquelle étoit la premiere des trois Eglises qui étoient alors de front, on lui donna la sépulture devant l'autel qui portoit le nom de cette Mere de Dieu. Mais les differentes révolutions arrivées en ce lieu, sont cause qu'il n'y en est point resté de marque. Il y a seulement apparence que son corps est sous le passage public, qui est aujourd'hui entre l'Eglise de Notre-Dame de la Cité & les murs de la Cour de l'Evêché en descendant de la Cathédrale.

Quoique son Episcopat ait été assés long, on ne trouve qu'un seul Concile auquel il assista avec quinze autres Evêques. C'est celui qui fut tenu l'an 891. à Meun sur Loire dans l'Eglise de S. Lifard par ordre du Regent Eudes.

Le Necrologe de la Cathédrale d'Auxerre du onziéme siécle l'appelle *Pater piissimus*, & rapporte les donations qu'il fit au Chapitre. Quelques Catalogues lui donnent le nom de Saint : mais jamais il n'a eu de culte. Si on lit sous son image peinte à fresque dans la Cathedrale *S. Herifridus sedit xxij annis*, il faut observer en même temps que ces peintures ne sont que du seiziéme siécle.

Depuis l'an 887. jusqu'en 909.

S. GERAN, XLI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

On vit naître de grands troubles dans l'Eglise d'Auxerre lorsqu'il fut question de la pourvoir d'un Evêque en place d'Herifrid. Quelques personnes puissantes qui aspiroient à cette dignité, plus par ambition que par zéle pour le salut des ames, se donnerent des mouvemens qui troublerent la tranquillité dont on avoit joui jusqu'alors en pareil cas. Ragenard ou Rainard de Vergy Vicomte d'Auxerre, homme très-puissant, qui vouloit dominer jusques sur le Clergé, & s'enrichir de plus en plus des biens de l'Eglise, essaya de faire placer sur le siége Episcopal un personnage dont il pût disposer à son gré. Il alla trouver Richard (le Justicier) Duc de Bourgogne, qui étoit réputé Comte d'Auxerre, & sur lequel le Roi Charles (le simple) se reposoit pour tout ce qui regardoit la Bourgogne ; & lui ayant offert des présens, il obtint de lui d'être le maître de l'élection du futur Evêque d'Auxerre. Avec cette permission il retourna au pays, & ayant fait assembler les Chanoines, il leur demanda quel étoit celui qu'ils avoient en vûë de faire Evêque. Après qu'ils eurent répondu qu'il n'y en auroit point d'autre que celui que Dieu auroit choisi, il les combla de politesses, & il leur fit une seconde demande, sçavoir qu'ils trouvassent bon qu'il leur indiquât un sujet dont ils auroient lieu d'être contens. Leur ayant à l'instant nommé Geran François d'origine, très-connu de lui, il en fit un pompeux éloge, disant que c'étoit un personnage agréable à Dieu & aux hommes, distingué par la pieté de ses mœurs & la solidité de sa science, qui, étant déja utile à la Ville où il étoit Chanoine, pourroit être encore d'une plus grande utilité à celle dont il seroit le

propre Pasteur, s'il le devenoit par un effet de leur choix.

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

Les Chanoines connoissant le grand crédit de ce Vicomte, & apprehendant qu'il ne les desservît auprès du Prince, lui promirent de seconder ses intentions. Ragenard retourna auprès du Duc Richard, afin d'avoir son agrément en particulier, pour celui dont il avoit déclaré le nom aux Chanoines d'Auxerre; il employa les sollicitations de ses parens & de ses amis, & fit faire par le Clergé & par le peuple d'Auxerre un acte d'élection de Geran qu'il fit confirmer par Gautier Archevêque de Sens : Delà il alla trouver le Roi Charles (le simple) pour obtenir qu'il fut ordonné.

Geran (dont le nom n'est autre que celui de Julien, corrompu par la langue vulgaire) étoit né à Soissons d'Otard & de Give, ses pere & mere. Il y avoit été élevé dans les sciences par les soins de l'Evêque Rodoin son oncle. Il faut suivre son Historien dans le détail qu'il fait de la maniere dont il se comporta dans sa jeunesse. Il dit d'abord que le jeune Geran avoit appris à Soissons le chant Ecclesiastique qui étoit alors une science fort cultivée, & qu'étant aggregé au Clergé de la Cathedrale, on avoit vû & admiré en lui dès le temps qu'il n'étoit que simple Clerc, une grande intelligence dans la lecture des livres historiques de l'Office divin, & un talent particulier pour chanter d'une maniere affectueuse, les loüanges de Dieu. Ses moeurs étoient irréprochables, ainsi que Ragenard de Vergy l'avoit déclaré. N'étant que simple Chanoine, il éclatta sur tout par le soin & les attentions qu'il prit pour sécourir les indigens. Dieu lui ayant donné de grands biens, ses greniers & ses celliers devinrent communs pour tous ceux qui étoient dans le besoin: il retiroit chés lui les pauvres voyageurs, & leur donnoit des avis consolans, il vêtissoit les nuds, ne laissoit point sortir de sa maison les orphelins, qu'il ne les eut fait entiérement nettoyer & guérir. Toutes ces marques d'une charité paternelle porterent les Chanoines à ne le plus regarder comme leur éleve, mais comme leur pere. De telle sorte qu'ayant passé par toutes les fonctions de la Clericature, il fut fait Prevôt du Chapitre & Archidiacre en même temps. Ces deux dignités ne furent point capables d'enfler son coeur : il en acquitta les charges & les devoirs avec une vigilance singuliere, prenant soin

Purulenta pupillorum capita lymphâ cum lomento emaculari fecit.

avec l'Evêque, que les Ecclesiastiques vêcussent conformément à la sainteté de leur état, & que tous eussent les alimens & les vêtemens nécessaires. Toutes ces excellentes qualités l'avoient rendu très-agréable au Roi, aux Evêques & aux Grands du Royaume. Le Clergé l'avoit en véneration; il étoit chéri de la Noblesse, & le peuple avoit pour lui un amour plein de respect. L'élection qu'on avoit faite de sa personne pour remplir le siége Episcopal d'Auxerre le 21. Décembre 909. fut bientôt suivie de son ordination. Le Necrologe de la Cathedrale marque qu'elle fut faite le 14. Janvier, qui se trouvoit véritablement un jour de Dimanche l'an 910. Le lieu où elle se fit n'est pas spécifié; mais il y a apparence que ce fut à Sens. Il est certain qu'il étoit sacré Evêque lorsqu'il arriva à Auxerre, puisque les Historiens marquent sa réception incontinent après cette cérémonie. C'est la premiere occasion où j'aye trouvé un Evêque d'Auxerre porté sur les épaules. Il n'est pas dit que ce fut sur celles des Barons, ni que le Comte ou le Vicomte d'Auxerre fut de ce nombre; mais seulement, que ce furent des personnes pieuses qui s'empresserent d'avoir cet honneur, & qui le porterent ainsi au milieu des chœurs des Psalmistes jusqu'à l'Eglise de S. Etienne, où étant revêtu des ornemens Pontificaux, il fut inthronisé dans la chaire Episcopale.

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

Il ne tarda pas beaucoup après sa réception à s'appercevoir des desseins que Ragnard de Vergy avoit conçu contre l'Eglise d'Auxerre. Ce Vicomte commença d'abord à s'emparer de la terre de Gy, comme si cet Evêque lui eût promis de la lui donner, & il suggera à Manasses son frere, l'un des plus riches Seigneurs du Royaume de se saisir de celle de Narcy. Il se vit réduit à un tel point de servitude qu'il ne pouvoit rien entreprendre que du consentement de Ragenard. Aucun Ecclesiastique, aucun Officier de l'Evêque n'osoit désobeir au Vicomte: il commandoit à tous comme s'ils eussent été ses vassaux. Outre le chagrin que causerent à Geran les traverses de la part de ce Seigneur, il lui en survint encore d'autres qui ne troublerent pas moins la tranquillité de son esprit, & qui le tinrent toujours dans l'attente du secours de Dieu. Les Normans faisoient leurs courses dans le pays Auxerrois, & y

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

Peut-être Millery proche Crin.

apparemment sont Villers & Chevray aujourd'hui de la Paroisse de Charentenay. (*a*) Il leur donna de plus une métairie dans le lieu appellé *Millepriſciacum*, & la Terre de Cervan (dit alors Cervern) sur le ruisseau de Beauche, (*b*) qu'il avoit achetée de Bochard frere de Gautier Archevêque de Sens, & enfin une ferme ou metairie située à Germigny sur la riviére d'Armençon au Diocèse de Sens.

Il s'étoit proposé de leur laisser aussi des biens pour fonder son obit; mais il ne vécut pas assés long temps pour faire de nouvelles acquisitions. Il entreprit d'aller à la Cour pour essayer d'obtenir par le moyen des Seigneurs, un ordre du Roi au Vicomte d'Auxerre, & à son frere de restituer à l'Evêché les Terres de Gy & de Narcy. Comme on étoit dans les chaleurs de l'été, il tomba malade avant que d'arriver à Soissons. Il y fut reçû honorablement: mais la maladie ayant augmenté, il fut obligé de garder le lit dans cette Ville, & de se disposer à la mort. Il le fit avec toute la résignation possible à la volonté de Dieu, ne regrettant qu'une seule chose, qui étoit de mourir éloigné de son troupeau, & de n'être pas inhumé par son propre Clergé; car quoiqu'il fût dans sa patrie, il disoit que c'étoit pour lui une terre étrangere. Il reçut le saint Viatique du corps & du sang de J. C., & s'étant recommandé à Dieu aussi-bien que tout son peuple, il rendit son ame au Ciel l'an 914 le 28 Juillet. Abbon Evêque du lieu fit venir deux autres Evêques pour assister à ses funerailles, & il fut inhumé en présence du Clergé de toute la Ville de Soissons, proche son oncle Rodoin qui étoit mort depuis sept ou huit ans.

Aucun ancien Ecrivain n'a marqué que son corps ait jamais été levé de cet endroit pour être porté à Auxerre. Cependant on ne laisse pas de supposer cette translation, parce qu'on a lû autrefois dans les cryptes de l'Eglise de S. Germain, un reste d'épitaphe qui faisoit mention qu'il y reposoit: & tous les modernes ont ajouté foi à cette épitaphe, quoiqu'elle soit remplie de fautes, & qu'on n'ait jamais montré dans ces Cryptes le tombeau de cet Evêque, & qu'on ne puisse encore l'y faire voir. Le decès de ce

(*a*) L'imprimé du Pere Labbe p. 441. *Hiſt. Ep. Autiſſ.* est rempli de fautes & d'omissions, dans l'article de ces donations.

(*b*) De la Paroisse de Chevannes.

Prélat

Prélat d'heureuse mémoire est ainsi énoncé dans le Necrologe de la Cathedrale d'Auxerre écrit au commencement du onziéme siécle ; *Obiit Domnus Gerrannus Episcopus* : mais son nom ne se trouve point dans les Necrologes qu'on écrivit au treiziéme. Il n'a jamais été non plus dans aucun Martyrologe ni dans aucun Calendrier parmi les noms des Saints, excepté dans le dernier Breviaire de Soissons auquel on l'insera à la sollicitation d'un Chanoine d'Auxerre qui l'avoit mis dans les Litanies imprimées par ses soins l'an 1643. C'est à cet exemple que les Religieux de S. Germain ont aussi introduit son nom dans leurs Litanies modernes. Il est certain qu'il n'avoit jamais été honoré à Soissons avant le tems du dernier Breviaire ; & c'est la nouveauté de ce culte qui a sagement arrêté les Religieux d'Auxerre, à l'égard de la Fête que quelques particuliers vouloient faire établir en son honneur. Il est bon aussi d'avertir ici les lecteurs, que quoiqu'il y ait dans les pays de Bourbonnois & d'Agenois des villages qui portent le nom de S. Geran, ce n'est point de notre Evêque qu'ils ont tiré cette dénomination, mais de S. Julien de Brioude dont le nom a été corrompu de telle maniere que de *Julianus* l'on a fait *Geranus*. C'est une verité sur laquelle j'ai été éclairci par d'habiles gens du Bourbonnois, & par les mémoires que feu M. Hebert Evêque d'Agen a eu la bonté de me procurer de son Diocèse. De tous les catalogues de Reliques qui me sont tombés entre les mains, aucun ne m'a fourni le nom de Geran, que celui que Dom Mabillon a fait imprimer des Reliques conservées au Monastere de S. Vandrille, parmi lesquelles on lit *De Sanctis Gerano & Francoveo*. Mais cela ne suffit point pour prouver que le corps du venerable Geran Evêque d'Auxerre ait été démembré, & qu'on l'ait jamais honoré comme Saint, quoiqu'il soit vrai de dire que quelques Catalogues de nos Evêques mettent un B devant son nom, & que dans les peintures de la Chapelle de S. Sebastien dans la Cathédrale, il soit appellé *S. Gerannus*. Du Saussay est le premier qui l'ait inscrit dans le Martyrologe. M. Chastelain Chanoine de Paris l'a suivi en 1706 fondé sur le dernier Breviaire de Soissons ; & les Auteurs du nouveau Martyrologe de Paris imprimé en 1727, ont cru devoir s'y conformer. Voyez

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

Sec. IV. Benedi

au 28 Juillet dans les continuateurs de Bollandus un Sommaire des raisons que j'ai rapportées ci-dessus, & que je leur ai fournies touchant le culte de l'Evêque Geran.

S. BETTON XLII. EVEQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 915. jusqu'en 918.

BEtton que le Clergé & le peuple d'Auxerre choisirent pour Evêque aussi-tôt qu'ils eurent appris la mort de Geran, fut un personnage d'une sainte vie. Les Ecrivains des derniers siécles l'ont aussi mis au rang des Saints, sans que l'Eglise ait pourtant observé à son sujet aucune des cérémonies qui rendent le culte authentique & légitime. Il étoit natif de Sens, & parent de l'Archevêque Evrard. Il avoit été Abbé de S. Heracle proche cette Ville, (a) & ensuite les Religieux de sainte Colombe l'avoient élu pour gouverner leur Monastere dans lequel il avoit autrefois prit l'habit. Il s'acquittoit de cette fonction avec un applaudissement général, lorsque Geran Evêque d'Auxerre mourut. Il avoit commencé dès l'an 900 à fortifier de tours & de bonnes murailles son Monastere, pour se mettre à couvert des insultes des Normans. Mais leur conversion, & le choix qui fut fait de sa personne pour remplir le siége Episcopal d'Auxerre, l'empêcherent d'achever tout ce qu'il s'étoit proposé de faire à sainte Colombe pour rendre cette maison comme une espéce de forteresse. Il est vrai qu'il se jugea indigne de l'Episcopat, & qu'il fit tous ses efforts pour ne le pas accepter: cependant pour ne point déplaire à Richard Duc de Bourgogne qui étoit regardé comme Comte d'Auxerre, & qui en même temps étoit Abbé séculier de sainte Colombe, il résolut de se soumettre, & selon la chronique du même Monastere, il fut ordonné le Dimanche douziéme jour de Mars de l'an 915. Comme il avoit été formé dans une maison de sainteté, & que lui-même avoit déja conduit un grand nombre de Religieux dans les voyes de la sagesse, il ne lui fut pas difficile de se rendre un parfait modele pour le troupeau qui lui étoit confié. On vit briller en lui toutes les qualités qui

Annal. Bened. Mab. Tom. 3. p. 307.

(a) Et non pas de S. Heracle d'Auxerre comme a mis l'Imprimeur du P. Mabillon. *Tom. 3. Annal. Bened. pag. 307. & 349.*

forment un Evêque accompli ; la science, la sainteté, la prudence, la gravité ; dans sa dépense une modestie & une frugalité qui ne l'empêchoit pas d'être liberal & magnifique lorsqu'il étoit convenable. On remarqua sur tout en lui une coutume qui montre l'amour qu'il avoit pour les pauvres. Le premier mets étant apporté sur sa table, il le faisoit distribuer presque tout entier à douze pauvres qui étoient assis en sa présence à une autre table, après quoi il leur faisoit encore présenter un second plat. La lecture étant finie pendant le temps du repas, les convives ne s'entretenoient que de choses saintes, ou s'ils y mêloient du profane, c'étoit touchant des matieres serieuses : & jamais personne n'osoit proferer des paroles boufones ou indécentes. Il avertit souvent le Vicomte Rainard de remetrre à sa mense Episcopale les terres de Gy, & de Jussi. Les avertissemens étant inutils, il employa les prieres ; Voyant enfin que tout cela ne servoit de rien, il crut devoir lui faire présent d'une somme considerable d'argent. Ce ne fut que par cet expédient qu'il rentra dans ce bien qui étoit soustrait à l'Evêché depuis cinq ou six ans. Comme il n'avoit rien donné aux Chanoines de son Eglise en mémoire de son élection & de son ordination, parce qu'il avoit accepté l'Episcopat malgré lui ; il songea de bonne heure à les pourvoir de fonds dont le produit pût servir à les faire souvenir de lui au jour anniversaire de sa mort. Il leur donna l'Eglise de Venousse, la terre de Ronçenay qui est voisine, (a) & une métairie à Charbuy. Il prenoit des mesures pour rebâtir le logis Episcopal que l'Evêque Herifrid n'avoit réparé que médiocrement depuis l'incendie arrivé de son temps. Outre cela il avoit dessein d'embellir l'Eglise Cathedrale nouvellement réédifiée : mais il fut atteint d'une douleur de côté qui l'empêcha d'effectuer ce qu'il s'étoit proposé. Cette maladie le tourmenta long temps & ne pouvant plus enfin la soutenir, il mourut en paix après avoir fait sa confession de foi au milieu des Citoyens qui étoient accourrus pour le soulager, & en présence du Clergé, occupé à reciter autour de lui les prieres de l'Egli-

Depuis l'an 915. jusqu'en 918.

(a) Roncenay est un hameau au rivage septentrional de la riviere de Senain. Il est moitié de la Paroisse de Ligny-le-Château, Diocèse de Langres, & moitié de celle de Vergigny Diocèse de Sens.

Depuis l'an 915. jusqu'en 918.

se. Ce décès arriva le 24 Fevrier de l'an 918. d'où il s'ensuit que ce Prélat ne fut pas tout-à-fait trois ans sur le siége d'Auxerre.

Il fut inhumé dans les cryptes de l'Eglise de S. Germain où aucun Evêque n'avoit été enterré depuis Chrestien. Une épitaphe écrite en lettres capitales gothiques sur le mur, indiqua en 1636 que le tombeau qui se trouvoit devant la Chapelle de S. Martin étoit de lui, quoique quelques-uns ayent cru que ce pouvoit être celui d'Odon Abbé de cette Abbaye dans l'onziéme siécle. On l'ouvrit en présence de M. Seguier qui faisoit sa visite. Le corps parut presque tout en cendres, mais encore revêtu d'un habit Monastique, & d'un long cilice par dessus. C'est par inadvertance que Dom Mabillon a marqué que son corps fut trouvé proche le tombeau de S. Abbon. Ce Bienheureux personnage est invoqué dans les Litanies modernes de l'Abbaye de S. Germain, & il n'y a jamais eu d'autre culte. C'est ce qui oblige de regarder comme peu authentique la fête qu'on a établi en son honneur à sainte Colombe de Sens durant le siécle dernier. M. Chastelain l'a mis au rang des Saints dans son martyrologe; mais on croit avec assés de fondement qu'il a été trompé par cette nouvelle fête de Sens, dont il n'avoit pas examiné l'origine.

Annal. T. III. p. 360.

GAUDRY, XLIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.

LE Clergé & le peuple d'Auxerre étoient si contens d'avoir eu un Moine pour Evêque dans la personne de Betton, qu'après sa mort, tous jetterent les yeux sur l'Abbé de S. Germain pour remplir sa place. Le Duc Richard ayant donné la permission de l'élire, on lui notifia qu'il avoit les voix de ceux qui représentoient tout le Diocèse, & il accepta le joug de l'Episcopat au mois de Mars suivant, de sorte que le Siége ne fut vacant que l'espace de trente-trois jours. Le Dimanche des Rameaux qui étoit le 29. du mois, il se servit de l'occasion du concours du Clergé & du peuple à l'Eglise de S. Germain pour la station ordinaire: après les priéres accoutumées de ce jour, il sortit du Monastere, & il vint à sa Cathedrale où il fut

sacré Evêque. Ce Prélat étoit d'une noble famille du pays Auxerrois. Gaudry son pere & Hemmene sa mere l'avoient voüé dès son enfance à Dieu & à S. Germain ; & en conséquence de cette destination, ils l'avoient confié de bonne heure aux Religieux de ce Monastere. Ayant ensuite pris l'habit monastique, il étoit devenu par degrés Abbé de la maison, & il l'avoit gouvernée avec toute la sagesse & la prudence requises, tenant un juste milieu entre la séverité & la trop grande facilité.

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.

Placé sur le thrône Episcopal, il observa les mêmes regles. Ses manieres d'agir envers le Clergé & le peuple n'eurent rien d'austere ni de rebutant. Il étoit d'un abord facile, d'un visage gratieux, magnifique dans la réception de ses hôtes, d'une douceur à l'épreuve des injures, d'une grande reserve dans ses discours, aimant particuliérement les Ecclesiastiques, & encore davantage les Moines, parce qu'il avoit été élevé parmi eux, ne rejettant point la compagnie des Gentils-hommes, s'y plaisant au contraire, & donnant toujours la préference à ceux qui étoient de ses parens, & leur témoignant sa liberalité encore plus qu'aux autres. Il se fit une maxime d'être assidu à l'Office Divin de son Eglise ; & comme il avoit une bonne voix, il s'y distinguoit par le chant à toutes les solemnités. Il avoit aussi son temps marqué pour ses priéres particulieres, & pour donner audience à tous ceux de son Diocèse, qui avoient affaire à lui. Il ne dégénéra point de la pratique de charité que Betton son prédécesseur avoit établi ; il en changea seulement l'heure, & il voulut faire lui même la distribution. Ainsi tous les jours après la messe, une multitude de pauvres étant rassemblée proche sa maison Episcopale, il leur mettoit à chacun en main un pain ou un demi pain selon l'âge de la personne, & leur distribuoit un coup de vin ; pendant quoi l'on chantoit des Pseaumes autour de lui. En Carême il augmentoit cette aumône, ajoutant même de l'argent à l'égard de quelques-uns des plus pauvres. Telle étoit sa pratique durant toute l'année ; il n'y avoit d'excepté de cette regle générale, que le jour du Jeudi-Saint auquel il habilloit les pauvres, & les faisoit rester pour un repas auquel on les régaloit mieux qu'à l'ordinaire.

Diligebat militum contubernia, sed major illi inerat erga propinquos affectio & largitas profusior.

N'ayant point trouvé en arrivant dequoi se loger, parce

que depuis l'incendie, l'Evêque avoit seulement com-
Depuis l'an 918. jusqu'en 933. mencé un batiment, & que Betton n'avoit pu le continuer; il se retira dans une maison de la Ville qui appartenoit aux Moines, jusqu'a ce que l'édifice de la maison Episcopale fût achevé. Il fit aussi construire d'autres corps de logis attenant le rond-point de l'Eglise, l'un du côté du midi, l'autre du côté du septentrion, plaçant entre les deux une Chapelle qu'il dédia en l'honneur de la sainte Croix. La crypte ou grotte de dessous le rond-point avoit été fermée jusqu'alors du côté de l'occident: il y fit faire une ouverture, qui fut ornée d'un portique, dont il fournit les portes qui étoient couvertes d'une ferrure ouvragée, & de cuir coloré de peinture. Comme ces cryptes furent refaites environ quatre-vingt ans après telles qu'elles sont aujourd'hui, on ne peut s'imaginer à quoi pouvoit servir ce portique magnifique pour un lieu souterrain, à moins qu'alors on ne montât à l'Eglise par une espéce de perron. Les Auteurs de la vie de Gaudry ajoutent que les autres portes des cryptes qui regardoient la place de la cité, étoient sans ornement. C'est ce qui fait croire, que comme l'Eglise n'avançoit point si loin qu'aujourd'hui du côté de l'occident, la place qui commençoit plus bas descendoit aussi à proportion, & occupoit une bonne partie du terrain qui est à présent au midi de la nef & de la croisée. Gaudry contribua encore par d'autres ornemens à l'édifice de son Eglise Cathedrale. Il y fit faire en dedans, une gallerie du haut de laquelle il pouvoit quelquefois assister à l'office, & voir tout son troupeau. Mais rien n'approche des présens d'argenterie qu'il fit à cette Eglise. Il donna une couronne d'argent qui étoit suspenduë au milieu, de la maniere dont on en voit encore à présent de cuivre à Reims, à Metz, à Toul, &c. Il fit faire un bras d'or garni de pierreries, où il mit des Reliques de S. Etienne & d'autres Saints; une autre aussi de même métal sans pierreries, qu'il remplit de Reliques de S. Germain. Il ajouta à cela deux petites croix d'or, sur l'une desquelles qui étoit ornée d'ambre, étoit représenté le Martyre de S. Laurent dont il y enferma des Reliques qu'il avoit apportées de Rome. Comme on avoit dans
Ρωι λεοντες .... …ριστες Δεσποτης. la Cathedrale une très-belle tenture parsemée de lions, au milieu de laquelle étoient brodés en lettres grecques les mots ci à côté, il n'eût point de repos qu'il n'eût trouvé une au-

tre tenture du même dessein. L'ayant trouvée, il l'acheta, & la donna à l'Eglise, afin qu'elles ornassent également les deux côtés. Il fit encore présent d'un parement de couleur verte parsemé d'hirondelles, sur lequel on appliquoit pour orner l'autel le jour des grandes fêtes, l'ouvrage d'or en broderie qui avoit été fait aux dépens de l'Evêque Herifride. Enfin il ajouta à tous ces dons une banniere éclatante en or, pour être portée aux processions generales.

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.

J'ai déja insinué ci-dessus, que ce Prélat fit le voyage de Rome. Ce fut sous le Pontificat de Jean X. qu'il alla visiter les tombeaux des Apôtres. Le Pape lui fit présent de quelques Reliques de S. Laurent & de Ste Eugenie, qu'il apporta avec lui, & qu'il déposa d'abord dans l'Eglise Cathédrale avec une grande solemnité & concours le dix-huitiéme jour de Mai de l'an 923 qui étoit le Dimanche dans l'octave de l'Ascension. Il en fit ensuite la répartition de cette maniere. Les Moines de S. Germain qui avoient été au-devant de lui, en eurent une partie. Il fit deux portions du reste. Laissant la plus petite à la Cathedrale, il destina la plus considerable pour la ville de Varzy qu'il affectionna toujours particuliérement. Comme depuis le siécle de S. Germain il y avoit eu en ce lieu une Eglise dédiée sous l'invocation de Ste Eugenie à laquelle il se faisoit un concours innombrable de peuples, & que le bâtiment de cette Eglise ménaçoit ruine; il la fit rebâtir depuis les fondemens, il l'embellit de vitrages, de plafonds ornés de peintures, & l'accompagna de quelques autels sous l'invocation des Saints, dont il y mit des Reliques: & la fournit enfin de tout ce qui étoit nécessaire pour faire l'office divin. (a) Il fit aussi construire auprès de cette Eglise un logement convenable pour ses successeurs; & c'est où depuis a été bâti le Château. Il y avoit encore au même lieu de Varzy deux Eglises qui tomboient en ruine, l'une du titre de S. Pierre, l'autre de celui de S. Saturnin: il les fit réparer en entier toutes les deux.

L'Eglise du Monastere de Saissy qui est à quatre lieuës de Varzy, avoit été brulée par les Normans: & ce qui en restoit étoit en très-pauvre état: il la rétablit de la même ma-

(a) Livres, ornemens, linges & cloches.

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.

niere à ses propres dépens. Puis il y donna une châsse couverte de feuilles d'argent doré : ce qui marque, que les Reliques apportées en ce lieu quarante ans avant son Episcopat, n'avoient pas été toutes pillées ou perdues. Il ajouta à cela une grande croix d'argent, façonnée comme celle de la Cathedrale. Il alla lui-même y présenter sur l'autel deux très-beaux paremens, un calice d'argent avec sa paténe, une aube de diverses couleurs & une chasuble bleüe avec l'amict & la ceinture garnis d'or. Il sembloit qu'il eut pris en affection les Moines de cette Abbaye à cause du besoin dans lequel ils se trouvoient souvent. Il leur envoyoit de temps à autre des provisions de bouche, & s'y transportant quelquefois, il leur faisoit des discours de piété pour les exciter non seulement au travail des mains, mais encore aux travaux spirituels.

Il avoit envie de rebâtir à neuf l'Eglise de S. Eusebe & celle de S. Gervais proche Auxerre ; mais il ne vêcut pas assés long temps pour exécuter ce pieux dessein. Il donna seulement sur la fin de ses jours la somme de cent sols à chacune de ces deux Eglises. Etant si liberal envers un grand nombre d'Eglises, il n'oublia point celle de S. Germain, dont il avoit été Abbé. Il y fit beaucoup de présens ; entre-autres d'une table d'argent qui servoit à orner l'autel de S. Jean-Baptiste, à l'entrée de l'Eglise proche la plus vieille & la plus petite des deux tours ; il y donna de plus une couronne d'argent qui étoit suspendue dévant l'autel de S. Germain. On remarque que cet Evêque voulant faire reconnoître par tous ses Diocèsains l'Eglise matrice de la Ville & du Diocèse, & que tous lui rendissent hommage, ordonna que dans le temps des fêtes de la Pentecôte, tous les Curés vinssent en Procession à Auxerre avec leurs Paroissiens, & qu'après avoir fait leurs stations à toutes les Abbayes situées autour de la Cité, ils se rendissent à la Cathedrale, où l'Archidiacre étoit tenu de leur dire quelques paroles d'édification ; & si l'Evêque étoit à la Ville, ils ne s'en retournoient point qu'ils n'eussent reçu sa bénédiction.

Un Prelat si regulier, si amateur du bon ordre, si porté à rétablir les Eglises ruinées, meritoit d'être assis de longues années sur le siége d'Auxerre. Cependant on ne le posséda que durant quinze ans & vingt quatre jours. Il mourut le

21

21 Avril, & il fut inhumé à S. Germain devant l'autel de S. Jean-Baptiste dont j'ai déja parlé. Frodoard Chanoine de Reims qui vivoit alors, marque cette mort à l'an 933. ce qui s'accorde très-bien avec la chronologie de son Episcopat. S'il est vrai que l'Evêque d'Auxerre ait assisté à une translation du corps de S. Lié faite à Piviers en Beausse l'an 920, cela ne peut convenir qu'à Gaudry. Les Auteurs de sa vie font remarquer comme un présent considerable fait à l'Eglise de S. Germain, de ce qu'elle hérita du poisle magnifique qui couvroit son cercuëil lors qu'on le porta à la sépulture. Comme cette Chapelle de S. Jean a été abandonnée & profanée dans le siécle présent, auquel on en a ôté l'image de S. Hubert qui lui avoit fait changer son ancien nom sur la fin du seiziéme siécle; on eut la curiosité d'y faire chercher l'an 1716. pour voir si l'on y trouveroit le tombeau de l'Evêque Gaudry afin de lui donner une sépulture plus honorable, d'autant qu'on parloit alors de détruire entiérement cette Chapelle, de crainte qu'elle ne tombât comme celle de S. Michel qui étoit à l'opposite. Mais on n'y trouva qu'un seul corps, dont la sépulture pût être ancienne. Il étoit situé dans la partie occidentale, enfermé dans un sépulcre fait de briques simples d'une grande capacité & sans inscription. Ces circonstances firent croire que ce tombeau n'étoit pas celui de Gaudry. C'est pourquoi on jugea que son corps pouvoit avoir été levé de cette Chapelle pour être porté dans l'Eglise lorsqu'on bâtit le portique, & qu'on édifia de nouveau les Chapelles de S. Michel & de S. Jean, dont l'ouvrage ne paroît être que du douziéme siécle. Mais si le corps de cet Evêque a été transferé dans l'Eglise de S. Germain, le lieu où on la mis est resté inconnu.

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.





CHAPITRE II.

Histoire des actions du Venerable Gui, XLIV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

LA providence Divine qui avoit permis que l'Eglise d'Auxerre se trouvât bien des deux Evêques qu'elle avoit tiré consécutivement du Cloître, disposa tellement les choses après le décès de Gaudry, que le Clergé & le peuple n'eurent pas sujet de se repentir du choix qu'ils avoient fait de la personne de Gui pour lui succéder, tout Courtisan qu'il étoit, & attaché actuellement au service du Roi Raoul & de la Reine Emme. Ce Prélat quoique tiré d'un état bien different de celui du Cloître, ne dégénera point des vertus de ses prédécesseurs. Etant né dans le Diocèse de Sens d'un pere appellé Boson & d'Abigaïl, il avoit été confié dès sa plus tendre jeunesse à Herifride Evêque d'Auxerre, qui l'avoit fait élever parmi son Clergé, & lui avoit conferé la tonsure. Ainsi l'on peut dire que lorsqu'il fut élevé sur le Siége d'Auxerre, il ne fit que rentrer dans l'Eglise où il avoit puisé toute sa science. Flodoard a même écrit qu'il en avoit été Archidiacre. On lit que ce fut la Reine Emme qui fit le plus d'instances auprès du Roi pour que l'Evêché d'Auxerre lui fut donné. Le consentement du Prince étant accordé, Gui se rendit à Sens au milieu du mois de Mai, & y fut ordonné Evêque le dix-neuviéme jour de ce mois, qui étoit le cinquiéme Dimanche après Pâques; & étant ensuite venu à Auxerre dans le temps des Rogations, il fut conduit solemnellement du Monastere de S. Germain à la Cathédrale, pour y être inthrônisé à la maniere accoutumée.

Il n'y a gueres d'Evêques parmi ses prédécesseurs dans la vie desquels nous ne lisions quelque action qui concerne d'autres Eglises que la Cathedrale. La vie de celui-ci telle qu'elle fut écrite peu de temps après sa mort, ne

nous fournit autre chose, que les biens qu'il a fait à cette Eglise de toutes les manieres. Soit qu'on envisage le culte divin, soit qu'on regarde le batiment, ou qu'on s'attache au temporel des Chanoines, ce Prélat se distingua également de tous les côtés. L'Auteur de sa vie met au premier rang la donation qu'il fit au Chapitre de la terre de Crevan, en vûë de faire prier Dieu pour le Roi Raoul, & la Reine Emme & pour lui même. Comme cette Histoire a été publiée par le Pere Labbe, je ne m'étendrai point ici à rapporter les clauses de cette donation. L'incendie de la Ville & de la Cathédrale qui arriva de son temps fournit beaucoup de matiere à son zéle. Il saisit cette triste conjoncture pour agrandir le vaisseau. Avant cet incendie il avoit continué d'élever l'édifice du portail commencé par Gaudry; & pour cela, il avoit fait démolir la chambre bâtie au-dessus suivant le goût de ce Prélat. Ce portail ainsi exhaussé fut décoré par ses soins, de quelques représentations sur les murailles. On y voyoit d'un côté le Paradis, de l'autre l'enfer: & cet endroit inspiroit tellement la dévotion, que cet Evêque l'avoit choisi pour sa sépulture. Mais l'incendie lui fit changer son premier dessein à l'égard du lieu de son inhumation, & il y destina depuis, une place située à l'endroit qui séparoit par un Crucifix le Chœur d'avec le Nef. Cet endroit fut long temps consideré par les embellissemens qu'il y avoit fait. La tribune lui ayant paru trop peu ornée, il l'avoit rebâtie à neuf, & il avoit fait construire au-dessous une crypte de même largeur. Mais ce qui rendoit ce lieu encore plus vénerable, furent les deux autels qu'il fit ériger, l'un assés proches de cette tribune, & l'autre directement au-dessus de l'endroit où il vouloit être inhumé. Il donna au premier le nom de S. Jean l'Evangeliste, & S. Laurent Martyr, & de tous les Saints, le destinant pour y faire célébrer la messe par l'Evêque lorsqu'il seroit à la Ville, ou par les Chanoines en cas de son absence, & toujours à son intention. Une fondation de cette importance demandoit quelque chose de distingué dans le cours de l'année. Gui ordonna qu'il y auroit trois festins par an pour les Chanoines, l'un le sixiéme jour de Mai, fête de S. Jean devant la Porte-Latine, le second au jour de l'octave de S. Laurent, & le troisiéme le jour de S. Mathieu Apôtre &

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

¶ Bibl. mss. Tom. II

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

Evangeliste. Le fond destiné pour ces trois repas devoit se prendre sur les dixmes de trois Eglises, que cet Evêque obtint d'Archembaud Archevêque de Sens, à sçavoir celle d'Aigleny qui portoit le nom de S. Etienne, & deux à Merry, dont l'une étoit sous le titre de S. Felix, & l'autre sous celui de S. Martin. Cette donation fut faite dans les formes les plus solemnelles, puisque l'Archevêque en confera avec ses Suffragans qui souscrivirent à l'acte aussi-bien que ses trois Archidiacres Protage, (a) Bernard & Thierry, & tous les Chanoines de Sens. Il étoit spécifié dans le reste de cet acte, que le surplus du produit de la dixme de ces trois Eglises retourneroit pour les honoraires ou distributions des Chanoines d'Auxerre ; que le Prévôt du Chapitre choisiroit du consentement des mêmes Chanoines, les Prêtres destinés à la desserte de ces Eglises, lesquels seroient chargés de veiller à la levée de la dixme de chacune, tant pour leur propre utilité, que pour celle du corps des Chanoines, & que ces Prêtres seroient cependant tenus envers l'Archevêque de Sens des devoirs Synodaux ordinaires, comme les autres Eglises des mêmes Cantons, sans que l'Archevêque ou ses Officiers pussent rien exiger de plus. L'autre autel qui étoit élevé de la maniere dont on en voit encore dans les Jubés de Lion & de Vienne, étoit pour y faire mémoire particuliere de plusieurs Saints, dont on ne faisoit pas souvent l'office à Auxerre ni dans le Diocèse. Ils sont nommés au nombre de vingt dans l'Histoire de cet Evêque : mais ce qui surprendra le Lecteur, est que parmi ce nombre sont quatre Apôtres ; sçavoir, S. Mathieu, S. Thomas, S. Philippe & S. Mathias. Entre les Martyrs, sont S. Denis, S. Maurice, S. Ignace, S. Didier & S. Démetre. (b) Parmi les Confesseurs, S. Jerôme est nommé le premier, puis S. Sylvestre, S. Augustin, & S. Vigile : & enfin parmi les Vierges, sont sainte Eugenie, sainte Anastasie, sainte Marguerite, sainte Luce, sainte Agathe, sainte Geneviéve & sainte Colombe. L'intention de ce Prélat étoit de procurer autant d'intercesseurs à la Ville & au Diocèse. Et comme

(a) Le décès de ce Prodage Archidiacre est marqué au 29 Avril, dans le Necrologe de Sens, conservé en mss. très ancien à S. Benoît sur Loire, en marge d'une espéce de Martyrologe Hieronymique.

(b) Dans l'imprimé S. Demetre est nommé avant S. Didier. On a eu dans la Cathédrale d'Auxerre des Reliques d'un S. Demetre.

il ne convenoit pas d'ériger un autel sans le doter, il lui assigna une Terre de franc-aleu, qu'un nommé Hildebert Officier de la Cathédrale avoit acquis dans le territoire de Chevannes proche Auxerre, marquant qu'on en tireroit de quoi fournir le luminaire à cet autel jour & nuit pour le repos de son ame, & que le Prêtre qui se chargeroit de célébrer la Messe à cet Autel superieur, ou à celui de dessous, en gouverneroit les biens. Par la même fondation il essaya d'engager les chanoines de son Eglise à faire l'office de ces Saints. C'étoit en effet leur demander la principale partie de ce qui constitue l'office d'un Saint, que de les porter à en célébrer l'office nocturne & la Messe. Gui statua donc dans ce second établissement qu'il seroit fait une distribution de vin aux Chanoines qui célébreroient ces deux offices. Il destina six sextiers de la recolte d'une vigne qu'il avoit plantée, pour être partagez parmi les Chanoines à chacune des fêtes de ces Saints, & il voulut qu'ils fussent payez par celui qui tiendroit la vigne; ordonnant expressément qu'après la mort de deux de ses parens à qui il permettoit d'en jouir en payant la rédevance, cette vigne retourneroit à la Communauté des Chanoines, à charge & condition de faire prier Dieu pour lui.

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

Le climat s'appelloit les [illegible].

J'ai parlé d'abord de ces deux autels à cause du temporel qui y fut attaché. Il est temps de voir les autres décorations que Gui procura à son Eglise après l'incendie arrivé de son temps. Voyant qu'elle étoit trop petite, il saisit cette occasion pour en augmenter le vaisseau. Il l'aggrandit d'une arcade entiere, qu'il fit construire entre deux des portes de cette Eglise. Il fit aussi faire une ouverture des deux côtés du grand autel pour y placer des Chapelles qui formassent avec le corps de l'Eglise comme une espéce de croix; & quoiqu'en bâtissant cet ouvrage la voûte fut tombée avec le vieux mur qui la soutenoit, il ne fut point déconcerté de cet accident, & il jetta de nouveaux fondemens, non-seulement à cet endroit, mais encore dans le reste de l'Eglise. On voit par-là que cet Evêque doit être censé en avoir été le restaurateur, quoique ceux qui dans le siécle dernier ont voulu représenter au nouveau jubé les principaux bienfaiteurs n'ayent pas eu soin de le mettre du nombre. Il eut la gloire non-seulement de jetter de nouveaux fondemens



Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

de l'Eglise Cathédrale, mais encore d'embellir ces fondemens par des cryptes, dans lesquelles il fit dresser des autels ou oratoires, afin que les personnes pieuses qui aimoient à gemir en la présence de Dieu dans l'obscurité, y trouvassent leur consolation par la médiation des Saints, sous l'invocation desquels ces autels étoient consacrez. On remarqua qu'il fut le premier qui donna à cette Eglise ainsi élargie, la forme d'une croix. L'autel de la croix bâti proche les colomnes des tribunes qui en soutenoient la figure lui dut aussi son origine, & il l'orna d'une table d'argent élevée en bosses, comme aussi de differentes peintures. Il ajouta cependant au titre de cet autel le nom de S. Mathieu Evangeliste auquel il parut avoir été très-devot, & celui de S. Romain martyr de Rome, parce qu'il en fit la Dédicace le 9. d'Août jour de la fête de ce Saint. Outre ces décorations qu'il fit à l'Eglise Cathédrale, il l'enrichit encore de plusieurs autres présens. Il lui donna sept lampes d'argent, qui pesoient avec leur fust le poids de quinze livres. Il y ajouta dix bannieres brodées d'or, deux chandeliers d'argent, deux batons garnis de feuilles d'argent pour porter les croix d'or, deux couronnes d'argent du poids de dix livres, un siége pliant * orné d'or & d'argent, une piéce d'étoffe de pourpre entiérement couverte d'images en broderies d'or pour couvrir l'autel du milieu de l'Eglise Cathédrale. Et ayant apperçu que les feuilles d'argent qui couvroient auparavant les bases des colomnes du lieu Saint, étoient usées, & se levoient par morceaux, il fit recouvrir ces bases de nouvelles feuilles d'argent. C'est aussi à ce même Prélat, que la Cathédrale a l'obligation de se voir soumise en qualité de Filles, les Communautez des Eglises de S. Amatre & de Notre-Dame là-D'hors. Elles avoient été soustraites depuis long-tems de la puissance Episcopale: mais il les fit annexer de nouveau à l'Eglise Cathédrale de S. Etienne par le Roi Louïs d'Outremer, dont il avoit eu la faveur par le moyen de Hugues le Grand, pere du Roi Hugues Capet. Celle de l'Abbaye de S. Julien rentra aussi en même temps sous la même jurisdiction. Mais comme depuis plusieurs siécles cette Abbaye de Filles est restée sans Clergé, on ne voit plus de nos jours de vestiges de cette ancienne soumission.

* Cliothedrum.

Voila tout ce que les Auteurs de la vie de Gui marquent de ses actions. Ils ajoutent, que son caractere fut de mener une vie simple, & de ne point trop se fonder sur les regles de la prudence humaine ; que sa conduite faisoit voir qu'il aimoit mieux profiter à un chacun que de dominer, aimant toutes les personnes de vertu & de pieté, & reprimant avec séverité ceux qui se portoient au mal. Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

J'ai marqué ci-dessus comment il soumit à sa crosse l'Abbaye de S. Julien. Il eut une si grande dévotion envers ce Martyr des Gaules, qu'il composa lui-même un Office complet en son honneur ; & ce qu'il y a de plus singulier, est, qu'en mémoire de ce que ce fut S. Germain son prédécesseur qui avoit appris aux fidéles le jour du Martyre de ce Saint, (a) il s'astraignit à donner à toutes les parties de cet Office, le chant de l'office qu'on chantoit à la fête du même S. Germain. Il est resté jusqu'à nos jours un exemplaire noté de cet Office, que je conserve avec soin, comme un monument de la dévotion de ce Prélat, & comme une preuve de la science des anciens Evêques dans le Plain-chant. On a vû dans ce qui précéde, comment ce même Prélat entreprit d'étendre le culte de S. Vigile, l'un des trois derniers Saints de l'ancien catalogue de nos Evêques. Il n'est cependant point certain que ce soit par lui que l'élevation des Reliques de ce Saint ait été faite : mais un Auteur qui a fait une apostille à la vie de Gaudry la treiziéme année de l'Episcopat de Gui, marque que cet Evêque Gui s'étant transporté le 30 Juillet au bout de douze ans & deux mois de son Episcopat, dans l'Eglise de S. Eusebe, y fit l'ouverture des tombeaux de S. Pallade & de S. Tetrice, & qu'il leva leurs corps de ce lieu avec cantiques de loüanges pour les placer au-dessus du grand autel. Cette cérémonie doit être rapportée selon le calcul précédent à l'an 945.

Quoique l'Eglise Cathédrale de Nevers eût déja reçu dans le siécle précédent, de celle d'Auxerre, des Reliques de S. Cyr ; on trouve cependant, que Thedelgrin Evêque de Nevers obtint encore de Gui Evêque d'Auxerre une

(a) La chronique de Tours donnée au V. Tome de la grande collection de D. Martene, marque que ce fut Gui qui avoit appris ce jour aux Fidéles ; mais c'est une erreur évidente.

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

partie du chef, & de l'un des bras du même S. Martyr, que le Roi Raoul fit enchâsser en or. Frodoard Chanoine de Reims qui a écrit l'Histoire de son Eglise dans le même siécle, nous apprend quelques circonstances de la vie de Gui, qu'il appelle *Vidolus*; entre autres, que ce fut lui qui donna le Diaconat à Hugues de Vermandois, destiné pour être Archevêque de Reims; & que ce fut le même Gui, qui avec Ansegise Evêque de Troyes fut envoyé par Hugues le Grand campé alors dans le Soissonnois, vers le Roi Loüis d'Outremer campé dans le pays de Senlis, pour obtenir une Tréve. Ce dernier fait est de l'an 949. Gui est encore nommé dans le Cartulaire de S. Symphorien d'Autun à l'an 957.

Hist. Eccl. Rem. lib. 4. c. 28., &c.

Chron. Frod.

Sa mort arriva quatre ans après à Auxerre le sixiéme jour de Janvier, auquel on lit dans le Necrologe écrit cinquante ans ou environ après: *Obiit Dominus W. hujus sanctæ Ecclesiæ Præsul.* C'est encore Frodoard qui nous est garant que ce fut l'an 961 qu'il mourut, ce qui s'accorde assés avec les 26 années d'Episcopat que lui donnent les écrivains de sa vie. Jusqu'à lui il n'y avoit encore eu aucun Evêque inhumé dans l'Eglise Cathédrale, & lui même par humilité n'avoit d'abord souhaitté d'être inhumé que sous son portique. Mais le malheur de l'incendie arrivé sous son Episcopat fit changer son premier dessein: Ainsi on enterra son corps entre le choeur & la nef devant l'image du Crucifix Comme le bâtiment de l'Eglise étoit alors beaucoup plus petit que n'est le nouveau qui a été commencé en 1215, le choeur finissoit à peu près à l'endroit où se trouve le petit clocher. C'est pourquoi l'on peut assurer avec certitude que le tombeau de ce Prélat est dans la terre, à l'endroit où l'on place aujourd'hui le banc des Choristes. Aussi est-ce en mémoire des biens infinis qu'il a fait à l'Eglise & au Chapitre, que de temps immémorial conformément à la pratique de plusieurs illustres Eglises, toutes les fois qu'il y a encensement à la fin de Vêpres & de Laudes l'officiant va jusqu'au milieu du choeur ou environ, pour être à portée de donner trois coups d'encens, vis-à-vis le milieu de ce banc. (a) Je ne

Martene Ampl. Coll. T. V.

Chron. Frod. Duch. T. 2.

(a) J'ai vû commencer de mon temps le changement de cet usage. Ce n'est pas à moi à examiner le motif de ceux qui l'ont voulu changer: mais je ne puis m'empêcher de déposer ce que j'ai vû & ce que j'ai pratiqué à l'exemple des anciens.

sçai

sçai, si ce ne seroit point ce vestige honorable à sa mémoire, qui auroit porté quelques anciens copistes du Catalogue des Evêques d'Auxerre, à le qualifier de *Bienheureux*, titre, qui de là a passé jusqu'aux peintures qui furent faites à la Cathédrale dans la Chapelle de S. Sebastien vers le milieu du XVI. siécle. En sorte qu'on y lit encore à présent sous son Image représentée sur la muraille : *B. Guido*. Au moins il est constant par les Oblituaires du XIII siécle, que dès lors on ne célébroit plus son obit dans l'Eglise Cathédrale.

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

CHAPITRE III.

Des Evêques Richard, Heribert & Jean.

RICHARD XLV. EVESQUE D'AUXERRE

Depuis l'an 961. jusqu'en 970.

IL n'est pas toujours arrivé que les Religieux tirés des Monasteres pour être élevés à l'Episcopat, fussent d'une égale utilité à leur Eglise. Le Monastere de S. Germain avoit déja fourni plusieurs Prélats à celle d'Auxerre, & quelques-uns s'étoient distingués par leur sainteté, d'autres par leur magnificence envers le Clergé ou envers les Temples du Seigneur. C'est ce qu'on a vû dans ce qui a été rapporté jusqu'ici. Mais Richard qui fut tiré du Monastere après la mort de Gui, pour lui succéder, ne fit rien voir qui parut de les imiter. Il étoit Auxerrois, & avoit été confié dès l'enfance par Jean son pere & Marie sa mere, aux Religieux de cette Abbaye. Le choix du Clergé & du peuple fut un peu démenti par sa conduite. C'étoit un homme d'une trop grande simplicité, & qui étoit peu agissant. On ne voit point quelle raison a eu Tritheme de le mettre au rang des hommes illustres de l'Ordre de S. Benoît, si ce n'est parce qu'il fut jugé digne d'être Evêque. Cet Abbé ne passe point sous silence ce que l'Histoire de nos Evêques en avoit dit. Il paroit qu'il en avoit eu communication. Et Dom Mabillon qui en parle à cette occasion, se contente

Nimiæ simplicitatis, & minoris industriæ.

Annal. Bened. T. III.

de dire, que la sagacité qui manquoit à cet Evêque étoit celle qui regarde les choses temporelles. Mais Tritheme ajoute qu'il avoit été Maître à Epternac dans le Diocèse de Treves; & c'est ce qui pouvoit lui avoir donné la réputation de sçavant. Il avoit été sacré le 14 Avril de l'an 961, qui étoit le Dimanche d'après Pâques: Et ayant siége neuf ans un mois & deux jours, il mourut le seiziéme jour de Mai de l'an 970, & fut inhumé à S. Germain, où l'on ignore l'endroit de sa sépulture

Depuis l'an 961. jusqu'en 970.

Si ce fut à Appoigny au Diocèse d'Auxerre que se fit le Sacre d'Anastase Archevêque de Sens l'an 965; il est très-vraisemblable, que l'Evêque Diocèsain étant si peu éloigné de ce lieu assista à cette cérémonie. Mais il n'est pas absolument certain que ce Bourg éloigné de deux lieuës d'Auxerre, & d'onze de la Ville de Sens, ait été celui dont a voulu parler la chronique de cette Ville; & il y a plus d'apparence qu'Anastase sans sortir de son Diocèse se fit sacrer à Apugny, qui est entre Brai-sur-Seine & Dammarie en Montois, ou peut être à Apponville en Gâtinois.

Chron. Clari. Mon. Senon. T. 2. Spicil.

HERIBERT XLVI. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 971. jusqu'en 995.

HEribert fut un genie tout different de Richard son prédécesseur. On le vit autant dans l'action que l'autre avoit paru aimer le repos. Mais les mouvemens qu'il se donna ne furent point toujours pour l'utilité de son Diocèse. Il étoit fils de Hugues le Grand, Duc des François, & d'une concubine nommée Raingarde. Le calcul de la durée de son Episcopat, s'il est juste, fait rapporter son ordination au Dimanche huitiéme Janvier 971. On vit dans lui un caractere d'équité qui le portoit à honorer de son estime tous les Ecclesiastiques qui vivoient selon les canons, & sur-tout les Moines qui observoient leur regle. Il consentit très-volontiers que le Clergé maintint les coutumes Ecclesiastiques établies par ses prédécesseurs, & même celles qui regardoient les Monasteres. C'est ce que les Auteurs de sa vie disent en termes fort generaux, sans s'expliquer davantage. Il est constant, que de son temps Henri Duc de Bourgogne son frere, qui aimoit à voir regner le bon or-

Nequaquam tamen supra modum minuit Ecclesiasticas ac Monasteriales institutiones.

dre dans les Monasteres, fit venir S. Maïeul Abbé de Cluny au Monastere de S. Germain d'Auxerre pour y mettre une reforme semblable à celle qu'il avoit déja introduit en differens lieux. Ce Monastere étoit si derangé, que depuis long-temps il n'étoit gouverné que par des Prévôts sans Abbé. S. Maïeul ayant corrigé tout ce qu'il y trouva de contraire à la regle, y établit pour Abbé un nommé Heldric, à qui notre Evêque & son frere le Duc de Bourgogne porterent une amitié particuliere. C'est ce qui parut dans le don que cet Evêque fit à l'Abbaye de S. Germain d'onze Eglises de son Diocèse qui sont nommées suivant cet ordre dans la vie du même Abbé Heldric: S. Cir de Perrigny, S. Maurice de Venoy, S. Germain d'Irency, S. Georges d'Ecan, S. Pierre de Praiy, S. Martin de Diges, Notre-Dame de Baine, S. Germain * d'Airy, S. Loup du Fauxbourg d'Auxerre, S. Martial de Seignelay, S. Pierre *de Monasterio*, apparemment de Moutiers en Puisaie.

Depuis l'an 971. jusqu'en 995.

* Nota. Et non pas S. Sebastien.

Il vit de son temps célébrer à Auxerre une cérémonie qui naturellement auroit du se faire ailleurs. Sevin qui avoit été élu pour être Archevêque de Sens après la mort du B. Anastase vit les portes de sa propre Ville fermées par le Comte Rainard son oncle. Ce fut ce qui l'obligea de venir jusqu'à Auxerre, où il se fit sacrer dans l'Eglise Cathédrale l'an 977. Heribert à son tour se trouva avec Milon de Troyes & Roclen de Nevers à la Dédicace de l'Eglise de Sens que ce même Archevêque célébra le 5 Octobre de l'an 983. Cette assemblée d'Evêques n'est pas la seule où l'on trouve son nom. Il paroît dans un Concile d'Orleans, & dans un autre tenu à S. Bâle en Champagne au sujet de la déposition d'Arnoul Archevêque de Reims l'an 991 ou 992. On trouve aussi, qu'il fut présent à une donation que Roclen Evêque de Nevers fit l'an 987 aux Chanoines de son Eglise.

Chron. Clarii. Senon.

Acta Concil.

Tab. Eccl. Nivern.

L'inclination que presque tous les Grands ont pour le plaisir de la chasse éclatta particulierement dans sa personne. Il fit bâtir dans son Diocèse deux Chateaux, uniquement pour s'y retirer toutes les fois qu'il prendroit cet exercice: L'un à S. Fergeau sur la riviere de Lou-ain, l'autre à Toucy, tous les deux dans la Puisaie contrée de son Diocèse. Il crut qu'en fortifiant ainsi ces lieux, il rendroit un grand service à ses successeurs, & que ces Châteaux servi-

Depuis l'an 971. jusqu'en 995.

roient de defense à tout le pays des environs. Mais les Auteurs de sa vie ajoutent, que la suite du temps fit voir tout le contraire, & que ces châteaux ne servirent qu'à causer la ruine du voisinage : que ceux qui les habiterent se revolterent contre les Evêques, & s'emparerent même des biens d'Eglise. Les mêmes Ecrivains ajoutent que Heribert voulant paroître avec un air de grandeur, faisoit de grandes liberalités à la Noblesse, & qu'il se distingua si fort de ce côté-là, que Eudes Comte de Champagne & Heribert Comte de Chartres se mirent à sa suite pour se ressentir de ses bienfaits. Les dépenses ou prodigalités dans lesquelles il donna, furent cause qu'il ne songea point à enrichir son Eglise Cathédrale d'ornemens ni de livres : & l'on regarda comme un grand bonheur, suivant les mêmes Historiens, de ce qu'il ne dissipa aucun des meubles Ecclesiastiques, ni aucun des livres de divers Auteurs dont cette Eglise étoit alors abondamment fournie.

Il tomba malade à Toucy ; & au lieu de se faire porter à Auxerre dès le commencement de sa maladie, comme les personnes de piété l'auroient souhaitté suivant l'ancienne coutume, il y resta pendant toute la suite, & il y mourut le 23 Août de l'an 995. Son corps étant apporté à la Ville Episcopale, y fut inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame de la Cité. L'édifice de cette Eglise ayant été refait environ deux cens ans après, le corps de cet Evêque y fut, à ce qu'on croit, conservé dans une place honorable vers le sanctuaire. Si cela est, il se trouveroit aujourd'hui sous les ruines sur lesquelles on marche en descendant du portail septentrional de la Cathédrale pour venir à l'Evêché, environ dans le même lieu où j'ai déja soupçonné que repose celui du venerable Herifrid.

C'est une faute considerable dans l'Histoire genealogique de France du Pere Anselme, de ce que cet Evêque y est appellé Hugues : & c'est une erreur fort plaisante, d'y faire dire à la chronique de Vezelay, que le surnom de Henry Duc de Bourgogne son frere étoit *mal flatter*; tandis que ces deux mots sont du Pere Labbe, lequel en publiant cette chronique avertit en parenthese que cet Henri est mal à propos appellé frere, au lieu d'oncle du Roi Robert (a) (*malè frater*).

(a) T. 1. Biblioth. ms. p. 395.

JEAN XLVII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 996. jusqu'en 998.

IL y eut après la mort d'Heribert beaucoup de brigues pour avoir la place qu'il laissoit vacante. Plusieurs Ecclesiastiques employerent le crédit de leurs parens & même l'argent, pour tâcher d'obtenir cette dignité. On en présenta plusieurs au Roi Robert, & entre autres un nommé Gui pour lequel Henri Duc de Bourgogne s'employoit. Le Roi pressé par les priéres du Duc donna son consentement ; & l'on envoia prier Sevin Archevêque de Sens de venir lui donner la consécration. Le Clergé & le peuple s'apperçurent de la nouveauté du fait, & déclarerent que c'étoit abusivement qu'on vouloit leur donner pour Evêque un homme qu'ils n'avoient pas choisi eux-mêmes, & dont la conduite étoit séculiere. L'Archevêque Sevin voyant cette opposition ouverte, fut obligé de s'en retourner, disant qu'il ne vouloit pas mettre à la tête du troupeau de J. C. ni un lion ni un loup. Pendant ce temps-là, on envoya au Roi: on lui témoigna que tout le Clergé & le peuple desiroient avoir pour Evêque, Jean alors Archidiacre de l'Eglise, & qu'on l'en jugeoit très-capable. Le Roi qui n'avoit aucune envie de violer les Canons, ni de donner un Evêque qui ne fut pas du choix du Clergé & du peuple, consentit que Jean eût l'Evêché d'Auxerre, d'autant plus volontiers, qu'il l'aimoit & qu'il le consideroit à cause de sa science & de sa piété. Dès qu'on eut appris les intentions du Prince, on pria l'Archevêque de revenir, & il le sacra Evêque au bout de sept mois & seize jours de vacance. On croit suivant cette supputation, que cette cérémonie se fit le 12 Avril 996, qui étoit le propre jour de Pâques, ou selon un autre calcul le 9 Fevrier, qui étoit le Dimanche dans la Septuagesime. Quoiqu'il en soit, elle se fit avec des démonstrations d'une joye universelle.

Jean étoit né d'Ansalde & de Raingarde qui demeuroient à Auxerre ou dans le Diocèse. Ses parens n'étoient pas fort opulens : mais il fit de si bonnes études sous le fameux Moine Gerbert, qui fut depuis Archevêque de Reims & enfin Pape, qu'il forma lui-même à son tour d'excellens éco-

Depuis l'an 996. jusqu'en 998.

liers, & parvint ensuite à la dignité d'Archidiacre. Pendant qu'il n'étoit encore qu'Ecolatre de l'Eglise d'Auxerre, il avoit été choisi pour être l'un des defenseurs d'Arnoul Archevêque de Reims dans les Conciles où l'on examina sa conduite, & il s'étoit acquitté avec honneur de cette commission. Etant Evêque, il se comporta dans cette dignité en homme également pieux & sçavant. La grandeur de son état, loin de l'élever, le rendit encore plus humble & plus simple, soit dans la chaire, soit dans les entretiens ordinaires, dans les vêtemens ou dans la nourriture. A l'Office Divin il se conformoit tellement en tout aux Chanoines, qu'on ne pouvoit le distinguer d'avec eux, que lorsqu'il officioit pontificalement. Il assistoit assiduement à toutes les heures Canoniales; & pour ne point manquer au commencement des matines, il passoit la plûpart des nuits à genoux ou prosterné devant l'autel de S. Etienne jusqu'à ce qu'on les sonnât. Ce mépris des grandeurs du siécle joint à cette vie simple, commune & mortifiée, lui attira les risées & les railleries de quelques libertins de la Ville. Mais Dieu sçut en tirer bientôt vengeance. Ces railleurs trouverent des personnes puissantes qui les humilierent eux & leur famille jusqu'à la poussiere, & cela en punition du mépris qu'ils avoient eu pour l'homme de Dieu. Nous ne connoissons que deux Eglises auxquelles il fit du bien pendant le peu de temps qu'il fut Evêque. Ce sont la Cathedrale & l'Abbaye de S. Germain. Il donna pour subvenir à la nourriture des Chanoines, cinq autels avec les revenus : sçavoir l'autel de Poûrein, ceux de Parly, Gurgy, Monétau, & Champigny, (a) & il prononça anathême contre celui de ses successeurs, ou tout autre, qui oseroit combattre ces donations. La réflexion des Ecrivains de sa vie qui lui étoient presque contemporains, est qu'il vouloit empêcher par-là, que le Clergé ne pût prétexter la pauvreté, pour s'excuser de bien faire l'Office; son intention étant que l'Eglise d'Auxerre qui étoit en réputation de l'avoir toujours célébré avec décence, le continuât avec la même magnificence & la même ferveur. En cela je n'ajoute rien aux expressions de ces Historiens. Il donna à l'Abbaye de S. Ger-

Dum scilicet in ipsâ sede potissimum foret ut cæteris elegantius Officiale Ministerium Clericorum olim dignoscitur viguisse.

(a) Ce dernier n'est autre que l'Eglise de S. Cir connue aujourd'hui sous le nom de Monétau.

main, des vignes, & des livres bien conditionnez : & il confirma à cette Eglise les privileges, que ses prédécesseurs tant Heribert que les autres lui avoient donné sur quelques autels situez dans son Diocèse.

Depuis l'an 956. jusqu'en 998.

Il n'y avoit qu'un peu plus d'un an & demi qu'il étoit assis sur le Siége Episcopal, lorsqu'il lui survint une maladie que l'Histoire ne spécifie point, mais qui le conduisit en peu de jours au tombeau. Etant presque à l'extremité il eut une vision fort consolante. Il fit venir Achard Prevôt de l'Abbaye de S. Germain, & lui déclara que Jesus-Christ lui avoit apparu accompagné de S. Germain & de plusieurs autres personnages éclatans, dont la présence lui avoit apporté du soulagement dans sa douleur, & l'avoit comblé de joye: & que ces Saints lui avoient promis, que par la misericorde de Dieu, son ame étant delivrée du corps jouïroit de leur compagnie. Après qu'il eut fait ce rapport, il se mit à reciter quelques prieres du bout des levres, prononçant les noms de plusieurs Saints, & ayant poussé plusieurs soupirs les yeux élevez au ciel, il mourut le 21 Janvier de l'an 998. Son corps fut porté, suivant qu'il l'avoit souhaitté au Monastere de S. Germain, & il y fut inhumé, non au-dedans de l'Eglise, mais au-dehors proche le mur, selon qu'il l'avoit demandé. Il est cependant arrivé, ajoutent les Auteurs de sa vie, que lorsqu'on voulut augmenter l'Eglise, les Moines leverent ce même corps, & les porterent au-dedans de l'Eglise devant l'autel de S. Pierre. Il y a aujourd'hui un autel du nom de S. Pierre dans une des branches de la croisée septentrionale de cette Eglise. Mais comme à l'inspection de l'ouvrage, cet édifice n'est censé être que du quatorziéme siécle ; il n'y a aucune apparence que cet autel soit le même que celui dont parlent nos Ecrivains du onziéme. Aussi la tombe qu'on y voit de nos jours, représente-t'elle tant par la forme des vetêmens & autres sculptures, que par l'écriture qui y est jointe, un Abbé mort au commencement du seiziéme siécle. (*a*) Ceux qui l'ont regardée comme plus ancienne, ont crû pouvoir s'appuyer sur ce que cette tombe est plus étroite aux pieds qu'à la tête : mais cela ne vient que de ce que c'étoit une ancienne tombe du

(*a*) On y lit la date de l'année 1503.

Depuis l'an 996. jusqu'en 998.

treiziéme siécle inutile & non gravée, qu'on a destiné pour couvrir la sépulture d'un Abbé mort dans le temps que j'ai marqué. Les voyageurs remarquent dans les Eglises plusieurs exemples semblables de tombes taillées au douziéme ou treiziéme siécle, dont les inscriptions & gravures ne sont que depuis deux ou trois siécles.

CHAPITRE IV.

Des Evêques Hugues de Challon & Heribert II.

HUGUES DE CHALLON, XLVIII. EV. D'AUX.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

Le Duc Henri qui s'étoit déja mêlé de donner des Evêques à l'Eglise d'Auxerre, continua après la mort de Jean à marquer son attention envers cette même Eglise. Le Roi Robert applaudit au choix fait par ce Duc; en sorte que les vœux du Clergé & du peuple étant réünis sur celui que le Prince avoit en vûë, l'élection fut faite sans trouble, quoiqu'après la vacance d'une année & davantage. Le personnage sur lequel le choix tomba n'étoit pas inconnu dans la Bourgogne: il y possédoit trois Benefices, outre un Canonicat de l'Eglise d'Autun. Il étoit fils unique d'un pere très-riche, & d'une famille des plus puissantes & des plus nobles. C'étoit Hugues de Challon fils de Lambert premier Comte héréditaire de Challon sur Saone, & d'Adelaïs d'Arles sœur de la Reine Constance femme du Roi Roberr. On regarda comme une chose étonnante, qu'un Seigneur qui étoit héritier présomptif d'un des plus nobles & riches Comtez du Royaume, renonçât aux pompes du siécle, pour embrasser le parti Ecclésiastique, & qu'il se destinât tout entier pour subir le joug de l'Episcopat, si Dieu l'y appelloit. Allant à la Cour après la mort de son pere, il passa par Auxerre, & vint y faire sa priére dans la Cathédrale, pendant qu'on commençoit l'office de Prime. Comme il ai-

moit

moit le chant de l'Eglise, & qu'il en étoit souvent touché jusqu'aux larmes, l'Historien dit qu'il fut si frappé de la beauté du chant de l'hymne *Jam lucis*, qu'il demanda alors à Dieu, que si sa volonté étoit qu'il fut un jour Evêque, que ce fût dans cette Eglise, où l'on faisoit si bien l'Office. Sa priére se trouva exaucée par l'élection qui fut faite de sa personne pour remplir le Siége d'Auxerre: on ignoreroit cette premiere circonstance de sa vie, si ce n'étoit que lui même la raconta à ceux de qui son Historien marque l'avoir appris, & cet Ecrivain qui est fort naïf, ajoute tout de suite qu'au cas que l'Evêché d'Auxerre lui eût manqué, il auroit été placé infailliblement sur un autre Siége.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

C'étoit apparemment celui des fêtes doubles qui se chante toujours gravement. Il est du 4. mode.

Il fut sacré dans l'Eglise de S. Germain le cinquiéme jour de Mars de l'an 999 qui étoit le second Dimanche de Carême, & de-là conduit à la Cathédrale. Dès lors, il manifesta l'intention qu'il avoit de remettre entre les mains des Reguliers, les Monasteres dont il jouïssoit, sçavoir S. Marcel de Challon, Paray-le-Monial fondé par son pere au Diocèse d'Autun (a) appellé autrement Notre-Dame du Val d'or, & S. Georges de Couches aussi en Autunois; & on verra par la suite à qui il les remit. Les commencemens de son Episcopat ne furent pas des plus tranquilles. Comme il possédoit le Comté de Challon, il fut obligé de veiller à sa regie: & la mort de Henri Duc de Bourgogne survenue en 1101, fit naître des difficultés auxquelles il ne put se dispenser de prendre part. Ce Duc mort sans enfans ayant institué son héritier au Duché, Othon Guillaume Comte de Dijon, fils du Gerberge sa premiere femme au préjudice Roi Robert son neveu, il se forma deux partis à cette occasion. Le plus grand nombre approuva la disposition testamentaire, & regarda Othon Guillaume comme Duc de Bourgogne: les Citoyens d'Auxerre étoient même de ce parti-là avec leur Comte Landry. Mais l'Evêque fut toujours attaché au Roi Robert, & pour cette raison il crut qu'il étoit expédient de ne pas rester avec eux, & de se retirer plus avant dans la Bourgogne, pendant que le Roi viendroit en personne pour soumettre cette Ville. Je rappor-

Necrol. Autiss. T. VI. Ampl. collect.

(a) Dom Mabillon traittant l'année 977 au III. Tome des Annales Benedictines reprend Glabre Radulfe d'avoir fait Hugues notre Evêque fondateur de ce Prieuré.

te ailleurs fort au long* comment ce Prince assiegea inutilement la Cité d'Auxerre, & qu'ayant tourné ensuite ses armes vers le Château de S. Germain, il ne fut pas plus heureux.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

* Voyés les Mémoires pour l'Histoire civile d'Auxerre.

Hugues passa dans son Comté de Challon tout le temps de ces guerres, qui durerent environ douze ans, & il soutint toujours avec succès les assauts que formerent les confederez d'Othon Guillaume. Il accompagna même le Roi Robert dans les campagnes qu'il fit de ces côtés-là. Enfin, le temps vint qu'on se lassa de faire la guerre de part & d'autre. Les premiers de Bourgogne rentrerent en grace auprès du Roi. On ne demanda plus qu'à s'accorder, & le Roi s'en rapporta là-dessus à tout ce que Hugues de Challon trouveroit convenable. Cet Evêque jugea à propos de faire tenir des assemblées en differens lieux, en commençant par le pays de Challon. Il fit convoquer à Verdun qui étoit de son Comté, plusieurs Evêques avec la Noblesse & le Tiers-Etat, pour y traiter de paix. Ces Conciles se firent avec une solemnité qui est rare de nos jours. On eut soin d'y apporter de tous pays les châsses des Saints : ce qui procuroit au moins des guerisons aux malades, si cela n'influoit pas dans le succès des traités de paix. Il fit tenir ensuite une autre assemblée à Airy, Terre de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, éloignée seulement de trois petites lieuës de la Ville, où le Roi assista avec les Evêques & les Abbés qu'on y avoit convoquez. Leotheric Archevêque de Sens y présida; Gosselin Archevêque de Bourges fut un des plus notables Prélats, & parmi la noblesse Landry Comte d'Auxerre. Cette assemblée fut si célébre, que Clarius Moine de Sens dans le siécle suivant l'appelle *Magnus conventus*. Les Religieux de Montier-en-Der au Diocèse de Chaalons sur Marne, y apporterent le corps de leur Patron S. Bercaire; ceux de S. Pierre le vif de Sens, le corps de S. Sanctien Martyr. On y porta aussi de Châtillon sur Seine le corps de S. Vorle Prêtre. Quelques-uns demanderent qu'on y fit venir celui de S. Germain, Mais Hugues représenta qu'il ne convenoit pas, pour quelque raison que ce fût, qu'on fit un tel transport des Reliques de cet homme incomparable : ce qui fit qu'on n'y pensa plus. On trouve que depuis ce Concile tenu en 1015 le Roi étoit possesseur de la Bourgogne, & qu'il donna à son

Spicileg. T. 2.

fils aîné Henri, la qualité de Duc de cette Province. Il y eut encore d'autres Conciles tenus sur le même sujet dans les pays de Dijon, de Beaune, & de Lyon. Celui du pays Lyonnois fut tenu à Anse, & il en sera fait mention plus bas. On ne connoît ni le lieu ni les particularités de celui du pays Beaunois. Mais on sçait que dans celui de Dijon, Hugues se joignant à Lambert Evêque de Langres obtint du Roi que toutes les Terres de l'Abbaye de S. Benigne seroient exemptes du droit Royal de Sauve-garde ou de Maréchaussée : ce qu'il sollicita puissamment en qualité d'Avoüé ou Protecteur de ce Monastere. On sçait encore que l'an 1017 il y eut une assemblée de même nature dans la ville d'Autun ; que notre Evêque l'un de ceux qui y assistoient, y fit démission du Monastere de Couches, & le donna aux Religieux de Flavigny pour le réformer, & le garder comme Prieuré. Quelque temps après la séparation de cette assemblée, Hugues resta encore à Autun, & y signa le premier jour de Mars avec l'Evêque Diocésain & deux autres, la donation que le Roi venoit de faire aux mêmes Religieux, de la Chapelle-royale d'Autun pour leur servir d'hospice lorsqu'ils viendroient en cette Ville.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

Chronic S. Benigni Divion.

Celtica.

Bibl. Labb. T. 1.

Outre ce que j'ai rapporté jusqu'ici des grands emplois d'Hugues de Challon, je serois obligé d'y joindre encore un trait historique, si l'autorité de Guillaume de Jumieges étoit suffisante pour le garantir. Il dit, que Renaud Comte de Dijon ayant formé une contestation contre lui, l'Evêque qui l'avoit fait prisonnier dans le combat apprehendant de ne pouvoir résister aux forces de Richard Duc de Normandie son beau-pere, vint au-devant du jeune Richard fils de ce Duc qui conduisoit une armée ; qu'il lui fit ses excuses, & lui offrit de donner la liberté à Renaud, en le mettant hors des prisons de Challon. Ce fait paroît s'accorder très-peu avec les remarques des Auteurs de sa Vie, qui assurent qu'il eut en toute occasion l'avantage sur ses ennemis. Notre Evêque étoit un excellent guerrier ; & sçavoit distinguer ce qui se pouvoit faire dans certaines circonstances, de ce qui auroit deshonoré son caractere de noblesse.

Mais il est temps de le voir travailler à sa propre sanctification, & à l'utilité de son Diocèse. Ce ne fut guères que vers l'an 1020 qu'il commença à jouir du repos conve-

nable à un Evêque. Bien content & bien glorieux d'avoir été le seul Evêque de Bourgogne, qui, comme dit Glaber, soutint dès le commencement des troubles le parti du Roi, & de voir les entreprises de ce Prince heureusement couronnées, il sçut mettre à profit les offres que le même Prince lui fit, & la Providence lui en présenta les occasions. Outre les facheuses circonstances de la famine qui régna vers l'an 1030, la ville d'Auxerre eut le malheur d'être brulée deux fois sur la fin de son Episcopat. La premiere fois, il n'échappa de cet incendie, que l'Eglise de S. Alban Martyr, que S. Germain avoit bâtie dans le haut de la Cité: & la Cathédrale fut réduite en cendres. Hugues, au lieu de la rebâtir de moëlon comme elle avoit été auparavant, en jetta les fondemens sur le roc avec des pierres de taille, il voulut que son enceinte fût d'une plus grande étendue, & il y fit faire les grottes ou cryptes telles qu'on les voit encore aujourd'hui sous le Sanctuaire & sous la moitié du Choeur. L'ouvrage étoit déja bien avancé, lorsqu'il arriva un second incendie; mais l'Eglise ne fut point endommagée, & le feu ne consuma que quelques maisons. Ce Prélat ayant rebâti de cette sorte son Eglise Cathédrale, ne voulut pas la laisser sans ornemens, qui pûssent correspondre à sa magnificence. On voit par la description qu'en ont laissé les Auteurs de son siécle, qu'elle ne cédoit en rien dans les orfrois à ceux que l'on fait de nos jours; que l'on figuroit des aigles sur les étoffes, & que la couleur bleu étoit d'usage, que la mitre a commencée par une lame d'or qui bordoit l'amict du côté du front. L'un de ces deux ornemens Episcopaux lui avoient été donnés par l'Empereur Othon dont il étoit fort consideré, & auquel on croit qu'il envoya des Reliques de son Diocèse, entre autres, de la tête de S. Just. La translation du corps de S. Maise Prêtre faite en Allemagne pourroit bien être aussi de ce temps-là. Hugues donna encore à l'Eglise Cathédrale un Missel écrit en lettres d'or qui étoit à l'usage des Evêques, un grand calice avec la patene d'argent doré, & deux cloches d'un poids considerable & d'un son harmonieux. Ce qu'il fit pour l'utilité des Chanoines n'est pas moins digne d'attention. Il leur accorda en augmentation de leurs prébendes, qu'aucune des Eglises du Diocèse qui

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

leur appartenoit ne payât le droit de *parate*, & il leur remit le droit de grains, qui lui appartenoit. (*a*) Il voulut aussi, que dans aucuns des bois de l'Evêché, on ne prit rien d'eux pour le droit de glandée, ne demandant autre chose en reconnoissance de toutes ces concessions, sinon qu'on fit de S. Vincent Patron de la Cathédrale de Challon une fête qui fût de tel dégré qu'elle pût avoir Octave. (*b*) Il ajouta encore pour augmenter les mêmes prébendes une partie de la ville de Crevan, qu'il avoit achetée de l'Archidiacre Arduin, à qui la necessité des temps avoit obligé le Chapitre de la vendre.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

L'Eglise de sainte Eugenie de Varzy que l'Evêque Gaudry avoit enrichie cent ans auparavant des Reliques de cette Sainte, étoit tombée dans un si triste état, qu'on n'y faisoit presque plus l'Office. Hugues étant averti de ce desordre, rétablit d'abord tout ce qui manquoit à ce bâtiment : il en fit reblanchir les murs, répara les platfonds & les vitrages, y donna des piéces d'étoffe pour couvrir le bas des murailles, & des ornemens de toute espece, avec des livres. Ayant ensuite choisi dix Ecclesiastiques propres à observer la vie Canoniale, il leur destina des fonds pour leur subsistance. Telle a été l'origine du Chapitre de Varzy. Il bâtit à Cône ville dépendante de son temporel, l'Eglise de S. Laurent, & dota cette Eglise de telle sorte que l'on pût y célébrer l'Office Divin, & acquitter les autres fonctions qui regardent le soin des ames.

Ce qu'il fit pour l'Abbaye de S. Germain ne merite pas moins d'être rapporté ici. Il employa son autorité pour faire rendre à ce Monastere le Prieuré de Saissy-les-Bois & l'Eglise d'Annay en Puisaye qui étoient occupés par des Seigneurs Laïcs. Dès le commencement de son Pontificat, il avoit fait la Dédicace de l'Eglise du Prieuré de Moutiers rétablie par ordre d'Heldric Abbé de S. Germain : mais il y manquoit une Relique ; & on souhaittoit fort y

(*a*) Le droit de Parate ou Parete est celui que l'Evêque avoit de prendre son repas chez le Curé. C'étoit *jus mensæ paratæ*. Le droit dit en latin *Grangaticum*, n'est point expliqué dans le Glossaire : c'étoit apparemment une redevance de grains, comme il y en a encore en quelques Diocèses.

(*b*) L'octave a cessé en 1670 : il n'a pas tenu à moi que l'office n'ait été continué dans le Rit dont il étoit anciennement, non plus que celui de S. Marcel Martyr de Challon, ainsi qu'il paroît par le *Prospectus futuri Calendarii Autiss.* imprimé en marge du Bref Diocésain de l'an 1720.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

posséder une portion notable des Saints du Diocèse. Le Moine Theald qui veilla sur le rétablissement de cette Eglise faisoit tous ses efforts pour obtenir de ses confreres le corps de S. Didier Evêque d'Auxerre. Comme il falloit alors le consentement, non-seulement des Religieux, mais encore celui du Clergé & du peuple, l'Evêque alla au-devant de la difficulté, & fit consentir tous ceux qui y avoient interêt. Le corps du Saint fut levé & renfermé dans une châsse d'argent du poids de cent livres ; il fut ensuite porté avec solemnité dans le Monastere de Val-Pentane, dit autrement Melleraye, qu'on appelle simplement aujourd'hui Moutiers, & il y fut placé en l'Eglise de Notre-Dame, où il éclatta en miracles.

Meleredum.

Les voyages que Hugues avoit souvent fait en Bourgogne, avoient été pour l'utilité de l'Etat. Depuis ce temps-là il en fit d'autres pour contenter sa dévotion particuliere. Il alla à Rome d'où il rapporta une absolution que le Pape Jean XIX lui donna pour calmer les scrupules qu'il avoit de s'être si longtemps occupé au métier de la guerre. Par la suite sa dévotion le poussa à aller jusqu'à Jerusalem visiter le saint Sépulcre. Il ne survêcut pas de beaucoup à ce dernier voyage ; mais aussi étant de retour, il résida le reste de ses jours dans son Diocèse, sans plus se mêler d'aucune affaire étrangere, se contentant de mener une vie douce & retirée.

Son nom se trouve en differents actes, à l'occasion des donations qu'il fit à plusieurs Eglises. Il est nommé dans l'Histoire de Challon, comme ayant donné en 1032 aux Evêques de cette Ville, l'Eglise de Notre-Dame de Laone pour leur servir de second Siége, & comme ayant legué en 1039 des biens aux Chanoines de la Cathédrale, à condition qu'ils célébrassent l'octave du Patron. Voulant favoriser l'Abbaye de Cluny, il souscrivit la vingt-sixiéme année du Roi Robert, à l'exemption des dixmes que Geoffroy Evêque de Challon accorda conjointement avec ses Chanoines pour la terre de Jully à la priere de S. Odilon. Il donna à la même Abbaye vers l'an 1019 la moitié de la terre de Givry située au Comté de Dijon, pour le repos de son pere & de sa mere : Et par un autre acte passé à Auxerre l'année 1038 ou la suivante, il donna à S. Odilon

Gall. Christ.

Perry, Hist. de Challon.

Sæc. IV. Bened. p. 642. 643. 647.

l'Eglise de S. Cyr-Sur-Grône avec la Justice & la Forêt qui lui appartenoit. En 1019 après avoir assisté à la Dédicace de l'Eglise de S. Filibert de Tournus, il donna à ce Monastere un Village appellé alors Islez ou les Isles, & un droit de pêche dans la riviere de Saone : en reconnoissance de quoi les Religieux lui accorderent l'étendard ou la banniere de S. Filibert, & le déclarerent le Protecteur de tous leurs biens. En 1030 il ratifia les donations faites par Geoffroy Evêque de Challon au Monastere de S. Hippolyte. En 1037 il approuva la donation de Renaud Comte de Dijon en faveur des Religieux de Flavigny, d'une place à faire du sel en la ville de Salins. L'Auteur de la chronique de S. Benigne de Dijon, parle de lui honorablement à l'occasion du don qu'il fit d'un vase d'or pesant cinq livres pour être employé à la confection d'un calice. Son nom se trouve encore parmi les souscriptions d'un Concile d'Autun où l'Evêque Helmuin accorda la réunion de l'Abbaye de Corbigny à celle de Flavigny.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

Hist. de S. Filibert de Tournus.

Perard. p. 179.

G. Viole en ses mémoires.

T. 1. Spicil. p. 460.

Cet Evêque voyant la fin de ses jours approcher, fit encore une action très remarquable. Il ordonna qu'on rebâtit à neuf, l'Eglise de Notre-Dame de la cité d'Auxerre : & en effet l'on en commença l'édifice de son vivant. Comme il sentit les atteintes de la mort, il se transporta au Monastere de S. Germain, dont il avoit beni l'Abbé Odon six ans auparavant : il s'y fit donner l'habit de Religieux, & après le quatriéme jour il mourut en paix. Son décès arriva le quatriéme jour de Novembre ; & son corps fut inhumé dans l'Eglise du Monastere ; mais on n'en sçait point l'endroit. L'année de cette mort doit être 1039 selon la supputation la plus exacte, parce que suivant Glaber Auteur contemporain Hugues mourut dans une année qu'il arriva une Eclipse de soleil le mercredi 22. Août ; ce qui est une époque certaine, & appuyée par la petite chronique d'Auxerre chez le Pere Labbe. Le Nécrologe de la Cathédrale rédigé de son temps, contient par addition l'annonce de sa mort en ces termes au 4. Novembre. *Eodem die Hugo decus Pontificum emisit spiritum.* Il est aussi dans celui de S. Benigne de Dijon avec cette annonce : *ij Non. Novembr. Depositio D. Hugonis Episcopi Autiss. Hoc facimus, quia dedit nobis scyphum aureum ad calicem faciendum.* Duchêne est tom-

T. 1. Bibl. mss. p. 292.

T. VI. Amplis. Collect. Martene.

Biblioth. Bibl. Mont-Fauçon. T. 2. page. 1160.

Depuis l'an 999. jusqu'en l'an 1039.

bé dans une erreur énorme en rédigeant la table de son quatriéme volume des Historiens de France. Il y marque que Hugues Evêque d'Auxerre fut tué à la chasse en présence du Roi, le confondant en cet endroit avec un autre Hugues qui fut Evêque de Beauvais.

HERIBERT, XLIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 1040. jusqu'en l'an 1052.

Hugues de Challon s'étoit nommé un successeur avant que de mourir: & le personnage qu'il avoit trouvé digne d'occuper le Siége Episcopal, étoit Heribert Auxerrois fils de Vautier & d'Hemme. Cette entrée à l'Episcopat dût paroître nouvelle au Clergé & au peuple qui étoient accoutumés à se choisir un Prélat. Mais le Roi Henri ayant occasion de venir en Bourgogne avec une grande armée, passa par Auxerre, & lui donna l'Evêché à la maniere ordinaire; c'est l'expression des Ecrivains du temps: ce qui peut-être signifie qu'il déclara au Clergé & au peuple le choix qu'il faisoit de sa personne après la nomination faite par le défunt Evêque. Quoiqu'il en soit, Heribert ayant été sacré, fut porté suivant la coutûme jusqu'à la Cathédrale sur les épaules de la Noblesse: & lorsqu'il fut arrivé dans cette Eglise, il y fit présent d'nne belle & grande piéce de tapisserie ou d'étoffe, qu'on appelloit du nom de *Dorsal*, parce qu'elle servoit à orner les murs d'appui derriere le dos du Clergé. Il assista au Concile de Sens, célébré par l'Archevêque Gilduin en présence du Roi Henri I., & il y confirma avec ses comprovinciaux la fondation du Monastere de S. Ayoul de Provins faite par Thibaud Comte de Champagne & de Brie en 1048. Deux ans après il se trouva au Concile de Reims, où furent déposés le même Gilduin Archevêque de Sens, & Hugues Evêque de Langres pour cause de Simonie. Notre Evêque accompagna le Pape Leon IX qui y avoit présidé, jusqu'à la Ville de Toul ancien Siége de ce Pontife; & il y assista avec six autres Evêques à la Translation du corps de S. Gerard qui se fit le Dimanche 21 Octobre de l'an 1050. De retour à Auxerre, il n'y eut pas beaucoup de satisfaction. Il y trouva le Duc Robert qui y commandoit en Maître souverain, enflé

Dorsale.

Pronptuar. Trigass. & Prob. Hist. de Vergy.

enflé de la puissance dont il jouïssoit & de celle du Roi Henri son frere. Lassé de souffrir de sa part, & de voir les mauvais traitemens qu'il faisoit à son Clergé, il prit le parti de quitter l'Episcopat. Il se nomma un successeur qu'il vit mettre en place, & ensuite il se retira dans le Monastere de S. Sauveur proche Bray-sur-Seine au Diocèse de Sens. Il y prit l'habit de l'Ordre de S. Benoît, & y ayant mené une vie exemplaire pendant plusieurs années, il y mourut un 26 Janvier. Sa retraite arriva l'an 1052; mais on ignore l'année de son décès aussi-bien que le lieu où il fut inhumé. Il prit encore la qualité d'Evêque d'Auxerre au mois de Septembre de l'an 1052 dans un privilege du Roi Henri qui regarde le Diocèse de Clermont en Auvergne, & qui fut expédié au Palais de Vitry. L'Abbé Tritheme le met au rang des hommes Illustres de l'Ordre de S. Benoît, assurant qu'il excelloit en noblesse & en science. Sa mort est marquée en ces termes dans le Nécrologe de la Cathédrale du XI. siécle au 26 Janvier : *Obiit Heribertus Episcopus & postea Monachus.* Il est à présumer, que les Religieux de S. Sauveur lui donnerent une sépulture distinguée: il la meritoit par sa qualité d'Evêque, & par sa sainte vie. C'est pourquoi s'il arrivoit qu'on découvrit dans l'Eglise de ce Prieuré, quelque ancien tombeau avec des vestiges de distinction, il seroit bon d'y faire attention.

Depuis l'an 1040. jusqu'en 1052.

Gall. Christ. nova in Instr. Eccles. Claromont.



CHAPITRE V.

Des Evêques Geoffroy de Champ-Aleman, & Robert de Nevers.

GEOFFROY DE CHAMP-ALEMAN, L. EVESQ. D'AUX.

LE Clergé d'Auxerre n'eut aucun lieu d'être mécontent du choix qu'avoit fait Heribert en quittant le siége Episcopal. Celui qu'il indiqua pour lui succéder fut un homme accompli, & qui ne céda gueres en vertu aux premiers Evêques de cette Eglise. Frodon Chanoine de la Cathé-

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Depuis l'an 1052 jusqu'en 1076.

drale nous a laissé ses actions par écrit. Il vivoit de son temps : il en a été temoin oculaire ; & ce qu'il en dit, est si édifiant, qu'il seroit à souhaitter que tous les Evêques d'après lui eussent fourni une aussi ample matiere pour leur éloge, & des exemples aussi dignes d'être proposés à leurs successeurs.

Cet Evêque nommé Geoffroy, étoit fils d'Hugues Vicomte de Nevers, & d'Hermengarde issuë des Comtes de la même Ville. Il étoit surnommé de Champ-Aleman qui est un village du Nivernois proche Anant, fort different de Champ-Lemi, avec lequel quelques modernes l'ont confondu. Il étoit Clerc du Palais du Roi Henri, ce que nous appellerions aujourd'hui Aumônier ou Chapelain, lorsqu'Heribert obtint de ce Prince, qu'il fut son successeur. Il posséda aussi dans l'Eglise de Nevers le titre d'Abbé & de Doyen. Il étoit necessaire pour l'Eglise d'Auxerre, qu'elle eût un Prélat, qui travaillât pour son utilité avec plus de constance que n'avoit fait Heribert, & qui ne fût pas si détourné par les affaires d'Etat que l'avoit été Hugues de Challon. Son sacre fût fait le Dimanche premier Décembre 1051, & son intronization le 28 du même mois.

Ex veteri Necrol. Nivern.

Placé sur le Siége Episcopal, il tourna d'abord son attention sur l'Eglise Cathédrale, & ayant remarqué qu'elle étoit dénuée de tout, il fit ensorte que son successeur ne la trouvât pas dans le même état. Mais c'est un détail dans lequel j'entrerai plus bas. Frodon marque, que l'amitié qu'il eut pour son Clergé, ne parut pas seulement dans les dons infinis dont il le combla, mais qu'elle se fit connoître dans le commerce exterieur de la vie, dans les conversations & les entretiens. Non content de manger avec ses Chanoines aux jours prescrits par l'ancien usage, il voulut avoir tous les jours de l'année à sa table plusieurs d'entre eux. Quoique tous ne fussent pas également reglés, il n'avoit d'animosité contre aucun : quoique intérieurement il eut le vice en horreur, il se contentoit de gémir de ce qu'il ne pouvoit lui faire une guerre ouverte, ni venir à bout de le corriger. Aimant donc très-sincérement ceux qui pratiquoient le bien, & qui vivoient canoniquement, il bornoit son zele à blâmer en general & avec prudence les mauvais déportemens, qu'il remarquoit dans certains. Il étoit très-versé dans la

connoissance des canons, comme il parut par plusieurs sages établissemens qu'il fit. Il ne possédoit pas dans un moindre degré, la science des affaires séculieres ; & lorsqu'il se trouvoit avec des Seigneurs, ou qu'il étoit aux prises avec eux au sujet de quelque bien Ecclesiastique, il parloit avec une telle force pour les intérêts de Dieu, qu'en sa présence, aucun Seigneur ou Prince n'osoit s'écarter de la verité, ni proferer le moindre mensonge. Son humilité ne cédoit en rien à sa science. Elle fut si grande qu'il s'abaissa jusqu'aux services les plus bas envers les pauvres. Une de ses loüables coutumes fut pendant toute sa vie de laver lui-même les pieds à treize pauvres tous les jours du Carême, de les servir ensuite à table étant à jeun, & de les habiller à neuf à la fête de Pâques. Etant informé de la sainteté de la plûpart de ses prédécesseurs, il ne se contenta pas d'imiter leurs vertus, & de se donner lui-même pour un livre vivant, il fit récrire tout de nouveau le livre où leur vie est rapportée. Il fit aussi représenter en peinture au fond du sanctuaire de S. Etienne les images de tous ces Saints, afin de remettre à l'esprit des Prêtres, la mémoire de ces grands hommes qui avoient illustré l'Eglise d'Auxerre par la sainteté de leur vie & par leur science.

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Sensible à la pauvreté où il trouva réduite la sacristie de son Eglise, & saintement indigné de n'y voir plus qu'une seule chappe qui fût passable, & cinq autres de fort bas prix & en mauvais état ; il en fit d'abord faire treize belles, ensuite cinq piéces de tapisseries royales (*a*) pour orner le bas du chœur, quatre chasubles de couleur de pourpre, une riche dalmatique, des tuniques très-belles, des étoles, des aubes en grand nombre & très-fines avec leur essuiemain. (*b*) Voila ce qui regarde les ornemens. Il ajouta en argenterie ce qui suit : Une table d'autel, un calice, un encensoir avec sa navette, deux chandeliers, deux burettes, un benitier & une aiguiere pour laver les mains des Prêtres avec le bassin pour recevoir l'eau. La mense du Chapitre se ressentit aussi de ses liberalitez. Il donna aux Chanoines par pure amitié d'excellentes terres situées à Saint-Bry, &

Peut-être depuis que le Duc Robert avoit chagriné son prédécesseur.

(*a*) L'Ecrivain auroit-il voulu signifier par ces mots *regiis Dorsalibus* des tapisseries garnies de fleurs de lys ? l'usage de cette fleur multipliée est-il si ancien ?

(*b*) *Albas cum manutergiis multiplicis* : il semble que le manipule fût alors une dependance, & une suite de l'aube.

permit que le village d'Accolay sur Cure qu'un appellé Hugues, Chevalier de S. Etienne, & son ami tenoit en Fief de lui, fût uni pour toujours à leur mense après la mort de ce Chevalier. Il paroît qu'il faut aussi rapporter à son temps une Dédicace qui fut faite de l'Eglise Cathédrale, & qui est marquée dans l'une des anciennes chroniques d'Auxerre à l'an 1057.

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Necrol. Autiss. XI. sec. 21. Apr.

T. I. Bibl. Labb. p. 293.

Comme il étoit fort entendu dans le temporel, il vint à bout de faire revenir à l'Evêché plusieurs biens qui en avoient été demembrés par la faute de ses prédécesseurs. La négligence que les Evêques avoient eu d'aller à Cône y avoit tellement fait perdre le souvenir des droits Episcopaux, que certains Seigneurs s'en étoient emparez comme vacants. Mais Geoffroy fit réünir au domaine Episcopal tout ce qui en avoit été soustrait: & comme dit son Historien, il fit revenir avec de grands travaux, des biens dont ses successeurs pouvoient joüir en repos. Outre cela, un certain Seigneur avoit tenu par maniere de récompense beneficiaire de la part d'un de ses prédécesseurs, deux Abbayes situées aux fauxbourgs d'Auxerre, l'une du titre de Notre-Dame, & l'autre de S. Amatre. Ce Seigneur, dont l'Histoire ne dit pas le nom, après en avoir joüi long-temps, les avoit fait passer comme un bien de patrimoine entre les mains de son fils qui étoit Evêque d'Autun. Geoffroy convoqua, pour conferer de cette affaire, les plus habiles du Clergé & des Laïques; & après un mur examen des saints Canons, il fit porter un jugement qui remettoit l'Eglise d'Auxerre dans la proprieté & possession de ces deux Monasteres. Les circonstances des temps persuadent que c'étoit Aganon Evêque d'Autun qui quitta ces deux Abbayes, lesquelles insensiblement sans cette attention de Geoffroy, se seroient peut-être trouvées dans la suite faire partie du Diocèse d'Autun, quoique situées aux portes de la Cité d'Auxerre. La Chapelle de S. Pelerin bâtie hors des murs de la Cité & presque sur les bords de la riviere d'Yonne avoit aussi été envahie par quelques-uns de ces usurpateurs: il employa toute la force nécessaire pour la leur faire abandonner, & ce fut par ce moyen qu'il y rentra, & qu'il devint maitre des biens qui en dependoient. Varzy, que l'Historien dit avoir été le lieu de retraite des Evêques d'Auxer-

re, & un séjour fort aimable, se trouvoit habité alors par quelques ennemis du Siége Episcopal : il les obligea d'en sortir ; il y rébâtit tout ce qui avoit besoin de l'être, & entoura la Ville de murailles qui pussent lui servir de défense.

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Son Historien fort succint sur ce qui regarde l'établissement, la reforme & la dotation des Monasteres, marque seulement en general que de son temps fut bâti sur le bord de la Loire, le Monastere de la Charité, & qu'il en procura l'avancement tant pour le spirituel que pour le temporel. Il se contente d'ajouter qu'il rétablit un Abbé séculier avec des Chanoines dans l'Abbaye de S. Eusebe proche Auxerre qu'il avoit trouvée en décadence. Mais nous sçavons d'ailleurs, que pour rendre le Monastere de la Charité plus digne de veneration, il y fit porter la tête & l'un des bras de S. Jovinien Martyr de l'Auxerrois.* Nous apprenons aussi par d'autres monumens, qu'il s'employa pour faire rendre aux Religieux de S. Germain en la personne de Boson leur Abbé, le Prieuré de Saissy-les-Bois qui étoit occupé par Geoffroy Seigneur de la maison de Donzy ; que l'an 1063, il persuada à ses quatre neveux Hugues Evêque de Nevers, & Hugues Vicomte de la même Ville, Leon & Ragenard, & au Comte Guillaume, de quitter l'Abbaye de S. Etienne de Nevers, & d'y mettre des Chanoines vivans sous la regle de S. Sylvestre, & même qu'il en benit l'Abbé Gautier l'année suivante. Ce fut pareillement de son temps & avec son agrément que fut fondé le Chapitre de S. Martin de Clamecy. L'acte est de l'an 1075.

* Inscription de son sépulcre, & l'Histoire de sa fondation imprimée en 1738. Tome 1. de mon Recueil. p. 395.

Hist. Abb. S. Germ.

Spicil. T. 6. p. 437.

Voyés dans les preuves, un acte qui y a rapport.

On a cru que c'étoit de lui que Tortaire Historien de l'Abbaye de S. Benoît sur Loire fait mention en deux endroits de son livre des miracles. Mais il s'agit là de Robert son successeur. Quant au nom de Geoffroy, il se trouve encore dans l'Histoire du sacre du Roi Philippe fait dans l'Eglise de Reims, auquel il assista le 23 Mai jour de la Pentecôte 1059. On le voit de même au bas de l'acte par lequel le même Roi confirma à Sens l'an 1071 la donation faite par Thibaud Comte de Champagne de l'Eglise de Ste. Savine proche Troyes aux Religieux de S. Ayoul de Provins ; à une autre charte encore, par laquelle ce Prince étant en la même Ville le 25 Avril confirma aux Moines

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

de Moutier-la-Celle l'Eglise de S. André de leur voisinage; & pareillement à un autre titre par lequel Hugues Evêques de Troyes donne les Autels de Cormorin & de Turey à l'Abbaye de S. Benoît sur Loire, l'an 1075.

Martene Collect. Ampliss. T. 7. col. 64.

Prompt. Tricass. fol. 24. & 189.

Ce fut cette année-là qu'il arriva à Auxerre un incendie dans lequel la Cathédrale fut enveloppée. Le pieux Evêque ne perdit point courage en voyant ce malheur. Il fit faire si grande diligence pour le réparer, qu'en moins d'un an la nouvelle charpente fut montée & la couverture mise en sa perfection. Pour cet effet, on le vit veiller lui-même sur les ouvriers & leur donner ses domestiques pour les aider & pour avancer l'ouvrage. A l'égard du vitrage, il chargea cinq de ses Officiers de ce soin, voulant que chacun d'eux fit une des cinq verrieres du fond de l'Eglise, & il pria son Chapelain de se charger de la sixiéme & plus considerable, qui étoit celle de la Chapelle de S. Alexandre. Ayant à cœur le bien & la décoration de son Eglise, il destina quelques Prébendes pour des Ecclesiastiques qui sçauroient des métiers: l'une, pour un habile Orfévre, l'autre pour un sçavant Peintre, la troisiéme pour un Vitrier adroit & intelligent; & les Chanoines lui en firent leurs remercimens. Mais ne se bornant pas aux avantages temporels, il établit encore un autre Ecclesiastique qui devoit être Prêtre & qui en cette qualité seroit tenu de célébrer tous les jours la Messe pour les Chanoines décédés. C'est sans doute en vertu de l'établissement de cet Evêque, que dans les additions faites au XI siécle au Necrologe de la Cathédrale, on lit à certains jours l'obit de quelques Chanoines Peintres & Vitriers.

T. VI. Ampliss. Collect. Martene 8. April. 22. Julii.

Il étoit encore plein de bons desseins envers la même Eglise, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui commença par un dégout. Sentant qu'il n'en réleveroit pas, il fit venir le Doyen & quelques autres Chanoines & en leur présence il fit ses dernieres aumônes, & partagea ce qui lui restoit suivant la connoissance qu'il avoit des besoins de ses Diocésains. Ensuite leur ayant donné le baiser de paix avec sa bénediction, il les quitta en versant des larmes, & il se fit porter à Varzy pour y mourir, voulant être inhumé à la Charité sur Loire qui n'en est éloigné que de six ou sept lieues. L'établissement de ce Monastere n'étoit pas le seul

qui eut été fait de son temps dans le Diocèse ; mais c'étoit le plus considerable. Frodon prévient ici l'objection qu'on auroit pû lui faire, pourquoi cet Evêque, s'il aimoit tant sa Cathédrale, ne lui donna pas la préference pour sa sépulture. Il dit que se faisant inhumer à la Charité-sur-Loire, c'étoit comme s'il l'eût été dans l'Eglise d'Auxerre : qu'une des preuves qu'il aimoit sa Cathédrale fut l'amitié particuliere qu'il portoit au Monastere de la Charité, lequel en peu de temps avoit été magnifiquement bâti pour l'honneur & pour le sécours de cette premiere Eglise, esperant qu'autant que Dieu y auroit de serviteurs, autant l'Eglise d'Auxerre y auroit d'intercesseurs auprès de lui. Comptant donc fermement là-dessus, & voyant sa fin approcher, il manda son neveu Hugues Evêques de Nevers, homme de sainte vie qu'il avoit autrefois ordonné du temps qu'il étoit Prévôt d'Auxerre, & Girard Prieur & premier Religieux de la Charité ; il fit la confession de tous ses pechés en leur présence, & rendit ensuite son ame à Dieu le quinziéme jour du mois de Septembre. Cette prétieuse mort arriva l'an 1076 suivant les chroniques du temps. Le corps du pieux Evêque ayant été conduit aussi-tôt au Monastere de la Charité, y fut inhumé au milieu de l'ancienne Eglise. Il a été depuis transferé dans une Chapelle de la nouvelle où la pierre de son sépulcre s'est trouvé tellement mutilée qu'on y lisoit plus il y a cent ans que le commencement & la fin de cette inscription : *Hic jacet Godefridus Episcopus Autissiodorensis : praebuit hic sacra pignora Juviniani.* Il a un éloge particulier parmi les additions faites au Nécrologe de la Cathédrale du XI siécle. Ce qui y fut mis peu de temps après sa mort au 16 Septembre, est conçu en ces termes : *Obiit, clarus consilio, amicus pacis ac pietatis, Episcopus : Ecclesia quidem suae dignus memoriâ, lacrymis & benedictionibus.* L'Historien de la dédicace de la Charité qui écrivit au XII. siécle le qualifie *vir mirae sanctitatis ac timens Deum.* Il ne faut point douter que ce ne fût lui, ou le Prieur Girard son ami, qui eût cimenté cette union de prieres qui étoit alors entre les Chanoines d'Auxerre, & les Moines de la Charité, dont la preuve se trouve dans le même manuscrit de la Cathedrale au huitiéme jour de Mars en ces termes : *Eadem die, defunctorum commemoratio Mona-*

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Ampliss. Coll. Et. Martene. T. VI.

chorum Monasterii de Caritate Solemniter; quod & ipsi pro Defunctis nostris celebrant.

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

L'Eglise de Nevers s'est aussi fait honneur du nom de Geoffroy de Champaleman. On lit cette annonce au 16 Septembre dans un de ses anciens Nécrologes : *Obierunt Tibertus Præcentor atque Sacrista, & Gaufridus Autissiodorensis Episcopus, & hujus Ecclesiæ Abbas & Decanus.* Je ne sçai, si par le titre d'Abbé de Nevers que Geoffroy a porté, il faudroit entendre l'Abbaye de S. Arigle alors située hors des murs de la Ville. Au moins, on lit dans un titre de l'an 1110, parmi les biens que Hugues III. du nom, neveu de Geoffroy avoit donné aux Chanoines de l'Eglise de S. Cyr, le nom de l'Abbaye de S. Arigle, & elle y est déclarée unie à ce Chapitre du consentement de Geoffroy Evêque d'Auxerre, qui la tenoit du même Hugues Evêque de Nevers.

Diplom. Mabill. p. 595.

ROBERT DE NEVERS LI. EVESQ. D'AUX.

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

ON n'eut pas plûtôt appris à Auxerre la mort du venerable Geoffroy de Champaleman, qu'on songea aux moyens de mettre en sa place une personne qui parût avoir le même zele que lui. On jetta d'abord la vûë sur l'Archiprêtre Hunauld qui étoit renommé par son amour pour la simplicité, & qui passoit pour être le Pere des pauvres. C'étoit un homme qui méprisoit les pompes du siécle, & qui alloit à pied de tous côtés pour annoncer la parole de Dieu. Mais aussi-tôt qu'il sçut qu'on l'avoit choisi pour être Evêque d'Auxerre, il fit comme avoit fait au commencement du sixiéme siécle le solitaire Eptade qu'on avoit voulu donner pour successeur à S. Censure; il s'enfuit, & se retira dans un lieu si caché, qu'on se vit obligé de procéder à une seconde élection. Le nouveau choix tomba sur Robert fils de Guillaume Comte de Nevers, & d'Hermengarde Comtesse de Tonnerre. Autant que ce Seigneur étoit noble du côté de son pere qui descendoit du Roi Henri, autant étoit-il distingué par celui de sa mere, dont la famille avoit produit (suivant la remarque de Frodon écrivain de sa vie) quantité de gens sçavans. Il étoit également doüé des

des belles qualités de l'esprit, comme de celles du corps: De sorte que tout jeune qu'il étoit, il possédoit déja éminemment les vertus qui font les grands hommes. Quoiqu'il eût été élu dès le mois de Septembre 1076, il ne fut sacré & inthronizé qu'au mois d'Août suivant, le jour de la Fête de S. Etienne. Mais il fit voir dès les commencemens, qu'il étoit un vigoureux défenseur de l'Eglise & de son peuple, en même temps que pour la conduite des ames il étoit un Pasteur moderé & plein de douceur.

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

A peine fut-il revêtu de sa dignité, qu'il songea à reprimer les courses que les Senonois avoient la hardiesse de faire jusqu'à Auxerre. Ces ennemis perpétuels de notre Eglise, ainsi que les appelle Frodon, & qui par pure inclination pour la rapine, s'étendoient au-delà de leurs limites, connurent à qui ils avoient affaire. Comme ils avoient désolé la terre d'Appoigny à un tel point, qu'il n'y étoit resté que ceux qui n'avoient pu prendre la fuite & qui avoient été faits prisonniers, le nouvel Evêque reconnut que cette place demandoit d'être fortifiée tout de nouveau pour y faire revenir ceux qui l'avoient abandonnée Il en fit un Château ou place forte; & lorsqu'il y eut rassemblé tous les anciens habitans, ce lieu fut regardé comme une barriere contre les efforts des Senonois. Pourrein qui passoit alors pour être la meilleure Terre du Chapitre étoit pareillement devenu désert, à cause des extorsions de certains Seigneurs qui avoient osé y exiger un double droit de Sauvegarde. Mais aussi-tôt qu'il eut feint de vouloir leur déclarer la guerre, il les épouvanta de telle sorte, que bien loin d'être insensibles comme auparavant aux prieres & même aux sommes que les Chanoines leur faisoient offrir pour écarter leurs vexations, ils se virent obligés de proclamer à haute voix cette Terre franche & quitte. Les habitans de Toucy qui s'étoient revoltés au sujet des droits de l'Eglise, furent aussi mis à la raison par le même Evêque. Il est vrai qu'il n'en vint pas à bout si facilement; il crut, pour les tenir en respect, devoir suivre le conseil de son pere le Comte de Nevers qui lui persuada de bâtir un Fort à Parly. Comme c'étoit une Terre appartenante aux Chanoines, ils s'en sentirent lésez. Mais le Prélat consçientieux sçut bien réparer le tort qu'il avoit causé. A pren-

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

dre à la lettre les termes de son Historien, il en vint demander pardon aux Chanoines, prosterné en terre & versant des larmes; & il promit de les dédommager suivant le jugement d'Arbitres sages & éclairés. Il sçavoit, que le Chapitre souhaittoit fort de voir réunir au Corps la dignité de Prévôt. Comme elle étoit alors remplie, il ne put faire cette réunion; mais en attendant il accorda aux Chanoines l'Abbaye de Notre-Dame, & leur abandonna deux Prébendes, leur permettant de les conferer à qui ils jugeroient à propos.

Voici les autres bienfaits dont il combla cette Eglise. A son entrée au throne Episcopal il donna un dorsal rouge. (*a*) Il fit faire une tribune pour la lecture de l'Evangile, & il y employa la somme de quatre cens sols de ce temps-là. Il fit continuer le vitrage du Chœur, dont on n'avoit fait que le fond du vivant de son prédécesseur. Comme les cryptes bâties par Hugues de Challon étoient obscures, il leur donna du jour par le moyen de deux ouvertures qui servirent d'entrées. Les tours pour les cloches, qui ne s'élevoient que jusqu'au bas de la couverture de l'Eglise, furent pareillement achevées par ses soins & à ses frais. Mais l'Historien de sa vie met au-dessus de tous ces dons & de toutes ces dépenses, le réglement qu'il fit au sujet des Chanoines décédés. Les Evêques précédens avoient statué que lorsqu'un Chanoine seroit mort, on tireroit des fonds de sa Prébende pour faire mémoire de lui pendant le Carême seulement : ainsi ce Chanoine ne laissoit à sa mort, que le revenu de quarante jours seulement, à prendre sur sa Prébende. Robert voulut & ordonna, que le revenu de la Prébende de chaque Chanoine mourant fut censé courir pendant un an entier à compter du jour de sa mort : & que ce revenu fut perçu par un Prêtre autre qu'un Chanoine de la Cathédrale, qui seroit tenu de dire la Messe tous les jours pendant un an pour le défunt, reciter à son intention les Heures Canoniales, & faire pour lui des priéres continuelles. Frodon auteur de ce recit, étoit persuadé qu'un Evêque qui avoit été si attentif de faire expier par les prieres les fautes de ses inférieurs, ne pouvoit manquer d'obtenir

(*a*) J'ai déja dit que cela signifie des tapisseries qui se mettoient aux murs du chœur ou au dos des stalles.

de Dieu le pardon de ses fautes particulieres, sans qu'il fut besoin de prier pour lui. Cependant ce Prélat ne fut point privé non plus que les autres, du secours d'un anniversaire pour le repos de son ame, quoiqu'il parût ne l'avoir pas demandé. Un certain Chevalier appellé Atton qui tenoit des Evêques par alienation une partie des moulins situés au-dessous des murs de la Cité, & qu'on appelloit dès lors pour cette raison *les moulins de Sous-mur*, intenta procès aux Chanoines qui avoient l'autre partie des mêmes moulins. Robert, pour trancher toute difficulté, acheta d'Atton la portion qu'il avoit, & la donna ensuite au Chapitre. Ce fut en vûë de cette donation gratuite, qu'on lui promit de faire chaque année son anniversaire. Son Historien, qui l'avoit connu intimement, marque qu'il fut toujours d'une très-grande vigilance sur lui-même, & qu'il s'appliqua si fort à avancer dans la vertu aux dépens de sa santé, qu'il abrégea innocemment sa vie, de crainte de s'exposer à perdre la chasteté: que, quoiqu'il fût d'une haute naissance, d'une complexion sanguine, beau, & à la fleur de son âge, il sçut se tenir en garde contre le danger en se privant de vin; & qu'il sçut si bien moderer la vivacité inséparable de ces sortes de temperamens, que jamais on ne le vit en colere. Si quelqu'un alloit jusqu'à l'injurier, il sçavoit si bien se contenir, que le calomniateur étonné de sa patience, demeuroit tout confus, se frappoit la poitrine & le visage, de regret d'avoir offensé un si saint homme qui auroit été très en état de tirer vengeance, & qui cependant ne le faisoit pas.

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

Parmi les donations & les nouveaux établissemens qui se rapportent à son temps, on trouve le don de l'Eglise de Nitry fait au Monastere de Molême par Guibert de Château-Censoir, dont il accorda la confirmation. Ce fut lui qui érigea en titre d'Abbaye l'Eglise de S. Laurent, située à une lieuë & demie de Cône selon qu'il est marqué dans la vie de son successeur. L'Eglise de S. Martin de Clamecy fondée sous Geoffroy de Champaleman se ressentit aussi de l'inclination bienfaisante qui lui étoit si naturelle; il accorda, que ceux qui possédoient des Fiefs relevans de l'Evêché, pussent en faire donation à ce nouveau Chapitre. Parmi les actes du onziéme siécle étrangers à son Diocèse, je ne

le trouve témoin que dans un petit nombre. Il étoit présent en 1080 à Cezy-sur-Yonne à la concession que Geoffroy Comte de Joigny fit aux Moines de la Charité, de l'Eglise de Notre-Dame de Joigny, de celle de S. Jean, & des Chapelles de S. Martin & de S. Thibaud: Et l'année d'après, il paroît dans un Concile tenu à Issoudun en Berri, où le Légat Hugues Evêque de Die présidoit. Ce Concile rappelle à la mémoire plusieurs autres Assemblées précédentes qui furent tenuës depuis l'an 1077, auxquelles notre Evêque fut cité par le même Légat pour avoir reçu l'investiture du Roi, & auxquelles il refusa d'assister. Ce fut en effet environ ce temps-là, qu'il étoit détenu prisonsonnier. Tortaire Moine de Fleury en rapporte l'occasion. Il dit que le Roi Philippe lui ayant commandé d'aller avec l'armée de Bourgogne contre Hugues Seigneur du Puiset en Beausse, & d'assiéger son Château, cet Evêque étant en route, fit violer les immunités des Ecclésiastiques, obligeant de tirer de l'Eglise d'Yévre ce qui étoit necessairepour la nourriture des chevaux; & comme il fut ensuite arrêté prisonnier devant le Château de Puiset dans une sortie que firent les habitans, il impute ce malheur à la témerité de ce Prélat, lequel selon lui, reconnut si bien avoir merité cette punition, qu'il vint depuis sa délivrance demander pardon de l'infraction des immunités, dans l'Eglise de S. Benoît-sur-Loire dont dépend le lieu d'Yévre. On ne peut douter de la réalité de cet emprisonnement de Robert qui a dû arriver en 1078 au plutôt. Tortaire marque positivement que l'Evêque d'Auxerre fait prisonnier, étoit fils de Guillaume Comte de Nevers; ce qui exclut toute voie de pouvoir attribuer ce malheur à Geoffroy son prédécesseur, quoique d'autres l'ayent cru. Manasses Archevêque de Reims fait mention de cette prise de l'Evêque d'Auxerre dans l'Apologie qu'il dressa vers ce temps-là, pour se justifier de n'avoir pas assisté au Concile de Lyon, indiqué par le Légat ci-dessus nommé. C'est un fait qui est hors de doute, & qui prouve que l'attachement de Robert à son Prince le portoit à préferer ce qu'il lui devoit, à ce que le Légat partie étrangere exigeoit de lui.

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

Spicil. T. VI. p. 171.

Lib. 4. Miracul. S. Bened.

Mus. Italic. T. I. p. 119.

Le regime de vie que j'ai dit qu'il observoit durant son Episcopat, ne permit point que l'Eglise d'Auxerre posse-

dât au-delà de sept ans & quelques mois, un Prélat si porté à en augmenter la splendeur. Les Médecins avoient beau lui remontrer qu'il ne vivroit pas long temps, s'il n'adoucissoit cette façon de vivre, & s'il ne buvoit un peu de vin; il persista toujours à craindre que s'il en usoit, la chair ne se revoltât contre l'esprit. Il ne se rendit à aucunes prieres ni à aucunes exhortations. Le mal qui ne pouvoit gueres differer à venir, quand même il auroit acquiescé aux avis qu'on lui donnoit, parut arriver au suprême degré dans un séjour qu'il fit à Nevers: il y prit l'habit de l'Ordre de S. Benoit dans la maladie dont il fut atteint; & après avoir abondamment pleuré ses pechés, avoir fait sa confession de foi, ou suivant l'autre sens que peuvent souffrir les termes de l'Historien, après avoir reçu les Sacremens selon l'usage des Catholiques, il décéda le douziéme jour de Fevrier de l'an 1084: & il fut inhumé le lendemain dans l'Eglise du Prieuré de S. Etienne de la même Ville. Un des Historiens de Nevers qui avoit fait des recherches sur cet Evêque, m'a déclaré que sa sépulture a été vûë dans la Chapelle du sépulcre, aussi-bien que celle de Jean le Clerc Chancelier de France; jusqu'à ce qu'un Prieur Commendataire employa cette Chapelle à des usages profanes. On peut voir dans le Pere Labbe l'Epitaphe que lui dressa le Chanoine Frodon Auteur de sa vie, & son contemporain. Les continuateurs du Nécrologe rédigé au commencement du XI. siécle, ne le rendent mémorable, que par ses bienfaits envers les Chanoines, & par quelques donations. On y lit cette annonce au 12 Fevrier: *Eodem die obiit Robertus hujus Ecclesiæ Episcopus, qui annuale beneficium pro defuncto Canonico instituit, & molendinum subtus murum ab Atone acquisitum Fratribus hujus Ecclesiæ concessit, & sauvamentum duplex à Pulvereno... removit.* Ce qu'un obituaire du treiziéme siécle abrege ainsi: *Obitus Roberti Episcopi. ij. den. Debet Capitulum pro molendinis de subtus murum, & pro duplici salvamento quod dedit apud Pulverenum.*

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

Dom Dolet. Benedictin de saint Martin des Champs à Paris.

Page 456.

II. VI. Ampliss. Col. Martene Col. 69.



CHAPITRE VI.

Histoire de la vie du Venerable Humbaud cinquante-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

L'Eglise d'Auxerre fut si inconsolable de la mort de Robert de Nevers, & la perte qu'elle avoit faite en sa personne fut jugée si difficile à réparer, que le Siége Episcopal resta vacant pendant trois ans. C'est un intervalle de temps auquel plusieurs Ecrivains n'ont point fait attention, quoiqu'il soit assés clairement marqué dans l'avertissement que Frodon a mis à la tête de la vie du même Robert. Aussi ne peut-on s'exempter de l'admettre, pour atteindre le Pontificat d'Urbain II au commencement duquel il est sûr que son Successeur fut inthronizé. Ce Successeur fut Humbaud noble Auxerrois fils d'un autre Humbaud & d'Adele, lequel après avoir été élevé dans le Clergé de la Cathedrale sous l'Evêque Heribert qui l'avoit tonsuré & fait Chanoine, donna des marques si éclatantes de toute sorte de vertus, qu'il fut jugé digne de passer par tous les degrés de la Clericature, & même de devenir le Doyen du Chapitre. Cette dignité qui lui est attribuée par l'Historien de sa vie, se trouve confirmée dans l'acte de fondation des Chanoines de S. Martin de Clamecy où il est qualifié tel, aussi-bien que dans une très-ancienne legende de l'Office des saints Alexandre & Chrysante. Humbaud ayant donc été élu Evêque d'Auxerre par le Clergé & le Peuple, prit la route d'Italie pour se faire sacrer par le Pape. On ne connoît aucune raison qui ait pû l'empêcher d'aller à Sens pour se faire imposer les mains par l'Archevêque Richer & par ses Suffragans : l'Histoire reste là-dessus dans un profond silence & se contente de marquer qu'il alla à Milan où le Pape Urbain II faisoit sa résidence à l'occasion du mouvement de quelques héretiques ; que les députés du Clergé d'Auxerre le présenterent au Pontife qui le sacra Evêque

Vetera Antiphonar. ad usum Autiss. XIII. seculi.

le sixiéme jour de Mai, & qu'étant de retour à Auxerre, il y fut reçû avec les solemnités ordinaires par le Clergé & le Peuple.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

La description que l'Auteur de sa vie nous a laissé de son caractere, est des plus avantageuses. Etant d'un naturel doux & pacifique, il merita l'estime de tous les Diocésains qui aimoient la paix & la tranquillité. Cette douceur n'empêcha point qu'il ne fut doüé d'un esprit pénétrant. Il eut outre cela en partage la prudence dans ses discours, avec le talent de donner de sages conseils. Son visage & tout son exterieur démontroient une certaine gayeté qui faisoit juger de la tranquillité de sa conscience. Il étoit affable generalement envers tout le monde, & il se rendoit utile aux uns & aux autres tant au dedans qu'au dehors. Il assistoit à l'Office aux Heures convenables, & il réservoit un certain temps pour s'entretenir avec ses amis sur son temporel, & sur le leur. Etant noble de naissance il aimoit assés la compagnie des personnes de qualité, c'est-à-dire des Chevaliers de son temps; mais il temoignoit encore d'avantage d'affection envers son Clergé. Il traitoit ses Chanoines à table avec plus de profusion, & leur faisoit des présens d'habits qui marquoient sa magnificence. Pour réprimer les mouvemens de la chair, il commença dès les premiers jours de son Episcopat, à s'abstenir de manger de la viande, se contentant de legumes, & ne boire que très-peu de vin. Quoique ce fût envers tous qu'il exerçât l'hospitalité, cela n'empêchoit point que les repas qu'il donnoit ne fussent splendides, & il vouloit qu'il y eût toujours à sa table quelques pauvres, disant qu'il est écrit; *qu'un Evêque est inhumain, s'il exclut quelqu'un de sa table.* Tous les jours de Carême il en nourrissoit douze, auxquels il donnoit outre cela des sommes d'argent le Jeudi-Saint, & à Pâques il en habilloit un grand nombre. Comme il n'étoit point attaché à l'argent, il en faisoit souvent usage pour terminer toutes les disputes. Il arriva quelquefois, que ses Barons furent en differend les uns avec les autres: après avoir employé toutes les voyes de patience & de douceur, il fit distribuer du sien à celui qui étoit le plus opiniâtre, afin de rendre la paix plus ferme & plus solide. Si un Laïque se plaignoit qu'un Ecclesiastique lui eût fait du tort

Depuis l'an 1078. jusqu'en 1113.

dans ses biens, ou qu'il l'eût insulté, il employoit en cette occasion la simplicité de la colombe & la prudence du serpent : il faisoit couvrir la faute de l'Ecclesiastique ; & s'il étoit necessaire, il tiroit de sa bourse quelque somme pour assoupir l'affaire.

Mais il n'en étoit pas de même dans ce qui regardoit son Eglise. Il fit voir en ces occasions une très-grande fermeté. La longue vacance du Siége avoit été cause que certains Seigneurs qui tenoient des Baronies de l'Evêque, s'étoient emparés de quelques biens de l'Evêché. Humbaud arrêta par les censures Ecclesiastiques Geoffroy de Donzy qui occupoit déja le Château de Varzy, & qui causoit de grands dommages à la terre & aux habitans. Un autre Seigneur nommé Hugues le Manceau s'étoit emparé du revenu Episcopal de Cône : il se le fit restituer par le même moyen, aussi-bien que ce qui avoit été pris à Toucy par les Barons du lieu. Il fit cesser plusieurs mauvaises coutumes ; entre-autres, celle qui autorisoit les Comtes à s'emparer après la mort de l'Evêque de tous les meubles de sa maison. Le Comte Guillaume en fit l'abandon pour toujours sur l'autel de la Cathedrale, du consentement d'Adelaïs son épouse. Les Seigneurs des Paroisses étoient dans l'usage d'exiger chaque année un repas du Curé. Il fit défense à tous les Curés en plein Synode de se soumettre desormais à cette coutume, alleguant une Décretale qui passoit alors pour être de S. Etienne Pape. Il obligea pareillement quantité de Laïques d'abandonner les droits qu'ils prétendoient avoir sur certaines Eglises, comme les offrandes, les droits de sepulture, & même des Eglises entieres dont ils s'étoient emparés. Ces biens Ecclesiastiques ainsi retirez des mains des séculiers servirent depuis à enrichir plusieurs nouveaux Monasteres de son Diocèse dont je parlerai ci-après.

Outre qu'il rentra en possession de Varzy, Cône & Toucy, il procura plusieurs autres augmentations au temporel de l'Evêché, & il orna de nouveau les lieux qui lui parurent en avoir besoin dans ses Terres. Il fit acquisition pour lui & pour ses successeurs de la moitié d'une Terre située entre Courçon & Andrie qui s'appelloit alors en latin *Laurea*, & qui n'est autre apparemment que la Chapelle.

pelle-Laurent. Il remit en bon état le clos de vigne de l'Evêché situé proche Auxerre qu'il avoit trouvé fort négligé. Il rendit au clos Episcopal d'Appoigny sa premiere fécondité : c'est ce lieu qui a pris depuis le nom de Regeannes. Il fit revenir à cette Terre le four ; & le moulin situé sur la riviere d'Yonne, aussi-bien qu'une grande étendue de campagne qui s'appelloit alors *Campi-condominicati* ; c'est-à-dire les Terres du domaine ou du Seigneur, & il y fit réellement acquisition de plusieurs Serfs. Ayant trouvé les fortifications d'Appoigny détruites, il vint à bout de les réparer, & il en ajoûta de nouvelles. Il fit aussi diminuer de quarante sols le droit de quinze livres qu'on payoit chaque année au Comte de Joigny au sujet de la cloture du Château de ce lieu. Il bâtit à Gy une maison de pierre, avec une Chapelle pour l'utilité des Evêques, & il y fit planter plusieurs vignes. Il augmenta de beaucoup le revenu de la terre de Varzy. Il retira des mains des Laïques, l'Eglise Paroissiale de S. Pierre aussi-bien que les oblations qui se faisoient en celle de sainte Eugenie aux jours de la Pentecôte, de Noël, & de la fête de cette Sainte. Il y fit construire un clos de vignes ; il attacha à la Seigneurie tous les Serfs des deux sexes, les maisons & terres tant cultivées qu'incultes. L'Evêque d'Auxerre n'avoit point eu jusqu'alors de maison Episcopale dans sa ville de Cône ; il y en construisit une qui étoit magnifique pour le temps, & il orna très-proprement la Chapelle de Notre-Dame qui en étoit voisine. Il retira pareillement, quoiqu'à grande peine, des mains des Laïques, l'Eglise de S. Laurent de la même Ville. Enfin il bâtit à Toucy une maison Episcopale, & il augmenta considerablement les revenus de cette Terre. Il songea à mettre tous ces biens sous la protection du Pape. On voit par la lettre de Pascal II. rapportée dans la vie de cet Evêque, qu'il avoit exposé que toutes ces Terres & même le Diocèse entier d'Auxerre avoit été le Patrimoine de S. Germain. Quoiqu'il en soit, le Pape lui accorda sa demande, & déclara qu'il prenoit *la sainte Eglise d'Auxerre*, & tous les biens qu'elle possédoit, sous la protection du Siége Apostolique.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

Regius amnis
On écrit plus communément Regennes.

Le détail de tout ce qu'il fit pour l'embellissement de son Eglise Cathedrale est de longue étendue. Il la fit recou-

vrir à neuf : il fit élever une fléche de charpente sur la tour qui étoit alors au-dessus de la Chapelle de S. Alexandre : & à l'égard de l'autre tour qui étoit bâtie au-dessus du choeur, il la fit voûter de grosses pierres, pour éviter les accidens qui auroient pû arriver aux cloches. Il fit faire un vitrage très-beau aux quatre fenêtres qui éclairoient le grand Autel, aux deux qui donnoient sur le choeur, & à vingt-trois autres fenêtres de la Nef. Il donna cinq chandeliers d'une hauteur prodigieuse, où l'on devoit placer des cierges pour éclairer pendant la nuit le Clergé & les fidéles qui venoient à l'Office. Il fit encore présent d'une grande courtine ou voile de lin, orné de figures de Rois & d'Empereurs, laquelle devoit être placée au côté gauche de l'Eglise les jours de Fête; & il y ajouta trois piéces d'étoffe précieuse, qui avoient coûté mille sols, dont deux représentoient des lions grimpans, & la troisiéme des figures de Rois à cheval. De plus il donna deux grandes piéces de tapisseries de laine qui représentoient des lions de differentes couleurs, & deux beaux tapis pour orner les siéges du choeur; quatre chappes d'étoffe, trois dalmatiques, sept aubes très-bien conditionnées, des chasubles, étoles & manipules, & enfin plusieurs livres concernant l'Office Episcopal. Les peintures furent aussi une décoration qu'il employa. Il en fit faire d'excellentes au-dessus de l'autel de S. Etienne, dans les cryptes, au-dessus & au-dessous de l'autel de la Trinité. Il voulut qu'on représentât dans la crypte de S. Nicolas les images du Sauveur, de la sainte Vierge & de S. Jean l'Evangeliste. Les deux Eglises qui portent le nom de Notre-Dame à Auxerre, se ressentirent aussi de son attention. Il fit relever celle de Notre-Dame de la Cité, qui tomboit presque en ruine, & l'ayant rebâti entiérement, il en célébra la Dédicace. A l'égard de Notre-Dame-là-d'hors, on sçait seulement qu'il fit recouvrir d'aissis tout à neuf, le choeur de cette Eglise.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

Ayant orné & décoré l'Eglise Cathedrale, il n'oublia pas ceux qui la desservoient. Il leur donna l'Eglise d'Accolay avec les dixmes qu'il avoit acquises de Guibert de Château-Censoir, Chevalier. Il leur donna de plus l'Eglise de Crevan avec des dixmes; il leur remit le droit de *paréte* ou de parate que lui devoient ces deux Eglises. Ce fut à

Paretam ce terme est expliqué plus haut pag. 237.

l'occasion de ces dons que le Chapitre obtint de lui qu'il augmentât de deux le nombre des Prébendes. Il ajouta à ces donations l'Eglise de Coulons aussi avec ses dixmes, qu'il avoit achetée de Morand Chevalier : il leur en remit de même la *parée*, & n'exigea d'eux autre chose, sinon qu'ils relevassent l'Eglise qui étoit tombée. Il travailloit sur la fin de sa vie à retirer des mains de Hugues le Manseau l'Eglise d'Oisy avec les droits sacerdotaux & les dixmes ; & il avoit promis, s'il en venoit à bout, de donner encore cette Eglise aux Chanoines pour l'augmentation de leur mense : mais il ne put consommer cette affaire. Il n'y eut qu'une seule chose en laquelle il parut répréhensible : ce fut d'avoir conferé la Prévôté du Chapitre à son neveu Ilger ; mais il ne le fit que du consentement des Chanoines. Il consulta là-dessus le Pape Pascal II. qui leur en écrivit une lettre de remerciment, & leur déclara qu'il prenoit ce Prévôt sous sa protection, defendant à toutes personnes de l'inquieter.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

Il ne reste plus qu'à parler des biens qu'il fit aux Monasteres, & de ceux qui furent érigés de son temps, ou des changemens qui y survinrent sous son Episcopat. Le plus considerable établissement fut celui de l'Abbaye de Pontigny qui commença dans une Terre de franc-aleu d'un Chanoine de la Cathedrale, appellé Hildebert. A la priere de ce Chanoine, Humbaud y mit des Religieux de la regle de S. Benoît sous l'institut de Cîteaux, & leur donna pour premier Abbé Hugues de Mâcon. Ceci se fit sur la fin de son Episcopat. Bien auparavant il avoit obtenu d'Urbain II. dans le Concile de Nîmes, que le Monastere de S. Germain, que d'anciens Rois de France avoient enlevé à son Eglise, rentrât sous sa jurisdiction : en sorte que l'Evêque d'Auxerre seroit en droit d'y donner un Abbé, & de veiller à l'observation de la discipline réguliere. Ce fut à quoi il tint la main, autant qu'il lui fut possible. Je ne puis passer sous silence ce qui y donna occasion. Guibert Abbé de ce Monastere étant tombé dans une faute considerable, fut dénoncé à notre Evêque par ses propres Moines. Le Prélat le cita au Concile qui devoit se tenir à Nîmes. Guibert se sentant coupable, y fit cession de son Abbaye entre les mains d'Urbain II. Ce Pape connoissant par lui-même qu'elle avoit été l'ancienne

Chron. Rob. S. Mariani.

Gesta Abbatum S. Germani in Guib. T. 1. Labb.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

splendeur du Monastere de S. Germain d'Auxerre, marqua de sa douleur d'apprendre le triste état où il se trouvoit réduit; il tira à l'écart l'Evêque Humbaud, le reprit doucement de sa negligence, lui remit entre les mains la crosse de Guibert, & lui dit de mettre la réforme dans le Monastere, lui indiquant les Abbayes de la Chaise-Dieu, de Cluny, ou de Marmoutier, pour en tirer un Religieux qui pût y rétablir la regle. Humbaud obtint d'abord une colonie de Cluny, laquelle ne put réussir. Il avoit écrit aux Abbés de la Chaise-Dieu & de Marmoutier pour la même fin. Mais les Cluniciens empêcherent l'effet de ses lettres. Il ne vint parfaitement à bout de réformer cette Abbaye, que par le moyen d'Etienne Comte de Champagne, qui étant venu à Auxerre, s'unit à lui, pour écrire à S. Hugues Abbé de Cluny duquel ils obtinrent un Religieux pour en être Abbé: & cet Abbé se comporta si dignement dans cette fonction, que par la suite il devint Evêque d'Auxerre. Ce fut aussi l'Evêque Humbaud qui mit des Chanoines Reguliers dans les Eglises de S. Pere & de S. Eusebe: mais il ne les tira pas d'une même maison, à cause des inconveniens qu'il pouvoit prévoir dans ces sortes d'Associations. Comme cette derniere Eglise étoit le cimetiere des Chanoines de la Cathedrale; en y établissant des Reguliers tirés de l'Abbaye de S. Laurent proche Cône, il leur donna le revenu de l'annuel des Messes que Robert, son prédécesseur, avoit destiné pour un Prêtre qui célébroit à l'intention des Chanoines décédés. Cette disposition qui se fit du consentement du Clergé & du peuple, fut aussi approuvée par Hervé Evêque de Nevers & Chanoine d'Auxerre, lequel se trouva au pays. Il attribua à l'Abbaye de S. Laurent, dont je viens de parler, quatre Eglises du voisinage qu'il avoit retirées de la main Laïque, sçavoir celle de Guarchy, celles de Tracy, de S. Martin du Troncet, & de S. Quentin. L'Historien de sa vie ne nomme que ces quatre Eglises: Mais le Necrologe de cette maison écrit au XIII. Siecle, marque positivement, que ce fut lui qui leur donna l'Eglise de S. Cyr-lez-Coulons. Le célébre Prieuré de la Charité-sur-Loire eut aussi de lui un grand nombre d'Eglises qu'il avoit ôtées aux Laïques. L'Histoire ne les specifie pas: mais il y a apparence que ce n'en furent point d'autres que

celles qui sont aux environs de ce Monastere. Quoique l'Historien de sa vie n'ait point fait mention de la maison de Crisenon, on sçait cependant par les monumens de ce Monastere, que ce fut de son temps & de son consentement que ce lieu fut destiné à loger les Religieux, que S. Robert de Molême y envoya, & qui furent dotez par trois Seigneurs de la Maison de Toucy. Mais depuis ce temps-là ce Monastere a été changé en Abbaye de Filles.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

La réputation que s'étoit acquis l'Evêque Humbaud le fit appeller à presque toutes les assemblées d'importance qui se tinrent de son temps. On a vû qu'il assista au Concile de Nîmes de l'an 1096. (a) Il se trouva depuis à celui d'Etampes tenu l'an 1099; à un autre tenu à Anse proche Lyon l'an 1100, à celui de Troyes de l'an 1104, & à celui qui fut célébré à Paris la même année ou la suivante. Son nom paroit aussi en differens autres actes. Il est parmi ceux des Prélats qui assisterent à la Dédicace de l'Eglise Priorale de S. Etienne de Nevers faite l'an 1097 par Yves de Chartres. Il est aussi à la fin de l'acte de la donation que Robert Evêque de Langres fit à Sens l'an 1101 à l'Abbaye de Molême. Humbaud étoit en 1107 au Monastere de S. Benoit-sur-Loire, lorsqu'on y fit la cérémonie de la translation du corps de ce Saint, d'une châsse dans une autre: & en 1108 au mois de Juillet, lorsqu'on y fit les funerailles du Roi Philippe I. Il assista pareillement au couronnement du Roi Louis le Gros qui fut fait en l'Eglise Cathédrale de sainte Croix d'Orleans le Dimanche 2 Août 1108: il fut aussi du voyage que ce Prince fit à Bourges la même année, & il y souscrivit à un privilege donné par ce Roi à l'Abbaye de S. Benoit avec tous les premiers du Royaume. Dans la suivante, il parut à Nevers au mois de Fevrier comme l'un des médiateurs de l'accord qui y fut passé entre Norgaud Evêque d'Autun, & les Moines de l'Ordre de Cluny, au sujet des Curés qui gouvernoient les Eglises dependantes des maisons de cet Ordre. En 1110, il accorda l'Abbé de S. Benoit sur Loire avec les Seigneurs de Toucy par un traité passé dans le Chapitre de son Eglise Cathedrale. Enfin l'Histoire de Paris rapportant la fonda-

Cartular. Floriac.

Tabul. Prior. de Paredo in fin. Fa-nit. Theodori Cantuar. p. 666.

Archiv. Floriac.

(a) Quelques uns ont cru mal à propos que la lettre H qui commence le nom de cet Evêque signifia Hugues.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

tion de l'Abbaye de S. Victor à l'an 1113, certifie qu'à cet acte paroit entre autres sceaux, celui d'Humbaud Evêque d'Auxerre.

Parmi les lettres d'Yves de Chartres, il y en a deux adressées à notre Evêque. La cent soixante-sixiéme est à l'occasion de Mathilde, fille de Hugues le Blanc qui étoit recherchée en mariage par un Seigneur du Diocèse d'Auxerre. Yves mande à Humbaud qu'il ne fasse point de difficulté de les marier, attendu que le mariage précédent étoit nul. Dans l'autre qui est la deux cent quarante-uniéme, il écrit à Humbaud, qu'une affaire qui a été terminée par un jugement Ecclesiastique, ne doit pas être traitée de nouveau par devant le Comte ; & il déclare en passant, que ce Comte est féal du Siége Episcopal.

Il y avoit près de vingt-cinq ans qu'Humbaud étoit Evêque d'Auxerre, lorsqu'il entreprit le voyage de Jerusalem. Ayant donc laissé tout en paix dans son Clergé, il se mit en chemin ; il arriva heureusement en Palestine, & il y visita les lieux Saints avec des sentimens de piété dont il étoit attendri jusqu'aux larmes. Ne perdant point de vûë dans ces pays-là les besoins de son Eglise, il y fit acquisition de plusieurs ornemens, & s'embarqua dans le dessein de lui en faire present à son retour. Mais Dieu ne permit pas qu'il arrivât jusqu'aux côtes de France. Son Historien dit que le vaisseau ayant été brisé par la tempête, tous ceux qui étoient dedans perirent dans les flots de la mer, & que le S. Evêque y rendit l'ame comme les autres, en implorant la misericorde de son Créateur. Ce malheur arriva le 20. Octobre 1114, auquel jour l'Obit de ce saint Prélat se trouve marqué par une annonce très-ample dans l'ancien Necrologe, au bout duquel est écrit le Catalogue des Chanoines de son temps avec son nom à la tête. Cet annonce n'est qu'un extrait de l'Histoire de sa vie que je viens de rapporter. Mais on y lit au 7 Mai, que ce fut son neveu Ulger ou Ilger Prévôt du Chapitre qui fonda son anniversaire, & qu'il donna à l'Eglise un moulin qu'il avoit bâti à Aigleny, à condition qu'il y auroit ce jour-là un repas commun pour les Chanoines (a)

(a) Ce bien fut connu pendant plusieurs siecles sous le nom de Moulin d'Ulger : mais comme la plûpart des noms se corrompent par le défaut de vigilance de la part des Ecrivains, au lieu d'Ulger, on dit aujourd'hui Fulger.

CHAPITRE VII.

La vie de S. Hugues de Montaigu, cinquante-troisiéme Evêque d'Auxerre.

AUssi-tôt qu'on eut appris à Auxerre la triste mort de l'Evêque Humbaud, le Clergé ne perdit point de temps, & après quelques jours de délai la plus grande partie choisit pour lui succéder l'Abbé de S. Germain. On a déja vû ci-dessus, que c'étoit un Moine envoyé par S. Hugues de Cluny son oncle pour rétablir le bon ordre dans cette abbaye. Il étoit fils d'un Seigneur appellé Dalmace du Château de Montaigu au territoire de Cluny, & il avoit sucçé dès sa plus tendre jeunesse une forte inclination pour tout ce qui ressentoit le Cloître. Mais étant élevé à la dignité d'Abbé, il n'en étoit pas devenu plus enflé d'orgueil, & il avoit toujours conservé l'esprit d'humilité. Son élection à l'Episcopat fut un peu traversée. Ulger Prévôt de la Cathedrale, s'y opposa avec quelques Chanoines qui lui avoient donné leur suffrage; ces opposans furent même soutenus par le Roi Louis le Gros, en sorte que ce Prince refusoit de lui accorder les revenus de la régale appartenans à l'Evêché. Ce fut ce qui obligea d'acquiescer aux sollicitations de ceux qui l'avoient élu, & de prendre le parti d'aller à Rome avec les partisans d'Ulger, afin que le Pape décidât sur son élection. Il alla donc trouver Pascal II, auprès duquel sa cause parut si juste, que ce Pape lui donna lui-même la consecration Episcopale l'an 1115. Une remarque qui fut faite par ceux qui étoient portés pour lui, est qu'à l'ouverture du livre d'où l'on tiroit les pronostiques sur le sort des Prélats, on trouva ces paroles de l'Ange *Ave* (*Maria*) *gratia plena*: ce qui fut pris pour un bon augure touchant sa chasteté, son humilité, &c.

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

Etant d'accord avec son contendant & avec ceux qui l'appuyoient, il retourna rempli de joye à Auxerre, où il fut reçu par le Clergé & par le peuple qui accoururent au

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

devant de lui. Le Comte Guillaume qui étoit alors détenu prisonnier par Hugues le Manseau, lui fit témoigner la joye qu'il avoit de le voir élevé sur le Siége Episcopal. Il alla aussi-tôt après à la Cour pour saluer le Roi, & il trouva ce Prince heureusement revenu de ses anciennes préventions.

De retour dans son Diocèse, il s'y comporta toujours d'une maniere édifiante, fuyant le tumulte du siécle, & conservant l'esprit de solitude au milieu des embarras de la sollicitude Pastorale. On remarqua qu'il fréquentoit toujours avec joye & simplicité de cœur les Cloîtres des Moines; il ne souhaitoit pas même lorsqu'il étoit parmi eux, qu'on lui donnât le nom d'Evêque, ni de paroître comme tel, mais simplement qu'on le regardât comme Moine suivant le précepte Evangeliste: *Que celui qui est le plus grand parmi vous, soit comme le plus petit, &c.* Il avoit aussi continuellement présent à l'esprit ce passage de S. Jerôme: *La Ville m'est une prison: la solitude m'est un Paradis. Si vous voulez être Moine suivant la signification de votre nom, c'est-à-dire, seul; que faites vous dans les Villes?* Il demeura fort souvent dans le Monastere de la Charité-sur-Loire, où l'on vivoit suivant l'institut de Cluny; & de crainte d'être à charge au Monastere, il y faisoit porter de ses Châteaux de Varzy & de Cône du bled & du vin pour son usage, & pour le soulagement des malades qui venoient s'y retirer. On ne sera pas étonné après ce que je viens de rapporter de son inclination pour le Cloître, de lire dans Orderic Vital à l'an 1132 que ce fut lui qui par sa présence dans le Chapitre de Cluny appuya davantage les pieux efforts que fit l'Abbé Pierre pour réformer cet Ordre: mais seulement de ce que cet Historien de Normandie lui donne le nom de Radulfe qu'il ne porta jamais.

Lib. 13.

Il visita aussi plusieurs fois & avec plaisir les Monasteres de l'Ordre de Cîteaux. Cet Ordre étant alors fort nouveau, comme le dit son Historien témoin du temps, n'avoit pour soutien, selon le même Auteur, qu'une pauvreté joyeuse & volontaire. Sur ce principe, le Prélat fournissoit à ces Religieux autant qu'il pouvoit ce qu'il leur étoit necessaire pour les besoins de la vie. Cette attention parut plus particuliérement envers les Abbayes de Bourads, de Roches,

&

de Regny qui furent fondées de son temps dans son Diocèse. Lorsqu'il se trouvoit dans ces maisons, il s'appliquoit attentivement au soin des malades, il les consoloit par ses discours, & il leur faisoit donner à manger à ses propres frais. Je rapporterai plus bas les preuves de son attention envers ces Monasteres & ceux des autres Ordres. Mais de toutes les maisons Religieuses, celle où il ressentoit une joye plus extraordinaire, fut celle de Clairvaux, à cause de la compagnie de S. Bernard qui y vivoit dans une haute réputation de sainteté, & avec lequel il pouvoit observer avec plus de simplicité de cœur toutes les pratiques penibles & humiliantes des Moines. Les propres termes de son Historien ne seront point ici de trop. » Hugues dit-il, » étant un certain jour à Clervaux, l'Abbé & le Couvent, » dont la coutume est de gagner de l'ouvrage de leurs mains » de quoi vivre & de quoi soulager ceux qui sont dans la ne» cessité, allerent dans un champ pour y moissonner. L'E» vêque prenant la faucille en main, se mêla parmi les » Moines, comptant profiter beaucoup du côté de l'ame, » toutes les fois qu'il lui arriveroit de leur tenir compagnie » dans le travail. On arrive au champ où étoit le grain à » recueillir; chacun se met à scier le bled. Les gerbes » étant faites, voici qu'une nuée fort noire parut au-dessus » deux, & couvrit le champ où ils étoient. Le Venera» ble Abbé Bernard ne s'épouvanta point de la voir, & » ayant toujours grande confiance en cette parole de J. » C. *Tout est possible à celui qui croit*, il se tourna vers l'E» vêque, & il lui dit: *Pere, commandez à cet orage qui est* » *prêt à fondre, qu'il ait à passer outre.* Mais lui toujours » dans des sentimens d'humilité, repondit ainsi: *Je ne suis* » *pas digne de le faire; c'est à vous à prier, & je m'assure* » *que le Seigneur vous exaucera.* L'Abbé au contraire lui » dit: *Et vous mon Pere, priez donc, & je prierai avec* » *vous.* Ensuite ils se mirent tous deux en oraison, & le » Seigneur les écouta. La nuée se retira, le Ciel devint » serein, & les saints moissonneurs ramasserent leur grain » en bon état.

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

Mais il est temps de suivre ce saint Prélat dans son Diocèse & dans ses occupations Episcopales. Celui qui rédigea ses attentions par écrit environ trente ans après sa mort

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

assûre, que quoiqu'à peine pût-on trouver alors un seul Prélat dans l'Eglise de quelque rang qu'il fût, qui ne comblât d'honneurs & de benefices Ecclesiastiques ses proches, tout indignes qu'ils en fussent, il n'en fut pas de même de lui. Il fut le seul parmi une infinité d'autres, qui refusa de donner une Prébende à un de ses neveux. Il y avoit alors un certain Clerc nommé Etienne très-versé dans les affaires temporelles. Cet Ecclesiastique avoit été fort consideré & aimé dans l'Abbaye de S. Germain dès le temps que Hugues en étoit Abbé, & il continuoit de l'être sous Gervais son successeur, parce qu'il étoit issu d'un des Bourgeois de la même Eglise. Les Moines & principalement l'Abbé prierent souvent l'Evêque de le faire Chanoine de S. Etienne : mais comme ils ne cessoient de lui reïterer chaque jour les mêmes supplications : *C'est en vain* (leur dit-il) *que vous me priez en sa faveur, il ne sera jamais mon Chanoine tant que je serai Evêque; car j'estime qu'aussi-tôt qu'il sera pourvû d'un Canonicat dans l'Eglise de S. Etienne, il cherchera trop à faire son profit sur les biens de cette Eglise.* L'effet suivit les paroles du saint homme : car après sa mort, son successeur l'ayant fait Chanoine & l'ayant pris pour l'un de ses confidens, on vit l'accomplissement de la prédiction. Une autre preuve de la délicatesse de ce Prélat en matiere de benefice, est l'Histoire qui arriva à l'Oeconome de sa maison Episcopale. Une personne à qui il avoit conferé un benefice, vint au bout de quelque temps trouver le Moine qui lui servoit d'homme d'affaires, & le pria d'accepter une certaine somme pour la dépense de la Maison. Le Moine prit le présent avec bien des actions de graces, & le garda. Peu de temps après y faisant attention & songeant que dans ce présent il pouvoit y avoir quelque chose qui blessât la conscience de l'Evêque dont il n'ignoroit point la droiture, il lui déclara ce qu'il avoit reçu, & de qui il le tenoit. Le Prélat tâcha de se rappeller par quelle raison la personne avoit pu se déterminer à lui faire un présent de cette consequence, & il se ressouvint qu'il lui avoit donné un benefice. Aussi-tôt animé d'une sainte colere contre son Oeconome : *Mon frere*, lui dit-il, *il ne convient pas à notre profession de prendre pour regle ce qu'un Payen a dit* : Ne vous inquietez pas d'où le bien vous vient, pourvû que vous en

ayez. *Renvoyez le présent dans le même état à celui qui vous l'a donné, de crainte que ma conscience n'en soit chargée.* Le Moine obéït, & renvoya comme il lui avoit été ordonné, le présent à celui dont il le tenoit. Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

Il fit voir en deux occasions l'attention qu'il avoit à ne pas être à charge à ses Curés, & à empêcher qu'ils ne fussent molestés par trop d'exactions. La dignité d'Archidiacre étant venu à vaquer de son temps, il la retint entre ses mains, non pour s'en appliquer les revenus, mais de crainte que s'il en nommoit un, ce Dignitaire ne vint à lever des droits trop considerables sur les Prêtres, à cause que les revenus de la dignité étoient très-modiques pour les dépenses auxquelles elle étoit sujette. Il faut observer, qu'alors cette dignité n'étoit pas partagée en deux, comme elle le fut dans le siécle suivant. Il arriva une autre fois, que pour une cause necessaire Hugues prit la résolution de se transporter vers le Pape. Après en avoir conferé avec ceux qui devoient être de sa suite, il se crut obligé d'exiger du secours des Prêtres de son Diocèse. Il laissa là dessus pleine liberté, & chacun contribua selon sa volonté. L'Evêque muni de ce subside purement volontaire, ne put aller que jusqu'à Cluses au-delà du Mont-Cenis, parce qu'il apprit en ce lieu, que les chemins n'étoient pas surs. Mais étant de retour à Auxerre, il se garda bien de retenir l'argent de la contribution de ses Curés; il consulta le rolle, & il fit rendre à chacun la somme qu'il avoit fournie.

Il fut atteint trois fois de maladie durant son Episcopat, sans compter celle dont il mourut. Dans chacune, il fit distribuer aux pauvres tout ce qu'il possédoit, & il ne se réserva aucun meuble ni autre chose qu'un seul habit, qui n'étoit pas même trop bon. S'étant apperçu dans l'une de ces maladies qu'on ne suivoit point à la lettre ce qu'il avoit ordonné, & que dans le vase qui contenoit un bouillon aux herbes qu'on lui servoit, il y avoit une petite cuillier d'argent, aussi-tôt il commanda qu'on en fit des aumônes. La protection de Dieu parut visiblement sur lui une certaine nuit, qu'il prenoit son repos. Les grands vents abbatirent la fléche de bois que son prédécesseur avoit fait élever derriere la Cathédrale sur la Chapelle de S. Alexandre qui étoit la plus voisine du logis Episcopal. Les piéces

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

de bois enfonçant la couverture pénétrerent jusques dans sa chambre & tomberent autour de son lit. Il se trouva environné de ces débris sans être aucunement blessé. Il paroît par cette circonstance, qu'il logeoit environ dans le lieu où Jean Baillet l'un de ses successeurs fit construire depuis un corps de bâtiment vers le midi de l'ancien Réfectoire.

On ne lit point que Hugues ait rien fait faire à l'édifice de l'Eglise Cathedrale : Mais il est marqué qu'il fit rebâtir tout à neuf, & en pierres, la maison Episcopale, qu'il la rendit plus vaste qu'elle n'avoit été, & qu'il la fit couvrir de tuiles. Quand le corps du Réfectoire ne seroit pas de son temps, quoiqu'il paroisse en être, il est certain que la gallerie qui y est adossée du côté de l'Orient est un des fruits de ses travaux, puisque l'Ecrivain de sa vie la désigne nommément, & ajoute qu'elle est ornée de très-belles colomnes élevées sur les murs de la Cité, & que delà on peut voir la riviere, les vignes & le reste de la campagne.

Si Hugues ne fit aucun embellissement ni augmentation au bâtiment de l'Eglise Cathedrale, il n'en fut pas de même de la sacristie. Il l'enrichit de plusieurs chappes, de deux piéces de tapisseries ou tapis, & de quantité d'ornemens sacerdotaux. Il marqua aussi beaucoup d'amitié aux Chanoines, & il témoigna n'avoir rien tant à cœur que d'entretenir la paix parmi eux. La dispute qui s'étoit élevée entre le Prévôt & le Chapitre, ayant duré un temps assez considerable, il fit un accord entre les parties, en éclaircissant les principaux points des usages qui souffroient difficulté, soit par les monumens écrits, soit par le serment qu'il fit prêter à ce sujet aux témoins tant Chanoines que Laïques. Il confirma ce traité en y apposant son sceau & il le fit munir de l'autorité du Pape. On ignore aujourd'hui en quoi consistoient ces differends. Quoiqu'il en soit, il fit depuis réflexion, que rien ne seroit si avantageux aux Chanoines, que de réunir la Prévôté à leur corps. C'est pourquoi un jour, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, il fit cession sur l'autel de S. Etienne en présence du reliquaire qui contenoit des Reliques de ce saint Martyr, du droit qu'il avoit de pourvoir à cette dignité ; & il la réunit pour toujours à la Communauté, afin d'en appliquer le revenu principalement à la nourriture des Chanoines. Et afin

Ex vita Hug. de Cluniaco.

que cette donation ne pût être revoquée par la suite, il la fit confirmer par le Pape Innocent II. Cependant, ces dispositions n'eurent point lieu sous son successeur. Sur la fin de sa vie, il accorda aux mêmes Chanoines la demande qu'ils lui firent des dixmes d'Oisy, & de quelques Eglises, sçavoir celles de Bazerne, de S. Bry, de Montigny & de Venouze. Il leur en fit un pur don par un acte de l'an 1136, à condition qu'ils mangeroient chaque année durant tout le Carême dans le Réfectoire commun : ce qui a duré en partie jusques vers la fin du penultiéme Siécle. Je ne parle point de l'Eglise d'Oisy, parce qu'il l'avoit donnée séparément pour préparer, en mémoire de lui, un repas aux Chanoines le jour qu'on célébreroit l'anniversaire de son décès.

Depuis l'an 1115. jusqu'en l'an 1136.
Spicileg. T. XIII.

Necrolog. T. VI. *Ampliss. Collect. Martene.*

La quatriéme année de son Episcopat qui fut l'an 1118 les vignes furent atteintes le huitiéme jour de Mai d'une si forte gelée, sur tout à Auxerre, que malgré la grande quantité de vignes qu'il y avoit dès lors, à peine trouva-t'on dans tout le finage dequoi remplir un sextier de vin. Hugues considerant que les Communautez régulieres de son Diocèse n'en avoient point, ou n'en avoient que fort peu, ordonna qu'il en seroit fourni de Varzy & de Cône aux Moines de Bourads, à ceux de Roches, & à ceux de la Charité à proportion de ce qu'on en avoit recueilli dans ces deux vignobles, & autant qu'il en faudroit pour chacune de ces Eglises. La distribution qu'il en fit aux Maisons de Pontigny, & de Regny, & aux Religieuses de Crisendon est rapportée fort naïvement par son Historien. » Un jour qu'il étoit à Auxerre ayant fait venir son Cellerier, » il entra avec lui dans le cellier, & ayant vû quels étoient » les tonneaux plein de vin, il en fit ainsi la destination : *Ce » tonneau-ci*, dit-il, *est pour le Couvent de Pontigny, celui-là » pour le Couvent de Regny, & ce troisiéme pour les pauvres » Religieuses*, montrant chaque tonneau avec la baguette » qu'il tenoit en main. Le Cellerier sçachant que le vin » qu'il destinoit pour les Religieuses étoit le meilleur du » pays, voulut presque sérieusement le detourner de faire » une aumône si considerable à des Filles ; & lui dit : *Sei» gneur, c'est du vin de Migraine* : (*a*) *le tonneau qui est de*

Chron. S. Mariani.

(*a*) Migraine est un canton de vignes au couchant d'Eté de la ville d'Auxerre dont l'aspect est vers l'orient d'hyver.

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

» *quarante mesures & d'un gros prix, a été réservé pour payer* » *les façons des vignes & autres dépenses ; trouvez bon de don-* » *ner à ces Dames du vin de moindre qualité : Vous en avez* » *ici d'autres qu'elles recevront avec bien du plaisir.* L'Evê- » que lui repondit : *Vous n'avez point de goût pour ce qui* » *est de Dieu ; ce qui est dit, est dit. Ne sçavez-vous pas que* » *la parole d'un Evêque ne doit jamais être sans effet ?* On » fit venir le Dépensier des Religieuses, & on lui enjoignit » de faire conduire le vin destiné à leur usage. Mais il n'eut » pas plûtôt appris que c'étoit du vin si bon & si cher, qu'il » songea à le revendre, afin d'employer le prix qui en re- » viendroit à en racheter de moins cher, & à d'autres be- » soins. L'Evêque l'ayant sçu, fit appeller ce Moine, lui de- » manda pourquoi il vouloit vendre le vin? Le Moine ayant » dit sa raison, l'Evêque lui répartit : *Eh bien, je veux rache-* » *ter le vin que j'ai donné, au même prix qu'il seroit vendu à* » *un autre.* Le Moine consentit à la proposition de l'Evê- » que. On lui compta autant d'argent qu'il en auroit pû » recevoir d'un autre acheteur. Après quoi l'Evêque lui dit : » *Vous avez maintenant l'argent du vin : Et moi je donne une* » *seconde fois aux Religieuses le même vin ; & je veux qu'elles* » *le gardent, & qu'elles le boivent.*

Ce fut ainsi qu'il favorisa les Religieuses de la nouvelle colonie de Crisenon. Je dis, nouvelle, parce que ce fut lui qui érigea vers l'an 1134 en titre d'Abbaye cette maison qui auparavant n'étoit qu'un Prieuré. Il eut si à cœur le succès de cet établissement, que comme ce Monastere étoit bâti sur un fond qui avoit appartenu aux Moines de Molême, il leur donna en recompense de la cession qu'ils en firent, l'Eglise de S. Gervais proche Auxerre. On trouve aussi qu'il confirma à la même Abbaye de Molême les Eglises qu'elle avoit dans son Evêché. On lit encore dans le Cartulaire de Crisenon plus d'une preuve de son attention pour ce qui étoit avantageux à cette Communauté. En 1134 Gimaubert Prévôt de Bazerne étant venu le trouver à Pontigny pour lui communiquer la dévotion qu'il avoit de donner à ces mêmes Religieuses de Crisenon le tiers des dixmes de Fontenet, il se transporta aussi-tôt dans ce Monastere où l'acte de donation fut passé. Il y regla aussi la même année avec Ebrard Abbé de Molême & trois autres Ab-

Cartul Molism.

Cartul Crisen. V. Les preuves.

sés plusieurs articles concernant cette nouvelle maison. Et l'année d'après il vendit aux mêmes Religieuses les moulins de Crain pour une somme modique. Le Monastere de Regny qui n'est qu'à une lieuë de celui de Crisenon se ressentit d'une faveur signalée de la part de notre Evêque. Comme le territoire que les Religieux de Fontemoy avoient acquis en ce lieu pour s'y transplanter, relevoit du siége Episcopal, il leur en remit genereusement les droits féodaux, en sorte qu'il peut être compté parmi les principaux de leurs bienfaiteurs. Il rétablit la discipline réguliere dans l'Eglise de S. Amatre au faubourg d'Auxerre, en y introduisant l'institut des Chanoines Reguliers de S. Augustin & changeant le titre d'Abbé en celui de Prieur; & il fit confirmer cet établissement par le Pape Innocent II pendant le séjour qu'il fit à Auxerre. Une autre Abbaye du même Ordre de Chanoines Reguliers fut aussi fondée entre Roches & Saint-Verain dans un lieu appellé Villegondon: mais on ne trouve point, qu'il y ait prit aucune part, que ce qui est indispensable à l'Evêque Diocésain, comme d'avoir confirmé les principales donations qui furent faites: ce qui se trouve de même à l'égard des Abbayes de Pontigny, de Bourads, &c. Il y eut d'autres maisons envers lesquelles il fit quelque chose de plus considerable. Il donna à Hugues Doyen de Saint-Pere d'Auxerre & aux Chanoines Reguliers de la même maison l'Eglise de Sougeres, celles d'Augy & de Quéne. A ceux de S. Laurent, l'Eglise de Cours. A l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, les Eglises de Migé & de Charentenet que l'Abbesse Alix avoit demandé: & par la même charte il confirma tout ce que le même Monastere pouvoit avoir en d'autres Eglises, à condition que les Religieuses célébreroient son Anniversaire après sa mort. Les Moines de S. Germain eurent de lui, outre l'Eglise de S. Fergeau, les dixmes de Saints-en-Puisaye, & dès 1121, il se porta pour médiateur entre Gervais leur Abbé & le Comte Guillaume, sur les differends qu'ils avoient. Une Bulle d'Adrien IV de l'an 1155 nous apprend que les Moines du Prieuré du Pré, Ordre de Cluny, proche Donzy, tenoient d'un Evêque d'Auxerre les Eglises de Boüy & de Poigny: il y a toute apparence, que ce fut Hugues de Montaigu, sorti de cet Ordre, qui les leur donna, plûtôt que Hugues

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

Ibidem.

Tab. Boni radii.

La donation de l'Eglise d'Augy est de 1123. & celle de Sougeres en l'an 1130. les preuves.

Necrol. Abb. S. Laur.

Tabul. S. Jul.

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

de Mâcon son successeur. Il confirma en 1120 aux Religieux de Pontigny avec son Chapitre, ce qu'Etienne Trésorier de la Cathedrale leur avoit cédé des mouvances de sa Tresorerie dans les donations qu'on leur avoit faites, & ce qu'ils avoient acquis outre cela. Il remit en 1127 aux mêmes Religieux les dixmes des terres qu'ils avoient dans la Paroisse de Venouze & de celles qu'ils avoient dans la grange de Borom, par acte passé dans le Chapitre d'Auxerre.

Tabul-Pontiniac.

Ibid.

Pour ce qui est des actes étrangers à son Diocèse, il n'y en a pas beaucoup où son nom paroisse. On sçait seulement qu'étant sorti d'Auxerre en 1120, avec le Pape Calixte II, il le suivit jusqu'à Saulieu, où il assista à la translation que ce Pape fit le troisiéme Novembre des corps des saints Andoche, Felix & Thyrse, du lieu de leur sépulture, sur le grand autel de l'Eglise de cette Ville; & que de Saulieu il accompagna le même Pape jusqu'à Cluny. Ce fut là qu'il obtint de lui une Bulle qui lui confirmoit le droit de disposer canoniquement de toutes les Eglises de son Diocèse, & de donner aux Réguliers celles qu'il pourroit ôter des mains des Laïques. Je l'ai trouvé nommé comme présent en 1132 avec le Pape, les Evêques d'Albe, &c. à l'accord fait entre l'Eglise de Cluny & le Monastere de S. Gilles. Il fut aussi l'an 1135 l'un de ceux qui avec S. Bernard introduisirent les Chanoines Réguliers dans l'Abbaye de saint Loup de Troyes au lieu de ceux qui y vivoient auparavant sans regle. On lit, outre cela, que Hugues Evêque d'Auxerre, conjointement avec le même Abbé, fit donner par Atton Evêque de Troyes à l'Abbaye de Montiramer les Eglises *de Clareyo & de Follis.* Je me souviens aussi d'avoir vû à Sens dans l'Abbaye de saint Pierre-le-vif à la fin de la Chronique manuscrite de Clarius, une lettre du Pape adressée à Hugues Evêque d'Auxerre & Hugues Abbé de Pontigny, pour pacifier des troubles qui s'étoient élevez au sujet de Herbert Abbé de ce lieu; & l'on dit qu'il y a dans les Cartulaires du même lieu une lettre par laquelle il en donnoit avis à Herbert.

Tabul S. Germani. Autiss. ubi de Ecc. S. Ferreoli.

Guichenon append. ad Bibl. Sebus. num. 98.

Prompt. Camuzat.

Gall. Christ. Ste Marthe T. 4.

Ce que j'ai marqué ci-dessus touchant les voyages où il accompagna Calixte II, rappelle à la mémoire la réception honorable qu'il fit au mois de Novembre 1119 à ce

ce même Pape, lorsqu'il vint séjourner à Auxerre. Il l'y retint durant le reste du mois, & pendant une partie au moins de celui de Décembre. Ce Pape y étoit le quatorziéme de ce mois, qui fut le jour auquel il consacra à la priére de l'Evêque Diocésain, le grand autel de la Cathedrale. Il reçut encore l'an 1131 le Pape Innocent II dans sa maison Episcopale, & porta le souverain Pontife à faire lui-même la Dédicace d'une petite Eglise du titre de S. Côme & S. Damien qu'Ithier Clerc de la Cathedrale aidé de ses conseils venoit de faire élever au-delà de la riviere d'Yonne, vis-a-vis l'Evêché, sur les vestiges de l'ancien Monastere bâti par S. Germain.

Depuis l'an 1115 jusqu'en 1136.

Necrol Autiss.

Chron. Rob. S. Mariani.

La maladie dont mourut ce Prélat paroît avoir été une chaleur d'entrailles. Son Historien dit qu'à l'approche du moment qui étoit marqué pour la fin de sa carriére, tout son corps se sentit saisi d'une chaleur qui n'étoit pas naturelle. Mais que pendant que le corps étoit en mouvement, il obligeoit l'esprit de servir son Créateur par l'exercice de la priére. Son dernier jour étant venu, il en avertit le plus vîte qu'il put, les Chanoines qui lui tenoient compagnie vers l'heure de Nones, & il leur parla ainsi : *Achevons de rendre à Dieu le reste du tribut des Heures de l'Office que nous lui devons, parce qu'aussi-tôt qu'elles seront finies, je reposerai.* Ils chanterent donc les loüanges de Dieu ; & on s'apperçut qu'il avoit dit vrai, parce qu'aussi-tôt que l'Office fut fini, il reposa dans le Seigneur. C'est ce que les assistants n'avoient pas compris d'abord, croyant que ce qu'il avoit dit devoit s'entendre du repos corporel. Cette mort arriva le dixiéme jour d'Août de l'an 1136. Son corps fut transporté comme il l'avoit souhaité dans l'Eglise de S. Germain avec toutes les cérémonies convenables, & fut inhumé dans le Chapitre de la même Eglise.

Ayant reposé en ce lieu pendant un certain nombre d'années, parmi les Abbés & principaux bienfaiteurs, il fut transferé dans la nouvelle Eglise qu'on bâtissoit durant le treiziéme & quatorziéme siécles, & mis dans un caveau pratiqué dans la croisée du côté du midi devant l'autel de S. Nicolas. On ne trouve point que ce corps ait été visité par M. Seguier Evêque d'Auxerre, lorsqu'il fit la visite des corps Saints conservés dans l'Eglise de S. Germain. Mais

Depuis l'an 1115. jusqu'en l'an 1136.

voici quelques circonstances qu'on en apprit par occasion l'an 1682. Comme il s'étoit levé un carreau proche l'ouverture de ce caveau, on apperçut une espece de descente. Avant que de réparer l'endroit, deux Religieux y étant entrés avec la permission du Prieur, examinerent seulement de vûë les ossemens. Il leur parut que ce caveau avoit été fait exprès pour ce seul tombeau, ils crurent y voir des portes murées, & ils en conclurent qu'il y auroit eu plusieurs descentes pour approcher de ce tombeau peut-être pendant le temps qu'on rebâtissoit le Sanctuaire, & qu'il étoit impossible d'aller aux tombeaux des Grottes. Ils y apperçurent un reste de vieille lampe, & des crochets de fer contre le gros mur. Les ossemens étoient tous ramassés aux pieds du cercueil sans aucun arrangement sçavoir, un crane entier, les ossemens des bras, des cuisses & des jambes, qui désignerent que Hugues avoit été de haute stature, avec le reste du corps humain. Ils y distinguerent encore des morceaux d'étoffe où paroissoient des fils d'or tissus, une semelle de sandale, & une masse d'une matiere obscure qui étoit apparemment un reste de cilice confondu avec un lambeau d'habit Religieux. (a)

A l'égard du culte de ce saint Prélat, je n'en puis dire autre chose, sinon que j'ai vû autrefois son tombeau orné & éclairé comme les autres, chaque année le huitiéme jour de Novembre, & qu'il est invoqué depuis cent ans ou environ dans les Litanies des Saints de l'Abbaye. Il y a dans le Berri un village appellé Avor dont un S. Hugues Evêque est Patron de l'Eglise, & l'on y célébre sa Fête le neuviéme jour d'Août. Mais il n'y a pas d'apparence que ce soit notre Evêque d'Auxerre qu'on y honore. Plusieurs Auteurs du douziéme & treiziéme siécle font une honorable mention de cet Evêque. Mais tout ce qu'on en peut dire est compris en deux mots dans la Bulle d'Innocent II sur le rétablisse-

(a) En 1729 le 16 Novembre la planche qui soutient la pierre de l'ouverture du côté de l'occident étant pourrie, il se fit une ouverture dont on profita pour vérifier ce qui avoit été vû en 1682. J'y descendis avec des Religieux; il ne nous parut point qu'il y eut differentes descentes comme on l'avoit cru alors; les autres marques de culte me parurent fort équivoques. Le couvercle du tombeau est de cinq ou six piéces. Nous en levâmes une qui a un anneau de fer, & nous apperçûmes au pied du cercueil le crane, les os femur, tibia, peronée, & humerus. Le caveau est si petit qu'on ne peut y tenir qu'en marchant sur le tombeau même.

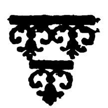
ment de l'Eglise de S. Amatre, *Religionis & pauperum amator.* Je repeterai ici l'éloge, que lui donne le plus ancien Nécrologe de notre Eglise, afin d'avoir occasion de corriger les fautes d'impression qui s'y sont glissées dans les noms propres. *Obiit Hugo hujus Ecclesiæ Episcopus, quem vitæ sanctitas & morum probitas decoravit, & quàm piè & religiosè vixerit, hujus vitæ exitus satis comprobavit. Qui ob amorem Dei & sui memoriam singulis annis recolendam, Ecclesiam Ausiaci ad refectionem Fratrum in die Anniversarii sui huic Ecclesiæ donavit. Dedit etiam eidem alias Ecclesias, Ecclesiam Bacernæ, & S. Bricii *, & Montiniaci, & Vennosæ, & decimas Ausiaci. Præterea ipsam Ecclesiam multis capis de pallio, & duobus tapetis & multis sacerdotalibus indumentis & aliis ornamentis ipse dives ditavit.* A l'égard des Obituaires du treizième siécle, ils temoignent que dès lors on joignoit son Obit avec celui de Gilbert l'Universel Evêque de Londres. On y lit ces mots au onzième d'Août: *Obitus Hugonis & Magistri Gilberti Universalis, Episcoporum. ij. den.* L'Ordre de Cluny n'eut garde de ne pas marquer dans ses Fastes la mort d'un Prelat qui lui avoit été si attaché. On trouve communément dans les Obituaires des Maisons de cet Ordre au XI Août: *iij Idus Augusti, Obitus Ermingardis sanctimonialis, & depositio Domini Hugonis Episcopi.* C'est ainsi au moins que je l'ai lû dans le Nécrologe manuscrit du Prieuré de Notre-Dame de Joigny, dépendant de la Charité sur Loire. Je l'ai aussi trouvé dans les anciens Nécrologes de l'Abbaye de S. Martial de Limoges qui étoit possédée au XII siécle par l'Ordre de Cluny & même parmi les associations de prieres, on y lit cet article remarquable: *Domino Hugoni Episcopo Autissiodorensi concessit Domnus Amblardus in loco isto tricenarium cum justitia, & anniversarium pro eo agi. In Prioratibus autem nostris ubi decem morantur monachi, tricenarium.*

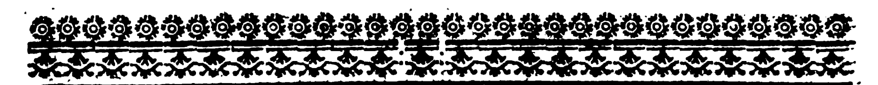
Depuis l'an 1115 jusqu'en 1136.

T. VI. Ampliss. coll. Martene col. 715.

* Le copiste a voulu dire S. Prisci.

Cod. 72. S. Martiali in Bibl. Regia.





CHAPITRE VIII

Histoire du Pontificat du Bienheureux Hugues de Mâcon, cinquante-quatriéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

LEs Chanoines & le reste du Clergé d'Auxerre s'étant bien trouvé du dernier Evêque qui avoit été choisi dans l'état Monastique, crurent ne pouvoir mieux faire que d'en choisir encore un de la même espece après la mort de Hugues de Montaigu. Le Clergé ne fut pas une semaine entiere sans procéder à cette élection. Il y eut un jeûne indiqué à cet effet : & après l'invocation des lumieres du S. Esprit, on élû l'Abbé de Pontigny. C'étoit ce célébre Hugues de Mâcon, né dans le territoire de Cluny, dont on connoit la conversion operée par S. Bernard. Etant Religieux à Cîteaux, il avoit été choisi pour être à la tête de la Colonie, qui vint s'établir à Pontigny, nouveau Monastere du Diocèse d'Auxerre : & après y avoir demeuré environ vingt-deux ans, il en fut tiré pour remplir le Siége Episcopal; ce qui vérifia le songe qu'il raconta avoir eu la nuit du jour auquel on avoit procédé à l'élection, d'un fils qui avoit épousé sa mere. On remarque qu'il est le premier Prélat que l'Ordre de Cîteaux donna à l'Eglise. Il ne put pas être sacré à Sens, à cause de la suspense qu'avoit encouru l'Archevêque Henri : mais il le fut à l'Abbaye de Ferrieres par Geoffroy Evêque de Chartres. Et, quoiqu'il eût été élû dès le mois d'Août, cette cérémonie ne se fit qu'au mois de Janvier vers la fête de S. Vincent, & probablement le Dimanche 24 de ce mois de l'an 1137 à la maniere Romaine de compter. Quinze jours après, il fit son entrée au Siége Episcopal, sçavoir le Dimanche de la Septuagesime, & il officia Pontificalement dans la Cathedrale

Vita S. Bernardi.

Chron. S. Mariani.

Je devrois dire *le Dimanche dans la Septuagesime* de même que s'expriment ceux qui parlent exactement latin & qui

Quoiqu'il fût sorti d'une famille illustre, cependant, au

rapport de son Historien, il fit plus d'honneur à cette famille par sa grandeur d'ame & ses sentimens de Noblesse, qu'elle ne lui en procura de son côté. Il étoit fort retenu lorsqu'il s'agissoit de parler, mais très-prompt quand il étoit question d'exécuter. Quoiqu'il fût doüé d'une patience merveilleuse conformément à l'esprit de son Ordre, cependant il mêloit de la fermeté dans ses actions, lorsqu'il falloit arrêter les violences de ceux qui opprimoient l'Eglise, ou qui lui ravissoient les biens qu'elle possédoit; & s'il ne pouvoit les vaincre par la patience & par la douceur, il les réduisoit par la rigueur de la justice. Son Historien dit, qu'il se trouvoit de son temps très-peu de Prélats qui résistassent genereusement aux ennemis de leur troupeau, & qui fissent exercer la justice dans toute son étenduë: mais pour ce qui est de Hugues, quoiqu'il fit réflexion que le pauvre & le riche n'ont qu'un même Seigneur, il pardonnoit quelquefois en justice aux pauvres, & se montroit toujours très-sévére à l'égard des riches, & des gros Seigneurs, parce que ceux-ci étoient alors accoutumés à ravager les biens d'Eglise. Sa prudence, & son attention à en faire observer les Loix, obligeoit tous les Seigneurs de son Diocèse d'honorer sa présence, & de craindre son absence: & lorsqu'ils faisoient attention à sa séverité, aucun d'eux n'osoit s'emparer de ce qui ne lui appartenoit pas. On vit plusieurs fois les Châtelains & autres riches Seigneurs venir devant lui, & le prier à genoux de leur pardonner leurs injustices. Alors il ne leur donnoit point de réponse sur le champ; & même il faisoit quelquefois semblant de détourner la vûë de dessus eux. Mais ce n'étoit pas par fierté, ni par aucun mouvement d'orgueil qu'il se comportoit ainsi, c'étoit seulement de crainte que la trop grande bonté qui ne peut pas convenir dans de telles occasions, ne diminuât l'appréhension qu'ils devoient avoir du glaive de Pierre. Ce sont les termes de l'Historien.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

suivent l'antiquité, mettant *Dominica in Septuagesima* parce que c'est le Dimanche dans la septiéme dixaine d'avant Pâques.

Il obligea le Comte Guillaume de rendre à son Eglise plusieurs biens qui avoient appartenu aux Chanoines; le sommant à cet effet de comparoître en justice où il fut condamné selon les regles. Ainsi c'est de son temps, que l'usage du bois appellé Tulleau du Bar, dont le peuple a corrompu le nom en celui de Tureau, fut restitué au-

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

V. Le Traité de l'an 1145.

Edition. Mabillon.

Chapitre. Et comme il se forma un nouveau Village dans cette forêt, le fils de ce Comte assigna aux mêmes Chanoines en dédommagement, un autre portion de la même forêt. Il se fit aussi rendre plusieurs choses qui appartenoient de droit à l'Evêque, dont le même Comte s'étoit emparé, à cause du peu de soin que son prédécesseur avoit eu de veiller sur son temporel, & c'est sur quoi il y eut un traité dont S. Bernard fut le médiateur en 1145 & qui est parmi ses œuvres. Il recouvra le droit de chasse que le Comte prétendoit ne pas appartenir à l'Evêque dans les bois du Comté: & afin que l'Eglise rentrât en possession de ce droit, il eut de son temps des chasseurs & des chiens, ordonnant qu'on chassât souvent, & qu'en rapportant le gibier à la maison Episcopale, on passât sous les fenêtres du Comte par le milieu de la Ville avec les meutes de chiens, & que cela fût accompagné de grand fracas, & son du cor de chasse.

Ayant consideré que l'hospitalité est une des vertus Episcopales, & qu'il avoit promis dans son sacre, de l'exercer; il voulut que sa maison fût comme une Hotellerie pour les passans; & il y préposa un Convers de Pontigny, qui étoit toujours disposé tant en la présence qu'en l'absence de l'Evêque, à recevoir les Hôtes, & principalement tous ceux de son Ordre qui viendroient loger chez lui.

Une de ses applications fut aussi de proteger & de soûtenir continuellement les Maisons Religieuses, & de ramener à la véritable observance de la Regle, autant que faire se pouvoit, ceux qui n'en avoient que l'habit. L'Ordre de Prémontré lui a de grandes obligations. Ithier Clerc de la Cathédrale lui ayant communiqué le dessein qu'il avoit de faire venir des Religieux de cet Ordre dans le petit Monastere du titre de S. Marien qu'il venoit de rebâtir sur les ruines de l'ancien au delà de la riviere; il s'emploia avec le Comte d'Auxerre & Thibaud Comte de Champagne, pour obtenir de l'Abbé de Prémontré une Colonie de ces Religieux. Il les établit en ce lieu-là en l'an 1138, & leur donna les vignes qui y étoient contigues. Il fut dans peu de temps si satisfait de la ferveur de ces nouveaux Chanoines Réguliers, qu'il ôta de son autorité & de celle du Comte aux Chanoines Séculiers, l'Eglise de Notre-Dame hors les

murs, pour la donner aux mêmes Religieux, & qu'il attacha à leur Communauté une Prébende de la Cathedrale. Ce fut aussi lui qui leur donna l'Eglise de S. Martin, située un peu plus bas que leur petit Monastere de S. Marien, la petite Eglise de S. Salve à l'extremité du bois de Tul ou Tuau, la place d'un moulin sur le ruisseau de Beauche; & qui leur acheta de ses deniers la Terre de la Grange du Boichet ou Bouchet, les chargeant seulement de payer au Curé de Bazeme une certaine quantité de grain. Il fut pareillement médiateur de la donation que leur fit en 1144 le Comte Guillaume, d'un lieu nommé la Chapelle, & d'un étang appellé les Vieux-prez, en présence de Geoffroy Evêque de Chartres & de S. Bernard. Et en 1149 étant à Sens, il fut le premier temoin dans la Charte par laquelle l'Archevêque Hugues certifioit la donation qui leur étoit faite par Gertrude épouse d'Herbert le Gros, d'une vigne située entre l'Eglise de S. Martin & celle de S. Marien. Les preuves de toutes ces liberalités se tirent des Archives de S. Marien; où de plus l'on trouve qu'en l'an 1151 il accorda le procès qui fut discuté en sa présence touchant les dixmes de Vincelles entre les Religieux de cette Abbaye & Heldred ou Heldric Seigneur de ce Village. En un mot, il témoigna tant d'amitié à cet Ordre naissant, qu'Anselme, Seigneur de Trainel, lui ayant amené l'an 1140 son fils Milon, âgé de douze ans, pour avoir soin de son éducation, il ne crut pas le pouvoir confier à de meilleurs mains, qu'à celles des Religieux de S. Marien. Mais il ne fut si point fort attaché à ces Chanoines Reguliers, qu'il ne fit aussi quelques liberalités à ceux qui étoient établis avant eux dans Auxerre ou ailleurs dans son Diocèse. Il donna l'an 1143 aux Chanoines de S. Pere, en la personne de Duran leur Prieur, l'Eglise de S. Pélerin qui étoit du domaine Episcopal, & une maison contigue: & il fit la même année un accord entre les Chanoines de Clamecy & le Chapelain du lieu. A l'égard des Moines de S. Germain, je n'ai trouvé autre chose qui les concerne dans les mémoires de sa vie, sinon qu'étant dans leur Chapitre l'an 1138, il consentit à l'échange qu'ils firent avec ceux de Pontigny, des dixmes de Vergigny: qu'en 1148, il fit dans sa maison Episcopale un traité entre ces Religieux & les Seigneurs de Malligny

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

V. les Preuves. n. 21.

V. les Preuves. n. 22.

Cartul. S. Germ.

V. les Preuves. n. 23.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

touchant des biens situés à Lignorelles, en présence de Geoffroy Evêque de Nevers, & du Comte Guillaume: & enfin qu'en l'an 1151, il leur confirma certains droits qu'ils avoient à Diges, dont le Bourg venoit d'être augmenté par l'Abbé Gervais, & qu'à ce sujet il fit un traité entre eux & Geoffroy Baron de Donzy. Il est vrai qu'il ne paroit pas qu'il ait expédié aucuns actes considerables en faveur des Maisons de son Ordre, sinon qu'il approuva les legs qui leurs furent faits. Mais deux Papes consécutivement lui recommanderent d'être vigilant sur le temporel de l'Abbaye de Regny. En 1142 Innocent II lui écrivit une lettre par laquelle il lui ordonne, aussi-bien qu'à Geoffroy Evêque de Langres & à Humbert Evêque d'Autun, d'empêcher qu'aucuns Clercs, Moines, ou Laïques n'exigeassent la dixme des Terres que les Moines de Regny cultivoient de leurs propres mains ou à leurs frais. Ce Pape écrivant la même année le 23 Décembre à Geraud, Abbé de Molême, au sujet de la dispute qu'il avoit avec Etienne Abbé de Regny sur certains biens d'un nommé Ascelin, lui marque qu'il a commis la décision de cette affaire à Hugues Evêque d'Auxerre, Geoffroy Evêque de Langres, & à Bernard Abbé de Cleryaux. J'ai parlé ci-dessus de la lettre que l'Evêque Humbaud obtint du Pape Pascal II au sujet de la jurisdiction sur toutes les Eglises de son Diocèse, & de celle que Hugues de Montaigu obtint de Calixte II. à Cluny l'an 1120. Hugues de Cluny obtint en 1142 la confirmation de ce droit Episcopal, & même de celui de benir l'Abbé de S. Germain : non qu'on voulût le priver de ces droits attachez à sa crosse; mais parce qu'en ce temps là, quelques Laïques avoient entrepris de punir des Clercs. (*a*) Je ne sçai si cette Bulle seroit differente de celle qu'il obtint contre les prétentions de Pierre Abbé de Cluny, sur la Benediction de l'Abbé de S. Germain, par laquelle il étoit defendu à cet Abbé General de l'Ordre de lui donner le bâton Pastoral. La confirmation de l'étendue de sa jurisdiction, n'empêcha pas cet Evêque de relâcher de ses droits lorsqu'il le jugea à propos en faveur des

V. les Preuves. n. 29.

Cartul. Ep. Autiss.

(*a*) On cite quelque part une Bulle d'Eugene III donnée à Chaalons *iij Nov.* par laquelle il accorde à Pierre Abbé de Cluny le pouvoir d'établir un Abbé à S. Germain dont Hugues Evêque d'Auxerre l'avoit depouillé après la mort de l'Abbé Gervais.

exempté

pauvres Eglises. Aussi lit-on que dès l'an 1137, il avoit exempté le Prieuré de S. Gervais-lez-Auxerre de toute procuration ou exaction des Evêques, Doyens & Archidiacres. Ce qu'il n'osa cependant faire, que du consentement de son Chapitre.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Sententia Alberti De la châsse *Abb. Vezel an.* 1454.

De même que Hugues avoit été le premier Evêque tiré de l'Ordre de Cîteaux, Eugene III fut aussi le premier Pape que cet Ordre donna à l'Eglise. Ce fut ce qui forma une grande liaison entre ces deux personnages, & qui porta, à ce que l'on croit, notre Evêque, à entreprendre le voyage d'Italie en 1146, pour tâcher de porter les Romains à reconnoître Eugene en qualité de leur Seigneur temporel. Mais s'il fit ce voyage qui n'est fondé que sur un simple mot d'une lettre de S. Bernard, (*a*) il est certain qu'il ne reussit pas dans son entreprise, puisqu'Eugene fut obligé de se retirer en France. On a plusieurs preuves que ce Pape étoit à Auxerre au mois d'Octobre de l'an 1147. (*b*) Notre Evêque lui fit une réception honorable, & le retint le plus long temps qu'il put dans sa maison Episcopale. Othon de Frisengen assure même que ce fût dans notre Ville, que Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers, fut d'abord mandé pour rendre compte de ses sentimens, avant que d'aller à Paris où fut tenu le Concile à son occasion. Quoiqu'il en

(*a*) S. Bernard marque au Pape qu'il pourra en apprendre davantage de la bouche de l'Evêque d'Auxerre & de Balditius Moine de Clervaux son compagnon. Mais la raison de douter de ce voyage, & surtout qu'il ait été fait en 1146, est, que l'on trouve plusieurs Chartes autorisées par cet Evêque dans son Diocèse la même année. Il y en a une, par laquelle il confirme la donation de la Terre de Villegest faite à l'Abbaye de Roches par Rainaud dit le Bastard. Un autre d'un don de six sextiers de grain par an, faite à l'Abbaye de Bourads par Hugues surnommé *Caliga-lapsa*; une troisiéme, de la remise que lui fit un nommé Herbert le Gros de la dixme de S. Gervais proche Auxerre qu'il retenoit injustement, en date du 2 Août, & une quatriéme de la vente que firent Hugues de Boüilly & Salon son frere aux Moines de Pontigny, de ce qu'ils avoient à sainte Procaire tant en bois que terres, prez & eaux. Les titres en sont dans les Archives de ces Monasteres. Outre cela on trouve qu'Eugene le désigna la même année par une Bulle adressée à Ponce Abbé de Vezelay, pour terminer la difficulté qu'il avoit avec l'Evêque d'Autun & le Duc de Bourgogne. Ce fut aussi en 1146 qu'il déclara solemnellement, que Mabile mere d'Helie de Seillenay & Dameth sa sœur, approuvoient les donations faites par le même Helie & par Etienne Balene à l'Abbaye des Eschallis de ce qu'ils avoient à Taloen qui est proche Villeneuve-le-Roi. Le titre finit, *regnante Ludovico Rege Francorum Duceque Aquitaniæ, regni sui anno, quo apud Vizeliacum transfretaturus crucem accepit.* J'ai tiré ce dernier titre des Portefeuilles de M. de Gagnieres.

(*b*) Lettre d'Eugene à Suger. Confirmation de Radulfe Abbé de S. Alban en Angleterre dans tous ses privileges. Duchêne. T. 4.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

soit, la même année il suivit ce Pape à Chaalons en Champagne où il assista à la Dédicace de la Cathedrale le 26 Octobre (*a*) On marque aussi son assistance à celle de S. Jean de Besançon, & à celle de l'Abbaye de Fontenet au Diocèse d'Autun; (*b*) mais le temps n'en est pas si assuré. On peut dire de cet Evêque, qu'il eut communément une part considerable dans les affaires d'importance qui furent traitées de son temps. Il assista en 1140 au Concile tenu à Sens à l'occasion de l'affaire de Pierre Abailard. Son nom se trouve avec celui de cinq autres Prelats de la Province de Sens, à la tête d'une lettre écrite pour ce sujet au Pape Innocent II. Il devint plus célèbre par la commission qu'il eut dans un autre Concile tenu à Reims en 1148. Il fut choisi par les Evêques qui y étoient assemblés avec Milon Evêque de Teroüenne & l'Abbé Suger, pour présenter à Eugene III le symbole de foi qu'ils avoient dressé contre les erreurs de Gilbert de la Porrée; & comme il est nommé le premier des trois Commissaires par Geoffroy d'Auxerre en sa lettre au Cardinal d'Albe, il y a lieu de croire que ce fut lui qui porta la parole au Pape, assurant que le corps des Evêques étoit disposé à persévérer dans cette confession de Foi, sans jamais y rien changer. Il apporta à Auxerre une copie de cet acte, que Jacques Amyot, l'un de ses successeurs, envoya au Pape Gregoire XIII selon Baronius. Entre les lettres qu'Eugene III lui écrivit outre celles qui regardoient son Diocèse, on peut compter celle où il partage cet honneur avec Gosselin Evêque de Soissons, & avec l'Abbé Suger; elle étoit en faveur de celui qui avoit été élû Evêque d'Arras.

Annal. ad an. 1148.

Il ne travailloit pas seulement pour l'utilité de son Diocèse; mais souvent dans les voyages qu'il fit, il devint médiateur pacifique entre ceux qui étoient en differend. Vers la fin de l'année 1143 ou au commencement de la suivante, il s'employa à reconcilier le Roi Louis le Jeune avec Thibaud Comte de Champagne. Il se joignit pour cela à Gosselin Evêque de Soissons, à l'Abbé Suger & à S. Bernard son ancien ami. Et le Roi ayant rompu l'accord, Hugues

(*a*) L'Auteur du livre intitulé *S. Bernardi genus illustre* est rempli de fautes: à la page 78, parlant de cette Dédicace. C'en est une entre autres d'avoir donné le nom de Bernard à l'Evêque d'Auxerre.

(*b*) Inscription du Portail de l'Eglise de Fontenet.

& S. Bernard ne cesserent de le prier de mettre la paix dans son Royaume, à quoi le Roi déféra enfin. Ce fut aussi vers le même temps que S. Bernard, Suger & lui, avec quelques autres, étant au Château de Crêpy (*a*) firent un accord entre le Roi & Algrin Archidiacre d'Orleans. Pendant que tous ces traités de paix le retenoient hors de son Diocèse, l'Abbé Suger le pria d'assister à la Dédicace de l'Eglise de S. Denis qu'il venoit de rebâtir en partie. Ainsi il fut l'un des Prélats qui consacrerent les autels du fond du Sanctuaire, & il consacra en son particulier celui du titre de S. Pélerin premier Evêque d'Auxerre dont on y conservoit presque tout le corps. Son absence du Diocèse fut, à ce qu'il paroît, assez longue; il s'en explique ainsi dans une lettre qu'il écrit au Roi conjointement avec S. Bernard: *Il y a long temps*, dit-il, *qu'éloignez du lieu de notre demeure, exposant nos propres interêts, nous travaillons fidelement, comme Dieu le sçait, à vous donner la paix & à votre Royaume.* Comme il arriva un grand scandale à Paris, dans le temps que le Pape Eugene y vint visiter l'Eglise de sainte Geneviéve, Hugues fut commis par ce même Pape pour informer de la vie des Chanoines de cette Abbaye. La lettre du Pape à Suger marque expressément que ce Prélat lui est donné pour adjoint, afin que les Chanoines séculiers de sainte Geneviéve ne s'en prissent pas à lui seul. Ce furent donc ces deux Commissaires qui ayant chassé ces Chanoines si violens & si mal reglés, introduisirent dans cette ancienne Maison, la réforme de S. Victor. Peut-être faut-il rapporter à ce temps-ci, la sentence arbitrale de Hugues & de S. Bernard, entre l'Abbaye de S. Victor & le Prieuré de S. Martin-des-Champs à Paris, touchant l'annuel de la Prébende qu'avoit l'Abbaye de S. Victor dans l'Eglise de Notre-Dame d'Etampes; & touchant l'annuel d'une Prébende dans l'Eglise de Paris conferée à ces derniers par Thibaud Evêque de Paris. Dès le commencement de son Episcopat, il avoit été commis par Innocent II avec Geoffroy Evêque de Chaalons, pour accorder l'Evêque de Meaux avec l'Abbaye de Farmoutier: cet accord se fit à Sezane. En 1141 il fut député avec Geoffroy Evêque de Langres par le même Pape, pour juger des difficultés qu'avoient les

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Epist. S. Bernard. 225.

Duchêne T. 5.

T. 1. *Analect.* p. 328.

Parvum Cartul. S. Victoris fol. xj. *&* xvj.

Pœnit Theod. Cantuar. ad calcem p. 672.

Lib. S. Bernardi genus illustre p. 459.

(*a*) *Apud Crispiacum castrum Radulfi Viromanduorum Comitis.*

Moines de Molême avec ceux de S. Claude touchant les Eglises de Bar. L'année suivante il aida Humbert Evêque d'Autun dans l'accord qu'il fit à Flavigny entre Aganon Abbé de ce lieu & les Religieux de Fontenet de l'Ordre de Cîteaux : En 1146 le Pape Eugene le désigna par une Bulle adressée à Ponce, Abbé de Vezelay, pour terminer la difficulté qu'il avoit avec l'Evêque d'Autun & le Duc de Bourgogne. La même année il fut témoin avec S. Bernard du don que Henri Evêque de Troyes fit des dixmes de Vitry aux Prémontrés de Basse-fontaine. En 1147 il prononça une sentence comme arbitre en faveur de l'Abbaye de S. Loup de Troyes, contre Jean Hurupellen, Seigneur de Cort-la-Verzy, & Adelaïde son épouse. En 1149 il souscrivit la donation que Manassès Evêque d'Orleans fit de l'Eglise de Bonnes-Nouvelles à l'Abbaye de Marmoutier.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Archiv. Flavinac.

Des Guerrois fol. 236.

Hist. mss. S. Lupi Trec. in Bibl. S. Genov. Paris.

Après l'avoir vû employé dans tant de négociations, il ne faut pas s'étonner si l'Historien de sa vie écrit qu'il passoit dans l'esprit des Sçavans pour un des plus réglez & des plus prudens Evêques de toute l'Eglise Gallicane. Cependant, ajoute cet Ecrivain, quoiqu'il eût été extrêmement porté pour le bien commun de son Eglise particuliere, il eut la foiblesse de donner à un de ses neveux la Prévôté de cette même Eglise, que son prédécesseur avoit réüni au corps du Chapitre par une marque des plus sensibles de son amitié. Ce fut en effet dans les deux dernieres années de sa vie, qu'il ressentit les suites de l'infirmité humaine; & nous apprenons en détail par les lettres de S. Bernard, ce que l'Historien n'avoit touché qu'en general. Un Chanoine Diacre de la Cathedrale, nommé Etienne, que son prédécesseur n'avoit jamais voulu placer dans le Chapitre, fut l'auteur de tout le scandale. La maladie dont le Prélat fut atteint l'an 1150, l'ayant mis hors d'état de connoître ce qu'il faisoit, ni de se remettre à l'esprit les defauts d'un de ses neveux Ecclesiastique, Etienne lui suggera de donner à ce neveu tout incapable qu'il étoit, une Eglise du Diocése. Il la lui confera en effet; mais S. Bernard temoigne avoir sçu de bonne part, que l'Evêque étant revenu en convalescence, n'eut aucune idée d'avoir fait une telle disposition. Un an après étant retombé malade, il perdit la

Ecclesiam, il y a apparence que c'est une Cure.

connoissance comme la premiere fois. Alors le Chanoine Etienne revint à la charge, & l'engagea de donner à ce même neveu, non seulement l'office de la Prévôté, mais encore sept autres Eglises, ou Benefices du Diocèse, les prez de l'Evêché, son argent, ses chevaux, & même ceux du Monastere de Pontigny, afin qu'il eût un équipage complet pour aller à Rome, & y faire approuver son Testament par Eugene III. Tout ceci se passa à Pontigny où Hugues étoit détenu malade. S. Bernard qui n'avoit pas été bien informé de toutes ces circonstances, avoit écrit au Pape, quoiqu'en termes generaux, en faveur du neveu de Hugues, à cause de l'affection qu'il portoit à l'oncle. Mais lorsqu'il sçut ce qui s'étoit passé, & qu'Etienne avoit fait faire à l'Evêque tout ce qu'il avoit voulu, qu'il avoit dressé lui-même le testament, & l'avoit scellé du sceau Episcopal dont il s'étoit emparé; il se rétracta, & il écrivit en diligence à l'Abbé de Trois-Fontaines qui étoit alors à Rome, d'empêcher, s'il étoit possible, que la Prévôté de l'Eglise d'Auxerre ne fût conferée au neveu de Hugues. Il manda au Pape par une autre lettre les intrigues d'Etienne: *Nous avons trouvé*, lui dit-il, *l'homme qui a fait pecher Israël, je veux dire un saint Evêque*: Il lui fit le détail de tout ce que j'ai rapporté ci-dessus, le supplia de retrancher avec le glaive de Pierre l'opprobre que recevroit l'Ordre de Cîteaux, le scandale qu'on donneroit à l'Eglise d'Auxerre, & le crime qu'on imputeroit à Hugues, si le testament qu'on lui attribuoit, venoit à avoir lieu; n'étant pas croyable qu'un homme de son merite & de sa piété *virum sanctum, spiritualem*, se fût oublié jusqu'à ce point, que de faire un testament tel que le Laïc le plus mondain n'en feroit pas un semblable, ne laissant rien, ou fort peu aux pauvres & aux Eglises, pour donner tout, & même ce qui n'étoit pas à lui, à l'un de ses neveux qui n'avoit presque d'autre recommandation, que celle de lui appartenir. On ne doute point de la verité de ce qu'écrivit S. Bernard. Ainsi la mémoire du Prélat a été pleinement justifiée & mise à l'abri de la calomnie.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Epist. 276.

Il mourut dans l'Abbaye de Pontigny, & il y fut inhumé dans l'Eglise l'an 1151. Cette mort arriva au mois d'Octobre auquel elle est marquée dans l'ancien Nécrologe de

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

la Cathedrale en ces termes, qui font allusion aux differens traités de paix qu'il fit conclure de son vivant. Je les rapporterai ici en langue vulgaire à cause des legs qui y sont specifiez : » *Le même jour* (12 Octobre) *est décédé Hugues » de bonne mémoire Evêque d'Auxerre*, l'honneur des Pré» lats, le modele de toute Religion, qui a reposé doucement » en paix, de même que durant sa vie il avoit aimé la paix. » Entre les choses dont il a enrichi son Evêché, il a fait re» venir avec bien de la peine & bien des soins l'usage du bois » de Tul, que les Chanoines avoient perdu depuis plusieurs » années, sans esperance de le pouvoir recouvrer. Il a aussi » donné à l'Eglise de très-beaux vêtemens Sacerdotaux, & » un calice doré. Outre cela, il a assigné sur Lindry trente » sols pour être employez à la réfection de tous les Chanoi» nes le jour de son anniversaire. Il a pareillement légué » aux Chanoines l'Eglise de Lindry (pour en joüir) après » la mort ou la démission d'Anselme : & jusqu'à ce temps» là le Prévôt Etienne payera dix sols pour préparer la ré» fection.* L'écrivain de sa vie le loüe aussi de ce qu'il avoit beaucoup augmenté de son temps les revenus de l'Evêché, soit par differentes acquisitions, soit par les engagemens qu'on lui fit. Il dit, qu'il acquit la maison d'un certain Chevalier, située sous les murs de la Cité, tout proche le logis Episcopal, afin de mettre fin au bruit qu'on y faisoit ordinairement durant la nuit, qui troubloit la tranquillité de sa maison : qu'il acheta aussi une autre maison devant la porte de l'Evêché, & qu'il donna à l'Eglise de S. Etienne la somme de vingt-deux livres qui devoit lui revenir d'un engagement à lui fait d'une petite forêt. Son anniversaire qu'il avoit fondé sur un revenu qui se prenoit à Lindry, se faisoit encore dans la Cathedrale d'Auxerre, vers le milieu du siécle suivant, selon les Obituaires de ce temps-là. Le tombeau de Hugues qui étoit dans le Sanctuaire de l'Eglise de Pontigny, fut ouvert en 1567 par les Huguenots, qui ayant trouvé son corps presqu'en son entier, & revêtu de ses habits Pontificaux, le tirerent de là, & le brulerent, croyant que c'étoit celui de S. Edme, qu'ils sçavoient être conservé dans la même Eglise. Cet ancien sépulcre portoit, à ce qu'on dit, les sept distiques qui suivent :

Ampliss. Collect. Martene. T. 6.

* C'étoit le repas du jour de l'Obit.

Barnabas à Monte albo.

Autisiodori Præsul præclarus in orbe,
Mente polum scandens, membra reliquit humi.
Sensu, stirpe, bono, præstans, illustris, honestus
Hugo, brevis, largus, nomine, voce, manu.
Et locuples & inops, pauper sibi, dives egenis.
Et nullis impar, & sibi nullus erat.
Hunc à justitiæ norma revocare nequibant
Obsequium, terror, gratia, dona, preces.
Sola triumphabat virtus pietatis in illo,
Cum post justitiam debuit esse pius.
Istius Ecclesiæ primus Pater amplificavit,
Nomen, facta, locum, laude, vigore, bonis.
Bis quinos Octobre dies claudente, dierum,
Finem clausit, habens nunc sine fine diem.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

J'ai redressé ces vers dont les copies étoient très-fautives, sur un manuscrit que je posséde, qui m'a paru du siécle même de l'Auteur. Ils sont intitulés: *Versus Magistri Symonis cognomento Capræaureæ, Canonici sancti Victoris summi & celerrimi versificatoris. De Episcopo Autisiodorensi, rogatu monachorum.* Mais je suis obligé d'avertir que le sixiéme distique n'est pas dans ce manuscrit, & qu'il peut avoir été composé à Pontigny même. L'Auteur qui a écrit sur la Noblesse de la famille de S. Bernard, avoit déja publié cette piéce de vers. On la trouve aussi dans l'Histoire de l'Université de Paris. Elle nous apprend que Hugues mourut sur la fin du dixiéme jour d'Octobre: c'est ce qui paroit s'accorder avec l'Historien de sa vie, qui marque cette mort au onziéme. Cet Evêque mourut apparemment la nuit du dix au onze, & fut inhumé le douze auquel jour les Nécrologes de la Cathédrale se sont fixez. Il ne reste aucun vestige qui indique que les vers ci-dessus rapportez ayent jamais été gravez sur sa tombe. Son sépulcre se voit encore auprès du grand autel de Pontigny, entre les colonnes du sanctuaire du côté du septentrion avec ces paroles presqu'entiérement effacées. *Hic jacet beatus Hugo Autissiodorensis Episcopus, primus Abbas hujus Ecclesiæ.* L'Auteur du Ménologe de Cîteaux fait de lui un magnifique éloge au 21 de Janvier: mais ces louanges auroient été mieux placées au 11 ou 12 Octobre. C'est encore très-mal à propos que son Obit est marqué au 6. Décembre dans le Nécrologe de l'Abbaye de

S. Bern. genus illustre p. 568.

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Fontenet. Ces jours choisis à plaisir pour faire revivre la mémoire des illustres défunts, ne sont propres qu'à jetter dans l'erreur, & à introduire de la confusion dans l'Histoire. S. Bernard donne en quatre endroits de ses ouvrages à Hugues Evêque d'Auxerre, le titre de Saint: sçavoir, deux fois dans sa lettre 276 adressée au Pape Eugene, une fois dans le troisiéme livre de la Consideration adressé au même Pape, & l'autre fois dans sa lettre 274 à l'Abbé de Trois-Fontaines.

CHAPITRE IX.

Histoire de l'Episcopat du Venerable Alain, LV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

De consid. l. 3. c. 2. Epist. 273. 276. 280. 282.

NOus apprenons de S. Bernard la situation où se trouva l'Eglise d'Auxerre après la mort de Hugues de Mâcon. Il en fait mention dans son troisiéme livre de la Consideration, dans quatre de ses lettres, dont les trois premieres sont adressées au Pape Eugene, & la quatriéme au Roi Loüis le jeune. Comme on vouloit procéder à l'élection d'un successeur, le neveu du défunt Evêque s'y opposa, protestant d'une appellation en cas qu'on passât outre, jusqu'à ce qu'il fût de retour de Rome, où il vouloit aller pour obtenir la confirmation de sa Prévôté & de ses autres Benefices. Le Clergé n'ayant pas jugé à propos d'y déferer, élut à la pluralité des voix une personne que S. Bernard ne nomme point, laquelle eut les suffrages de neuf Diacres, & onze Prêtres, outre plusieurs voix des Ordres inférieurs; l'Archiprêtre demeurant neutre. Le neveu de l'Evêque voyant cela, mit son appel à l'écart, & fit faire trois jours après, une seconde élection. Le Chanoine Etienne son confident, le Chantre de l'Eglise, & l'Archidiacre y procéderent avec un Prêtre appellé Hugues, qui la scella du Sceau de l'Eglise qu'il avoit entre les mains. Ce fut alors un grand sujet de division dans l'Eglise d'Auxerre. Le Doyen de S. Pere & le Prieur de S. Eusebe tant pour eux, que pour l'Abbé de S. Laurent, se disposoient d'aller à Rome

Rome pour faire valider la premiere élection ; mais ils en furent empêchés par les menaces du Comte Guillaume. Ce Comte se vit poussé à cela par les parties adverses, qui désiroient faire le même voyage en faveur d'un nommé Geofroy ou Godefroy qu'ils avoient élû, & qui pouvoit être le Prieur de Clairvaux, frere du Chanoine Hugues Chancelier. C'est pourquoi ils tâcherent d'engager S. Bernard d'écrire au Pape en faveur de ce Godefroy, non qu'ils le souhaitassent pour Evêque, mais afin que le Pape ayant refusé les deux élûs, ils en substituassent un troisiéme dont ils étoient demeuré d'accord avec le Comte. Aussitôt S. Bernard envoya un de ses Religieux à Auxerre pour s'informer comment tout s'y étoit passé ; & l'ayant appris, il en donna avis au Pape par une lettre dont on tire tout ce récit. Le Souverain Pontife nomma trois Commissaires pour finir l'affaire de cette élection, laissant la liberté de choisir quelle personne on voudroit : & comme il inclinoit pour l'un des deux élûs, il en avertit S. Bernard & une autre personne ; mais par malheur cette autre personne révela le secret & le dessein du Pape, & fit accroire que le saint Pere & S. Bernard s'entendoient, & recherchoient plûtôt en cette élection leurs propres interêts & leur satisfaction, que la gloire de Dieu. C'est de quoi S. Bernard se plaint amérement dans sa lettre 280. Cependant cet incident n'empêcha pas que les intentions du Pape ne fussent suivies en bonne partie. Car entre les trois qui avoient été nommés Commissaires, il n'y en eut qu'un qui ne voulut point s'en mêler. Outre cela le sujet que le Pape avoit en vûë étoit tel, que même ceux qui ne panchoient pas pour lui, ne trouvoient rien à redire en sa personne ; il n'y avoit que le Comte qui déclaroit qu'il ne le souffriroit jamais pour Evêque, parce qu'il appréhendoit qu'il ne s'opposât à ses violences. On voit, par ce qu'ajoûte S. Bernard, que c'étoit l'Abbé de Regny. Il dit plus bas : » s'il est à propos que les Monastéres du Diocèse d'Au- » xerre soient appauvris, que les Eglises soient foulées, que » la Réligion soit dans le mépris, & que le Siége Episcopal » soit réduit en servitude ; il ne faut pas qu'on laisse regner » celui de Regny (*). Ce qui signifioit, que le Religieux, tiré de Regny, n'étoit pas homme à souffrir ces abus. C'est pourquoi S. Bernard exhorta le Pape à suppléer, par son autorité,

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1167.

* Je laisse ici ce jeu de mots, parce qu'il est de S. Bernard.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

à ce qui pouvoit manquer à cette élection : mais malgré cela, elle n'eut point lieu, non plus que les autres.

On fut donc obligé de proceder encore à une autre élection ; S. Bernard y assista : & les choses s'y passerent si doucement, que tous les Capitulans donnerent leur voix à Alain, Abbé de la Rivour, qui étoit le troisiéme que le Pape avoit proposé. Cependant le Roi Louis le Jeune trouva mauvais que le Pape se fût mêlé d'une élection si avant dans son Royaume, & qu'on l'eût faite sans une nouvelle permission. C'est pourquoi il fut long-tems sans vouloir la confirmer ; mais S. Bernard lui manda, que s'il differoit davantage, ce seroit le plus grand déplaisir qu'il eût reçu de lui ; & il le conjura par la multitude des Saints de cet Evêché, de vouloir agréer le choix qu'on avoit fait d'Alain. Il assura même qu'il s'en rendoit caution, protesta que c'étoit un personnage digne de l'Episcopat, & qu'il étoit impossible d'en trouver de plus attaché à son service. On ne sçait pas ce que le Roi répondit à sa lettre : il semble seulement qu'Alain ne fut point sacré Evêque durant la vie d'Eugene III, ni durant celle de S. Bernard, mais seulement après leur mort qui arriva l'an 1153 aux mois de Juillet & d'Août. La petite chronique d'Auxerre y est formelle, mettant au dernier Novembre de la même année 1153. *L'ordination de Dom Alain de Clairvaux*, à moins qu'on ne dise que le copiste auroit ajoûté une unité par inadvertance. C'est à quoi il y a quelque apparence, suivant l'auteur de la vie de son prédécesseur, qui dit qu'après sa mort l'Evêché ne vaqua qu'un an & environ deux mois, sçavoir depuis la Saint-Denis, jusqu'à l'Avent. Secondement le sacre des Evêques ne se faisant guéres que les Dimanches, cette circonstance ne peut convenir à l'an 1153, auquel le dernier Novembre étoit un Lundi, au lieu qu'en 1152 il étoit un Dimanche; & cette époque s'accorde avec la chronique d'Alberic, qui marque la promotion d'Alain à l'Episcopat à la fin de l'an 1152. Pour troisiéme raison, l'Auteur de l'abregé de la vie d'Alain assure qu'il a gouverné l'Evêché durant quatorze ans, c'est-à-dire, jusqu'en l'année 1167, durant laquelle certainement son successeur fut sacré le second jour de Juillet : ce qui semble supposer qu'Alain étoit Evêque dès le commencement de l'année 1153.

Labb. T. 1. Bibl. mss.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

Quoiqu'il en soit de l'époque de l'Ordination d'Alain, cet illustre personnage, étoit originaire de Flandre. On tient même à Clervaux qu'il étoit né à l'Isle, & ce sentiment paroît autorisé par un endroit de son Commentaire sur les prophéties de Merlin. Sans entrer donc en examen touchant le lieu de ses études, & si ce fut sous Raimbert fameux Dialecticien à l'Isle vers l'an 1100, ou sous ses disciples, qu'il s'avança dans les sciences, il suffira de dire qu'il s'étoit fait de bonne heure Religieux à Clairvaux, qu'il y avoit reçu l'habit des mains de S. Bernard, & qu'en 1139 il avoit été choisi par ce Saint, pour être le premier Abbé de la Rivour, au Diocèse de Troyes. Il y avoit assez peu de tems qu'il étoit Evêque d'Auxerre, lorsqu'il fut appellé à l'Assemblée, qui fut tenue à Moret la même année. Il y assista avec Hugues Archevêque de Sens & Thibaud Evêque de Paris; & y fut témoin du jugement, par lequel le Roi Louis le Jeune faisoit rentrer Godefroy Evêque de Langres, en possession de ce que Hugues Duc de Bourgogne lui avoit ôté.

Fol. 198. *Vidi ego in Flandria cum puerulus adhuc essem apud Insulam unde natus fui.*

Chron. S. Martini Tornac.

Ripatorium.

Spicil. T. XI. p. 388.

Mais avant que de s'étendre sur les affaires étrangeres auxquelles il peut avoir eu part, il convient de rapporter ce qu'il fit pour son Diocèse. L'Abbaye de Saint-Germain fut un des premiers objets de son attention. Il y avoit eu quelque différend sous son prédécesseur, entre les Moines de ce lieu, & Pierre Abbé de Cluny; dit le Vénérable. Cet Abbé s'étoit plaint au Pape Eugene III de ce qu'Ardoüin avoit été élû Abbé de Saint-Germain sans son aveu; & de ce que ni lui, ni les Religieux ne vouloient pas le reconnoître pour leur Supérieur en fait de gouvernement Monastique, en quoi il prétendoit que l'Evêque Diocésain avoit connivé, pour affermir son autorité sur cet Abbé & sur ses Religieux. L'Evêque Alain étant en place, porta à son tour les plaintes au Pape Anastaze IV contre les usurpations, que l'Abbé de Cluny faisoit sur son autorité Episcopale: il en obtint une Bulle dès le mois d'Avril 1154; & par cette Bulle le Pape le confirma dans tous ses droits sur l'Abbé de Saint-Germain « à l'exemple, dit-il, d'Eugene son prédécesseur. Il « veut donc que l'Evêque confirme ou infirme l'élection de « l'Abbé, que ce soit lui qui le benisse, que l'Abbé lui préte « serment d'obéissance, que l'Evêque puisse déposer l'Abbé «

Ex antiqua Gallia Christ. T. 2. p. 278.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

» s'il le mérite, le corriger selon les voies Canoniques aussi-
» bien que ses Moines; que le Monastere prenne les saintes-
» Huiles & le Chrême de l'Evêque d'Auxerre; que ce soit
» lui qui benisse ou qui consacre leurs Autels & leurs Egli-
» ses, & qui leur confere les Ordres: Que si l'Abbé de Clu-
» ny a donné le bâton Abbatial à l'Abbé de Saint-Germain,
» il entend que cela ne puisse porter aucun préjudice à l'E-
„ vêque ni à l'Eglise d'Auxerre, & fait défense qu'à l'avenir
„ l'Abbé reçoive le bâton des mains de l'Abbé de Cluny.
Je renvoye aux preuves de cette Histoire, pour la satisfa-
ction des curieux, plusieurs actes de son tems; les-
quels concernent la même Abbaye de S. Germain.

Il ne seroit pas étonnant qu'un Evêque tiré d'entre les Cisterciens, eût marqué une affection singuliere envers ceux de cet Ordre. Mais Alain, sans égard à l'habit ni à l'endroit d'où sortoient ceux qui lui présentoient des requêtes, écouta favorablement tous les Reguliers. Hugues Abbé de S. Laurent proche Cône, lui ayant représenté la pauvreté du Prieuré de Saint-Eusebe dependant de son Abbaye, il accorda en 1159 à cette Eglise le revenu d'une année de chaque prébende de la Cathedrale, à compter du jour auquel elle viendroit a vaquer. Le chapitre a depuis obtenu différentes explications au sujet de cette donation. Il jugea aussi à propos, voulant augmenter le culte Divin dans l'Eglise de Saint Amatre, de l'unir à quelque Abbaye qui fût de l'Ordre de S. Augustin, suivant qu'on l'observoit depuis trente ans ou environ dans ce Prieuré. Il choisit pour cela l'Abbaye de S. Satur au Diocèse de Bourges: & la charte de cette union fut passée dans le Chapitre d'Auxerre le jour de l'Octave de S. Etienne, de l'an 1163. Il confirma la même année par un acte authentique, & encore du consentement du Chapitre, les donations que son prédécesseur avoit faites sans écrit aux Religieux Prémontrés de S. Marien, & y ajoûta par surcroit l'Eglise de Taingy. Le Monastere de la Charité se ressentit encore davantage de ses libéralités, si l'acte dont j'ai copie est sincere. Il confirma aux Religieux de ce Prieuré le don d'un grand nombre d'Eglises du Diocèse; & il consentit qu'ils joüissent des dixmes que les Laïques leur laisseroient des Eglises soustraites autrefois à celle de S. Etienne d'Auxerre. L'étendue de cette donation doit empê-

V. P. Just.

Elle est dans l'ancien *Gallia Christ.* T. 2. p. 278.

Ibidem.

cher de croire que ce soit Alain qui soit désigné dans une lettre à Suger, où l'on se plaint de l'Evêque d'Auxerre sans le nommer, comme d'un Prélat qui opprime le temporel du Prieuré de la Charité. Il y a d'autant moins d'apparence de pouvoir appliquer ce fait à la personne d'Alain, que ce Prélat fut averti dès le commencement de son Pontificat par Eugene III de s'opposer à la construction de la forteresse qu'Adam Seigneur de la-Marche faisoit élever à la Charité. On trouve dans les Cartulaires ou Archives des autres maisons Regulieres plusieurs actes où son nom paroit, sur-tout dans les titres des Abbayes de Pontigny, Bourads, & de Regny.(*a*)Ingelran, Clerc du Diocèse, ayant bâti une Chapelle dans le bois de Beletan de la Paroisse de Venoy, pro-

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1150.

Thes. anecdot. T. 1. p. 420.

Cartul. Carit. p. 29.

(*a*) En 1157 il accorda les Religieux de Pontigny avec ceux de Moutier-la-Celle, proche Troyes, touchant les Dixmes d'Aigremont: & après cet accord il donna aux premiers une rente annuelle d'un muid d'avoine qu'il avoit acheté des mêmes Religieux de Troyes, pour la somme de 45 livres. En 1166, il publia & confirma la donation que Seguin de Seillenai, & ses parens avoient faite aux Religieux de Pontigny, de ce qu'ils possédoient, soit en terres, soit en prés au territoire de Sainte-Porcaire. A l'égard de l'Abbaye de Bourads, il fut en 1162. le premier témoin des amples donations que lui fit Etienne, Comte de Sancerre. En 1164, il fut le médiateur d'une transaction faite entre les Religieux & Guillaume de Chânay Chevalier, touchant les dixmes de vin au lieu dit Montaiglan. Il confirma aussi de son sceau dans la même année l'abandon que firent quelques habitans de Donzy à ces mêmes Religieux de l'usage de la perriere de Fonfai, qu'ils disputeroient sans être fondés. Ce fut aussi pardevant lui que bien les Religieux du même lieu reconnurent en la personne de Rainard leur Abbé, que leur Monastere devoit à l'Eglise de Saint Pierre du Pont d'Auxerre, en la personne de Garin qui en étoit Doyen, douze bichets de froment assis sur le territoire de Chevigny (*Calviniaci*) & douze bichets de trémoi *Tramisii*. On trouve dans les archives de Regny une Bulle du Pape Hadrien IV qu'on croit de l'an 1156 dans laquelle l'Evêque d'Auxerre & celui de Langres, sont commis pour obliger Milon Comte de Noyers, de rendre aux Religieux de Regny du cuivre trouvé dans une de leurs terres; c'étoit apparemment des médailles, ou ancienne monnoye des Empereurs Romains: ces deux Evêques déciderent en 1157 que la trouvaille faite dans le finage de la grange de Fontemoi, dans la terre qu'on appelloit de Saint-Pierre, devoit appartenir aux Moines de Regny. Le même Pape nomma aussi Alain pour accorder ces Religieux avec Ascelin de Château-Censoir, sur le Fief de Mairy, dans la Paroisse de Sassy. Il ratifia en 1163 l'acquisition faite par eux sur Herbert de Mairy de l'écoulement des eaux d'une fontaine appellée *de Valle-Roboris*, & toutes les acquisitions qu'ils avoient faites de différens particuliers possesseurs de la Seigneurie de Toire proche Sougere. C'est aussi de la même année qu'est l'acte, par lequel il accorda ces Religieux avec l'Abbaye de Crisenon, en vertu de la médiation de Geoffroy, Abbé de Clervaux & de la Comtesse Ide. On voit par les titres de ce lieu que Geoffroy eut de fréquentes entrevûes ave notre Evêque, & qu'il fut souvent accompagné du moine Alcher, nommé dans les œuvres de Pierre de Celles. Enfin, en 1165 Alain accorda à Ascelin Abbé de Regny, l'éxemption de payer les dixmes des biens de son Monastere, situés dans son Diocèse, & en particulier des vignes qu'il avoit à Saint-Bry. Alain est aussi nommé dans des titres des Abbayes de S. Marien & de Crisenon. Voyez parmi les piéces justificatives quelques-uns des actes ci-dessus nommés.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

Cartul. S. Germ. V. P. Just.

che Auxerre, Alain ne voulut pas permettre à cet Ecclésiastique de célébrer aucuns Offices dans cette Chapelle, sans avoir auparavant conféré avec l'Abbé de Saint-Germain à la présentation duquel est la Cure de Venoy. Il fut inséré dans l'acte de concession qui est sans date; que si le lieu de Beletan venoit à s'accroître, ce seroit à l'Eglise Matrice de Venoy à y recevoir les oblations, les dixmes & tous les autres droits Curiaux. Je ne dis rien d'un autre acte du même Evêque concernant le même village. On peut le voir dans les preuves à la suite du précédent.

S'il aima à se rendre utile aux Monasteres, on peut dire qu'il n'eut pas une moindre inclination à faire du bien à son Eglise Cathédrale. Le Chapitre souhaittoit depuis long-tems avec ardeur que la Dignité de Prevôt fût éteinte, Hugues de Montaigu l'avoit réunie à la Mense, mais son décret avoit été sans exécution. Alain enfin fit cette supression avec toute la solemnité requise: il déclara cet Office réuni à perpétuité au Domaine du Chapitre aussi-tôt après la mort de Gui qui le possédoit, ou bien s'il venoit à se faire Religieux ou à être revêtu de quelque autre Dignité. Cette réunion fut faite en Chapitre par l'imposition du livre des Evangiles sur l'Autel de S. Etienne destiné dans le même lieu pour ces sortes de cérémonies. Ascelin Abbé de Regny, & Jean Abbé de Roches y étoient présens, aussi-bien que Geoffroy Prieur de Saint-Eusebe; & de la part du Clergé de la Cathédrale, Pierre Archidiacre, Guillaume Doyen, Rodulfe Trésorier, Etienne Chantre, Robert Lecteur, Renaud Chambrier, Germain Sou-Chantre, & autres Chanoines qui s'obligerent tous par serment de ne plus élire de Prevôt, & de faire jurer la même chose à leurs successeurs à peine d'excommunication qui fut fulminée par l'Evêque, les Abbés & Prêtres qui étoient de cette Assemblée. L'acte est du dernier jour d'Avril 1166. jour remarquable, étant celui auquel de tout tems il y avoit eu un repas commun fourni par l'Evêque, au retour des Vigiles célébrées au tombeau de S. Amatre. Pour contribuer aussi comme ses prédécesseurs à la décoration de l'Eglise, & au service Divin, Alain donna deux piéces d'étoffe de soye très-belles, & il fit présent d'un livre des quarante Homelies de S. Gregoire Pape écrit très-délicatement. Outre la réunion de la Prévôté, les Cha-

V. P. Just.

noines eurent encore de lui le droit de présenter à la Cure de Lindri. Il ne reste de vestiges de ses bienfaits envers les Eglises Collégiales, que dans celle de Varzy qui est la plus ancienne de toutes après celle de Notre-Dame dans Auxerre. Il témoigna tant d'affection aux Chanoines de cette Eglise, qu'en reconnoissance, ils insérérent dans leur Obituaire le décès de son pere & de sa mere.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

8. Janvier. 3. d'Août.

Le Chanoine qui écrivit un Sommaire de sa vie vers l'an 1182. s'est contenté de dire que cet Evêque avoit augmenté de beaucoup le revenu de l'Evêché, & qu'il avoit reçu différentes reconnoissances ou hommages à la Tour de Varzy & en d'autres lieux. Mais l'on apprend par des actes qui ont échappé aux injures du tems quelques particularités assez interessantes, entre autres les différends qu'il eût avec les Comtes d'Auxerre. Il s'étoit écoulé quatre ans sans qu'il eut pu se faire rendre hommage par le Comte Guillaume: enfin l'an 1157 ce Comte déclara qu'il tenoit de lui en fief tout ce qu'il avoit à Auxerre, excepté les murs de la Ville qui relevoient du Roi, & quelque chose au-delà du Pont, qui étoit dans le fief du Duc de Bourgogne. A l'égard des Seigneuries de Cône, Château-neuf, Mailly, Saint-Sauveur, Betry, l'Orme, & autres Châteaux & Châtellenies, il déclara qu'il les tenoit de l'Evêque en fief, sans aucune exception, & qu'il ne pouvoit y abolir les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles. Alain eut aussi quelque chose à démêler avec le fils de ce Comte qui portoit le même nom de Guillaume. Ce jeune Seigneur étoit en guerre contre quelques autres Seigneurs du voisinage: Il entretenoit à cette occasion une amée qui ravageoit les terres de l'Evêque, principalement Varzy & Appoigny, & celles des Chanoines & autres gens d'Eglise. Quelques Gentils-hommes comme celui de la Ferté-Loupiere se jetterent sur Appoigny & sur les lieux circonvoisins, & voyant Guillaume animé contre l'Evêque, jusqu'à refuser de se dire son Vassal, ils en voulurent faire autant. Heureusement pour l'Evêque, le Pape Alexandre se trouva alors en France, & étant venu demeurer à Sens, il ne servit pas peu à appaiser ces révoltes. Le Roi Louis VII. s'y étant rendu pour le visiter, Alain profita de l'occasion, & fit sa plainte aux deux Puissances. Le

Ces actes sont l'ancien Gallia Christiana. T. 2. pag. 277. 278.

Depuis l'an 1152. jusqu'en l'an 1167

Pape donna alors commission à l'Archevêque qui étoit Hugues de Toucy, d'accommoder cette affaire ; il fit même en sorte avec le Roi, que le Comte se trouva disposé à souffrir qu'elle fut terminée par une décision : mais ce ne fut pas sans difficulté : Dans les trois audiences où il comparut devant l'Archevêque, tant à Sens qu'à Auxerre ; il chercha toujours à prolonger pour éviter le jugement. Cependant il ne put s'empêcher de le subir, persuadé par Geofroy Evêque de Langres, & par les Abbés de Clairvaux & de Pontigny. Le Roi confirma lui-même la transaction qui avoit été faite en 1145 par S. Bernard, entre l'ayeul de ce Comte & l'Evêque Hugues. On en dressa un Arrêt authentique en présence, & sous le témoignage de Henri Evêque de Troyes, & de quelques dignités de la Cathédrale ; & l'Evêque de Langres confirma cette même transaction par un acte séparé. Tout cela arriva l'an 1164. Durant ces difficultés, Alain écrivit cinq lettres au Roi : Hugues Archevêque de Sens lui en écrivit une, & le Chapitre d'Auxerre pareillement. Elles sont toutes imprimées dans les Recueils de Duchêne.

Tom. IV.

Dans l'intervalle des deux affaires qu'Alain eut avec les Comtes d'Auxerre, il fut obligé de redoubler sa vigilance sur son temporel. Quelques-uns de ses vassaux s'étoient retiré sur les terres d'autres Seigneurs, & il les avoit répétez ; mais on ne vouloit pas les lui rendre qu'en prouvant par le duel qu'ils lui appartenoient. Il se plaignit de ce refus au Pape Alexandre III, qui lui répondit par une lettre du mois de Février de la quatriéme année de son Pontificat, qu'il lui permettoit d'informer contre ces sortes de personnes. L'écrivain de la petite Notice sur l'Episcopat d'Alain, se contentant de marquer simplement quelques traits de l'attention de ce Prélat sur son temporel, dit qu'il fit bâtir une maison de pierre dans le vallon de la Chapelle de Saint-André, & qu'à Gy il fit construire une Chapelle avec plusieurs maisons, & planter des vignes. (*a*)

Gall. Christ. vetus, p. 279.

Sa haute réputation lui avoit procuré dès les premieres

(*a*) Cette Chapelle de Gy bâtie par Alain, cy-devant l'Abbé au Diocèse de Troyes, pourroit bien avoir été consacrée sous l'invocation de S. Fale Abbé du même pays, & le culte pourroit bien aussi être passé de cette Chapelle, en l'Eglise Paroissiale qui reconnoit depuis long-tems ce même S. Fale pour Patron.

du

années de son Episcopat, plusieurs commissions de la part du Pape Hadrien IV. (a). On sçait qu'entre autres il fut chargé avec Thibaud Evêque de Paris, d'examiner les crimes dont on accusoit l'Abbé de Lagny; que le même Pape le donna pour adjoint à Hugues Archevêque de Sens, pour terminer l'affaire qui étoit entre le Prevôt de Leré & L. Chanoine d'Auxerre touchant une prébende. Ce Chanoine dont le titre ne nous a conservé que la lettre initiale, peut être Landry de Tracy, qui paroît, par ce que je dirai plus bas, avoir été le confident de cet Evêque. (b) On peut joindre à ces deux commissions, celle qu'il reçut encore du Saint-Siége au sujet du village de Coulenz, sur lequel Geofroy Evêque de Langres étoit inquiété. Il s'étoit répandu vers l'an 1160. un bruit touchant la tête de Ste Genevieve, qu'on disoit avoir été ôtée de sa châsse & emportée. Le Roi Louis le Jeune nomma Alain avec l'Archevêque de Sens, pour être présent à l'ouverture de la châsse. Cette ouverture se fit le 10 Janvier de l'an 1161. & la tête s'y trouva. L'année d'après, il quitta encore son Diocèse, pour aller jusqu'à Montpellier, au-devant du Pape Alexandre III, & il fut l'un des dix Prélats qui se rendirent dans cette ville. Hugues de Toucy Archevêque de Sens, étoit l'un des quatre Archevêques, & Alain l'un des six Evêques.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

Ampliss. Collect. T. 2.

Duchêne T. 4. Script. Franc. epist. 217.

Duchêne ibid. p. 421.

Il paroit que les démarches qu'on fit pendant le séjour d'Alexandre dans le Royaume, pour procéder à la déposition de l'Abbé de Clervaux, furent conduites par notre Evêque & par Henri Archevêque de Reims. Je passe sous silence différentes petites affaires où l'Evêque d'Auxerre fut choisi pour Juge avec son Métropolitain; telle que celle qui étoit entre Villenc Abbé de Molême, & Herbert de Mairy, pour un Domaine de Nitry & de Licheres,

Ampliss. collect. T. 2. p. 713. & in Epist. Alex. III. pag. 1011.

Tabul. Molism.

(a) En vertu d'une de ces commissions, étant à Rebais Abbaye du Diocèse de Meaux, il jugea, avec l'Evêque de Senlis, les procès des Religieux de Rueil avec les Chanoines de Saint Nicolas de la Ferté sous-Jouarre, touchant la Paroisse de Condé, & donna gain de cause aux premiers. Il souscrivit à la fondation de l'Abbaye de Clermarais, au Diocèse de saint Omer vers l'an 1153 selon la nouvelle Gaule Chrétienne. Il fut nommé par le Pape pour accorder les Moines de la Charité avec les Chanoines de Château-Rainard, au sujet d'une prébende qu'ils prétendoient avoir dans ce Chapitre, l'accord fut fait à Sens l'an 1154 en présence d'Hugues de Toucy Archevêque.

(b) Il y a dans un manuscrit de saint-Victor de Paris cotté 793. une lettre de G. Evêque de Sabine, au sujet d'un Soudiacre de Rome son parent étudiant à Paris, qu'il lui recommande.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

dont la décision fut prononcée solemnellement à Auxerre l'an 1163. (a) Mais je ne trouve rien de plus glorieux à la mémoire d'Alain en fait de pacifications, que la priere que lui fit le Comte d'Auxerre de faire sa paix avec le Roi, qui venoit avec une grosse armée, à dessein de le punir pour avoir prêté main forte aux habitans de Vezelai, lorsqu'ils se révolterent contre l'Abbé Ponce, & les Religieux, Seigneurs du lieu. On trouve parmi les lettres de Pierre Abbé de Moutier-la-Celle, proche Troyes, une lettre adressée à notre Evêque. Cet Abbé le reprend de ce qu'il avoit porté trop vite son jugement sur un mariage, & de ce qu'il s'en étoit plutôt rapporté au grand nombre, que non pas à lui qui étoit au fait. Une autre lettre du même Auteur nous apprend qu'il s'agissoit du mariage contracté entre Pierre de la Tournelle & Havoïe, niéce de l'Abbé Pierre. L'Archevêque de Sens & quelques autres du nombre desquels étoit Alain, traitoient ce mariage d'inceste, & Pierre n'y trouvoit rien qui fût contre les régles.

Aimonii Continuator Lib. 5. Hist. c. 55.

Lib. 1. Epist. 22.

Epist. 9.

Quoi qu'Alain fût fort considéré dans la place qu'il occupoit, il ne laissa pas de s'en dégoûter, & il forma le dessein de rentrer dans son premier état. Il semble qu'il méditoit son abdication dès l'an 1166, lorsqu'il réunit la Prévôté au Corps du Chapitre, puisque dès lors il songea à ordonner des prieres après sa mort dans l'Eglise d'Auxerre. La clause de son anniversaire est au bout de l'acte. Ce fut aussi la même année qu'il le fonda dans l'Eglise de Saint-Germain, laissant pour cela cent sols de rente payables par le Curé de Saint-Loup. On assure que ceci est exprimé dans la Charte par laquelle il confirmoit à l'Abbé le droit de présenter à cette Cure, &c. Le livre des sépultures de Clervaux porte qu'il consulta le Pape, sur le dessein qu'il avoit de quitter, & qu'il en obtint la permission. C'est ce qu'il paroît difficile d'accorder avec ce qu'on trouve dans la procédure touchant l'Archevêque de Dol, où l'Eglise de Dol marque, en écrivant à Innocent III, que l'Archevêque de Tours n'a pû recevoir la démission de l'Evêque de » Dol, sans commettre une grande faute, & le prouve par » ce qu'a dit le Pape Alexandre de l'Archevêque de Sens

Tabul. S. Germani.

Ampliss. Collect. T. 1. fol. 140.

(a) Ce Landry de Tracy est souvent nommé avec Alain dans les titres de Regny 1155. 1157. &c.

qui avoit reçu la démission de l'Evêque d'Auxerre, sans la permission du Saint-Siége : sçavoir, que s'il eût voulu procéder contre cet Archevêque, suivant les régles du droit, il auroit pû le punir rigoureusement d'une telle entreprise. L'auteur de l'abregé de sa vie qui l'avoit connu, fait son éloge en ce peu de mots. Il dit qu'ayant gouverné sagement l'Evêché d'Auxerre pendant quatorze ans avec l'approbation de Dieu & celle des hommes, il s'en démit, voulant se dépouiller tout-à-fait des solicitudes & soins du monde, auxquels il avoit renoncé autrefois ; qu'ainsi quittant la vie active, pour se donner tout entier à la contemplative, il se retira à Clervaux, & ayant entrepris d'y subir le martyre ordinaire de son tems, au milieu des athletes de Jesus-Christ, dans l'exercice du jeûne, de l'oraison, de la lecture, & des autres œuvres de la charité, il reposa dans le Seigneur par une fin bienheureuse. » Mais lorsqu'il est écrit qu'il se retira à Clervaux, il ne faut point croire qu'il y resta si assiduement, qu'il n'allât quelquefois à l'Abbaye de la Rivour qui en est peu éloignée. C'est dans ce dernier Monastere qu'il fit son testament l'an 1182. Je ne le rapporterai point ici, parce qu'il ne contient rien qui regarde le Diocèse d'Auxerre. Ce fut aussi depuis sa démission qu'il écrivit la vie de S. Bernard. Il l'abrégea ensuite, & la corrigea conformément aux observations de Geofroy Evêque de Langres, grand ami du Saint ; il la dédia enfin à Pierre Abbé de Clervaux. Pierre surnommé de Celles, étant devenu Abbé de Saint-Remi de Reims, n'oublia point Alain qu'il sçavoit être retiré dans la même maison où autrefois il avoit pris l'habit des Cisterciens. Ecrivant à un Archevêque qui avoit choisi le même Monastere pour y finir ses jours, il y salue sur la fin de sa lettre, *Domnum Autisiodorensem Episcopum*. Quelques-uns cependant croyent qu'il ne fixa sa demeure à Clervaux qu'après l'année 1182. qui est celle de la date de son testament, & qu'il logea pour lors dans la cellule de Saint-Bernard qu'avoit occupée avant lui Geofroy Evêque de Langres.

Depuis l'an 1152. Jusqu'en 1167.

Il est chez Camuzat *Prompt. Tricass. fol.* 321.

Ex Præf. vitæ.

Lib. 8. *Epist.* 1.

D. George Viole.

On montre sa sépulture à Clervaux, au côté droit de celle du même Geofroy, dans la partie septentrionale de la croisée de l'Eglise : C'est-là où je l'ai vû en 1730. On y lit cette épitaphe : *Hic jacet dñs Alanus I. Abbas Ripatorii*

deinceps Autissiod. Ep. obiit anno... Il y a aujourd'hui une lacune à l'endroit de la désignation de l'année, autant qu'il m'a paru, lorsque j'ai voulu en prendre copie : mais on y a lu autrefois MCLXXXII. Le jour de la mort d'Alain n'y est pas non plus marqué : mais le livre des sépultures de Clervaux déclare que ce fut le quatorziéme d'Octobre, aussi bien que le Ménologe de Cîteaux, qui lui donne le titre de *Bienheureux*. Cependant on lit dans l'abregé de sa vie, dressé peu après sa mort, qu'il mourut l'onziéme jour d'Octobre. Cette mort n'est point marquée dans le Nécrologe de la Cathédrale qui avoit été écrit sous l'Evêque Humbaud, parce que ce livre se trouvoit alors rempli à l'onziéme Octobre, & en effet Hugues de Mâcon, son prédécesseur, est le dernier Evêque dont l'obit y soit marqué. Les Obituaires de la Cathédrale écrits vers le milieu du treiziéme siécle, marquent aussi son Anniversaire à l'onziéme jour du mois d'Octobre, ajoutant qu'on y distribuoit entre tous les présens la somme de quarante sols, qui est celle-là même que l'abregé de sa vie dit avoir été achetée par Maître Abbon son Clerc, sur les moulins de Crevan. On y lit aussi au huitiéme jour d'Avril, que les trente sols que son Historien dit avoir été assignés par cet Evêque, sur l'Eglise d'Ecoulives, étoient pour le repos de Landry, Prêtre & Chanoine.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

Le nom d'Alain étant assez commun dans le douziéme & le treiziéme siécles ; c'est ce qui a été cause que plusieurs ont attribué à l'Evêque d'Auxerre des ouvrages qui ne lui appartiennent pas. Le Théologien Robert Holkot est le premier : Oudin depuis lui dans une dissertation expresse a essayé de prouver qu'il étoit le même Alain, dont on débite des Histoires singulieres dans l'Ordre de Cîteaux. Quelques Ecrivains lui ont attribué une compilation de Canons qu'il n'a jamais fait, trompez par un manuscrit de l'Abbaye de Clervaux, qui n'est autre que le Décret de Gratien dont il y avoit fait présent, & sur lequel son nom se trouve pour cette raison. Un manuscrit de l'Abbaye de Vauluisant que j'ai vû, lui donne le nom de *Petrus Alanus* à la tête de la vie qu'il a écrit de S. Bernard. (*a*)

Voyage Litt. de Martene T. 1. p. 103.

Suplément à la dissert. sur l'état des sciences jusqu'à Phil. le Bel. pag. 293. chez Durand 1741.

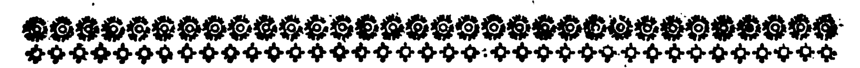
Au reste j'ai cru ne pas devoir finir l'article de l'Evêque

(*a*) J'ai tâché de faire voir dans un de mes Recueils les raisons qu'il y a d'attribuer au célébre Docteur Alain, mort plus tard que notre Evêque, les ouvrages écrits contre les Albigeois, & dédiés à Guillaume Seigneur de Montpellier.

Alain, sans remarquer qu'un Ecrivain Anglois qui se trouva en France, vers le tems de son Episcopat, ayant apporté en Angleterre le Catalogue des Evêques de plusieurs Eglises de ce Royaume, un autre Ecrivain qui copia ces Listres, fit là-dessus une observation expresse, que parmi ceux de l'Eglise d'Auxerre, de cinquante-cinq qu'il y en avoit eu jusqu'alors, on en comptoit trente-deux Saints dont deux étoient Martyrs & qu'on ne trouvoit presque dans aucun Evêché qu'il y eût eu un si grand nombre de Saints Evêques.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

V. Les Preuves. n. 28.



CHAPITRE X.

Histoire de la vie & des vertus de Guillaume de Toucy LVI. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

LA retraite d'Alain ayant obligé le Clergé d'Auxerre à se pourvoir d'un Pasteur, ce Clergé, pour éviter l'inconvénient qui venoit d'arriver, jetta les yeux sur un Ecclésiastique de renom, qui étoit du pays, & qui y faisoit sa résidence. Cet Ecclésiastique avoit été Archidiacre de l'Eglise de Sens, avant que d'en être fait Prévôt, & ce n'étoit que depuis un an ou environ qu'il étoit devenu Trésorier de celle d'Auxerre. Il s'appelloit Guillaume de Toucy, frere de Hugues de Toucy, Archevêque de Sens, fils de Girard de Narbone, qui a été le premier surnom des Barons de Toucy, & d'Agnes sortie d'une famille noble. Pendant qu'il résida dans l'Eglise de Sens, il se distingua beaucoup par ses manieres généreuses. Aucun Ecclésiastique en France n'avoit un si grand train que lui, & aucun n'exerçoit l'hospitalité avec tant de splendeur. Ce fut à sa sollicitation, que Hugues son frere, invita le Pape Alexandre III. qui n'étoit pas encore reconnu, de se retirer à Sens. Comme ce Pape avoit un compétiteur, les Princes même apprehendoient de s'engager trop promptement du côté d'Alexandre : mais Guillaume moins craintif, alla au-devant de lui & l'amena en France : ce qui lui fournit des occasions de faire éclater sa magnificence encore plus qu'auparavant, pendant le séjour d'un an & demi que ce Pape fit à Sens.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Ayant été sacré Evêque d'Auxerre le Dimanche second jour de Juillet de l'an 1167, il ne tarda point à faire son entrée, accompagnant cette cérémonie de présens, tant envers l'Eglise qu'envers le Chapitre. Mais aussi-tôt après il partit pour Rome, à dessein de reconnoître pour Pape Alexandre III; & l'auteur de sa vie qui avoit été témoin de ses actions, remarque qu'il fut le premier des Evêques de France qui fit cette démarche: circonstance qui paroît avoir besoin d'explication. Cet Ecrivain continue à représenter ce Prélat comme un homme accompli, qui oublia l'ancien faste avec lequel il parut à Sens, & qui ne conserva de ses pratiques précédentes, que la vertu d'hospitalité; qui se rendit affable à tout le monde, se montra compatissant envers les affligés, libéral envers les pauvres, & se comporta dans tout cela avec une admirable simplicité. Amateur des Offices de la nuit & des autres prieres de l'Eglise, il ne se couchoit presque jamais, qu'on ne l'entendît prononcer quelques Pseaumes: Il faisoit la même chose lorsqu'il se réveilloit la nuit. Il célébroit tous les jours la Messe, à moins qu'il ne lui survint un grand empêchement. Etant en voyage à cheval, il parloit fort peu de ses affaires: mais, ou il récitoit tout seul des Pseaumes, ou bien faisant aller à côté de lui un de ses Ecclésiastiques, ils récitoient par versets alternativement le Pseautier en entier, ou en partie, suivant la longueur du chemin, & ils y joignoient quelquefois les Litanies. Il se concilia l'amitié des Princes, des Evêques & de tout le peuple, aimant à consoler les malades, à leur administrer les Sacremens: & son pouvoir fut si grand auprès de Dieu, qu'il eut le don d'opérer des guérisons miraculeuses.

Un jour qu'il étoit aux environs de Corvol, du côté de Varzy, il trouva devant la porte d'une maison une femme désolée de la maladie survenue à son fils qu'elle amenoit à la bénédiction de l'Autel des Moines de Fontenet. (a) Ayant appris que ce jeune homme étoit à l'extrémité, il entra dans la maison, se plaça auprès du vil grabat, sur lequel étoit couché le malade, lui toucha le visage & le front, le consola par ses discours, & l'exhorta à se confesser. Après qu'il l'eut entendu en confession, comme on vit qu'il vou-

(a) C'est proche Corvol l'orguilleux: la maison est de l'Ordre de Grammont.

ôlt resterencore, on lui proposa de faire rester plûtôt l'un de ses Chapelains, pour donner au malade le Viatique, parce qu'il étoit déja environ neuf heures, & que le peuple l'attendoit pour la cérémonie de la bénédiction: *Je n'ai rien plus à cœur*, répondit-il, *que de faire l'œuvre de Dieu; je ne sortirai point d'ici, que le malade n'ait reçu la Communion.* Il m'ordonna donc, dit l'Ecrivain, de monter sur son cheval, pour apporter le Viatique de la Chapelle de Fontenet, qui en étoit éloignée environ d'une demi-lieue; & lorsque je fus de retour, lui sans se rebuter de la malpropreté du lieu, ni de la puanteur qu'exhaloit le malade & le lit, fléchissant le genou, il lui administra la communion, lui donna sa bénédiction, & après avoir dit plusieurs paroles de consolation, tant au fils qu'à la mere, il vint à Fontenet. » L'Historien ajoûte, que la bénédiction de l'Autel étant achevée, à peine eut-il commencé la Messe, qu'on lui vint dire que le jeune homme étoit mort. Il ne manqua pas d'en parler au peuple dans le Sermon qu'il fit pendant les Saints Mysteres; & dit tant de bien de ce pauvre défunt, qu'il alla presque jusqu'à assurer que son ame étoit en Paradis. Un autre jour, comme il passoit dans un chétif village, une femme sortant de sa chaumiere courut après lui toute éplorée, s'écriant: *Ayez pitié de moi, homme de Dieu; mon mari est à l'agonie, & n'en peut plus.* Touché de ses cris, il mit pied à terre & il entra dans la maison. Il y trouva le malade enflé par tout le visage & le col: de maniere que tirant à grand-peine la langue hors de sa bouche, il ne lui restoit que le souffle, sans qu'il pût prononcer aucune parole. L'Evêque versant des larmes se mit en prieres, toucha le visage & le col du malade en forme de croix, faisant passer souvent son anneau par dessus les membres affligés; & lui ayant donné sa bénédiction, il continua son chemin. Aussi-tôt les assistans s'apperçurent que le mal cessa. Peu de tems après, comme il repassa dans le même lieu, la femme accourut au-devant de lui pour le remercier, attestant à haute voix que c'étoit par ses prieres, que Dieu avoit accordé la guérison à son mari.

Il fit quantité d'autres actions d'humilité & de charité, que son Historien dit qu'il passe sous silence. Mais quoiqu'il fut bon & affable, il ne laissa pas de montrer de la fermeté,

Depuis l'an 1167. jusqu'en l'an 1181.

Tabul. Cap. Autiss. an. 1173. 1174. V. les Preuves.

lorsqu'il en fut besoin. Je rapporte dans l'Histoire des Comtes d'Auxerre, les diverses entreprises de Gui sur son Eglise, & sur le peuple d'Auxerre. L'Evêque s'opposa vigoureusement au Comte, lorsqu'il voulut mettre des troupes en quartier d'hiver dans les villages de Pourrein & de Chichery, qui sont des terres du Chapitre. Ce fut aussi lui qui empêcha ce même Comte de lever un tribut sur les habitans d'Auxerre qui bâtiroient des pressoirs. Pour s'opposer à la levée de la dixme de vin qu'il avoit aussi en vûe d'établir, l'Evêque fut obligé d'en venir à l'excommunication, & de jetter l'interdit sur ses terres: & au moment que le Pape alloit s'entremettre dans cette affaire, le Comte vint à resipiscence. En effet Guillaume fut autorisé même du Roi Louis VII, lorsqu'il s'opposa à l'érection d'une Commune que ce même Comte vouloit établir parmi les Bourgeois d'Auxerre sans son consentement. Le Prince confirma les prétentions de l'Evêque, par un diplome où il honore ce Prélat du titre d'ami. Le Comte étant tombé malade à Clamecy, ne trouva point de son côté d'ami plus sincere que l'Evêque d'Auxerre. Ceux d'Autun & de Nevers ne voulant point le réconcilier à l'Eglise, à cause du tort qu'il avoit fait à l'Abbaye de Vezelay, Guillaume se rendit caution pour lui (ce qui engagea les Barons à faire de même) & le Prélat lui donna l'absolution. Le Comte revenu en bonne santé conçut une si grande estime pour Guillaume de Toucy, qu'il ne l'appelloit plus autrement que son Patron ou son Protecteur: & même il voulut lui marquer plus amplement sa reconnoissance par plusieurs donations dont je parlerai plus bas. Il fit encore plus: car il se rendit à Sens, suivant l'ordre du Roi, pour y reconnoître authentiquement les Traités faits entre ses prédécesseurs, & les Evêques d'Auxerre Hugues & Alain. On y fit lecture de celui de l'an 1145 dont S. Bernard avoit été le médiateur, & des deux accords passez avec l'Evêque Alain. Il reconnut ces trois actes en présence de la Cour qui étoit alors à Sens, & il promit d'en observer la teneur, en présence de Hugues Archidiacre de Sens, Seguin Doyen d'Autun, Maître Lambert de Saulieu, &c. Le Roi de son côté ne marqua pas une moindre estime pour l'Evêque d'Auxerre. Lorsqu'il avoit occasion d'en parler, il avoit coutume de dire que

Ad petitionem dicti Episcopi amici nostri.

Cartul. Ep. Autiss. fol. 16.

Guillaume

Guillaume Evêque d'Auxerre, étoit à son avis, l'un des meilleurs Prélats de tout son Royaume. Ce fut ainsi qu'une douceur accompagnée de fermeté & de prudence, lui acquit une estime générale.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Ce qu'il fit pour la décoration de son Eglise Cathédrale est digne d'attention. Il la fit revêtir par dehors, d'un entablement de pierre : il fit refaire à neuf le pignon de devant & celui de derriere, avec les vitrages qui en dépendoient. Il fortifia la tour méridionale, & la fit recouvrir de tuiles au lieu de bois ; il renouvella entierement la couverture de tout le bâtiment, tant en poutres & chevrons, qu'en tuiles plombées qu'il fit employer pour plus grande sûreté. A l'égard des présens qu'il fit au trésor de la même Eglise, ils consistoient en deux articles ; premierement, il donna un parement très-beau ; en second lieu un vase d'argent du poids de huit marcs, pour contenir l'eau-benite. Je rapporterai plus bas ceux qu'il fit par son Testament dans sa derniere maladie.

Il faut compter parmi les augmentations qu'il procura au temporel de l'Evêché, le don que le Comte Guillaume étant relevé de maladie lui fit, de tous les hommes qu'il avoit dans le Vallon de la Chapelle de Saint-André, & celui de plus de trente familles de Varzy, que la mere de ce Comte lui fit, & dont il obtint à grands frais la confirmation par des Lettres Patentes. Outre les vignes & prés qu'il acheta au même lieu de Varzy ; il fit une acquisition considérable de place ou de terrain, qu'il destina pour y construire en partie la maison Episcopale, & y faire les fossés. Il acheta pareillement plusieurs familles à Corvol. Il fit bâtir à Gy des maisons, & le four bannal, entourra le Bourg de murs en grande partie, y fit planter des vignes, y acheta des familles & plusieurs autres biens, du nombre desquels est le Pré-du-Doyen. Il fit planter des bois à Charbuy & y acquit des prés. Non-seulement il acheta des vignes, des terres & des prés à Appoigny ; il augmenta encore le revenu par l'acquisition qu'il y fit de deux fiefs ; comme aussi par celle des prés & terres situées entre la riviere d'Yonne & le lieu nommé les-Chaumes, dont Hugues, Gentil-homme de Gurgy & sa famille, l'accommoderent, en lui quittant de plus (& cela pour de grosses sommes) les prétentions qu'ils avoient ailleurs dans les environs d'Appoigny. Son

L'acte de 1163. est dans l'ancien Gallia Christ. T. 2. p. 280.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

parent Etienne de Pierre-Pertuise, Seigneur de Bassou, s'étoit emparé de quantité de terres labourables du domaine Episcopal : il le traduisit à la Cour Ecclésiastique de Sens, & le fit condamner à les restituer. Et afin que les Seigneurs de Bassou ne pussent plus empiéter sur le territoire de l'Evêché d'Auxerre, il fit planter une grande croix pour servir de borne, & fit façonner par ses mains ces terres-là tant qu'il vêcut. Une inondation extraordinaire ayant emmené le moulin de Vernoy (a) il le rebâtit, & il acheta la portion que d'autres avoient sur ce même bien. Il bâtit à Toucy un Château complet & toutes ses dépendances, & il fit dans ce lieu des acquisitions comme ailleurs. S'il contribua à rebâtir la grande tour Seigneuriale de la même Ville, ce fut parce que Narjod, Baron de ce lieu, lui promit que toutes les fois que lui & ses successeurs voudroient joüir de cette tour, ils la livreroient à l'Evêque comme Seigneur Suzerain ; & que ceux qui en seroient établis les gardiens, feroient la même chose quand ils en seroient requis. Il acheta à Cône des Moines de Chalivoy la métairie de la Bruyere, située proche Villechaul, & plusieurs autres biens. *Villa catuli.* Quoique Hervé Baron de Donzy, homme très-puissant, ne cessât de l'inquiéter, il ne laissa perdre aucun des droits de son Eglise ; & même il le contraignit pendant sa derniere maladie, de venir le trouver à Auxerre, & de lui faire au pied de son lit, hommage de la Seigneurie de Gien. Entre les acquisitions qu'il fit à Auxerre on compte des droits de censive à Saint-Julien des maisons & des places, à l'entrée & au-dessous de l'Evêché, pour aggrandir le logis Episcopal. Ce n'est là au reste qu'une partie du bien que Guillaume laissa à ses successeurs. L'auteur de sa vie supprime le reste de ses acquisitions, pour parler de ses fondations & de celles qui furent faites de son tems, & ausquelles il donna la main.

Il y eut sous son Episcopat plusieurs nouveaux Autels fondez dans l'Eglise Cathédrale. Le premier & le principal fut celui de devant le Crucifix, que cet Evêque consacra sous le titre de la Croix, de S. Jean l'Evangéliste, S. Laurent, Saint Cyr & Ste Julitte, dont il y mit des Reliques, &

(a) Situé apparemment sur l'Yonne, vers un lieu planté de vernes, entre la riviere & le grand-chemin qui va du Pont de pierre à Regennes.

de S. Gilles : il y établit deux Chapelains qui étoient tenus de dire chaque jour la Messe, pour le repos de l'ame du Comte Gui & de celles de ses prédécesseurs, chargeant ses successeurs d'un muid de froment sur la terre de Gy-l'Evêque, de douze muids de vin sur le cellier Episcopal, six livres sur les Droits de Varzy, & dix livres de cire pour le luminaire de cet Autel à prendre sur les Foires d'Auxerre. Le second Autel étoit situé dans les cryptes ou caves, sous le choeur de l'Eglise, du côté de l'Evêché : il le consacra sous le titre de S. Paul, des Saints Cyr & Julitte dont les Reliques y reposoient, de S. Germain, & de Ste Marie Magdeleine, voulant que les Chanoines de Notre-Dame en eussent la desserte, & qu'ils priassent pour lui & pour Fromond son Clerc, qui le premier y avoit attribué des fonds. Il dota de même un Autel de Saint André situé dans les mêmes cryptes. Il donna à l'Autel de S. Nicolas & de S. Martin quarante sols de rente & dix livres de cire, à prendre sur l'Eglise de Briare. Il avoit une dévotion particuliere envers S. Martin : puisque dès le commencement de son Pontificat, il voulut que l'on célébrât solemnellement sa fête d'hyver dans la Cathédrale, & que l'on y sonnât les grosses cloches, donnant pour cela au Chapitre la moitié du bénéfice de l'Eglise de Bazerne. Il fit du bien à plusieurs autres Eglises long-tems avant sa mort. Il donna aux Chanoines de Notre-Dame de la Cité l'Eglise de Merry-Sec, & une rente sur l'Eglise de Blaineau. L'Eglise de Saint-Jean le-Rond ayant été rebâtie de son tems par Etienne Olland, ancien Cellerier de la maison Episcopale, il en fit la Dédicace ; & outre les sommes qu'il avoit fournies pour l'édifice, il lui assigna soixante sols à percevoir sur l'Eglise de Saint-Bry : & il établit deux Prêtres pour la desservir.

Depuis l'an 1167. jusqu'en l'an 1181.

Ex chart à Guill. de Selign. confirmativa anni 1208.

Les maisons Religieuses de la ville & du Diocèse participerent aussi à ses bienfaits. L'Abbaye de Saint-Germain commença à joüir d'une concession de cinquante sols de rente qu'il lui fit sur l'Eglise de Blaigny. Il donna aux Chanoines de Saint-Pere l'Eglise de Venouse ; & ce fut alors qu'on commença à y voir demeurer des Chanoines-Réguliers. Le titre de l'an 1171 porte qu'il y joignit la Chapellenie de Rouvret, sauf le droit & le revenu que l'Eglise de Saint-Germain avoit dans cette Chapelle. Il accorda aussi la mê-

Hist. Abb. S. Germ. in Humbaudo Abb. p. 578.

V. les Preuves.

me année conjointement avec Etienne Evêque d'Autun le différend qui étoit entre Odon Abbé de Saint-Pere, & Ascelin Abbé de Regny sur une portion de la dixme de Sougeres. Les Religieux de Saint-Marien eurent de lui la moitié de la cense de Vincelles, des terres qu'il avoit achetées à Taingy, & plusieurs biens dedans & dehors les murs d'Auxerre. On voit par les Archives de cette Abbaye qu'il leur donna l'Eglise de Vincelles avec la nomination ou droit de présentation, aussi-bien qu'aux Cures de Saint-Martin, proche leur Monastere, & à celle de Taingy: qu'il les accorda en 1168 avec Letheric Bailledard, & Milon son frere Chevalier, touchant des biens situés à Saint-Georges & proche leur Eglise, & en 1176 avec Pierre de Gurgy Chevalier & Hugues son fils, touchant leurs moulins situés dans sa terre de Gurgy, qu'il leur quitta aussi de son côté des dixmes qu'il avoit aux environs du ruisseau de Beauche, reconnoissant qu'elles appartenoient à l'Eglise de Notre-Dame hors les murs: & qu'il leur confirma en 1178 le don de l'écoulement des eaux de l'écluse des moulins de Mi-l'eau qu'Hervé Cellerier de la Cathédrale leur avoit accordé. Il assigna aux Religieuses de Crisenon vingt sols de rente sur l'Eglise de Menêtreau, & la moitié de la menue dixme de Leugny. Ceux qui ont vû le titre en original qui est de l'an 1170, assurent qu'il contient aussi le don de la présentation à la Cure de Menêtreau, celui de sept livres de cire à y percevoir; de plus, la somme de soixante sols à prendre sur le droit d'entrée qu'avoit alors l'Evêque: & que cette somme étoit destinée pour le soulagement des Religieuses malades. Il donna à l'Abbaye de Saint-Laurent l'Eglise de Siez; & à la priere de Geoffroy, Abbé de celieu, il remit en 1180 le Prieuré de Saint Eusebe dépendant de cette Maison, en possession du droit que l'Evêque Alain lui avoit donné sur les nouveaux Chanoines, dont ce Prieuré avoit été privé pendant un tems. Il établit sur la fin de sa vie un second Chapelain dans la Leproserie de la Charité sur Loire, lui accorda un Cimetiere, & fit des Réglemens concernant la direction de cet Hôpital. Enfin de crainte d'être trop long, je concluerai avec l'Auteur de sa vie, qu'il avoit fait du bien à toutes les Maisons Conventuelles de son Diocèse, parce qu'il n'y en avoit aucune qui

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

ne fût tenue de célébrer solemnellement son Anniversaire. La fameuse Abbaye de Vezelai, qui est dans nôtre voisinage, quoique du Diocèse d'Autun, ne doit pas être exceptée; puisque ce fut ce Prélat qui lui assura la moitié des dixmes des deux Mailly, si l'on en croit quelques extraits d'un titre du 2 Août 1180.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Comme les Evêques décidoient encore alors en personne les causes Ecclésiastiques, sans qu'il fût fait mention d'Officiaux, cette occupation fut souvent celle de l'Evêque Guillaume, qui pour épargner à ses Diocésains les peines & les dépenses des procès, alla quelquefois à Varzy tenir ses assises, ainsi qu'en font foi plusieurs Chartes. Dans l'une qui est de l'an 1175 il énonce, que tenant ses plaids en l'Audience de Varzy, dans le Cloître de sa Cour Episcopale, assisté de Guillaume Abbé de Bourads, Geoffroy Abbé de Saint-Laurent, & Odon Abbé de Saint-Pere, de Renaud-Richard & Geoffroy de Chanquoil Chanoines d'Auxerre; de Rodolfe & Fromond ses Clercs, de Pierre Trésorier de Varzy & autres Chanoines de la même Collégiale, Miles de Nanvigne avec ses enfans & ses autres parens se sont présentés à lui, & ont reconnu avoir donné à l'Abbaye de Bourads, moyennant la somme de soixante & dix livres de la monnoye d'Auxerre, la Métairie de Cheus. Il est inutile d'en rapporter d'autres exemples.

Viole, *ex Tab. Boniradii.*

Il ne paroît pas que Guillaume sortit souvent hors de son Diocèse. Ce qui causa sa plus longue absence, fut le voyage qu'il fit à Rome pour se trouver au Concile de Latran. Un peu après son retour il alla à Reims pour assister au Sacre du Roi, Philippe Auguste qui s'y fit l'an 1179. Quelquefois aussi il fut obligé d'aller à Sens, pour les affaires de son Diocèse. Mais quoiqu'il résidât dans son Eglise, il ne laissa pas d'être souvent employé pour les affaires des autres. Il s'y présenta une négociation délicate, vers Etienne Evêque d'Autun, que Guillaume avoit connu, à cause qu'il avoit été Chanoine à Auxerre. Cet Evêque, après la mort de l'Abbé de Château-Censoir, Collégiale de son Diocèse, voulut se faire élire pour Abbé par les Chanoines de ce Chapitre. Le Pape Alexandre III écrivit à notre Evêque & à Matthieu Evêque de Troyes, d'éclaircir le fait, & ajoûta qu'au cas que l'élection eût été faite d'Etienne, elle étoit

contraire aux ſaints Canons. Celui pour qui le Pape s'intéreſſoit, étoit un nommé Seguin, Chanoine de Château-Cenſoir, neveu de l'Abbé de Saint-Germain des Prés. J'ai encore trouvé une lettre que Jacques Cardinal Diacre qui veilloit aux intérêts de notre Evêque à la Cour de Rome, lui écrivit; par laquelle il lui mande, que Seguin étant élû Abbé, il le prie de ſonger à le maintenir contre les pourſuites de l'Evêque d'Autun, qui, dit-il, devroit être content de l'Evêché qu'il a. Ces lettres n'ont rien qui déſigne clairement l'année dans laquelle elles furent écrites: & c'eſt pour cela que je les rapporte après toutes les actions de notre Prélat. Il y en a auſſi une de lui parmi celles de S. Thomas de Cantorbery dont la date eſt incertaine. Il écrit au Pape Alexandre, au ſujet de l'Evêque de Londres, & le lui ayant repréſenté comme auteur de la diviſion qui étoit entre le Roi d'Angleterre & le Saint Archevêque, il le prie de réprimer la témérité de ce Prélat.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Cod. 514. *S. Germ. Prat.*

Ibid.

Lib. 3. *Ep.* 85.

La fin de la vie de ce grand Homme répondit à la ſainteté de ſa conduite dans l'Epiſcopat. Etant tombé malade de la fiévre quarte, au mois d'Octobre de l'an 1180, il ſe retira dans l'Abbaye de Saint-Marien, & la maladie augmentant à l'entrée de l'hyver, il manda Thibaud Evêque de Nevers, Girard Abbé de Vezelai ſon parent, quelques Dignités & Chanoines de ſa Cathédrale, pour faire ſon Teſtament en leur préſence. Il ordonna d'abord que toutes les proviſions de ſa maiſon Epiſcopale, les chevaux & autres bêtes de charge fuſſent vendus pour acquitter ſes dettes. Il déclara enſuite, qu'il donnoit à l'Egliſe de Saint-Etienne une coupe d'argent du poids de quatre marcs, dorée dedans & dehors, pour y renfermer le corps de Notre-Seigneur; des tuyaux d'argent & des baſſins de même matiere pour le ſervice ordinaire de la même Egliſe; des vêtemens ſacerdotaux, deux aubes admirablement travaillées avec les étoles & les amicts précieux (c'eſt-à-dite parez *) une tunique avec la dalmatique, & une chaſuble dont l'orfroy étoit magnifique, des livres & généralement tout ce qu'il avoit dans ſa Chapelle: à quoi l'Ecrivain ajoûte, qu'il donna auſſi à la même Egliſe un orfroy dont on orna depuis deux chaſubles. L'Abbaye où il étoit au lit malade, fut alors plus favoriſée que les autres: il donna aux

* Comme on en voit à Paris, à Sens, &c.

Religieux de celieu les Eglises de Leugny & de Moulins, la présentation aux deux Cures, quarante sols de rente sur ces deux Eglises, & une terre située devant leur moulin de Gurgy. De plus le Curé de Taingy étant venu le trouver pendant la même maladie pour lui remettre les menues dixmes qu'il avoit retiré des mains des Laïques, il les donna à sa priere aux mêmes Religieux : il en fit autant de celles de Monbustel * Vaucelles & Faïel, que le Chapelain d'Oüéne vint pareillement remettre entre ses mains.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Tabul. S. Mariani.

* On prononce aujourd'hui Montbutois.

On admira, que quoiqu'il fût d'une telle foiblesse, qu'il ne pouvoit se tenir sur ses pieds, ni se lever de son lit, il ne diminua en rien de son abstinence ordinaire : de sorte que depuis la Saint Martin jusqu'à Noël, il fit toujours maigre. Il reçut pendant ce tems-là un si grand nombre de visites, que tout autre que lui n'eût pû y résister. Il faisoit recevoir chaque personne avec honneur, comme s'il eût été en parfaite santé, & après s'être répandu en remercimens, il disoit en pleurant à tous ceux qui venoient, qu'ils priassent le Seigneur de lui accorder une bonne fin. C'étoit le même langage qu'il avoit coutume de tenir, lorsqu'il étoit en santé, en sorte que, si on lui avoit souhaité toute prospérité temporelle, ou une longue vie, & d'être exempt de maladies, il répondoit aussi-tôt, que ce n'étoit pas là ce qu'on devoit demander à Dieu pour lui, mais seulement qu'il fît une bonne mort. Il resta en cet état d'affoiblissement jusqu'à la fin de Février, n'ayant de bon que la langue dont il prioit le Seigneur continuellement. Alors voyant la fin de sa vie s'approcher, il fit paroître devant lui tous ses commensaux & ses domestiques, leur pardonna tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre lui, les priant avec larmes qu'ils oubliassent aussi de leur côté, ce en quoi il pouvoit les avoir offensé, & il leur distribua le peu qui lui restoit, qui consistoit dans ses anneaux. Ayant mandé le Doyen & les Chanoines de son Eglise, il se recommanda à leurs prieres, leur fit excuse, disant que si ses emplois & ses occupations avoient été cause qu'il ne leur avoit pas fait de grands biens, au moins il avoit tâché de ne leur porter aucun préjudice, & qu'il les avoit tous aimé d'une charité sincere. Voulant cependant qu'ils se souvinssent de lui à perpétuité, il leur donna à ce moment, l'Eglise de Saint-Bry, destinant cent

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

sols à prendre sur son revenu, pour être distribués également aux Chanoines & aux Prêtres du Choeur de Saint-Etienne, qui assisteroient à son Anniversaire ; au reste du Clergé, comme on jugeroit à propos ; & le reste aux pauvres. Il les conjura ensuite, les larmes aux yeux, de faire en sorte, qu'après sa mort il ne s'élevât point de divisions parmi eux ; mais qu'aussi-tôt après son enterrement, ils envoyassent vers le Roi pour lui apprendre la vacance du Siége, & obtenir la permission d'élire un Successeur ; de procéder ensuite sans délai à cette élection, & de choisir une personne de science & de piété, parce que le retard pouvoit leur être préjudiciable. Il leur demanda encore en grace qu'ils fournissent les plus mauvais ornemens sacerdotaux de la Cathédrale, pour servir à le revêtir après sa mort. Ensuite poussant un grand soupir ; *Que celui là*, leur dit-il, *vous donne par sa miséricorde une paix véritable, qui étant sur le point de quitter ses disciples, leur dit : Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix.* Et après avoir confessé ses fautes en général & reçu d'eux l'absolution, il leur donna sa bénédiction, & les renvoya. Ne voulant obmettre aucune des formalités, il envoya aussi vers Gui, Archevêque de Sens, le suppliant de venir l'assister à la mort. Le Prélat quitta tout, & le trouva encore en vie. Le malade réitéra encore sa confession, & reçut l'absolution de son Métropolitain. Il lui recommanda ses neveux & sa famille, comme à un bon parent. L'Archevêque les prit sous sa protection, & lui promit de ne leur point manquer dans les occasions. La nuit suivante, comme on vit le mal augmenter, ses domestiques lui demanderent, s'il vouloit mourir sur la cendre & le cilice, comme il convenoit à un Chrétien : à quoi il fit signe qu'il acquiesçoit. Il fit sur soi un signe de croix, & en fit un autre sur ce dernier lit, & récita avec les Religieux de la Maison & les Clercs, les Pseaumes autant qu'il lui fut possible. La Communauté qui chantoit alors Matines la nuit, étant venue après cet Office pour le voir, environ l'heure de minuit ; il expira doucement en presence d'eux tous.

On ne peut exprimer la tristesse que tout Auxerre conçut le lendemain, à la nouvelle de cette mort. Ceux qui laverent son corps, & ceux qui assisterent, du nombre desquels

étoit

étoit l'écrivain de sa vie, furent surpris au-delà de ce qu'on peut dire, de voir qu'il n'avoit que la peau colée sur les os. On lui frotta de baume le visage, & après qu'on l'eût revêtu des habits Sacerdotaux & Pontificaux, on le porta dans l'Eglise du Monastere. Tous ceux qui accoururent, remarquerent, que son visage loin d'être pâle comme celui des morts ordinaires, étoit serein & vermeil; de sorte qu'il ressembloit plutôt à un homme dormant, qu'à un mort. Lorsque les Messes eurent été chantées, & qu'on eut achevé toutes les prieres, l'Archevêque de Sens se mit à genoux devant la biere, & baisa les gants qui couvroient ses mains & les sandales qu'il avoit dans les pieds: ce qui fut imité par un grand nombre de ceux du Clergé. Après quoi on descendit son corps dans un tombeau de pierre, à côté gauche du Sanctuaire, proche le mur. Il fut le premier des Evêques d'Auxerre, dit son Historien, qui fût inhumé dans cette nouvelle Eglise de Saint Marien. (*a*) Hugues son neveu Archidiacre de Sens, y fit élever depuis une espéce de mausolée ou effigie, qui a subsisté jusqu'au tems des guerres des Calvinistes.

Depuis l'an 1167 jusqu'en 1181.

NOTA plusieurs grandes Messes.

La maniere peu exacte dont le Pere Labbé a publié l'annonce de la mort de ce Prélat parmi ses chroniques, faisoit croire à quelques personnes que c'étoit à Toucy qu'il étoit mort, & qu'il y avoit été inhumé dans l'Eglise de Notre-Dame. Pour découvrir entierement la vérité qui paroissoit se montrer plus clairement dans la vie de cet Evêque, imprimée au même volume, je fis creuser le 14 Juin 1714 avec la permission des Supérieurs & de l'agrément du Prieur, au côté gauche du Sanctuaire de l'Eglise de Saint Marien-lez-Auxerre détruite depuis plus de six vingts ans; c'est-à-dire, au côté septentrional, proche lequel subsiste toujours une Chapelle du titre de Notre-Dame: & lorsqu'on eut relevé les ruines de cet endroit, & le pavé de l'Eglise que la chute de la voute avoit brisé, on trouva le tombeau de notre Evêque, un peu entr'ouvert du côté de la tête. Le corps étoit dedans en sa situation naturelle, mêlé cependant d'un peu de terre, depuis l'endroit de la tête,

Bibl. mss. T. 1. pag. 405.

(*a*) Il ne faut point conclure de-là qu'il y en eut d'autres depuis. L'Ecrivain présumoit que par la suite il y auroit d'autres Evêques d'Auxerre qui s'y feroient inhumer. Ce qui n'est cependant point arrivé.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

jusqu'aux reins. Les ossemens qui paroissoient tendres comme de la pâte, & couverts comme d'une espéce de gelée luisante, prirent leur consistence & leur premiere dureté, lorsqu'ils eurent vû l'air quelque tems. Nous otâmes la terre, sous laquelle nous trouvâmes plusieurs morceaux des ornemens dans lesquels il avoit été inhumé, dont l'or brilloit encore, & son sceau de cuivre rouge en forme ovale brisé en deux morceaux. Ayant rapporté ensemble ces deux morceaux, nous y lumes cette inscription: ✝ SIGILLVM GVILMI EPISCOPI AVTISIODORI. Elle étoit autour de la figure d'un Evêque représentée de son long. Ce cachet ou sceau étoit si véritablement celui de Guillaume de Toucy, que l'ayant appliqué sur des titres scellés de son tems, j'y trouvai une ressemblance parfaite; les ossemens du vénérable Pontife ayant été décemment levez par des Prêtres, & mis dans un linge blanc, furent portez au Palais Episcopal, où ils resterent jusqu'au jour anniversaire de son décès, à la fin du mois de Février 1715, qu'ils furent mis dans un petit tombeau de pierre que l'on avoit enfoüi au côté droit du Sanctuaire de l'Eglise Cathédrale. On y joignit le sceau trouvé dans son premier tombeau, & on y laissa une feuille de plomb avec une inscription qui marquoit le fait. Les deux autres inscriptions qui ont été mises à l'extérieur, l'une sur des carreaux d'ardoise qui couvrent le petit cercueil, l'autre au-dehors du chœur, vis-à-vis cet endroit, suffisent pour empêcher qu'on ne perde la mémoire de cette Translation. S'il arrive quelque jour, que l'on remue ce sépulcre, il ne faudra pas être étonné de n'y point trouver tous ses ossemens, parce que quelques-uns furent distraits par des personnes pieuses qui avoient de la dévotion à ce Saint Evêque. (a) Il ne faudra pas non plus être surpris que sur le couvercle du tombeau, il soit compté pour cinquante-sixiéme Evêque, au lieu de cinquante septiéme; cette supputation ayant été faite, suivant la correction des Tables de nos Evêques, où l'on ne regarde S. Valere & S. Valerien que un seul & même Prélat.

Son nom paroît dans le Nécrologe écrit, il y a quatre cent cinquante ans à l'usage de l'Eglise Métropolitaine de

(a) Ayant été l'Auteur de cette dé- ... de la machoire d'en haut du côté droit couverte, ... erus devoit retenir le bout ... où tiennent encore quatre dents.



Sens, en ces termes ; *iij Kal. Martii, obiit Guillelmus hujus Ecclesiæ Præpositus & posteà Autissiod. Episcopus.* Il est à croire que ce fut son neveu Hugues l'Archidiacre qui l'y fit inscrire, & qui y fonda son Anniversaire, de même que cet Evêque avoit fondé dans celle d'Auxerre, celui de Hugues de Toucy son frere, Archevêque de Sens. Je l'ai aussi trouvé au 28 Février, dans les extraits du Nécrologe de l'Abbaye de Farmoutier publiez à la fin de la nouvelle Histoire de l'Eglise de Meaux.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1182.

CHAPITRE XI.

Recueil des actions de Hugues de Noyers, cinquante septiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Quoique Guillaume de Toucy eût recommandé avec grand soin aux Chanoines d'Auxerre d'entretenir la paix après son décès, & de prendre garde à ne point se diviser pour l'élection de son successeur, les choses ne se passerent point avec toute la tranquillité qui eût été à désirer. Robert de Saint-Marien, qui vivoit alors, dit que cette élection excita de grands troubles qui durerent long-tems & qui causerent beaucoup de dommage à l'Eglise. Il dit plus bas, que les Chanoines étant assemblés en 1182, choisirent pour Evêque, Garmond qui étoit depuis peu Abbé de Pontigny ; & que ce ne fut pas tant en considération de son mérite, qu'en vertu des sollicitations de son frere Gilles qui étoit premier Ministre du Royaume. C'est sans doute en conséquence de cette élection, qu'on trouve dans une sentence d'Henri Evêque d'Albane Légat Apostolique, du premier Avril 1182 en faveur du Monastere de Sainte Croix de Bourdeaux, que G. élû Evêque d'Auxerre fut l'un des deux Conseillers de ce Legat à Poitiers. Quelques Dignités de l'Eglise d'Auxerre s'étant opposées à l'élection de Garmond, l'élû & ses adversaires allerent à Rome : Mais comme de part & d'autre, il y eut de fortes raisons à discuter, l'affaire tira en longueur : Pendant ce tems-là une grande mortalité étant survenue à Rome, Garmond y mourut (le 15 No-

Ampliss. Collect. Martene, T. 7. p. 91.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

vembre) & avec lui plusieurs de ses partisans, & de ceux qui lui avoient été contraires. Ce fut ainsi que la difficulté fut levée: & comme si Dieu eût voulu marquer qu'il desapprouvoit les démarches du Ministre Gilles, en même-tems que son frere mourut à Rome, il fut disgracié en Cour & privé de sa charge. La nouvelle de la mort du Prétendant étant venue à Auxerre, les Chanoines jetterent les yeux sur le Trésorier de leur Eglise qui étoit Hugues de Noyers, fils de Miles, Seigneur de Noyers & d'Odeline, Dame de la Gesse, fille de Clarembaud, Seigneur de Chappes au Diocèse de Troyes. Cette élection se fit vers la fin de Janvier. Mais la cérémonie du Sacre de l'Evêque ne fut faite que le Dimanche, treiziéme jour de Mars 1183, & son entrée solemnelle suivit peu de tems après avec les formalités ordinaires, de la part des quatre Barons, du nombre desquels fut Hervée de Donzy. (*a*)

L'Ecrivain de sa vie, qui, selon les apparences fut un Chanoine de la Cathédrale, est plus diffus que n'avoient été ceux qui ont rédigé les actions des Evêques précédens: & contre le propre d'un Historien, il se répand quelquefois en des réflexions qu'il auroit pû omettre. A l'égard du détail de son Histoire, il entre dans de si grandes particularités, qu'il n'oublie pas même la description du corps de la personne dont il parle: Et comme il n'est point flatteur; après avoir rapporté les bonnes qualités de ce Prélat du côté de l'esprit, il ne tait nullement les mauvaises, & dit ingénuement en quoi il fut répréhensible.

Hugues étoit donc d'une médiocre stature, beau de visage, sage & adroit, d'un si bon conseil dans les affaires que son sentiment prévalut toujours: il avoit le talent de persuader & étoit fort éloquent; sa facilité à parler de toutes choses & même des arts, tant libéraux que mécaniques, étoit si grande, qu'on eût dit qu'il eût étudié dès sa jeunesse toutes ces sortes de sciences. Souvent il s'amusoit à composer des Cantiques Latins & à les mettre en chant: Mais étant d'un naturel fort vif, il ne pouvoit pas gagner sur soi

(*a*) Le Regiſtre des Lettres du Pape Alexandre III publié par D. Martene *Tom. Ampl. Collect.* en contient une donnée à Rome, *viij Cal. Junii* au sujet d'une Eglise du Diocèse d'Orleans, & le Pape y marque qu'on termine cette affaire en présence de Hugues Evêque d'Auxerre. Cependant Alexandre étoit mort avant que Hugues fût fait Evêque.

de laisser reposer ses productions. Comme il les publioit trop tôt on en voyoit aisément les défauts, & s'il paroissoit qu'on y applaudît, ce n'étoit que par complaisance. Il aimoit à se voir accompagné d'un grand nombre de Gentils-hommes, & se plaisoit à parler avec eux de la maniere de faire la guerre. Pour se mettre au fait, il lisoit souvent Végéce Renat, qui a traité de ces matieres. Il marquoit une grande affection à tous ceux de sa maison, n'étoit nullement fier avec eux; & il réservoit son air de grandeur & de noblesse pour les occasions où il se montroit en public, dans lesquelles il paroissoit avec une grande suite, soit d'Ecclésiastiques, soit de Gentils-hommes. Ce fut ce qui l'obligea à faire de grandes dépenses, & ces dépenses l'engagerent à lever sur ses Sujets des droits plus forts qu'à l'ordinaire. Opiniatre dans ses sentimens, il s'attira plusieurs adversaires: mais souvent il restoit victorieux à la fin des disputes; & lorsqu'il avoit conçu de la haine contre une personne, il tâchoit de lui faire ressentir son pouvoir. (a)

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Si les défauts dont je viens de parler furent compensés par les bonnes qualités qui dominoient en lui; une des meilleures fut le zéle qu'il montra contre les fanatiques de son siécle. Etant informé qu'une branche d'Albigeois avoit pris racine dans la ville de la Charité sur Loire, il s'y transporta pour les convertir ou les chasser. Il vint à bout de l'un & de l'autre: Un grand nombre s'étant retirés dans d'autres Diocèses, y firent pénitence publique & abjurerent leur hérésie: d'autres plus entêtés reprirent le chemin du pays d'où ils étoient venus: & la maniere dont notre Evêque s'y prit, tourna si fort à sa gloire, qu'on lui donna le nom de *marteau des Hérétiques*. Il s'étoit élevé en France dans le commencement de son Pontificat une secte de gens qui soutenoient que tous les hommes devoient être d'égale condition. Ils s'étoient ligués ensemble sous prétexte de charité mutuelle avec de grands sermens de s'aider les uns les autres; & pour se reconnoître entre eux, ils mettoient sur leurs capuchons de toile des figures de plomb de Notre-Dame du Puy en Vellay. Ces sortes de gens ne portoient aucun respect aux Puissances, & ignorant que la servitude est l'effet du péché, ils se disoient être dans l'état de li-

(a) Vincent de Beauvais dit qu'il étoit habile dans l'un & l'autre Droit.

berté où le premier homme fut créé. Cette hérésie repandue en France, l'étoit encore davantage dans le Berri, & dans la Bourgogne. Ceux qui la soutenoient, étoient principalement dans les terres appartenantes à l'Evêque d'Auxerre, & ils ne songeoient pas moins qu'à tirer l'épée, pour s'assurer cette liberté qu'ils vantoient si fort. Hugues fit un essai de ses forces sur ceux qui demeuroient au Village de Gy, à une lieuë & demie d'Auxerre. Il y vint avec une troupe de soldats, y fit la recherche des *Caputiés* : (c'étoit le nom qu'on leur donnoit) & autant qu'il en trouva, il les fit arrêter prisonniers, les condamna à une amende pécuniaire, leur fit couper leurs capuchons, & leur ordonna de passer une année entiere tête nue. Ils auroient été en effet toute l'année en cet état, si ce n'est que l'Archevêque de Sens, Gui de Noyers, son oncle, passant par ce village, fut touché de voir ces pauvres gens la tête exposée aux injures de l'air, & pria son neveu de se contenter de ce qu'ils avoient fait de pénitence jusqu'alors. Le Vicomte d'Auxerre nommé Evraud de Château-Neuf ressentit encore plus qu'eux les effets du zéle de Hugues de Noyers. Ce Vicomte exerçant sa fonction à Auxerre, & voulant y faire arrêter un homme qui l'avoit offensé, le fit poursuivre jusques dans l'Eglise de Notre-Dame-la-d'hors où il s'étoit réfugié, & ceux qui l'y trouverent, eurent l'inhumanité de le tuer sur la place. Cette cruauté accompagnée d'infraction de l'immunité Ecclésiastique, fut attribuée à Evraud. Ce Vicomte disgracié à la cour de Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre, se retira vers Hervé, Comte de Nevers; & pendant qu'il y exerçoit la fonction de Vicomte, il arriva que le Légat Octavien assembla un Concile à Paris. Hugues qui bruloit de zéle contre les hérétiques, & qui croyoit apparemment que par là il pouvoit expier ce qui étoit répréhensible dans sa conduite, le dénonça au Concile, tout étranger qu'il fut à son Diocèse; il fit écouter des témoins contre lui, & obtint une Sentence qui le condamnoit au feu. Ce fait arriva l'an 1201 selon Robert de Saint-Marien. On voit aussi pa une des lettres d'Innocent III, que notre Evêque avoit fair venir à la Charité sur Loire, Pierre de Corbeil, Archevêt que de Sens, avec les Evêques de Nevers & de Meaux pour achever de détruire l'hérésie; & que ces Prélats ayan

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Caputiati.

appris en ce lieu, que le Doyen de Nevers étoit de cette secte; l'Archevêque le cita à Auxerre pour s'y purger: qu'il s'y rendit, & ne put être convaincu de ce qu'on lui imputoit.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Après ce que je viens de raporter touchant l'ardeur, avec laquelle Hugues se portoit contre les Hérétiques, il n'est pas difficile de croire qu'il étoit animé du même feu contre les ennemis des droits de l'Eglise. Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre fut cause, que pendant près de quinze ans les Eglises de la ville resterent en interdit, excepté quelques intervalles de tems où les deux puissances sembloient être d'accord. J'ai marqué ailleurs en parlant de ce Comte l'expédient que l'Evêque & le Chapitre trouverent, de faire annoncer par une des grosses cloches de la Cathédrale l'arrivée de ce Comte, afin qu'on observât l'interdit à l'instant qu'il entreroit dans la ville, & qu'on cessât de l'observer, lorsqu'il en seroit sorti. Ce Comte voyant que l'Eglise employoit contre lui les armes qui étoient en sa disposition, se servit aussi de celles qu'il croyoit lui convevir comme Seigneur, & fit déclarer à son de trompe, l'Evêque, les Chanoines & tout le Clergé, bannis de la ville. Il fit plus. Comme on lui présenta un jour un enfant mort qu'on ne sçavoit où inhumer à cause de l'interdit, il ordonna de prendre l'enfant, & voulut qu'on le portât dans la chambre de l'Evêque, & qu'on lui fit une fosse au pied de son lit. Je rapporte dans l'Histoire des Comtes, la pénitence que l'Evêque fit subir pour cela à Pierre de Courtenay. Son Historien ne paroît pas trop approuver la rigueur dont il usa en cette occasion. On ne peut pas dire non-plus, qu'il ait admiré la maniére dont en usa le même Evêque, envers Pierre de Courçon, qui étoit Vicomte d'Auxerre avant Evraud; puisqu'en rapportant le fait, il ajoûte cette clause expresse, *licet forte in hoc ab Evangelicæ Religionis mansuetudine exorbitasse visus fuerit Episcopus*. Pierre de Courçon passoit pour être le conseil du Comte, & on lui attribuoit les mauvaises manieres dont ce Seigneur usa envers les Gens-d'Eglise. Hugues saisissant l'occasion où il vit le Vicomte remercié de ses services, le fit arrêter, & le fit promener par dérision dans une charette par toutes les rues de la ville où il essuya à loisir toutes les huées du peuple.

Hist. des Comtes d'Auxerre.

Labb. Bibl. MSS. T. 1.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Si l'on doit considérer toutes ces démarches, comme des effets du zéle de Hugues, pour les choses spirituelles, il faut convenir, par ce que je vais rapporter, qu'il avança infiniment davantage les affaires de l'Evêché, du côté du temporel. A commencer par la terre d'Appoigny, il éléva les édifices du Château de Regennes, au-dessus de ce qu'ils avoient été jusques-là, & les rendit beaucoup plus agréables. Ce fut lui qui commença les fossés qui y sont du côté du continent, & il les fit accompagner de murs & de quelques fortifications. Son dessein étoit de faire creuser de maniere qu'un bras de la riviere passât de ce côté-là, & que Regennes devint une Isle parfaite : Mais Thibaud, Comte de Champagne, s'y opposa avec main forte, & fit même détruire quelque ouvrage qui tendoit à cette fin. Hugues fit encore plus de dépense à Charbui pour le Château de Beauretour, qui étoit dans un pays de bois & de marécages. Il en fit une maison de plaisance qui pouvoit aller de pair avec celles des Princes. Outre les bâtimens magnifiques qu'il y construisit, il y forma un parc d'une grandeur énorme avec des garennes : & afin de rendre le terrain plus pratiquable & moins aquatique, il fit ramasser les eaux, de maniere qu'on vit trois étangs, l'un au-dessus l'autre par degrez; il fit arracher des bois en certains endroits, en fit planter en d'autres, il forma de grands & vastes jardins : & comme on remua beaucoup de terres dans tout ce pays, il se servit de cette occasion, pour rendre l'accès de cette maison difficile dans les tems de guerre, par le moyen des ponts & des portes qu'il fit multiplier de tous les côtés. Ce que ses prédécesseurs avoient fait bâtir à Cône & à Toucy, ne lui parut point digne de la magnificence Episcopale : il y fit construire des maisons qu'on pouvoit appeller des Palais. Varzy qui auparavant étoit exposé aux incursions des brigans, devint un endroit assuré. Il y fit réparer les anciens murs & bâtir de grandes tours sur les fossés. Il fit construire à neuf une maison Episcopale, auprès de l'Eglise Collégiale de Sainte Eugenie, avec des tours & autres marques de Seigneurie. Quant au Château qui étoit plus éloigné, il le mit en état de résister à tous les assauts, n'y épargnant ni tours, ni murs, ni fossés; & par le moyen de la fontaine qui sort de dessous l'Eglise dont il détourna le cours, il procura

Voyez la Carte où Regennes est dans une presqu'Isle de l'Yonne au-dessous d'Auxerre.

procura de l'eau pour le poisson de ces fossés, sans nuire aux moulins qu'il avoit fait construire dans le même lieu. Après avoir mis tous les bâtimens en bon état, il songea à augmenter le revenu de la terre. On ne lui payoit que fort peu de chose pour la dixme (de vin): il remit aux habitans plusieurs droits qui se levoient sur eux, sçavoir celui de la main-morte, la taille de Mars qui étoit de cinq sols par chaque feu, les droit de fourche & de rateau qui lui produisoient peu; & au lieu de cela, il établit que de dix gerbes de grain on lui en donneroit une, ce qui augmenta le revenu de cette terre, au-dessus du quadruple de ce qu'elle produisoit auparavant. La Charte est de l'an 1202, Le Vicomte, Pierre de Courçon avoit acheté la terre de Colanges-sur-Yonne, & tout ce que les Moines de la-Charité y possédoient. Hugues prétendant qu'il devoit avoir la préférence dans l'achat des biens Ecclésiastiques de son Diocèse, lui offrit de le rembourser, & seroit venu à bout de le déposséder, si le Vicomte n'avoit été alors en grand crédit auprès du Roi. Enfin après bien des tentatives, il vint à bout d'obtenir de ce Seigneur les dixmes, les oblations, & tout ce qui regardoit le spirituel, & outre cela une Maison que l'on appellà depuis dans ce lieu la Maison Episcopale. L'Evêque d'Auxerre avoit été tenu jusqu'alors de recevoir le Roi, ou celui qu'il députoit en son nom lorsqu'il passoit dans quelque lieu où il y avoit un Logis Episcopal, & de le traiter suivant sa dignité: ce qui étoit une charge fort onéreuse. Hugues ne laissa point passer l'occasion qui se présenta d'abolir cet usage. Le Roi étant devenu Maître du Château de Gien, appartenant auparavant à Hervé de Donzy, par un Traité qui portoit qu'Hervé épouseroit la fille de Pierre, Comte d'Auxerre; l'Evêque représenta à ce Prince qu'Hervé, son vassal, n'avoit pû lui céder ce fief à son préjudice, & demanda un dédommagement. Le droit de Procuration lui fut remis; & il obtint là-dessus des Lettres-Patentes, par lesquelles il paroît que ce n'étoit qu'à Auxerre & à Varzy, que l'Evêque avoit été tenu jusqu'alors de recevoir le Roi une fois par an: & la Seigneurie de Gien resta chargée comme auparavant de faire offrir à la Cathédrale d'Auxerre, le jour de la Fête de S. Etienne, second d'Août, un cierge de cent livres, sous peine aux

Receveurs de cette Terre, de payer cinq sols Parisis, pour autant de jours qu'ils seroient en retard.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Les avantages dont il fut favorisé, du côté du temporel, le rendirent plus entreprenant dans ce qui concerna les affaires de sa famille. Noyers qui étoit une terre de son patrimoine, sur la riviere de Serain, à sept lieues d'Auxerre, au Diocèse de Langres, fut l'objet de ses plus grandes dépenses. S'étant chargé de la tutelle de Miles fils de Clarembaud son frere, il employa tout le tems de la minorité de ce neveu à rebâtir le Château de ses ancêtres. On peut voir dans l'Historien de sa vie un long détail de tout ce qu'il fit. Ce même auteur ajoûte, que ce fut lui qui fit bâtir la Paroisse dans le bas, voulant qu'il n'y eût dans le haut où étoit le Château, que la seule Chapelle Seigneuriale. C'étoit un Oratoire magnifique, selon l'Ecrivain de ce tems là; à la construction duquel, selon le même Historien, il employa les biens des sujets de cette Terre, & en bonne partie les revenus de son Evêché, qui à son jugement auroient été mieux employés pour l'utilité de son Eglise ou pour le soulagement des pauvres. Quoique la situation de ce Château qui est sur une éminence, fut assez avantageuse, il n'épargna rien pour le mettre en état de défense contre les insultes des ennemis: de maniere que ni les Ducs de Bourgogne, ni les autres Princes ou Seigneurs du voisinage ne purent le prendre, & au contraire Hugues vint toujours à bout de les repousser. Et pour prouver qu'en tout cela, il ne dissipoit point le patrimoine de son neveu, il lui acheta une terre à une lieue d'Auxerre, appellée Vallan, qui lui coûta une somme considérable.

Bibl. Labb.

Il ne faut point conclure de tout cela, que cet Evêque n'ait fait aucun bien à son Eglise Cathédrale. Il lui donna deux paremens de soye très-précieux, qu'on appella l'ornement *de la Mirandole*. Son dessein étoit de faire couvrir de feuilles d'argent le crucifix situé à l'entrée du Chœur. Il avoit promis de donner pour cela trente marcs d'argent, & de laisser une croix d'or de trente deux marcs; mais la mort l'empêcha d'exécuter en son entier, ce qu'il s'étoit proposé. On lui attribue aussi plusieurs décorations faites au bâtiment, comme d'avoir aggrandi les fenêtres du frontispice

de l'Eglise, pour la rendre plus claire, d'avoir élevé le pavé de l'Eglise en faisant apporter des terres, & d'avoir refait ce pavé tout à neuf, & certaines autres réparations qui pourroient bien être les mêmes, que son prédécesseur avoit faites: au moins l'Auteur de sa vie paroît-il en douter. Mais il est certain qu'il donna au Chapitre, des dixmes qu'il avoit à Oisi, tant en bled qu'en vin, & outre cela cent sols à prendre sur l'Eglise de Saint-Bry. Ce fut aussi lui qui érigea les Fêtes de Saint Pelerin & de Saint Thomas de Cantorbery dans le rang des Solemnelles: Il assigna pour cela du revenu sur l'Eglise de Mézilles. L'acte de cet établissement est de l'an 1186. Son attention envers les défunts le porta pareillement à fonder les Obits de deux Archidiacres d'Auxerre; sçavoir celui de Deimbert de Pierre-Pertuis, qui est qualifié son cousin, au 19. Mai, dans les Obituaires du XIII siécle; & celui de Gui, aussi son parent. Il donna pour le premier trente sols de rente sur les Eglises de Sementron & de Lain, avec la remise des parétes ou parates des Eglises d'Oisi & de Lindry; & pour le second, quarante sols sur l'Eglise de Vermenton. On le regarde aussi comme fondateur des Chanoines de la Trinité dont les biens ont depuis été réunis au Chapitre. Les Evêques d'Auxerre avoient choisi l'Eglise souterraine de la Cathédrale, pour satisfaire leur dévotion particuliere. Hugues de Noyers s'appropria sur-tout la Chapelle de la Trinité, & il y établit quatre Chanoines, leur assignant des revenus sur l'Evêché, & l'Autel de Saint Barthelemy avec ses dépendances. Il reste aussi des vestiges d'une échange qu'il fit avec eux, leur cédant un moulin sur le ruisseau de Verre en compensation des terres d'Augy dont ces Chanoines l'accommoderent, parce qu'il vouloit les donner aux Moines de Fontenet. Il marqua sa dévotion envers la Sainte Vierge, en augmentant le nombre des Chanoines de la Collégiale de son nom, aussi bien que le revenu & l'édifice de l'Eglise. Mais le Chapitre de Varzy fut celui auquel il témoigna le plus d'amitié, après celui de la Cathédrale. Il laissa à ces derniers Chanoines sa Bibliothéque, ses ornemens Pontificaux, & plusieurs autres biens. Ce fut de son tems & en sa présence que fut faite *l'Elévation* des Reliques de S. Renobert, Evêque de Bayeux, qui auparavant étoient dans un tombeau de pierre.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Cartul. Capit. Autiss. fol. 51.

Ce mot est expliqué ci-dessus, pag. 237

Ex Charta Guill. de Selign. episc. success. an. 1215.

V. Les preuves.

Ex inscriptione tumuli S. Regnoberti apud Varziacum. On y lit le mot *Relevamen* & dans les Calendriers au 21. Août *Revelatio.*

S'étant réservé dans cette cérémonie les plus petits ossemens du Saint, c'est-à-dire, les phalanges des mains & des pieds, il s'en servit pour la Dédicace de l'Eglise du nom du même Saint (*a*) qui fut élevée à Auxerre, selon Vincent de Beauvais, dans l'endroit où avoit été la Synagogue des Juifs, que le Comte Pierre chassa de la ville. Robert de Saint-Marien nous apprend qu'il y érigea aussi un Autel sous le nom de S. Nicolas, & un autre sous celui de S. Antoine: ce qui prouve que c'est dans cette Eglise & non dans d'autres, qu'il faut rechercher l'origine du culte de ces Saints dans Auxerre. Hugues de Noyers est aussi le premier fondateur du Chapitre de Toucy: Guillaume son successeur le déclara positivement dans une Charte de l'an 1213, & il nous apprend qu'il avoit donné à ces Chanoines les deux Eglises de Notre-Dame, & de Saint Pierre, exemptes de toutes charges, excepté du droit de *parate*. Il faut ajoûter à ces pieux établissemens, celui de l'Hôpital d'Appoigny, ainsi qu'il est évident par une lettre de Gui, Ministre de l'Hôpital de Mont-Jou, à Guillaume de Seignelay, laquelle nous apprend que ce dernier Prélat qu'on avoit cru fondateur de cet Hôpital n'en est que le bienfacteur. Hugues autorisa aussi en 1196. l'augmentation que firent au Curé de Bazerne les Religieux de Saint-Marien, sur les dixmes de la grange du Bouchet.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Ex autographo.

Tabul. S. Mar.

L'étude du Droit-Canon qui commença de son tems à être plus cultivée qu'auparavant, forma plusieurs esprits à la dispute, & leur donna de grandes ouvertures pour la chicane. Ce fut sous son Episcopat que s'éleverent les premieres difficultés touchant certaines jurisdictions, telles que celle qui regardoit le Maître de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Cette difficulté commença en l'an 1187. Le Doyen, Guillaume de Seignelay, établit aussi alors sa jurisdiction sur les Paroisses d'Auxerre, & résista vigoureusement à l'Evêque. Mais une preuve que ce même Doyen n'avoit pas été convaincu de son droit, c'est qu'étant fait Evêque, il essaya de de détruire tout ce qu'il avoit établi précédemment. Ce fut

Vita Guill. Sel.

(*a*) Le titre de la consécration étoit une capsule de cuivre doré, ouvrage de ce tems-là, qui contenoit ces ossemens. On l'avoit retrouvé dans l'Autel primitif, lorsqu'on le démolit pour le reculer dans le fond. Il est fâcheux qu'on ait laissé de nos jours un simple Religieux, maître de disposer de ces ossemens.

aussi de la part de ce même Doyen, que Hugues de Noyers fut inquiété pour des arbres de la forêt de la Biche qu'il avoit fait couper, & conduire à Regennes, du consentement d'une bonne partie des Chanoines. L'Evêque condamné par une Sentence de la Cour Métropolitaine de Sens, rendit les arbres au Chapitre, & les fit conduire à ses dépens devant la porte de l'Eglise Cathédrale. Depius l'an 1183. jusqu'en 1206. *Ibid.*

Hugues eut aussi quelques démêlés avec l'Abbaye de Saint-Germain. Comme il marchoit avec grand train partout où il alloit, il ne menoit pas moins de quatre-vingt chevaux dans les visites des Eglises de son Diocèse; & à son exemple l'Archidiacre en menoit une douzaine, lorsqu'il faisoit les siennes. Humbaud, Abbé de Saint-Germain, se plaignit à Urbain III de ces excès qui causoient des dépenses énormes: & ce Pape statua par un Bref donné à Verone en 1186 que l'on observeroit à ce sujet les décrets du Concile de Latran. Radulfe qui avoit succédé à Humbaud, lui résista avec encore plus de vigueur, quoiqu'il eût reçu la bénédiction de ses mains. Lui & son Monastere secoüant le joug de l'Evêque Diocésain, obtinrent de Celestin III en 1183, que l'Archevêque de Sens fût desormais leur Juge ordinaire. Ce fut encore par un simple consentement du Pape, que Raoul essaya de convertir les redevances des vassaux du monastere, en d'autres droits, moyennant une somme qui seroit une fois payée. L'Evêque s'opposa à cette entreprise & reclama le plus qu'il put, suivant l'Ecrivain même de la vie de Raoul. Ce même Abbé ayant aussi obtenu le privilége de porter la mitre & l'anneau, Hugues prit la résolution de l'en empêcher; & l'on verra par la suite que ce fut ce qui lui abrégea les jours. Elvise, Abbesse de Saint-Julien, & les Religieuses avoient aussi fait de grandes plaintes à Celestin III en l'an 1196, entre autres de ce qu'il avoit refusé de conférer la Cure de Colanges-les-Vineuses, à Guillaume de Saint-Bry qu'elles lui avoient présenté, & sur quelques articles qui regardoient leur temporel. L'Archevêque de Sens & l'Evêque de Nevers furent commis pour examiner ces plaintes; & ils porterent sentence contre lui, dont un des chefs condamnoit l'Evêque d'Auxerre à payer sept deniers par an à l'Abbaye, pour un droit de censive, assis sur quelqu'un des endroits où s'étendoit depuis peu le

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Logis Episcopal, & une autre déclaroit que la même Abbaye pouvoit prendre une certaine quantité de mort-bois, dans les bois de Gy-l'Evêque. Hugues fut plus de six mois sans vouloir acquiescer à cette sentence; & enfin il s'y soumit à Brienon au mois de May 1198 en présence de l'Archevêque même, qui étoit Michel de Corbeil, de Gautier, Chantre d'Auxerre, Etienne Doyen de Senlis, plusieurs Chanoines d'Auxerre, Maître Thomas Chanoine de Soissons, Hugues Prieur de la Ferté-Milon, &c.

Tabul. S. Juliani.

On a déja vû ci-dessus quelques preuves de la bonne intelligence que cet Evêque entretint avec le Roi Philippe Auguste. Il en conserva des marques, jusqu'au point de se broüiller avec les autres Prélats, & même avec le Pape. Car, quoiqu'il eût été résolu dans un Concile tenu à Dijon en 1197, que le Royaume serviroit mis en interdit, & le Roi excommunié à cause de la repudiation qu'il avoit fait d'Ingelberge sa légitime épouse; Hugues ne voulut pas obéir à cet ordre ni faire observer l'interdit; & il aima mieux risquer de ne parvenir de sa vie à aucune Dignité superieure, que de perdre les bonnes graces de son Prince. Aussi, après la mort de Michel de Corbeil, Archevêque de Sens, arrivée en 1199, quoiqu'il eût eu les suffrages de tous les Chanoines de la Métropolitaine pour lui succéder, l'élection fut sans effet, parce que Innocent III s'y opposa, & fit mettre en sa place Pierre de Corbeil, qui avoit été son Maître pendant ses études en France. Ceci cependant ne broüilla pas notre Evêque pour toujours avec Innocent, puisque ce Pape le commit quatre ans après avec l'Abbé de Perseigne, & un Chanoine de Nevers, pour donner un Archevêque à l'Eglise de Reims, & le faire sacrer par les Suffragans, en cas que les Chanoines de Reims différassent de procéder à une seconde élection, un mois après la réception de la Bulle. Environ dix ans auparavant, les Chanoines de Langres se voyant dépourvûs de Pasteur; & étant partagés pour l'élection, avoient prié notre Evêque de prendre l'administration de leur Eglise, durant la Regale qui fut d'un an ou environ: & il s'en étoit acquitté avec toute l'exactitude qu'on pouvoit désirer. Il fit nommer pour Evêque Hilduin, qui fut rejetté d'abord, & ensuite admis.

Hist. Univ. Paris. Sac. XIII. p. 27.

Chron. Lingon. Gall. Christ.

Il ne me reste à parler que de quelques actes où j'ai trouvé

le nom de notre Evêque. Il est nommé dans un acte de Pontigny de l'an 1184 par lequel il obligea par serment Guillaume de Ligny, de ne plus molester les Religieux de cette Abbaye. Un de l'an 1196 par lequel il accorda Barthelemi, Chapelain de Bazerne, avec le Monastere de Saint-Marien, sur les dixmes que ce Monastere prenoit à Bazerne. Un autre de 1202, par lequel il paroît qu'il fut médiateur de la cession que fit Adam Abbé de Saint-Laurent dans son Diocèse aux Religieux de Font-Morigny, de tout le droit qu'il avoit dans la dixme de Cerilly ; & un quatriéme acte de 1206 qui est une donation qu'il fit à l'Abbaye de Regny. A l'égard des terres d'Augy qu'il donna aux Moines de Fontenet, Diocèse d'Autun, je n'ai point trouvé l'année de cette donation. C'est aussi notre Evêque Hugues qui est nommé dans des lettres sans date de la Reine Adele ; comme ayant été médiateur avec Jean Evêque de Nevers, au sujet du droit de procuration, que Maurice de Sulli Evêque de Paris exigeoit des Chanoines de S. Spire de Corbeil. Enfin l'Histoire de Saint Vincent de Senlis fait foi qu'en l'an 1191 il avoit été nommé par le Pape avec l'Evêque de Meaux, & l'Abbé de Saint-Germain d'Auxerre, pour examiner les priviléges de cette Abbaye, que Geoffroy Evêque de Senlis vouloit abolir.

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Tabul. Pontin.

Tab. S. Mariani.

Gall. Christ. nova T. 2. in Abb. Fontis morign.

Tab. Regniac.

Et Cartul. Ep. Parif. in Bibl. Reg. cod. 10312. 3.

In Bibl. S. Genov. Paris.

On croit que ce fut l'affaire qu'il intenta à l'Abbé de Saint-Germain au sujet de la mitre & de l'anneau, qui l'obligea à un second voyage de Rome. Tous les Abbés n'avoient pas des freres de l'humeur de Pierre de Blois, qui les détournassent d'user de ce privilége, ou de le demander. Hugues alla donc à Rome pour empêcher par autorité, ce qu'aucun conseil n'avoit pû détourner. Le Pape l'y reçut avec les honneurs convenables ; mais au bout de dix jours après son arrivée, il fut attaqué d'une grosse maladie qui le conduisit bien-tôt au tombeau. Le Pape & les Cardinaux assisterent à ses funérailles qui furent faites à Saint-Jean de Latran, dans l'Eglise contiguë appellée Constantinienne, & son corps fut mis dans un mausolée de marbre ; qui étoit tout entouré de ceux des Papes, mais un peu moins superbe, l'an 1206 le sixiéme jour de Décembre. L'Auteur de sa vie qui écrivit dans le même siécle, s'est donné la peine de rapporter les pressentimens qu'on croyoit avoir eu à Auxerre,

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

de cette mort ; tels que sont des apparitions, des chutes de bâtimens. Mais comme il n'y a aucun fond à faire sur ces sortes de choses, je n'en dirai rien ici, & je me contenterai d'en tirer les noms de ceux qui y sont spécifiés pour les placer à leur rang, dans le Catalogue des Officiers de l'Eglise dont ils étoient membres. L'Anniversaire de Hugues de Noyers se faisoit au treiziéme siécle dans la Cathédrale d'Auxerre le septiéme jour de Décembre. Il y avoit cent sols de distributions. A l'Abbaye de Saint-Laurent c'étoit le sixiéme jour, y ayant pour cela cinq sols d'assignés à la Communauté, sur l'Eglise de Saint-Hilaire de Gondilly. On y célébroit pareillement celui de Milon de Noyers son pere le 5 de May, par ce que c'étoit sous cette condition que Hugues avoit accordé à ces mêmes Religieux de Saint-Laurent les Annuels de chaque prébende vacante dans l'Eglise Collégiale de Varzy.

Il avoit composé quelques ouvrages : mais comme il ne pouvoit se résoudre à les retoucher ; ce qui parut avoir quelque cours pendant son vivant, tomba dans l'oubli après sa mort. Je ne m'éloignerois point de le croire auteur de quelques Proses ou Sequences des anciens Graduels de l'Eglise d'Auxerre, ou de quelques Hymnes, ou enfin de quelques Antiennes rimées selon le goût de ce tems-là. Ma pensée est fondée sur le texte de son Historien qui dit, *Plerumque etiam Latino eloquio, properato valde studio, cantica componebat & cantus.* La Prose de la Saint Etienne d'Août, *Sacri gleba corporis*, & celle de la Fête de S. Thomas de Cantorbery, *Plaude Cantuaria plausu renovato* ressentent assez le génie du douziéme siécle finissant. On a dû remarquer ci-dessus que ce fut lui qui voulut que la Fête du Saint Prélat Anglois fut solemnelle dans la Cathédrale.

Ancien livre de Proses de la Cath. d'Aux.



Vie

CHAPITRE XII.

Vie de Guillaume de Seignelay, cinquante-huitiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

LA Maison de Seignelay qui étoit très-illustre dès le douziéme siécle, & qui se trouvoit alliée, du côté des femmes, à la famille de S. Bernard, produisit un peu après le milieu de ce siécle deux Ecclésiastiques qui acquirent dans le monde une grande réputation. L'un & l'autre étoient fils de Burchard, frere de Deimbert, Seigneur du Château de Seignelay, & d'Aanor, fille d'André, Seigneur de Montbar, laquelle mena une vie très-sainte, & dont on lit des choses extraordinaires arrivées après sa mort. L'aîné s'appelloit Manasses; & le second portoit le nom de Guillaume. Comme ce fut celui-ci qui succéda à Hugues de Noyers dans l'Evêché d'Auxerre, je remonterai le plus haut qu'il sera possible pour le faire connoître. Son Historien qui paroît avoir été son contemporain, & qui écrit en homme bien instruit, dit qu'on s'étoit apperçu dès la jeunesse de Guillaume, d'une maturité qui surpassoit son âge, & que la gravité qu'il montra dès-lors, fut regardée comme de bon augure: que son pere qui paroissoit l'aimer plus que l'aîné, le menoit souvent avec lui à cheval, pour le former à l'état de Chevalier, auquel il le destinoit; mais que Dieu changea le dessein du pere, & inspira à Gui son frere, de l'élever parmi le Clergé. Gui qui étoit alors Prévôt d'Auxerre, ayant obtenu de Burchard avec bien de la peine cette séparation, lui fit étudier les matiéres qui convenoient à un Clerc: (*a*) après quoi Guillaume s'appliqua à l'étude du

(*a*) Guillaume dit dans la charte du don de ce qu'il avoit de dixme à Crevan, qu'il avoit été élevé dans l'Eglise d'Auxerre dès son enfance. Ce qu'il repéte dans celle du mois de Novembre 1223 qui est une fondation. C'est ce qui fait croire que ce fut à Auxerre que Gui le fit venir durant qu'il étoit Prévôt. Mais puisqu'il étudioit encore lorsqu'il fut choisi Doyen vers l'an 1196, il a dû être né vers l'an 1164: Ainsi Gui à dû ne le prendre sous sa conduite que vers 1175 à l'âge d'onze ou douze ans.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ce que j'ai mis ici en parenthese est dans l'Ecrivain de sa vie.

Droit Canon, & y étant devenu fort habile, il s'adonna si heureusement à la Théologie, qu'il surpassa en cette science tous ceux de ce tems là, (quoiqu'il soit constant qu'il ne devint jamais Professeur.) Formé dans la vertu aussi-bien que dans la science, par les Précepteurs que son oncle lui avoit donné, il devint bien-tôt digne de remplir des postes éclatans dans l'Eglise.

Guillaume pouvoit avoir vingt ou vingt-cinq ans, lorsque Gui de Noyers fut fait Archevêque de Sens: Avançant plus encore en science, qu'en âge, il fut fait Trésorier de cette Eglise, & Archidiacre de Provins. Pendant qu'il continuoit ses études ailleurs qu'à Sens vers l'an 1194, les Chanoines d'Auxerre l'élurent unanimement pour leur Doyen, & il vint résider parmi eux au bout d'un an & quelques mois. On a déja vû ci-dessus dans la vie de Hugues de Noyers, qu'il défendit contre cet Evêque la Jurisdiction Décanale; & qu'il l'obligea à faire rapporter des arbres qu'on avoit coupés dans une forêt sans le consentement du Chapitre. On peut lire dans son Historien ou dans le Catalogue des Doyens, jusqu'où il poussa la punition du Prieur, & de quelques Chanoines-Réguliers de Notre-Dame la-d'hors, que l'Evêque avoit ordonné, sans qu'il les lui eût présenté; & comment il usa de la voie de l'excommunication & de l'interdit, pour obliger le Comte Pierre à venir faire satisfaction en Chapitre, du tort qu'il avoit causé à la compagnie. L'expédient dont il se servit pour empêcher que les Chanoines n'alienassent aucuns des biens qui étoient situés dans les terres où ils avoient leurs prébendes, mérite plutôt d'être lû par curiosité, que d'être imité. L'établissement qu'il fit du petit Office de la Vierge aux jours ouvriers, montre que le Concile de Clermont sous Urbain II n'étoit pas suivi à Auxerre. Il y eut encore dans l'Office Divin d'autres établissemens ou retranchemens procurés par ses soins, du consentement du Chapitre. Entre autres usages il introduisit celui d'avoir tous les jours des Antiennes aux petites Heures composées d'autres paroles que du seul mot *Alleluia*, comme cela se pratiquoit la semaine de Pâques: ce qui, avec raison, paroissoit ennuyant, lorsqu'il se repétoit souvent durant toute l'année.

L'Ecrivain de son Histoire s'étend beaucoup à faire

voir l'étroite amitié dont il étoit uni avec son frere Manasses, Archidiacre de Sens & d'Auxerre. Il dit qu'ils n'avoient dans l'une & l'autre ville qu'une seule & même maison, même table, même lit ; & que leur union intime fut si connue, qu'on ne les appelloit point autrement que les Freres Senonois. Ils refusérent tous les deux l'Archevêché de Sens après la mort de Michel de Corbeil; & tous deux cependant par la suite devinrent Evêques dans la Province. Guillaume fut le premier placé. Le refus qu'il avoit fait de l'Evêché de Nevers, & tous les efforts qu'il avoit employé pour n'être point élevé sur aucun siége Episcopal, ne purent point empêcher qu'on ne l'obligeât d'accepter la charge pastorale de l'Eglise d'Auxerre. Le siége ayant vaqué environ deux mois, le Clergé & le peuple procédans à l'élection jetterent les yeux sur les deux freres Manasses & Guillaume. Le premier qui étoit Archidiacre, qu'on regardoit comme plus affable, d'un naturel plus doux, & par conséquent plus propre à gouverner, fut supplié d'accepter le fardeau. Ayant répondu qu'il en craignoit les dangers, & qu'il se jugeoit indigne d'être préféré à son frere le Doyen, qui le supporteroit mieux que lui : sur son refus, on prit la voie du compromis pour finir l'élection. Ceux que le Chapitre nomma pour cela, choisirent le Doyen. Il n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, que versant des larmes, il s'excusa d'accepter la charge, s'écriant qu'il ne convenoit pas qu'il fût préféré à son frere, qui outre la supériorité de l'âge, menoit une vie plus exemplaire que lui. Il s'éleva de cette sorte une sainte dispute entre deux freres qui avoient été jusqu'alors très unis, & qui n'avoient jamais eu qu'une même volonté. Tous les spectateurs de ce débat inesperé avoient les larmes aux yeux, sur ce qu'aucun des deux ne vouloit être préféré à l'autre. Enfin l'Archevêque de Sens qui étoit au pays, fut prié d'entrer au Chapitre pour les accorder ; & aidé des instances de l'un des freres, il engagea Guillaume à accepter. On crut qu'il avoit eu des vûes en se déterminant de ce côté-là; & que comme Guillaume possédoit deux Dignités dans son Eglise, il avoit voulu les rendre vacantes pour y pourvoir.

On ne sçait si l'une des raisons qui empêchoit Guillaume d'accepter promptement son élection, ne fut point la répu-

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

gnance qu'il avoit d'occuper une Dignité dont il avoit combattu les droits le plus qu'il lui avoit été possible. La suite du tems fit connoître que cette pensée n'étoit pas sans fondement. Ayant été élû le Vendredy d'après la Purification de la Vierge de l'an 1206, son élection étant confirmée par l'Archevêque, & bien-tôt consommée par la consécration, il montra une extrême attention sur le Temporel de l'Evêché. Voyant que c'étoit inutilement qu'on avoit envoyé des exprès au Roi, aussi-tôt après l'élection faite, pour lui demander la restitution de ce qu'il avoit perçu pendant la vacance, & même que les Sergens députés pour la conservation des droits Royaux avoient saisi ce que son prédécesseur avoit réservé pour être distribué aux Eglises, qu'ils faisoient des extorsions sur les débiteurs, fourageoient les bois qui auparavant étoient en bon état, & mettoient tout au pillage; il partit sans perdre de tems le jour même qu'il avoit été sacré, pour aller trouver le Roi, lui porta ses plaintes, obtint main-levée pour ce qui étoit dû à son prédécesseur, la restitution de ce qui lui étoit échu depuis la vacance, & la réparation des dommages: Et ayant traité avec le Roi, moyennant une très grosse somme d'argent, il obtint de lui pour son Eglise le privilége de la Régale; c'est-à-dire, que le Roi ne se mêleroit plus de la régie du revenu de l'Evêché pendant la vacance, mais que ce seroit le Chapitre qui gouverneroit le bien de l'Evêché, & le réserveroit pour l'Evêque futur. Il en étoit de même des prébendes de la Cathédrale: le Roi ne se réserva que le droit de chevauchée accoutumé. Ce Privilége qui a été imprimé dans l'édition latine de sa vie, fut accordé à Paris l'an 1206. C'étoit sans doute au mois de Février, puisque le sacre de Guillaume se fit vers le milieu de ce mois là au plutard: & quoiqu'en France on ne comptât encore alors que 1206, parce que l'année n'y commençoit qu'à Pâques, on comptoit à Rome 1207 depuis le premier jour de Janvier: C'est dont j'ai cru devoir avertir pour prévenir les erreurs & les objections. Il est resté des preuves, que les quatre Barons furent convoqués à son entrée dans Auxerre. Pierre de Courtenay s'en excusa, à cause des affaires qu'il avoit; mais il en donna reconnoissance la même année 1207. Hervé de Donzy qui n'avoit plus la Baronnie de Gien, crut n'y être pas

Christ. Roberti S. Mariani.

Gall. Christ. vetus.

tenu : mais comme il fut informé que c'étoit à cause de la Baronnie de Donzy, que ses prédécesseurs avoient fait cette soumission, il en passa aussi une nouvelle reconnoissance l'an 1209.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Robert de Sanit-Marien qui vivoit de son tems, dit qu'il étoit encore jeune, lorsqu'il fut fait Evêque, mais qu'il étoit mûr pour les mœurs. L'Historien de sa vie en fait un éloge plus ample. Il marque que ce Prélat n'entreprenoit ou ne consommoit rien, qu'il n'eût bien refléchi auparavant, & que c'étoit une coutume qu'il avoit pris de jeunesse; en sorte qu'il avoit souvent mieux aimé s'exposer à des pertes, que de précipiter les affaires. Quoiqu'il se montrât infatigable, lorsqu'il étoit question de poursuivre son droit, il n'étoit cependant pas de ces esprits revêches, mais il étoit doux dans la conversation : il observoit l'hospitalité, il prenoit soin des pauvres, il étoit modeste dans la prospérité, patient dans l'adversité; & il se comporta d'une maniere à servir de modéle à toute sa maison. Il avoit la conscience si timorée, que ceux qui le confessoient assurérent qu'il étoit aussi contrit pour de petites fautes, que si c'eût été des péchés griefs. Il aimoit tous ses Diocésains comme doit faire un vrai Pasteur : de sorte que voyageant à cheval dans son Diocèse, il s'arrêtoit pour écouter tous ceux qui avoient quelque chose à lui dire, soit sur le spirituel, soit sur le temporel, & leur donnoit si libre audience, que quelquefois ceux de sa compagnie s'ennuyoient de ce qu'il étoit si long-tems avec de simples particuliers. Son frere Manasses fut son conseil, tant qu'il resta Archidiacre de Sens & d'Auxerre. Il se soumettoit si absolument aux volontés de cet aîné qu'on eût dit que l'Evêque n'étoit qu'extérieurement au-dessus de lui. Ce mutuel accord eût duré plus long-tems, si Manasses n'eût été forcé d'accepter l'Evêché d'Orleans. On fit dès-lors cette remarque ; que comme au sixiéme siécle le Diocèse d'Orleans avoit fourni les deux freres aux Eglises d'Orleans & d'Auxerre, sçavoir Austrene & S. Aunaire ; à son tour celui d'Auxerre fournissoit deux autres freres, pour être Evêques dans les deux mêmes Eglises.

Leur ancienne union ne laissa pas de continuer malgré l'éloignement : & s'ils n'entretenoient pas entre eux une relation si fréquente, les affaires du public les réunissoient

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ampl. Coll. Martene T. 7. Col. 1422.

souvent ensemble. Ils se trouverent l'un & l'autre à la cérémonie de la Translation du corps de S. Benoît qui se fit en 1207 dans l'Abbaye de Fleury, au Diocèse d'Orleans. Tous deux furent délégués par le Pape en 1214 pour dresser un réglement, touchant l'Office Divin, dans la Cathédrale de Bourges. Dans quelques rencontres où il s'agissoit des intérêts de Guillaume, l'Evêque d'Orleans fut choisi pour arbitre; & en d'autres il servit seulement de témoin: ce qui prouve qu'il venoit souvent dans le Diocèse d'Auxerre. Mais l'occasion où leur liaison éclata le plus, fut l'affaire qu'ils eurent en 1209 avec le Roi, au sujet des troupes qu'ils devoient lui fournir. Ce Prince leur ayant fait enjoindre d'amener leurs Vassaux, & Ecuyers à l'armée que conduisoit le Comte de Saint-Pol, ils se mirent en chemin & se rendirent à Mante: Mais voyant que le Roi n'étoit pas en personne à l'armée, ils s'en retournerent, prétendant n'être obligez de marcher en campagne, que quand le Roi étoit le Chef de l'entreprise. D'autres disent qu'ils obtinrent permission du Roi de s'en retourner, à quoi il n'y a aucune apparence. Leurs Chevaliers & autres vassaux, ne les voyant plus à l'armée, s'en retournerent aussi. Le Roi se sentant offensé de ce procédé, fit saisir leur temporel sans toucher aux dixmes. Les Evêques de leur côté, tant par eux mêmes, que par l'Archevêque de Sens & leurs Comprovinciaux, prierent le Roi de leur donner main-levée. Mais voyant que loin de la leur accorder, à peine lui & ses Officiers leurs permettoient-ils de résider dans leurs Diocèses; ayant pris conseil, ils mirent en interdit les terres que le Roi possédoit dans l'étendue de leur territoire, excommunierent les Officiers qui leur empêchoient la jouissance de leur temporel, & leur donnerent ajournement devant le Pape Innocent III. Ils n'eurent pas grande satisfaction à la Cour de Rome. Tout ce qu'ils y purent obtenir, consista en deux lettres du Pape. L'une étoit adressée au Roi qu'il prioit de faire délivrer aux Evêques leur temporel, & même de leur pardonner, s'ils l'avoient offensé: L'autre lettre étoit adressée à l'Archevêque de Sens & à ses Suffragans, afin qu'ils portassent le Roi à la clémence, & qu'ils assistassent leurs confreres de leur conseil & de leur autorité. Ces deux lettres datées du mois de Décembre 1210

n'ayant eu aucun effet, le Pape en écrivit d'autres au même Roi plus de seize mois après, le priant qu'avant toutes choses, il remît les Evêques en leurs biens, & qu'après cela on jugeroit l'affaire à fond. Mais le Roi voulant joindre l'accessoire au principal, obtint un rescrit de ce Pape, portant commission à l'Archevêque de Sens, de connoître de cette cause, ou plutôt de l'accommoder à l'amiable. L'affaire n'avança pas pour cela davantage, par la précipitation de l'Archevêque, qui sans avoir égard aux intentions du Pape, condamna les Evêques après même qu'ils eurent appellé de ses procédures au Saint Siége. C'est pourquoi Innocent envoya une autre commission à l'Evêque de Troyes, à l'Abbé de Clervaux, & à Maître Henri Chanoine de Troyes, afin qu'ils cassassent la Sentence de cet Archevêque. En même-tems il pria par d'autres lettres séparées, le Roi & les Evêques de s'accommoder; & pour cela il leur proposa un expédient; à sçavoir, que les Evêques ayant levé l'interdit, comparoîtroient en Jugement devant le Roi, pour amander la faute qu'il prétendoit avoir été commise par eux; & que moyennant cette satisfaction, le Prince les remettroit en grace, leur donnant main-levée de leur domaine. Ce fut à quoi le Pape tacha de porter les Evêques, leur remontrant que l'arc qui est toujours bandé perd sa force, si on ne le relâche quelquefois, & que souvent les Rois se laissent plutôt gagner par la douceur, que par la rigueur. Ces dernieres lettres sont du 9 Juin 1212. Enfin l'affaire se termina comme le Pape l'avoit souhaité. Guillaume reconnut au mois d'Août suivant, qu'il étoit tenu de fournir au Roi des troupes comme les autres Evêques & Barons, & promit de le faire à la venir, sans s'engager de les conduire lui même, le Roi l'ayant dispensé de venir en personne à l'armée. Rigord dit que les deux Evêques recouvrerent tout ce que le Roi avoit confisqué: Mais Alberic de Trois-Fontaines, assure qu'il ne leur rendit que ses Droits Royaux *Regalia sua*; que tous les profits qu'il en avoit tiré lui resterent, à la réserve de trois cens livres qu'il voulut bien rendre à chacun d'eux.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Rigord.

V. Les preuves.

Les deux Evêques rentrés en grace, exercerent puissamment leur zéle contre les Albigeois, durant le voyage qu'ils firent en Languedoc l'an 1213. Pierre des Vaux de Cernay,



auteur du tems, donne de grands témoignages à leur vertu.
Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.
Il les appelle les deux principales lumieres de l'Eglise Gallicane, hommes très-constants, & dignes de loüanges en toutes choses. Avant leur disgrace le Pape les avoit commis avec le Doyen d'Auxerre, pour faire restituer à Simon de Montfort, une somme de cinq mille livres prise par certains Princes, sur le butin trouvé dans la ville de Carcassonne, qui avoit été attribué à ce Comte pour sa subsistance & pour celle de son armée. C'est ce qui porte à croire que dès ce tems-là ils avoient résolu de prendre la croix contre les Albigeois. Mais il n'y eut que le Doyen, nommé Renaud, qui partit pour lors: il mourut au siége du Château de la Val. Le renfort de troupes qu'ils menerent en Languedoc, vint fort à propos au secours de Simon de Montfort que plusieurs Seigneurs avoient quitté pour aller secourir le Roi contre les Flamans & les Anglois. Etant arrivés dans le pays où étoit Simon, ils le suivirent dans toutes les actions qu'il entreprit, exposant leur vie, rachetant les prisonniers, faisant des aumones aux soldats, & exerçant d'autres œuvres de charité. On peut lire dans le même auteur la part qu'eut notre Evêque à la cérémonie, dans laquelle un des parens du Comte Simon fut créé Chevalier de Jesus-Christ, pendant une Messe solemnelle célébrée par Manasses son frere, en pleine campagne, proche le Château d'Arian.

Ce voyage étant fini, la même union continua entre les deux freres, éloignés a ssez considérablement, quoiqu'ils fussent dans deux Diocèses limitrophes. On étoit si persuadé que leur amitié n'étoit pas capable d'altérer la justice en rien, que quelquefois on choisit Manasses pour Juge dans des différens où les intérêts de Guillaume étoient mêlés. Tel est celui qui fut terminé à Billy au mois d'Août 1214 sur la Forteresse de Murat qui relevoit de l'Evêque d'Auxerre, & sur laquelle l'Evêque d'Orleans fit un accord, ou Traité avec le Comte de Nevers. La mort termina enfin cette société fraternelle: Mais Guillaume qui supportoit avec constance les plus tristes événemens, ne fit rien sentir de la foiblesse humaine en cette occasion. Arrivé trop tard à Orleans pour y voir son frere vivant, il le trouva dans le cercueil. On remarqua pendant la cérémonie des funérailles

Gall. Christ. vetus, p. 292.

à

à laquelle il assista, que, quoique l'Eglise Cathédrale retentit de soupirs & de gémissemens, sur-tout de la part des pauvres, l'Evêque d'Auxerre resta seul sans changer de visage, les yeux secs, sans donner aucun signe de trouble. On ne peut croire au reste, que ç'ait été de l'avis de son frere qu'il regardoit comme un Saint, qu'il se comporta comme il fit envers ses successeurs Doyens de l'Eglise d'Auxerre. Son Historien dit, à la vérité, à sa loüange, que dans les jugemens il procédoit suivant les régles ordinaires, ne se détournant ni à droite, ni à gauche; mais il ajoute qu'il avoit la foiblesse d'écouter trop facilement les raisons qu'on lui suggeroit, lorsqu'il s'agissoit de soutenir ses droits; & que ce qu'on trouva de plus blamable en lui, fut l'ardeur qu'il témoigna durant toute sa vie d'étendre sa domination.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Il a toujours été juste que les Evêques soutinssent les droits & les honneurs attachés à leur dignité, principalement en fait d'hommage. Guillaume s'en fit rendre plusieurs. En 1109 Hervé Comte de Nevers, reconnut ce qu'il tenoit de lui; & lui donna acte comme les Tours ou Forteresses de Saint-Sauveur, de Château-neuf & de Cône, devoient lui être remises toutes les fois que bon lui sembleroit; comme de fait il lui fit rendre une fois celles de Saint-Sauveur & de Château-neuf, & les clefs de leurs portes entre les mains de Hugues son Archidiacre, accordant du délai pour le Château de Cône, jusqu'à ce qu'il fût de retour du voyage contre les Albigeois. Le Comte, Pierre de Courtenay, tâcha en vain de soustraire à l'Eglise d'Auxerre les hommages des Châteaux de Mailly & de Betry, en faisant sa soumission à la Comtesse de Champagne: Guillaume poursuivit ce Comte avec tant d'instance, pardevant des Juges nommés par le Pape, qu'il le réduisit à lui faire hommage l'an 1210, & à promettre de rendre ces Châteaux, selon le bon plaisir du Prélat, comme en effet il les remit pour un tems à son Archidiacre chargé de sa procuration.

Gall. Christ. vetus, p. 290.

Gall. Chr. vetus, p. 291.

Il ne paroît point que cet Evêque ait fait d'acquisitions considérables, pour augmenter les revenus de l'Evêché. Il acheta seulement dans Auxerre tout ce que Miles Filon Chevalier y possédoit en franc-aleu; à Varzy pareillement, il fit acquisition, moyennant une grosse somme, de l'hommage lige de tout ce que Guillaume de Chamlemi possédoit

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

dans l'appréhension où il étoit que ce Chevalier ne vendît ses droits au Comte de Nevers, ou à quelqu'autre puissant Seigneur; ce qui auroit pû causer un jour du trouble dans ce lieu & à l'Evêque même. Il achota aussi à Charbuy tout ce qui lui manquoit, pour avoir la Justice entiere dans cette Terre, dont il n'avoit auparavant qu'environ la quatriéme partie. On connoît entre autres le fief de Brecy, comme provenant de l'achat qu'il fit d'une veuve, appellée Hodierne; il en obtint l'amortissement d'Ithier de Toucy en 1209. S'il fit d'autres acquisitions, on verra ci-après, que ce fut pour les employer en donations ou à quelque pieux établissement. Il retira encore des mains de Guillaume, Comte de Sancerre, quelques parties des dixmes d'Appoigny qu'il possédoit comme infeodées. Ce fut dès la premiere année de son Episcopat, qu'un Bourgeois d'Auxerre s'avisa d'inventer l'usage du Tour qu'il fit placer sur deux piles du Pont d'Auxerre, pour aider à remonter les batteaux. Considérant que c'étoit sur son fond & dans son eau, que cette machine étoit placée, il se retint la moitié de l'émolument qui en reviendroit à ce particulier. C'est ce qu'on appelle autrement *le Aindard*. Il empêcha aussi par voie de Justice, les Tanneries de l'Abbesse de Saint-Julien, qui étoient au dessus du Pont, de s'avancer dans les autres endroits de la riviere qui lui appartenoient, & d'en rétrécir le lit. Cette procédure quoique de peu d'importance, fut l'une de celles qui furent remises à la décision de l'Evêque d'Or[illegible] en 1207.

Cartul. Ep. fol. 26. verso, & Gall. Chr. vet. p. 289.

Vers le commencement de son pontificat, il arriva dans le Palais Episcopal un accident extraordinaire. Un jour de Vendredi-Saint sur les neuf heures du matin, la voute de la grande sale tomba, entraînant avec elle les chevrons & les tuiles. Et quoiqu'un moment auparavant, il y eut eu en ce lieu des Pénitens qui attendoient ce Prélat pour se confesser à lui, Dieu permit qu'ils fussent tous retirés quand cet accident arriva, & qu'il n'y eût alors aucune des personnes de la Maison Episcopale. L'Evêque se voyant dans la nécessité de réparer ce dégat, fit rebâtir l'un des pignons de cette sale plus solidement & plus magnifiquement qu'il n'avoit été, & fit aussi élargir les fenêtres qui [illegible] très proprement. [illegible] depuis changé les [illegible]-

ses & rebâtir le tout avec encore plus de magnificence.

Guillaume n'ayant point eu d'autre occasion de bâtir dans ses Maisons Episcopales, que celle que je viens de dire, & voyant que de tous côtés on rebâtissoit les Eglises Cathédrales, ménagea une somme d'argent pour rebâtir la sienne qui menaçoit ruine en quelques endroits. Il fit commencer à détruire l'ancienne du côté de l'Orient l'an 1215. On n'eut pas besoin de jetter de nouveaux fondemens: Ceux qui avoient été assis sur le roc, sous l'Episcopat de Hugues de Challon, environ deux cens ans auparavant, furent trouvés solides & excellens: Mais comme on jugea que l'espace de l'Eglise souterraine qui se trouvoit toute faite, pouvoit servir à régler la largeur de celle qu'on alloit élever au-dessus, on ne crut pas devoir prendre d'autres dimensions, & on se contenta de l'élever beaucoup plus que n'avoit été la précédente. C'est ce qui a été cause que l'édifice parut un peu étroit quant aux bas côtés, lorsqu'il fut achevé. Toute l'ancienne Eglise inférieure ayant donc été conservée en son entier, quant aux piliers du dedans & aux cintres de la voute, on vit avancer considérablement dans l'espace d'un an l'ouvrage de la nouvelle. L'Evêque y employa pour cette premiere année sept cens livres du sien, outre les profits de l'Officialité & ceux du sceau, qu'il avoit destinés pour cela dès le commencement. Les années suivantes, il donna souvent par chaque semaine dix livres ou au moins cent sols, non compris les émolumens ci-dessus marqués. Moyennant ces aumônes, & les offrandes des peuples, avec tout ce que purent produire les quêtes faites dans son Diocèse & dans les Diocèses voisins, l'ouvrage continua d'avancer dans un goût qui fut trouvé d'une grande délicatesse. (a) L'Historien de la vie de cet Evêque s'étend à rapporter quelques événemens qui parurent tenir du miracle dans le tems de la démolition de l'ancien chœur. La Tour méridionale manquant de son appui ordinaire tomba sur celle qui étoit vers le Septentrion, sans que personne fût écrasé, par les précautions qu'on avoit prises, & une demi-heure après cette derniere tomba d'elle même, sans

Depuis l'an 1207. jusq'en 1220.

(a) Les premieres éditions du Dictionnaire de la Martiniere ont grand tort, de ne faire aucun éloge de cette Eglise, au moins du chœur. Morery & le Dictionnaire Universel de la France, sont plus équitables.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

autre accident. (a) L'Ecrivain ajoûte pour preuve de miracle, qu'aucune des cloches qui étoient dans ces deux Tours ne furent cassées, que les deux Jubés qui étoient adossés à l'un des piliers angulaires de ces Tours, ni les autels qui étoient sous chacun, ni la croix placée sur le Jubé Septentrional, ne furent presque pas endommagés, non plus que les châsses qui étoient sous l'autel de l'un de ces Jubés. Plus d'un mois après on retrouva sous les ruines au milieu du Choeur, le volume qui contenoit la Régle d'Aix-la-Chapelle & le Martyrologe, avec quelques livres Graduels sains & entiers, quoique le coffre qui les renfermoit, eût été brisé en piéces. Cette chute arriva l'an 1217 le Dimanche de devant le commencement des Offices de l'Avent, sur l'heure de midi. Au reste, en tout ce que l'Historien rapporte, il n'y a rien d'absolument merveilleux, ni qui n'eût pû arriver sous un autre Evêque, si dès-lors on eût affoibli le soutien de ces Tours.

Le Prélat ne songea pas seulement à l'embellissement matériel de l'Eglise de Saint-Etienne, il voulut encore l'enrichir d'ornemens. Il donna pour l'Autel un parement de soye fort grand & fort beau, avec deux autres moindres qui étoient cependant précieux. Les anciens Antiphoniers aïant besoin d'être transcrits de nouveau, il fit la dépense d'en fournir un complet en deux volumes; & le Chapitre fit faire deux autres volumes tout ensemble. Il ne faut point prévenir le récit de ce qu'il donna à la même Eglise, lorsqu'il la quitta. On connoit trois points où il procura du changement dans l'Office Divin. Il crut faire une excellente chose, en mettant fin à l'usage par lequel le treiziéme jour de Novembre l'Office étoit composé en partie de S. Brice, & en partie d'un S. Alexandre Martyr dont on possédoit le corps dans la Cathédrale. Ces partages d'Office se pratiquoient souvent à Rome en pareil cas, & à Auxerre même en d'autres jours. Laissant donc à S. Brice son véritable jour, il fit transporter au 14 la fête de S. Alexandre. C'est cependant ce qui ne convenoit pas, parce que cette

(a) Ceci est une preuve que ces deux Tours n'étoient point sur le devant de l'Eglise, comme la mode vint depuis de les y placer. Elles étoient aux deux côtés du chœur; comme on en voit encore à Chaalons-sur-Marne, à S. Germain des Prés de Paris, à Saint-Benoit sur Loire, &c.

Fête étant celle de la réception de son corps faite le 13 de Novembre au neuviéme siécle, elle ne pouvoit pas être ôtée de son jour. La réforme ordonnée par cet Evêque, a depuis été rectifiée par le dernier Bréviaire de l'an 1726. Le second établissement qu'il fit dans les rites fut d'élever les Fêtes des Apôtres, qui jusques-là avoient été d'un grade assez bas. Il statua qu'on les célébreroit plus solemnellement que par le passé, qu'on y sonneroit les grosses cloches, & qu'il y auroit un luminaire plus copieux: & pour tout cela il assigna quelque augmentation de revenu au Sacriste ou Trésorier. Le troisiéme article qui fut réglé par ses soins, fut que dans la suite, pour rendre plus solemnelle la mémoire de S. Etienne le jour de Noël, il y auroit après les Vêpres une Procession où tous les Chanoines seroient en chapes de soye avec un cierge à la main. Ce dernier article se pratique encore de nos jours.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ayant fait attention que pour la décence de l'Office Divin, ce qui s'y chante & ce qui s'y lit doit être disposé par le Sous-chantre & le Lecteur, & que personne n'acceptoit ces emplois, à cause de la modicité du revenu; il partagea, du consentement du Chapitre, une prébende en deux, & en assigna la moitié à chacun avec ce qui en dépendoit, outre leur ancien revenu. Se regardant en cela comme fondateur de ces deux Personnats, il s'en retint la collation du consentement du Chapitre & de celui de l'Archidiacre à qui il avoit appartenu jusqu'alors d'établir le Lecteur. Le même Archidiacre lui ayant cédé pareillement le droit de conférer l'Ecolatrerie ou la Scolastique, il la dota de dix livres de rente. On prétend qu'avant toutes choses il s'étoit muni de l'approbation du Pape, pour faire ces trois fondations, qui sont de l'an 1213. Dès l'année 1208 il avoit donné une preuve de son zéle à maintenir ou augmenter le nombre des Prêtres du Clergé de la Cathédrale, par la confirmation qu'il fit du démembrement de certains biens de l'Evêché, que Guillaume de Toucy avoit destiné à l'entretien de deux Prêtres attachés au service de l'Autel de Sainte Croix; cet Autel étoit sous le Jubé de l'Epitre à main gauche de ceux qui entrent au Choeur. Mais l'année 1213 fut encore plus remarquable par d'autres établissemens très-louables. Outre le Marguillier-Clerc & les autres qu'il

Cartul. Epi. fol. 25.

V. Les preuve

[redacted]

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1220.

appartenoit au Sacriste de créer pour sonner les cloches & faire d'autres fonctions ; il en établit trois autres, sçavoir un qui seroit Clerc, & deux Laïques. Il leur prescrivit leurs charges, & déclara qu'ils seroient soumis à la correction du Sacriste, qui, comme j'ai déja dit, est représenté aujourd'hui par le Trésorier, ajoûtant que s'ils étoient réfractaires, ils seroient déférés à l'Evêque. Ce qu'il assigna au Marguillier-Clerc, est différemment énoncé dans les titres. L'Histoire de la vie de l'Evêque, dit qu'il annexa à cet Officier l'Autel de Sainte Croix ci-dessus nommé, pour y dire les Messes fondées, & percevoir la moitié du revenu, avec cent sols sur les rentes Episcopales de Varzy (*a*) : Et dans le titre de la création, cet Evêque marque qu'il lui unit du consentement du Chapitre, l'Eglise de Vermenton, s'en réservant la collation pleine & entiere. A l'égard des deux Marguilliers Laïques, il leur attribua pareillement une somme de deniers à prendre à Varzy, & outre cela une autre somme à recevoir de la Cure de Vermenton, & de celle de Betry qu'il venoit d'ériger, & qu'il avoit doté des dixmes que l'Eglise de Vermenton percevoit auparavant à Sacy. Tous ces Marguilliers devoient alors coucher dans l'Eglise pour la garde du lieu Saint, ainsi qu'il se pratique encore en certaines Cathédrales. Les deux Laïques sont ceux qu'on a appellé depuis du nom de *Bâtoniers*.

V. Les preuves à l'an 1233.

En même tems que Guillaume fournissoit son Eglise Cathédrale d'Officiers pour donner plus d'éclat au culte divin, il eut soin de ne pas oublier ce qui pouvoit contribuer à rendre les Chanoines plus assidus à l'Office. Il leur donna dès l'an 1211 pendant la vacance de la Cure de Crevan, ce qui leur manquoit pour avoir la dixme entiere de ce lieu (*b*), à condition de l'employer à faire du pain qui seroit distribué à ceux qui assisteroient aux Offices marqués. Et comme son Histoire spécifie Matines ou la Messe, il y a apparence que ce furent ceux que le Chapitre détermina, comme étant auparavant les moins fréquentés. Le Chapitre qui avoit alors de gros droits à Billy, n'osoit attaquer que foiblement Hervé Comte de Nevers, qui batissoit une forteresse sur le

Labb. p. 488.

(*a*) Les derniers Pentecôstaux de Varzy étoient des Offrandes. Voyez *Labb. Hist. Ep. Autiss. in Humbaldo. p.* 518.

(*b*) Le *Gesta Pontificum*, dit que c'étoit la dixme de bled : d'autres disent que c'étoit de celle du vin.

fond de l'Eglise d'Auxerre, dans le lieu élevé qui a depuis eu le nom de Murat: Comme il convenoit, que les Chanoines fussent dédommagés, lui & son frere l'Evêque d'Orleans s'employerent auprès de ce Comte, & ménagerent une échange entre les parties; les Chanoines lui céderent tout ce qu'ils avoient à Billy, excepté les dixmes; & lui de son côté leur abandonna tout ce qu'il possédoit à Oisy: ce qui tourna très-fort au profit du Chapitre. Ce ne fut pas là l'unique bon service qu'il rendit aux Chanoines. Sur une difficulté arrivée entre eux & Dreux de Mello, Seigneur de Saint-Maurice-Tirouaille, il décida en 1219 comme arbitre, que les fourches patibulaires que ce Seigneur avoit fait dresser sur une élévation, entre Aigleny & Saint Maurice, devoient être ôtées, comme étant sur le territoire d'Aigleny, c'est-à-dire, du Chapitre. Je compte pour peu de chose la ratification qu'il fit en 1215 de l'acquisition que le Chapitre venoit de faire de certains biens, situez à Lindry, & la confirmation qu'il donna la même année du legs que Patrice de Narbone Chanoine lui avoit fait du tiers de la terre de Leugny, & d'une partie des dixmes de Neüilly, pour son Anniversaire & celui de Guillaume de Narbone son frere. Mais la même année encore il fit expédier un acte plus important au Chapitre, assurant aux Chanoines par titre, le droit de patronage dans douze Eglises de son Diocèse; sçavoir Bazerne, Oisy, Accolay, Crevan, S. Martin de Coulons, qui est représenté aujourd'hui par Courgy, Monétau, Chemilly, Gurgy, Pourrein, Lindry, Parly & Beauvoir.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Cartul Capituli, fol. 33. verso.

Ibid. fol. 318. verso.

V. Les preuves.

Pendant que l'on batissoit le Sanctuaire & une partie du choeur de l'Eglise Cathédrale, le dessous où étoit l'autel de la Trinité accompagné de plusieurs autres, restoit en son ancien état. Cet autel étoit desservi par quatre Chanoines, à qui l'on ne voit pas que Hugues de Noyers eût assigné d'autres rentes, que celles que pouvoit fournir l'autel de S. Barthelemi. Guillaume voulant les doter un peu plus richement, ajoûta à cela en 1215 douze livres sur les droits qui lui étoient dûs à Varzy, au jour de la Pentecôte. De plus, quelques dixmes qu'il avoit acheté de la veuve de Sevin de Longchamp, & que son Historien dit avoir été situés à Toucy. En outre, à chacun six muids de vin, sçavoir

V. Les preuves.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

quatre de rouge, & deux de blanc, à prendre dans le cellier Episcopal, & deux *bichets* de pois aussi à prendre dans la grange de l'Evêché. Tels étoient alors les distributions qu'on faisoit en denrées, dont une des espéces pouvoit servir à compenser l'autre. J'ai cru ce détail nécessaire pour la satisfaction de ceux qui étudient l'origine des distributions des biens Ecclésiastiques.

C'est le terme dont on exprime à Auxerre ce qu'ailleurs on appelle un boisseau.

Ex tituli transcripto.

Tant de pieux établissemens & tant de libéralités exercées envers l'Eglise Cathédrale, n'empêcherent point Guillaume de Seignelay d'en faire plusieurs autres dans le Diocèse. Il fonda les Eglises Collégiales de Cône & d'Apôigny. L'acte de la fondation de celle de Cône qui est de l'an 1212 porte en substance, qu'il donne aux Chanoines l'Eglise du lieu libre & franche de toutes charges avec les grandes dixmes, tant de bled que de vin, & trois piéces de terre labourable, le droit de bourdelage & un pressoir dans la Paroisse de Nuzy. Le reste est un Traité avec un Curé de cette derniere Paroisse. (*a*) En 1213 il donna la forme à la Collégiale de Toucy, qui étoit encore toute récente. Il donna pareillement des Statuts aux Chanoines de Gien en 1216 lorsqu'il passa chez eux en faisant sa visite. (*b*) Pour ce qui est de ceux de Notre-Dame de la Cité, non seulement il fit un très-beau réglement qui fixoit leurs devoirs envers l'Eglise Cathédrale, mais aussi pour les doter plus considérablement qu'ils ne l'étoient, il leur assigna en 1215 quelques rentes en grains & en argent, sur les l'Eglises de Merry-Sec & de Blaineau. Il ordonna donc que les Chanoines de cette Collégiale ne tenteroient plus de porter la croix, comme s'ils eussent fait un Clergé séparé de l'Eglise Cathédrale, que ce seroit le Chapitre de la Grande Eglise qui leveroit les corps de leurs défunts & qui les inhumeroit; qu'ils fourniroient deux Chanoines pour faire l'Office de Diacre, avec celui de la Cathédrale aux grandes Fêtes, & deux autres pour faire celui de Soudiacre, avec le Soudiacre de la même Eglise. Le Chapitre se détermina alors à leur confirmer les bénéfices que l'Evêque Hugues de Noyers leur avoit donné. Les Archives de la Collégiale de Varzy ne font

V. Les preuves,

(*a*) Il y a dans le *Gallia Christiana* ancien, p. 292. un acte qui regarde cette fondation où l'on a mal mis *de Misiaco* pour *de Nusiaco*.

(*b*) Ces Statuts de Gien ont été publiés par Dom Martene *Ampl. Collect.* T. *VIII.* p. 1563.

aucune

aucune mention de Guillaume de Seignelay, sinon au sujet d'une échange qu'il fit avec les Chanoines de ce lieu en 1215, leur accordant qu'ils eussent la vingtiéme partie de tout le vin du territoire de Varzy, en compensation de la Terre de Vullaines qu'ils lui abandonnerent.

Depuis l'an1207. jusqu'en 1220.

V Les preuves.

On lit aussi que Guillaume de Seignelay augmenta le nombre des Paroisses & des Cures de son Diocèse. Etant informé dès la premiere année de son Episcopat, que les Cures de Moulins & de Leugny n'étoient desservies que par un seul Prêtre présenté par l'Abbé de Saint-Marien, ce qui étoit dangereux à cause de l'éloignement des deux Eglises; il usa avec prudence, de la résignation qu'un nommé Guy lui fit de la Cure de Leugny, & il la conféra à un Séculier appellé Arnoul de Sully qui lui fut présenté par l'Abbé, & qui promit d'acquitter la petite redevance de vingt sols envers l'Abbaye, qui étoit de l'établissement de Guillaume de Touci. Deux ans après, voyant que c'étoit trop peu d'une Eglise Paroissiale dans la ville de la Charité-sur-Loire qui étoit beaucoup augmentée; il en érigea deux autres, en sorte que l'on en compta trois, qui étoient Notre-Dame qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Croix, Saint-Pierre, & Saint-Jacques. On prétend que S. André étoit le patron de l'ancienne Eglise Paroissiale, lorsqu'elle étoit unique. Etant informé que le Château de Betry, au-dessus de Vermenton, étoit de difficile accès, à cause des fortifications, de maniere que ceux qui y faisoient leur demeure avoient de la peine à en sortir ou à y rentrer, il érigea en Paroisse la Chapelle de S. Clement, que le Comte Pierre y avoit fondée & dotée. Ce détachement de la Paroisse de Vermenton fut fait en 1213. Ce fut aussi cet Evêque qui unit à la Collégiale de Cône, l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre de Nuzy; & Hugues son Archidiacre la quittant du droit de procuration, n'approuva cette union qu'à condition qu'il y auroit une prébende de cette Eglise annexée à sa Dignité, & qui ne demanderoit point de résidence. Gautier, Evêque d'Autun, voulut lui disputer la Chapelle de la Maison de Bethlehem, proche Clamecy, prétendant qu'elle étoit de son Diocèse. L'affaire fut murement examinée. On pria le Pape de nommer des arbitres. Manasses, Evêque d'Orleans, Hugues Archidiacre de Bourges, & Humbaud Chanoine d'Auxer

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

re furent élûs. Les compromis étant faits tant de la part des deux Evêques, que de celle des deux Chapitres d'Auxerre & d'Autun. Les arbitres transportés à Autun, y déciderent que la Chapelle & la Maison de Bethlehem étoient du territoire de l'Evêque d'Auxerre.

De son tems le nombre des Monasteres fut augmenté dans le Diocèse d'Auxerre, aussi-bien que celui des Paroisses. Hervé, Comte de Nevers, y fonda proche Donzy, le Prieuré de l'Epau, & un peu plus loin la Chartreuse de Bellari, à laquelle Guillaume fit présent d'une piéce de vigne. Le premier Monastere fut rempli de Religieux, tirés de la maison du Val-des-choux, au Diocèse de Langres, ou au moins de l'Ordre; ces Moines furent soumis à sa jurisdiction, & ne dépendirent aucunement de leur premiere maison. Le troisiéme Monastere qu'il vit fonder sous son Episcopat, fut celui de Celles sur les limites de la Paroisse de Saint-Georges, proche Auxerre, dont les Religieuses furent tirées de l'Abbaye de Saint-Antoine-lés-Paris, où l'on suivoit la régle de Cîteaux: il donna à cette nouvelle colonie une maison, située au marché d'Auxerre qu'il avoit achetée d'Ithier Borne Chevalier, & un muid de froment avec deux de ségle que les Religieux de la Charité-sur-Loire lui avoient vendu sur la grange & les revenus de la Terre de Brenches. Il se qualifie fondateur dans l'acte de cette donation. Cependant le lieu de Celles avoit été donné par un Chanoine de Notre-Dame de la Cité; & l'Evêque qui lui conseilla cette bonne action, fit en sorte qu'on lui réservât durant sa vie vingt livres de rente sur la maison qu'il leur avoit acheté. L'Hôpital d'Appoigny peut passer pour une fondation de Guillaume de Seignelay, quoique son prédécesseur y eût déja donné quelques commencemens. Non-seulement il approuva les distractions que Hugues de Noyers avoit faites du bien de l'Evêché pour enrichir cette maison, mais encore il fit suppléer ce qui manquoit à cet acte pour sa validité, c'est-à-dire, qui le fit revêtir du consentement du Chapitre. Il ajoûta à tout cela la Seigneurie de Brenches, sauf la réserve faite en faveur de l'Abbaye de Celles, & une partie du bois de Couron ou de Cuivron qu'il avoit acheté de Guillaume le Gros Chevalier. Il donna toutes ces choses au même Hôpital pour en jouir après la mort d'André

son Archidiacre qu'il avoit élevé dès sa jeunesse, chargeant cet Archidiacre de payer une somme aux deux Chanoines de cet Hôpital qui desserviroient la Cure du lieu. Ces Chanoines qui étoient ainsi chargés de la Paroisse de Brenches & de l'Hôpital d'Appoigny, furent tirés de la Maison de Saint-Bernard du Montjou dans les Alpes. Ils étoient Réguliers. Guy Ministre de ce Chef-lieu reconnut en 1219 que cet Hôpital seroit soumis en tout à l'Evêque d'Auxerre, que les Religieux le regarderoient comme leur Supérieur, de même que ceux de leur Ordre qui étoient de la Maison-Dieu de Varzy : que l'Evêque seul pourroit y instituer le Maître, en le prenant d'une des Communautés de l'Ordre. Il écrivit même à Guillaume de Seignelay qu'il lui laissoit plein & entier pouvoir d'ordonner de cette maison d'Appoigny, comme il le jugeroit à propos.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ex autographo.

Il étoit stipulé dans une Charte de l'Evêque Alain de l'an 1161 que l'Evêque d'Auxerre seroit chargé de payer chaque année aux Chanoines Réguliers de Saint-Amatre la quantité de dix muids de vin rouge & deux de blanc : Guillaume fit en sorte, que la Communauté le quitta de cette redevance : Mais au lieu de cela, il leur donna une piéce de terre, située en Moret (qu'on appelle aujourd'hui Morot,) qu'Ithier Borne Chevalier lui avoit vendu, & une portion du clos Episcopal contiguë au clos du Prieuré. Cette échange fut ratifiée en 1208 par André Abbé de Saint-Satur. On a vû plus haut la disposition qu'il fit de ces douze muids de vin repris sur Saint-Amatre, en faveur des Chanoines de la Trinité. Il donna encore au même Prieuré le lieu de Boticen, proche Saint-Sauveur en Puisaye; les Eglises de Lainsec & de Perreuse, avec la Chapelle de la Motte, dans le territoire de Chevannes. Il accorda aussi en 1206 les Freres de la Maison-Dieu du Mont Artre (qu'on croit avoir été un détachement de ceux de Saint-Amatre,) avec l'Abbaye de Saint-Marien, touchant la dixme d'un territoire situé vers le ruisseau de Beauche. Les titres de l'Abbaye de Saint-Germain qui font mention de Guillaume, au sujet du temporel de cette maison sont trop peu importants, pour être exposés dans le corps de cette Histoire (*a*); mais je ne puis taire

Tabul. S. Mariani.

(*a*) Abandon d'Ebrard de Ceren & ses héritiers à l'Abbaye de Saint Germain par Humbaud Fillon Chevalier. *Cart. S. Germ. in Decanta C.* 18. Difficulté réglée par lui entre Miles Fillon, & l'Aumonier de Saint-Germain, sur l'eau

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

ici que son attention pour la conservation de ses droits, lui dicta de prendre par écrit le serment d'obéissance de l'Abbé qu'il avoit beni. * Le même Abbé reconnoit pareillement qu'il étoit tenu d'assister au Synode Diocésain. Ces précautions n'empêcherent pas notre Evêque de se trouver en difficulté avec le même Abbé, touchant la visite & la correction qu'il prétendoit faire dans ce Monastere. Il y eut en 1214 une Sentence donnée à cette occasion par trois Juges délégués du Saint-Siége, Hervé Evêque de Troyes, les Abbés de Sainte-Colombe de Sens & des Eschallis, qui déciderent que l'Abbé & le Couvent de Saint-Germain devoient obéir à l'Evêque d'Auxerre, quant au fait de la visite & de la correction du Monastere. Ce jugement ne finit point l'affaire : Sur l'exposé que la correction de ce Monastere avoit appartenu autrefois à l'Abbé de Cluny, le Pape Innocent III donna en 1216, en présence de Guillaume qui étoit alors à Rome avec l'Abbé de Cluny, une explication qui parut concilier les droits de l'Abbé avec ceux de l'Evêque. Il décida, que certains points, comme l'infraction du silence, la propriété, le refus d'obéir dans les choses de la régle, la négligence d'assister à l'Office, étoient de la correction de l'Ordre, & regardoient l'Abbé ; mais que l'accusation criminelle ou la poursuite civile & autres qui sont de la Jurisdiction ordinaire, regardoient la correction Canonique, & appartenoient par conséquent à l'Evêque.

Cartul. Ep. Autiss.

* Il se nommoit Guillaume.

Si on doutoit, après ce que j'ai rapporté jusqu'ici de la fermeté qui anima ce Prélat, on pourroit s'en convaincre par des preuves qu'en fournissent quelques Lettres des Papes. S'étant apperçu dès les premieres années qu'il fut Evêque, du grand nombre de Chapelles qu'on érigeoit dans son Diocèse, & que des Seigneurs se donnoient la liberté d'ériger des Paroisses ou des Chapelles en Eglises Collégiales, il s'adressa à Innocent III. Ce Pape lui envoya en 1208 un rescrit qui défendoit de bâtir des Chapelles ou Oratoires, & d'établir aucune Eglise Collégiale sans sa permission. On voit parmi les Décrétales ramassées par Gregoire IX une

du ruisseau de Beauche. Acte du compromis fait entre l'Abbé Guillaume & lui Evêque, sur le droit de milice, dans les terres Episcopales de Toucy, Tarves & la Borde-de-Beauche, & les terres de Diges & Ecan en 1220. Jugement arbitral par lui de l'an 1219 entre Hervé Evêque de Troyes & l'Abbé, sur le droit de patronage de Barcenay & de Vaucharcy.

lettre que ce même Pape Innocent III lui écrivit contre les Chanoines qui négligeoient d'étudier, & qui ayant obtenu permission d'aller aux études, se retiroient dans des petites Villes ou Châteaux où il n'y avoit que peu ou point d'études. Il lui mande qu'il n'étoit pas juste que ces Chanoines profitassent du Privilége. Lui avec son frere l'Evêque d'Orleans & Guillaume de Vienne Chanoine d'Auxerre, furent commis par ce Pape en 1211 pour examiner une affaire qu'avoit le Cellerier de Sens, touchant une prébende de Troyes que l'Evêque du lieu lui refusoit, alléguant pour raison la défense d'avoir plusieurs Bénéfices. Il reçut en 1215 le Rescrit par lequel Innocent déclaroit que dans le nom de *Clercs*, il faut même comprendre les Chanoines; & cela à l'occasion d'une autre Décrétale qui laissoit à l'Evêque la disposition du bien des Clercs qui mouroient sans avoir fait de testament. Ce fut encore à notre Prélat, que ce Souverain Pontife adressa une lettre de confiance qui regardoit les intérêts de Blanche, Comtesse de Champagne. Elle s'étoit plaint à lui, que les Evêques, Officiaux, & Chapitres de la Province de Sens entreprenoient de faire le procès à tous ceux qui se querelloient ou se battoient dans l'intervalle du tems qui est depuis les Vêpres du Samedi jusqu'au Lundi, & depuis les premieres Vêpres des Fêtes de la Sainte Vierge jusqu'au lendemain, & les condamnoient à payer une amende. Elle avoit ajoûté, que malgré ses oppositions, ils soumettoient ses terres à l'interdit, & même qu'ils en excommunioient les habitans: Ce qui lui sembloit être plutôt un effet de la passion que du zéle. Notre Evêque reçut ordre en 1215 conjointement avec l'Abbé de Vezelai & l'Archidiacre d'Auxerre, d'avertir prudemment ces Evêques qu'ils eussent à se renfermer dans les bornes de leur jurisdiction: Honorius, successeur d'Innocent, fut consulté par Guillaume, touchant des Négocians de la Ville de la Charité-sur-Loire. Ces sortes de gens qui sont appellés du terme vague d'usuriers, quoique demeurans à la Charité pendant la plus grande partie de l'année, s'absentoient de la Ville aux trois Fêtes Annuelles, (*a*) & se retiroient dans des Villes appartenantes au Roi ou à d'autres Seigneurs, dont ils se faisoient reconnoître Paroissiens pour décliner sa ju-

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Lib. III. Clericis non resid.

Hist. Univ. Paris. T. 3. p. 62.

Cartul. de Champagne, *fol. C. verso.*

Cartul. Ep. Autiss.

(*a*) C'étoit apparemment Noël, Pâques, & Pentecôte.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

risdiction, & se soustraire aux avis salutaires qu'il leur auroit donné ou fait donner. Honorius répondit, que comme c'étoit par fraude, qu'ils quittoient leur Paroisse, l'Evêque d'Auxerre devoit les obliger par censures à le reconnoître pour leur Pasteur, & à écouter ses avis & ses préceptes. Guillaume exerça aussi dans la même ville un acte peu ordinaire de Jurisdiction, lorsque commis par le Saint Siége, avec Hervé Evêque de Troyes, il statua qu'aucune personne suspecte d'hérésie ne put y exercer la fonction de Prévot. Le Pape Honorius ayant essayé en vain d'adoucir le peuple de la ville du Puy en Vellai, mutiné contre son Evêque, eut recours à l'Evêque d'Auxerre & à celui de Troyes, pour ménager l'autorité du Roi, de maniere que les peuples pussent reconnoître le tort qu'ils avoient. Il n'étoit pas étonnant qu'un Prélat Catholique pût déplaire à une multitude qui avoit embrassé en bonne partie l'hérésie des Albigeois. Cet Evêque étoit Robert de Mehun, qui chassé de sa Ville, se retira à l'Abbaye de Pontigny au Diocèse d'Auxerre. Les deux Evêques le conduisirent au mois d'Octobre 1217 vers le Roi qui étoit à Vernon, pour engager ce Prince à interposer son autorité. Cette affaire toute criante qu'elle étoit, fut mise en arbitrage; & Guillaume cessa de s'en mêler. L'année précédente il avoit assisté aux Etats, que Philippe Auguste fit tenir à Melun, dans lesquels ce Prince rendit un jugement entre Blanche Comtesse de Champagne, & Erard de Brienne, touchant la succession de ce Comte. Ce fut aussi dans cette ville que les Evêques (du nombre desquels il étoit) dresserent une réponse au Pape, touchant les soupçons qu'il avoit formé contre le Roi, avec quelques réglemens sur la Discipline de l'Eglise. J'obmets plusieurs actes étrangers où il est fait mention de Guillaume notre Evêque. Au mois d'Octobre 1213 il régla avec les Evêques d'Autun & de Langres, une difficulté qui étoit entre l'Abbaye de Fontenet, & André Seigneur d'Epoisses, au sujet des terres de Marmaigne. (*a*) En 1218 il se trouva à Sens au mois de Juillet, avec son Métropolitain, à une Transla-

Cartul. Ep. Autiss. fol. 43. ex Charta anni 1237.

S. Bern. gen. illustre.

Mabil. Sacr. VI. Bened. Pag. 256.

(*a*) La même année 1213 il donna acte comme Geofroy de Mimbrai Chevalier quittoit en sa présence au Chapitre de Bourges, ce qu'il pouvoit avoir de droit sur les biens que ce Chapitre avoit achetés de Geofroy de Briarre aussi Chevalier, dans le terriroire de Beaulieu sur Loire, & dans les bois du même territoire. *Archiv. Capit. Bitur. ex D. Guenois Canonico.*

tion des Reliques des Saints Savinien & Potentien Martyrs: & en 1220 il fut l'un des Prélats, qui dans le Concile de la Province témoignerent le plus de fermeté à s'opposer aux entreprises faites sur les privilèges de l'Eglise.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Louvet in Hist. Bellov.

Notre Evêque ne défendit pas seulement les droits de l'Eglise lorsqu'il fut nécessaire ; il ne borna pas non plus son zéle à étendre sa jurisdiction, suivant les différentes conjonctures ; il témoigna aussi aux Citoyens d'Auxerre une affection parternelle dans les choses qui regardoient leur temporel. Comme Hervé, Comte de Nevers, avoit épousé Mahauld, fille de Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre, il faisoit de fréquentes tentatives pour s'emparer du Comté. Mais l'Evêque Guillaume l'empêcha d'en venir à bout. Ce qui lui attira, de la part d'Hervé, certains chagrins au-dessus desquels il sçut si bien se mettre, que Pierre allant en 1217 prendre possession de l'Empire de Constantinople, pria instamment cet Evêque de continuer sa vigilance, & lui recommenda singulierement le Comté & la Ville d'Auxerre. Et parce que les habitans étoient intéressés, à ce que leur ville demeurât au nouvel Empereur qui la leur avoit affermé pour six ans, le Prélat, comme pere commun de la patrie, se chargea de la commission, & y donna tant d'attention, qu'il rendit inutiles tous les efforts d'Hervé, jusqu'au tems qu'il fut transféré du siége Episcopal d'Auxerre à celui de Paris.

V. Les preuves, année 1215.

Guillaume fit tout ce qui dépendit de lui, pour empêcher que sa translation n'eût lieu : il n'y en avoit point encore eu d'exemple dans l'Eglise d'Auxerre : il avoit apparemment scrupule de quitter au bout de quatorze ans une Eglise où il avoit été élevé, pour passer à celle d'une ville plus riche & plus célébre. Mais le Pape Honorius voyant la division formée dans le Clergé de Paris, après la mort de l'Evêque Pierre arrivée à Damiette, le nomma pour gouverner cette Eglise. Il se transporta à Rome dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, pour obtenir du Pape qu'il restât à Auxerre. Il en revint sans avoir été écouté. La fermeté qu'il avoit montré pour le soutien des Droits de l'Eglise en différentes occasions, lui mérita cette translation : mais aussi en l'élevant, elle lui abrégea les jours. Honorius lui avoit permis de se choisir un successeur, ou du moins d'en proposer

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

un au Chapitre d'Auxerre : Mais il ne voulut gêner en rien l'élection. Et afin que son successeur eût lieu d'être content de lui, loin de laisser l'Evêché chargé de dettes, il le laissa tout meublé, & les Chapelles pareillement garnies de tous leurs vases & leurs ornemens. Les celliers bien remplis de vin, les écuries de foin, avec la plus grande partie des tailles Seigneuriales à lever. Il n'en excepta qu'une portion, qu'il destina pour la continuation de l'édifice de la Cathédrale, voulant qu'on employât pour cela cent sols chaque semaine. S'il laissa le Palais Episcopal suffisamment garni, il n'oublia point le Trésor de l'Eglise qu'il quittoit. Il y laissa tous ses ornemens Episcopaux des grandes Fêtes, avec une mitre très-précieuse garnie de perles, deux bassins d'argent doré, du poids d'environ huit marcs, des coussins travaillés magnifiquement, avec deux Reliquaires, l'un contenant un doigt de S. Etienne apporté de Constantinople, l'autre étoit une petite Croix d'or qui contenoit du bois de la vraie Croix.

On peut voir dans l'Histoire des Comtes d'Auxerre les entreprises que fit Hervé, Comte de Nevers, aussi-tôt après son départ. Et ce Seigneur ne fut pas le seul qui inquiéta les personnes qui appartenoient à l'Evêque ; il y en eut encore d'autres qui suivirent son exemple, ainsi qu'on verra au commencement de la vie de son successeur. Les Chanoines mêmes furent insultés dans l'Eglise, pendant l'Office Divin, parce que, comme dit l'Historien, il n'y avoit plus d'Othoniel.

Guillaume étant à Paris marqua une grande dévotion, envers l'Apôtre de la Ville qu'il venoit de quitter. On assure qu'il alla un jour à pied, jusqu'à Saint-Denis, pour y honorer les Reliques de S. Pélerin. Au moins un livre de cette Abbaye écrit au quatorziéme siécle, marque qu'ayant fait sa priere devant le grand autel, il demanda qu'on le conduisit à la Chapelle de ce Saint, pour lui rendre ses devoirs. Il ne chercha aussi que les occasions d'être utile à ceux de son premier Diocèse. On sçait qu'en 1222 il modéra une sentence arbitrale, donnée contre les Religieux de Saint-Germain d'Auxerre, par Hervé, Evêque de Troyes, qui les obligeoit à l'entretien du Curé de Bercenay ; affaire dont il avoit été juge étant à Auxerre. Ayant passé trois ans & demi

Cod. in folio.

demi ou environ dans l'Evêché de Paris assez tranquillement, si l'on en excepte le procès des Ecoliers qui voulurent se soustraire à la jurisdiction de son Eglise & du Chancelier, il fut atteint de la même maladie dont son frere Manasses Evêque d'Orleans étoit mort, c'est-à-dire, de la fiévre quarte, laquelle étant devenue continue, quoique très-lente, il dressa son Testament à Saint-Cloud, en présence des premiers de son Chapitre qu'il fit venir avec l'Abbé de Saint-Victor ; il demanda entre-autres choses d'être inhumé à Pontigny au Diocèse d'Auxerre où ses ancêtres reposoient, en qualité de fondateur en partie du Monastere : Et le lendemain qui étoit le 23 Novembre 1223 jour auquel il avoit prédit la veille, qu'il mourroit, après avoir fait une vive exhortation à toute l'Assemblée, s'être recommandé à leurs prieres & avoir conjuré les Chanoines de s'accorder dans l'élection de son successeur, il expira entre les bras de l'Abbé & des Religieux qui l'accompagnoient.

Depius l'an 1207. jusqu'en 1220.

Son corps fut porté à l'Abbaye de Pontigny, & inhumé solemnellement devant le principal autel de la grande Chapelle de S. Thomas Martyr & Archevêque de Cantorbery, laquelle étoit au côté septentrional de la grande Eglise, en dehors, & détaché de cette Eglise, en tirant vers le Nord-est, ou, Orient d'été. Sa tombe portoit ces deux vers Leonins: *Laudibus immensis venerandi Parisiensis Præsulis hæc fossa Guillelmi continet ossa*, avec cette addition, *Et anima ejus requiescat in pace*, (a) sur cette tombe étoit figuré un Evêque, ayant à ses pieds une espéce de dragon. Mais comme la couverture & la voute de cette belle Chapelle bâtie un peu après la mort de S. Thomas, tomberent en partie vers le milieu du dernier siécle, la tombe qui étoit exposée aux injures de l'air fut levée de cet endroit, & mise à couvert dans le petit cloître qui y étoit contigu. Elle y resta jusqu'à ce que par ordre de M. de la Varende, Abbé du Monastere, on la plaça sur la sépulture de son prédécesseur, en effaçant

(a) Il est faux qu'on lui ait donné sur cette tombe la qualité *de libertatis Ecclesiæ mirabilis defensor*, comme le disent quelques-uns citant Vincent de Beauvais en son miroir d'Histoire. La coutume n'étoit gueres alors de graver sur les tombes des éloges si emphatiques. Ce titre a pû lui être donné seulement dans quelque Tableau attaché proche sa sépulture, tel qu'on en voit dans plusieurs des Maisons de l'Ordre de Cîteaux, auprès des sépultures mémorables.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

l'épitaphe de l'Evêque. Le reste de cette Chapelle que j'ai vû subsister encore au commencement de ce siécle, n'a été démoli que depuis l'an 1720. Et comme il ne reste plus que la place, & que le petit cloître a aussi été détruit & transporté ailleurs; j'en avertis ici le Lecteur, parce que je ne doute pas que quelque jour en remuant les terres on n'y trouve le tombeau de notre Evêque & celui du Comte Hervé, qui doit être au côté droit de l'autel où sa tombe a été vûe avec quelques autres avant la chute de la Chapelle. Il faudra alors se donner de garde de prendre les ossemens de ce Prélat, qui probablement seront accompagnés de quelques marques Pontificales, pour les ossemens d'un Abbé du lieu.

Je ne m'arrêterai point à réfuter ici certains Auteurs Cisterciens Modernes, qui ont cru que cet Evêque avoit été de leur Ordre, qu'il s'étoit retiré à Pontigny sur la fin de sa vie, & qu'il y étoit mort. Personne à présent n'ajoûte foi à des traditions si mal fondées, & qui sont contre le témoignage de l'Ecrivain de sa vie, auteur contemporain & qui étoit bien informé. J'ai réfuté aussi très-amplement ailleurs, (a) ceux qui l'ont cru auteur de la Somme Théologique, sous le nom de Guillaume d'Auxerre, laquelle est surement d'un Archidiacre de Beauvais qui portoit ce nom, parce qu'il étoit d'Auxerre; & qui avoit été Professeur à Paris.

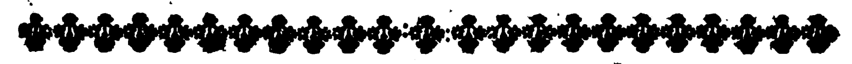
V. Les preuves.

Une Charte datée du mois de Novembre 1223 contient la donation qu'il fit un peu avant sa mort, au Chapitre d'Auxerre, de ses maisons du Cloître, situées à Auxerre, proche la Porte-pendante, & d'une vigne attachée à cette maison, contenant environ neuf arpens. Elle étoit située en Creusy, proche Saint-Gervais, & elle avoit été replantée par ses soins. Ceci se tire en partie des Obituaires du XIII siécle. Quoiqu'on n'ait point un détail entier de son Testament, on n'ignore point qu'en mourant il légua à son ancienne Eglise Cathédrale neuf marcs d'or pour faire une croix & un calice de cette matiere. Il ajoûta encore à cela le don de ses anneaux d'or, & treize livres Parisis pour les dépenses nécessaires. Ces circonstances étoient connues de

(a) Continuation des Mémoires de Littérature & d'Histoire Tome 3. partie 2. de l'an 1727.

l'Ecrivain de sa vie qui nous les a transmises. Celui qui possédoit la maison & la vigne ci-dessus marquées, étoit tenu, au treiziéme siécle, de payer cent sols pour la distribution de son Anniversaire, & vers 1250 c'étoit Etienne de Seignelay Chanoine son neveu. Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

L'Abbaye de Saint-Victor de Paris eut part à ses legs. L'Obituaire de la Maison marque au 22 Novembre qu'il lui donna une somme de quarante livres. Celui des Chartreux de Bellari marque son obit au 27, ajoûtant qu'il leur avoit donné une métairie à Château-neuf au Val de Bargis. On croit à Seignelay, que la mitre couverte de perles qui se garde dans le Trésor de la Chapelle du Château vient de lui.



CHAPITRE XIII.

De l'Episcopat d'Henri de Villeneuve, LIX. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

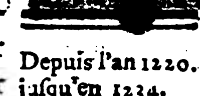
GUillaume de Seignelay ayant absolument quitté l'Eglise d'Auxerre pendant l'été de l'année 1220, & pris possession de celle de Paris; le Clergé de la premiere mit en compromis l'élection de son successeur. Cette maniere de procéder au choix d'un Evêque, quoiqu'assez nouvelle, ne fut point cependant préjudiciable à l'Eglise d'Auxerre. Les personnes sur lesquelles on se reposa, choisirent le Chantre de la Cathédrale qui s'appelloit Henri, & que l'on surnommoit *de Villeneuve*, parce qu'il étoit natif d'un bourg de ce nom au Diocèse de Paris: (*a*) & il fut sacré le Dimanche vingtiéme de Septembre. De sorte qu'il parut que la Providence permettoit qu'un Auxerrois fût transféré à Paris, afin qu'un Parisien fût placé sur le Siége d'Auxerre. On avoit cru jusqu'à présent qu'aucun Evêque d'Auxerre, avant Bernard de Sully, n'avoit été à Sens pour y prêter le serment d'obéissance à l'Eglise Mé-

(*a*) Il y a dans le Diocèse de Paris cinq ou six Villeneuve. Je croirois qu'il tira son nom de celui qui étoit voisin de S. Cloud, où il y avoit une Eglise de S. Eloy, dont le culte a été transféré à Marnes.

Depuis l'an 1220. jusq'uen 1234.

tropolitaine & à l'Archevêque; mais j'ai découvert à la Bibliothéque du Roi un Pontifical de Sens, qui contient la formule que signa notre nouvel Evêque en ces termes: *Ego Henricus Altissiodorensis Episcopus Deo & Sanctæ Matri Ecclesiæ Senonensi, & tibi Pater Petre tuisque Successoribus debitam subjectionem & obedientiam ore promitto, & manu confirmo.* Cette signature consistoit dans une simple croix que chaque Evêque faisoit avec la plume au bout de la formule qui se trouvoit toute dressée.

L'Evêque Henri qui n'étoit pas issu d'une famille noble, mais seulement de parens de médiocre condition, se comporta de maniere à faire connoître que sa promotion ne lui avoit inspiré aucunes pensées d'orgueil ni de vaine gloire. Loin d'en devenir plus fier & plus impérieux, on reconnut en lui un peu trop de douceur en certaines occasions, quoiqu'en d'autres il montrât assez de vigueur pour résister aux ennemis des gens d'Eglise. Ces ennemis croissoient en nombre & en malice, lorsque ce Prélat commença à siéger. L'auteur de la vie de son prédécesseur nous apprend qu'un Chevalier nommé Renaud Rongefer, fut celui qui lui causa le plus de maux; qu'il eut la hardiesse de mettre la main sur le Concierge des Maisons Episcopales de Varzy, & de le tenir long-tems en prison; d'emmener les Vassaux de l'Evêché avec leurs effets, de forcer même le Château de Varzy, en sorte qu'il lui causa du dommage pour plus de cinq cens livres. L'impunité continuant, un autre Seigneur dont le pere s'étoit fait passer pour Gentil-homme, tout roturier qu'il étoit, eut la témérité d'emmener prisonnier, jusques dans la Bresse le Doyen de la Cathédrale. Il n'y avoit plus de respect pour l'immunité du Cloître du Chapitre, ni de l'Eglise. Les libertins y étant entrés une nuit avec leurs chevaux & l'épée nue, mirent en fuite tous les Chanoines qui chantoient Matines: l'un d'eux fut blessé de leurs armes, un autre fut écrasé par leurs chevaux, & l'Eglise fut profanée par effusion de sang. Pendant tous ces désastres, un Dreux de Mello, un Etienne de Bassou, & un Geoffroy, Seigneur d'Arsy, mettoient en campagne des troupes, à qui la faim faisoit ravager sans miséricorde les terres Ecclésiastiques. L'Historien d'Henri de Villeneuve nous apprend que le nouveau Prélat employa les voyes de



la justice pour faire cesser ces violences, & obliger les Tyrans à restituer ce qu'ils avoient usurpé, & qu'en particulier il réprima l'entreprise de Gaucher de Joigny. Ce Seigneur qu'il appelle l'un des plus cruels persécuteurs de l'Eglise d'Auxerre avoit fait bâtir proche Varzy une forteresse nommée *Bequerel* qui étoit fort préjudiciable à ce lieu là. Henri en ayant porté ses plaintes au Baillage de Villeneuve le Roi, obtint un ordre de la détruire en 1225. On ne sçait pas au vrai si on en vint à l'exécution, quoique l'Historien l'assure, & la raison d'en douter, est que cette tour ne fut rasée réellement qu'en 1364 selon qu'on verra plus bas. Comme un tiers des dixmes de la même Terre de Varzy se trouvoit aussi alors aliéné & entre les mains d'un nommé Simon de Chatelai, il se donna les mouvemens nécessaires pour rentrer dans la dixme entiere, & il y réussit moyennant une somme de soixante livres qu'il fit payer au détenteur, & un marc d'argent à sa femme l'an 1226. On a vû dans le Chapitre précédent de quelle maniere son prédécesseur s'étoit comporté dans le tems de la croisade contre les Albigeois: Cet Evêque-ci fut dispensé d'y aller par le Roi Louis VIII. en 1225 attendu ses infirmités corporelles; mais aussi fut-il contraint de payer cette dispense. On trouve que pour un an seulement compris les dixmes de ses revenus accordés au Roi, il s'obligea pour la somme de six cens livres Parisis, & qu'il engagea ses meubles envers le Roi pour sûreté de ce payement. Je parle ailleurs du réglement qu'il fit faire en 1231 par Gaultier Archevêque de Sens, touchant la monnoye qui avoit cours dans les Comtés d'Auxerre & de Nevers: mais je ne dois pas taire ici l'occasion importante à laquelle il résista au Comte Gui. Ce Seigneur avoit fait arrêter un Citoyen de Sienne, & un de Lucques qui s'étoient fait Bourgeois de l'Evêque d'Auxerre, & il ne vouloit pas les lui remettre. Le Prélat usa de la voye qui étoit alors fort en usage, & mit sa Ville d'Auxerre en interdit.

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

Ampliss. Collect. T. 1. p. 1196.

Cartul. Ep fol. 35.

Trésor des Chartes parmi les preuves des Lib. de l'Egl. *Gallia chr.* p. 1496.

Hist. des Comtes.

V. Les Piéces à l'an 1230.

En jettant la vûe sur ce qu'il fit, par rapport à l'étendue de sa jurisdiction, on doit convenir qu'il ne négligea non plus rien de ce qui concernoit le spirituel. Dès la seconde année de son Episcopat, le Doyenné de la Cathédrale étant venu à vacquer, il se forma une contestation entre lui & le Chapitre, sur la jurisdiction de ce Dignitaire qui

[redacted]

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

étoit alors très-étendue, sçavoir à qui de l'Evêque ou du Chapitre elle étoit dévolue. Les parties ayant fait un compromis entre les mains d'Hervé & de Matthieu Chanoines, ces Arbitres déclarerent, que pendant la vacance du Doyenné l'exercice de la jurisdiction qui y étoit attachée appartenoit à l'Evêque, protestans qu'ils ne vouloient rien définir touchant la Jurisdiction sur les Chanoines de la Grande Eglise : cette décision est du mois de Novembre 1221. Il continua aussi de disputer au Doyen les droits que son prédécesseur avoit combattu & sur lesquels il avoit voulu des explications. Le différend étoit sur le renvoi des causes & des émolumens de leurs Justices, en ce qui regardoit la Ville d'Auxerre, la Paroisse de Saint-Georges, & les sujets de l'Abbaye de Celles, sans y comprendre la Paroisse de Saint-Loup. Il étoit aussi question de décider, si c'étoit à l'Evêque ou au Doyen à prendre connoissance de l'Hôtel-Dieu de Mont-Artre, de la Maladerie de Saint-Simeon, &c. Cette contestation fut réglée par Sentence arbitrale de Gautier Archevêque de Sens en 1224.

Cartul. Ep. Autiss.

Gall. chr.

Quoique son Episcopat ait été presque d'aussi longue durée, que celui de Guillaume de Seignelay, il s'en faut de beaucoup que l'on vît alors tant de nouveaux établissemens, ou tant de nouveaux réglemens concernant les Paroisses ou les Communautés. On sçait seulement, que ce fut lui qui érigea en Paroisse la Chapelle du Val de Marcy, qui auparavant n'étoit qu'un secours de Colanges-les-Vineuses ; & que ce fut à condition que la présentation à l'une & à l'autre Cure appartiendroit à l'Abbesse de Saint-Julien-lès-Auxerre. Mahauld, Comtesse d'Auxerre & de Nevers, ayant bâti conjointement avec son mari une Chapelle dans le Château d'Entrains, ces Seigneurs établirent en 1224 que la pleine collation appartiendroit à l'Evêque Henri & à ses successeurs. Il fit en 1224 une décision qui regardoit la Cure de Mezilles. Nivelon Chanoine d'Auxerre & le Curé Jean étoient en difficulté, touchant les dixmes de cette Paroisse : Il ordonna que des neuf portions de ces dixmes Nivelon en auroit deux, & que les sept autres appartiendroient au Curé avec quelques redevances de grains, à quoi souscrivit Renaud de Ratilli, Chevalier du fief duquel cette partie des dixmes relevoit. La même année Henri

V. Les preuves.

visitant son Diocèse fit quelques réglemens concernant les Chanoines de Gien & le Chapelain de Gien-le-vieil, confirmant d'autres Statuts faits par André Archidiacre, & par Maître Hervé Chanoine, en ce qui regardoit l'Extrême-Onction. Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

Quelques-unes des anciennes Communautés d'Auxerre & du Diocèse, ont le nom de notre Evêque dans leurs titres, pour quelques confirmations de dons ou de Traités (a). Mais après les Chartreux de Bellary, à qui il donna une Bible (b) selon qu'il est écrit dans leur Obituaire au 8 Janvier, l'on ne voit point de maison où son nom soit plus recommendable, que celle des Cordeliers qu'il reçut à Auxerre l'an 1225 un an avant la mort de S. François. Le Frere Pacifique & le Frere Loüis s'étant présentés à lui, il leur permit de se loger à demi-lieue de la Ville, sur le chemin de Saint-Bry, proche la Croix de Sainte-Nitasse. Trois ans après il les transféra dans les accrues de la Ville, proche la Porte d'Aigleny, à condition cependant, qu'ils en sortiroient quand bon lui sembleroit & à son Chapitre, & qu'ils se conformeroient à la Cathédrale dans les tems d'interdit. Frere Gregoire leur Ministre lui donna déclaration de toutes ces choses le 20 Janvier 1228. *Sancta Anastasia*

La premiere Dignité de Chantre de l'Eglise Cathédrale, l'ayant mis au fait de la résidence des Chanoines, il voulut leur donner une marque du zéle qu'il avoit pour que l'Office fût plus fréquenté qu'il ne l'étoit. Depuis l'établissement de la distribution du pain de Chapitre jusqu'à lui, il n'y avoit eu des fonds suffisans, que pour en distribuer un seul à chaque Chanoine par jour. Il fit différentes acquisitions, en faveur

(a) Il consentit en 1220 au Traité que la Communauté de Saint-Pere, fit avec celle de Saint-Amatre sur des dixmes dans les Paroisses de Saint-Amatre & de Saint-Julien. *Tab. S. Pet.* La même année il accorda Ascelin de Mairy, Chevalier, avec les Moines de Regny sur des terres & des bois situés au Vau-du-Puy Paroisse de Sacy *Tab. Regn.* En 1221 les enfans d'Hermengarde, veuve de Pierre des Barres Chevalier de la Comtesse Mahauld, ratifierent devant lui la donation faite par leur mere de trois arpens de vignes à l'Abbaye de Saint-Marien. *Tab. S. Mar.* En 1223 étant à la Charité au mois de Février, il donna acte des lettres par lesquelles Guillaume Comte de Nevers, avoit confirmé tout ce que le Prieuré possédoit dans ses fiefs. *Tab. Charit.* J'ai vû la ratification qu'il fit en 1231 de l'acte par lequel le Maitre & les lepreux de S. Simeon d'Auxerre vendoient aux Templiers du Saulse leurs moulins & biens du Saulse. *Tabul. Templi Paris.*

(b) Le manuscrit porte *Bibliotecam*; mais souvent on entendoit alors par ce mot une Bible.

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

de la mense, pour parvenir la-dessus à une augmentation. On prétend que premierement il avoit donné au Chapitre les hâlles de Cône par lui bâties, afin que leur revenu servît à augmenter la distribution de ceux qui assisteroient aux Matines: mais que depuis ayant considéré que ce bien étoit trop éloigné d'Auxerre, il le changea en vingt livres de rente sur les fêtages & autres droits de Colanges-sur-Yonne, & qu'il voulut que si le Comte de Nevers ou autres venoient à racheter cette terre, les Chanoines prissent mille livres parisis sur les deniers du rachat, pour l'augmentation du pain Canonial. Le Traité fut fait en 1230 au mois de Juin, & il en est fait mention dans l'obituaire du même siécle. En conséquence de ces dons, les Chanoines reçurent par la suite chaque jour deux pains au lieu d'un. Il eut une dévotion singuliere envers S. Eloy Evêque de Noyon: il en établit la fête le 25 Juin dans l'Eglise Cathédrale, sous un rit approchant des solemnels qu'on appelloit alors *Duplex cum novem cereis magnis*; & il y avoit une distribution particuliere pour cette Fête, en sorte qu'après les Vêpres de S. Jean on disoit un second *Magnificat* avec son Antienne en l'honneur de ce Saint: ce qui a été observé pendant plusieurs siécles. (*a*) Il donna aussi au Chapitre en 1232, au mois de Novembre le droit de cens & rentes sur deux maisons qui avoient appartenu à Humbaud Fillon, Chevalier. Quand l'Auteur de l'abregé de sa vie ne diroit pas qu'il enrichit l'Eglise de Saint-Etienne par ses dons & ses bienfaits, les vitrages du chœur parlent encore en sa faveur. On voit au haut de la grande vitre du fond de l'apside, la figure d'un *Agnus Dei* avec un étendard qui est la représentation même du revers de son sceau ou du contre-scel, ainsi qu'elle se voit dans les actes de son tems avec ces mots *Secretum Episcopi.* (*b*) Je ne doute point que ce ne fût par ses soins que l'on représenta aux mêmes vitres du rond-point S. Etienne & S. Germain d'un côté, S. Laurent & S. Amatre de l'autre, où l'on voit leurs noms écrits sur le verre, avec des

(*a*) Je croirois que cette dévotion lui étoit venue du lieu de sa naissance Villeneuve, proche Saint-Cloud où S. Eloy auroit eu une Eglise de son nom: le culte de ce saint est aujourd'hui transféré à Marne village voisin.

(*b*) Cette espéce d'armoirie devint fort d'usage en ce tems-là où l'*Agnus Dei* étoit représenté ainsi dans les étendarts & bannieres des croisées troupes contre les Albigeois.

ornemens

ornement de la couleur dont on se servoit à leurs Fêtes. (a) Il eut si à cœur l'avancement de l'édifice qu'il impétra que tous ceux qui contribueroient à son avancement, seroient participans de tous les biens spirituels du Diocèse. Ce fut dans cette même Eglise qu'il donna l'an 1221 la bénédiction à Renaud nouvel Abbé de S. Germain: ce qui fit naître une contestation entre le Trésorier Guillaume, & les Prêtres qui célébroient par semaine au grand autel. On apprend par l'acte qui décida cette difficulté, que tous les Abbés & les Abbesses nouvellement élus venoient se faire benir à l'Eglise Cathédrale, qu'ils y restoient à la Grand'-Messe du jour, où l'Evêque assistoit & recevoit de leurs mains une offrande convenable. L'Abbé de Saint-Germain ayant été beni par Henri un jour qui n'étoit pas assez solemnel, pour que l'Office eût été sonné avec les grosses cloches, le Chapitre déclara que son offrande ne devoit appartenir ni au Trésorier, ni au Sacriste, mais au Prêtre qui avoit célébré la Grand'-Messe. Ayant écouté benignement en 1232 les plaintes du Trésorier & Sacriste contre la négligence des trois nouveaux Marguilliers établis par son prédécesseur, il nomma deux Chanoines & son Official, pour examiner les sujets de ces plaintes, & il promit de contraindre ces Officiers à faire leurs charges. Cet Evêque attentif à conserver les droits & la beauté du service de son Eglise, ne laissa point non plus passer d'occasion de se rendre utile au Chapitre du côté du temporel. Il autorisa en 1221 les actes par lesquels Gautier, & Geoffroy fils de Renaud de Taingy Chevalier, remirent aux Chanoines le droit de Garde qu'ils avoient à Beauvoir; celui par lequel un Seigneur de Seignelay leur céda un pareil droit sur Chichery, & l'acquisition qu'ils firent de ce qui leur manquoit des dixmes de Noiron dans la Paroisse de Gurgy, d'Heldrede de Vincelles. Il confirma en 1222 le don que fit au Chapitre le Chanoine Guillaume de Grignon de la dixme d'Arté en la Paroisse de Parly, & de deux maisons situées au Cloître proche la Chapelle de Saint Etienne Pape, à la charge qu'on distribueroit vingt-huit sols aux

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

Ex veteri Collect. Statutor. Capit. Autiss. V. Les preuves.

Tab. Capit. Autiss.

Cartul. Cap. fol 340. 341.

Cartul. Cap. fol. 426.

Ibid. fol. 457.

Ibid. fol. 342.

(a) Du rouge pour les deux Martyrs, & du verd pour les deux Evêques.

(b) *Impetravit adjutores ipsius fabricæ participes fieri omnium benefactorum & quatuor mille missarum quæ dicuntur in ista Diœcesi.* Cod. Reg. Suec. in Vatic. n. 1283.

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

pauvres le jour de son Anniversaire : & par un autre acte, il ratifia le désistement que fit Isabelle Veuve, de tout le droit qu'elle pouvoit avoir sur le pertuis & la riviere de Monétau. La même année Geoffroy Seigneur d'Arsy, l'un des persécuteurs de l'Eglise d'Auxerre dont il a été parlé ci-dessus, se repentant d'avoir pillé la ville de Crevan & ruiné les habitans, rendit au Chapitre par la médiation de Milon de Nantueil Evêque de Beauvais qui passoit par le pays Auxerrois, la somme de cent quatre vingt livres, & un homme pour un autre qu'il avoit tué. L'Evêque Henri voulant faire un exemple, lui imposa une sévere pénitence qu'il accomplit, & ensuite il fit hommage à l'Eglise d'Auxerre suivant l'acte qu'en laissa l'Evêque de Beauvais au mois de Novembre. Henri de Villeneuve souscrivit encore & approuva quelques autres acquisitions faites par le Chapitre, l'une en 1223, de ce que possédoient Denis & Guy Du-Bois Chevaliers sur le moulin d'Oisy; une autre des dixmes de Montigny vendues par Herbert de Chevannes, Jean son frere, Seguin leur oncle, & Henri de Merligny dont les actes sont de 1221 & 1224, & une troisiéme faite an 1225 d'une certaine somme de cens sur l'Abbaye de Saint-Pere vendue par Gautier le Chat Chevalier, sous le bon plaisir de Narjod de Toucy duquel relevoit ce cens. De plus il accorda les Chanoines avec Isabelle de Leugny, Geoffroy & Miles de Ligneres Chevaliers, touchant la tierce de la Terre de Leugny que Guillaume & Patrice de Narbone leur avoient autrefois donné, faisant céder en échange l'an 1228 par Isabelle, une portion de dixme à lever sur la terre de Neüilly. Ce fut aussi ce même Evêque qui donna acte en 1233 de l'achat que le Chapitre fit de quelques rédevances de grains dans les dixmes de Seignelay & de Beaumont, & de la Dixme d'un endroit appellé Rosieres. (*a*)

Ibid. fol. 457.

Ibid. fol. 251.

Ibid. fol. 495.

Cartul. Cap. fol. 504, & 508.

Il ne reste aucune preuve que ce Prélat se soit absenté long-tems de son Diocèse, & il ne paroît hors de son terri-

(*a*) Henri est encore nommé dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1221 *fol.* 216, à l'an 1223 *fol.* 112 comme ratifiant une donation, & à l'an 1232 au mois de Novembre *fol.* 135 comme consentant à ce que le Chapitre achetât des maisons d'un Chanoine pour deux cent livres : & enfin à l'an 1242 *fol.* 155 comme ayant possédé, étant Chanoine, une vigne proche Auxerre *in territorio de S. Anastasio.*

toire que dans deux ou trois occasions. Il étoit à Molême en 1222 huit jours après Pâques; ce fut en ce Monastere qu'Erard de Brienne & Philippe sa femme reconnurent entre ses mains, qu'ils quittoient à Blanche Comtesse de Champagne & à Thibaud son fils, toutes leurs prétentions dans le territoire du Comté de Champagne & de Brie. Il fut aussi l'un des Prélats qui assisterent en 1223 au mois de Juillet aux funérailles du Roi Philippe Auguste, célébrées à Saint-Denis; & en 1223 au mois de Janvier à un Concile tenu à Paris. Pithou rapporte dans son livre des Comtes de Champagne une lettre de Thibaud Roi de Navarre, & d'Alix de Cypre de l'an 1233 qui est adressée entr'autres Prélats, à l'Evêque d'Auxerre. Cette année fut la derniere de l'Episcopat de Henri de Villeneuve. S'étant retiré dans le Château de Beauretour, Paroisse de Charbuy, il y fut atteint d'une esquinancie, dont il mourut plein de jours le 18 Janvier, que l'on comptoit encore en France 1233 & à la Romaine 1234, après treize ans & quatre mois d'Episcopat. Son corps fut rapporté à Auxerre, & inhumé dans l'Eglise Cathédrale. Il est le premier qui fut placé dans le nouveau choeur, depuis sa construction, à laquelle il avoit beaucoup contribué. Comme ses deux Successeurs sont inhumés de suite dans la ligne du milieu, en tirant vers l'Autel, on croit avec fondement, que sa tombe étoit autrefois à la tête de celle de Bernard de Sully, à certaine distance, de même que celle de Bernard est à la tête de celle de Gui de Mello, parce qu'à lors à mesure que les Evêques mouroient on les inhumoit les uns aux pieds des autres. L'annonce de l'obit de ce Prélat se trouve d'une maniere plus honorable, que celle de bien d'autres dans un des Obituaires de la Cathédrale rédigés vers l'an 1250. *Obitus piæ memoriæ Henrici Episcopi, qui dedit nobis in redditibus villæ Colungiarum super Yonam XXV libras, videlicet XX libras ad augmentationem partitionum panis nostri, & centum solidos in Anniversario suo distribuendos; ita quod si in aliquo molestia nobis inferretur super gageria Colungiarum, recursum haberemus ad halas de Conada. Si vero dictam villam Colungiarum contigerit redimi, Capitulum habebit medietatem nummorum, videlicet mille libras Parisienses. Et interim solvit D. Episcopus censum prædictum.*

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234.

Cartul ar. Campania. fol. 197.

Depuis l'an 1220. usqu'en 1234.

Cet Evêque avoit aussi fondé son Anniversaire à Notre-Dame de la Cité, moyennant quinze livres une fois payées ; & à Saint Martin de Clamecy, moyennant la somme de vingt livres. Le Nécrologe de Bellari lui donne le titre de *Sanctæ recordationis*. On croit que ce fut de son tems que fut fondé le Prieuré de Sainte Geneviéve de Marsy. Au moins le fondateur nommé Guy de Dampierre vivoit alors.

Ex Necrol. hujus loci.

CHAPITRE XVI.

Histoire de la vie de Bernard de Sully, soixantiéme Evêque d'Auxerre, mort en odeur de sainteté.

Et de celle de Renaud de Saligny son successeur.

Avec une observation importante sur Saint Gautier, que quelques uns placent entre ces deux Prélats.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

LA perte que fit l'Eglise d'Auxerre dans la personne du pieux Evêque Henri de Villeneuve, fut bien-tôt réparée par le choix d'un personnage encore plus vénérable, que l'on obligea d'occuper le siége qu'il laissoit vacant. Il paroit que le Clergé procéda de bonne heure à cette élection : & la maniere dont elle se fit, rappella en quelque façon, l'usage des premiers siécles, puisqu'après l'invocation du Saint-Esprit tous ceux qui y avoient voix, s'écrierent unanimement que l'Archidiacre étoit digne de remplir cette charge. L'Ecrivain de la vie de ce saint personnage qui étoit témoin oculaire, assure que le concours des voix fut regardé comme une merveille, & une chose inoüie de son tems dans les Eglises de France. Ce même Historien nous fait connoître le mérite de l'élû, en remontant jusqu'au tems qu'il étoit entré dans le Clergé d'Auxerre. Il s'appelloit Bernard ; & il étoit de l'une des deux maisons de Sully connues par les

anciens titres. Hugues de Noyers l'avoit fait Chanoine avant qu'il fût Prêtre; & dans ces commencemens on ne voyoit encore rien d'extraordinaire dans sa conduite: Mais aussi-tôt qu'il eut reçu le Sacerdoce, il s'adonna si fort à la priere, qu'à peine se passa-t'il une heure soit de nuit, soit de jour, qu'on ne l'entendît occupé à ce saint exercice. L'écrivain de sa vie n'excepte de cette vigilance continuelle & de cette assiduité à la priere dont il se dit témoin, que le tems qu'il mettoit les jours de Fêtes à annoncer la parole de Dieu aux peuples qui désiroient l'entendre. L'exercice du jeûne lui fut aussi très-familier; & dès-lors il commença à porter un cilice qu'il ne quitta jamais. (a) A ce portrait d'un homme pénitent, l'Historien ajoûte, que voulant éprouver les mêmes périls qu'avoit essuyé S. Paul, il eût la dévotion d'entreprendre le voyage de Jerusalem où sa sainte vie éclata si fort, qu'on le choisit pour être Archevêque de Nazareth. Mais le Saint Prêtre refusa constamment cette Dignité, & il voulut retourner en France avec les mêmes marques de simplicité qui l'avoient toujours accompagné. Quelque tems après son retour, on lui offrit la dignité d'Archidiacre qu'il ne put refuser; mais se voyant par là preposé sur le Clergé & sur le peuple, il eut soin d'encourager les Diocésains par sa doctrine, ses exemples, & les secours temporels. Ce fut par la pratique de tant de vertus, que Bernard de Sully fut trouvé digne de l'Episcopat. Il fallut lui faire toutes les violences possibles pour l'obliger de consentir à son élection; & ce fut malgré lui qu'il reçut la consecration. Il étoit déja âgé: son visage, sa démarche, ses discours, tout imprimoit le respect pour sa personne; & l'extérieur marquoit clairement combien l'intérieur étoit agréable à Dieu.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

Son humilité ne l'empêcha pas de se faire rendre les de-

(a) Je ne me détermine point sur la maison de Sully dont étoit cet Evêque, quoique la Thaumassiere dise dans son Histoire de Berry qu'il étoit des grands Sully, & que dans le Pere Anselme, T. II. p. 855 on le donne pour cinquiéme fils de Gilon Sire de Sully sur Loire, & de Lucé de Charenton sa femme. La raison de douter est qu'il y a dans le Diocèse d'Auxerre proche Donzy, une Paroisse du nom de Sully qui existoit dès le VI. siécle & dès lors nommée en latin *Soliacus*. Un Henri de Sully Chevalier, inconnu dans la premiere famille, & Petronille sa femme, avoient des droits Seigneuriaux à Mannay village voisin de notre Sully en 1256 selon le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre, *fol.* 490. Arnoul de Sully dont je parle à la fin de cette vie est aussi inconnu dans la premiere généalogie.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

voirs feodaux attachés à la Dignité Episcopale. Il en est resté une preuve dans les lettres de commission, que Guy Comte de Nevers envoya à Humbaud Chevreau pour porter cet Evêque de sa part à son entrée solemnelle; à cause de la Baronie de Donzy. Il alla aussi à Sens pour y faire profession d'obéissance à l'Eglise Métropolitaine & à l'Archevêque, comme l'avoit fait son prédécesseur. (a)

Du jour qu'il fut sacré Evêque, il commença à redoubler ses mortifications, à jeûner tous les Lundis, Mercredis, Vendredis, & Samedis, & à ne prendre jamais en tous ces jours-là que des nourritures maigres, à moins qu'il ne fût malade, ou qu'il ne fût affoibli par un travail extraordinaire. Il s'appliqua de telle sorte à soulager les pauvres, que souvent il faisoit des retranchemens à sa table pour subvenir à leurs besoins. C'est ce que l'Historien dit avoir éprouvé par lui même, & en cela il nous apprend qu'il étoit son commensal. Les servans de table murmuroient quelquefois d'une si grande frugalité, aussi-bien que les convives; mais il se contentoit de répondre qu'il aimoit mieux qu'ils le taxassent d'avarice, que de manquer aux pauvres, & subir leurs reproches au jugement dernier, pour avoir gardé chez soi du superflu. Au reste en exerçant la charité il avoit soin de fuir la vaine gloire : Son Historien nous assure qu'il avoit appris de ceux à qui il avoit fait d'abondantes aumones, que le Prélat leur avoit très-étroitement défendu d'en rien dire. Sa réputation alla jusqu'au Roi S. Loüis qui fit voir qu'il l'estimoit au-dessus de tous les autres Evêques de son Royaume, & qui charmé de son caractere vraiment humble & doux, commanda à ses Officiers que dans toutes les affaires qu'il auroit à la Cour, on lui fit une prompte expédition. L'amitié du Prince qu'il s'étoit concilié, jointe à la sainteté de sa vie, ne contribuerent pas peu à rendre son Episcopat tranquille & paisible du côté des Seigneurs Laïcs. Ceux qui jusqu'alors s'étoient emparé du bien d'Eglise, avouerent qu'ils s'en abstenoient, dans l'appréhension que s'ils l'offensoient, Dieu n'en tirât aussi-tôt vengeance. Il n'y eut qu'un nommé Renaud Chomez, riche

(a) Son nom est dès le mois de Janvier 1234 dans les titres de la Cathédrale de Bourges, comme ordonnant à R. Archiprêtre de Saint Sauveur de recevoir le serment de Bernard *de Brierria* & sa famille, touchant des bois situés à Beaulieu sur Loire. *Ex D. Gaenois Canonico Bitur.*

Bourgeois de Varzy, qui ayant suivi quelque tems les armées se fit Chevalier, pour se soustraire de la domination temporelle de l'Evêque: Mais quelque exception qu'il pût alléguer, il fut obligé de faire hommage à Bernard, & de le reconnoître pour son Seigneur, dont il y eut acte en 1239 passé par devant Gautier Archevêque de Sens. La même année cet Evêque fit une augmentation encore plus avantageuse à sa Terre de Varzy. Odon, Sire de Chatillon en Bazois, y possédoit des terres & des vignes, qui ne reconnoissoient aucun Seigneur. Il avoit outre cela une Maison ou Château appellé Cepense, situé dans la Paroisse d'Ougny au Diocèse de Nevers, qui étoit dans le même cas. Il vendit la mouvance du tout à l'Evêque d'Auxerre, qui en attacha l'honneur & le profit à la Tour de Varzy. Bernard fit aussi quelques acquisitions à Sacy dans ce qui étoit de sa Seigneurie, entr'autres de Renaud de Chosial Chanoine de Château-Censoir l'an 1235, & en 1241 de Hugues de Larrey Chevalier & de sa femme Nazarie. Le Chapitre lui avoit vendu en 1238 la moitié de ce qu'il avoit acheté à Venouze: mais on verra plus bas qu'il n'employa point la plûpart de ces acquisitions pour l'utilité de sa maison, & que ce fut pour celle de son Eglise, afin d'y augmenter la décence du culte Divin.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

Cartul. Ep. fol. 32.

Ibid. fol. verso.

Cartul. Cap. fol. 56.

Exerçant son droit sur les Eglises Collégiales & Paroissiales de son Diocèse, il diminua le nombre des Chanoines de l'Eglise de Saint-Laurent de Cône. Il le fixa au nombre de dix l'an 1240, leur donna des Statuts qu'il avoit redigés dans le lieu même au mois d'Octobre. La même année, à la priere de Hugues Seigneur de Corbelain, il érigea une Cure en ce lieu qui auparavant dépendoit de la Chapelle de Saint-André. Ce démembrement fut fait, à condition que des vingt livres de rente que le Curé de la Chapelle devoit par an au Chapitre de Varzy, il n'en payeroit plus que dix, & que le nouveau Curé payeroit le reste. Hugues de Neuvoy Chevalier, prétendant que le Vicariat fondé dans l'Eglise de Saint Etienne de Gien, par Elisabeth de Neuvoy & ses trois fils, étoit de leur nomination, l'Evêque soutint qu'elle étoit à sa collation de plein droit: l'Archidiacre de Nevers, & le Chantre d'Auxerre choisi pour arbitres, donnerent une décision en sa faveur. Quoique nous ayons vû plus haut

Tabul. Conad.

Tabul. Capit. Varziac.

Cartul. Ep. fol. 40.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

qu'il y avoit eu deux Paroisses érigées dans ce siécle à la Charité sur-Loire, il semble par une Charte de cet Evêque, qu'il n'y en avoit encore qu'une de son tems, puisqu'il adresse purement & simplement au Prêtre de Notre-Dame-de-la-Charité un ordre de sommer à trois différentes fois, & ensuite d'excommunier un Bourgeois de ce lieu issu de famille hérétique & suspect d'hérésie, qui vouloit y exercer la Prévôté malgré les défenses qui avoient été faites sous l'Episcopat de Guillaume de Seignelay, qu'aucun homme marqué de cette tache ne possédât cette charge(a)

Cartul. Ep. fol. 43.

La plûpart des difficultés se réglant alors par des arbitres & par la voie de compromis, ce fut par cette voie que Bernard essaya de terminer celle qu'il eut avec l'Abbaye de Cluny, au sujet des procurations qu'il crut lui être dûes par les Religieux du Prieuré de la même ville. Il choisit pour arbitre l'Archevêque de Bourges: mais comme il avoit fait ce compromis sans le consentement du Chapitre, & même que le Chapitre s'y étoit opposé, les Religieux qui en poursuivoient la décision sous son successeur, ne purent rien obtenir, parce que le Cardinal Pierre du titre de Saint-Marcel leur déclara qu'un tel compromis n'obligeoit point l'Evêque successeur de celui qui l'avoit fait. Ce Prélat pacifique n'eut aucun différent avec les Religieux de Saint-Germain dont il avoit beni l'Abbé Jean de Joceval en 1241: Au contraire il se rendit médiateur dans une occasion où la paix avoit été extrémement troublée la même année entr'eux & le Chapitre. Ce fut lorsque les Religieux refuserent à un Chanoine Tortrier de célébrer au gand autel de leur Eglise, & que par ressentiment pour ce refus les Eglises subordonnées à la Cathédrale telles que sont celles de Saint Amatre, & de Saint-Eusebe leur furent fermées. Cette difficulté attira d'autres incidens touchant les Processions que l'Eglise Cathédrale doit faire en celle de Saint-Germain, & reciproquement touchant la redevance temporelle de l'une des Eglises envers l'autre. Bernard de concert avec Guillaume Li Boez Lecteur de la Cathédrale, & Hugues Prieur de l'Abbaye, arbitres choisis par les parties, contribua à ré-

Ex autographo.

Labb. Bibl. mss. T. 1. p. 582.

(a) Il se nommoit Colin Morand. J'ai trouvé encore que cet Evêque chargea la Cure de Corvol du payement de six livres de rente à un Prêtre nommé Vincent de Bâle. *Ex tit. integro in Guid. de Mello ad an.* 1252.

gler

ger la maniere dont on se feroit excuse de part & d'autre, & ce dont on conviendroit pour la suite. Mais l'événement le plus mémorable de son Episcopat en fait de Religieux, fut l'établissement des Dominiquains. La Comtesse de Joigny Amicie, veuve de Gaucher, ancien ennemi de l'Eglise d'Auxerre, se crut apparemment obligée en conscience, de faire expier les péchés de son mari par les prieres de quelques nouveaux Religieux. Elle aida à trouver à ceux-ci une demeure dans la Paroisse de Saint-Pere d'Auxerre, s'accommodant avec le Chapitre pour les maisons qui lui étoient redevables, & ces Religieux obtinrent le consentement de l'Evêque, & du Chapitre pour se bâtir un Couvent en ce lieu. L'Abbaye de Pontigny qui étoit déja très-célébre, le devint encore plus de son tems par la retraite de S. Edme Archevêque de Cantorbery. Ce Saint Prélat qui avoit édifié par ses vertus & par ses exemples les Paroisses voisines, étant inhumé en ce Monastere l'an 1241, y opéra tant de miracles, que le bruit s'en répandit aussi-tôt dans Auxerre. Bernard de Sully qui connoissoit la maniere dont Dieu sçait se déclarer en faveur des Illustres persécutés, ne tarda aucunement d'en instruire le Pape par une belle lettre qui nous a été conservée, lui marquant qu'il avoit été lui-même à Pontigny pour y faire les informations requises, & que les miracles de ce Saint n'étoient pas renfermés dans le seul Diocèse d'Auxerre, mais que Dieu en opéroit, par son intercession, jusques dans les pays éloignés.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

Cartul. Capit. fol. 479.

Thes. anecdot. T. 3. p. 1838.

Etant survenu à l'Evêque Bernard quelques infirmités de vieillesse, & entre autres un mal de jambes que les Médecins appellent *Malum mortuum*, il appréhenda de n'être plus assez fort pour soutenir le poids de l'Episcopat, & il songea à abdiquer, quoique S. Louis lui eût promis de défendre les droits de son Evêché comme les siens propres, ainsi que l'auteur de sa vie dit qu'il avoit souvent oui de la propre bouche du Roi. Il agit donc pour cela avec tant d'instances auprès d'Innocent IV, qu'il obtint de ce Pape d'être délivré du lien qui l'attachoit à l'Eglise d'Auxerre. Ce fut alors qu'il disposa en faveur de son Eglise & du Chapitre, de quelques acquisitions qu'il avoit fait étant Evêque, & de quelques autres fonds. Je ne parle point des ornemens d'autel, courtines ou rideaux, chapes, tapis, & ornemens Sacerdotaux qu'il

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

donna, non plus que des quatre baffins d'argent (qu'on appelleroit aujourd'hui des lampes) destinés à mettre des cierges, sçavoir trois qui étoient suspendus dans le Sanctuaire devant le grand autel, & le quatriéme dans le choeur. Il ajoûta à tous ces dons pour la décoration de l'Eglise cent marcs d'argent & cent livres tournois, pour faire une table d'autel. Il regardoit comme peu de chose d'avoir revêtu de son autorité l'achat que le Chapitre venoit de faire en 1243 des dixmes des Paroisses de Thou, Dammarie & Bâtilly, des Chevaliers Bernard d'Autry & Elisende sa femme, Odon Scipion, Narjod de Feins & d'Etienne de l'Isle Ecuyer : (a) Il contribua par d'amples donations à rendre l'Office Divin plus solemnel, & à rétablir la résidence des Chanoines. Il transporta donc au Chapitre dans le mois d'Octobre 1244 une partie des dixmes de Venouse qu'il avoit acheté d'Ithier & Guy de Venouse freres & Chevaliers, (b) & la portion même dont le Chapitre l'avoit accommodé six ans auparavant, chargeant pour cela les Chanoines d'entretenir tous les jours quatre cierges à Matines, à la Messe, à Sextes, à Vêpres, & à Complies dans les tems où elles se disoient immédiatement après Vêpres. Il céda au Trésorier & au Sacriste, du consentement du Chapitre, dix livres de cire, que l'Evêque avoit droit de prendre chaque année sur l'Eglise de Saint Pelerin, les obligeant d'avoir le même soin de faire allumer & éteindre les cierges qu'il fondoit, que ceux qui étoient à leur charge, de mettre à la Fête de Sainte Marthe un pareil luminaire qu'à une Fête de neuf leçons, & à celle de la réception de la Couronne de Notre-Seigneur établie de son tems dans la Province de Sens, comme aux Fêtes Doubles, faisant sonner les cloches selon le degré de ces Fêtes. Son Anniversaire entra aussi dans cette fondation avec des clauses que je rapporterai plus bas. Par un autre acte du même tems, il augmenta les distributions des Matines, depuis la Fête de Saint Germain du premier Octobre jusqu'à Pâques. Il donna pour cela quelques eschoittes ou aubaines, entre autres celle d'un Prêtre du choeur d'Auxerre, qui étoit mort

Obituarium XIII. sæculi.

Ibid.

Cartul. Capit. fol. 314. verso.

(a) Les premiers baux d'amodiation de ces trois dixmes, furent passés devant lui en 1244 au mois de Juin *Cart. Cap.*

(b) En 1238 il approuva que les Religieux de Pontigny, eussent acheté de ces deux mêmes Chevaliers une portion des dixmes du même lieu de Venouse.

sans avoir fait de Testament, & celle d'un Chanoine d'Appoigny (a), deux cent vingt livres que le Chapitre lui devoit, trois cens livres à prendre sur l'amodiation de la dixme de vin de Varzy, comme aussi la somme de cinq cens livres qui lui étoit revenue en qualité d'Evêque, du rachat de l'engagement de la Terre de Colanges sur Yonne : mais cette somme ne se trouve pas énoncée de la même maniere dans tous les titres de ce tems-là. La condition dont il accompagna ces dons, fut qu'ils seroient employés à acheter des fonds dont les revenus seroient destinés pour les assistances à Matines, pendant la saison la plus rude de l'année qui est celle que j'ai marqué ci-dessus; il avoit même eu intention d'étendre ces distributions au-delà de Pâques s'il y avoit du fonds pour cela, en augmentant de deux deniers la distribution de chaque Chanoine aux jours de Férie, simples, & Fêtes de neuf leçons, & de quatre deniers aux jours de Dimanche & Fêtes Doubles. La suite des tems obligea de faire des changemens dans plusieurs de ses dispositions, & l'on trouve entr'autres choses, que ce qu'il avoit ordonné de prendre sur un de ses legs pour distribuer aux Clercs du chœur qui assisteroient à Matines pendant le Carême fut déterminé aux Matines depuis le Dimanche auquel on commençoit le Répons *Isti sunt dies* (b) jusqu'à Pâques. Ce fut aussi pour lors qu'il choisit sa sépulture devant l'autel de la Trinité dans les Grottes de la Cathédrale, assignant une rente aux Chanoines de cette Chapelle à prendre sur une moitié de la dixme de bled de Gy-l'Evêque, qu'il avoit acheté de quelques Chevaliers (c), & sur des cens portans lots & ventes que lui avoit vendu Girard Baleine Chanoine d'Auxerre, obligeant son successeur au payement de cette rente, & hypothéquant même pour cela des héritages qu'il avoit acheté à Sacy. Les Chanoines de cette Eglise souterraine lui promirent en reconnoissance, que chacun d'eux ayant célébré pendant sa semaine pour l'acquit des premieres fondations, célébreroit encore pendant une seconde semaine pour le repos de son ame. C'est ce qui ne fut pas exécuté long-tems, parce que cet Evêque mourut en odeur de

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

(a) Le premier s'appelloit Etienne Pertuise; le second, Ithier.

(b) C'étoit le Dimanche de la Passion.

(c) Colin Bonamy & la Veuve Barthelemi de Lyton.

sainteté, & que sa sépulture ne fut point dans le lieu où il l'avoit choisi.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

S'étant démis de son Evêché, il se retira au Château Episcopal de Beauretour qu'il s'étoit réservé, ne voulant plus entendre parler que de Dieu, ni s'entretenir que de matieres spirituelles avec des personnes pieuses, & reprenant l'exercice de la priere avec une nouvelle ferveur. Après avoir demeuré quelque tems en ce lieu, il y fut attaqué de la fievre. Son corps succombant sous le poids de l'âge & des infirmités, il fut contraint de garder le lit. En vain les Médecins lui assignerent-ils différens remédes, il n'en usa que très-rarement, & il ne prit que ceux dont les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs qui le soignoient, l'engagerent d'user. Enfin le jour de l'Epiphanie, après s'être entretenu très-long-tems avec eux des choses de Dieu & de l'éternité; cette conférence spirituelle ne fut pas plutôt finie, qu'il ferma doucement les yeux, & pendant qu'on croyoit qu'il dormoit, il mourut paisiblement sans ressentir la moindre douleur, restant aussi tranquille & ayant le visage aussi sérain, que s'il eût véritablement dormi : Cependant sa maladie n'avoit pas souffert qu'on le deshabillât une seule fois; mais lorsqu'il fut besoin de le laver, on lui trouva un cilice qui faisoit horreur à voir, tant il étoit attaché à sa chair & rempli de vermine. Comme on ne put l'avoir sans lui arracher la peau, ses os parurent à découvert en certains endroits : spectacle bien triste, pour ceux qui en furent les témoins. Son corps étant lavé & revêtu de ses habits Pontificaux, fut mis dans la biere, puis conduit à Auxerre. Tout le Clergé & le peuple accourut au-devant. La foule se jetta sur son cercueil avec un empressement qu'on ne peut exprimer; & il n'y eut personne qui ne se crût très-heureux, s'il avoit pû toucher la biere ou baiser le poile qui la couvroit. Les prieres ordinaires de l'Eglise étant finies, les Chanoines & autres du Clergé qui purent approcher, lui baiserent les pieds, les mains ou le visage; & loin de finir la cérémonie de ses funérailles par les Recommendaces qu'on avoit accoutumé de faire alors pour l'ame des défunts; (*a*) chacun au contraire se recom-

(*a*) Ce n'est que depuis peu qu'on a retranché dans la Cathédrale l'ancienne solemnité, & multiplicité des prieres de l'inhumation qui sont encore marquées tout au long dans le Manuel de cette Eglise imprimé en 1536. conformément à tous les anciens.

mandoit à ses prieres, ne se consolant d'avoir perdu un si saint homme, que par l'espérance de l'avoir pour intercesseur au près de Dieu.

Comme les grottes de l'Eglise Cathédrale sont assises sur le roc même, & qu'il est impossible d'y creuser une fosse, le Saint Prélat fût inhumé au milieu du chœur. Sa sépulture fût couverte d'une très-belle tombe de marbre noir, sur laquelle furent gravés ces cinq vers au tour de sa figure.

Præsul Bernardus mala semper ad omnia tardus,
Sic vivens domuit cum carne & dæmone mundum,
Quod moriens meruit Christo se reddere mundum.
Anno milleno bis centeno quadrageno
Quarto, Sanctorum migravit luce Magorum.

Ce pieux Evêque continua long-tems à jouir des mêmes honneurs qu'on lui avoit décerné dès le jour de son enterrement. Mais comme le pavé du chœur a été remanié au moins deux fois depuis ce tems-là, l'on ne voit plus sur sa sépulture la premiere tombe qui y avoit été mise. Monsieur Amyot la fit lever vers l'an 1572 lorsqu'il répara les ruines causées par les Huguenots, & après que l'on eut achevé d'effacer sa figure qu'ils avoient déja gâté, il l'employa à servir de table pour le grand autel. On se contenta alors de remettre en place une simple tombe de pierre blanche avec les cinq vers gravés en caracteres modernes; ce qui n'a plus attiré, comme auparavant, l'attention des curieux, ni servi à perpétuer la dévotion que le Clergé avoit eu jusques là pour ce Saint Prélat.

Ce n'est point le seul inconvénient qui ait suivi la destruction de cette tombe. Ceux qui eurent soin d'y faire graver l'ancienne épitaphe, prirent la liberté de changer le premier mot du dernier vers, & laisserent mettre *sexto* pour *quarto*. Cependant il est certain par son Historien, que sa mort arriva en 1244 après neuf ans d'épiscopat. Cet Ecrivain a suivi aussi-bien que l'épitaphe le calcul alors usité en France, selon la méthode de commencer l'année à Pâques. Car si l'on suppute selon le calcul Romain qui commençoit l'année au premier Janvier, Bernard mourut le 6 Janvier 1245.

Comme il avoit demandé qu'on lui fit un Anniversaire, & qu'on réservât pour cela cent sols sur le produit de la dix-

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

me de Venouse qu'il avoit donné, son nom fut écrit dans l'Obituaire, au premier jour vacant après l'Epiphanie; mais avec une grande distinction & avec une longue énumération de ses libéralités; & c'est dont j'ai tiré ce que j'en ai dit ci-dessus. *Obitus bonæ memoriæ Bernardi hujus Ecclesiæ venerabilis Episcopi, qui dedit huic Ecclesiæ medietatem decimæ de Venossia tam ad augmentum luminaris quatuor cereorum quos in hac Ecclesia instituit ad Officium Matutinarum, Magnæ Missæ, & ad Vesperas, quam ad Anniversarium suum Canonicis & non Canonicis. Assignavit enim nobis centum solidos in Anniversario suo super dictam decimam de Venossia, quos assignavimus & transmutavimus super domum quam emimus à Monachis de Regniaco juxta Ecclesiam Beatæ Mariæ in Civitate. Quadraginta solidos non Canonicis in hoc Anniversario. Et sexaginta solidos eisdem ad Matutinas ab Isti sunt dies usque ad Pascha quos solvit eis Capitulum singulis annis pro dicta decima. Item Ecclesiam nostram multis bonis ornamentis decoravit, videlicet in palliis, capis, tapetiis, & indumentis Sacerdotalibus: & quatuor pelves argenteos dedit in Ecclesia; tres ante altare & unum in choro, in quibus reponuntur...... Prætereà dedit nobis centum marchas argenti ad tabulam, & centum libras turonenses ad eandem.* Dans un exemplaire un peu postérieur il est ajoûté ce qui suit: *Dedit prætereà præbendis de Trinitate xvj libras tur. percipiendas in bursa Episcopi Autiss. super redditus quos emit apud Giiacum: & inde habent Canonici litteras.* On apprend par le même livre que cet Evêque avoit eu un oncle dans le Chapitre d'Auxerre nommé Arnoul de Sully, & qu'il donna du bien pour augmenter la distribution de son Obit qui se faisoit le 3 Février (a). Cet oncle y est qualifié de Prêtre & Chanoine d'Auxerre, & vraisemblablement il est le même Arnoul de Sully qui avoit été présenté en 1207. à Guillaume de Seignelay, par l'Abbé de Saint-Marien, pour régir la Cure de Leugny. Le Necrologe de Notre-Dame de la Cité portoit aussi autrefois le nom de Bernard pour quarante livres tournois qu'il avoit donné à cette Collégiale; & il étoit nommé deux fois dans celui des Chartreux de Bellari, en reconnoissance du don

(a) *Ob. Arnulphi de Soilliaco Sacerdotis & Canonici. XX sol..... Item bonæ memoriæ B. de Soilliaco nepos ejus, quondam Episcopus Autiss. emit ad augmentum ejusdem Anniversarii tertiam partem cujusdam stalii, &c.* Dans une copie un peu plus récente de l'Obituaire, il y a *Sulliaco* deux fois au lieu de *Soilliaco*.

d'une somme de cent livres qu'il leur avoit fait, & d'un Commentaire sur les Pseaumes. L'Histoire de la vie de Jean de Joceval Abbé de Saint-Germain, rédigée dans un tems peu éloigné, le surnomme *Sanctæ memoriæ* à l'occasion de la bénédiction qu'il fit de cet Abbé.

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

Ex collect. P. J. Boyer.
Labb. T. I. Bibl. mss. p. 583.

Préliminaire à l'Histoire de Renaud de Saligny.

Il s'est formé parmi quelques auteurs récens de l'ordre de Cîteaux une opinion par laquelle ils avancent qu'un Abbé de Quincy proche Tonnerre nommé Gautier, avoit été Evêque d'Auxerre. Comme ce siége se trouve rempli durant tout le treiziéme siécle, par des Prélats d'un autre nom que celui de Gautier, la seule place qu'on pourroit lui trouver dans cette Histoire, seroit l'intervalle que fournit la démission de Bernard de Sully. Mais l'Ecrivain de la vie de nos Evêques qui vivoit alors, marque assez clairement qu'il n'a eu aucune connoissance de ce fait, & il donne pour successeur immédiat à Bernard un nommé Renaud. L'Eglise d'Auxerre tiendroit à honneur de voir augmenter le nombre de ses Saints Evêques, s'il y avoit un fondement suffisant de pouvoir admettre ce Gautier. On est pleinement informé qu'il est honoré d'un culte public dans l'Eglise de Quincy, qu'il y repose dans le côté gauche de la croisée, sous une tombe élevée de trois pieds ou environ, qu'il y passe même pour Martyr, que son corps a été visité dans le tombeau par M. Bordes Doyen de Tonnerre délégué par M. l'Evêque de Langres en 1691. Le nouveau *Gallia Christiana*, dit même que ce fut une élévation de ses Reliques qui se fit alors. Mais ne se trouvant point de preuves qu'il ait été Evêque d'Auxerre, j'aime mieux en douter avec tous ceux qui ont travaillé avant moi sur notre Histoire, & croire que l'erreur peut venir de quelques titres où étoit le nom de *Quintiacus*, & peut être aussi en abregé, *S. G. Autiss. Episcopi* : à l'occasion de quoi les Ecrivains modernes de l'ordre de Cîteaux se seroient imaginé que cela signifioit *S. Galteri Autissiod. Episcopi*. Au lieu que s'ils eussent eu communication de certains titres du Diocèse d'Autun, que le Pere Labbe Jesuite a fait imprimer dans son Recueil in-4° l'an 1651, ils y auroient vû qu'il faut lire *S. Germani Autiss. Episcopi*, & qu'il

est question là du petit Monastere de Quincy en Tonnerrois du titre de S. Germain, que Moduin Evêque d'Autun avoit donné à l'Abbaye de Saint-Andoche de sa ville Episcopale, & que Jonas autre Evêque d'Autun lui confirma l'an 858 en ces termes : *Abbatiolam S. Germani in pago Tornoderensi in villa quæ vocatur Quintiacus.* Ce doit être Saint-Germain à une lieue de Quincy-le-Vicomte, sur la riviere d'Armançon au midi, & à une lieue d'Aisy ; à moins que ce ne soit Aisy même proche Rougemont, dont l'Eglise est sous le titre de S. Germain d'Auxerre, ainsi que je l'ai appris sur le lieu même.

Abandonnant entierement aux Historiens de Cîteaux S. Gautier dont je viens de parler, parce qu'aucun titre de l'Eglise d'Auxerre n'en a jamais fait mention, & qu'il mourut même selon eux en 1244 avant la vacance du siége, je viens au véritable successeur de Bernard de Sully. Ce fut Renaud de Saligny, qui aussi-tôt après la retraite du Saint homme fut élû en Chapitre par voie de scrutin. Il étoit Doyen de l'Eglise même d'Auxerre, d'une famille noble, non pas de celle de Seignelay comme quelques modernes l'ont cru, trompés par la ressemblance du nom latin, mais d'une Noblesse du Berri, & que je croi celle de Saligny-le-Vif ou le Vic. L'écrivain de la vie de nos Evêques du treiziéme siécle le représente comme un homme d'une belle taille, d'un visage fort prévenant, d'un cœur noble & généreux conformément à sa naissance, & qui se plaisoit fort dans la compagnie des Ecclésiastiques de famille noble, & des Gentils-hommes, auxquels il aimoit à faire du bien, suivant qu'il croyoit convenir au rang qu'il tenoit. Il fit son entrée l'an 1245 selon qu'il se lisoit autrefois dans un ancien Epistolier de la Cathédrale qui est perdu. Et comme la Comtesse Mahauld n'y avoit point paru, pas même par procureur, parce qu'elle ne s'y croyoit pas obligée, elle reconnut depuis par l'inspection des lettres du Comte Hervé de l'an 1209 qu'elle y étoit tenue, & elle en donna acte au mois de Janvier suivant, que l'on comptoit encore 1245. Tout malade qu'il étoit un peu après sa prise de possession, il alla à Sens faire sa profession d'obéissance à l'Eglise & à l'Archevêque Gilon. Il est nommé *Renaudus* dans l'acte qui se voit parmi les manuscrits de la Métropolitaine. On reconnoit aussi par les Archives de la Collégiale

Depuis l'an 1245. jusqu'en 1247.

Cartul. Ep. fol. 18.

Collégiale de Gien, qu'il visita au moins une partie de son Diocèse, puisqu'au mois de Juin 1246 il confirma les Statuts que l'Evêque Henri de Villeneuve avoit rédigé pour les Chanoines, & pour le Curé de Saint-Pierre le Vieil. Il ordonna de nouveau dans cette visite, que les Chapelains de la même Eglise y feroient une résidence actuelle. Il institua aussi dans son Eglise Cathédrale la Fête de S. Guillaume Archevêque de Bourges, donnant pour cela cent sols à prendre sur des vignes qu'il avoit acheté à Jussy. Il voulut qu'elle se fit avec distinction, & que les neuf grands cierges du Sanctuaire y fussent allumés. On avoit espéré de plus grandes choses de cet Evêque, vû la générosité qui lui étoit naturelle, & il s'y étoit même engagé en quelque maniere; mais sa vie ne fut pas assez longue, pour lui permettre d'accomplir ce qu'il s'étoit proposé. La maladie de langueur ou de mélancolie dont il avoit été frapé dès le jour de sa promotion, l'obligea d'être le plus souvent dans les remédes, &, à l'exception des compagnies dont j'ai parlé ci-dessus, à ne voir que des Médecins, pour obtenir du soulagement. Il se fit porter à l'Abbaye de Roches, celle de son Diocèse qui étoit la plus voisine du Berri, & où il avoit choisi sa sépulture. Après qu'il y eut demeuré quelque tems, toujours dans les mêmes langueurs, il y mourut au mois de Janvier de l'an 1246 finissant, (ou 1247 commençant) au bout d'un an onze mois & seize jours d'Episcopat. Il fut inhumé dans l'Eglise de ce Monastere; & l'on croit qu'il y repose entre le grand autel & les chaires du chœur. L'Anniversaire de son décès est marqué au mois de Janvier (*a*) dans des Obituaires de Bourges où l'on croit qu'il a été Chanoine (*b*). On ignore pourquoi c'est au 22 Novembre qu'il se trouve dans celui de son Eglise Cathédrale, écrit quelques années après sa mort: Il avoit fondé son Obit en cette Eglise moyennant cent sols de rente à Jussy. Les Nécrologes de N. D. de la Cité & de la Collégiale de Varzy où il l'avoit aussi fondé à bien moins de frais, le marquoient pareillement au mois de Novembre.

Depuis l'an 1244. jusqu'en 1247.

Obituar. XIII. Saculi.

¶ Je n'ai point hésité à rejetter l'erreur dans laquelle j'avois été comme plusieurs autres, de donner à cet

(*a*) Le 14. selon que me l'écrit M. Guenois Chanoine.

(*b*) J'ai lû dans un Obituaire de Sens du XIII. siécle au *V. Kal. Febr. Obiit Regnaudus de Sigliniaco Archidiaconus Melodunensis.*

Depuis l'an 1244. jusqu'en 1247.

Evêque le sur-nom de *Seignelay*, dès lors que j'ai fait attention aux preuves qui démontrent qu'il n'avoit aucune relation avec la famille de Seignelay que quelque ressemblance du nom en latin, & que toutes ses attentions furent du côté du Berri. Premierement s'il avoit été issu des Seigneurs de Seignelay qui sont fondateurs en partie ou au moins bienfacteurs insignes de l'Abbaye de Pontigny, il s'y seroit retiré plutôt qu'à Roches qui est du même ordre, & il y auroit choisi sans doute sa sépulture auprès de Guillaume de Seignelay l'un de ses prédécesseurs. Secondement, il est souvent nommé *de Salligniaco* par des Ecrivains qui lui étoient contemporains, comme dans celui qui a rédigé l'Obituaire de la Cathédrale quelques années après sa mort, & dans l'Auteur de la vie de Gui de Mello son successeur. On peut ajoûter à ces deux preuves, certaines conséquences aisées à tirer de sa dévotion envers S. Guillaume Archevêque de Bourges, & de la fondation de son Obit dans l'Eglise Métropolitaine. Quelques mémoires manuscrits venus de Bourges, & qui sont cités dans la nouvelle Gaule Chrétienne, portent qu'un Renaud de Saligny Chanoine avoit été Abbé des Pierres au même Diocèse & ensuite Evêque d'Auxerre. Mais outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Prélat qui immédiatement avant son Episcopat possédoit la Dignité de Doyen dans sa Cathédrale, eût été auparavant Moine; il est à craindre que les Auteurs de ces Mémoires n'ayant cru que l'Abbaye de Roches où notre Evêque se retira, soit la même que l'Abbaye des Pierres, à cause que l'une se dit en latin *de Rupibus* & l'autre *de Petris*. Celle-ci est située auprès de Culant en Berri, & celle là de l'autre côté de la Loire auprès de Cône. Un extrait que j'ai eu de l'Inventaire du Trésor des Chartes porte à l'an 1242 au mois de Novembre, que Renaud de Seilly Doyen d'Auxerre, promit par lettres à Mathilde, Comtesse de Nevers, qu'au cas qu'il fût fait Evêque ou Archevêque, il lui quitteroit les quarante livres provinoises de rente que le Roi lui avoit assigné sa vie durant.

T. 2. in Abb. de Betriis.



CHAPITRE XV.

Histoire de la vie de Gui de Mello, soixante-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

ENviron dans le tems que l'Eglise d'Auxerre perdit son saint Evêque Bernard de Sully, elle se vit privée d'un Doyen de mérite qu'elle avoit à la tête du Chapitre. C'étoit Gui de Mello qui fut demandé en 1245 pour être Evêque de Verdun, & qui en reçut la nouvelle à Lyon où il étoit pendant qu'on y tenoit un Concile. Mais elle eut le bonheur de ne se pas voir privée pour long-tems de ce grand homme. Il avoit retenu par dispense le Doyenné d'Auxerre qu'il ne possédoit que depuis quelques mois, & il ne le garda pas long-tems. Lorsqu'il eut été à Verdun pendant un an, les Chanoines d'Auxerre l'élurent & le demanderent unanimement pour leur Evêque après la mort de Renaud de Saligny; & leur demande fut confirmée par le Pape Innocent IV. qui étoit encore en France. On peut juger avec quelle joie le Clergé d'Auxerre revit, en qualité de Prélat, celui qu'il avoit toujours vû dans son sein, & qui s'étoit déja si fort distingué depuis qu'il avoit reçu l'onction Episcopale. C'est le second exemple de translation d'Evêque que notre Histoire nous fournisse, le premier étant celui de Guillaume de Seignelay transféré à Paris.

Cet Evêque qui avoit d'abord été sacré pour Verdun, fit son entrée solemnelle à Auxerre vers les Fêtes de Pâques qui commençoient l'an 1247 selon la supputation de France. C'est ce que l'on infere du jour auquel la Comtesse Mahauld donna commission de le porter en son nom. Cet acte adressé à Hugues de Varigny Seigneur d'Anlezy fut expédié le Jeudi Saint au Château de Montenaison. A l'issue de cette cérémonie, il alla à Sens comme ses prédécesseurs, pour y prêter le serment d'obéissance à l'Eglise & à l'Archevêque Gilon. Il étoit fils de Guillaume de Mello Chevalier Seigneur de Saint-Bry qui s'étoit acquis le surnom de *Porte-* *Ex libro Profess. Senon.*

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

paix, parce qu'il faisoit profession particuliere d'accorder tous les différends de ses voisins, & d'une Dame de la Maison de Mont-Saint-Jean en Bourgogne égale en Noblesse à celle des Mello. Son Historien qui est assez étendu, n'oublie point d'informer le Lecteur, que Gui avoit fait ses études en Droit aussi-bien qu'en Théologie. Il ne passe point sous silence que pendant sa jeunesse, son pere ne parut pas l'affectionner autant que ses autres fils, à cause qu'il ne donnoit point dans l'extérieur convenable à un jeune Gentilhomme ; mais en même tems il fait remarquer que Dieu permit cela, pour conduire sa vocation du côté de l'Etat Ecclésiastique. Il fit en effet honneur à cet état, aussi-tôt qu'il fut élevé dans des places distinguées : ce qui arriva lorsqu'il n'étoit âgé que de trente à quarante ans. Il avoit le comport grave, le cœur grand & noble ; il fut affectionné aux choses de l'Eglise, aimant à se rendre utile aux peuples, modéré dans ses discours, fervent dans ses prieres, ayant à l'autel un extérieur qui portoit à la dévotion, & y enlevant les cœurs des Fidéles par l'éclat merveilleux de sa voix. Lorsqu'il se trouvoit avec les autres Evêques dans les Conciles ou ailleurs, on auroit dit qu'il en eût été le chef, paroissant au-dessus de tous les autres par sa belle prestance accompagnée d'un geste vénérable. Mais s'il s'agissoit de décider quelque affaire importante par son jugement particulier, il ne précipitoit rien : ayant écouté les raisons de part & d'autre, il pésoit murement avant que de rien conclure. C'étoit une coûtume qu'il avoit prise de fort bonne heure & que quelques uns blâmoient en lui, mais dont il se trouvoit fort bien, & qui rarement tourna à son desavantage. Et quoiqu'il fut extrêmement attentif à la régie de son temporel, il ne s'y livra point cependant de telle sorte qu'il négligeât le culte de Dieu; au contraire il quittoit tout, lorsque l'heure de l'Office l'y appelloit. Il se emportoit quelquefois d'une maniere un peu trop sévere envers les méchants, par le grand zéle qu'il avoit pour la justice : il compatissoit à ceux qui étoient dans l'affliction ou dans l'oppression, pardonnoit à ceux qui reconnoissoient humblement leurs fautes : & Dieu conduisit tellement ses démarches, que dans tout ce qu'il entreprit pour son honneur & pour les droits des Eglises dont il fut chargé, il demeura toujours victorieux.

Quelque tems après qu'il fut placé sur le siége Episcopal d'Auxerre, quantité de Seigneurs entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, & résolurent de partir avec S. Louis. Plusieurs de ceux-là ayant fait alors leur testament, le choisirent pour en être l'exécuteur. De ce nombre fut son pere Guillaume de Mello, Dreux de Mello son oncle Seigneur de Loches & de Mayenne, Archambaud de Bourbon le jeune, fils d'Archambaud son cousin germain, & Jean de Toucy Seigneur de Saint Fergeau. Pendant cette absence du Roi & des principaux parens de notre Evêque, le Chevalier Regnaud Rongefer, dont il a été parlé dans l'Histoire des Evêques précédens, voulut le braver en quelque sorte, faisant fortifier & élever sa maison de Saint-Pierre du Mont, proche Varzy, quoique déja naturellement forte par sa situation. Il fut informé que ce Chevalier étoit accoûtumé à tyranniser le peuple de Varzy, & qu'il avoit déja voulu remuer sous l'Evêque Henri de Villeneuve. C'est pourquoi il lui fit signifier, qu'il eût à démolir tout ce qu'il avoit fait construire, n'étant pas permis par la coûtume de bâtir un Château dans la Châtellenie d'un autre Seigneur supérieur reconnu pour tel, sans sa permission. Renaud méprisant tout ce que l'Evêque put dire, Gui implora l'assistance du bras séculier, vint assiéger la maison, la prit en peu de jours, & en fit raser les fortifications tant anciennes que nouvelles. Le Chevalier essaya depuis d'attenter à la vie de l'Evêque: mais Dieu permit que tous ses efforts fussent vains & inutils. Il se présenta une difficulté assez semblable avec Geoffroy de Corbelain Ecuyer, qui étoit son homme lige, & qui, au préjudice des droits de l'Evêché, avoit bâti dans sa Maison de Corbelain une espéce de forteresse de bois qu'on appelloit *une bretèche*, & quelques autres petits édifices qui ressentoient le Château. Il auroit poursuivi vivement ce Seigneur, si la Comtesse Mahauld ne se fût rendue médiatrice d'un accord entre les parties. S'étant trouvé tous les trois à Colanges-sur-Yonne le 31. Mai 1249, on convint que ce qui étoit bâti resteroit tel qu'il étoit; mais que Geoffroy n'y pourroit rien ajoûter: & s'il arrivoit qu'il bâtit encore quelque chose de nouveau, la Comtesse se déclarât tenue de le faire détruire. Il réprima aussi, mais sur la fin de ses jours, la hardiesse de Pierre de Bassou Chevalier, qui avoit osé en-

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Ex variis chartis.

Armiger.

Bretefchiam.

Cartul. Ep. fol. 40.

Ex autore novi Cartul. Ep. fi.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

treprendre sur sa justice d'Appoigny ; & il obtint contre lui un fameux Arrêt donné au Parlement de la Toussaints 1269. Ayant appris qu'il y avoit longtems que les Evêques d'Auxerre n'étoient entrés comme Seigneurs feodaux dans les Châteaux ou Tours de Château-neuf, Saint-Sauveur, Cône, Mailly, & Betry, il contraignit la Comtesse Mahauld par censure Ecclésiastique à les lui livrer. Les ayant tenues pendant quelque tems jusqu'à coucher même une nuit dans chacune, il y laissa des Commis pour les garder de sa part, & les rendit ensuite à la Comtesse sa vassale. On voit d'ailleurs que porté pour l'augmentation de son temporel dès l'an 1248, il avoit rendu la maison de Beauche que son propre pere possédoit, feodale de l'Evêché d'Auxerre, moyennant une somme de cinq cens livres : ce que Dreux de Mello son neveu reconnut dix ans après. Hugues Seigneur de Charny reconnut aussi tenir de lui Pierrefitte, partie de Montbutois, partie de Leugny, le moulin des Planches, & le cens de Villery. Pareillement Dreux de Mello étant Seigneur de Saint-Bry & de Château-Chinon, lui fit aveu du village de Viller-le-Sec proche Varzy, quoiqu'il eut dessein de le céder peu après aux mêmes conditions de foi & hommage, à Agnès veuve de Robert de Chevannes Chevalier. On peut voir dans l'ancien *Gallia Christiana* quelques lettres qui concernent la dépendance dont est de l'Evêché d'Auxerre un Château appellé *De Ortis*. Je m'y arrête peu, parce que je n'ai pû jusqu'ici en reconnoître la situation. Les bateliers ou navigateurs de la riviere d'Yonne ayant obtenu, par leurs grandes instances auprès du Roi S. Louis, que tout ce qui pouvoit empêcher la navigation dans cette riviere fût ôté ; les Commissaires chargés de l'exécution de cette Ordonnance ne craignirent point de passer outre ; ils firent planter dans l'eau au-dessous du pont, & dans le pertuis même qui étoit des appartenances de l'Evêché, deux piéces de bois au haut desquelles étoient attachées des fleurs-de-lys de fer, pour tâcher d'insinuer que ce fond étoit du domaine Royal. L'Evêque les fit ôter & apporter dans son logis. Il fut bien-tôt ajourné à comparoître devant le Roi : il s'y transporta sans rien craindre, & il allégua pour sa défense, que comme ces pieux avoient été mis à son insçu dans le pertuis qui étoit du véritable domaine de l'Evêché, & où

Cartul. Ep. fol. 41.

Gall. Christ. Sammarth. ex Cartul. Ep. fol. 39.

Cartul. Ep. f. 35.

Ibid. fol. 33. verso.

Ils sont de 1247. 1249.

rien n'empêchoit le libre passage des bateaux, il lui avoit paru que les Commissaires avoient excedé les ordres du Prince, que sur cela il avoit commandé qu'on les arrachât, & qu'il avoit cru bien faire. Le Roi trouva ses raisons bonnes, & lui rendit justice.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Les avantages temporels qu'il procura à l'Evêché seroient trop longs à rapporter : je me bornerai à quelques acquisitions ; celle par exemple de tous les biens que possédoit aux environs de Lindry un nommé Renaud de Preaux Ecuyer, dont il fit investir en son nom Guibert Chanoine d'Appoigny. Il transporta à des Gentils-hommes de Gurgy qui tenoient de lui un fief à Appoigny, la Terre du Chêne située dans la Paroisse de Gurgy, faisant promettre aux détenteurs hommage lige envers lui & ses successeurs : ce qui fut passé pardevant Jean Abbé de Saint-Germain & Barthelemi Abbé de Saint-Pere en 1250. Il fit aussi à Gurgy l'acquisition d'un moulin situé entre le village & Appoigny, avec des terres, prés, jardins & vignes aux environs, donnant en échange aux Religieux de Saint-Marien du consentement de son Chapitre une rente sur le salage d'Auxerre qui se paya en argent. N'ignorant point l'acquisition que les Chanoines de la Cathédrale avoient fait du bourg de Conches proche Varzy, que son frere Dreux leur avoit vendu de son consentement l'an 1248 pardevant Ansel Evêque d'Autun, il songea à réunir ce bien à la terre Episcopale de Varzy ; & pour y parvenir, il donna au Chapitre la grange Episcopale de Chichery. Les services qu'il avoit rendu à Thibaud Roi de Navarre & Comte de Champagne son parent lui valurent un présent considérable que ce Prince lui fit en 1257 sur les entrées de la ville de Troyes. Nous verrons plus bas l'usage qu'il en fit. Un Prélat si riche & si magnifique ne pouvoit pas manquer d'embellir ses maisons Episcopales. Ce fut lui qui fit bâtir au-dessus des celliers de l'Evêché la double salle qu'on y voit, dont le dessus ressemble à une Eglise. Les vitrages de la salle supérieure sont encore ornés des armoiries de ce tems-là. Il y joignit du côté du Septentrion une double Chapelle délicatement bâtie avec une petite tourrelle que ses successeurs ont depuis fait détruire. Il fit aussi rebâtir à neuf la chambre Episcopale qui donnoit sur la cour qu'on appelloit alors *le Preau*, & fit fermer tout son

V. Les preuves en 1264.

1258. Cartul. Ep. fol. 39.

Tabul. S. Mariani fol. 110.

Gall. chr. Sammarth. ex Cartul. Cap. fol. 492.

V. Les preuves. n. 127.

Pratellum.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

logis du côté de la riviere d'Yonne, de murs très-solides avec des créneaux & des tourrelles: ce qui aussi a été démoli depuis ce tems-là. Il seroit inutile de rapporter en détail les dépenses énormes qu'il fit à Regennes, à Beauretour & à Villechaul, puisqu'il ne subsiste plus rien de tout cela, que les ruines prodigieuses qu'on voit encore dans cette derniere maison à une lieue au-dessus de Cône. Pour donner seulement une idée de ce que Regennes devint par ses soins, il suffira de dire qu'il fut le premier qui y fit bâtir un mur depuis l'endroit où la riviere d'Yonne commence son grand circuit, & qui s'étendoit d'un bout à l'autre; qu'il y fit construire pareillement en forme de portique une tour quarrée d'une épaisseur extraordinaire. Je laisse ce qu'il fit faire au-dedans qui a été bouleversé tant de fois depuis ce siécle là, pour faire remarquer qu'il y avoit alors des tours de maçonnerie (a) de distance en distance sur le bord de la riviere, & que comme elles étoient prêtes à tomber, il les fit refaire à neuf. Quelques embelissemens que ses prédécesseurs eussent fait à Beauretour, c'étoit encore un Château trop simple pour lui. Il fit élever l'édifice plus haut qu'il n'étoit, & il employa tous ses soins pour former quelque chose d'agréable à la vûe, par le moyen des étangs & des vergers; il augmenta les dedans entre la grand'salle & la Chapelle; & il étoit disposé à faire encore davantage, si cet endroit lui eût paru plus gracieux. A Varzy il rebâtit les salles & le reste du Château qui avoit été brûlé, & il répara les murs de la forteresse, sur le bord desquels il bâtit des logemens très-commodes. Voulant aussi avoir proche la ville de Cône un lieu qui pût lui servir de délassement, il choisit sur le bord de la Loire une place dans le territoire de Villechaul dont je viens de faire mention. Y ayant jetté les fondemens d'un Château, il se vit arrêté par Eudes fils du Duc de Bourgogne & Comte de Nevers: Mais ayant obtenu un Arrêt de la Cour qui déclaroit que ce Comte avoit été mal fondé à s'y opposer, il fut excité à consommer plutôt l'ouvrage; il y fit construire une double salle comme à Auxerre avec une Chapelle d'une grande délicatesse. Il n'y oublia rien de ce

Logias. (margin, beside "cle là, pour faire remarquer…")

Villa catuli. (margin, beside "je viens de faire mention…")

(a) Ce que j'en dis ici n'est que pour mettre un jour au fait ceux qui remueront la terre en tous ces lieux, & les aider à raisonner plus juste sur l'antiquité des fondemens qu'ils pourront trouver.

qui

qui convenoit pour rendre un Château complet & une maison de campagne fournie de tout le nécessaire ; son attention alla jusqu'à y faire planter de la vigne dont il fit choisir le plan dans les meilleurs vignobles. Ce que j'ai vû des débris de ce Château démontre une structure toute semblable à quelques endroits des grandes Salles du Palais Episcopal d'Auxerre. Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

La Police Ecclésiastique qu'il étoit obligé de maintenir dans son Diocèse, l'engagea à différentes démarches, soit pour soutenir les immunités du Clergé ou les droits de l'Eglise, soit pour établir la régularité dans les Chapitres & les Communautés, & la subordination des uns envers les autres. Rien n'est plus surprenant que l'Histoire de Robin Chevrier. C'étoit un Clerc, qui par sentence du Juge laïc, avoit été autrefois condamné à un bannissement à l'instigation d'une famille d'Auxerre appellée *les Soüefs*, & ce à l'insçu de l'Evêque de ce tems-là. Ce Clerc fut tenté de revenir à Auxerre avant l'expiration de son ban : mais il ne tarda gueres d'y être arrêté à l'instance des mêmes bourgeois, qui le firent pendre aux fourches de Brellon, nonobstant que notre Evêque l'eût revendiqué plusieurs fois. Gui de Mello ayant porté cette affaire à Lyon où étoit le Pape Innocent IV, les ennemis du Clerc succomberent dans la procédure, & furent condamnés à une réparation authentique. Elle consista en une Procession où le Clergé & le peuple sorti de la ville & du fauxbourg, se rendit à sa Justice. Ensuite Lebin Prévôt de la Ville, Pierre & Dreux Soüefs, & leurs complices étant pied-nuds & en chemise avec des verges dans les mains, porterent depuis ces fourches patibulaires jusqu'à l'Eglise Cathédrale une biere sur laquelle étoit la figure d'un Clerc. Après quoi la Messe solemnelle des morts ayant été célébrée par l'Evêque dans la même Eglise, le cadavre du Clerc qu'on avoit détaché du lieu de son supplice & conservé dans un coffre, fut inhumé proche l'Eglise de Notre-Dame de la Cité, & les malfaiteurs payerent une amende considérable à l'Evêque. On verra plus bas l'usage qu'il fit de cette somme. Il arriva aussi de son tems qu'Eudes Comte de Nevers fit battre à Auxerre de la monnoye, sans l'avoir présenté aux gens d'Eglise pour être approuvée d'eux, défendant, sous de grosses peines, d'en *Ex tit. in Cam. Compot.*

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

mettre d'autre dans le commerce, quoiqu'il n'en exposât pas la dixiéme partie de ce qui étoit nécessaire. L'Evêque en ayant conféré avec son Chapitre & le Clergé de la Ville, fit avertir les Officiers du Comte, qu'ils eussent à représenter leur monnoye, afin qu'on en fit l'épreuve. Les Officiers refuserent de se soumettre. C'est pourquoi Gui alla trouver S. Louis avec un procès-verbal. Il obtint de ce Prince, que cette monnoye fût décriée dans la Ville de par le Roi, & que ceux qui l'avoient fabriquée fussent chassés. Les Templiers qui étoient accoutumés à étendre leurs privileges au-de-là des justes bornes, avoient donné à la Chapelle de leur maison de Monétau l'extérieur d'une Eglise Paroissiale : Ils y avoient fait suspendre une cloche pour appeller le peuple à leur Messe, & ils y avoient même administré la bénédiction nuptiale : Notre Evêque les ayant fait sommer inutilement d'ôter la cloche & de lui faire satisfaction sur leurs autres entreprises, poursuivit si vivement l'affaire auprès du Cardinal Simon de Brie, alors Légat en France, qu'ils furent condamnés à satisfaire entierement à ses demandes. Les Religieux de Pontigny plus attentifs à l'observation des régles, ne voulurent point ériger d'Oratoire ni d'Autel dans leur maison de Saint-Bry sans sa permission. Il la leur accorda l'an 1260 marquant qu'il leur permettoit d'y célébrer autant de tems que bon lui sembleroit, &. sauf le droit des Eglises Paroissiales du lieu. Cette Chapelle porte le titre de S. Laurent. Ceux de Saint-Marien le prierent aussi en 1251 d'approuver l'élection qu'ils avoient faite d'Etienne Abbé de Saint Paul de Sens pour leur Abbé. Ce qui étoit Canonique autant que peut l'être la translation d'un Abbé d'un Diocèse dans un autre. Etant à Cône le 25 Avril 1253, il donna à la Collégiale de très-beaux Statuts, dans lesquels les Charges & les droits du Chantre & du Trésorier sont amplement expliqués. On y voit que l'Archidiacre d'Auxerre n'y jouissoit plus de la prébende qui avoit été attachée autrefois à sa Dignité, qu'elle étoit annexée à la Trésorerie de cette Collégiale, & que pour cette annexe le Trésorier ne

Cartul. Ep. fol. 46. V. Les preuves, n. 132.

Archiv. Ep. & Gall. chr. p. 304.

Tabul. Conad.

(e) Etienne Seigneur de Chanlay vexant les habitans de Vaugines qui sont de l'Abbaye de Saint Germain d'Auxerre & prétendant y avoir toute justice, l'Abbé Jean de Jocéval plaida ; mais Gui de Mello les accorda : la justice du Seigneur fut limitée & l'Abbé eut celle de tout le lieu. *Hist. Abb. S. Germ. Labb. T. I. p. 584.*

payoit à cet Archidiacre que trente sols par an. Les Archiprêtres du Diocèse s'étant plaint à lui du peu de revenu qu'ils avoient pour les grandes dépenses qu'ils étoient obligés de faire, il en écrivit au Pape Clement IV qui leur permit de lever le tiers de la premiere année du revenu de chaque Cure située dans leur district, quelle qu'elles fussent. Le Nécrologe du Prieuré de Marcy nous apprend que ce fut aussi-lui, qui, à la priere d'un de ses neveux Religieux de la même Maison nommé Erard, y unit la Cure du lieu, quoique cette union ne fût consommée, selon le même Nécrologe qu'en 1275. Il témoigna l'horreur qu'il avoit du Duel, lorsqu'il aima mieux s'exposer à perdre de ses sujets, que de souffrir qu'on employât cette voie pour les revendiquer. Alexandre IV à qui il en avoit écrit, approuva fort sa conduite, & lui conseilla d'agir contre ces fugitifs par la voie de l'enquête, laquelle il estimoit suffisante pour prouver qu'ils auroient été ses Serfs ou ses Diocésains. Il fut aussi l'un des Prélats, qui en 1259 écrivirent à S. Louis pour lui demander permission d'employer dans leurs Diocèses en œuvres pies ou comme il lui plairoit, les sommes qui se trouveroient sujettes à restitution, lorsque ceux à qui on doit restituer sont inconnus.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Tabul. E. Autiss.

Ex autographo.

Cartul. Ep. Autiss. V. Les preuves, n. 128.

Invent. du Trésor Royal. Vol. 6. fol. 72.

Je passerois sous silence la réception qu'il fit en 1254 à Albert Légat du Pape, si ce n'étoit qu'elle me conduit à parler de celle qu'il fit à S. Louis le 25 Mars 1269. C'est le supplément à la chronique de Saint-Marien rédigé par un auteur du tems qui marque ce dernier événement, & qui dit, que ce Prince étoit accompagné de tous ses fils qui alloient avec lui au voyage d'outremer. Mais la cérémonie la plus auguste de son Episcopat, fut celle qui se présenta dès la premiere année, je veux dire, la découverte du corps de S. Edme dans l'Abbaye de Pontigny le Dimanche 9 Juin 1247. S. Louis s'y trouva avec sa mere Blanche. Le sépulcre du Saint fut ouvert, & après que le Roi, les Evêques, & les Abbés eurent suffisamment considéré le corps qui y étoit contenu, & qu'ils eurent examiné son intégrité, Gui le leva du tombeau & le porta sur le grand autel, afin qu'il fût vû du peuple qui étoit accouru de tous les côtés. On le renferma aussi-tôt dans un sépulcre de pierre, & deux ans après, le même jour étant revenu, Gui le tira de ce tom-

beau, accompagné de l'Evêque d'Orleans & de deux autres Prélats d'Angleterre, & il l'enferma dans une châsse précieuse. Ces deux Evêques Anglois étoient celui de Norvic & celui de Cicester. On lit dans la vie de ce dernier appellé Richard & qui est honoré comme Saint, que l'Evêque d'Auxerre l'invita de rester chez lui autant de tems qu'il voudroit, lui remontrant que pendant qu'il seroit en France il épargneroit son revenu & qu'il diminueroit sa dépense. L'Evêque Anglois répondit qu'il n'avoit pas promis à son Sacre de veiller sur l'Eglise d'Auxerre, mais sur celle de Cicester. Il est dit de l'Evêque d'Auxerre dans la même vie, qu'il étoit un grand homme de bien & fort aimé de Richard: *vir utique bonus, & sibi* (Episcopo Cicestrensi) *admodum carus*. Comme son nom n'y est pas spécifié, les Bollandistes ont cru qu'il s'agissoit de Bernard de Sully: mais c'est en supposant que cette Translation se fit en 1244. Or l'on a été assuré depuis, par la publication des manuscrits de Pontigny, qu'elle ne se fit qu'en 1249. M. Baillet est tombé à ce sujet dans une autre confusion, qu'il est inutile de faire remarquer. (*a*)

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Bolland. T. I. April. p. 304.

Thes. anecd. T. 3. In fine vitæ S. Edmund.

Gui de Mello fut le premier de nos Evêques qui se créa une personne pour le représenter lorsqu'il seroit absent. Prévoyant les voyages qu'il avoit à faire hors du Diocèse, & ne voulant pas exposer les ames au péril, il attribua au Scolastique de l'Eglise d'Auxerre qui étoit à sa collation une partie des fonctions Episcopales: il le constitua son Chapelain, non seulement pour l'assister & le servir quand il officieroit dans la Cathédrale ou ailleurs, mais encore pour suppléer aux devoirs de l'Evêque pendant son absence, tels que sont l'expulsion des Pénitens le jour des Cendres, & leur reconciliation le Jeudi-Saint, & même pour officier aux Grandes-Fêtes selon les circonstances. Le titre de cet établissement étant imprimé, je n'en rapporterai pas plus au long les articles: Il fut écrit l'an 1249. La même année fut aussi établi, par ses soins, un second Archidiacre dans l'Eglise d'Auxerre en vertu d'une Bulle d'Innocent IV. Il avoit exposé pour l'obtenir, que le nombre des Fidéles étoit devenu trop grand dans son Diocèse pour qu'un seul Archidiacre pût suffire, & que le Chapitre avoit admis tous

Gall. Christ. Sammarth. p. 303.

(*a*) Il fait de Bernard de Sully un Evêque d'Orleans.

les articles de ses dispositions. La Cure de Nannay fut unie alors au grand Archidiaconné & celle de Treigny au second, & il y eut dès ce tems-là un réglement touchant la maniere dont ces Archidiacres gagneroient les fruits de leurs prébendes, & sur le tems de leur résidence, &c. Quelques-uns ont cru mal à propos que cette Bulle de l'érection de ce second Archidiacre, dit Archidiacre de Puisaie, avoit été donnée par Innoc[illegible]III : Mais il est certain que ce ne fut qu'en 1249 que le Chapitre d'Auxerre y donna son consentement, & la prébende qui fut unie à ces deux Dignités n'étoit vacante que depuis l'an 1242 par la mort de Pierre d'Arcueil. D'ailleurs le Catalogue des Archidiacres de Puisaie n'en fournit aucun plus ancien que le milieu du treiziéme siécle. Je ne parle point de la Charte que l'on a de cet Evêque en faveur du Chapitre, intitulée : *De non facienda taberna apud Oisiacum die Nundinarum.* Ce même Prélat obtint de Clement IV une Bulle sur un sujet assez singulier. L'occasion fut qu'on s'étoit apperçu que les Chanoines d'Auxerre s'absentoient de la Cathédrale aux Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption & la Purification de la Vierge, & les deux Fêtes de S. Etienne, afin de n'être plus obligez de se régaler ces jours là les uns les autres, ni les laïques, comme ç'avoit été la coutume jusqu'alors ; parce que leurs revenus n'étoient pas suffisans pour continuer cet usage. Comme donc l'Eglise restoit déserte ces mêmes jours-là, il avoit été statué entre l'Evêque & le Chapitre qu'aucun Chanoine ne mangeât en ces jours avec aucun de ses confreres, à moins que ce n'en fût un qui fût logé chez lui. Tel fut le reglement qu'on supplia le Pape de confirmer. Le S. Pere entérina très-volontiers la requête à Viterbe au mois de Juin. La Bulle qui avoit été adressée à l'Evêque & au Chapitre conjointement, se trouve dans le Cartulaire de l'Evêché écrit au même siécle. Le même Evêque concourut avec le Chapitre en 1259 le lendemain de l'Ascension à la réduction du serment que préteroient les Vicaires de l'Eglise, & il fut arrêté qu'ils promettroient de reciter chaque Semaine le Pseautier en entier, c'est-à-dire, chaque jour les Pseaumes de la Férie : Et comme les livres étoient alors plus rares qu'ils ne sont aujourd'hui, ils devoient en-

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Cartul. Cap. fol. 37.

Obituar. xiij seculi.

Cartul. Cap. fol. 225.

Fol. 31.

Vet. statuta Capit.

Depius l'an 1247. jusqu'en 1269.

core promettre d'apprendre par cœur dans six mois le Commun des Saints. Il y a quelques vestiges qu'en ces tems-là l'Evêque avoit une prébende dans l'Eglise ; mais aussi voit on dans les mêmes momens que toutes les cinquiémes prébendes vacantes appartenoient au Chapitre. Gui voulant imiter les exemples de plusieurs de ses prédécesseurs qui avoient institués des Chanoines ou des Chapelains, ou bien des Officiers pour l'accroissement du culte divin dans la Cathédrale, demanda permission en 1260 au Roi de Navarre son parent, de disposer en faveur de qui il voudroit, de la rente qu'il lui avoit donné trois ans auparavant sur les entrées de la Ville de Troyes. L'ayant obtenu, il s'en servit pour fonder six Chapelains à Saint Jean le Rond, outre les deux qui y étoient déja, & six à Saint-Michel. Mais il n'éxecuta son dessein qu'au mois d'Octobre 1265 lorsqu'il fit son testament.

*Appendit ad vet. Obituar. xiij seculi.

V. Les preuves, num. 133.

Ex litteris unionis an. 1445.

Long-tems auparavant il avoit exécuté les dernieres volontés de Jean de Toucy Chevalier, & de Guillaume de Mello son pere. Ce fut en conséquence du testament du premier, qu'il eut soin de faire bâtir le Prieuré de Plainmarchais dans la Paroisse de la Vau pour des Moines de l'Ordre du Val des Choux, auxquels le Testateur avoit laissé sa grange de Boraz ; & qu'il restitua au Prieuré de Saint-Sauveur l'usage des bois de Ville-Fergeau. Pour ce qui est des intentions de Guillaume de Mello, il s'y conforma sans doute en fondant son obit en l'Abbaye de Saint-Germain & en celle des Isles, l'an 1260, sur les revenus de la Justice de Saint-Bry. Un titre du Monastere de Vieupou, Ordre de Grammont, à quatre lieues d'Auxerre, qui est de la même année, nous apprend, que cet Evêque y obtint sur les mêmes fonds un Anniversaire pour son pere, & pour d'autres fonds, celui de Dreux de Mello Seigneur de Loches. Je trouve dans les additions à l'Obituaire de la Cathédrale du XIII siécle, l'Anniversaire de Guillaume de Mello son pere fondé le 29 Novembre, moyennant cent sols tournois sur des étaux de Saint-Bry ; & dans le Cartulaire du Chapitre est un acte par lequel cet Evêque reconnoit en 1248 que Dreux de Mello son oncle, voulant se croiser en 1239 au mois de Juillet, donna aussi au Chapitre cent sols

Ex tit. apud. Viole. 1269.

V. Les preuves. num. 130. 131.

Fol. 50.

à prendre sur certains droits de la même Terre de Saint-Bry pour son Anniversaire, & pour celui d'Elisabeth sa femme. En effet il paroit dans l'Obituaire ci-dessus nommé au 3 Septembre. Guy le qualifie Seigneur de Loches & de Mayenne. (a)

Ce ne fut pas seulement l'exécution des testamens de ses amis ou de ses parens qui lui causa des distractions dans la conduite de son Diocèse; mais encore une infinité d'autres députations pour des affaires d'importance, qui regardoient ou les Princes, ou le Clergé ou même les Religieux. Il assista à plusieurs Conciles, à plusieurs cérémonies concernant les Reliques des Saints, & il fut choisi pour arbitre en quantité d'occasions. Il alla même à la guerre. Il y eut à Sens l'an 1251 le 19 Mars une assemblée solemnelle dans l'Eglise Métropolitaine, pour y examiner l'affaire du mariage d'Henri Roi d'Angleterre, & de Jeanne fille du Comte de Ponthieu. Entre ceux qui comparurent pour le Roi d'Angleterre avec Pierre Evêque d'Herford l'un des Juges déléguez, fut Gui Evêque d'Auxerre en qualité d'Assesseur accompagné de Jean Souchantre de son Eglise, & de Jean Chanoine & Official. Le Roi y déclara par son mémoire, qu'en effet il y avoit eu promesse de mariage avec Jeanne, par personnes interposées, mais que depuis ce tems-là ayant appris qu'il lui étoit parent au septiéme degré, il avoit changé de dessein, & s'étoit marié en face de l'Eglise avec Alienore fille du Comte de Provence, & que Jeanne s'étoit mariée de son côté au Roi de Castille. L'Evêque d'Herford après avoir murement examiné la chose avec l'Evêque d'Auxerre, & ses Chanoines, & d'autres Jurisconsultes, prononça, que le premier mariage étoit nul, & que le second étoit légitime & contracté canoniquement. La sentence fut revêtue le lendemain du sceau de Gui, de celui du Souchantre, & de l'Official d'Auxerre, en présence de quelques témoins venus de la même Eglise, sçavoir

Rymer T. I. p. 464.

(a) En 1257 Gui Evêque d'Auxerre est nommé comme plege dans des articles de mariage de Guillaume de Lesignes son neveu, passez pardevant Thibaud Comte de Champagne. *Ampliss. Collect. T. I.*

En 1265 Renaud de Leroy Chevalier, reconnut devant l'Official de Nevers le Mardi après Pâques, avoir été satisfait par Gui Evêque d'Auxerre du legs de 60 livres que Guillaume de Mello son pere avoit fait à Hugues Primery son frere dont il étoit héritier. *Ex autographo.*

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1269.

Nicolas de l'Abbaye, Maître Dreux Chanoines de la Cathédrale, Lambert Chapelain de l'Evêque. Gui de Mello assista à plusieurs Conciles de la Province de Sens tenus à Paris. Le premier est de l'an 1252 où fut fait une lettre à Thibaud Comte de Champagne son parent. Le meurtre commis en la personne de R. Chantre de l'Eglise de Chartres, en fit tenir plusieurs autres dans la même Province. Il assista à celui de Paris du mois de Novembre 1253 où l'on décida, que le Clergé de l'Eglise Cathédrale de Chartres seroit transferé à Mante: à celui de 1255, où l'on porta sentence contre les meurtriers, & à celui de Sens de l'an 1256 tenu au sujet des Clercs Chartrains arrêtés à l'occasion de ce meurtre. Ce fut vers le tems du premier, & en 1251 qu'il décida avec Renaud Evêque de Paris & Guillaume Evêque d'Orleans contre la Reine, & les habitans du village d'Orly, que le Chapitre de Paris étoit en possession d'imposer la taille sur ces habitans pour les affaires de l'Eglise de Paris, autres même que celles qui pouvoient avoir rapport à l'ost du Roi. On voit dans l'Histoire de l'Université de Paris les grands bruits qui furent excités sur la fin du pontificat d'Innocent IV à l'occasion des défenses faites alors aux Reguliers, sur-tout aux Mendians. Alexandre IV révoqua la derniere Bulle de son prédécesseur, & il chargea l'Evêque d'Orleans, & celui d'Auxerre de veiller à l'exécution de la sienne. Cette commission obligea les deux Prélats de procéder contre les Séculiers de l'Université, & leur attira encore d'autres ordres contre Guillaume de Saint-Amour l'an 1255. Gui étant presque toujours à Paris durant ces troubles, fut présent avec Philippe Archevêque de Bourges, & le Roi S. Louis au contrat de mariage qui fut fait au mois d'Octobre, du fils aîné de ce Roi avec Berengere, fille d'Alfonse Roi de Castille: & s'étant transporté jusqu'à Noyon en Picardie au commencement du mois de Septembre, il y assista à une visite ou translation qui y fut faite des Reliques de S. Eloy dans la Cathédrale le cinquiéme jour du même mois. Ayant été délégué par le Saint-Siége avec l'Abbé de Saint Victor de Paris, & le Général des Mathurins, pour informer sur la conduite d'Henri Abbé de Saint-Denis, il s'acquitta de cette commission l'an 1257 avec tant de ponctualité, que la déposition

Ex mss. Cam. comput.

Ampliss. Collect. T. 7. col. 143. & seq.

Hist. de Paris T. pag. 336.

Ex tit. in Cam. Computor.

Annales de Noyon de Levasseur à l'an 1420.

tion de l'Abbé ne tarda pas gueres de suivre l'information. (a)

Mais rien ne devoit lui procurer plus d'honneur parmi le Clergé de France, que les remontrances qu'il fit à S. Louis parlant au nom des autres Evêques l'an 1263, si elles eussent été bien fondées. *Sire, dit-il au Prince, tous ces Prélats me font dire que vous laissez perdre la Religion.* Il étoit question des excommunications; & on vouloit obtenir de S. Louis qu'il ordonnât à ses Officiers de Justice, de contraindre par saisie de ses biens celui qui auroit été excommunié pendant un an & un jour, à se faire absoudre. S. Louis répondit si à propos à cette demande, allégua un exemple si opposé à ce qu'on désiroit de lui, que les Prélats furent obligés de rester dans le silence. Quoiqu'il en soit de la réussite de cette réputation, le Pape Clement IV lui écrivant environ deux ans après pour l'inviter à se joindre à Charles Roi de Sicile, dans la croisade contre Mainfroy, se sert de ces expressions: *Dedit tibi Dominus spiritum sapientiæ, sed & linguam contulit eruditam; sensum tuum insuper multi jam temporis experientia solidavit, ita ut nil tibi desit in ulla gratia quo tam pium negotium valeat promoveri.* Il avoit déja paru en 1261 à la tête d'une armée levée en quinze jours de tems par le Pape Urbain IV; & si l'on en croit les auteurs cités par M. Baluze, la terreur qu'inspirerent ces troupes Françoises sous la banniere de notre Evêque fut si grande, que le chef des Barbares appellé Perceval d'Aurie, effrayé de leur arrivée, se noya aussi-tôt. Mais il fut besoin d'aller plus loin, quand il fallut combattre le Tyran Mainfroy, bâtard de l'Empereur Frederic, & de rendre Charles d'Anjou frere de S. Louis, paisible possesseur des Royaumes de Naples & de Sicile. La chronique de Guillaume de Nangis marque qu'il partit en 1265 vers la Fête de Saint Remi, avec Robert Comte de Flandres, Bouchard Comte de Vendôme, & plusieurs autres Seigneurs. Son testament est en effet du mois d'Octobre de la même année. Il l'avoit fait dans l'incertitude où il étoit, s'il reviendroit de cette expédition, & il en avoit nommé pour exécuteurs

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

Joinville vie de S. Louis.

Thes. anecd. T. 2. pag. 200.

Preuves de l'Histoire des Cardinaux François.

(a) Les Histoires d'Orleans font mention de notre Evêque à l'an 1259, à l'occasion de certaines indulgences accordées à l'Abbaye de Beaugency. *La Saussaye, Guyon.*

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

Ex extracto apud. Test. facto anno. 1306.

Odon Archevêque de Rouen, Jean Archevêque de Bourges, le Roi de Navarre son parent, Gui Doyen de Saint-Martin de Tours, & Pierre Préchantre de Sens avec Henri de Vezelai, & Erard de Lesignes son neveu, Chanoines d'Auxerre; j'en rapporterai quelques articles lorsque j'aurai parlé de sa mort. Au sortir d'Auxerre il passa à Vezelai, où étant arrivé le Dimanche quatriéme jour du mois, il y vérifia, à la priere de l'Abbé & des Religieux, les Reliques qu'on y possédoit de Sainte Marie de Bethanie, faisant fouiller la nuit du Dimanche au Lundi à l'endroit où étoit le vase de cuivre qui les contenoit. Il paroît que cette cérémonie avoit été concertée quelques jours auparavant. L'acte qu'il en laissa scellé de son sceau, est également muni de celui de Pierre Evêque de Panéade, de Guerric Abbé de Saint-Marien, & de Pierre Préchantre de Sens, qui probablement étoient tous venus jusques là à la conduite de cet Evêque. Il paroît aussi, que Jean Seigneur de Seignelay fut du voyage. Outre qu'il étoit parent de Gui, je trouve que la fondation qu'il fit de deux Chapelles dans son Château est précisément du même tems que le testament de notre Evêque. Les Seigneurs dont celui-là pouvoit être du nombre, étant partis avec lui, se rendirent à Albe en Italie, & vinrent ensuite à Rome se joindre au Roi Charles. Ce fut là que le Pape revêtit l'Evêque d'Auxerre de sa puissance Apostolique, le créant son Légat dans cette croisade. Il partit de Rome avec le Roi Charles nouvellement couronné, & les armées prirent le chemin de Bénévent, où Mainfroy s'étoit renfermé avec une multitude de soldats Allemans. L'armée du Roi ayant campé presqu'à la vûe de la ville au mois de Février, Mainfroy resolut de lui livrer bataille: Ce fut alors que Gui de Mello fit paroître son éloquence, sa prudence & sa générosité. Placé auprès du Roi, il harangua en peu de mots, mais avec feu, les Chefs & toute l'armée; & sur la fin de son discours levant la main droite couverte de son gantelet de fer, il donna l'absolution générale de la part du Pape, enjoignant aux soldats pour pénitence, dit Nangis, de bien battre leurs ennemis, leur promettant de la part de Dieu, que s'ils mouroient dans cette guerre, ils iroient droit en Paradis. Après cela, il se mit à la tête de l'armée, muni en dedans du bouclier de la charité, & par dehors,

Launoy in Disq. de Magdalena.

d'une bonne cuirasse, rompant les escadrons des ennemis, animant les soldats de sa voix & de son geste, évitant toujours avec soin de répandre le sang ; si cependant il est croyable, dit l'Auteur de sa vie, qu'un homme courageux qui combat dans une guerre juste où il y a danger de la vie, se laissera battre sans coup férir. La victoire ayant été gagnée par la mort de Mainfroy, & Charles étant devenu paisible possesseur de l'Apoüille, Gui se réjouit avec ce Prince de cet heureux événement, prit ensuite congé d'eux, & revint à Rome, où il fut reçu du Pape & des Cardinaux avec une joye qui ne se put exprimer. Il resta tant à Rome qu'autre part au moins jusqu'au mois de Mai de l'an 1266 ; & l'on croit que ce fut lui qui apporta à son retour la Bulle dont j'ai parlé plus haut touchant les repas des Chanoines, laquelle est du huitiéme Juin de cette année-là. A son retour d'Italie, le Clergé d'Auxerre le reçut processionellement en chantant des Cantiques d'actions de graces, & le peuple de tout état & condition, vint au-devant de lui avec des démonstrations d'une joie extraordinaire. Deux ou trois mois après, cet Evêque étoit bien loin d'Auxerre. On trouve que la veille de Saint-Michel il fut présent avec Odon Archevêque de Rouen, & Radulse Evêque d'Evreux à Saint-Germain en Laye, lorsque Blanche, fille de S. Louis, y fut accordée avec Ferdinand Infant de Castille.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

Spicil. T. 2. p. 593. ad an. 1266.

L'année 1267 ne fut gueres moins glorieuse à la mémoire de Gui de Mello, que l'avoit été l'année précédente. Etant à la Cour le Mardi de la Pentecôte, il y reçut pour le Roi le serment que firent Jean Comte de Rouci & autres, comme garant de Henri de Hans son cousin, envers Thibaud Comte de Champagne. L'Archevêché de Lyon étant venu à vacquer par la mort de Philippe de Savoye ; comme le Chapitre se trouva partagé dans l'élection d'un Successeur, Clement IV déclara par une Bulle du 30 Décembre, qu'il le nommoit pour remplir cette place. Severt prend occasion de-là dans son Histoire des Archevêques de Lyon de s'étendre beaucoup sur la Généalogie des Beaujeu, croyant avec Guillaume de Nangis, que le nom de l'Evêque d'Auxerre étoit *Guido de Bello joco*, & supposant que cet Evêque acceptât son élévation à l'Archevêché : mais il est certain que la Bulle de Clement resta sans effet. Gui écrivit au Pape les

V. Les preuves.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

raisons qui l'empêchoient d'accepter l'honneur qu'il lui faisoit, & chargea le porteur de sa lettre de suppléer au reste. Le Pape revint à la charge, & lui écrivit une lettre très-flatteuse & très pressante que j'ai retrouvée, où il lui marqua d'avoir compassion de l'Eglise de Lyon qui restoit veuve depuis si long-tems, & qui le souhaitoit ardemment. Il alla jusqu'à le menacer, que, si par son refus il évitoit la colere de Dieu, il ne se soustrairoit pas de celle du Saint-Siége. Soit que Gui eût continué de refuser, ou que la mort de Clement arrivée quelque mois après en 1268 eût apporté du changement, il est certain qu'il ne prit pas possession de l'Archevêché de Lyon. Il y a quelque apparence que pendant une bonne partie de l'année 1268 Gui fut occupé à se défendre sur sa translation. On ne trouve aucun acte qui fasse mention de lui en cette année. Mais en 1269 il est nommé comme ayant fait un accord entre Gautier de Saint-Denis Chevalier Sire de Julli & Helisende sa femme, d'une part; & Renaud de Nitry Chevalier, neveu de Gautier, de l'autre part. La même année étant à Paris le jour de S. André, il remit entre les mains de Dreux de Mello son neveu une somme de deux mille livres, qu'Isabelle sa niéce, sœur de Dreux, lui avoit confié en dépos. Cette délivrance fut certifiée par un acte de Jean Archevêque de Bourges, qui s'y dit parent d'Isabelle.

Le 28. Nov.

Au mois de Juin. *Ex orginali.*

Ex originali.

L'auteur de la vie de Gui de Mello marque qu'au bout de quelques années après son retour d'Italie, il fut attaqué d'un flux de ventre accompagné de fiévre, & que la complication de ces deux maux lui fit connoître que sa fin approchoit. Pendant le cours de cette maladie il confirma son testament qu'il avoit fait dès l'an 1265. Son Historien dit qu'il fit assembler plusieurs fois les pauvres pour leur distribuer ses épargnes, & qu'après avoir recompensé ses domestiques selon leurs mérites, il fit des dispositions en faveur de plusieurs Couvens. Les articles de ce testament dont j'ai vû une copie tirée l'an 1306 portent pour premier legs, à son Eglise Cathédrale, celui d'une somme de deux cent soixante livres de rente pour l'augmentation des distributions, trente livres de rente pour celles des Vicaires, cent sols de rente pour celles des Clercs du chœur à Matines; ce qui, selon son Historien, devoit produire par jour à chaque Cha-

noine résident, six deniers d'augmentation. (*a*) Il avoit destiné pour cela la terre de Licheres proche Clamecy, & tout ce qu'il avoit acquis autour de la maison de la Brosse proche Auxerre, avec la terre de Fleury & toutes ses dépendances au Diocèse de Sens, laquelle fut depuis échangée. (*b*) J'ai rapporté plus haut la fondation des Chapelains de S. Michel & de S. Jean le Rond, ordonnée par le même testament. Gui avoit aussi fondé un autel dans la Maison-Dieu du Cloître du Chapitre: il assigna à cet Hôpital vingt livres de rente, & donna cent sols pour acheter des revenus qui servissent à régaler les pauvres le jour de son Anniversaire. Il donna cent livres pour entretenir les cierges des Anges qui environnent le grand Autel, & il légua encore pour la même fin le droit de cire que l'Evêque levoit sur l'Eglise de Saint-Pélerin, & enfin il disposa d'une somme de vingt livres en faveur de la Fabrique de l'Eglise. Non content de ces articles portés par le testament, il fit encore à la même Eglise d'autres legs spécifiés dans son codicille du Jeudi après l'Exaltation de Sainte Croix de l'an 1270. Son Historien dit qu'il légua deux ornemens Pontificaux complets & sa crosse; & le codicille met outre la crosse, un calice d'or, un encensoir d'argent doré & des bassins d'argent. Il ordonna aussi par ce codicille qu'on achetât des fonds dont le revenu seroit employé à rendre de rit solemnel la Fête de la Nativité de la Sainte Vierge, & de rit double celle de S. Augustin: & en effet depuis ce tems-là chacune de ces deux Fêtes eut un octave selon l'espéce qui convient aux Fêtes solemnelles & aux Fêtes doubles. Se ressouvenant encore alors du pauvre Clerc Robert Chevrier, qui avoit été pendu contre les régles, par Sentence des Officiers Laïcs, & dont il avoit fait rapporter solemnellement le corps pour être inhumé proche l'Eglise de Notre-Dame de la Cité, ainsi qu'on l'a vû ci-dessus, il donna à son intention au Chapitre de cette Collégiale une somme de trois cens livres, pour être employée à la construction d'une petite Chapel-

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

Brechia ou *Brechia*.

(*a*) Quelques Chanoines laisserent aussi depuis, des fonds pour être appliqués à la même augmentation, entr'autres Michel de Vermenton Archidiacre en 1283. *Cartul. Capit. CXI.*

(*b*) Hugues Doyen, & le Chapitre, cederent Fleury en 1281 à Humbert de Beaujeu Conétable de France, Seigneur de S. Maurice Tirouaille, & à Elisabeth de Mello niéce de cet Evêque, pour d'autres biens.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

le sur sa sépulture. Il eut aussi quelque attention pour celui qui seroit son successeur dans l'Evêché d'Auxerre. Voulant qu'il eût l'agrément de pouvoir être logé à Paris s'il le souhaitoit, il marqua dans le même codicille qu'après le décès d'Erard son neveu Doyen du Chapitre, celui qui seroit alors Evêque à Auxerre pourroit avoir sa maison de Paris pour la somme de sept cens livres. Depuis qu'il fut allité, il n'omit aucun jour de réciter l'Office Canonial tant qu'il put parler; lorsqu'il fut hors d'état, il se fit réciter les mêmes prieres: & songea plutôt à la santé de son ame qu'à celle de son corps, il se laissa voir à peu de personnes, de crainte que les visites ne détournassent ses pensées toujours fixées vers Dieu. Le mal étant venu au point de desespérer de sa guérison, il défendit à sa sœur, ses neveux & niéces & autres parens, de rester dans sa chambre, de crainte que leur présence ne lui fit naître quelque pensée terrestre. Il ne retint auprès de soi que son cher neveu Erard de Lesignes, avec qui il ne cessa de s'entretenir de l'affaire de son salut. On ne peut exprimer combien on le vit alors détester l'amour qu'il avoit eu pour le faste du siécle, combien il tint de discours humilians pour sa personne, & combien on le vit verser de larmes. Ayant reçu l'Extrême-onction, il se fit apporter une croix & une image de la Sainte Vierge qu'il envisagea l'une après l'autre. Quelques Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs prioient autour de lui : pendant ce tems-là, il proféra autant qu'il lui fut possible en jettant les yeux sur la croix, ces paroles du Pseautier *In te Domine speravi, &c. In manus tuas, &c.* & en regardant l'image de la Sainte Vierge, *Ave Maria, &c. Maria mater gratiæ, &c.* Ce fut en prononçant ces prieres, qu'il s'endormit au Seigneur le 19 Septembre à la pointe du jour.

Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise Cathédrale au pied de Bernard de Sully. Sa sépulture fut couverte d'une tombe de marbre noir, qui étoit un peu élevée de terre, & dans laquelle étoit incrustée une tombe d'airain qui le représentoit avec son épitaphe autour. Mais les Huguenots ayant fondu cette tombe en 1567, & l'épitaphe n'ayant été transcrite nulle part, je ne puis en rapporter le contenu. Le marbre noir dans lequel elle étoit incrustée, a depuis été mis de niveau avec le reste du pavé. Toute méconnoissable

qu'est aujourd'hui cette tombe noire, & sans apparence d'inscription, elle ne laisse pas de servir à réfuter l'erreur de Severt Chanoine de Lyon, qui s'est imaginé que c'étoit dans l'Eglise de Saint-Etienne de Lyon, voisine de celle de Saint-Jean, qu'il reposoit. Il avoit fondé son Anniversaire dans la Cathédrale d'Auxerre, moyennant quinze livres de rente; ce qui devoit le rendre très-solemnel. Erard son neveu en augmenta encore la solemnité deux ans après, ajoûtant dix livres de rente annuelle. Il assigna outre cela à toutes les Communautés de la ville & fauxbourgs qui y assisteroient, aux unes vingt sols, aux autres dix, & cela du consentement du Chapitre, à qui revenoit la distribution des Communautés qui y manquoient. Le Souchantre Droin Chaucuard marque dans l'obituaire qu'il écrivit au commencement du dix septiéme siécle qu'il y avoit encore de son tems à ce jour six cierges allumés autour de la sépulture, & qu'à l'Offertoire de la Messe trois Chanoines Prêtres revêtus de chasubles noires alloient à l'Offrande, & y présentoient chacun un calice avec du vin & une paténe couverte d'un pain, comme cela se pratique encore à Sens aux Obits solemnels des Archevêques. Gui avoit aussi fondé son Anniversaire à Notre-Dame de la Cité, dans la Collégiale de Varzy, de Clamecy, & dans la Cathédrale de Sens, dans l'Abbaye de Saint-Laurent proche Cône, à laquelle il avoit donné vingt livres, & apparemment dans toutes les principales Communautés du Diocèse. Il est nommé dans le Nécrologe du Prieuré de Marcy avec Erard son neveu, comme ayant donné à cette Maison la Cure du lieu. Il avoit aussi recommandé dans son codicille qu'on fit faire son Anniversaire par les Chanoines de la Chapelle souterraine de la Trinité, auxquels il avoit donné dès l'an 1252 six livres de rente à recevoir sur l'Eglise de Corvol.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

Ex libro ejus autographo.

Ex merologiis locorum



CHAPITRE XVI.

Recueil des actions d'Erard de Lesignes, soixante-troisiéme Evêque d'Auxerre, & Cardinal.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

COmme l'Eglise d'Auxerre étoit alors remplie de Chanoines de naissance & de mérite, le Clergé ne fut pas long-tems sans en tirer un successeur à Gui de Mello. Fournissant des Evêques à plusieurs Diocèses, elle ne s'oublia point: & les Chanoines ayant mis l'élection en compromis, ceux à qui on avoit déféré ce choix élurent unanimement le Doyen Erard de Lesignes. Son élection étoit confirmée avant la fin de l'année 1270 puisque Pierre de Charny Archevêque de Sens écrivit dès lors aux Régens du Royaume qui étoient l'Abbé de Saint-Denis & Simon de Néelle, pour avoir main-levée des revenus de l'Evêché échus pendant la vacance du siége: Mais par la supputation des sept ans deux mois & trois semaines qu'on lui donne d'Episcopat, il a dû n'être reconnu Evêque & reçu à Auxerre, que vers le commencement de Janvier, un an & trois mois après la mort de son oncle.

Il étoit fils de Guillaume de Lesignes Connetable de Champagne, cousin germain de.... de Brienne Prince d'Achaïe, & de Marguerite de Mello sœur de l'Evêque défunt, dont les familles eurent des alliances avec la Maison de France, celle d'Ecosse & les Ducs de Bretagne. Il avoit été fait Chanoine d'Auxerre par son oncle en 1250 après la mort de Guillaume de Clugny. Il prend cette qualité dans le Traité qu'il fit en 1254 au sujet des fonds qu'il assigna au Chapitre (a) pour l'Anniversaire de sa mere nouvellement décédée, & par la mort de laquelle il devint Seigneur de Lesignes. Outre cet Acte qui le qualifie de Chanoine, on en voit un autre dans les archives de Flavigny, mais qui est postérieur de cinq ans. Il avoit pris à bail de cette Abbaye en 1250 la maison de leur Prieuré de Chichée proche Chablies presqu'entiere, avec les charges que les Religieux y

Append. ad obituar. xiij saculi.

(a) Il assigna une rente sur des vignes en Toichebeuf.

attacherent:

attacherent : & comme l'endroit est fort agréable, peu éloigné d'Auxerre, & à moitié chemin de sa Seigneurie de Lesignes, il y a tout lieu de croire que ce fut sa maison de récréation ou d'étude, tant qu'il ne fut pas obligé de résider à Auxerre plus étroitement. Il parut aussi à Paris au mois de Juin 1260 avec la simple qualité de Chanoine d'Auxerre ; & il y accorda Renaud Comte de Forès avec Guillaume de Jaligny Chantre de la même Eglise, au sujet du village de Poimiers, & de ses revenus, que ce Chantre demandoit depuis la mort de Gui Comte de Forès frere du même Renaud : Mais ayant été élû quelques années après Doyen du Chapitre, il se crut obligé à acquitter les devoirs de sa dignité ; & sans attention à la chair ni au sang, il soutint les droits dont les Doyens jouissoient alors, contre tous ceux qui vouloient y donner atteinte, & même contre son propre oncle. Nous ignorons si étant fait Evêque il n'entreprit point de détruire ce qu'il avoit soutenu jusqu'alors : mais il est plus honorable à sa mémoire de présumer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui changent de sentimens en changeant de place, & qu'il laissa son successeur jouir des droits qu'il avoit lui-même défendu. (a)

Duchêne in Card. Franc.

Cet Evêque avoit d'excellentes qualités de corps & d'esprit. Du côté du corps, il n'étoit que d'une stature médiocre ; mais il est très-beau de visage. Il sçavoit tempérer par un certain degré d'humilité le faste que sa naissance pouvoit lui inspirer : il poussoit la libéralité quelquefois à l'excès ; & quand il étoit obligé de refuser ce qu'on lui demandoit, on s'appercevoit de la peine que cela lui faisoit par la rougeur qui lui montoit au visage. Comme il avoit enseigné les Humanités étant jeune, & que depuis il avoit étudié à Paris le Droit civil & canonique, jusqu'à se faire recevoir Licentié, il étoit plein des matieres qui avoient fait l'exercice de sa jeunesse, & sa conversation étoit toujours très-agréable & fort variée. Etant avantagé d'une très-belle voix, il avoit appris le chant dès l'enfance, & il aima à faire paroître ce talent particulier. Quoiqu'il lui restât peu de tems depuis qu'il fut Evêque pour étudier les matieres de Théo-

(a) J'ai vû un titre en original de 1270 le Lundi avant la Pentecôte, par lequel Mabile de Lesignes Dame de Nanthueil, reconnoit avoir reçu en mariage *d'Erars de Lesines Doyen d'Auxerre*, & de défunt Guillaume de Lesignes ses freres mil & cinq cens livres Tournois, & trois cens livres de terre. Ce que *Joffroy de Joinguille* son mari ratifie.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

logie, il acquit cependant par la vivacité de son esprit le don de bien prêcher, & afin de rendre ses sermons plus persuasifs, il joignoit l'exemple à la parole. Ayant toujours été attentif à conserver la chasteté, il redoubla ses soins de ce côté-là dès qu'il fut fait Evêque : il porta en secret le cilice sur son corps, & il avoit un foüet composé de trois chaines d'argent avec des noeuds, dont il se châtioit souvent la nuit. C'est ce que l'auteur de sa vie dit avoir sçu de témoins dignes de foi.

Ce Prélat avoit à l'extérieur la simplicité de la colombe, mais cependant il n'étoit point lâche lorsqu'il s'agissoit de soutenir les droits de son Eglise. Au contraire il étoit très-ferme & courageux. Il fit reconnoître en 1271 & 1273 par ceux qui avoient ou qui se disoient avoir droit sur le Comté d'Auxerre, & par les possesseurs des Baronies de Donzy & de Toucy, l'obligation où ils sont de porter l'Evêque à son joyeux avénement. L'aveu de la Seigneurie de Colanges-sur-Yonne, fut aussi inséré dans le même acte. On trouve encore une reconnoissance de même nature, passée par Guillaume de Mello, Seigneur d'Epoisse. Ce Chevalier lui fit en même-tems hommage lige du Fief d'Odant, & ajoûta qu'il étoit tenu pour ce fief à cinquante livres de cire envers le Trésorier d'Auxerre. Cet acte prouve qu'il y avoit d'autres Seigneurs que les quatre Barons ordinaires qui étoient tenus à ce *portage* des Evêques d'Auxerre. On ne peut douter qu'Erard n'eût fait observer toutes les cérémonies accoutumées en pareil cas; puisqu'Aymon des Bordes dit dans la vie de Gui de Munois, Abbé de Saint-Germain, qu'on trouvoit dans les comptes du Monastere, que la dépense des six jours qu'il y avoit logé avant de faire son entrée en la Cathédrale, avoit monté à la somme de six cens livres; ce qui aujourd'hui reviendroit au moins au quadruple.

Cartul. Episc. Autiss. fol. 19.

Ibid. fol. 39.

Bibl. Labb. T. I. in Hist. Abb. S. Germ. p588.

Les premieres difficultés qu'il eut touchant la jurisdiction spirituelle, furent avec les Moines du Prieuré de la Charité. On lit dans les Registres du Parlement de la Pentecôte 1271, que l'Evêque d'Auxerre poursuivant un Clerc appellé Guillaume d'Orleans pour délit commis, le Prieur de la Charité le revendiqua comme son Bourgeois, disant qu'il n'avoit été ni atteint, ni convaincu du mal dont on l'accusoit. Le coupable soutenoit de son côté contre l'Evêque, qu'il n'étoit pas Clerc, parce que depuis son mariage il avoit

assisté à des causes criminelles où l'on avoit prononcé des sentences de mort. C'est pourquoi l'Evêque fut débouté, & il fut dit que le Clerc ne devoit pas lui être rendu: Mais le différend qui s'éleva l'année suivante eut de bien plus grandes suites. Erard étant dans la même ville de la Charité entreprit d'y examiner une femme qui étoit suspecte d'hérésie. Le Prieur, quoique sommé plusieurs fois, refusa de la livrer, parce qu'elle étoit sa bourgeoise. En conséquence de ce refus, l'Evêque jetta un interdit général sur la ville: mais les Religieux n'y ayant aucun égard firent inhumer les morts à l'ordinaire dans les cimetieres. Les esprits étant échauffés de plus en plus de part & d'autre, l'Archevêque de Sens & l'Abbé de Cluny intervinrent pour faire cesser le scandale & appaiser la colere de l'Evêque Diocésain. Voici quelles furent les conditions du traité de paix. 1°. La femme fut livrée entre les mains du Prélat. 2°. Un des Religieux au nom de tous ceux qui avoient fait violer l'interdit, supplia humblement à genoux l'Evêque de vouloir bien lever les défenses qu'il avoit faites, & amenda les fautes qui avoient été commises tant par les refus de livrer la femme, que par le violement de l'interdit. 3°. On fit tirer de terre les corps de vingt personnes qui avoient été inhumées pendant cet interdit; l'Evêque leur donna l'absolution, & ils resterent ainsi exposés à l'air jusqu'à ce que le sermon fut fini dans l'Eglise de Saint-Pierre, & que la Messe des Morts eût été célébrée; après quoi on remit ces corps dans leurs fosses: Cérémonie terrible & qui devoit inspirer une grande horreur de l'infraction de l'interdit. On verra dans l'Histoire des Comtes à l'an 1270, comment le même Evêque se crut assez fondé pour lancer l'excommunication sur le Prévôt d'Auxerre & sur ses Officiers, qui de l'autorité seule du Comte & sans la sienne avoient percé les murs de la Cité; & comment cette affaire fut terminée par des arbitres.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

Gallia Christ. vetus p. 309.

On peut compter parmi les acquisitions qu'il fit, celle d'un tiers des éminages, que des particuliers avoient aux foires du Mont-Artre d'Auxerre qui se tenoient pendant le Carême (a), quoique ce fut en partie en échange d'une maison de Toucy qu'il avoit eu du Prévôt du lieu. Je mets

(a) Le Cartulaire de l'Evêché rapportant l'état du revenu Episcopal de ce tems là, met une foire à la mi-Carême, V. l'Extrait dans les Preuves.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

dans le même rang les deux maisons au-dessus de la Porte pendante, dont le Chapitre l'accommoda en 1272 pour un prix considérable. Il s'assura aussi en 1274 par un Traité solemnel, les dixmes de Chitry qui lui avoient été contestées; mais comme il en fit quelque tems après donation au Chapitre, elles n'augmenterent point le domaine Episcopal. Ce qu'il procura de plus considérable à ses successeurs, furent les dixmes d'Appoigny, Esbries & Bailly. Les habitans avoient refusé jusqu'alors de les payer, quoiqu'ils fussent ses sujets, obligés à la servitude de main-morte, & à la taille haute & basse: il leur proposa, du consentement de son Chapitre, de leur remettre la main-morte, & de fixer leurs tailles par an à la somme de quatre-vingt livres; par ce moyen tous les habitans consentirent de payer dans la suite les dixmes de bled, de vin, & de toutes autres productions de leurs terres; en quoi, dit l'Ecrivain de sa vie, il augmenta le revenu de l'Evêché, de plus de trois cens livres par an. Le traité qu'il fit à ce sujet l'an 1276 a été publié en son entier par M. Perard dans ses Chartres de Bourgogne, & il fut confirmé par Gilon Archevêque de Sens qui y apposa son sceau. Il acquit outre cela au même lieu d'Appoigny de Milon d'Auxerre, & Jean son frere Chevaliers le four-bannal, la Justice & plusieurs autres choses qu'ils y possédoient; ce qui fit encore augmenter de vingt livres le revenu de l'Evêché. Malgré le grand produit que cet Evêque tira de la Terre d'Appoigny, il ne se lit en aucun endroit, qu'il ait fait des augmentations à son Château de Regenne située dans cette Paroisse. Mais il fit quelque chose à celui de Beauretour, sçavoir une sale neuve, & quelques appartemens à l'entrée.

Cartul. Cap. fol. 105.

Il fut très-rare que cet Evêque entrât au Chapitre, sans y faire quelque présent. Il donna un Reliquaire où étoient des cheveux de Sainte Marie sœur de Lazare apportées de Vezelay, & ce Reliquaire étoit supporté par deux Anges d'argent d'un grand prix. Une autre fois il donna une croix d'argent garnie de pierres précieuses, laquelle valoit cinq cens livres. Plus un calice d'or pur, six paires de vêtemens sacerdotaux de diverses couleurs *tam de examito quam de diaspro*, c'est-à-dire tunique, dalmatique, & chasuble dans chaque ornement, & deux chapes: & avec tout cela une mitre & un anneau Pontifical du prix de quatre cens livres

Je parle selon l'estimation de l'Ecrivain du tems. Il destina pour l'augmentation du pain de Chapitre, une somme de mille livres. Etant venu aux Chapitres Généraux du 3 Mai 1275, il y confirma aux Chanoines le droit de nommer & de présenter aux Cures de Monétau, Gurgy, Chichery, Chemilly, Beauvoir, Pourrin, Lindry, Crevan, Accolay, Oisy, Billy, Bazerne, Montigny, & les trois Eglises de Saint-Bry. L'année d'après il donna au Chapitre les dixmes de Chitry. Comme il aimoit la fréquentation de l'Office Divin, il fit tout ce qui dépendit de lui pour rendre les Chanoines assidus à certaines Messes, telles que les deux premieres de la Fête de Noël, & celle du Jeudi-Saint. Il y attacha des distributions qui étoient convenables pour ce tems là, & qui aujourd'hui ne forment pas le même objet. Le goût particulier qu'il avoit pour le chant, le porta à introduire dans l'Eglise six Répons nouveaux d'une douce mélodie, aux Dimanches dans la Sexagesime & dans la Quinquagesime, tirez de l'Histoire de Noë & de celle d'Abraham, afin qu'on ne repétât pas à ces jours là ceux du Dimanche dans la Septuagesime : Et comme il sçavoit toujours mêler l'utile à l'agréable, il attacha encore une distribution de douze livres à ces deux Dimanches, en considération de ces Répons. L'Ecolatre ou Chapelain que son oncle Gui de Mello avoit institué, ne fut pas oublié dans les dispositions de ses biens : il en augmenta le revenu de dix livres par chaque année. Enfin c'est de lui que le Chapitre tient la jurisdiction temporelle qu'il a dans les maisons Canoniales situées dans le Cloître & sur les Séculiers même qui y demeurent, excepté les cas d'incendie, homicide, rapt, larcin, & la confiscation des biens pour cause de délit & de haute justice : de laquelle jurisdiction il investit le Doyen Hugues comme représentant le Chapitre, en lui donnant son anneau. La Charte passée en Chapitre au mois de Septembre 1276 contient de plus qu'il confere à la compagnie l'entiere disposition des biens des Chanoines mourans sans faire de testament, sauf que s'il paroissoit à l'Evêque qu'on en eût mal disposé, il pourroit exiger qu'on lui en rendit compte.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

Gall. chr. vetus p. 311.

Nous ne voyons pas beaucoup d'actes dans le Diocèse où le nom d'Erard paroisse, & c'est sans doute à cause de la briéveté de son Pontificat. Il y a à Sainte Eugenie de Varzy une

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

Charte de l'an 1273 par laquelle il unit une prébende à la Chantrerie de cette Eglise; & à l'Abbaye de Bourads un titre par lequel il accorde aux Religieux de ce lieu, exemption de payer aux Evêques d'Auxerre la dixme du vin qu'ils recueilloient à Varzy, moyennant cinq livres de rente annuelle. Il s'est aussi rencontré un ancien Calendrier où l'on trouve que ce fut lui qui fit la Dédicace de la Chapelle de Bazerne un 23 d'Avril; mais il n'est pas également sûr qu'il l'eût bâti, non plus que celle de Saint-Quentin de Monétau, comme l'a avancé Hemeré dans son *Augusta Veromanduarum* sur des mémoires incertains. Il s'est aussi conservé à Amiens un titre qui énonce la donation qu'il fit à la fin du mois d'Avril 1271 à Jean de Conti son parent Chantre d'Amiens & Prévôt de Liege, d'un morceau de l'étoffe conservée dans la Cathédrale d'Auxerre sous le nom de *manteau* de S. Martin, dont Pierre de la Jaisse son Chapelain depuis Evêque de Mâcon fut le porteur. J'ai trouvé beaucoup plus d'actes étrangers à son Diocèse où il est fait mention de lui. Il fut choisi en 1271 pour juge arbitre par H. Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & par Thibauld Comte de Bar son féal, au sujet du différend où ils étoient sur la grange de Vieil-Moûtier, prétendant chacun qu'elle étoit en leur garde. Il est nommé en 1272 le premier des exécuteurs testamentaires de Jean de Sully Archevêque de Bourges, dans un extrait du testament, par lequel le défunt fondoit dans l'Eglise d'Auxerre son Anniversaire, moyennant cent sols de rente à percevoir sur les tailles de sa Terre de Lainsec. Il paroit en deux actes de l'année 1274. Dans l'un qui est du mois de Janvier, il confirme & approuve comme Seigneur de Lesignes, la vente d'une portion des dixmes de Sainbour, que Jean le Moine Chevalier fit aux Religieuses de l'Abbaye de la Charité-sous-Lesignes. Dans l'autre du mois d'Avril, Milon Seigneur de Noyers dit le Jeune & Marie son épouse, reconnoissent avoir reçu étant aux foires de Bar le reste de la somme de mille livres que cet Evêque avoit promise pour le prix de cent *livrées* (*a*) de terre à prendre sur du bien situé à Troyes. En 1275

Cal. Eccl. Crevenn.

Pag. 242.

Ex transcrip. D. de Riencourt Dec. Ambian. ad me miss.

Cartul. Capit. fol. 518.

V. Les preuves.

Ce mot vient de *libratas*, il est ainsi dans le titre.

(*a*) On peut ajouter à tous ces actes ceux-ci dont j'ai vû les originaux. Il fit prêter en 1271 à Beatrix Dame d'Enon, veuve de Gui d'Enon Chevalier, par Guillaume de Dicy Bourgeois de Villeneuve-le-Roi son débiteur, une somme de trois cent livres. En 1272 le jour de S. Martin d'hiver Agnès Dame de Bragelonne & de Saint-Bry, veuve, & son fils Philippe, reconnurent

au mois de Mai il fit présent à Gaucher de Merry Chevalier son cousin de quarante livrées de terre. Etant à Paris le Vendredi après la S. Jean 1276 il reçut les articles du mariage de Gui, fils de Jean Sire de Château-villain, avec Isabelle fille de défunt Hugues de Jaligny, niéce de Guillaume de Jaligny, Chantre d'Auxerre; & l'on voit par le codicille de ce Chantre mort Evêque de Laon, qu'il étoit parent de l'Evêque d'Auxerre, à qui il se trouva encore alors redevable d'une très grosse somme.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

Hist. d'Auvergne, Preuve pag. 294. 295.

Cet Evêque qui s'étoit montré dès les commencemens insigne défenseur des droits de son Eglise, avoit continué à témoigner une égale fermeté depuis que le Comté d'Auxerre étoit assuré à la maison de Challon. Ce fut ce qui lui attira des démêlés avec le Comte Jean de Challon, dans la cinquiéme année de son Episcopat. Il crut devoir l'excommunier avec sa femme; mais comme cela ne servit de rien, il fut obligé d'aller plus loin, & de mettre la Ville d'Auxerre, les fauxbourgs, & tout le Comté en interdit. Le Comte qui vouloit pallier ses entreprises sous l'ombre de la justice, appella du tout. L'Evêque se transporta à Rome dans l'automne de l'an 1276: mais il y trouva la fin de ses jours. Comme il n'étoit pas accoûtumé aux chaleurs de l'Italie, il y contracta au bout d'environ deux ans, c'est-à-dire, pendant l'été de 1278 une double maladie, sçavoir les fiévres & le flux. Pendant cette maladie Nicolas III qui avoit succédé le 25 Novembre 1277 à Jean XXI. le créa Evêque Cardinal de Préneste. On sçut à Auxerre la nouvelle de sa promotion vers l'été de l'an 1278, & cependant le Chapitre ne se détermina que le Vendredi d'après la Toussaint, c'est-à-dire le 4 Novembre, au choix du jour pour procéder à une nouvelle élection. Mais ce fut dans le mois de Juin que les Officiaux des Archidiacres commencerent à tenir la place du sien chacun dans leur district suivant la coûtume. Erard voyant augmenter la maladie dont il étoit attaqué, fit son testament, & sentant ses forces prêtes à s'éteindre, il se fit administrer le Sacrement d'Extréme-Onction, après la réception duquel il expira à l'entrée de la nuit du 18. de Mars 1279 suivant la maniere de compter

Tab. S. Mariani, f. 102.

devant P. Archevêque de Sens devoit à Gui de Mello, dont Erard étoit exécuteur testamentaire, près de trois mille livres. On voit dans le P. Anselme T. 6. p. 656 qu'Erard plaidoit en 1275 contre Jean de Noyers Seigneur de Maisy.

Depuis l'an 1270. jusqu'en 1278.

d'Italie, ou 1278 selon celle de France qui ne commença l'année 1279 qu'au jour de Pâques, qui arriva le 2 Avril.

Son corps fut apporté à Auxerre où il avoit demandé d'être inhumé proche son oncle Gui de Mello, & on le mit sous la même tombe. Frison soutient, mais sans fondement, qu'Erard ne fut jamais Cardinal; d'autres assurent qu'il ne le fut que huit jours. Aureste il est certain qu'il fut le premier des Evêques d'Auxerre promus à cette dignité. Son chapeau de Cardinal fut apporté de Rome avec son corps, & on le vit suspendu à la voute au-dessus de sa sépulture, jusqu'à la prise de la Ville par les Huguenots.

Hist. des Card. François de Duchêne, pag. 281.

Nous ignorons quels furent les autres articles de ses dernieres volontés. Il avoit destiné long-tems auparavant vingt livres de rente pour son Anniversaire payables par ses successeurs, sur les revenus d'Appoigny: ce qui a eu lieu, & qui entre encore dans les charges de la terre. Mais on ne voit point que son obit ait été si solemnel que celui qu'il avoit procuré à son oncle son prédécesseur. Cependant ce qu'il avoit fait envers quelques-uns de ses parens décédés, fut observé à son égard par un Chanoine. De même qu'il ordonna des prieres en plusieurs lieux pour son oncle, & qu'il avoit fondé aussi dès l'an 1272 dans la Cathédrale l'obit de sa sœur Isabelle de Lesignes, Dame de Crecy, Girard de Ville-sur-Arce Chanoine d'Auxerre, chargea par son Testament de l'an 1296 différentes Communautés de prier pour lui, ou fit des legs pour augmenter les honoraires dans les Eglises où son Anniversaire avoit été fondé par lui-même. Cet Anniversaire se trouve aussi marqué dans le Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Laurent, avec mention du présent qu'il y avoit fait de quelques ornemens; & dans celui du Prieuré de Marcy, parce qu'il avoit contribué à y faire unir la Cure du lieu. Ceux qui seront curieux de voir cet Evêque représenté tel qu'il étoit sur son sceau Episcopal, peuvent consulter l'Histoire des Cardinaux François de du Chêne, & ils y apprendront que la qualité de saint lui fut donnée après sa mort, au moins dans un épitome de la vie de nos Evêques, qui étoit parmi les manuscrits du Pere Sirmond. On a remarqué, que quoique les Evêques introduisissent alors les armoires de leur famille dans leur sceau ou dans le contre-scel, celui-ci tint bon contre le nouvel usage, faisant représenter seulement sa figure en long, & au contrescel Saint-Etienne, patron de son Eglise.

Cartul. Ep. in onerib. Ep. Item vetera Stat. Capituli.

Viole.

MEMOIRES



MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.



TROISIE'ME PARTIE.

Qui contient les actions de seize Evêques d'Auxerre, qui siégerent depuis l'an 1277 jusqu'en 1373.

DEPUIS environ un siécle on cessa d'écrire l'Histoire de nos Evêques, dans le Registre intitulé *Gesta Pontificum Autissiodorensium*. Seize Prélats successivement gouvernerent l'Eglise d'Auxerre, sans qu'on suivît cette louable coûtume. Nicolas d'Arcies qui leur succéda immédiatement tâcha d'y remédier. Il engagea un de ses Chanoines respectable par son âge & par ses lumieres à suppléer. Ce Chanoine avoit vû douze de ces Evêques. Il avoit été attaché à quelques-uns d'entr'eux : il ramassa facilement ce qui con-

cernoit les quatre autres Evêques qui avoient précédé. La distance des tems n'étoit pas assez considérable, pour qu'un homme attentif aux intérêts de son Eglise pût y être trompé. Le Chapitre de la Cathédrale sembloit avoir contracté une certaine indolence à l'égard de l'Histoire de ses Evêques, depuis qu'il avoit peu de part à leur élection. Le Clergé ne choisit plus son Pasteur, & le peuple uni au Clergé cessa pareillement de contribuer à l'Election. Les Papes nommerent souvent de leur propre mouvement, quelquefois à la sollicitation de nos Rois, mais toujours sans demander le consentement des Chanoines de la Cathédrale. Cela n'empêcha pas quelques particuliers de remarquer les événemens, auxquels les nouveaux Prélats eurent tant de part. Voici ce que j'ai tiré de ces Mémoires avec un supplément fourni par les recueils gardés en différentes Archives.

CHAPITRE I.

De Guillaume de Grez, soixante quatriéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1278. jusqu'en 1293.

ERard de Lesignes ayant été fait Cardinal Evêque de Préneste, le Chapitre d'Auxerre selon l'usage indiqua l'élection. Les Chanoines résidens * rassemblés le Vendredi d'après la Toussaint 1278, par un acte public choisirent le Jeudi d'après Noël. On ignore s'ils y procéderent le jour convenu : mais on sçait, qu'ayant été partagés, les uns étant pour Jean de Chanlay Evêque du Mans, les autres pour Pierre de la Jaisse Evêque de Mâcon, le Pape Nicolas III donna cet Evêché à Guillaume de Grez Doyen de Chartres. Ceci s'accorde avec un manuscrit de l'Eglise de Sens qui est de ce tems-là. Guillaume étoit Conseiller d'Etat du Roi Philippe le Hardi, & le plus distingué des Ecclesiastiques de sa Cour. Il étoit, non de Crecy en Brie, comme quelques-uns paroissent l'avoir cru, mais de Grez, Seigneurie de sa famille située dans la Brie, proche Tournan au Diocèse de Paris. Se trouvant à Rome lorsqu'on le fit Evêque d'Auxerre, il y fut sacré. Il avoit beaucoup de science,

* Onze Prêtres, sept Diacres, & dix Soudiacres.

V. Les preuves, *num.* 144.

Ex Schedis, D. Brice.

In Martyrologio & Necrologio, mss.

Un Guillaume de Grez mort Evêque de Beauvais en 1266. est dit dans son Epitaphe *Patria Briensis. Gall. chr.*

& de zéle : Mais le manuscrit de Sens déja cité, parle de cette nomination d'une maniere à faire croire, qu'elle ne fut pas universellement approuvée. Guillaume de Grez n'étoit pas Chanoine d'Auxerre, & ne fut pas élû conformément à la régle qui subsistoit alors. Cela étant, il n'est pas étonnant qu'on l'ait observé expressément, ni que l'Eglise de Sens en ait inséré exprès une note dans un livre authentique.

Depuis l'an 1278. jusqu'en 1293.

In Martyrol. prædicto.

Le nouvel Evêque se rendit à cette Eglise en 1280 22 Juin Samedi devant la Saint Jean, & y fit sur le grand autel la profession d'obéissance, tant à Gilon Cornu alors Archevêque qu'à l'Eglise même de Sens, il la souscrivit à l'ordinaire en présence de l'Archevêque, de tout le Chapitre, de Jean Trésorier d'Auxerre, & de Pierre de Saint-Pelerin Chanoine de la même Eglise; deux Chanoines de Chartres, Robert Cornut & Philippe de Cornillon assisterent pareillement à la cérémonie : Guillaume de Grez paya ensuite à l'Eglise de Sens quatre livres parisis, comme les autres Evêques suffragans avoient coutume de faire. Il eut le bonheur de finir toutes les affaires que les Seigneurs du voisinage avoient suscité aux Evêques, & il en vint à bout soit par sentence, soit par accommodement, ensorte qu'en mourant il ne laissa aucun procès. C'est un détail dans lequel son Historien n'est point entré, n'ayant peut-être pas eu les mémoires nécessaires. On sera cependant surpris qu'il ait passé sous silence les hommages rendus à cet Evêque par ses feudataires.

Ex eodem fragmento.

Le premier & le plus considérable hommage fut celui du Comte d'Auxerre Jean de Challon premier du nom. L'Evêque le reçut au mois de Mars 1280 sur la fin de la premiere année de son arrivée dans le pays. Celui de Colange sur-Yonne y fut joint, & le Comte s'engagea en présence de témoins très notables à défendre la personne & les intérêts de l'Evêque. L'hommage de la Baronie de Donzy suivit de près. Robert de Flandres Comte de Nevers le rendit à Auxerre dans la salle haute de l'Evêché; & le Comte dans son aveu spécifia les autres terres qu'il tenoit de l'Eglise d'Auxerre : sçavoir les Châteaux de Cône, Saint-Sauveur, & Murat. L'ancien *Gallia Christiana* a supprimé les noms des témoins qui assisterent à ce dernier acte. La solemnité en fut faite le Mercredi après la Pentecôte de l'an 1281,

Gall. chr. p. 314.

Voyez les preuves, n. 146.

Depuis l'an 1278. jusqu'en 1293.

Cartul. Ep. fol. 29. verso.

date que porte un autre acte par lequel Robert fils aîné de ce Comte reconnoit qu'il auroit dû porter l'Evêque d'Auxerre à son entrée solemnelle, ou au moins y assister, & que d'importantes affaires l'en ayant empêché, il le prie de le tenir pour excusé. (a)

Regiſtre du Parlement.

Sauval en parle T. 3. p. 261 & 624. Voyez auſſi le III vol. des Ordonnances, p. 314. à l'an. 1358.

L'hommage du Comte Jean de Challon fut bien-tôt suivi de contestations sur la Justice & sur la Bourgeoisie; mais l'Evêque ayant prouvé sa supériorité sur le Comte, le Parlement de la Pentecôte 1283 lui donna gain de cause, & prononça que le Comte n'avoit pu faire arrêter des Bourgeois de l'Evêque. Outre tous ces avantages temporels, Guillaume de Grez sçut mettre à profit l'acquisition que Gui de Mello avoit faite à Paris d'une maison pour les Evêques d'Auxerre. Quelques mémoires portent qu'il l'augmenta considérablement. D'autres prétendent même qu'il en fit l'acquisition en 1280 de Henri de Vezelay Trésorier de Laon, comme exécuteur du testament de Gui de Mello; elle étoit située dans la Paroisse de Saint-Côme, vers la place Saint Michel. Il affranchit en 1285 les habitans de Gy-l'Evêque: & dans la même vûe il fit régler les limites des Justices de Lindry, Chichery & Monétau, qui confinoient à ses Terres de Charbuy & d'Appoigny. Persuadé de la probité de ses Chanoines, il agréa deux arbitres tirez de leur corps, sçavoir Jean de Réomé & Guillaume Catin; & leur sentence du 29 Septembre 1293 tint lieu de transaction. Son approbation étant nécessaire pour valider les lettres d'affranchissement données par le Chapitre des Calendes de Mai 1280 aux habitans de Crevan, il confirma ces lettres par les siennes, datées de Regennes le Vendredi devant la Saint Laurent: & en 1290 le Dimanche après la Chandeleur il confirma également la liberté que les mêmes Chanoines avoient donné aux habitans d'Accolay, & de Foulches. On a de lui deux actes de semblable confirmation qui sont de l'an 1281. L'un du mois de Mai concerne les échanges d'hommes que fit Humbert

V. Preuves. num. 145.

Cartul. Cap. fol. 177.

(a) Quelques-uns ont rapporté aussi à l'Episcopat de Guillaume de Grez un hommage dont l'acte est daté, dit-on, de 1281 & qui fut fait par Haymon Comte de Champagne, au Pont de Verseilles, en présence de Felisius Abbé de Moutier-la-Celle proche Troyes, de Guillaume Archidiacre, Thomas Official, Anselme Archiprêtre d'Auxerre, & Pierre d'Appoigny Archiprêtre de Vazy. Voyez le *Gall. Christ.* p. 313.

de Beaujeu Sire de Montpensier, & de Saint-Maurice Tirouaille, avec le Chapitre d'Auxerre. L'autre donné à Regennes le Samedi après la Toussaint, est une approbation par écrit du traité d'Erard son prédécesseur, avec les habitans de Chitry sur les dixmes de ce lieu, & de la donation qu'en avoit faite ce même Evêque au Chapitre.

Depuis l'an 1278. jusqu'en 1293.

Ibid. fol. 408.

Ibid. fol. 503.

Guillaume fit la visite de son Diocése : il en reste des mémoires incontestables. Tel est le Mandement envoyé en 1284 le Vendredi après la Toussaint au Bénédictin, Doyen de Requeneû Hameau de la Paroisse de Diges, pour lui notifier que le Dimanche suivant il viendroit visiter les Eglises de Diges & d'Ecan, & qu'il y coucheroit. Mais après la ville Episcopale & Regennes, aucun lieu du Diocése ne conserve plus de marques de son attention, que la ville de Varzy. En 1280. il y dédia l'Eglise Paroissiale de S. Pierre l'inscription qu'on y voit sur l'airain semble néanmoins contredire cette époque. Y étant retourné en 1286, il confirma aux Chanoines de l'Eglise Collégiale de Sainte-Eugenie le don que Hugues de Noyers leur avoit fait de la Cure de la même Eglise de Saint-Pierre, lorsqu'il augmenta en 1202 le nombre des prébendes, & le droit que leur avoit accordé Guillaume de Seignelay en 1215 du vingtiéme du vin de Varzy. Ce fut à Varzy qu'il confirma le Mercredi d'après l'Ascension 1287 l'élection de l'Abbesse de Crisenon. Il y vérifia au mois de Mai 1291 les lettres par lesquelles Erard son prédécesseur avoit uni une prébende à la Chantrerie de la Collégiale : & au Carême de l'année 1292 de concert avec les mêmes Chanoines, il y dressa des Statuts, tant sur ce qui les regardoit, que sur le devoir des Chapelains de leur Eglise. Il se retiroit quelquefois à son Château de Villechaul : ce fut là qu'en 1293 Lundi après la Saint Michel, il donna permission par écrit à Denis Curé de Varzy, de vendre certains fonds de l'Eglise pour en employer le prix à acheter des héritages d'un meilleur produit.

V. Les preuves, n. 149.

Tabul. Crisenn.

Tabul. Varziac.

Ibid.

Villa-Catuli.

Ex originali.

Les Maisons Religieuses se ressentirent de ses bienfaits. Il approuva au mois de Janvier 1280 le don que Guillaume Curé de Gurgy fit aux Jacobins d'Auxerre d'un Reliquaire considérable, où étoit renfermée une partie du chef de S. Leger Evêque d'Autun. En 1285 il confirma au Prieuré de

Tabul. Dominic. Autiss.

Saint-Eusebe par une sentence arbitrale qu'il rendit conjointement avec Guillaume de Noë, & Guillaume Catin Chanoines d'Auxerre, la donation faite par l'Evêque Alain d'un droit sur les prébendes vacantes de la Cathédrale: & deux ans après il accorda aux Chanoines-Réguliers de l'Abbaye de Saint-Laurent la Chapelle de Pont-Chevron, dans la Paroisse d'Ouzoir du consentement de son Chapitre. Un autre effet de sa vigilance sur les maisons de Filles de son Diocèse, fut le Statut de 1284, par lequel il ordonna que l'Archiprêtre d'Auxerre pourroit de deux ans en deux ans visiter l'Abbaye de Crisenon.

Depuis l'an 1278. jusqu'en 1293.

V. Les preuves, n. 15.

Necrol. S. Laur.

Tabul. Crisenon.

Les affaires étrangeres auxquelles il fut employé ne l'éloignerent pas long-tems de son Diocèse. Le 23 Décembre 1281 le Pape Martin IV étant à Orviette lui écrivit aussi-bien qu'à l'Archevêque de Rouen, & à Roland Evêque de Spolete, d'aller à Saint-Denis, & par tout où il seroit nécessaire, pour faire des informations de la vie & des miracles de Saint Louis. Le même Pape lui adressa l'année suivante une Bulle qui confirmoit le traité des Ecclésiastiques de Bourgogne, avec Robert II Duc de cette Province, par lequel ils lui promettoient les décimes d'une demie année, pourvu que ce Duc ne changeât plus la valeur de la monnoye. Etant à Saint-Denis la même année le quatriéme d'Août pour les préliminaires de la Canonisation de Saint-Louis, il certifia avoir vû des Lettres du quinze devant les Calendes de Septembre 1234 par lesquelles Hugues Duc de Bourgogne reconnoissoit avoir prêté serment à l'Eglise de S. Martin de Tours. En 1283 il fut un des trois adjoints que le Roi Philippes le Hardi donna à Gui de Geneve Evêque de Langres, pour vaquer à une enquête touchant l'investiture des Fiefs situés en Champagne, & mouvans de l'Evêché de Langres, qui étoit contestée par Jeanne héritiere du Comté de Champagne. Mais ces quatre Commissaires n'y donnerent point leurs soins, & s'en déchargerent sur d'autres qui finirent cette enquête à Paris, en présence de l'Abbé de Saint Etienne de Dijon, de Hugues de Herment Chanoine d'Auxerre & autres. En 1289 il ordonna avec l'Archevêque de Rouen de lever une décime triennale accordée pour l'affaire d'Avignon, à Philippe le Bel, par Nicolas IV qui en avoit adressé la Bulle à ces deux Prelats. Enfin il paroît

Vie de S. Louis.

Perard. msf. Burgundia, pag. 353.

Archiv. S. Mart. Turon.

Probat. Hist. S. Steph. Divion. num. 224.

Ex miss. Baluz. num. 561.

à l'an 1290 le Mercredi après la Fête de S. Michel à un Concile tenu à Sens, où fut fait un arrêté contre les invaseurs des biens de l'Abbaye de Pont levoi alors du Diocèse de Chartres, aujourd'hui de Blois. On ne connoit des circonstances de sa mort que le jour & l'année, qui étant rapportée au Vendredi devant la Chandeleur 1293, à la façon de compter usitée en France, arriva par conséquent le 29 Janvier. Il fut inhumé dans le choeur de la Cathédrale, au côté gauche, proche Gui de Mello: Il avoit assigné pour son Anniversaire dans cette Eglise vingt livres de rente à prendre sur la Terre d'Appoigny. Mais il ne donna au Chapitre de Notre-Dame de la Cité que vingt livres une fois payez avec des ornemens, suivant le Nécrologe de cette Collégiale, où on lit au 29 Janvier: *Obiit Guillelmus de Gresseyo quondam Autissiodorensis Episcopus, qui dedit nobis infulam, tunicam, dematicam cum duabus stolis & tribus manipulis. Item viginti libras turon. ad emendos redditus pro suo Anniversario.* Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent qui fut écrit de son tems, contient la note de son Anniversaire par une addition ancienne conçue en ces termes au 28 Janvier. *Et vener. memoriæ Guillelmus de Gressibus, Ep. Autiss. qui pro Anniv. suo faciendo dedit nobis viginti libras tur. ad emendos redditus & Capellam de Ponte Caprino.* (a)

Depuis l'an 1287. jusqu'en 1293.

Ampliss. Collect. T. 7. p. 476.

Ex arresto. 1421. contra Phil. des Essars. Cartul. Capit. fol. 249.

(*a*) La ressemblance entiere du nom me porte à faire observer que j'ai lu dans le Nécrologe de Sainte Genevieve de Paris au VI *Kal. Aug. Anniv. Guillelmi de Gressibus Militis et Genovefa ejus uxoris X. lib. Paris.*



CHAPITRE II.

De Pierre de Mornay, soixante cinquiéme Evêque d'Auxerre.

APrès la mort de Guillaume de Grez la vacance fut longue. Ce Prélat mourut à la fin du mois de Janvier, auquel on comptoit encore en France 1293 & le siége vaqua non seulement pendant le reste de l'année jusqu'à Pâques suivant qui commença celle de 1294; mais encore pendant l'année 1294 entiere, & au moins pendant la moitié de la

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

suivante. Les actes passés à l'Officialité durant cet intervalle, marquent expressément *sede vacante*. Les contestations qui s'éleverent furent cause de cet excessif retard. Le Chapitre d'Auxerre procéda deux fois à l'élection, sans rien conclure. Ferric de Lorraine, fils du Duc de Lorraine, & Prévôt de Saint-Dié, au Diocèse de Toul, fut choisi la premiere fois; & la seconde, ce fut Pierre de Grez, Chanoine d'Auxerre, parent du défunt Evêque. Le Pape Celestin V. nomma Pierre Cardinal Diacre du titre de S. Eustache, pour examiner ces élections. Boniface VIII son successeur s'y prit d'une autre maniere. Il fit venir à Rome les deux élûs, qui se démirent l'un & l'autre du droit qu'ils pouvoient avoir à l'Evêché d'Auxerre; le Pape alors usant de toute son autorité, transféra Pierre de Mornay du siége Episcopal d'Orleans, à celui d'Auxerre. (*a*)

La maniere dont Pierre de Mornay étoit monté sur le Siége d'Orleans, fut d'un bon augure pour l'Eglise d'Auxerre. Etant Chanoine de la Cathédrale, & Archidiacre de Sologne (*b*), il avoit été choisi par la voie de Scrutin en 1288 tout absent qu'il étoit, pour succéder à Gilles Pasté: il gouvernoit sagement l'Eglise d'Orleans, lorsqu'il reçut la nouvelle de sa nomination à celle d'Auxerre. Il étoit originaire du Berry: son nom de terre lui venoit sans doute du village de Mornay, situé sur les confins de cette Province, & de celle du Nivernois, à une lieue de l'Abbaye de Fontmorigny, dont ses ancêtres passent pour avoir été les principaux bienfacteurs. (*c*) Cet Evêque versé dans l'étude du Droit, fut d'une grande utilité dans le conseil de Philippe le Bel. Sa capacité pour conduire les grandes affaires le retint ordinairement à la Cour, & lui servit de prétexte pour ne pas résider exactement dans son Diocèse les premieres années

(*a*) C'est ce que nous apprenons d'une lettre de ce Pape, par laquelle il fait sçavoir à Philippe le Bel cette translation, & dont la date est du mois de Fevrier la seconde année de son Pontificat.

(*b*) Le Pere Anselme met cet Archidiaconé dans l'Eglise de Chartres. Quelques Mémoires du Berry marquent qu'il étoit Chanoine de Bourges avant que d'être Evêque d'Orleans. Il y a dans les Archives de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, un titre de 1290 qui prouve qu'il en avoit été Doyen.

(*c*) Le nom de Mornay est aussi très-connu dans le Nécrologe de la Charité sur Loire, qui n'en est éloigné que de trois à quatre lieues, & dans celui de l'Abbaye de Roches.

de son Episcopat. Son entrée solemnelle (a) qui lui donna occasion d'être à charge à l'Abbaye de Saint-Germain, par le long séjour qu'il y fit, & le serment d'obéissance qu'il prêta à l'Archevêque de Sens & à son Eglise, sont presque les seuls actes qui marquent sa résidence. Ajoutons-y le compromis que passerent l'an 1296 entre ses mains Bertrand de Colombiers, nouvel Abbé de Cluny, & son Monastere d'une part, le Sous-Prieur de la Charité avec les Religieux du même Prieuré, d'autre part; touchant l'élection du Prieur de la Charité: ce Prélat les accorda au mois de Septembre de la même année. On voit aussi que le mois d'Octobre suivant, il reçut à Auxerre l'hommage de Louis de Flandres, Comte de Nevers. Gui Abbé de Saint-Germain, Robert Abbé de Saint-Laurent, Geoffroy Doyen d'Auxerre, Jean Chantre d'Orleans, & Etienne de Bonneval Archidiacre dans l'Eglise de Laon, attesterent pardevant Notaire, que ce Comte avoit prêté foi & hommage à Pierre de Mornay, en sa qualité d'Evêque d'Auxerre, pour le Château de Donzy & toute la Baronnie, ceux de Cône, de Château-neuf-au-Val-de-Bargis, de Saint-Sauveur, & de Murat & leurs dépendances; qu'il avoit reconnu que ces quatre derniers Châteaux étoient de nature à être remis à l'Evêque à sa volonté, & qu'il avoit promis de les rendre si l'Evêque le demandoit; & qu'ensuite l'Evêque l'avoit investi de tous ces fiefs. Le même acte joint pour témoins de cette cérémonie Guillaume *Gervil*, Guillaume Catin, Hugues d'Aigreville, Jean de Bray Chanoines d'Auxerre, & Gui Mauguin, Chanoine d'Orleans.

Depuis l'an 1295 jusqu'en 1306.

V. Les preuves, *num.* 159.

Dès l'année 1294. il avoit été envoyé en Champagne avec Jean de Beaumont Seigneur de Sainte-Geneviéve, pour les affaires du Roi. Il y a apparence qu'il n'étoit pas encore sacré, mais depuis sa prise de possession, & dès la fin de l'année 1296 il se trouva au Conseil du Roi tenu au Louvre le 21. Janvier. Il est nommé le treiziéme des vingt-deux Evêques de France, auxquels Boniface VIII adressa en 1297 une Bulle du 19. Fevrier, pour leur permettre de donner une subvention volontaire au Roi Philippe le Bel. L'assemblée se tint à Paris dans le Palais Episcopal le

Anselme T. 8. p. 312.

Galli. Christ.

(a) On ignore le jour & l'an de cette entrée. Quelques modernes ont cru qu'il la fit, vers le 20 Mars 1296.

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

Mercredi & Jeudi 27 & 28 Mars, selon le style de ce siécle 1296. Il y assista tant en son nom qu'au nom de l'Evêque de Soissons (a). Mais cette permission devint à son égard en une espéce d'ordre; le Pape lui fit sçavoir, aussi-bien qu'à l'Archevêque de Rouen, & à l'Abbé de Saint-Denis, qu'ils pouvoient contraindre spirituellement & temporellement les Ecclésiastiques de donner des subsides pour la délivrance des Rois de France ou de leurs fils s'ils étoient faits prisonniers. On n'ignore pas les sujets qu'on avoit de craindre pour la personne du Roi ou de son fils: la guerre avec les Anglois fit prendre au Roi toute sorte de précautions. Les tréves étant souvent le parti le plus sûr, la France en fit une avec l'Angleterre au mois de Novembre de la même année 1297. Pierre de Mornay fut député à Gisors avec Guillaume Evêque d'Amiens, & Jean Comte de Bretagne pour y représenter la personne du Roi. Deux ans après il fallut renouveller la tréve, ou tenter de parvenir à un Traité de Paix avec le Roi d'Angleterre. La Ville de Montreüil-sur-mer, au Diocèse d'Amiens, fut choisie pour cette négociation. L'Evêque d'Auxerre fut encore député avec celui d'Amiens, & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Le Pape de son côté connoissant le crédit de ces deux Prélats, les choisit l'année suivante (1300) pour donner avec son Légat la dispense de mariage, entre Charles Comte de Valois, frere du Roi, & Catherine de Courtenay, Impératrice de Constantinople. Un Prélat si bien venu à la Cour de Rome, & d'ailleurs fort attaché à son Prince, ne pouvoit qu'utilement servir l'Eglise sans préjudice de ce qui est dû à l'Etat. Aussi le Roi fit à l'égard de Pierre de Mornay une démarche rare & singuliere. Il voulut se justifier dans son esprit des reproches qu'on lui faisoit d'avoir attenté sur les libertés & franchises de l'Eglise de Chartres. Il en écrivit environ 1300 à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque d'Auxerre; il avoue s'être élevé dans les premiers tems contre certaines entreprises du Chapitre de Chartres, comme opposées au droit ancien: il fait sentir que les Officiers du Chapitre le fraudoient de ses droits Royaux. Les actes du procès fait à

Prob. Libert. Eccl. Gall. pag. 1503.

Rymer, T. 2. pag. 796. 799.

Invent. du Trésor Royal.

Regist. Cam. Comput.

(a) Robert de Chartres qui est témoin à la concession que l'Evêque d'Evreux fit hors de l'Assemblée, paroît avoir été de la Compagnie de Pierre de Mornay *Thes. anecdot. T. 1. Col. 1277 & Seq.*

Bernard Saget Evêque de Pamiers en 1301, pour avoir tenu de mauvais discours contre le Roi, nous apprennent que l'Evêque d'Auxerre suivit le Prince, tant à Château-neuf-sur-Loire, qu'à Senlis, où il calma les Courtisans qui inclinoient à faire mourir ce Prélat. L'affaire eut de si grandes suites, que le Pape cita tous les Evêques de France à Rome, pour y tenir un Concile le 1. Novembre 1302. Le Clergé en députa trois pour aller excuser les autres, & le Roi y envoya de sa part l'Evêque d'Auxerre chargé de lettres, par lesquelles il prioit le Pape de différer le Concile à un tems plus convenable. Pierre de Mornay assista non-seulement au Consistoire tenu à Rome à la fin du mois d'Août de la même année, mais encore à ce Concile indiqué par le Pape; & fut témoin de tout ce que Boniface avança pour se justifier sur ce que le Roi & ses Ministres lui imputoient. Jusques-là il s'étoit ménagé dans l'esprit du Souverain Pontife, quoiqu'il poursuivît vivement les intérêts de la Couronne de France. Mais l'année suivante au mois de Juin, il fut du nombre des vingt-cinq Evêques de France, qui avec les Abbés Chefs d'Odre, appellerent au futur Concile Général des Censures que Boniface pourroit prononcer contr'eux. Le Pape croyant ébranler l'Evêque d'Auxerre, lui adressa vers le mois de Février une lettre, dans laquelle il se plaignoit du peu d'effet de ses promesses : (*a*) Ce fut aussi en 1303 que la Guyenne ayant été rendue à Edouard Roi d'Angleterre, par Traité fait à Paris le 20 Mai, l'Evêque d'Auxerre fut désigné avec Robert Duc de Bourgogne, pour mettre Edouard en possession. La même année 1303, il se tint vers le commencement du mois d'Octobre une Assemblée des Grands du Royaume à Château-Thierry, pour trouver les moyens de finir la guerre de Flandre: Pierre Evêque d'Auxerre y parut le second entre les Prélats, comme envoyé de la part du Roi. Il n'étoit point encore alors Chancelier de France; il le devint peu après en 1304 & il continua d'exercer cette Charge jusqu'à la fin de sa vie.

Depius l'an 1295 jusqu'en 1306.

Thes. anecdot. T. I. 1320. & seq.

Chron. S. Dionysii. & Continuator Nangii.

Prob. litis inter Bonif. VIII. & Phil. Pulcr.

Anselme, T. 2. p. 564.

Du Tillet, Recueil des Grands de France.

Durant l'intervalle que put lui fournir le tems de ses négociations, tant à Rome, qu'en France; nous n'avons qu'un seul acte où ce Prélat paroisse dans son Diocèse: c'est

(*a*) M. Fleury rapportant ce fait, l'appelle mal à propos Pierre de Belleperche.

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

la confirmation du Statut d'un Chapitre de la Cathédrale, selon lequel chacun des Chanoines devoit jurer à sa réception, que sur les premiers gros-fruits de la prébende, il payeroit la somme de dix livres, pour avoir une chape de soie à l'Eglise. L'acte est du Mardi après la Nativité N. D. 1302. Le même jour l'Evêque traita avec le Chapitre pour la fondation de son Anniversaire ; il déclara donner vingt livres de rente assises à Appoigny, sur des biens qu'il avoit acheté de Noble homme Jean de Prie & de Gilete sa femme ; à condition que pendant sa vie on célébreroit à son intention une Messe du Saint-Esprit, le lendemain de l'Invention de S. Etienne ; & il fit toucher à l'instant le premier arrérage de cette somme. Quelque tems avant que d'être élevé à la dignité de Chancelier, il vint encore en son Diocèse, & y expédia quelques actes en faveur du Chapitre. Deux entr'autres sont du mois de Septembre 1304 : l'un daté du Monastere de Saint-Julien-lez-Auxerre le Lundi avant la Fête de S. Michel, n'est qu'une simple explication des charges des habitans de Chichery envers les Chanoines d'Auxerre ; Guillaume Catin Lecteur, Guillaume *Gervii* ou *Gervasii* Ecolâtre, & Pierre de Mene Official, furent témoins. L'autre acte qui intéresse davantage est du jour précédent 27 Septembre. L'Evêque avoit un droit sur le sel qu'on débitoit depuis un endroit du village de Bassou appellé *le Noyer*, jusqu'au pont d'Arsy-sur-Cure. Les habitans de Crevan étoient en difficulté sur le payement de ce droit. Comme ils sont vassaux du Chapitre, cet Evêque voulant user de bienveillance à leur égard, & marcher sur les traces de ses prédécesseurs, accorda, à la priere des Chanoines, que ces habitans seroient exempts de ce tribut au-dedans des limites de la Ville & Justice de Crevan seulement. Les Annales de l'Abbaye de Saint-Germain rapportent aussi à cette même année le réglement fait entre lui & Gui de Munois Abbé de ce Monastere, non-seulement sur le droit de gîte à la nouvelle entrée des Evêques, mais encore touchant la jurisdiction que l'Evêque prétendoit sur les Religieux délinquans. L'occasion de ce différend est assez plaisante. L'Abbé Gui nourrissoit un sanglier apprivoisé. Un Prêtre du chœur de la Cathédrale trouvant cet animal dans sa vigne, le tua d'un coup d'épée. Quelques Moines en ayant été

Porte feuilles de Gagnieres. *Cartul. Cap. fol.* 511.

Cartul. Capit. fol. 427.

Ibid. fol. 250.

Labb. Bibl. mss. T. I. p. 587.

Presbyter de.

informés, sortirent aussi-tôt du Monastere, accoururent à la maison de ce Prêtre & la ravagerent : De là se transportant à la vigne ils l'arracherent jusqu'aux racines. L'Evêque entreprit de punir les Religieux qui avoient commis ces excès : Mais l'Abbé s'y opposa, alléguant que de tems immémorial il étoit en droit de punir & corriger ses Moines. L'Evêque évoqua l'affaire à Rome où elle ne put être finie, quoique l'Abbé y eût demeuré près de trois ans, & ce ne fut qu'après son retour qu'il se fit là-dessus un accommodement entre l'Evêque & l'Abbé, par la médiation de personnes pacifiques. Il est daté de l'an 1304 ainsi que j'ai déja dit. L'année d'après, cet Evêque souscrivit au Testament de Marguerite, Reine de Sicile, & de Jerusalem, Comtesse de Tonnerre, avec les Evêques Guichard de Troyes & Jean de Nevers. Le reste de ses actions que le continuateur de l'Histoire des Evêques d'Auxerre ramassa vers l'an 1375 ne consiste qu'en acquisitions faites au profit de l'Evêché. De ce nombre est, la Terre d'Odent ou Hodan qui relevoit déja de l'Evêque. Il se détermina à l'acheter d'un Seigneur de Tholet, pour procurer la paix & le repos à la ville de Varzy, que les Seigneurs de Tholet harceloient souvent par leurs incursions. Hors de son Diocèse il acquit une belle maison, située proche Moret, au Diocèse de Sens, avec des terres & des vignes. De plus le Hameau de la Brosse, dans la Paroisse d'Héricy, proche l'Abbaye de Barbeau. Il augmenta aussi de beaucoup l'Hôtel que les Evêques d'Auxerre avoient à Paris, près la porte Saint-Michel, appellée plus anciennement la porte de Fert. Il obtint du Roi une grande place voisine qui s'étendoit au-delà des murs de Paris : il la fit planter d'arbres, & l'entoura de murs : L'Auteur de sa vie remarque que quatre vingts ans après on avoit relevé les terres du même endroit, pour en faire des fossés à l'occasion des guerres. Se sentant âgé, il se retira au Château de Regennes, où il mourut le 29 Mai 1306 le jour de la Trinité. L'Auteur d'une chronique écrite au même siécle, & conservée dans l'Abbaye de Cluny (*a*), marque que cet Evêque mourut assez subitement, quelque tems après que la tête de S. Louis eut été enlevée du Monastere de Saint-Denis ; c'étoit, dit l'Ecrivain, par le conseil de

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

Ibid. pag. 588.

(*a*) C'est un in-folio que j'ai tenu en 1729.

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

l'Evêque d'Auxerre que cette distraction avoit été faite: Pour confirmer sa pensée, il ajoute que le Roi qui avoit enlevé cette tête, fut aussi puni par une chute qu'il fit de dessus son cheval. Il est permis de croire ce que l'on voudra sur cet article. Pierre de Mornay fut inhumé au côté droit du chœur, proche la tombe de Gui de Mello. Il avoit donné à cette Eglise dès son vivant un très-beau voile Quadragésimal, ou grand rideau dont on séparoit le Chœur d'avec le Sanctuaire pendant le Carême, comme cela se pratique encore dans les Eglises attachées aux anciens usages. Outre son Anniversaire fondé dans la Cathédrale, les Chapitres de Varzy & de Clamecy ont été pareillement chargés de le célébrer. (a) Son nom est aussi dans le Nécrologe de la Chartreuse de Bellari, aussi-bien que celui de Philippe de Mornay Archidiacre de Soissons. Je le trouve de même dans l'ancien Obituaire de l'Abbaye de S. Laurent au trentiéme Mai, pour avoir donné à ce Monastere une somme de 70. livres, & la Chapelle de Saint-Malo située dans l'étendue de la Paroisse d'Ouzoir. Philippe de Mornay déja nommé ci-dessus, y est aussi au 5 des Calendes de Juillet avec le titre de Prêtre. Deux ans après la mort de notre Prélat, Guillaume Evêque de Bayeux, Gui Evêque de Soissons, Jean d'Auxy, Chantre de Bourges, Gui Mauguin Chanoine d'Orleans, Lambert de Ballenay Chantre de Notre-Dame de la Cité d'Auxerre, & Matthieu de Barnay Chanoine d'Avallon, tous exécuteurs de son testament, assignerent à sa sœur Religieuse des Isles proche Auxerre, une petite rente pendant sa vie, qui devoit être convertie à fonder son Anniversaire dans cette Maison outre ce qui étoit porté par son testament.

(a) Il avoit donné aux uns vingt livres de rente, & aux autres cent cinquante livres une fois payées dont ils acheterent cent sols de rente sur une Maison située à Marcy.



CHAPITRE III.

De Pierre de Belleperche, soixante-sixiéme Evêque d'Auxerre.

L'Histoire de Pierre de Belleperche montre ce que le mérite peut indépendamment de la naissance. Il étoit né de parens pauvres dans la Paroisse de Lucenay sur la riviere d'Allier en Nivernois ou en Bourbonnois. Ses grandes qualités, sa profonde érudition dans les matieres qui concernent la jurisprudence, l'éleverent aux premieres dignités du Royaume, en particulier à l'Evêché d'Auxerre. Il eut pour Maître en Droit Jacques de Ravigni Professeur d'Orleans qui a écrit sur le Digeste : il sçut si bien marcher sur les traces de ce Professeur, que lui-même le devint ensuite dans la même Université. Chargé de cette fonction, il s'appliqua principalement à résoudre les doutes que la lecture des auteurs versés dans ces matieres, peut occasionner. Conformément à ce dessein, il fit un Glossaire sur le Code dont on se servoit communémemt à Orleans au XIV siécle, pour former les nouveaux Légistes. En un mot, sa réputation fut si grande qu'on l'appelloit communément dans son siécle le Pere des sçavans en droit Civil : & le fameux Bartole qui lui fut postérieur d'environ cinquante ans faisoit une estime singuliere de ses ouvrages. C'est lui qu'Oudin dit être l'interlocuteur sous le nom de *Petrus*, dans un Dialogue imprimé de Guillaume Bauset Evêque de Paris. Il devint par la suite Conseiller au Parlement, Chanoine de Chartres & Doyen de Paris. Il est aussi qualifié Chanoine de Bourges dans un acte de 1301 touchant l'Evêque de Pamiers. (*a*) Mais il n'en faut pas être surpris, parce qu'alors les Ecclésiastiques étoient souvent Chanoines en même tems dans plusieurs Eglises fort éloignées.

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

Oudin, T. 3. Col. 731.

L'Evêché d'Auxerre ayant vaqué par la mort de Pierre de Mornay, il paroît qu'il y eut quelques difficultés pour

(*a*) L'Imprimeur du *Thesaurus anecdotorum T. I. p.* 1327 au lieu de *P. de Bella pertica* l'appelle *P. de Bella peruca.*

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

lui donner un successeur. On trouve des lettres de Philippes le Bel de l'an 1306. à G. Doyen & au Chapitre d'Auxerre, qui recommandent Pierre des Grez Chantre de Paris, & Chanoine d'Auxerre, que le Roi appelle son Clerc familier, & qu'il prie qu'on élise pour la dignité vacante. Ce Prince envoya même pour cela à Auxerre deux personnes, qui en remettant la lettre devoient déclarer plus amplement ses intentions, sçavoir Alain de Lambale, Chanoine de Laon, & Pierre de Dicy. Les Chanoines ayant choisi Pierre des Grez selon la volonté du Roi, ce Prince écrivit en sa faveur à Raymond de Goth Cardinal, Diacre de Sainte Marie la neuve, ajoutant que le Prieur de la Chaise-Dieu son Clerc s'expliqueroit plus au long sur ce sujet. On ne voit pas clairement quels obstacles empêcherent le succès de cette affaire. Quoiqu'il en soit, le Roi pria ensuite le Pape de se réserver pour cette fois-ci la provision à l'Evêché d'Auxerre, à cause des débats survenus. Pierre de Belleperche fut donc pourvû de cette dignité par Clement V. On ne vit point assister à la cérémonie de son entrée les quatre Barons qui avoient coutume de porter le nouvel Evêque. Le Roi qui s'y trouva en personne, ordonna qu'on s'en passât pour cette fois. On ignore en quelle saison elle se fit. On sçait seulement que ce Prélat ne jugea pas à propos de rester six jours à l'Abbaye de Saint-Germain avant que de venir à sa Cathédrale. L'Abbé Gui de Munois avoit ressenti l'incommodité de cet usage qui lui avoit couté six cens livres, & il avoit exposé cet inconvénient au Pape qui fixa la dépense de l'Evêque à 10 liv. par jour. Ainsi l'Abbé en fut quitte à l'égard de Pierre de Belleperche, pour 60. liv. La dignité de Chancelier de France, & de Garde des Sceaux, ne permit pas à Pierre de Belleperche de résider exactement dans son Diocèse. On ne connoit aucune des actions qui regardent en particulier son Episcopat, que la profession ordinaire qu'il fit à Sens en qualité de Suffragant, & l'union de la Chapelle de S. Germain à l'Ecolatrerie. Cette Chapelle étoit dans la Cathédrale. Il en investit Guillaume de la Ripe alors Ecolatre ou Pénitentier, par la tradition de son anneau pastoral, & le titre de cette réunion ajoute qu'il pria ensuite le Souchantre de l'installer. Il est du 10 Juin 1307 Le consentement que le Chapitre donna à cette réunion est du

Histor. Paparum Avenio. T. 2. pag. 33.

Labb. T. 1. Bibl. pag. 588.

Tabul. Episc.
V. Les preuves. *num. 164.*

du 23 Octobre suivant. Il fut nommé la même année par le Roi, pour expliquer la difficulté qui s'étoit élevée à l'occasion du Traité fait entre le Roi & l'Archevêque de Lyon. Pierre ne survécut pas beaucoup à ces événemens. Il mourut à Paris le 17 Janvier suivant, auquel en France on comptoit encore 1307 & non au mois d'Octobre, comme a marqué du Boulai dans son Histoire de l'Université de Paris. Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de Notre-Dame. La tombe de cuivre qui couvroit sa sépulture, s'y voyoit encore au commencement de ce siécle, à la place où se met le premier Choriste. On y lisoit cette épitaphe:

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

Inventaire du Trésor des Chartres Lyonnois.

Hac jacet in cella Petrus cognomine Bella
Pertica: perlucidus verbis, factis quoque fidus,
Mitis, veridicus, prudens, humilisque pudicus,
Legalis, planus, velut alter Justinianus,
Summus Doctorum, certissima regula morum,
Parisinorum Decanus Canonicorum,
Autisiodoricâ digne sumptâ sibi sede
Tempora post media charus successit ab æde,
Annis sub mille ter C. septem simul ille
Sulpitii festo migravit ab orbe molesto.
Det sibi solamen Spiritus almus. Amen.

Du Boulay s'est encore trompé, lorsqu'il marque que c'est à Auxerre, proche l'aigle de la Cathédrale, que se lit cette inscription. (*a*)

Pierre devenu Seigneur du village dont il étoit natif, s'y distingua par quelques monumens & par quelque fondation. Il bâtit proche le bourg de Villeneuve un Château du nom de Belleperche qu'il avoit tiré de la Paroisse de Lucenay: il n'étoit encore que Docteur, lorsqu'il entreprit cet édifice. Ce fut dans ce Château que cent ans après ou environ, furent ratifiés par la Princesse Jeanne de Bourbon, les articles de son mariage, avec Humbert Daufin. On apprend par

Boissieu Traité des Fiefs.

(*a*) J'ai lû son nom dans l'Obituaire de Sainte Geneviéve de Paris au 17 Janvier, avec ces mots: *dedit vij libras pro anniversario suo.*

Si l'extrait de l'Inventaire du Trésor des Chartes, est exact, j'ajouterai que j'y ai lû que Clement V avoit permis à cet Evêque de résigner son Evêché entre les mains de l'Evêque de Meaux ou de Senlis. *Fol. 160. in Languedoc.*

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

Col. 3182.3

un titre de la Bibliothéque Colbert, que cet Evêque avoit fondé dès son vivant une Chapelle dans ce Château, & huit Chapelains chargés de prier Dieu, pour le repos de l'ame de Guillaume son frere & ses autres parens; & qu'il avoit ordonné que la présentation de ces Chapelains ou Vicaires, appartiendroit à ceux qui seroient Seigneurs après lui de la Maison de Villiers. Il les avoit doté chacune de vingt livres, laissant pour cela un fond de six vingt livres de rente qu'il avoit sur le Trésor Royal, & quarante livres qui lui étoient dûes sur le péage de Mâcon. Deux de ses Exécuteurs testamentaires qui y sont nommés, sçavoir Jean d'Auxois, Chantre d'Orleans, & Guillaume *de Dineiis*, Chanoine de Bourges, (a) obtinrent l'amortissement de ces quarante livres; mais en les amortissant le Roi déclara que les six vingt livres au lieu d'être prises dans son Trésor Royal, seroient levées sur les émolumens de la Prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. Les lettres où cette échange est marquée, furent données à Melun au mois de Mars 1307.

Chambre des Comptes, livre rouge.

Cet Evêque avoit aussi fondé à Lucenay une Chapelle de quinze livres de revenu, à la présentation du même Seigneur de Villiers. Les lettres d'amortissement qui furent accordées par Robert, fils de S. Louis, Comte de Clermont & Sire de Bourbonnois, le Mardi après la S. Luc 1309. nous apprennent qu'il avoit laissé pour cela une maison assise en la Villeneuve: Les Exécuteurs testamentaires ayant réglé les charges de la fondation le 31 Mars suivant, & ordonné que les Chapelains lui feront un Anniversaire solemnel; le Roi entérina le tout par les lettres données au Vieux-Corbeil au mois de Juillet 1310. On voit par-tout ceci que l'auteur de la compilation sur les Evêques d'Auxerre du XIV siécle a parlé assez peu exactement, lorsqu'il a dit que Pierre de Belleperche avoit fondé quatre prébendes à Villeneuve. De ces huit Chapellenies on assure que six ont été transférées dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame de Moulins, & que les deux autres portions sont possédées par un Chapelain particulier. La Chapelle de Villeneuve subsiste toujours, ayant été rebâtie à neuf sous le titre de Notre-

(a) Le Pere Anselme nomme avec le Chantre d'Orleans deux autres exécuteurs, qu'il appelle l'un, Gui Contet, & l'autre Durand de Villars: c'est lorsqu'il dit qu'ils rendirent compte pour lui de l'émolument du sceau au mois d'Août 1308. *Hist. Cancellar.*

Dame de Recouvrance, & il y a, dit-on, grand concours de Pelerins. On ne voit pas que Pierre de Belleperche eût rien légué à l'Eglise d'Auxerre; peut-être fut ce à cause du peu de tems qu'il l'avoit gouvernée. Les Registres du Chapitre de Chartres marquent que son Anniversaire y avoit été fondé, moyennant la somme de cent livres.

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

Regist. 1310. *dic Luna post. Assump.*

Ceux qui sont curieux de connoître le nombre de ses ouvrages, peuvent en voir le Catalogue dans la Bibliothéque de Jacques Frison. Il y en avoit en manuscrit à Bourges qui furent portés à Paris, en 1... pour servir à l'édition que Pierre Gromors donna cette année-là de ses Notes sur le code de Justinien. Ils ont été imprimés plusieurs fois. Dom Bernard de Montfaucon nous apprend qu'il les a vûs aussi en manuscrit à Naples, dans la Bibliothéque de Monsieur Valetta. Le Nécrologe de l'Eglise de Paris le qualifie *de jurium interpres eximius*, & l'Historien des Evêques d'Auxerre qui a écrit soixante & dix ans après sa mort fait de lui cet éloge: *in jure civili citra montes pater habebatur peritorum.*

Diar. Italic.

J'ai lû dans un de ces Nécrologes à la Bibliothéque du Roi, qu'il avoit légué 200. livres au Chapitre de Notre-Dame.

L'étendue de son génie lui avoit procuré avant le tems de son Episcopat plusieurs députations de distinction, qui sont rapportées dans l'Histoire des Chanceliers de France. Philippe le Bel l'envoya dans le Berri & dans l'Auvergne en 1296, & l'année suivante en Vermandois. Ensuite ayant eu ordre de ce Prince de se rendre à Lausanne, il fut jusqu'à Lyon, d'où ayant été rappellé, il alla à Arras avec Pierre des Grez, Chantre de Notre-Dame de Paris, pour les affaires de Flandre, fit un voyage en Lorraine, & dans le Barrois en 1299 & passa en Angleterre. L'année suivante il retourna en Flandre. En 1301 il alla à Rome avec Jean de Dijon, puis il retourna en Cambresis avec l'Evêque de Soissons, & le Comte de Savoye. Il alla une seconde fois à Amiens en 1302 pour la conclusion de la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. En 1303 il fut l'un des trois Ambassadeurs que le Roi envoya au Pape Benoît XI pour lui présenter ses Lettres de congratulation sur son avénement au souverain Pontificat. Il se rendit en 1304 à l'Ille auprès du Roi qui l'envoya l'année d'après à Bourdeaux vers le Pape Clement V, & il accompagna ce Pape jusqu'à Lyon. On trouve aussi son nom avec celui des premiers du Royaume à l'an 1298 dans un Arrêt qui fut rendu au Parlement.

Mém. du Tillet, pag. 30.

CHAPITRE IV.

De Pierre de Grez, soixante-septiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

LEs divisions qu'on croyoit devoir se trouver parmi les Chanoines d'Auxerre, lorsqu'il seroit question de donner un successeur à Pierre de Belleperche, obligerent encore le Pape de prendre connoissance de cette affaire. Clement V. étant à Poitiers écrivit de cette Ville le 3 du mois d'Avril, qu'ayant été informé qu'il y pourroit avoir de la discorde dans le Chapitre pour le choix d'un nouvel Evêque, il s'en réservoit pour cette fois la nomination, à moins qu'on ne prît le parti de faire l'élection en paix, & sans se diviser, comme il étoit déja arrivé. La clause de cette lettre nous empêche de décider absolument si ce fut par le Pape que Pierre de Grez fut nommé, quoique celui qui a compilé les actions des Evêques d'Auxerre à la fin du même siécle, assure qu'il fut mis sur le Siége d'Auxerre *Apostolicâ provisione*. Il y a en effet assez d'apparence, que ce personnage qui avoit déja eu tant de suffrages en l'an 1294. & en 1306. les réunit tous cette fois-ci; & que les termes du Compilateur, que je viens de citer, ne signifient autre chose, sinon que l'élection fut autorisée & confirmée par le Pape. On a vû par la Bulle de Boniface VIII. qu'il étoit alors Chanoine d'Auxerre; & c'étoit, sans doute, son oncle Guillaume qui lui avoit conferé une prébende. Mais il n'y fit guéres de résidence par la suite, ni sous l'Episcopat de Pierre de Mornay, ni sous celui de Pierre de Belleperche. Comme il possédoit d'autres bénéfices, sçavoir un Canonicat dans l'Eglise de Chartres, & la dignité de Chantre dans celle de Paris, & qu'outre cela il étoit Chancelier du Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, (a) ses soins furent partagez; & occu-

Vita Papar. Avenion. T. 2. p. 115.

Regist. Cap. Carnot.

(a) Il ne fut point Chancelier de France, comme l'a cru notre écrivain Auxerrois de la fin de son siécle. Quelques titres de Provins en Brie confirment ce que je viens de dire qu'il l'étoit seulement de la Champagne & de la Brie. *Mem. de M. Ythier. Conseiller à Provins.*

pant ce dernier poste il fut souvent envoyé en ambassade. Un des titres plus anciens où je ne le trouve qualifié que de Chantre de Paris, est le Testament de Philippe Comte d'Artois, fait au mois de Janvier 1294 dans l'Abbaye de Bourdieu. Ce Seigneur le choisit pour en être exécuteur avec Jean de Grez Chevalier. Selon quelques Auteurs son véritable nom étoit Pierre de Corbeil, quoique plus communément on l'appellât Pierre de Grez, du nom d'une Terre située en Brie, appartenante à sa famille; car suivant notre ancien Historien il étoit né dans le pays de Gâtinois. Tous les Ecrivains conviennent qu'il étoit très-habile Canoniste, & qu'il étoit doüé de plusieurs autres belles qualitez. Il n'étoit encore qu'élû Evêque d'Auxerre lorsqu'il reçut une commission assez disgracieuse. Il s'agissoit d'éclaircir les faits dont on accusoit l'Evêque de Troyes. On le soupçonnoit de se mêler de sortilege, d'avoir contribué à la mort de Jeanne Reine de France, d'avoir voulu empoisonner Charles Comte d'Angers, lorsqu'il étoit en Champagne, & à Poitiers le Roi de Navarre, & d'avoir empoisonné réellement & de fait plusieurs personnes aidé du ministere d'un Jacobin appellé Jean de Tayac, avec lequel il conferoit souvent dans les bois de Saint-Flavit, aux environs de l'Hermitage du lieu, & avec l'Hermite qui y résidoit. Clement V écrivit de Poitiers au mois d'Août à l'Archevêque de Sens, à Raoul Evêque d'Orleans & à Pierre de Grez de vérifier la chose. Ils firent arrêter l'Evêque de Troyes: il subit l'interrogatoire dans l'Abbaye de Sainte-Geneviéve de Paris; mais il n'avoua aucun des griefs dont on l'accusoit. Pierre de Grez qui y avoit assisté le 7 Octobre en rendit compte par écrit au Pape; & on ne voit point ce que devint cette affaire. Quatre jours auparavant il avoit fait sçavoir aux Chanoines de Chartres, qu'il avoit permuté le lieu de la perception des fruits de sa prébende avec celui d'où Jean de Mons son parent tiroit ceux de la sienne. La lettre qui est inserée dans les Registres du Chapitre est datée de Paris le 3 Octobre.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Thes. anecdot. T. 1. Col. 1269.

Anselme T. 6. p. 657. parlant de G. de Grez, le dit fils de Jean de Corbeil, Seigneur de Grez en Brie.

Labb. Bibl. T. 1. p. 509.

Extraits des Chartres du Trésor Royal.

Il n'étoit point encore Prêtre lorsqu'il fut choisi pour Evêque; on varie dans le lieu & dans le jour auquel Guillaume Baufet Evêque de Paris lui conféra la Prêtrise. On y lit dans un endroit que ce fut à Saint-Ouen le lendemain

Chron. Joann. Victorini Canon. Hist. Univ. Paris. seculo XIV. pag. 109. & 128.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

de la Saint-Denis, & dans un autre que ce fut à Montlehery le jour de Saint Thomas: mais cette derniere époque est celle à laquelle il faut s'attacher, parce qu'en effet le Samedi des Quatre-Temps de Décembre se trouva en 1308 le jour de Saint Thomas: & elle mérite d'autant plus de croyance, qu'au même endroit Jean de Saint-Victor ajoute qu'il fut sacré Evêque le premier Dimanche de Janvier, qui étoit la veille de l'Epiphanie; ce qui s'accorde parfaitement avec la lettre Dominicale. La circonstance qu'on y lit du repas splendide qu'il donna ce jour-là dans le Couvent des Cordeliers de Paris, sert à prouver que ce fut dans l'Eglise de ces Religieux qu'il fut sacré. Peut-être aussi trouvera-t-on qu'elle n'est pas tout-à-fait éloignée du caractere généreux de ce Prélat, dont l'Abréviateur de la vie a fait en passant ce petit éloge: *cujus hospitalitatis singularitas nullum petentem exclusit.*

Bibl. Labb. T. I. p. 509.

Ibid. in Abb. S. Germ. p. 588.

Comptes des anciens Majeurs de Provins.

On ne sçait rien de son entrée au Siege Episcopal, sinon qu'il suivit, envers l'Abbaye de Saint-Germain, l'exemple de son prédécesseur, & qu'elle se fit dans le Carême. Il alla aussi à Sens faire la soumission accoûtumée à l'Eglise Métropolitaine. Son nom s'y voit encore à cette occasion dans le livre du Préchantre; & parce que le Siege étoit alors vacant par la mort d'Etienne Becart, il fut mis dans la formule *& futuro Pontifici Senonensi.* (*a*) Quelque tems après il retourna à Paris, avant que de venir résider dans son Diocèse. Ce fut dans cette Ville, que, pour se rendre aux prieres du Sieur de la Chapelle au sujet d'une saisie faite par lui & par le Chapitre sur les biens de défunt R.... de Vaux Archidiacre d'Auxerre, il consentit à la levée de cette saisie par les lettres qu'il adressa le 15 Décembre 1309 à Guillaume Catin Lecteur, & Felix de Coaudun Chanoines d'Auxerre, par lesquelles il leur mande de s'informer quels sont les héritiers, & de mettre les exécuteurs testamentaires en joüissance des effets. Comme les titres qui regardent le temporel sont ordinairement les mieux conservez, ce sont aussi ceux par lesquels on apprend la résidence de Pierre de Grez dans son Diocèse pendant les premieres années de son Pontificat, l'attention dont il fut pour

(*a*) Il paya réellement le droit établi envers le saint Siége, le 22 Mai 1309. *Ex libro solut. in Reg. Vatic.*

le soulagement de ses vassaux, à rendre justice à un chacun, & en même temps celle qu'il avoit pour faire rendre à sa dignité les devoirs qui en sont inséparables. Les habitans de Varzy ayant reconnu le caractere bien-faisant de ce Prélat, lui représenterent la nécessité où ils étoient d'avoir du bois pour leur usage dans le voisinage de la Ville. L'Evêque écouta leur demande, il en confera avec le Chapitre de son Eglise, & leur accorda en 1310 quelques usages avec certaines clauses. On remarque que l'acte de concession est ainsi motivé : *cupientes à nostris subditis diligi potius quam timeri, nec non considerantes curialitatem quam Burgenses & incolæ nostri de Varziaco .... nobis & Ecclesiæ nostræ fecerunt.* On ignore aujourd'hui ce qui mérita cette faveur aux habitans de Varzy. Pierre de Grez ne négligea point de se faire rendre ce qu'on lui devoit comme Seigneur suzerain. Il fit saisir en 1311 par Jean Coret son Procureur, & arrêter sous sa main tout ce qui dépendoit du Comté d'Auxerre & de la Baronnie de Donzy, parce que le Comte refusoit de lui prêter foi & hommage. Le Roi fit aussi faire une saisie de son côté sur les mêmes Terres, à cause de la rébellion qu'avoit commise contre lui Louis Comte de Nevers qui tenoit le bail du même Comté d'Auxerre ; & sa saisie renfermoit de plus la Terre de Colanges-sur-Yonne. Comme la Baronnie de Donzy, quoiqu'enclavée dans le pays de Nivernois, releve de l'Evêché d'Auxerre, notre Evêque porta ses plaintes au Roi, & lui fit connoître que sa saisie étoit antérieure. Les Gens du Roi représenterent en Parlement que malgré la saisie faite au nom du Prince, les Officiers du Comte avoient toujours perçu les fruits, & que le Roi n'en avoit pas profité. Simon de la Court fut commis pour instruire Philippes le Bel de la vérité des faits : l'information ayant été rapportée à la Cour, il fut ordonné que la main du Roi seroit levée de dessus la Baronnie de Donzy & la Terre de Colanges, & de dessus toutes les portions du Comté d'Auxerre qui relevoient en fief de l'Evêque, & que la saisie faite de la part du Roi ne tiendroit que pour les autres portions du Comté indépendantes de l'Evêque, comme sont le Château & la vieille Cité d'Auxerre, les Villes de Saint-Sauveur & d'Entrains. Cet Arrêt est du Parlement de la Saint-Martin 1313 : il fut cause que

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Cartul. Capit. fol. 537.

V. Preuves. num. 166.

Inventorié à Pontoise. 1314.

l'Evêque se créa un Receveur des revenus de la Baronnie de Donzy dès l'année suivante. Mais le possesseur de cette Baronnie n'en fit pas pour cela de plus grandes diligences. Pierre de Grez attendit encore quatre ans, sans qu'on lui en rendît foi & hommage. C'est pourquoi étant à Paris le Mercredi des Cendres 1317, il donna ordre à Pierre Ansel Bourgeois & Bailly de Varzy de mettre en sa main cette Baronnie & toutes ses dépendances. Enfin l'an 1323 le Mardi huitiéme jour de Juin, Loüis Comte de Flandres & de Nevers se mit à son devoir. La maniere dont il rendit foi & hommage à notre Evêque, fut revêtue de toutes les solemnités. Le Chapitre s'y rendit processionnellement dans la Grand'-Salle de l'Evêché, le Diacre portant le livre des Evangiles. Là pour rendre foi & hommage le Comte mit ses mains entre celles de l'Evêque, lui donna le baiser de paix, & toucha le livre des Evangiles: Après quoi l'Evêque lui recommanda comme à son homme & son féal, ce qui est ordinaire en pareil cas, & de donner un dénombrement de tout ce qu'il reconnoissoit tenir de l'Evêché. Outre le Chapitre, les témoins de cette cérémonie furent entr'autres Altauld surnommé Flotte Abbé de Vezelay, Robert Abbé de Saint-Pere d'Auxerre, Pierre de Beaujeu Prieur de la-Charité-sur-Loire; & du nombre des Chevaliers, Matthieu de Mello Seigneur de Saint-Bry, Jean de Merry, Ithier de Conflant, Gui de Toucy Seigneur de la Vallée d'Alligny, & autres avec Hugues de Consey Bailly de Nivernois.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Quittance du Vendredi 26. Janv. 1314.

V. Les preuves. *num.* 175.

Pierre de Grez n'eut pas tant de peine à se soumettre les possesseurs de la Terre de Toucy qui releve également de l'Evêché d'Auxerre. Il reçut dès l'an 1312 l'hommage dû par la Baronne du lieu, Jeanne Comtesse de Bar & Dame de Puisaye: On ne voit point qu'il ait eu avec personne aucune difficultés, sinon qu'en 1314 il fut obligé de plaider contre un Chevalier Seigneur d'Anois, nommé Regnaud Rongefer, apparemment des descendans de celui de même nom qui avoit tant molesté d'autres Evêques d'Auxerre. Mais le détail de cette affaire n'est point parvenu jusqu'à notre tems.

Castri Toucy. *Invent. til.*

Son Episcopat fournit plusieurs autres actes pour le spirituel qui sont d'une plus grande importance. Il reconnut qu'il y avoit des inconvéniens de ce que les quatre Archiprêtres

prêtres du Diocèse n'exerçoient que par commission ; qu'ils en étoient moins vigilans envers les Paroisses de leur district, moins exacts à faire leurs visites, & que cela étoit même cause que quelques-uns laissoient perdre les droits & les prérogatives de leur Archiprêtré. C'est pourquoi il fit proposer au Chapitre d'Auxerre le dessein qu'il avoit de rendre ces quatre Offices perpétuels. Les Chanoines de la Cathédrale y ayant donné leur consentement dans le Chapitre Général de Ste Luce 1313, cet Evêque fit une Ordonnance qui déclaroit perpétuels les Archiprêtrés d'Auxerre, de Puisaye, de Varzy & de Saint-Bry. Elle est datée de son Château de Villechaul proche Cône, le Jeudi après la Nativité de S. Jean de l'an 1314. Sept ans après ayant obtenu de l'Archevêque de Sens la confirmation de cet établissement, il envoya de son Château de Grez en Brie une lettre adressée à Jean de Dammarie Archiprêtre d'Auxerre, Raoul Periti Archiprêtre de Puisaye, & Matthieu du Plessis Archiprêtre de Saint-Bry, par laquelle il leur notifioit qu'il avoit rendu leurs titres perpétuels. Celui de Varzy n'est pas nommé dans cette lettre, peut-être parce que la place étoit alors vacante.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

V Les preuves, num. 133.

La déclaration qu'il donna en 1320 au sujet d'une des châsses de la Cathédrale fut une action des plus solemnelles de son Episcopat. Les Chanoines Réguliers du Prieuré de Saint Amatre au Fauxbourg d'Auxerre, prétendoient posséder le corps de ce Saint Evêque dont leur Eglise portoit le nom ; & soutenoient que les Chanoines de la Cathédrale n'en étoient pas les dépositaires, quoiqu'ils eussent une châsse dans laquelle ils assuroient que ses ossemens étoient renfermés. Pierre de Grez voulant mettre fin à ces prétentions, visita tant en personne que par Commissaires les Châsses & Reliquaires du Prieuré. On y trouva, à la vérité, des ossemens de quantité de Saints Martyrs & de Saints Confesseurs, mais il n'en parut aucun de S. Amatre, & on y trouva aucun d'enseignement par écrit qui marquât qu'on y possédât les Reliques de ce Saint. Les Religieux du Prieuré continuerent à soutenir qu'ils devoient avoir le corps de S. Amatre, parce qu'il avoit été inhumé dans leur Eglise. On les somma de produire d'autres titres, & ils ne purent le faire. L'Evêque fit examiner toutes les preuves alléguées par le Cha-

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

pitre de la Cathédrale, en faveur de la possession de la Relique. Il est vrai qu'on ne sçavoit point précisément en quel siécle, ni par qui le corps du Saint avoit été transféré de l'Eglise de son nom en celle de la Cathédrale: Mais on trouvoit dans les anciens Martyrologes au 12 Juillet, qu'en ce jour on avoit reçu dans cette Eglise les Reliques de S. Amatre Evêque, celles de S. Cyr & de Ste Julitte, de S. Syphorien Martyr & de S. Val Confesseur, en mémoire de quoi il y avoit une Fête de réception établie de tems immémorial. Outre cela il étoit notoire que lorsque le Chapitre de la Cathédrale alloit dans l'Eglise du Prieuré, & qu'on y faisoit les suffrages, on ne manquoit jamais de dire dans l'Oraison conformément aux anciens livres *qui in præsenti requievit Ecclesia*; & non pas *requiescit*. L'Evêque fit aussi ouvrir une très-ancienne châsse d'argent, au-dehors de laquelle étoit représentée la vie de S. Amatre: Les Commissaires qui étoient Jean Archidiacre, Felix Lecteur, &c. y trouverent des inscriptions très anciennes qui marquoient que le corps de S. Amatre étoit conservé en entier dans cette châsse, & apperçurent quelque chose qui désignoit qu'elle avoit été ouverte en 1238, ce qui suppose que dès lors elle passoit pour ancienne. Toutes ces considérations porterent Pierre de Grez à indiquer une assemblée du Clergé pour décider sur cette affaire. Elle fut tenue le Lundi après l'Assomption dans le Chapitre de la Cathédrale: & là en présence de tous les Chanoines & des Abbés qui suivent, sçavoir Jean Abbé de Vezelay, Gaucher Abbé de Saint-Germain, Jacques de Pontigny, Robert de Saint-Laurent, Martin de Saint-Marien & des Prieurs, & autres Communautés, il déclara que le corps de S. Amatre reposoit dans l'Eglise Cathédrale, & que c'étoit là où les Fidéles devoient venir l'honorer. Je me suis un peu étendu sur cette cérémonie, afin de rectifier ce qui a été mal pris dans un Mémoire imprimé à Amiens en 1715 touchant le tems depuis lequel le corps de S. Amatre reposoit dans l'Eglise Cathédrale d'Auxerre. On a fait entendre dans ce Mémoire, que c'étoit depuis l'an 862 que cette Cathédrale le posséde, en se fondant sur un texte de la vie de l'Evêque Chrétien qui a été mal entendu; au lieu que la réception n'a dû s'en faire dans l'Eglise d'Auxerre, que dans l'onziéme ou

douziéme ſiécles. On ſera bien aiſe de retrouver l'Ordonnance de Pierre de Grez imprimée à la fin de cette Hiſtoire plus exactement qu'elle ne l'a été à Amiens où je l'avois envoyée. L'Evêque Pierre profitant de l'ouverture de la châſſe de S. Amatre voulut marquer à cette occaſion ſa dévotion envers ce Saint. Il en tira la tête du Saint Prélat, & la renferma dans un chef d'argent. C'eſt dequoi le Chapitre fit faire une eſpéce de Procès-verbal ſigné par le Secretaire, lequel eſt encore attaché aux oſſemens de ce ſaint qui reſtent dans la même Egliſe, & que je rapporterai ici à cauſe de ſa briéveté. *Hic requieſcit corpus beatiſſimi Confeſſoris Amatoris quondam Autiſſiodorenſis Epiſcopi detractis Capite & duobus dentibus. Et fuit traditum dictum Caput domino Petro de Greſſibus Epiſcopo ibi præſenti, ad collocandum ipſum in argento pro iſta Eccleſia Autiſ. præſentibus unà cum dicto D. Epiſcopo, Kadulpho Archidiacono Puſeiæ, F. Lectore, P. Theſaurario, M. de Appoigniaco, J. Succentore, R. Periti, P. Albi & aliis pluribus Canonicis Autiſ.* ſigné *J. de Pariſius.*

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

V. Les preuves, num. 173.

L'Abbé Gaucher nommé dans l'Ordonnance qui vient d'être rapportée, gouvernoit le Monaſtere de Saint-Germain depuis onze ans ou environ. Gui de Munois ſon prédéceſſeur ſe ſentant caſſé de vieilleſſe dès l'an 1309, avoit donné avis à Pierre de Grez qu'il ſouhaitoit ſe démettre de l'Abbaye entre ſes mains. Il s'étoit retiré au village de Soncaiſe, qui eſt une Terre du Diocèſe de Sens à ſept lieues d'Auxerre, où ſon Monaſtere avoit alors un logis conſidérable. L'Evêque lui envoya deux Commiſſaires qui étoient Adeodat, Abbé de Lagny, & Jean Coquard, Profeſſeur ès loix; & ils y reçurent ſa démiſſion le Mardi après l'Aſcenſion de l'an 1309. Ces circonſtances ont été expreſſément marquées dans la vie de cet Abbé, & dans celle de Gaucher qui fut élû en ſa place. Ce fut à ce même Abbé que Pierre de Grez fit à Auxerre deux conceſſions, l'une en 1321, l'autre en 1324. Par la premiere il lui permit de célébrer l'Office divin dans la Chapelle de ſon Château de Perrigny-lez-Auxerre, pourvû qu'on n'y adminiſtrât aucuns ſacremens & ſur-tout le mariage. Par la ſeconde, il approuva la fondation de la même Chapelle, & il accorda que l'Abbé pourroit y faire célébrer l'Office par d'autres que

Summa-Caſa.

Labb. Bibl. mſſ. T. I. p. 591. & 592.

Preuves, num. 174 & 176.

[redacted] par lui-même, étendant la même grace aux successeurs de cet Abbé.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Fol. 33.

Le Cartulaire de la Cathédrale fournit un acte infiniment plus solemnel touchant les Monasteres du Diocèse. L'an 1319 le septiéme jour de Novembre tous les Chanoines étant assemblés dans le Chapitre avec le Révérend Evêque, se présenterent Jacques Abbé de Pontigny, & Henri Abbé de Roches, tous les deux de l'Ordre de Cîteaux. L'Evêque & les Chanoines les requirent de faire à l'Eglise d'Auxerre le serment ordinaire de soumission & de révérence. On disputa quelque tems sur la teneur de la formule ancienne dont il parut que ces deux Abbés vouloient s'éloigner, pour en prononcer une différente de celle que leurs prédécesseurs avoient suivie. Mais comme ils promirent de revenir pour réïtérer cet acte, si cette formule étoit trouvée insuffisante, on se contenta de ce qu'ils étoient prêts de faire : on les conduisit au grand autel de la Cathédrale où ils firent le serment en cette forme : *Ego Frater Jacobus Abbas Pontigniaci, Cisterciensis Ordinis, subjectionem, reverentiam, obedientiam à Sanctis Patribus constitutam secundùm regulam S. Benedicti, tibi Domine Pater Episcope tuisque successoribus canonicè substituendis & Sanctæ Sedi, salvo Ordine meo, me exhibiturum promitto.* (a) On croit que l'Abbé de Pontigny ici dénommé sous le simple nom de Jacques, étoit Jacques de Thermes qui avoit été Abbé de Chaalis proche Senlis, & qui est connu par plusieurs ouvrages. Quant à l'Abbé de Roches, il se conforma à son Supérieur, son Monastere étant de la filiation de Pontigny.

Ce fut du tems de Pierre de Grez, que fut célébré à Vienne un célébre Concile. Ce Prélat y assista comme beaucoup d'autres en 1311, & c'est tout ce que nous en pou-

(a) Voici quelle étoit l'ancienne formule. Celle que Guillaume Abbé de Bourads du même Ordre, prononça vers l'an 1170 sous le Pontificat de Guillaume de Toucy est conçue en ces termes : *Ego Willelmus humilis B. Mariæ Boni radii Abbas matri Ecclesiæ Autissiodorensi tibique Pater Willelme, & tuis successoribus debitam subjectionem atque obedientiam secundùm instituta sanctorum Patrum ore promitto & manu confirmo*: Elle est ainsi transcrite d'une main de ce tems-là à la marge d'un Homiliaire de la Cathédrale à la veille de Pâques. Ce ne fut qu'après l'an 1220 que tous les Abbés de l'Ordre de Cîteaux se mirent sur pied d'ajoûter dans leur serment, *salvo ordine nostro*. Voyez T. 4. *Thes. anecdot.* le Chap. gen. de Cîteaux de 1221.

vons dire. Il assista aussi au Concile de la Province de Sens tenu à Paris la même année, le Lundi après le troisiéme Dimanche de Carême. (*a*) Cet Evêque fut pareillement des vingt six auxquels Robert Archevêque de Reims écrivit en 1316 pour les prier de se rendre à Senlis, afin de finir l'affaire de Pierre de Latilly, Evêque de Chaalons. On voit son sceau parmi ceux de dix-huit Prélats qui connurent de cette matiere; l'Evêque de Béthlehem étoit aussi du nombre. (*b*) La même année 1316 Pierre étoit à Chartres au mois d'Octobre à la prise de possession de l'Evêque Robert de Joigny, le Dimanche après la Fête de S. Luc, avec Jean Fournier Chanoine d'Auxerre. L'année d'après il fut présent en Parlement vers le premier jour de Décembre, lorsqu'on y rendit un Arrêt en faveur de Mahauld, Comtesse d'Artois, contre Robert d'Artois. Je ne parle point de la levée qu'il fit en 1313 des décimes que Clement V avoit accordez à Philippe le Bel sur le Clergé, pour le voyage d'outre-mer, ni du don qu'il fit à l'Abbaye de Saint-Laurent de la Chapelle de Sainte Marguerite de Breviande, située dans la Paroisse d'Ecrignelles. Le Nécrologe de cette Abbaye qui a marqué cette donation n'en désigne point l'année, mais il dit qu'il la fit pour la fondation de son Anniversaire.

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Spicilegii, T. 4.

Monumenta Joan. Petit ad Calcem Pœnit. Theod. Cantuar. pag. 474.

Tilli in ordinibus magnatum Franciæ, fol. 43.

On est embarrassé à accorder ce que dit le Compilateur des actions de nos Evêques du XIV siécle avec quelques actes qui regardent Pierre de Grez. Il a écrit sur cet Evêque, qu'étant fatigué du ministere Episcopal, il prit des coadjuteurs sur la fin de sa vie. Cependant on trouve que l'année même de sa mort, durant les plus grandes chaleurs de l'Eté, il étoit en visite dans le Diocèse. Il en reste deux preuves assez certaines. La premierre se tire d'un acte daté de Lainsec, le Dimanche veille de Saint-Jean Baptiste dont voici le précis. Un Chanoine de la Cathédrale nommé Antoine de Goan étoit accusé de certains délits, & le Chapi-

(*a*) J'ai vû la lettre que Pierre écrivit à tout son Clergé, pour l'avertir de la reprise de ce Concile après son interruption, en conséquence de l'avis que Philippe de Marigny Archevêque de Sens lui en fit donner par Jean Evêque de Chartres.

(*b*) Je crois pouvoir rapporter à ce tems là, ou environ, sa présence à la Dédicace de l'Eglise de N. D. d'Ecouis au Diocèse de Rouen, avec l'Archevêque Diocésain nommé Guillaume, Philippe de Sens, Gui de Lisieux, & Walfrannus, Evêque de Béthlehem. *Preuves de l'Hist. des Cardinaux pag.* 262.

tre l'avoit fait renfermer dans ses prisons : Mais il avoit eu
Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325. l'adresse de se sauver, & il étoit en fuite. On alla trouver
l'Evêque à Lainsec, & aussi-tôt qu'on lui eût exposé que la
V. Preuves, *num.* 177. correction des Chanoines appartenoit au corps du Chapitre, il adressa un ordre à tous les Sergens de son Officialité, & autres ses Officiers, d'arrêter le Chanoine s'ils le trouvoient sur le territoire de l'Evêché, excepté dans les lieux sacrés, & de le conduire dans les prisons du Chapitre, ou de le livrer aux Sergens de la même compagnie, en faisant là-dessus leurs diligences. L'autre preuve que cet Evêque exerçoit encore par lui-même sur la fin de ses jours les fonctions Episcopales, est la réconciliation qu'il fit de l'Eglise de Notre-Dame de la Charité-sur-Loire au mois de Juillet
Viole. 1325. On en a eu connoissance par l'acte qu'il donna aux Religieux du Prieuré le 13 de ce mois, comme il n'avoit point entendu préjudicier aux droits de cette Maison.

Il paroît par tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, que ce n'est pas sans fondement que le Compilateur du XIV siécle a fait en abrégé l'éloge de cet Evêque en ces termes : *Rexit sedem suam strenuè ac laudabiliter, ab omnibus dilectus*. Il est visible par le peu que j'en ai dit, qu'il se comportoit d'une maniere à se faire aimer de tout son Clergé & de tout son peuple. Enfin son heure étant venue, la mort l'enleva à ses Diocésains le 21 Septembre de l'an 1325 au retour de ses visites Episcopales. Il fut inhumé, selon qu'il l'avoit demandé, dans le choeur de l'Eglise Cathédrale au côté gauche, proche son oncle Guillaume de Grez, & proche la sépulture de Gui de Mello. On trouve que dès l'an 1320 il avoit fondé l'Anniversaire de son oncle, en y destinant une somme de quarante sols de rente à prendre sur le mi-
Tabul. capitul. nage d'Appoigny, à condition que pendant qu'on le célébreroit, il y auroit douze cierges de chacun une livre de poids allumez, tant à l'autel, qu'autour de sa tombe : Mais quoiqu'on dise que dès l'an 1314 il avoit aussi assigné pour le sien vingt livres de rente sur trois moulins acquis par lui à Varzy, on ne produit aucune marque de cette fondation, & il ne reste aucun vestige que cet Anniversaire ait été célébré en son rang. L'Histoire des Maréchaux de France parlant de Jean de Corbeil ou de Grez son frere, dit que cet Evêque avoit fait son testament le 21 Juin 1321 & par con-

ſinuation le 21 Septembre 1325. Mais je n en ai pû découvrir d'autres particularités, ſinon qu'il avoit choiſi pour exécuteurs deux Chanoines de ſon Egliſe, qui ſont en même tems qualifiés d'héritiers dans les titres où on les trouve nommés. L'un eſt Jean de Dammarie: (a) Il y a de lui au Tréſor Royal, des lettres par leſquelles en ſa qualité d'*hoir* & d'exécuteur des teſtamens de Pierre de Grez, Evêque d'Auxerre, & de Jean de Grez Maréchal de France freres, il quitte le Roi de tout ce qu'il pouvoit leur devoir pour cauſes de certains voyages par eux faits pour ſon ſervice, comme auſſi des fruits levés & perçus par le Roi, ſur la Baronnie de Donzy, & ſur le Comté d'Auxerre, dans le tems de la rebellion de Louis Comte de Nevers. L'autre exécuteur teſtamentaire de Pierre de Grez, fut Pierre de la Mote, Tréſorier d'Auxerre, nommé pareillement en qualité d'hoir dans les lettres de Philippes, Comte de Valois de l'an 1327. Ces lettres ſont jointes à celles du Roi Charles IV dit le Bel, données à Paris au mois de Janvier 1325, par leſquelles on apprend que l'Evêque d'Auxerre étoit mort redevable à ce Roi d'une grande ſomme d'argent: ce qui l'avoit obligé de s'emparer de la maiſon & *hebergement* de Grez avec ſes dépendances, & de la vendre à ſon couſin Philippes, Comte de Valois, moyennant le prix de mille livres. Philippes s'étant fait donner enſuite un acte de renonciation par Pierre de la Mote, fit préſent de cette Terre de Grez à Jean d'Andreſel ſon Chambellan, en récompenſe de ſes bons ſervices. Cette donation eſt datée du Gué de Mauny au mois d'Avril 1327.

Depuis l'an 1295 juſqu'en 1325.

Invent. du Tréſor Royal vol. 6. fol. 123.

V. Les preuves, num. 178. & 179.

C'eſt dans le Maine.

Pierre de Grez avoit été en 1328 l'un des exécuteurs teſtamentaires de Philippes d'Artois, Seigneur de Conches, ſuivant le codicile de ce Seigneur. Il avoit été envoyé à Châteauneuf en Bourgogne, pour les affaires du Roi au mois de Mars 1297 & l'année ſuivante à Arras avec Pierre de Bellcperche. Ce fut auſſi lui que Charles Comte de

Anſelme T. 1. vit. ed. p. 505.

Rouleau de voyages parmi les mſſ. de M. Baluze.

(a) L'original de ſon teſtament de 1321 porte pour exécuteurs Hugues de Vêle Prévôt d'Auvers dans l'Egliſe de Chartres, Jean de la Mote Archidiacre, & ſon frere Tréſorier qu'il qualifie ſes parens Son obit eſt marqué en ces termes, dans le Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris: *xviij Cal. Octob. Anniverſarium bonæ memoriæ, D. Petri de Greſſibus quondam Ep. Autiſſ. qui remiſit nobis, C. libras in quibus ſibi ex vero & legitimo mutuo tenebamur.*

Valois choisit en 1305 pour aller saluer de sa part le Pape Clement V nouvellement élû. L'Histoire des grands Officiers marque la mort de son frere le Maréchal à la fin de l'année 1318. Mais il étoit décédé au moins dès le milieu du mois d'Octobre. Le Roi Philippes le Long adressa le 18 de ce mois au Bailly de Troyes, & au Receveur de Champagne des lettres, par lesquelles il leur notifie que ce Maréchal nouvellement mort ayant eu pouvoir de jouir, sa vie durant, de cinq cens vingt livres de rente, assises sur les émolumens *juratæ de Ylles & pertinentium ejusdem, ac pedagii de Ponte belin*, & que lui étant redevable pour certaines causes, de trois mille quatre livres huit sols sept deniers & une obole tournois, il veut que chaque année on en acquitte quelque chose envers ses héritiers jusqu'à l'entier payement, & qu'ils prennent pour cela sur les émolumens ci-dessus spécifiez jusqu'à concurrence. Ce Maréchal avoit fait son testament dès le mois d'Août 1314 : & l'Evêque d'Auxerre fut contraint de l'envoyer en 1322 à la Chambre des Comptes, sans quoi l'on auroit procédé à la saisie de son temporel. L'Evêque Pierre de Grez avoit possédé des biens situés proche Rosoi en Brie, qui furent acquis par d'autres en 1327. C'est ce que j'apprend de l'Inventaire des titres de Courtenay-Bleneau 1562 fait après la mort de François de Courtenay, Seigneur de Bleneau, & de la Grange en Brie. Je n'ai découvert que depuis peu, que le même Evêque avoit eu une sœur nommée Clemence, laquelle fut Abbesse d'Hieres. L'obit de cette Religieuse est marqué dans l'ancien Nécrologe de cette Abbaye au 8 Juin avec la circonstance du présent d'une crosse d'argent que ce Prélat avoit donné : *Et Magister Petrus de Gressibus Episcopus Altissiodorensis frater ejus dedit nobis crociam cum baculo argenteam.*

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

Anselme T. 1. *vet. edit.* p. 505.

Inter. chartas Ducis de la Feuillade.

Cod. Reg. 3883. 5. *&* 4229. 5.

CHAP.



CHAPITRE V.

De Pierre de Mortemar, soixante-huitiéme Evêque d'Auxerre.

L'Eglise d'Auxerre ne tarda gueres après les obseques de Pierre de Grez, à procéder à l'élection d'un nouvel Evêque. Elle envoya vers Charles IV deux de ses Chanoines, sçavoir, Pierre le Blanc qui étoit Clerc du Roi, Professeur ès Loix, & Lecteur dans la Cathédrale, avec Jean de Dammarie qui notifiérent à la Cour la vacance du siége, & obtinrent la permission pour la nouvelle élection dès le cinquiéme jour d'Octobre, par lettres données à Espiers. Les actes de cette élection étant restés inconnus, on ne peut parler de cet événement que sur ce qu'en a laissé par écrit le Chanoine qui entreprit une Notice de nos Evêques de ce siécle là. * Il marque que ce fut le Pape Pierre qui nomma Pierre de Mortemar, Evêque d'Auxerre, à la priere du Roi, & que cette place étoit due à son mérite; & il nous apprend en peu de mots comment ce personnage obtint successivement différentes dignités. Il se contente de dire d'abord qu'il étoit de la Province d'Aquitaine, & qu'il tiroit sa naissance d'une famille médiocre : mais l'on sçait d'ailleurs que son véritable nom étoit Pierre Gouin, qu'il latinisa en celui de *Galuani* ou *Govani*; que son pere étoit un simple habitant du village de Mortemar en Limosin, qui est à présent un bourg, & que ce fut par le nom du lieu de sa naissance qu'il se faisoit connoître plus communément. Sa mere étoit aussi de la même Province, mais d'une origine plus illustre que le pere, puisqu'elle étoit issue de la noble famille de Baignac, entre Belac & Saint-Bonet. Il avoit commencé par être Professeur du droit Civil & Canonique; en quoi il se distingua beaucoup. Il vivoit à la

Depuis l'an 1316. jusqu'en 1328.

* M. Baluze dit dans ses notes sur les Papes d'Avignon, C. 161. & seq. que Pierre de Mortemar est différent de Pierre Galvan, & il nie que sa mere ait été de la noble famille de Baignac; assurant que sa sœur epousa plutôt le frere de Pierre de Baignac Cardinal, lequel appelle pour cette raison Pierre de Mortemar son oncle.

Depuis l'an 1326. jusqu'en 1328.

Cour de Rome, lié d'amitie avec Hugues Evêque de Cahors Cardinal dont il avoit été compagnon; mais la triste fin de ce grand Cardinal que Jean XXII fit arrêter (a) lui ayant inspiré du dégoût pour la Cour Romaine, il se réfugia vers le Roi de France, qui le fit l'un de ses Conseillers, & lui témoigna tant d'amitié, qu'il le choisit pour être parein d'un de ses fils. (b) On ajoûte qu'il parvint jusqu'à la dignité de Chancelier de France: mais aucun autre écrivain que notre Compilateur, n'ayant connu ce Chancelier, il peut se faire que cet écrivain postérieur de soixante ans ait été mal informé. Ce qu'il ajoûte, qu'il fut Evêque de Viviers, avant que d'être promu au siége d'Auxerre, est plus vraisemblable; puisqu'on lit dans les Antiquités de Paris, qu'en 1322 il assista à Paris en cette qualité, à l'imposition de la premiere pierre de Saint-Jacques de l'Hôpital, avec Jeanne Reine de France & de Navarre, Mathilde Comtesse d'Artois, l'Archevêque de Lyon, l'Abbé de Saint-Denis & plusieurs autres.

Etant donc promu à l'Evêché d'Auxerre par le Pape Jean XXII, il vint en prendre possession au commencement du mois de Novembre 1326. (c) Il fit son entrée dans la ville avec les solemnités accoûtumées. Il fut porté depuis l'Eglise de Saint-Germain, jusqu'à la Cathédrale, par les quatre Barons, du nombre desquels fut le Comte de Flandres en personne, à cause de la Baronie de Donzy. Un ancien Epistolier de la Cathédrale marquoit que cette cérémonie se fit le Dimanche second jour de Novembre, & que ce Prélat ayant baisé le texte de l'Evangile, prononça ce serment: *Promittimus in verbo Episcopi indemnitatem, jura, libertates hujus Ecclesiæ Autissiodorensis, & alia quæ prædecessores nostri promiserunt, nos servaturos.* Il alla aussi à Sens faire la profession ordinaire, & son nom s'y trouve dans un livre manuscrit, après celui de Roger Evêque d'Orleans, & avant celui d'Etienne Evêque de Troyes.

Ce livre est maintenant perdu.

Quelque tems après son entrée, il engagea le Comte de Flandres à lui faire hommage, pour la Baronie de Don-

(a) *Fuerat antiquus socius specialis illius magni viri, quem fecit Joannes Papa XXII. excoriari. Hist. Ep. Autiss.*

(b) Louis qui mourut tout jeune & en enfance.

(c) Sa promesse pour le payement Apostolique, est du mois de Janvier 1326. *Ex Regist. Vatic.*

zy. Ce Comte ayant fait la soumission, essaya de retenir pour lui l'anneau Episcopal, prétendant qu'il devoit lui appartenir, lorsqu'il avoit tant fait que de le toucher pendant qu'il tenoit ses deux mains renfermées entre celles du Prélat; mais l'Evêque s'en défendit, & ne le lui laissa pas prendre : il lui promit seulement de s'informer s'il lui étoit dû, & au cas que cela fût, de lui en faire raison. Comme il avoit été obligé de faire plusieurs grosses dépenses depuis son élévation sur le siége d'Auxerre, il eut besoin pour se dédommager de recourrir à une coupe de bois. Il jetta les yeux sur ceux de sa terre de Varzy, & il prit le dessein d'y faire couper cent arpens de haute futaye *de forestis altis*. Mais il ne crut aussi le pouvoir faire qu'en conférant préalablement là-dessus avec les Chanoines de la Cathédrale. Il se transporta dans leur Chapitre le Mercredi 15 Juillet 1327, & obtint le consentement de la Compagnie à la tête de laquelle étoit alors Raoul Cheveneau Archidiacre de Puisaye, pour l'absence des autres Dignités. Et comme les bois dépendens de la Terre de Regennes & de celle de Beauretour étoient extrémement gâtés; il promit de laisser désormais en reserve cinquante arpens, en l'un & l'autre endroit, pour le bien & l'utilité de l'Eglise, & des Evêques à venir. On l'avoit vu à Paris quelque mois auparavant à une cérémonie de Reliques. Elle regardoit encore Saint Jacques de l'Hôpital dont j'ai déja parlé. Jeanne de France avoit destiné pour cette Eglise une vertebre du corps de l'Apôtre S. Jacques, le Reliquaire qui la contenoit pesoit vingt cinq marcs. Il fut porté solemnellement le second jour de Mai, de l'Eglise de S. Magloire rue S. Denis, en celle de S. Jacques, par Hugues de Besançon Evêque de Paris, & par notre Evêque. La même année le Pape Jean XXII. faisant une promotion de Cardinaux le Vendredi des Quatre-tems de l'Avent, le créa Cardinal du titre de S. Pierre & S. Marcellin. Ce fut ce qui l'obligea de se retirer à Avignon; en sorte que l'Eglise d'Auxerre ne le posséda guéres qu'un an & demi, quoiqu'en dise l'auteur de sa Notice qui ne le fait élever au Cardinalat qu'à Noël de l'an 1328, & qui par ce retard lui donne une année d'Episcopat plus qu'il ne faut. Il est au reste très digne de croyance, lorsqu'il marque que cet Evêque étant à Avignon y portoit

Depuis l'an 1326. jusqu'en 1328.

V. Preuves, num. 181.

Depuis l'an 1326. jusqu'en 1328.

une partie de la sollicitude pastorale de la Sainte Eglise Romaine (*a*) : Mais je n'assurerai point comme constant ce qu'il ajoûte, sçavoir qu'il ait fondé à Mortemar quatre Couvents. Il est certain seulement, qu'étant mort le jour du Vendredi Saint 14 Avril 1335 à compter selon le style Romain ; c'est-à-dire, le pénultiéme jour de l'année 1334 à compter à la maniere de France, il fut inhumé dans la grande Eglise de Mortemar, appellée *le Moustier*. On y lit sur une pierre posée contre le mur l'épitaphe suivante : *Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater & Dominus, D. Petrus Galuani præfulgidus scientiâ, moribus & sanctitate decoratus : qui fuit Episcopus Autissiodorensis & Vivariensis ac S. R. E. Presbyter Cardinalis ; qui de Mortuomari suam originem traxit. Obiit die Veneris XIV. Aprilis, M. CCC. XXXV.*

(*a*) *Vixit partem sollicitudinis dictæ Ecclesiæ* (Romanæ) *strenue portans.*

CHAPITRE VI.

De Talayrand de Perigord, soixante-neuviéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1328. jusqu'en 1330.

LE même Pape qui avoit donné à l'Eglise d'Auxerre Pierre de Mortemar, l'en retira en le faisant Cardinal, & lui désigna un successeur qui n'occupa guéres davantage le siége Episcopal. Ce fut Talayrand de Perigord, fils d'Helie Talayrand, Comte de Perigueux, & de Brunissende de Foix. Il avoit été marié à Eleonore, fille de Bouchard, Comte de Vendôme : Mais après la mort de son épouse, s'étant retiré du monde, il fut d'abord Abbé de Chancelade, Ordre des Chanoines Réguliers Diocèse de Perigueux. On prétend qu'il avoit embrassé cet Institut. L'usage du commencement du XIV siécle, par rapport aux Abbés, ne permet pas d'en juger autrement, à moins qu'on n'en ait des preuves autentiques : l'expérience de Talayrand dans le droit civil, science fort accréditée alors parmi les Ecclésiastiques, le fit connoître à Jean XXII qui natif à peu

près du même pays se plaisoit à élever ses Compatriotes, principalement ceux qui à la noblesse de l'extraction, joignoient un mérite personel. Ce Pape nomma d'abord Talayrand à l'Evêché de Limoges en 1321. on doute si alors il fut sacré ; au moins les années suivantes, il se qualifie uniquement élû à l'Evêché de Limoges. La nomination que ce même Pape fit de Talayrand à l'Evêché d'Auxerre eut son effet. Il ne fit pas d'entrée solemnelle à Auxerre, & pendant trois à quatre ans que cette Eglise fut confiée a ses soins, Simon de S. Crepin Vicaire Général gouverna le Diocèse. (a) Dès le mois de Juillet 1328 il lui adressa une commission pour autoriser de sa part, si besoin étoit, la transaction passée entre Gaucher Abbé de Saint-Germain & le Curé d'Irency, touchant le tiers des dixmes de cette Paroisse : ce tiers ayant été quitté pour quarante livres de rente. Talayrand confirma le 19 Novembre l'acte du Curé, touchant le désistement. Jean XXII estimoit beaucoup ce Prélat, nous en avons différentes preuves. Il fit une promotion au Cardinalat exprès pour lui seul : il crut aussi selon l'usage de ces tems là devoir ajouter en sa faveur au revenu de l'Evêché d'Auxerre, celui d'une prébende d'Angleterre dont je parlerai plus bas : non content de cette grace singuliere, il le gratifia d'un subside sur les Bénéficiers du Diocèse. Ciaconius & autres croyent devoir différer jusqu'à l'an 1331 le Cardinalat de Talayrand: Rymer nous détrompe là-dessus: En 1328 le 22 Septembre Edouard Roi d'Angleterre écrivit deux lettres décisives sur cet article. Ce fut à l'occasion d'une prébende de Blebury dans l'Eglise de Sarisbury. Thomas Evêque d'Herford & Henri de Clif simple Clerc, se contestoient le bénéfice: après une longue discussion faite en Angleterre, la prebende y fut adjugée à Henri de Clif. Mais le Pape informé du litige, crut devoir la conférer à Talayrand nouvellement Evêque d'Auxerre. Edoüard écrivit au Pape qu'il étoit surpris d'un tel procédé, & que si l'affaire du bénéfice devoit encore se discuter, il n'y auroit plus rien d'irrévocable, ni surquoi l'on pût compter. La seconde lettre est adressée à l'Evêque d'Auxerre : Edouard l'honore du

Depuis l'an 1328. jusqu'en 1330.

Rymer. T. 4. p. 369. & 370.

(a) Sa promesse pour le payement du droit du S. Siége est du 9 Janvier 1328, & il y est nommé Galerand. *Regit. Vatic.* Les mêmes Registres au 24 Janvier 1329 le qualifient Evêque d'Auxerre.

titre de très cher ami, & lui donne la qualité de Cardinal.
Depuis l'an 1328. jusqu'en 1330. Il le prie de ne pas permettre qu'on se serve de son nom pour combattre la décision rendue en Angleterre avec tant de maturité & de solemnité ; il témoigne même ne pouvoir se persuader qu'il eût dessein de poursuivre le bénéfice de Blebury. Selon les apparences Edouard ne se trompoit point, & le Prélat n'avoit nullement sollicité ce Canonicat. Le subside particulier accordé par Jean XXII sur les Curés du Diocèse d'Auxerre, étoit plus sérieux. L'Abbé de Saint-Germain fut déclaré exécuteur de cette commission, & Gui des Tours, Chantre de Limoges, Vice-exécuteur avec Jean le Sage Chanoine d'Auxerre. Ils firent sçavoir aux quatre Archiprêtres du Diocèse & au Prieur d'Andrie, que le Pape n'ayant pu refuser le subside modique demandé par l'Evêque Talayrand, il falloit que dans la quinzaine l'Archiprêtre d'Auxerre, & celui de Puisaye apportassent chacun huit livres, ceux de Saint-Bry & de Varzy chacun six livres, & le Prieur d'Andrie vingt & une livres, à eux permis ensuite de faire une répartition sur les Curés de la Ville & du Diocèse, pour répéter les avances à proportion du revenu des Bénéfices. Les Archiprêtres & le Prieur étoient ménacés de la suspense de leurs Ordres, s'ils n'obeissoient; la signification est datée du Lundi après la Toussaint 1328. Cette exaction prouve assez la disette de l'Evêque: & le secours important qu'on pouvoit alors tirer d'une somme de quarante neuf livres. La Chartreuse de Basseville fut établie sous son pontificat: Jean le Grand Chanoine de Furnes en Flandres & Curé de Surgy Diocèse d'Auxerre, avoit conçû dès ses tendres années une grande dévotion pour S. Bruno: ayant fait amortir l'an 1320 par Louis Comte de Flandres & de Nevers, toute la Terre de Basseville située dans sa Paroisse, il donna cette Terre aux Chartreux par acte du 30 Juillet 1328. Le Comte de Nevers en ratifia les clauses à Paris le premier Janvier suivant. L'Evêque d'Auxerre approuva pareillement la fondation le 6 Mars 1329 étant alors à Colange sur-Yonne, avec Ithier de Malayoles Archidiacre de Cominges, & Maître Etienne de Vauvert Licentié ès loix, qui sont enoncés comme témoins par Guillaume de Saint-Flour, Clerc & Notaire public.

V. Les preuves, num. 182.

Pendant le peu de tems que Talayrand résida dans son

Doicèse, il se tenoit à Hodan près Varzy, dans la maison que Pierre de Mornay avoit acquis : & il y étoit continuellement occupé à étudier. Il augmenta les bâtimens de cette maison : outre une magnifique salle & une chambre, il y fit construire sur le derriere un Cloître ou Peristile de la forme de celui des Religieux. (*a*)

Depius l'an 1328. jusqu'en 1330.

Je passe sous silence ce qui concerne Talayrand comme Cardinal. Les Auteurs qui ont écrit sur les Cardinaux François, s'étendent beaucoup la-dessus. On le trouve employé dans plusieurs négotiations entre les Courronnes, & on le voit pareillement Evêque d'Albe & Légat du Pape en France. L'on continua à le désigner sous le nom de *Cardinal* d'*Auxerre*, quoique plus souvent il fut appllé Cardinal de Perigueux : Ainsi on pourroit lui attribuer ce que marque Froissard, que le Cardinal d'Auxerre étant allé avec un autre Cardinal dans la prison de l'infortuné Jean de Roquetaillade, ce Franciscain fanatique les reprit de plusieurs fautes, & n'épargna pas même le Pape Innocent VI. Cela peut néanmoins convenir également à Pierre de Cros dont je parlerai ci-après, lequel étoit plus communément connu sous le nom de Cardinal d'Auxerre. On lit aussi dans la vie de Pierre Thomas Carme, Patriarche-Latin de Constantinople, qu'étant Procureur de son Ordre à la Cour d'Avignon, le Cardinal Talayrand Evêque d'Auxerre lui fit grand accueil en présence du Général. Il aimoit les sçavans : Pétrarque fut du nombre, suivant qu'il paroît par une lettre de ce fameux Ecrivain. Talayrand engagea en 1336 Guillaume de Boldensele d'entreprendre une description de la Terre Sainte & de l'Egypte, dont un exemplaire manuscrit se conserve dans l'Abbaye de Morbac. (*b*) On ne peut se représenter sans étonnement la hardiesse qu'eut Louis de Beaujeu, Archidiacre de Troyes, étant à Lyon en 1339, de maltraiter de coups ce Cardinal Légat, & de le conduire en prison. Il ne fit aucune fondation pendant qu'il fut Evêque d'Auxerre ; mais depuis il en fit dans le Perigord, à Toulouse, &c. Par son testament il légue à l'E-

II. Voyage Lite de Martene. pag. 139.

Hist. Archiep. Lugdun. p. 286.

Gall. chr. vetus.

(*a*) En 1330 le 12 Février il assista à la Dédicace de l'Eglise de S. Louis de Poissy, faite en présence du Roi Philippe VI *Ex Tabul. Episcop.*

(*b*) La traduction de cet ouvrage de latin en françois, faite en 1351 par Jean le Long, autrement dit d'Ypres, Moine de Saint-Bertin, est conservée à la Bibliothéque du Roi. num. 3500. C.

Depuis l'an 1328. jusqu'en 1330.

glise d'Auxerre cent florins pour célébrer son Anniversaire. La dotation qu'il fit de la Chartreuse de Valclair en Perigord, engagea le Chapitre Général de l'Ordre à lui accorder tous les ans un Trentain de Messes. Ce Cardinal est marqué dans l'Obitier de Basseville dont il avoit confirmé la fondation. Il mourut à Avignon l'an 1364 âgé d'environ quatre vingt ans. Dès l'an 1330 il avoit quitté l'Evêché d'Auxerre.

CHAPITRE VII.

D'Aymeric Guenaud, soixante-dixiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1331. jusqu'en 1338.

Labb. Bibl. mss. T. I. pag. 510.

APrès la démission de Talayrand, il y eut de la contestation dans le Collége des Cardinaux au sujet d'Etienne de Mornay, que quelques-uns vouloient mettre en place. Depuis plusieurs années il n'étoit plus Chancelier de France, quoique l'auteur de la vie de Talayrand semble avoir cru qu'il avoit encore cette dignité : Mais il étoit Doyen de Saint-Martin de Tours, & peut-être conservoit-il la prébende de l'Eglise d'Auxerre qu'il avoit eu pendant son Cancellariat. Les Cardinaux ainsi divisés, Philippe de Valois & la Reine son épouse demanderent Aymeric Guenaut. Il étoit Conseiller du Roi, & depuis long-tems l'un des Maîtres des Requêtes de son Hôtel : Une si forte recommendation, & le mérite personnel d'Aymeric, engagerent les Cardinaux à le proclamer Evêque d'Auxerre le Samedi des Quatre-Tems de l'Avent de l'an 1331. Cette datte s'accorde avec les Mémoires que du Tillet cite dans son Traité du rang des Grands. Aymeric assista comme élû Evêque d'Auxerre à l'Assemblée de la Chambre des Comptes le Mercredi de devant les Rameaux 1331, il faut toujours suivre la supputation usitée alors en France, où l'année commençoit à Pâques. Près de deux ans s'écoulerent avant qu'il prit possession en personne. (a) Nous lisons dans un ancien Evange-

(a) La promesse qu'il fit du droit Apostolique étant élû Evêque, est du 19 Janvier 1332 selon les Regîtres du Vatican.

lier

lier de l'Eglise d'Auxerre qu'il se présenta le Lundi 18 Octobre 1333, & qu'ayant baisé le texte de l'Evangile avant son inthronization, il préta le serment de fidélité. Ce serment n'étoit pas différent de celui qu'avoit prononcé Pierre de Mortemar. Les autres circonstances de cette entrée sont inconnues. Dom Georges Viole qui avoit vû les titres de l'Abbaye de Saint-Germain ajoute seulement qu'il avoit été reçu dans ce Monastere, suivant la modération apportée par Boniface VIII. Aymeric tiroit son origine d'une noble famille de Poitou selon les uns, de Touraine selon d'autres: Il avoit été Professeur ès Loix, avant que d'être au Conseil du Roi. Le commencement de son Episcopat ne fournit aucun acte important, il n'y paroît de remarquable que la consécration du grand autel de la Cathédrale en 1334: encore ne l'apprend on que par l'apostille d'un Catalogue manuscrit des Evêques d'Auxerre. Il consacra aussi en 1338 l'autel, appellé *de la Comtesse* au fond du Sanctuaire. D'où il résulteroit, que jusqu'à son tems, la Chaire de Pierre placée depuis au côté droit du Sanctuaire, auroit été dans ce fond conformément à la bonne antiquité, & qu'on la déplaça alors pour construire ce nouvel autel: mais on est sur d'ailleurs qu'il existoit au XIII siécle un autel dit de la Comtesse. On a aussi lieu d'inférer que vers le tems de son arrivée, il fit la Dédicace de l'Eglise: au moins cette Dédicace ne paroît marquée dans les Calendriers du Diocèse, que depuis son Episcopat, sous lequel l'année 1335 est la seule où le neuviéme Juillet ait tombé un Dimanche. Mais comme on dédioit les Eglises les jours de Férie, aussi-bien que les Dimanches, rien n'empêche absolument de croire que l'Eglise entiere n'ait été dédiée, en 1334 un Samedi neuviéme Juillet. De son tems le Diocèse fut en paix. Aymeric eut seulement un grand procès avec le Monastere de la Charité-sur-Loire, ou plutôt avec le Prieur de Bonny dépendant de ce fameux Prieuré. Le Prévôt de Bonny Officier du Prieur, avoit fait pendre deux Ecclésiastiques Anglois qui passoient sur la grande route. Cette entreprise contraire aux priviléges de l'Eglise, anima tellement Aymeric, qu'il envoya exprès en Angleterre deux Auxerrois dont l'un s'appelloit Boutevillain, afin de s'assurer si ces deux jeunes gens étoient véritablement Clercs. Le fait constaté, Aymeric

Depuis l'an 1331. jusqu'en 1338.

Labb. Bibl. T. I. p. 510.

Ibid. p. 387. in chron. Rotom.

obtint justice au Parlement ; & les prérogatives de la Jurisdiction Ecclésiastique furent maintenues. Ce procès gagné ne le brouilla point avec le Prieur de Bonny. C'étoit Guillaume de Sainte-Maure, Chancelier de France, Doyen de S. Gatien & de Saint-Martin de Tours. En Janvier 1334 ce Prieur l'avoit choisi pour son exécuteur testamentaire avec le Cellerier de la Charité : Aymeric étant dans son Château de Beauretour le 9 Novembre 1338 accepta cette qualité en apposant son sceau au testament. Si l'affaire de Bonny n'arriva pas avant la datte de ce Testament, on ne peut douter que ce ne fut au moins dans l'intervalle qui suivit jusqu'à 1338. Aymeric n'étoit nullement d'humeur à inquiéter les Communautés sans sujet. Pour conserver aux Chartreux leurs immunités, il reconnut par écrit le premier Septembre 1335 que ce n'étoit pas en vertu d'aucun droit de visite qu'il avoit logé & couché à Basseville ; mais par pure dévotion il avoit donné permission dès l'an 1331 à Pierre Patriarche de Jérusalem, de faire la consécration de leur autel. Il respecta pareillement les usages du Chapitre de la Cathédrale. La premiere occasion qui manifesta son esprit pacifique à cet égard, fut la contestation formée au sujet des Chanoines Tortriers (a) ou Sémiprébendés : Sçavoir qui de l'Evêque ou du Chapitre avoit jurisdiction sur eux, & s'ils devoient être traduits pardevant son Official, le Prélat s'en rapporta volontiers à des arbitres. Les parties choisirent Etienne Guachet Docteur en Décret, & Raimond de Colombiers Chanoine d'Auxerre, lesquels après les informations & sur l'avis d'habiles Canonistes, décidérent, que dans les actions civiles, les Chanoines Tortriers ne pouvoient être cités ni traduits malgré eux devant l'Evêque, ni devant son Official, mais seulement lorsqu'ils s'y étoient engagés de leur pleine volonté. Aymeric agréa la sentence arbitrale, prononcée le 23 Février 1338. Hugues Pilleavoine Trésorier de Notre-Dame de la Cité, Guillaume Mercier, Bailly de l'Evêque, Gui Guenaud Prieur *de Cupaco* frere du Prélat furent témoins, &c. Elle est dattée de Régennes qu'on y qualifie simplement *hospice*, quoique plusieurs siécles auparavant ce fût un Château très fort. Aymeric paroît s'y être plû, puisque pour rendre plus

Depuis l'an 1331. jusqu'en 1338.

Hist. des Chancel. de France. p. 303.

Tabul. Bassavilla.

(a) J'ai donné une explication plus ample de ce mot dans le Glossaire de Ducange

agréable la terre d'Appoigny où elle est située, il fut le premier qui y fit former une garenne.

Huit jours avant cette sentence, Aymeric fut transféré à l'Archevêché de Rouen. La promotion de Pierre Roger au Cardinalat déclarée le 17 Février, ayant rendu ce siége vacant, Benoît XII crut ne pouvoir mieux le remplir qu'en y mettant l'Evêque d'Auxerre dont la réputation étoit grande. A l'arrivée de la Bulle de translation, Aymeric fit rompre le sceau Episcopal; cela empêcha qu'il ne donnât à la sentence arbitrale touchant les Tortriers l'authenticité extérieure qui paroissoit nécessaire: il y suppléa par un second acte d'acquiescement qu'il envoya deux mois après de son *manoir* de Pinterville, pour me servir de son terme, & qu'il fit sceller du sceau dont il se servoit en qualité d'Archevêque de Rouen élû & confirmé. Une autre affaire avoit été entamée avant qu'il sortît d'Auxerre. Le Chapitre soutenoit que de tems immémorial les Chanoines ne payoient rien au Greffier de la Cour Ecclésiastique d'Auxerre, pour l'apposition du sceau Episcopal. L'Official & le Greffier prétendoient le contraire. L'Evêque avoit nommé de l'agrément du Chapitre Jean de Lessine Chanoine de la Cathédrale, & Gerauld de Brantôme son Official, pour éclaircir ces prétentions: ces deux Commissaires lui avoient rapporté que ni le Chapitre en corps, ni les particuliers qui le composent n'avoient coutume de rien payer, soit pour les lettres expédiées sous le sceau de la Cour de l'Official d'Auxerre, soit pour leurs testamens, selon l'avis des Commissaires; il termina la question dans le Diocèse de Rouen le 22 Août 1339 & adressa la décision à l'Official d'Auxerre.

Depuis l'an 1331. jusqu'en 1338.

V. Les preuves. num. 158.

La Chronique de Rouen qui finit à son Episcopat, marque qu'il prit possession de cette Eglise par procureur le Samedi-Saint dernier jour de l'an 1338, & qu'il la gouverna jusqu'à sa mort arrivée le 17 Janvier 1342 à Pinterville Terre de son Archevêché, située près Louviers Diocèse d'Evreux. Cette Chronique donne un ample détail de ses funérailles. Il fut inhumé dans la Chapelle de Notre-Dame derriere le choeur de la Cathédrale, proche l'Archevêque Odon Rigault. Outre l'Anniversaire qu'il avoit fondé dans l'Eglise d'Auxerre, moyennant vingt-livres tournois de rente à prendre sur Appoigny, il avoit laissé vingt autres livres assises sur

Bibl. ms. Labb. T. 1. p. 389.

Depuis l'an 1331. jusqu'en 1338.

des fonds par lui acquis au même endroit, pour doter une Chapellenie à l'autel de S. Martin de la même Eglise. Le Chapitre de Sainte-Eugenie de Varzy, commença dès son vivant à prier pour lui, en célébrant le 4 Février une Messe du Saint-Esprit. Tel étoit l'usage commun à l'égard de ceux qui de leur vivant fondoient un Anniversaire. Cet Evêque avoit visité l'Eglise de Varzy en 1336 comme il paroît par des provisions, qu'il donna le 2 Septembre de la Cure de Saint-Amand. Les Chanoines-Réguliers de Saint-Laurent l'inscrivirent dans leur Nécrologe au 16 Février, pour un don de cinquante livres qu'il leur avoit fait étant Evêque d'Auxerre. Il n'oublia point les Chanoines de la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, qui en reconnoissance marquerent avec distinction dans leur Nécrologe, ce qu'il leur avoit donné. (a)

V. Preuves, *num.* 284.

Le Chapitre de la Cathédrale fit de son tems des Réglemens assez remarquables. Il fut conclu en 1336 dans les Chapitres Généraux de Ste Luce, que chaque Chanoine Chambrier reduiroit en un cayer les titres, & documens sur les revenus de sa chambre ou de son district, & que de tous ensemble on feroit ensuite un volume. De la s'est formé le Cartulaire cité souvent dans cette Histoire: l'écriture est véritablement de ce tems-là. Les mêmes Chapitres réglerent aussi qu'en l'absence des Dignités, un Chanoine ne pourroit présider au Chapitre qu'une Semaine. On donna certaine facilité pour la résidence, à cause de la misere des tems: tous étoient dans le même cas. Aux Calendes de Mai de la même année on avoit défendu aux Chanoines de demeurer deux ensemble plus de six mois, & cela pendant l'année du premier stage, ou bien lorsqu'un Chanoine ne venoit au pays que pour affaires & comme en passant.

Collectio veterum Statutorum.

(a) Au 22 Janvier: *Obiit bonæ Memoriæ Dominus Aymericus Guenault quondam Episcopus Autissiodorensis & posteà Archiepiscopus Rotomagensis, qui dedit nobis pro Anniversario suo faciendo, quoddam pratum situm in justitia de Appoiniaco prope boichellum, contiguum prato Domini Episcopi Autiss. ex una parte, & prato Ada Garengerii ex altera. Item decem solidos tur. annui & perpetui redditus super quodam horto sito apud Appoiniacum quem tenet Johannes Dredia alias Oyselet contiguum virgulto Domus-Dei & viæ communi perquam itur ..... Quæ quidem omnia valent quadraginta solidos redditus annui in Anniversario dicti Domini Aymerici dividendos.*

CHAPITRE VIII.

De cinq Evêques d'Auxerre, qui tous ensemble n'ont tenu le siége Episcopal, que l'espace d'environ 17 ans.

DE JEAN DE BLANGY, LXXI Evêque d'Auxerre.

BEnoît XII qui venoit de transférer Aymeric à l'Archevêché de Rouen, voyant notre Eglise vacante, ne différa pas à donner *motu proprio* un Pasteur à l'Eglise d'Auxerre. Ce fut Jean de Blangy avec qui il avoit autrefois étudié à Paris; & qu'il avoit eu même pour collégue y enseignant la Théologie. Le nom qu'il portoit lui vint selon les apparences de ce qu'il étoit né dans le bourg de Blangy situé au Comté d'Eu, sur les limites du Diocèse de Rouen. Etant Docteur de la maison de Navarre, & Archidiacre de Vexin dans l'Eglise de Rouen, il assista en qualité de Docteur à l'Assemblée que le Roi Philippes de Valois fit tenir à Vincennes l'an 1332 pour y examiner le sentiment du Pape Jean XXII touchant la vision béatifique; l'on sçait quel jugement les Docteurs en porterent. Il professoit encore la Théologie à Paris, lorsqu'il fut nommé Evêque. Les circonstances de son entrée ne sont marquées en aucun endroit: ce qu'il fit étant Evêque, se réduit à peu d'articles. (*a*) Il fut employé en 1340 avec Pierre Roger Archevêque de Sens & l'Evêque de Beauvais, pour conclure à Arras la tréve qui fut convenue pour trois ans entre le Roi de France & celui d'Angleterre. L'année suivante au mois d'Août il fit préter serment de fidélité par Guillaume Abbé de Pontigny, & la même année il souscrivit à une charte du Chapitre, par laquelle les Chanoines affranchissoient les habitans d'Oisy. Comme le fardeau de l'Episco-

Depuis l'an 1338. jusqu'en 1344.

Hist. Coll. Nav. Jo. De Launoy. Du Boulay Hist. Univ. Paris.

Taveau in Petro Roger.

Tab. Ep. Autiss. Cart. Cap. f. 244

(*a*) La promesse qu'il fit du Droit Apostolique étant élû est du 13 Mars 1339. *Ex Regist. Vaticani.*

Depuis l'an 1344. jusqu'en 1347.

mois de Juin à l'Evêque d'Autun, au Doyen de Saint-Aré du Diocèse de Limoges, & à Jean de Seguran Chanoine des Eglises de Bourges, une Bulle par laquelle il leur fait sçavoir que la prébende de l'Eglise d'Auxerre possédée par Pierre Albert, étant vacante par la résignation qu'il en a faite entre les mains d'Etienne de Saint-Pons son Camerier: étant informé d'ailleurs des heureuses dispositions de Guillaume Albert âgé de neuf ans, & en considération de la demande faite par Etienne Cardinal Prêtre du titre de Saint-Jean & S. Paul, oncle de ce jeune Clerc; il confére la prébende d'Auxerre au jeune Albert. La Bulle va jusqu'à charger les Commissaires de le faire recevoir *in Canonicum fratrem* malgré les difficultés que l'Evêque & le Chapitre d'Auxerre pourroient former; les Commissaires devoient engager ce nouveau Chanoine, & en cas d'absence son Procureur, à prêter le serment ordinaire, touchant l'observance des Statuts & Coutumes de l'Eglise.

V. Preuves, *num.* 189.

De Bernard le Brun soixante-treiziéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1347. jusqu'en 1348.

Pierre de Villaines étant transféré par Clement VI à l'Evêché de Bayeux, Bernard le Brun natif du Limousin passa de l'Evêché de Noyon à celui d'Auxerre, dans l'été de l'année 1347. (*a*) L'Historien Auxerrois qui l'avoit connu, dit qu'il étoit le plus ancien & le plus sçavant des Prélats de son tems; les qualités de l'esprit répondoient en lui à celles du corps, il étoit aussi très avantagé des biens de la fortune, & s'en servit utilement pour défendre les droits de son Eglise. Sa maniere de vie étoit singuliere, Il dinoit au lever du soleil, & soupoit avant l'heure de None, vers les deux ou trois heures après midi. C'étoient ses deux repas; il prétendoit imiter en cela un de ses oncles Cardinal qui s'en étant bien trouvé, lui avoit conseillé le même régime. Il suivit le goût de quelques uns de ses prédécesseurs qui avoit préféré pour leur séjour le lieu d'Hodan proche Varzy, non content d'entourer la Maison de barrieres ou pallissa-

(*a*) Il paya le droit Apostolique le 31 Octobre 1348. *Reg. Vatic.*

des

des. Il y fit construire trois tours, & songeoit à en bâtir une quatriéme qui auroit donné à ce Château la forme d'une forteresse carrée. Malgré son inclination pour ce lieu, il ne put passer aux habitans le traité fait avec son prédécesseur. Il entreprit de le faire casser, & ne pouvant voir cette affaire terminée, il laissa par testament à celui qui lui succéderoit mille florins d'or, pour la poursuivre. Il supposoit que les droits de l'Evêché avoient été notablement lésés par l'affranchissement qu'avoit accordé Pierre de Villaines. Assez indifférent pour la ville d'Auxerre, il n'y fit pas même son entrée solemnelle : outre le séjour d'Hodan qui lui plaisoit beaucoup, il aimoit aussi le Château de Villechaul proche Cône. Il y mourut vers la Toussaint 1349, après deux ans ou environ d'Episcopat. Il souhaita être inhumé à Saint-Martial de Limoges, & il y fut porté. Son Obit se trouve marqué dans le Nécrologe de la Collégiale de Clamecy, & dans ceux des deux Chartreuses du Diocèse d'Auxerre qui sont Bellariz & Basseville.

Depuis l'an 1344 jusqu'en 1347.

De Pierre de Cros, soixante-quatorziéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1349. jusqu'en 1351.

LE successeur de Bernard fut comme lui du pays Limosin. La maison des de Cros a fourni trois Evêques à différentes Eglises de France : les trois portoient également le nom de Pierre : celui dont nous parlons est le plus ancien des trois. C'étoit un excellent Maître en Théologie. Ses talens ne se bornoient pas à l'étude. Il fut Proviseur de Sorbonne : & chargé des affaires temporelles de cette Maison ; il rendit un compte de cinq années tant pour lui, que pour ses prédécesseurs, au Recteur de l'Université, & aux Procureurs des quatre Nations. Il devint Doyen de Notre-Dame de Paris, ensuite Evêque de Senlis. Clement VI son compatriote, son condisciple, & même son ancien collégue le transféra à l'Evêché d'Auxerre vers le mois de Novembre 1349. Il ne fit point son entrée solemnelle : & selon les apparences il ne mit pas le pied dans la Ville ; puisqu'il falloit pour le joindre, aller l'aborder au fauxbourg

Hist. Univ. saeculo XIV. p. 262. ad ann. 1340.

Depuis l'an 1349. jusqu'en 1351.

Saint-Amatré. Le Clergé & le peuple lui firent en ce lieu les présens accoutumés : de son côté, il fit à l'Assemblée un discours pathétique dans la prairie proche la fontaine du fauxbourg. Bien-tôt élevé au Cardinalat, par Clement VI. il se retira à Avignon. Il eut le titre des SS. Silvestre & Martin : mais plus communément on l'appella *le Cardinal d'Auxerre*, quoiqu'alors le Cardinal Talairand fut quelquefois ainsi nommé. Ce Prélat sçut témoigner beaucoup d'attachement pour l'Eglise d'Auxerre : Il poursuivit le procès intenté aux habitans d'Hodan. Ayant touché les mille florins que Bernard le Brun son prédécesseur avoit légué à cet effet, il fut obligé d'agir en conséquence. Mais les poursuites n'aboutirent qu'à augmenter la redevance que chaque feu étoit convenu de payer. L'affaire fut terminée dans les deux ans que dura son Episcopat. Il apporta ou accompagna de Paris à Auxerre des Reliques que Clement VI envoya au Monastere de S. Germain d'Auxerre. Guillaume Grimoard qui en étoit Abbé, les avoit demandé au Pape. On fixe l'arrivée de ces Reliques à l'an 1351, apparemment lorsque Pierre de Cros passa proche la Ville d'Auxerre pour se rendre à Avignon. Quoiqu'éloigné de Paris, il continua d'être Proviseur de Sorbonne & il l'étoit encore à la fin de l'an 1352. Les actes de la Nation Anglicane étudiante à Paris, portent qu'un Maître Albert désirant être admis *Socius* en Sorbonne, supplia la Nation d'écrire à Avignon au Cardinal d'Auxerre. Ce Cardinal assista à l'élection du Pape Innocent VI à la fin de l'an 1352, dix ans après à celle d'Urbain V. à laquelle il survêcut peu. Il mourut de peste à Avignon. Le mois de sa mort est aussi incertain que l'année. Le Chanoine auteur de sa Notice marque celui de Septembre ; d'autres, le mois d'Octobre. Le Nécrologe de l'Abbaye de Saint Victor de Paris annonce ainsi son Obit au 28 Octobre. *Anniversarium Solemne Magistri Petri de Crosso Doctoris in Theologia, Episcopi Autissiodorensis & post modum S. R. E. Presbyteri Cardinalis ac parentum suorum qui dedit nobis sexaginta quinque libras.* Cet Evêque n'est nommé dans aucun Nécrologe du Diocèse. Il avoit laissé à la Cathédrale pour y fonder son Anniversaire : mais son testament fut supprimé, & le Chapitre frustré de son legs. Le Mémoire du Chanoine qui compila sa vie, porte qu'il fut in-

Au Quatre-tems de Décembre 1350.

Onuphr. Panvin. p. 220.

Lettre de remercîment du Prieur & Couvent de S. Germain.

Hist. Univ. sac. XIV. p. 327.

Preuves de l'Hist. des Card. de France, p. 372.

humé chez les Freres Prêcheurs d'Avignon. Cependant Ciaconius le suppose enterré dans la Cathédrale. L'Histoire de l'Eglise de Paris s'explique d'une maniere encore plus ambigue. Dans l'Eglise Paroissiale de Varzy se voit une inscription en vers François, qui déclare que cette Eglise fut dédiée l'an 1350 le jour de S. Michel. Le nom de l'Evêque n'y est pas exprimé. Pierre de Cros peut avoir fait cette cérémonie dans l'un des voyages où il traversa le Diocèse d'Auxerre.

Depuis l'an 1349. jusqu'en 1351.

D'Audoin Albert, soixante-quinziéme Evêque d'Auxerre.

AUdoin Albert qui lui succéda étoit encore Limosin, étant né dans la Paroisse de Beyssac Diocèse de Limoges. Son oncle le Cardinal Etienne Albert, depuis Pape sous le nom d'Innocent VI avoit pris soin de son éducation, & l'avoit avancé dans la science du Droit. Il lui avoit procuré nombre de Bénéfices. Audoin fut premierement Doyen de Saint Aré de Limoges, puis successivement Curé de la Plume Diocèse de Condom, de Tyl, de Sainte Foy *de Pogolio* Diocèse de Toulouse, ensuite Prévôt de la Collégiale d'Aire Diocèse de Teroüenne, aujourd'hui de celui de S. Omer, Chanoine de Saint-Gery de Cambray (*a*), puis Evêque de Paris, d'où Clement VI le transfera à Auxerre, vers le commencement de l'année 1351. On ne sçait autre chose concernant son Episcopat, sinon qu'il communiqua au Chapitre le dessein qu'il avoit de faire démolir la plus grande partie du Château de Beauretour comme inutile, à cause du voisinage des autres maisons Episcopales, & sujet à un trop grand entretien. Le Chapitre y consentit : on convint de ne conserver que les étables ou écuries, le four, le grand portail avec la maison du portier, pour loger un fermier & les

Depuis l'an 1351. jusqu'en 1352.

(*a*) On voit dans les Registres du Chapitre de Chartres un Audoin Albert reçu Chanoine le Mercredi après la Toussaint 1353 & Archidiacre de Dunois en 1361. Si ce n'étoit pas notre Evêque, ç'à pu être un de ses neveux de même nom. Quelques Mémoires marquent aussi qu'Audoin fut Chanoine d'Amiens.

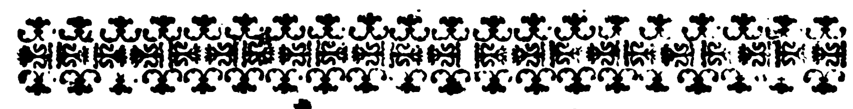
(*b*) On trouve dans les Registres de la Cour Romaine sa promesse du payement datée du 10. Janvier 1351.

Depuis l'an 1351. jusqu'en 1352.

gens de l'Evêque qui viendroient chasser aux environs. Ainsi fut détruit ce Château situé à deux lieues d'Auxerre, Paroisse de Charbuy, où tant d'Evêques avoient mené une vie tranquille, & où l'un deux étoit mort en odeur de sainteté cent ans auparavant.

Etienne Albert étant fait Pape sous le nom d'Innocent VI en 1352, Audoin son neveu fut élévé au Cardinalat dès le mois de Février le Samedi des Quatre-tems, & eut le titre de S. Jean & de S. Paul, que le Pape son oncle venoit de quitter. Comme dans le sacré Collége Talayrand de Perigord, & Pierre de Cros, étoient surnommés Cardinaux d'Auxerre; l'Historien de nos Evêques, vivant alors, marque que cela avoit engagé le Pape à transférer Audoin sur le siége de Maguelone aujourd'hui Montpellier. Cette translation se fit le 2. Février 1352 selon le style de France: & dans le langage commun, Audoin Albert fut appellé Cardinal de Maguelone. Il assista en 1362 pendant l'Automne à l'élection d'Urbain V, & mourut à Avignon le mois de Mai suivant ou au plûtard en 1364. Il fut inhumé dans l'Eglise des Chartreux de Villeneuve lez-Avignon, fondés par son oncle, selon qu'il l'avoit ordonné par son testament, qui est du 3. & 5. Mai 1363. Par ce testament il legue à la Cathédrale d'Auxerre trois cens florins d'or, à condition d'en créer une rente pour la fondation de son Obit. De son vivant il avoit fondé à Avignon un Hôpital situé à l'entrée du Pont, auquel entr'autres choses il donna l'enceinte de son logis, ses autres maisons d'Avignon, & un jardin que Pierre Aymes Evêque d'Auxerre lui avoit vendu. Les Lecteurs curieux de connoître ses autres legs, pourront voir ce testament dans les preuves de l'Histoire des Cardinaux de France, à la page 384.





CHAPITRE IX.

De quatre Evêques d'Auxerre que le Chanoine Historien du XIV. siécle avoit connu plus particuliérement.

DE JEAN D'AUXOIS, LXXVI. Evêque d'Auxerre.

CE fut encore de la main du Pape que l'Eglise d'Auxerre reçut un Evêque, pour succéder à Audoin Albert. Le nouveau Prélat différent de ses prédécesseurs immédiats qui n'avoient fait que passer, s'attacha entierement à la conduite de son troupeau ; il aima ses oüailles, & leur fut utile en tout ce qui dépendit de lui. On peut juger de ce que Jean d'Auxois fit à Auxerre, par la maniere dont il avoit gourverné l'Eglise de Troyes. Elû Evêque de Troyes, il visita son Diocèse en personne, célébra les Ordinations, annonca la parole de Dieu, éleva du tombeau plusieurs corps Saints ; en un mot, il remplit soigneusement toutes les fonctions Episcopales durant l'espace de dix ans. L'Eglise d'Auxerre eut sujet d'être contente de la translation qu'Innocent VI fit de lui *proprio motu.*

Depuis l'an 1352. jusqu'en 1358.

C'est l'expression de son Historien.

Jean d'Auxois étoit Bourguignon issu de la noble famille de la Tournelle, que l'Historien du tems a cru être du Comté de Nevers, en quoi il pourroit s'être trompé. D'autres Mémoires marquent qu'il avoit étéChanoine d'Autun, ensuite de Troyes où son oncle étoit Evêque, qu'après cela devenu Chantre de la même Eglise, sa vertu & son expérience dans la science du Droit, le firent élever par ses Confreres sur le siége Episcopal. Quoique l'écrivain Auxerrois son contemporain le suppose nommé Evêque d'Auxerre dès le jour de la Purification, auquel Audoin Albert fut transféré à Maguelone, la Regale cependant ne commença à Troyes que le Mardi d'après Pâques-fleuries, auquel en

France on comptoit encore 1352. Ce fut donc alors que Jean d'Auxy ou d'Auxois accepta l'Evêché d'Auxerre. Il n'y fit son entrée solemnelle que le 29 du mois d'Août suivant. Les quatre Barons s'y trouverent en personne ou par procureur, & le porterent depuis l'Eglise de Saint-Germain jusqu'à la Cathédrale. A peine eurent-ils mis à terre la chaise sur laquelle il étoit assis, qu'ils prirent le drap de soie qui couvroit cette chaise, & le firent emporter disant qu'il leur appartenoit. On les ménaça de l'excommunication s'ils ne le rendoient. Un autre incident troubla encore la cérémonie. Les gens de l'Archidiacre de Sens arriverent trop tard, & parurent seulement à l'Eglise quand le nouvel Evêque approchoit de l'autel. Aussi-tôt ils le placerent dans la Chaire Pontificale. Ils murmurerent inutilement de ce que ce Prélat étoit entré dans l'Eglise en leur absence. La cérémonie finie, ils demanderent un marc d'or pour l'honoraire. Comme depuis long-tems les Evêques ne s'étoient point fait installer; on hésita sur l'usage, & on prit du tems pour y penser. La formule que prononça Jean d'Auxois, touchant conservation des droits de l'Eglise d'Auxerre, après avoir baisé le texte de l'Evangile, est la même que celle qui est rapportée ci-dessus. La suite de l'Histoire montre qu'il ne donna aucune atteinte à son serment.

Depuis l'an 1352. jusqu'en 1358.

Voyez la vie de Pierre de Mortemar.

Naturellement bon & pacifique, il offrit peu de tems après environ la valeur d'un demi marc d'or, pour l'honoraire de l'Archidiacre de Sens: & l'on s'en contenta. Il alla même en personne, y prêter serment de fidélité à l'Archevêque Guillaume & à l'Eglise de Sens, dans les termes ordinaires. Ce jour là il donna la somme de six livres à l'Eglise Métropolitaine. Retourné à Auxerre, il envoya une chappe de soie selon l'ancienne coûtume qu'il n'ignoroit pas, ayant été Evêque de Troyes. On reconnut bien-tôt le caractere bienfaisant de cet Evêque. Il étoit charitable, miséricordieux, & exerçoit volontiers l'hospitalité. S'étant fait aimer des Chanoines de la Cathédrale, il obtint facilement qu'ils fissent désormais l'Office de S. Jean du 29. Août de rit double. Outre que c'étoit une Fête consacrée à la mémoire du Saint dont il portoit le nom, il avoit été placé le

(a) Sa promesse pour le payement enversle saint Siége, estdu 1. Mars 1354. } *Ex Regist. Vaticani.*

même jour sur le trône Pontifical. Souhaitant que les Chanoines connussent les différents rites Ecclésiastiques, qui sont en vigueur dans le Royaume, afin de pouvoir estimer davantage ceux de l'Eglise d'Auxerre, il donna au Chapitre le Rational de Durand Evêque de Mende, où la variété des usages est expliquée assez au long. Il fit aussi don au Chapitre d'environ cinq arpens de bois, dans les Forêts de l'Evêché appellées *de Roncellis*. Mais sa principale gratification en faveur des Chanoines de la Cathédrale, fut la confirmation de leur Jurisdiction. A ce sujet il leur accorda à Regennes une Charte l'an 1357 le 17 Septembre, pour finir toutes les difficultés & contestations qui s'étoient élevées, & qui auroient pu se former; il y déclare s'être pleinement informé de leur possession par lui-même. Il investit de nouveau le Chapitre de ce droit de Jurisdiction, en la personne de Jacques Pénitencier & Chanoine, à qui il mit son anneau dans le doigt. C'étoit alors la maniere de metre en possession d'un bien; & les Evêques n'avoient pas même entierement cessé d'observer cette forme, en nommant les Prêtres à des Cures.

Depuis l'an 1352. jusqu'en 1358.

Titul. Petri Aymonis.

Hist. d'Evreux *ad an.* 1304. *in Prob. p.* 27.

Les Prélats de France s'étoient fait une espéce de devoir d'aller chaque année rendre visite au Souverain Pontife, lorsque la Cour Romaine étoit en deça les Monts. Jean d'Auxy craignant d'abandonner son troupeau, aima mieux y envoyer Nicolas *de Pennis* chargé de sa procuration: celui-ci en rapporta un acte de voyage, où il est certifié que l'Evêque n'avoit rien payé, ni financé à la Chambre Apostolique, pour ce droit de visite. Il est du premier Mars 1354. Visitant son Diocèse, il se présenta pour entrer dans la Tour de Toucy & dans celle de Saint-Sauveur; mais les Seigneurs de ces Terres à qui on avoit contesté le droit du drap de soie, lui en réfuserent la porte pour lui rappeller leur droit. Lorsqu'ils eurent prouvé que par leur titre de Barons, ils en avoient joui trois fois, & qu'ils étoient en possession, il leur fit rendre la piéce d'étoffe qui avoit été mise en sequestre d'un commun consentement. Conservant toujours beaucoup de dévotion envers les Saints de son premier Diocèse dont il avoit transféré les Reliques, il voulut en laisser un monument dans celui d'Auxerre. A Fontaines près Toucy il fonda une Chapelle sous l'invocation de Ste Syrie, y mit de

V. Les preuves, *n*. 173.

Depuis l'an 1252. jusqu'en 1358.

Ex Archiv. Eccl. Aurel.

V. Les preuves, num. 192. 193.

ses Reliques, la dota d'un petit canton de bois situé aux environs; & y institua un Chapelain. A Auxerre il dédia l'Eglise des Dominiquains l'an 1356, & usant du pouvoir Episcopal, il accorda des Indulgences à ceux qui visiteroient cette Eglise le neuviéme Juillet, jour auquel il en fixa l'Anniversaire, ou pendant l'Octave. Il disputa à l'Abbé Guillaume Grimoard le droit d'officier, & de paroître avec les ornemens Pontificaux, mais il n'y réussit pas. Pierre de Tinteville Chanoine de Sainte-Croix d'Orleans conçut le pieux dessein de fonder en cette Eglise une Chapelle en l'honneur de S. Yves. Les biens qu'il vouloit employer à cette fondation, étoient situés dans la Seigneurie de Leugny & de Moulins, qui lui appartenoit; il eut besoin de l'agrément de l'Evêque Diocésain: & Jean d'Auxy y consentit volontiers en 1357.

Les Anglois & les Navarrois avançant l'année suivante du côté de la Bourgogne, les habitans d'Appoigny appréhendérent d'être pillés. Ils crurent prévénir ce malheur, en rétablissant l'ancienne forteresse & les anciens fossés, autour de l'Eglise & ailleurs. Mais ne le pouvant sans détruire l'Auditoire du Bailliage, & autres bâtimens qui produisoient certain revenu à l'Evêché, ils demandérent à Jean d'Auxy son consentement. Le Prélat considérant qu'il étoit bon de mettre ses sujets en sureté, & que si les fossés d'Appoigny étoient pleins d'eau, ils pourroient lui être de quelque utilité & à ses successeurs, leur permit le 6. Juin 1358. de démolir tout ce qui nuiroit à l'arrondissement de ces fossés. Les habitans d'Appoigny qui ne s'étoient point engagés à maintenir ces fossés, mais seulement à les faire, eurent ensuite recours au Chapitre de la Cathédrale pour avoir la confirmation de cette concession; surquoi il leur fut expédié un acte de consentement en plein Chapitre le huitiéme du même mois. Les Anglois & Navarrois approchant de plus en plus, l'Evêque Jean d'Auxy quitta le séjour de Regennes, & se renferma dans sa ville Episcopale. Les ennemis tardérent peu à se rendre maîtres de ce Château. Ils y entrerent à main armée le huitiéme Décembre 1358. l'Evêque en tomba malade de chagrin. Ce fut ce qui l'empêcha de faire en personne l'Ordination aux Quatre-Tems de devant Noël, ainsi qu'il avoit faitcelles de tous les autres

Quatre-

Quatre-Tems depuis le commencement de son Episcopat. Les Anglois firent de fréquentes tentatives sur Auxerre. Le Jeudi d'après l'Epiphanie vers les neuf heures on cria aux armes. Les ennemis approchoient : Mais comme au même moment il fallut administrer le Sacrement d'Extrême-Onction à l'Evêque, une partie du Clergé se trouva dans la chambre du malade les armes à la main. Ce spectacle attendrissant le Prélat, il ne survécut que quelques heures, & mourut sans agonie en versant des larmes. Les insultes des Anglois retarderent la cérémonie de ses funérailles. Quelques jours après il fut inhumé honorablement dans le côté gauche du chœur, entre la tombe de l'Evêque Gui de Mello, & les dégrés qui conduisoient aux stalles d'enhaut. Il avoit fait un testament, dont un article contenoit un legs de cent livres par an, pour la fondation de son Anniversaire dans la Cathédrale. Le Rational de Durand qu'il avoit donné pendant sa vie, fut égaré à l'occasion des guerres qui désoloient le pays : Par la suite, Pierre d'Auxy Chantre de la Cathédrale, son neveu & son héritier, le retrouva, & le garda même étant Evêque de Tournay.

Depuis l'an 1351. jusqu'en 1358.

Du tems de Jean d'Auxy, le Chapitre fit un réglement touchant la couleur des petits capuchons de tête différens de celui de la chape; on les appelloit l'aumuce ronde ou fermée : on défendit que cette espéce de bonnet qui se portoit plus communément à Matines, fût de couleur blanche, rouge, ou verte; & la chaussure tout de même.

Collect. Veter. Statut. ad an. 1354.

D'Ithier de Jarousse, soixante-dix septiéme Evêque d'Auxerre.

LE Pape ayant été informé de la mort de Jean d'Auxois, lui donna pour successeur Ithier de Jarousse résident à Avignon, & fort considéré de tous les Cardinaux. Il étoit d'une noble famille du Limousin, Docteur en l'un & l'autre Droit, aussi entendu dans le gouvernement spirituel que dans le temporel. Il avoit été Ecolatre de l'Eglise de Noyon, & Vicaire Général d'Audoin Albert pendant qu'il fût Evêque de Paris.

Depuis l'an 1358. jusqu'en 1361.

Depuis l'an 1358. jusqu'en 1361.

Les dangers qu'il y avoit d'approcher d'Auxerre à cause des courses des Anglois, l'obligerent à ne se faire recevoir, que par Procureur le 6. Mars 1358. lendemain du jour des Cendres. La ville fut prise le Dimanche suivant. Innocent VI. fut informé du désastre. Les Anglois avoient enlevé à l'Evêque son ami le Château de Regennes, & l'avoient ensuite remis au Roi de France. Le Pape obtint que cette place fut restituée à Ithier ou plutôt à ses Officiers, à condition d'y mettre une garde sure : l'Evêque envoya de grosses sommes aux Baillifs de Troyes & de Chaumont, qui l'avoient gardée au nom du Roi, & fit observer très-exactement les conditions prescrites. Chaque ville songeant alors à sa sureté particuliere, celle de Varzy qui appartenoit à l'Evêque d'Auxerre, prit une résolution convenable au tems. On rapporta aux habitans, que les ennemis pour s'emparer de leur ville, vouloient fortifier le Château d'Hodan. La Communauté de Varzy ne différa pas d'un moment de sacrifier ce Château, quoiqu'il eût été nouvellement embelli & augmenté par quelques Evêques ; elle le fit entiérement raser. Ithier qui différoit à venir voir par lui même la situation fâcheuse de sa ville Episcopale ruinée par les Anglois, accepta dans ce tems une ambassade, à laquelle Innocent VI le destina. On la trouve marquée dans une lettre de ce Pape dattée d'Avignon le 25 Février 1360, par laquelle le Pontife mande aux Archevêques, Evêques, Abbés & Officiers du Roi, que cet Evêque, & Etienne Abbé de Saint Victor de Marseille leur déclareront ses intentions. Il pouvoit être question de paix entre la France & l'Angleterre : On craignoit que les lettres ne fussent interceptées : ainsi les porteurs étoient chargés de suppléer de vive voix à ce qui n'étoit pas marqué par écrit. Le Pape avoit dessein de transférer ce Prélat à l'Archevêché d'Arles, & de le faire Cardinal. On ne sçait si Ithier en eut connoissance : mais prêt à venir dans son Diocèse, il fut atteint à Avignon de la maladie *inguinaire*, qui en peu de jours l'enleva de ce monde. Il mourut le huitiéme Juin 1361, & fut inhumé le lendemain dans l'Eglise des Dominicains. Il avoit laissé à son Eglise Cathédrale cent francs d'or pour y fonder son Anniversaire. C'est la seule de tout son Diocèse, à laquelle il ait fait attention dans son Testament.

Thes. anecdot. T. 2. Col. 89.

De Jean Germain, soixante-dix huitiéme Evêque d'Auxerre.

IL n'y avoit que cinquante quatre ans qu'un Roi de France avoit assisté à l'entrée solemnelle d'un Evêque d'Auxerre. Celle du successeur d'Ithier de Jarosse fut honorée de la présence du Roi Jean. Il s'appelloit Jean Germain: il étoit né à Dimont proche Joigny Diocèse de Sens. Etant licentié en l'un & l'autre Droit, il avoit été fait Doyen de l'Eglise d'Auxerre & ensuite nommé Evêque de Challon en Bourgogne en 1357, à la priere de la Reine de France dont il étoit le Conseil. Il possédoit cet Evêché, & peut-être sans y résider, lorsqu'à son insçu le Pape Innocent VI. le transféra à Auxerre vers la Saint-Jean. (a) Le Roi Jean au retour de sa détention en Angleterre ayant été en Bourgogne prendre possession de ce Duché qui lui étoit échu par succession, mena avec lui ce Prélat qui étoit de son Conseil privé. (b) Voici en détail la cérémonie de la réception du Prélat.

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

Le Roi ayant dîné à Regennes le Vendredi 17 Décembre se rendit à Auxerre, & parut à l'entrée de la ville avec l'Evêque, tous deux à cheval. Ensuite l'Evêque le dévança, & étant arrivé en habit ordinaire devant l'Eglise Cathédrale, il descendit de cheval, fit sa priere devant l'image de la Sainte Vierge, à côté du petit portail à main droite, puis s'étant retiré à l'écart, il s'habilla pontificalement, & se présenta aussi-tôt à la grande porte qui étoit fermée: Enfin en présence de tous les Chanoines, le Doyen Jean Mercier lui fit prononcer distinctement la formule du serment accoutumé, & lui fit prendre possession de l'Eglise, lui mettant en main une des cordes des cloches que l'on avoit fait descendre en dehors jusques devant le portail; après quoi les portes de l'Eglise furent ouvertes. A l'instant le Roi arriva,

(a) Il promit le 24. Septembre 1361. de payer le droit ordinaire au S. Siége, & même pour Audoin Albert & Jean d'Auxy ses prédécesseurs, qui avoient été en retard. *Ex Reg. Vatic. in libro solutionum Innoc. VI.*

(b) *De secreto Consilio.*

descendit de cheval, fit sa priere devant l'image de la Vierge, & entra ensuite par la grande porte, étant à la gauche de l'Evêque pendant que le Clergé chanta le *Te Deum*. L'Evêque & le Roi arriverent en cet ordre devant le grand-autel où ils firent leur priere. Après le *Te Deum* on chanta une Antienne & un Verset, & l'Evêque récita l'Oraison, à voix haute. Le Doyen d'Auxerre * mit Jean Germain en possession de son Evêché, sans que l'Archidiacre de Sens y parût, ni personne en son nom. Le Comte d'Auxerre & les trois autres Seigneurs qui auroient dû porter le nouvel Evêque sur leurs épaules, & lui jurer fidélité pour leur Baronnie, n'y parurent point non plus : mais de crainte que ces retranchemens de cérémonie, aussi-bien que de la coûtume selon laquelle l'Evêque auroit dû coucher à l'Abbaye de Saint-Germain avant que d'être porté à la Cathédrale, ne lui portassent aucun préjudice ni à ses successeurs, le Roi lui promit des lettres patentes où il seroit marqué que cela avoit été pratiqué ainsi par extraordinaire, à cause de sa présence, & qu'il vouloit que le droit d'un chacun à cette cérémonie fût conservé. Jean Germain ayant été conduire le Roi jusqu'a l'Hôtel où il devoit loger, se retira au Logis Episcopal dans le dessein d'y faire les Ordres le lendemain 18. Décembre, Samedi des Quatre-tems. Mais il ne put faire ce qu'il s'étoit proposé, parce que le Roi étant pressé de partir, il fut obligé d'examiner certaines affaires de la ville & du pays, qu'on vouloit communiquer à ce Prince. Le Roi alla dîner à Saint-Bry, où Evêque l'accompagna. Retourné le soir, il envoya aussitôt à l'Abbaye de Saint-Germain demander la somme à laquelle étoit évalué le droit de gîte & de past. Les Religieux le prierent d'attendre quelque tems, & depuis ils s'accommoderent avec lui. Le même jour un député de l'Archidiacre de Sens arriva à Auxerre avec un Chanoine de la même Eglise, & se plaignit vivement de ce que d'autres que cet Archidiacre avoient mis le nouvel Evêque en possession. On délibéra sur ce qu'il y auroit à faire, & on convint de conserver le droit à l'Archidiacre de Sens. C'est pourquoi dès le Dimanche ce Vicegerent de l'Archidiacre installa notre Evêque dans la chaire de pierre, qui étoit à droite dans le Sanctuaire. Ces deux députés de Sens ayant

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

* Jean Mercier.

ensuite demandé le marc d'or, l'Evêque leur promit de satisfaire quand il seroit éclairci sur ce droit. Huit jours après, Fête de S. Etienne, Jean Germain, régala tout son Clergé, & le lendemain il alla rejoindre le Roi en Bourgogne, où il resta jusqu'à Pâques qui commençoit l'an 1362. Son occupation en Bourgogne fut de vaquer au nom du Roi, au gouvernement de ce Duché avec les autres Magistrats. Il rapporta à son retour les Lettres-patentes que ce Prince avoit promis, touchant la conservation des anciens droits des Evêques d'Auxerre à leur entrée solemnelle. Elles sont dattées de Dijon le 27. Décembre 1361, jour auquel le Prélat ne pouvoit pas encore y être arrivé: ce qui marque l'attention du Roi.

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

Jean Germain revenu dans son Diocèse, fit exactement les Ordres, & s'acquitta de toutes les autres fonctions du ministere Episcopal. Il n'oublia pas le rétablissement des fonds de l'Evêché, l'entretien des vignes & autres biens. Il fit réparer & fortifier les Châteaux dépendans de sa Seigneurie, & mettre en bon état les bâtimens qui lui appartenoient. Il rentra en possession de la Tour de Toucy, moyennant une grosse somme qu'il donna à ceux qui s'en étoient emparés. Il fit pareillement toucher quatre vingt écus d'or à ceux qui occupoient le Château de Villechaul, & en redevint le Maître. Il s'étoit retiré dans ce Château vers la fin de l'Eté, pour éviter la peste qui régnoit du côté d'Auxerre. Ses précautions furent inutiles: bien-tôt une tumeur sous les aixelles le mit en grand danger; ayant reçu les derniers Sacremens, il y mourut le 7. Septembre 1362. Son corps fut apporté à Auxerre, & enterré avec les honneurs accoutumés, à côté droit du chœur de la Cathédrale proche les stalles. Son testament ne portoit que dix livres de rente, pour la fondation de son Anniversaire dans cette Eglise. Dans l'espace d'un an ou environ qu'il fut Evêque, dix Canonicats de la Cathédrale vaquerent; il les conféra tous à de bons Ecclésiastiques d'Auxerre ou de Sens. Ceux qui prirent autrefois la peine de transcrire son Epitaphe, avant que sa tombe eut été brisée, y ont lû ce qui suit: *Hic jacet venerandæ recordationis & vitæ laudabilis bonæ memoriæ Reverendus in Christo Pater & Dominus, D. Johannes Germani de Dimone-Regis Senonensis*

Diœcesis, qui disponente divinâ clementiâ Cabilonensis ac demum hujus Autissiodorensis Ecclesiæ Præsul fuit : Vir exactæ prudentiæ & bonitatis, hujusque juris Doctor eximius, Illustrissimorum Regum Franciæ Johannis & Caroli consiliarius fidelissimus : Qui obiit anno Domini M. CCC. LXII. die XV. Octobris. Anima ejus requiescat in pace. Amen. Cette inscription fut faite plusieurs années après la mort de ce Prélat, & sous le régne de Charles cinquiéme. C'est pourquoi il faut se défier de la datte du jour de sa mort qui y est marquée, & s'en rapporter plutôt au Chanoine, qui ayant le Nécrologe sous les yeux a écrit la vie du Prélat

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

De Pierre Aymon soixante dix-neuviéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1362. jusqu'en 1373.

NOus voilà arrivés au dernier des Evêques d'Auxerre, dont la vie fut écrite en abregé sur la fin du regne de Charles cinquiéme. L'auteur qui est contemporain, auroit pu s'expliquer plus au long. Je tacherai d'y suppléer en produisant ce qu'on trouve ailleurs sur cet Evêque.

Il tiroit son origine d'une noble maison d'Aigueperse en Auvergne, appellée des Roches des Cosins; il étoit neveu d'Etienne Aldebrand Archevêque de Toulouse. Il fut élevé à la Cour d'Avignon où l'amitié des Cardinaux, & même des Papes lui fut bien-tôt acquise. Etant Docteur en droit civil, & Soudiacre d'Office d'Urbain V qui venoit d'être élû au mois de Septembre 1362. il fut destiné pour l'Evêché d'Auxerre: C'est le premier Prélat que ce Pape ait nommé. Quoique cette nomination soit marquée vers la Fête de la Toussaint, on doute qu'elle ait été faite si-tôt, vû les lettres du Roi Jean données à Paris le 30. Octobre 1362, qui permettent aux Chanoines d'Auxerre de se choisir un Evêque. Le Chapitre en conséquence s'assembla le 3. Novembre, & conclut de ne procéder à l'élection que le 24 (ou le 28) du même mois, & de le notifier aux treize Chanoines absens. Le 13. Mars suivant que cet Evêque fit son entrée s'accorde facilement avec ce délai, on comptoit encore en France 1362. Cette époque fut marquée dans l'ancien Epistolier

de la Cathédrale. (*a*) Ce Prélat peu curieux des anciennes coûtumes, n'exigea point à son entrée les solemnités ordinaires. Les feudataires de l'Eglise d'Auxerre ne le porterent point. De ceux qui devoient y assister, le Comte d'Auxerre s'y trouva seul : l'Archidiacre de Sens ne parut point à sa prise de possession ni personne en son nom. Des lettres qu'il obtint du Roi le 10. Septembre 1362, pour justifier sa conduite, portent expressément que l'Evêque pouvoit faire son entrée solemnelle sans convoquer ses Vassaux. Il préta cependant serment de fidélité à l'Eglise de Sens le 7. Juillet 1367. & au lieu de présenter à cette Eglise une chape de soie, il donna seulement de l'étoffe : Quoique tissue d'or & de soie, le Chapitre ne l'accepta qu'après quelques délais. Nonobstant de telles circonstances, il étoit selon l'auteur de sa Vie *honorabilis & ceremonialis in factis suis*. L'Historien paroît plus véridique, lorsqu'il ajoûte que ce Prélat étoit affable envers tous ceux qui le venoient voir, pourvu qu'ils n'eussent point à lui parler des affaires qui le regardoient.

Depuis l'an 1362. jusqu'en 1375.

Inventaire de titres trouvé à

Archiv. Senon.

Son Eglise spoliée par les Anglois avoit besoin d'ornemens : il lui fit présent d'un drap d'or qui servit à orner aux grandes Fêtes le dessus de l'autel devant les cierges. Ne voulant pas que ni le Pénitencier, ni les Batonniers perdissent le peu de revenu qui leur étoit assigné sur l'Eglise Paroissiale de Berry destituée alors de Curé & d'habitans, (*b*) il leur permit de faire valoir par leurs mains, & de recueillir les fruits des héritages appartenans à cette Eglise, pour remplacer les petites rentes annuelles qui leur étoient dues. Sa permission est du 21. Février 1366. Il assura aussi aux Chanoines en 1370 la donation que Jean d'Auxy l'un de ses prédécesseurs leur avoit faite de cinq arpens de bois dans la forêt *de Roncellis*. Son Historien remarque comme une nouveauté l'obligation où furent les Chanoines de plaider contre lui. Selon cet écrivain cela n'étoit point encore arrivé : Jamais les contestations des Chanoines avec ses pré-

Les Batoniers sont à Auxerre ce qu'on appelle ailleurs les Bedeaux ou les Marguiliers Laïcs.

Tit. dat. Autiss. sign. Viandi.

(*a*) Je trouve dans le Registre des payemens envers le S. Siége qu'il promit le 15. Novembre 1362 de son acquitter pour lui en particulier, & le .. du même mois il promit d'acquitter ce que devoient à ce sujet ses prédécesseurs, Jean Auxois Jean Germain Ithier de Jarousse & Audouin Albert. *Reg. Vatic.*

(*b*) Il y avoit dix livres pour le Pénitencier, & douze pour les Batonniers. M. le Venier Pénitentier au dernier siécle avoit le titre.

Depuis l'an 1362. jusqu'en 1373.

décesseurs n'avoient été poussées jusqu'à la plaidoirie. On y vint à l'égard de Pierre Aymon, parce qu'il cessa de payer des redevances annuelles en argent & en espéce, (a) que les Evêques doivent au Chapitre. Cependant sur l'avis de personnes sages & prudentes, il se désista : cet Evêque aima les Chanoines tant en général qu'en particulier, & sans le malheur des tems, il auroit volontiers fini les bâtimens de l'Eglise Cathédrale. La reconnoissance qu'il donna des debtes annuelles de l'Evêque envers le Chapitre, est du 2 Avril 1365. Jean Mercier Doyen & Pierre d'Auxy, Chantre y sont nommés ; & depuis ce tems les articles ont passé dans la collection des Statuts qui fut faite vers la fin du même siécle.

V. Preuves.

La guerre l'obligea de mettre de bonnes gardes dans ses Châteaux de Regennes & de Villechaul, de faire reparer sa maison Episcopale d'Auxerre & celle de Paris, endommagées pendant les troubles précédens. Le Comte d'Auxerre ayant bâti sur le bout du Pont d'Auxerre, qui regarde Saint-Gervais, notre Evêque l'attaqua, & le poursuivit. Des Lettres du Roi en 1363. constatent le droit de l'Evêque sur ce lieu ; elles déclarent en particulier que la tour élevée en forme de Donjon vers le bout du Pont est dans la censive Episcopale, & que le Comte ne peut rien construire ni élever de nouveau en cet endroit sans permission. On n'a peut-être pas fait attention à ce titre en 1730, lorsqu'on a laissé démolir ce Donjon. Le Comte de Joigny possédoit dans le territoire de la Chatellenie de Varzy une forteresse appellée Bequerel, qui de tout tems avoit porté ombrage aux Evêques d'Auxerre. On croit qu'après avoir été abbattue en partie dans le siécle précédent, elle avoit été réparée à l'occasion des courses des Anglois. Pierre Aymon présenta requête là-dessus à Charles cinquiéme, & il en obtint en 1364 des lettres qui permettoient une démolition entiere. Cet Evêque fut également attentif sur les devoirs de foi & hommage, & sur les profits qui arrivent aux mutations des fiefs. L'acte de foi & hommage rendu par de Gui de Frelois Seigneurs de Molins, est parvenu jusqu'à nous. Ce Chevalier vint trouver l'Evêque à Paris, dans la maison appartenante à l'Evêché d'Auxerre : il se présenta pour se déclarer

Archiv. Episc.

Il est représenté dans la Cosmographie de Belleforêt, aussi-bien que le Dôme de S. Julien, & le beau clocher de N. D. Ladhors qui ne subsiste plus.

Cartul. Episc.

(a) Vin, gateau, cire.

son

son homme & son féal, à cause de la ville & Châtellenie du Château Censoir, & ses dépendances. Pierre Aymon le reçut à foi & hommage. Le Chevalier tenoit alors les mains jointes comme un Vassal devant son Seigneur, il reçut ensuite le baiser de paix & promit un dénombrement. L'acte est du 7. Juillet 1364. Jean des Granges Chevalier, Louis Balbet Archidiacre de Puisaye en l'Eglise d'Auxerre, Adam de Chanteprime Licentié ès Loix, & deux Conseillers du Roi, sçavoir Jean Roussel Doyen d'Avranches & Jean Curiat y furent présents. Du tems de cet Evêque le Roi acheta le Comté d'Auxerre de Jean de Challon, vers la fin de l'an 1370. Charles V composa avec l'Evêque sur le quint-denier de la vente, & sur le requint à lui dûbs selon la coutume du pays. La promesse de trois mille livres dont on convint, fut redigée par écrit, le Prélat s'en contentant *pour révérence du Roi*. Cela fut conclu à Melun le 18 Juillet 1371. Quelques-uns ont cru, que l'Evêque fâché de cette vente, n'osa en témoigner publiquement son chagrin, ni même demander d'homme vivant & mourant. Le droit qu'ont les Evêques d'Auxerre de loger dans l'Abbaye de Saint-Germain à leur nouvelle réception, avoit été modifié. Au lieu de six jours, ils ne pouvoient plus y demeurer qu'un jour entier, ou bien l'Abbé devoit leur payer un marc d'argent ; l'alternative étoit au choix de l'Evêque. Pierre Aymon en fit passer reconnoissance par l'Abbé, & le Couvent en 1365. le Mardi devant l'Ascension & reclama ainsi contre le réglement du Pape Urbain V. qui voulant favoriser ce Monastere dont il avoit été Abbé, avoit à la sollicitation d'Etienne de Varennes son successeur supprimé ce droit d'hospice. Le Pape de son côté fit un présent qui put déplaire à notre Evêque. Il céda en pur don à l'Abbaye de Saint-Germain trois mille cinq cens florins dont ce Prélat étoit redevable envers la Chambre Apostolique. Le prêt que les Religieux de cette Abbaye avoient fait de leur argenterie, pour sauver la ville du pillage des Anglois, engagea l'Evêque de se trouver au Chapitre de ce Monastere le seiziéme d'Août 1366, lorsqu'un Sergent d'armes du Roi de France y rapporta les Reliquaires avec les obligations des Bourgeois d'Auxerre, & la quittance de Robert Kanole Capitaine Anglois : L'acte de

Depuis l'an 1362. jusqu'en 1373.

Cartul. Ep. Autiss.

Viole in Steph. de Varennis.

Vie de S. Germ. par Viole p. 202.

Depuis l'an 1362. jusqu'en 1373.

cette restitution étant dressé, Pierre Aymon fit porter les Reliques, & les vases sacrés sur le grand autel. Sous son Episcopat il n'y eut de nouvel établissement, que la fondation de la Chapelle de S. André, dans l'Eglise Paroissiale de Colanges les Vineuses. Droin Rousseau, & Marguerite Chevalier sa femme, firent cette fondation: Pierre Aymon l'approuva & confirma à Paris le 12. Mars 1371. (a)

Ex tit. ms. sign. Chesnel.

Les fréquentes ambassades qui lui furent confiées, & dont quelquefois il s'acquitta seul & sans associé, l'éloignerent souvent du Diocèse. Son Historien en général le dit envoyé avec caractere d'Ambassadeur vers le Pape & l'Empereur, vers les Rois d'Angleterre & d'Hongrie. Nous voyons qu'en 1364. 29. Décembre le Roi & le Duc de Bourgogne l'envoyerent vers l'Empereur avec Eudes de Grancey Seigneur de Pierre-pont. En 1368 il alla trouver le Comte de Flandre pour des négotiations secretes. Quelques Seigneurs lui furent associés : l'année suivante il retourna avec Gaucher de Chastillon & Everard de Corbie, pour conclure à Gand le mariage de Marguerite de Flandre, & de Philippe Duç de Bourgogne. Pendant l'été de 1371 Charles cinquiéme l'envoya en Arragon, pour accompagner Jeanne de France sa tante, & y régler des affaires qui regardoient le bien du Royaume. Il assista à l'hommage que le Duc de Bretagne Jean IV. rendit au Roi le 13. Décembre 1364. Il est nommé comme témoin avec Lambert Evêque de Spire, & Gerlac Archevêque de Mayence dans une Charte de l'Empereur Charles IV. du 6. Janvier 1366. Après ces honorables commissions, on ne sera pas surpris de lire son nom dans les Registres du Parlement aux années 1366 & 1369. En 1367. il fut Commissaire du Clergé à la levée d'une decime de deux ans accordée au Roi, pour les nécessités de l'Etat. Cette derniere circonstance se tire d'un acte qu'il expédia le 3. Septembre, en faveur de l'Abbaye de Pontigny. Les Religieux de Saint-Allire de Clermont le choisirent le 2. Mai 1366. pour les accorder sur des difficultés nées parmi eux. On voit dans leurs Archives des preuves de ses bienfaits. Outre une somme de sept cens écus, il leur céda la Seigneurie des Roches des Cosins,

Compte de la Chambre des Comptes de Paris.

Quittance de lui des 24. Fév. & 20. Mars 1368.

Annales de France.

Ordre du Roi à la Cour des Aides du 27. Juin.

Hist. de Paris p. 637.

Viole.

Mém. de Dom Jacq. Boyer.

(a) Cet Evêque accorda en 1370. le 17. Avril l'Abbesse de Crisenon avec sa Prieure, qui étoient en difficulté sur des rentes. *Tabul. Crisennon.*

à condition de célébrer des Messes dans la Chapelle de Saint-Jacques, où son oncle Etienne Aldebrand Archevêque de Toulouse étoit inhumé. Ses différentes négociations auprès des Princes, & ses rélations avec plusieurs Cardinaux dont il avoit été compagnon d'études, faisoient présumer qu'il seroit Cardinal : Devenu étique & languissant, il mourut à Auxerre dans sa maison Episcopale, le second Septembre 1372. Il avoit été compris dans l'Arrêt du Parlement, rendu six mois auparavant à l'instance de Pierre de Cugnieres Avoçat Général contre six Evêques, au sujet de la jurisdiction Ecclésiastique sur les biens temporels. Il fut enterré dans le chœur de la Cathédrale, au côté gauche entre les stalles & la tombe de Jean d'Auxy, près celle de Gui de Mello. Son legs de 300. francs d'or pour son Anniversaire, n'étoit pas encore payé en 1413. le Chapitre de la Cathédrale fut contraint de le reclamer en justice. L'Abbaye de S. Allire de Clermont qu'il avoit favorisé, se trouva également obligée de plaider contre Robert Aymé Damoiseau d'Aiguesperse son neveu, qui prétendoit retenir la Seigneurie des Roches. Il en vint à bout par transaction passée le 24 Mars 1381. Les Religieux de S. Allire abandonnérent cette Terre, à condition que lui & ses successeurs Seigneurs de Roches payeroient au Monastere la rente annuelle de quarante septiers de froment : Cela fut souvent reconnu depuis, pour le maintien de la fondation.

Depuis l'an 1362 jusqu'en 1373.

Louvet. Hist. de Beauvoisis c. 7. p. 247.

Regist. Capit. 22. Junii 1413. & 1413. in vij sess. Cap. gen. Maii.

Ex Schedis Jac. Boyer. Benedict.





MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

QUATRIE'ME PARTIE.

Qui renferme les actions d'onze Prélats, qui ont gouverné l'Eglise d'Auxerre, depuis l'an 1373. jusqu'en 1513.

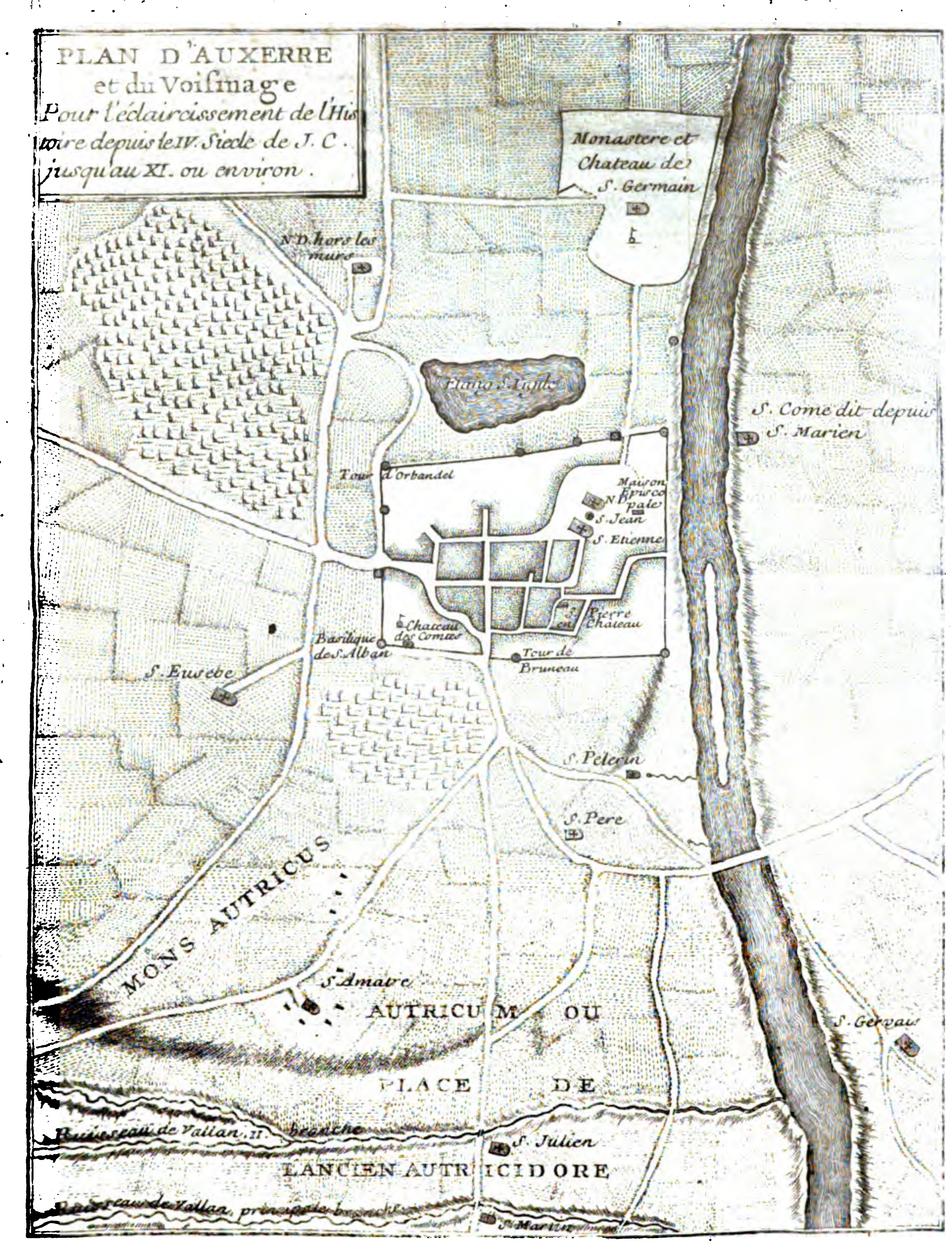
CHAPITRE I.

De Nicolas d'Arcies, quatre vingtiéme Evêque d'Auxerre

Depuis l'an 1373. jusqu'en 1376.



E Prélat, par lequel commence cette continuation de l'Histoire des Evêques d'Auxerre, eut une attention singuliere à faire rediger par écrit tout ce qu'on pourroit trouver d'interessant sur ceux qui l'avoient précédé depuis quatre vingt dix ans; il ne se trouva cependant personnes après sa mort qui écrivit sa vie, ni celle des autres


PLAN D'AUXERRE
et du Voisinage
Pour l'éclaircissement de l'Histoire depuis le IV. Siecle de J.C. jusqu'au XI. ou environ.
Monastere et Chateau de S. Germain
N.D. hors les murs
Etang S. Lupe
S. Come dit depuis S. Marien
Tour d'Orbandel
Maison Episcopale
N.D.
S. Jean
S. Etienne
Pierre Chateau
Chateau des Comtes
Basilique de S. Alban
Tour de Bruneau
S. Eusebe
S. Pelerin
S. Pere
MONS AUTRICUS
S. Amatre
AUTRICUM OU
PLACE DE
L'ANCIEN AUTRICIDORE
S. Gervais
S. Julien
S. Martin

Evêques qui l'ont ſuivi durant tout le ſiécle d'après. J'ai donc été obligé de chercher dans les Archives de l'Evêché, dans celles des Chapitres & Monaſteres, auſſi-bien que dans les titres du Tréſor Royal & de la Chambre des Comptes de Paris. De là j'ai tiré des matériaux pour la quatriéme partie de cette Hiſtoire, où malgré la ſtérilité des anciens monumens, on ne laiſſera pas de remarquer ſuffiſamment le caractere des Prélats qui ont gouverné l'Egliſe d'Auxerre.

Depuis l'an 1373. juſqu'en 1376.

Nicolas d'Arcies n'étoit pas né dans le Diocèſe, & n'y avoit eu aucune liaiſon de parenté. Quelques modernes l'ont cru de la famille des Seigneurs d'Arſy ſur Cure dont a été un Evêque d'Autun au treiziéme ſiécle, & un de Laon vers le milieu du ſiécle ſuivant lequel mourut Archevêque de Reims. Ils l'ont avancé ſans preuve, & le teſtament de l'Evêque de Laon fait voir qu'ils ſe trompent. Il eſt certain que c'eſt d'un lieu appellé Arcies & non Arcy, que Nicolas Evêque d'Auxerre tiroit ſon nom & ſon origine: & il y a toute apparence que c'eſt d'Arcies ſur Aube Diocèſe de Troyes. Aucun titre ancien ne la ſurnommé *de Arciaco* ou *Arſiaco*; & il a toujours été dénommé par le ſurnom *de Arceiis* ou bien *de Arceis*, ce qui convient parfaitement à Arcies ſur Aube.

Il fut d'abord Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe de Troyes : en même tems il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris. Il poſſédoit ces bénéfices lorſque le Pape Gregoire XI. le promut à l'Evêché d'Auxerre trois mois après la mort de Pierre Aymon, c'eſt-à-dire, en Advent 1372. (*a*) Il eſt néceſſaire de reformer ſur les actes authentiques qui nous reſtent la date du continuateur de l'Hiſtoire de nos Evêques, qui porte 1373. dans l'imprimé du Pere Labbe. Deux commiſſions données de la part des Barons pour aſſiſter à ſon entrée dans Auxerre, ſuppoſent qu'il leur avoit fait ſçavoir ſa nomination à l'Evêché, & le jour qu'il prendroit poſſeſſion. Dans l'une, Ioland de Flandres fait commandement à ſon cher & bien amé Arnoul de Châteauneuf Chevalier d'aſſiſter de ſa part à l'entrée de cet Evêque. Cet acte eſt daté de la Tour du Temple à Paris le 24. Juillet 1373. en préſence de Jean Moron ou Moton Cha-

Inventaire du Château de Toucy.

(*a*) Sa promeſſe du droit Apoſtolique eſt du 22. Décembre 1373. *Reg. Vat.*

Dépuis l'an 1373. jusqu'en 1376.

noine d'Auxerre, & de Jean le Moine Sergent d'armes du Roi. L'autre commiſſion donnée le huitiéme Juin précédent, eſt un ſemblable ordre de la part de la Comteſſe de Nevers, en tant que Baronne de Donzy à Jean de Norry Chevalier. La même année les deux Comteſſes ordonnent que l'hommage lui ſoit rendu pour ce qu'elle poſſédent relevant de l'Evêché d'Auxerre, & la Comteſſe de Bar promet de rendre la Tour de Toucy à l'Evêque & à ſes gens, toutes les fois qu'ils viendront à Toucy. Cela eſt encore confirmé par des lettres du Roi Charles cinquiéme données à Paris le 7. Juin 1373, qui portent, que ſa couſine la Comteſſe de Bar nonobſtant la ſaiſie faite ſur la Terre de Toucy & autres Seigneuries qu'elle a en Puiſaye, pourra faire hommage à ſon Conſeiller l'Evêque d'Auxerre. Deux autres actes à peu près du même tems concourent encore à lever toute difficulté. Le premier expédié à Vincennes le 1. Juillet, eſt une commiſſion que le Roi adreſſe à Etienne de Chanteloup Seigneur de Villefergeau, pour porter en ſon nom le nouvel Evêque; l'autre eſt une preſtation de foi & hommage, par Bureau de la Riviere au nom du Roi pour le Comté d'Auxerre. Toutes ces actes ne peuvent s'accorder avec l'époque qui différeroit la nomination de Nicolas au tems de l'Advent 1373; au contraire ils conviennent avec l'opinion de ceux qui penſent qu'il ne fit ſon entrée à Auxerre, que long-tems après cette nomination, ſçavoir en Septembre 1373. Quelques écrivains même atteſtent qu'il gouverna le Diocèſe d'Auxerre dès la fin de l'an 1372, pour preuve ils citent des lettres de ſon frere Pierre d'Arcies, qui en qualité de Vicaire Général inſtitua Pierre Marchand Auxerrois Capitaine de Varzy.

Inventaire du Château de Varzy.

Inventaire de Varzy.

Viole.

Des Mémoires dreſſez du tems de ſon entrée, marquent qu'Etienne Seigneur de Villefergeau, & Bureau de la Riviere le porterent en cette cérémonie. On y lit pareillement qu'il refuſa de payer à Nicolas de Verres Archidiacre de Sens le droit accoutumé, & que pour cette raiſon l'Archidiacre l'adjourna à la Cour de Gregoire XI. Il ne fit la Fête ou le repas de ſon premier avénement que le 3. Juin 1375, jour auquel les habitans lui préſenterent une queue de vin de pinot; & à Noël de la même année, il reçut ſur les deniers dûs au Roi par la ville pour les foüages, ce que ce

Comptes de la Ville.

Prince lui avoit donné à prendre. L'ordre que cet Evêque donna de rédiger par écrit les actions des seize Prélats, ses prédécesseurs immédiats paroît avoir été un des premiers effets de son attention. Regennes étant le Château où il se plut davantage, il fut plus à portée de connoître la situation où se trouvoient les Chanoines d'Appoigny. Voulant les favoriser, il les exempta de payer la dixme des terres & vignes qu'ils possédoient où qu'ils faisoient valoir par leurs mains; il se contenta qu'ils payassent seulement le vingtiéme des héritages qu'ils donnoient à cultiver. On a vû parmi les titres de cette petite Collégiale des Lettres qu'il fit expédier là-dessus à Regennes le 9. Mars 1373. L'année suivante il acquit à Sacy un domaine considérable, qui appartenoit à Jean de Beaulieu Citoyen d'Auxerre. Il est certain qu'en 1375. le 3. Décembre il fit condamner par Sentence des Requêtes à Paris un particulier, qui avoit osé enlever du poisson pour dix francs d'or, dans la riviere d'Yonne au-dessous de son Palais Episcopal. Dès le mois d'Octobre 1374. Charles V ordonna que s'il décédoit avant que son fils eut atteint l'âge de quatorze ans, la Reine en eût la tutelle, il ajoûta qu'elle prendroit l'avis de six Evêques: du nombre de ces Prélats est l'Evêque d'Auxerre. Aussi étoit-il présent au lit de justice où cette Ordonnance fut lue, & assista ensuite au Parlement le vingtiéme Mai à la publication de l'Edit, qui fixoit la Majorité des Rois à l'âge de quatorze ans. En Septembre la même année il fut fait Président Clerc de la Chambre des Comptes en place de Jean Dangerant & au mois de Février suivant, auquel on comptoit à Rome 1376, le Roi lui écrivit de Paris, pour sçavoir ce qu'il pensoit touchant la Fête de la Présentation de la Sainte Vierge. On croit que ce fut ce Prélat qui permit de célébrer cette Fête dans son Diocèse, sans en faire un précepte. Il mourut à Paris le 24. Septembre suivant; & son corps ayant été apporté à Auxerre y fut inhumé dans le côté gauche du chœur de la Cathédrale où il avoit fondé son Anniversaire, moyennant dix livres de rente à prendre sur ce qu'il avoit acquis à Sacy. (*a*) On le trouve aussi fondé dans la Cathédrale de Troyes, & peut-être fut-ce par les

Depuis l'an 1373. jusqu'en 176.

Tabul. Capit. Aponiac.

Titres du tems de ses successeurs.

Cartul. Ep. in fine.

Traité de la Majorité des Rois, p. 544.

Ibid. p. 225.

Mémorial de la ch. des Comptes fol. 162.

(*a*) On cite un Arrêt du Parlement du 21 Mars 1379 dans lequel Nicolas d'Arcies est qualifié Chancelier du Duc d'Orleans, *Hist. d'Auvergne Baluz. p. 162.*

soins de son frere Pierre d'Arcies, qui après avoir été son Vicaire Général fut élû Evêque de Troyes en 1377.

Depuis l'an 1373. jusqu'en 1376.

De son tems, la charte de la Régale accordée à l'Eglise d'Auxerre, par le Roi Philippe Auguste fut tirée des Registres de la Chambre des Comptes, & de nouveau insérée dans les Lettres de confirmation, qu'en donna à Paris le Roi Charles V. au mois de Septembre 1375. dans ces termes exprès : *Et ut præmissa perpetuâ stabilitate firmentur*. Je n'ai trouvé qu'un Statut notable fait par le Chapitre d'Auxerre sous son Pontificat. Il ordonne de sonner plus long-tems qu'on ne faisoit les Offices de Prime & de None, sçavoir le premier, jusqu'à l'Elévation de la derniere Messe de Notre-Dame de la Cité, & None jusqu'à la septiéme Leçon des Anniversaires de la même Eglise. Ce Statut nous apprend avec quelle exactitude on célébroit alors l'Office dans cette Collégiale, il est des Chapitres généraux de Ste Luce 1373.

Collect. vet. Statut.

CHAPITRE II.

De Guillaume d'Etouteville, quatre vingt-uniéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1376. jusqu'en 1382.

GUillaume d'Etouteville ennuyé de rester dans un pays exposé à des guerres continuelles, & nouvellement ruiné par les Anglois & Navarrois, se fit transférer bien-tôt d'Evreux à Auxerre. On ne connoit point enquel tems il prit possession de l'Evêché (a) Il est sur qu'il ne différa pas un an entier, puisque dès le mois de Juillet 1377. le siége étoit rempli, & l'Evêque d'Auxerre présent à Paris. Ce Prélat étoit d'une très-noble famille de Normandie, qui a produit de grands hommes. Mais on ne voit pas qu'il ait pris beaucoup à cœur la conduite de l'Eglise d'Auxerre. Etant à Paris vers les commencemens de son Episcopat, il officia à la Fête de S. Louis dans le Collége de Navarre l'an

Hist. domus Nav. de Launoy.

(a) Il passa reconnoissance pour le droit Apostolique du par son prédécesseur le 2. Mars 1377.

1376. Il aſſiſta auſſi quelquefois au Conſeil. Il eſt nommé comme préſent à celui du 4. Juillet 1377. Quatre jours après Bureau de la Riviere Chambellan de Charles V. rendit hommage à l'Evêque pour le Comté d'Auxerre au nom de ce Prince. L'hommage pour la Baronnie de Donzy ne fut pas rendu ſi promptement, parce que Marguerite Comteſſe de Flandres demanda du délai. Guillaume d'Etouteville étant encore à la Cour durant la même année officia aux funérailles de Bertrand du Gueſclin Connétable de France à Saint-Denis en préſence du Roi. Quelques actes prouvent ſa réſidence à Auxerre les deux années ſuivantes.

Depuis l'an 1376. juſqu'en 1382.

Lettres écrites de S. Omer 21. Dec. 1380.

La ſeconde & la troiſiéme année de ſon Epiſcopat, s'étoient faites dans le Diocèſe quelques fondations auxquelles ſans doute il prit part. Jean Mercier Doyen de la Cathédrale y avoit fondé en 1378 une Chapelle dans la nef, ſous le titre de Sainte Catherine; en 1379 Philippe de Sainte-Croix Evêque de Mâcon, Seigneur de Colanges-les-Vineuſes avoit établi un Hôpital dans ce même lieu de Colanges. Guillaume d'Etouteville fut prié en 1380 avec le grand Archidiacre & autres, d'aller à Paris pour ſoulager les habitans d'Auxerre ſurchargez de gens d'armes. Mais l'affaire la plus conſidérable ou ſon nom paroiſſe dans le Diocèſe d'Auxerre regarde la création de quatre Sémiprébendés ou Chanoines Tortriers dans la Cathédrale en 1381. Le Doyen Jean, & le Chapitre avoient repréſenté au Pape, que les huit anciens Tortriers ne ſuffiſoient pas pour porter les charges des Chanoines, & aſſiſter à tout l'Office Canonial, que l'un ſouvent obligé de célébrer la Grand'-Meſſe, l'autre de faire choriſte, quelques-uns étant malades, il en reſtoit peu pour ſoulager le chœur, ils ſupplioient le Souverain Pontife de leur donner pouvoir de créer quatre nouvelles ſémiprébendes, & d'y employer le revenu des deux premiers Canonicats qui viendroient à vaquer. Clément VII accorda la demande & enjoignit même de procéder à cette création, ſans la permiſſion de l'Evêque. Un Chanoine appellé Hugues Blandin ou Hugues de la Roche, étant mort ſur la fin du mois d'Août 1381, les Chanoines de la Cathédrale aſſemblés à l'iſſue de ſon enterrement, élurent unanimement Robert Motet cidevant *Chorier* de l'Egliſe, pour jouir d'une moitié de cette prébende; l'inſti-

Caput Urbis.

J'ai copie de tous ces actes : leur longueur m'a empêché de les inſérer dans les Preuves.

Chorarius.

Depuis l'an 1376. jusqu'en 1382.

tuerent Sémiprébendé, & le firent installer dans le choeur. Ils en dresserent l'acte, & se regardans comme exécuteurs des ordres Apostoliques, ils enjoignirent à l'Abbé de Saint-Pere, au Prieur de Saint-Eusebe, & au Chantre de Notre-Dame de la Cité de notifier le tout à l'Evêque, & de lui déclarer qu'ils ne recevroient aucun titulaire à la prébende vacante par la mort de Hugues Blandin. Guillaume d'Etoûteville se plaignit à Avignon de l'entreprise faite sur ses droits, & déclara qu'injustement on le privoit de la collation des deux prébendes de son Eglise. Le Pape sans détruire ce que le Chapitre d'Auxerre avoit fait, ordonna par une Bulle du 28 Septembre, que l'Evêque conféreroit dans la suite les quatre sémiprébendes, à des sujets contre lesquels le Chapitre n'auroit rien à opposer, & qui auroient les qualités déja réquises dans les anciens sémiprébendés. Soit que l'Evêque se flattât que le Chapitre destitueroit le nouveau Sémiprébendé, ou qu'il fut pressé par les sollicitations de son Garde-scel ou Secretaire, il lui conféra la prébende de Hugues Blandin. Cet Officier nommé Raoul Aubery se présenta en Chapitre avec ses provisions le 3. Octobre : mais les Chanoines lui témoignerent que quelque joie qu'il pussent ressentir de l'avoir pour confrere, ils ne pouvoient l'admettre, parce que la prébende étoit remplie déja en partie, par Robert Motet : l'on croit que la chose en resta là. Quoiqu'il en soit, le Prélat Guillaume vivoit en bonne intelligence avec le Chapitre l'année suivante 1382, puisque se disposant à affranchir les habitans de Charbuy, il ne voulut accorder cette grace, que de l'avis & du conseil des Chanoines de la Cathédrale, & qu'il fit mettre expressément le sceau du Chapitre à la fin de cet acte le 8. Juin 1382. Mais il ne fut pas plus porté que son prédécesseur à augmenter l'étendue du Ressort du Bailliage d'Auxerre ; au contraire il obtint du Roi que l'Evêque d'Auxerre continueroit à ressortir à Villeneuve le Roi, aussi-bien que les habitans de toutes les terres Episcopales.

Je n'en ai qu'une copie dont le françois m'a paru recent.

Depuis l'an 1382 on ne trouve plus d'actes ou Guillaume d'Etouteville paroisse comme Evêque d'Auxerre, ainsi il y a apparance que vers l'an 1383 il fut transféré à Lisieux ; il gouverna cette Eglise durant un long espace d'années, n'oubliant pas cependant celle d'Auxerre où il voulut qu'on

priât Dieu pour lui. Il donna au Chapitre une somme de deux cent livres dont on acheta des fonds: & la rente qui en revenoit, servit à l'honoraire d'une Messe du Saint-Esprit qu'on chantoit encore à son intention plus de vingt ans après sa sortie.

Depuis l'an 1376. jusqu'en 1382.

Regist. Capit. 1401.

CHAPITRE II.

De Ferric Cassinel, quatre vingt-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

L'Alliance qui étoit entre la famille d'Etouteville & celle de Cassinel, put contribuer à faire succéder à Guillaume d'Etouteville Ferric Cassinel auparavant Evêque de Lodéve. Il étoit second fils de François Cassinel Sergent d'armes du Roi Jean, dont le frere aîné nommé Guillaume Seigneur de Pompone proche Paris, Sergent d'armes de Charles V, avoit épousé Isabeau de Châtillon Veuve de Matthieu Seigneur de Roye, proche parent de Guillaume d'Etouteville. Cette famille de Cassinel originaire d'Italie, sortoit d'un Jean Cassinel dont un fils servit le Roi Philippe le Bel, qui le fit Chevalier de son ordre, & Chastelain de Calargues en Languedoc. Il y a apparence que la branche dont descendoit immédiatement notre Evêque, étoit établie à Paris, parce que son pere & ses plus proche parens y ont été inhumés dans l'Eglise de Ste Catherine du Val-des Ecoliers.

Ex Testam. Bertrandi Cassinel.

Ferric avoit d'abord été Archidiacre de Vexin dans l'Eglise de Rouen & Secretaire du Roi. Il n'avoit encore que ces deux qualités en 1371, (*a*) lorsqu'il assista avec Gerard de Montaigu, à une assemblée où son frere Guillaume fut élû curateur de Marguerite, fille de Robert Guy Chevalier. Mais en devenant Evêque de Lodéve, il commença à jouir d'une partie de la Seigneurie de Calargues,

V. Les preuves, *ad an.* 1397.

(*a*) Le Greffier des Regiftres du Parlement de l'an 1368. au 8. Août a écrit ce qui suit. *Jallai au Clos Brunel au commencement de Maître Ferric Cassinel, jadis mon compagnon, qui à ce jour fut fait Docteur en Decret.*

donnée à ses ancêtres. Charles VI. qui fut le promoteur de sa translation à Auxerre, le chérit tellement, qu'il le retint presque toujours à sa Cour. Il n'est parvenu jusqu'à nous aucune des circonstances de son entrée, ni aucun acte de foi & hommage dont les autres Prélats ses prédécesseurs étoient si jaloux. L'on pourroit même dire en très peu de mots tout ce que l'on sçait de la part qu'il prit aux affaires de son Diocèse.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Son frere Bertrand étoit Chantre de la Cathédrale, soit par résignation de Denis Lopin, soit par l'élection du Chapitre, lorsqu'il le gratifia d'un petit bénéfice de son Diocèse, qui fut sujet par la suite à de grandes contestations. C'étoit la Maîtrise de la Maladerie de Toucy. Il la conféra à Bertrand contre les prétentions de la Comtesse de Bar, Dame en partie de cette petite ville. Ayant trouvé dans sa Cathédrale l'usage de porter une aumuce noire, il eut recours au Pape Clement VII à Avignon, pour autoriser le changement qu'il projettoit de concert avec le Chapitre : le Pape qui étoit bien aise d'étendre son autorité, lui accorda pour lui & pour ses Chanoines seulement, de pouvoir changer l'aumuce noire en aumuce grise. Les Moines de Bourads s'adresserent à lui environ le même tems, pour des Lettres d'amortissement, au sujet d'un domaine qu'ils avoient à Varzy sur son territoire, & ils en eurent pleine satisfaction. Les Chanoines-Réguliers de Saint-Eusebe, assurés que leur Eglise quoique bâtie déja depuis plus d'un siécle, n'avoit point été dédiée solemnellement, le priérent d'en faire la Dédicace : il en fit la cérémonie le douziéme Juin de l'an 1384. (a) Les Chanoines de la Collégiale de Saint-Laurent de Cône, étant en difficulté avec le Chantre premiere Dignité de ce Chapitre obtinrent de lui un réglement à l'amiable le Jeudi après la Toussaint 1385, qui confirma les Statuts qu'avoit fait Gui de Mello au siécle précédent. Toutes leurs contestations furent ainsi terminées.

Bulle du 27. Avril. 1383.

Ordinar. mss. Abb. S. Laurentii.

Tabul. Conad.

On peut mettre parmi les marques de l'attachement de Ferric au service du Roi, les prêts qu'il lui fit pour

(a) La même année le 28. Mars Louis d'Anjou allant de Paris à Avignon, fut reçu dans la Cathédrale par le Clergé en chappes, comme il est marqué dans le Journal de Jean Fabri, Evêque de Chartres son Chancelier qui étoit du voyage. *Cod. Colbert 587.*

subvenir aux nécessités de l'Etat. Pour aider à faire la guerre aux Anglois, il avança la somme de cinq cent livres qui fut remboursée sur la fin de l'année 1385, par Nicolas de Plancy Notaire du Roi & Clerc de ses comptes. Après s'être trouvé plusieurs fois au Conseil du Roi, & au Parlement les deux ou trois années suivantes, il parut avec éclat dans l'affaire de Jean de Monteson Arragonois, qui étoit purement de doctrine. Non content d'avoir assisté à Paris dans la Salle de l'Evêché le 24 Août 1387, avec Yves Elie Recteur de l'Université, & Simon Frerot Souchantre de la Cathédrale de cette ville; lorsque l'Evêque Pierre d'Orgemont condamna les propositions de cet Espagnol, il entreprit de le poursuivre vivement, & il étendit son zéle jusques sur ses sectateurs. Monteson homme subtil & hardi, enseignoit publiquement que la Sainte Vierge avoit été conçue dans le péché originel. Ferric employa son éloquence à démontrer le contraire devant toute la Cour; il engagea le Roi qui étoit présent, à ordonner qu'on célébrat la Fête de la Conception, & que les partisans de Jean de Monteson eussent à se retracter. Du Boulay fait mention de la dispute publique, entre notre Evêque & Guillaume de Vallan Evêque d'Evreux, Dominiquain, touchant plusieurs autres propositions du Docteur Arragonois. On y apprend que Ferric avoit tout pouvoir sur l'esprit du Roi, qu'il l'entretenoit familierement de toutes ces matieres controversées, & que bien plus, il parvint à faire révoquer ou expliquer par l'Evêque d'Evreux les propositions qu'il avoit soutenues. Cette révocation se fit au mois de Février, en présence de Ferric même, de Jean Manson Recteur de l'Université, de quelques Professeurs & des principaux Officiers des Nations. La même année 1388 ce Prélat s'opposa au rétablissement que le Doyen de la Cathédrale d'Auxerre voulut faire de sa jurisdiction; quoiqu'elle parut un peu appuyée par le Prince, ou par les Magistrats, puisque le neuf Janvier le Bailly de Sens & d'Auxerre reçut ordre de s'informer du lieu où ce Doyen avoit son Officialité, de voir si les Officiers étoient propres à cet exercice, & d'y commettre un Promoteur & un Appariteur s'il étoit besoin.

Je ne dois pas aller plus loin, sans faire ici mention du

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Quittance de Ferric 25. Fev. 1385. porte feuilles Gagnieres.

Conseil 17. Fev. 1386. *Prob. Hist. Paris T. 2. p.* 538.

Regist. Parlem. 12. Nov. 1388. Item. à Vernon en Fevrier. 1388.

Ex Labb. Alliance Geneal. T. 2.

Hist. Latina Caroli VI. ad an. 1388.

Sat. XIV. pag. 633.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Anselme Edit 1726. T. 2. p. 38. Ex Regist. Parlamenti.

procès qui lui fut intenté au Parlement de Paris, par Etienne de Mailly Avocat, demeurant à Auxerre, & auparavant Official d'Autun. Cet Avocat avoit été mis dans les prisons de l'Evêque; & comme le Parlement l'avoit fait élargir, ce Prélat s'en étoit plaint en termes offensans contre la Chambre de la Tournelle. La Cour procédant contre lui, il alla lui en marquer son repentir, & la supplier de lui pardonner. On délibéra le XI Mai 1387 & on prononça, que l'on surseoyoit à ordonner sur les discours qu'il avoit tenus. Guillaume Cassinel frere de ce Prélat, fut impliqué dans le procès: de maniere que le Parlement par Arrêt du 22 Juin suivant, auquel l'Evêque étoit présent, Guillaume fut ajourné à comparoître personnellement, sur peine de cent marcs d'argent. L'affaire fut plaidée au Parlement le 28 Janvier: Etienne de Mailly exposa que l'Evêque l'avoit fait enlever violemment de la Ville d'Auxerre, & conduire à Regennes, & que là Guillaume Cassinel lui avoit fait donner cruellement *la gehenne* par deux de ses domestiques, après avoir fait prendre l'un des compagnons de cet Avocat: que la haine du Prélat contre lui procédoit de ce qu'il avoit plaidé au siége d'Auxerre, pour de bonnes gens qu'il avoit mis en cause injustement, & sur-tout parce qu'il avoit occupé pour la publication d'un *excommuniement* que l'Evêque de Lodéve requeroit contre l'Evêque d'Auxerre: qu'enfin ayant trouvé le moyen de s'évader de Régennes, il s'étoit pourvu en Cour de Rome séante à Avignon, & il y avoit obtenu des lettres du Pape qui l'exemptoient de la jurisdiction spirituelle de l'Evêque d'Auxerre. Après cet exposé, il concluoit contre l'Evêque en huit mille livres damende, & contre Messire Guillaume Cassinel à une amende honteuse *sans chaperon*, & à genoux & a quatre mille livres. L'Evêque se défendit en niant tout ce que Mailly avoit avancé, & l'accusa de divers crimes, représentant qu'il étoit son justitiable, étant Clerc non marié. Le Procureur du Roi conclut contre l'Evêque en seize mille livres d'amende, & contre Mailly à amende honorable, & profitable de dix mille livres, & dit que l'Evêque avoit conçu haine contre Maître Etienne, parce qu'il avoit été du conseil des *apprêhendés* pour crime d'hérésie que l'Evêque avoit délivrés pour de l'argent. Le 30. Janvier

Mailly se défendit de tout ce que l'Evêque avoit allégué contre lui & avança encore qu'un des motifs de la haine de ce Prélat, c'étoit parce qu'il avoit demandé à son frere, Maître Bertrand Caffinel Chanoine d'Auxerre, l'acte d'une prébende pour le Curé de Festigny. L'Evêque repliqua, soutint tout ce qu'il avoit allégué, & qu'il y avoit eu lieu à la géhenne; le procès fut appointé. Enfin le 18 Mars auquel on comptoit encore 1387, le Parlement mit au néant toutes les procédures faites à Auxerre, Cour de Rome, Sens & ailleurs, ordonna la restitution des biens de Maître Etienne; pria l'Evêque qu'il l'eût en sa grace, enjoignit à cet Avocat de faire honneur & révérence au Prélat, & déclara qu'il pourroit exercer son office d'*Advocation*.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Ferric n'excelloit pas seulement dans le Droit, il étoit encore habile prédicateur. A l'issue d'un sermon qu'il prononça le jour de l'Annonciation 1388 dans la chaire de Notre-Dame de Paris, Jean Thomas ci-devant subdélégué de l'Inquisiteur revoqua devant le parvis de cette Eglise, ce qu'il avoit prêché & écrit contre l'immaculée Conception, & contre l'établissement de la Fête. Quelques jours après Pâques il officia pontificalement à Saint-Denis, lorsque Charles VI créa Chevaliers Louis & Charles d'Anjou ses neveux. Ferric prêcha aussi le 7. Mai à la Messe des obséques que le même Roi fit célébrer dans la même Abbaye pour Bertrand du Guéclin Connétable, mort depuis neuf ans. Ce Prince ayant été conduire à Avignon ses deux neveux, pour faire couronner l'aîné Roi de Sicile, prit des mesures pour avancer Ferric Caffinel, & lui procurer de nouveaux honneurs. Ce Prélat étoit de retour à Auxerre à la fin du même mois de Mai; & il se présenta presque aussi-tôt une nouvelle occasion de signaler son zéle contre un Jacobin attaché au sentiment de Jean de Monteson. Ce Religieux nommé Etienne Gontier avoit quitté la maison de Paris. S'étant trouvé à Auxerre dans la même Hôtellerie où logeoit l'Evêque de Nevers; celui-ci l'avoit reconnu & l'avoit fait mettre en prison au Château d'Auxerre. Le Prieur de la maison de l'Ordre, ne manqua pas de le revendiquer, & le Prévôt d'Auxerre le lui livra. L'Evêque Ferric averti de l'affaire, ordonna qu'on le reconduisit au Château, & qu'ensuite le Prévôt le lui amenât; ce qui fut exécuté. Le

Hist. Univ. Paris.

Veteres Scriptores Martene. T. 1. p. 342-344.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Religieux comparoissant devant l'Evêque d'Auxerre, fut interrogé; & il déclara qu'il avoit été du sentiment d'appeller du jugement de l'Université rendu contre Jean de Montesòn. Ferric le renvoya à Paris aux Officiers de l'Université revétu de l'habit qu'il portoit quand il fut arrêté, il écrivit au Recteur & à l'Université donnant tout pouvoir de le punir comme hérétique, excommunié & reaggravé. La lettre est du 31. Mai 1389. Elle fait voir évidemment avec quelle vivacité ce Prélat soutenoit un sentiment, sur lequel il n'y avoit aucune décision des Papes ni des Conciles. Le lendemain de la datte de cette lettre qui étoit le premier Juin, soit qu'il fut averti de sa prochaine translation à un autre siége, soit qu'il eût des pressentimens de sa fin, il traita avec le Chapitre de la Cathédrale pour des prieres qu'il souhaita qu'on fit pour lui pendant le reste de sa vie & après sa mort. Il avoit succombé au Parlement sur la prétention qu'il avoit eu de succéder à Nicolas d'Arcies son prédécesseur, dans la terre située à Sacy, que cet Evêque avoit acheté de Jean de Beaulieu Bourgeois d'Auxerre. Elle avoit été adjugée aux exécuteurs testamentaires de cet Evêque; & si Guillaume d'Etouteville en avoit joui, ce n'avoit été qu'en leur payant certaines sommes. Ce domaine n'etoit pas un bien de l'Evêché, mais seulement situé dans une terre Episcopale: Guillaume Cassinel Chevalier l'avoit acquis, & ensuite revendu à Ferric son frere. Ce Prélat touché d'un motif de piété, & après avoir communiqué son dessein aux Chanoines de la Cathédrale, leur légua ce fond à la charge de douze Messes par chaque année, il en fit dresser & sceller un acte, auquel assisterent le Doyen Pierre de Chissy, le Chantre Bertrand Cassinel frere de l'Evêque, Guillaume Insard Archidiacre, Guillaume Nazarie Trésorier, & Marc Gibert Souchantre; Guillaume Cassinel autre frere du Prélat fut aussi présent avec Philippes des Champs son Bailly. Le quatriéme jour du même mois cet acte de Ferric fut apporté en plein Chapitre par Guillaume Cassinel qui en déclara la substance, & deux Notaires lui donnerent acte du dépôt.

Hist. Univ. T. 4.

Quæst. XVI. Arrestor. Joan. Le coq.

Tabul. Ep. Autiss.

V. Preuves, à l'an 13.

Peu de tems après, sa translation à l'Archevêché de Reims lui fut annoncée: En quittant Auxerre, il laissa l'Evêché *oneré de* 1750. *florins* d'or & le logis Episcopal en

Ex tit. mss. in Mich. de Creneil, 1393.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Duchêne in Histor. Castellionis.

en mauvais état. Ce Prélat avoit apparemment aidé beaucoup sa famille. Au moins est-il marqué, que dès la premiere année qu'il fut Evêque d'Auxerre, il acheta la terre de Sorvillier proche Senlis, de Petronille de Laistre, & qu'il en fit présent à Marie Cassinel sa niéce qui épousoit Gaucher de Chastillon Seigneur de Troissy & de Marigny. Acceptant sa translation à l'Archevêché de Reims, il entreprit le voyage d'Avignon pour remercier Clement VII. son bienfaicteur, & il continua ensuite son voyage jusques dans le Languedoc où il avoit du bien de patrimoine. Mais ayant été empoisonné, il ne put se rendre à Reims où il avoit été reçu par procureur depuis un mois seulement : Il mourut à Nimes le 26 Mai 1390 après avoir fait son testament. Les exécuteurs, Guillaume Cassinel son frere, Philippes de Savoisy & Pierre de Chevreuse eurent soin de faire conduire son corps à Auxerre, & il fut inhumé à côté gauche du grand autel entre deux piliers du Sanctuaire. Jusqu'alors aucun Evêque n'avoit eu sa sépulture si proche du lieu où est offert le S. Sacrifice. On a vû que tous les Evêques précédens, morts à Auxerre depuis Gui le Senonois, étoient inhumés ailleurs qu'à la Cathédrale, ou que, si on les y enterroit, c'étoit dans le chœur à l'exemple de Gui qui y repose du côté de la grande porte. Mais comme au treiziéme & quatorziéme siécle, on s'accoutuma à enterrer nos Evêques près du Sanctuaire, on leur accorda enfin la sépulture dans ce lieu sacré. Il est probable que le Chapitre fut porté à ne pas contredire cette nouveauté, parce que les deux freres héritiers de Ferric proposérent de lui dresser un magnifique mausolée qui auroit été mal placé dans le chœur ou qui ne pouvoit y être élevé. Il fut en effet érigé en pierre avec des ornemens gothiques très-délicats. Le défunt y fut représenté couché, & revêtu des ornemens Archiépiscopaux avec ses armoiries parsemées sur sa chasuble. Qui pourroit s'imaginer que quatre-vingt ans après on ignoroit si véritablement le corps de Ferric reposoit sous ce mausolée ? Pierre de Longueil l'un de ses successeurs demanda que son corps y fut renfermé, supposé que ce tombeau se trouvât vuide. Cependant il ne faut point douter que Ferric n'eut été déposé dans le lieu où ce monument est érigé. Effectivement Pierre de Longueil fut inhumé de l'autre côté du chœur, proche

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Preuves num. 211

la chaire de pierre. Une preuve incontestable que Ferric fut inhumé dans la Cathédrale, est que Bertrand Cassinel demande par son testament du 29 Septembre 1397 à être enterré proche son frere Ferric, au dedans du chœur si faire se pouvoit. On croit que les Huguenots ayant brisé les grilles de fer qui environnoient le mausolée, ils l'ouvrirent & le profanerent. Au moins c'est depuis qu'ils l'eurent mutilés qu'on a bâti au-dessus une partie du mur qui entoure le sanctuaire. Un Chanoine du dernier siécle (a) voulut que ce Prélat fût connu en sa qualité de grand défenseur du sentiment de l'immaculée conception. A un autel de dessous le jubé, il fit représenter en relief Nicolas d'Arcies, qui contribua à l'établissement de la Fête de la Présentation de Notre-Dame, & Ferric Cassinel comme très-zélé pour celle de la Conception; mais il les a défiguré en leur donnant une barbe semblable à celle des Evêques d'Orient, dans un tems où en France tout le monde étoit razé. L'Anniversaire de Ferric ne fut pas fondé seulement dans l'Eglise Cathédrale d'Auxerre; on le trouve aussi dans l'ancien Obituaire de Saint-Pierre-en-Château premiere Paroisse de la Ville, en ces termes: *Obsequium recolendæ memoriæ Domini Ferrici quondam Autissiodorensis Episcopi & deinde Archiepiscopi Remensis, pro quo Nobilis vir Dominus Guillelmus Cassinelli ejus frater executor & hæres solvit Curato dictæ Ecclesiæ S. Petri in castro Autissiodorensi anno quolibet faciendo decem francos semel. Anima ejus requiescat in pace.* On a lieu d'être surpris que cet obit soit marqué au 17 Septembre. Il pourroit se faire que le 26 Mai fut le jour de la datte de son Testament, qu'on dit aussi datté d'Avignon, & non celui de sa mort. L'aigle de cuivre qui est actuellement dans le chœur de la Cathédrale d'Auxerre, ne vient point de lui, quoiqu'on y voye les armes de sa famille; mais de son frere Bertrand Chantre de la même Eglise, qui ordonna par son testament qu'on fit faire deux aigles pour la Cathédrale, dont l'une restât à la Chapelle de Saint-Alexandra où se chantoient alors certains Offices presque chaque jour; elle n'a été placée au chœur, que depuis la fin des guerres des Calvinistes. Le même Testament nous apprend que Ferric avoit une sœur

(a) Pierre le Venier.

appellée Catherine, qui survécut à ses deux freres, l'Evêque & le Chantre ; que de Guillaume Cassinel il avoit un neveu appellé Louis encore fort jeune en 1387, & qu'un autre de leur neveux s'appelloit Gerard de Montaigu, lequel sans doute étoit fils de Biotte Cassinel, qui avoit épousé Gerard de Montaigu Garde des Chartres du Roi & Maître des Comptes, & par conséquent frere de Jean de Montaigu Chancelier de France, mort Archevêque de Sens en 1415.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Anselme Hist. des Chanceliers.

J'ai lû dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, deux articles qui nous apprennent que le Roi avoit donné à cet Evêque d'Auxerre la Maison-forte de Marcoussis, & la Maison de la Ronce située en la Châtellenie de Montlheri, en échange de la Ville de Galargue sise en la Baronnie de Lunel, laquelle le Roi donna à Catherine de France Comtesse de Montpensier.



CHAPITRE IV.

De Michel de Creney, quatre-vingt-troisiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

Viole. Noël.

QUelques écrivains modernes ont imaginé entre Ferric Cassinel, & Michel de Creney, un Guillaume qu'ils supposent avoir été auparavant Evêque de Lodeve. Ils ont cru qu'y ayant eu dès 1392 un ordre de Charles VI de faire hommage à l'Evêque d'Auxerre, pour la jouissance du Comté, & que le même ordre étant réïtéré en 1401 de la part du même Prince, l'Evêque d'Auxerre en 1392 est différent de celui qui siégeoit neuf ans après, les hommages ne pouvant s'exiger qu'à chaque mutation. Cette conséquence tombe d'elle même : puisque souvent un Prince révoque les ordres précédemment donnés, & quelquefois il différe leur exécution pour certaines raisons.

Après Ferriç Cassinel l'Eglise d'Auxerre ne fut pas longtems sans Pasteur : il y en avoit un dès l'année 1391. (a)

(a) Michel Evêque nommé à Auxerre reconnut dès le mois de Janvier & Février 1390. le droit Apostolique dû par les trois derniers de ses prédécesseurs, & le paya en 1391. *Reg. Vatic.*

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

C'étoit Michel de Creney; sa famille originaire de Troyes; paroît s'être étendue du côté de Chaumont en Bassigny. Vraisemblablement son nom de Creney, ne venoit que de ce qu'il étoit né à Creney, village à une lieue de Troyes vers l'Orient d'Eté. Elevé à Paris dans le Collége de Navarre; il y prit le dégré de Maître ès Arts, sous Jean de Chavenges au mois de Février 1366, & deux ans après il fut élû le premier Juin Procureur de la Nation de France. Il devint ensuite Maître de tous les Artistes du même Collége de Navarre. Cette qualité lui est donnée dans l'acte de la Dédicace de la Chapelle; la cérémonie s'en fit le Dimanche 16 Octobre 1373, par Pierre de Villiers Evêque de Nevers. Son mérite le fit connoître de Charles V qui en 1378. lui confia l'éducation de Charles VI alors Dauphin; on le voit dans ces tems-là Chanoine de S. Quentin, Sous-Aumonier du Roi, Chanoine de la Ste Chapelle de Paris. Charles VI monté sur le thrône en 1380. ne tarda pas de donner à son Précepteur des marques d'une estime singuliere. En 1382 il le fit son Grand-Aumonier; il l'étoit en 1385 suivant les comptes & quittances de ce tems-là. On voit dans une de ces quittances, qu'en 1386 le Roi se proposa de le mener en Angleterre avec lui, ce qui lui valut une augmentation d'appointemens. Ce Prince enfin le choisit en 1388 pour son Confesseur, & l'Evêché d'Auxerre étant venu à vaquer, Michel de Creney en fut pourvu sans quitter les fonctions qui l'attachoient à la Cour. Son emploi de Confesseur du Roi l'empêcha de résider dans son Diocèse; on fut plus de dix ans à attendre son entrée solemnelle. Il prit cependant possession, mais sans solemnité; & il confia le spirituel de son Diocèse à un Vicaire Général, nommé Jean du Pont, qui fut aussi son Official, & qui devint par la suite Grand-Archidiacre. Michel vint aussi au moins une fois pour faire l'ordination, mais sans entrer dans la ville. Il avoit indiqué pour cette cérémonie l'Abbaye de Saint Marien au-delà de la riviere d'Yonne: ce fut aux Quatre-tems du Carême de 1393. Comme c'étoit une pratique nouvelle à l'égard d'une maison de l'Ordre de Prémontré, dès le lendemain de l'ordination il marqua par écrit, qu'il n'entendoit point s'acquérir à lui ni à ses successeurs un nouveau droit au préjudice des Religieux, ni qu'eux non

Hist. Univ. Paris p. 975

Hemeré in Augusta Verom. p. 298. Anselme.

Compte de Jean Chanteprime Receveur gen. des Aides pour la guerre 1. Février 1385. & 31. Juillet 1386.

Ordre à Nicolas de Planey, M. de la Ch. des Comptes & Quit. du 23. Sept. 1385. *Porte-feuille Ga-*

Ex tit Capell. S. Nic. de Seignelay.

plus ne devoient point se prévaloir de sa déclaration, ni s'en servir au préjudice de l'Eglise Cathédrale & des Evêques d'Auxerre. Pendant sa longue absence, le Chapitre se voyant sans Evêque pria quelquefois d'autres Prélats qui se trouvoient dans le pays, d'officier dans la Cathédrale. L'Evêque d'Evreux étant à Auxerre à la fin d'Octobre 1396 fut prié d'officier le jour de la Toussaint. Cet Evêque étoit Guillaume de Vallan Jacobin du Couvent d'Auxerre dont j'ai déja parlé dans la vie de Ferric Cassinel. Pendant que Michel résidoit à Paris, le corps d'un Saint Thibaud Confesseur, qui reposoit à deux lieues d'Auxerre dans le Prieuré de Beaumont, autrement dit Saint-Thibaud des bois, fut levé de son tombeau & transféré dans l'Eglise de S. Germain: Michel consentit à cette translation qui lui fut demandée par l'Abbé de S. Germain, & Philippes Froment Evêque de Nevers aussi Jacobin du Couvent d'Auxerre, en fit la cérémonie le Mercredi d'après Pâques de l'an 1400. Michel de Creney quoiqu'absent de son Diocèse ordonna qu'on dressât un Catalogue où seroient marqués les revenus & les charges de tous les Bénéfices Hôpitaux & Leproseries qui y sont situés; & il voulut que ce Registre fut gardé dans les Archives de l'Evêché. Ce Catalogue qui a formé ce qu'on a depuis appellé du nom de Poüillé, fut commencé vers l'an 1393. Quoique ces sortes de déclarations le missent en état de réunir plusieurs petits bénéfices, on voit seulement que le 23 Septembre 1397 il réunit deux Chapellenies de la Chapelle du petit Saint-Etienne située dans le Cloître du Chapitre, à celle de Notre-Dame, fondée dans la même Chapelle. L'une de ces Chapellenies étoit sous le titre de S. Etienne Pape, l'autre sous celui de Saint-Denis. On croit que les charges avec les revenus des trois titres furent depuis portées à un autel de la Paroisse de Saint-Renobert, où dans le siécle dernier le culte de S. Etienne Pape & de S. Denis étoit encore en vigueur. Notre Evêque poursuivit dans la même année deux procès commencés par son prédécesseur, l'un touchant la nomination à la Léproserie de Toucy, l'autre sur un ancien droit du Doyenné. Etant informé des revenus modiques de l'Abbaye de Saint-Pere, il contribua à lui faire unir pour toujours le Prieuré de Saint-Loup de Cezy pro-

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

Tab. S. Mariani

Registr. Capituli.

Invent. des titres de l'Evêché

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

che Joigny, qui n'y avoit d'abord été uni que pour la vie de l'Abbé Jean. La Bulle d'union est du 28 Novembre 1397. Par sa médiation fut aussi conclu le fameux traité, qui régle les charges du Trésorier de la Cathédrale : il est appellé *la Nazarie* du nom de celui avec qui le Chapitre transigea en 1398. On peut voir ailleurs la requête qui lui fut présentée à ce sujet dont le détail contient plusieurs articles.

Tabul. S. Petri.

Preuves, *num* 212.

Quant aux affaires temporelles, Michel ne les négligea point. Obligé par Arrêt du Parlement du 5 Janvier 1391 de reconnoître le Bailliage d'Auxerre, au lieu de celui de Villeneuve le Roi, il fit publier en ce même Bailliage l'année d'après, dans les Assises qu'y tint Colart de Calleville Bailly de Sens & d'Auxerre, la transaction que Pierre de Villaines l'un de ses prédécesseurs avoit faite avec Jean de Challon alors Comte d Auxerre & le Chapitre, touchant les limites de la Jurisdiction temporelle. Prévoyant en 1393 la durée de son éloignement, il obtint du Roi des lettres par lesquelles en qualité de Confesseur du Prince tous ses biens étoient mis en sa garde & protection. Les héritiers de son prédécesseur devoient à l'Evêché 7750 florins, il obtint le 22 Mars 1393 un rescrit du Pape datté d'Avignon, pour qu'ils fussent contraints de payer. La même année il fit un concordat avec l'Abbé de Saint-Satur en Berri, apparemment sur le Prieuré de Saint-Amatre où l'Evêque avoit un droit. Il engagea facilement le Roi à préter foi & hommage pour le Comté d'Auxerre. Dès l'an 1394 Philippe de Savoisy Baron de Seignelay Senéchal du Roi fut chargé de procuration à cet égard, & l'acte d'hommage fut effectivement rendu alors.

Ex tit. Urbis Autiss.

Ex duplo signif. Capitulo 6. Martii.

Ex Cartul. Episc.

Tabul. Episc.

Le séjour de notre Evêque à la Cour lui donna occasion de siéger au Parlement. On l'y trouve nommé comme présent au troisiéme Décembre 1392. Mais il assistoit plus communément au Conseil du Roi. Il est compris dans l'énumération de ceux qui s'y trouverent au mois de Janvier 1392, lorsque Louis Duc d'Orleans frere du Roi fut nommé Gouverneur du Royaume. (*a*) Il est nommé à son rang parmi les cinquante Evêques, qui selon l'invitation du

Minorité des Rois pag. 280.

(*a*) Etant Confesseur du Roi Charles VI. il est nommé l'un des exécuteurs de son testament en Janvier 1392. *Invent. du Tresor des Chartres.*

Roi se rendirent au Palais à Paris en 1394 le jour de la Purification, pour conférer sur les moyens de procurer la paix à l'Eglise. On ne peut douter qu'il n'ait pareillement assisté à celle qui fut indiquée pour le même sujet au onziéme jour d'Août 1396, puisque le Chapitre même y envoya le Doyen avec un Chanoine du corps. Il fut enfin de l'Assemblée tenue à Paris le 18 Janvier 1397 dans laquelle on agita quelque chose touchant le Château de Vincennes. Deux cérémonies plus augustes auxquelles il parut en qualité d'Evêque, furent la translation du corps de S. Louis faite en 1392 dans l'Eglise de S. Denis; & la Dédicace de l'Eglise des Blancs-Manteaux de Paris le 30 Novembre 1397.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

Spicil. T. VI. p. 71.

Regist. Capit. 25 Aug. 1936.

Hist. de Paris. Preuves T. 1. p. 200.

Hist. de Paris. Preuves T. I. p.

Les maladies qui commencerent à régner dans Paris l'an 1399. dont on ressentit les effets vers la Saint-Jean, firent resoudre plusieurs Evêques à quitter cette ville. Il y en eut environ vingt qui prirent ce parti: Michel de Creney fut du nombre. Il ne se rendit point pour cela dans Auxerre; mais il fit attention vers ce tems-là qu'il ne pouvoit plus différer d'y faire son entrée, & il demanda au Roi un homme de sa part pour aider à le porter dans cette cérémonie. Adam de Gallomiel son Chambellan en reçut l'ordre au mois de Mai 1401, & eut commission de prêter foi & hommage: Mais cet Officier s'en étant déporté, un autre Seigneur parut pour le Roi. Michel de Creney arriva à Auxerre le Samedi de l'octave de la Fête-Dieu quatriéme Juin, vers les dix heures du matin: Ayant dîné à l'Abbaye de Saint-Germain avec l'Abbé du Monastere, il y passa le reste de la journée & y coucha. Le lendemain sur les neuf heures du matin, assis sur une chaise de bois couverte d'étofe de soie, revêtu de chappe, la mitre en tête & la crosse en main, il fut porté jusqu'à la Cathédrale par quatre Ecuyers qui avoient auprès d'eux quatre Chevaliers dont chacun touchoit un des coins de la chaise. Lorsqu'il fut arrivé au milieu de la place devant l'Eglise de Saint-Etienne dont la grande porte étoit fermée, Pierre de Chissy Doyen, Jean du Pont Archidiacre, Guillaume Nazarie Trésorier, & quelques Chanoines sortirent par une des petites portes, accompagnez seulement du Diacre & du Soudiacre avec la Croix & l'eau-benite: ils approcherent de l'Evêque des-

Preuves de l'Hist. d'Auvergne pag. 470.

Regist. Capituli.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

cendu de chaise au milieu du Parvis, & le Doyen lui porta la parole en françois de ce tems-là: *Mons. vous venez, en votre Eglise pour y faire votre entrée: Nous ne savons se vous y venez ainsi que vous devez; c'est à savoir, se vous avez avecque vous vos quatre Vassals, c'est à savoir, le Comte d'Auxerre, le Duc de Bar, le Seigneur de Saint Verain, & le Baron de Donzy ou aultres pour eulx ayant d'eulx espécial mandement; ou se vous avez fait diligence d'eulx avoir: Et si vous plaist, respondez nous sur ce.* Le Prélat répondit en même langage. *J'ay en ce fait bonne diligence & les ay fait citer adjourner à cette journée, pour comparoir par devant moy, & faire ce à quoy ils sont tenus; & nonobstant ce, le Seigneur de Saint-Verain & ledit Baron de Donzy, ne sont pas venus, ne comparus: Mais icy est Mess. Dreux de Mello Seigneur de Saint-Bry, pour le Comte d'Auxerre & Mess. Robert de Bonnay Chevaliers, pour le Duché de Bar sont icy présents.* Ces deux Seigneurs étoient aux deux coins du devant de la chaise. L'Evêque ajoûta que n'ayant point vu dans l'Eglise de Saint-Germain les deux autres vassaux au moment qu'il s'assit dans la chaise, il les avoit déclaré contumaces, & que sans préjudice à ses droits le Seigneur de Malligny pour le Baron de Donzy, & Etienne de Chanteloup Chevalier, (*a*) pour le Seigneur de Saint-Verain, y suppléoient provisionellement. Le Doyen prit alors des mains du Soudiacre le livre de l'Evangile, & fit voir à l'Evêque la formule du serment. Le Prélat baisa d'abord le texte sacré, & les deux mains posées sur le livre ouvert, il prononça le serment tel que les Evêques précédens l'avoient prêté. Ensuite, il fit l'aspersion d'eau-benite sur le peuple, il baisa la Croix qui lui fut mise en main, & fit des signes de Croix sur la multitude; puis il s'assit & fut encore porté comme auparavant, jusqu'à la porte de l'Eglise, où ayant sonné une petite cloche, on la lui ouvrit. A ce moment tout le Clergé assemblé, commença *Te Deum*, & Hugues Blanchet Archidiacre de Sens (*b*) l'introduisit dans l'Eglise. A la porte du chœur, il descendit

(*a*) Apparemment Seigneur de Villefargeau déja nommé ci-dessus.

(*b*) Cet Hugues étoit aussi alors Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, selon le P. Anselme. *Hist. des grands Aumoniers.* Et il a cette qualité dans un acte ci-après.

de

de chaise & alla à pied jusqu'aux cordes du petit clocher. L'Archidiacre de Sens les lui ayant présenté, il les sonna chacune, il alla jusqu'au grand autel, y fit sa priere à genoux, & déclarant encore contumaces les deux vassaux absens, il protesta de les poursuivre par les voyes de droit, il baisa l'autel, & y offrit trois paremens de drap d'or. Puis l'Archidiacre de Sens le conduisit à la chaire de pierre à côté de l'Autel, & l'y installa. Cette auguste cérémonie achevée, Michel de Creney célébra pontificalement la grand'-Messe. Il donna ensuite à dîner au Chapitre & à tous ceux qui avoient assisté, le tout se passa en présence de Guillaume Abbé de Saint-Pere d'Auxerre, de Robert Abbé de Saint-Laurent & autres, tant Nobles que Bourgeois. La Communauté des habitans avoit envoyé à Colanges & à Irancy, afin de choisir en chaque lieu un muid de vin de pinot dont elle fit présent au Prélat pour la fête de sa nouvelle entrée. Si personne ne parut à cette entrée au nom du Baron de Donzy, ce ne fut pas la faute de l'Evêque, qui l'avoit fait sommer dès le 6. Mai ; le Comte de Nevers agit en conséquence, & adressa à Hugues de Saint-Aubin un mandement : mais cette procuration étant arrivée trop-tard, Philippe Duc de Bourgogne fit excuse à l'Evêque le 20. Décembre suivant, comme ayant la tutelle de Jean son fils, qui en qualité de Comte de Nevers étoit Baron de Donzy. Le Baron de Toucy plus exact, lui rendit encore au bout de deux ans foi & hommage, pour sa portion dans la Seigneurie de Toucy. Ce Prélat n'alla point à Sens faire le serment ordinaire à l'Eglise Métropolitaine & à l'Archevêque.

Depuis l'an 1390 jusqu'en 1409.

Ex eod. Registro.

Compte de Guillaume de Val de Marcy fol. 27.

Michel de Creney dès les premiers jours qui suivirent son entrée, témoigna de vouloir vivre en paix avec son Chapitre. Environ cinq ans auparavant il avoit commencé à attaquer la jurisdiction spirituelle de ce corps, en combattant l'ancienne possession, & donnant une explication arbitraire à la Charte de Jean d'Auxois l'un de ses prédécesseurs. Le Parlement avoit commis en 1396. Jean Abbé de Pontigny, pour veiller au maintien de la jurisdiction du Chapitre pendant la durée du procès ; cet Abbé ne le pouvant pas lui-même, s'en étoit déchargé sur le Prieur de Saint-Eusebe, le Chantre de Notre-Dame de la Cité, & sur les

Regist. Capit. 24. Octob. 1396.

Littera Abb. Pontig.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

Curés de Saint-Pierre en Château & de Saint-Renobert. Mais malgré l'Arrêt de défense, Jean du Pont Official de l'Evêque, n'avoit pas laissé d'agir contre des particuliers dépendans du Chapitre. L'Evêque d'Evreux avoit essayé de pacifier ce différend. A l'arrivée de Michel de Creney on vint de part & d'autre à composition. Le cinquiéme jour après l'entrée solemnelle fut fait un accord dont voici les articles :

Ces articles sont ainsi dans les Collections Mss. du Pere Viole & dans celle du Sr. Bargedé Assesseur.

1o. Par le nom latin *familiares* de la chartre de Jean d'Auxois sont entendus les domestiques des Chanoines demeurans avec eux, nourris à leurs dépens, & dans l'enceinte des murs de la Cité, sans fraude ou surprise.

2o. Par les Ministres dont il y est parlé, s'ils ne sont pas Chanoines, il faut entendre le Chambrier, le Grenetier, le Receveur des Anniversaires, le Notaire du Chapitre, le Maître de l'Hôpital de Saint-Etienne, & le portier du Chapitre, lesquels venans à délinquer sont sujets & justiciables du Chapitre, pourvu qu'ils portent l'habit Ecclésiastique (reservé le portier) & qu'ils n'ayent commis homicide ni rapt. Les vingt huit Bénéficiers obligés au service divin, seront seulement justiciables du Chapitre pour le fait de l'Office Divin, & tant qu'ils resideront dans l'Eglise & dans la Cité, demeurants sujets à l'Evêque en tous autres cas. Or de ces Bénéficiers (continue l'acte) il y en a douze Vicaires, à sçavoir six de S. Michel & six de S. Jean le Rond, lesquels doivent assister avec les Tortriers à toutes les Heures de l'Office, hors Prime & None. Les deux Chapelains de S. André sont obligés d'assister aux Matines, à la grand'-Messe, & aux Vêpres. Le Chapelain de S. Gervais à certaines Heures; le Chapelain de S. Eloy à toutes les Heures; le Chapelain de la Chapelle de S. Pierre, fondéé à l'autel de Notre-Dame des Reliques, est tenu de porter la chape du Doyen, parer le chœur, coucher en l'Eglise, &c. Les deux Chapelains de l'autel de Ste Croix sont obligés de coucher dans l'Eglise & de parer l'autel, &c. Le Chapelain de l'autel de Ste Marie Magdeleine près l'entrée du chœur, est obligé de se trouver à toutes les heures. Le Chapelain de Ste Catherine, proche l'autel de S. Sebastien, est obligé d'assister à toutes les Heures, avec les Tortriers. Le Chapelain des SS. Lazare, Marie Magdeleine & Mar-

the à toutes les Heures. Le Chapelain de Ste Catherine du revestiaire, est obligé de préparer tout ce qu'il faut pour l'entretien de la lampe devant le revestiaire, &c. Le Marguillier Clerc du Trésorier est obligé de sonner & préparer l'autel, allumer & éteindre les cierges, ouvrir & fermer les portes, &c. Les quatre Chanoines de la Trinité sont obligés d'assister aux Matines, &c.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

3°. Il est accordé que le Chapitre aura un seul Official qui exercera au nom de la compagnie la jurisdiction spirituelle dans un certain lieu déterminé, soit au Chapitre ou en la maison claustrale du Chapitre, située devant le Portail-neuf, en laquelle le Bailly de la temporalité du Chapitre tient son siége auprès du cimetiere des Clercs du chœur. (a) Lequel Official pourra connoître des causes qui regardent la jurisdiction spirituelle, & se transporter tant par lui que par autres, aux maisons situées dans les limites de sa jurisdiction pour informer, enquérir, & faire semblables choses, sans lesquelles la jurisdiction ne se peut commodément exercer. Et cependant la cause principale ne se pourra décider autre part que dans ledit Chapitre ou Maison, sans qu'il soit besoin de multiplier les Officiers. Le Chapitre pourra pareillement connoître & déterminer capitulairement des causes commencées ou non commencées devant ledit Official, ou bien les lui renvoyer.

4°. Le Chapitre aura Jurisdiction spirituelle dans les maisons claustrales tant acquises qu'à acquérir, dans les limites néanmoins du Cloître; mais à l'égard des externes ou forains qui viendront à délinquer dans icelles maisons, l'Evêque aura sur eux toute jurisdiction autant que les bornes de sa justice peuvent s'étendre.

5°. Le Chapitre n'aura point jurisdiction sur les familiers & Officiers de l'Evêque, lorsqu'ils ne seront ni Chanoines, ni Tortriers, ni du nombre des six Ministre ci-dessus déclarés. Si ces familiers étoient Chanoines ou Tortriers, ou du nombre des six dont a été parlé, & qu'ils vinssent à manquer à leur Office, le Seigneur Evêque pourra les punir & corriger selon l'exigence des cas, sans néanmoins les détenir ou emprisonner. Aura aussi le Chapitre puissance sur les vingt-huit obligés au service divin en ce qui regarde ledit

(a) Ce Cimetiere étoit au midi du chœur, proche la Chapelle de S. Michel.



Office seulement, si tant est qu'ils soient familiers ou Officiers de l'Evêque.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

6°. S'il arrive que les familiers & ministres ci-devant nommés appellent du Doyen & Chapitre, l'appellation ne relevera pas devant l'Evêque non plus que celle des 28 Bénéficiers dans les causes qui concernent l'Office divin, auquel ils sont obligés par la fondation de leur bénéfice.

7°. L'Official de l'Evêque & l'Official du Chapitre se donneront mutuellement des lettres, soit pour entendre les témoins ou faire autres choses quand besoin sera aux dépens néanmoins des parties.

8°. Par cet accord, les parties n'acquiérent rien de nouveau, & ne perdent rien.

9°. La jurisdiction spirituelle dans les Maisons Canoniales & Claustrales, est ici entendue comme dans la Chartre de l'Evêque Jean.

10°. Le Chapitre pourra faire publier à l'aigle du chœur les Sentences & autres Mandemens, comme aussi citer & excommunier les témoins, ainsi que l'Evêque.

11°. L'Evêque donnera à l'avenir des dimissoires conjointement avec le Chapitre aux Chanoines de l'Eglise d'Auxerre & Tortriers pour recevoir les Ordres.

12°. Sur ce que l'Evêque avoit formé ses plaintes en nouvelleté de ce que le Chapitre avoit prié le Bailly d'Auxerre d'ajourner certains témoins pour déposer la vérité en des causes pendantes pardevant eux, a été accordé que la plainte demeurera comme non faite sans préjudice des parties.

13°. Le Bailly de l'Evêque & celui du Chapitre informeront, & termineront le différend qui étoit entre l'Evêque & les Chanoines touchant la succession des habitans des Bordes, qui avoient du bien tant audit lieu des Bordes, où l'Evêque a le droit de main-morte qu'à Monétau, qui est de la jurisdiction temporelle du Chapitre.

14°. Sur ce que le Chapitre prétendoit jouir de la succession de Robert Roussel Curé de Beauvoir, mort sans héritiers, à cause que la Seigneurie de ce lieu lui appartient, l'Evêque la prétendant aussi, attendu la qualité de Curé du défunt son sujet, a été accordé que le testament de ce Curé sera suivi, ses dettes payées, & le reste de la



succession employé à la réfection du Presbytére sans préjudice des parties. Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

15°. Le Trésorier fournira les paremens & tapisseries du Trésor pour le Synode, & les Batonniers auront soin de les tendre.

16°. Touchant la cloture de la porte de la Maison Episcopale, qui regarde sur le grand autel de l'Eglise, a été accordé, que l'Evêque étant à la Cité d'Auxerre, cette porte ne sera point fermée, ni de jour, ni de nuit. Mais l'Evêque étant hors de la Ville, elle sera fermée la nuit du côté de l'Eglise, & ouverte depuis le second coup de Matines, jusqu'à ce que le service du matin soit fait, & depuis None jusqu'à la fin de l'Office.

17°. Pour ce qui est de la basse porte, par laquelle on va de la Maison Episcopale aux Grottes de l'Eglise, elle sera murée; & sera faite une ouverture dans un autre endroit, par où l'Evêque puisse entrer de sa maison Episcopale, en la Chapelle de la Trinité qui est dans ces Grottes, tant de jour que de nuit, quand il sera à la Ville : mais pendant son absence de la ville, cette porte sera continuellement fermée du côté de l'Eglise.

18°. Le Chapitre donnera un état des héritages qu'il a à Appoigny, tant d'ancienne, que de nouvelle acquisition, & les deux Baillis de l'Evêque & du Chapitre jugeront s'il y a quelque chose qui doive dixme à l'Evêque.

19°. D'autant qu'un nommé Jacques de Lorme ayant été trouvé mort en l'Eglise d'Auxerre, le Bailli du Chapitre a visité le cadavre, il a été dit qu'en pareil cas l'Evêque pourra faire la même chose.

20°. Et sur ce que plusieurs Chanoines assemblés au Chapitre le jour de la Fête des Foux, y avoient créé & nommé des Officiers qui avoient expédiés certaines lettres; ce qui avoit obligé l'Evêque d'intenter procès contre ces Chanoines en Cour séculiére, d'où ils auroient interjetté Appel à la Cour Ecclésiastique de Sens, a été accordé que le tout seroit reputé comme non avenu sans préjudice des parties.

21°. Pour ce qui est des sceaux de la Cour Episcopale d'Auxerre a été accordé, que le Corps du Chapitre ne payera jamais rien pour lesdits sceaux, & que les Chanoines chacun en particulier, les Tortriers & autres Bénéfi-

ciers auront le même privilége pour les Ordres. En autre chose, l'Evêque qui est de présent & ses successeurs en feront comme ils aviseront bon être.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

22°. Les procès commencés contre les Chanoines Curés en ce qui regarde le soin des ames, réduits à néant, sans préjudice des parties. (a)

Il fut dit à la fin de ce Traité que s'il arrivoit quelque difficulté pour l'interprétation des articles, on auroit recours à Hugues Blanchet Trésorier de la Sainte Chapelle de Paris, Maître Jean d'Arcy, & Guillaume de Villars Conseiller du Roi & Maître Silvestre Baudry. Tous étoient alors présens, venoient d'assister à l'entrée solemnelle de Michel de Creney, avec Jean Charreton Archidiacre de Riviere en l'Eglise de Soissons, Jean Daguy Chantre de Tournay, Jean Blanchet & Jean Morel Chanoines de Sens, lesquels sont aussi nommés témoins de cet accord fait le 9. Juin 1401.

Cette grande affaire fut terminée sans qu'on y fit mention d'abolir la Fête des Foux. Ceux qui ont cru que l'article vingtiéme de ce Concordat la proscrivoit, se sont trompés. Outre qu'il n'y est point parlé du fond de la Fête, mais seulement de l'excès de ceux qui y créoient capitulairement des Officiers, on la vit encore subsister à Auxerre durant tout l'Episcopat de Michel de Creney, malgré le Sermon prêché contre cet usage l'an 1401 par l'Abbé de (b) Pontigny, & nonobstant la parole donnée à l'Evêque, de faire en sorte qu'il n'en restât aucun vestige. Tout ce qu'on put obtenir alors, fut d'en retrancher les choses les plus criantes & les plus grossiéres. Il est assez probable, que ce fut l'obstination de certains Chanoines en faveur de cette fête abusive, qui obligea le Prélat à attaquer de nouveau la jurisdiction du Chapitre en 1406: mais cette seconde attaque n'eut point de suite.

Regist. Capit. 2. Dec. 1401.

Michel de Creney marqua aussi une grande attention

(a) Il y a quelques indices, que l'Evêque avoit demandé qu'il y eût deux prébendes unies à la mense Episcopale, & qu'il avoit accordé d'en unir une à la Fabrique, ou pour l'entretien des Enfans de chœur. Mais on croit que cela ne fut point arrêté & que l'Archevêque de Sens de la confirmation duquel on avoit besoin, n'y consentit point. *Ex Cartul. Capit. & Registris.*

(b) Il avoit été commis Protecteur de la jurisdiction spirituelle du Chapitre par le Parlement. *V. ci-dessus.*

pour la sanctification des Fêtes. Informé des profanations qui s'y commettoient, il en retrancha grand nombre, au rapport de Nicolas de Clamenges, qui le qualifie après sa mort d'Evêque *de Sainte Mémoire*. Ce qui arriva à l'Abbaye de Regny, fait juger que ce Prélat entreprit la visite du Diocèse peu de tems après son arrivée dans le pays. Il exigea en 1402 des Religieux de ce Monastere qu'il y fût nourri lui & les siens en passant dans ces quartiers-là, & même il usa de violence pour maintenir ce droit, s'il en faut croire la collection des Statuts de l'Ordre de Cîteaux. Mais la violence ne consista apparemment qu'en sommations qui firent naître un procès. Tous les Abbés & Abbesses de l'Ordre situés dans les Diocèses d'Auxerre & de Sens, furent taxés pour aider à cette occasion l'Abbaye de Regny : & l'Abbé de Pontigny fut commis par le Chapitre Général pour faire cette levée : l'Evêque se conduisit plus doucement envers l'Abbaye de Saint-Marien-lez-Auxerre. Donnant la bénédiction Abbatiale à Richard Colas sur la fin de la même année 1402, il lui fit prononcer cette formule d'obéissance : *Ego Frater Richardus humilis Abbas S. Mariani Autissiodor. Ordinis Premonstratensis, Reverendo in Christo Patri ac Domino, D. Michaëli divinâ permissione Autissiodorensi Episcopo suisque successoribus atque matri Ecclesiæ Autissiodorensi debitam subjectionem, obedientiam, & reverentiam secundum instituta Sanctorum Patrum ore promitto, & manu confirmo.* Il l'a fit signer par cet Abbé, la disant tirée des anciens livres de l'Eglise d'Auxerre. Mais il donna acte le 2. Avril avant Pâques, comme il n'entendoit point acquérir de nouveau droit sur ce Monastere ni préjudicier à l'Ordre.

Depuis l'an 1390 jusqu'en 1409.

Lib. de Fest. novis non instit.

Thes. anecdot. T. 4. p. 1540.

Tabul. S. Mariani.

Les Ermites de S. Augustin sçurent gagner la bienveillance de Michel de Creney, il se joignit à Jean Agelard Religieux de cet Ordre, pour demander au Roi une croix de vermeil doré d'un pied & demi de haut, garnie de pierreries, dans laquelle étoit renfermée une portion de la vraie croix : ce Prince fit présent de cette croix l'an 1401 à Frere Jean de Saens Maître en Théologie, pour le Couvent d'Amiens : aussi les armoiries de Michel de Creney furent-elles mises sur le pied de cette croix avec une inscription latine qui marque le fait. C'est peut-être par recon-

Lettre de M. Vilman Chanoine d'Amiens.

noissance que Frere Jacques le Grand Religieux du même institut lui dédia un livre de Morale intitulé *Sophologium* qui fut imprimé à Paris dès le commencement de l'usage des caracteres. Cet auteur nous apprend que Michel de Creney conserva long-tems depuis son entrée à Auxerre le titre de Confesseur du Roi; & quand nous n'aurions pas ce témoignage, la quittance qu'il donna de quatorze livres reçus, pour cause de cet Office à un Maître de la Chambre des deniers Royaux le 5 Janvier 1407, suffiroit pour le prouver.

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

Porte-feuilles de Gagnieres.

Peu de tems après avoir achevé la visite de son Diocèse il reprit son ancien genre de vie, & pour ce qui concernoit l'utilité soit de son Clergé, soit de son Peuple, il le fit à Paris, où il s'en déchargea sur un Vicaire Général. Sur les dernieres années de sa vie, le 15 Janvier 1406 il obtint un Arrêt du Parlement qui regarde l'usage de l'absolution des censures. Il y est ordonné à l'occasion d'une batterie arrivée entre des Ecclésiastiques, que, quiconque auroit été interdit ou excommunié pour des violences faites à des Gens d'Eglise, ne seroit relevé de l'excommunication que par l'Evêque. Les Registres du Parlement font foi qu'il y assista quelquefois en 1405 & 1407. Il y étoit encore en 1408 le 19 Février, lorsque Jean Périer Chanoine de Chartres Avocat du Roi, parla contre les lettres que le Cardinal de Pise Légat en France avoit écrites en Cour de Rome au deshonneur du Roi, & quand ce Cardinal fit ses excuses en Latin. Il assista aussi quelquefois au Conseil du Roi: Il en reste une preuve dans celui qui fut tenu le 26. Décembre 1407. où Charles VI ordonna que les fils de Rois seroient appellés Rois, & qu'ils se gouverneroient par l'avis des Reines, de leurs plus proches parens, du Connétable & du Chancelier. Au commencement du quinziéme siécle, on le trouve dans la célébre Conférence tenue à Paris, où se fit un Decret contre ceux qui pendant le schisme causé par l'élection de deux Papes, improuveroient la voie de cession ou celle de la soustraction de l'obéissance. En 1409 il assista par Procureur au Concile de Pise, Sébastien Rouillard nous apprend dans son Histoire de Melun, que Charles VI donna commission à notre Evêque avec Pierre d'Ailly Grand Aumonier, de dresser des Statuts pour les

Mémoire de G. Viole.

Au 12. Nov. jour de la rentrée.

G. Viole.

Minorité des Rois.

Preuves de libertés de l'Egl. Gal. p. 371.

Page 282.

Chanoines

Chanoines de Notre-Dame de Melun. Alors Michel de Creney resîdoit à Paris, & n'avoit pas fait à Auxerre son entrée solemnelle. Entre les Sçavans qu'il fit Chanoines de son Eglise, fut Renaud de Fontaines, ami intime de Nicolas de Clamenges : Sur les avis de celui-ci, Renaud fut fait préférablement à des concurrens, Curé de Varzy : il parvint enfin à l'Evêché de Soissons. Le reste de sa Notice se voit dans l'Histoire de l'Université de Paris. Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409. Epist. Clameng.

Michel de Creney n'oublia point ceux qui portoient son nom. On trouve dans les Registres du Chapitre en 1400 la réception de Guillaume de Creney Chanoine de Troyes, à la prébende de défunt Guillaume Mouton : on croit qu'il étoit frere de l'Evêque. Il y a aussi dans un Nécrologe de la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, un Michel de Creney chanoine de cette Eglise, dont Renaud de Fontaines intima au Chapitre de la Cathédrale les lettres expectatives du Pape le 15 Avril 1412 ; dans sa réception à un Canonicat le XI Novembre 1413 il est qualifié Maître ès arts & Bachelier en Théologie ; il mourut Chanoine d'Auxerre en 1457 : ce dernier pouvoit être neveu de notre Evêque. (*a*) Quinze jours avant sa mort il avoit conféré une autre prébende de la Cathédrale à Pierre de Creney Docteur de Paris, sur lequel je n'ai pu rien sçavoir davantage. Regist. Capit. dieb. not. & 4. Nov. 1457.

Le treiziéme d'Octobre Michel de Creney décéda à Paris dans l'Hôtel des Evêques d'Auxerre, & fut inhumé chez les Chartreux près le Grand Autel du côté du Septentrion, à l'endroit où on lit encore sur une tombe de marbre tirant sur le noir cette inscription : *Hic jacet Michaël de Creneyo, oriundus Trecis, Episcopus quondam Autissiodor. & Caroli VI Regis Francorum Confessor ; qui obiit Parisiis in domo sua XIII mensis Octobris anno Domini M. CCCC. IX. Anima ejus requiescat in pace.* Par Testament il légua à l'Eglise d'Auxerre pour son Anniversaire cinq cens écus d'or, & tous ses ornemens Pontificaux outre quatre chapes avec la dalmatique du Diacre & la tunique du Soudiacre, Regist. Capit. 27. Febr. 1410.

(*a*) Ce pouvoit être le même Michel de Creney qui en qualité de Trésorier de Saint Frambould de Senlis, paya en 1407 vingt livres à Oudard Abbé de Saint Vincent de la même Ville. *Ex Hist. Ms. S. Vinc. Silvan. in Bibl. S. Genov. Paris.*

Depuis l'an 1390. jusqu'en 1409.

le tout d'un étoffe parsemée d'un parc avec une biche dedans. Le Mercredi cinq Mars suivant, Renaud de Fontaines l'un des exécuteurs testamentaires, présenta aux Chanoines assemblés ce que l'Evêque leur avoit laissé, il y ajouta de plus un Epistolier & un Evangelier, provenans de la Bibliothéque du défunt. Jean Charton Archidiacre dans l'Eglise de Soissons le principal d'entre les exécuteurs, s'acquitta pour Michel de Creney de certains devoirs qu'il n'avoit pas rendus de son vivant envers l'Eglise de Sens; il offrit à cette Métropolitaine une chappe, sur laquelle étoient les armoiries de l'Evêque, une aube, un amict, une étole, & la somme de quatre livres en argent, excusa le défunt de n'avoir pas prêté le serment accoutumé, sur ce qu'il avoit été continuellement occupé auprès du Roi. Les exécuteurs testamentaires délivrérent au Chapitre de Notre Dame de la Cité soixante écus d'or; surquoi les Chanoines statuérent de distribuer chaque année à son Anniversaire une somme de quatre livres: ce qui étoit alors assez considérable.

Ex Libro Praecent. Senon.

Necrol. B. M. in civ.

CHAPITRE V.

De Jean de Thoisy, quatre-vingt-quatriéme Evêque d'Auxerre

Depuis l'an 1409. jusqu'en 1410.

AUssi-tôt qu'on eut appris la mort de Michel de Creney, le Chapitre nomma des Chanoines pour avoir soin de tout le temporel de l'Evêché pendant la vacance: le *Scelleur* de l'Evêché rendit au Chapitre les sceaux & les clefs du logis Episcopal, & même les clefs des prisons, pour marque que toute la jurisdiction étoit dévolue au Chapitre. Il envoya ensuite à Paris, à Troyes, à Bourges & ailleurs, pour déclarer aux Chanoines absens le jour choisi pour élire un autre Evêque. Le jour auquel on y procéda est resté inconnu, mais il paroit qu'il y eut deux élections. La premiére, de Jean de Norry dont Hugues Morel & Nicolas Janvier Notaires dressérent l'acte. On ne sçait pour quelle raison elle n'eut pas lieu. Elle se fit vrai-

Regist. Capit. 16. Oct. 1409.

Ex compot. Cap.

semblablement au mois d'Octobre qu'Etienne de Norry Chevalier étoit à Auxerre avec sa sœur femme de Gaucher du Châtel : sur la fin du même mois parut encore à Auxerre Jean de Norry, qui sans doute étoit parent de l'Evêque élû, si ce n'étoit pas lui même. La seconde élection fut de Jean de Thoisy Gentilhomme Bourguignon de l'ancienne famille des Thoisy-Cipierre proche Saulieu, lequel avoit été Proviseur de la Maison de Sorbonne, & étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris. Ayant envoyé exprès à Rome deux Chanoines, Hugues des Noës & Etienne Mocon, il obtint la confirmation du Pape : sa prise de possession est du 22 Janvier 1409. (a) J'en rapporte les circonstances, parce que c'est la premiere prise de possession par procureur dont j'aye trouvé le détail. La procuration que le nouvel Evêque avoit donné à Jean Lanigret Archidiacre du Grand-Caux dans l'Eglise de Rouen, étant luë publiquement en présence du Chapitre, par Nicolas Janvier Notaire, le Doyen Pierre de Chissy conduisit cet Archidiacre à l'Eglise, & l'installa dans la chaire Pontificale de pierre. Pendant qu'il y resta assis ; on lut la Bulle du Pape adressée au Clergé & au peuple. Ensuite ramené dans le Chapitre, on lui mit en main les sceaux de l'Officialité. Il fut installé par le même Doyen à la Salle de l'Officialité, & dans la grande Cour de l'Evêché où le Doyen lui donna les clefs du logis & des prisons. La Bulle paroissoit trop insister sur l'obéissance due à l'Evêque, & ménaçoit même d'excommunication ceux qui refuseroient de lui obéir ; le Chapitre protesta que ce seroit sans préjudicier à ses anciennes libertés, & avec le consentement du Procureur, on ajouta que l'Evêque ne prétendoit pas acquérir par là un nouveau droit. Environ trois semaines après, le nouvel Evêque se présenta en personne, & prit possession, accompagné du Doyen d'Autun son frere ; mais on ne voit point qu'il y fit aucune résidence. Il laissa à Auxerre pour Vicaire

Depuis l'an 1409. jusqu'en 1410.

Compot. Urbis 1409. *Joannis Chacheré. fol.* 59. *ad* 20. *&* 30. *Octobris* 1409.

Il peut se faire que cette élection fût traversée par celle de Pierre de Flisque, dont il est fait mention au dix Décembre 1409, dans un Registre de Benoît xiij.

Ex Epist. D. Salmon *Doct. an.* 1729.

Ex Regist. Capit. Paris. ad 13. *Dec.* 1409.

Comp. Jo. Chach. ibid. fol. 59.

(a) Il est qualifié Evêque d'Auxerre dans le Registre du Vatican 13 Novembre 1409, & le Pape Alexandre V lui accorda selon les mêmes Registres de se faire sacrer par quel Evêque, il voudroit. Il est dit élû Evêque d'Auxerre, dans les Registres de l'Eglise de Paris au 13 Décembre 1409, à l'occasion de sa maison : *Domus Johannis de Thoisiaco Electi Autiss. Licitatio currit.*

Général & Official Pierre Charlet; & il se retira à Paris dans l'Hôtel des Evêques d'Auxerre.

Depuis l'an 1409. jusqu'en 1410.

Son Vicaire Général, pendant l'Eté 1410. nomma Henri de Thoisy à la prébende d'Etienne Blandin, dans l'Eglise Cathédrale, & l'Evêque conféra lui-même le 8 Octobre 1410. à Pierre Torteaul son neveu, Clerc du Diocèse d'Autun, le Canonicat vacant par la mort de Jean des Clos: Ce sont les seuls actes qui restent de son Episcopat. Le Roi étant à Paris le 29 Juillet, envoya cet Evêque avec d'autres Seigneurs en Auvergne, vers le Duc de Berri son oncle & son ennemi, pour lui représenter les maux qu'alloient causer les guerres civiles: le Roi lui accorda douze livres chaque jour, par ordre adressé à Pierre des Essars sur-Intendant des Finances des Aides.

Quittance de cet Evêque dans les Portefeuilles de Gagnieres. Danield. an. 1410.

Le mois d'Octobre 1410. n'étoit pas encore écoulé, que le bruit courut à Auxerre, que ce Prélat étoit transféré à Tournay. (a) Dès le 22 on pria en Chapitre l'Official & le Scelleur de rendre les sceaux, & de ne plus se mêler du gouvernement spirituel & temporel de l'Evêché. A quoi ils répondirent qu'ils avoient oui parler de cette translation, mais que ne sçachant pas si Jean de Thoisy l'acceptoit, ils ne se déporteroient pas sans sa permission. Enfin la translation étant constatée le 22 Février suivant, auquel on comptoit encore 1410, ils se démirent en rendant les sceaux & les clefs de l'Evêché. Après quoi le Doyen, le Grand Archidiacre, & Pierre Paterne pour l'Archidiacre de Puisaye, prirent possession du spirituel dans l'Officialité, où ils furent installés par Renaud de Fontaines qui présidoit alors au Chapitre, à cause des incommodités survenues au Doyen. Et pour le temporel, le Chapitre commit Hugues des Noës & Gilles Pavion Chanoines qui se mirent en possession du Logis Episcopal, & y établirent un Gardien.

Regist. Capit.

Jean de Nourry ou de Norry qui fut d'abord élû Evêque d'Auxerre, après la mort de Michel de Creney étoit Chanoine de la même Eglise: & selon les apparences il étoit d'une famille qui tiroit son nom d'un village, situé proche Luzy en Nivernois. L'acte de sa réception au Canonicat d'Auxerre, qui est de l'an 1407 le 7 Mars, le qualifie Maître

Ex. Regist. Cap.

(a) Cette Translation est marquée dans les Regist. du Vatican au 17 Sept. 1410.

des Requêtes; il fut depuis Archevêque de Vienne & ensuite de Besançon. Jean de Thoisy qui n'avoit fait que passer à Auxerre, en résigna l'Evêché à Philippes des Essars, & il fut le reste de ses jours Evêque de Tournay. En 1419 il fut fait Chancelier du Duc de Bourgogne, & il mourut en 1433 dans la Ville de l'Isle. Depuis l'an 1409. jusqu'en 1410.

CHAPITRE VI.

De Philippe des Essarts, quatre vingt-cinquiéme Evêque d'Auxerre.

EN même tems que l'Eglise d'Auxerre fournit un Evêque à celle de Tournay, Philippe des Essarts Chanoine de Tournay vint remplir le siége Episcopal d'Auxerre. Il étoit fils de Philippe des Essarts, Sieur de Thieux au Diocèse de Meaux, & de Glatigny au Val de Gallie. (*a*) Quelques écrivains le supposent Evêque de Tournay, lorsqu'on lui proposa de venir à Auxerre, auquel cas il auroit permuté avec Jean de Thoisy. D'autres écrivent qu'il étoit Bachelier en Droit, Chanoine & Grand-Chantre de l'Eglise de Rouen, & qu'il avoit succédé en ces dignités au Cardinal d'Ailly en 1395. Il est constant que le Roi l'avoit nommé à un Canonicat de Tournay, vacant par permutation de Jacques de Lozon Président aux Enquêtes, & qu'il y fut maintenu par Arrêt du Parlement du 18 Janvier 1409. Mais il n'est pas également certain qu'il fut déja Evêque de Tournay, il pouvoit n'être simplement que nommé à cet Evêché, & en conséquence de cette nomination, Pierre des Essarts son frere, Conseiller & Maître d'Hôtel du Roi, étant venu en Bourgogne avec Jean de Thoisy aura pu lui proposer de permuter; ce qu'il auroit accepté à l'instance de Jean Duc de Bourgogne dont il étoit aimé. (*b*) Quoi-

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

Arrêts de Papon *in Regalia. Artic. 6. ubi lege 1409. & non 1309.*

(*a*) Il y a un Val de Gallie dans le Parc de Versailles : ce Val de Gallie est un ancien domaine de l'Abbaye de Ste Geneviéve : c'est dans ce Val qu'est encore Glatigny proche Versailles.

(*b*) Dom Estiennot nous a laissé dans une grande incertitude, au sujet de l'époque du commencement de son Episcopat. Il le dit tantôt élû le 13. Décembre 1410 selon le Registre de Benoît XIII, & tantôt le 17 Septem-

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

qu'il en soit, sa prise de possession suivit de près la translation de Jean de Thoisy. Dès le Dimanche 22 Février 1410 parurent à Auxerre Maître Jean Charton, Matthieu Perroux Curé de Luvigny, & Noble homme Anselme du Bellay, qui présentérent en Chapitre les Bulles de translation dattées du 17 Septembre précédent, & leur procuration dattée du 12 Février. Le lendemain ils présentérent en Chapitre à Renaud de Fontaines Président ordinaire à la place du Doyen, l'acte de résignation de Jean de Thoisy, lequel étant lû, Jean Charton y reçut les sceaux de la Cour Episcopale pour marque de la jurisdiction spirituelle : mais on ne put s'empêcher de protester comme on avoit fait à l'occasion des Bulles du précédent Evêque, que l'obéissance ordonnée dans ses dernieres ne pourroit préjudicier aux libertés du Chapitre; & Jean Charton répondit qu'à l'égard de ces libertés, bien loin de les combattre, le futur Evêque avoit intention de les conserver, & ne prétendoit pas acquérir un nouveau droit contre ces immunités. A l'instant il fut conduit à l'Eglise, & installé par le Président dans la chaire de pierre, pendant qu'on chantoit le *Gloria in excelsis* de la Messe de la chaire de S. Pierre remise du jour précédent. Après ce Cantique, le Secretaire du Chapitre ayant lû la Bulle à haute voix, le Procureur fut installé par le même Président à la stalle Episcopale du côté droit, au-dessus du Chantre, puis conduit à l'Evêché, installé dans le siége de l'Official & investi des clefs du logis; le tout en présence du Bailly de Sens & d'Auxerre, & de Jean Regnier son Lieutenant. Le même Jean Charton chargé de la procuration de Philippe, exerça aussi en son absence les fonctions de Vicaire Général, pendant qu'Anselme du Bellay beaufrere de cet Evêque eut l'intendance du temporel. L'antiquité n'a rien conservé de memorable durant les quatorze mois qui s'écoulérent depuis cette premiere formalité, jusqu'à la prise de possession personnelle : le seul acte qui fasse mention de l'Evêque d'Auxerre, est la délivrance qu'il fit le 9 Mars 1410 à l'Abbé d'Hermieres au Diocèse de Paris d'un Privilége d'Alexandre V en faveur de l'Ordre de Prémontré.

bre 1410 selon celui de Jean XXIII. Il le qualifie au même endroit de Bachelier en Droit & d'Archidiacre de Soissons. *Ex Regist. Vaticani.*

Au mois de Mai 1412 il se rendit à Auxerre pour son entrée solemnelle. Il la fit le Jeudi de devant la Pentecôte, c'est-à-dire, le 19 Mai, assisté des quatre Barons ou de personnes commises par eux. Robert de Boissay Chevalier y représenta le Roi Charles VI : mais le Baron de Saint-Verain le porta personnellement. C'étoit Gui d'Aigreville Seigneur en partie de cette Terre, à cause d'Isabeau sa femme, fille de Hugues d'Amboise Chevalier. Ce Prélat fort zélé pour ses droits, reçut en argent de l'Abbé de Saint-Germain la somme évaluée pour le droit de gîte, dont il donna quittance le 26 Janvier suivant. Quelques jours même après sa réception il alla à Toucy, entra dans la tour Seigneuriale, & jugea à propos d'y demeurer quelques jours pour conserver l'ancien droit qu'ont les Evêques d'Auxerre, de se la faire livrer quand il leur plait. L'acte qu'il en fit dresser est du 23 Juin : il reçut aussi foi & hommage pour cette Tour, de Louis Cardinal Duc de Bar qui en avoit passé la commission à Guillaume d'Assigny, & s'en fit rendre les clefs l'an 1422. Philippe de Bourgogne Comte de Nevers, le reconnut pareillement pour la Baronnie de Donzy dans l'Eglise de Montenaison en Nivernois, en présence du Bureau de la Riviere son Maître d'Hôtel. L'acte est du 5 Septembre 1415.

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

Tabul. Ep. Autiss.

Invent. des titres de Toucy.

Quoique l'Episcopat de ce Prélat ait été de seize ans ou environ, il ne s'en est rien conservé d'éclattant, que les atteintes qu'il essaya de donner à la jurisdiction du Chapitre de la Cathédrale. Ces contestations lui suscitérent d'autres difficultés avec les Chanoines ; elles furent terminés par des Transactions & par quelques Arrêts. Il falloit que cet Evêque eut expliqué de bonne heure ses intentions sur cette matiére, & que déja il eût agi en conséquence en 1413, puisque dès le mois de Décembre de cette année le Chapitre crut devoir obliger ceux qui seroient reçus à prêter serment, de défendre cette jurisdiction de toutes leurs forces, & de ne jamais consentir, que quiconque l'auroit contredit fut admis à un Canonicat, ou même à porter les draps de l'Eglise. Pour entrer dans le détail de ces contestations, il faut sçavoir que l'Evêque environ ce tems-là fit enfermer dans ses prisons Pierre Paterne Chanoine & Etienne Berruier Prêtre Chapelain, & domestique de Jean Vi-

Vetus Collectio Statutor. ex Regist. 22. Dec. 1413.

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

vien aussi Chanoine. De plus il excommunia Pierre Michaul Doyen, & le fit déclarer tel par son Promoteur: & même Jean Prévostat son Vicaire Général défendit à plusieurs Bourgeois & à des Sergens Royaux d'avoir aucun commerce avec le Doyen, sous peine d'être eux-mêmes excommuniés, & de payer à l'Evêque une amende de cent marcs d'argent. Pour attaquer encore plus ouvertement la jurisdiction du Chapitre, & paroître la mépriser totalement, sçachant que Pierre Rebrachien son Official avoit été déclaré excommunié par le Chapitre, dont il étoit membre entant que Chanoine, il l'amena lui-même à l'Eglise le troisiéme Février suivant, & voyant qu'à cause de lui on avoit cessé l'Office, il le fit continuer par des étrangers. Malgré l'éclat de ces sortes d'entreprises, le Chapitre s'imaginant qu'il en demeureroit-là, nomma le 4 Mai 1414 Renaud de Fontaines & Jean Picard Chanoines, pour voir s'il n'y avoit pas moyen de s'accorder; on proposa à l'Evêque de prendre de son côté deux autres personnes, qui chercheroient les voies de pacification: il étoit encore trop-tôt. Quelque tems après, le Vicaire-Général de connivence avec l'Evêque arrêta lui-même Jean Piqueron Chanoine & Pénitencier, & le fit conduire aux prisons Episcopales par une escorte de gens armés. Ces excès portés en Parlement, l'Université se joignit au Chapitre, par rapport à la protection générale qu'elle devoit à quelques uns de ses membres maltraités par cet Evêque. L'Official & le Vicaire Général soutinrent avoir usé de leur droit. Mais en attendant un plus grand éclaircissement, la récréance fut adjugée au Chapitre, excepté les cas de rapt & d'homicide qui n'avoient jamais été de sa jurisdiction. L'Arrêt est du 15 Avril 1415 avant Pâques, l'affaire en resta là tant que vécut le Doyen Pierre Micheaul, que cet Evêque se contenta d'attaquer sur le droit de porter le rochet. Hugues des Noës lui ayant succédé en 1420 il semble que la querelle se ralluma. Le Prélat s'étant fait rendre par ce Doyen le serment de fidélité le 4 Septembre de la même année, reprit peu de tems après le procès au sujet du rochet, & obtint le 14 Juillet 1433 un Arrêt qui défendoit au Doyen de le porter excepté certains jours. Le Chapitre mécontent des entreprises du Prélat, fit dresser en 1421 un

On comptoit toujours en France 1413.

Regist. Cap.

Mém. de G. Viole.

cayer

cayer des demandes qu'il avoit à lui proposer, & des sujets de plaintes qu'il avoit contre lui. On se plaignit d'abord qu'il n'avoit pas fait rendre à l'Eglise le drap d'or qui entouroit la chaise sur laquelle les Chevaliers ou Barons l'avoient porté depuis l'Eglise de Saint-Germain; on déclara qu'il auroit du fournir cette piéce d'étoffe, & qu'ainsi les Chevaliers l'ayant emportée, il devoit la restituer ou en payer la valeur qui étoit au moins de quarente écus d'or. On lui demanda la portion qui revenoit au Chapitre de la vente des bois de Varzy, sçavoir le tiers au moins: & on lui notifia qu'il n'avoit pu les vendre sans le consentement exprès du Chapitre. On le pria d'annuller les exploits de Justice attentés par ses Notaires & autres Officiers, dans les maisons Canoniales de Nicolas Fontenay & de Michel de Creney Chanoines, & dans celle de Robert Bouffaut Tortrier. On le somma de retablir la vigne de Migraine qu'il avoit trouvée en bon état, & qu'il laissoit en friche. On le pria de veiller à ce que la belle maison Episcopale de Gy l'Evêque & autres bâtimens qui ménaçoient ruine, ne tombassent entiérement; de tenir la main à l'acquit de l'Office Divin, & d'obliger les Vicaires de l'Eglise, les Chapelains & autres tenans des bénéfices de sa nomination, de servir l'Eglise suivant leur fondation: de faire délivrer de meilleur vin aux Chanoines résidens aux Grandes Fêtes, & selon la mesure accoutumée; de rendre à la Trésorerie les Offrandes qu'il avoit reçues en officiant à Noël & à la Saint-Etienne; & enfin de mieux conduire les affaires de son Evêché, d'écouter là-dessus le Conseil de son Chapitre, sans suivre l'avis de personnes qui l'entrainoient mal-à-propos dans des procès au deshonneur de sa dignité, de n'avoir avec lui que des gens paisibles & craignants Dieu; auquel cas le Chapitre lui offroit ses services. Ces articles lui furent présentés dans sa Chapelle Episcopale le Mercredi 31 Décembre 1421, par Jean de Molins Chantre, Guillaume le Begue Lecteur, Robert de Pierre-Pont, Gilles le Maître & Jean le Févre ou Fabri Chanoines, accompagnés d'Hugues Poitevin Clerc Secretaire du Chapitre, en présence de Pierre Rebrachien son Official, & Jean Prevostat son Scelleur. Un autre article moins important, c'est que le Marguillier Laïc de l'Eglise s'étant plaint de

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

de ce que nonobstant son exactitude à faire sonner à l'heure du couvre-feu la grosse cloche appellée *Amatre* tous les soirs lorsque l'Evêque couchoit à la ville, ce Prélat ne le satisfaisoit point de ses salaires : la remontrance du Chapitre alla jusqu'à lui exposer qu'il devoit pour cela chaque fois à ce Marguillier un pain de Chapitre & une quarte de vin. On ne se contenta pas alors d'une simple remontrance au sujet des redevances annuelles de l'Evêque envers le Chapitre, sur lesquelles on l'avoit pressé une infinité de fois, & qu'il refusoit toujours, il fut traduit au Parlement, & condamné même avec amende à payer tout ce qui étoit échu, par Arrêt du 8 Avril 1421 avant Pâques. Vers ce tems-là on pratiqua dans la compagnie le Statut de l'an 1415 qui portoit que nul du Chapitre ne seroit Officier de l'Evêque sans son consentement, à moins qu'il ne voulût perdre tout son revenu hors les gros. On ne peut pas assurer s'il avoit été exécuté sur d'autres, que sur Pierre Prévostat Chanoine Secretaire de l'Evêque, & sur Pierre Rebrachien son Official : Il est seulement certain, que le 28 Janvier 1421 ces deux Chanoines avoient remis leurs intérêts entre les mains de l'Abbé de Pontigny, arbitre choisi par le Chapitre ; & que le 18 Décembre 1422 on fit grace à Pierre Rebrachien. Malgré tout cela, l'Evêque ne resta point en repos, qu'il n'eût fait biffer ce Statut, quoiqu'il ne fût pas spécialement pour ses Officiers, & qu'il regardât aussi ceux qui prendroient des Offices du Doyenné. Une des demandes de sa part dans la transaction qu'il passa avec le Chapitre, fut que ce Statut seroit ôté. Cette transaction finit les difficultés qui duroient depuis treize ans ou environ : Elle fut passée aux Requêtes du Palais à Paris le 8 Mai 1425. Le Chapitre qui avoit arrêté Robert Chaletret Clerc Notaire de la Cour spirituelle de l'Evêque, & qui avoit souvent fait citer & même excommunié Pierre Rebrachien son Official, demeurant dans l'Hôtel-Episcopal & son familier, obtint de Philippe des Essarts qu'il se déportât de sa plainte, moyennant qu'on supprimeroit le Statut qui regardoit ses Officiers ou familiers : & le Prélat accorda, que tous les exploits de justice faits par les mêmes Officiers dans les maisons Canoniales, *esquels lieux iceulx de Chapitre ont toute jurisdiction spirituelle & tempo*

Cartul. Capit. fol. 248.

Regist. Cap. 1422. 18. Dec.

relle seuls & pour le tout, seroient reputés pour non-avenus, déclarant par là n'avoir acquis aucun nouveau droit sur le Chapitre.

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

Jusqu'ici le nom de Philippe des Essarts ; ne paroît que dans des mémoires de procédure, on le trouve marqué en quelques anciennes éditions du Missel d'Auxerre, à l'occasion de la nouvelle fête des saintes femmes Marie *Jacobi* & Salomé. Un d'entre les trois Chanoines qui portoient le nom de Jean le Févre, & qui avoient été reçus sur la fin de l'Episcopat de Michel de Creney, fit ériger avant l'an 1420 un autel sous l'invocation de ces Saintes, proche celui de Notre-Dame des-Vertus au portail de l'Eglise. L'ayant doté, il obtint du Chapitre qu'on y chantât une Grand'-Messe le 25 Mai jour de leur Fête: ainsi leur culte commença à s'établir dans Auxerre. La guérison miraculeuse d'Etienne Moron Chanoine & Sou-chantre arrivée par l'intercession de ces mêmes saintes la veille de leur Fête, augmenta beaucoup la dévotion. Le Sou-chantre écrivit leur vie, & leur translation ; & composa en leur honneur un Office qu'il étendit autant qu'il lui fut possible. Jean le Févre natif de Tonnerre restant alors seul des trois Chanoines de ce nom, agit auprès de Philippe des Essarts, & afin de faire recevoir cette Fête dans les Paroisses; il obtint de lui des Indulgences pour ceux, qui vrayement pénitens reciteroient l'Office de ces saintes en public ou en particulier, ou y assisteroient, sçavoir quarante jours pour chaque Heure de l'Office. On en fixe la concession à l'an 1424.

Au 25. May.

Cet établissement est le seul qu'on sçache avoir été fait du tems de Philippe des Essarts. Pendant son Episcopat l'édifice du portail de l'Eglise Cathédrale du côté de l'Evêché fut commencé en 1415, & ensuite continué par les libéralités de Jean de Molins Chantre & Chanoine, & celles des Fidéles. Quelques uns ont cru y appercevoir les armoiries de Philippe des Essarts qui sont trois croissans: mais la part que put y avoir cet Evêque, fut que le Chapitre ayant obtenu des Indulgences du Pape Jean XXIII dattées de Constance le 15 Mars pour tous ceux qui y contribueroient, il les publia en ajoutant celles de quarante jours, par ses Lettres données à Auxerre le 27 Mai 1415. Renaud de Fontaines dont nous avons parlé ci-dessus, les avoit

Registr. Capit. 24. Jul. 1415.

obtenues de ce Concile où il fut député par la Province de Sens au mois d'Octobre 1414. Ce fut le même Renaud qui envoya aux Chanoines d'Auxerre ses confreres la formule suivant laquelle le Pape entendoit donner la paix à l'Eglise : elle fut lue en Chapitre le Mardi 26 Mars suivant, auquel on comptoit encore en France 1414. Des Mémoires sur ce Concile portent, que celui qui y assista de la part de l'Evêque d'Auxerre, opina comme le reste de la nation Gallicane contre les vacances des Bénéfices, *& quod provideatur Domino nostro Papæ & Cardinalibus.*

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1462.

Regist. Capit.

Thes. anecd. T. 2. p. 1557.

Philippe des Essarts eut le chagrin de voir le Château de Regennes ruiné de son tems, ou du moins très-endommagé. Trois ans avant sa mort se donna proche Crevan la bataille entre les François & les Anglois. L'année même 1426 qu'il mourut, il avoit reconcilié à la Charité-sur-Loire l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame dite Sainte Croix, dans laquelle les nommés Guillaume Loiseau, & Jean de Neuchateau avoient assassiné Pierre Guibelin. Avant que de sortir du Prieuré, il y donna acte aux Religieux le dix Mai, comme il n'avoit point prétendu entreprendre sur leur jurisdiction ; il mourut cinq mois après son retour, le Lundi 14 Octobre à neuf heures du matin.

Cartul. Carit. p. 59.

Dès le même jour on établit pour Chanoines Regalistes Michel du Bois & Simon Béchu. Ses funérailles furent faites le lendemain par Hugues des Noës Doyen : il fut enterré dans le côté droit du chœur proche la tombe de Gui de Mello en tirant un peu vers la stalle du Sou-chantre, & vers la tombe de Pierre de Mornay : il n'y eut point de tombe mise sur lui. Le dix-huitiéme jour du mois Jean Prévostat alors devenu Pénitentier, Grégoire Viteaux & Etienne le Begue Chanoines exécuteurs de son testament, promirent au Chapitre d'en donner copie, & de payer deux draps d'or, l'un qui avoit couvert la chaise où il fut porté à sa nouvelle entrée, & l'autre qui avoit servi à mettre sur son corps après sa mort. (*a*) Ils s'engagérent aussi à donner dix livres de rente pour fonder son Anniversaire conformément à sa derniére volonté. Il fut aussi fondé dans la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, pour la somme de vingt livres une fois

Ex Libro Succession.

Necrol. B. M.

(*a*) Ces deux tapis furent évalués cent douze livres.

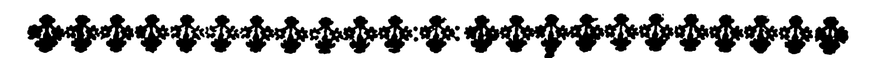
payée. Comme Philippe des Essarts avoit été nommé l'un des exécuteurs testamentaires du Roi Charles VI par acte du 23 Octobre 1422, un autre fut mis en sa place après sa mort : il avoit conféré au mois de Janvier 1417 à son frere Charles des Essarts une prébende de l'Eglise d'Auxerre vacante par le décès de Jean Vivien l'aîné : mais Charles mourut à Auxerre le 4 Juillet 1420 laissant vacante avec son Canonicat la dignité d'Archidiacre de Soissons. Selon nos Registres, ce Charles des Essarts étoit natif du Diocèse de Meaux. Le Lecteur curieux de quelques particularités peu connues touchant Philippe des Essarts, les trouvera dans l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, à l'article des Grands Bouteillers de France, où Charles des Essarts dont je viens de parler, est oublié.

Depuis l'an 1410. jusqu'en 1426.

Preuves de l'Hist. de Paris T. 2. p. 587.

Reg. Cap. 25. *Januar.* 1417.

Ibid 1420. 29. *Maii* & 5. *Jul.*



CHAPITRE VII.

Des deux Evêques, Jean de Corbie, & Laurent Pinon élus pendant les guerres du Roi Charles VII contre les Anglois & autres.

DE JEAN DE CORBIE, LXXXVI. Evêque d'Auxerre.

LE Roi d'Angleterre qui se portoit pour Roi de France, averti de la vacance de l'Eglise d'Auxerre, défendit aux Chanoines de la Cathédrale de procéder à une nouvelle élection, sans lui avoir demandé son consentement. Cette défense qui étoit du 31 Octobre 1426 fut suivie d'une députation que le Chapitre fit pour obtenir cette permission, & qui fut en effet accordée à Paris le second Décembre. Il est difficile de connoître les brigues faites alors pour l'élection : on sçait seulement qu'il y eut deux Evêques nommés pour Auxerre, Jean de Corbie qui succéda véritablement à Philippe des Essarts & Jean Vivien, élû par les Chanoines ses Confreres.

Depuis l'an 1426. jusqu'en 1432. ou environ.

Jean de Corbie dont la nomination eut lieu, étoit fils

de Thomas de Corbie annobli en 1389, & de Marguerite de Cresequas. Il avoit été Maître des Requêtes depuis l'an 1406 jusqu'en 1413 qu'il hérita avec Arnault son frere des grands biens que le Chancelier Arnault de Corbie avoit laissé à sa mort dans le Beauvoisis. On le trouve aussi la même année dans le rang des Chanoines d'Amiens. Quelque tems après il fut Evêque de Mende : & sur la foi d'un titre, on assure qu'il l'étoit dès l'an 1416. Mais il n'est point vrai qu'il ait quitté cet Evêché en 1424 pour venir à Auxerre, comme le marque le nouveau *Gallia Christiana*, puisque le siége étoit alors rempli. Ce fut certainement au plutôt en Décembre 1426 qu'il put être élû ou nommé pour Auxerre, ou qu'il y fut transféré : encore est il plus probable qu'il ne fut élû que le 8 Novembre 1427. (*a*) L'époque de son entrée à Auxerre est marquée vers le milieu du mois de Décembre de cette année, sans aucun détail. Ce qu'on sçait de son Episcopat se réduit presque à rien : il est peu d'Evêques dont il soit venu jusqu'à nous moins de faits. Pierre de Longueil son Vicaire Général le poussa à une tentative sur la jurisdiction du Chapitre. Simon Béchu Receveur du temporel de l'Hôtel-Dieu de Mont-Artre, étoit en même-tems Chanoine. Le Vicaire-Général l'avoit fait citer par devant lui au sujet de ses Comptes. Le Chapitre soutint que sa qualité de Chanoine l'exemptoit de la jurisdiction Episcopale, & la vigueur de la compagnie engagea Pierre de Longueil à un accord, par lequel on convint à l'amiable que le tout seroit reputé comme non avenu. On vécut ensuite en si bonne intelligence avec le Vicaire-Général, qu'on lui prêta tous les livres de la Bibliothéque du Chapitre dont il eut besoin. Le concurrent de Jean de Corbie à l'Evêché d'Auxerre, sur la fin de la même année 1428, fit ajourner à la Cour de Rome à la cinquantaine le Chapitre d'Auxerre avec les deux Chanoines Regalistes. Il prétendoit apparemment aux revenus échus durant la vacance. On ne sçait ce que devinrent ses prétentions : Jean de Corbie resta Evêque d'Auxerre, & confirma les Indulgences que son prédécesseur avoit accordées au sujet de la nouvelle Fête des Saintes Marie

Depuis l'an 1426. jusqu'en 1432 ou environ.

Gall. chr. nova in prob. Eccl. Mimat. p. 27.

Regist. Capit. 1427.

Reg. Cap. 1428.

Reg. Cap. 30. Apr. 1429.

Reg. Cap. XI. Martii 1428. & 1. April. 1429.

Missalia Autiss.

(*a*) Sa translation du siége de Mende à celui d'Auxerre, est marquée dans les Registres du Vatican au 18 Août 1427. la dixiéme année de Martin V.

Jacobi & Salomé: C'est tout ce qu'on sçait de lui quant au ministere spirituel. La situation des affaires du Royaume & des siennes propres ne lui permit guéres de résider, dans une ville qui ne paroissoit pas tenir le parti, auquel sa famille étoit attachée. Il hérita encore de la portion de son frere Arnault: mais le Roi d'Angleterre confisqua sur lui en 1431 les terres de Sechelles & de Cuvilliers, qui lui étoient venus directement de son oncle le Chancelier, & il les donna à Jean de Poix: Il eut encore un embarras de famille peu convenable à son état: il s'agissoit de pourvoir à deux fils naturels nommés Geoffroy & Renaud, qu'il avoit eus d'une Damoiselle nommée Marie de Poilhay, & un autre du fait de son frere Arnault dont il étoit héritier. Il fit légitimer les deux premiers par lettres données à Chinon au mois d'Août 1433, & fit présent en pur don au dernier, des Seigneuries de Courcelles, de Ploüis & du Becquet. Il est vraisemblable que la reconnoissance qu'il fit de ces deux Batards, fut l'une de ses dernieres actions. Au moins il étoit mort au commencement du mois d'Octobre de la même année, si le *sede Episcopali vacante* marqué dans les titres du premier & du troisiéme de ce mois, est une preuve suffisante de mort: Mais comme le Pere Anselme assure qu'il vivoit encore en 1435, il peut se faire qu'il eût abdiqué l'Evêché d'Auxerre pour se retirer dans quelque Cloître. (*a*) D'autres écrivains le font même vivre jusqu'en 1438. On voit dans les Comptes de la Ville d'Auxerre, que ce fut sous son Episcopat que le Roi Charles VII passa à Auxerre accompagné de la Pucelle d'Orleans, & que se tint la fameuse assemblée pour la paix, à laquelle fut envoyé de la part du Pape le célébre Chartreux Nicolas Albergati Cardinal du titre de Sainte-Croix en Jérusalem. Les lieux circonvoisins ne manquerent pas de profiter de la présence d'un homme si respectable pour obtenir les graces spirituelles qu'il étoit en son pouvoir de dispenser. Entre autres Indulgences il accorda en faveur de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre pour l'espace de vingt années, cent jours a chacun des Fidéles qui visiteroit cette Eglise en certaines Fêtes avec

Depuis l'an 1426. jusqu'en 1432.

Anselme *in Cancell.* Voyez aussi Sauval T. 3. p. 588.

Anselme, *ibid.*

Anselme, *ibid.* & *Histor. Belvac.*

Moreri de Dupin.

Ex originalib.

(*a*) On cite un article de son testament de l'an 1435 le 14. Avril par lequel il donna à son neveu Arnault fils naturel du Chancelier les terres de Courcelles, Plessis Saint Just. &c.

Depuis l'an 1426. jusqu'en 1432.

les dispositions nécessaires, & y prieroient pour les besoins de l'Etat, ou bien assisteroient aux Processions Générales que les Chanoines feroient pour la paix & la prospérité du Royaume. La nouvelle Fête des Saintes Femmes n'est pas oubliée dans le Catalogue des Fêtes, non plus que celle des Reliques de la même Eglise : Ce fut aussi de son tems que se tint le Concile de Bâle où le Chapitre d'Auxerre députa Hugues des Noës Chanoine. Denis Simon Conseiller au Présidial de Beauvais dit dans son Nobiliaire de Beauvoisis, que Jean de Corbie Evêque d'Auxerre à fondé l'Obit de sa mere dans l'Eglise Collégiale de Saint Vâst de Beauvais.

V. Les preuves, où est l'ancien Catalogue de ces Reliques dressé sous Philippes des Essarts.

Ex D. Baluze in notis. ad Episc. Autiss. page 30.

De Laurent Pinon, quatre vingt-septiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

IL y avoit plus de deux cens cinquante ans que le siége Episcopal d'Auxerre n'avoit été occupé par un Religieux, lorsque les intérêts du Duc de Bourgogne firent placer sur ce siége un Dominiquain qui étoit son Confesseur. Une lettre écrite par Eugene IV à Philippe Duc de Bourgogne le 15 Juillet 1433, fait voir que ce Pape avoit été fort pressé par ce Duc, pour y mettre un Evêque qui lui fût agréable, & qu'en conséquence le Pontife avoit donné la préférence à Laurent Pinon. Une lettre de ce Duc du 26 Avril ne laisse aucun lieu d'en douter : il y recommande aux Peres du Concile de Bâle son Confesseur, transféré, dit-il, depuis peu par le Pape de l'Evêché de Bethlehem à celui d'Auxerre ; ajoûtant que quoique le Doyen nommé Hugues des Noës concurrent du nouvel Evêque l'eût cité devant eux, il espéroit qu'ils n'infirmeroient point la disposition du Pape, parce qu'autrement cela seroit préjudiciable à la ville qui étoit de son domaine (*a*).

Le Dominiquain si chéri du Duc de Bourgogne avoit

(*a*) Cette lettre est dans le 8. Tome de l'Amplissime Collection du P. Martene col 583 : mais ce Pere se trompe lorsqu'il marque qu'il s'agissoit là de Pierre de Longueil.

L'extrait des Registres du Vatican fait par Dom Estiennot, marque sa translation de Bethléem à Auxerre par Eugene IV au 31 Mai 1432, & son élection au 22 Avril 1433. Ce qui n'est point clair.

autrefois

autrefois étudié dans la maison de Saint-Jacques de Paris : d'où il fut envoyé à Reims pour y être Lecteur en Théologie. Etant Evêque de Bethléem vers l'an 1420 en même tems que Confesseur du Duc de Bourgogne, il publia un Traité de l'origine des Seigneuries & de la division des Etats, qui est apparemment celui qu'on dit avoir été présenté au Duc de Bourgogne par un Evêque de Bethléem, sous le titre de *Traité de la Puissance temporelle*. Le P. Echard donne à entendre qu'il ne fit qu'une Traduction Françoise du Traité Latin de Durand de Saint-Pourçain Evêque de Meaux, sur la puissance temporelle des Rois. Soit que le Duc de Bourgogne ne fit pas autrement attention à cet ouvrage, soit que Laurent eut depuis modéré son zéle, le Prince crut qu'on pouvoit confier à ce Religieux la conduite spirituelle d'une ville qui faisoit la clef de ses Etats : De sorte qu'après avoir été Evêque d'un titre enclavé dans le Diocèse d'Auxerre, & d'une Eglise sans peuple, il devint Evêque du Diocèse même qui bornoit la Bourgogne du côté de la France.

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

In Mſ. Seguier in Bibl. Sangerm.

Laurent Pinon dès le 21 Décembre 1433 benit à Dijon une Eglise Succursale de Saint Nicolas construite par le Bailly de cette ville, & les titres vus par l'Historien de l'Abbaye de Saint-Etienne le qualifient dès lors Evêque d'Auxerre; cependant il ne fit son entrée à Auxerre que plus d'un an après. Pendant cet espace de tems, le Clergé d'Auxerre hors d'état de payer certaines exactions nommées alors demie-dixme ou semi-dixme, c'est-à-dire, le vingtiéme denier, écrivit au Concile de Bâle pour en obtenir la décharge : la lettre est du 29 Juin 1433. On y représentoit, que la guerre avoit rendu tous les héritages incultes, & que si l'on obligeoit de payer l'imposition, le service des Eglises seroit abandonné. La preuve que Laurent Pinon fit son entrée solemnelle à Auxerre vers la fin de 1434 se tire de l'ordre qu'il donna le 24 Février, de signifier cette entrée au Baron de Donzy, & de la commission que le Duc Philippe le Bon envoya au nom de son beau-fils Charles Comte de Nevers dont il avoit la tutelle, pour porter l'Evêque dans cette cérémonie à cause de la Baronnie de Donzy. La commission fut adressée le dernier Février 1434 au Seigneur de Chastellux & à Gui de Bar Chambellan du Duc.

Prob. Hiſt. S. Steph. Divion p. 273.

Ampliſſ. Collect. Martene T. 8. p. 616.

Il y avoit aussi ordre du 24 Février d'adjourner à la même cérémonie le Duc de Bar pour la Seigneurie de Toucy, aussi-bien que le Seigneur de Saint-Verain : la signification leur en avoit été faite les trois & cinquiéme Mars suivant. Les Compilateurs de ces titres n'ayant point eu l'attention de marquer le jour que l'Evêque avoit indiqué, cela nous fait hésiter sur cet article de chronologie : Dom G. Viole a écrit que ce joyeux avénement au thrône Episcopal fut le 14 Mars. L'unique circonstance qui en a été conservée par un ancien Epistolier de la Cathédrale, est qu'il prêta entre les mains du Doyen le serment ordinaire de maintenir les droits de cette Eglise. Quatre ans après il fit à Sens la profession d'obéissance en qualité de suffragant : & comme l'Archevêque Louis de Melun étoit absent, il s'acquitta de ce devoir en présence de ses Vicaires Généraux. Pierre de Longueil fut continué dans la fonction de Grand-Vicaire dont il avoit été chargé sous son prédécesseur; le nouvel Evêque pouvoit compter sur sa vigilance : éloigné quelquefois de son Diocèse, il avoit besoin d'un tel homme.

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Inventaire Ms. de Varzy.

Viole.

Dès l'an 1435 le Duc de Bourgogne mena Laurent Pinon dans les Pays-bas, pour assister au traité qui devoit être fait à Arras. L'Evêque d'Auxerre y étoit le 15 Juillet; & le 22 du même mois il célébra à Saint-Vast la Grand'-Messe de la Procession solemnelle qui se fit par la ville en présence du Cardinal de Cypre. Après cette Messe il prêcha, & ayant pris pour texte de son discours : *Fides tua te salvum fecit : vade in pace*, il s'étendit à montrer la prééminence des Rois de France sur les autres Couronnes, & leur stabilité dans la foy : il fit voir les biens que les Papes Etienne & Adrien avoient reçu de Pepin & de Charlemagne, d'où il conclut qu'il étoit important qu'un Royaume si Catholique & si utile à l'Eglise, conservât la paix dans son sein. Le huit Septembre il célébra la Grand'-Messe à Saint-Vast en présence du Duc de Bourgogne : & enfin le 21 du même mois il fit la cloture de l'Assemblée par une prédication sur les avantages de la paix, prenant pour thême ces paroles du Psalmiste : *Ecce quam bonum, &c.* il fit à ce sermon une longue allusion de ce qui se lit dans la Genese, sur l'accord d'Abraham & de Loth, avec le Traité qui venoit d'être conclu, & qu'un Chanoine d'Arras publia ensuite

Journal de la paix d'Arras d'Antoine de la Taverne. Rel. de S. Vast imp. en 1651.

dansla même chaire. Par les articles de ce Traité le Duc de Bourgogne obtint de grands avantages sur le pays Auxerrois : cependant il ne put y faire des levées sans opposition. Lorsqu'il en fit la tentative l'année même du Traité, l'Evêque d'Auxerre s'y opposa pour ses terres & pour celles du Chapitre ; de sorte que le Duc déclara qu'il n'agissoit pas en qualité de Duc de Bourgogne, mais comme joüissant des droits Royaux en vertu du Traité d'Arras.

[redacted]

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Tabul. S. Germ Autiss.

Cet Evêque fut souvent obligé de résider dans des villes des Pays-bas ; tantôt à l'Isle au Cloître Saint-Pierre, & tantôt à Bruges. Dans un de ces voyages en 1439, il apprit que Pierre de Longueil son Vicaire Général avoit été élû Doyen du Chapitre d'Auxerre. Sur cette nouvelle, il adressa le 9 Septembre une commission à l'Abbé de Saint-Marien, pour qu'il reçut en son nom le serment de fidélité du nouveau Doyen qui lui étoit déja attaché par l'Office de Grand-Vicaire. Dans le Diocèse il est peu de Collégiales ou Monastéres, où il ne reste quelque vestige du nom de ce Prélat. Outre l'Eglise de Saint-Martin de Clamecy dont quelques-uns assurent qu'il fit la Dédicace le 10 Janvier 1438, il dédia celle de Sainte-Eugenie de Varzy le premier Dimanche de l'Advent de la même année, voulant cependant qu'on remit à un autre tems l'Anniversaire de cette Dédicace, & y accordant des Indulgences. Il demeuroit assez volontiers dans le Château que les Evêques avoient de tems immémorial dans cette ville de Varzy : les habitans d'Auxerre ayant besoin de son secours au mois de Juin 1444, lui dépêchérent un courier en ce lieu : il affectionna beaucoup l'Eglise Collégiale de Ste Eugenie, & y fonda une Chapelle sous le titre de deux fameux Saints de son Ordre, S. Pierre Martyr & S. Thomas d'Aquin : il s'y fit représenter à genoux avec l'habit des Dominiquains. Le 25 Août, & apparemment en 1445, il dédia l'Eglise du Prieuré Conventuel de Sainte Geneviéve de Marcy de l'ordre du Val des Ecoliers. S'étant recommandé aux prieres de la petite Communauté qui y subsistoit alors, il fut résolut le 14 Octobre de chanter chaque année le lendemain de Saint-Laurent une Messe du Saint-Esprit à l'intention du Prélat, tant qu'il vivroit. L'Eglise Collégiale de Notre-Dame de Toucy avoit besoin d'être rebâtie : Le 9. Mars 1443 il accorda des In-

Echard *in Script. Dominic.*

Violo.

Obituar. Varziac.

Tabul. S. Eugen. Varziac.

Obituar. Marciac.

dulgences à ceux qui contribueroient de leurs aumones au nouvel édifice qu'on projettoit. Faisant la visite de son Diocèse les années 1446 & 1447, il dressa des réglemens pour les Chanoines de Saint-Etienne de Gien. En 1438 il fit à l'autel matutinal du Prieuré de la Charité une ordination de quelques Moines Acolythes; mais Pierre le Duc Sou-prieur & Vicaire-Général du Prieur lui demanda une déclaration, comme c'étoit du consentement de la Communauté, aux libertés de laquelle il n'entendoit préjudicier, & sur laquelle il n'avoit aucune jurisdiction : ce qu'il accorda le 27 Janvier 1438. En 1445 étant à Varzy le 4 Septembre, il permit de quêter par son Diocèse avec une Croix & un Reliquaire, pour aider au bâtiment de l'Eglise de Bethléem nouvellement ruinée par les guerres, que l'Evêque Arnoul rebatissoit. Il accorda même des Indulgences aux bienfaicteurs.

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Cartul. Carit. p. 60.

Les Evêques tirés du corps Religieux, laissent ordinairement beaucoup de marques d'affection envers les maisons de leur Ordre situées dans leur Diocèse : Laurent Pinon ne se distingua pas de ce côté-là; & il ne paroit en relation avec ses confreres de la maison d'Auxerre qu'en deux occasions : premierement en 1440, lorsqu'ils tinrent chez eux le Chapitre Provincial de l'Ordre auquel il assista : & en 1443 au sujet d'une dévotion qui tendoit au soulagement des ames du Purgatoire. Le motif de cet établissement vint de ce qu'étant mort un nombre considérable de fidéles pendant les guerres précédentes, sans avoir eu la sépulture Ecclésiastique, il parut nécessaire d'y suppléer en quelque maniere. Les Freres Prêcheurs d'Auxerre proposerent donc une Confrairie qui feroit célébrer tous les jours de l'année une Messe dans leur Eglise à l'intention de tous ces défunts, & chaque semaine une fois les Vigiles des Morts, excepté les semaines des Grandes Fêtes. Barthelemi Tixier leur Général, associa par avance tous les Confreres de la future Confrairie aux suffrages de l'Ordre : il falloit munir le tout de l'autorité Episcopale. Laurent Pinon non content d'approuver cette Confrairie dite des Trépassés, accorda les Indulgences ordinaires à tous ceux & celles qui s'y enrolleroient, & ordonna de bien recevoir les Dominiquains d'Auxerre qui les publieroient. Ces lettres signées à Auxerre le Vendredi après la Saint-Martin d'Eté 1443, furent sui-

Lettres de Lyon 27. May 1443.

vies l'année d'après d'une augmentation d'Indulgences que Pierre du Mont Evêque de Bresse, & Nonce du Pape Eugene IV accorda à Bourges le 8 Octobre à tous ceux qui feroient quelques aumones ou legs à la même Confrairie: tout cela regardoit une dévotion particuliére. Quant à l'office public tel qu'il se chantoit alors dans le Diocèse, ce Prélat n'y toucha nullement; il laissa le Calendrier comme il l'avoit trouvé sans y faire insérer S. Dominique ni aucun autre Saint de son Ordre, & sans augmenter le grade de la Fête de S. Laurent, se contentant de faire écrire dans les Pontificaux la Bénédiction Episcopale selon le rit Gallican, pour les années qu'il officieroit Pontificalement chez les Jacobins le jour de S. Dominique.

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Il ne paroît proprement qu'un seul acte d'hommage rendu de son tems à l'Eglise d'Auxerre: c'est celui de Charles Comte de Nevers pour la Baronnie de Donzy. Il fut rendu à la maniére accoutumée par le Comte, ayant les mains jointes en maniére de suppliant & recevant le baiser de paix de l'Evêque; la cérémonie se fit à son retour de Cone, dans la Chapelle du Château de Donzy le 9 Juin 1445; il fit marquer expressément dans l'acte, que par grace il recevoit à Donzy cet hommage qui auroit dû lui être rendu à Auxerre: à quoi le Comte acquiesça en présence d'un grand nombre de ses Officiers & amis, sçavoir Milon de Paillars Chevalier, Bailly de Nivernois & de Donzy, Gui de Jaucour Seigneur de Villarnoul & de Marrault, son premier Chambellan, Jean de la Riviere Seigneur de Chamlemi, Maître Pierre de Longueil Doyen de l'Eglise d'Auxerre, Frere Jean du Doyer, Dominiquain & plusieurs Ecuyers: Jean de Salazar qui avoit acquis des héritiers du Cardinal de Bar la Terre de Toucy, devoit pareillement lui en rendre hommage dès l'an 1443; mais ce Prélat lui donna des lettres de répit ou de souffrance jusqu'au mois de Février 1448. Cependant on lit dans l'Inventaire des titres de Toucy, une saisie de la Tour de Toucy faite au nom de l'Evêque, par faute de foi & hommage le 18 Mai 1446. En la même année 1443 il affranchit grand nombre des habitans de l'un & l'autre sexe, de la Seigneurie d'Hodan proche Varzy. Ce qui confirme que Varzy fut le lieu de son Diocèse, où il se plut davantage après Auxerre.

V. Preuves, ad an. 1445.



Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Nous ne sçavons pas où il mourut, ni même positivement quel jour arriva son décès, sinon que les Comptes d'Anniversaire de la Cathédrale le marquant vers la fin du mois de Mars, il y a assez d'apparence qu'il mourut pendant le cours de ce mois l'an 1448. Le lieu de la sépulture a paru également incertain : quelques modernes l'ont cru inhumé dans la nef de la Cathédrale devant le Crucifix ; ils pensoient que la tombe noire qu'on y voyoit il y a soixante ans étoit la sienne : Mais d'autres plus instruits ont écrit, que Laurent Pinon a été inhumé chez les Religieux de son Ordre à Auxerre, où sa sépulture se voyoit au côté gauche du grand autel, jusqu'a ce que les Huguenots eussent entiérement détruit son tombeau & dissipé ses ossemens.

Bargedé Assesseur.

Noël Chanoine.

Outre la traduction du traité de la puissance temporelle qu'il avoit faite étant Evêque de Bethléem, il reste de lui un Catalogue des Illustres de son ordre, que l'on montre manuscrit à Saint-Victor à Paris. (*a*) Il fit rédiger en 1435 un Pontifical à son usage : C'est un petit in-4° conservé parmi les manuscrits de la Bibliothéque Colbert. (*b*) On y voit au bas de la premiere page ses armoiries, qui sont trois pommes de pin d'or dans un champ d'azur. Les mêmes armoiries s'apperçoivent encore dans la salle basse de l'Evêché, au manteau d'une ancienne cheminée.

(*a*) *Num. 650. antiquo.* (*b*) *Num. 5984.*

CHAPITRE VIII.

De Pierre de Longueil, quatre vingt-huitiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

DEpuis long-tems on n'avoit vû d'Evêque gouverner l'Eglise d'Auxerre, & y résider si grand nombre d'années que Pierre de Longueil. Son Episcopat fournit beaucoup de faits remarquables : Pierre de Longueil parut véritablement né pour l'Eglise d'Auxerre, ayant été Vicaire Général de Jean de Corbie ; il continua la même fonction sous Laurent Pinon. Il devint alors Chanoine de la Cathédrale, & enfin Doyen : Selon les apparences il ne songeoit

pas à être Evêque d'Auxerre, puisqu'étant Doyen, la pensée de la mort lui fit fonder son obit. Cependant la providence l'appella à cette dignité après la mort de Laurent Pinon.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Il nous apprend lui-même qu'il étoit originaire d'Auxerre, du côté d'Adam Chanteprime Trésorier de France qui en étoit natif. Il ajoûte même que son pere & sa mere y avoient été mariés, & que l'un de ses freres y étoit né sur la Paroisse de Saint-Mamert. (*a*) Il naquit à Paris en 1397 sur la Paroisse de Saint-Benoît, de Jean de Longueil Président au Parlement, & de Jeanne de Bouju, Dame du Rancher, inhumés l'un & l'autre chez les Cordeliers. L'Historien de l'Université de Paris le fait naître sept ans plutôt : si du Boulay s'est trompé pour cette datte, il a pu dire vrai, lorsqu'il ajoute que Pierre de Longueil passa Maître ès-arts en 1415. Il fut Chanoine de Notre-Dame de Paris & de Coutances selon qu'il le marque dans son testament, & peut-être est-il aussi le Pierre de Longueil qualifié Trésorier de Beauvais, dans un manuscrit de Dijon à lan 1435. (*b*) Mais il s'attacha par préférence à l'Eglise d'Auxerre : on croit que des alliances entre les Chanteprime & les Corbie y avoient donné occasion, de sorte que Jean de Corbie Evêque d'Auxerre s'étoit déterminé en 1427 à l'établir son Vicaire-Général. On a pû observer ci-dessus quelques effets de son zéle, pour l'étendue de la jurisdiction Episcopale ; pendant qu'il exerçoit cet office, il fut quelquefois député par la ville vers le Duc de Bourgogne Philippe le Bon pour les intérêts du pays, & sur-tout en 1431 1432 & 1433. Etant devenu Chanoine d'Auxerre puis Doyen, il continua à faire connoître l'étendue de son génie : La Communauté des habitans dont il fut gouverneur de la part du Clergé, ne pouvoit que se loüer de ses services. Dix ans après il prenoit le titre de Conseiller & Maître des Requêtes de l'Hotel de Monseigneur le Duc, particuliérement en 1443 ; & en 1448 on le

Ex ejus testamento.

Du Boulay *Sæc. XV. pag.* 913.

Compte de la Ville d'Aux.

(*a*) Ceci est tiré d'un mémoire que cet Evêque présenta aux Gouverneurs de la ville, lors de son procès sur l'assistance à la Messe de Paroisse.

(*b*) Il peut aussi se faire qu'il soit le même Pierre de Longueil qui avoit pris possession d'un Canonicat de Sens, auquel il prétendoit encore avoir droit en 1442. Il est au *Feci* de Sens de cette année-là. Dom Denis de Sainte-Marthe marque qu'il étoit devenu Chanoine de Paris par permutation pour un Canonicat de l'Eglise de Beauvais.

qualifioit Conseiller au Parlement de Paris. Tous ces titres ne furent qu'un acheminement à l'Episcopat.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Ayant été nommé à l'Evêché d'Auxerre en 1449, (a) on vit bien-tôt les préparatifs de sa prise de possession. Il donna le 21 Février de cette année quatre Mandemens, dont le premier fut signifié au Comte d'Auxerre dans le Château de la ville le 23 du même mois, (b) le second au Duc de Bar à Toucy le 24, le troisiéme au Seigneur de Saint-Verain le 25, & le dernier le 26 à Donzy, au Baron de cette Seigneurie ou à ses Officiers, pour qu'ils eussent à assister à son entrée & à le porter. Le 25 de Février le Chapitre de la Cathédrale consentit par écrit qu'il pût venir dans la ville, avant que de faire son entrée à l'Abbaye de Saint-Germain; & comme il ne vouloit point nuire à ses successeurs ni abolir la louable coutume, il donna le même jour à l'Abbé & au Couvent quittance du marc d'argent, pour son droit de réception en ce Monastere, comme si réellement il l'eût reçu, quoiqu'il en eût fait la remise & qu'il n'y eût point logé; il fit expédier pour le Chapitre un autre acte, par lequel il déclaroit qu'il ne prétendoit point abolir l'ancienne coûtume de n'entrer dans la Cité d'Auxerre qu'après avoir couché une nuit à Saint-Germain. Comme sa présence étoit nécessaire à Auxerre, à cause des partis qui courroient autour de la ville, il se retira dans le Prieuré de Notre-Dame-la-d'hors de l'Ordre de Prémontré, & y resta seize jours avant son entrée solemnelle: Ne voulant point paroître innover, il donna aux Religieux une déclaration, comme en cela il n'avoit point entendu préjudicier aux immunités de l'Abbaye de Saint-Marien. Il choisit pour le jour de son entrée solemnelle, le Dimanche *Lætare* 15 Mars; & le fit signifier à l'Abbé de Saint-Germain, afin que lui & ses Religieux le reçussent dans leur Eglise. Le jour de cette grande cérémonie à huit heures du matin, il ne se trouva à Saint-Germain de députation convenable de la part des Barons, que celle du Comte de Nevers. Il avoit commis pour porter cet Evêque en son nom, Jean de la Riviere Chevalier & Bailly du Nivernois,

Inventaire des titres de Varzy.

Archiv. S. Germain.

Ibid.

Tab. S. Mariani.

(a) Le 28 May selon les Regîstres du Vatican.

(b) Ces formules étoient toujours selon le style ancien, quoiqu'il n'y eut plus de Comte à Auxerre.

&

& s'étoit excuſé de ce qu'il ne venoit pas lui-même, ſur ce qu'il étoit occupé au ſervice du Roi, pour le reçouvrement du Duché de Normandie. Jean de Salazar Ecuyer, poſſeſſeur de la tour de Toucy, avoit commis Guillaume de Prades ſon Officier, parce qu'il devoit ſe rendre auprès du Dauphin Viennois. Artaud Trouſſeau, Seigneur de Saint-Verain en partie, s'étoit contenté d'envoyer un homme chargé de ſa procuration. A l'égard du Duc de Bourgogne, il ne comparut ni en perſonne, ni par procureur : ces défauts obligérent l'Evêque à les faire proclamer à haute voix l'un après l'autre, juſqu'à quatre fois par l'organe de Jocelin Courtjarret ſon Bailly, & à ne pas ſe ſervir du miniſtére de Jean de la Riviere, parce que les trois autres n'étoient point Chevaliers comme lui. Il fut donc porté depuis le chœur de l'Egliſe de Saint-Germain, juſqu'à la Cathédrale, par quatre Bourgeois forts de corps & d'honnête famille, qui étoient Jean Ferroul, Pierre Quatre-Langues, Guillaume Marillier & Jean Bureau, accompagnez du Sieur de la Riviere, qui poſoit la main ſur la chaiſe: A l'inſtant qu'il arriva dans la place devant la grande porte de l'Egliſe qui étoit fermée, les Chanoines ſortirent tous en chappes avec les Croix & l'eau-benite par les portes collatérales, & vinrent au-devant de lui. Jean Mauvoiſin Tréſorier qui préſidoit pour l'abſence du Doyen, le pria au nom du corps de faire le ſerment accoutumé. Il y conſentit, prit des mains du Tréſorier le livre où étoit écrite la formule, & la main droite poſée ſur la poitrine, il prononça le *Promittimus* ordinaire; après quoi il ſonna une petite cloche attachée proche la grande porte, & auſſi-tôt cette porte étant ouverte, les quatre Bourgeois le porterent juſqu'au grand-autel, le peuple criant *Noël, Noël.* Etant deſcendu de la chaiſe, il fit ſa priere à genoux & dit une collecte de S. Etienne; enſuite Jean du Breuil Chanoine d'Auxerre chargé de la procuration de Jean de Nailly Archidiacre de Sens fit la cérémonie de l'inſtallation accompagné de Jacques Odoart Official, & d'Etienne Bruneau Chanoines de Sens. Surquoi Jean Mauvoiſin fit les proteſtations au nom du Chapitre, diſant que ce feroit ſans préjudicier à ſes droits & à ceux de l'Egliſe d'Auxerre. Pluſieurs perſonnes de diſtinction aſſiſtérent à la cérémonie, ſçavoir l'Abbé de

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Pontigny, Pierre Abbé de Saint-Marien, Jean Abbé de Saint-Pere; Simon Coignet Secretaire du Roi, Jacques de la Riviere Bailly de Donzy. Geoffroy Chantereau Prieur de Saint-Eusebe y est nommé parmi les notables du Clergé d'Auxerre, & parmi les Citoyens Pierre Chacheré, Martin du Breüil, Blaise Tribolé Licentié-ès-loix, Etienne Gontier, Germain Vivien, & Jean Darthe. L'Archevêque de Sens Louis de Melun, ne fut témoin que de ce qui se passa dans l'Eglise de Saint-Etienne. Quelques-uns veulent que Pierre de Longueil ne différa pas d'aller à Sens prêter le serment d'obéissance à cet Archevêque : mais comme la formule qu'on prétend être la sienne, porte en termes formels *& futuro Pontifici Senonensi*, il est difficile de décider en quel tems ce serment fut prêté, ni même si véritablement il est de lui, puisque Louis de Melun fut Archevêque de Sens depuis 1434 jusqu'en 1474, & qu'il n'y eut par conséquent aucune vacance de l'Archevêché durant tout l'Episcopat de Pierre de Longueil. C'est une chose beaucoup plus certaine, qu'il paya à l'Archidiacre de Sens le marc d'or accoutumé : on a vu la quittance dattée du 31 Mars 1449.

Ex Proc. verb. Quid. Prévostat.

Ce Prélat dès le commencement de son Episcopat, ne parut pas d'humeur à négliger ses droits, ni à se relacher des soumissions qui lui étoient dues. Il se fit rendre dès le 23 Avril suivant, le serment d'obéissance dû par le Doyen: Louis Raguier nouvellement pourvu de cette Dignité, ne pouvoit venir en personne à Auxerre, à cause des occupations qui le retenoient au Parlement dont il étoit Conseiller : il donna commission à Jean Mauvoisin Trésorier, de préter le serment pour lui, & en effet ce Chanoine s'en acquita dans la Chapelle du Château de Regennes. La suite montra bien que Pierre de Longueil avoit ce serment fort à cœur, puisque Thomas la Plotte successeur de Louis Raguier ayant refusé de le préter, cela occasionna un procès dont on verra les conséquences. Le premier acte d'importance qui suivit celui de Louis Raguier concerne encore les droits honorifiques de la dignité Episcopale. Ce fut l'hommage que Charles Comte de Nevers & de Retel rendit comme Baron de Donzy ; ce Seigneur avoit obéi très-exactement aux ordres de l'Evêque pour ce qui regardoit la premiere entrée : son député fut admis & ceux des autres rejettés. Le

nouveau Prélat voulant témoigner à ce Seigneur combien il étoit satisfait de lui, n'eût pas plutôt appris qu'il étoit de retour du service du Roi après la recouvrance faite de la Normandie, qu'il alla le trouver en l'Hôtel de Bethléem proche Clamecy: cette visite ne fut pas de pure civilité: le Prélat engagea le Comte à lui rendre le devoir féodal. L'acte porte que ce devoir auroit dû se rendre au Château de Varzy, duquel est mouvante la Baronnie de Donzy, le Comte se reconnut *homme & Vassal* de l'Evêché d'Auxerre en baisant l'Evêque à la bouche, & recevant de lui injonction de fournir un dénombrement de sa terre: à cette courte cérémonie faite le 21 de Septembre 1450 assistérent Arnoul Evêque de Bethléem, Claude de Beauvoir Seigneur de Chastellux, Jean de la Riviere Seigneur de Chamlemi, Bailly de Nivernois, Chevalier, Pierre des Barres Ecuyer Conseiller & Chambellan du Comte, Pierre Garnier son Secretaire, Guy Bourgoin son Maître d'Hôtel, & de la part de l'Evêque Blaise Tribolé d'Auxerre, Licentié-ès-Loix. Jean Comte de Nevers ayant succédé à Charles, rendit aussi foi & hommage à notre Evêque dans une conjoncture à peu près semblable. Allant prendre possession de ce Comté à lui échu par la mort de son frere, & passant par Auxerre le 24 Mai 1464, l'Evêque vint le saluer dans l'Hôtel de Jean Gontier où il étoit logé. Il s'accordérent sur cet hommage par des protestations respectives, de ne point préjudicier aux prétentions de l'un & de l'autre, à celles de l'Evêque qui déclara n'avoir dû recevoir cet hommage qu'au Château de Varzy, & celles du Comte qui ne se désistoit point du procès pendant sur les Chastellenies de Mez-le-Comte, Monceaux, Château-neuf, & Clamecy, que son frere avoit soutenu être mouvantes du Comté de Nevers, & non de Donzy. L'Assemblée ne fut pas moins nombreuse à cet hommage, qu'elle l'avoit été à l'hommage précédent: plusieurs Chevaliers de distinction s'y trouvérent, sçavoir Filbert de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, Philippe de Savoisy Seigneur de Seillenay, Claude de Beauvoir Ecuyer Seigneur de Courson, Jean des Ulmes Ecuyer Seigneur de la Maison-fort, Jean d'Armes Docteur-ès-Loix, Jean Regnier l'aîné Bailly d'Auxerre, Jean Thiard Ecuyer Seigneur du Mont-Saint-Sulpice, & Blaise Tribolé

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

NOTA: L'ancienne maniére de baiser.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Licencié-ès-Loix. Pierre de Longueil pressa souvent Jean de Challon Seigneur de Viteaux & de l'Isle-sous-Mont-real de lui rendre les devoirs féodaux pour la Terre de l'Orme en Morven. Les délais qu'apporta ce Seigneur, obligérent l'Evêque qui étoit à Varzy le 7 Janvier 1459, d'enjoindre à Etienne le Muet Seigneur de Corbelin Lieutenant du Bailly de Varzy, de faire mettre *brandons ou autre enseignement* sur la tour, Chastel, Ville, Justice & Seigneurie de ce lieu, & d'en faire gouverner les revenus par un Commissaire. L'affaire de cette saisie féodale se trouva jointe à celle que le même Evêque eut contre les Comtes de Nevers pour un semblable sujet; l'une & l'autre duroit encore en 1471, que Thomas de la Lande en fut désigné le Rapporteur. Pierre de Beffroymont Comte de Charny, Senéchal de Bourgogne tenoit aussi de l'Evêque plusieurs terres à Château Censoir & aux environs, dont il avoit différé de rendre hommage. Pierre de Longueil s'étant cru obligé d'en faire la saisie avec Commissaires, le Comte vint à raison. Il fit expédier étant à Conhey ou Corchey le 16 Juillet 1464 une procuration à Antoine de Montaignerot Ecuyer Capitaine du Mont-Saint-Jean, & à Guillaume Labbe son Conseiller, pour reprendre des mains de l'Evêque d'Auxerre ces Seigneuries saisies, & lui en rendre foi & hommage. Ces terres étoient Montbutois, Pierrefitte, Arcy près de Pierrefitte (*a*). L'Evêque voulut bien par considération pour le Duc de Bourgogne dont ce Comte étoit Chambellan, se contenter d'un hommage rendu par procureur, protestant que cela ne pourroit lui porter préjudice. Antoine de Montaignerot s'étant donc mis à genoux & ayant les mains jointes baisa le Prélat à la bouche, & fit le serment & les devoirs en tels cas accoutumez : ceci se passa dans la grande Salle de l'Evêché le 23 Juillet 1464. Le Comte de Charny ayant vendu l'année d'après une partie des terres ci-dessus nommées à Jean de Ferriere Ecuyer Seigneur de Ferrieres, Praéles & Champlenats, l'acquéreur se mit en disposition de rendre au Seigneur suzerain les mêmes devoirs; mais ne pouvant venir en personne, à cause qu'il étoit occupé aux affaires du Duc de Bourbon, dont il étoit Bailly pour

(*a*) Ajoutez le bois du même Arcy ou Moulin des Planches au lieu de Tingy, & les Censives de Verilly, qui auparavant avoient appartenu à Hugues de Charny & Mabille son épouse.

le Beaujolois, il commit pour cela Guillaume d'Orgieres, Jean de Nusillet & Jean Mathey Ecuyers par procuration passéé à Clamecy le 3 Octobre 1470. Deux jours après, le premier des trois se rendit à Varzy où étoit alors le Seigneur Evêque, qui après quelques paroles & remontrances au sujet du Duc de Bourbon, reçut par grace cet Ecuyer chargé de procuration *pour l'amour d'icelui Ferrieres & de feu son pere.* Ce sont les termes de l'acte.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Pierre de Longueil connoissant les besoins de son Diocèse, regarda comme son premier devoir d'y tenir réguliérement le Synode, afin d'obvier au mal, ses réglements étoient quelquefois un peu outrez, aussi fut-il obligé d'y apporter de la módération. On voit par un fragment de ceux qu'il redigea en 1451 l'origine ou au moins une suite de l'établissement des Prieres que l'on fait encore après Pâques dans les villes, bourgs & villages du Diocèse, pour la conservation des biens de la terre. Il statua que tous les Curés feroient des Processions à ce sujet deux fois par semaine, depuis le premier Avril, jusqu'au dernier jour de Mai, & ordonna qu'au moins une personne de chaque maison y assistat: Il vouloit que les Curés indiquassent le Dimanche quels saints on honoroit dans la semaine, même ceux qui n'avoient pas de Fête chommée, qu'ils exhortassent le peuple à venir entendre la Messe ces jours-là avant le travail. Quant aux Fêtes chommées qui étoient quelquefois transférées, il statua, que pour éclaircir les doutes, un mois auparavant les Fêtes, les Curés vinssent ou envoyassent vers l'Official ou l'Archiprêtre d'Auxerre, qui les adresseroit au Sou-chantre de la Cathédrale pour voir l'Ordinaire de l'Eglise, en tirer copie, & avertir ensuite leurs Paroissiens, des jours auxquels le travail manuel seroit défendu: Ne pouvant souffrir qu'on ignorât l'Oraison Dominicale le Symbole & la Salutation Angélique, il ordonna aux Curés non-seulement de prononcer ces trois formules au prône dans l'Ordre qu'elles sont ici nommées, mais encore d'avertir qu'il puniroit ceux & celles qui ne les sçauroient pas dans un an, & déclara que pour cela, il vouloit qu'ils lui en apportassent les noms au Synode suivant. Dans les Statuts qu'il dressa en 1456, il oblige les Curés d'avoir un livre françois intitulé : *Les avertissemens de la Religion Chrétienne & les dix préceptes*

Je possede ce fragment.

de la Loy, afin de s'en servir dans leurs prônes, il reprime l'abus des absolutions frauduleuses. Non content de la menace d'excommunication, il impose une amende pécuniaire appliquable à son Aumonerie contre les Fidéles adonnez aux jeux de hazard, contre ceux qui n'assisteroient pas entiérement à la Messe dans leur Paroisse les Dimanches & Fêtes d'obligation, & contre les blasphémateurs; il fixa même l'amende contre ces derniers à vingt sols tournois. Les Bourgeois d'Auxerre tinrent à ce sujet de fréquentes assemblées, consultérent à Sens & ailleurs, députérent à Ganes en Auvergne vers le Roi, mais le Prince ne décida rien. Il y eut appel comme d'abus, la cause fut plaidée à Villeneuve-le-Roy, puis renvoyée aux Requêtes à Paris à la sollicitation de l'Evêque; appel ensuite au Parlement signifié au Prélat résident alors à Varzy. Simon le Moine Licentié-ès-Loix fut député à Paris par les habitans, afin de poursuivre l'affaire: mais on ignore qu'elle en fut l'issue, & on n'a pu recouvrer aucun mémoire qui en instruise.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Compte de la Ville 1457.

Ce Prélat si ardent pour le bon ordre de son Diocèse, ne se laissa taxer d'aucune négligence dans la visite des Bénéfices: il n'eut point de difficulté à essuyer dans les Cures, mais seulement dans les Prieurés. Pierre d'Oroüer Prieur de Saint-Gervais-lez-Auxerre prétendit être exempt de sa visite, & par conséquent de la procuration & de tout autre subside caritatif, disant que ce Prieuré membre de l'Abbaye de Molême avoit été exempté en 1137 par l'Evêque Hugues de Mâcon de toutes exactions des Evêques Doyen & Archidiacre, comme n'ayant aucune charge d'ames: L'Evêque au contraire soutint que ses prédécesseurs y avoient fait visite & reçu tout les droits ordinaires. Ces différentes prétentions formérent un procès, qui étoit pendant devant le Bailly d'Auxerre, lorsque les parties firent un compromis entre les mains d'Albert de la Châsse Abbé de Vezelay à la fin de Janvier 1453. Cet Abbé étant à Auxerre l'Eté suivant, y décida en faveur de l'Evêque, déclara qu'il avoit pu visiter une fois par an le Prieuré de Saint-Gervais, sans recevoir d'autre droit que celui de la procuration, & que cependant le Prieur pourra être imposé au subside caritatif de la joyeuse venue des Evêques: ensuite il condamna à cent sols le Prieur, pour tout ce que l'Evêque pouvoit alors

V. Les preuves à l'an 1454.

demander; à quoi il fut acquiescé de part & d'autre le 26 Juin 1454. Jean de Chaluz Prieur du Prieuré d'Andrie dépendant de la Chaise-Dieu osa disputer à ce même Evêque un droit bien plus évident: C'étoit celui par lequel il étoit tenu à l'issue de la visite que l'Evêque faisoit de l'Eglise Paroissiale située dans son Prieuré, lui fournir la procuration soit en argent, soit en repas, comme joüissant de la plus grande portion des dixmes de la Paroisse & autres droits Curiaux: Mais il y fut condamné aux Requêtes du Palais, & ensuite au Parlement, qui confirma la Sentence des Requêtes le 8 Mars 1465. Ce Prieur avoit été le seul à contester ce droit qu'une Enquête de 1484 prouve avoir été payé exactement à Pierre de Longueil par tous les autres Supérieurs des Maisons de l'Ordre de S. Benoît pour les Cures de leurs dépendances, & même à Jean de Molins Archidiacre de Puisaye. Ces deux procès marquent le zéle de l'Evêque pour les visites & son attention sur les Paroisses & autres Eglises: Il créa en 1469 trois Procureurs Fabriciens, pour la Paroisse de Goüaix dont le bien temporel dépérissoit. L'année suivante il permit à la Paroisse de Saint-Eusebe d'Auxerre d'imposer une tâille sur tous les habitans, même Ecclésiastiques, pour réparer les bâtimens de l'Eglise & la fournir d'ornemens: permission qu'il étendit en même-tems à dix-autres Paroisses. Il visita au commencement de l'Eté 1466 l'Eglise Paroissiale de Saints-en-Puisaye, & en présence de Jean Robineau Curé il y fit la translation des Reliques innombrables des compagnons de S. Prix dont il apporta quelques ossemens à Auxerre. Dix ans auparavant il avoit réuni le revenu de l'Eglise Paroissiale de Neuvoy, à la Fabrique de l'Eglise Collégiale de Gien: le consentement des Chanoines de la Cathédrale demandé sur cette réunion, fut accordé le trois Novembre de la même année avec l'apposition du sceau du Chapitre. (a) La Collégiale d'Appoigny se ressentit aussi des bontés de l'Evêque: Les Chanoines lui ayant spécifié le nombre d'héritages qu'on leur avoit légué à charge de prieres, ou qu'ils avoient acquis dans sa justice, demandérent des lettres d'amortissement: il les accorda gratieusement à Auxerre le 9 Juillet 1458, s'engageant pour lui & ses successeurs à ne leur jamais rien

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Tab. S. Euseb.

Cartul. FF. Prædic. Autiss. fol. 40.

Reg. Capit. Autiss. 5. Juin 1466.

Reg Capit. Autiss. 1446.

V. Les preuves à l'an 1458.

(a) Cette formalité du sceau coûta dix écus aux Chanoines de Gien.

exiger pour ces biens sortis des familles des Bourgeois. Ceux de Cône étoient en difficulté avec Pierre Vaillant, dit Guelis, leur Chantre : Pierre de Longueil approuva la Sentence arbitrale que Jocelin Courtjarret, & Blaise Tribolé Licentiés-ès-Loix avoient prononcée; ses lettres sont dattées d'Auxerre le 16 Mai 1454. Son nom est conservé d'une maniére encore plus particuliére dans les Archives de S. Fergeau. L'an 1466 Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, Baron de Puisaye & Seigneur de Saint-Fergeau conçut le pieux dessein de fonder dans l'Eglise Paroissale de ce lieu six Chanoines, dont le premier seroit Curé de la Paroisse & Chantre du Chapitre, à condition que la présentation de ces six Ecclésiastiques appartiendroit au Seigneur & ces successeurs. Pierre de Longueil en fit délivrer la concession à Auxerre le 15 Juin, sous condition que les Paroissiens ne seroient pas déservis moins exactement dans les fonctions du ministére Curial, & sauf les droits de l'Evêque, de l'Archidiacre, de l'Archiprêtre : mais cet acte quoiqu'en bonne forme, n'eut point lieu. La fondation n'eut son entier effet qu'en 1472 : au lieu du titre de Chantre, on donna au premier du Chapitre la qualité de Doyen. Ailleurs j'en parlerai plus au long : il suffit de dire que l'Evêque confirma le projet touchant l'alternative de la présentation à la Cure avec l'Abbé de Saint-Germain, qu'il annexa à ce nouveau Chapitre l'Hôpital de la ville avec son revenu, par une charte donnée en son Château de Varzy le 20 Avril 1472, & qu'enfin le 24 du même mois étant au même lieu, il leur donna un cahier de Statuts.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Tab. S. Germani.

Le Chapitre de la Cathédrale avec lequel il eut de facheuses contestations, ne fut pas exempt de ses faveurs. On lui représenta en 1455 que Gui de Mello ayant établi douze Chapelains, sçavoir six dans la Chapelle de S. Michel, six dans la Chapelle de S. Jean-le-Rond; ces Ecclésiastiques n'avoient presque plus de revenu depuis les dernieres guerres, & que les deux Bénéficiers d'ancienne fondation dans chacune de ces deux Chapelles étoient réduits à la même extrémité : Ainsi les seize places ou Vicairies destinées à des Prêtres, étoient remplies par un petit nombre de simples tonsurés, qui ne pouvoient faire les poursuites nécessaires pour récupérer leurs biens. On remontroit donc qu'il falloit réunir le

tout

tout à la menſe Capitulaire, en chargeant le Chapitre de faire dire les Meſſes à proportion du revenu, & de ſuppléer par d'autres ſujets à l'aſſiſtance que ces ſeize Chapelains devoient à tout l'Office Canonial. L'Evêque entra volontiers dans les vues de la compagnie, & fit la réunion par lettres dattées d'Auxerre le 9 Août 1455, ſe dépoüillant du droit qu'il avoit de pourvoir à ces ſeize Vicairies ou Chapellenies, preſcrivant un ſupplément aux anciennes fondations de l'Office quotidien de S. Michel & de S. Jean, recommendant au Chapitre de faire les Proceſſions ordinaires dans ces deux Chapelles, & d'entretenir dans le bas chœur un Clergé qui les repréſentât. La Charte de réunion fut préſentée l'année ſuivante à Louis de Melun Archevêque de Sens, qui en qualité de Métropolitain y donna ſa confirmation le 12 Mai 1456. Dès la troiſiéme année de ſon Epiſcopat, Pierre de Longueil avoit plaidé contre le nouveau Doyen Thomas la Plotte au ſujet du ſerment de fidélité: pendant cette conteſtation, non-ſeulement le Doyen eſſuia un violent orage, mais tout le Chapitre en ſouffrit. Le Doyen avoit reçu une défenſe d'officier aux Fêtes Annuelles ou Solemnelles, ſoit que l'Evêque fût préſent ou abſent: Thomas la Plotte s'en plaignit en Chapitre le 28 Juin. (a) Il y ajouta que le Prélat le privoit auſſi de ſes diſtributions de vin du cellier Epiſcopal aux ſix Fêtes Annuelles. Le Chapitre qui conſentit de le tenir préſent pour la pourſuite de ſon procès, s'en reſſentit peu après à l'occaſion d'une levée de décimes. Le Duc de Bourgogne ayant réſolu de faire la guerre au Turc, (b) avoit obtenu permiſſion du Pape d'en impoſer ſur le Clergé de ſon duché. Le Chapitre d'Auxerre avoit payé en 1457 par les ſoins du Doyen trente-cinq écus d'or aux Commiſſaires, avec la précaution de retenir un écrit qui garentiſſoit que la même ſomme ne ſeroit point exigée: A peine les trente cinq écus touchés, les Commiſſaires du Légat d'Avignon arrivérent, & demandérent au

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

V. Les preuves. à l'an 1455.

(a) L'Hiſtoire de ces démêlés eſt tirée des Regiſtres du Chapitre. Je ne la donne qu'en partie dans les preuves. On pourra voir le ſurplus tranſcrit autrefois par un Chanoine Notaire Apoſtolique, dans les cayers que je dépoſerai à la Bibliothéque du Roi.

(b) J'ai vû la lettre de convocation de l'Evêque d'Auxerre, aux Etats indiqués à Dijon par ce Duc au 3 Février 1463, au ſujet de cette guerre; Elle eſt du 31 Décembre précédent, ſignée *de Moleſmes*.

ne voulant point le prêter, restoit interdit pour l'Office des grandes Fêtes. Le Chapitre consentit le 14 Décembre suivant qu'il obtint au nom de la compagnie un Arrêt de défense, en vertu duquel il pût officier ces jours-là. Le Prélat qui dès l'Eté 1458 avoit déclaré n'avoir plus aucuns procès avec son Chapitre, & que tout étoit d'accord, voulut se mettre en régle par écrit : il choisit le tems de l'absence du Doyen au commencement de Novembre, & vint dans le Chapitre demander qu'on modérât pendant sa vie la redevance annuelle de cent quatorze livres dont l'Evêque étoit tenu envers l'Eglise. Il exposa les diminutions de ses revenus causées par les guerres, & promit qu'en reconnoissance, il n'exigeroit aucun droit de procuration pour la visite des Cures possédées par les Chanoines. On lui accorda qu'il ne seroit plus tenu qu'au payememt de quatre vingt quinze livres. Le Traité fait sur cet article par devant Blaise Moirotte, Clerc Tabellion Juré en la Prévôté d'Auxerre, parle de deux difficultés réglées en même-tems : l'une consistoit en ce que Guillaume Chevalier Chanoine, ayant été arrêté pour délit commis sur la justice du Monastére de Saint-Germain, & mis dans les prisons de l'Abbaye; l'Evêque l'avoit révendiqué comme son domestique & familier, pendant que le Chapitre de son côté prétendoit qu'il fût rendu à ses Officiers. On convint de part & d'autre, que les réquisitoires seroient censés nuls & non avenus : L'autre difficulté regardoit la succession de Pierre Oribon Curé de Lindry, mort nouvellement sans héritiers. L'Evêque soutenoit qu'en ce cas il devoit succéder à tous les Curés de son Diocèse : le Chapitre soutint que cette aubaine étant dans sa Justice, devoit lui appartenir. Le Prélat en fit cession : & par ce moyen les derniers obstacles à la paix furent levés le 8 Novembre 1458, la succession du Curé fut vendue par le Chapitre la somme de vingt livres. La même année Thomas la Plotte Doyen, qui avoit tant différé, consentit à prêter serment de fidélité, par une sentence d'acquiescement qui fut confirmée par Arrêt du Parlement.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Reg. Cap. XI. Febr. 1458.

Quatre ans étoient à peine écoulés, que Pierre de Longueil s'éleva de nouveau contre la jurisdiction du Chapitre. Gui le Cuiotier Chanoine, propriétaire d'une maison Claustrale, y avoit fait arrêter prisonnier au mois de Novem-

bre 1462 Albert Dauvron Prêtre, Notaire de la Cour Spirituelle de l'Evêché, qui y recevoit le testament d'un Clerc marié, logé dans la même maison. Cet emprisonnement porta le Prélat à attaquer la jurisdiction quant au fond: mais le Chapitre fit valoir les exemples assez recens de l'exercice de cette jurisdiction, aussi-bien que les sentences obtenues du tems de Michel de Creney & Philippes des Essarts; il prouva si clairement que les Notaires de la Cour Episcopale ne pouvoient instrumenter dans les maisons Canoniales, pour quelque cause que ce fût, que la récréance lui fût adjugée aux Requêtes du Palais le 2 Juillet 1465: cela dégoûta l'Evêque de rien entreprendre davantage sur cette matiére. Il avoit apparemment senti le foible de la cause, puisqu'un an auparavant il avoit envoyé au Chapitre, Maître Guillaume de Verdun son Secretaire pour déclarer aux Chanoines, qu'afin d'éviter les frais de la procédure, il eussent a jetter les yeux sur un accord qu'il disoit passé depuis environ soixante ans entre l'Evêque & leurs prédécesseurs, par lequel ceux-ci étoient convenus, ne pouvoir adresser leurs lettres citatoires & rogatoires à aucun Evêque, pour faire comparoir devant eux ceux du corps qui étoient absens. Depuis peu le Chapitre d'Auxerre avoit envoyé des lettres de cette espéce à l'Official d'Autun, qui à la priere de la compagnie les avoit fait mettre à exécution contre un nommé Quillaud Prêtre Chanoine Tortrier leur sujet & justitiable demeurant à Beaune. Le Prélat fit remarquer qu'en cela le Chapitre avoit été contre cet accord: mais le titre allégué étoit inconnu dans les Archives du Chapitre, & il ne put être produit d'aucun endroit.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Reg. Cap. 30. Juin 1464.

L'Evêque d'Auxerre bien résolu de ne plus porter atteinte aux droits du Chapitre, se souvint des biens qu'il avoit promis de faire. Il commença en 1466 par un don considérable de Reliques qu'il avoit apporté de l'Eglise de Saints-en-Puisaye. C'étoit plusieurs ossemens des compagnons de Saint Prix qu'il fit présenter en Chapitre le 5 Juin par Jean Mauvoisin: On les reçut avec respect, & on les enferma dans le trésor. Le 6. Mai 1469 il vint lui-même en Chapitre, ou après avoir marqué le desir qu'il avoit de faire du bien à l'Eglise d'Auxerre son épouse, & déclaré que ses facultés étoient inférieures à sa bonne volonté, il présenta

Reg. Capit. 1466.

un grand reliquaire d'argent consistant en une image de S. Pierre qui soutenoit une petite boëte enrichie d'or & de perles précieuses, dans laquelle étoit renfermé, à ce qu'il disoit, un morçeau d'os du bras du Prince des Apôtres: On croit que cette Relique lui venoit de Richard Olivier de Longueil Cardinal d'Auge son parent: il fit ensuite ressouvenir les Chanoines, qu'il avoit souvent changé de dessein sur le lieu de sa sépulture; mais que le tombeau que Ferric Cassinel s'étoit fait ériger étant vuide, parce qu'il étoit mort Archevêque de Reims, il prioit qu'on lui accordât cette place après sa mort. On en opina lorsqu'il fut retiré, & on lui accorda sa demande: Ce qui lui fut notifié par Guillaume de Longueil Grand-Archidiacre, & Jean le Roux Chanoine, qui en même-tems le remerciérent des présents qu'il venoit de faire. Il revint encore au Chapitre le 22 Décembre présenter une Chapelle d'ornemens blancs de grand prix: elle consistoit en quatre chappes, la chasuble, dalmatique & tunique, & trois paremens d'autel. Il y avoit outre cela les paremens d'étoffe ou plagules pour trois aubes suivant l'ancien usage, & une autre piéce d'étoffe pour parer la chaire Episcopale. A cette occasion, il exhorta les Chanoines à s'entrepardonner, pour pouvoir honorer dignement le Mystére de la Naissance de J. C. dont on alloit célébrer la mémoire: Ce n'étoit pas sans raison qu'il parla de paix & de concorde. Il étoit arrivé durant l'Eté précédent le plus grand scandale qu'on eut peut-être vu depuis plusieurs siécles. Le soir du jour de S. Pierre 29 Juin, un Sémiprébendé ou Chanoine Tortrier appellé Jean Chambery se battit avec son frere Laurent, aussi Tortrier, commensal du grand Archidiacre: Jean avoit pour adjoints & protecteurs le Doyen de la Cathédrale Thomas la Plotte avec un de ses domestiques, & Pietre Tenon Chanoine. Selon les informations, Laurent Chambery avoit passé par l'Eglise sur les six heures du soir, armé d'un bracmar, espéce d'ancienne épée, dont il avoit tâché de frapper son frere Jean: sur cela les trois ci-dessus nommés, voulurent le désarmer & le conduire dans les prisons du Chapitre, mais en se défendant, il avoit blessé Pierre Tenon au genou, & cependant lui-même avoit été renversé par terre d'un gros coup que lui porta ce Chanoine, & avoit reçu à la main

une blessure plus considérable ; on ajoutoit qu'à la vérité le Doyen n'avoit donné aucuns coups, mais que tout ce qu'on avoit fait contre Laurent Chambery, avoit été par son ordre. Ce scandale ne put être caché : L'Evêque fit d'abord informer par son Official, & ayant pris l'avis des Avocats de la Ville, il résolut de réconcilier l'Eglise. Il vint en personne dans le Chapitre le 5 Juillet déclarer son dessein à la Compagnie, en l'exhortant de faire justice, & offrant de lui communiquer les charges & informations. Le Prélat étant retiré, on nomma Jean le Roux Promoteur, Philippe Cotet Sou-chantre & Etienne Naudet Chanoine, pour vérifier cette informati on, ou la recommencer de nouveau s'il étoit besoin. Jean Chambery fut cité pour comparoître en Chapitre le 21 du mois ; mais il y fit défaut, étant en chemin pour Rome où il alloit demander l'absolution. Le 21 on tint un Chapitre extraordinaire où le Doyen ne se trouva pas ; & sur le raport du Promoteur l'Eglise fut déclarée veritablement pollue par effusion de sang;on conclut qu'elle étoit dans le cas d'être réconciliée,& que l'office ne s'y feroit plus jusqu'a ce qu'elle l'eût été:cela fut publié au chœur après Complies, & dès le lendemain Pierre de Longueil fit la cérémonie. Le Mercredi 26 Laurent Chambery reçut l'absolution en Chapitre & paya l'amende, assurant toujours qu'il n'avoit blessé personne jusqu'à effusion de sang. On conclut que si le Doyen venoit au Chapitre, le Président lui diroit, que la compagnie ne pouvoit plus le fréquenter, parce qu'il avoit encouru l'excommunication majeure : que s'il le nioit, le Promoteur requerreroit, qu'il subit l'interrogatoire en plein Chapitre avec son domestique. Thomas la Plotte ne se présenta point, mais il envoya Jean Pichart Curé de Seignelay son commensal & agent, chargé d'un billet par lequel il avoüoit le fait, afin d'en obtenir l'absolution. La déclaration luë, on conclut de l'insérer dans l'acte d'absolution qu'on lui donna. Jean Chambery retourné de Rome, présenta au Chapitre le 9 Octobre des lettres d'absolution, de la part du grand Pénitentier du Pape. Interrogé par le grand Archidiacre, il expliqua les circonstances du délict, & chargea sur-tout le Doyen : on lui promit que si ces lettres d'absolution étoient trouvées bonnes, on le retabliroit dans ses distributions, du

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Reg. Cap. 20. Oct.

jour qu'il les avoit présentées : Mais comme on souhaitoit connoître de plus en plus la vérité, il fut cité de nouveau. Au lieu de répondre, il présenta par écrit l'histoire du fait, & un aveu de sa faute signé de sa main, demandant qu'on lui fit grace en vûe des peines & des dépenses de son voyage de Rome. Le Chapitre se contenta de le condamner à vingt livres d'amende, pour être employées en pieux usages, & en vingt livres de cire envers la Fabrique : Chambery s'y soumit ; il ne restoit plus que le Doyen à mettre entiérement en régle. Etant venu en Chapitre le lendemain que l'Evêque avoit fait l'exhortation sur le pardon des injures, il y demanda humblement qu'on fit cesser les poursuites du Promoteur, il rapporta le fait de la batterie tel qu'il étoit, & représenta les blessures comme légeres : surquoi, après qu'il eut réitéré les offres de satisfaire la partie lésée, il reçut l'absolution ; le grand Archidiacre Guillaume de Longueil prononça la formule. Dans cette affaire la jurisdiction du Chapitre fut pleinement reconnue par l'Evêque, qui néanmoins ne sympatisa pas beaucoup davantage avec le Doyen. Le Prélat revint le 27 Juin 1470 en Chapitre où ce Doyen présidoit ; & là en présence de la compagnie qu'il regardoit comme Juge de ce premier Dignitaire, ainsi que s'en expriment les Registres, il requit de lui une satisfaction publique : le Doyen répondit à ces plaintes par des récriminations, & ne parut point effrayé. Pierre de Longueil qui sentoit approcher sa fin, & qui souhaitoit faire prier Dieu pour lui après sa mort, donna le même jour aux Chanoines un revenu pour cet effet. Comme il avoit acquis étant Doyen en 1448, plusieurs héritages situés à Crevan, Charentenay, Val de Marcy, & autres lieux du voisinage d'Auxerre, de Jean Périer Chanoine Régulier de Saint-Victor de Paris, & Abbé de Claire-fontaine, au Diocèse de Chartres, il en avoit dèslors destiné une partie pour son Anniversaire : ce jour même il y ajoûta plusieurs biens qu'il avoit acheté à Accolay.

Viole.

Reg. Cap. 27. Juin. 1470.

On a déja vu plus haut que certains Statuts du Synode qu'il tint en 1456 furent attaqués par la Communauté des habitans d'Auxerre. Mais dèslors entre lui & les mêmes habitans subsistoit un procès où les droits du Doyen étoient mêlés : cela contribuoit à fomenter la mésintelligence, qui

qui dura presque toujours entre l'Evêque & le Doyen. Je ne repéterai point ici les efforts des Bourgeois, pour soutenir qu'ils pouvoient décliner la jurisdiction de l'Evêque, & demander leur renvoi en la Cour du Doyen, & qu'ils étoient en possession: Je dirai seulement que Pierre de Longueil ayant excommunié deux Bourgeois & refusant de les absoudre, son temporel fut saisi par le Prévôt de Sens en 1459 en vertu d'un ordre du Roi. Le Duc de Bourgogne avoit commis le Seigneur de Villarnoul, & Guillaume de Clugny Archidiacre d'Avallon, pour calmer ce différent & prévénir les suites: ils ne purent réussir, & l'affaire poussée en Parlement, l'Evêque y gagna sa cause; les habitans furent condamnés aux dépens, quoique dans ce procès ils eussent suivi précisément l'avis de célébres Jurisconsultes de Paris, sçavoir Jean Simon Avocat du Roi, & Pierre de Toucy substitut du Procureur du Roi. L'Evêque fut remboursé des dépens en 1462: mais la même année les Gouverneurs de l'Hôtel de Ville obtinrent un Arrêt de la Cour des Aides contre lui & contre ses fermiers, touchant quelques droits que le Roi avoit accordé aux habitans d'Auxerre, sur le sel & autres choses.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Comptes de la Ville 1455. jusqu'en 1462.

Quittance de l'Evêque du 21. Févr. 1462.

Viole.

Le différent de Pierre de Longueil avec les Dominiquains, fit encore plus déclat: Les Inquisiteurs tirés de cet Ordre entreprirent de faire le procès à un Prédicateur approuvé par l'Evêque, & l'accusoient d'hérésie. C'étoit Louis Quarrier de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, qui prêcha dans la Cathédrale le Mercredi d'après Pâques 1463 au retour d'une Procession Générale. Dans la chaleur du discours, il lui échappa quelques propositions qui ne plurent pas aux Jacobins: ceux-ci le reprirent publiquement en présence du Chapitre & d'un nombreux auditoire; ce qui causa un grand scandale & déplut fort aux Chanoines. Le Prélat jusqu'alors ami des Freres Prêcheurs, usa contre eux de son autorité: il leur avoit permis de publier l'Association accordée par leur Général à la Confrairie des Trépassés: En 1454 onze Prêtres de la Maison d'Auxerre avoient été approuvés: on gagnoit quarante jours d'Indulgences en assistant à leurs Sermons; l'Evêque révoqua ces graces. Quinze jours après il défendit en plein Synode à tous ses Curés d'admettre dans leur Eglise aucun Jacobin, pour la

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Prédication ou la Confession, & de leur permettre aucunes quêtes jusqu'à ce qu'ils lui eussent fait réparation, la défense étoit sous peine d'excommunication & de dix livres d'amende. Il fit encore publier aux prônes des Messes Paroissiales, que ceux & celles qui étoient de la Confrairie des Trépassés établie chez eux, eussent à n'y rien donner, & s'en retirassent sous peine d'être excommuniés. Frere Laurent de Bouny Vicaire de l'Inquisiteur au Diocèse d'Auxerre, qui avoit fait citer pardevant lui l'Hermite de S. Augustin, vint trouver ensuite l'Evêque accompagné d'un autre Jacobin. Le Prélat connoissant que ce compagnon étoit Jacques Proteau, qui avoit fait la citation, le fit enfermer dans ses prisons, & appella au Parlement de tout ce que le Vicaire pourroit décréter contre l'Augustin. Jacques Chevecin Prieur du Couvent d'Auxerre, venu quelque tems après pour adoucir l'esprit de l'Evêque, subit le même sort : les Religieux eurent beau redemander leur Prieur, l'Evêque ne voulut point le rendre. Mais informé que Pierre de Longueil n'avoit point relevé son appel, ils représentérent à la Cour, que leur Communauté périssoit n'ayant plus de Supérieur pour la conduire, ni d'aumones pour vivre. La Cour touchée de leur situation, ordonna au Bailly d'Auxerre de faire sortir le Prieur des prisons de l'Officialité, s'il étoit en voie d'élargissement, sinon qu'il fût conduit à Paris en celles de la Conciergerie, avec les charges & informations, pour être ensuite remis à ses Supérieurs. Quelques jours après, Laurent Gervais Prieur du Couvent de Paris, Vicaire-Général de l'Inquisiteur pour tout le Royaume, prit la voie la plus sure : Il alla trouver Pierre de Longueil à Varzy le 25 Septembre, & lui demanda son amitié & sa protection pour les Religieux du Couvent d'Auxerre. L'Evêque témoigna qu'il étoit prêt de les remettre dans l'état où ils étoient auparavant, pourvu qu'ils lui fissent satisfaction. » Les propositions qui leur ont déplu (reprit l'Evêque) sont » véritables : je suis disposé à en prendre la défense, les sou- » mettant cependant au jugement de l'Eglise. » Après de longues discussions, on convint qu'un Jacobin de la Maison d'Auxerre rétabli dans ses pouvoirs, & prêchant au premier jour dans la Cathédrale, y liroit un billet qui contiendroit le fait tel qu'il étoit arrivé le Mercredi d'après Pâques, ajou-

tant au bout, qu'ayant sçu que le Reverend Pére en Dieu Evêque d'Auxerre, ses Vicaires & le Chapitre avoient été scandalisés de l'entreprise des Jacobins auteurs du tumulte, ils déclaroient en être fâchés, & demandoient qu'on oubliât le tout, & qu'on leur pardonnât; & *qu'au regard des propositions prêchées & reprises, le Reverend Pere en Dieu s'en rapportoit à la détermination de notre Mere Sainte-Eglise.* Le Prélat pour cette réparation, désigna Ambroise Chantereau, qui dès l'an 1454 étoit l'ancien de la maison. Le Prieur de Paris ne prétendit point pour cela mettre fin aux poursuites contre l'Augustin; il pria même l'Evêque de se joindre à lui; mais Pierre de Longueil le renvoya à ce que son Official lui en diroit: L'Evêque ne vouloit point retablir les Jacobins, à moins que les Chanoines n'agréassent la maniere dont l'acte de réparation étoit conçu: le Prieur de Paris vint de sa part les trouver en Chapitre, leur en communiqua la teneur, & se chargea du reste. Cette satisfaction fut faite avant le 10 Octobre; puisque ce jour les Vicaires-Généraux de l'Evêque donnérent aux Jacobins des Lettres adressées à tous les Curés, qui déclaroient qu'en vertu de la réconciliation, on devoit les regarder comme retablis dans les mêmes pouvoirs qu'ils avoient auparavant. Quoique cette affaire ait été poussée avec vigueur, ainsi qu'on vient de voir, on ne marque point sur quelles matiéres rouloient les propositions qui choquérent les Dominiquains. Cependant comme le zéle de Pierre de Longueil approchoit de celui de Ferric Cassinel l'un de ses prédécesseurs, sur l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, il pourroit se faire que les propositions de l'Augustin eussent été relatives à cette question. Quelques-uns l'ont cru: mais outre qu'il n'y a aucune apparence que les Jacobins se fussent élevés publiquement contre des loüanges données à la Sainte Vierge, quand même elles auroient été opposées à leur sentiment; les mémoires de cette procédure apprennent qu'on avoit donné par écrit au Prédicateur ce qu'il auroit à dire; & les archives des Jacobins d'Auxerre découvrent qu'il s'agissoit du sens du Canon du Concile de Latran *Omnis utriusque sexus*; ce qui convenoit au tems auquel le sermon fut débité. Les Dominiquains avoient exposé dans leur Requête à Louis XI, que le Pré-

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

G. Viole.



Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

dicateur qui causa ces troubles, étoit un faux Augustin qui avoit pris l'habit de l'Ordre dans une Hôtellerie de la ville de Crevan, & qui l'avoit ensuite quitté au même lieu. Mais ce fait incident ne fut point éclairci, & la réparation prononcée par le Pere Ambroise fit oublier tout le passé. L'Evêque les reçut si parfaitement à réconciliation, que peu de tems après il leur accorda des Indulgences pour une nouvelle Chapelle qu'ils avoient fait construire en mémoire de la Passion & de la Sépulture de Notre-Seigneur.

Archiv. Dom. Autiss. 27. Jun. 1467.

Cet Evêque fut bien éloigné de laisser périr son droit sur l'Hôpital de Clamecy dit Bethléem. La dispute excitée au treiziéme siécle touchant le Diocèse dont devoit être cet Hôpital, fut réveillée vers l'an 1464. Le Cardinal Rollin Evêque d'Autun sollicité par quelques Religieux, demeurant avec un ancien Evêque de Bethléem, avoit nouvellement conféré le titre de cette Maison-Dieu à Antoine Buisson Carme, contre le droit de l'Evêque d'Auxerre. Pierre de Longueil bien instruit de la décision renduë en 1211, soutint que cet Hôpital étoit de son Diocèse & non de celui d'Autun, & cela étoit si constant, que l'Evêque même actuellement titulaire avoit payé la taxe ou décime Apostolique au Receveur du Diocèse d'Auxerre. Il y eut des dispositifs pour une enquête nouvelle : Jean Chevalier fût choisi de la part de l'Evêque d'Auxerre, Gui de Montagu de la part de celui d'Autun, & l'Abbé de Vezelay devoit être l'arbitre de la décision. On étoit même convenu que tant que dureroit le compromis, les deux Evêques contendans pourroient célébrer les Ordres dans la chapelle de cet Hôpital. Cette affaire ne fut point poussée, le tems éclaircit les choses, & on découvrit de la falsification, soit dans les provisions, soit dans la prise de possession du précédent Evêque de Bethléem, à qui la Maîtrise de cet Hôpital passoit pour avoir été conférée par l'Evêque d'Autun. Gui de Chacy Religieux & familier d'Antoine Buisson Evêque de Bethléem, passa pour auteur de la fourberie; cette accusation jointe à d'autres délits, fut cause que notre Evêque l'entreprit, & le cita pardevant lui. N'ayant pas comparu, il fut déclaré excommunié par sentence prononcée en l'Eglise Paroissiale de Clamecy. Il appella de la sentence; surquoi l'Evêque obtint de la Cour des Lettres du

Tabul. Ep. Autiss.

17 Mai 1466 par lesquelles il étoit défendu de traduire cette affaire hors du Royaume; ces Lettres furent signifiées à l'Evêque de Bethléem & à ce Religieux le 28 du même mois : le Religieux demanda des Lettres *Apostolos* à l'Evêque d'Auxerre qui les refusa. Etienne Belli Profez du même institut (*a*) que l'Evêque de Bethléem, & demeurant avec lui au fauxbourg de Clamecy, s'ingéra d'administer les Sacremens dans la Chapelle de Bethléem. Il fut pareillement cité à Auxerre, & faute de comparoître, excommunié. Sur l'appel de la sentence d'excommunication, il lui fut expédié un acte qui déclaroit les causes de refus des Lettres *Apostolos*, l'acte est signé par Jean Briant Notaire, Trésorier de Cône le 18 Juillet 1468. Etienne Belli & Guy de Chacy obtinrent du Cardinal Rollin Evêque d'Autun une absolution *ad cautelam* au mois de Janvier suivant, & sans doute disparurent. Pierre de Longueil avoit en vûe principalement d'empêcher l'Evêque de Bethléem, de donner les Ordres dans la Chapelle de l'Hôpital ou dans l'intérieur de son hospice, si ce n'est aux Religieux qui demeureroient ordinairement avec lui, & de faire cesser le mauvais usage d'annoncer des Ordinations générales, que cet Evêque indiquoit par affiches sur les portes de son Hôpital. Le Clergé de France y a enfin remedié.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Voyez les Mém. du Clergé.

Les différens traits de l'Histoire de Pierre de Longueil, prouvent suffisament sa fermeté, & son zéle pour la conservation du bon Ordre. Il eut encore occasion d'en donner des preuves dans le Concile Provincial que Louis de Melun Archevêque de Sens assembla en 1460 au commencement de Mars, puisqu'il fut principalement convoqué pour adopter les Canons du Concile de Bâle. Le Chapitre d'Auxerre pria le 13 Février Thomas la Plotte Doyen, Jacques Hodoüart, Louis de Melun & Pierre des Portes, d'y agir en son nom. Le premier fut député pour y soutenir les droits du Chapitre en cas de litige: il représentoit le Chapitre d'Auxerre d'une maniére plus particuliére. Les deux suivans, outre leur prébende de l'Eglise d'Auxerre, en avoient chacun une dans celle de Sens où ils résidoient, & le dernier étant Secretaire de l'Evêque devoit l'accompagner naturellement à ce Concile.

Spiril. T. V. p. 584.

(*a*) Ce Religieux étoit venu d'une Maison du Carmel de Savoye dite *Rupecula*.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Les Chapitres de Paris, Chartres & Meaux, choqués de ce qu'on les avoit appellés à ce Concile, comme par une espéce de Lettres de jussion, n'y envoyérent personne & se plaignirent sur le ton dont on les avoit mandé. Les envoyés d'Orleans, d'Auxerre, Nevers & Troyes appuyérent les plaintes des absens, & prétendirent comparoître, non comme cités, mais invités. L'Archevêque sentit qu'il s'étoit trop avancé: & quelques jours après l'ouverture du Concile, il déclara que si la formule de convocation étoit un peu forte, il ne l'avoit pas employé pour s'acquérir un nouveau droit, & qu'il avoit seulement pensé à inviter les Chapitres de Cathédrales. Thomas la Plotte se fit délivrer une copie authentique de cette déclaration, dont cinq Evêques furent témoins entr'autres celui d'Auxerre. Guillaume Pion Pénitencier mort en 1464, n'ayant été remplacé que plus de deux ans après; Pierre des Portes Maître ès Arts Bachelier ès Loix son successeur ne se pressa pas de prendre possession: ce délai obligea Pierre de Longueil à pourvoir à la Rectorerie des Ecoles de la Ville, qui vaquoit par le décès de Pierre Vivien. Il en fit donc expédier les provisions à Renaud le Moine, Maître ès Arts & Licentié en Decret le 22 Juillet 1466, y marquant que l'institution de cette charge appartient au Pénitencier, & qu'il n'y pourvoit que par dévolution de droit, à cause de la vacance de la Dignité.

Ce Prélat qui avoit pris en affection le lieu de Varzy, voulut y faire sa résidence la plus ordinaire sur la fin de sa vie; peut-être fût-ce à cause des troubles qui agitoient le pays Auxerrois attaché au Duc de Bourgogne. On voit par différens actes, qu'il y demeura fort souvent en 1470 1471 & les deux années suivantes. J'en ai déja rapporté quelques-uns, entr'autres la fondation du Chapitre de Saint-Fergeau. Etant à Varzy en 1471 il pardonna aux habitans du lieu la faute qu'ils reconnurent avoir faite, en voulant établir un Capitaine malgré lui, & il les chargea de payer six livres de cire par forme d'amende, à la Collégiale & à la Paroisse. Son testament qu'il dressa en latin au mois d'Août 1473 âgé de 75 ans, est sans désignation de lieu; mais ce fut à Varzy qu'il le ratifia, & le déposa entre les mains de Jean Garnier Bachelier en Decret Notaire Apos-

Voyez parmi les preuves.

tolique le 14 Février de la même année. * Aucun écrivain n'indique de quelle maladie fut atteint ce Prélat; on sçait seulement qu'il mourut le 16 Février 1473 à dix heures du matin dans le Château de Varzy, alors situé derriére l'Eglise de Sainte-Eugenie.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Il y a différens sentimens sur le lieu de sa sépulture: les uns le supposent enterré dans la Collégiale de Sainte-Eugenie de Varzy, parce qu'il avoit marqué qu'on l'inhumât dans cette Eglise, au cas qu'il mourût dans cette petite ville; d'autres prétendent que ce fut à Auxerre. Il y a moyen d'accorder ces deux traditions, en disant qu'il eut d'abord la sépulture à Varzy, & que par la suite son corps fut porté à Auxerre. Le testament de Pierre de Longueil ouvre cette voie de conciliation, il y désigne d'abord sa sépulture dans le tombeau de Ferric Cassinel, supposé qu'il fut trouvé vuide, sinon proche la chaire de pierre, dans le Sanctuaire de la Cathédrale, & après avoir détaillé ses fondations dans la même Eglise, il ajoute expressément qu'il n'entend point que sa sépulture & ses fondations en cette Eglise ayent lieu, à moins que la ville ne soit alors réduite sous l'obéissance du Roi, ou de son consentement, & non autrement: & dans le cas qu'il se fut écoulé un grand nombre d'années, sans apparence à cette réduction, il prioit ses exécuteurs testamentaires de convertir ses fondations en d'autres œuvres de piété. Comme Auxerre fut encore environ trois ans sans se remettre sous l'obéissance de Louis XI, le corps de cet Evêque reçut d'abord la sépulture à Sainte-Eugenie de Varzy; en effet on lit dans les Registres du Chapitre d'Auxerre au 26 Février, qu'il fut inhumé dans la Collégiale de cette ville le 17 du même mois lendemain de sa mort. Quelques années après, lorsque les chemins furent plus surs, il fut apporté à Auxerre, & inhumé au côté droit du Sanctuaire. On mettoit là le drap mortuaire le jour de son Anniversaire, avant que l'on eût embarrassé cet endroit par une credence perpétuelle. Si on ne trouve point d'acte de la translation des ossemens de cet Evêque, c'est parce que depuis sa mort les Registres Capitulaires manquent pour

Lib. veter. Succentorum.

* En présence de Louis Baillard Licentié en Médecine, de Jean Bolemeau Trésorier de l'Eglise Collégiale de Saint-Etienne de Gien, & Guillaume Rebourseau Prêtre Chanoine de Cône.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

le reste de ce siécle. En un mot, il est évident par le testament de Pierre de Longueil, qu'il n'avoit demandé à être à Varzy ou à Cône qu'en dépôt, jusqu'à ce qu'on pût en sureté le porter à Auxerre. Parmi les legs qu'il fit, il destina cent sols à chacune des deux Eglises Cathédrales, où il avoit été Chanoine, sçavoir Notre-Dame de Paris & Coutances: & même somme à celle de Saint-Benoît *le bientourné* Paroisse de Paris où il avoit été baptizé. Il nous apprend par le même testament que son pere, sa mere, ses freres, & plusieurs autres de sa famille étoient inhumés dans la Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste des Cordeliers de la même ville. On y reconnoit que Pierre des Portes Chanoine qui lui servit long-tems de Secretaire, & qu'il fit Pénitencier, puis son exécuteur testamentaire avec Guillaume de Corbie Président du Parlement, étoit son cousin. (*a*) Parmi les autres parens Ecclésiastiques, le plus proche fut Guillaume de Longueil son frere, Bachelier en Médecine & Procureur de la Nation de France en 1429, puis Docteur en Médecine, & Doyen de cette Faculté en 1436. Pendant son Décanat, le Baccalaureat de Médecine commença à être reputé entre les grades, comme celui des autres Facultés: Pierre de Longueil lui conféra l'année 1449, qui étoit la premiere de son Episcopat une prébende de son Eglise, & cinq ans après, le grand Archidiaconné. A la mort de son frere, il jouissoit encore de ces Bénéfices, aussi bien que de l'Office de Grand-Vicaire, pour le spirituel & le temporel. Il fut aussi couché dans le testament de l'Evêque pour une portion sur l'héminage d'Auxerre, que ce Prélat avoit acquise de Pierre Duval, mari de sa niéce Guillemette de Longueil. Philippe autre frere de notre Evêque fut Prévôt de l'Eglise de Reims, & décéda avant lui: il est nommé incidemment dans son testament: Un troisiéme frere appelé Jean, n'y est aussi que par rapport à Marie son épouse, à qui il laisse une somme à prendre sur le Comte de Nevers, & sur son Chastelain de Donzy, pour des dépens de procès, auxquels le Parlement les avoit condamné. Entre plusieurs neveux dont l'Evêque parle dans son Testament, le

Hist. Univ. Par. Sæc. XV. p. 880.

Reg. Cap. 15. Mars 1473.

(*a*) Le Sieur l'Hôte qui a publié la Coûtume de Lorris, voulant enrichir de notes historiques les marges du Procès-verbal, a fait de ce Pierre des Portes un Evêque d'Auxerre, à cause qu'il avoit trouvé son nom au bas de l'acte de la fondation du Chapitre de Saint Fergeau.

plus

plus notable est Pierre de Longueil qu'il appelle son filleul : Il l'avoit fait Chanoine d'Auxerre le 31 Mars 1463, lorsqu'il n'étoit encore que Clerc & Bachelier en Decret : en 1465 le 24 Octobre, il lui conféra l'Archidiaconé de Puisaye vacant par la résignation d'Etienne Gerbaud, auquel tems & même un an après, il n'étoit que Soudiacre. Les deux autres neveux de son nom mentionnés dans le testament, sont Antoine & Nicolas de Longueil : Guillaume de Corbie neveu du côté maternel, est pareillement nommé dans le testament : ce Guillaume paroît être pere de Philippe de Corbie Clerc Parisien, pourvu au mois d'Août 1467 d'un Canonicat d'Auxerre, dans les provisions duquel l'Evêque Pierre de Longueil le qualifie son petit neveu. Martin du Brueil Chanoine de Bourges nommé ci-dessus, au sujet de la décime de la part du Légat d'Avignon, étoit aussi neveu du côté maternel: Un article singulier du Testament de Pierre de Longueil, c'est la note qu'il y insere : sçavoir, que promu à l'Evêché, il n'avoit reçu des héritiers de son prédécesseur, que six vingt livres pour les réparations des bâtimens, quoiqu'elles fussent taxées à quatre mille ; qu'ainsi il avoit été obligé d'y suppléer par de grosses sommes. Cependant Pierre de Longueil pour lever les difficultés, & afin que son successeur tint ses héritiers quittes de toutes réparations, lui légua ses mitres, sa crosse, ses deux anneaux, ses deux Pontificaux, & la plûpart de ses habits, avec une bonne partie des meubles de la Maison Episcopale.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Reg. Cap. 13. Aug. 1467.

Tab. Ep. Autiss. in Salvat. de Eccl. Bethleemit.



CHAPITRE IX.

D'Enguerrand Signart, quatre vingt-neuviéme Evêque d'Auxerre.

Quoique le Chapitre d'Auxerre n'eût ni intention, ni intérêt de laisser le siége Episcopal vaquant, il ne s'assembla néanmoins pour le remplir que le 14 Mars, environ un mois après le décès de Pierre de Longueil; & le 21 du même mois fut indiqué pour procéder à nouvelle élection.

Depuis l'an 1473. jusqu'en 1477.

Depuis l'an 1473, jusqu'en 1477.

Ce jour qui tomboit un Lundi de la quatriéme semaine de de Carême, on chanta une Messe Solemnelle du Saint-Esprit, le Doyen y officia : on alla ensuite au Chapitre où Gerard Rotier Chanoine, & ancien Professeur en Théologie, fit un discours en présence de tout le peuple; après l'Hymne *Veni creator*, le Doyen ayant proposé Enguerrand Signart Confesseur de Charles le Hardy, Duc de Bourgogne, déja Evêque *in partibus*, tous les Chanoines, tant ceux qui étoient présens, que ceux qui étoient chargés de la procuration du Chantre absent & d'un autre, le choisirent unanimement & conclurent à le demander au Duc. Comme ce Prince jouissoit non-seulement du Comté d'Auxerre, mais même des Droits Royaux dans toute son étendue, par accord fait entre Charles VII & Philippes le Bon, les Chanoines profitérent de l'occasion, pour rentrer dans leur ancienne liberté d'élire, & afin de n'y pas être troublés, firent le choix dont je viens de parler. Le Duc accorda la demande, & leur écrivit là-dessus des Lettres dont le Parlement de Paris prit depuis connoissance en 1479.

Salubriensis.

Regist. Parlam.

L'Evêque élû étoit natif d'un petit lieu, appellé Condé sur Noireau, Diocèse de Bayeux. Il avoit pris l'habit de l'Ordre de Saint Dominique dans le Couvent de Caën, & avoit poussé ses études jusqu'à être Docteur en Théologie. Charles le Hardi Duc de Bourgogne le choisit pour son Confesseur, & ce fut apparemment ce Prince encore simplement Comte de Charollois, ou le Duc Philippes, qui lui procurérent une Abbaye dans les Pays-bas: au moins le nouveau *Gallia Christiana*, marque en 1466 un Enguerrand Signat parmi les Abbés d'Haumont Diocèse de Cambray. L'élection faite par le Chapitre d'Auxerre, ne fut confirmée à Rome qu'au bout d'un an par la Bulle de Sixte IV, sçavoir le 15 Mars 1474, auquel on comptoit en Italie 1475. Jusqu'à ce qu'elle eût été reconnue, le Chapitre eut soin de faire célébrer les Ordinations par quelques Evêques *in partibus* & de conférer les Bénéfices. (*a*) Guillaume Evêque d'Ebron conféra la tonsure le Mercredi 21 Février 1475, & reconnut que c'étoit avec la permission du Chapitre *sede*

V. Les preuves.

(*a*) En 1474 le 17 Août le Chapitre admit la résignation d'un Canonicat de Clamecy. *Viole.*

vacante. (*a*) Comme on étoit dans le plus fort des guerres de Louis XI contre le Duc de Bourgogne, & que dans le pays Auxerrois les uns tenoient pour le Roi, les autres pour le Duc; le nouveau Prélat ne se pressa point de faire son entrée, & il se déchargea sur des Vicaires-Généraux, d'une partie de la sollicitude pastorale. Il en reste une preuve, dans la collation qu'ils firent le 21 Juin 1476 de la Léproserie de Crevan, à Germain de Tangy Chanoine. Mais dans le mois suivant il donna lui-même son consentement à l'annexe de l'Eglise Paroissiale de Saint Pierre de Gien le vieil, faite au Chapitre de Gien par le Pape Sixte IV. Son approbation est du 26 Juillet. Je ne sçai si cette réunion auroit quelque rapport avec ce qu'on lit dans les Registres du Parlement au 9 Avril 1475 après Pâques, que le Chantre & le Chapitre de cette Eglise Collégiale firent procéder par voie d'excommunication contre les Paroissiens de S. Pierre le Vieil, & qu'en conséquence de la Requeste présentée par l'Abbé & Monastere de Saint-Benoît sur Loire, par Frere Jean de Marensol Prieur de Gien, & par Jean de Chermes Curé de la Paroisse, le Parlement ordonna que les excommuniés, *si aucuns il y avoit, seroient absous à cautele.* Cette excommunication suppose que les Paroissiens en avoient mal agi envers le Chapitre de Gien; & l'on peut croire, ou, que la réunion projettée avoit déplu aux habitans, ou que leurs mauvaises maniéres, y donnérent occasion.

Depuis l'an 1473. jusqu'en 1477.

Le changement que la mort du Duc de Bourgogne apporta à Auxerre en Janvier 1476, détermina Enguerrand Signart à y faire son entrée. Tout le pays ayant reconnu promptement Louis XI pour légitime Seigneur, il n'y avoit plus difficulté à s'exposer dans les chemins, & les insultes n'étoient plus à craindre. On ne lit point que cet Evêque ait été accompagné des Barons à cette cérémonie, ni même qu'il les eût mandé pour y être présens. On apprend seulement par un ancien Evangélier de la Cathédrale, qu'il prêta le serment ordinaire des Evêques, en prenant possession le 27 Mars, le Jeudi avant les Rameaux en 1476 selon

(*a*) Cet Evêque se retrouva encore à Auxerre le 9 Mars 1477, auquel tems le Chapitre lui fit les accueils qu'on faisoit ordinairement aux personnes de distinction.

la supputation Françoise, suivant laquelle Pâques arrivé le 6 Avril commença l'année 1477. Les habitans lui présentérent le jour de son entrée du meilleur vin de Bourgogne. Ce Prélat passa dans le pays le reste du Printems & tout l'Eté, après lequel tems on ne le vit plus: il prêta serment accoutumé à Sens le 9 Mai (d'autres disent le 1 Mai.) Etant au Prieuré de Notre-Dame de la-d'hors le 14 du même mois, il accorda quarante jours d'Indulgences à ceux visiteroient les Reliques de Saint Vigile, & feroient quelques aumones pour le rétablissement de cette Eglise qui ménaçoit ruine. Il avoit acordé dès le 24 Avril de semblables Indulgences, à ceux qui fourniroient à l'entretien de la célébre Confrairie des Trépassés, qui étoit encore dans sa grande vigueur chez les Jacobins d'Auxerre: comme cela ne suffisoit pas, il approuva pour la prédication le 24 Septembre suivant seize Religieux Prêtres de la même maison, & le Prieur Jacques de Brie à la tête, accordant quarante jours d'Indulgence à ceux qui vraiment contrits & pénitens assisteroient à leurs sermons, outre les cent jours accordés pour le même sujet par le Cardinal Rollin Evêque d'Autun: il ne leur épargna pas plusieurs autres graces semblables: Le tout datté du *Palais* Episcopal d'Auxerre, selon l'expression introduite du tems de son prédécesseur. Ce sont les seuls actes qui paroissent sous son nom: Avant la fin de cette année il avoit résigné son Evêché à Jean Baillet Chanoine de S. Merry à Paris, & Prieur d'Andrie Diocèse d'Auxerre, se réservant pension. Dans le tems que cette abdication se projettoit, Cosme Guymier célébre Jurisconsulte fut reçu Chanoine d'Auxerre.

Depuis l'an 1473. jusqu'en 1477.

Ex Comp. Cal. Maii 1478.

Enguerrand quoique dépoüillé du titre d'Evêque d'Auxerre, ne cessa point d'exercer les fonctions Episcopales, puisqu'au sortir d'Auxerre, il fut tranféré à Maïorque au moins pour le titre. Il n'oublia pas l'Eglise d'Auxerre, & envoya au mois de Mai 1482 trois paremens de soie pour la décoration du grand-autel, avec une somme pour fonder son Anniversaire. Thomas Herri Professeur de Théologie de son Ordre, en fut le porteur & s'acquitta de la commission le Vendredi 24 de ce mois. Le Chapitre auquel présidoit le Chantre pour l'absence du Doyen reçut le tout, & promit par acte, de chanter tous les ans durant la vie

V. Les preuves, à l'an 1482.

d'Enguerrand le 10 de Juillet une Messe du S. Esprit, & après sa mort celle de *Requiem*. Selon sa demande deux Jacobins Prêtres du Couvent d'Auxerre furent admis à ce service, & à y avoir chacun la distribution manuelle d'un Chanoine. On croit qu'ayant quitté l'Evêché d'Auxerre, il demeura à Paris où il avoit traité avec Jean Baillet : au moins il y a apparence qu'il y mourut le 22 Mars 1485. Il fut inhumé au milieu de la nef du grand Couvent de la ruë Saint-Jacques : Sa tombe autrefois couverte d'une Statue couchée qui le représentoit, a été depuis mise à côté, on la voit contigue au mur proche la chaire du prédicateur ; on y lit encore cette épitaphe : *Hic jacet Reverendus in Christo Pater & Dominus, Frater Inguerrandus Signart de Conventu Cadomensi, Doctor in Theologia & Episcopus Autissiodorensis, atque Confessor Illustrissimi Pricipis Caroli Burgundiæ Ducis. Obiit anno Domini* 1485 *die* 22 *mensis Martii ; cujus anima in pace requiescat. Amen.* Les ornemens qu'il avoit donné, subsistoient encore dans le Trésor de la Cathédrale, quand les Huguenots surprirent Auxerre. On lit dans l'Inventaire fait un peu auparavant, l'article qui suit : *Trois draps de taffetas, & un priant en forme de Jacobin crossé mitré, avec les armes de feu Monsieur de Maïorque Evêque d'Auxerre.*

Depuis l'an 1473. jusqu'en 1477.

CHAPITRE X.

de Jean Baillet, quatre vingt-dixiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

JEan Baillet avec qui Enguerrand avoit traité pour une pension sur l'Evêché d'Auxerre, ne perditpas un moment de tems pour prendre possession ; il l'avoit prise au moins dès la Saint-Jean 1478. (*a*) Il étoit fils de Jean Baillet, Conseiller en la Cour & Prévôt de Paris. En Septembre 1478 il fit sçavoir au Roi Louis XI le jour qu'il avoit choisi pour faire son entrée solemnelle, afin que ce Prince

(*a*) Il est nommé dans le Registre des payemens du droit Apostolique au 13 May 1478. Sa promesse pour ce payement, est du 4. du même mois.

jouiſſant nouvellement du Comté d'Auxerre, y fit compa-
Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.
roître quelqu'un en ſon nom. Mais le Procès-verbal de cette entrée eſt reſté inconnu; & la circonſtance préliminaire eſt la ſeule que nous ſçachions, avec celle du jour de la cérémonie. Cette époque du 15 Septembre 1478, eſt marquée dans l'ancien Evangelier de la Cathédrale, avec atteſtation, qu'en ce jour l'Evêque prêta le ſerment accoutumé touchant la conſervation des droits & immunités de l'Egliſe; ſa profeſſion d'obéiſſance à Triſtand de Salazar Archevêque & à l'Egliſe de Sens eſt du trois Septembre de la même année, jour auquel le Celeſtin Bureteau a cru qu'il avoit été ſacré à Sens: Il y a ſans doute erreur de chifre dans l'une des deux dattes; ou bien il faut dire, que contre la coutume Jean avoit prété ſerment à Sens avant ſon entrée ſolemnelle à Auxerre.

Opus Ms. in fol. in Bibl. Capit Senon. f. l. 181.

Ce Prélat réſida exactement quand il poſſéda paiſiblement l'Evêché: car il eut un concurent, contre lequel il fut obligé de ſe ſoutenir. C'étoit Jacques Juin Conſeiller du Roi, Préſident des Enquêtes, Chanoine & Archidiacre de Coutances, lequel avoit auſſi pris poſſeſſion de cet Evêché, ſur une Collation dont le principe n'eſt point connu, mais de laquelle l'acte étoit reſté entre les mains de l'Archevêque de Sens. Le fait n'eſt guéres plus clairement expliqué dans les Regiſtres du Parlement au 29 Janvier, que dans l'extrait des Arrêts que je viens de citer. Il y eſt ſeulement dit que *l'Archevêque de Sens ſera interrogé par certain Commiſſaire que la Cour commettra en cette partie aux dépends de qui il appartiendra, touchant les Collations, que prétend ledit Juin lui avoir eſté faite par ledit Archevêque de Sens de l'Evêché d'Auxerre, & ledit Baillet touchant certaines Lettres eſcrites par feu Charles de Bourgogne au Chapitre d'Auxerre; ſur la poſtulation de Frere Anguerrand Chinart, faite audit Eveſché après le treſpas de feu Maiſtre Pierre de Longueil dernier poſſeſſeur dudit Eveſché, ſur certains articles qui ſeront baillez par ladite Cour audit Commiſſaire, & leur dépoſition ou confeſſion jointe au procez principal d'entre les Parties, pour ſur ce en ordonner ainſi qu'il appartiendra; deſpens reſervez en diffinitive.* Voilà tout ce qu'on ſçait de ce procès; comme les Regiſtres du Chapitre manquent pour ces années-là, ſans qu'il en paroiſſe aucuns extraits ſur cette ma-

Arrêt du Parlement 4. Juin 1479. & 7. Sept. citez dans le livre des prérogatives des Eccléſiaſtiques.

tiére, il n'y a pas lieu d'espérer de plus grands éclaircissemens. Le procès ayant obligé Jean Baillet de rester à Paris durant l'année 1479, il n'est pas étonnant qu'on le voye à la rentrée du Parlement au 12 Novembre : mais on peut être surpris qu'il ait fait un concordat avec le Chapitre de la Cathédrale avant le gain de son procès. Ce traité est du 5 Janvier 1478 environ quatre mois après son entrée : Il se transporta dans la salle du Chapitre, & y représenta que le revenu de l'Evêché étoit beaucoup diminué par les derniéres guerres du Duc de Bourgogne contre le Roi de France ; que le Château de Regennes avoit été détruit, & quantité de de maisons de cette terre réduites en cendres ou inhabitées, qu'il se trouvoit chargé d'une pension envers Enguerrand Signart son prédécesseur ; & il conclut à ce qu'on lui accordât diminution sur la somme de cent quatorze livres, que l'Evêché devoit annuellement au Chapitre. Les Chanoines dont les terres n'avoient pas été moins maltraitées, & qui connoissoient qu'il y avoit déja un terme de six mois échu à la Fête de Noël, modérerent cette somme à quatre vingt livres par chaque année pour six ans, avec la restriction, qu'au cas qu'Enguerrand Signard vint à mourir avant les six ans, cette grace n'auroit plus lieu. Il falloit que la somme de trente quatre livres fût encore alors un objet considérable, puisque pour en obtenir la remise, le Prélat accorda aux Chanoines des faveurs singuliéres. Premiérement, que tous ceux d'entr'eux qui avoient des Cures, ne seroient point tenus d'y résider, & ne payeroient aucun droit de non résidence, mais qu'ils pourroient placer des Vicaires pour gouverner ces Paroisses, & que les Officiers de l'Evêque ne pourroient exiger de ces Vicaires, que cinq sols par an à chaque renouvellement d'approbation. 2°. Que l'Evêque visitant les Cures dont les Chanoines seroient titulaires, n'exigeroit aucun droit de procuration, & que le Chapitre ne payeroit aucun droit pour héritages situés dans la censive & justice de l'Evêque à Appoigny. Ces clauses paroissent empruntées d'un autre traité dont j'ai parlé ci-dessus. Jean Baillet avoit exercé les pouvoirs spirituels de son ministére avant la contestation de Jacques Juin. Etant à Varzy le 19 Décembre, il y accorda aux Dominiquains d'Auxerre des Indulgences semblables à celles que ses trois

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

prédécesseurs avoient donné pour la Confrairie des Trépassés accréditée par des guerres. Jean Baillet dans ces Lettres se qualifie Evêque d'Auxerre *Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ*; c'est le premier de nos Evêques qui ait employé ce langage : encore ne s'en servit-il que dans les actes latins. Le Notaire qui dressa la transaction du 5 Janvier suivant, continua toujours dans l'ancien style; *Reverend Pere en Dieu par la permission divine Evesque d'Auxerre.*

Jean Baillet se fit rendre exactement les hommages dûs. Il s'en trouve deux actes pour la Terre de Toucy. Celui du 15 Janvier 1479 ou 1480, fut rendu par Antoine de Chabannes Comte de Dammartin : l'autre fut rendu le 13 Août 1495, par Jean de Courtenay Chevalier Seigneur de Bleneau, au nom d'Haimar de Prie Comte de Dammartin, & d'Avoye de Chabanne son épouse. Il reçut en 1482 de Charles de Lamoignon les hommages pour le fief de la Riviere; en 1484 celui de Château-Censoir, & les dépendances, que lui rendit à Varzy Jean de Ferrieres Chevalier Seigneur de Champlenas & de Presle. En 1490 celui de la Baronnie de Donzy, par Marie d'Albret, veuve de Charles Comte de Nevers, & celui de la Terre de Beauche, par Jean Duc de Brabant. Le Chapitre de la Cathédrale auquel il avoit accordé les priviléges dont je viens de parler, conclut par reconnoissance le 26 Février 1486, de le traiter sur l'article de ses redevances, comme il avoit fait Pierre de Longueil; ce qui revenoit à la modération qu'on lui avoit accordé au commencement de son Episcopat, & dont il continua de joüir comme d'une grace singuliére. Le Prélat rendit à l'Eglise beaucoup au-delà des remises que le Chapitre lui avoit fait : On eut de lui de beaux ornemens, & de magnifiques tapisseries : il contribua notablement pour achever le portail Septentrional de la croisée de l'Eglise, & pour avancer la tour Méridionale du grand portail, qui est restée imparfaite. On voit ses armoiries en l'un & l'autre endroit. La Communauté des habitans ne lui fut pas moins redevable : il empêcha par le crédit de ses parens, que la donation du Comté d'Auxerre faite en 1490, par Charles VIII à Engilbert de Cleves n'eût lieu, parce qu'elle étoit préjudiciable à leurs priviléges : Par le même moyen

V. Les preuves, à l'an 1484.

moyen il affermit l'étendue du ressort de la jurisdiction du Bailliage d'Auxerre, que plusieurs Seigneurs contestoient. Il se soumit sans difficulté à la réduction de la Coutume d'Auxerre en 1507; Crespin Prévôt son Official, y comparut au nom de l'Evêque: Les habitans de Varzy firent des remontrances sur leurs coutumes locales ordonnées par ses prédécesseurs; Jean Baillet ne s'y opposa pas.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Procès-verbal.

Il fut le premier qui rendit utile à l'Eglise d'Auxerre la nouvelle invention de l'imprimerie: il fit imprimer le Missel & le Breviaire à l'usage du Diocèse. L'édition du Missel ne marque ni l'année, ni le lieu de l'impression: mais elle ne peut avoir précédé l'an 1483, parce qu'on y trouve la Fête de S. François élevée au dégré des Fêtes Doubles, article statué dans le Synode de cette année, où se publiérent des Indulgences accordées par Sixte IV, à ceux qui célébreroient cette Fête sous ce rit. Pour ce qui est du Breviaire d'Auxerre: il s'imprima à Chablies en 1483, la Fête de S. François n'y est que par supplément, avec la remarque dont je viens de faire mention. On prétend que Jean Baillet établit dans son Diocèse la coutume de sonner le soir l'*Angelus* à l'heure du couvre-feu, & même le matin au point du jour, en assignant du revenu pour cela, quoiqu'il y ait apparence que ces coutumes sont plus anciennes. Du moins il étendit cet usage, & le fit pratiquer avec distinction la veille de la Fête de l'Annonciation, à l'heure à laquelle on croit pieusement que l'Ange Gabriel vint saluer la Sainte Vierge. Il donna pour cela en 1502 à la Cathédrale la Terre de Chivres proche Varzy, qui produisoit soixante livres de rente, ajoûtant que ce revenu seroit aussi appliqué pour son Anniversaire. Cette priere fut nommée le *Missus*; c'est le premier mot du Répons qui la commence: elle fut depuis appellée *Salut*, & peut passer pour le premier des Saluts fondez. Par la suite on établit d'autres prieres sur le même plan: elles eurent le même nom, quoique le motif qui faisoit agir Jean Baillet, n'ait point lieu dans les autres Fêtes. Ainsi le *Missus* des Matines du Mercredi des Quatre-tems de l'Avent, n'est pas ce dont il s'agit dans la fondation de Jean Baillet. Cette solemnité pour la lecture de l'Evangile *Missus* se pratiquoit dans la Cathédrale d'Auxerre, au moins dès le treiziéme siécle; & la Messe célébrée ensuite par le

Ex obituar. xiij Sec.

Prêtre qui a lû cet Evangile, n'est que depuis l'an 1619.
Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473. Les Confrairies se multipliant avec le tems, il s'en établit une à Auxerre dans toutes les Paroisses en l'honneur de la Trinité. Hugues de Boulangiers Abbé de Saint-Pere, fut le principal auteur de cette nouvelle dévotion. Il sollicita les Statuts de la Confrairie, & les fit rédiger & approuver par Jean Baillet en 1501. Depuis ce tems les différentes révolutions avoient réduit cette Confrairie, à la seule Eglise de Saint-Pierre-en-Château premiere Paroisse de la ville; & enfin de nos jours, on en a vû la fin, quoiqu'elle ne fut composée que d'Ecclésiastiques, & sur-tout de Curés de la ville & du voisinage. Jean Baillet contribua autant que Pierre de Longueil, à faire revivre dans le Diocèse la mémoire des Martyrs de l'Auxerrois du tems d'Aurelien. On les connoissoit sous le nom de Saint Prix & ses Compagnons, sans faire beaucoup de mention de S. Cot, qui s'étoit détaché de la troupe, & emportant avec lui la tête de S. Prix, avoit été martyrisé sur la route d'Auxerre à Challon. Ce Saint n'étoit connu qu'à Saint-Bry lieu de sa sépulture. Depuis la découverte de son corps par S. Didier Evêque d'Auxerre au VII siécle, ses ossemens étoient restés dans un tombeau de pierre derriére le grand autel. Ils ne paroissoient point assez prétieusement renfermés à quelques Bourgeois de la ville de Saint-Bry, témoins de guérisons miraculeuses opérées par son intercession. Etienne Regnauldin l'un des notables du lieu, supplia le Prélat nouvellement venu, de les tirer de ce tombeau, & de les renfermer dans une châsse de bois doré. Il s'y rendit le 19 Novembre 1480, avec Hugues de Thiard Abbé de Saint-Germain, Jean Bourgeois Abbé de Saint-Marien, & Jean de Baugis Abbé de Saint-Pere. Là s'étant fait lire l'inscription ancienne, qui étoit sur le mur voisin conçue en ces termes gravés sur une pierre: *Hic requiescit Sanctus Cottus, qui cum capite Sancti Prisci Martyris suscepit martyrium*, il fit ouvrir le tombeau, & ramassa pieusement la tête (*a*) & le reste des ossemens qu'il renferma dans la nouvelle châsse en présence des trois

(*a*) Par la visite faite de ces ossemens en 1731 le 2 Septembre lorsqu'ils furent transférés dans une Châsse nouvelle, il parut que M. Baillet s'étoit défié d'un ou deux ossemens, qui pourroient avoir été glissés dans le tombeau par quelques fentes, lesquels certainement ne provenoient pas du même corps.

Abbés ci-dessus nommés, d'Etienne Naudet Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre & Curé du lieu, Jean Odry son Official, & d'Edme Boileau aussi Prêtres & Chanoines d'Auxerre. Cela rendit le nom de S. Cot plus célébre qu'il n'avoit été auparavant; & servit par occasion à étendre le culte de S. Prix & de ses autres Compagnons.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Bolland. ad 26. Maii.

Après la petite ville de S. Bry, il ne s'en trouve point où la présence & le nom de Jean Baillet ait paru avec tant d'éclat que dans celle de Gien. De nouveaux établissemens y donnerent occasion. Anne de France sœur de Charles VIII, Dame de cette ville, y fit deux fondations considérables. Elle y établit les Minimes du vivant même de S. François de Paule leur Instituteur, & quelques années après, des Religieuses de Sainte Claire sous la reforme de Sainte Colete. L'Evêque d'Auxerre appellé en 1494, fit la Dédicace de l'Eglise des Minimes, sous l'invocation de Sainte Helene le 28 Octobre. En 1497 il dédia une Chapelle de leur Cloître sous l'invocation de Sainte Susanne. Quant à l'établissement des Clarisses, il n'y fut point si-tôt parlé d'Eglise ni de Dédicace : Mais cet Evêque étant à Cône en 1500, y reçut les Bulles d'Alexandre VI concernant cette nouvelle Maison, & il leur donna toute l'authenticité nécessaire, en convoquant ceux qui y étoient interessés. De la ville de Gien y assistérent ceux qui portoient les procurations de la fondatrice, & de Pierre de Bourbon Duc de Bourbonnois & d'Auvergne son époux, les députés du Chapitre de la Collégiale, avec les Procureurs de Frere Louis d'Arsueille Prieur, & de Jean Secretin Bachelier en Decrets Curé de Gien le vieil, comme parties qui devoient connoître de ce nouvel établissement. L'Eglise Collégiale de Saint Etienne dont je viens de parler, fut également l'objet des attentions du nouvel Evêque : Le projet de l'union de la Cure de Gien le vieil à ce Chapitre étant resté sans exécution, parce que l'Abbé de Saint-Benoît sur Loire avoit refusé d'y consentir, il y annexa celle de Saint-Laurent de la ville même, l'an 1485. Le bâtiment de cette Collégiale étoit devenu si caduque par l'effet de son exposition & par vétusté, que l'on ne pouvoit plus y faire l'office, sur-tout pendant l'Hyver. Les Chanoines exposérent en 1485 au Pape Innocent VIII, le loüable dessein que le Roi

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Charles VIII & Anne sa sœur Dame de leur ville, avoit de la rebâtir à neuf. Ce Pape accorda un espéce de Jubilé pour les trois premiers jours de la Semaine Sainte de l'année 1486 & des deux suivantes, afin d'engager les Fidéles à y contribuer : les aumones ayant cessé avec le Jubilé, Jean Baillet y suppléa par les Indulgences Episcopales le 6 Août 1486. Il annonce dans ses Lettres comme la Bulle du Pape le marquoit, que cette Eglise étoit dépositaire du corps de Sainte Felicule Vierge. Quoique la vieille Eglise fut abbattue avant la fin du siécle, & rebâtie au moins en partie par les soins de la Princesse Anne ; il ne paroît pas qu'il y ait eu de nouvelle Dédicace ; l'Evêque en auroit pu faire commodément la cérémonie, lorsqu'il visita ce Chapitre en 1509, & qu'il y fit des réglemens touchant les Chapelains. L'audition des Comptes des Marguilliers de Gien le Vieil & du Maître de l'Hôtel-Dieu de Gien, lui avoit été contestée par le Seigneur de la ville, qui avoit appellé d'une sentence de l'Archidiacre de Puisaye : quoique ce Seigneur fut en possession d'entendre ces Comptes par ses Officiers ; le Parlement jugea le 30 Juillet 1493, qu'ils devoient être rendus par devant l'Evêque ou ses Officiers & Commis, en appellant toutefois les Officiers de la jurisdiction temporelle du lieu, pour y assister si bon leur sembloit. De son tems la dispute se renouvella entre le Chantre de Cône, & le Chapitre du même lieu : mais le Prélat ne semble pas s'y être beaucoup intéressé. On voit seulement qu'afin de favoriser les Chanoines, qui avoient fait un compromis entre les mains de Guillaume Ragoneau Archidiacre de Puisaye, & de Jean Odry Official, il rendit à Varzy une Ordonnance expresse le 5 Octobre 1490, pour qu'on eut à les aider des titres & statuts de leur Eglise qui restoient cachés. Ses armoiries sont placées en plusieurs endroits de la belle Chapelle de Notre-Dame de Galle située au milieu de la même ville, sçavoir au-dessus du grand portail & à plusieurs vitrages : cela porte à croire avec assez de fondement qu'il a contribué à la bâtir ; effectivement l'édifice est dans le goût dont on bâtissoit alors. Le Chapitre de Saint Caradeu de Donzy, a sujet de se ressouvenir particuliérement de cet Evêque. Le 29 Septembre 1496, il y renouvella les anciens Statuts, & en ajoûta de nouveaux. L'Eglise Collé-

giale de Sainte Eugenie de Varzy, se trouve presque dans le même cas que la Chapelle de Cône dons je viens de parler. Ses armoiries en différens endroits, marquent évidemment les biens & les augmentations qu'il y fit. On a déja vu par plusieurs actes que pendant les visites de son Diocèse, il se retiroit quelquefois dans le Château situé proche cette Eglise. Le 18 Juillet 1495, il y confirma la fondation qui venoit d'être faite d'un autel de Saint Edme, dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre de la même ville, par Bernard Galloys nouvellement décédé. On présume aussi qu'il a donné à l'Eglise de Sainte Eugenie la portion considérable qu'on y voit du crane de S. Cot Martyr. Exact selon les devoirs à visiter les Cures de la campagne, il ne négligea point le droit de procuration attaché à cette visite : s'il s'en étoit déporté à l'égard des Paroisses dont les Curés étoient Chanoines de la Cathédrale : il n'en fit pas de même envers les Cures dépendantes des Abbayes. Il l'exigea du Prieur de la Charité pour les trois Curés de la ville de ce nom, de ceux d'Andrie, de Gien le Vieil, de Saint Sauveur & de celui de Bonny, après une enquête du 6 Janvier 1484, par laquelle il apparut que Pierre de Longueil en avoit ainsi usé. En 1497 le 19 Septembre, l'Abbé de Saint-Laurent s'obligea tant pour lui, que pour ses successeurs, de payer à ce Prélat & aux futurs Evêques d'Auxerre, quatre écus d'or de trois ans en trois ans après la visite ; Ce qui semble n'être fondé que sur le droit de la procuration des Cures dépendantes de cette Abbaye, qui sont en assez grand nombre dans le Diocèse. Une espéce de tribut qui étoit plus rare, & qu'il aida à lever, fut celui que le Concile de Pise transféré à Lyon, imposa sur-tout le Clergé de France pour la défense des Eglises du Royaume, & pour les frais même du Concile. Jean Baillet se déclarant Commissaire de ce Concile en cette partie, nomma par des Lettres expresses du XI Août 1512 Robert Pourcin Chanoine de la Cathédrale, & Guillaume Grail Archiprêtre de Varzy, pour avertir tous les Bénéficiers de satisfaire à leur cotte, sous peine de suspense avant la huitaine. Ainsi traitoit-on alors ces sortes d'affaires. Le Diocèse n'y fut compris que pour deux mille quatre cent livres. Le Pape chargea l'Evêque d'une autre commission moins désagréable que la précédente.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Ex autogr. apud D. Leclerc.

V. Les preuves, à l'an 1484.

G. *Vide in Baillet.*

Ex Litt. mss.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Ce fut de recevoir le serment de fidélité de Claude de Barsey Abbé de Saint-Seine : il le reçut à Auxerre le 26 Février 1506, sans qu'on voye pourquoi le Souverain Pontife lui avoit adressé cette commission qui paroissoit dévolue à l'Evêque de Langres. Laurent le Routier nouveau Doyen d'Auxerre, prêta serment à Jean Baillet le 21 Décembre 1510 : cela étoit du ressort de l'Evêque. Ce sont les deux seuls sermens faits entre ses mains. L'Ordre du Val des Choux formé dans le Diocèse de Langres, s'est peu soustrait de la jurisdiction des Ordinaires. Celui d'Auxerre a trois maisons de cet institut : celle de l'Epau proche Donzy, la plus célébre des trois, perdit en 1506 son Prieur Commendataire Pierre de la Fin Abbé de Pontigny. Les Religieux souhaitans choisir un Prieur qui fut de leur Maison, en demandérent la permission à notre Evêque, qui en l'accordant au mois de Janvier de la même année 1506, commit Pierre de Piles Prêtre pour présider à l'élection : l'Evêque Diocésain fut ainsi reconnu par ces solitaires. Agnan Cochet Trésorier de Donzy, vint de leur part lui notifier qu'ils avoient élû Frere Jean Mignard pour leur Prieur, & lui demander la confirmation de leur choix ; ce qu'il leur accorda.

(Viole.)

Ex Process. Verbi manuscripto.

Le Prélat assista en 1485 au Concile Provincial, que Tristand Archevêque de Sens avoit indiqué au 28 Juin, & il confirma avec les autres suffragants ; celui qui s'étoit tenu vingt cinq ans auparavant sous Louis de Melun, pour la réception des Canons du Concile Général de Bâle : Les députés du Diocèse d'Auxerre pour ce Concile Provincial de 1485, furent le Chantre de Notre-Dame de la Cité, & le Trésorier de Cône. Jean Baillet fut l'un des six Prélats, qui assistérent aux funérailles du Roi Charles VIII, célébrées à Saint-Denis le premier Mai 1498. Peut-être se donnoit-il dès lors du mouvement au sujet d'un procès, contre les Mariniers d'Auxerre ou Voituriers par eau, qui refusoient de payer les droits dus au passage du pertuis de Regennes. Jean Regnier Bailly d'Auxerre avoit déja condamné un de ces Voituriers par sentence du 30 Avril 1464 au profit de Pierre de Longueil. Ils crurent qu'en se joignant tous ensemble au Prévôt des Marchands de Paris, ils réussiroient à se libérer de ce tribut ; mais ils succombérent : & après une Enquête faite par François Boucher Lieutenant-Général

Concil. Labb.

du Bailly de Sens ; ils furent condamnés au nombre de vingt trois particuliers, par Arrêt du Parlement du 21 Juillet 1501 ; & l'Evêque maintenu en possession de percevoir l'ancien droit tant sur les petits batteaux, que sur les grands. Cet Arrêt est des plus considérables titres, que ce Prélat ait obtenu pour assurer les revenus de l'Evêché. Il acquit en 1499 tout ce que Jean de Chabannes Comte de Dammartin Baron de Toucy possédoit dans la Seigneurie de la Chapelle-de-Saint-André proche Varzy : mais il fit cet achat comme personne privée, & ces biens retournérent à sa famille après sa mort. Il eut aussi sur les dernieres années de sa vie un Arrêt du Parlement contre les bourgois de Varzy, qui avoient arraché des mains d'un de ses domestiques les clefs de leur ville : Les habitans furent condamnés aux dépens & à une amende le 16 Avril 1511.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

Ex autographo.

Viole.

Il mourut à Auxerre dans son Palais Episcopal le dixiéme Novembre 1513 : & fut inhumé derriere le chœur de la Cathédrale, dans la Chapelle de S. Alexandre, où Pierre Baillet Ecuyer son parent étoit enterré. Il avoit choisi pour exécuteurs de son testament Thibaud Baillet son frere Président au Parlement de Paris, & Jean Hennequin Grand-Archidiacre de son Eglise. Le Chapitre contesta avec Thibaud pour des réparations auxquelles le défunt Evêque s'étoit obligé : mais le différent fut accommodé peu de tems après par Blanchet David Lieutenant-Général, en vertu de la procuration que ce Président & Robert Thibouft Conseiller au Parlement lui envoyerent. Ce ne fut que le 9 Mai 1523, que Jean Hennequin remit au Chapitre le beau Missel manuscrit, que l'Evêque avoit légué à l'Eglise : Quoique sauvé ensuite des mains des Huguenots, il est resté inutile depuis l'usage de l'impression, à cause de son poids énorme. Le Compte de dépenses de la Communauté des habitans d'Auxerre pour l'an 1487, désigne au 21 Avril quelques parens de cet Evêque, qui l'étant venu visiter, reçurent les présens de la Ville, entr'autres Robert Thibouft ci-dessus nommé, Avocat du Roi en Parlement, Maître Jacques Daniel, & l'épouse de Maître Pierre l'Orfévre qualifiée sœur de ce Prélat. Dans les comptes du Chapitre où les Réceptions des Chanoines sont marquées, nul Chanoine de ces familles n'y paroît. Des parens de cet Evê-

Ex Process. verb. Ressort. Baillin Autiss.

Il est au Trésor de la Cathédrale.



Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

que, nous ne voyons que les suivans, qui s'appeloient *Hennequin*. Jean Hennequin dont je viens de parler, avoit été reçu en 1497 à un Canonicat, & à la dignité de Grand-Archidiacre; selon certains actes il étoit neveu de Thibaud Baillet. On ne sçait en quel tems Odard Hennequin frere de Jean fut reçu Archidiacre de Puisaye, sa réception précéda le décès de Jean Baillet; puisque cet Evêque voyant que le nouvel Archidiacre ne se pressoit pas de lui préter serment de fidélité, auquel il étoit tenu suivant sa fondation, fit saisir les revenus de son Archidiaconné. Il y a apparence qu'un Nicolas Hennequin mort Chanoine en 1518, avoit aussi été pourvu de son Canonicat par le même Evêque.

Ex cod. ms. formular. Secretarii Bretel circa finem.

L'Evêque Jean Baillet est l'un des principaux fondateurs des Messes-basses, qu'on célébre dans la Chapelle de S. Alexandre. Pierre Baillet son parent y a aussi contribué: celui-ci obligea les Enfans d'aubes *, de chanter chaque jour dans la Cathédrale une Antienne en l'honneur de la Sainte Vierge, moyennant quoi, il donna au Chapitre une certaine somme qui entre aujourd'hui dans la dépense de leurs habits d'Eglise.

* On appelloit ainsi les Enfans de chœur.



CINQUIE'ME



MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

CINQUIEME ET DERNIERE PARTIE.

Qui contient les actions d'onze Evêques, qui ont siégé depuis l'an 1514. jusqu'à l'an 1676.

CHAPITRE I.

De deux Evêques tirez successivement de la Maison de Dinteville.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE, I. DU NOM. XCI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1515.



ON a vu dans la quatriéme partie de cet ouvrage, onze Evêques qui ont gouverné l'Eglise d'Auxerre environ cent quarante ans: J'en ai parlé uniquement sur des mémoires répandus de côté & d'autre, dans des Archives où sont des Registres, des comptes & semblables enseignemens: Il s'en présente maintenant deux de suite,

dont la vie a été écrite peu de tems après leur mort, & qui pour cette raison fournissent une matiére assez abondante, le second principalement, dont l'Episcopat a été plus long & plus rempli d'événemens. Ce sont les deux François de Dinteville oncle & neveu, qui tiroient leur nom d'une Terre située dans la Champagne, & possédée anciennement par les Jaucourt. Les actions du premier ont été écrites par un Chanoine attaché à lui, appellé le Marchand, à qui il est échappé peu de faits importans, quoiqu'il n'en ait touché plusieurs qu'en général.

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

François de Dinteville premier du nom, étoit fils de Claude de Dinteville Seigneur de Commarin en Bourgogne d'Eschenetz, Polisy, &c. & de Jeanne de la Baulme fille du Seigneur de Mont-Saint-Sorlin, descendante des Comtes de Mont-Revel, riche & puissante famille; Claude de Dinteville avoit été élevé à la Cour des derniers Ducs de Bourgogne: étant leur Conseiller & Sur-Intendant de leurs Finances, il fut tué à la bataille de Nancy avec Charles le Hardi à l'âge de 64 ans. Il eut quatorze enfans de son mariage, sçavoir quatre filles, (a) & dix garçons: le dernier fut notre Evêque. La jeunesse de François de Dinteville fut soigneusement cultivée: Après avoir étudié à Dijon & à Autun où il fit voir combien on devoit attendre de lui, il fut envoyé à Pavie en Italie, ou plutôt à Padoüe, pour y étudier le Droit. Y ayant été reçu Docteur eu l'un & l'autre Droit au bout de cinq ans, il retourna en France après la fin des guerres du Duc de Bourgogne: à peine y fut il arrivé, que Georges d'Amboise Archevêque de Rouen admirant les qualités de corps & d'esprit du jeune François, le prit en affection & l'attira auprès de lui. Cet Archevêque devenu Cardinal & Ambassadeur, continua de le garder dans sa maison: Les parens de François n'oubliérent rien alors pour le faire connoître à Louis XII & lui mériter sa bienveillance. Quelques-uns ajoutent que Claude de Dinteville Abbé de Regny, puis de la Ferté sur Grosne, fut la principale cause de sa fortune. Cet Abbé peut avoir contribué à son avancement dans les sciences; mais François put être plus utilement protégé par Guillaume Pot Evêque de Tournay son oncle: Il avoit déja deux freres revêtus,

Anselme Grands Veneurs.

(a) De ces quatre filles fut Antoinette, Abbesse de Maubuisson.

d'offices importants ; ainsi il ne lui fut pas difficile d'obtenir des bénéfices. Gaucher de Dinteville le plus âgé de ces deux freres, & qui continua la postérité, étoit Maître d'Hôtel du Roi, & Chevalier de ses Ordres ; il fut depuis Lieutenant de la ville de Sienne pendant les guerres d'Italie, & Gouverneur de François Dauphin de France. Jacques un peu plus jeune que Gaucher, fut Grand-Veneur de France : Avec de telles recommandations, François de Dinteville leur frere cadet ne manqua point de revenu Ecclésiastique. Il ajouta à la Cure de Ricey Diocèse de Langres, & au Prieuré de Choisy Diocèse de Meaux, outre des Canonicats dans les Eglises d'Autun, de Beaune, & de Dijon, l'Abbaye de Châtillon sur Seine, & celle de Montier-en-Der, dont il jouissoit au moins dès l'an 1507. Il fut fait Evêque de Sisteron en 1508. Deux après le siége d'Autun étant venu à vaquer, le Chapitre le demanda pour Prélat : mais Louis XII le pria de céder son droit à Jacques Hurault ; ce qu'il accorda très-volontiers. Il n'en fut pas de même pour l'Evêché d'Auxerre. Jean Baillet ayant laissé le siége Episcopal vacant au mois de Novembre 1515, les Chanoines assemblés le cinq Décembre suivant indiquérent le Lundi 30 Janvier pour l'élection, & en donnérent avis par Philippes Gaveau Curé de Levis aux Confreres absens, qui étoient au nombre de plus de vingt. On ignore si tous se rendirent au jour désigné ; mais le choix de l'assemblée tomba sur l'Evêque de Sisteron (a). Ce fut la derniere élection. Le régne de François I qui suivit de près, apporta du changement dans la maniére de créer les Evêques du Royaume. Cela ne causa aucun changement dans la maniére de gouverner les revenus de l'Evêché le siége vacant. Dans celle-ci le Chapitre fut encore maintenu à les régir, & l'Evêché d'Auxerre déclaré exempt de la Regale par Arrêt du Parlement du 23 Mars 1513.

François de Dinteville acceptant sa nomination à l'Evêché d'Auxerre qui étoit d'un revenu considérable, ne conserva de tous ses Bénéfices, que l'Abbaye de Moutier-en-Der. Il fit toute la diligence possible pour se rendre au plutôt à Auxerre, parce qu'il fut informé que sa présence étoit nécessaire, pour empêcher les gens de guerre d'en

(a) Il est nommé dans les Registres du Vatican au 6 Mars 1513.

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

dommager les biens de l'Evêché. Au commencement du Printems il vint demeurer à Auxerre, sans y faire d'abord son entrée solemnelle. Louis XII avoit écrit au Chapitre, qu'on trouvât bon qu'il demeurât dans son Palais Episcopal avant cette cérémonie : & le 3 Mai 1514 il donna lui-même acte, comme il ne prétendoit point déroger à la louable & ancienne coutume, selon laquelle les nouveaux Evêques ne peuvent demeurer à la ville avant la veille de leur joyeuse réception, reconnoissant que par grace les Chanoines le dispensoient de cette loi, sans tirer à conséquence. L'année cependant ne s'écoula point sans la cérémonie accoutumée. Le 17 Décembre 1514 il fut reçu à l'Abbaye de Saint-Germain par l'Abbé François de Beaujeu : & le lendemain il fit son entrée solemnelle dans la Cathédrale, assisté de François de la Riviere Bailly du Donziois, comme représentant Françoise d'Albret Duchesse de Brabant, obligée sous deux chefs à porter l'Evêque, sçavoir pour la Baronnie de Donzy & pour celle de Saint-Verain. A l'égard du serment dû à l'Eglise de Sens, il s'en étoit acquitté dès le cinquiéme du même mois entre les mains du Vicaire-Général de l'Archevêque Tristan de Salazar alors absent.

Ex autographo in Schedis S. Martini à Campis.

Il n'est pas parvenu jusqu'à nous beaucoup d'actes, concernant la police extérieure du Diocèse. Nous sçavons seulement que dès le troisiéme Avril suivant, il donna une Ordonnance contre l'Abbesse & les Religieuses de Saint-Julien lez-Auxerre, par laquelle il leur enjoignoit non-seulement de ne point sortir de leur cloture sans permission, mais de n'admettre dans l'intérieur de leur Maison que leur Médecin ; & de veiller mieux qu'elles ne faisoient sur leur temporel. Je ne marquerai pas les réparations faites par François de Dinteville, dans l'Abbaye de Montier-en-Der où les guerres avoient tout détruit, & dans le Château de Sommeure qu'il rendit semblable à une Forteresse ; je passe également sous silence celles qu'il fit dans l'Abbaye de Châtillon sur Seine qu'il avoit eu en 1493 par résignation de Guillaume du Bois Abbé Régulier, moyennant une pension assignée sur le domaine de Chaumes. Dans l'auteur de sa vie, on peut voir ce détail, qui ne regarde point son Eglise : Il nous suffit de rapporter ce qu'il fit pour le bien de son Evêché. Il songea donc d'abord à réparer entiérement

les maisons Episcopales de Varzy & de Regennes: il éleva dans cette derniére une tour considérable, & rebâtit à neuf le corps du logis avec une galerie magnifique. C'est avec raison qu'on a vanté les ornemens que François de Dinteville donna à son Eglise Cathédrale: Ils éclatoient en or & en pierreries, & certainement aucune Eglise de France n'en avoit alors de plus beaux. (*a*) Ils furent depuis la proye des Calvinistes. (*b*) Les orgues qu'il fit construire proche la grande porte de l'Eglise coûtérent beaucoup. Les Huguenots profitérent depuis des tuyaux, & n'y laissérent que le buffet qui subsiste. Pour ce qui est du Jubé, l'écrivain de sa vie n'a pas été si bien fondé à le préconiser; le goût de la nouvelle structure de ce tems-là ne mérite pas d'être suivi; outre ce défaut dont on ne pouvoit pas répondre alors, il péche essentiellement en ce qu'il traverse toute la face du chœur: Il n'y avoit auparavant que deux pupitres ou tribunes, l'un du côté gauche pour les Epitres, Leçons & Répons-graduels; & l'autre du côté droit pour l'Evangile: cela n'offusquoit pas la vûe. Pour soutenir la masse prodigieuse du nouveau Jubé, il fallut jetter de nouveaux fondemens sur les deux descentes qui conduisoient au chœur souterrain: Par là ont disparu entiérement ces descentes qui étoient un des ornemens de l'Eglise. On croit que le jubé fut commencé en 1523 & qu'il fut continué en 1524 selon le chifre qui se voit à quelques colomnes pyramidales. Le portail de l'Eglise du côté du Septentrion, commencé cent ans auparavant sous Philippes des Essars & achevé sous Monsieur Baillet, n'avoit plus besoin que du vitrage. Le Chantre, l'Archidiacre de Puisaye & deux autres Chanoines furent députés à la fin de l'année 1527 le 6 Avril, pour en conférer avec l'Evêque, & ayant réussi dans leur conférence, on commença à y travailler au mois de Mai suivant, que l'on comptoit 1528. Ses

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

Regist. Capit. 6. Apr. 1526. 8. Mai 1528.

(*a*) Si ce n'est peut-être la Sainte Chapelle de Bourges.

(*b*) Les Huguenots s'emparérent du Trésor de la Cathédrale en 1567: on fut assez heureux, pour racheter de leurs mains l'un des somptueux paremens d'autel qu'il avoit donné avec quelques unes de ses chappes & dalmatiques, mais on n'a pas eu l'avantage de conserver ce parement inestimable; il fut dérobé dans le dernier siécle; & les chappes avec quelques dalmatiques ayant paru à quelques Chanoines hors d'usage, ont été vendues de nôtre tems à des Juifs malgré les remontrances de quelques-autres.

armoiries qui s'y voyent en plusieurs endroits, sont une preuve de sa libéralité. Sa sentence favorite étoit *Virtutis fortuna comes* faisant connoître par là, que s'il étoit riche, il essayoit de ne point malaser de ses biens, & de ne chercher querelle à personne, mais à être utile à tout le monde. On remarqua en effet que durant les quinze à seize années de son Episcopat, il n'eut aucune contestation ni même la moindre ombre de difficulté avec le Chapitre, ni avec aucun des Chanoines en particulier. Il aima aussi beaucoup les Citoyens, & se les attacha par le soin qu'il prit pour leurs intérêts. Il demeura plus d'un an à Paris pour recommender au Président Baillet, à Robert Thibouft & autres Conseillers de la Cour, la cause des Auxerrois pour le Bailliage transféré à Villeneuve le Roi pendant que les Ducs de Bourgogne joüissoient du Comté d'Auxerre; & son crédit aida à procurer l'Arrêt de l'an 1523 qui adjugea au Bailliage d'Auxerre les pays d'entre les rivieres d'Yonne & de Loire, comme Donzy, Clamecy, & les environs. Il se donna beaucoup de mouvement en 1526 pour obtenir des Foires à la ville, aussi-bien que le recouvrement de ce qui revenoit anciennement aux habitants sur la vente du sel. Il fut Aumonier ordinaire de Louis XII & de François I; ces deux Rois le chérirent & considérérent. Pendant les trois ou quatre mois qu'il passoit en Cour, il avoit un train superbe, & faisoit une dépense proportionnée à sa qualité; ce qui lui gagna l'amitié des Princes, des Seigneurs, & de tous les courtisans. Malgré ses absences, l'hérésie de Luther qui vint à s'élever, ne trouva aucune entrée dans son Diocèse. Il assista exactement aux Assemblées, & aux Conciles Provinciaux que tinrent les Archevêques de Sens Etienne Poncher & Antoine du Prat. Presque toujours, un Evêque *in partibus* le soulagea dans les fonctions Episcopales. En 1520 c'étoit Philippe Brunet Docteur en Théologie, lequel fit le dix Mai de la même année la Dédicace de l'Eglise de Saint-Bry. Deux après c'étoit Jean Evêque de Simm... qui dédia celle de Saint Pierre de Toucy le 13 Juillet 1522, & en 1525 Pierre Evêque d'Ebron le suppléoit dans le ministére Episcopal. Il eut pour Vicaire-Général & Official, Guillaume Chausson Licentié-ès-Loix qu'il fit Chanoine en 1523 & Lecteur en 1528. L'autre Vicaire-Géné-

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

Compte de Laurent Barrault fol. 23.

Reg. XI. Jul. 1527

15. *Maii* 1528.

ral fut Pierre de Montjot aussi Licentié-ès-Loix & Chanoine. Entre les personnes de marque qu'il fit Chanoines de son Eglise, l'un des plus célébres est le sçavant Auxerrois Germain de Brie, plus connu sous le nom de *Germanus Brixius*, reçu en 1515. La même année 1520 il donna à son neveu François de Dinteville une prébende qui vacquoit par la mort de Vincent Soüef; (*a*) & en 1527 une autre à Philippes de Courtenay Soudiacre Bachelier en droit. Son neveu ne resta pas simple Chanoine, il parvint à la dignité de Doyen; & dès l'an 1527 il fut fait Evêque de Riez où il ne résida point: il resta auprès de son oncle dont il étoit le Conseil, & qui enfin lui résigna son Evêché. Dans l'un des voyages que notre Evêque fit en 1526, François I. l'admit à être présent au contrat de Mariage d'Anne de Montmorency, & de Magdelene de Savoye fille de René de Savoye. Dans une autre occasion le même Roi lui avoit donné la commission de recevoir de sa part la somme de cinquante mille livres, que les Etats de Bourgogne, Comtez de Maconois, Auxerrois, Châtellenie de Bar sur Seine & de Noyers, Comté d'Auxonne, &c. lui avoient accordé pour les francs fiefs, & nouveaux acquets de tous ces pays-là, de laquelle somme les Auxerrois devoient payer dix sept cens livres. On a tout lieu de croire que ce fut par ses sollicitations, que François I. demandant au Clergé de Bourgogne des droits d'amortissement, a l'occasion de la guerre contre le Roi d'Angleterre, se contenta pour tous les biens Ecclésiastiques du Diocèse d'Auxerre, de la somme de cinq mille cinq cens livres par Lettres données à Saint-Germain en Laye au mois d'Octobre 1522. Au reste ce Prélat quoique souvent en Cour, & faisant grosse dépense, augmenta les revenus de son Evêché. La douceur qui lui étoit naturelle, & ses différentes occupations, ne lui firent pas négliger ses intérêts temporels. Ayant appris que l'ancienne Tour & la Maison Seigneuriale de Toucy avoient été démolies par Aymar de Prie Baron de ce lieu, pour y bâtir un nouveau Château, il fit comparoître par devant lui à Auxerre ce Seigneur, afin de lui faire reconnoître qu'il tenoit ce Château nouvellement édifié, aux mêmes conditions & charges que ses prédécesseurs avoient tenu la grosse

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

19. *Aug.* 1524. *Ex Compusis Capit.*

Reg. Cap. 1527. *Mars* 24.

V. Les preuves, à l'an 1522.

(*a*) Il résigna sa prébende en 1520 à Jacques Joce Clerc.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 15[illegible].

tour & le vieux Château, c'est-à-dire, en fief de l'Evêché d'Auxerre, & pour me servir des termes du droit, qu'il étoit *jurable & rendable* à l'Evêque quand bon lui sembloit. Cet acte du 20 Juillet 1523 contient le reste des engagemens des Barons de Toucy envers l'Evêque qu'il seroit ennuyant de rapporter. Aymar survécut peu à cet aveu : mais l'Evêque ayant exigé un pareil acte de foy & hommage des enfans qui lui survécurent, il ne put refuser le délay ou souffrance que demanda Marc de la Baulme leur tuteur, & il accorda du retard par acte du 14 Mars 1527.

V. Les preuves, à l'an 1523.

Cet Evêque à 66. ans fut atteint d'un dévoyement, qui par sa durée le conduisit au tombeau. Il sentit approcher sa fin le Dimanche 24 Avril 1530. Il s'y prépara ce jour-là par une confession générale de toute sa vie, & par la réception de la sainte Eucharistie à la fin de la Messe. Le Mardi suivant, il réitéra la confession & la Communion ; ensuite il fit venir Loüis Bride son Secretaire, qui étoit Notaire Apostolique, Guillaume Chausson son Official, Jean le Foul Chanoine Tortrier son Confesseur, & il écrivit son testament qu'il fit signer par le Notaire Apostolique. Il y demanda d'être inhumé sous le jubé de la Cathédrale proche l'autel de la Magdelene, ou dans le chœur ; ce qui prouve qu'il n'y avoit point de caveau sous ce jubé, & qu'il fut construit depuis. Il demanda en second lieu pour le repos de son ame chaque année douze services à Vigiles & Grand'-Messe ; il légua pour cela douze livres payables à chacun de ces services, par son frere Gautier de Dinteville Seigneur de Polizy, son seul & universel héritier. Il l'avoit établi exécuteur de ce testament, avec son fils François de Dinville, qui devoit lui succéder dans l'Evêché. Ce Prélat avoit gardé un certain nombre d'ornemens prêtieux, qu'il reservoit peut être pour le besoin, au cas qu'il fût arrivé quelque famine ou quelqu'autre adversité. Il légua alors le tout à sa Cathédrale, sçavoir quatre chappes & le reste d'une piéce drap de d'or pour un parement d'autel ; il y ajoûta sa chasuble, dalmatique, & tunique de drap d'or ; de plus deux tables ou paremens d'autel de fin or en l'un desquels étoit représenté l'arbre de Jessé & en l'autre les Saints Patriarches ; & il ne laissa à son successeur que l'argenterie de

Ex ejus Testamento.

sa chapelle & ses ornemens ordinaires. (a) Le Jeudi 28 du mois il demanda l'Extreme-onction; mais on remit au lendemain matin: Son neveu le Doyen ne put lui conférer ce Sacrement à cause de la douleur dont il étoit saisi: Le Chantre l'administra au malade qui le reçut avec une pleine & entiére connoissance, répondant lui-même aux Pseaumes & aux Versets: demandant alors pardon aux Chanoines assemblés qui fondoient en larmes, il leur dit adieu & se recommanda à leurs priéres. Depuis ce moment il resta toujours dans l'attente de l'heure du Seigneur, & lui rendit son ame le même jour 29 Avril, un peu avant quatre heures du soir. Son neveu prit le soin des funérailles qui furent magnifiques. Il fut inhumé sous le jubé à l'endroit qu'il avoit désigné. Il y avoit dix-huit ans qu'il reposoit en ce lieu, lorsque ce neveu songeant à sa propre sépulture, crut devoir faire lever les os de son oncle, & construire en cet endroit un caveau pour les mettre & y être inhumé un jour auprès de lui. Il fit dresser dans l'enfoncement sous le jubé un très-beau mausolée de marbre blanc, qui représentoit le défunt couché & revêtu d'habits pontificaux, avec ces deux vers:

Depuis l'an 1513 jusqu'en 1530.

Nobilitas, virtus, & magnificentia tecum
Hic, Francisce, jacent; hæc cælo munia digna.
1548.

Lorsqu'on ouvrit ce caveau le 16 Septembre 1730, pour y placer le corps de M. de Broc Evêque & celui de sa sœur, on y trouva les ossemens de ces deux Evêques ramassés tout au fond en un tas avec deux planches dressées à côté. On croit que leurs ossemens avoient été mis ainsi sans ordre, lorsque la ville étant délivrée des Huguenots on reboucha toutes les ouvertures qu'ils avoient faites, ou vers l'an 1690 lorsqu'en renouvellant le pavé de la nef, il fallut fortifier l'entrée de ce caveau. Y étant descendu, j'y reconnu les ossemens de deux corps differens, & de deux différentes couleurs. Comme le corps de celui dont je viens de parler avoit été dans la terre pendant dix huit ans, ses ossemens étoient

(a) Par ce testament il ordonna des aumones pour les Jacobins Cordeliers, Hôpitaux de la Magdelene & de Saint-Pierre.

[redacted]

Depuis l'an 1513. jusqu'en 1530.

de couleur jaune pâle & passée : mais ceux du neveu paroissent d'un jaune plus foncé & tirant sur le brun. Je ne croi pas qu'il soit besoin de faire remarquer que le buste où l'oncle est représenté vers l'angle du jubé entre la figure de S. Aunaire, & celle de S. Vigile ne peut être de ce tems, ni d'une sculpture que le neveu eût ordonné ; sans doute, c'est une figure substituée à celle que les Calvinistes avoient rompue ou mutilée. C'est lui ou son neveu que l'on voit représenté dans un vitrage de la Collégiale de Montmorency au Diocèse de Paris, dans l'aile gauche. Apparemment que les Dinteville firent du bien à cette Eglise.

Tome 3. pag 180. édit 1711.

Le fameux Rabelais a fait entrer dans sa satyre le Prélat son contemporain, dont je viens de rapporter les actions : & après avoir dit de ce *Noble Pontife* qu'il aimoit le bon vin, il avance des paradoxes contre toute vrai-semblance. Il ne seroit point étonnant que ce Prélat voulant plaisanter sur la simplicité des paysans, eut dit à Paris ou ailleurs où il faisoit boire libéralement de son excellent vin de Migraine, que si l'on vouloit croire les vignerons, il faudroit transférer entre Noël & l'Epiphanie les Fêtes de S. Georges, S. Marc, &c. où les vignes sont souvent gelées, & mettre en leur place sur la fin d'Avril, & au commencement de Mai celles de S. Christophle, S. Laurent, l'Assomption. Mais jamais on ne pourra persuader que cet Evêque ait eu serieusement intention de parler de la sorte. Aussi l'Auteur des Notes sur l'édition de 1711 qui voudroit nous le faire accroire, se trompe-t-il grossiérement. Lui qui se mêle de réformer les autres, a grand besoin d'être réformé : 1°. Il dit que Tiphaine vient d'Epiphanie : cela n'est point vrai, parce que ce vieux mot françois vient de *Theophania*, terme usité dans les anciens livres Liturgiques de France. 2°. Il suppose sans preuve que le peuple a fait une sainte de cette *Tiphaine*, & que notre Prélat s'y est trompé comme le peuple. *Tant étoit habil*, dit-il, *un Evêque qui pourtant mourut Ambassadeur à Rome pour le Roy François premier.* Il donne lui-même visiblement dans l'erreur, lorsque pour se mocquer davantage de la prétendue ignorance de François de Dinteville, il dit qu'il fut Ambassadeur à Rome pour François I. Ce qui est faux ; car ce ne fut point lui, mais son neveu : & ce neveu ne mourut point à Rome ni.

sous le régne de François I, mais à Regennes proche Auxerre, sous le régne de Henry II. En sorte qu'on peut dire que celui qui attribue une ignorance grossiére a un Prélat recommandable, fait lui-même trois ou quatre bévues insupportables en deux ou trois lignes. Depuis l'an 1513 jusqu'en 1530.

Ceux qui souhaiteront d'amples instructions sur les Dinteville, peuvent lire ce qu'en rapporte le Pere Anselme au Chapitre des Grands Veneurs de France.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE II DU NOM, XCII. EVESQUE D'AUXERRE.

ON sçait déja ce que François de Dinteville second du nom étoit à l'égard du premier qui a porté le même nom. Celui-ci l'avoit fait Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de 22 ans, s'il est vrai, comme le Pere Anselme l'assure, qu'il fut né le 26 Juillet 1498. Il n'y pas d'apparence qu'il eut alors fini ses études: Car l'auteur de sa vie qui nous apprend qu'il étoit fils de Gaucher de Dinteville Bailly de Troyes, & d'Anne du Plessis qu'il lui plaît d'appeller en latin *à placida sede*, marque qu'après des études de Grammaire dans la ville de Troyes, on l'envoya à Paris au Collége de Navarre pour continuer ses classes; qu'ensuite à Poitiers & à Padoüe, il apprit le Droit-civil & Canon, & que retourné en France avec des temoignages de bonne conduite, il fut si bien venu auprès de Louise de Savoye mere de François I, qu'elle le choisit pour son Chapelain & son Aumonier. Il possédoit avec ce poste honorable, trois bénéfices, dont deux avoient déja été tenus par son oncle, sçavoir la Cure de Ricey & le Prieuré de Choisy. La Princesse lui procura de plus la Trésorerie de Poitiers, dignité très-considérable. L'Evêché de Riez étant venu à vacquer en 1526, le Roi l'y nomma. Le Pape qui vouloit en gratifier un autre, différa de confirmer cette nomination, mais le Roi persista & écrivit au Comte de Charny son Ambassadeur de faire expédier des Bulles

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Voyez le commencement de l'Article précédent.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

pour François de Dinteville Trésorier de Poitiers. Il est resté une minute de lettre où le Roi se plaint de ce que le Pape alloit contre le Concordat. François de Dinteville prit possession de l'Evêché de Riez le 7 Juillet 1527 suivant un Catalogue latin des Evêques de ce siége, imprimé à Marseille en 1728. Cependant les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* écrivent que le 3. Août de l'an 1527 il n'est qualifié qu'Elû Evêque de Riez. Quoiqu'il en soit, il n'étoit pas encore Doyen d'Auxerre comme sembleroit l'insinuer le *Gallia Christiana*. Jean Sauljot Doyen de cette Eglise étant mort en 1528, il résolut en acceptant ce bénéfice, de le desservir plutôt que l'Evêché de Riez qu'il laissa administrer par des Vicaires-Généraux, afin de rester auprès de son oncle, & de l'aider dans les fonctions pastorales en qualité de suffragant. Cela engagea l'oncle à se démettre entiérement de l'Evêché en sa faveur quelque tems avant sa mort, & a lui résigner l'Abbaye de Montier-en-Der. Apeine eut-il cette Abbaye, qu'il y fit venir de bons Religieux pour la réformer. Mais comme le revenu en étoit considérable, les ennemis qui lui furent suscités l'obligérent de s'en défaire après quelques années, & de la permuter pour celles de Moutier-Ramé & de Moutier-la-Celle proche Troyes.

Cod. Bethun. Bibl. Reg. 8363. fol. 8.

François de Dinteville après la mort de son oncle resta peu à Auxerre. Le Roi François I connoissant la capacité, & la probité du nouvel Evêque (*a*) l'envoya à Rome vers Clement VII en qualité d'Ambassadeur, de sorte qu'il ne put faire son entrée solemnelle qu'au retour de cette Ambassade qui dura environ trois ans. Il ne partit cependant qu'au mois de Juillet 1531, après avoir terminé une affaire où sa réputation avoit été intéressée. Mais quoiqu'il ne fût pas encore sur la route de Rome en 1530 au mois d'Octobre, il étoit absent de son Diocèse. Cela se prouve par deux commissions que Guillaume Chausson Vicaire-Général donna à Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem, l'une le 27 Septembre pour réconcilier l'Eglise de Saint-Eusebe d'Auxerre pollue par effusion de sang, avec le pouvoir d'y conférer la Prêtrise à deux Diacres étrangers : l'autre le 2 Octobre pour réconcilier le Cimetiere de l'Eglise de Bréteau, qui avoit été pollue de la même maniére.

Mém. de Camurzat, part. 2. fol. 34.

Ms. de M. du Buy côté 702.

Ex veter. Manuali Bretel.

Ibid.

(*a*) Il a cette qualité dans les Registres du Vatican au 4 May 1530.

Il n'y avoit qu'un mois au plus qu'il étoit arrivé à Rome, lorsque sa ville Episcopale fut affligée de peste. L'Evêque de Bethléem lui en donna avis par une lettre du 14 Septembre, & lui offrit ses services. François de Dinteville avoit mené avec lui dans son ambassade Pierre Chastelain, que quelques-uns appellent *Castellan* ou du Chatel en qualité de son homme de lettres, & il s'en servit pendant quelque tems. On peut voir dans les Mélanges historiques recueillis par Nicolas Camuzat Chanoine de Troyes, & imprimez en 1609 de combien d'affaires différentes notre Evêque fut chargé. Ce volume contient les Lettres que le Roi, les Prélats & Seigneurs, les Ambassadeurs de Venise & de l'Empereur lui écrivirent en 1531 & 1532, avec quelques-unes des réponses qu'il leur fit ou qu'il écrivit à d'autres. Il se trouve de ces piéces à la Bibliothéque du Roi parmi les manuscrits de Béthune. Le Chanoine auteur de sa vie fait valoir particuliérement le Traité de Mariage qu'il fit du Dauphin Henry fils de François I, avec Catherine de Médicis niéce du Pape : & il ajoûte cette circonstance honorable, qu'un jour comme notre Prélat demandoit au Pape le Chapeau de Cardinal pour quelques François, le Pape admirant son éloquence, sa modestie & sa candeur, lui dit, qu'*il lui convenoit bien plutôt de le demander pour lui même qui étoit connu, que pour des absens qu'on ne connoissoit pas*; A quoi il répondit : qu'*il n'étoit pas venu pour ses propres affaires, mais pour celles de son Prince; qu'en qualité d'Ambassadeur, il ne se regardoit pas comme personne privée, mais comme personne publique, & qu'il n'ambitionnoit pour soi aucun des honneurs qu'il demandoit pour les autres.* On peut compter parmi les négotiations importantes qu'il eut à finir à Rome, la sécularization de l'Abbaye de Vezelay qu'il obtint sous prétexte qu'on alloit y ériger un Evêché : L'exécution du Concordat fait sous Leon X : le renvoi de l'affaire du Mariage du Roi d'Angleterre Henry VIII hors de la Cour de Rome ; & la demande qu'il fut chargé de faire au nom du Roi, pour qu'il fut permis à Louis de Husson Evêque de Poitiers Soudiacre, de se marier afin de soutenir sa famille. Parmi les minutes des Lettres que le Roi lui écrivit en 1531, il y en a une écrite de la Meilleraye le 25 Janvier, qui montre que cet Evêque se comportoit à la Cour de

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Ex autographo.

Bayle verbo Castellan ex vita P. Castellani per Gallandium.

Mém. de Camuzat fol. 35.

Ibid. fol. 63. & 172.

Gall. chr. nova in Ep. Pictav.

Cod. Bethun. 8616.

Rome en bon François, & qu'il étoit bien instruit jusqu'où
Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554. s'étendent les pouvoirs de la puissance Ecclésiastique. François I le loüe d'avoir trouvé mauvais qu'on eût excommunié Jean Roi de Hongrie; & de ce que sans l'avoir oüi ni donné audiance à ses gens, il eût été en plein Consistoire privé de son Royaume, excommunié & chassé de l'Eglise, *qui est*, dit le Roi, *une injure & for-fait si grand & si éloigné de raison, qu'il n'y a Prince sous le Ciel, de quelque qualité qu'il soit, qui sçeut ne voulsist souffrir cela.* Un an après, il reçut une lettre de Monsieur de Montmorency Grand-Maître & de M. du Bellay Evêque de Bayonne, où on lui marquoit qu'il n'auroit pas du laisser passer l'Ambassadeur de Ferdinand Roi des Romains avant lui, quoique le Pape eût commandé à cet Ambassadeur de précéder celui de France. On y ajoûte, que *si le Pape veut encore faire cette honte au Roy, il lui fera ressentir de telle façon, qu'il connoîtra qu'un Pape n'est pour donner loix ne faire honte à un Roy de France*: Mais qu'heureusement le Roi n'a pas été informé de cet événement. Il y a apparence que ces derniéres lettres ne furent point envoyées à François de Dinteville: Dès le mois de Janvier le Roi l'avoit rappellé, & avoit ordonné à deux Cardinaux de rester à Rome en sa place. C'est ce qu'on apprend de la lettre que Clement VII écrivit de Boulogne à François I le 8 Février 1533 selon le calcul de Rome, & 1532 selon celui de France. Le Pape y certifie au Roi qu'il a toujours reconnu dans son Ambassadeur qui retourne, un très grand zéle pour le service de la France. Mais François de Dinteville avoit été desservi auprès du Prince, ainsi que la suite le fera voir.

Cod. Bethun. 9368 fol. 32. Lettres de Dieppe du 17. Janv. & 9. Févr. 1532.

V. Les preuves.

Son Diocèse l'attendoit avec empressement: Les Chanoines de la Cathédrale ayant sçu qu'il devoit faire son entrée le Dimanche quatriéme Mai, & qu'il apportoit un Jubilé, remirent leur Chapitre Général au huitiéme du mois. Ils transférérent pour la même raison la Fête de S. Helene, qui alors se faisoit le 4 Mai de rit Double. Malheureusement personne n'écrivit les circonstances de cette entrée: On ne s'étoit trompé dans l'attente d'un Jubilé. Le Vendredi 30 Mai, Louis Bride Chanoine son Secretaire apporta la Bulle de ce Jubilé, & d'autres Indulgences qu'il avoit obtenues du Pape pour la veille & le jour de l'Af-

1533.

Reg. Capit. 30. Maii 1533. & 23. Januar.

fomption, & qui devoient durer ces deux jours pendant la vie de l'Evêque : Des Chanoines furent députés au mois de Janvier suivant pour le remercier à Regennes : Il doit paroître extraordinaire qu'on eût tant attendu. Mais certains mémoires restés autrefois dans le Château de Varzy, nous ont appris qu'il fut en difficulté avec le Chapitre peu de tems après son arrivée, en ce qu'il voulut officier, & qu'effectivement il officia sans avoir de Bulles. Cette difficulté terminée, il communiqua au Chapitre le mois suivant, le dessein qu'il avoit de réparer ses maisons Episcopales, tant celle de Paris, que celle d'Auxerre, & le Château de Regennes : il réquit la compagnie par l'organe de son Secretaire ci-dessus nommé, de le gratifier de quelques arpens de bois. Les Chanoines lui acordérent d'en faire couper trois dans leur forêt de Merry en quel endroit il voudroit : & pour marque d'une paix entiére, ils s'en rapportérent à lui après Pâques, sur les difficultés qu'ils avoient avec le Trésorier. Il en survint une assez nouvelle, lorsqu'il fallut donner un successeur à Jean le Roi, Chantre mort le 11 Janvier 1534. Il y eut dès le 5 Février de si grandes difficultés sur l'élection du nouveau Chantre, que le Chapitre résolut de les communiquer au Prélat, & même à son Conseil. L'embarras venoit de ce que le Roi en vertu des Indults à lui accordez par le Pape, avoit nommé Jean Coqueré autrement dit Baron. Les droits de l'Evêque & du Chapitre y étant lésez, on ne se pressa point d'entrer dans les vûes du Prince : L'Evêque en reçut une lettre de reproches dattée de Saint-Germain en Laye le 26 Février 1534. Il la communiqua au Chapitre le dix Mars. La compagnie en avoit reçu de pareilles qui tendoient à faire élire ce Chanoine appellé *Baron*, en cas d'élection. Le Lundi 5 Avril lendemain de *Quasimodo* indiqué pour l'élection, on conclut de remettre la nomination entre les mains de l'Evêque, avec protestation de continuer dans le droit qu'on avoit d'élire, toutes les autres fois que le cas y écherroit. Tous les Chanoines furent de cet avis excepté Laurent Bretel, qui crut qu'il valloit mieux renvoyer la nomination pour cette fois au Cardinal Légat Antoine du Prat Archevêque de Sens. Il n'a pas été possible de découvrir quel train prit cette épineuse affaire, sinon que Jean Baron qui étoit Vicaire-Général, & Louis Bride, avoient chacun des provisions, & que le premier

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Reg. Cap. 23. *Febr.* 1533.

Reg. 1534. 9. *Apr. &* 15. *Maii.*

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

permuta avec Arnoul Gonthier Chanoine déja pourvu de plusieurs autres bénéfices ; en vertu dequoi Arnoul Gonthier fut reçu à la dignité de Chantre le 10 Janvier 1535, nonobstant les oppositions de Pierre Magnen, & d'Innocent le Caron Chanoines. Le nouvel Evêque d'Auxerre différa beaucoup, & peut-être plus qu'aucun de ses prédécesseurs à prêter le serment à l'Eglise de Sens : encore n'alla t-il pas en personne rendre ce devoir. Il chargea de sa procuration Florent de la Barre Doyen, le même jour que Louis de Bourbon se fit recevoir à Sens en place du Cardinal du Prat le 22 Janvier 1535, suivant le calcul de France. Le Doyen délégué se rendit à Sens, & fit la soumission au délégué de l'Archevêque l'an 1536.

François de Dinteville tint ses synodes réguliérement, il y fit des Statuts dont le Recueil publié sur la fin de ses jours a été très-estimé : il dressa des réglemens en particulier l'an 1536 pour la Collégiale de Saint Martin de Clamecy. La même année on imprima à Paris le *Manuel des Prêtres* selon l'usage de l'Eglise d'Auxerre. Ce livre contient l'administration des Sacremens qui sont de la compétence des Prêtres, les bénédictions qui sont de leur ministére, la formule des inhumations & autres semblables usages des Chapitres ou des Paroisses : c'est la premiére édition de ce Manuel. (a) Ces sortes de livres ont aujourd'hui le nom de Rituel. L'année suivante fut imprimé le Processionel : on croit qu'il parut pour la premiére fois à une célébre Procession Générale, qui se fit au commencement de Mai par tout le Clergé en chappes, le Prélat à la tête. Dans la chaleur de ces éditions se fit celle du Missel d'Auxerre la plus belle qu'on eut vû jusqu'alors : Le Calendrier contient des fêtes inconnuës dans la Cathédrale avant l'an 1535. On lit dans les Registres du Chapitre, que le Prélat en fit présent le 28 Février 1538. Il avoit établi dès l'an 1531 lors de son Ambassade à Rome Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem pour son suffragant quant aux fonctions Episcopales. Cet Evêque Vicegérent avoit visité les Paroisses de la ville, & fait

(a) Il porte pour titre *Manuale seu Officiarium Sacerdotum secundum usum Ecclesiæ Cathedralis Antissiodorensis*. Il sert merveilleusement à prouver combien on a innové dans le siécle dernier, sur-tout en fait de suppressions de priéres. Les éditeurs par une fausse application de la langue grecque changerent alors l'ancien mot *Autissiodorum* en celui d'*Antissiodorum*.

fait ses Ordinations suivant le besoin: On croit qu'il lui continua les mêmes pouvoirs depuis son retour de Rome au moins pendant quelques années : cela est d'autant plus vraisemblable qu'il fut obligé de faire plusieurs voyages, à l'occasion d'un bâtiment qu'il entreprit à Tonnerre en 1535, & qu'il fut détourné de ses fonctions par une autre affaire plus embarrassante: il se l'étoit attiré en voulant punir lui-même un chasseur qu'il avoit trouvé dans ses forêts de Varzy. L'année 1537 il fit commencer le pont de Regennes, & donna à son Eglise Cathédrale une conque marine très-prétieuse garnie d'un pied & d'un couvercle d'argent doré pour l'infusion de l'eau dans le calice aux Messes des grandes Fêtes; elle a été conservée pendant un siécle entier. Le Chapitre qui attendoit de lui plusieurs autres dons plus considérables, ne refusa de son côté aucune des graces qu'il demanda pour les Chanoines dont la présence lui fut nécessaire. C'est ce que les curieux peuvent vérifier au sujet de Louis de Dinteville, d'Etienne le Muet Pénitencier, & de Guillaume le Marchant dans les années 1537 & 1538. Pendant cette derniére année il mit en régle quelques-uns des vassaux de son Eglise, sçavoir Anne d'Anjou Comtesse de Dammartin, pour la Baronnie de Toucy le 2 Juillet, (a) & Blaise de Lamoignon Chevalier, pour le fief de la Riviere le 3 Décembre. Cette précaution lui parut d'autant plus nécessaire & avantageuse, qu'il prévoyoit devoir être éloigné pendant quelque tems de son Diocèse.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Reg. Capit.

On lit dans l'Histoire de France, qu'un Seigneur Ferrarois nommé Sébastien de *Monte cucullo* fut condamné à mort par le Conseil tenu à Lyon le 7 Octobre 1536, pour avoir empoisonné le Dauphin de Viennois Duc de Bretagne fils aîné du Roi, & avoir voulu également attenter à la vie du Roi. Ce Comte *Sebastiano* avoit quelquefois parlé à Guillaume de Dinteville Sieur d'Eschenetz, que le Roi avoit envoyé en 1535 à la Mirande en Italie, pour travailler à la conservation de cette place: peut-être que le Prélat frere de Guillaume, durant son ambassade, avoit aussi connu Sé-

(a) M. Martineau de Mairé m'a fait voir en 1735 l'original de l'aveu de cette Comtesse, au dos duquel sont les contredits de l'Evêque. Elle y fait aussi hommage de Fontaine, Molins, Draci Villotte, Bazarne en Vermentons, le Beugnon.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

bastiano. On sçait seulement que Sébastiano déclara pour confident de son secret Guillaume de Dinteville, qui apparemment étoit encore en Italie. Mais quoiqu'on eût reconnu la fausseté de l'accusation intentée contre le frere de notre Evêque, & que l'Italien eut fait à Lyon amende honorable pour cette fausse accusation: on conserva de fâcheux soupçons contre Gaucher de Dinteville son autre frere Seigneur de Vanlay. François qui avoit des ennemis à la Cour, se vit enveloppé dans la disgrace de ce frere le plus jeune: il crut devoir quitter le Royaume un peu après lui au commencement de l'année 1539, & se retira en Italie où il s'étoit formé des connoissances pendant son Ambassade. Les trois freres se trouvérent ainsi réunis en Italie: mais ils ne purent être admis à rester dans les terres qu'y avoit l'Empereur, ni chez les Venitiens, non plus que dans les Duchés de Mantoüe & de Ferrare, quoique l'Evêque eût des amis parmi les Venitiens. Ils furent donc obligés de se retirer sur les terres du Pape, que le Roi n'avoit pas intéressé dans cette affaire. L'Evêque y fut bien reçu. Le Pape Paul III lui donna audience en présence de l'Ambassadeur de France: L'Evêque exposa les motifs de son voyage de maniére à se justifier. On n'eut garde d'en faire rapport au Roi, de crainte de le broüiller avec le Pape: Mais enfin ce Prince connut la vérité. Il fut informé non-seulement que l'Evêque d'Auxerre avoit été favorablement reçu du Pape & de plusieurs Cardinaux; il apprit aussi avec le tems, que ce Prélat étoit innocent. Cependant aussi-tôt après le départ de cet Evêque, on avoit saisi tout son temporel, ses meubles & ses fonds, tant Ecclésiastiques que patrimoniaux: Des Commissaires avoient été nommés pour la régie du revenu de ses bénéfices. Pierre de Mareüil autrement dit de Mont-moreau Evêque de la Vaur déclaré administrateur de l'Evêché d'Auxerre, expédia en cette qualité des provisions de Bénéfices. François de Dinteville rappellé par Ordre du Roi, revint en France pendant l'Eté de l'an 1542. Il se rendit d'abord en Champagne pour voir ses deux Abbayes de Montier-la-Celle & Montier-Ramé. Informé que l'Evêque de la Vaur ne vouloit point lui rendre la joüissance de l'Evêché d'Auxerre, ni ces deux Abbayes, à moins qu'il ne lui cédât l'Abbaye de Montier-la-Celle, il fit à Joinville le 26 Juin une

Lettre de Mr. Grignan Amb. du Roi à Rome au Connestable du 21. Oct. 1539. Mém. de Ribier T. 1. p. 479.

Reg. Capit. 1564. in Recept. Martini Rousseau Archid.

Reg. Cap. 1540. 1541.

protestation pardevant deux Notaires contre cet Evêque, par continuation de celles qu'il avoit déja faites sur le même sujet en partant. M. Bouchard Maître des Requêtes, & le Trésorier de Bretagne * Secretaire de l'Amiral, s'étoient chargés de traiter cette affaire : il déclara que s'il consentoit à un accord, c'étoit comme forcé & contraint, & pour obtenir la main levée de ses bénéfices. Quelques jours après il eut main levée de tout son temporel. Le Roi adressa là-dessus des Lettres aux Baillis d'Auxerre & de Troyes dattées de Monstier sur Saulx le 28 Juin, par lesquelles ce Prince le recevoit dans ses bonnes graces, & déclaroit vouloir en donner des preuves : *esperant*, dit le Roi, *qu'il sera pour par cy-après nous faire d'aussi bons services, qu'il nous a fait par le passé ès lieux & endroits où nous l'avons employé.* Le Clergé & le peuple attendoit son retour avec impatience : Lorsque les Chanoines de la Cathédrale furent avertis qu'il avoit dessein de rentrer à Auxerre, ils conclurent le Samedi huitiéme Juillet de faire une Procession-générale, pour remercier Dieu de ce que l'innocence du Prélat avoit été pleinement reconnue. Il ne voulut cependant pas rentrer avec éclat ; & pour éviter les acclamations, il n'arriva à la Ville que sur les dix heures du soir, le Dimanche 16 Juillet après trois ans & demi ou environ d'un exil volontaire. Le lendemain durant toute la journée il reçut les complimens. Les Chanoines célébrérent ce jour comme celui d'une Fête, & ne voulurent y vaquer à aucune de leurs affaires temporelles, pour mieux marquer la joye qu'ils ressentoient.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Prompenar. Tricass. fol. 25.

* Palamedes Gontier.

On voit par les plaidoyés de cette affaire parmi les Mss. de M. Dupuy *Cod.* 702. qu'elle n'étoit pas encore terminée en 1547.

Ibid. fol. 26.

Dès le trentiéme Août suivant, il fit présent à Arnoul Gontier Chantre de la Cathédrale, & à son frere Palamedes Gontier Secretaire du Roi, pour le tems de leur vie, d'un jardin qu'il possédoit à Auxerre dans la rue des Lombards, au-dessus de la maison & du jardin de la Chapelle de S. Clement. Ce présent leur convenoit ; ils demeuroient dans cette rue. Voulant favoriser les habitans de Gy-l'Evêque dont il reconnut que le territoire étoit incommode, & les labourages de petit rapport, il accorda le 28 Décembre suivant à leur Communauté 45 arpens de bois pour leur usage, à condition qu'ils ne pourroient en transporter hors du territoire, & qu'ils lui seroient redevables chaque année par chaque feu

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

de la somme de douze deniers. Jusqu'à sa mort il fit presque chaque année quelque embelissement dans l'Eglise Cathédrale. Outre ce qu'il fournit à l'exemple de son oncle pour continuer & achever la Tour, il destina en 1543 une somme pour orner l'Eglise de peintures en différens endroits. La prodigieuse statue de Saint Christophe étoit alors bien avancée : on y avoit travaillé pendant son absence, selon le goût particulier d'un Chanoine. * Mais le Prélat étoit bien éloigné d'avoir des idées si grossiéres : Il étoit doué d'un goût exquis pour la peinture (a) & pour tout ce qui dépendoit de la mécanique, connoissance qui avoit peut-être été l'un des fondemens des faux soupçons qu'on avoit eu contre lui. Si ce Prélat fit décorer les pilliers de l'Eglise d'Images en relief, comme le Chapitre le lui avoit permis en 1543, il en est resté peu de chose, peut-être parce que les Calvinistes jettérent à terre ce qui avoit été fait par ses ordres. Les deux portes collatérales des aîles du chœur étoient ornées de figures différentes de celles qu'on y voit aujourd'hui ; à l'une des deux étoit représentée l'Histoire de la Visitation de la Sainte Vierge. Ces figures pouvoient venir de lui, aussi-bien que celles qui étoient dans la Chapelle de S. Georges, au-dessous de l'endroit où l'on voit encore les armoiries de sa famille. Certainement il donna en 1547 le vase de jaspe que l'on voit sous une petite voute qui soutient la statue de S. Christophe : l'inscription qui se lit au pied de ce vase oblong, marque avec quels sentimens de piété il souhaitoit que les Fidéles prissent de l'eau-benite en entrant dans la Maison de Dieu : il fit aussi orner la Chapelle de S. Germain située au-dessous de celle du Revestiaire de peintures à fresque fort délicates, qui représentent les principales actions & miracles de ce Saint Evêque ; & vrai semblablement la clôture de cuivre de cette Chapelle est un effet de sa magnificence. Les Evêques d'Auxerre dont on fait l'Office ou qui passent pour Bienheureux, furent représentés par son ordre sur les murs de la Chapelle de Saint-Sébastien. Il est encore probable que le haut des peintures de la rose du grand portail est de son tems & fait à ses frais. Quelques-uns même ont cru

* *Jean Olivier Curé de Champlemi.*

Reg. Capit.

(a) Claude Robert dit dans ses Additions au *Gallia Christiana* que cet Evêque dépeignit de sa propre main à Regennes les Châteaux appartenans à l'Evêché d'Auxerre avec leur voisinage.

s'y voir représenté au-dessus de l'Image S. Jacques. Pour ce qui est de ses ornemens, il différa jusqu'à l'an 1554; & on verra ci-après qu'on ne les reçut que peu de jours avant sa mort.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Quoique cet Evêque aimât beaucoup à décorer les temples matériels, on peut dire qu'il s'attacha encore davantage à former les temples spirituels. Les Luthériens avoient profité de son absence pour s'insinuer dans son Diocèse, principalement dans les lieux qui sont au centre du Royaume, sur la route de Paris à Lyon, le long du rivage de la Loire. Il entreprit de connoître en peu de tems le mal qu'ils pouvoient avoir causé: & pour en faire plus vîte la perquisition, il s'associa l'Evêque d'Ebron de l'Ordre de S. Dominique, qui fit les visites dans un canton du Diocèse, pendant que de son côté il les faisoit dans un autre. L'an 1543 ils visitérent à ce dessein différentes Paroisses. L'Evêque d'Ebron étoit le 25 Novembre à Crevan, où il accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient à l'avancement de l'Eglise qu'on bâtissoit alors: & François de Dinteville aux Quatre-tems de Décembre fit l'Ordination à Varzy: La ville de Cône sur Loire paroît avoir été la premiére où il s'apperçut que l'hérésie avoit pris quelques racines. Pour les arracher entiérement, il y retourna au mois d'Octobre 1545, emmenant avec lui l'Archidiacre de Puisaye. Ce fut dans le cours des visites de cette année-là, que le droit de procuration lui ayant été refusé par l'Abbé de Saint-Germain pour la visite de la Cure de Moutiers, sans avoir égard qu'en 1543 l'Evêque d'Ebron avoit été logé au Prieuré, il crut devoir pousser cette affaire en Parlement. C'est peut-être pour cela qu'on ne trouve rien de lui en 1546. Etant à Gien en 1547, il fut averti, que plusieurs habitans de cette ville, aussi-bien que de Briare, Bonny, Neuvy, Cône, Pouilly & la Charité se dispensoient du devoir Pascal: il ordonna aux Curés de faire des exhortations sur cette matiére le Dimanche des Rameaux, & de tenir un Registre de ceux qui s'approcheroient des Sacremens, pour l'apporter au Synode après la quinzaine de Pâques. D'autres affaires l'ayant appellé à Paris en 1549, il chargea Jacques de Montracé Cordelier, Evêque de Russion, de faire dans tout le Diocèse les fonctions Episcopales, & de veiller par des visites

Ex autographo.

Reg. Cap.

Reg. Cap.

Regist. Episc. Signat. Duchié.

Ibid.

à la conservation de la foy. La discipline étoit encore alors très-exacte pour l'observation du Carême, & l'on n'avoit garde d'y faire de bréche dans un tems où l'abstinence étoit combattue à découvert. Aussi les pieux Catholiques du Diocèse s'abstenoient encore alors de l'usage du beurre & du fromage pendant le Carême, & ceux qui vouloient en user demandoient la permission à l'Evêque. J'en ai lû un exemple dans la personne de Françoise de Clermont femme de Charles de Rochechouard Seigneur de Saint-Amand. Parmi les Prédicateurs qu'il avoit approuvé, il y en eut qui favoriſérent la nouvelle réforme: il leur ôta aussi-tôt ses pouvoirs, & les obligea de quitter son Diocèse, entr'autres, un nommé Chaponneau qui avoit scandalisé par ses sermons tout le peuple de Gien. L'année même qu'il fit publier la convocation du Concile de Trente, en conséquence de l'avis du Cardinal de Bourbon Archevêque de Sens, un Prêtre de Gien fut assez hardi pour se marier à une jeune Veuve de Cône. Ce Prêtre arrêté & convaincu en Septembre 1551, fut condamné au feu après avoir été dégradé. François de Dinteville ôta quelquefois aux Officiaux particuliers du Diocèse la connoissance de certaines affaires, les évoquant à Auxerre afin qu'elles y fussent jugées avec plus de maturité. L'usage du bras séculier ne fut pas la seule voye qui vint au secours pour arrêter les progrès de l'hérésie. L'Evêque d'Auxerre embrassa comme les autres Prélats tous les moyens généraux, tels que la priére, les Jubilés, & les Confrairies. Dans ces tems nébuleux parut fort à propos la Confrairie du S. Sacrement: Dès lors elle passa jusqu'aux Eglises de la Campagne. Vers le même-tems commencerent en certaines Eglises des Saluts pour la paix de l'Eglise; ceux qui y assistoient gagnoient des Indulgences. Les priéres que le Roi avoit demandé en 1553 contre le progrès de l'hérésie prévinrent la publication du Jubilé que Jules III avoit accordé. Notre Evêque conformément à la volonté du Roi ayant ordonné en 1553 des priéres pour obtenir l'extinction de l'hérésie, indiqua ce nouveau Jubilé accordé par le Pape. La lettre qu'il écrivit à ce sujet au Clergé de son Diocèse, porte expressément qu'on ne permit à aucun des Ecclésiastiques qui s'érigeoient en quêteurs d'aumones, de monter en chaire ni de parler en public à l'occasion de ce

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Reg. Duchié.

Recueil de formules de son tems.

V. Les preuves, 1550.

Hist. de la prise d'Aux. piéces just. p. 5.

V. Preuves an. 1551.

Reg. Duchié 1551. 21. *Sept.*

Reg. Duchié 2. *Oct.* 1551.

Reg. Duchié 27. Mars 1554. Fond. à S. Mamert d'Auxerre par Marie Bonnet femme de Germain Choin.

Hist. de la pr. d'Aux. piéces just. p. 5.

Mand. du 15. Nov. 1553.

Jubilé; de crainte que sous prétexte d'exhorter à l'aumône, ils n'avançassent quelques propositions Luthériennes ou autres condamnées par l'Eglise. Remettant ainsi souvent devant les yeux des Curés certains articles des Ordonnances qu'il avoit publiées dans le Synode du 3 Mai 1552, il éloigna quantité de faux Docteurs qui cherchoient à pervertir la foy des peuples. La publication de ces Statuts Synodaux, fut un des moyens les plus efficaces dont il usa pour prévenir la corruption générale. Parlant d'après ses prédécesseurs, qui lui avoient transmis le dépôt de la foy & la pureté des Canons, il s'étoit contenté d'en resumer tous les réglemens, qu'il fit rédiger dans une latinité pure & exacte : il en ajoûta de nouveaux qu'il avoit été obligé de dresser depuis les tentatives des disciples de Luther & autres sur la foy & la morale ancienne.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Le reste des actes émanez de son Secretariat ne regarde que la discipline ordinaire du Diocèse selon les différens cas qui se présentoient, & il n'y a de remarquable que quelques établissemens d'Eglises succursales & quelques visites de Maisons Religieuses. Les habitans de Baumon proche Chemilly, l'avoient supplié dès les premiéres années de son Episcopat d'ériger leur Chapelle en Paroisse; mais les députés que le Chapitre de la Cathédrale intéressé dans cet établissement lui envoya, n'eurent pas de peine à le rendre sensible au tort que cette érection alloit faire à la compagnie. Ainsi la proposition fut rejettée dès l'an 1538: ce fut la même année qu'il fit la Dédicace de l'Eglise de Courçon. Les deux Eglises succursales dont il se présente quelque chose à dire, sont Champoulet & Vergers. Frere Roland de Givarlay Curé de Batilly, & Charles de Givarlay Seigneur de Champoulet, présentérent Requête à l'Evêque, à ce qu'il leur fût permis de bâtir une Chapelle à Champoulet, & de l'ériger en succursale de Batilly. Le Clergé de Batilly composé de deux Prêtres y ayant consenti, aussi-bien que Damoiselle Guy de Prie veuve de Jean de Givarlay, & les habitans de Batilly au nombre de trente huit, la permission fut accordée le 21 Décembre 1549, à condition de construire sur le lieu un Presbytere pour le Curé de Batilly ou pour son Vicaire. Il y avoit en 1552 procès à l'Officialité de Sens, entre Charles Darmes Seigneur de Vergers & les

Reg. Cap. 4. Nov. 1538. & 7. Febr.

habitans d'une part, & Pierre du Broc Curé de Sully d'autre part, touchant la desserte de Vergers. Ils firent un compromis entre les mains de l'Evêque Diocésain, qui statua le 22 Mars, que les habitans de Vergers & de Chassaigne feroient bâtir un Presbytere à Vergers, qu'ils entretiendroient l'Eglise généralement de tout, avec une lampe ardente jour & nuit devant le S. Sacrement, & qu'ils donneroient un fond d'héritage au Curé de Sully : & qu'à l'égard de ce Curé, il viendroit demeurer à Vergers, ou qu'il y mettroit un Vicaire pour y chanter les Messes & les Vêpres & Complies, non-seulement les jours de Fêtes, mais encore tous les Samedis & veilles des Fêtes commandées. Ceci nous apprend l'ancienne obligation de tous les Curés de chanter Vêpres les veilles de Fêtes & les Samedis. On connoit dans la Campagne quatre Chapelles dont les fondateurs eurent recours à l'autorité de François de Dinteville. Il permit par Lettres expédiées à Regennes le 24 Juin 1549 à Etienne Janneau Marchand Bourgeois d'Auxerre, de faire dire la Messe dans la Chapelle par lui bâtie à Monétau, pourvu que ce fût sans sonner, sans chant & sans convocation de peuple : Car il étoit très-attentif à l'obligation qu'ont les Fidéles d'assister à la Messe de Paroisse, & il ne permettoit point qu'on dit de Messes basses avant la Grand'-Messe. Il donna permission le 20 Juillet suivant à Antoine Du Bourg, de demeurer proche la Chapelle de Ste Geneviéve lez-Auxerre, & d'y mener la vie d'Hermite ; ce qui a toujours été très-rare dans le Diocèse. Antoine Savelle, & Michel le Beuf riches habitans de la Paroisse de Saint-Verain des Bois, lui ayant représenté en 1550 qu'à cause des chemins souvent impratiquables, ils ne pouvoient venir exactement à la Paroisse, il leur permit de bâtir sous l'invocation du Saint-Esprit, & de Sainte Anne une Chapelle dans leur Terre appellée Jérusalem, & d'y faire célébrer la Messe aux conditions ci-dessus marquées, & sans être dispensés d'assister à la Messe Paroissiale, lorsque le tems le permettroit. Nicolas Ratelot Prêtre Chapelain de la Chapelle du nom S. Moré, située sur les limites des Paroisses de Saint-Moré & d'Arsy, lui représenta le mauvais état où les guerres & le malheur des tems avoient réduit le bâtiment, qui avoit autrefois été considérable ; & qu'il viendroit à bout de le retablir, en y érigeant une

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Regist. Duchié.

C'est un article de ses Statuts Synodaux.

Ibid.

Ibid.

[redacted]

une Confrairie pour les Paroisses du voisinage. Sa demande lui fut accordée à Regennes le 22 Janvier 1552. (a) Il y eut pendant les derniéres années de son Episcopat de fréquens dénombremens des Bénéfices: Le 9 Mai 1550 il tint dans le Palais Episcopal une Assemblée Générale de tout son Clergé, au sujet des nouvelles acquisitions qui pouvoient avoir été faites par chaque Bénéficier. Le Roi ayant aussi demandé un état de l'argenterie, des charges & des revenus de chaque Eglise, il enjoignit à ses Archidiacres le 18 Avril 1552, de faire cet Inventaire chacun dans leur détroit. Mais on ne voit pas que cela fût si ponctuellement exécuté, que l'imposition sur les Bénéfices faite pour le Roi Henry II en 1551 après la tenue du Synode, & celle qui fut mise sur chaque clocher en 1552 par forme d'emprunt accordé au même Prince.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Ex autographo.

Reg. Duchié 18.

Quelques-uns des Monastéres de son Diocèse étoient un peu dans le dérangement. On se plaignoit sur-tout de celui de Saint Laurent de l'Ordre des Chanoines Réguliers. Un Arrêt donné en Parlement, à la Requête du Procureur du Roi le 14 Avril 1548, portoit que les Religieux de cette Abbaye seroient réformés. Le Prélat à qui il fut signifié, nomma au mois d'Octobre suivant deux Chanoines Réguliers du même Ordre, pour y introduire la réforme, sçavoir Laurent Petitfou Abbé de Saint Pere d'Auxerre, & Jacques du Coin Religieux de Saint-Martin de Nevers. Il les établit ses Vicaires-Généraux à cet effet, avec pouvoir de faire toutes les informations & perquisitions nécessaires, punir les délinquans & les réfractaires, & rétablir le bon ordre. Il avoit trouvé l'Abbaye de Saint Julien d'Auxerre, dans un état encore plus déplorable. Selon quelques mémoires du tems ce ne fut que par ses visites en 1534 & en 1542 au retour d'Italie, qu'il y put remettre la régularité: Pour l'y maintenir, il fit encore une visite très-exacte le Lundi 16 Octobre 1553. L'Abbesse étoit Marie de Fontaines, & la

Reg. Duchié 16. *Octob.* 1548.

Mémoires de Pierre Magnen Promoteur, & de Joseph de Thou Greffier.

(a) Je ne parle point de deux réconciliations de Cimetiére qu'il fit lui même en un seul jour l'an 1551, sçavoir celui de Venoy déclaré pollu par effusion de sang, & celui de S. Amatre lez-Auxerre qu'on croyoit dans le même cas, à cause des conflicts arrivez en ce lieu dans le tems des Guerres. Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem, fit par son ordre la même cérémonie au Cimetiére de Jussy en 1548. Le même Evêque par commission du 3 Novembre de la même année dédia l'Eglise Paroissiale de Sailly-les-bois.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Prieure Guillemette de Saigny. L'Evêque reçu avec solemnité par les Religieuses à la porte de l'Eglise, assista à la Messe du Saint-Esprit ; après l'Evangile il y eut prédication par un Jacobin Confesseur de la Maison : La Messe finie il entra dans l'intérieur du Monastére, & trouva tout en bon ordre. Il se contenta d'ordonner qu'on relût les réglemens qu'il avoit fait dans ses deux visites précédentes. En voici un article curieux : C'est celui par lequel il leur fut défendu de sortir du Monastére, pour tenir des enfans sur les Fonts de Baptême, & d'aller par la Campagne, à moins que ce ne fût pour les affaires du Monastére, & avec permission. Ce réglement fait voir que la cloture n'étoit point alors si étroite, qu'elle l'est devenue depuis. On vit aussi de son tems un Religieux d'une Abbaye célébre de son Diocèse reclamer contre ses vœux. C'étoit un Cistercien du Monastére de Pontigny, appellé Jacques de la Riviere. Noble Adrien de la Riviere Seigneur de Champlemi s'opposoit à cette sortie. Il fut dit par un Arrêt du Parlement du 9 Janvier 1553, que le procès seroit mis en état par deux Conseillers Clercs du Parlement, auxquels l'Evêque d'Auxerre donneroit des Lettres de Grand-Vicariat : & le Prélat adressa ces Lettres à Messieurs de Montmiral & du Val, avec pouvoir de connoître de cette affaire jusqu'à la diffinitive. Entre les bénéfices Réguliers que François de Dinteville conféra *jure devoluto* par l'inattention des présentateurs, il s'en trouve deux assez considérables. Le Prieuré simple de Notre-Dame du Pré proche Donzy qu'il conféra à Jean Moreau Clerc du Diocèse de Meaux en 1550, & la Cure de Notre-Dame la-dhors dans la Ville d'Auxerre de l'Ordre de Prémontré, dont il fit expédier les provisions à Jean Guerin Prêtre de l'Ordre & Gradué, au refus de l'Abbé de S. Marien. Le Doyenné de la Cathédrale fut dans le même cas après la mort de Florent de la Barre. Le Registre du Secretariat prouve combien de fois différentes il en pourvut un Chanoine appellé Nicolas Blanchard dans les années 1551. & 1552. Il usa aussi en 1553 du droit qu'à l'Evêque, de confirmer l'élection du Chantre de la Cathédrale. Les deux Archidiacres étant allés le premier jour d'Août avec l'Elû nommé Laurent Robert lui en parler à Regennes, il assigna le Lundi 7 du mois pour donner cette confirmation, ordon-

V. Les Preuves 1553.

Reg. Duchié 30. ... 1550.

12. Sept.

On ne sçait ce que signifioient ces réitérations de Provisions envers un même sujet.

mant d'afficher l'acte d'élection où il étoit nécessaire. Et comme il ne se trouva aucune opposition, pas même dans l'enquête du Vicegérent de l'Officialité, chargé de s'informer de la vie & des mœurs de l'Elû, le Prélat fit expédier l'acte de confirmation & lui conféra la Dignité de Chantre, en présence de Noble Claude du Plessis Curé de Saint Privé & Joachim de Dinteville Prieur de Viviers au Diocèse de Langres ses parens. Laurent Robert avoit été son Secretaire. Entre ceux qu'il plaça dans le Chapitre les vingt premiéres années de son Episcopat, se trouve en 1537 Louis de Dinteville, qui, dans quelques actes où il paroît comme témoin, est qualifié cousin de notre Evêque. (*a*) Il pourvut en 1544 d'une prébende d'Auxerre Germain Vaillant de Guélis Clerc Orleanois, qui fut depuis Evêque d'Orleans: En 1545 Matthieu de Longuejoüe, & Scipion de Popincourt. On croit que le dernier étoit de ses parens; à l'égard de l'autre, il étoit Clerc du Diocèse d'Orleans, & parent, sans doute de l'Evêque de Soissons de ce nom, qui fut Garde des sceaux. L'année d'après il conféra un Canonicat de son Eglise à Jean Maratin d'une noble famille du pays de Donziois, & en 1549 le 26 Novembre à Jacques de la Halle Docteur de Paris, qui devint célébre dans le tems des troubles des Huguenots. La même année il donna à Almaric de Talon Docteur en droit-Canon des Provisions d'Official. (*b*)

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1545.

Regist. Capituli.

Quoique cet Evêque eut fait beaucoup de voyages à Paris, on ne l'y voit présider à aucune cérémonie, si ce n'est à la bénédiction de l'Abbesse de Mont-Martre qu'il fit le XI Août 1549: c'étoit Catherine de Clermont. Il eut pour assistans en cette cérémonie Philippes le Bel Abbé de Sainte-Geneviéve, & Antoine de Melphes Abbé de Saint-Victor.

V. Preuv. 1549.

Regist. Duchié.

De son tems & de son consentement, fut instituée à Auxerre au 14 Janvier la Fête du S. Nom de Jesus, à la sollicitation d'un Cordelier de la Maison d'Auxerre, (*c*) lequel non content

(*a*) Ce Matthieu pouvoit bien être fils de l'Evêque Garde des sceaux, qui avant son Episcopat avoit été marié & laissa des enfans. Le Garde des sceaux étoit neveu de l'Evêque Jean Baillet.

(*b*) Cet Almaric seroit-il le même qu'*Audomarus* Talon, qui fut Recteur de l'Université & Curé à Paris?

(*c*) Il se nommoit Bonaventure Dubiez; il étoit natif de Chevannes à 2 lieues d'Auxerre.

Depuis l'an 1530. ju qu'en 1554.

d'avoir fait bâtir une grande Chapelle à côté de l'Eglise de son Couvent pour y solemniser cette nouvelle Fête, persuada à un particulier de l'établir à la Cathédrale & obtint de l'Evêque qu'elle fût chommée. Comme on admit trop facilement le systême qui distinguoit cette Fête de la solemnité du huitiéme jour d'après Noël, auquel le nom de Jesus avoit été imposé au Sauveur du monde, la nouvelle Fête fut supprimée quant à la cessation du travail dès le siécle suivant, & en 1726 l'Office en a été remis au premier Janvier son jour véritable & naturel. Si cet établissement fut favorisé par François de Dinteville, on doit croire qu'il contribua aussi à l'abolissement du jeu de la Pelotte, qui se pratiquoit l'après midi du jour de Pâques, dans la nef de la Cathédrale, & auquel un Arrêt du Parlement obtenu par Laurent Bretel Chanoine mit fin pour toujours l'an 1538. Je passerai sous silence ce qui restoit encore alors de vestige de la Fête des Foux, aussi-bien que l'usage des Tragédies de piété qu'on représentoit encore l'an 1551, avec des ornemens de l'Eglise dans la place devant l'Eglise Cathédrale.

Voyez le Mercure de France, May 1726. p. 911.

Dans la même année 1551 l'Evêque d'Auxerre voyant l'entrée du Palais Episcopal prête à tomber, en rétablit le portique : il y fit élever un pavillon autant magnifique, que la place put le permettre, & l'orna d'inscriptions sententieuses suivant le goût de son siécle ; l'une touchant l'accès de sa maison qu'il déclaroit librement ouverte à tous les gens de bien, l'autre par rapport à l'Officialité dont la salle est contigue. L'année suivante, c'est-à-dire 1552, il reçut à foi & hommage pour la Baronnie de Donzy Pierre de Mazengarbe, au nom de Francois de Cleves Duc de Nevers. C'étoit pour la seconde fois qu'il reçut alors les devoirs féodaux dûs pour cette Baronnie : car dès le 1 Novembre 1548, Charles de Luxembourg & Claude de Foix son épouse l'avoient fait rendre par Jean de Buxieres leur Prévôt de Donziois, tant pour Donzy, que pour Saint Verain & pour la Chatellenie de Beauche. Il ne reste plus à parler que des ornemens, qu'il fit présenter au Chapitre au commencement du mois de Septembre 1554. Ils consistoient en trois chappes à fond d'argent parsemées de fleurs rouges & violettes, dont les orfrois étoient chargés de ses armoiries, avec les

Viole.

vétemens des Ministres sacrez & les paremens nécessaires à l'autel. Les Chanoines ayant égard à ce présent, ordonnérent qu'en reconnoissance on chanteroit le Mardi suivant une Messe du Saint-Esprit de rit double à son intention, & que tous les jours jusqu'à la Toussaint, les Enfans de chœur chanteroient dans la Chapelle de Notre-Dame des Vertus une Antienne & un Salut pour sa santé & sa prospérité. On ne le croyoit pas alors si proche de finir sa carriére. Les priéres ordonnées pour sa conservation ne purent être continuées que jusqu'à la fin du mois. Etant retiré au Château de Regennes, sa demeure ordinaire, il y fut atteint d'une maladie qui n'a pas été spécifiée, & il y mourut au bout de quelques jours sur le milieu de la nuit du Mercredi au Jeudi 27 Septembre. Le Chapitre n'apprit d'abord cette triste nouvelle, que par Jean de Marafin Seigneur de Guarchy Abbé Commendataire de Bellevaux, qui la tenoit des Sieurs de Polizy & d'Eschenetz freres du Prélat: mais le Vendredi 28 le même Abbé accompagné de Philippes de Chastellux Seigneur de Bazerne allié du défunt, & de Jean Duchié Curé de Monetau son Secretaire, vinrent certifier à la compagnie la vérité du fait. Le corps du défunt fut amené le même jour à Auxerre, & inhumé dans le caveau qu'il avoit fait pratiquer six ans auparavant, sous un coin du jubé de la Cathédrale, & où son oncle étoit déja enterré. Outre de magnifiques funérailles, il y eut un quarentain célébré solemnellement le 6 Novembre avec convocation des gens du Roi. Sa famille se remettant sur les soins de Jean Thienot Chanoine de Troyes, qui avoit été son Grand-Vicaire pour ses deux Abbayes, envoya de Troyes dans le même mois un poisle de velours noir chargé de ses armoiries, pour couvrir sa sépulture. On ne trouva point de testament après sa mort: Mais on sçut qu'il avoit pris des mesures pour faire tomber ses Abbayes entre les mains de quelques-uns de ses parens; on réunit son nom à celui de son oncle, dans les douze Obits qu'on célébroit pour lui chaque année. Cette réunion commença à avoir lieu le 23 Mars 1555.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Reg. Capit. Sept. 1554.

On écrivoit alors Duchié pour Duché.

Reg. Cap. 17. Nov.

Reg. Cap. 1555.

Ce Prélat a été extrémement loüé dans l'abregé de sa vie écrit par un Chanoine de son tems. Cet auteur y touche en général sa libéralité envers les Eglises, ses aumônes

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

envers les Hôpitaux & les pauvres Communautés. François de Dinteville mangeoit peu, buvoit fort rarement, ne dormoit guéres, travailloit continuellement, étudioit sans relâche, & vivoit comme un vrai Philosophe. Outre les Arts libéraux, il se connoissoit aussi dans la mécanique: aimant sur-tout la peinture, il avoit toujours chez lui quelque peintre. Il étoit ennemi déclaré de l'oisiveté, & rappelloit souvent à ceux de sa compagnie l'adage d'Appelles. S'il faisoit accueil aux gens studieux, laborieux & vigilans, s'il les aimoit & les honoroit, il avoit aussi en horreur les lâches, les fainéans, les gens oisifs & paresseux: il étoit d'une très foible santé, tantôt attaqué de fiévre ou dysenterie, tantôt des douleurs de la gravelle & de la goutte. Au milieu de ces infirmités, il se réjouissoit de souffrir en ce monde, pour arriver dans le lieu de rafraichissement. C'est par où l'auteur anonyme finit sa relation, à laquelle j'ai été obligé d'ajoûter plus de la moitié des faits qu'il n'a pas rapportez comme étant alors trop nouveaux, & d'une espéce que j'avoue n'être devenue intéressante, que depuis l'éloignement des tems. On peut reconnoître quelques tableaux faits sous son Episcopat & par ses amis, à la représentation de son visage que les peintres se plaisoient à introduire dans le rang des spectateurs. Ainsi est-il tiré dans le tableau de la lapidation de Saint Etienne, conservé sur l'autel de la Chapelle de Saint-Alexandre au fond de l'Eglise Cathédrale, & dans celui du martyre de Sainte Eugenie à Varzy au retable du grand autel de l'Eglise Collégiale. Ces deux tableaux passent pour être de la façon de Felix Chrétien Chanoine, qui transcrivit l'abregé de sa vie dans le livre manuscrit des Evêques conservé au Trésor Littéral du Chapitre. L'Eglise de Sainte Eugenie de Varzy dont je viens de parler, eut grande part à ses libéralités. Il l'enrichit de plusieurs ornemens: en 1537 il y fit construire les orgues, le grand-autel avec ses accompagnemens, & la voute qui est au-dessus. On attribue à l'auteur des tableaux, les quatre distiques qui suivent, lesquels paroissent dans quelques manuscrits:

Is Præsul cujus liber hic dat splendida gesta
Immeriti pœnas pertulit exilii.
Vidit eum insontem testisque comesque laborum

Felix à Christi nomine nomen habens.
Vidit, & est ipsum casu comitatus in omni
Mœstitiæque comes, lætitiæque comes.
Cui cum non posset majora rependere dona
Istud scripturâ nobilitavit opus.
1566.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Ex Ms. D. Bouhier *Præsid. Division.*

Cet écrivain de l'éloge de François de Dinteville avoit commencé par être Enfant de chœur dans la Cathédrale, ainsi que j'ai vu par les Registres : & il avoit tellement gagné la bienveillance du Prélat par la délicatesse de sa main dans l'écriture & la peinture, qu'il parvint à être Chanoine. On apprend par ces vers qu'il avoit été son commensal, & que s'il n'étoit pas auteur de la vie de François de Dinteville, au moins il en étoit le copiste.

Malgré tout ce que j'ai dit après l'auteur à la loüange de cet Evêque, je me crois obligé, pour ne rien taire, de rapporter ce qu'en dit Pierre de S. Julien. Cet Historien le blâme de ce qu'étant le principal Elû aux Etats de Bourgogne, auxquels présidoit Claude de Lorraine Duc de Guise, Gouverneur pour le Roi en cette Province du tems d'Henry II, & qu'étant chargé de porter la parole & de répondre que la Bourgogne consentoit de payer sa part du taillon que le Roi vouloit lever sur toute la France, à raison du trentiéme denier, il ne suivit pas cette résolution des trois Etats, & que sçachant qu'il avoit été résolu au Conseil privé que la Bourgogne payeroit le seiziéme denier, il répondit que les trois Etats s'y soumettoient. Cela ne fut pas plutôt venu à la connoissance des autres députés, qu'ils conclurent de lui faire signifier un désaveu ; mais il étoit déja sorti de Dijon avec le Gouverneur de la Province. Sa réponse fut cause, dit-on, que depuis ce tems-là la Bourgogne fut cottisée sur ce pied du seiziéme denier : & l'on en eut un tel ressentiment dans la Province, que quoique les Evêques d'Auxerre envoyassent aux Etats de leur part, on ne voulut plus recevoir leur député. Guillaume Paradin parlant d'Auxerre dans son livre *de antiquo statu Burgundiæ* de l'an 1542, qualifie François de Dinteville alors vivant, d'Evêque *très-pieux*. On a des preuves qu'il exerçoit une grande sévérité

Viole.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

Voyez les preuves des Lib. de l'Egl. Gall. pag. 163. 164.

envers ceux qu'il trouvoit occupés à détruire ce qui lui appartenoit : l'absolution qu'il obtint du Pape l'an 1543, suppose qu'il avoit usé d'une punition excessive, & qu'il se repentoit de s'être laissé trop emporter à la colere.

CHAPITRE III.

Des deux Evêques d'Auxerre tirez de la Maison de Lenoncourt.

ROBERT DE LENONCOURT, XCIII. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

Reg. Cap. 28. Sep. 2. & 3. Oct.

Reg. Cap. 24. Avril. 1556.

LA vacance du siége Episcopal d'Auxerre ayant commencé à la fin de Septembre, 1554, le Chapitre qui a de droit l'administration du temporel & du spirituel aussitôt après la mort de l'Evêque, créa des Officiers. Les Archidiacres soutinrent que c'étoit à eux à instituer des Officiaux chacun dans leur détroit : Cependant le Chapitre nomma en attendant pour Official principal, Almaric de Talon Chanoine, & le Doyen Florent de la Barre, qui en avoit alors un pour la banlieue d'Auxerre, se choisit Germain de Charmoy. La régie du temporel de l'Evêché ne se passa point si tranquillement, non plus que la collation des Prebendes. On essaya d'introduire pour le Roi dans l'Eglise d'Auxerre le droit de Regale, dont Philippe Auguste l'avoit affranchie ; ce qui lui avoit été tant de fois confirmé, & nouvellement encore par un Arrêt du Parlement du 23 Mars 1513. Le Chapitre se donna tous les mouvemens nécessaires pour soutenir le droit Ecclésiastique ; il employa même le crédit du Cardinal de Plaisance Légat en France : & le Parlement informé de la possession du Chapitre d'Auxerre ne tarda pas à l'y maintenir par un nouvel Arrêt. Deux contendans se disputérent une prébende de la Cathédrale : l'un nommé Jean Sonnoys étoit aux droits de Michel l'Enfant Secretaire du Roi, pourvu par Henry II en 1554, & l'autre nommé Jacques Boucher, pourvu par le Chapitre, le

le Parlement adjugea la prébende à ce dernier le 23 Mars 1559 avant Pâques. Deux Evêques *in partibus* suppléérent aux fonctions du ministére Episcopal, sçavoir Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem pour les Ordinations en 1554, & Frere Philippe (a) Evêque de Philadelphie pour les visites du Diocèse en 1556 avec Jacques de la Halle Chanoine, Docteur, le nouveau Doyen François de la Barre, fut commis le lendemain de la réception, pour présider la même année au Synode du Diocèse, ayant à ses côtés les deux Archidiacres. Le délai de celui qui étoit pourvû de l'Evêché, donna occasion au Chapitre d'entamer la même année une affaire qui étoit de la compétence Episcopale. C'étoit l'examen d'une épine apportée depuis peu de la Brie au village de Courgy, sous le nom de Sainte épine de la Couronne de Notre-Seigneur. Jacques de la Halle Docteur Official, & le Chanoine Jean Sevin Curé de cette Paroisse furent députés pour l'examiner sur les lieux; mais malgré les miracles qu'on rapporta y avoir été opérez, comme elle avoit été exposée par le Vicaire sans la participation du Chapitre, l'Official ordonna qu'en attendant le jugement du futur Evêque, elle seroit sequestrée.

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

Regist. Parlam. Reg. Cap. 1554. 24. *Nov.* 1. Déc. 1556. Juin 5. 12. & 23.

Reg. Cap. 1556. 22. & 29. *Maii* 2. *Junii* 26. *Junii* 3. *Julii.*

Pendant que le Chapitre prenoit soin du spirituel & du temporel de l'Evêché, il fut quelquefois trompé dans les espérances qu'il avoit d'en être bien-tôt déchargé. On crut dès le mois d'Octobre 1554, avoir pour Evêque Jean de la Rochefoucauld que l'on qualifioit Abbé de Saint-Amand, & le 21 de ce mois lorsqu'il passa par la ville avec Charles de Lorraine, on députa les dignités & les anciens pour lui faire un présent, & lui parler du droit de la Regale. Au mois de Mai 1556 le Chapitre reçut des Lettres de cet Abbé où il se qualifioit *nommé à l'Evêché d'Auxerre*. Les Chanoines envoyérent à Fontainebleaud quelques-uns de leur corps pour traiter avec lui. Il persistoit à prendre le titre de nommé à cet Evêché dans des lettres postérieures, & on compta même de certaines sommes avec ses Receveurs. Mais cet Evêque quoique véritablement nommé, manqua encore à l'Eglise d'Auxerre: Aussi dans le Bail qu'il fit pour six années du revenu de son Evêché à Etienne Janneau Marchand d'Auxerre en 1555, il apposa la clause condition-

Reg. Cap. 1554. 16. *Octob.*

Du Peyrat en ses Antiq. de la Chapelle du Roy pag. 48. semble distinguer l'Evêque d'Auxerre d'avec l'Abbé de S. Amand.

(a) Ce frere Phil. étoit, à ce que je pense, Maturin, il est enterré aux Matur. de Paris.

nelle, *sitant est qu'il soit Evêque, & non autrement.* Il est certain qu'il toucha des revenus de l'Evêché d'Auxerre, puisqu'en Décembre 1576 le Chapitre lui demanda les ornemens qu'il devoit à l'Eglise. Tous ces délais ne servirent qu'à transmettre l'Evêché d'Auxerre dans une famille alliée aux Dinteville. Le Cardinal Robert de Lenoncourt qui avoit été Evêque de Chaalons, & qui alors étoit Archevêque d'Embrun, fut nommé pour remplir le siége Episcopal de notre ville. (*a*) Il étoit fils de Thierry de Lenoncourt Seigneur de Vignory, & neveu d'un célébre Abbé de Saint-Remi de Reims dont il portoit le nom. Je ne doute point que Louis de Lenoncourt qui avoit épousé Jeanne de Dinteville niéce du défunt Evêque ne fut de ses parens.

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

Reg. Cap. 24. Dec. 1567.

Le premier acte où il soit mention de lui, est un endroit des Registres Capitulaires du 7 Décembre 1556. On voit qu'il écrivit au Chapitre pour avoir copie de tous les réglemens faits au sujet de la prise de possession des Evêques d'Auxerre, & de leur entrée solemnelle. Il n'est cependant resté aucun vestige de la maniére dont ces cérémonies se passérent à son égard, sinon que Gaspard Damy son Official s'étant présenté en Chapitre le 15 Mars suivant, auquel on comptoit encore 1556 en France, avec les Bulles de sa translation à Auxerre dattées du 30 Octobre précédent, il prit ensuite possession pendant l'office par l'installation dans la chaire de pierre du côté droit du Sanctuaire, & dans la stalle du chœur, après quoi il prit aussi possession du Palais Episcopal & de l'Officialité. Il se trouve aujourd'hui fort peu d'actes qui prouvent la résidence de cet Evêque à Auxerre. Presque tous sont dattés de Regennes ou de la Charité sur-Loire ou bien de Paris: Tel est celui du 13 Juin 1557 datté de Regennes, par lequel s'excusant de ce qu'il ne peut faire sa résidence dans le Diocèse, il revest de la qualité & du pouvoir de Vicaire-Général Gaspard Damy Prêtre Chaalonnois, qu'il avoit continué son Official, de même

Ex autographo.

Ex actis dispen. anni 1557. & provis. Canonic. Reg. Cap. 5. Febr. 1557.

Reg. Cap. 11. Aug. 1559. & 23. Sept.

(*a*) Selon le Registre de son Secretariat que j'ai trouvé à Paris dans l'Abbaye de Saint Germain, il prenoit encore le titre d'Archevêque d'Embrun le 3. Février 1556: mais le 4 Mars suivant il prénoit le titre d'Evêque d'Auxerre dans les provisions qu'il fit expédier à Paris du Canonicat de Jean Bouchet Chanoine de la Cathédrale mort pendant la vacance du siége, en faveur de Michel Lenfant Clerc Senonois, avec la clause du droit à lui appartenant par titre de Philippe Auguste. Dans des Provisions du 28 May 1559 il est dit Abbé de N. D. de Chehery Ordre de Cîteaux au Diocèse de Reims.

qu'il l'étoit à Metz. Il eut encore un autre Vicaire-Général appellé Etienne Deschamps, & un troisiéme pour Gien & pour le voisinage, sçavoir Jean de Longueil Chanoine de la Collégiale. Le 22 d'Avril 1557 après Pâques il constitua Jean de Lenoncourt son neveu Abbé d'Essomes, pour le représenter aux Etats de Bourgogne, & au mois d'Octobre de la même année pareille commission de sa part à Berenger Berault. Dans le Registre des actes de son tems conservé à S. Germain des Prez, on remarque en 1557 une poursuite contre Aymar de Prie, pour l'hommage de la Baronnie de Toucy : un aveu qui lui fut fait par Etienne le Muet Chanoine, & Pénitencier d'Auxerre pour des biens situés à Varzy : Procuration de sa part, pour passer accord avec Guillaume de Dinteville Seigneur des Chenetz, & Charlote de Dinteville Dame de la Motte-Tilly héritiers de son prédécesseur, où il eut soin de faire insérer que l'édifice du portail du Château de Varzy par lui commencé seroit achevé aux dépens de la succession. Les endroits du même Registre qui indiquent de sa part, l'acquit de quelques fonctions spirituelles de l'Episçopat, se réduisent à la Tonsure qu'il donna à Varzy dans la Chapelle du Château le 2 Janvier 1557, & le 6 Juin précédent à Pontigny, où il étoit souvent.

Le Chapitre lui députa à Regennes l'onziéme jour d'Août, trois Dignités pour le remercier de lui avoir procuré la permission d'une couppe de deux cens arpens de bois dans la forêt de Merry. On lui réitéra les mêmes remerciemens au mois de Septembre suivant, lorsqu'il étoit à son Prieuré de la Charité sur-Loire, d'où sont dattées les provisions de prébendes de la Cathédrale du mois de Septembre & 23 Octobre. Il resta un tems considérable dans ce Monastére & à Varzy, avec le dessein d'aller bien-tôt plus loin, & de faire le voyage de Rome. C'est ce que l'on apprend par l'acte de la seconde réception du Chanoine, à qui il avoit conféré une prébende le 23 Octobre 1557. Son nom étoit Antoine Boitel; il étoit Prêtre du Diocèse d'Amiens, & son Commensal. Cet Ecclésiastique se présenta en personne le onze Février 1558, environ quinze mois après la notification de ses lettres de commensalité; mais il ne put paroître en Chapitre, sans avoir auparavant obtenu la per-

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

mission de conserver sa barbe: il allégua qu'il étoit obligé de la laisser croître à cause du voyage de Rome, auquel le Cardinal Evêque d'Auxerre l'avoit engagé, & on lui permit de se faire installer avec sa longue barbe, sans tirer à conséquence pour la suite. Ce Cardinal faisoit sa demeure tantôt dans l'un de ses bénéfices, & tantôt dans l'autre, & même à Moutier en Argonne Abbaye possédée par son neveu Philippe: de là sont dattées le 7 Décembre 1558 des provisions qu'il donna à Jean Paydet Chaalonnois d'une prébende de Notre-Dame de la Cité. Le trois Février suivant qu'on comptoit encore 1558 en France, le Doyen & Pierre du Broc Chanoine lui exposérent au nom du Chapitre l'intention qu'avoit la compagnie de bâtir à neuf la Chapelle de Notre-Dame des Vertus, à côté de la basse tour vers le midi de l'Eglise Cathédrale, & le prierent d'obtenir à Rome des Indulgences en forme de Jubilé, semblables à celles que son prédécesseur en avoit apporté. Les députés en même-tems lui parlérent de la rente due à l'Eglise pour la maison Episcopale, & le priérent d'en passer reconnoissance. Le Cardinal de Lenoncourt étoit alors dans son Diocèse cette même année, il fit rendre foi & hommage de la Baronnie de Toucy par Aymar de Prie. Celui-ci dès l'an précédent avoit exhibé au Prélat l'Arrêt qui lui adjugeoit cette Terre. Pendant son voyage de Rome, il ne se passa rien de considérable concernant son Diocèse, sinon l'examen que Gaspard Damy l'un de ses Vicaires-Généraux fit de la sainte Epine de Courgy, & l'approbation qu'il lui donna. On prétend qu'avant son départ, il avoit donné ordre, qu'on transportât des prisons de la ville de Metz dans celles d'Auxerre un nouvel hérétique nommé Guillaume Palisseau. Il est néanmoins certain que dès ce tems-là il avoit résigné l'Evêché d'Auxerre à son neveu Philippe de Lenoncourt, lequel en attendant ses Bulles, fit l'office de Vicaire-Général. (a) Au moins conféra-t-il en cette qualité le 18 Juin 1559 une prébende de la Cathédrale, & visita le 14 Juillet l'Abbaye de Crisenon. Ce qu'il y eut de singulier dans cette résignation faite en Cour de

Viole.

Hist. de Metz de Meurisse p. 134.

(a) Les lettres par lesquelles il l'établit son Vicaire-Général, portent ces mots *super Episcopo Catalaunensi*: Elles sont dattées de Regennes le 29 Mars 1558, auquel on comptoit à Rome 1559. Dès le 10 du même mois il avoit fait expédier les mêmes pouvoirs à l'Evêque de Philadelphie. *Dilecti in Christo fratris nostri Episcopi Philadelphensis.*

Rome, en faveur de Philippe de Lenoncourt nommé par le Roi, fut que le Pape Paul IV fit expédier des Lettres *motu proprio* & sans aucune demande précédente, par lesquelles il permettoit à Robert de Lenoncourt de recevoir le revenu des terres de Regennes, Varzy, & Cône, pour mieux soutenir sa qualité de Cardinal & celle d'Archevêque d'Arles qu'il venoit de lui conférer, outre les Abbayes & les Prieurés qu'il avoit, & dix mille livres de pension sur l'Evêché de Metz: En même tems le souverain Pontife lui donnoit pouvoir de conférer les bénéfices du Diocèse d'Auxerre, comme s'il en eut été encore Evêque. Ces Bulles sont du 7 Février 1559 & selon le calcul de France 1558, avant que Robert eut fait le voyage de Rome. Elles furent adressées au grand Archidiacre de Chaalons, & à Pierre Mariau Chanoine de Paris, qui eurent ordre de le maintenir dans tous les droits qui y étoient enoncés. Il en usa: on voit que le 7 Juillet 1560 demeurant à Paris dans la Maison des Evêques de Chaalons*, il y conféra une prébende de la Cathédrale requise par un Mandataire sur l'Evêché d'Auxerre, & cependant en d'autres provisions données quelques jours après à un résignataire, il prend la qualité de Prince & Archevêque d'Arles. (*a*) Je n'ai point marqué le nom des Abbayes qu'il posséda en même-tems ou successivement: Cela n'est point de mon Histoire. J'ajoûterai seulement qu'étant Evêque de Metz, il se disoit Cardinal du titre de Saint-Apollinaire, & depuis qu'il fut Evêque d'Auxerre, il prit pour son titre celui de Sainte Cecile. Des actes originaux signez de sa main en font foi. Il aliéna nombre de biens dépendans du Prieuré de la Charité, & fit couper la forêt de Bertrange, qui étoit de haute futaye: cette derniére circonstance a donné occasion de dire que le jugement universel devoit se tenir dans cette forêt, parce que le Cardinal y avoit laissé assez de troncs ou fausses billes pour y asseoir les resuscitans.

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

Tout ceci est tiré du Registre de S. Germ. des Prez.

* *è regione Cemeterii S. Nicolai à Campis. Regist. Septemb.* 1560.

Regist. Cap. 12. *Julii* 1560.

Ibid 13. *Julii.*

Bernot Hist. de la Charité pag. 52.

On voit ses armoiries au portique du Château de Regennes, sous lequel on passe pour entrer dans la premiére Cour:

(*a*) Dans son Régistre il commence à prendre le titre d'*Episcopus Sabinensis & Autissiodorensis* le 3 Avril 1559 avant Pâques, & à la fin du même mois au quel on comptoit 1560, il se qualifie Archevêque d'Arles, confére comme *Episcopus Sabinensis ac nuper Episcopus Autissiodorensis... Petro Versoris Clerico Parisiensi Ecclesiam S. Lupi de Bleneau: Datum Lutetiæ* 26 Juin 1560. Et comme Archevêque d'Arles *nec non nuper Ep. Autiss.* des Canonicats, des Chapelles durant la suite de la même année.

& ce qui paroît moins ancien dans ce premier corps de logis, passe pour être de son tems

PHILIPPE DE LENONCOURT, XCIV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

DAns un acte du 22 Octobre 1558 Philippe de Lenoncourt prend la qualité d'Evêque d'Auxerre, c'est une reconnoissance donnée à Gaspard Damy Chanoine Vicaire-Général, & à Etienne Deschamps Chantre & Chanoine de la Cité, comme c'est pour lui faire plaisir qu'ils se sont obligés à de grosses sommes envers Charles Grillet Chanoine & Archidiacre de Puisaye, & François le Prince Marchand Bourgeois d'Auxerre. L'acte est dans une forme trop authentique, pour être révoqué en doute: Cependant Robert de Lenoncourt donna des provisions de bénéfices pour le Diocèse d'Auxerre jusques bien avant dans l'année 1560. Des faits si contraires se concilient en disant que l'oncle avoit traité avec le neveu dès l'an 1558; mais que ce traité ne fut connu que par les personnes nommées dans l'acte en question, & qu'il n'eut son effet que lorsque Robert retourné de Rome fut Archevêque d'Arles. (a) Robert étoit apparemment assuré de la bonne intention du Roi pour tout ce qui le regardoit, & en particulier de la nomination de son neveu Philippe à l'Evêché d'Auxerre. Rouvier auteur de la vie de Philippe croit que ce qui influa le plus à donner cette espérance à Robert, fut en ce que ce Prince lui avoit obligation, de ce que quelques années auparavant, la ville de Metz dont il étoit Evêque, étoit retournée sous sa domination. Philippe ne fut donc que très peu de tems Evêque de Chaalons après son oncle: son inclination le porta à se rapprocher d'Auxerre, dont il sçavoit que la chaire Episcopale lui étoit assurée. Il étoit né en 1527 au Château de Coupvray entre Meaux & Lagny, de Henry de Lenoncourt Seigneur de ce lieu & de Baudricourt, Baron de Vignory, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Valois, Bailly de Vitry, &c. & de Marguerite de Broyes

Reomaiis Cap. 2.

(a) Il est dit Evêque d'Auxerre dans les Registres du Vatican au 7 Février 1560.

Dame de Nanteuil, Pacy & autres lieux. Son pere qui avoit les bonnes graces d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme, depuis Roi de Navarre, le produisit auprès de ce Prince. Il fut ensuite à Rome, où les Italiens le trouverent le plus beau Chevalier François qu'ils eussent vu depuis long-tems. S'étant fait d'Eglise au retour, il embrassa l'état Ecclésiastique & tint quelques Abbayes en commende. Certains auteurs qui lui en donnent trois au quatre oublient celle d'Epernay qu'il posséda au moins dès l'âge de 21 ans. Ce fut apparemment la premiere Abbaye dont il joüit puisque Leger du Chêne resident à Toulouse lui dédiant en 1548 son ouvrage sur la piété des fils envers leurs peres, le qualifie simplement Abbé d'Epernay. Nonobstant tous ces bénéfices, il prit possession de l'Evêché d'Auxerre en 1560. La description de la cérémonie fut redigée alors fort au long à la réquisition d'Edme Vincent son Bailly, pour tenir lieu de celles des précédens Evêques, ou qui avoient manqué des solemnités ordinaires ou qui n'avoient pas été écrites. Comme le laps du tems introduit du changement, on y appercevra certains usages que les précédentes receptions ne marquoient pas, du moins à l'égard des fonctions de l'Archidiacre de Sens.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Rouvier *in Reomaüs.*

L'après midi du Dimanche 8 Décembre 1560 le Prélat partit de Regennes. Antoine de Melphes Evêque de Troyes, Jean de Lenoncourt Abbé d'Essomes, Laurent Petitfou Abbé de S. Pere d'Auxerre, François de la Barre Doyen de la Cathédrale, Jean de Marafin Abbé de Bellevaux, Henry de Lenoncourt son frere, Jean de la Riviere Seigneur de Seignelay, François de Marafin Sieur d'Avigneau, Georges de Lenfernat Seigneur de Pruniers, & plusieurs autres Ecclésiastiques de distinction, & Gentilshommes l'accompagnoient tous à cheval. Les Officiers de sa Cour Ecclésiastique vinrent les premiers au devant. Germain de Charmoy Vicegerent de l'Official porta la parole; parurent ensuite les Officiers de la Justice séculiere qui parlerent par l'organe de Guillaume du Broc Sieur des Granges, Bailly de Varzy, Sacy, & Gy l'Evêque. Vers l'endroit des Chasnées arrivérent les Magistrats de la ville & les Elûs avec une multitude de Citoyens, représentans le corps de ville au nom duquel Jacques Chalmeaux Prévôt le complimenta.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Proche la Chapelle de Saint-Simeon, se présentérent les Curés & les Vicaires venus en procession revêtus de chappes, avec les Jacobins & les Cordeliers. En ce lieu on lui offrit la croix à baiser, il descendit de sa mule, entra dans la Chapelle de Saint-Simeon, se revêtit de son rochet & bonnet rond, & continua sa route. Il trouva proche la Chapelle Notre-Dame de Lorette, le Présidial avec grand nombre d'Avocats. Girard Remond ancien des Conseillers, en l'absence des Lieutenants Généraux harangua le Prélat. La porte de Saint-Simeon étoit ornée de ses armoiries avec cette sentence *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Entré dans la Ville, il fut à Saint-Germain, où les Religieux revêtus de chappes le reçurent. Le Prieur nommé Pierre Passeliere lui fit un compliment en latin; & le Prélat répondit de même. Mais ce Prieur l'ayant requis de toucher un livre & de jurer dessus qu'il conserveroit l'Abbaye dans ses privilèges, il répondit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit fait ce serment, & ne le fit point: cependant il fut introduit au chant du *Te Deum* jusques devant le grand autel, où il fit sa priere; de là, conduit au logis Abbatial. On y disputa sur le droit de procuration, les Religieux prétendans en avoir été exemptés par Urbain V; l'Evêque & ses Officiers soutenant qu'ils le devoient, ou qu'ils étoient tenus de payer un marc d'argent. Les Religieux produisirent une sentence arbitrale d'un Abbé de Vezelay, qui les déclaroit n'être obligés qu'à le recevoir en chappes à l'entrée de l'Eglise: mais elle fut rejettée n'étant pas signée; L'examen du surplus fut remis à un autre tems. Le lendemain Fête de la Conception de la Sainte Vierge remise du jour précédent, les députés du Comte d'Auxerre & des trois Barons ayant comparu au Palais Episcopal, se rendirent ensuite au Sanctuaire de l'Eglise de Saint-Germain; sçavoir Girard Remond Doyen des Conseillers au Bailliage d'Auxerre, & Claude d'Heu Procureur du Roi, pour & au nom du Roi François II comme jouissant du Comté d'Auxerre; Jean de Chelles Ecuyer Seigneur du Renard, Maître d'Hôtel du Duc de Nevers Baron de Donzy, avec protestation que son acte de comparition ne pût préjudicier au droit du Duc de Nevers sur le Comté d'Auxerre, René de Pernay Ecuyer Sieur de Pernay & de la Bretauche pour ledit Duc de Nevers en-

tant

tant que Baron de Saint-Verain, René de Prie au nom d'Aymar de Prie son pere Baron de Toucy, avec protestation de ne point préjudicier au procès pendant aux Requêtes, au sujet du droit de retenue que l'Evêque prétendoit sur cette Baronnie. Le nouveau Prélat les voyant disposés à le porter dans sa chaise, se contenta de la soumission, déclarant que ce seroit sans tirer à conséquence. Il alla à pied jusqu'à l'Eglise Cathédrale par la grande rue, précédé de tout le Clergé séculier & Régulier, accompagné à droite & à gauche des députés des quatre vassaux: Proche d'eux étoit portée par quatre hommes robustes, la chaise élevée & ornée pour marque de l'ancien droit, & il ne s'assit dessus que lorsqu'on fut arrivé proche la Cathédrale, auquel tems il se fit porter pendant un certain espace de chemin. Ce relachement sur l'ancien usage en ce point, parut compensé par une autre cérémonie, qu'on n'avoit point encore vu dans les précédentes entrées des Evêques. Toussaint du Mont Chanoine de Sens commis par Nicolas Cardinau Grand Archidiacre de Sens, crut que l'installation commençoit dès le moment que le nouvel Evêque s'asseyoit à Saint-Germain dans le fauteuil portatif; & il l'y installa même avec des paroles choisies dans l'Ecriture-Sainte, quoique l'Evêque n'eut pas intention de se servir alors de ce fauteuil. Le Chapitre en chappe reçut le Pontife à la grande porte de l'Eglise qui étoit fermée; & le Doyen l'ayant harangué, lui fit prêter le serment accoutumé; après quoi le délégué de l'Archidiacre le fit entrer disant *Ingredere igitur benedicte Dei*, & on chanta le *Veni Creator*. Etant arrivé au chœur, il lui présenta une des cordes du petit clocher, avec une formule aussi nouvelle, que la présentation de cette corde (*a*). Le même Vicegerent de l'Archidiacre lui fit baiser l'autel, & l'installa à la chaire de pierre à côté droit du Sanctuaire, usant en tout cela de formules choisies; après quoi l'orgue & le chœur chanterent le *Te Deum*. Et le nouveau Pontife donna ensuite la Bénédiction au peuple & Officia à la Grand'-Messe. Depuis long-tems cette cérémonie ne s'étoit faite d'une maniere si complete. Elle fut suivie d'un magni-

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Procès-verbal de l'Archidiacre de Sens.

(*a*) Selon les anciens procès-verbaux c'étoit une corde de sonnette que l'Evêque tiroit à la grande porte de l'Eglise pour la faire ouvrir. Il faut observer ici que les cordes du petit clocher de la Cathédrale d'Auxerre aboutissent à l'aigle du chœur, comme dans la Cathédrale de Chartres.

fique repas, auquel il assista tout le Clergé de la Cathédrale.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Reg. Cap. 10. Dec. 1560.

Le lendemain de cette réception, le Chapitre députa deux Dignités & deux Chanoines pour prier le nouvel Evêque & celui de Troyes qui l'avoit accompagné, de renfermer dans une nouvelle chasse d'argent les Reliques de S. Chrysanthe. Si Philippe de Lenoncourt fit cette cérémonie (ce qu'on ignore) c'est peut-être le seul acte important & mémorable, concernant l'Eglise Cathédrale, qu'il ait fait durant deux années & demie de son Episcopat. Un procès contre le Duc de Guise l'occupa considérablement. Le Roi de Navarre qu'il aida de ses conseils lui emporta aussi beaucoup de tems. Dans ces embarras il eut pour Vicaire-Général Gaspard Damy que son oncle le Cardinal de Lenoncourt avoit amené de Chaalons, & le Diocèse ne fut pas moins soigné, que si l'Evêque avoit veillé immédiatement. D'ailleurs, au commencement des troubles causez par les Calvinistes le Chapitre de la Cathédrale partagea une partie de la sollicitude Pastorale, comme on peut voir dans l'Histoire de ces troubles imprimée en 1723. Le Duc de Guise avoit acheté de Marguerite de Broyes mere de Philippe de Lenoncourt la terre de Nanteüil-le-Haudoin au Diocèse de Meaux. Philippe voulut rentrer dans ce bien. Son crédit auprès du Roi de Navarre peu amy du Duc de Guise, ne fut pas inutile dans cette affaire. Il servit aussi à empêcher par le moyen de ce Prince, la tenue d'un Concile National qui avoit été demandé par le Chancelier de France après le Colloque de Poissy. Le Pape qui appréhendoit ce Concile, fit agir le Roi d'Espagne auprès du Roi de Navarre, qui étoit Lieutenant-Général du Royaume sous Charles IX. Le Cardinal de Ferrare & les Guises songérent à amuser le Roi de Navarre, & par la voye du Maréchal de Saint-André il firent entendre aux deux plus grands confidens de ce Prince, qui étoient l'Evêque d'Auxerre & François d'Escars, que s'il répudioit Jeanne d'Albret sa femme Huguenote, il pourroit devenir Roi d'Angleterre & d'Ecosse. Un Historien judicieux rend à cette occasion un témoignage qui marque la droiture de notre Prélat, & qui le disculpe suffisamment. *Philippe de Lenoncourt*, dit-il, *ayant l'ame aussi noble que la naissance, mais l'esprit un peu facile, &*

Grand Mezeray sur Charles IX. pag. 62.

d'ailleurs enyvré de cette vanité courtisane, pouvoit être plus aisément trompé que corrompu. Lorsque le Roi Charles IX eut quitté Fontainebleau pour venir demeurer à Paris conformément au désir du parti Catholique, l'Evêque d'Auxerre fut admis au Conseil en considération de la faveur où il étoit auprès du Roi de Navarre, & il porta ensuite ce Prince à s'unir au Duc de Guise, & au Connétable Anne de Montmorency, plutôt qu'au Prince de Condé son frere. De là l'origine des calomnies dont les Huguenots essayérent de noircir la réputation de Philippe de Lenoncourt. En conséquence d'une Lettre qu'il écrivit aux Chanoines d'Auxerre, ils firent en 1561 le Mercredi d'après Pâques des prieres pour les besoins de l'Etat, & commencérent par une Procession solemnelle; son absence du pays l'empêcha d'y assister: On le trouve présent à la Procession faite à Paris le 14 Juin 1562, pour réparer les outrages que les Huguenots avoient commis dans l'Eglise de Saint-Medard. Prévoyant la longueur de son absence, & ne voulant pas que son Diocèse fût frustré dans des tems si périlleux, des avantages de la visite d'un Evêque, il constitua son Vicaire-Général à cet égard François Menjart Evêque de Negrepont. Ses pouvoirs sont dattés de Paris le 27 Mai 1562, jour auquel Philippe de Lenoncourt établit Gaspard Damy son Vicaire-Général pour ce qui regardoit son Prieuré de la Charité-sur-Loire, qu'il avoit eu de son oncle, en lui cédant celui de Nanteuil. Ce même Chanoine est nommé dans le procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre, comme chargé de le représenter dans l'Assemblée des trois Etats de l'Auxerrois, qui se tint pour en faire la Réduction au mois de Juin de l'an 1561.

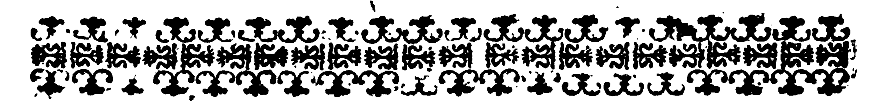
Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Ce fut au plûtard pendant l'Automne de l'année 1562 un peu avant la mort du Roi de Navarre, (*a*) que Philippe se voyant obligé de rester en Cour, quitta l'Evêché d'Auxerre. On en juge par la date des Bulles de son successeur qui sont du 10 Décembre de la même année. Il traita de cet Evêché avec le Cardinal de la Bourdaisiere qui lui donna l'Abbaye de Rebais, se retenant sur ce bénéfice une pension de mille livres. Depuis ce tems aucun monument de l'Eglise d'Auxerre ne fit mention des Lenoncourt, qui ne la gou-

(*a*) Ce Roi fut tué au siége de Rouen en Novembre 1562.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

vernérent que comme en passant. Philippe vécut encore trente ans après. Il fut Chancelier de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit, & mourut Archevêque de Reims. Il ne resta dans Auxerre de souvenir de ces deux Lenoncourt, que par le procès-verbal de la réception du second, dont il fut distribué alors un grand nombre de copies pour l'instruction de la postérité, & par la résidence qu'y fit jusqu'à la fin de ses jours, un nommé Charles Thiot soi disant parent du premier qui l'avoit attiré d'Italie, & l'avoit pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale. Les armoiries de Lenoncourt se voyent au vitrage de la grande Salle de l'Evêché d'Auxerre, & on lit au bas ce chiffre 1560.



CHAPITRE IV.

DE FILBERT (*vulgairement écrit* PHILBERT) BABOU

Dit autrement le Cardinal de la Bourdaisiere, XCV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1570.

LE Cardinal de la Bourdaisiere résida encore moins dans le Diocèse que Robert & Philippe de Lenoncourt; & l'on ne peut produire aucune preuve qu'il y ait même passé, si ce n'est peut être en allant de Paris à Rome, ou durant son séjour en France en 1566. Quelques-uns ont écrit que sa famille étoit originaire d'Italie, & que le nom de Babou fut celui que choisirent les cadets de la famille des Naldi dans le pays des Faventins. Ils prétendent qu'une de ces branches passa en France, & s'établit à Bourges ou aux environs: c'est dont d'autres doutent. Au moins selon Chaumeau un Filbert Babou Chevalier & Trésorier de France, possédoit dans le Berri vers le régne de François I la Châtellenie de Voullon, & cet Historien ajoûte qu'il étoit de Bourges. C'est ce qui fait croire que le Cardinal de même nom en étoit aussi natif ou bien des environs.

Reg. Capit. 6. Jul. 1566.

Hist. du Berry, pag. 269.

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1570.

Anselme sur les Grands Maitres d'Artillerie.

Ce Filbert Seigneur de Voullon ayant épousé en 1510 Marie Gaudin Dame de la Bourdaisiere & de Thuisseau, communiqua à ses enfans le surnom de la Bourdaisiere, & sur-tout à l'aîné nommé Jean, qui, outre plusieurs emplois considérables dont il fut honoré, fut Gouverneur & Bailly de Gien. Notre Evêque fut aussi plus communément connu sous ce nom; & l'Evêché d'Auxerre fut le dernier bénéfice qu'il posséda. Après avoir étudié à Paris sous ses plus habiles Maîtres, il avoit été fait Evêque d'Angoulême dès l'an 1532, n'étant âgé que de vingt ans. Il fut Maître des Requêtes en 1557, Doyen de Saint-Martin de Tours en 1559, Abbé du Jard proche Melun en 1560, & Cardinal du titre de S. Sixte le 4 Mars 1561. Quelques-uns ajoutent qu'il avoit été Trésorier de la Sainte Chapelle de Paris. Il fut aussi Ambassadeur ordinaire des Rois de France à Rome, & s'étant dignement acquitté de cette fonction sous Henry II & François II, le Roi Charles IX lui continua le même employ. Mais les grandes dépenses dans lesquelles sa dignité de Cardinal le jetta, engagérent le Pape Pie IV qui l'avoit élevé à la pourpre, de le transférer à un Evêché d'un revenu plus considérable que celui d'Angoulême. Cette raison est assez clairement insinuée dans la Bulle de Translation. (a) Elle fut présentée au Chapitre d'Auxerre le 18 Juin 1563 par Matthieu de Macheco Archidiacre de Passy en l'Eglise de Langres, qu'il avoit chargé de sa procuration spéciale le 28 Avril précédent. Les Chanoines, après avoir témoigné leur joie d'avoir un Cardinal pour Evêque, ne purent dissimuler son obligation indispensable de résider dans le Diocèse. On ignore quelle fut la réponse à cette remontrance: mais on nomma aussi-tôt deux Dignités & deux Chanoines pour examiner ses Bulles, & lorsqu'on eût vu les Lettres du Roi dattées de Vincennes, par lesquelles il ordonnoit au Bailly d'Auxerre ou à son Lieutenant de le faire recevoir, attendu que dans le Conseil privé on n'avoit rien trouvé à redire à ses mêmes Bulles, on mit en possession de l'Evêché l'Archidiacre de Langres, en lui faisant préter le serment ordinaire des Evêques à leur joyeux avénement. Le mois ne fut pas écoulé, qu'on reçut du Car-

(a) Il est qualifié élû Evêque d'Auxerre dans les Registres du Vatican au 16 Décembre 1560.

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1570.

dinal même un abregé des raisons qui le retenoient, & qui devoient le retenir encore long-tems éloigné de son Diocèse. Par ces Lettres il établissoit pour ses Vicaires-Généraux Matthieu de Macheco ci-dessus nommé, & Gaspard Damy déja Official accoutumé à exercer la même fonction sous les deux derniers Evêques. Elles avoient été expédiées à Rome le 10 Mai, en présence de Nicolas Breton Doyen de Noyon Secretaire du Cardinal de Lorraine, & de Pierre Barat Clerc du Diocèse de Langres Chanoine d'Auxerre. Un défaut qui y fut remarqué, obligea l'Evêque à en renvoyer d'autres au mois d'Avril suivant. Pendant cet intervalle, l'Archidiacre de Langres qu'on nommoit plus communément à Auxerre du nom de Passy ou Pacy son Archidiaconné, devint Chanoine de notre Eglise, & prit possession de sa prébende le 20 Septembre. Comme il étoit aussi Chanoine de Notre-Dame de Paris, il y fit sa résidence la plus ordinaire, & excepté quelques provisions de bénéfices qu'il y expédia pour le Diocèse d'Auxerre, il n'exerça guéres son Grand-Vicariat qu'à l'égard du temporel de l'Evêque. Ce fut par sa médiation que le Cardinal se voyant pressé de payer sa cotte de deniers de subvention accordés à Charles IX, vendit & aliéna le 12 Décembre en vertu d'une Bulle du Pape pour la somme de seize cens livres l'Hôtel Episcopal d'Auxerre situé à Paris, proche la porte de Saint-Michel à Guillaume Manault Conseiller au Châtelet. Il se démit depuis de sa prébende d'Auxerre, en faveur de Palamedes Foudriat Clerc Auxerrois étudiant à Paris en 1565, qui mourut Abbé de Chalivoy en 1626. L'autre Vicaire-Général résident à Auxerre, donna aussi quelques soins au temporel. Il défendit aux fourniers de Varzy, principale Terre de l'Evêché, de couper dans la forêt d'autres bois que ceux qui leur seroient marqués par les Officiers de l'Evêque. Il y eut en 1565 un acte de foi & hommage rendu pour la Baronnie de Donzy, à la tour de ce Chef-lieu nommée la tour d'Isoar, par Filbert de Mazengarbe & Etienne Coulon au nom de Louis de Gonzagues Duc de Nevers: & deux ans après, un autre hommage fut aussi rendu à Auxerre au nom du même Duc de Nevers pour la Châtellenie de Beauche. On présume que Gaspard Damy les reçut suivant son pouvoir général: Agissant conséquemment, il assembla en Dé-

Nova Gall. Christ.

Tabul. Com. Nivern.

Reg. Cap. 13. Dec.

cembre 1565 le Clergé de la ville pour traiter des affaires excitées au sujet de la Religion, & qui commençoient à devenir sérieuses. Et comme d'un autre côté il avoit les intérêts du Chapitre à conserver, parce qu'il étoit du corps, il témoigna à ses confreres assemblés le premier jour de Mars suivant, que quoiqu'il fût Official de l'Evêque, il ne vouloit faire aucun exercice de sa jurisdiction sur les Ecclésiastiques & autres sujets de la jurisdiction Capitulaire; ce qu'il déclaroit sans cependant préjudicier à celle de l'Evêque. Au commencement de la même année, dix jours après Pâques (car on ne s'étoit pas encore conformé dans Auxerre au nouvel Edit de Charles IX, qui ordonnoit de commencer l'année au premier Janvier) les Chanoines de la Cathédrale voyant que la misére du tems augmentoit de jour en jour avec les guerres civiles, concerterent d'écrire au Prélat pour lui représenter qu'il seroit expédient de supprimer quelques prébendes de l'Eglise, & en même-tems pour lui remontrer respectueusement, que sa présence devenoit nécessaire, afin de pourvoir aux besoins de la Religion. Le Prélat ne se hâta pas beaucoup de répondre: ce qui obligea le Doyen d'inviter l'Evêque de Nevers, & de l'amener à Auxerre pour quelques affaires pressantes. On attendoit le Roi qui devoit passer par Auxerre deux mois après. Le Palais Episcopal fut tenu prêt pour l'y recevoir le 18 Avril. J'ai rapporté ailleurs les circonstances de ce passage, à la réserve de celle qui regarde les prébendes de la Cathédrale, auxquelles nos Rois peuvent nommer à la premiere vacance après leur entrée dans la Ville Episcopale. Jean Henault Aumonier du Duc de Guise obtint le brevet du Roi, pour la prébende de la Cathédrale d'Auxerre. Le Roi & le Duc d'Aumale écrivirent même en sa faveur au mois de Septembre 1567, & en conséquence de ces Lettres, le Chapitre intervint à la sommation qui fut faite à Gaspard Damy Vicaire-Général d'y satisfaire. Le Cardinal de la Bourdaisiere n'envoya sa réponse aux instances qu'on lui faisoit de venir résider, que bien avant dans l'année 1566. Matthieu Macheco son Vicaire-Général forain apporta le 4 Novembre en plein Chapitre des Lettres du Roi qui servoient d'excuse à cet Evêque. C'est pourquoi on prit la résolution de n'en plus parler. L'année 1567 ne fut point revolue, qu'on

[redacted]

Depuis l'an 1563 jusqu'en 1570.

Reg. Capit. 1. Martii 1565.

Reg. Capit. 2. Mai 1565.

Reg. Capit. 15. Feb. 1565.

Hist. de la Prise d'Auxerre pag. 105.

Reg. Capit. 22. Sept. 1567.

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1570.

s'apperçut que les Chanoines avoient eu grande raison de l'inviter de se rendre au pays. Peut-être que sa présence eût intimidé le parti Huguenot, qui alloit toujours eu augmentant. Mais enfin le service du Roi l'emporta sur celui du Diocèse; ainsi la Ville devint en proye pendant son absence, depuis le 27 Septembre 1567 jusqu'au mois de Mars suivant. Le dégat fut si grand dans les Maisons Canoniales, qu'on fut obligé de demander à ce Prélat & à ses Vicaires-Généraux la permission de loger dans le Palais Episcopal, en attendant qu'elles fussent retablies. Le Sieur de Passy principal Grand-Vicaire, fut aussi prié de l'engager à contribuer aux réparations de l'Eglise, qui venoit d'être pillée & ruinée entiérement. Mais l'antiquité n'a transmis jusqu'à nous aucun monument de sa libéralité; & l'on ne voit en toute l'Eglise ses armoiries, que dans un petit vitrage de la Chapelle, où les Evêques s'habillent lorsqu'ils officient; encore fut-ce Gaspard Damy son Vicaire-Général qui les y fit mettre après l'avoir reparée en 1568, & l'avoir ornée du tableau qu'on y voit encore.

Reg. Cap. 22. & 25. April. 1568.

Environ deux ans après l'on apprit sa mort, & elle fut rendue publique en Chapitre le 20 Février 1570. Il étoit mort subitement à Rome le 26 du mois précédent, âgé de 57 ans, dont il en avoit passé sept avec le titre d'Evêque d'Auxerre, que ses neveux héritiers oubliérent dans l'épitaphe qu'ils lui firent redresser dans l'Eglise de Saint-Louis au bout de la nef, vis-à-vis le portail. En voici la teneur:

D. O. M.

Philiberto Nardio Burdesio, S. R. E. Cardinali, trium Galliæ Regum Henrici II Francisci II Caroli IX apud Paulum IV & Pium IV Pontifices maximos legatione perpetuâ egregiè functo, Mariâ Godina Mater, Philibertus & Fabricius nepotes posuere. Vixit annos LVII. Obiit VII Cal. Februarii anno Domini M. D. LXX.

Il paroît que pendant qu'il fut Evêque d'Auxerre, il vint au moins une fois de Rome à Paris: il y étoit en 1566 le 7 Juin, jour auquel il conféra un Canonicat d'Auxerre à Jean des Roches Clerc du Diocèse de Tours, qui avoit été son Secretaire

Secretaire à Rome. Elles sont dattées de l'Abbaye de Saint-Victor : On trouve encore l'Evêque d'Auxerre présent à Paris avec d'autres Prélats en l'année 1568, sçavoir à la clôture de l'Edit de Saint-Maur des Fossés du mois de Septembre, qui défend l'exercice de toute autre Religion que la Catholique, & à une Procession du 2 Juillet 1569 contre les Huguenots. Mais vrai-semblablement il s'agit de Philippe de Lenoncourt ancien Evêque d'Auxerre. C'étoit son dernier titre Episcopal ; il n'en avoit point eu d'autre depuis. Philippe de Lenoncourt conserva ce nom d'autant plus aisément que le véritable titulaire de l'Evêché d'Auxerre étoit appellé Cardinal de la Bourdaisiere. Ce Cardinal laissa en mourant l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean vacante, qui fut en conférée a son prédécesseur dans l'Evêché d'Auxerre. On voit quelques ouvrages dédiés à M. de la Bourdaisiere, lorsqu'il étoit Evêque d'Angoulême, comme les axiomes de droit de Jean Gillot en 1538, & la Poësie peinte de Barthelemi Lanneau natif de Bourges en 1552. L'Historien des Jesuites parle de l'Evêque d'Auxerre à l'an 1565. Ce Prélat dit-il n'aimoit point les Jesuites : mais la démarche que fit la Société en 1565, d'envoyer Antoine Possevin vers le Roi Charles IX, qui étoit à Bayonne, produisit de très bons effets. Ce célébre & sçavant Jesuite s'y comporta de telle maniére, qu'il concilia à tout l'Ordre l'amitié de l'Evêque d'Auxerre. Le Lecteur appliquera ce trait auquel des deux Prélats il jugera à propos, à Lenoncourt ou à la Bourdaisiere : Mais suivant ce que j'ai avancé ci-dessus, je croirois plutôt que c'est de Philippe de Lenoncourt ancien Evêque d'Auxerre, que cet Historien à voulu parler, parce qu'il étoit Conseiller d'Etat, & que vrai-semblablement il suivoit la Cour. Il ne paroît pas, que le Cardinal de la Bourdaisiere eut conféré beaucoup de prébendes d'Auxerre à ses parens : & je trouve seulement Jean Alfonse Naldi Clerc Parisien reçu le 2 Juin 1568 à la prébende de Germain Fauchot. Il n'y a jamais eu de vestige qu'il eut ordonné un Anniversaire à Auxerre ; ce qui peut provenir de ce qu'il n'eut point le loisir de faire un testament : Mais le Chapitre qui connoissoit les obligations de ce Prélat, poursuivit ses héritiers, & obtint en vertu d'un Arrêt du Parlement, une somme considérable de Madame de la Bourdaisiere.

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1570.

Reg. Parlamenti.

Il laissa aussi en mourant un batard qui reclama sa succession : sur quoi procès à Rome.

Rouvier *in Reomaüs.*

Part. 3. Lib. 2. n. 84.

Reg. Cap. 31. Januar. 1576. & 4. Junii. 1575.

CHAPITRE V.

DE JACQUES AMYOT,

XCVI. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

LA vacance du siége Episcopal d'Auxerre qui commença le 20 Février 1570, & qui dura un peu plus d'un an ne changea presque rien. Le Chapitre continua les pouvoirs de Vicaire-Général à Gaspard Damy, qui l'avoit déja été sous trois Evêques d'Auxerre consécutivement, sauf les protestations que le Doyen & l'Archidiacre firent pour la conservation de leurs droits. La seule innovation à laquelle cette vacance donna occasion, est, que le Chapitre qui avoit toujours nommé & conféré en corps les bénéfices pendant les vacances du siége, statua le 10 Février 1571 que chaque Chanoine nommeroit ou présenteroit à son tour par semaine en commençant par le Doyen, jusqu'a ce que le siége Episcopal fut rempli, & qu'à la vacance suivante on reprendroit le tour où l'on en seroit resté. Mais cette conclusion ne put avoir lieu cette fois là, puisque dès le commencement du mois de Mars Jacques Amyot successeur du Cardinal de la Bourdaisiere prit possession de l'Evêché par procureur.

Reg. Cap. 1570. 20. Febr.

Plusieurs Historiens ont écrit certaines particularités de la vie de Jacques Amyot sur des oui-dire, & sans avoir devant les yeux des mémoires fidéles. Tels sont Varillas, Brantôme, Saint-Real, & même Monsieur de Thou. Comme ils ont été déja refutez par un critique célebre, (*a*) on trouvera bon que je me dispense de rapporter les circonstances qu'ils ont marquées de sa jeunesse, sans cependant passer sous silence ce que j'ai appris par les écrits de ceux qui ont souvent parlé à ses amis les plus intimes, & auxquels il ne cachoit rien, quand l'occasion se présentoit de dévoiler ses plus grands secrets. On ne peut mieux être informé des commencemens de sa vie, que par le mémoire qu'il en-

(*a*) Bayle dans son dictionnaire.

dressa lui-même, & qu'il confia à Renaud Martin l'un de ses commensaux pour l'achever après sa mort. Là-dessus Rouillard a rédigé ce qu'il en dit dans son Histoire de Melun, & en cela il aura toujours la préférence parmi les critiques. Ce mémoire ayant été inséré à la fin du livre manuscrit de la Cathédrale d'Auxerre, qu'on appelle *Gesta Pontificum* a été rendu public par le Pere Labbe Jesuite, au bout de cette collection sur les Evêques d'Auxerre. C'est ce que Bayle paroît avoir ignoré, lorsqu'il a remarqué que cette vie Latine n'a pas été imprimée. Jacques Amyot y dit de lui-même qu'il étoit né à Melun le 30 Octobre 1513 de parens plus avantagés du côté de la vertu que de celui de la fortune. Il ne déclare point la profession dont étoit son pere Nicolas Amyot : mais ses commensaux le tenoient pour le fils d'un petit marchand de mercerie : ce qui s'accorde avec Rouillard qui dit que ce marchand vendoit des bourses & & des aiguillettes. Lorsqu'il eut appris les premiers rudimens à Melun, il alla à Paris où il continua ses études de Grammaire, servant de domestique à quelques écoliers d'un Collége qu'il n'a jamais nommé : sa mere Marguerite d'Amours ou des Amours, avoit soin de lui envoyer exactement chaque semaine un pain par les bateliers de Melun. L'avidité d'apprendre le poursuivant jusques dans la nuit, il avoit recours à la lumiére que pouvoient fournir quelques charbons embrasés, & il s'en servoit au lieu de chandelle ou d'huile, tant étoit grande alors son indigence. Avec ces foibles secours pour les premiers commencemens, il ne laissa pas d'atteindre les classes supérieures. Il apprit la langue grecque au Collége du Cardinal-le Moine, sous Jean Evagre Remois, qui tenoit une classe exprès pour cette langue. Il étudia la poësie sous Jacques Tusan Professeur Royal, l'éloquence & la Philosophie sous Pierre Danès, (a) & les Mathématiques sous Oronce Finée, tous trois Professeurs Royaux établis nouvellement par François premier. S'étant fait passer Maître-ès-arts à dix neuf ans, (b) il alla à Bourges pour y étudier le Droit civil avec un jeune

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

(a) Ce P. Danès lui fit apprendre quelques Oraisons de Ciceron.

(b) Il y avoit déja eu un Pierre Amyot Maître-ès-arts, qui assista pour l'Université de Paris au Concile de Constance, & qui dans la délibération que fit la Nation de France sur les Annates opina contre. *Thes. anecdot. T. 2. pag. 1556.*

homme qui fut depuis célébre Avocat en Parlement. (a) Y'étant arrivé, Jacques Collin Lecteur Ordinaire du Roi, & Abbé S. de Ambroise le fit Précepteur de ses neveux, & l'engagea à accepter une chaire de Professeur des langues latine & grecque dans l'Université de Bourges, qu'il lui obtint par le moyen de Marguerite sœur unique du Roi de Navarre Duchesse de Berry. Après avoir eu soin pendant quelque tems des neveux de l'Abbé de Saint-Ambroise, Monsieur de Morvilliers Lieutenant-Général au Bailliage de cette ville, étant informé de son mérite, le donna à M. Bochetel Seigneur de Sacy Secretaire du Roi, qui étoit son beaufrere, pour veiller sur les études & sur l'éducation de ses enfans. Pendant les dix à douze années qu'il fut Professeur & Précepteur à Bourges, il commença à traduire quelques ouvrages Grecs en langue françoise, & il avoüa depuis à ses amis, que ce tems-là avoit été le meilleur & le plus tranquille de toute sa vie. Il travailla dabord à la traduction de l'Histoire de Theagene & Chariclée, & se mit ensuite à traduire quelques vies des Hommes Illustres de Plutarque. Cette derniére traduction dédiée à François premier, fit tellement connoître la pénétration d'Amyot dans la langue grecque, que le Prince lui ordonna de continuer le reste de l'ouvrage, & lui donna pour récompense l'Abbaye de Bellozane, qui venoit de vacquer par la mort de Vatable. Ce fut le dernier bénéfice Consistorial auquel ce Roi nomma.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Amyot ne croyant pas devoir attendre une plus grande fortune en France, prit le parti d'aller en Italie pour perfectionner sa traduction de Plutarque par le moyen des manuscrits, & par les conférences avec les sçavans de ce pays-là. C'étoit vers l'an 1546. Monsieur de Morvilliers de Bourges Ambassadeur à Venise, le ména avec lui en Italie, où il fit toutes les recherches nécessaires. Un peu après le retour de cet Ambassadeur, Amyot fut chargé par Odes de Selve son successeur dans l'Ambassade, & par le Cardinal de Tournon alors résident à Rome, de présenter au Concile assemblé de nouveau à Trente le 1 Septembre 1551, les Lettres du Roi Henry second avec ses protestations; il s'a-

(a) Il est faux qu'Amyot se fit Religieux dans l'Abbaye de S. Ambroise, comme quelque-uns l'ont avancé, entr'autres le Sieur Bullart, en ses Illustres Historiens.

quitta d'une commission si difficile avec toute la satisfaction possible, ainsi qu'on peut voir par la Lettre qu'il écrivit le 8. du même mois à M. de Morvilliers. (*a*) Le desir ardent de se perfectionner dans les Auteurs Grecs par la connoissance des manuscrits, lui inspira d'aller de Venise à Rome. Jean le Doux Evêque de Mirepoix l'y retint près de deux ans. Le Cardinal de Tournon convaincu de l'habilité d'Amyot dans toutes les affaires, & même celles qui regardoient la Couronne, voulut l'avoir pour compagnon de voyage à son retour de Rome, avec Denis Lambin qui fut depuis Professeur Royal de langue Grecque à Paris. Ce Cardinal arrivé à la Cour, apprit que le Roi souhaitoit un Précepteur pour les Ducs d'Orleans & d'Anjou. Il présenta Amyot à Henry II, qui lui donna cette charge dont il joüit le reste de son régne & sous celui de François II. (*b*) Pendant qu'il fut Précepteur des Princes, il acheva sa traduction des Hommes Illustres de Plutarque, & la dédia à Henry II. Ensuite il entreprit celle des œuvres morales du même auteur qu'il acheva sous le régne de Charles IX à qui il la dédia. Ce Prince auparavant connu sous le nom de Duc d'Orleans, étant parvenu à la Couronne l'an 1560, se souvint de son Précepteur, & dès le lendemain de son avénement 6 Décembre, il le fit son grand Aumonier, son Conseiller d'Etat, & conservateur de l'Université de Paris. Il lui donna encore depuis l'Abbaye de Roches au Diocèse d'Auxerre & celle de S. Corneille de Compiegne. Le jeune Roi l'appelloit son Maître, lorsqu'il vouloit lui parler familiérement, mais il lui fit aussi quelquefois des reproches, par exemple sur sa trop grande frugalité, en ce que pouvant faire bonne chere, il se contentoit souvent de manger des langues de bœuf. Trois ou quatre ans après il fut Doyen de la Cathédrale d'Orleans, sans qu'on sçache de quelle maniére, sinon qu'on croit que l'Evêque Jean de Morvilliers y contribua. L'Evêché d'Auxerre étant venu à vaquer par la mort du Cardinal de la Bourdaisiere arrivée en Cour de Rome, le Pape Pie V pourvut à tous les bénéfices de ce Cardinal *pleno jure*

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

De Thou *in vita sua.*

Vie latine de Charles IX. Ms. de Dupuy cotté 81.

(*a*) Elle est dans les mémoires d'Alphonse Vargas publiez en 1700, & dans d'autres imprimés plus anciennement.

(*b*) J'ay vu les versions qu'Amyot faisoit faire par Charles Duc d'Orleans de l'Oraison de Ciceron *pro Marco Marcello* écrites de la main de ce Prince, qui régna depuis sous le nom de Charles IX.

& nomma à l'Evêché d'Auxerre un particulier dont le nom n'est point venu à notre connoissance : Ce qui causa une grande dispute entre le Roi & le Pape. Cette circonstance quoique combattue par l'historiographe Renaud Martin se trouve alléguée dans des écritures du Chapitre d'Auxerre de l'an 1592, où il est marqué que les Chanoines avoient été fort sollicités par celui qui avoit des Provisions du Pape, de le recevoir, & de lui délivrer les revenus échus pendant la vacance, & qu'ils n'en voulurent rien faire. Le Pape obligé de condescendre aux volontés du Roi, & informé d'ailleurs des qualités extraordinaires d'Amyot, le nomma à cet Evêché, & Henry III qui désiroit ardemment l'avancement de son Maître (c'est le nom qu'il lui donnoit toujours) sçut bon gré au Saint Pere d'avoir confirmé son choix. Amyot ayant accepté, & s'étant fait sacrer à Paris, envoya sa procuration à Laurent Petitfou Archidiacre d'Auxerre. Celui-ci la présenta avec les Bulles le 3 Mars 1571 & prit possession. Le même jour François de la Barre fut reconnu Vicaire-Général, & Jean Amyot Auditeur des comptes promit par écrit sur le Registre au nom du nouvel Evêque son frere, une Chapelle d'ornemens. La disette où se trouvoit l'Eglise d'Auxerre par sa spoliation totale arrivée trois ans auparavant, aussi-bien que les difficultés qu'on venoit d'essuyer auprès des héritiers du Cardinal de la Bourdaisiere, engagérent les Chanoines à user de cette précaution inoüie jusqu'alors. Dans l'année même, il obtint du Roi la permission de quitter la Cour & de venir à Auxerre. Il s'arrêta à Sens le 24 Mai jour de l'Ascension, & y prêta le serment ordinaire de soumission & d'obéissance, qu'il signa sur le grand autel en présence du Cardinal de Pellevé Archevêque, & fit le présent accoutumé d'une chappe au Trésor de la Métropolitaine. Il avoit fait adjourner au Mardi 29 Mai les quatre Vassaux ordinaires, pour le porter depuis l'Eglise de Saint-Germain jusqu'à la Cathédrale. Les trois derniers ne firent aucune difficulté, & pourvurent à cette fonction : Mais Jean Girard Avocat du Roi au Bailliage d'Auxerre chargé de la procuration de Charles IX, représenta qu'il ne convenoit pas que ce Prince fût sujet à cette soumission, & soutint (quoique faussement) que cela ne s'étoit aucunement pratiqué depuis que les Rois avoient

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

V. Preuves 1592.

Ex Ms. Senon.

succédé aux Comtes d'Auxerre dans la propriété du Comté. Le nouvel Evêque à qui ces représentations furent réitérées dans l'Eglise de Saint-Germain, allégua plusieurs passages & histoires propres à faire connoître que ce n'étoit pas à sa personne privée, ni aux Evêques même en particulier, que cet honneur étoit rendu, mais à Dieu. Se contentant cependant de la soumission que firent jusqu'au bout de l'Eglise de Saint-Germain René de Pernay Seigneur de la Bertauche & son fils, pour le Duc de Nevers en tant que Baron de Donzy & de Saint-Verain, & de celle de Guillaume de la Bussiere Seigneur de la Bruere, pour le Baron de Toucy, il déclara qu'il ne vouloit pas se servir de son droit, & qu'il feroit le reste du chemin à pied sans préjudicier à ses successeurs, comme en effet il le fit de l'Eglise de Saint-Germain à la Cathédrale, précédé par le Clergé Séculier & Régulier, accompagné des quatre personnes qui représentoient les quatre Barons: & la chaise où il auroit dû être porté, fut soutenue élevée proche de lui durant tout le chemin par quatre Bourgeois de la ville au nom des mêmes Barons: ce qui revenoit assez au cérémonial pratiqué à l'entrée de Philippe de Lenoncourt onze ans auparavant.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Jacques Amyot étoit âgé cinquante huit ans, lorsqu'il prit possession de l'Evêché d'Auxerre: il avoüa lui-même en arrivant, qu'il n'étoit ni Théologien, ni Prédicateur, n'ayant presque étudié que des auteurs profanes. Il commença à se faire une occupation journaliére de la lecture de l'Ecriture Sainte, des Saints Peres Grecs & Latins. En attendant qu'il fût en état de prêcher devant son peuple, il chargea de cette fonction Pierre Viel Docteur en Théologie qu'il avoit amené avec lui, & qui prêcha en effet en sa présence plusieurs sermons dans la Cathédrale. Ce Théologien eut aussi avec lui de fréquentes conférences sur les endroits les plus remarquables de l'Ecriture Sainte, touchant les points dogmatiques controversez, & sur les questions de l'Ecole. Lorsqu'Amyot eut commencé à lire la Somme de S. Thomas, il s'y appliqua de telle maniére, qu'il la posséda presqu'en entier. On lui persuada de se hazarder de parler en public; & quoiqu'il se défiât beaucoup de ses forces, & que la foiblesse de sa voix ne lui inspirât

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

pas beaucoup de courage, il prêcha d'abord les jours solemnels, mais dans un style si clair & si châtié & en même-tems si enrichi de sentences, que les sçavans sortoient de la prédication bien plus éclairez qu'il n'y étoient arrivés, & les ignorans n'en revenoient point sans être instruits de leurs devoirs, & rendus meilleurs qu'auparavant. Des commencemens si heureux l'encouragérent à prêcher plus souvent, il ne laissa passer aucune des grandes Fêtes sans officier & prêcher, tant qu'il résida à Auxerre. On prétend qu'il se tenoit en chaire d'une maniére singuliére. Ayant fait faire à neuf la chaire de bois que l'on voit encore, en place de celle que les Huguenots avoient brulée, il vouloit qu'on en tournât l'ouverture du côté de l'auditoire, & s'y tenoit assis dans un fauteüil. Quoiqu'il débitât ses sermons en françois, il les composoit cependant en latin, & l'on en a conservé long-tems les minutes.

Voici le régime de vie qu'il observa pour devenir Théologien & Prédicateur depuis son avénement à l'Episcopat. Levé à cinq heures du matin en toutes saisons, il recitoit son office de la nuit, puis il se tenoit enfermé dans son cabinet jusqu'à l'heure de la Grand'-Messe, étudiant les livres dont j'ai parlé. Après la Grand'-Messe, il retenoit le Célébrant, & quelques Dignités ou Chanoines à dîner. Pendant le repas on ne s'entretenoit que de matiéres de littérature ou de choses honnêtes; ensorte que sa table pouvoit passer pour une véritable école de pieté ou de science, d'où l'on ne se retiroit point sans être devenu plus sçavant ou plus pieux. La conversation après le repas duroit l'éspace d'une heure: il retournoit ensuite à sa Bibliothéque, & continuoit jusqu'au soir les études commencées le matin. C'est ainsi qu'il s'arrangeoit les jours ordinaires, excepté que l'Avent & le Carême il célébroit la Messe en particulier avant que d'aller à la Grand'-Messe des Chanoines. Les Dimanches & Fêtes, il assistoit aux premiéres & secondes Vêpres & à Matines, & disoit aussi une Messe basse. Les jours de Grandes Fêtes auxquels il devoit prêcher vers l'heure du midi, il remettoit au soir le repas ordinaire des Officiers du chœur. Lorsqu'il alloit par la ville, il étoit habillé en Grand-Aumonier, dit son Historien. Dans son Palais Episcopal, il se tenoit vêtu en Evêque. A l'Eglise, si c'étoit l'Eté, il étoit en rochet

rochet & surplis, bonnet carré & aumusse : en Hyver il étoit comme les Chanoines, excepté que sur l'habit long il ne portoit point l'aumusse ronde, c'est-à-dire, le petit capuchon. Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

On peut se ressouvenir ici de la description que j'ai faite ailleurs de la triste situation où se trouvoit l'Eglise d'Auxerre, lorsque le Cardinal de la Bourdaisiere fut remplacé par Jacques Amyot. Tout ce que les Chanoines avoient pu faire durant les années 1568, 1569 & 1570, se réduisoit au plus nécessaire. L'Eglise ayant besoin d'être benite de nouveau à cause des profanations horribles que les Huguenots y avoient commises, le nouveau Prélat commença par là aussi-tôt après son arrivée, & il en fit la bénédiction le Vendredi 22 Juin 1571. Le 27 du même mois il rebénit celle des Cordeliers, dans laquelle avoit été le prêche des Calvinistes. De là il se transporta à Varzy, ville principale de son temporel : il y étoit le 3 Juillet suivant les Lettres d'Institution d'Official qu'il y fit expédier. En venant se faire recevoir à Auxerre, il avoit apporté pour la Cathédrale des ornemens de drap d'or, où le Chapitre ne trouva à redire que dans le nombre des chappes, parce qu'il n'y en avoit point pour ceux qui chantent les Répons, & que les nappes d'autel y manquoient : ce que les Chanoines disoient avoir coutume d'être donné. Le Prélat y suppléa depuis par le moyen d'un autre ornement de soye de couleur blanche qu'il fit donner par le Sieur du Halde, dont il n'avoit point voulu prendre les profits du quint denier, pour l'acquisition de la terre de Beauche. Après avoir un peu garni la Sacristie, il n'épargna rien pour rendre au choeur son ancien lustre, il fit refaire à neuf en 1573 les chaires des Chanoines tant basses que hautes : Le Thrône Episcopal qu'on voit aujourd'hui à gauche, est aussi de son temps ; il l'avoit fait mettre à droite, & dans la place même où étoit l'ancienne chaire de pierre que les Huguenots n'avoient point gaté, à cause de la simplicité dont elle étoit. Il donna les sept colomnes de cuivre qui accompagnent le grand autel : celle du milieu finit en crosse & soutient la suspense du Saint Sacrement. La table de marbre dont-il fit refaire l'Autel, est une ancienne tombe qui provenoit de la sépulture de quelque personne considérable : On a prétendu que c'étoit elle qui couvroit le tombeau du saint Evêque Bernard de Sully inhumé

Ex actis Capit. Autiss. pro Capit. Bellov. 1620. sig. Huot.

Hist. de la prise d'Auxerre.

Mémoire de 1592. contre lui.

Ibid.

Ex in Scriptione ad introit Chori.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

au milieu du chœur. Il fit la consécration de ce nouvel autel le 15 Juillet 1576 quelques tems après avoir reçu de Rome un os du bras de S. Saturnin célébre Martyr de la même ville, que le Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens avoit tiré de son titre de Saint-Jean & Saint-Paul ; relique très averée. La donation du Cardinal est dattée de Rome le 2 Janvier 1576. Ce fut aussi aux dépens du nouvel Evêque que le Sanctuaire fut fermé de murs ; les grillages de fer qui le fermoient auparavant, avoient été rompus ou emportés. En même-tems que les ouvrages dont je viens de parler se firent en bois, en cuivre, en pierre, l'Evêque Amyot songea à la construction d'un nouveau jeu d'orgues qu'il avoit dessein de placer au coin du chœur. Il fit venir pour la confection des tuyaux le Frere Hilaire Religieux de Notre-Dame en l'Isle à Troyes, de l'ordre du Val des Ecoliers, qui passoit pour très expérimenté. Le bas des vitrages du tour du chœur qui avoit été cassé par les Calvinistes, fut refait à ses dépens en meilleure partie l'an 1573. On y voit ses armoiries dans le fond, aussi-bien que celles du Chapitre & du Doyen François de la Barre. Il en eut fait autant à celles de la nef, si le Maître de Fabrique de l'Eglise se fût un peu prété à cette bonne œuvre. Comme on ne voyoit pas bien clair sur le grand autel à cause de l'épaisseur des vitrages des bas côtés, il fit ôter une verriére entiére du côté droit placée sur la porte qui conduit au Chapitre, & y fit substituer du verre blanc avec une simple image de S. Jacques son patron. Voulant qu'on se ressentit aussi de ses libéralités en argenterie, il donna en 1583 deux chandeliers d'argent, & un bénitier de même matiére. Sa vie latine ajoûte qu'il y joignit deux encensoirs avec leurs navettes pareillement d'argent. Les Breviaires & autres livres redigés à l'usage du Diocèse d'Auxerre, n'avoient jusqu'alors été imprimés qu'en lettres gothiques. Il conçut en 1578 le dessein de faire réimprimer en lettres Romaines les Breviaires, Missel, Manuel & Pseautiers, & l'on nomma quatre Chanoines pour revoir ce qu'il y auroit à corriger. Mais de tous ces projets celui du Breviaire fut seul exécuté. L'impression s'en fit à Sens en 1580 : l'ouvrage ne fut point revu d'une maniére qui répondît à la réputation d'un si grand Prélat ; la distribution des lectures paroît un peu mieux ordonnée, que dans les éditions précédentes ; mais la poësie

V. Preuves, 1576.

Reg. Capit. 19. 8bre. 1583.

Reg. Capit. 7. Julii. 157[illegible]

eft auſſi pitoyable qu'auparavant. La déférence que l'on eut pour l'étymologie qu'il attribuoit au nom latin d'Auxerre, fit qu'on laiſſa imprimer par tout *Antiſſiodorum* au lieu d'*Autiſſiodorum*, perſonne n'oſant alors contredire. Il avoit déja deſtiné une préface latine pour le Miſſel, au cas qu'il eût été réimprimé (*a*) : mais l'ouvrage ne fut point mis en état de paroître. Les Conférences que l'on eut avec ce Prélat à l'occaſion du Breviaire, procurérent au Chapitre une décharge d'Office. Juſqu'alors on n'avoit célébré de Vigiles des Morts qu'à neuf leçons & neuf Répons, mais auſſi les chantoit-on très-mal, ſur-tout depuis quelques années. Le Prélat conſentit qu'on réduiſit chacune de ces Vigiles à un ſeul Nocturne, à condition qu'on en chanteroit les Antiennes & les Répons ſans précipitation ni confuſion ſelon le chant Gregorien, & non pas ſyllabiquement comme on s'étoit aviſé de faire en quelques Egliſes. Le Chapitre avoit auſſi ôté long-tems auparavant par déférence pour l'Evêque certains uſages qui pouvoient lui déplaire. Chaque Chanoine à ſon tour devoit faire l'Office de Chantre au chœur le jour de Noël & de Saint-Etienne, revêtu d'une dalmatique la mitre en tête & la croſſe en main : On ſtatua le 22 Décembre 1572, que dans la ſuite celui qui feroit cet Office de Chantre, n'auroit ni mitre, ni dalmatique, & qu'il porteroit un bâton Cantoral. (*b*) Il étoit reſté juſqu'à ſon tems un veſtige de la vie commune parmi les Chanoines d'Auxerre. Tous les jours de jeûne du Carême ils entendoient une lecture de piété en Chapitre avant Complies, & pendant cette lecture on buvoit quelques coups de vin tiré de la cave commune du Chapitre. Cela pouvoit s'appeller véritablement *Collation*. Au ſortir de là on rentroit à l'Egliſe en recitant le *Miſerere*, & autres ſuffrages pour les Morts (*c*) : après quoi on chantoit Complies. Sur ce que le

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Reg. Cap. 18. *Maii* 1580.

V. Les fragments de Rits tirez d'un Ms du xiij ſiécle au Suppl. des preuves.

(*a*) Cette Préface ou Lettre Paſtorale que je poſſédois écrite de ſa main, a été perdue avec beaucoup d'autres papiers mêlez parmi ceux que j'avois prêté au P. le Brun de l'Oratoire mort à Paris en 1729.

(*b*) On croit que la vieille croſſe de cuivre, dont le haut eſt conſervé dans le Tréſor, a ſervi à cet uſage.

(*c*) Comme perſonne n'a pu trouver l'origine de ce *Miſerere*, je croirois que c'eſt un reſte des anciennes prieres qui ſe faiſoient uniquement le Carême à Auxerre, pour le Chanoine dernier mort dans le cours de l'année précédente. La vie de l'Evêque Robert m'a fourni cette penſée. Comme nous ſommes dans un tems où l'on fait main-baſſe ſur tout ce qui ne paroît pas de l'office Canonial, on peut craindre de

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

petit rafraichissement pris en cette occasion, ne fut pas regardé par certains Chanoines, comme suffisant pour finir la journée, & que quelques-uns y suppléoient de nouveau, on abrogea la coutume d'aller boire un coup en Chapitre, & en même-tems celle d'y aller entendre une lecture d'Homelie, ou d'autres matiéres pieuses. Cette usage fut supprimé le 28 Novembre 1586: & l'on croit que les commensaux & les amis de l'Evêque influérent le plus dans ce changement. Il y avoit dès lors des gens qui combattoient mal à propos des choses dont ils ne sçavoient pas l'origine; & il falloit contenter ceux qui trouvoient les Complies trop bien placées au coucher du soleil. Certains auteurs mal instruits ont parlé du procès des Chanoines d'Auxerre touchant les bords du camail, comme s'il avoit été commencé sous ce Prélat, & qu'il y eut pris quelque part: Il est vrai que le nom d'Amyot fut célébre dans ce triste procès; mais ces auteurs auroient dû sçavoir qu'il n'est pas question de l'Evêque mort cinquante ans auparavant: Edme Amyot Doyen de la Cathédrale fut auteur de ces troubles vers l'an 1642.

Le Diction. Univ. de la France. Pouillé de Beaunier. Piganiol de la Force.

Quoique l'Evêque Amyot prêchât, il ne laissa pas d'attirer dans son Diocèse de sçavans personnages qui pussent remplir dignement la chaire de la Cathédrale. Après la mort de Jacques de la Halle célébre Docteur Chanoine Théologal & Pénitencier arrivée en 1575, voyant la foible santé de son successeur, il retint à Auxerre un de ses compatriotes appellé Denis Perronnet. C'étoit un Docteur qui avoit fait profession chez les Carmes, mais qui étoit sorti de cet Ordre avec permission du Pape Pie V. Il fut en effet reçu à la prébende Théologale & à la Pénitencerie le 6 Septembre 1577, en produisant un certificat d'Arnaud Evêque de Bazas touchant la canonicité de sa sortie. Apeine avoit-il commencé son stage rigoureux qu'on lui permit d'accompagner l'Evêque dans la visite du Diocèse, afin d'y annoncer la parole de Dieu. On peut se convaincre par le grand nombre de sermons imprimés de ce Théologien, avec quelle assiduité il s'acquitta du devoir de la prédication. Ce Pénitencier obtint du Prélat l'année suivante une confirmation

voir supprimer cela au premier jour, afin que Complies qui s'en trouvent un peu retardées par là soyent encore dites plutôt

de la réunion, que Pierre de Belle-Perche avoit faite de la Chapelle de S. Germain à la Pénitencerie. La ville de Gien où il restoit quelques hérétiques, fut une de celles où l'Evêque fut plus attentif à n'envoyer que de sçavans prédicateurs. Il conféra outre cela la Chantrerie de la Collégiale de cette ville, à un Ecclésiastique pieux, docte & prudent, capable de faire beaucoup de bien. De statuts Synodaux qu'ait fait Amyot, nous connoissons uniquement ceux qu'il publia au Synode du 1 Mai 1582 lesquels regardent tous la matiére du Mariage: & comme malgré les soins qu'il se donnoit, les mariages en dégrés prohibés ou clandestins se multiplioient, Laurent Petitfou son Official accorda monitoire en 1585, pour avoir des révélations sur les personnes qui étoient ainsi mariées. Touchant la même matiére il reçut & exécuta en 1584 un Bref de Gregoire XIII qui donnoit absolution, & validoit le mariage de Nobles personnes François de la Riviere & d'Anne de Veilhan, lesquels sans être informez des Decrets du Concile, qui n'étoient pas encore publiés en France, s'étoient mariés en dégré prohibé. Huit ans auparavant le même Pape avoit adressé à ce Prélat le Jubilé qu'il l'avoit supplié d'accorder à ses Diocésains, à l'occasion de l'année Sainte arrivée en 1575: ce qui paroit prouver que ces Jubilés n'étoient point envoyés, qu'ils n'eussent été demandés par les Evêques chacun pour leur Diocèse. Amyot fut d'une grande exactitude sur le port des cheveux courts. Il est marqué dans des mémoires de son tems, qu'ayant apperçu des Curés au Synode avec des cheveux longs, il les fit approcher, & leur rendit la chevelure aussi courte, que l'étoit la sienne, laquelle, comme il paroît par son mausolée, étoit très-réguliére. Sur la Requête que les habitans de Clamecy lui présentérent en 1582, touchant l'Office Divin du Chapitre & de la Paroisse, il fit un réglement en 1586 pour la décence du culte du Dieu en l'Eglise de Saint-Martin. Celui qu'il entreprit de donner en 1573 aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Saint-Pere, n'avoit pas eu un succès si prompt. Son Promoteur l'informa dans la visite qu'il y fit le second jour d'Août, que ces Religieux ne conservoient presque plus de marques de la cléricature: On ne les voyoit le plus souvent que dans l'habit le plus éloigné de leur état, celui qu'ils

Depuis l'an 1563. jusqu'en 1579.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

portoient à l'Eglise leur devenoit odieux, & ils se disposoient à s'habiller comme les Chanoines de la Cathédrale, se disant Chanoines comme eux. Le Prélat leur enjoignit le port du rochet, outre la grande tonsure, &c. Ils en appellérent à Sens & de là à Lyon; & par tout ils furent condamnés à se soumettre aux réglemens salutaires de leur Evêque. On ne voit point d'éclat semblable dans aucune autre des Eglises de la ville qu'il visita dès le commencement de son Episcopat. Le second Dimanche d'après Pâques 1572 ou 1573, il fit la réconciliation pour ne pas dire, une véritable Dédicace de l'Eglise de S. Renobert. Etienne Panferot Religieux de Saint-Marien, Curé de Notre-Dame la dehors, l'ayant averti que les Catholiques avoient ramassé plusieurs ossemens du corps de S. Vigile au moment que la châsse de ce saint fut profanée par les Calvinistes, Laurent Petitfou Grand Archidiacre & Official, fut commis pour s'informer juridiquement sur ces Reliques; ce qui étant fait, Amyot se transporta dans l'Eglise Paroissiale le 10 Juillet 1588, & les enferma dans une nouvelle châsse, déclarant que c'étoit véritablement des Reliques du Saint Evêque d'Auxerre, fondateur de cette Eglise. La peste qui régna dans le pays durant quelques années de son Episcopat, l'engagea à accorder permission d'ériger dans toutes les Paroisses de la Ville une Confrairie sous l'invocation de Saint Roch, par ses Lettres dattées de Paris le 22 Juin 1583. Les maladies contagieuses ayant recommencé dans un autre tems, il entra encore davantage dans la dévotion des Citoyens, & benit la nouvelle Chapelle qu'ils avoient fait bâtir sous l'invocation de ce même Saint, proche le bâtiment destiné aux pestiférés. Ayant appris le besoin ou la Ville étoit d'avoir une maison assurée pour les grandes Ecoles, il acquit un certain canton de la grande rue Saint-Germain, & y fit construire un corps de logis considérable. Il avoit eu dessein d'y mettre les Peres Jesuites; mais ils n'y furent pas introduits de son vivant par la faute du Pere Pigenat, qui alla trop lentement dans la conduite de cette affaire, & ne prit pas soin de la conclure avant le tems des troubles qui suivirent la tenue des Etats de Blois.

V. Les preuves.

L'application que donna l'Evêque Amyot aux besoins spirituels & temporels de son Diocèse, & sur-tout de se

ville Episcopale, ne l'empêcha pas de vaquer soigneusement à son temporel. Le Château de Regennes avoit été très endommagé pendant les guerres civiles de la Religion: cependant les Evêques l'habitoient volontiers à cause de sa situation. Il fit relever les ruines causées par le feu, & le rendit logeable. En 1572 il se fit donner un dénombrement de la Terre & Seigneurie de Beauche par le Duc & la Duchesse de Nivernois. Deux ans après il reçut une pareille déclaration de Françoise des Colons veuve du Seigneur d'Ougny, & de Seponse en Nivernois pour les fiefs qu'ils tenoient de lui. En 1585 il reçut Olivier Foudriat Lieutenant particulier du Bailliage d'Auxerre, à foy & hommage pour les fiefs des Soyarts, & de Champ-le-Roy assis en la Paroisse de la Lande, qu'il venoit d'acquérir de Noble Jacques de Lenfernat Seigneur de Prunier fils de Georges de Lenfernat, & le quitta des droits de quint & requint, & profits féodaux. L'année suivante le 22 Juillet René de Prye Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Prye, Montpopon, Testmilon, & Baron de Toucy, lui donna aveu & dénombrement de cette Baronnie, en commençant par le Château même de Toucy. L'énumération n'avoit pas été trouvée exacte, elle fut réitérée le 31 Janvier 1587, & on procéda le premier Mai suivant à une vérification & renouvellement des limites de la Seigneurie contigues à la portion Seigneuriale de l'Evêque Seigneur suzerain.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Le Prélat fit de tems à autre des voyages à la Cour où sa Dignité de Grand-Aumonier l'appelloit. Ce fut principalement sous Henry III, qui commença à régner au mois de Juin 1574. Dans le tems que ce Prince retournoit de Pologne en France & qu'il passoit par la Savoye, la Duchesse qui étoit sa tante fit auprès de lui de si grandes instances, pour qu'il conservât notre Evêque dans sa charge de Grand Aumonier, qu'il lui promit de n'en pas nommer d'autre. Le Roi dont il avoit été autrefois Précepteur voulut lui en porter lui même la nouvelle à son arrivée, lui recommanda d'être aussi fidéle à son service, qu'il l'avoit été à celui de Charles IX. Quelques années après établissant l'Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit, il en fit Amyot Commandeur né par sa qualité de premier Aumonier, & voulut que ses successeurs jouissent du même honneur, sans

être tenus de faire preuve de Noblesse. Le Roi prêta le serment de l'ordre entre les mains de ce Prélat, qui lui mit au col le grand colier le 31 Décembre 1578 dans l'Eglise des Augustins de Paris. Selon du Saussay, quelques courtisans murmurérent sur l'élévation d'un homme de si basse naissance à un si haut point d'honneur : mais Henry III leur ferma la bouche par deux paroles. C'étoit ce même Evêque qui avoit dressé les Statuts de cet ordre, & qui prescrivit aux Chevaliers certaines priéres en forme d'Office Divin. Il étoit si bien venu auprès d'Henry III, qu'on entendoit souvent ce Prince à l'exemple de Charles IX l'appeller son Maître. En effet Amyot se plut à lui remettre alors de tems en tems quelques principes de latinité ; ce qui donna occasion de composer ce distique : *Grammaticam discit mediâ Rex noster in aula ; Bis Rex qui fuerat, fit modò Grammaticus.* Mais une autre chose plus importante qu'il suggéra au Roi en 1575, fut de destiner de grosses sommes pour former une Bibliothéque. Ainsi fut commencée cette collection de manuscrits tant grecs que latins, qui montent aujourd'hui à tant de milliers, & qui sont d'une si grande utilité pour toute sorte de sciences. Amyot s'en servit le premier pour perfectionner ses traductions, auxquelles il travailla à Paris & dans son Diocèse, jusqu'à ce que la tranquillité de son esprit fut troublée par les émotions populaires. On lit qu'un jour il fit au Roi un présent assez bizarre : C'étoit celui d'un chou qu'on lui avoit envoyé de sa Terre d'Appoigny proche Auxerre, autrement dite Regennes : ce chou étoit d'une telle grosseur, qu'il falloit deux hommes pour le porter. Le Roi qui sçavoit l'Histoire Sainte, porta à l'instant le même jugement du pays d'où il venoit, que les Israëlites avoient porté de la terre promise d'où deux hommes leur avoient apporté en pompe une grappe de raisin. La demeure d'Amyot dans Paris, étoit dans l'enclos de l'Hôpital des Quinze-vingt, où il avoit un logis que les Administrateurs lui avoient cedé, en considération de sa dignité de Grand-Aumonier. Etant dans cette ville en différentes années, il assista à quelques sacres d'Evêques : A celui de Jacques Fourré Evêque de Challon sur Saone le 18 Avril 1573, chez les Jacobins de la ruë Saint-Jacques. En 1578 il sacra dans l'Eglise de Sainte Geneviéve Arnaud

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

De script. Eccl. n. 52.

Ibid.

Recherches de Paquier.

Ex script. coævis.

Ex coævis scriptor.

Nova Gall. chr. in Ep. Cabilon.

Arnaud de Sorbin Evêque de Nevers, avec Pierre de Gondi, Evêque de Paris, & Nicolas Fumée Evêque de Beauvais. Il fut présent à Saint-Denis au mois de Juin 1584 aux obséques de François Duc d'Anjou frere du Roi Henry III. Ce fut pendant qu'il étoit à Paris l'an 1588, que se voyant arrivé à l'âge de 75 ans, il rédigea son testament le 15 Mai : ce qu'il fit certifier le lendemain par un acte de deux Notaires au Châtelet. Ce grand homme parut avoir prévu ce qui pourroit arriver, si certaine faction prenoit le dessus dans le Royaume. Il étoit à Blois lorsque les Guises y furent assassinés. La nouvelle de ce meurtre étant parvenue à Auxerre, Claude Trahy Gardien des Cordeliers publia par tout & même jusques dans la chaire, que l'Evêque étant du conseil du Roi, l'avoit conseillé & sçu ; qu'il étoit impossible que cela ne fût ainsi, puisqu'il gouvernoit le Roi, & que de plus il en avoit donné à ce Prince l'absolution Sacramentelle : que pour ces causes il étoit indigne d'entrer dans l'Eglise, & que s'il y entroit, il feroit sonner la cloche du sermon pour assembler les habitans, à quelque heure que ce fût, & les exciter à courir sur lui : le Cordelier ajoûtoit hardiment, que quiconque entendroit la Messe d'Amyot, seroit excommunié. De tels discours ne manquérent pas de faire dans l'esprit de la populace, l'effet qu'en attendoit ce Cordelier, qui étoit jaloux de la destination qu'Amyot avoit fait de son Collége pour les Jésuites. Il présenta ses odieuses imputations par écrit en plein Chapitre & au Bureau de la Ville, essayant d'y prouver que la feuille imprimée & reçue à Auxerre comme ailleurs, où il étoit porté que ce meurtre avoit été fait justement, ne pouvoit être venue que de l'Evêque, qui haïssoit souverainement les Guises. Cependant Amyot avoit ignoré absolument que ce meurtre dût être commis, & le Roi n'en avoit fait confidence qu'à ceux qui devoient l'exécuter. L'Evêque d'Auxerre déclara aussi-tôt à Blois, que le cas étoit si énorme, qu'il n'y avoit que le Pape seul qui en pouvoit absoudre. Il le dit expressément à Jean Droguin Chapelain ordinaire, qui avoit coutume de confesser le Roi, en sorte que ce Prince ne fut pas confessé le jour de Noël. Le fait fut attesté par Monsieur de Saint-Germain Abbé de Chaalis alors Théologien du Roi, avec lequel Amyot en avoit conferé, & Sébastien le Royer Doyen

[redacted]
Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Preuves des Hist. de Paris T. 3. p. 442.

V. Les preuves, 1588.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

ques qu'ils avoient faites. C'étoit en effet ces deux hommes là, qui tout-d'un-coup avoient rendu la ville d'Auxerre Ligueuse. Le Prélat arrivant à Auxerre le 29 Mars jour du Mercredi-Saint, manqua d'être tué en deux endroits; d'abord à l'entrée de la ville par le Sieur Ferroul d'Egrifelle, chef de la jeunesse qui donnoit dans le parti de la ligue: ensuite devant l'Eglise Cathédrale par Claude le Prince Chanoine. Il assure lui même dans son Apologie que *la pistole lui fut présentée à l'estomach par plusieurs fois, & qu'il y eut plusieurs coups d'harquebuse tirez, de sorte qu'il fut obligé pour se sauver la vie, d'entrer promptement dans la maison d'un Chanoine, & de passer de celle là en une autre, pour faire perdre sa trace à ceux qui le poursuivoient.* Sa crainte étoit d'autant mieux fondée, qu'il apperçut sur la place de Saint-Etienne un émissaire du Gardien des Cordeliers, qui tenant une halebarde crioit à pleine gorge: *Courage, Soudards, Messire Jacques Amyot est un méchant homme, pire que Henry de Valois. Il ha ménassé de faire pendre notre Maître Trahy; mais il lui cuira.*

V. Les preuves où cette Apologie se trouve.

Le Prélat reconnut bien-tôt que le Prêtre & le peuple, étoient également envénimés contre lui. Fatigué de son voyage, & effrayé de la réception qu'il venoit d'essuyer, il n'officia point le Jeudi-Saint, & ne vint pas même à l'Eglise. Il avoit dessein de célébrer les Fêtes de Pâques avec son Clergé; mais le Maître Trahy sçut bien l'en empêcher. Le Jeudi-Saint ce Cordelier mit entre les mains de Guillaume Girard Conseiller au Présidial & Echevin, un mémoire qui tendoit à prouver que l'Evêque étoit excommunié, & par conséquent suspens *à divinis* Le Maire & les Echevins ayant eu communication du mémoire, firent prier le Doyen de la Cathédrale de se trouver au Conseil de la Ville pour en conférer. Ce Doyen assembla le Chapitre le Vendredi-Saint, déclara qu'il lui paroissoit que l'Evêque ne pouvoit assister à l'Office Divin sans scandale, & que ceux qui lui serviroient d'Officiers, pourroient encourir la même sentence d'excommunication *à canone latæ sententiæ; Si quis suadente diabolo.* Le résultat fut, qu'on feroit entendre au Prélat, que non-seulement pour les cas que lui attribuoit le Maître Trahy, mais encore pour éviter le scandale de la part du peuple qui le croyoit excommunié, il lui plût de ne pas assister à l'Office. Le Doyen, le Grand-Archidiacre, le Chantre,

& Jean Paydet Chanoine s'étant chargés de la proposition, & lui ayant objecté ce dont le Cordelier le chargeoit, il répondit qu'il prenoit en bonne part l'avis & la priére du Chapitre, & qu'il s'abstiendroit de venir à l'Office les fêtes prochaines. Le lendemain de *Quasimodo* 10 Avril on présenta au Chapitre un certificat du six du même mois signé de Laurent Petitfou son Official & du Sieur Villon, qui attestoient que cet Evêque avoit été absous *ad cautelam* pour avoir communiqué avec le Roi le premier jour de l'an & avoir mangé avec lui, quoique ce fût après l'absolution qu'un Chanoine de Blois avoit donné à ce Prince fondé sur un Bref du Pape. Mais on étoit si rempli des idées du Cordelier qui avoit chargé l'Evêque de bien d'autres faits, qu'on ne voulut rien finir sans en conférer auparavant avec Gilles Thierriat Prévôt, les Sieurs Legeron Conseiller, Nicolas Tribolé Maire, & Jean Coüet Avocat, & même avec le Cordelier, tout partie qu'il étoit. Quoique le Conseil fut d'avis que l'absolution étoit bonne suivant le Chapitre *Eos. de sent. excomm.* le Gardien soutint le contraire, parce que, disoit-il, outre les cas avoüés par l'Evêque, il en restoit d'autres dont il avoit la preuve par écrit. Lorsqu'on en fut venu à cette preuve en plein Chapitre, il se trouva, que tout se réduisoit à une lettre que l'Evêque avoit écrite au Théologal Perronet, où il lui marquoit de dire au Maître Trahy, *qu'il se comportât plus modestement en ses prédications, de peur qu'il ne lui en arrivât mal, & aux siens.* Voilà ce qu'il y avoit d'écrit. Le Prélat vouloit lui faire comprendre qu'il lui ôteroit & à ses Religieux, les pouvoirs de prêcher & de confesser; mais ce fanatique crut en effet que l'Evêque le ménaçoit de la vie lui & les siens, parce que le Théologal lui avoit rapporté le mécontentement où le Roi étoit de ses sermons, & l'assurance que lui en avoit donné le Prélat. Ce fut ainsi que la voie de la paix fut fermée à l'Evêque d'Auxerre, par les intrigues d'un Religieux Mendiant trop aveuglément estimé dans le pays. On aura de la peine à croire que le Chapitre ait fait refus de recevoir aux prébendes vacantes ceux qu'il en pourvut alors. Le Prélat crut au bout de six mois devoir présenter en Chapitre sa justification & ses griefs contre le Cordelier. Outre ce que j'ai rapporté de ces deux écrits à mesure que la suite de l'Hi-

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Regist. Cap. 1589. 20. Sept. 2. Oct. 19. & 25. & 3. Nov.

stoire l'a demandé, on y voit une conspiration faite ouvertement par les marchands, mariniers & vignerons de la ville sur la vie de leur Evêque. Ils déclaroient publiquement qu'il falloit couper la gorge à Jacques Amyot, & faire Maître Trahy Evêque en sa place. Un jeune Cordelier étranger, produit par le Gardien d'Auxerre, prêcha dans la Cathédrale le jour de la Toussaint. Il eut la témérité de commencer sa paraphrase sur ce passage des Pseaumes; *Heureux ceux qui demeurent en votre Maison, Seigneur*, par les expressions suivantes: *Ouy, les excommuniés sont hors de cette Maison, comme Monsieur l'Evêque, qui au lieu de venir pieds nuds & tête nue à l'entrée de l'Eglise supplier qu'on intercédât pour eux, demeurent obstinés, &c.* Ce qui révolta les gens de bien, & leur fit dire tout haut: *Voilà qui vient de la boutique de Trahy, & qui ne vault rien.* Un autre sujet de chagrin pour ce Prélat, fut qu'il perdit encore à Sens, dans l'action qu'il avoit intentée au Chapitre en matiére de *nouvelleté*. Jacques Taveau Avocat du Chapitre d'Auxerre à Sens le fit même condamner aux dépens. Ce fut peut-être le retard de l'absolution en forme qu'il avoit demandée, qui lui causa cette déroute: Mais la difficulté des chemins surtout depuis la mort du Roi Henry III arrivée le 1 Août, ne permettoit guéres de confier à toute sorte de personnes des affaires de cette conséquence. Amyot cependant voulant remplir toute justice, en fit venir une d'Henry Cajetan Cardinal du titre de Ste Pudentienne Légat en France, par laquelle on voit que sur l'exposé des faits tels qu'ils ont été rapportés ci-dessus il eut pleine absolution, avec défense au Chapitre & au Frere Trahy de le molester désormais. Ces lettres dattées de Paris le 6 Févriet 1589 furent obtenues par Jean de Bourneaux son neveu, à qui il avoit résigné son Abbaye de Roches. Le seul fait qu'il avoit ajoûté pour se justifier, & qui n'est point dans l'Apologie communiquée au Chapitre, est que peut être plus de vingt jours auparavant le meurtre des Guises il avoit été détenu de la goutte; ce qui l'avoit empêché de voir le Roi, ni de conférer avec qui que ce soit de son Conseil. Cette absolution fut accompagnée d'une lettre de ce Cardinal à l'Evêque, dattée du 23 Février 1590. Le Légat y marquoit à Amyot qu'il faisoit sçavoir au Chapitre d'Auxerre & au Cordelier,

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Reg. Capit. 11. Janv. 1590.

V. Les preuves, an. 1589.

Ibid.

que rien ne devoit plus les empêcher de lui rendre obéïssance & honneur, & qu'il espéroit que par son zéle à défendre la foy Catholique, il effaceroit ses fautes précédentes. Cette formule d'absolution ayant été trouvée bonne par les Chanoines de la Cathédrale le Samedi 3 Mars 1590, ils députérent trois dignités & deux Chanoines pour aller féliciter ce Prélat de ce qu'il étoit rédintégré dans ses fonctions. Les cinq députés Laurent Petitfou Grand Archidiacre, Jacques Magnen Chantre, Pierre Thion Archidiacre de Puisaye, Denis de la Vaul, & Droin Chaucuard Sou-chantre, rapportérent qu'il avoit été très-réjoüi de cette visite, & qu'il en remercioit la compagnie. Les mauvais traitemens qu'Amyot essuia en arrivant dans son Diocèse lui furent extrémement sensibles: à cela près, il se fit dorénavant un plaisir de résider. Il avoit déclaré à l'un de ses Secretaires que depuis long-tems son intention étoit de se retirer peu-à-peu de la Cour, pour mieux s'acquitter de son devoir Episcopal, & il se vit en 1589 entiérement délivré du lien qui l'y avoit retenu.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Il commença donc à ne plus s'occuper que des fonctions spirituelles; & dès le 7 Mars jour des Cendres, il reprit son ancien usage de prêcher, sans paroître déconcerté ni ému par tout ce qui étoit arrivé depuis un an, sans employer les invectives ni les déclamations contre personne: ce qui parut digne d'admiration à ceux qui ne le connoissoient pas encore parfaitement. Mais son Secretaire continuateur de sa vie, dit que quoiqu'il se mit aisément en colere, cependant il se retenoit facilement: il n'étoit aucunement vindicatif, & ne sçavoit ce que c'étoit que de reprocher à personne les anciennes fautes. Il passoit pour mélancolique, sévére, & d'un abord difficile; mais il ne paroissoit tel qu'à ceux qui le voyoient rarement. Il étoit franc, candide, ingénu, ouvert, parloit librement & sans flaterie, ne déguisoit point aux Grands ni aux Princes leurs propres défauts. Loin de conniver aux mauvais desseins qu'ils auroient eu, il leur déclaroit franchement qu'il ne consentiroit jamais à ce qui seroit contre l'honneur & la justice. Comme ceux qui demeuroient avec lui le connoissoient de cette humeur, ils se donnoient bien de garde de lui rien proposer ou demander qui parût sujet à soupçon, sinon ils essuyoient un refus

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

accompagné de sévéres reprimandes. Aimant la paix, il haïssoit les procès, & sur-tout il évitoit d'en avoir avec son Chapitre. Je ne sçai si en ce dernier chef l'écrivain accuse juste : On verra ci-après qu'il eut des difficultés avec les Chanoines pour des droits temporels, même avant le tems de son appauvrissement. Quelques auteurs disent, qu'on lui vola à son retour de Blois la somme de deux cens mille écus ; cela paroît exagéré : Mais on ne peut disconvenir, que ses pertes dans le tumulte de la Ligue naissante n'allassent bien à cinquante mille livres. Il le mande lui-même au Duc de Nevers le 9 Août 1589 : Et comme dans cette lettre où il avoit toute occasion d'expliquer son malheur, il ne dit point qu'on lui eut rien pris sur la route de Blois à Auxerre, je ne sçai d'où Roüillard a appris qu'Amyot avoit été volé à moitié chemin. La teneur de cette lettre au Duc de Nevers est curieuse. On venoit de le sommer de la part de ce Duc, d'unir toutes ses terres Episcopales au Gouvernement de Nivernois. Il écrivit au Duc, que ses gens ont toujours appartenu au Gouvernement de Bourgogne ; & prenant occasion de leur souhaiter une parfaite tranquillité, il reconnoit avoir besoin d'eux pour vivre : *Me trouvant*, dit-il, *pour le présent, le plus affligé, détruit, & ruiné pauvre Prêtre, qui soit comme je crois en France*. Il fait ensuite monter toutes ses pertes à la somme de cinquante mille livres : *outre le danger de ma personne*, ajoûte-t-il, *m'ayant esté la pistole plusieurs fois présentée sur l'estomach, & les ordinaires indignités & oppressions que je reçois journellement de ceux d'Auxerre : Le tout pour avoir été Officier & serviteur du Roi ; étant demeuré nud & depoüillé de tous moyens ; de manière que je ne sçai plus de quel bois (comme l'on dit) faire fléche, ayant vendu jusqu'à mes chevaux pour vivre ; & pour accomplissement de tout malheur, cette prodigieuse & monstreuse mort étant survenue, me fait avoir regret à ma vie*. On reconnoit aisément qu'il veut parler de la mort du Roi Henry III son bienfacteur arrivée huit jours auparavant. Par une lettre du 17 du mois il paroissoit fort en peine de sçavoir si ce Prince avoit été réconcilié à l'Eglise par confession & absolution sacramentale. Il dit qu'il s'en étoit informé à l'Evêque de Senlis ; mais que les nouvelles venoient difficilement, sur-tout *dans un lieu*, dit-il, *où c'est un grand crime de parler du Roy, sinon* en

Ms. de Bethune 9023. à la Bibl. du Roi.

Même volume fol. 132.

en détestation, & où l'on calomnie & prend en mauvaise part tous mes propos & toutes mes actions, pour avoir eu accès auprès de lui. J'ai cru devoir rapporter ces pensées d'Amyot, pour refuter par ses propres termes ceux qui l'ont accusé d'infidélité envers Henry III. Ce Prélat n'avoit pas l'esprit ligueur: & s'il a fait quelques démarches qui ont paru favoriser le parti de la ligue, ce n'a nullement été du vivant de Henry III. Pour ce qui est deux derniéres années de sa vie, il faut avoüer que la misere où il se trouva réduit, l'obligea de condescendre en quelque chose aux idées de son peuple. Il auroit souhaité que le Cardinal de Bourbon eût été Roi, & il appréhendoit la ruine de la Catholicité en France *s'il n'y eut été pourvu par la bonté & miséricorde de Dieu. L'espérance*, ajoûte-t-il, *qui nous commençoit à rire par la déclaration de Monseigneur le Cardinal de Bourbon nous a bien-tôt destituez, puisqu'ainsi est qu'il ait été emmené à la Rochelle; car il est certain que nous ne le verrons jamais.* Ce fut donc pour implorer le secours du Ciel sur le Royaume, qu'il consentit à toutes ces priéres qu'on appella dans la suite *les Oratoires & les Processions de la Sainte Union*, & qu'il traça même de sa main le plan de quelques unes.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

De Thou.

Même Lettre ci-dessus du 17. Août.

V. Les preuves.

En 1590 il fit le sermon de l'ouverture du Carême & continua de prêcher les Dimanches du même Carême, à cause du grand Jubilé accordé pour la réunion des Princes Chrétiens, lequel commença le second Dimanche. Il fit aussi le Jeudi-Saint la bénédiction des Saintes-Huiles avec deux Dignitaires concélébrans que le Chapitre nomma selon l'ancienne coutume, & il continua les années suivantes. Il avoit toujours aimé les anciens rites, & s'il y eut eu de son tems une nouvelle édition du Missel, il eût été attentif à les faire conserver, sur-tout ceux qu'il croyoit venir des Grecs, & être passez de chez eux dans l'Eglise Gallicane, tel que l'apport solemnel des vases sacrés de la Sacristie (que les Grecs appellent la prothese) au grand autel; aussi-bien que la représentation & *confixion* du pain sous les yeux du Prêtre pendant que le vin est versé dans le calice, en sorte que la sentence *De latere Domini, &c.* convienne à l'action; c'est ce que j'ai sçu d'un Curé très âgé d'auprès de Melun, qui avoit connu les neveux de quelques amis de ce Prélat. On voit par les Registres du Chapitre qu'alors on n'at-

Mémoire de J. Felix.

Reg. Capit. 18. Apr. 1590.

tendoit point pour faire des priéres extraordinaires que l'Evêque les eût indiqué : Le Chapitre les ordonnoit, choisissoit le jour, & envoyoit ensuite deux ou trois Chanoines vers le Prélat, pour l'en avertir, afin qu'il y assistat, s'il le jugeoit à propos. On ne peut dire si Jacques Amyot qui fit sa résidence à Auxerre durant le fort de la ligue, se trouva à toutes celles que le Chapitre indiqua. Au moins en fut il toujours averti : ce qui est si véritable, qu'une Procession Générale ayant été indiquée le Vendredi 21 Août 1592 pour le Dimanche suivant, sans qu'on en eût fait part à l'Evêque, il en porta ses plaintes, on lui déclara le 5 Octobre, que cette omission involontaire ne venoit d'aucun mépris de sa personne, de son autorité & dignité Episcopale qu'on réveroit & honoroit : on ajoûtoit qu'un tel oubli étoit d'autant plus pardonable, qu'alors tous les Chanoines faisoient la garde aux portes de la ville. Ce même mois d'Octobre ce Prélat eut aussi raison des provisions qu'il avoit donné à Martial de Linotte d'une prébende d'Auxerre pendant sa prétendue excommunication : le Parlement de Paris lui donna gain de cause. Le Secretaire d'Amyot qui a écrit sa vie, le représente comme très pacifique à l'égard de son Chapitre. Cependant Amyot disputa en 1587 le droit que les Chanoines ont de prendre du vin chez l'Evêque aux Grandes Fêtes : On l'appelloit le vin des *semonces*. Il ne tarda pas à se rendre sur cet article. Depuis les chagrins qu'on lui causa, il attaqua la jurisdiction du Chapitre, & les Chanoines de leur côté le sommérent de contribuer aux réparations de l'Eglise plus qu'il n'avoit fait. Il dressa donc un état de tout ce qu'il avoit fourni à la Cathédrale depuis son entrée à l'Episcopat, soit en ornemens, soit en autres dépenses : & il paroît qu'il n'avoit rien ajoûté aux anciens présens. Il transigea seulement avec le Chapitre sur la jurisdiction, & la reconnut au mois de Septembre 1592. Les facultés de l'Evêque étoient extrémement diminuées, comme je l'ai déja dit : il se plaignoit à ses amis, que la privation de ses biens lui ôtoit tout le plaisir de l'étude. Les affaires temporelles du Chapitre étoient aussi très embarassées. Dès l'an 1588, on avoit songé de demander à l'Evêque la suppression d'une vingtaine de prébendes : mais ce projet étoit resté sans exécution. Dans une pareille disette

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Reg. Cap. 5. Oct.

Reg. Cap. 5. Dec. 157.

d'argent de part & d'autre, les difficultés furent facilement applanies & la paix mise entre les parties. L'auteur de la vie de notre Evêque n'a pas oublié de marquer que ce Prélat aimoit la musique, & qu'étant dans son Palais Episcopal, il ne rougissoit point de chanter sa partie avec des Musiciens. Il ajoûte que son amour pour le chant lui faisoit témoigner plus d'amitié à ceux d'entre les Chanoines qui alloient volontiers à l'aigle pour y chanter, & il estimoit pareillement tous les Tortriers, Chantres, Commis, & autres Gagistes qui avoient belle voix & qui sçavoient leur métier, pourvu qu'ils fussent de bonnes moeurs. Il se plaisoit même à joüer des instrumens, & souvent avant le dîner il touchoit d'un clavecin, pour se mettre à table l'esprit plus dégagé après ses études serieuses. L'estime qu'il témoigna pour les Musiciens les enhardit à faire main-basse sur le systême de Psalmodie des anciens Antiphoniers de la Cathédrale, dont la modulation étoit usitée au moins depuis le siécle de Charlemagne. On coupa, trancha, supprima tout ce qui ne convenoit pas à leurs nouveaux principes d'accords, en rendant *cahoteux* ce qui auparavant étoit doux; on introduisit donc alors une barbarie & une disette étonnante capable d'inspirer du mépris pour le Plainchant (*a*). Mais ce qui dut consoler les personnes zélées pour le chant Gregorien & les autres chants anciens, est que dans le tems même de ces entreprises, un Chanoine commensal de notre Evêque & son oeconome, inventa une machine capable de donner un nouveau mérite au Chant Gregorien. Ce Chanoine nommé Edme Guillaume trouva le secret de tourner un cornet en forme de serpent vers l'an 1590. On s'en servit pour les concerts qu'on exécuta chez lui, & cet instrument ayant été perfectionné, est devenu commun dans les grandes Eglises. Amyot qui témoigna toujours de l'inclination pour la Musique, en eut besoin plus que jamais, pour chasser la mélancolie qui s'empara de lui, depuis son retour des Etats de Blois, & sur-tout depuis l'an 1591 qu'il ne fut plus grand Aumonier, ne pouvant pas même en ce tems là aller se délasser à Regennes, parce que ce Château étoit rempli

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

(*a*) Il y a eu des Chanoines assez hardis, pour dire que des livres ainsi défigurés sous l'Episcopat de Mr. Amyot, sont le vrai & ancien Chant de l'Eglise d'Auxerre, & il s'en est trouvé d'assez simples pour les croire, quoique tout reclame contre ce préjugé.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

* Reg. Capitul.

d'une garnison sous la conduite d'un Chanoine que le Chapitre y commettoit *.

Quoique son corps fut fait au froid & au chaud, & qu'il fût d'une bonne constitution, il se trouva enfin attaqué d'une fiévre lente qui lui dessécha les poumons. Sentant sa fin approcher, il eut recours aux Sacremens de l'Eglise, & les ayant tous reçus, il mourut le 6 Février 1593 dans sa quatre-vingtiéme année. Denis Perronet Pénitencier & Théologal, Gilbert le Comte, Renaud Martin, & Victor Camus Chanoines reçurent ses derniers soupirs. Le Chapitre qui ne voyoit arriver aucun des parens de l'Evêque pendant sa maladie, avoit député le cinq du mois trois autres Chanoines outre Victor Camus son Chapelain & Commensal, pour lui tenir compagnie & empêcher la distraction des effets : cette précaution n'empêcha pas qu'il n'y eut des meubles détournés ; le Chapitre donna là-dessus des Monitoires. Son corps fut inhumé ainsi qu'il avoit demandé par son testament, vis-à-vis le milieu du grand autel de la Cathédrale à côté du thrône Pontifical. (*a*) Il n'y avoit rien autre chose dans ce testament qui concernât cette Eglise : mais depuis ce tems-là, il y eut quatre services fondez pour lui par chaque année au nom des Maire & Echevins, en reconnoissance de ce que le bâtiment qu'il avoit fait construire pour servir de Collége, fut adjugé à la ville par Arrêt du Parlement, & non à ses héritiers. On lit même dans les Registres du Chapitre, qu'avant le procès les héritiers avoient demandé pour lui douze services par an. Selon sa disposition testamentaire du 15 Mai 1588, il partagea son bien en cinq lots. Il établit Nicolas Amyot son neveu fils de défunt son frere Philippe son premier & son principal héritier, c'est-à-dire pour deux portions, sa sœur unique Jeanne Amyot aussi pour deux portions, & son frere Jean Amyot pour une seule. Il légua au grand Hôpital d'Auxerre cinq cens livres, aux Jacobins cent livres, aux Cordeliers autant, se recommendant à leurs priéres : à chacun de ses domestiques dix écus *d'or sol* outre leurs gages & un habit noir; à son valet de

V. Ce Test. dans les Preuves.

Reg. Cap. 28. Aug. 1596.

(*a*) Bullart en ses Illustres Historiens, dit que quand on voulut faire sa fosse on trouva un cercueil de pierre qu'on jugea par quelques indices avoir servi [illegible] . morte trois cens ans auparavant ; & nommée Mathilde ; & qu'on inhuma ce Prélat dans le même tombeau où étoient les cendres de cette Dame. Je ne sçai s'il a eu de bons garans de ce fait.

pied trente écus d'or pour lui faire apprendre un métier, à Jean de Bourneaux fils de sa sœur, ses ornemens Episcopaux & les paremens de sa Chapelle. Ce Testament ne contient aucun autre article. On est donc surpris de lire dans certains auteurs qu'il eût légué à l'Hôpital d'Orleans une somme de seize cens livres, par reconnoissance de ce qu'après y avoir logé à l'âge de dix ans, on lui avoit donné seize sols pour sa conduite. Ce trait & quantité d'autres doivent être mis au nombre des fables. (a) Je ne croi pas non plus que le proverbe qu'on citoit dans l'avant-dernier siécle en ces termes : *En mangeant l'appetit vient, comme dit l'Evêque d'Auxerre* doive son origine à Jacques Amyot : on peut l'attribuer plus vrai-semblablement à Philippe de Lenoncourt qui fut long-tems appellé en Cour l'Evêque d'Auxerre, depuis la résignation qu'il avoit faite de cette prélature, & qui accumula grand nombre de bénéfices. Amyot ne conserva avec son Evêché que l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiegne, s'étant défait de bonne heure de celle de Bellozane, & de celle de Roches au moins dès l'an 1590 en faveur de son neveu. Il n'est resté dans le pays aucun mémoire qui prouve qu'on eût trouvé beaucoup d'argent à cet Evêque après sa mort. La Popeliniere est le premier qui le fasse riche de deux cens mille écus. Il est facheux que d'habiles critiques ayent paru le suivre, sans demander des preuves de ce qu'il avançoit.

Comme notre Evêque n'étoit pas de famille à avoir des armoiries, il fut le premier de son nom qui s'en fabriqua comme il lui plut. Elles consistoient en un chevron brisé, surmonté de deux trefles ou espéces de bourses liées & renversées, & un molet d'éperon au-dessous. Peut-être n'eut-il autre intention, que de se rappeller la profession dont avoit été son pere. C'est par erreur, que sur sa tombe au chœur de la Cathédrale d'Auxerre, on a gravé une étoile au lieu du molet d'éperon qui se trouve dans tous les ouvrages qu'il a fait faire de son vivant. Edme Amyot Doyen d'Auxerre vers 1642 s'appropria les armoiries de cet Evêque, quoiqu'il n'en fût aucunement parent. C'est avec raison que l'on a

(a) Ce même testament tout court qu'il est, prouve encore évidemment que le P. Anselme s'est trompé lorsqu'il dit à l'article des Grands-Aumoniers qu'Amyot étoit fils unique.

repris les Editeurs du Dictionaire de Moreri d'avoir écrit son nom *Amiot*. Notre Evêque signoit avec une y, & mettoit ainsi *Amyot*. Sa représentation qui est à gauche du Sanctuaire, ne fut faite que dix sept ans après sa mort aux dépens de son neveu Jean de Bourneaulx, qui étoit alors Chanoine de Paris. Il avoit été fait Chanoine d'Auxerre & Archidiacre de Puisaye après la mort d'André d'Assigni. Son acte de réception le qualifie Senonois: Dès l'an 1579 il avoit permuté avec François Pestelé Prêtre du Diocèse de Noyon, pour le Prieuré du Château de Merle au Diocèse de Laon. Il fut aussi Prieur de Saint Samson d'Orleans. Ce fut lui qui avec Jeanne Fougerest femme de Nicolas Amyot donna quittance à Renaud Martin le 13 Mars 1593, de tous les meubles du défunt Evêque portés dans l'Inventaire fait après sa mort, & le trentiéme du même mois, il déchargea le même Chanoine de la gestion de ses affaires: dans cette décharge il nous apprend qu'il avoit autrefois joüi du Prieuré de l'Epau. J'ai aussi trouvé qu'un Louis de Bourneaulx avoit été pendant quelque tems Chanoine d'Auxerre. Parmi les Chanoines les plus remarquables que l'Evêque Amyot plaça dans sa Cathédrale, doit être compté Jean Lordereaux Auxerrois, reçu le 19 de Septembre 1573: ce Chanoine devint par la suite très fameux, ainsi qu'on verra ci-après. Il faut y ajoûter Droin Chaucuard du Diocèse d'Auxerre, qu'il fit Sou-chantre en 1580, lequel lui fut toujours très attaché & servit utilement le Chapitre, même dans le temporel. (*a*) Il eut soin de la confection de son effigie; & les quatre vers latins qui sont au bas, passent pour être de lui ou de Gaspard Damy Lecteur. Simon de la Croix Auxerrois, qui avoit eu de grands emplois dans l'Université de Paris, s'étoit fait recevoir Docteur en Médecine & ensuite Principal du Collége d'Auxerre: Il fut installé Chanoine en 1583. Louis Damy Clerc du Diocèse de Chaalons fut reçu le 24 Mars 1590. C'est par le moyen de ce dernier que nous avons été informés de certaines particularités plus avérées, que celles qui ont été publiées par l'Abbé de Saint-Real, d'autant qu'il étoit frere de Gaspard Damy Lecteur, que ce Prélat estima & aima toute sa vie, qu'il avoit fait son Secretaire extraordinaire en 1583, &

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Reg. Cap. 15. Sept. 1579.

Reg. Cap. 17. Sept. 1579.

(*a*) Il dressa un Inventaire des titres que j'ai vu.

Promoteur en son Officialité l'an 1584. Ce qui a servi à nous les transmettre, est, que ce Louis Damy fit part de tout ce qu'il put sçavoir, à un de ses neveux qui a vécu jusqu'en l'an 1686, & qui a laissé par écrit tout ce qu'il avoit appris de ses oncles. Je ne dois pas oublier Renaud Martin natif de Larré Diocèse de Langres, qui fut pourvu d'un Canonicat en 1580 n'étant encore que Clerc. Il fut son commensal & son Secretaire ordinaire au moins depuis l'an 1585; & le Prélat lui conféra l'Archidiaconé de Puisaye au mois de Février 1592. La vie d'Amyot imprimée dans le Recueil du Pere Labbe, fait voir que ce fut son fidéle & plus intime. Après qu'il l'eut rédigée sur les mémoires du défunt Evêque, il la communiqua à Frederic Morel Professeur Royal à Paris qui la mit en latin, & ensuite il l'écrivit lui même à la fin du volume de la Cathédrale où sont conservées en manuscrit les vies des autres Evêques.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Reg. Cap. 17. Nov.

Reg. Capit.

Je ne parle point des Ecrits d'Amyot, étant inutile de répéter ce qui a été dit jusqu'ici par tant d'auteurs, & en dernier lieu par le Pere Niceron Barnabite. Je ne pourrois ajoûter à la liste de ses ouvrages, que de foibles opuscules venus à ma connoissance, tels que la Préface du Missel d'Auxerre projetté, une traduction qu'il fit en 1572 de l'Epitre congratulatoire de Jérémie Patriarche de Constantinople au Roi. Un compliment latin qu'il prépara pour Alexandre de Médicis Nonce du Pape, s'il eût passé par Auxerre. Et un *Epicedium in obitu Caroli IX* remarqué par M. Baluze. (*a*) Comme il n'avoit plus tant de loisir depuis qu'il fut Evêque, il prit du secours pour les traductions qu'il faisoit de Grec en François. Un Avocat de Tonnerre nommé Luit, bon Grammarien Grec, lui rendit ce service. Il eût été à souhaiter qu'au lieu des traductions de quelques Romans, il eut donné à l'Eglise celle de quelques Saints Peres Grecs, parce qu'on sçait que Heliodore auteur de l'Histoire Ethiopique avoit été déposé pour cet ouvrage. Mais il faut remarquer qu'Amyot n'étoit que simple Clerc, lorsqu'il en donna la traduction, & qu'il put s'autoriser de l'éxemple d'Octavien de Saint-Gelais Evêque d'Angoulême, qui cent ans ou environ

Genebrard. in chronico.

Ex script. coævo.

(*a*) Dans un Manuscrit de N. D de Paris cotté N. 5. *in folio*, est un opuscule ainsi intitulé *In Virginem matrem Decanus Aurelius rediens à Monasterio Principis ei dicato. Ars ebori decus, &c.*

auparavant en avoit donné une traduction en vers François.

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Baluze fait mention d'Amyot dans sa Préface aux Capitulaires, comme ayant envoyé aux anciens éditeurs un supplément qu'il avoit trouvé dans la Bibliothéque de l'Eglise de Beauvais. Cet Evêque aimant à aider les sçavans, envoya aussi à Gregoire XIII la profession de Foy qu'Hugues de Mâcon son prédécesseur avoit rapporté du Concile de Reims tenu l'an 1148, afin que Baronius pût l'employer dans ses Annales. Amyot est nommé dans un panégyrique d'Henry III, comme ayant produit auprès de ce Prince Martin Akakia Parisien, Médecin, fils du Médecin sans malice,, & lui avoir fait donner en 1574 la charge de premier Lecteur & Professeur Royal en Chirurgie. Denis Perronet Pénitencier d'Auxerre dans son Epître dédicatoire d'Arnold de Bonneval au Cardinal du Perron de l'an 1609, dit d'Amyot, *Doctissimus Jacobus Amyotus .... cujus laudes & merita nunquam dignè celebrabuntur.*

Bayle au mot Akakia.

Au reste Dieu permit que ses ennemis ne prospérérent pas. Des deux qui lui avoient mis successivement le pistolet sous la gorge; l'un fut tué malheureusement, l'autre mourut fou & enragé. Il fut de notoriété publique dans ce tems là, que le second étoit d'une humeur très violente. Possédant la Cure de P.... au Diocèse de Sens, il se crut si injurié un certain jour de la part d'un homme qui avoit froissé son surplis dans l'Eglise, qu'il le battit dans le même lieu jusqu'à effusion de sang; ce qui obligea l'Archevêque de la rebénir.



CHAPITRE

CHAPITRE VI.

DE FRANÇOIS DE DONADIEU,

XCVII Evêque d'Auxerre.

Et de la longue vacance du Siége qui précéda son Episcopat.

Depuis l'an 1569. jusqu'en 1625.

CE qui accéléra la mort de l'Evêque Amyot, fut aussi cause que l'Eglise d'Auxerre resta sans Pasteur pendant sept à huit ans. Je veux parler des guerres civiles connues sous le nom de la Ligue, dont le but avoit été de détrôner Henry III, & dont toute la force se tourna ensuite pour empêcher Henry de Bourbon d'être élevé sur le thrône de France. L'idée que la Cour Romaine avoit conçu de ce Prince, empêchoit d'un côté qu'on expédiât des Bulles à ceux qu'il nommoit aux Evêchés, & de l'autre part il se trouvoit peu de sujets qui voulussent accepter le gouvernement d'une ville où tout étoit en combustion, se charger d'un bénéfice dont les principaux bâtimens avoient été détruits pendant les guerres précédentes, dont l'Eglise Cathédrale se ressentoit encore beaucoup du pillage des Calvinistes, sans compter que pour entrer en joüissance de ce bénéfice, il falloit payer à la Cour de Rome une annate considérable. Les Mémoires dressés dans le pays en ce tems-là, portent qu'Henry IV avoit nommé à l'Evêché d'Auxerre dès l'an 1594 un Conseiller Clerc du Parlement de Paris nommé Pelletier: qu'ensuite il y nomma le plus jeune des fils de Jean de Donadieu Gentilhomme Gascon, qui étoit Abbé de Saint-Hilaire du Diocèse de Carcassone; que le brevet de l'Evêché fut ensuite cédé vers l'an 1597, à Jean Lordereaux Abbé de Saint-Marien d'Auxerre: Mais que cet Abbé étant mort de poison en revenant de Paris; ceux qui s'intéressoient pour les Donadieu, firent consentir un autre fils de Jean de Donadieu de se faire d'Eglise & d'accepter cette nomination. Cependant les Bulles ne purent être expédiées que bien avant dans l'année 1599. Pendant cette longue vacance, le Chapitre qui avoit nommé deux Chanoines Oeconomes du temporel de l'Evêché, ne souffrit

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

qu'à regret Gabriel Remon Prévôt de Léré dans l'Eglise de Saint-Martin de Tours, se mêler de cet Oeconomat. Mais comme c'étoit dans des tems de troubles que le Roi l'avoit nommé, cet exemple ne tira point à conséquence pour l'établissement de la Regale, qui n'a jamais eu lieu en l'Eglise d'Auxerre depuis le commencement du treizieme siécle; & ce Commissaire fut révoqué par l'Ordonnance qu'Henry IV donna au Camp devant la Fere en Picardie le premier Mai 1596. De sorte que le Chapitre qui avoit toujours conféré les prébendes vacantes en pareil cas, se maintint inviolablement dans son privilége. La Collation des Cures fut aussi faite par le Chapitre en commun, sans avoir égard à ce qui avoit été arrêté en 1570 à ce sujet là: & on ne s'avisa de la mettre à tour de rôle selon l'antiquité des Chanoines, qu'en 1599: & même dès le 21 Juillet 1595 on avoit cru qu'il étoit plus à propos d'examiner en plein Chapitre ceux qui se présenteroient pour les bénéfices, que de s'en rapporter à l'Archidiacre de Puisaye & au Pénitencier. La capacité qu'on avoit reconnue dans les Officiers de la Cour Ecclésiastique que M. Amyot avoit choisi, engagea le Chapitre à les continuer dès le commencement de la vacance du siége. Ainsi Laurent Petitfou Grand Archidiacre & Abbé de Saint-Pere fut Official du Diocèse jusqu'à sa mort arrivée le 3 Février 1595; auquel tems l'Abbé de Saint-Marien lui fut substitué: Jacques Magnen Chantre de la Cathédrale fut son Vicegerent jusqu'à l'an 1597. Auquel tems s'en étant déporté, Gaspard Damy Lecteur lui succéda. L'Abbé de Saint-Marien n'est point différent de Jean Lordereaux, à qui Monsieur Amyot avoit conféré une prébende de la Cathédrale en 1573 ainsi que j'ai déja dit, & qui fut Trésorier pendant quelque tems. Ce fut lui que le Chapitre nomma en 1595, pour présider au Synode des Curés de tout le Diocèse, qui se tint l'onziéme jour d'Avril: Peut-être étoit-on déja informé qu'il aspiroit à l'Evêché. Il essaya de joüir de la préséance aux Assemblées du Clergé: mais ce fut en vain, parce que le Chapitre adjugea cette préséance, & la présidence en même tems au Doyen. On ne vit point tant que dura cette vacance, d'Evêque *in partibus* employé aux fonctions du Ministere. Arnauld Sorbin Evêque de Nevers fut prié par le Chapitre de faire quel-

Reg. Capit. 13. *Martii.* 1599.

Reg. Capit. 10. *Nov.* 1597.

Reg. Capit. 7. *Apr.* 1595.

Reg. Capit. 30. *Sept.*

ques consécrations d'Eglises; entr'autres celle de la Paroisse de Chamlemi, que le Seigneur François de la Riviere venoit de rebâtir en un autre lieu. Ce Seigneur représenta que l'Evêque Amyot s'excusant sur son âge avoit commis le même Prélat pour cette cérémonie, aussi-bien que pour benir deux Chapelles nouvellement bâties dans son Château. Afin que l'acte en fut plus solemnel, & que les Fidéles s'en souvinssent plus long-tems, le Chapitre permit à l'Evêque de Nevers de donner la tonsure & la confirmation dans la nouvelle Eglise. Ce qu'il fit le 22 Septembre jour de la Fête patronale de S. Maurice. En 1599 derniére année de la vacance du siége, le Chapitre pria le même Evêque de venir Officier à la Pentecôte, & de faire l'Ordination. Les autres fonctions qui peuvent être déléguées, furent faites pendant la vacance, par des Dignitaires de l'Eglise Cathédrale. En 1594 le Cimetiere de Notre-Dame-la-d'hors fut rebéni par le Pénitencier; en 1598 l'Eglise de Bessy rebénie par le même, & en 1599 celle de Pourrein par l'Archidiacre de Puisaye. Le Chapitre en corps tâcha pendant cette vacance de faire l'avantage de la Fabrique de l'Eglise Cathédrale, en y unissant une prébende. On en avoit parlé au défunt Evêque un peu avant sa mort, & sur ce qu'on lui avoit représenté que la dépense excédoit de huit fois la recepte, attendu les aliénations & autres pertes causées par le malheur des tems, il y avoit donné consentement de vive voix. On destina pour cette union, la prébende qui vaqua par la mort de Simon de la Croix le 4 Mars 1594. Il n'étoit plus question que d'observer les formalités nécessaires; & c'est dequoi on ne trouve aucun vestige. On fit en 1599 un acte tout opposé. C'est la désunion de l'administration spirituelle de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, qui auparavant appartenoit au Curé de S. Georges & étoit unie à son bénéfice. Cette désunion fut faite à la Requête des habitans du Village, ennuyés que leur Curé ne résidât point. Mais elle n'eut pas de suite, puisque trente ans après la même personne occupoit l'un & l'autre poste. Je ne dois pas taire ici un ancien vestige de la soumission que les Bénédictins avoient envers le siége Episcopal ou envers ceux qui le représentoient. Pierre Pesseliere Grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain demanda permission d'user d'œufs & de viande pendant le Carême de

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Ex actis original.

Reg. Capit. 30. *Apr.* 1599.

Reg. Capit. 10. *Dec.* 1593. 24. *Nov.* 1598. 27. *Maii* 1599.

Reg. Capit. 5. *Mart.* 1594.

l'an 1595 à cause de ses infirmités. C'est ce qu'on lui accorda en Chapitre sur l'attestation d'un Médecin : & cela fut réitéré l'année suivante. Ce Prieur étoit alors au moins octogénaire ; dès l'an 1542 il étoit au rang des auteurs. (a) Je ne passerai point non plus sous silence la Religion de nos prédécesseurs envers les jours de Fêtes commandées. En 1598 on fut obligé de vendanger à Auxerre le 29 Septembre jour de Saint-Michel ; & en 1599 le même besoin se retrouva le jour de S. Matthieu. Le Chapitre n'accorda la permission, qu'à condition que chaque famille payeroit cinq sols à l'Hôtel-Dieu. Je rapporte dans l'Histoire Civile d'Auxerre tout ce qui se passa, au sujet de l'obéissance que la ville rendit à Henry IV en 1594 ; & les priéres que l'on fit pour être préservé de la peste qui courut vers ces tems-là. Il n'y a rien à ajoûter à ce que j'en dis, sinon que l'usage étoit alors de faire une célébrité particuliére cinq Vendredis consécutifs, & d'honorer dans chacun une des Fêtes de la Sainte Vierge. Cette dévotion étoit nouvelle, & n'est plus en usage.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Reg. Capit. 11. Febr. & 22. Jul. 1597.

Enfin l'Evêché d'Auxerre tomba dans la famille des Donadieu. Elle en fut redevable à Pierre de Donadieu plus connu sous le nom de Picheri ou de Puchairie, lequel obtint cet Evêché du Roi Henry IV pour un de ses freres, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendu. Il suffit d'ouvrir le grand Mezeray, pour y lire que » l'incorruptible » fidélité de Pierre Donadieu sauva la ville d'Angers des » mains des Ligueurs par le moyen du Château, dont le » Roi l'avoit fait Gouverneur. Le Comte de Brissac s'étoit » jetté dans cette ville pour la faire révolter : Mais il ne put » gagner Picheri, quoiqu'il lui promit cent mille écus, » l'entretenement d'un Régiment, & un riche parti, s'il » vouloit se marier. Les habitans prirent les armes contre le » Château : Mais Picheri vint à bout de les réduire, & eut » la continuation de son Gouvernement. » On peut ajoûter à ce que dit ici Mezeray, que ce Gentilhomme avoit dabord été admis dans le nombre des quarante-cinq Gardes de la personne du Roi Henry III, & que ce même Prince l'avoit fait Gouverneur de la ville & Château d'Angers, lorsqu'il l'eut retirée des mains de ses ennemis. Les deux freres

Ex ejus Epitaphio.

(a) Il a publié la vie de S. Germain, composée par Heric, &c.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625

plus jeunes que lui, portoient tous les deux également le même nom de François de Donadieu. Le plus jeune des deux embrassa le premier l'état Ecclésiastique, & eut d'abord en commende l'Abbaye de Saint-Hilaire au Diocèse de Carcassone. On dit de lui qu'il refusa l'Evêché d'Auxerre, à cause que son frere le Gouverneur vouloit se retenir sur ce bénéfice une pension de quatre mille livres avec l'agrément du Roi, & parce qu'il fut informé des réparations énormes qu'il y avoit à faire aux Châteaux de Varzy & de Regennes. Cependant j'ai vu une Lettre d'un Donadieu au Chapitre d'Auxerre dattée de Paris le 17 Juillet 1596, qui remercie le Chapitre de l'avoir félicité sur sa nomination. Il y dit qu'il a envie de venir voir son Chapitre, mais que le voyage de son frere en Normandie l'en empêche, & qu'il se rendra à Auxerre à son retour. Picheri ou pour mieux dire Puchairie avoit trouvé dans Jean Lordereaux Abbé de Saint Marien, une personne de facile composition pour la pension qu'il avoit en vûe: mais par malheur cet Abbé avoit été & étoit peut-être encore attaché au Duc de Mayenne: ce qui ne pouvoit convenir au Roi. François de Donadieu le plus âgé des deux du même nom, parut moins effrayé que son frere du peu qui lui reviendroit du temporel de cet Evêché. Il se fit tonsurer à l'âge d'environ 35 ou 36 ans: & aussi-tôt il se vit nommé par le Roi à l'Abbaye de Belle-branche de l'ordre de Cîteaux & à cet Evêché. Il étoit alors à Angers auprès de son frere le Gouverneur. Il y demeuroit depuis l'an 1588 que les guerres civiles l'avoient obligé de quitter Paris où il avoit étudié en Philosophie, & où il avoit pris en Théologie les leçons du célébre Maldonat Jesuite. Ses études précédentes avoient été faites à Toulouse, dont l'Université étoit la plus voisine du Diocèse de Mirepoix où il étoit né. Sa nomination à l'Evêché d'Auxerre qui étoit du 12 Février 1598 ne lui fut pas plutôt connue, qu'il fit dresser les informations nécessaires de sa vie & mœurs: & afin qu'il souffrit encore moins de délai du côté de Rome par rapport aux Bulles, le Chapitre d'Auxerre fit la démarche de le demander avec instance au Pape Clement VIII pour son Evêque. On exposa au Saint Pere dans une lettre du 18 Décembre 1598 la triste situation, où se trouvoit la ville & le Diocèse d'Au-

Ex autographo.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

xerre depuis les guerres de la Religion : que ces guerres avoient été cause des aliénatious des biens d'Eglise, & de l'abandon des domaines dans la campagne : que les impôts étoient plus hauts que jamais, en sorte que le Clergé ne touchoit pas la sixiéme partie de son revenu : que le Château de Regennes quoique retabli par l'Evêque Amyot, étoit retombé dans sa premiere désolation, que celui de Varzy menaçoit ruine ; & qu'ainsi il étoit nécessaire que sa sainteté pourvût incessamment l'Eglise d'Auxerre d'un bon pasteur : Et que celui qui avoit obtenu le brevet de nomination du Roi étant pieux, sçavant & très zélé pour la maison de Dieu, il méritoit qu'on lui fit quelque remise du droit d'annates. Muni de ces récommandations, qui pouvoient en cette rencontre tenir lieu de la formalité des anciennes élections, il partit pour Rome dans la compagnie du Cardinal de Joyeuse Archevêque de Toulouse, & mena avec lui un Docteur natif du Diocèse de Couserans, nommé Jean Dassier. A Rome, il prit le bonnet de Docteur au Collége de Sapience; & vit réussir tout en sa faveur, autant qu'il pouvoit le souhaiter. Le Pape lui accorda gratis les Bulles de l'Evêché d'Auxerre, & celles de l'Abbaye de Bellebranche. Celles de l'Evêché qui sont du .. Juin 1599 ne lui donnent que la qualité de simple Clerc du Diocèse de Mirepoix. Il n'étoit en effet encore alors que tonsuré. Mais le Souverain Pontife lui permit de recevoir tous les Ordres sacrés *extra tempora* à commencer par les quatre moindres. Il fut ordonné par le Cardinal de Joyeuse, & ensuite sacré Evêque par le même le premier Août dans l'Eglise de Saint-Pierre-ès-liens. Le jour que ses Bulles lui furent accordées, le Pape en donna avis au Chapitre d'Auxerre par une lettre qu'il lui écrivit, afin que les Chanoines disposassent les esprits à le reconnoître pour leur légitime pasteur. Le nouvel Evêque de son côté chargea dès le treize Juillet de sa procuration générale son frere Pierre, Chevalier des Ordres du Roi, Conseiller d'Etat Sénéchal, & Lieutenant de Roi en Anjou. Celui-ci subrogea Gaspard Damy Chanoine & Lecteur d'Auxerre, que le Sieur Dassier lui avoit indiqué à son retour de Rome, pour prendre possession de l'Evêché au nom de son frere : il fit reconnoître au Conseil du Roi le premier Mars suivant, les Bulles comme bonnes & conformes aux Concordats,

& obtint ordre de les mettre à exécution. En conséquence, Gaspard Damy se présenta au Chapitre le 14 Juin: & après la lecture des Bulles, il fut mis en possession pendant la Grand'-Messe par Guillaume de Rigny Doyen, avec la cérémonie du baiser du grand autel, & celle de l'installation dans la chaire Episcopale à droite du Sanctuaire, & dans la stalle du chœur où l'Evêque a coutume de s'asseoir.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

François de Donadieu se voyant après son Sacre, si proche de l'année séculaire, ne voulut point partir de Rome, sans gagner le Jubilé attaché à cette année. Pendant ce tems-là, il se forma dans les cérémonies: Il adopta plusieurs de celles qu'il vit pratiquer à Rome. Il eut aussi la dévotion de faire le pélérinage de Notre-Dame de Lorette; mais peu accoutumé aux chaleurs du pays, il fut attaqué d'une maladie qui le retint le reste de l'année à Rome. Il fit alors connoissance avec les Cardinaux Baronius & Bellarmin, dont il envoya les ouvrages en France. Quoique son Diocèse ne le possédât pas, il n'en étoit pas moins bien réglé, parce que Jean Dassier fut un Vicaire-Général à la vigilance duquel il n'échappoit rien. On a conservé jusqu'ici une feuille imprimée en latin, d'Ordonnances très sages qu'il répandit dans le Diocese vers le mois de Février 1600, pour l'instruction des Curés, & de ceux qui viendroient demander des dimissoires.

Le nouvel Evêque étant rétabli en parfaite santé, prit la route de France, & passa par Milan, qui avoit alors pour Archevêque le neveu de S. Charles. Il y célébra la Messe avec les ornemens du Saint Archevêque défunt: & le même jour, la curiosité le porta à aller entendre à Vêpres dans un Monastére de Filles, la voix d'une Religieuse que Saint François de Sales dit avoir admirée. Il arriva à Auxerre le Mercredi-Saint 18 Avril: il y fit son entrée monté sur une mule, & il coucha à l'Abbaye de Saint-Germain. Il avoit choisi le lendemain jour du Jeudi-Saint, pour se faire recevoir à la Cathédrale. Cette seconde entrée se fit en forme. Les quatre Barons y avoient été convoqués: mais comme le procès-verbal a été perdu, on n'a connoissance d'aucune autre circonstance, sinon que Filbert de la Chassaigne Baron de Givry, Grand-Maître des eaux & forêts du Nivernois & Donziois, y assista au nom d'Henriette de Cleves

Mémoire du tems.

Livre de l'amour de Dieu.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Mém. du Sieur Blanchonnet.

veuve de Louis de Gonzague, comme Baronne de Saint-Verain, & que Pierre de Puichairie frere du Prélat fit tous les honneurs de la cérémonie ; en sorte que la dépense de ce jour, tant à régaler le Clergé & la Noblesse, qu'à faire des aumônes monta à trois mille livres, somme très considérabl en 1601. Une suite de sa prise de possession personnelle, étoit le serment de soumission envers l'Eglise de Sens : il s'en acquitta le 17 Septembre 1602 entre les mains de Renaud de Beaune son métropolitain.

Ceux qui ont connu le caractere de ce Prélat, nous l'ont représenté unanimement quant à l'esprit, comme un véritable Nathanaël sans dol ni sans malice, d'un accès facile, d'un caractere naturellement libéral, joyeux & agréable dans la conversation. Quant au corps, il étoit d'une taille médiocre, il avoit les yeux brillans, le visage sec, & portoit une longue barbe. La premiere chose qu'il regarda comme très-pressante dans son Diocèse, fut la visite des Paroisses, tant pour procéder à la réforme des mœurs des Ecclésiastiques, que pour y administrer le sacrement de Confirmation. Il alla en 1603 du côté de la Loire où il étoit resté davantage de vestiges du Calvinisme. A Gien, il donna la Confirmation a plus de trois mille personnes, suivant qu'il l'écrit à Gaspard Damy son Official, auquel il marque » qu'il ne pouvoit représenter la ferveur qu'il avoit reconnu » parmi les peuples, & qu'il loüoit Dieu de ce qu'il lui avoit » plu augmenter sa grace, où les ennemis de notre Reli- » gion s'efforçoient de la diminuer. » Une tenue exacte des Synodes vint au secours, pour le rétablissement de la discipline. Sur la fin de son Episcopat, parut une collection imprimée des statuts qui avoient été rédigés de son tems.

Lettre de Briare 12. Nov. 1603.

Quoiqu'un caractere doux & paisible empêche souvent une vive attention sur les affaires temporelles on trouve cependant dès les premieres années de son Episcopat plusieurs aveux & hommages rendus à sa dignité, pour des terres qui en relevoient. En 1602 Antoine de Chastellux Chevalier Seigneur de Bazarne lui passa nouvelle reconnoissance, pour les moul ns des Planches situés en la Paroisse de Leugny, au nom i& comme tuteur de Pierre, Jacques, & Diane enfans de Leon de Moulins, & de Marie de Crux du chef de laquelle ces biens appartenoient à

ces

ces trois pupilles. L'année suivante, François d'Agen Chevalier Seigneur de Briaque en Saintonge, & Jeanne du Chesnoy sa femme lui payérent les droits Seigneuriaux de la Terre de Saint-Sauveur, qu'ils avoient achetée d'Henriette de Cleves Duchesse de Nevers, par contrat du 15 Avril 1600. En 1606 le nouveau Duc de Nevers obtint de lui le pouvoir de retirer en son nom le domaine d'Alligny distrait de la Baronnie de Saint-Verain, & aliéné par Charles de Gonzagues à Filbert Gillot Avocat en Parlement & à Anne Chevalier sa femme, & il reçut pour cette permission plus de quatre mille livres. Ce Duc lui rendit six ans après hommage pour cette Baronnie, & pour celle de Donzy. Vers la même année 1606 qui fut la sixiéme de son Episcopat, Aymar, René, François & Charlotte de Prie, tous enfans de défunt René de Prie lui firent hommage pour la Baronnie de Toucy. Jamais l'envie de thésauriser ne l'engagea à aucune démarche, il étoit si peu obsédé de cette passion, qu'il ne voulut jamais consentir à aucune coupe de bois de l'Evêché, quoiqu'il ne manquât pas de raison ni d'autorité pour le faire; mais il aima mieux réserver ses forêts, & il employa pour réparer le Château de Regennes, celui de Varzy, & sa maison Episcopale d'Auxerre, le revenu de son patrimoine, particuliérement de la Vicomté de Domfront à lui échue par la mort du Sieur de Puchairie son frere, arrivée en 1604 aux eaux de Pougues. (*a*) Il ne voulut non plus jamais permettre que ses Secretaires prissent aucune chose pour le sceau Episcopal, pas même pour les provisions d'aucun Office ou charge temporelle. Il conféroit tout *gratis*, & ne levoit aucun droit pour ses visites. Son désintéressement parut encore plus sensiblement dans les députations qu'il accepta pour assister aux assemblées du Clergé: il y alla toujours & y demeura à ses propres frais, sans demander aucune taxe, & remettant à son Clergé celles qu'on lui attribuoit. Ce qui fut remarqué particuliérement en 1606 qu'on lui avoit taxé la somme de six mille neuf cens quatre vingt onze livres pour huit mois de séjour; & en

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

(*a*) Il mourut âgé de 50 ans d'une perte de sang, causée par l'ouverture de la veine, dans laquelle le Chirurgien avoit enfoncé trop avant la lancette. Il fut inhumé dans une Chapelle des Jacobins d'Angers où l'on voit son épitaphe en style magnifique, gravée sur le marbre par les soins de l'Evêque d'Auxerre,

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Mém. de Blanchonnet.

cloche. Il donna aux Eglises d'Appoigny, Charbuy, & Gy l'Evêque dont il étoit Seigneur, un ornement complet. Il fit bâtir le Jubé d'Appoigny & à Gy-l'Evêque la voute du chœur. Il établit des Capucins aux portes d'Auxerre: il donna d'abord à leur arrivée pour acheter la place où ils sont & avoir les matériaux, la somme de deux mille quatre cens livres: il planta lui-même la croix à l'endroit où l'Eglise a été bâtie, le 27 Septembre 1606, en présence du Clergé & du peuple: il ajoûta encore douze cens livres à ses premiers dons, & continua tant qu'il fut à Auxerre de leur donner par an la valeur de cent livres; & l'an 1614 il dédia leur Eglise. Les Jesuites furent après les Capucins ceux à qui il fut d'un plus grand secours, en ce qu'il fit réussir à leur avantage, ce qui avoit échoüé sous son prédécesseur. Dabord il contribua par son crédit & ses sollicitations, à empêcher que le bâtiment élevé des deniers de Jacques Amyot ne retournât à ses héritiers, & il obtint l'Arrêt qui l'adjugea à la ville en 1607. Ensuite ayant laissé écouler un intervalle de tems depuis la mort d'Henry IV, il consentit à leur établissement; & à leur arrivée en 1622 il leur donna 1600 liv. Dès l'an 1606 il avoit remis son Abbaye de Bellebranche, pour être perpétuellement unie au Collége des Jesuites de la Fléche. Outre la somme d'argent qu'il donnoit réguliérement par an aux Jacobins & aux Cordeliers d'Auxerre, il y avoit deux muids de vin assurés pour chacune de ces deux Communautés. Il aida beaucoup les premiers dans la dépense qu'ils firent en 1620, pour la tenue de leur Chapitre Provincial à Auxerre, estimant singuliérement le Prieur nommé Vauguier pour sa vertu, & à cause du soin qu'il avoit pris de rétablir le Couvent ruiné par les Hérétiques. Par la même raison, il affectionna aussi très-particuliérement Jean Chapelle Gardien des Cordeliers, & le fit l'un de ses Grands-Vicaires en 1617. Il partagea entre ces deux Communautés les douze cens écus qu'il avoit reçu du Duc de Nevers, pour des terres dans la possession desquelles il étoit rentré; & il leur fit distribuer à condition qu'ils les employeroient aux besoins de leur Eglise. A l'égard de l'Hôtel-Dieu, tous les ans il y faisoit donner la somme de cent livres.

Reg. Capitul.

Dès l'an 1617 furent établies les Ursulines; François de

Donadieu leur donna des Constitutions l'an 1623, avec l'avis & les conseils de Jean Boutroux Curé de Saint-Pierre en Château, Promoteur de cet établissement. Il approuva celui des Augustins de la réforme de Bourges fait dans la ville de Cône, aussi-bien que celui des Récollets, qui furent établis de son tems, & sous ses auspices à Clamecy & à la Charité-sur-Loire. Les Jacobines & les Carmelites songérent pareillement à s'introduire à Auxerre; mais ces projets furent sans exécution. L'établissement des Bénédictines dans la ville de la Charité-sur-Loire, projetté vers la fin de son Episcopat, eut plus de succès. Il prit un soin particulier des Religieuses de l'Abbaye de Saint-Julien, qui étoient retirées à leur maison de Charentenay depuis les derniéres guerres de la Ligue; & par le moyen d'une visite pour laquelle il commit Gaspard Damy son Official, la paix fut remise dans ce Monastere, & les séculiers dont elles avoient formé elles mêmes de grosses plaintes furent éloignés. La Pénitencerie étant une dignité spécialement établie pour le soulagement des Evêques, il entra dans tout ce qui pouvoit être utile au temporel de cette dignité: il approuva la désunion qui fut faite de la Cure de Saint-Amand, pour y unir en place celle de Treigny beaucoup mieux rentée, & cela du consentement du Chapitre de la Cathédrale, qui fut sollicité par Denis Perronnet alors Pénitencier. Il confirma aussi en 1610 l'union faite ci-devant de la Chapelle de Saint-Germain à l'Ecolatrerie depuis incorporée à la Pénitencerie. Ce fut par sa permission accordée en 1619, que le Sieur de Salles Seigneur du Couldret proche Bléneau, rebâtit à neuf un peu au-dessus du pont de ce lieu une Chapelle en l'honneur de Saint Posen. (*a*) C'est celle dont on voit les ruines en montant à droite sur le chemin d'Ouzoir. On dit qu'elle avoit été d'abord dans un autre endroit. Ce Prélat avoit pris dès l'an 1610 d'excellentes mesures pour la conservation de toutes les Chapelles de son Diocése, & même des revenus de tous les bénéfices. Tous les titulaires devoient déposer aux archives de l'Evêché, des copies collationnées de leurs principaux titres. Mais l'exécution en parut difficile, quoique concluë sur les suffrages du Synode. Des difficultés considérables arrivérent de son tems, dans quelques petites

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Reg. Capit. & Urbis 1622. 1623.

Reg. Cap. 1602. 22. Nov.

Ex Reg. Secret. signato Cochon. 3. 76. 1619.

Regist. Franc. Pellé Secret. Episcopatûs.

(*a*) *S. Posennus* du Berry.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

villes du Diocèse: A Gien il accorda les Chanoines de la Collégiale avec leurs subalternes, c'est-à-dire les Chapelains; un réglement de l'an 1609 pourvut à tout. A Clamecy il y eut une entreprise formée par les Elûs touchant l'audition des Comptes de Fabrique de la Paroisse contre le droit du grand Archidiacre; mais cette affaire fut réglée en faveur de l'Archidiacre par un Arrêt du cinq Janvier 1615. Au Fauxbourg de Clamecy est une Chapelle très-célébre nommée Bethléem, laquelle a toujours été de la dépendance de l'Evêque d'Auxerre: Louis de Cleves Prieur de la Charité & Evêque de Bethléem s'étoit imaginé qu'on le croiroit sur sa parole, lorsqu'il assureroit que cette Chapelle étoit unie à son Evêché. Il voulut en produire des preuves, mais comme ce qui pouvoit avoir été fait, n'étoit point muni du consentement d'aucun des Evêques d'Auxerre, François de Donadieu y fit former opposition par Germain Cochon Avocat le 19 Mai 1606.

Il seroit inutile de s'étendre ici sur les statuts qui furent formés dans les synodes tenus de son tems, si la compilation qui en fut imprimée en 1622 n'étoit devenue fort rare. Les curieux y liront avec plaisir dans le Mandement préliminaire cette maxime sur le besoin de tenir des Assemblées de quelque nom qu'on les appelle, qu'il déclare nécessaires dans l'Eglise *pour remédier aux doutes, difficultés & désordres qui s'y peuvent glisser:* Entre ces régles promulguées de son autorité, il y en a une qui défend comme une
Page 12. cérémonie indécente & non conforme aux Saints decrets, d'enchérir les bâtons des Confrairies durant le Cantique *Magnificat*, & d'appliquer les versets *Deposuit* & *Suscepit*, à la délivrance de ces bâtons. Il avoit réglé dès l'an 1609, qu'il n'y auroit plus qu'un parein & une mareine à chaque baptême, & qu'on retrancheroit la coutume, par laquelle il y avoit un assistant outre le parein, si c'étoit un garçon qui
Page 19. fût à baptiser, ou une assistante, si c'étoit une fille; & il enjoignit d'avertir les peuples, qu'un seul parein & une seule ma-
Page 39. reine suffisoient suivant le Concile de Trente. Il fut ordonné aux Prêtres qui administreroient la Communion, non de retrancher l'usage où ils étoient de présenter ou faire présenter du vin, & de l'eau aux Laïques qui venoient de communier, mais de se servir pour cela d'un verre ou autre vase,

& non pas d'un calice, de crainte qu'ils ne cruſſent communier ſous les deux eſpéces. Cet uſage de boire du vin après la Communion, étoit en effet ſi commun parmi le peuple d'Auxerre encore à la fin du XVI ſiécle, que je trouve dans le Nécrologe d'une des Paroiſſes les plus pauvres de la ville, qu'un particulier donna vers ce tems-là une vigne à cette Egliſe pour fournir le vin de la communion du jour de Pâques: & cet uſage n'a ceſſé que de nos jours, parce que les coupes d'argent qui y étoient deſtinées ſe trouvérent uſées de vetuſté, en ſorte qu'il n'y a que la Cathédrale où il s'eſt conſervé après la communion générale des quatre Fêtes ordinaires de l'année. François de Donadieu ordonna encore que dans les Egliſes Paroiſſiales où l'on trouveroit deux Seigneurs diſputer entr'eux les honneurs & prérogatives, les Curés ou Vicaires ne nommeroient aucun des contendans dans les Priéres, & qu'on laiſſeroit leur part du pain-béni ſur le banc des Fabriciens. Il défendit à tous Prêtres de remarier les perſonnes qui l'avoient été: c'eſt-à-dire, de réitérer les cérémonies matrimoniales avec la Meſſe *pro ſponſo & ſponſa* en faveur de ceux qui diſoient qu'on avoit uſé de ligature à deſſein de leur nuire. Il trouva quelquefois dans ſes viſites des abus dont les Curés ne s'étoient point plaint aux Synodes: il tâcha d'y remédier. C'étoit par exemple l'uſage en pluſieurs lieux de la campagne que le jour du mariage on fit chante r Vêpres par le Curé, ou qu'on aſſiſtât à celles du Chapitre, ſi c'étoit dans un pays où il y eût une Collégiale. Il n'y avoit rien que de loüable, ſi on ſe fût borné à dire ces Vêpres ſuivant les régles reçues & approuvées. Mais le bizarre étoit, qu'il falloit que le *Benedicamus* qui termine ces Vêpres, fût chanté par les parens du mari & autres aſſiſtans à gorge déployée, ce qui n'étoit pas propre à exciter la dévotion. Le Prélat vigilant défendit cette pratique, & ordonna que les Enfans chantaſſent ce verſet, comme c'eſt l'ordinaire dans le Diocèſe. Il défendit auſſi de laiſſer paroître à la Proceſſion de la Fête-Dieu des hommes vétus en Apôtres, avec des fauſſes barbes & perruques, & des habits faits exprès, couronnés d'eſpéces de lauréoles ou faux diadêmes. Il ordonna qu'au lieu de cela, on portât avec reſpect des cierges allumés. C'eſt ce que j'ai tiré des Regiſtres de viſites qu'il fit dans l'Eté de l'an

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Obituar. S. Peregrini ad 27. Martii.

Page 42.

Page 53.

1622 après la publication de ses Ordonnances Synodales.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Comme ce Prélat avoit conçu à Rome une haute idée du rit qu'on y voyoit communément pratiquer, sans faire attention que le Chapitre de Saint-Pierre au milieu de cette grande ville n'observe pas les nouveaux usages Romains dans l'office Canonial, il essaya d'en introduire ce qu'il put. Il avoit voulu dès le commencement de son Episcopat paroître au choeur autrement habillé que ses prédécesseurs. Mais en Décembre 1602, il fut condamné aux Requêtes du Palais à porter depuis la Toussaint jusqu'à Pâques la grande chappe noire, le capuchon & camail comme les Chanoines, ce que le Chapitre avoit certifié s'être pratiqué par les deux derniers Evêques résidens Lenoncourt & Amyot. Le réglement ajoûta même que depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, l'Evêque assisteroit à l'Office en rochet & surplis par-dessus. On ne sçavoit alors à Auxerre ce que c'étoit que la mozette qui est venue depuis. Vers le milieu de son Episcopat plusieurs des anciens Chanoines étant morts, on laissa introduire quelques rubriques prises d'ailleurs. Néanmoins dans les visites des Paroisses, il ordonnoit qu'on achetât le Missel d'Auxerre, préférablement au Romain, & ne permettoit ce dernier qu'au défaut du Diocésain, qui commençoit à devenir rare. Regnaud Martin Archidiacre fit aussi de son tems l'essai d'une correction du Breviaire d'Auxerre. Elle n'étoit point achevée l'an 1620, & il ne parut aucun ouvrage concernant l'Office Divin, sous l'Episcopat de François de Donadieu. Selon l'ancien usage l'Evêque fournissoit chez lui aux Chanoines chaque année au retour des Vigiles chantées dans le choeur de S. Amatre le 30 Avril, des gâteaux & trois sortes de vin par forme de rafraichissement ou d'agape : cela fut changé de son tems. On consentit en 1607 que ce petit repas fût évalué à une somme d'argent : Elle se paye toujours depuis à ceux qui assistent à cet Office, lequel est un reste des anciennes veilles qu'on célébroit dans chaque pays au tombeau des saints tutelaires à l'approche de leur Fête.

Reg. Capit. 1608. 1609.

Reg. Capit. 18. Dec. 1620.

Quoique depuis près d'un siécle l'Eglise d'Auxerre n'eût point eu de pasteur attaché si scrupuleusement à la résidence, il n'en faut point conclure qu'il ne sortit jamais de son Diocèse.

cèse. Il s'en éloigna quelquefois ; mais ce fut presque toujours pour des sujets de piété & de dévotion. Il alla en 1601 à Orleans gagner le Jubilé que le Pape accorda pour la continuation du bâtiment de l'Eglise Cathédrale dont Henry IV mit la premiere pierre ; & son exemple fut suivi par quelques Chanoines. On le vit quelquefois célébrer à Paris la Messe de l'ouverture du Parlement. Non-seulement il étoit en grande réputation auprès des Magistrats de cette Cour & du Conseil, mais encore il étoit parfaitement bien dans l'esprit du Roi Henry IV & de la Reine. Aux obséques de ce grand Prince il conduisit l'Ambassadeur de Savoye à Saint-Denis, fit ensuite Diacre, & chanta l'Evangile à la Messe des Funérailles. L'assistance qu'il devoit aux Assemblées du Clergé de la Province l'obligea aussi à quelques voyages. On voit son nom au bas de la condamnation du livre d'Edmond Richer *de Ecclesiastica potestate*, faite en 1611 le 13 Mars par les Evêques de la Province de Sens. Il dédia l'Eglise des Capucins de Joigny Diocèse de Sens, à la priere du Cardinal de Gondy fondateur de cette Maison. Il eut pendant quelque tems pour suffragant un Prémontré nommé Nicolas Lagrené Abbé de Saint-Jean d'Amiens & Evêque d'Ebron, lequel étant à Auxerre faisoit sa résidence chez les Chanoines Réguliers de son Ordre. Un voyage qu'il fit à Paris, l'enleva pour toujours au Diocèse d'Auxerre, & lui occasionna la permutation qu'il y fit au mois de Juillet 1623 de son Evêché avec Gilles de Souvré Evêque de Comminge : Celui-ci vint à bout de persuader à François de Donadieu qu'il devoit se rapprocher de son pays & de son frere l'Evêque de Saint-Papoul. François de Donadieu fut tellement éblouï de cette proposition, qu'il n'examina pas seulement, si celui avec qui il traitoit, étoit revêtu de pouvoirs. On decouvrit depuis que le Sieur de Ventenac son homme d'affaires, avoit été gagné pour l'engager à la permutation. Le 7 Févrie de l'an 1624 notre Prélat étant retourné à Paris, revoqua le tout pardevant Notaires à la persuasion de Jean de Montereul Avocat en Parlement, & fit signifier sa révocation à Gilles de Souvré le 17 Mars suivant : Mais il étoit apparemment trop tard, comme la suite le fit voir. Il tomba malade peu de tems après de chagrin de cette affaire. Son neveu Barthele-

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

mi de Griet lui conseilla de se recommander à la Vénérable Marie de l'Incarnation, décédée depuis peu en odeur de sainteté chez les Carmelites de Pontoise; il lui appliqua quelques reliques de cette Religieuse, & sa santé revint peu-à-peu. François de Donadieu crut que Dieu demandoit qu'il résignât à un autre l'Evêché deComminges qui lui étoit échu sans le vouloir. Il engagea son neveu qui étoit Ecclésiastique à l'accepter. Ce neveu est celui-là même à qui lui & son frere l'Evêque de Saint-Papoul avoit fait porter le nom de Donadieu, en vertu de Lettres Royaux obtenues depuis la mort du sieur de Puchairie dernier mâle de la famille. Il se soumit aux intentions de son oncle, & il en justifia le choix par la vie sainte qu'il mena, & qu'on dit même avoir été accompagnée & suivie de miracles. Sa préconization à l'Episcopat est du 6 Octobre 1625. Il y est qualifié Prêtre du Diocèse de Rieux: ces lettres lui permettent de retenir en Commande l'Abbaye de Saint-Hilaire du Diocèse de Carcassone, de payer sur les revenus de l'Evêché de Comminges trois mille livres à Gilles de Lusignan de Saint-Gelais Clerc du Diocèse de Tours, & huit mille livres de pension à François de Donadieu ci-devant Evêque d'Auxerre; & de le laisser joüir sa vie durant, du Château d'Alan, & des revenus de cette Terre dépendante de la mense Episcopale de Comminges.

François de Donadieu confiné dans ce Diocèse, n'oublia point son ancien troupeau qu'il n'avoit quitté qu'à regret. Tous les jours il offroit le Saint Sacrifice pour le Diocése d'Auxerre, & assuroit à ses amis qu'il s'y croyoit obligé. Il récitoit même en son particulier l'office en l'honneur de tous les Saints d'Auxerre, chaque jour qu'il en trouvoit dans le Calendrier du Diocèse dont il avoit un exemplaire. Je rapporterai sous l'article suivant les égards qu'il eut pour la mémoire de son successeur, & sans m'étendre sur le bien spirituel & temporel qu'il procura au Diocèse de Comminges, & à Saint-Bertrand où est la Cathédrale, il suffira de dire ici, qu'étant d'une santé beaucoup plus forte que l'Evêque de Comminges, il y exerça presque toujours la plûpart des fonctions Episcopales; qu'il vit mourir ce saint neveu en 1637, & que lui ayant survécu de trois ans, il mourut dans le Château d'Alan au mois de Février 1640 âgé de

quatre vingt ans. On croit que son corps ou au moins son cœur fut porté à Puchairie le lieu de la sépulture de ses ancêtres, & où il avoit fait bâtir une belle Chapelle. Mais il est probable qu'on ne l'aura pas séparé de son neveu, dont il admira toujours la haute vertu.

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

Aucun de ses Historiens n'a marqué qu'il eût fait un testament, ni qu'il eût demandé des prieres dans la Cathédrale d'Auxerre. Un de ses Officiers nous a seulement informé, que lorsqu'il eut été remboursé de la Vicomté de Domfront qu'il tenoit par engagement pour la somme de cinquante mille écus, il partagea les trois quarts de cette somme entre tous ses héritiers présumptifs, & qu'il employa le reste en aumônes & œuvres pies. On voit aussi par les Registres du Chapitre d'Auxerre, que les Chanoines de cette Eglise ayant appris son décès, lui firent un service solemnel auquel les Corps de la Ville furent invités. Cet Evêque avoit paru affectionner beaucoup un jeune homme appellé Hector de Puchairie; il lui fournit même une pension considérable pendant les études qu'il fit à Toulouse: mais on ignore à quel dégré il lui étoit parent, & ce qu'il devint après la mort de son protecteur. On trouve dans les Bibliothéques deux ouvrages qui ont été dédiés à François de Donadieu, lorsqu'il étoit Evêque d'Auxerre: Sçavoir un volume de sermons de Denis Perronet Pénitencier de cette Eglise en 1601, & la Chronique de Robert Religieux de Saint-Marien d'Auxerre, publiée à Troyes l'an 1608 par Nicolas Camuzat Chanoine de Troyes.

Reg. Capit. 1640. 13. Febr. & ... April.

La plus grande partie des faits que j'ai rapporté dans l'Histoire de cet Evêque, sont tirés des Mémoires du Sieur Antoine Matthieu Blanchonnet natif de Gascogne, lequel après avoir été son Maître d'Hôtel, devint ensuite Contrôleur des deniers du Diocèse; de ceux de Germain Bardolat Chanoine d'Auxerre, comme aussi des collections fournies par Gaspard Damy son Official, & des Remarques en original du Sieur C. Bogne de Varzy, qui avoit été son Officier pendant plus de vingt ans.



CHAPITRE VII.

DE GILLES DE SOUVRÉ, XCVIII. *Evêque d'Auxerre.*

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Mémoire imprimé sur cette affaire.

FRançois de Donadieu n'oublia rien pour empêcher que son Traité avec l'Evêque de Comminges n'eût lieu. Il avoit fait signifier sa révocation non-seulement à ce Prélat, mais encore au Chapitre d'Auxerre, au Lieutenant-Général du Bailliage & au Procureur du Roi. Il alléguoit qu'un de ses domestiques gagné par argent l'avoit surpris, que par le Traité passé d'abord à Regennes le 13 Mai 1623 on lui avoit donné l'Evêché de Comminges franc & déchargé de toutes pensions, que par un second du 7 Juillet on le chargeoit de six mille livres de pension au profit du Sieur de Lansac, & qu'enfin la personne qui avoit fait le traité à Paris au nom de Gilles de Souvré, n'avoit de lui aucune procuration. Mais comme par le premier traité il étoit dit que les deux permutans jouiroient de leurs bénéfices, à compter depuis la Saint Jean 1623, & qu'ils en percevroient les fruits, quoiqu'ils résidassent dans leur ancien bénéfice jusqu'à qu'ils eussent obtenu leurs Bulles, un nommé Merlet dit du Jardin, Procureur de l'Evêque Souvré, lui persuada d'envoyer au plutôt un Oeconome à Auxerre. Cet Officier vint se présenter; mais le Chapitre loin de le reconnoître, nomma trois Chanoines le 19 Mars, pour s'opposer à son Oeconomat. Il révoqua même le 15 Avril la conclusion du 6 Octobre 1623, qui portoit ouverture de ce qu'on appelle ailleurs la Regale, laquelle avoit été faite nonobstant la répugnance de quelques Chanoines. On passa Arrêt à M. de Donadieu; & un particulier qui avoit été pourvu d'un Canonicat, comme si le siége eût été vacant, fut débouté & déclaré non recevable, Ce ne fut donc qu'en 1625 le 17 Janvier, que le Chapitre reconnut que véritablement M. de Donadieu n'étoit plus son Evêque, & lorsqu'il eut connu que M. de Souvré avoit été nommé par le Roi. La

durée de cette vacance ayant été plus longue qu'on ne l'avoit espéré, on changea souvent dans le Chapitre l'ordre de conférer les bénéfices vacans, ou plutôt on varia sur le nombre des jours que chacun resteroit intabulé pour cela. Il ne se passa cependant rien de fort considérable pendant les vingt & un mois qu'elle dura, sinon que le Cardinal Barberin neveu d'Urbain VIII Légat du Pape fut reçu à Auxerre en 1625 avec de grandes solemnités. Les ordres du Roi du 25 Avril, qui furent communiquées au Chapitre, portoient que la Bourgeoisie iroit en armes au-devant de lui avec les Magistrats, jusqu'à l'endroit qui seroit indiqué par le Duc de Bellegarde: qu'on lui offriroit les clefs de la Ville; qu'on lui présenteroit un daix de couleur rouge, & qu'on tapisseroit les rues jusqu'à son logis. Cette entrée se fit au commencement du mois de Mai. Ce Légat étoit accompagné de Pamphile dataire, qui fut depuis Pape sous le nom d'Innocent X, & il célébra la Messe au grand autel de la Cathédrale.

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Reg. Capit. 15. Janv. 12. Maii & 9. Aug. 1625.

Gilles de Souvré résolu de prendre possession, chargea de sa procuration Henry de Lambert Abbé de Haute fontaine, & de Saint-Pere d'Auxerre, qui présenta les Bulles le 25 Septembre 1626. Le Prélat écrivit en même-tems aux Vicaires-Généraux nommés par le Chapitre, qu'il les prioit de continuer leurs soins, jusqu'à ce qu'il fût présent en personne, excepté la collation des prébendes & les Stations des prédicateurs qu'il se reservoit. Il ne différa pas un mois entier depuis sa prise de possession. Il se rendit à Auxerre *incognitò* à sept heures du soir le 15 Octobre; & sans aller à l'Abbaye de Saint-Germain, il logea d'abord au Palais Episcopal. Le lendemain il se présenta à la grande porte de l'Eglise, où il fut reçu par le Chapitre, & installé par le sieur de Manjan Grand-Archidiacre de Sens. On ne sçait pour quelle raison il fit cette entrée avec tant de simplicité.

Reg. Capit. 25. Sept. 1626.

Il étoit né en 1596 de Gilles de Souvré Marquis de Courtenvault, Maréchal de France, Gouverneur de Louis XIII lorsqu'il n'étoit que Daufin, Chevalier de ses Ordres, Gouverneur & Lieutenant de Roi en Touraine; & de Françoise de Bailleul de Renouart. Il posséda encore tout jeune plusieurs Abbayes: (*a*) il eut d'abord celle de Saint-Genou

(*a*) Je trouve dans le Catalogue des Doyens de la Métropolitaine de Tours

au Diocèse de Bourges; ensuite celles de Saint-Florent de Saumur en Anjou & de Saint Calais lui ayant été données, il fit tomber celle de Saint-Genou à François Chastelain, qu'il avoit eu en 1614 pour Professeur de Philosophie à Paris au Collége de Navarre. S'étant associé en 1615 au célébre Gassendi, ils se firent enseigner ensemble la langue hébraïque par un Juif d'Avignon nouvellement converti. Ce fut vers ce tems-là qu'il commença à connoître le mérite des Gens de Lettres. Le sien étant aussi très-connu dès l'âge de 22 ans, il fut nommé à l'Evêché de Comminges, alla à Rome recevoir tous les Ordres par dispense du Pape, se fit sacrer Evêque à Ravenne, (*b*) & gouverna avec sagesse le Diocèse de Comminges depuis l'an 1618. Ceux qui l'ont connu, écrivent qu'il étoit de haute stature, d'un naturel vif & gay, qu'il fut chéri de la Noblesse pour sa bonté & sa franchise, respecté des pauvres & des riches, comme le pere commun de tout le troupeau, & estimé des Ecclésiastiques pour sa science & sa piété, qu'il aima les gens de lettres & les curieux : en sorte qu'il paroît que ce Prélat auroit mérité de vivre dans un tems plus éclairé.

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Epist. Gassendi ad Lud. Noël Canonicum Autiss.

Après avoir fait revivre la discipline dans le Diocèse de Comminges par ses exemples & sa doctrine, il en fit autant dans celui d'Auxerre. Il avoit entendu déclamer deux jours après son arrivée, une oraison latine par le Professeur de Rhétorique du nouveau Collége, sur la sainteté & la dignité de l'Eglise d'Auxerre. Il fit aussi-tôt ses efforts pour ne point dégénérer du zéle de tant d'Illustres Evêques des premiers tems : la réforme qu'il essaya d'introduire dans le troupeau dont il avoit recherché la conduite, en fut la preuve. Pour commencer par le Clergé, il obligea les Curés par un Mandement de l'an 1627 à résider dans leurs Paroisses; & afin de fournir par la suite au Diocèse de bons Prêtres, il songea en même-tems à l'établissement d'un Séminaire. Il tint à ce sujet plusieurs assemblées chez lui, où il convoqua les Chanoines les plus éclairés. Le premier dessein fut de le placer où est la Salle du Chapitre, & autres anciens édifices de la mense commune des Chanoines, puis d'en

de M. Maan *pag.* 257. *Hist. Eccl. Turon. Egidius* de Souvré *electus*, *non receptus* 1606. *Helias de Convers per resignationem* 1606, mais notre Gilles de Souvré étoit alors trop jeune

(*b*) On ajoûte que quelque tems après il fut fait Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

confier la conduite à quatre ou cinq de leur corps: Les Séminaristes auroient fait l'Office à la Paroisse de Saint-Pierre en Château, & il y auroit eu communication d'un quartier à l'autre par moyen d'une arcade. Le projet n'ayant pas été du goût de Monsieur Bourdoise de Saint Nicolas du Chardonnet, à cause qu'il n'y trouvoit point d'exercice des fonctions Curiales, on songea à le placer à l'Abbaye de Saint-Pere, & à en ôter les Religieux qui servoient mal la Paroisse. Mais l'Abbé ayant différé de donner son consentement, on ne put consommer l'affaire. L'Evêque cependant écrivant au Pape, lui marqua l'empressement avec lequel il travailloit à cet établissement. Il se plaignit à sa Sainteté, de ce que quantité de Cures étoient unies & incorporées à des Chapitres, qui se contentoient d'y mettre des desservans ou des Vicaires tels qu'ils pouvoient les trouver, & que cela etoit cause que les Paroisses étoient mal gouvernées. Il porta aussi ses plaintes de ce qu'il y avoit des Cures qui ne pouvoient être conférées qu'à des Chanoines Réguliers, & que ces Réguliers étant eux-même d'une mauvaise conduite, ils ne pouvoient pas conduire saintement les peuples qui leur étoient confiés. Il pressa le Souverain Pontife de casser toutes les unions de Cures aux Collégiales & aux Communautés, & d'établir des Curés fixes & permanens dans toutes les Paroisses, de permettre aux patrons des Abbayes de présenter des séculiers aux Cures de leur dépendance, & de lui accorder le pouvoir de supprimer les Abbayes de Saint-Pere & de Saint-Laurent, pour en appliquer les revenus à la fondation d'un Séminaire suivant les Decrets du Concile de Trente. C'est ce que j'ai trouvé dans la minute de sa lettre à Urbain VIII. L'estime qu'il fit des Prêtres Séculiers qui étoient en bien plus grand nombre dans le Diocèse, que les autres Ecclésiastiques, le porta à ne rien conclure dans ses Synodes, sans avoir ramassé les voix de tous les Curés. Ayant appris qu'en 1632, que les Prêtres de la Puisaye avoient formé entr'eux une Confrairie, sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, il leur accorda le pouvoir de la continuer, à condition de n'y admettre aucun Laïque, & que le repas du jour de la Fête fut frugal. Des Prêtres, il passa à la réforme des peuples. La profanation des Dimanches & Fêtes excita son zéle:

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Le 22 Octobre 1628 il fit un Mandement pour défendre de voiturer le bois sur la riviere ou par terre les Dimanches & Fêtes d'Apôtres, avec inhibitions aux meuniers & tous autres ayant charge des ponts, pertuis & chemins, d'en laisser passer par eau ou par terre les mêmes jours; il fit même de cette transgression un cas réservé, ménaçant d'excommunication les voituriers qui contreviendroient. Sa charité pastorale séconda sa vigilance. Environ deux ans après qu'il fut arrivé à Auxerre, on essaya de lever un nouvel impôt sur le vin des habitans. Comme la ville se regardoit enclavée dans la Bourgogne, & que les Citoyens aussi-bien que les vignerons, ont toujours eu présentes les promesses que les Rois lui ont faites, & entr'autres Louis XI de la conserver dans ses franchises, il ne manqua pas de se former une émeute éclatante à la premiere exaction, que les étrangers voulurent faire de ce tribut. Le Pasteur accourut au bruit pour tâcher de calmer les esprits: sa présence ni celle du Bailly & du Lieutenant-Général, ne put rien arrêter. La populace persuadée que le Prince ne pouvoit manquer à sa parole, instruite de plus que le Roi Henry IV s'étoit même engagé de nouveau trente-quatre ans auparavant de conserver les mêmes franchises, ne pût être susceptible des raisons qu'on lui alléguoit. Malgré toutes les promesses qu'on put faire aux vignerons, que ce nouveau tribut seroit supprimé, comme ne pouvant être de la connoissance du Roi, ils en vinrent aux mains, poursuivirent l'exacteur jusques dans l'Eglise des Jacobins où il y eut effusion de sang. L'Eglise fut réconciliée par ce Prélat, & la ville répara le dommage, que l'irruption populaire y avoit causé. Cette émeute étoit la seconde qui arriva sous son Episcopat dans le même quartier. Dès le 29 Mars 1626 il en étoit arrivé une autre qui ne fit pas moins d'éclat: Peu s'en fallut que les derniers du peuple ne devinssent Maîtres de l'Hôtel de Ville. (*a*)

Regist. Urbis 1629.

Ce fut pendant l'année 1629 qu'il entreprit la visite de son Diocèse, pour reconnoître par lui-même l'état de chaque Eglise, & y ordonner ce qui seroit utile & convenable.

(*a*) Ce qui en est rapporté dans les Registres de la Ville, se rapporte assez à ce qu'on lit dans une collection de lettres de ce tems-là, imprimées en 1654 par les soins du Pere Pintereau Jesuite.

On

On apprend par les procès-verbaux qu'alors encore dans le plus grand nombre des Eglises, le Saint-Sacrement étoit conservé à une suspense, comme dans l'Eglise Cathédrale, & que si dans quelques-unes il y avoit des tabernacles destinés pour cela, ils étoient à côté du Sanctuaire, de même qu'on en voit en Flandres. Que la coutume commune des Eglises de la campagne, étoit, que les peres de famille laissoient à l'Eglise en mourant leur meilleur habit, ce qui, quelques siécles auparavant se pratiquoit aussi à la ville, comme on lit dans des testamens de ce tems-là : On ne voit pas que Gilles de Souvré ait improuvé ces usages. Il statua en certaines Eglises que la *délivrance* de l'Image du Saint patron des Confrairies, seroit criée au banc de l'Oeuvre par les Fabriciens, & que néanmoins le Curé iroit prendre processionellement cette Image à la maison où elle étoit conservée. Il ordonna des amendes pécuniaires contre ceux qui n'assisteroient pas aux Processions ordinaires, pour la conservation des fruits de la terre, où qui ne les reconduiroient pas jusqu'à l'Eglise : il fit défenses à quelques Religieux établis depuis peu à Auxerre, d'aller confesser des malades dans les maisons, sans la permission du Curé. Il projetta de réunir la Paroisse de Saint-Pierre en Château d'Auxerre, à celle de Saint-Renobert : mais cela ne réussit pas, par la raison que les habitans de la premiere exigeoient que leur Eglise fût réputée l'Eglise matrice. Les Chanoines de Clamecy avoient fait quelques jours après son arrivée à Auxerre, un compromis entre ses mains touchant leurs difficultés avec le Curé de la Paroisse. La Sentence arbitrale qu'il donna le 5 Janvier suivant, assisté de son nombreux Conseil, comprend dix-huit articles, dont il n'y en a point qui puisse intéresser la curiosité du lecteur, que l'onziéme, par lequel on apprend que toutes les Fêtes solemnelles, la coutume étoit encore à Clamecy, que les Fidéles offroient du pain & du vin à la grand'-Messe. L'Evêque confirma ce pieux & ancien usage, en adjugeant au Curé les deux premieres offrandes de cette espéce. En 1631 le Promoteur dans les Officialités de Varzy, Cône & la Charité se trouvoit être un Laïc : il ordonna que dans la suite ce seroit un homme d'Eglise à l'exemple de la Cour principale d'Auxerre. Il procura en 1628 à la nouvelle Communauté des

Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

Bénédictines de la Charité les Constitutions du Val de Grace, que Marguerite d'Arbouze Abbesse y apporta à sa sollicitation. L'année d'après, l'Abbaye de Saint-Germain de la Ville d'Auxerre embrassa la réforme de la Congrégation de Saint-Maur par les soins de l'Abbé Octave de Bellegarde: Mais le tumulte qui arriva ce tems-là dans cette Eglise à une procession de la Cathédrale où le Prélat assista, fut un spectacle étonnant pour lui, & qu'il fit ensorte de ne pas voir une seconde fois. Les Religieuses de Sainte Marie, autrement de la Visitation, demanderent en 1630 à être reçues dans Auxerre. Il y avoit trop peu de tems qu'on avoit refusé les Jacobines & les Carmelites; ces dernieres subirent le même sort.

Reg. Urbis 1630. 24. Aug.

La rélation que Gilles de Souvré avoit avec le Pape Urbain VIII, ne fut pas le seul effet du voyage qu'il avoit fait à Rome. Il avoit rapporté de l'Italie une grande estime des usages Ecclésiastiques de cette Province. Il essaya d'en introduire quelque chose dans son Diocèse, avec le Manuel qu'il fit imprimer à l'usage des Curés. Mais la brièveté de son Episcopat empêcha que les principes Ultramontains qui auroient pu s'insinuer par ce moyen, ne fissent impression dans le Clergé; & tous les Ecclésiastiques Séculiers qui étoient la plus grande & la plus saine partie de son Diocèse, eurent la prudence de supprimer ce qui auroit pu réveiller les anciennes querelles, à l'occasion d'une piéce que l'Imprimeur y avoit inséré. Le projet qu'il conçut de réformer les livres Ecclésiastiques resta sans exécution. Il avoit établi chez lui une espéce de congrégation de Rites, à l'exemple de celle de Rome. Dès les premiers jours de son arrivée, il demanda au Chapitre des Commissaires, pour la révision du Breviaire. On voit par les Registres du Chapitre que son intention étoit que tout ce qu'on chantoit, fût tiré des livres Romains réformés sous le Pontificat de Pie V: mais les Chanoines ne voyant point que le Concile de Trente eût ordonné l'usage de ces livres, ainsi qu'on vouloit leur persuader, déclarerent que quoique observateurs exacts des Decrets du Concile reçu en France, ils ne suivroient point le chant de ces livres, & qu'il s'en tiendroient aux anciennes cérémonies de l'Eglise. Deux ans après, le Chantre Gaspard Bargedé se montrant le plus zélé pour seconder le Prélat,

Reg. Capit. 3. Nov. 1626.

Ibid. 2. Jul. 1626.

fut établi chef du projet de la réformation. On présumoit qu'en vertu de sa dignité, il ne consentiroit à aucune innovation qui ne fût un rétablissement de la saine antiquité, ni à aucune suppression, sinon celle de quelques cérémonies puériles qui avoient eu leur origine dans des siécles peu éclairés. Cependant toutes ces assemblées n'aboutirent à rien, parce que la matiere des rites n'avoit pas encore été éclaircie, comme elle l'a été depuis. Les reviseurs procédoient dans cette affaire assez lentement, & le Prélat fut enlevé de ce monde avant qu'on eut rien arrêté. Le Chapitre qui avoit aussi espéré de cet Evêque une suppression de prébendes & d'Anniversaires, resta par la même raison dans son état précédent.

Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

Pour ce qui est des honneurs dûs à sa dignité, Gilles de Souvré n'en laissa perdre aucuns qui fussent de sa connoissance, & l'on peut dire qu'il alla même quelquefois à l'excès. C'est ce qui parut à l'égard de Claude Lemuet élû Doyen le 13 Décembre 1627 après la mort de François de Lauzon. S'étant fait prêter par ce nouveau Doyen le serment de fidélité, il ordonna d'insérer dans la formule, une extension de cette fidélité, obéissance & révérence, jusqu'envers ses Officiers *ac etiam Officiariis vestris*. Le Chapitre surpris de cette nouveauté, pria le Prélat d'ôter cette clause, sans quoi le Doyen n'auroit pas été reçu. Charles de Gonzague Duc de Nevers lui rendit aussi hommage, pour les Baronnies de Donzy & de Saint-Verain; il commit pour cet effet Scipion Maréchal premier Président de la Chambre des Comptes de Nevers le 14 Mai 1629. La même année le 4 Novembre, Charles de Courbon ou de Courlon Chevalier Seigneur de Briague en Saintonge, & Gabrielle d'Agen sa femme lui rendirent le même devoir, pour la Vicomté de Saint-Sauveur. La Châtellenie de Beauche ayant été acquise de son tems par Antoine Ruzé Maréchal de France, Marquis d'Effiat, il en fit faire la saisie, jusqu'à ce qu'il eut satisfait aux droits féodaux, ainsi qu'il paroît par ce délay de six mois qu'il accorda le 17 Mars 1631. Il avoit eu occasion de marquer de la vigilance sur son temporel dès le tems même qu'il eut ses Bulles. Comme il passa à Paris l'année 1625 & une grande partie de la suivante, le Grand Jubilé de l'année sainte lui procura la restitution de plusieurs titres qui con-

Reg. Capit.

cernoient l'Hôtel Episcopal d'Auxerre, autrefois aliéné par le Cardinal de la Bourdaisiere; & il prit la résolution de rentrer dans ce bien. Ce fut pendant la même année 1626 le 14 Mars qu'il sacra Evêque d'Aire Gilles Boutault son filleul. Il fit cette cérémonie dans la Sainte-Chapelle dont il étoit Trésorier. En 1627 il fut l'un des consécrateurs d'Henry de Barada Evêque de Noyon. Il ne paroît pas que depuis sa prise de possession de l'Evêché d'Auxerre, il se fût beaucoup éloigné de son Diocèse, jusqu'à l'an 1631 qu'il entreprit le procès pour rentrer dans l'Hôtel Episcopal dont je viens de parler. On sçait seulement qu'en 1631, il sacra Jean Guerin Evêque de Grasse. En 1631 Gaston d'Orleans frere unique du Roi Louis XIII, ayant passé le 15 Mars à Toucy & delà à Crevan, prit la route de Bourgogne dans le dessein de se la soumettre: ce qui obligea Louis XIII d'aller à sa suite. Ce Prince écrivit d'Etampes le 14 Mars aux Magistrats d'Auxerre de veiller sur la conservation de leur ville; il y arriva au bout de huit jours, c'est-à-dire le 21, & après avoir été recu avec toute la magnificence possible, il logea chez l'Evêque, & le Cardinal de Richelieu à l'Abbaye de Saint-Germain. Il y avoit alors environ quatre ans-&-demi que Gilles de Souvré travailloit à affermir le bon ordre dans son Diocèse. C'étoit en vain qu'il avoit tâché plusieurs fois d'entrer dans le Monastere de Charentenai pour y visiter la Maison. Les Religieuses de S. Julien d'Auxerre retirées en ce lieu depuis les guerres de la Ligue, lui avoient toujours refusé la porte: Ses tentatives n'avoient servi qu'à l'obliger de leur passer reconnoissance pour une certaine censive sur sa maison Episcopale, & autres rédevances à Gy-l'Evêque. Quoiqu'il eut obtenu en 1629 un Arrêt pour les soumettre à sa visite, il n'avoit pu encore le mettre à exécution. Il s'étoit trouvé à Paris le 10 Février 1631, & il y avoit signé la lettre circulaire des Evêques, contre les propositions de quelques nouveaux livres. Il y retourna pendant l'Eté pour suivre l'affaire des Bénédictines de Charentenay & celle de l'Hôtel Episcopal. Durant le séjour qu'il y fit, il fut l'un des trois Prélats à qui Sébastien Zamet Evêque de Langres, & André Fremyot Abbé de Saint-Etienne de Dijon s'en rapporterent sur la jurisdiction. L'Abbé fut maintenu dans celle dont il jouissoit, par jugement

Depuis l'an 1625, jusqu'en 1631.

Il étoit proche la Porte S. Michel.

Nov. Gall. chr.

du 15 Juin. Gilles de Souvré fut aussi le 24 d'Août l'un des deux Evêques Assistens au sacre de Gaspard de Daillon Evêque d'Albi, fait par François de Gondi Archevêque de Paris dans l'Eglise des Jesuites. Mais ce fut la derniere cérémonie solemnelle où on le vit paroître. Il se donna tant de mouvement pour la réussite de son procès sur l'Hôtel d'Auxerre, qu'il contracta une grande fiévre, & après avoir fort regretté de se voir éloigné de son troupeau & de son Eglise, il mourut le Vendredi 19 Septembre dans la vigueur de son âge.

Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

Ses entrailles furent enterrées dans l'Eglise, qui est sous la Sainte-Chapelle de Paris, son cœur porté à Courtenveaul au Diocèse du Mans, & le corps transféré à Auxerre. La ville députa les Sieurs Edme Boucherat & Edme Jodon Avocats, pour aller au-devant du convoi jusqu'à Regennes avec grand luminaire : de sorte qu'il fut vrai de dire que sa rentrée dans la ville après sa mort, fut plus solemnelle, que n'avoit été celle qu'il y fit, lorsqu'il vint prendre possession. Il fut inhumé devant le grand autel de la Cathédrale, à côté gauche de M. Amyot le 28 du même mois, en présence du Clergé & du peuple. Son oraison funébre fut prononcée en françois le lendemain dans le chœur après l'Evangile, par Nicolas le Cointre Bénédictin de Saint-Florent de Saumur. (*a*) Paul Gara Jacobin natif de Toulouse que ce Prélat avoit connu à Comminges, & qu'il avoit attiré à Auxerre pour y prêcher & enseigner la Philosophie, composa depuis une autre Oraison funébre, dans laquelle il fait un détail de quelques ouvrages de Gilles de Souvré, qui ne sont point venus à notre connoissance. Il est facile de se persuader que ce Prélat qui aimoit l'étude & les Ecclésiastiques studieux, s'occupoit à quelques ouvrages dignes de lui. Mais c'est sans preuve que quelques-uns firent courir le bruit qu'il souffroit chez lui qu'on approfondit les secrets de la chimie, & que c'est ce qui lui fut fatal. On sçait seulement qu'un Ecclésiastique appellé Maurice qui avoit d'abord servi Urbain de Saint-Gelais de Lansac Evêque de Comminges en qualité de Médecin, & d'Herboriste composa

Ex Catal. Lud. Jacob. Carmelitæ Cabilon.

(*a*) Ce Religieux prit pour texte un passage de Saint Paul qu'on feroit scrupule de nos jours, d'employer pour faire l'éloge d'un Evêque canonisé. *Talis decebat ut nobis esset Pontifex sanctus, innocens, impollutus.*

un livre herbier magnifique, qu'après la mort d'Urbain de Saint-Gelais, cet Ecclésiastique s'attacha à Gilles de Souvré qui se plaisoit avec les gens curieux, & le suivit à Auxerre. Tel a été le fondement de ce bruit, que la malice des hommes exagéra au désavantage de ce Prélat. Il est bien plus certain que Gilles de Souvré aima & protégea beaucoup Luc Holstein Protestant d'Hambourg nouvellement converti, qu'il le retint long-tems dans son Palais Episcopal à Auxerre, qu'il le présenta au Cardinal Barberin qui l'emmena à Rome où il devint dans la suite Bibliothéquaire du Vatican & Chanoine de Saint-Pierre. Le plus célébre personnage qu'il employa à Auxerre pour le spirituel, fut Germain Bardolat natif d'Entrains au même Diocèse, qui étoit déja Chanoine & Lecteur dans la Cathédrale, aussi-bien qu'Official avant son Episcopat: il l'établit son Vicaire-Général. L'Official de la Charité fut François Rapine Prieur de Saint-Pierre-le-Moutier homme d'une grande sévérité. Son Bailly à Auxerre fut Jean Naudet Avocat d'une grande intégrité. Il ne se trouva aucune preuve que cet Evêque eut demandé un Anniversaire ni qu'il eût fait de fondation. On lit seulement qu'il avoit chargé en 1629 les Augustins de Cône de célébrer son Obit à perpétuité, en reconnoissance de ce qu'il ne prit aucuns droits Seigneuriaux pour les places qu'ils acquirent à Cône peu de tems après leur établissement: François de Donadieu ancien Evêque d'Auxerre, étant informé de sa mort à Comminges, y fit célébrer un service où il voulut officier. On pourroit joindre aux Illustres Bénéficiers du Diocèse d'Auxerre sous son Episcopat le fameux Edmond Richer Professeur de Sorbonne, qui eut le Prieuré de Saissy-les-Bois, s'il n'étoit notoire que la Ville d'Auxerre s'opposa à ce qu'il possédât ce Bénéfice. Une autre personne assez célébre dont le Clergé d'Auxerre lui eut obligation, fut André Percheron du Diocèse du Mans, Docteur de la Maison de Navarre, qu'il fit Chanoine & Grand Archidiacre. Ce fut lui qui impatient de ce que la famille de Souvré n'érigeoit pas de monument à la mémoire de son bienfaicteur, composa une Epitaphe qu'il fit graver sur sa tombe, & qu'on y lit encore aujourd'hui. Gilles de Souvré avoit aussi pourvu en 1629 d'un Canonicat de la même Eglise François Hennequin Clerc Parisien; mais cet

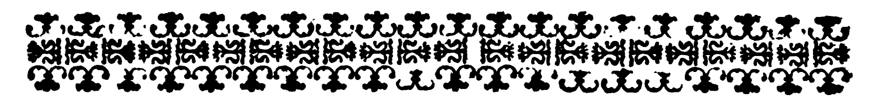
Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

Lettres orig. de Luc Holstein, & mémoires de ceux qui l'ont vû à Auxerre.

Reg. Urbis. 2. Nov. 1629.

Reg. Capit.

Ecclésiastique ne garda pas le bénéfice. La maison de Souvré donna à la Cathédrale d'Auxerre quelques années après la mort du Prélat un ornement de damas vert; cet Evêque avoit payé durant tout le tems de son Episcopat deux mille livres de pension à son frere Chevalier de Malte. Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.



CHAPITRE VIII.

DE DOMINIQUE SEGUIER.

XCIX. *Evêque d'Auxerre.*

Dominique Seguier qui eut le brevet de nomination de Louis XIII pour remplir le siége d'Auxerre après la mort de Gilles de Souvré étoit seulement Prêtre, mais il possédoit plusieurs dignités, & avoit déja refusé plusieurs Evêchés & même un Archevêché. Il étoit né à Saint-Denis en France l'an 1593 le second jour d'Août, de Jean Seguier Lieutenant Civil de Paris, fils de Pierre Président en la Cour, & de Marie Tudert fille de Claude Seigneur de la Bournaliere & de Nicole Hennequin. Il eut le nom de Dominique au baptême, parce qu'il étoit venu au monde après un vœu fait à Saint Dominique; & même en conséquence on lui en avoit fait porter l'habit pendant les six premieres années de sa vie. Il fut envoyé à l'âge d'onze ans à Dijon avec Pierre son frere aîné, chez M. Brulart Conseiller au Parlement, il y fit ses premieres études chez les Jesuites pendant les années 1604 1605, & 1606. Il continua les trois années suivantes à Paris au Collége du Cardinal-le-Moine, & fut fait alors Chanoine de Notre-Dame de Paris. Il alla ensuite étudier en Philosophie au Collége de la Fléche, d'où étant de retour à Paris, il fréquenta les Ecoles de Théologie & celles de Droit jusqu'en 1616, qu'il fut reçu Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Le Doyenné de la Cathédrale du Mans ayant vaqué en 1621, les Chanoines envoyerent à Paris pour le lui présenter. Il ne garda cette dignité que jusqu'à l'an 1623, auquel le Chapitre de Paris le

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

choisit pareillement pour Doyen : & en même-tems qu'il cessa de l'être au Mans, il eut dans le même pays une Abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin. Il eut aussi environ dans ce même-tems le Prieuré d'Auneau. Les infirmités & affaires de l'Archevêque de Paris ne lui ayant pas permis d'officier à toutes les cérémonies extraordinaires, le Doyen s'en acquitta avec tant de grace & de majesté, que Louis XIII l'admira en plusieurs occasions : & lorsqu'en 1631 il fut fait son premier Aumonier, le Prince consentit en sa faveur, que dans la suite le premier Aumonier pût exercer son Office en quelque tems que ce fût. Le même Prince obtint pour lui du Pape Urbain VIII le titre d'Archevêque de Corinthe, & le destina ensuite à l'Evêché de Boulogne, vacant par la promotion de Victor Bouteiller à l'Archevêché de Tours. Mais comme celui d'Auxerre vaca presque dans le même tems, il lui fut donné le 6 Octobre 1631, avant même qu'il eût reçu ses bulles de l'Archevêché de Corinthe. Quoiqu'il pût, après l'arrivée de ces Bulles se faire sacrer Archevêque, pour avoir le pas sur les Evêques, il aima mieux attendre l'expédition de celles de l'Evêché d'Auxerre, & ne se faire sacrer qu'en qualité d'Evêque. Il le fut en 1632 par l'Archevêque de Paris assisté des Evêques de Chaalons & d'Orleans. Ce sacre fut fait dans l'Eglise des Carmelites, à cause que sa mere s'étoit retirée dans cette maison. On varie sur le jour : les uns marquant que ce fut le 18 Janvier, d'autres le 23 Juin. Quoiqu'il en soit, il vint à Sens le troisiéme jour d'Août pour y faire sa profession de foy entre les mains de l'Archevêque suivant la teneur de ses Bulles, & il prêta en même-tems le serment ordinaire de soumission & obéissance. Pendant le même mois il fit sçavoir aux quatre Barons qu'ils eussent à se trouver à son entrée solemnelle au mois de Septembre. Cependant lorsque le jour assigné fût venu, il ne fit point exécuter l'ancien cérémonial, pour ne pas se compromettre avec le Procureur-Général, & il ne garda d'autre forme d'entrée, sinon que le lendemain de son arrivée, qui étoit le Jeudi 16 Septembre, il alla sur les neuf heures, du Palais Episcopal à Notre-Dame de la Cité, où il se revêtit de ses habits pontificaux, & il fut ensuite conduit de cette Eglise à la Cathédrale par André Percheron Grand Archidiacre d'Auxerre,

Edme

Edme Berault & Etienne de la Faye Chanoines de la même Eglise chargés de la procuration de Charles Prévôt Grand Archidiacre de Sens. Etant arrivé à la grande porte de la Cathédrale qui étoit fermée, il y préta le serment accoutumé entre les mains du même Archidiacre d'Auxerre représentant alors le Doyen, & étant ensuite introduit dans l'Eglise, le même Dignitaire lui fit une harangue latine, le conduisit au chœur, le mit en possession avec toutes les cérémonies que les Archidiacres de Sens ont coutume d'observer. Après le *Te Deum* il donna la bénédiction; & s'étant deshabillé, il revint entendre la Messe du chœur dans sa stalle; le même jour il donna un repas à tout le Chapitre, tant Chanoines que Tortiers & Chapelains, & quelques jours après à tous les corps de la ville successivement.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Tous ces témoignages de joye inséparables de sa nouvelle réception, ne l'occupérent point de telle sorte, qu'il ne se livrât aussi-tôt à l'exercice des fonctions Episcopales. Le Samedi suivant qui étoit celui des Quatre-tems, il conféra les ordres. Le Mardi d'après vingt & un jour de Septembre étant au Couvent des Cordeliers, il y fit la bénédiction solemnelle de la pyramide élevée au milieu du preau du grand Cloître. Il eut dans le mois suivant un sujet d'affliction. Il avoit amené à sa prise de possession sa sœur Charlotte Seguier femme de Jean de Ligny Maître des Requêtes, avec sa fille nouvellement mariée à Monsieur de Brandon. Cette jeune Dame mourut à Auxerre le 18 Octobre. Cette perte fut fort sensible à Dominique Seguier, qui fit déposer son corps dans la crypte située sous la Chapelle Episcopale, où elle fut conservée dans un cercueil de plomb jusqu'au mois d'Octobre 1637, que Monsieur de Brandon envoya deux Prêtres pour l'amener, & la conduire dans le tombeau de ses ancêtres. Ce fut à cette occasion que le Chapitre eut de la famille des Seguier un ornement noir connu depuis sous le nom de la Dame de Brandon, qui fut comme une préparation à tous les présens dont Dominique Seguier devoit combler son Eglise. Je croi pouvoir commencer son éloge par cet article, parce qu'en effet il forme un article essentiel de l'Histoire de ce Prélat, & qu'il est d'autant plus digne de remarque, qu'il succédoit à un autre lequel pour avoir trop tardé à donner son ornement fut pré-

Necrol. Francisc.

Reg. Capit. 19. Oct. 1631.

[redacted]

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Reg. Capit. 1633. 1. & 5. *Aug.*

venu par la mort. Monsieur Seguier commença par un ciboire cosidérable d'argent doré, pour mettre sous le pavillon du grand autel, une croix de même matiére & deux grandes burettes qu'il fit présenter le 21 Mars 1633. Quatre mois après, il envoya un ornement complet de velours cramoisi parsemé de fleurs d'or avec les courtines de damas rouge, pour mettre entre les colomnes de cuivre du Sanctuaire. Le surcroit de chappes fit aussi-tôt rétablir l'ancienne coutume, par laquelle les Dignités & Chanoines invités de chanter les Répons & les Alleluia des grandes Fêtes, alloient se revêtir auparavant de chappes à la Sacristie, ce qui avoit été interrompu depuis que les Calvinistes avoient emporté les chappes. (*a*) Ayant appris dès sa jeunesse que la ville de Saint-Denis possédoit dans l'Eglise de l'Abbaye la plus grande partie du corps de S. Pelerin, premier Evêque d'Auxerre, & que son Eglise Cathédrale n'en avoit plus aucune Relique, il en demanda au Pere Cyprien le Clerc Prieur du Monastere, & à toute la Communauté. Sa demande lui fut facilement accordée, non-seulement parce qu'il étoit successeur de ce Saint, mais encore, parce qu'il avoit été l'un des Commissaires que le Roi avoit nommé en 1633, pour introduire dans cette illustre Maison, la réforme de la Congrégation de Sanit-Maur. Ayant donc obtenu le 27 Mars 1634, environ la moitié d'un des os femur de l'Apôtre d'Auxerre, il fit faire

V. Les preuves 1634.

un reliquaire d'argent doré de la valeur de deux mille livres où cet ossement fut enfermé, le fit déposer dans la Chapelle de Notre-Dame de Lorette proche sa ville Episcopale, d'où il fut apporté processionnellement à la Cathédrale, par le Clergé de toute la ville & fauxbourgs, le Mardi de Pâques de l'an 1636. (*b*) Il officia pontificalement à cette cérémonie, & renferma dans la châsse l'acte de la donation qu'il faisoit de la relique signé à Paris le 12 Février précédent. La dévotion qu'il avoit envers les Reliques des Saints du pays, le porta à ne pas souffrir que les débris des châsses que

(*a*) Il donna aussi un instrument de paix très magnifique, mais ce fut en échange d'une conque prétieuse ; qui venoit de François de Dinteville.

(*b*) C'est en mémoire de cette réception qu'on continue tous les ans le Mardi de Pâques, de porter ce reliquaire en Procession.

les Calvinistes avoient pillées en 1657, restassent plus longtems renfermés dans le Trésor de la Cathédrale, sans être exposés à la vénération des Fidéles. Il les déposa dans une grande châsse de bois doré, dont il fit présent à l'Eglise le 26 du mois d'Octobre 1636. Les principales de ces Reliques étoient la tête de Saint-Amatre, & quelques ossemens principaux de son corps, quelques fragmens de la tête de S. Just enfant Martyr, les habits de Saint-Germain. Il y joignit l'os du bras du S. Saturnin célébre Martyr de Rome, que le Cardinal Pellevé avoit envoyé à l'Evêque Amyot, qui étoit resté dans un tuyau de fer-blanc sans être enchâssé, une machoire de Saint Julien Martyr que Pierre Seguier son frere nouvellement fait Chancelier, lui avoit donné avec d'autres Reliques moins connues. On continua du tems de cet Evêque la révision du Breviaire commencée sous son prédécesseur, mais elle resta encore imparfaite. L'utilité qui revint au Chapitre, des Conférences que l'on tint à ce sujet, fut la réduction des Anniversaires qu'il accorda par acte du 5 Juillet 1634. Il approuva aussi la même année, l'usage par lequel en son absence le Dignitaire le plus qualifié, où le Chanoine le plus ancien donne la bénédiction au prédicateur; & il reconnut l'antiquité de cet usage.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Reg. Capit. 24. *Oct.* 1636.

V. Les preuves, 1636.

Son caractere bien faisant se manifesta dans les visites de son Diocèse. Il eut soin d'y répandre de bons livres qui traitoient de l'administration des Sacremens, & des livres d'Instruction Chrétienne, en forme de Catéchisme. Il enrichit un grand nombre de pauvres Paroisses de vases nécessaires en argenterie, entr'autres d'un ciboire, sans cependant les astreindre à quitter l'ancien usage de conserver le S. Sacrement à côté du Sanctuaire. Mais on remarqua que les prédicateurs étrangers qu'il mena dans ces visites, n'eurent rien qui les distinguât dans le talent de la chaire, & qu'il eut pu trouver parmi les Curés d'aussi habiles gens. On le blama aussi de ce qu'il n'imita point son prédécesseur dans la confection des Statuts, & qu'il les proposa tout dressés dans son premier Synode. Les plus éclairés attribuérent ce nouvel usage à quelques-uns de son Conseil, dont les principes étoient plus despotiques que les siens. Ces premiers statuts publiés le 5 Avril 1633, rouloient sur le mariage. Il y en avoit contre

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

les mariages clandestins ; dans d'autres il étoit défendu de marier le jour de S. Joseph, quand il tomboit en Carême. Le reste étoit sur les dispositions aux Ordres. Son attention ne s'étendit pas seulement sur le besoin qu'avoient les Eglises de vases sacrés, & sur celui que les peuples avoient d'être instruits ; il prit encore un soin particulier des nécessités corporelles de ses Diocésains ; il fit habiller à neuf quantité de pauvres honteux, assigna la dote à plusieurs filles, & donna pour faire apprendre un métier aux pauvres garçons. Pendant les premieres années de son Episcopat, il y eut des maladies contagieuses, qui augmenterent le nombre des indigens. C'est pourquoi au lieu de faire distribuer deux fois par semaine du pain à la porte de son Palais, à tous les pauvres qui se présentoient, il ordonna qu'on le fit trois fois ; outre les aumônes qu'il répandoit secretement par les mains des Curés, Religieux, & Dames de Charité. S'il témoigna ainsi son amour pour les pauvres, il n'oublia pas non plus d'aider de son crédit les personnes affligées ou qui étoient mal dans leurs affaires, sur-tout celles qui étoient de la ville. Il interposa souvent pour cela l'autorité de son frere devenu Garde des sceaux en 1633 & Chancelier en 1635. Le Clergé Diocésain connoissant son inclination à rendre service, le pria de lui être utile dans les Assemblées du Clergé de France ; & la Communauté des habitans le supplia souvent de parler pour elle au Conseil du Roi. La confiance qu'elle avoit en lui, la porta même à le choisir pour arbitre dans une affaire purement temporelle qu'elle avoit contre les Courtiers de vin.* Entre les choses qu'il obtint à l'Assemblée du Clergé tenue à Paris l'an 1635, une des plus utiles pour son Diocèse, fut que l'Evêque de Bethléem auroit du Clergé de France une pension de cinq cens livres, moyennant quoi il ne célébreroit plus d'ordination dans la Chapelle de l'Hôpital de ce nom au fauxbourg de Clamecy. Le Clergé se porta à cette gratification, sur les plaintes que l'Evêque d'Auxerre fit d'André de Sosée titulaire de cet Evêché, qu'il accusa de recevoir des présens de ceux qu'il ordonnoit. La déroute qui arriva la même année à Dole en Franche Comté, troubla un peu sa joye ; mais heureusement les frayeurs ne furent pas de longue durée. On voit par les mémoires de ce tems-là, que l'Evêque d'Auxerre n'eut pas plutôt appris le

21 Févr. 1635.

*Ou Courtiers.

retour de Monsieur d'Orleans de Flandres, qu'il consentit avec plaisir qu'on fit un feu d'artifice au-dessous de ses fenêtres sur la riviere d'Yonne le 21 Octobre, & qu'il en fut spectateur.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Depuis long-tems il n'y avoit eu de Dédicace d'Eglise dans le Diocèse. Le nouveau Prélat en fit deux dans ses visites de l'an 1634. Celle de l'Eglise du village de Saint-Privé à l'instance d'Edme Berault Chanoine qui en étoit Curé, & celle de l'Eglise des Recollets de Clamecy. Comme le goût de l'antiquité Ecclésiastique n'étoit pas entiérement perdu, l'autel qu'on le pria de consacrer à Saint-Privé, consistoit en une seule table de pierre, sous laquelle on avoit laissé une espéce de tombeau, pour y renfermer une petite capse de Reliques de Martyrs. (a) Deux mois avant cette cérémonie, notre Prélat avoit été à Nevers, où il avoit sacré Eustache de Chery Chanoine Trésorier de Nevers, en qualité d'Evêque de Philadelphie, pour servir de Coadjuteur à son oncle Evêque du lieu. Ce que Dominique Seguier fit à Auxerre dans l'Eglise de S. Germain les années 1634 & 1636, fut bien aussi solemnel qu'une Dedicace & qu'une consécration d'Evêque; je veux parler de l'ouverture de tous les tombeaux de cette Eglise, que Dom Georges Viole Prieur du Monastére le pria de faire, afin de confirmer l'opinion où le public étoit dans Auxerre, que les Huguenots n'avoient point ôté les ossemens des tombeaux de pierre, qu'ils ne les avoient pas profanés: mais qu'ils s'étoient contenté de jetter par terre ceux des Saints, qui étoient enchâssés prétieusement, pour emporter le métal des châsses. Comme le Procès-verbal de cette visite a été imprimé en 1714 au bout de l'Histoire des Cryptes de cette Eglise, je n'en dirai rien davantage. On peut y voir les distractions qu'il fit alors de quelques ossemens de ces Saints. Aussi zélé pour la réforme des Maisons Religieuses, que pour la régularité des Ecclésiastiques Séculiers de son Diocèse, il introduisit l'an 1635 la reforme des Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve dans l'Abbaye de Saint Pere d'Auxerre; & il transféra suivant l'intention du Con-

(a) Les choses étoient ainsi selon les anciennes regles, & persisterent d'y être jusqu'en l'an 1710, qu'un Missionaire, plus pieux qu'éclairé, changea la forme de cet autel, fit ôter la capse de plomb, & substitua au-dessus de la véritable table de l'autel une petite table portative.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

cile de Trente, les Religieuses Cisterciennes de l'Abbaye des Isles dans la ville le 25 Août 1636. Il auroit bien souhaité faire revenir les Bénédictines de Saint Julien dans leur ancien Monastere du fauxbourg d'Auxerre : Mais comme cette maison n'étoit pas encore remise en état depuis les derniéres guerres civiles, il se contenta de visiter leur Maison de Charantenay, où elles étoient retirées, & il y confirma les réglemens de François de'Donadieu son prédécesseur. La Communauté des Ursulines instituée dans Auxerre du tems du même Prélat, alloit toujours en augmentant sous l'Episcopat de Dominique Seguier. Le plan ayant été arrêté pour leur bâtir une Eglise, y il fit mettre la premiére pierre par André Percheron son Vicaire-Général le 4 Mars 1636. Voulant inspirer de l'émulation dans le nouveau Collége établi depuis douze à treize ans, il ne refusa pas d'assister à une tragédie de Saint Maurille d'Angers, qui y fut représentée l'an 1635 le 4 Septembre, & le même jour il fit lui même la distribution des prix. C'est ainsi que cet Evêque se prétoit à tout. Il ne se fit aucun nouvel établissement de Religieux Mendians sous son Episcopat. On sçait seulement qu'il avoit résolu d'établir des Jacobins à Briare : mais sa translation à Meaux renversa ce dessein. Parmi les Collégiales de son Diocèse, aucune ne produit de réglemens faits de son autorité, que celle de Gien dont il éteignit les sept Chapellenies, qui étoient presque toutes abandonnées, pour les réunir à perpétuité à la mense Capitulaire, à condition que le Chapitre en accompliroit les charges, & que le revenu seroit appliqué à l'entretien d'un Maître des Enfans de chœur. On a vu ci-dessus que pour une semblable union de bénéfices faite en 1456 à la même Collégiale, il fut besoin du consentement du Chapitre de la Cathédrale. Ici il ne parut qu'une simple requête des Chanoines de Gien & une Enquête signée par le Curé de Gien-le-viel, & en conséquence de ces deux piéces, le Prélat fit la suppression le 13 Avril 1633. Etant allé l'année suivante visiter la même Eglise Collégiale, il y fit quelques Statuts, par lesquels on apprend entr'autres, que l'usage de l'Eglise Cathédrale étoit alors de ne prendre les habits d'hiver qu'aux Matines du second jour de Novembre. On y voit aussi qu'il y avoit eu des Fonts baptismaux dans la même Eglise Collégiale jusqu'à

Pag. 535.

l'an 1561 ou environ, que les Calvinistes les détruisirent. Ces réglemens sont du 13 Septembre 1634.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Dans le peu de tems qu'il posseda l'Evêché d'Auxerre, il ne laissa pas d'y faire quelques changemens dans les bâtimens qui en dépendent. Outre son Palais Episcopal d'Auxerre, il voulut toujours avoir deux Châteaux en état de le loger, sçavoir Regennes & Varzy. Tout étoit chez lui d'une propreté qu'on n'avoit point encore vu sous les Evêques précédens; & pour l'entretenir, il se donnoit la peine de visiter chaque jour tout son Palais Episcopal. Son Château de Varzy ne lui fut pas plus indifférent qu'un autre: il alla y résider quelque tems en l'an 1635, & il conféra les Ordres dans l'Eglise du lieu. Cette terre lui produisit la même année une somme très-considérable par la vente qu'il fit d'un bois de hautefutaye: (a) mais comme il avoit suivi en ce point un nouveau plan, & que non-seulement il n'en avoit point donné avis à ceux avec qui les anciens Evêques conféroient en pareil cas, mais même que cette vente avoit été faite par un de ses domestiques à l'insçu des Officiers du Roi, il fut obligé neuf ans après à rendre une partie des profits à son successeur. Il aima cependant Regennes plus que tous les autres endroits de son Evêché: il y renouvella & augmenta les allées d'arbres que son prédécesseur avoit plantées, fit élargir le fossé de l'entrée, fit faire les passages de communication des chambres basses au jardin, & remettre en bon état l'appartement qu'avoit bâti le Cardinal de Lenoncourt. La premiere réparation qu'il ordonna dans son Palais Episcopal d'Auxerre, fut blamée avec raison. A la persuasion d'un Chanoine il fit détruire en 1633 la Chapelle du titre de S. Nicolas, que Gui de Mello avoit fait bâtir près de quatre cens ans auparavant, (b) & il fit pratiquer au-dedans de cette Chapelle différentes chambres & cabinets. Mais la seconde réparation fut généralement approuvée. Il aimoit les fleurs jusqu'à vouloir avoir des roses de dix-huit façons. Le jardin de l'Evêché étoit trop

(a) Cette vente fit dire alors en commun proverbe: *Que l'Evêque d'Auxerre entendoit fort bien à joüer du hautbois.*

(b) On peut juger qu'elle étoit très-belle & très-éclairée par le reste gothique des pierres sculptées qui soutenoient le vitrage, qu'on voit encore du côté de l'Orient, à côté de la grande Salle.

petit : il songea à l'aggrandir, & il fit faire à neuf les terrasses en 1636. Ayant eu besoin pour cela d'acheter quelques maisons, le Chapitre lui en céda une pour plusieurs arpens de prés situés proche Auxerre qu'il donna en échange. La même année il reçut à foy & hommage Jeanne Chevalier pour le fief d'Alligny. C'est le seul acte de cette nature qui soit venu à ma connoissance. Il joüissoit alors de l'Abbaye de Saint-Jean d'Amiens, que le Roi lui avoit conféré après la mort d'Antoine Seguier Conseiller au Parlement de Paris son cousin germain arrivée le 17 Août 1635. Mais quoiqu'il eut rendu le Palais Episcopal d'Auxerre très-agréable, deux ans après il se détacha de cette demeure, comme on verra ci-dessous.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Tous le commencement de l'année 1637, se passa avec des démonstrations de son attachement ordinaire, pour le Clergé & le peuple d'Auxerre. Dès le mois d'Octobre 1636, il avoit résolu de faire élever un thrône pontifical dans le côté gauche du Sanctuaire de la Cathédrale à l'opposite de l'ancienne chaire renouvellée par Jacques Amyot : Mais comme le Chapitre laissa le tout à sa disposition, au lieu d'ériger ce nouveau thrône, il fit transporter en 1637 celui de l'Evêque Amyot du côté droit au côté gauche, se contentant qu'on l'élevât un peu plus qu'il n'étoit, & qu'on en ôtât la balustrade : & depuis qu'il eut fait cette translation du thrône, ce Prélat ne monta pas une seule fois dedans. C'étoit de son tems qu'on avoit orné de nouvelles statues & autres sculptures la Chapelle de Notre-Dame des Vertus proche la Cathédrale ; & il y avoit contribué considérablement. Après avoir favorisé l'établissement d'une Confrairie dans cette Chapelle, par les Indulgences qu'il obtint d'Urbain VIII en 1635, & par la publication qu'il en ordonna dans tout son Diocèse, il consentit à la suppression de celle de S. Alexandre, qui étoit établie depuis quelques siécles dans la Chapelle du fond de la même Eglise. Il ordonna au mois de Mars 1637 que cette derniére Confrairie ne subsisteroit plus que dans les seuls Enfans de choeur. Il témoigna à cette occasion le desir qu'il avoit d'augmenter le nombre de ces Enfans, & il offrit même pour cela une rente annuelle outre leur habillement. Ce fut aussi peu de tems après, qu'il donna un daix à l'Eglise, & qu'il témoigna le dessein qu'il avoit de

Reg. Capit. 17. Oct. 1636.

Reg. Capit. 9. Martii 1637.

Ibid. 27. Febr. & 6. Martii.

Ibid. 15. maij.

de faire une dépense considérable au grand autel. Toutes ces marques d'affection envers le Chapitre achevérent en ce tems-là de lui en gagner la confiance; de sorte qu'au mois de Mai on le prit pour arbitre de plusieurs procès que le Corps avoit contre quelques particuliers. Un Chanoine très-zélé pour le rétablissement de la Bibliothéque du Chapitre entiérement dissipée par les Calvinistes, avoit obtenu l'année précédente permission d'employer la salle du petit Chapitre à ce rétablissement, & il se flatoit d'être secondé du crédit du Prélat auprès du Chancelier son frere, grand amateur des livres & des sçavans. Peut-être même que la Bibliothéque de l'Evêque qui contenoit déja beaucoup de volumes de celle du Chancelier, auroit été un jour réunie à celle-là, & que le petit Chapitre se trouvant bien-tôt trop étroit pour contenir les livres, on auroit cédé la grande salle qui auroit formé un vaisseau de Bibliothéque magnifique. Mais tous ces beaux desseins s'évanoüirent dès la fin de l'Eté 1637. Le bruit se répandit au commencement du mois de Septembre, que le Roi tiroit Dominique Seguier de l'Eglise d'Auxerre pour le transférer à Meaux. Il en donna lui-même avis au Chapitre par sa lettre dattée de Paris le 4 Septembre, ajoûtant qu'il ignoroit quel seroit son successeur. Comme il resta alors à Paris, il y assista au sacre d'Alain de Solminihac Evêque de Cahors, fait à Sainte-Geneviéve le 27 Septembre; & il fut l'un des coopérateurs. On ne sçait pas si sa translation à Meaux avoit été fort de son goût: mais il parut par la suite qu'il n'en étoit pas trop content. Il lui fut facile de se consoler par le voisinage de Paris, par celui de la Cour où sa qualité de premier Aumonier le demandoit souvent, & par l'honneur qu'il avoit devoir facilement le Roi au Château de Monceaux à deux lieues de Meaux. Quoiqu'il en soit de la cause de cette translation à laquelle il donna peut-être lui-même occasion, la lettre qu'il écrivit au Chapitre d'Auxerre, portoit expressément que le changement d'Eglise ne changeroit jamais son affection envers la Compagnie. En effet il aima toujours l'Eglise d'Auxerre quoiqu'il en fût éloigné, & il imita en ce point Monsieur de Donadieu.

De puis l'an 1631. jusqu'en 1637.

Reg. Cap. 1636. 26. Sept.

V. Les preuves.

Gall. chr. nova.

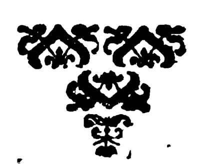
Il quitta donc Auxerre au grand regret du Clergé & des habitans, & principalement de ceux qu'il avoit mis en pla-

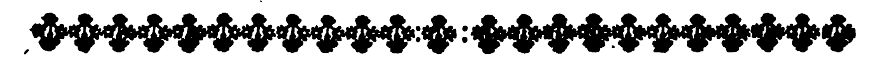
ce. Le plus considérable fut Pierre le Venier Prêtre du Diocèse du Mans, qui avoit été fait Pénitencier de son tems, & qui depuis composa son épitaphe telle qu'on la lit dans la Cathédrale de Meaux. Quelques-uns ont aussi cru qu'il avoit eu beaucoup de part à attirer à Auxerre Edme Amyot Docteur de Sorbonne, qui fut reçu Doyen en 1632 & Chanoine en 1633. Mais c'est une chose douteuse. Il est certain qu'il estima ce Doyen, qui vécut d'une maniére paisible sous son Episcopat. Comme Dominique Seguier aimoit les cérémonies d'Eglise, il en avoit chargé spécialement un nommé Martin Marinel Prêtre du Diocèse de Coutances, ci-devant Aumonier de François de Gondi Archevêque de Paris, qu'il fit Chanoine de Notre-Dame de la Cité, puis de la Cathédrale. Ce fut lui qui procura l'édition du Pontifical Romain pour les Ordinations sans aucun renvoi. Cependant le Prélat ne négligea point le Pontifical Auxerrois de François de Dinteville, dans les cérémonies publiques ni dans celles ou le Chapitre assistoit.

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

On peut lire dans la nouvelle Histoire de l'Eglise de Meaux, ce qu'il fit pendant les vingt-deux années qu'il en tint le siége Episcopal. Ce fut en cette ville qu'il signa en 1642 le 29 Avril le procès-verbal, de la visite qu'il avoit faite des tombeaux & des Reliques de l'Abbaye de S. Germain. Il mourut à Paris l'an 1659 le seiziéme Mai, jour de la Fête du premier Evêque d'Auxerre, auquel il avoit toujours eu une singuliére dévotion aussi-bien qu'à S. Germain. Les Chanoines d'Auxerre informés de sa mort, conclurent le 23 du même mois de faire un service magnifique pour le repos de son ame, & il fut célébré au mois de Juin suivant, avec convocation des corps & Oraison funébre qui fut prononcée par Dom Gabriel Sonyn Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain.

Reg. Capit.





CHAPITRE IX.

DE PIERRE DE BROC, *centiéme Evêque d'Auxerre.*

LE Cardinal de Richelieu n'eut pas plûtôt appris du Roi Louis XIII, qu'il venoit de donner l'Evêché de Meaux à Dominique Seguier, que voyant l'Evêché d'Auxerre vacant, il pria le Roi d'y nommer Pierre de Broc alors connu sous le nom d'Abbé de Saint Mars, lequel étoit alors à Richelieu. Cette nomination ayant été faite suivant le desir du Cardinal qui souhaitoit recompenser cet Abbé, le Clergé & la ville d'Auxerre en furent aussitôt informés. Le Chapitre créa le cinq Octobre ses Officiers pour le tems de la vacance du siége, sur l'avis & le consentement de l'Evêque précédent: & la Ville députa Nicolas Tribolé Lieutenant Criminel & Maire, pour l'aller saluer en qualité d'Evêque nommé. Mais ni les uns, ni les autres n'eurent point l'avantage de le voir sitôt à Auxerre, puisqu'il n'obtint ses Bulles qu'au mois de Janvier 1639. Quoique le siége Episcopal fut vacant assez long-tems, il ne se passa dans le Diocèse aucun acte concernant le spirituel qui mérite d'être remarqué, si ce n'est le Mandement que les Vicaires Généraux donnerent le 8 Décembre 1637, pour faire dans le prône des priéres pour la paix demandées par le Roi, & un autre pour en faire le jour de l'Assomption, que le même Prince avoit demandées par ses Lettres du 10 Février 1638. Ils donnérent de plus un ordre de faire des priéres contre les maladies contagieuses, qui coururent pendant l'Eté suivant, & publiérent un Mandement pour remercier Dieu de la naissance du Dauphin. On peut ajoûter à cela le projet d'établissement des Religieuses Urbanistes dans l'Hopital d'Entrains, en vertu du consentement des habitans donné le 3 Avril 1638, de la permission des Duchesses de Nivernois Dames temporelles du lieu du 12 Juin, & celle des Vicaires Généraux du Diocèse; celui des Hospitaliéres

Depuis l'an 1640, jusqu'en 1671.

Reg. de la ville 15. Sept.

de la Charité-sur-Loire qui est de l'an 1639 : l'empêchement qu'on apporta à celui que les Augustins prétendoient faire à Saint-Fergeau sans l'autorité du Chapitre, & enfin la citation solemnelle des Curés de la ville & fauxbourgs par devant l'Official, pour n'avoir pas assisté à des Processions Générales. A légard du temporel de l'Evêché & des droits honorifiques dévolus au Chapitre le siége vacant ; on trouve entr'autres actes, celui de foi & hommage qu'un particulier d'Auxerre vint rendre au Chapitre le 10 Mai 1638 d'un fief & autres biens situés à Appoigny, comme relevans de l'Evêché : on lit aussi que le corps de ville pria le Chapitre de nommer un d'entr'eux, pour mettre le feu à l'artifice que la Ville fit préparer au sujet de la naissance du Dauphin.

Depuis l'an 1640 jusqu'en 1671.

Reg. Capit. 2. Mai 1639.

Ibid. 3. Juin 1639.

Reg. Capit.

Plusieurs se sont trompés sur le lieu de la naissance de Pierre de Broc. Quelques-uns ont assuré qu'il étoit né au Diocèse d'Angers, & d'autres qu'il étoit du Diocèse de Tours. Mais ses Bulles qui sont la premiere piéce authentique de son Episcopat le qualifient Prêtre du Diocèse de Chartres & Docteur-ès-Loix. Il étoit fils de François de Broc Baron de Saint-Mars, de la Pile, de Lizardiere & Chemiré : & sa mere étoit Françoise de Montmorency de Fosseux fille de Pierre de Montmorency premier du nom, Marquis de Tury, & de Jacqueline d'Avaugour. Il étudia les Humanités au Collége de la Fleche, & la Philosophie à Orleans. Le premier bénéfice qu'il eut à simple tonsure, fut le Prieuré de la Magdeleine de Broc en Anjou à une lieue de Lude, qui est une dépendance de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il eut ensuite l'Abbaye de Ressons au Diocèse de Rouen Ordre de Prémontré, & celle de Fontenelle Ordre de S. Augustin au Diocèse de Luçon. Cette derniére Abbaye lui fut donnée à la recommendation du Cardinal de Richelieu dont il étoit Camerier avec le Sieur de Beauvau. Il ne fut pas long-tems sans devenir Maître de Chambre de ce Cardinal & Agent du Clergé de France. Ce fut ce dernier emploi qui l'empêcha de se rendre à son Eglise d'Auxerre, aussi-tôt après la réception de ses Bulles qui lui avoient été expédiées gratis. Au bout d'un an il se fit sacrer dans l'Eglise des Bernardins de Paris le second Dimanche de Carême, qui étoit le 4 Mars en l'année 1640. Par

Leonore d'Etampes Evêque de Chartres assisté de Dominique Seguier Evêque de Meaux & de Leonore de Matignon Evêque de Coutances. Tous les Evêques de France présens à Paris s'y trouvérent au nombre de dix-huit, sans compter les Abbés de considération qui étoient encore en plus grand nombre. Quatre jours après, il préta le serment de fidélité au Roi, dans la Chapelle du vieux Château de Saint-Germain en Laye, dont l'Evêque de Meaux premier Aumonier lui donna le certificat ordinaire. Avant la fin du Carême il fit son entrée à Auxerre; mais au lieu de prendre pour cela un jour de joye tels que sont les Dimanches, il choisit l'après-midi du Jeudi-Saint. L'ancien cérémoniel y fut observé en partie. Il alla à l'Abbaye de Saint-Germain, & y resta environ une heure. Après quoi les personnes chargées de la procuration du Roi & des trois anciens Barons, l'accompagnerent depuis cette Eglise jusqu'en la Cathédrale, portant proche lui la chaise sur laquelle il auroit dû être assis. Il fut reçu & complimenté par le Doyen à l'entrée de la Cathédrale au son de la grosse cloche: & après les cérémonies ordinaires, il entra dans l'Eglise revêtu de ses habits pontificaux tenant la crosse à la main. L'Archidiacre de Sens le conduisit à l'autel. La cérémonie finit par le *Te Deum*, après lequel s'étant déshabillé il rentra au chœur, assista à l'office de la nuit du Vendredi, appellé *Ténébres*, & le finit par l'Oraison *Respice*.

Depuis l'an 1640 jusqu'en 1671.

L'année de la prise de possession ne fut pas celle dans laquelle il fut le plus occupé des fonctions de son ministere. Dès le mois d'Avril, il fut bien aise de se mettre au fait du privilége qu'a le Chapitre de gouverner le temporel, comme le spirituel de l'Evêché pendant la vacance du siége. Il venoit de ressentir les avantages de ce gouvernement singulier, par le moyen des sommes que les Oeconomes lui avoient remises: Ce revenu inespéré servit à augmenter sa reconnoissance envers le Roi, qui l'avoit nommé à une Eglise revêtue d'une si considérable prérogative. Il se comporta en effet dès la même année comme un Evêque, qui est persuadé que l'Eglise fait partie de l'Etat; & il alla de grand cœur rendre ses services au Roi pour le siége de la ville d'Arras. Il y fut envoyé en qualité de Garde du trésor Royal: ce qui marque l'extréme confiance qu'avoit en

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

lui le Cardinal de Richelieu. Son âge qui étoit de cinquante ans ou environ pouvoit imprimer du respect, aussi-bien que tout son extérieur qui étoit de belle apparence. Tout cela joint à l'expérience qu'il avoit eu dans le service du Cardinal, paroissoit supposer en lui l'aptitude nécessaire pour veiller de près sur les intérêts du Roi. Ainsi pendant que revêtu de la cuirasse sous le manteau, il gardoit avec deux Ecclésiastiques le trésor qui lui avoit été confié, il faisoit part au Cardinal de tout ce qui se passoit; il recevoit ensuite de lui les ordres nécessaires qu'il communiquoit aux Maréchaux Chastillon & Gassion: de sorte que sans blesser personne ni être blessé, il empêcha que les troupes auxiliaires du Duc de Lorraine venues pour faire lever le siége, n'approchassent de la Ville. Cette place étant prise au mois d'Août, il se transporta aussi-tôt à la Cathédrale, & revêtu de ses ornemens pontificaux, il y entonna le *Te Deum*. Etant ainsi occupé aux affaires du Roi, il ne put aller la même année à Sens pour le serment d'obéissance; mais il s'acquitta de ce devoir le 28 Janvier 1641, & signa la formule ordinaire en présence d'Octave de Bellegarde Archevêque Métropolitain.

Pendant que les affaires du Royaume prospéroient, celles du Chapitre d'Auxerre commencérent à se broüiller. Une conclusion que le Doyen qui étoit Vicaire-Général de l'Evéque fit faire le 29 Octobre 1640, fut l'occasion de tous ces troubles. Elle portoit que tous les Chanoines cesseroient d'avoir une bordure de petit gris à la tête du camail. Et ce qui ne paroissoit qu'une bagatelle dans les commencemens, eut par la suite des conséquences infinies. Quelques-uns imputérent aussi à la foiblesse du nouvel Evêque ce qui se passa au préjudice du Clergé dans l'assemblée de Mantes de l'an 1641, dans laquelle il ne crut pas pouvoir se dispenser d'exécuter ce qui lui étoit prescrit de la part de son bienfaicteur. Etant sorti de cette charge, il reçut l'année suivante ordre du Roi & du Ministre, de conduire des troupes dans les Etats du Duc de Lorraine & jusqu'auprès de Nancy. Il y attaqua Dieuse qui étoit une place appartenante à ce Duc; mais les digues des étangs de Lindre & du Lac voisin ayant été rompues par ordre de ce Prince, la petite ville se trouva entourrée d'eau si promptement, que Pierre de Broc fut obligé de se

Il y a là dessus des anecdotes qu'on peut voir dans l'Histoire manuscrite de cette Assemblée.

On peut voir pour la description de ce lieu, le livre du *Briquetage de Marsal.*

retirer bien vîte de ce lieu avec tous ses équipages. Il revint donc dans son Diocèse, dont il ne s'éloigna plus pour de semblables affaires, parce que le Cardinal Ministre ne survécut par de beaucoup à cet évenement. Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Les premieres démarches dans le tems qu'il commença à résider & à gouverner par lui-même son Diocèse, parurent un peu hazardées, & donnérent à connoître qu'il n'étoit pas encore au fait sur le pouvoir qu'ont les Chapitres de Cathédrales, lorsque le siége Episcopal est vacant. Dans d'autres matiéres il procéda avec plus de maturité. Dans les premiéres années de son Episcopat, il tint les synodes très-exactement au jour accoutumé, c'est-à-dire, le Mardi après le second Dimanche du tems Pascal; & même l'une des années que ce jour tomba le 2 Mai entre deux Fêtes commandées, il fit un Mandement exprès pour en ordonner la translation à un autre tems, sans interrompre pour cela l'usage, par lequel les Curés devoient en personne venir prendre les saintes-huiles à Auxerre: car il leur enjoignit de le faire sous peine d'une amende applicable à la fabrique de la Cathédrale & à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Mandement imprimé du 13. Avril 1645. Quoique dans sa jeunesse, il n'eut point eu d'occasion d'annoncer la parole de Dieu, il ne laissa pas de prononcer un discours à l'assemblée des Curés dans sa salle Episcopale, & il prêcha aussi quelquefois son peuple dans la chaire de la Cathédrale. Mais il suivit dans la tenue du Synode le plan de son prédécesseur, & non celui de Gilles de Souvré qui demandoit les suffrages des présens. Il publia quelques Ordonnances dans celui qu'il tint l'an 1642 le sixiéme jour de Mai. Dans un article il commande aux Curés de se servir pour l'explication de l'Oraison Dominicale, &c. du Catéchisme composé par le Cardinal de Richelieu, lorsqu'il étoit Evêque de Luçon. Dans un autre Statut, il défend la chasse aux Ecclésiastiques. On voit par le sixiéme article, que l'usage des calices d'étain pour le saint Sacrifice étoit encore permis: ce qui marque la pauvreté de certaines Eglises. Le quinziéme nous apprend qu'à la vérité on avoit aboli l'usage de délivrer les bâtons des Confrairies pendant les Vêpres à certains versets du *Magnificat*, mais qu'en remettant la cérémonie après l'Office, on recommençoit de nouveau le *Magnificat* pour ôter le bâton des mains de l'ancien possesseur au verset *Deposuit*, & le donner

à un autre au verset *Suscepit.* Le Prélat condamna cet usage : & ordonna de chanter en place quelque Antienne en l'honneur du Saint de la Confrairie. Les visites qu'il fit dans le Diocèse nous remettent aussi certaines pratiques qui doivent leur origine à la simplicité des gens de la campagne ; une entr'autres, par laquelle les peres & meres faisoient tourner les enfans par-dessous les autels, & mettoient au tour des arbres, de la paille trempée dans l'eau-benite. Il empêcha en certaines Paroisses de la Ville, les cris que faisoient les enfans du mot *Noël* entremêlé de paroles profanes, au sortir de l'office depuis le commencement de l'Avent jusqu'au Carême. Il défendit de célébrer des Messes de Confrairies, avec eau benite & pain beni les jours de Dimanches, dans les Chapelles de Commanderie & autres. Comme il ne visita pas toutes les Eglises de son Diocèse, il fit faire des Missions sur la fin de son Episcopat dans les Paroisses qu'il n'avoit pu visiter. De ce nombre furent celles qui étoient à la nomination du Prieur de la Charité, pour laquelle il employa les Peres de l'Oratoire à l'instance de Nicolas Colbert Prieur de ce Monastere. Quelques années après, d'autres Missionnaires du nombre desquels étoit l'Evêque d'Heliopolis, procurérent le même bien dans un autre canton du Diocèse aux dépens du Marquis de Seignelay. Il réussit en 1644 au sujet de trois Cures unies au Chapitre de Varzy, dans l'entreprise que François de Dinteville premier du nom avoit tentée en vain : c'est-à-dire, qu'il désunit de la mense de ce Chapitre les Cures de Saint-Pierre de Varzy, de Saint-Pere du Mont, & celle de Brugnon, & diminua en même-tems le nombre des Chanoines de cette Collégiale. Il augmenta le nombre des Cures de son Diocèse par l'érection qu'il fit de la Chapelle de Pontchevron en Eglise Paroissiale à la sollicitation du Seigneur de ce lieu, malgré l'opposition du Curé d'Ouzoir dans le territoire duquel elle étoit située. Il disposa des Archiprêtrés, comme s'ils eussent été amovibles. Il supprima les trois Officialités de Varzy, la Charité & Cône, à l'instance d'Edme Amyot Official d'Auxerre, & de Germain de la Faye Chanoine Promoteur. Il donna les mains à plusieurs nouveaux établissemens de Religieux & de Religieuses : & l'on peut dire que jamais on en n'avoit vu un si grand nombre

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Ordon. à Chevannes 10. Juin 1665.

En 1667.

1665. ou 1666.

En 1641.

bre durant la vie d'un seul Evêque. Il consomma dès la seconde année celui des Cordelieres Urbanistes à Entrains; il voulut qu'elle fussent soumises à sa jurisdiction, & non à celle des Cordeliers, & que le Visiteur qu'elles choisiroient tous les trois ans fut approuvé par lui : ce que le Pape Innocent X confirma par une Bulle du mois de Février de l'an 1648. Ce fut aussi la seconde année de son Episcopat qu'il permit aux Augustins de la Province de Bourges de s'établir à Saint-Fergeau à l'instance de Roger de Bellegarde Gouverneur de Bourgogne alors retiré dans la Puisaye, & du Pere André Boullenger Religieux de cet Ordre : & en 1649 il introduisit des Religieuses Bénédictines dans l'Hôpital de la même ville. Il permit l'an 1644 le 8 Avril à une colonie d'Ursulines du Couvent d'Avallon de venir s'établir dans la ville de Crevan. Sollicité par le Seigneur de Guerchy, il consentit à la vente que la Communauté des habitans de Donzy fit du bâtiment de l'Hôpital, pour y placer une Communauté des Religieuses de la Congrégation du Pere de Matincour dont les premieres furent tirées de la maison du même ordre établie à Laon en Picardie: alors l'Hôpital fut transféré dans un bâtiment voisin. Il confirma en 1646 l'introduction des Religieuses Hospitalieres de l'Ordre de S. Augustin dans la ville de la Charité, & dix ans après il approuva qu'elles s'établissent dans l'Hôpital de Gien. Il donna l'an 1654 permission à Joachim de Saint-Denis Religieux Brigittin de former une Communauté de son Ordre, dans un lieu de la Paroisse de Siez nommé le Plessis. Dans la ville d'Auxerre seule, on compte jusqu'à quatre nouveaux établissemens faits de son tems & par ses soins : Premiérement celui des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Sainte Geneviéve dans le Prieuré de Saint Eusebe l'an 1654, secondement l'introduction des Religieuses Hospitalieres de l'Ordre de Saint Augustin dans l'Hôtel-Dieu en 1657 ; & l'établissement des Religieuses de la Visitation en 1659. Ce Prélat voulut même officier en personne dans la nouvelle Chapelle de ces dernieres. Elles étoient alors en la Paroisse de Saint-Eusebe. Ce ne fut que l'année suivante que le Sieur Jacques Desloges son neveu les conduisit processionnellement dans le territoire de la Paroisse de Notre-Dame la d'hors où elles sont restées. Enfin furent reçus à

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Auxerre avec sa permission les Augustins Déchaussés l'an 1662. On les logea aussi d'abord sur le territoire de Saint-Eusebe, & de là dans celui où on les voit à présent. A l'égard des Bénédictines il ne les introduisit point à Auxerre; mais les ayant fait revenir en 1649 de Charentenet leur maison de campagne où elles étoient depuis les guerres de la Ligue, il les engagea de prendre la réforme du Val de grace en même-tems qu'elles rentrérent dans leur Monastere de Saint-Julien qui venoit d'être rebâti à neuf, & auquel il avoit mis la premiére pierre le 8 Mai 1647. Une des Religieuses qui avoit le plus contribué à cette réforme, établit peu de tems après une Communauté soumise à la même régle au fauxbourg de Cône, sous les auspices du Prélat. Vers l'an 1653 il soumit à sa jurisdiction les Religieuses de l'Abbaye des Isles, qui auparavant ne connoissoient que celle de l'Abbé de Cîteaux. Il obtint aussi par Arrêt en 1654, que les Religieuses de l'Abbaye de Crisenon fussent sujettes à sa jurisdiction. C'est ainsi qu'il se soumit toutes les Communautés de filles de son Diocèse.

Voyez le livre imprimé in-12. sur cette réforme.

Voulant vivre en paix avec le Chapitre de la Cathédrale conformément au serment qu'il avoit fait à sa réception, il n'en attaqua jamais la jurisdiction. Il avoit reconnu dès l'an 1642 l'erreur de ceux qui avoient voulu lui persuader de faire une défense générale aux Curés d'admettre aucun Prêtre à dire la Messe sans son approbation ou celle de ses Vicaires-Généraux, & il tomba d'accord que les Chanoines de la Cathédrale peuvent dire la Messe part-tout le Diocèse, au moins par dévotion. Il ne refusa le payement d'aucuns des droits dus par l'Evêque à la Cathédrale : mais les dépenses de sa maison l'obligérent d'apporter quelques délais à l'acquit de ce devoir. La Chapelle d'ornemens qu'il avoit promise de vive voix à sa prise de possession, & dont il ratifia par écrit la promesse cinq ans après, fut apportée l'an 1651 le sixiéme jour d'Octobre. C'étoit un velours verd à fleurs pailletées d'argent qui conserve encore assez son premier éclat. Etant informé que l'Archevêque de Sens avoit été condamné par Arrêt à augmenter considérablement la contribution annuelle pour l'entretien du bâtiment de l'Eglise Métropolitaine, il consentit pareillement à une augmentation du droit annuel envers la Fabrique de la Cathédrale

d'Auxerre, par transaction de l'an 1665. Il donna aussi alors une bonne partie de ce qui fut nécessaire pour refaire à neuf le pavé du chœur, dont les tombes Episcopales avoient été défigurées & brisées dans les guerres de la Religion. Les distributions de vin que le Chapitre avoit droit de recevoir dans le cellier Episcopal, aux cinq des principales Fêtes de l'année s'étant trouvé sujettes à plusieurs inconvéniens, il consentit à l'évaluation que le Chapitre en fit en argent; & depuis ce tems-là cette commutation à toujours eu lieu. Le Chapitre de son côté lui laissa introduire certaines nouveautés, qui ne blessoient en rien les droits de la compagnie. (a) Mais il n'en fut pas de même lorsqu'il voulut changer quelque chose dans le cérémoniel sur la bénédiction Episcopale. Au reste la bonne intelligence dans laquelle on vouloit vivre avec lui, avoit été marquée dès les premiéres années de son Episcopat, tant par les priéres solemnelles que le Chapitre fit en 1641 après la mort de sa mere, que par la facilité qu'on lui donna au mois de Décembre 1642, pour faire célébrer avec magnificence le Service du Cardinal de Richelieu son bienfaicteur. Dans l'intervalle de tems qui se trouva entre ces deux cérémonies, le même Corps lui porta des plaintes du Pere André Boullenger Augustin, qu'il avoit choisi pour prêcher le Carême, & il fut conclu qu'il en feroit dressé procès-verbal pour le maintien de la dignité de la chaire. Comme le caractere de ce Prédicateur a été très connu dans le Royaume, il n'est pas besoin de prouver ici, que le Prélat n'avoit aucune part à ce qui parut répréhensible dans ses discours. Pierre de Broc rendit vers le milieu de son Episcopat d'importans services au Chapitre de la Cathédrale: il imita aussi son prédécesseur dans le don qu'il fit à la même Eglise, de quelques reliques des saints du pays. Sçachant qu'il y avoit dans l'Eglise du village de Saints en Puisaye plusieurs châsses de bois pleines des ossemens des Compagnons de S. Prix, il résolut d'en donner une partie à la Reine Anne d'Autriche pour l'Eglise du Val de Grace qu'elle faisoit bâtir; & qu'elle vouloit enrichir du plus grand nombre qu'elle pourroit de Reliques. Les an-

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Reg. Capit. 1641. 21. Dec. 1642. 12. Dec.

Ibid. 24. Mars 28. Avril. 26. Sept.

Reg. Cap. 1653.

(a) Quelques mémoires du tems marquent qu'il y eut en 1643 des Théses publiques & imprimées où il fut qualifié Comte d'Auxerre. On ajoûte aussi que ce fut lui qui fit le premier porter sa crosse par un Ecclésiastique en surplis.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

V. Preuves. 1662.

ciennes châsses commençant à être caduques, Madame d'Orleans Duchesse de Montpensier, & de Saint-Fergeau en fournit une nouvelle, & les Paroissiens une autre dans lesquelles l'Evêque fit la translation le Dimanche 5 Novembre 1662. Et comme les ossemens ne purent être contenus dans les nouvelles châsses, il en retint pour lui, pour la Reine, pour la Duchesse de Montpensier, pour l'Eglise Cathédrale, & pour celle de Saint-Germain. Le Procès-verbal marque qu'il célébra la grand'-Messe en cette cérémonie, & qu'il y prêcha. L'ossement tibial qu'il destina pour la Cathédrale, fut déposé dans l'Eglise de Saint-Amatre, & transféré processionellement le Dimanche suivant 12 Novembre, de cette Eglise du Fauxbourg en celle de Saint-Etienne, en présence du même Prélat accompagné de François Fouquet Archevêque de Narbonne alors retiré à Auxerre. Cette relique fut ensuite enfermée dans la châsse de verre, où l'on avoit mis en 1650. celles que Nicolas Housset Chanoine & Sou-chantre avoit apportées à son retour de Rome. Il enrichit aussi deux des Eglises Paroissiales d'Auxerre des ossemens de Saints qu'il tira du Trésor de SainteEugenie de Varzy. Faisant la visite de cette Collégiale le 3 Juin 1642, il tira de la châsse d'argent de Saint-Renobert Evêque de Bayeux un os de la jambe de ce Saint, qu'il fit déposer au fauxbourg d'Auxerre dans la même Eglise de Saint-Amatre, d'où la relique, après avoir été enchâssée par le Prélat, fut portée processionnellement le Dimanche 19. Avril 1643 par tout le Clergé de la Cathédrale, & de la ville en l'Eglise Paroissiale de Saint-Renobert, où il célébra la Messe pontificalement. Il tira encore du Tresor de la même Collégiale, le 25 Février 1654 à la priére du Clergé & des habitans de la Paroisse de Saint-Eusebe un ossement du nom de S. Paul, un du nom de Saint Eusebe, & un fragment du crane de S. Cot Martyr, qui furent depuis déposés à Auxerre dans la même Eglise. Ce fut lui qui commença en 1645 la vérification du chef de S. Pelerin trouvé à Boüy avec quelques vertebres du col. Comme on étoit persuadé que ces vertebres procédoient du même corps que le chef, il les porta à l'Abbaye de Saint-Denis le 13 Juillet 1647; & par le procès-verbal qu'il fit dresser de la comparaison de ces ossemens avec ceux de la châsse en

présence des Religieux & d'un habile Médecin, il enseigna à la postérité que le peuple de Boüy avoit été bien fondé à croire qu'il y avoit des reliques de ce Saint sous l'autel de la Paroisse. Quelques-uns ont aussi assuré que Pierre de Broc avoit visité le dedans des tombeaux de l'Abbaye de S. Germain, mais seulement en secret, & sans en dresser de procès-verbal.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Dans quelques actes cet Evêque est qualifié Baron de Nully en Champagne. Il avoit acquis cette Seigneurie la seconde année de son Episcopat; mais il ne la réunit point à l'Evêché d'Auxerre, & il en fit une échange au bout de quelques années. Il reçut aussi la seconde année depuis sa prise de possession, la foy & hommage que lui préta Pierre Camus Bailly d'Auxerre pour les fiefs de Cervan, Montifault, la Villote & Beauche en partie détachés du Comté d'Auxerre, & le 14 Décembre, Jean Jacob Ecuyer, pour les fiefs d'Ougny & Ceponse en Nivernois. La vente de la Baronnie de Toucy faite par decret en 1643, lui produisit les droits de quint & de requint. Il fit des découvertes notables sur les dépendances de la Baronnie de Donzy, par la communication qu'il eut en 1649 des terriers & lettres de comptes qui restoient négligés à Varzy, & nonobstant la levée de la saisie féodale ordonnée en 1650 par Arrêt du Parlement en faveur du Duc de Nevers, il fut reconnu Seigneur suzerain en 1651 d'une maniére authentique & qui lui fut utile. Il ajoûta aussi au domaine Episcopal de Varzy beaucoup de biens situés dans le voisinage de cette terre. Quoiqu'il allât quelquefois la visiter, sa résidence la plus ordinaire lorsqu'il n'étoit point à Paris fut à Regennes, où il fit mettre ses armoiries dans les endroits les plus apparens, aussi-bien que celles du Cardinal de Richelieu. Il donna à l'Eglise du lieu, c'est-à-dire Appoigny, un ornement de drap d'or. (a)

Il acheta une maison à Cône pour s'y retirer aussi quelquefois, & joüir des agrémens du rivage de la Loire. Mais il ne réunit point ce fond au domaine de l'Evêché, non plus qu'il n'y fit point revenir l'Hôtel Episcopal d'Auxerre situé

(a) Quelques personnes qui se disent bien informées, prétendent que cet ornement avoit été acheté d'une somme qu'un Prince avoit chargé ce Prélat de restituer aux habitans de cette Paroisse par un article de son testament.

à Paris, quoiqu'il se le fût proposé. Il avoit plus fait que M. de Souvré qui mourut en poursuivant cette prétention. Il voulut en sçavoir le produit par lui-même en rendant visite au Pere Bernard, dit *le pauvre Prêtre*, qui logeoit dans un appartement de cette maison : mais étant informé de la maniére dont le Cardinal de la Bourdasiere avoit fait la vente, & du nom des personnes intéressées, il se désista de ses poursuites, content de retirer ses frais. Cette maison a depuis été changée de nature. Il s'en falloit beaucoup qu'il eut autant fait de démarches pour la recouvrance de la terre de Gien. Il souhaita seulement être éclairci sur la liaison qu'avoit la mouvance de cette Seigneurie avec le droit de Regale. Le Chapitre n'étant pas moins attentif que lui sur cet ancien fief de l'Eglise d'Auxerre, à cause du cierge de cent livres, dont cette terre est changée envers la Trésorerie, renouvella de son tems ses oppositions à la vente.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Elle est à la place de S. Michel.

Il possédoit quand il fut nommé Evêque les Abbayes de Ressons & de Fontenelles : mais il permuta la derniere dès l'an 1645 pour l'Abbaye de Toussaints d'Angers ; & il en prit possession en personne au mois de Mai 1646 se retenant mille livres de pension sur l'autre. Dans le même tems il fit quelques tentatives pour une prébende de la Cathédrale de Saint-Maurice d'Angers : il ne put cependant y réussir à cause des difficultés qui se présentérent au sujet de la stalle qu'il occuperoit au choeur, & de la place qu'il auroit en Chapitre. Les Chanoines de Saint Martin de Tours ayant un cérémoniel réglé pour ceux d'entre les Evêques qui sont Chanoines honoraires de leur Eglise l'admirent au choeur comme leur confrere, lorsqu'il les eut salué en qualité d'Evêque d'Auxerre : & même reçurent de lui la bénédiction à la fin de la Messe. Outre les deux Abbayes ci-dessus nommées qu'il possédoit, il espéra en vain avoir celle de Lanney en Beauvoisis après la mort de l'Abbé de Montmorency arrivée en 1650. Il fit à Paris deux cérémonies funébres en 1649 & 1651, la premiére fut l'enterrement de Madame de Montmorency qu'il inhuma par ordre du Prince de Condé, dans le Cimetiere des Religieuses Carmelites de Notre-Dame des Champs. La seconde fut le service que les Prélats de l'Assemblée du Clergé firent célébrer dans l'Eglise des Augustins, pour Léonore d'Estampes Archevêque de Reims.

Il fut l'un des Evêques qui facrerent à Paris dans l'Eglife des Jefuites, Jean de Lingendes Evêque de Sarlat. Dès les premiéres années de fon Epifcopat Urbain VIII l'avoit chargé d'une commiffion au fujet de l'ordre de Cîteaux, avec l'Archevêque de Sens & l'Evêque d'Uzez. Dans cette négotiation il fut favorable à Claude Vauffin Religieux de Clairvaux Prieur de Fontenet, contre les Conventuels que le Cardinal de Richelieu avoit réformés. Enfin on lit qu'il préfida à quelques féances de l'Affemblée du Clergé l'an 1661, & qu'il tâcha d'y maintenir tout en paix.

Depuis l'an 1640. jufqu'en 1671.

Il reçut deux fois à Auxerre le Roi Louis XIV dans fon Palais Epifcopal. Premierement l'an 1650 lorfqu'il y arriva l'onziéme jour de Mars avec la Reine fa mere, le Duc d'Anjou & le Cardinal Mazarin: La feconde fois fut l'an 1661. Deux ans après, le Roi lui donna une marque fenfible de fa protection. Le Préfidial d'Auxerre fe rendant aux remontrances du Procureur du Roi touchant la réfidence des Evêques, marquée par les Ordonnances du Prince, & voyant qu'il étoit de notoriété publique, que l'Evêque d'Auxerre n'y fatisfaifoit point, & que les pauvres crioient contre lui, avoit ordonné le vingtiéme jour de Mai 1663 que ce Prélat feroit averti, & invité de réfider dans un mois & de faire l'aumône, fous peine de faifie de fon temporel: & que l'Ordonnance feroit fignifiée à fes Vicaires-Généraux, afin qu'il en eut connoiffance. Le Prélat qui ne fçavoit pas que c'étoit fon neveu Doyen du Chapitre qui avoit fait naître la querelle, fe pourvut auffi-tôt au Confeil privé, où par Arrêt il fut dit que cette Ordonnance feroit biffée des Regiftres comme injurieufe, & que l'Arrêt feroit publié dans Auxerre à fon de trompe. Ce qui fut exécuté par un Huiffier de la chaine envoyé exprès de Paris.

Pierre de Broc qui ne fe croyoit pas un profond Théologien, maintint affez la paix dans fon Diocèfe par l'ufage où il fut d'avoir des Vicaires-Généraux au gré de tout le monde. Il confentit volontiers en faifant travailler à une nouvelle édition du Breviaire d'Auxerre, que ce fuffent les plus habiles du Chapitre dans la connoiffance de l'antiquité, qui y miffent la main; & comme alors on avoit pas devant foy les beaux modéles qui ont paru depuis, il fut publié

l'an 1670 plutôt sous le nom modeste d'*essay*, que comme un Breviaire véritablement exact, & à l'abri de la critique.* Il vit de son tems la cérémonie de l'année séculaire depuis la délivrance d'Auxerre de la main des Calvinistes, qui fut l'an 1668, c'est-à-dire la célébre Procession en mémoire de ce bienfait. Commençant alors à résider plus exactement, & témoignant de plus en plus son amitié aux Chanoines de son Eglise, il se trouva avec eux au Chapitre les derniéres années de sa vie, à la cérémonie du soir du Jeudi-Saint, où l'Evêque est tenu de fournir le vin de la Céne, tandis que les Chanoines Réguliers de Saint-Eusebe servent de leur côté des pains azymes à tous ceux du corps, tant Chanoines que Tortiers. On remarque que sous son Episcopat, le Chapitre, loin de se relâcher sur l'attachement qu'il avoit pour l'antiquité, fit au contraire plusieurs réglemens pour rétablir dans leur premier état des rits changés assez légérement sous les trois Episcopats précédens: On en fut redevable à l'attention qu'eurent quelques Chanoines de consulter les anciens monumens: mais ces Chanoines ne purent réussir en tout. On peut juger de la connoissance qu'avoient de la saine antiquité, ceux qui se mêloient de proposer les changemens, par le Mémoire qu'ils envoyérent en 1670 à Monsieur de Sainte-Beuve, & que ce Docteur refuta solidement par sa délibération du 17 Août. Il étoit question d'introduire à la fin des Grandes-Messes, la bénédiction par le célébrant avant que de quitter l'autel. On ne voyoit encore au commencement de son Episcopat que deux ou trois Chanoines porter la perruque, dont le plus ancien étoit Germain Bardolat, qui l'a prit par nécessité. Cette nouvelle mode prit tellement cours malgré la soumission qu'on étoit obligé de faire au Chapitre pour en obtenir la permission, que vers l'an 1670 il n'y avoit plus qu'un ou deux Chanoines qui continuoient de paroître au chœur avec leurs cheveux.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

* Voyez la Lettre pastorale.

Cas de conscience Tome I. Cas IX. & X.

Pierre de Broc plaça dans le Clergé de la Cathédrale quelques-uns de ses neveux. Le premier fut Pierre Fricour de Fénouillet, natif du Diocèse de Tours, Prieur de Juvigny, à qui il conféra le Canonicat & la Tréforerie, dont Claude le Clerc depuis Archidiacre s'étoit démis en 1640. Il n'étoit encore alors que simple Clerc. Le second fut Jacques des

des Loges fils de Catherine de Broc né en la Paroisse des Loges au Diocèse du Mans en 1627 qui fut fait Chanoine en 1659, & fut depuis Prieur de Saint-Melaine & de Saint-Venerand, & Chanoine du Cimetiere de Laval. Le troisiéme Charles Testu de Pierre basse du Diocèse d'Angers, fils d'Antoinette de Broc sa sœur jumelle, qui n'étant encore que Soudiacre & Chanoine depuis quinze jours, fut élû Doyen le 17 Octobre 1661. Ce neveu fut ordonné Diacre & Prêtre *extra tempora* par son oncle, qu'il soulagea dans les dernieres années de son Episcopat, en qualité de Vicaire-Général. Il lui succéda aussi dans l'Abbaye de Toussaints d'Angers. Pierre de Broc averti vers ce tems-là qu'il avoit contracté beaucoup de dettes, forma une sincére résolution de les acquitter. Il retrancha pour cela les deux tiers de sa dépense; & il seroit venu à bout de les acquiter toutes, si la mort ne l'avoit prévenu. Etant tombé malade au Château de Regennes les premiers jours de Juillet de l'année 1671, le Doyen d'Auxerre lui administra le Saint-Viatique; le Curé de la Paroisse lui conféra le Sacrement d'Extréme-onction; & il mourut le septiéme jour du même mois. Son corps apporté à Auxerre fut placé après les obséques, dans une Chapelle des grottes de la Cathédrale, auprès de celui de sa sœur Antoinette épouse de Monsieur de Pierre-basse, qui y reposoit depuis huit ans. Un Jacobin nommé Gautier fit son Oraison funébre le trentiéme jour après celui de sa mort, en présence de tous les corps de la Ville. On ne sçait pour quelle raison le Chapitre différa jusqu'au mois de Novembre à ordonner à chaque Collégiale, Monastere, Communautés, & Curés, qu'ils fissent un service pour le repos de son ame. Le mandement qui fut signé du Doyen au nom de la compagnie, est du 18 de ce mois, & donne au défunt Evêque les épithetes *de bon, bien faisant, & dont la mémoire sera à jamais chere dans le Diocèse.* On célébra encore dans la Cathédrale au bout de l'an un service solemnel, auquel son successeur officia pontificalement.

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

Comme son corps & celui de sa sœur étoient restés simplement dans des cercueils de plomb, élevés sur des tréteaux sans être renfermés en terre; ils furent tirés de ce lieu le Samedi 16 Septembre 1730 après Complies, & portés dans la nef de l'Eglise où on les descendit dans le caveau

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

de Messieurs de Dinteville, dont les corps occupoient très-peu d'espace. Celui de l'Evêque fut mis à droite, & celui de sa sœur à gauche.

Il reste quelques exemplaires d'un petit livre dédié à Pierre de Broc, qui a été imprimé à Auxerre, chez Jacques Bouquet in-12. l'an 1643, intitulé : *L'Entretien des Musiciens par le Sieur Gantez Prieur de la Magdelene en Provence, Chanoine Sémiprébendé, & Maître des Enfans de chœur & de la Musique de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre.* L'Epitre dédicatoire & tout l'ouvrage prouvent combien ce Prélat étoit bon & facile. L'auteur reconnoit que c'étoit de lui qu'il tenoit sa sémiprébende, & il lui en fait hommage dans l'année même. On trouve en effet dans les Registres du Chapitre au 27 Juin 1643., la réception d'Annibal Gantez Prêtre du Diocèse de Marseille. L'écrivain ne balance point de dire à l'Evêque, qu'il lui a semblé ne pouvoir rencontrer un meilleur protecteur de son livre, parce que dit-il, *vous avez un si grand amour pour les Musiciens, que presque toute votre maison en est composée.* Au moins il est certain que ce Prélat avoit été si charmé de l'organiste qui avoit touché au *Te Deum* entonné par lui dans la Cathédrale d'Arras après la prise de la Ville, qu'il l'emmena avec lui, le présenta au Cardinal Ministre, & le fit ensuite venir à Auxerre pour demeurer chez lui. Il se nommoit Antoine Doresmieux.

CHAPITRE X.

DE NICOLAS COLBERT,

CI. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

L'Evêché d'Auxerre ne fut pas plutôt vacant par la mort de Pierre de Broc, que Jean Baptiste Colbert Ministre d'Etat, qui avoit une terre considérable proche cette ville, sçachant que l'air de celle de Luçon étoit contraire à la santé de son frere, qui en étoit Evêque, obtint du Roi Louis XIV sa nomination à cet Evêché. Mais ce Prélat bien instruit des Canons qui défendent les translations, differa longtems à accepter cette nomination. Pendant ces délais, le

Chapitre entra en possession du gouvernement spirituel & temporel. Ayant fait mettre le scellé au Palais Episcopal & au Château de Regennes, il gouverna le temporel de l'Evêque futur par trois Oeconomes, & il exerça en corps ce qui concernoit l'autorité spirituelle. L'Evêque de Luçon qui se nommoit Nicolas Colbert, se détermina pendant ce tems-là sur les raisons que le Pere de Sainte-Marthe Général de l'Oratoire lui allégua. On lui représenta les besoins du Diocèse d'Auxerre, que son frere avoit connu par les Missions qu'il y avoit fait faire. On lui promit que le Roi lui donneroit un successeur à Luçon, riche & charitable, qui enchériroit sur le bien qu'il y avoit procuré. Ces raisons le porterent à croire qu'il y avoit de l'utilité à espérer, s'il recommençoit de nouveau les travaux de l'Episcopat, & il se soumit à accepter un bénéfice qu'il n'avoit ni demandé, ni désiré. Le célébre casuite Monsieur de Sainte-Beuve fut informé des premiers, que Nicolas Colbert s'étoit déterminé malgré lui à cette translation, & qu'on ne lui avoit pas donné le tems d'attendre sa décision sur ce cas: Mais quoiqu'il ne fût pas dans la disposition d'autoriser ces sortes de translations, il ne pût s'empêcher d'en apprendre avec joye la nouvelle à des Citoyens d'Auxerre, qui étoient venus lui apporter une consultation, & il leur dit que *pour le coup ils avoient un Evêque*. Ce n'est pas qu'il voulût leur apprendre simplement que le siége Episcopal étoit rempli, mais son dessein étoit de leur faire entendre qu'il étoit rempli par un Prélat, en qui se réunissoient toutes les éminentes qualités qui forment un véritable Evêque. La nouvelle nomination faite par le Roi, avoit déja réjoüi universellement le Diocèse d'Auxerre: mais le jugement porté par Monsieur de Sainte-Beuve étant bientôt répandu dans le public, y augmenta encore davantage la joie des Ecclésiastiques & des Fidéles. Il y auroit eu de quoi former un volume par quiconque auroit entrepris d'écrire au long la vie que le Prélat ména, tant à Luçon qu'à Auxerre: Mais comme il a fallu me borner dans cette collection, je me contenterai de produire ici ce qui m'a été fourni par plusieurs pieux & sçavans personnages qui l'ont connu particuliérement, & par d'autres qui l'ont vu en différentes occasions, à quoi j'ai ajoûté ce que j'ai trouvé par mes recherches particuliéres.

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

La patrie de ce Prélat étoit la ville de Reims. Il y étoit né l'an 1628. Il y avoit commencé ses études, les avoit continuées à Paris, où il avoit reçu le bonnet de Docteur au sortir de la Licence dont il avoit été Prieur : ensuite dequoi étant Bibliothéquaire du Roi, (a) il avoit été élevé l'an 1661 à l'Evêché de Luçon où il avoit fait des biens infinis. Ayant donc succombé aux instances de sa famille, qui craignoit pour sa santé : il se disposa à subir le nouveau fardeau, qui alloit lui être imposé. Il se retira à Reims, où sa principale occupation après la priere, la lecture, & ses lettres écrites, fut de visiter les lieux de piété & les Sanctuaires de la ville. A la priere du Chapitre, il officia pontificalement aux grandes Fêtes qui se rencontrerent pendant le reste de l'année 1671. Il fit plusieurs fonctions Episcopales à la réquisition des Vicaires-Généraux du Cardinal Antoine Barberin Archevêque ; il anima à l'étude & à la piété quantité de jeunes Ecclésiastiques, & montra par tout une modestie & un recueillement que tous les fidéles admirerent, & firent remarquer à leurs enfans, afin que la mémoire s'en perpétuât.

Les Bulles de sa translation étant arrivées, il prit congé de sa famille, & se hâta de se rendre à Auxerre, où l'on étoit prévenu avec justice en sa faveur, & plein d'espérance d'avoir en lui un pasteur selon le cœur de Dieu, & un protecteur en Cour. Le Chapitre de la Cathédrale députa six du corps pour aller jusqu'à Joigny au-devant de lui, & l'accompagner jusqu'à Auxerre ; il fut reçu dans la ville le 27 Janvier, comme on auroit reçu le Roi ou le Gouverneur de la Province ; c'est à-dire, que le Maire & les Echevins avec toute la Bourgeoisie en armes étoient allés bien loin hors de la ville au-devant de lui, où ceux qui représentoient la communauté des habitans lui firent leur harangue. Mais comme il ne fut point curieux de se faire porter par les quatre Barons, depuis l'Eglise de Saint-Germain jusqu'à la Cathédrale, il se rendit droit au Palais Episcopal, où il se prépara pendant deux jours de recueillement à sa prise de possession. Le 29 il passa de son Palais à la Cathédrale, par la porte de communication, qui est derriere le chœur, & alla

(a) L'Histoire de la Bibliothéque du Roi, dit qu'il fut Bibliothéquaire depuis l'an 1656 jusqu'à sa mort.

dans la Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus située à côté du grand portail : la s'étant habillé pontificalement, il se présenta à la grande porte de l'Eglise pour y être reçu. Le Doyen à la tête des Chanoines tous revétus des plus belles chappes, lui ayant fait un discours, lui présenta le livre des Evangiles, pour prêter le serment suivant la formule ancienne qui y est écrite. Comme ce serment fait mention des droits & immunités de l'Eglise d'Auxerre, il fit réponse qu'il s'y conformeroit lorsqu'il les auroit vus, & delà il avança au choeur qui étoit orné de tapisseries nouvelles, & il y fut inthronisé à la maniere accoutumée. Le Chapitre lui fit ensuite les présens ordinaires de pain & de vin pour sa nouvelle venue, & dès les mêmes jours ou le lendemain il offrit à la Cathédrale quelques-uns de ses ornemens pontificaux. Mais il ne donna aucun repas, reservant tout ce qu'il avoit d'argent pour les pauvres, qu'il sçavoit être en grand nombre & dans un grand besoin. (*a*).

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

A peine étoit-il en possession, & avoit-il reçu les harangues des différens Corps de la Ville, qu'ayant appris qu'il n'y avoit point encore de Séminaire érigé pour l'instruction des jeunes Ecclésiastiques, & que son prédécesseur n'avoit point fait d'attention à cet article des Bulles, il prit les moyens d'en établir un sans aucun délai. Il destina d'abord pour cela tout le bas du Palais Episcopal, où il fit faire de petites chambres. Il donna un Mandement le 5 Mai, par lequel il faisoit sçavoir que ceux qui se disposoient aux Ordres, pourroient se présenter dès le 18 du même mois : & après avoir réuni un nombre d'Ecclésiastiques des plus vertueux, il leur donna pour supérieur Louis Habert Docteur de Sorbonne natif de Blois. L'année d'après il acheta pour la même fin un grand corps de logis situé dans la Paroisse de Saint Loup, qui avoit appartenu à M. Pierre Camus Bailly d'Auxerre. Depuis ce tems-là, on l'y vit souvent aller pour y prendre ses repas, y donner des avis salutaires, & y pratiquer l'humilité. Persuadé que la réforme d'un Dio-

(*a*) J'ai vu une lettre en original du P. Duneau Jesuite François résident à Rome du 19 Avril 1672 à un Chanoine d'Auxerre, qui contient cet éloge de Nicolas Colbert. *Je commencerai en me conjouissant avec vous & avec toute la ville d'Auxerre, d'avoir un Evêque si pieux & si homme de bien, qu'est le votre.*

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

cèse dépend des nouveaux Prêtres qu'on y met en place, il prit dès lors toutes les précautions possibles pour n'imposer les mains qu'à de bons sujets & bien éprouvés : & afin de n'y être pas trompé, il se prépara à chaque Ordination par un jour de retraite au tombeau de Saint Germain ; il s'y rendoit le Vendredi à sept heures du matin, restoit ou à genoux dans les Grottes, ou debout dans le choeur chantant l'Office avec les Religieux, & vers les sept heures du soir, quelques domestiques revenoient vers lui pour l'accompagner lorsqu'il retourneroit à l'Evêché où on lui servoit à manger pour la premiere & unique fois de ce jour-là.

Il fut aisé de reconnoître à ce premier trait, que ce Prélat étoit un homme de prieres & de mortification. Mais ce qu'on lui vit faire à Auxerre étoit ce qu'il avoit pratiqué à Luçon pendant dix ans : Dans toute sa conduite, son régime de vie & son domestique, il n'innova rien en passant d'une Eglise à l'autre, que sur un seul article ; encore le fit-il à la sollicitation de sa famille. Ce fut qu'au lieu que jusqu'alors il n'avoit point eu de vaisselle d'argent, mais seulement d'étain, il commença à en avoir d'argent à Auxerre, à cause que la ville est située sur une route ou passent souvent des personnes du premier rang. Il se levoit à cinq heures & ne se retiroit qu'après neuf heures du soir. Loin de mener une vie de fantaisie, de caprice, & sans régles, il récitoit l'Office Divin autant qu'il le pouvoit aux Heures de l'Eglise. Il assistoit à l'Office entier de la Cathédrale les Dimanches & Fêtes chommées. Chaque Dimanche après Matines, il passoit derriere le grand autel : là on lui ôtoit son camail, il quittoit son rochet, & aussi-tôt il se mettoit à genoux & se confessoit à la vue de tout le monde ; ensuite il célébroit la Messe. Il s'assujetissoit chez lui à une suite uniforme d'occupations, à moins qu'une affaire extraordinaire ou quelque bien supérieur ne l'obligeât de s'en écarter. Ainsi s'il donnoit ses audiences à des heures réglées, c'étoit sans s'y astreindre nécessairement. Quoique son abord fut un peu froid, il recevoit un chacun avec un visage égal, & un air de bonté qui inspiroit de la confiance, toujours cependant avec les distinctions qui sont dues. Ceux qui sortoient de son audience où ils n'étoient entrés qu'en tremblant, étoient charmés des douceurs de sa charité, & publioient par tout

qu'ils venoient de parler à un Saint. Ses chevaux étoient d'un prix médiocre & des plus simples; ses meubles n'avoient rien qui frappât les yeux ou qui fût affecté. On ne servoit à sa table à dîner après la soupe, qu'une entrée & le bouilli avec quelques fruits, à moins qu'il n'y eût une personne de distinction; durant tout le repas on faisoit la lecture. En un mot tout étoit chez lui comme le prescrit le quatriéme Concile de Carthage: & la régularité y étoit si grande, qu'on vit un Gentil-homme choisir son Palais Episcopal pour y faire une retraite spirituelle. Lorsqu'il alloit par la ville, c'étoit toujours à pied, & accompagné d'un Ecclésiastique; ayant pour maxime qu'un Evêque ne doit point sortir, sans avoir un Clerc pour témoin de ses actions. Jamais il ne mangeoit de viandes délicates, comme perdrix, levraux, &c. quoiqu'on en servit sur sa table dans les cas extraordinaires. Il usoit si peu de vin, qu'il ne faisoit que rougir son eau; & le plus souvent il la buvoit pure. On ne sçavoit ce qu'il aimoit le mieux, ne demandant jamais rien pour soy. Les jours de jeûne, il ne faisoit qu'un seul repas à sept heures du soir. La Semaine-Sainte, il s'abstenoit de poisson & n'usoit que de légumes, quoiqu'il travaillât toute la journée. En ces jours là il sortoit de chez lui à l'heure de midi, lorsque sa famille se mettoit à table; & alloit passer au tombeau de Saint Germain une grande partie de la soirée, jusqu'à ce qu'un de ses domestiqnes vint le reprendre à l'heure qu'il avoit marqué. Ses habits étoient fort simples, mais avec la bienséance convenable à son état; il ne vouloit pas que ses chemises fussent amples ni de toile fine. Sa maison n'étoit composée que des personnes absolument nécessaires pour son service & celui de son Diocèse. Il n'y admettoit que des domestiques de bonnes mœurs, n'avoit que deux laquais seulement, un postillon & un portier. Un des Ecclésiastiques étoit chargé de veiller sur eux, & tous vivoient en paix, & sans avoir jamais aucun démêlé. Il avoit quitté les livrées de sa famille avant le mariage du Marquis de Seignelay, craignant d'être obligé d'en prendre de trop magnifiques; & il fit habiller ses domestiques de violet. Toutes les expéditions d'actes se faisoient gratuitement à l'Evêché. Il vouloit que ses domestiques fussent exempts de tout soupçon d'avarice; il n'en auroit souffert aucun qui eut été

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

convaincu d'avoir reçu quelque présent. Il donnoit aussi *gratis* toutes les charges de ses terres, & seulement à la considération du mérite : jamais il ne se qualifia Evêque à la tête des actes publics, autrement que *par la permission Divine*.

Son amour pour la priere ne se bornoit point à réciter l'Office Divin ou a y assister ; il se levoit encore la nuit, donnant ordre de l'éveiller s'il ne l'étoit pas ; & il passoit un long espace de tems à prier ou aux pieds de son Crucifix dans sa chambre, ou dans l'Eglise Cathédrale dont il gardoit une clef. Ceux qui ont été témoins des prieres qu'il y faisoit le jour devant le S. Sacrement, ont assuré que la ferveur de son oraison, & la modestie qu'il y observoit touchoit les cœurs des plus grands libertins & les portoit à la dévotion. Il s'y tenoit deux heures entieres la tête nue & sans remuer en aucune maniere, tant l'ame étoit absorbée en Dieu. Quoique la modestie fut naturellement peinte sur son visage, elle éclatoit encore plus singuliérement pendant les Offices Divins ; ensorte qu'il portoit tous ceux qui le regardoient à la révérence envers les Saints Mysteres ; & lorsqu'il célébroit lui même le sacrifice, son recueillement & sa gravité ordinaires augmentoient encore davantage : il étoit tellement pénétré de la grandeur du Mystere & de la Majesté Divine, qu'il souffroit plutôt les piquûres les plus violentes des insectes, que de lever la main pour les chasser. La priere publique ne lui étoit pas moins chere que l'oraison mentale. Outre qu'il assistoit à tout l'Office tant de nuit que de jour les Dimanches & Fêtes, il ne se dispensoit d'aucune des prieres qui ont été instituées pour les nécessités publiques, & il assistoit même aux trois Processions des Rogations qui sont les plus longues de toute l'année, surtout le troisiéme jour, où le Chapitre partant à six heures ne revient que vers le midi, & cela à jeun sans avoir pris aucune nourriture. Comme il tachoit d'être dans le chœur un modéle parfait à tout le Clergé, & qu'il ne s'y occupoit que de l'Office qu'on célébroit actuellement, il ne permettoit pas que les Chanoines se comportassent d'une autre maniére, ni qu'ils récitassent l'Office en particulier au lieu de chanter ; bien moins encore qu'ils prévinssent l'Office public par des récitations particuliéres du même Office, ni même

même qu'on lut des livres de piété pendant la Messe. Il fit dire un jour au Chapitre par un Chanoine, que s'il se trouvoit des particuliers qui violassent ces régles fondées sur les saints Canons, on ne trouvât pas mauvais qu'il envoyât son Aumonier pour avertir ces personnes de fermer leurs livres ou leur Breviaire, & de s'unir au choeur. L'Eglise de la Ville où sa dévotion l'attiroit davantage après l'Eglise Cathédrale, fut celle de Saint-Germain au tombeau duquel il alloit au moins une fois par semaine célébrer les Saints Mysteres: il ne revenoit jamais de ce saint lieu, qu'il ne sentit son zéle enflammé de nouveau.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Après l'établissement du Séminaire, Nicolas Colbert prit toutes les autres voyes nécessaires pour faire fleurir l'ancienne discipline dans le Clergé de son Diocèse. Visites des Eglises, Synodes, Conférences, rien ne fut oublié. Ne trouvant point dans le commencement de son Episcopat des sujets du Diocèse assés formés pour être employez, il attira d'excellens Prêtres d'ailleurs pour remplir les Cures qui vaquoient. Il recueillit à l'exemple de deux autres Evêques quelques sujets de mérite, qui par respect & obéissance pour l'autorité Episcopale quitterent la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, afin de se donner tout entier au service de ses peuples. Il publia dans son synode de l'an 1674 quelques statuts; mais de crainte d'effrayer les anciens Curés par l'idée d'un nouveau joug, il fit remarquer à son Clergé, que pour ce qui regardoit la conduite, ce n'étoit pas de nouvelles Ordonnances qu'il présentoit, & qu'il ne faisoit que suivre les anciennes: En effet il n'y prescrivoit rien sur ce qui concerne les moeurs des Ecclésiastiques, qui ne fût dans les Canons ou dans les Ordonnances des Evêques précédens; & comme dans le petit volume qu'il fit imprimer, il ne pouvoit leur prescrire tout ce qui parut nécessaire pour l'administration du Sacrement de Pénitence, il fit distribuer séparément les Avis de Saint Charles aux Confesseurs, enjoignant par un article spécial de ses Ordonnances à tous les Confesseurs du Diocèse de les avoir, de les lire, & de les mettre en pratique. Le Duel ayant été oublié parmi les cas réservés imprimés à la tête du Breviaire qui paroissoit depuis l'an 1670, il l'y fit ajoûter.

Ordonnances Syn pag. 2.

Les deux autres Docteurs qu'il avoit amené à Auxerre

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

outre Monsieur Habert, étoient M. Barré & M. François Louis (*a*). Il fit le premier des deux Official du Diocèse; il retint le second auprès de lui, & parut lui donner sa plus intime confiance. Tous les trois étoient parfaitement au fait du gouvernement d'un Diocèse: ils venoient de celui de Luçon où ils avoient travaillé sous ses ordres. Mais quoiqu'il fut bien persuadé de la science profonde de ces trois personnages, jamais on ne l'accusa de se laisser gouverner. Il avoit tout le discernement nécessaire, pour ne pas prendre dans les délibérations de son Conseil l'apparent pour le vrai, l'incertain pour le certain. Quand il lui restoit quelques difficultés, il avoit recours à ceux qu'il connoissoit les plus éclairés à Paris. Il avoit de grandes liaisons avec Monsieur de Gondrin son Métropolitain: Cependant il ne crut pas que le Diocèse d'Auxerre fût en état d'admettre le réglement que ce Prélat lui conseilloit d'y faire; & il paroît par un des articles de ses Ordonnances concernant les Ecclésiastiques, qu'il ne s'astreignit point à suivre la décision que M. de Sainte Beuve avoit fait sur cette matiere. Il étoit inexorable pour les graces qu'on lui demandoit, quand les sujets n'avoient pas les dispositions. C'étoit une maxime générale, dont il ne se départit pas même à l'égard de ceux qui appartenoient à ses principaux Officiers. La crainte de succomber ne l'empêchoit point d'entreprendre ce qui étoit nécessaire pour corriger un pêcheur: les embarras ne lui inspiroient point de timidité, la dépense ne l'arrêtoit pas. Il étoit éloigné de ces foiblesses, parce qu'il avoit un vrai zéle pour le salut de ses Diocésains. Il etoit au reste bien persuadé que l'élévation des Evêques au-dessus des Prêtres, n'est pas à la maniere de la domination séculiere qui commande despotiquement. Méditant souvent le commandement de J. C. sur l'humilité, il ne souffrit jamais qu'on lui fit des harangues dans les sermons, & il ne laissa jamais un Prêtre découvert en sa présence. Il parloit à tous ceux qui étoient revétus du Sacerdoce avec toute l'affabilité possible. Quand il désiroit quelque chose d'eux, il s'expliquoit en termes si humbles, & en même-tems si pressans, qu'il falloit être bien rebelle, pour ne pas obéir à ses volontés. Il n'abusa point

Tome I. cas 199.

(*a*) Ce dernier étoit du Diocèse de Rouen, & avoit été reçu Chanoine d'Auxerre le 1 Février 1672.

de son crédit, pour réduire par des voyes de fait les Curés ou autres bénéficiers, coupables ou incapables, à abandonner leurs postes. Il ne s'arrêtoit pas non plus aux premieres plaintes; il suspendoit son jugement jusqu'à ce qu'il eût tout approfondi. Il considéroit de qui on lui parloit, qui étoit celui qui se plaignoit, examinoit si ce n'étoit point par vengeance ou par opposition à la discipline de l'Eglise: & quand même il connoissoit avec certitude les défauts de quelques pasteurs, il ne s'armoit point aussi-tôt pour les châtier, mais il usoit de charitables remontrances pour les porter à changer de vie; il les ménaçoit ensuite s'il en étoit besoin, & il ne faisoit commencer leur procès, que lorsqu'il y avoit absolument nécessité, & c'étoit toujours de maniere à n'être pas obligé de l'achever, tant il avoit soin que ces Ecclésiastiques déréglés se convainquissent eux mêmes du tort qu'ils avoient, & qu'une résistance opiniâtre leur seroit inutile. Souvent on en a vu, qui venoient le trouver, & lui avouoient ingénument leurs fautes; il pardonnoit à ceux-là, leur disant: *Mon frere, allés, travaillez, il ne faut plus penser au passé; mais à mieux vivre dans la suite, & à faire des fruits dignes de pénitence.* A l'égard de ceux qui vouloient entrer dans des Cures par présentations de patron, ou par provisions de Cour de Rome, il les examinoit lui-même, & son Secretaire présent réduisoit le procès-verbal de ses demandes & de leurs réponses, sur lequel après l'avis de son Conseil, & quelques délais accordés s'il étoit convenable, il les déterminoit d'ordinaire avec autant de force que de douceur, à renoncer à des droits dont ils n'étoient pas dignes. Sa fermeté en ces occasions lui attira des injures & même des menaces: mais sa religion le faisoit mettre au-dessus de tout ce qui échappoit à ces Ecclésiastiques, qui lui paroissoient mal appellés ou peu propres au ministere. Quoiqu'il fut d'un tempérammment sec & chaud, bien loin de défendre sa réputation au préjudice de celle des autres, il l'exposoit souvent pour cacher leurs fautes. Il lui auroit été facile d'empêcher la censure qu'on faisoit quelquefois de ses actions, & d'obvier aux murmures: Il suffisoit pour cela qu'on en dit les raisons; mais par ce qu'il ne le pouvoit faire sans donner atteinte à la réputation des coupables, il aimoit mieux garder un secret impénétrable en

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

leur faveur, & souffrir avec humilité que le blâme qu'ils avoient mérité retombât sur lui.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Mais si ce Prélat souffroit avec une grande patience les injures qui étoient faites à sa personne, & même les médisances; il avoit un grand zéle pour punir celles qui étoient faites aux Curés, sur-tout si c'étoit dans les exercices de leur ministere. Il ne pouvoit souffrir qu'on parlât mal en public de ceux qui étoient en place, mais il aimoit au contraire à en entendre dire tout le bien possible, pourvu que ce ne fût pas en leur présence. Un jour qu'un des premiers de la Cathédrale loüa hautement un Curé présent qui avoit prêché devant lui, il garda un profond silence, corrigeant par-là celui qui loüoit excessivement, & préservant celui qui étoit loüé du péché de vaine gloire. Les bons Prêtres étoient reçus chez lui avec honneur & il les admettoit à sa table. Il les aidoit même de son argent, lorsqu'il étoit informé que le revenu de leur Cure ne suffisoit pas pour les faire subsister selon leur condition. Il y en eut un d'auprès de Colanges sur-Yonne qu'il trouva mal vétu, lorsqu'il vint le voir à Auxerre: le bon Prélat se dépoüilla à l'instant de ses propres habits, & lui en fit présent. Il donna souvent à d'autres, des chemises de toile commune, telles qu'il les portoit.

Assistant de ses biens les pauvres Ecclésiastiques, il n'eut pas moins d'attention envers le reste du troupeau qui pouvoit être dans la misére: il prit soin des pauvres honteux & de tous les autres misérables. Avant qu'il fut venu à bout d'établir un Hôpital, il ordonna qu'on distribuât du pain trois ou quatre fois la semaine dans son Palais Episcopal, & avant cette distribution, un de ses Aumoniers faisoit aux pauvres assemblés un petit discours de piété. L'Hôpital étant établi en conséquence d'une Assemblée de Ville tenue à l'Evêché, & avec la participation de l'Intendant, il fit confirmer cet établissement par des Lettres patentes du mois de Mars de l'an 1675. (a) Tous les Mardis quittant ses emplois les plus sérieux, il se trouvoit aux Assemblées qui se tenoient chez lui avec huit Administrateurs, tant Ecclésiastiques que Laïques dont il avoit fait choix. Ce n'étoit pas assez qu'il eut trouvé un corps de logis pour placer les pauvres, il en-

(a) Cet Hôpital fut d'abord dans la Paroisse de Saint-Pere au lieu où étoit l'Hôtellerie du panier-verd à la porte du Pont, & porta le nom de S. Nicolas.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

tretenoit cette maison de bled, de vin, de bois : Et comme cet Hôpital étoit uniquement pour les pauvres de la ville & des fauxbourgs ; s'il y en faisoit entrer qui fussent de quelques-unes des terres du temporel de l'Evêché, il donnoit pour eux une somme d'argent réglée. Bien souvent il alla visiter les pauvres de ce lieu, pour connoître l'état de la maison. Il ne dédaigna pas de servir à manger aux infirmes de l'Hôtel-Dieu. On le vit sans répugnance exhorter un agonizant, le visage panché contre celui du moribond. Mais comme il remarqua qu'à cause de ces visites de l'Hôtel-Dieu, on avoit conçu une haute estime de sa charité, il s'abstint d'y aller davantage : & même long-tems après, comme un de ses Docteurs lui représentoit les besoins spirituels qui manquoient dans les prisons, il dit qu'il s'abstenoit d'aller dans ces sortes de lieux, parce qu'il craignoit d'acheter la réputation de saint à trop bon marché. Un hiver ayant été facheux, il fit acheter de la viande que l'on distribuoit trois fois la semaine à Auxerre, à Regennes, & dans ses autres terres. Les pauvres honteux ne recevoient pas moins de secours de sa bonté paternelle & toujours avec prudence. Il y avoit dans Auxerre un certain nombre de familles qu'il entretenoit de ses charités, les faisant par lui-même suivant la connoissance qu'il avoit de leurs besoins. Il alloit à pied dans ces maisons accompagné seulement d'un jeune Clerc qui portoit la bourse, & suivi d'un ou deux domestiques. Mais lorsqu'il approchoit le coin de la rue, il ordonnoit à ses gens de ne point passer outre, afin qu'ils ne vissent pas chez qui il entroit. Il observoit même étant dans la rue, de s'arrêter auprès de quelques personnes, auxquelles on ne pouvoit pas soupçonner qu'il eût à faire l'aumône, & lorsqu'il s'appercevoit qu'on ne le regardoit plus, il entroit promptement dans ces maisons, & le jeune Ecclésiastique lui remettoit sa bourse dont il faisoit usage en peu de tems. (a) Sçachant un jour qu'un notable bourgeois peu accommodé avoit des filles qui n'osoient sortir à cause qu'elles étoient mal vétues, il envoya un habit qui convenoit au pere, mais dont les poches contenoient une somme d'argent destinée pour l'usage le plus pressant de cette famille. Il nourrit & entretint durant son Episcopat la maison d'un Gentil-

(a) J'ai sçu ce fait d'un des Chanoines qui avoit porté quelquefois cette bourse.

homme de son Diocèse qui avoit perdu tout son bien, dans la vue d'empêcher que ses filles ne tombassent en quelque malheur. Outre les aumônes qu'il faisoit par lui-même, il y avoit quatre personnes de la ville chargées d'en faire aux pauvres honteux de leur connoissance, sçavoir deux Chanoines, un Avocat (*a*), & la Supérieure d'une Communauté non cloîtrée (*b*) : & non content de faire d'abondantes aumônes dans son Diocèse, il faisoit encore tenir par an trois mille livres aux Missionnaires, qui étoient dans les pays étrangers. Il arriva de son tems que la ville de Colanges-les-Vineuses fut presque réduite en cendres, & l'Eglise même se ressentit de l'incendie. Cette triste nouvelle lui ayant été mandée à Paris, il y fit une quête, revint ensuite promptement à son Diocèse, alla visiter le mal qu'il trouva bien plus grand qu'on ne lui avoit écrit, & ajoûta à ce qu'il avoit trouvé à Paris, tout ce qui lui restoit alors d'argent, pour soulager plus promptement les habitans de cette petite ville. La Communauté des Ursulines de Crevan étant dans un grand besoin, se ressentit aussi très particuliérement de ses libéralités. Il leur faisoit tenir tous les ans six cens livres outre le bled, le sel, &c. qu'il leur fournissoit. On ne peut compter les sommes qu'il fit distribuer à la Campagne dans chaque Paroisse qu'il visitoit.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Le 17. May 1676.

Après le soin des pauvres l'instruction des gens de la campagne, fut une des choses qui exercerent le plus sa vigilance. Ce fut pour prendre connoissance de leurs besoins spirituels, qu'il entreprit la visite générale de son Diocèse presque aussi-tôt qu'il fut arrivé : mais il ne s'acquitta pas de ce devoir avec rapidité ni superficiellement. Il ne visitoit qu'une Paroisse en un jour, & il y employoit tout le tems nécessaire ; si elle étoit peu éloignée de son Château de Varzy ou de quelqu'autre lieu de sa résidence, il s'y transportoit à pied. Le matin après les cérémonies ordinaires, il célébroit la Messe, où il y avoit souvent une Communion génerale ; puis se faisoit la prédication à laquelle il vouloit toujours assister, afin d'y mieux rassembler le peuple, & de l'y tenir plus attentif. Il visitoit les fonts baptismaux, soit devant, soit après la prédication ; il y parloit long-tems sur la sainteté du baptême & sur la maniére de l'administrer. Après

(*a*) Jacques Richer. (*b*) De la Providence.

le dîner on faisoit une instruction pour préparer au Sacrement de Confirmation, à laquelle il n'assistoit pas. Elle duroit jusqu'à ce qu'il retournât à l'Eglise, où il prenoit connoissance de l'état de la Paroisse, & autant qu'il y avoit de sujets de plainte sur les défauts que le Curé remarquoit dans sa Paroisse, c'étoit matiére à autant de discours que l'Evêque prononçoit avec zéle. Il usoit d'un expédient très-utile pour augmenter la confiance des peuples dans leur Curé. Comme les habitans de certains lieux étoient sujets à murmurer contre leur Pasteur, sans en avoir occasion, & uniquement par habitude; il engagea les Curés qui avoient de la sincérité, & de l'amour pour le bien à prévénir ces plaintes. Ainsi lorsque l'Evêque se présentoit pour entendre les Paroissiens, les Curés représentoient eux mêmes publiquement que les Paroissiens retenus par trop de considération, s'étoient abstenu de parler de telle & telle chose qui les choquoit dans sa conduite; que cela étoit vrai, mais qu'ils étoient prêts de s'en corriger, si l'Evêque y trouvoit à redire. Cela suffisoit pour donner occasion au Prélat de confirmer le bien que les Curés tâchoient d'établir; & cela rendoit les Paroissiens plus soumis à leurs Pasteurs, en leur faisant entendre qu'ils seroient blamables, s'ils se conduisoient autrement. L'enquête faite on lisoit les Ordonnances, & la visite finissoit par l'administration du Sacrement de Confirmation: Après quoi, il faisoit distribuer aux pauvres les aumônes dont j'ai parlé. Et comme souvent les Curés n'ont pas soin de faire exécuter les Ordonnances de visite, & que quelquefois même ils ne les lisent pas; on les avertissoit par des lettres circulaires d'envoyer à l'Evêché des copies de ces Ordonnances, avec des apostilles aux articles exécutés ou non exécutés: Ce qui faisoit que les Curés s'empressoient de faire exécuter ce qui ne l'étoit pas, afin d'éviter le blâme de leur Evêque. Si quelque Curé étoit négligent sur ce point, ou envoyoit une copie où l'on ne voyoit presque rien d'exécuté, celui qui étoit chargé de la recevoir, la lui renvoyoit, lui marquant qu'il n'avoit pas voulu la communiquer au Prélat, afin de lui épargner la confusion d'une telle négligence, & de lui donner le tems de la réparer. Ainsi changeoit peu à peu la face du Diocèse par le moyen des visites; de sorte que l'Evêque étoit assuré qu'en visitant

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

une Paroisse pour la seconde fois, il y trouveroit tout en bon ordre. Quand il prévoyoit qu'il y avoit de grandes plaintes à entendre contre un Curé, il ne permettoit pas qu'on les lui fit publiquement : il se retiroit dans sa Sacristie ou dans un autre lieu commode, & y entendoit séparément les témoins : mais comme il vouloit aussi que le Curé connût son tort, il ne logeoit point chez lui, & n'y faisoit point porter ce qu'il avoit à manger, mais chez les Juges du lieu, ou à l'auberge telle qu'elle se trouvoit. S'il lui arrivoit d'interrompre le cours de ses visites un jour ou deux, ce n'étoit pas pour demeurer oisif ; c'étoit seulement un changement d'occupation pour le service de son troupeau. Il donnoit audience à toutes les heures qu'on se présentoit sans faire attendre personne, sur-tout les Curés qui venoient de loin ; & il recevoit les Ecclésiastiques avec une cordialité & une tendresse paternelle. Tous, grands & petits, avoient la consolation de parler à leur Evêque quand ils vouloient, & s'en retournoient charmés de sa charité. Il ne se plaignoit que des visites inutiles, & de pure civilité que lui rendoient quelques Gentils-hommes, parce qu'elles étoient quelquefois trop longues. S'il recevoit des visites dans le lieu de sa station, il en rendoit aussi ; mais c'étoit aux malades, à ceux qui étoient dans l'affliction, qu'il avoit soin de consoler & de soulager : il réconcilioit ceux qui étoient en inimitié, & accommodoit les procès le plus qu'il pouvoit. Comme il étoit un jour à Saint-Fergeau, on y amena trois criminels arrêtés dans les bois de Varzy, qu'on conduisoit aux prisons d'une autre ville : il en fut informé, les alla visiter, & leur ayant dit quelques paroles de consolation, il recommanda aux conducteurs d'avoir pour eux de l'humanité, disant : *Ce sont nos freres, & ils peuvent être associés à celui qui fut justicié en croix, s'ils prennent en patience ce qui leur arrive.* Ayant trouvé en quelques Paroisses qu'on faisoit souvent des exorcismes sur des prétendues possédées, il se réserva le droit de le permettre : & quand ces femmes lui demandoient la permission de se faire exorciser, il leur répondoit qu'il falloit qu'elles allassent auparavant passer un mois ou deux dans l'Hôpital Général d'Auxerre au pain & à l'eau, & qu'il y auroit peine afflictive pour elles au cas qu'elles fussent rebelles. Ces derniéres paroles répétées trois ou quatre fois dans les

différens

différens lieux où ces femmes se présentérent à lui, chasférent plus de démons en six mois, que n'avoient fait tous les exorcismes permis par son prédécesseur pendant quarante ans.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Il étoit convenu avec M. l'Evêque d'Autun d'entretenir ensemble une compagnie de Missionnaires tirés de Lyon, qu'on appelle les Prêtres de Saint Joseph, pour travailler alternativement dans leurs Diocèses. Ces Missionnaires commencérent la premiére année dans le Diocèse d'Auxerre : ils y firent tant de fruit, qu'il prit la résolution de ne les en pas laisser sortir, & il les retint entiérement pour son Diocèse. Il se transportoit dans les lieux où ils étoient, pour les autoriser de sa présence, suppléer par ses exhortations, & il administroit le Sacrement de Confirmation à ceux qu'ils avoient instruits & disposés : Et afin qu'on fut plus fidéle à conserver le bien qu'ils y avoient opéré, un Missionnaire où deux retournoient de tems en tems dans la Paroisse où la Mission s'étoit faite, & y restoient encore pendant quelques mois.

La visite qu'il fit des Communautés de Filles, fut toujours avec une discrétion & une patience qui ne peuvent s'exprimer, mais qui étoient propres à faire respecter sa fermeté, particuliérement sur l'article de la cloture & sur la désappropriation. Il y avoit deux de ces Couvents où la régularité étoit beaucoup affoiblie : comme il ne trouva point de sujets capables de la rétablir, il en fit venir de Paris ; il ne regardoit point à la dépense, quand elle étoit nécessaire pour procurer le salut des ames. Ce fut de Saint-Denis qu'il tira celles qu'il plaça dans la maison des Ursulines de Crevan : ce furent aussi celles qu'il visita le plus souvent, & qu'il soulagea d'aumônes plus abondantes. Il fit aussi fermer de hautes murailles le Monastere des Bénédictines de Cône, & leur envoya de tems en tems de quoy les faire subsister. Il établit à Auxerre une Communauté de Filles de la Providence, de même qu'il avoit fait à Luçon. Dans le tems qu'on attendoit son arrivée à Auxerre, trois ou quatre Religieuses d'une Abbaye de son Diocèse trompées par le bruit qui s'étoit répandu que Nicolas Colbert étoit un Prélat rigide, & sans miséricorde envers les coupables, crurent avoir une occasion favorable d'exécuter le mauvais dessein qu'el-

Depuis l'an 1671, jusqu'en 1676.

les avoient contre leur Abbesse dont elles ne pouvoient supporter la régularité; & l'accusérent auprès de lui de crimes très honteux. Le Prélat tint l'accusation secrette, & prit des mésures si sages & si sures pour éclaircir le fait, que les accusatrices prévoyant que leur calomnie seroit découverte, prévinrent le jugement, & se jettérent aux pieds de leur Abbesse pour lui demander pardon.

Il n'est pas étonnant qu'un Prélat si attaché à faire l'aumône, n'eût fait aucune acquisition temporelle pour son Evêché. Mais si de ce côté-là il ne fut d'aucune utilité à ses successeurs, c'est à lui qu'ils ont l'obligation de ce qu'ils peuvent rentrer aux Etats de Bourgogne. Nicolas Colbert se servit dès le commencement de son Episcopat de la protection du Ministre son frere, pour rétablir les Evêques d'Auxerre dans la possession de ce droit, qui avoit été interrompue depuis plus de cent ans. Il obtint par le même moyen une décharge considérable des Impots dont les Auxerrois étoient accablés; mais il ne la sollicita, qu'après en avoir murement délibéré avec son Conseil, & avoir reconnu qu'il le pouvoit à l'exemple de S. Gregoire Pape, & de S. Germain le plus illustre de ses prédécesseurs: Cependant pour être plus sûr de ne rien faire contre les régles de la justice, il demanda aux Etats un Commissaire qui vint faire la visite. Il procura un semblable soulagement à la ville de Varzy qui étoit aussi surchargée & accablée. Il n'entreprit aucun procès soit pour faire revivre des droits douteux, soit pour réformer des abus. Il étoit ennemi de la procédure; & loin de songer à former des contestations ou difficultés, il travailloit à accommoder les personnes qui en avoient les unes contre les autres.

Quand Louis XIV passa par Auxerre pour aller commander le siége de Besançon, le Prélat reçut un accueil très favorable de ce grand Prince, qui lui dit en l'abordant: *Monsieur d'Auxerre; il faut bien vous venir voir, puisqu'on ne vous voit point à la Cour.* Lui de son côté n'épargna rien pour faire au Roi une réception digne de sa personne, & il se conforma à tout le cérémoniel requis en pareil cas. Il n'oublia point cependant en cette occasion qu'il étoit Evêque; & en voici la preuve. Sortant de l'appartement du Roi après s'être trouvé à son lever parmi ses courtisans, lorsqu'il

passoit dans la cour de l'Evêché pour retourner à la maison du Bourgeois où il s'étoit retiré, il se trouva dans une circonstance très-délicate & embarrassante. On ne sçait pas positivement s'il conféra alors avec son frere le Ministre sur ce qui étoit arrivé. On présume seulement que ce fut ce qui donna lieu à ce Ministre de lui conseiller de s'absenter, lorsqu'on sçut que le Roi devoit repasser par Auxerre, & loger encore chez lui. Quand ce tems-là fut venu, il prit la route d'Orleans, & alla visiter le Prieuré qu'il avoit à Nogent-le-Rotrou au Diocèse de Chartres. Il reçut aussi une autre fois M. le Prince de Condé, qu'il traita d'une maniere si splendide, qu'on s'apperçut qu'il étoit aussi magnifique dans les occasions extraordinaires, qu'il étoit œconome & frugal dans sa dépense courante. Il ne pouvoit cependant s'empêcher de témoigner à ses amis, qu'il auroit mieux aimé voir employer aux besoins des pauvres, les sommes que lui coutérent ces passages; & il proféroit à cette occasion cette sentence d'un Pseaume: *De necessitatibus meis eripe me, Domine.*

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Le Prieuré de Nogent dont je viens de parler, fut le seul Bénéfice qu'il garda avec son Evêché; mais il n'en retiroit rien, parce que tout le revenu étoit employé à relever les bâtimens; & il faut sçavoir qu'il ne s'étoit reservé aucun bien de patrimoine. Il s'étoit défait du Prieuré de la Charité-sur-Loire en faveur de l'Abbé Colbert son neveu: & il y avoit long-tems qu'il ne possédoit plus l'Abbaye de Landais en Berri, ni celle de S. Sauveur de Vertus en Champagne. Le voyage qu'il fit au Prieuré de Nogent, & celui de Paris à l'Assemblée du Clergé, à laquelle il fut envoyé par la Province de Sens l'an 1675, & un autre qu'il fit sur la fin du Printems de l'an 1676, sont les seules fois qu'il s'absenta de son Diocèse pendant qu'il en fut Evêque. Mais comme il avoit des Vicaires-Généraux très-vigilans, le Diocèse ne souffrit aucunement de ces absences.

Entre les abus qu'il fit cesser durant son Episcopat, on doit compter la désertion générale où étoient les Paroisses de la Ville. Dès que le Prélat eut parlé, on commença à fréquenter les Eglises Paroissiales, non-seulement pendant la quinzaine de Pâques, mais encore pendant le reste de l'année. Il défendit les Processions nocturnes, & celles qui se faisoient dans des endroits éloignés de plus d'une lieue

Ordon. Synod. 1674. pag. 28. 29.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

de celui d'où l'on partoit, aussi-bien que l'usage de sonner dans les Eglises durant toute la nuit la veille de S. Jean & celle des Trépassés. On doit encore mettre dans le rang des choses qu'il abolit sagement, la coutume par laquelle on souffroit à Auxerre le Dimanche de Quasimodo une multitude innombrable de jeunes filles de douze à quinze ans habillées en Religieuses ou Nonnes, qui précédoient la Procession solemnelle de ce jour, en chantant des Cantiques de toute espece. Etant informé de l'abus qui s'étoit glissé dans cet usage, il le retrancha entiérement. Il fit déclarer une guerre ouverte à l'usure qu'il avoit trouvé trop communément tolérée dans son Diocèse. Cathérinot de Bourges fait mention dans son Traité du prêt gratuit imprimé en 1679, des brouilleries que cette matiére causa dans le Diocèse d'Auxerre. Cependant on apprend par une des décisions de M. de Sainte-Beuve, qu'il y eut certains cas où les Missionnaires qu'il avoit employés, n'étoient pas outrés, & qu'ils excusoient quelquefois les pénitens. Après les articles de Foy, il ne croyoit aucun sentiment plus certain, que celui qui enseigne que les Chrétiens sont obligés de rapporter à Dieu toutes leurs actions par quelque mouvement de son amour. Il en étoit de même de la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence. Il refusoit ses pouvoirs à tous ceux qui croyoient l'attrition purement servile & sans amour de Dieu, suffisante pour convertir le pécheur, & le reconcilier dans le Sacrement. On a encore les informations qu'il fit faire contre un Prédicateur, qui osa débiter dans la Cathédrale en 1673 une doctrine relâchée sur cette matiere. Sur la fin de sa vie il fit un Mandement contre les sermens exécrables que les charbonniers, bucherons, fendeurs de bois & mineurs faisoient entr'eux pour empêcher que leur profession ne devînt commune. (a) Il n'y eut qu'une seule chose à laquelle il ne put apporter de reméde durant les quatre années de son Episcopat; sçavoir les causeries & immodesties dans les Eglises. Il songea toujours aux moyens de les empêcher; il en conféra même avec les Curés dans le dernier Synode qu'il tint; mais quelque expédient qu'il eût pris, Dieu se contenta de sa bonne volonté.

Pag. 88.

Tome 2. Cas 219.

Il avoit résolu de changer les Chanoines Réguliers de

(a) Ce Mandement fut reçu en 1679. au Synode d'Auxerre.

deux Communautés d'Auxerre, quoiqu'il y en eût une des deux dont la réforme étoit toute récente. Mais voyant les obstacles qui se présentérent à quelques pieuses tentatives, il laissa le reste à la Providence divine. Ayant appris que sous la fin de l'Episcopat de Pierre de Broc le Magistrat séculier s'étoit ingéré de connoître du fait des comptes de fabrique d'une des Paroisses de la ville, il fit présenter par le Promoteur de son Officialité une Requête au Conseil privé du Roi, qui cassa & annulla le jugement du Lieutenant-Général d'Auxerre du 2 Septembre 1670, & ordonna que les Comptes des Fabriques de tout le Diocèse seroient examinés, clos & arrêtés par l'Evêque ou par ses Vicaires-Généraux, Archidiacres, Official ou autres Ecclésiastiques, avec défenses à tous Juges Royaux d'en connoître, conformément aux Déclarations de Charles IX, Henry III, Henry IV & Louis XIII.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Quoiqu'il eût visité une grande partie des Reliques du Diocèse, & particuliérement le Trésor de l'Eglise Collégiale de Varzy qui en est richement fournie, on ne voit point qu'il en ait fait aucune translation d'une Eglise en une autre, ni aucune distraction : il laissoit les ossements des Saints dans l'état où il les trouvoit, se contentant de les honorer, de les invoquer, & d'imiter leurs vertus autant qu'il pouvoit, réservant son revenu plutôt pour fournir des habits aux pauvres, que pour couvrir de feuilles d'argent ou autre matiére prétieuse les ossemens qu'il trouvoit assez décemment renfermés. On sçait que bien loin d'avoir fait sortir hors du Diocèse des Reliques des Saints tutelaires, il y en a apporté d'ailleurs, & qu'il employa dans les autels portatifs qu'il bénit en grand nombre, les Reliques des Martyrs de Reims dont on lui avoit fait présent, lorsqu'il alla en cette ville sur la fin de l'an 1671. S'il ne fit distribution d'aucunes Reliques des Saints du Diocèse d'Auxerre qui soit venue à notre connoissance, il n'en supprima aussi aucune de celles qu'on lui présenta enchâssées avec décence dans les Eglises où subsistoient encore les tombeaux des Saints, ou quelqu'autre titre de cette nature : & il étoit trop instruit pour exiger des procès-verbaux ou autres attestations juridiques, à l'égard des siécles où la coutume n'étoit pas encore d'en dresser.

Lorsqu'il arriva à Auxerre, il n'y avoit qu'un an que le

Diocèse étoit pourvu d'un nouveau Breviaire qu'on avoit été près de trente ans à composer. Il ordonna par un des articles de ses Statuts Synodaux qu'on s'en servit, & que l'on se conformât au chant & cérémonies de la Cathédrale autant que faire se pourroit. Il avoit commencé à travailler lui même à l'édition du Missel qu'il se proposoit de publier, & pour cet effet, il recherchoit à son tems de loisir l'origine des différences du Missel d'Auxerre d'avec le Romain, recherche nécessaire pour ne pas prendre le change. Il médita aussi une collection de Statuts Synodaux du Diocèse, qui auroit paru sous le nom de *Synodicon*, en commençant par ceux de S. Aunaire & continuant jusqu'à son tems. Mais sa mauvaise santé & ses occupations ne lui permirent pas d'avancer extrémement ces sortes d'ouvrages. Un Chanoine Soudiacre qui étoit en possession de prêcher, & à qui le Prélat avoit fait défense de continuer, à moins qu'il ne prît le Diaconat, crut devoir s'éclaircir vers M. de Sainte-Beuve touchant le droit qu'ont les Diacres de prêcher au-dessus des Soudiacres, & en même tems il lui demanda ce qu'il pensoit d'une des cérémonies de la Cathédrale d'Auxerre. Le Docteur consulté évita de donner une solution satisfaisante sur la cérémonie; mais il approuva entiérement la démarche du Prélat contre le Soudiacre. Il y eut aussi de son tems quelques Chanoines qui essayerent d'introduire des nouveautés dans les cérémonies de l'Office, & tentérent pour cela le suffrage du même Docteur: Mais ce fut inutilement: on étoit alors très attaché à l'observation des usages loüables; & si l'on ne pouvoit réformer les pratiques nouvelles introduites sous les trois ou quatre Evêques précédens, on ne vit rien proposer de sa part qui fût de cette espéce. Son Séminaire étant sur le pied des anciennes Communautés, aucun des sujets qui en sortoit, n'étoit porté à introduire le changement dans les Eglises où il étoit Bénéficier; & l'on ne vit de son tems ni supprimer les Offices attachés aux Bénéfices, ni placer aucunes parties de l'Office Canonial à des heures indues.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Cas de conscience T. 3. Cas 141. XI. Août 1672

Voyant en 1676 que depuis quatre ans qu'il étoit Evêque, il n'avoit pas encore visité toutes les Paroisses du Diocèse d'Auxerre, qui ne montent qu'au nombre de deux-cens dix ou douze, il résolut après Pâques d'avancer cette année-là

l'œuvre de Dieu, & de le mettre à sa perfection. Le Carême qu'il avoit fait à l'ordinaire, (*a*) l'avoit tellement échauffé, qu'il lui revenoit de tems en tems une hemorragie par le nez. On eut beau à lui représenter que ses forces diminuoient, & que les chaleurs de l'été l'incommoderoient encore plus qu'il ne l'étoit, s'il entreprenoit la pénible fonction qu'il s'étoit proposé, il répondit qu'il étoit Evêque, & qu'il falloit persévérer dans le travail jusqu'à la fin : de sorte que ses Ecclésiastiques se virent obligés de seconder son zéle, & dire comme on lit dans les Actes : *Cum ei suadere non possemus, quievimus dicentes : Domini voluntas fiat.* Il se ressentit de ses incommodités plus fortement qu'à l'ordinaire dans un petit voyage qu'il fit à Paris immédiatement après Pâques. En étant de retour, il ne se donna pas le loisir de reprendre ses forces, & il partit aussi-tôt pour ses visites. Une des premiéres fut celle de la ville de Colanges les-Vineuses dont j'ai déja parlé, où il distribua ce qui lui étoit resté d'argent. Il avoit eu un éresipelle à la tête dont il n'étoit pas encore entiérement guéri ; mais les besoins de son Diocèse l'appellant du côté de la Charité-sur-Loire, il y fit renaître son mal par la fatigue qu'il essuya dans le voyage. Après qu'il eut passé les plus grandes châleurs de l'été dans les fonctions Apostoliques, la Providence divine le conduisit à Varzy pour s'y reposer & essayer d'y guérir son éresipelle. Il travailla d'abord à y établir un Collége, & une Communauté de Filles pour l'éducation de la jeunesse. Pendant ce tems-là, l'insomnie augmenta, & il sentit que ses forces diminuoientde plus en plus. Un de ses Curés l'étant venu voir alors, l'Evêque se jetta à ses pieds, lui demanda d'être écouté en confession, alla ensuite lui chercher un siége, un surplis, & il commença dès lors à se préparer au sacrifice de sa vie, quoique toutes ses actions précédentes eussent été autant de préparations à ce terrible passage. Les Dames de Varzy souhaitérent ardemment de s'employer toutes entiéres au soulagement de leur Pasteur & Seigneur : mais il refusa cette assistance, pour mourir en l'unique présence de Dieu. Une fiévre violente étant survenue, il fit sa derniére confession à deux d'entre les Docteurs de Sor-

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

(*a*) Quelques-uns ajoûtent ici la circonstance de la violence qu'il fut obligé de se faire au sujet d'un Curé qui le quitta en le ménaçant.

Depuis l'an 1671. jusq'uen 1676.

bonne qu'il avoit avec lui, qu'il pria de l'interroger parce qu'ils le connoissoient assez & qu'ils sçavoient ses devoirs, & il usa de cette voye, à cause que la douleur de la tête l'empêchoit de s'appliquer autant qu'il auroit souhaité : il les pria de ne le point épargner, & voulut qu'ils lui déclarassent toutes les choses, dans lesquelles il pouvoit avoir manqué pendant sa vie aux devoirs de son ministere. Après une telle revue de sa conscience, M. Louis l'un des deux, qui étoit son Confesseur ordinaire, lui donna l'absolution, & aussi-tôt il ébaucha un Testament par lequel il léguoit à l'Hôpital Général d'Auxerre les deux tiers de sa vaisselle d'argent, & l'autre tiers à l'Hôpital des malades, & tous ses autres meubles à ses domestiques. Ensuite voulant garder la bienséance sans affectation, il déclara de vive voix qu'à l'égard de sa sépulture, il ne vouloit rien de trop simple ni rien de superflu : mais il ne put achever ni signer ce Testament. Son frere le Ministre envoya un Médecin de Paris, qui ne put arriver assez-tôt pour prévénir la suite de la maladie. Le Médecin du pays assurant que le moment étoit précieux pour lui donner un reméde, & que c'étoit l'abandonner que de différer, on ne put lui administrer le saint Viatique. Le danger paroissant ensuite sans ressource, & la guérison désespérée, ses domestiques entrérent dans sa chambre, & s'étant mis à genoux autour de son lit, ils le priérent de leur donner sa bénédiction ; à quoi il répondit avec les sentimens les plus vifs d'humilité : *Comment oserai-je donner la bénédiction qu'on me demande, moy qui suis sur le point de subir le terrible jugement de Dieu, où je suis en danger de recevoir sa malédiction.* Un des Chanoines député du Chapitre de la Cathédrale pour lui témoigner la part que la compagnie prenoit à sa maladie, s'étant servi dans son compliment de termes tirés de l'histoire de la vie de S. Martin & attribués à ce Prélat agonisant, il releva modestement la comparaison dont usoit ce Député : *Monsieur*, répondit-il ; *à Dieu ne plaise que j'ose me comparer à un si grand Evêque ; il faut être S. Martin pour parler comme lui.* On ne différa point de lui administrer le sacrement d'Extrême-onction, pendant qu'il avoit encore une pleine connoissance. Il déclara au commencement de cette cérémonie, que s'il avoit sçu sa fin si proche, il se seroit bien mieux disposé à la consommer dans

l'amour

l'amour de Dieu : & il ne pouvoit s'empêcher d'avoir toujours des reproches à se faire, disant qu'il est écrit : *Que celui qui est saint, se sanctifie encore.* Après la réception du sacrement des infirmes, les convulsions survinrent, ses forces diminuérent plus visiblement : mais son visage ne fit rien paroître de chagrin pendant ses douleurs, on ne vit aucuns mouvemens déréglés pendant ses convulsions, & il proféra encore quelques paroles qui marquoient sa patience extréme & sa sagesse. Son agonie dura pendant près de douze heures, sans qu'on apperçut aucune posture ni aucun geste qui sentit l'impatience, & il mourut ainsi comme un autre Moyse dans le baiser du Seigneur, le Samedi cinquiéme jour de Septembre, à neuf heures du matin à l'âge de 48 ans.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

¶. Ce qu'on lui trouva d'argent à sa mort, n'alloit qu'a cent ou deux cens livres. Au lieu d'une somme plus considérable ; on trouva dans son cabinet plusieurs instrumens de pénitence. Alors les personnes qu'il avoit obligées au secret, commencérent à parler & à raconter ses aumônes secretes & les différens genres de mortification dont il usoit. La ville d'Auxerre fut dans la consternation lorsqu'elle eut appris sa mort, & elle ne trouva matiére de consolation, qu'en ce qu'elle apprit que son corps seroit rapporté dans son enceinte comme avoit été celui de S. Germain. Le Clergé alla processionellement au-devant du convoy jusqu'à la porte de la ville. Le charriot ayant été déchargé à l'entrée de l'Eglise, il fut porté par les Chanoines Tortriers Chapelains & Sacristins. Il fut inhumé le XI du mois aux pieds des deux tombes qui sont au milieu du Sanctuaire. On sent assez quelle perte ce fut pour l'Eglise, & qu'elle affliction pour son Diocése qu'une mort arrivée si-tôt : & ce fut avec bien de la raison que le Docteur de Paris qui fit son oraison funébre le jour de son enterrement, appliqua au peuple d'Auxerre ce que S. Grégoire Pape avoit dit de la ville de Syracuse : *Infelix plebs, quæ tantum pastorem diu habere non meruit.* Il y eut encore une seconde Oraison funébre prononcée le 22 Octobre suivant dans la Cathédrale par le Trésorier de la même Eglise, & jamais on ne vit tant d'affluence, qu'il y en eut pour entendre le panégyrique de ce saint Prélat. On ne voit point de tombe sur sa sépul-

ture ; mais en 1713 M. Colbert Marquis de Torcy son neveu fit ériger le mausolée qui est au côté droit du Sanctuaire, & l'a orné de l'Epitaphe suivante :

ÆTERNÆ MEMORIÆ

Nicolai Colberti Autissiodorensis Episcopi Pastoris optimi, & vigilantissimi. Is à pueritia Ecclesiæ dicatus, post humanarum litterarum studia scientiam sanctorum unice coluit. Inter delegatos Cleri Gallicani, curam, industriam, peritiam suam omnibus probavit. Bibliothecæ Regiæ custos, eam primus in meliorem formam reduxit. Ad Episcopatum Lucionensem vocatus, aulæ, urbi, familiæ, amicis renuntiavit : solâ pastorali sollicitudine occupatus, forma gregis factus, Clerum & plebem exemplo, & verbi divini dispensatione, ad Christianam vitam informavit: Ad Ecclesiam Autissiodorensem reluctans translatus, sui semper similis, non mundo, non suis, non sibi, sed Ecclesiæ & pauperibus vixit. Omnibus carus, in flore ætatis raptus, magnum sui desiderium gregi sibi commisso rarum sanctimoniæ Episcopalis exemplum posteris reliquit. Obiit anno salutis MDCLXXVI. V. mensis Septembris, anno ætatis XLIX.

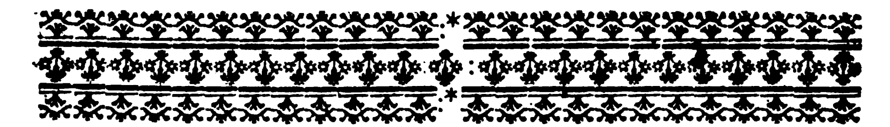
Joannes Baptista Colbertus Marchio Torciaci & Saboli, Regi à sanctioribus consiliis, actis, & epistolis, Ordinis sancti Spiritus Cancellarius, publici cursus Magister, ex Carolo Fratre nepos, Patruo optimo & desideratissimo

P. C.

ANDRE COLBERT successeur de Nicolas, mourut à Auxerre le 19 Juillet 1704.

CHARLES-DANIEL-GABRIEL DE LEVY DE TUBIERES DE CAYLUS, a été sacré Evêque à Paris le 1 Mars 1705 & a fait son entrée à Auxerre le Dimanche 22 du même mois.





COREVESQUES ET PREVOTS
DE L'EGLISE D'AUXERRE.

Quoique le Diocèse d'Auxerre ait été peu nombreux en Paroisses dans son origine, puisqu'au sixiéme siécle il n'y en avoit que trente sept dans la campagne ainsi qu'on a vu par la vie de S. Aunaire dix-huitiéme Evêque rapportées ci-dessus, il étoit cependant dès lors de la même étendue qu'il est aujourd'hui; c'est-à-dire, qu'il s'étendoit jusqu'à 19 lieues d'Auxerre du côté d'Orleans, & jusqu'à 19 ou vingt du côté de Nevers. C'est ce qui me fait croire que dans les moyens siécles, je veux dire ceux auxquels le zéle pastoral commençoit à diminuer, quelques Evêques d'Auxerre soit par infirmité ou parce qu'ils avoient d'autres occupations qui partageoient leurs soins, auront permis a des Evêques régionaires de s'établir vers l'une ou l'autre de ces extrémités, comme on en a des exemples dans d'autres Diocèses. Ces Evêques, espéce de Grand-Vicaires, avoient des pouvoirs limités, & ne se qualifioient jamais Evêques du Diocèse où ils rendoient service. Page 116.

Le Nécrologe de l'Eglise d'Auxerre écrit dans l'onziéme siécle, ou sont nommés tous les morts remarquables depuis le tems de Charles Martel ou environ, n'en marque qu'un seul, qui mourut le 10 Décembre. On y lit cette annonce à la tête de ce jour: *Obiit Wadimirus Corepiscopus.*

Les Prévots furent plus connus dans l'Eglise d'Auxerre, que les Corévêques.

Par leur charge, ils devoient prendre soin du temporel des Chanoines, & cette solicitude leur produisoit un grand revenu. C'étoit donc au Prévot a fournir la nourriture aux Chanoines dans le tems qu'ils observerent la régle du Concile d'Aix-la-Chapelle, & même depuis qu'ils cesserent de la pratiquer toute l'année. Ce soin général du temporel qui l'obligeoit à connoître les Terres de l'Eglise, fit que les

Vie d'Angelelme Heribad, Wala, &c.

Evêques lui laissoient le soin de pourvoir aux Cures de ces lieux du consentement du Chapitre : C'est dont il y a un vestige dans la vie de Gui Evêque d'Auxerre.

Ci-dessus pag. 210.

Cette Dignité étoit conférée par l'Evêque de l'avis & du consentement des Chanoines, comme il paroît par une Lettre ou Pascal II remercie l'Evêque Humbaud d'en avoir gratifié le Chanoine Ilger.

Dans les actes il étoit nommé le premier avant le Doyen, même dans ceux qui émanoient du Chapitre.

L'autorité de ce Dignitaire ne fut pas toujours goûtée à Auxerre. L'Evêque Robert de Nevers promit de l'éteindre. Un autre Evêque eut la même intention : & enfin Alain la réunit au Chapitre, lorsqu'elle eut vaqué en 1177 par la promotion de Gui de Noyers à l'Archevêché de Sens.

Les Prévôts les plus anciens de l'Eglise d'Auxerre, à en juger par le Nécrologe du XI siécle, sont Ermembert Prêtre qui y est au 16 Février : David au 27 Avril, Ermenfroy au 7 Août. Il donna des terres situées sur le ruisseau de Beauche, & d'autres à Vaux ou dans la Vallée, & à Bassou en Senonois. Ademar Prêtre au 9 Novembre, Etienne Prêtre au 4 Décembre, & Ermembert Diacre au 5 du même mois.

Valdric qui les suivit, est au 1 Mars; Robert est au 31 Octobre : ces deux précéderent ceux que je vais nommer, dont on sçait le tems positivement.

HUGUES Prévôt de l'Eglise d'Auxerre, neveu de l'Evêque Geofroy de Champaleman, fut élû Evêque de Nevers vers l'an 1060.

HUGUES II est nommé dans un titre de 1076 concernant la fondation du Chapitre de Clamecy en 1076. V. Preuves pag. 7. col. 2. Il pourroit être le même que le Nécrologe dit au 5. Août être mort dans le voyage de la Terre-Sainte. Dans le Catalogue des Chanoines écrit vers l'an 1000, il n'est que parmi les Soudiacres.

INGELBOLD qui rebâtit Crevan, Accolai, & Villeneuve est dans le Nécrologe au 12 Novembre du caractere du XII siécle. Ainsi il doit être ici ou après Ilger.

EMELBERT Prévôt de l'Eglise d'Auxerre signa en 1109 un accord entre Etienne Abbé de Beze, & Hugues Abbé de S. Germain d'Auxerre.

ILGER ou ULGER fut fait Prévôt par l'Evêque Humbaud son oncle sur la fin de son Episcopat vers l'an 1112 ou 1113. Il eut quelques suffrages pour lui succéder. Il fut de son tems le modéle des Chanoines, & sur la fin de sa vie il se fit Religieux. Il donna un moulin du côté d'Aigleny pour l'anniversaire de son oncle, bien de l'argenterie & des livres.

ETIENNE Prévôt vivoit en 1151.

HERVE' en 1157.

GUY DE NOYERS est qualifié Prévôt en plusieurs titres, depuis l'an 1168 jusqu'en 1177 qu'il fut élû Archevêque de Sens. Il écrivit à la tête du Chapitre au Roi Louis le jeune, pour le prier de prendre la défense des terres du Chapitre contre le Comte de Nevers. Duchêne T. 4.

DOYENS DE L'EGLISE, D'AUXERRE.

LE nom de Doyen ne se trouve employé pour désigner un titre honorifique parmi les Clercs ou Chanoines, que depuis le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu sous Louis le Debonnaire. Plus anciennement il étoit d'usage parmi les Moines, comme il paroît par les Régles. Il est même employé dans S. Jerôme & dans S. Augustin. Les fonctions des Doyens étoient purement spirituelles. C'étoit à eux à veiller à l'observation de la régle : cependant le Doyen à Auxerre n'étoit pas le premier du Chapitre, & il ne le devint que lorsque la Prévôté fut supprimée.

Ce Doyen jouissoit autrefois de plusieurs beaux droits : il avoit jurisdiction dans la ville & fauxbourgs d'Auxerre, excepté la Paroisse de S. Loup. Il avoit un Official & une Cour où se passoient des actes solemnels. Ces droits commencérent à être combattus par Guillaume de Seignelay, fait Evêque en 1207. V. La vie de Guill. de Seignelay.

La dignité de Doyen est celle qui a fourni un plus grand nombre d'Evêques à l'Eglise d'Auxerre. Elle est élective par le Chapitre, & on doit appeller à l'élection du Doyen, même les Chanoines absens. Sa place est la premiére en entrant au choeur à main droite. Ce Dignitaire porte le rochet sous son surplis ou sous son camail.

Le premier monument qui fourniſſe le nom des Doyens de l'Egliſe d'Auxerre, eſt le Nécrologe qui ſe trouve écrit d'un caractere d'environ le commencement du XI ſiécle. Voici les noms des plus anciens, rangés ſelon les jours des mois qu'ils ſont décédés.

Adoyn, mort le 27 Janvier. Rotfrid, le 1 Mars. Valchaire Prêtre & Doyen au 18 Mars. Aigulphe Prêtre & Doyen le 29 Avril. Salomon Chanoine & Doyen le 9 Août. Ingebaud Prêtre & Doyen le 8 Septembre. Gauzon Prêtre & Doyen le 19 Octobre. Il légua aux Chanoines ſon domaine de Crevan. Vital Doyen mourut le 1 Décembre. Acclevert Prêtre & Doyen mourut le 13 du même mois. Benoît, Geoffroy, Aganon & Hugues n'ont vécu qu'après tous ceux-là & ſont morts durant le cours du onziéme ſiécle, le 4 & 16 Janvier, le 11 Mars, & le 30 Avril.

Voici les noms de ceux qu'on connoit depuis la fin du même ſiécle.

HUMBAUD, iſſu d'une famille d'Auxerre. Il ſouſcrivit aux lettres de fondation du Chapitre de Clamecy en 1076, & fut depuis Evêque d'Auxerre en 1087.

FRODON Doyen, ſigna en 1110 l'accord fait par l'Evêque Humbaud entre Letheric Abbé de Saint-Benoît ſur-Loire & les Seigneurs de Toucy, touchant les coutumes de Villiers Saint-Benoît.

ETIENNE Doyen eſt nommé en pluſieurs actes. Dans un titre du Monaſtere de Molême de 1123. Dans un autre de la même année qui regarde la donation de l'Egliſe de Saint-Fergeau, faite par Hugues Evêque d'Auxerre à Gervais Abbé de S. Germain. On le trouve pareillement à l'an 1126 dans le Cartulaire de Criſenon; & il ſouſcrivit en 1128 à la donation faite de l'Egliſe d'Augy aux Chanoines de S. Pere, par l'Evêque ci-deſſus nommé.

Spicil. T. xiij. GOSSELIN Doyen ſouſcrivit en 1136 à la donation de quatre Egliſes faite au Chapitre d'Auxerre par l'Evêque Hugues, & en 1143 à celle de l'Egliſe S. Pelerin faite aux Religieux de Saint Pere. On lit dans les additions au premier Nécrologe au 25 Novembre jour de ſa mort, qu'il donna au Chapitre ſa maiſon avec des vignes, qu'il fonda un Chapelain à l'autel de S. Clement, qu'il donna des ornemens à l'Egliſe, & un calice accompagné de tuyaux d'argent,

pour la communion du sang. Il est aussi dans l'obituaire de l'an 1250 sous le nom de Jocelin.

MILES I du nom signa comme témoin le titre des donations, que le Comte Guillaume fit au Monastere de Saint-Marien en 1140. Il mourut le 21 Avril selon un Nécrologe de cette maison vu par Dom Viole. Je trouve dans un obituaire du Prieuré de Notre-Dame la d'hors, dépendant de Saint-Marien, au 13 Mai, d'une main d'environ l'an 1400. *Commemoratio Milonis Decani Autiss. pro quo habemus iij sol. super terram de Campo-Regis.*

GUILLAUME I du nom est nommé dans le Cartulaire de Crisenon à l'an 1159. Il est présent à la vente de deux hommes de Venoy, faite à l'Abbé de S. Germain en 1160. Cartul. S. Germ. En 1166 il assista à l'acte de la suppression de la Prévôté du Chapitre : En 1176 à une confirmation du droit du Prieuré de S. Eusebe, sur les prébendes vacantes. La chronique de la Cathédrale écrite en marge du Cycle Pascal, met à l'an 1163 : *De vinea Willelmi de Prune, annus iste primus.* Il pourroit être ce Guillaume Doyen, dont l'annonce de l'obit marqué au 16 Octobre, est conçue en ces termes. *Obitus Guillelmi de Pruneto Presbyteri & Decani xl. s. super vineam de Poriaco quæ fuit Milonis de Tremunt militis fratris ejus.*

HUGUES DE NOYERS. Il fut Doyen peu de tems, mais on est assuré qu'il le fut avant que d'être élû Evêque d'Auxerre l'an 1182.

HERVE' DE CHITRY succéda à Hugues de Noyers. Il est nommé dans des actes de 1186. Dans le testament du Chanoine Abbon de l'an 1191 : dans la confirmation du don de Pierre *de Chistriaco* son frere de la même année. Dans un acte de 1193 touchant une maison de la Paroisse de S. Pelerin, & dans le Cartulaire de Regny à l'an 1194. L'Obituaire de la Cathédrale écrit vers 1250 met au 30 Mars, *Ob. Hervei Decani LX s. quos debet Capitulum pro operatoriis juxta Portam Comitis emptis de denariis suis ab heredibus Guiberti Roter, super quæ etiam idem Decanus assignavit alios lx. sol. in Anniv. Manasse quondam Trecensis Episcopi dividendos.* V. Preuves. num. 67.

GUILLAUME II du nom, issu des Barons de Seignelay fut élû Doyen vers l'an 1198, auquel tems il est nommé dans quelques titres. Il soutint ses droits contre l'Evêque & contre le Comte, & fut enfin élû Evêque en 1207.



RENAUD Doyen est nommé dans le Cartulaire du Chapitre, à l'occasion d'un Bail de vigne en 1209. Mais ce qui le rend plus célébre la même année, est qu'il se croisa alors avec Guillaume de Seignelay son Evêque, qu'il se trouva depuis à la prise de Carcassonne, & qu'il fut nommé avec le même Evêque par Innocent III, pour faire rendre à Simon de Montfort chef de la Croisade, ce qui lui avoit été adjugé sur le butin de la même ville. Le même Pape lui adressa conjointement avec les Abbés de S. Germain & de Ste Colombe, une lettre sur l'Abbaye de Moutier Saint-Jean l'an 1211. Etant retourné à la guerre contre les Albigeois, il y mourut. Voici ce qu'on en lisoit dans l'ancienne chronique d'Auxerre qui ne se retrouve plus: *Laval est pris & Penez en Agenois. li Château trop fort est assis. & après ou assiégé. Les gardes de Chastel rendent le Chastel sur leur cors & leurs choses. Renaud Doyen d'Aucerre est enfoui en ce Chastel en l'Eglise de S. Pierre.* Les Bollandistes parlent de ce Doyen au commencement du mois de Juillet.

Innoc. Regist. XIV. Ep. 56.

Petrus de Vall. Cernait.

Le nom du Doyen Renaud paroît aussi dans l'acte, par lequel Bethléem est déclaré au mois d'Octobre 1211 être du Diocèse d'Auxerre. En 1212 il avoit été choisi pour arbitre avec Arnaud Abbé de S. Pere, entre les Abbés de S. Germain & de Saint-Marien, touchant les dixmes de la Chapelle Paroisse de Venoy. J'ai aussi apperçu au Cartulaire du Chapitre d'Auxerre le nom de *R. Decanus* dans un acte du mois de Mars 1212. Enfin le même R. Doyen donne en 1212 quarante sols sur sa maison de Paris située devant S. Pierre aux Boeufs pour son Anniversaire.

Cartul. Capit. f. 510.

Quelques-uns ont cru que tout ce que j'ai rapporté du Doyen Renaud depuis la chronique que je viens de citer regarde un second Renaud, différent du premier. Je n'ose décider sur ce point.

GUILLAUME III du nom. On lit de celui-ci qu'il fut délégué par Innocent III avec Elie Abbé de Ste Colombe de Sens, pour régler un différent entre l'Evêque de Troyes & l'Abbé de Pontigny en 1212. Il paroît la même année à des ventes. En 1215 il soutint un grand procès sur l'Hôtel-Dieu dont il est fait mention dans les lettres d'Innocent III. La même année il ratifia la fondation & dotation des Chanoines de la Trinité, & souscrivit aux lettres de l'Evêque Guillaume

Cartul. Capit f. 122. 124.

Guillaume qui confirmoient au Chapitre les Eglises de Bazerne, Pourcin Lindry, Parly & Beauvoir. L'obit d'un Guillaume Doyen est marqué au 13 Juillet dans l'obituaire écrit vers 1250. Le Nécrologe de N. D. de la Cité le marque au même jour en ces termes, qui nous apprennent qu'il avoit été Abbé de ce Chapitre : *Obiit Guillelmus venerabilis Abbas, hujus Ecclesiæ primus Abbas, & venerabilis majoris Ecclesiæ Decanus. X sol. Capitulum solvit.*

HENRY DE LA FERTE'. Un titre du Prieuré de Saint-Amatre d'environ l'an 1216 paroît en faire mention. Quelques Comptes d'Anniversaires du XIV siécle, font aussi mention d'un Geoffroy de la Ferté Doyen. Cette différence de nom peut venir de ce qu'on se contentoit souvent alors de mettre dans les actes la lettre initiale, ce qui rendoit la méprise plus facile. Ce Doyen a été peu connu par les auteurs des collections concernant l'Histoire Ecclésiastique d'Auxerre. Cependant Dom Viole en parle dans son catalogue manuscrit des Evêques de Chartres. Une Bulle d'Innocent III à l'occasion du Prêtre de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, parle aussi du Doyen d'Auxerre vers l'an 1217 ou 1218, mais sans le nommer. (a) *De Appellat. C. 55.*

GUILLAUME IV du nom. Celui-ci a été oublié dans le *Gallia Christiana* aussi-bien que Henry de la Ferté. Il étoit simple Chanoine de Sens en 1203 comme il paroît par un acte de cette année, où le Chapitre de Sens transige avec celui d'Auxerre. Il est mentionné dans le traité sur les oblations de la Cathédrale fait en 1221. Il fit un legs au Chapitre pour son anniversaire au mois d'Août de la même année. *Preuves, pag. 140.*

BRICE. Il est connu par plusieurs actes de l'année 1223 dont l'un regarde l'Abbaye des Isles, d'autres les dons faits à l'Eglise d'Auxerre en 1220 par Guillaume de Seignelay, & d'autres le don de la dixme de Molinons & Lailly *Cartul. fol.* 517. Il paroît être le même Doyen qui peu après la translation de l'Evêque Guillaume à Paris, fut emmené en *Cartul. Capit. fol. 49. & 52. Item en 1221. fol. 149.*

(a) Ici quelques nouveaux Compilateurs de listes des Doyens d'Auxerre ont placé mal à propos un Robert, qu'ils disent avoir été nommé pour administrer le Comté d'Auxerre par Pierre de Courtenay, lorsqu'il alla prendre possession de l'Empire de Constantinople. Mais ayant vu la Charte qui leur servoit de fondement, j'ai reconnu qu'ils ont lu *Robertus Decanus*, où il y avoit *Robertus de Ctinaco* abregé *de Curtiniaco*.

Bresse par Gui de Brouillat Chevalier, en qualité de prisonnier. Il mourut le 3 Octobre selon le Nécrologe de N. D. de la Cité.

Cart. Cap. f. 377. MILES II. Une sentence d'arbitrage de 1223 prouve qu'il étoit dès lors Doyen. Il transigea avec l'Evêque Henry touchant la Jurisdiction du Doyen en 1224, & passa un accord entre Renaud Abbé de Saint-Germain & Colin de Chastillon Chevalier en 1225. Il est aussi nommé dans les titres des Cordeliers d'Auxerre à l'an 1228. Il est cité comme mort dans le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre à l'an 1233. (Fol. 374.) L'obituaire d'Auxerre écrit vers 1247, annonce ainsi sa mort au 21 Mai: *Obitus Milonis de* Cicon *hujus Ecclesiæ Decani & Levitæ. LX sol. super pratum situm super Belcam quod dedit nobis* & celui de Sens: xiij Cal. Junii *Obiit Milo de* Cicuns *Decanus Autiss. & noster Canonicus.* Cicon est une famille noble de la Franche Comté.

GUILLAUME TORTI est qualifié Doyen de bonne mémoire dans un contrat du mois de Juillet 1239, par lequel le Chapitre accepte du bien pour son obit. Mais il devoit être mort avant le mois de Février 1237. Quelques apostilles aux titres de son tems, l'appellent aussi Guillaume de Prunet. (Cartul. f. 511.)

REGNAUD DE SALIGNY étoit Doyen dès l'an 1235 s'il est vrai qu'il soit nommé dans la transaction de cette année sur les Marguilliers. Il est nommé en 1240 dans la transaction passée entre le Chapitre & l'Abbaye de S. Germain sur les Processions des Rogations, dans le réglement intervenu entre ces Eglises, & Guillaume de Mello sur le paçage du bois de Bruere en 1243, & dans le titre des fondations de l'Evêque Bernard de Sully en 1244. Il succéda peu de tems après à cet Evêque. (Cartul. Cap. f. 514.)

GUY DE MELLO se trouva au Concile de Reims sous Innocent IV en qualité de Doyen d'Auxerre, & fut élû en même tems Evêque de Verdun. Il en accepta la dignité retenant par dispense le Doyenné d'Auxerre, jusqu'à ce qu'il devint Evêque de la même Eglise. J'ai lû sur le sceau d'un acte du mois de Février 1245: *Sigillum Curiæ Guidonis Decani Autissiod.*

HERBERT. Vraisemblament il avoit été Archidiacre avant que de devenir Doyen. Il autorisa en 1247 les anniver-

saires d'Urse Voyer d'Auxerre &c. Il consentit en 1249 à l'augmentation du revenu du Scolastique faite par l'Evêque Guy de Mello. Il fit des legs à Saint Germain en 1252. Les Chartreux de Bellary le marquerent avec distinction dans leur Nécrologe. On le trouve au 22 Juillet dans celui de S. Laurent proche Cône. J'ai vu parmi les manuscrits de Clairvaux une somme de Théologie sur les Sacremens attribuée à Herbert Doyen d'Auxerre : elle est aussi en Sorbonne cod. 494. Il y a aussi au Cartulaire du Chapitre une lettre de lui adressée à Renaud de Vichier Commendeur des Chevaliers du Temple. *Fol. 129.*

GODEFROI DE JOIGNY. Il doit être le G. Doyen nommé comme arbitre en des lettres de 1258. Il est à la tête de l'acte par lequel le Chapitre vendit en 1265 des maisons situées en la rue de Villeneuve à l'Abbaye de S. Germain. On croit qu'il mourut sur la fin de l'an 1267 ou au commencement de 1268. Son obit se lit dans le Nécrologe de la Collégiale de Clameci : *XVII Cal. Febr. Gaufridus Autiss. Decanus & Canonicus qui dedit vineam , &c.* C'est mal à propos que quelques modernes ont placé ici parmi les Doyens un Bernard de la Bruile, qui étoit Vicomte d'Auxerre & qui mourut en 1261. *Cart. Cap. f. 430.*

ERARD DE LESIGNES maintint les droits de sa dignité contre Guy de Mello son oncle Evêque d'Auxerre, auquel il succéda en 1270.

HUGUES DE SULLY est nommé dans le Cartulaire de Crisenon en 1273. Il est à la tête de la charte sur l'ordre de conférer les Bénéfices à la nomination du Chapitre donnée en 1276 ; & dans celle de la même année qui regarde le droit de Justice dans les maisons Canoniales. Il présida en 1278 à l'élection de Guillaume des Grez. En 1281 il fit une échange d'hommes avec Humbert de Beaujeu Sire de S. Maurice Tirouaille. En 1283 il fut uni à Jean Seigneur de Seignelay dans un même compromis. On croit que ce Seigneur étoit de ses parens. En 1285 il transigea avec les Moines de Flavigni, pour des biens qu'il tenoit d'eux à Massingy, & parut dans le Traité fait avec l'Abbaye de S. Laurent, pour le droit des prébendes d'Auxerre. En 1286 il répondit avec le Chapitre aux Chanoines de Nevers sur les Tortriers : & en 1289 il consentit à la donation que fit *Cart. Cap. fol. 408.* *Ibid fol. 428.* *Preuves p. 149.*

Guillaume des Grez de la Chapelle de Pontchevron à l'Abbaye de S. Laurent. L'année de sa mort est aussi 1289, suivant l'inscription de sa tombe qui est dans la nef de l'Abbaye de Saint-Germain devant la porte du chœur.

GEOFFROI II. Il fut présent en 1291 dans l'Abbaye de S. Julien, lorsque Jean Comte de Joigny y confirma les dons faits par ses prédécesseurs: & en 1296, à l'hommage que Louis Comte de Nevers fit à l'Evêque d'Auxerre. En 1297 il ratifia une sentence portée au sujet de la Justice d'Appoigny. Il se trouve depuis nommé dans un concordat de l'Evêque Pierre de l'an 1304 avec l'Abbaye de S. Germain touchant la correction des Moines. De plus dans un autre titre de 1305, sur les droits du Chapitre dans l'Eglise S. Aubin d'Oisy, & dans un titre de la Pénitencerie du mois d'Octobre 1307. (a)

Cartul. Capit. f. 43.

GUILLAUME surnommé en latin *Catini*. Il est apparemment le même Guillaume Catini qui étoit Lecteur & Pénitencier en 1304. Quoiqu'il en soit, il ne paroît en qualité de Doyen que depuis l'an 1312. Cette année là, il fut le premier député pour les partitions des Prébendes. L'année suivante au mois de Mai, il se trouve nommé dans une Enquête & jugement au profit de Durand Prieur de S. Eusebe, & il avoit alors 70 ans & 30 ans au moins de Canonicat. Il est aussi à la tête du consentement que le Chapitre donna en Décembre à l'érection des Archiprêtrés en titres perpétuels. En 1315 il signa l'acte de confraternité du Chapitre d'Auxerre avec celui de S. Martin de Tours. Enfin, il reste de lui une sentence qu'il porta en 1316 au mois de Juillet, contre Jean Baron de Seignelay.

JEAN DE MELUN, issu des Vicomtes de ce nom. Il est connu par la dispense de résider qu'il obtint en 1318 du Pape Jean XXII: ce qui dura plusieurs années, puisqu'en 1330 le Chapitre se crut obligé d'en venir aux sommations.

JEAN DE S. GERMAIN. Il n'est connu que par l'acte de la réception du suivant, qui est dit lui avoir succédé.

(a) Le Sieur Bargedé Assesseur dans la liste des Doyens d'Auxerre a attribué une partie des faits qui regardent ce Geoffroy, à un Guillaume qu'il surnomme Chauderon, mais ce Doyen ne fut pas si-tôt en place qu'il la cru. C'est vrai-semblablement le même que le suivant: le nom de *Catini* le laisse à penser.

DREUX JOURDAIN, fut reçu en vertu de sa nomination en Cour de Rome l'an 1345 au mois de Novembre en place de Jean de S. Germain, dont la dignité vacquoit par mort. Il obtint le 7 Janvier suivant, de l'Evêque Pierre de Villaines la permission de fonder la Chapelle de Ste Marguerite en l'Eglise Paroissiale de S. Mamert. Il fonda aussi deux Chapellenies dans la Cathédrale à l'autel de S. André, à condition que la collation en appartiendroit au Doyen. Hugues d'Arsi Evêque de Laon le nomma dans son testament pour un des exécuteurs. Jean de Challon Comte d'Auxerre fait mention de lui dans ses Lettres de quittance du 6 Février 1347. *Statut. Antiqua circa finem.*

JEAN GERMAIN, natif de Dimon au Diocèse de Sens étoit Doyen d'Auxerre, lorsqu'à la récommendation de la Reine, il fut fait Evêque de Challon sur Saone l'an 1357.

JEAN LE MERCIER, Auxerrois de la Paroisse de N. D. la d'hors étoit Doyen en 1358, lorsque la ville d'Auxerre fut prise par les Anglois, & il s'obligea avec le Clergé & les habitans envers les Religieux de S. Germain pour les joyaux de leur Eglise engagés à ces mêmes Anglois en 1359; son nom paroît en d'autres actes qui se rapportent à cet événement. Il avoit été Official & Vicaire-Général de l'Evêque. Il homologua en sa premiere qualité l'an 1355 un traité fait avec les habitans de Montigny le Roi. Il établit vers l'an 1360 sous le titre de fondation, que le verset *Te ergo quæsumus* se diroit deux fois dans le *Te Deum*. Il fonda l'autel de Ste Catherine dans la nef, le dotant d'une maison qu'il avoit acheté le 27 Novembre 1373. Ce qui fut approuvé par l'Evêque en 1378.

PIERRE DE CHISSY. Après avoir résidé en qualité de simple Ecclésiastique à la Cour des Papes à Avignon, où il rendit service aux Moines de S. Germain d'Auxerre en 1360, il fut fait Curé d'Ecan au Diocèse d'Auxerre. Urbain V l'avoit député dès l'an 1364, pour aller à Fleury sur Loire recevoir des Reliques de S. Benoît, pour la nouvelle Eglise de Montpellier. On le voit comme Notaire à la fin de l'acte du don des Reliques de S. Thibaud fait en 1381 aux habitans de Provins. Il fut aussi Archidiacre de Puisaye avant que d'être Doyen. Mais il étoit élevé au Décanat au moins en 1389 qu'il paroît dans un acte de l'Evêque Ferric, qui *Bibl. Floriac. p. 248.* *Preuves, pag. 122 Col. 2.*

concerne la Terre de Saſſy. En 1397 le 15 Juin le Chapitre le priva de voix Capitulaire, pour avoir dit des injures à un Chanoine. En 1402 il ſoutint procès contre l'Evêque au ſujet de ſa juriſdiction. Etant devenu ſourd, on choiſit pour préſider au Chapitre en ſa place Maître Renaud de Fontaines Chanoine le 1 Décembre 1410. Il mourut en 1412 le 26 Octobre, s'étant démis du Doyenné.

PIERRE MICHEL (ou Micheau) Auxerrois, Licentie-ès-loix, fut pourvu du Doyenné du vivant de Pierre de Chiſſy. On le diſpenſa en 1415 d'une partie de ſon ſtage, à cauſe que la ville le députa à Paris avec Jean l'Uſurier Citoyen, pour réprimer les pillages des gens de guerres. Philippe des Eſſarts Evêque d'Auxerre le déclara excommunié en 1414 contre le bon droit. Il fût élû Chambrier de Crevan en 1417 quoiqu'il le fut déja d'Auxerre & d'Oiſy. Il mourut en 1420 avant le 12 Août.

HUGUES DES NOES Chanoine d'Auxerre, & Tréſorier de Touci fut élû Doyen le 2 Septembre 1420. L'Evêque Philippe des Eſſarts lui fit défendre par un Arrêt du Parlement du 14 Juillet 1423 de porter le rochet qu'en certains jours. Il fit les funérailles du même Evêque en 1426. Il étoit l'un des Gouverneurs de l'Hôtel de Ville en 1431. Il aſſiſta au Concile de Bâle en 1432. Il fût élû l'année d'après Evêque d'Auxerre par le Chapitre, & eſſaya de faire valoir ſon droit contre Laurent Pinon Jacobin. Il vivoit encore au mois de Juin 1439, étant nommé préſent à l'accord du Curé de Seignelay avec l'Archiprêtre.

PIERRE DE LONGUEIL Chanoine d'Auxerre élû Doyen en 1439 préta ſerment de fidélité entre les mains de l'Abbé de S. Marien, commis par l'Evêque Laurent Pinon le 9 Septembre. Dans les Regiſtres de la ville du XI Janvier 1448, il ſe qualifie Doyen d'Auxerre & Conſeiller au Parlement de Paris. Il fut fait Evêque d'Auxerre en 1449.

LOUIS RAGUIER Conſeiller Clerc au Parlement de Paris, fit le ſerment ordinaire des Doyens d'Auxerre entre les mains de Jean Mauvoiſin Tréſorier, commis par l'Evêque. Il ne tint cette Dignité que durant deux ans ou environ, ayant été fait Préſident en la Cour des Aides, puis Evêque de Troyes.

THOMAS DE LA PLOTE étoit Doyen d'Auxerre dès

l'an 1451, auquel il a cette qualité aussi-bien que celle de Gouverneur de l'Hôtel de Ville dans un Regisltre de cet Hôtel. Il eut vers ce tems-là de frequentes délégations pour les affaires de la Communauté des habitans, tant en Flandres qu'à Paris Le Chapitre d'Auxerre le députa aussi au Concile Provincial de Sens le 13 Février 1460, & ceux de la ville l'envoyérent ensuite à Dijon, pour leurs intérêts. Il étoit en 1469 Archidiacre d'Etampes dans l'Eglise de Sens. Il paroît avoir été parent d'un Pierre de la Plote Gouverneur de l'Hôtel de Ville d'Auxerre en 1431, & de Denis de la Plotte Avocat du Roi à Sens. Il étoit encore Doyen en 1473, lorsqu'on apprit à Auxerre la mort de Pierre de Longueil Evêque. J'ai rapporté sous cet Evêque les démêlés de ce Doyen.

GUILLAUME ARBALESTE qualifié Clerc du Diocèse d'Autun, dans sa réception à un Canonicat le 28 Octobre 1470 : on ne le trouve sous le titre de Doyen, que dans des actes depuis l'an 1489. Dans les titres de l'Hôtel de Ville il est qualifié premier Gouverneur pendant les années 1495, 1496 & 1497. Il eut une commission du Pape le 9 Juillet 1502, en faveur d'un Religieux de Tonnerre. Le livre du Souchantre marquoit son obit le 28 Avril. Il mourut en 1511 ou 1512, puisque c'est dans les Comptes de Fabrique de 1512 qu'on trouve la réception de Nicolas Arbaleste à son Canonicat.

LAURENT LE ROUTIER. On ne sçait rien de lui sinon qu'il préta serment de fidélité à Jean Baillet Evêque le 21 Décembre 1510. Il pouvoit être parent d'Edme le Routier alors Gouverneur d'Auxerre. (*a*) *Cartul. novum Ep. Autiss.*

JEAN SAULJOT né à Cône au Diocèse d'Auxerre Licentié-ès-loix, Chanoine & Pénitencier dès l'an 1495 quitta la Pénitencerie au bout de 18 ans. Il paroît comme Doyen à la tête de la convocation des Chanoines faite en 1513 le 5 Décembre pour choisir un successeur à l'Evêque Jean Baillet. Il mourut le 28 Septembre 1528 selon l'Obituaire de S. Laurent de Cône, & les Registres du Chapitre d'Auxerre.

(*a*) Quelques-uns ont placé ici un Simon le Charpentier. Son nom n'est point inconnu dans ce siécle-là parmi les Bienfaicteurs de l'Eglise d'Auxerre : mais rien ne prouve qu'il ait été Doyen. Pour ce qui est de Guillaume de Prunai marqué ici dans le *Gallia Christiana*, il est ci-dessus à sa véritable place.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE nommé Evêque de Riez, accepta le Doyenné d'Auxerre en 1528, pour être plus près de son oncle l'Evêque, auquel il succéda en 1530.

Ex Comput. Fabr. FRANÇOIS DU BOURG Clerc du Diocèse de Clermont résignataire du précédent, fut reçu le 7 Décembre *Ex Reg. 16. Maii.* 1530. Il étudioit encore à Orleans en 1533 le 2 Octobre, & avoit pour Vicaire Guillaume Duru chargé de conférer les Chapelles de sa dépendance. Il mourut en 1534.

FLORENT DE LA BARRE reçu Chanoine le 2 Juin 1534, fut aussi reconnu Doyen le même jour par résignation de François du Bourg. Il étoit issu des Sieurs de la Barre proche la Charité-sur Loire. Dès l'an 1535 il obtint monitoire contre ceux qui retenoient les papiers concernant sa Dignité. Il étoit Gouverneur de l'Hôtel de Ville en 1537. Il résigna son Canonicat en 1551 : mais il ne mourut qu'en 1554.

Nicolas Blanchard & Pierre du Broc furent pourvus du Doyenné : mais sans effet & sans prise de possession. Le dernier dont le droit étoit mieux fondé le céda à François de la Barre, qui d'ailleurs étoit pourvu en Cour de Rome.

FRANÇOIS DE LA BARRE neveu de Florent fut installé le 17 Avril 1556 par Pierre Pean Souchantre. Il garda avec cette dignité les Cures de S. Simeon de Nanvigne, & de S. Germain de Chasnay. Il est nommé dans le Procès-verbal de la Coûtume en 1561. Ses armoiries jointes à l'image de S. François, se voyent au bas du vitrage dans le fond du Sanctuaire, pour avoir contribué à la réparation des vitres du chœur après le ravage des Calvinistes. Il mourut le 20 Janvier 1588.

SEBASTIEN LE ROYER Docteur en Droit, fut reçu Doyen le 3 Juin 1588. Il avoit été reçu Chanoine dès l'an 1571 par permutation pour le Prieuré d'Andrie, & dans cette *En Févr. 1587.* premiére réception il est dit Clerc Senonois. En quelques actes il est surnommé De-la-motte. De son tems arrivérent les épineuses affaires qui furent suscitées à Jacques Amyot Evêque. Il résigna son Doyenné au suivant en 1595, par permutation pour la Cure de Chichery.

GUILLAUME DE RIGNY fut reçu Doyen le 20 Mars 1595. Il étoit de Bar sur-Seine, selon son Epitaphe rapportée dans le *Gallia Christiana*. Il fut à différens tems Gouverneur

neur de l'Hôtel de Ville. Il s'acquitta aussi de la charge de Vicaire-Général pour l'Abbé de S. Germain : il eut en commende l'Abbaye d'Oigny en Bourgogne, & il venoit d'être pourvu du Prieuré de S. Florentin, lorsqu'il fut frappé d'apopléxie. Il mourut le 4 Novembre 1610 ; & fut inhumé dans la Chapelle de S. Georges, sous laquelle on a construit depuis une crypte.

ERARD DE ROCHEFORT Abbé de Vezelay fut élû Doyen d'Auxerre en 1610, l'élection de Pierre le Clerc n'ayant pas eu lieu. Il ne fut reçu Chanoine qu'en 1513 le 1 Février. Il permuta son Canonicat & son Doyenné avec le suivant l'an 1622.

FRANÇOIS DE LAUZON Prêtre du Diocèse de Paris Aumonier du Roi, Prieur Commendataire de Sainte Marie de Dieu lidon au Diocèse de Saintes installé le 29 Avril 1622. Il fut fort inquiété sur ce qu'un autre Chanoine demeuroit avec lui dans la même maison contre la défense des statuts. Il mourut à Crevan le 21 Novembre 1627.

CLAUDE LEMUET fut pourvu du Doyenné le 13 Décembre 1627. Il étoit auparavant Grand-Archidiacre. Il préta serment de fidélité à l'Evêque Gilles de Souvré fort solemnellement. Il fut depuis Doyen de Vezelay. M. Gaud Archidiacre d'Amiens n'ayant point fini sa permutation avec lui, il se trouva un successeur dans Claude Seguenot fameux Pere de l'Oratoire, qui avant que d'avoir pris possession céda son droit à Edme Amiot, n'ayant pas réussi dans les vûes qu'il avoit eu pour le célébre Morin son confrere.

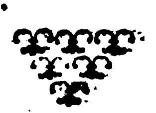
EDME AMIOT ayant eu le Doyenné par la cession de Claude Seguenot, en prit possession le 19 Octobre 1632. Il étoit né à Villemer au Diocése de Sens, ou à S. Aubin-Château-neuf du même Diocèse. Il avoit étudié à Auxerre, delà à Nevers où il prit l'habit de Récollet. Mais l'amour de l'étude l'avoit engagé à s'y remettre à Paris en quittant cet Ordre. Pendant qu'il continuoit la Théologie demeurant au Collége des Crassins, il fut fait Curé de Villemer. Il devint par la suite Docteur de Paris, après avoir professé la Philosophie au Collége du Cardinal le Moine, puis Curé de Champignelles au Diocèse de Sens, après cela de Château-neuf au même Diocèse. Etant Procu-

reur de Sorbonne, il fut fait Doyen d'Auxerre, & son résignataire fut pourvu du Doyenné de Saint Fergeau. Les différents postes de ce personnage avoient été soigneusement remarqués depuis qu'il mit la division dans le Chapitre d'Auxerre, en voulant changer l'usage du capuchon d'hyver, par un procès qui coûta des sommes immenses. Au bout de 18 ans il résigna son Doyenné, & eut encore différents postes à Paris. Il n'étoit ni allié, ni parent à l'Evêque Jacques Amyot. Il en avoit adopté les armoiries, & les fit mettre à des ornemens de velour rouge qu'il donna à la Cathédrale.

JEAN FOUDRIAT fut Doyen par permutation du Prieuré de S. Sidroine proche Joigny le 15 Juillet 1650. Il étoit fils d'un Président au Présidial d'Auxerre, & frere de Palamedes Foudriat Lieutenant Général de Sens. Il avoit été Capucin à Paris au fauxbourg S. Jacques, & ensuite de l'Oratoire dont les Supérieurs l'avoient fait Professeur de Philosophie à Nantes. Pierre de Broc l'établit son Official & son Vicaire-Général. Il fut aussi Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville. Il mourut le 19 Septembre 1661 âgé de 46 ans, & fut inhumé dans la nef sous une tombe qui est aujourd'hui changée de place. En 1657 Robert Luyt Chanoine de Tonnerre fit imprimer à Sens une vie de S. Micomer prétendu Chanoine d'Auxerre & Prévôt, dans laquelle il paroît y avoir une peinture du premier du Chapitre d'Auxerre alors en place.

CHARLES TESTU DE PIERRE BASSE fut élû Doyen en 1661, n'étant encore que Soudiacre, & il fut installé le 27 Octobre. Il étoit neveu de Pierre de Broc alors Evêque. Il fut fait Chanoine quelques jours après. Il eut aussi en commande l'Abbaye de Toussaints d'Angers & de Roches au Diocèse d'Auxerre. Il résigna au suivant le Doyenné l'an 1704.

GASPARD MOREAU Docteur en Théologie de la maison de Navarre, posséde le Doyenné depuis le 10 Mars 1704.



GRANDS ARCHIDIACRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

LA Dignité d'Archidiacre est si ancienne & si connue dans toutes les Eglises, qu'il est inutile d'en rien dire ici. On voit plusieurs de ses fonctions marquées dans les Canons du Concile tenu à Auxerre vers l'an 580. Comme il n'y avoit alors que 37 Cures dans le Diocèse, un seul Archidiacre pouvoit y surveiller : mais au xiij siécle les Paroisses étant multipliées & devenues en nombre égal à peu près à ce qu'elles sont aujourd'hui, on créa un second Archidiacre. Ce qui fut fait à Nevers à l'exemple d'Auxerre. Les Archidiacres avoient droit d'Officialité durant la vacance du siége Episcopal, ainsi que je l'ai vu par des actes de 1308 1356 & 1426. C'étoit aussi à l'Archidiacre à conférer la Scolastique & la Lectorie : mais l'Evêque Guillaume de Seignelay ayant doté de nouveau ces deux Offices, l'Archidiacre lui en céda l'institution. L'Evêque d'Auxerre nomme & confére l'Archidiaconné. Sa place est la premiere en entrant au choeur du côté gauche.

Voici les noms de ceux qui ont possédé cette Dignité.

S. CORCODOME Diacre ordonné à Rome, étant venu à Auxerre prêcher la foy avec S. Pelerin, en fut le premier Archidiacre.

S. AMATRE ordonné Diacre par S. Elade.

LICINIUS Archidiacre du tems de S. Amatre.

SEGETIUS Archidiacre de S. Germain, qui apporta de sa part des Eulogies à Ste Geneviéve vers l'an 448.

S. MARIN Archidiacre de S. Didier Evêque, & qui l'aida à construire l'Eglise de S. Gervais vers l'an 610.

ANDEGISE Diacre, que S. Pallade son Evêque choisit pour Défenseur de son nouveau Monastere de S. Julien.

RAGENFREDUS ou Rainfroy, qui assassina S. Tetrice son Evêque vers l'an 707. Il y a un canton proche Auxere à l'orient, que les titres appellent *Mons Rainfredi*, & que le peuple nomme Morinfroy pour Mont-Rainfroy.

Plusieurs Archidiacres du VIII IX & X siécles sont nommés au jour de leur Obit dans l'ancien Nécrologe écrit vers l'an 1007; mais on ne peut pas décider quels sont les plus anciens.

Il y a ABLENUS mort le 3 Janvier. *Hictarius sacerdos & Archidiaconus* au 10 du même mois.

GISLARUS au 23 Mars.

VALTERIUS au 14 Octobre.

SIGLIVERTUS au 25.

ELISEUS au 20 Décembre.

GUY le Senonois fut Archidiacre sous l'Episcopat d'Herifride.

JEAN d'Auxerre Docteur célébre, puis Evêque d'Auxerre en 996.

ARDUIN Archidiacre qui est nommé dans la vie de Hugues de Challon Evêque d'Auxerre.

GODEFROY signa en qualité d'Archidiacre d'Auxerre l'acte de la fondation du Prieuré de la Charité-sur-Loire faite en 1056. Il fut aussi Abbé de Saint-Eusebe. *V. Necrol. 6 April.*

HERVE' nommé dans un acte qui concerne la fondation des Chanoines de Clamecy en 1076.

ROTFRIDUS vers l'an 1100 selon la seconde colonne de la matricule sous l'Evêque Humbaud. *V. Les preuves* p. 9.

INGELBAUDUS présent à la transaction entre Letheric Abbé de Fleury, & les Seigneurs de Toucy en 1110.

ROGER fut présent aux lettres d'amortissement données en 1120 par le Trésorier à l'Abbé de Pontigny, pour des terres qui relevoient de son domaine, & quand Hugues de Montaigu donna l'Eglise de S. Fergeau à l'Abbé de S. Germain, & celle d'Augy à l'Eglise de S. Pere en 1123. Preuv. n. 16.

RENAUD, dans les titres de S. Marien depuis l'an 1142, & dans d'autres en 1143. 1145. 1147. 1148. & même jusqu'à l'an 1163, car rien n'autorise à mettre un second Renaud depuis l'an 1159, ni à le distinguer d'un Richard qu'on trouve dans un acte de 1157. Les écrivains des Chartes s'étant souvent contenté de la lettre initiale, qui a été depuis différemment interprétée. L'obituaire de la Cathédrale écrit vers 1250. ne nomme qu'un seul Renaud Archidiacre. Son obit y est au 25 Février. Dans celui de

l'Abbaye de S. Laurent un peu plus récent, on lit au 24 Février : *Obiit Regnaudus Autiss. Archid. & Nivernensis Thesaurarius.*

PIERRE, présent à la suppression de la Prévôté de la Cathédrale en 1166. Preuves, n. 45.

B. (que l'on a rendu par Barthelemi) en 1166. *Preuves* n. 44. est dans les titres de S. Marien en 1168, dans ceux de Regny en 1169. Quelques-uns l'ont appellé Bernard.

GIRARD est nommé dans les titres de S. Marien en 1170, & dans ceux de S. Eusebe en 1180. Il paroît qu'il fut ami ou parent de Hugues de Noyers Evêque. L'Obituaire de 1250 au 4 Février : *Obitus Girardi Archid. & Levitæ XL sol. quos D. Hugo quondam Ep. Autiss. dedit & assignavit Capitulo annuatim reddendos in hoc anniv. super Ecclesiam de Vermentone.* Il est au même jour dans celui de S. Laurent l'Abbaye. *Item Cartul. Capit. fol. 51.*

DEIMBERT DE PIERRE-PERTUISE fils d'Etienne Seigneur de Pierre-Pertuise proche Vezelai, & frere uterin de Guy de Noyers Archevêque de Sens. Il fut aussi selon quelques-uns Trésorier de l'Eglise de Sens. Il est sur qu'il fut sacriste de Nevers. Il est nommé Archidiacre d'Auxerre dans un titre de S. Marien 1185. L'Obituaire de 1250 au 19 Mai. *Ob. Dainberti Archid.* XL. sol. *Pro eo dedit nobis venerabilis Hugo ejusdem cognatus XXX S. censuales in Ecclesia de Sementeron, & in Ecclesiâ de Lano.* Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent au 18 Mai : *Obit Dainbertus sacrista Nivern. & Archid. Autiss.*

MANASSES DE SEIGNELAY fut Archidiacre d'Auxerre depuis l'an 1202. jusqu'en 1208 qu'il fut fait Evêque d'Orleans.

HUGUES (*DE AULA*) prit possession du Château de Mailly pour l'Evêque en 1210, & lui céda en 1213 le droit d'instituer le Lecteur. Il lui avoit aussi permis en 1212 d'unir la Cure de Nusy au Chapitre de Cône. L'Obituaire de 1250 au 4 Janvier. *Ob. Hugonis de Aula Presbyteri & Archid. pro quo habemus XV sol. quos debent Guillelmus de Fonteneto Miles & heredes ejus reddendos annuatim in Octava omnium SS. Camerario Capituli pro duabus partibus decimæ de Fonteneto quas dedit nobis.* Il est aussi au Nécrologe de la Chartreuse de Bellary.

PHILIPPE, nommé dans une sentence de l'an 1217 en faveur de l'Abbaye de S. Marien.

Cartul. Cap. fol. 49. verso & in Carta de Brenchiis.

ANDRE', parent de l'Evêque Guillaume de Seignelay étoit Archidiacre en 1220. Il fut arbitre en 1222 touchant des biens du Prieuré de Nitry. Il est nommé dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1223 sur des biens qu'Etienne de Bassot avoit à Chichery. Il accorda vers ce tems-là le Chapelain de S. Pierre de Gien le Viel avec la Collégiale. Il se défit de son Archidiaconné quelques années avant sa mort, comme on l'apprend par son testament, auquel il y apposa son sceau quoiqu'il ne fut plus Archidiacre. Il mourut apparemment du côté de Nevers, puisque l'obituaire de la Cathédrale marque ainsi son décès au 8 Août: *Obiit Andreas Archidiaconus Autiss. juvenis bonæ memoriæ & bonæ indolis anno MCCXXVI.*

Fol. 374. v.

ETIENNE DE CUDOT. Ce fut lui apparemment qui succéda à André dès l'an 1223. Les titres des châsses de Château Rainard au Diocèse de Sens marquent que ce fut lui qui y fit en 1224 la translation des Reliques des Saints Pavace & Liboire Evêques du Mans & Armel. L'Obituaire d'Auxerre de l'an 1250 fait de lui cet éloge au 22 Novembre. *Ob. Stephani de Cudoto, hujus Ecclesiæ venerabilis Archidiaconi qui spretis hujus mundi honoribus & divitiis in domo Vallis scolarium sub religione in pace vitam finivit: Qui dedit nobis XXX libras quas posuimus in emptione salvamenti de Merriaco pro quibus, &c.*

V. Bolland. ad 24. Julii.

BERNARD DE SULLY est nommé dans un titre de S. Marien en 1226. Dans un autre de 1229 au Cartulaire du Chapitre. En 1231 Miles de Noyers le choisit pour l'un des exécuteurs de son testament. Il fut élû Evêque d'Auxerre en 1234.

HERBERT nommé dans un arbitrage, concernant l'Abbaye de Regny en 1237. Il assista en 1241 aux funérailles de S. Edme, faites à Pontigny sur la fin du mois de Novembre, & il est cité comme témoin d'un miracle, qui s'y opéra. Il est nommé comme présent dans des chartes de S. Germain des années 1242 & 1244. C'est lui qui vrai-semblablement devint Doyen vers l'an 1246.

Thes. anecdot. T. 3. Col. 1890.

MILES DE VARZY Archidiacre fut choisi par Jean Baron de Toucy, qui alloit à la Terre Sainte en 1248,

pour l'un des exécuteurs de son testament. En 1250 Adeline la Maréchale lui quitta en sa qualité de Curé de Nannai les dixmes des vignes nouvelles situées en la Paroisse de Nannai. Dans le détail des Comptes d'Anniversaires, écrit v. 1250 à la tête de l'Obituaire, il y a *Milo Archid. LX. sol. pro vinea de Monte defenso ... quæ continet circiter ij arp. & dimidium.* Ce même Archidiacre se fit Jacobin vers ce tems-là. Les additions à l'Obituaire de 1250, marquent au 21 Septembre : *Obiit Milo de Varziaco hujus Ecclesiæ Archidiaconus, posteà factus de Ordine Prædicatorum; pro cujus anniv. dividimus VI libras in bursa Capituli assignatas pro LXX libris tur. de venta domus suæ, quas posüimus in emptione nemoris Guidonis de Merriaco quondam Majoris apud Merriacum.* L'Obituaire de la Collégiale de Varzy marquent simplement: *Obiit Frater Milo Archid. Autissiod.*

Ex Ridimus 1256.

Ce fut de son tems que l'Archidiaconné fut divisé en deux.

H. ou R. Archidiacre légua en 1253 une petite rente à l'Abbaye S. Germain sur un clos assis proche la fontaine S. Amatre. Ce qui me détermine à prendre la lettre initiale pour un R. est qu'il y a dans une seconde copie du Nécrologe de la Cathédrale écrit au plûtard vers 1260 : *Obiit Regnaudus de Barris Archidiaconus Autissiod. & Diaconus.* C'est au 4 d'Août.

JEAN Archidiacre d'Auxerre est mentionné dans un titre de la Charité-sur-Loire en 1264. Les additions au Nécrologe de 1250 mettent au 6 Octobre, *Item obiit Johannes Archidiaconus*: & le Nécrologe de N. D. de la Cité qui le place au 7 l'appelle *Johannes de Sancto Lupo.*

GUILLAUME DE GUIGNEVILLE qui avoit été Sacriste dans les années 1260 & 1262, parut en différens actes comme Archidiacre d'Auxerre depuis l'an 1270 jusqu'en 1290 ou environ, qu'il fit un legs de 78 livres au Chapitre, pour l'augmentation des distributions à Matines, par son testament, dont Hugues de Hermant son successeur fut exécuteur. *V. Preuves, n.* 144. 146.

HUGUES D'HERMANT Chanoine dès l'an 1286 est qualifié Archidiacre, dans un titre de S. Marien de l'an 1290. Girard de Ville sur Arce Chanoine d'Auxerre le nomma en 1296 exécuteur de son testament. Les titres sur Nannai en font mention à la même année. En 1304 il prononça juge-

V. Preuves, n. 158.

Cartul. fol. 225.

ment touchant les oblations de la Chapelle de S. Aubin d'Oisy, & les adjugea au Chapitre.

R... DE VAUX *de Vallibus* est connu par un acte, par lequel il subrogea en 1308 Jean Chopiles Clerc, pour les 123 livres que le Chapitre lui devoit. Le 15 Décembre 1309 il étoit nouvellement mort, suivant un acte que j'ai vu en original du tems de l'Evêque Pierre des Grez.

JEAN DE LA MOTE étoit Archidiacre dès l'an 1315 qu'il plaidoit devant l'Official de Cône, pour les droits de la Cure de Nannai. Il fut l'un des témoins à la visite que le même Evêque Pierre des Grez fit en 1320 de la châsse de S. Amatre en sa Cathédrale. Il est aussi nommé en 1325 dans un grand acte françois du Chapitre d'Auxerre, qui regarde des gens de Beauvoir.

THIBAUD DE SEMUR Archidiacre d'Auxerre est nommé parmi les gens du Duc de Bourgogne, qui rendirent compte à Paris en la Chambre des Comptes le 1 Juillet 1334.

Ex Collectaneis de Camera Comp.

GUILLAUME D'ANLESY issu des Seigneurs de ce nom en Nivernois, étoit au Chapitre le 9 Août 1340, lorsque Guillaume Abbé de Pontigny y préta serment à l'Eglise d'Auxerre. Il reçut au Chapitre le Doyen Dreux Jourdain à sa nouvelle arrivée en Novembre 1345. Etant à Nannai en 1349, il admit la fondation d'une Messe par an, pour une vigne que Guillaume Moquars habitant du lieu lui donna. Ayant logé en ce voyage chez les Chartreux de Basseville, il leur laissa en partant un billet, comme il n'avoit chez eux aucun droit de visite. Il signa en 1259 la transaction du Clergé & habitans d'Auxerre, touchant l'engagement des Reliquaires de S. Germain pour la rançon de la Ville, & une procuration pour le même sujet en 1360.

Ex antiq. statur.

GUILLAUME INSARD natif de Corbigny. Il accorda en 1368 le procès qu'il avoit avec les Chartreux de Bellary, sur le tonneau de vin qu'ils lui devoient, à cause de la Cure de Nannai annexée à sa dignité : au lieu dequoi ils lui donnerent quinze arpens de vigne & deux piéces de prez. On le trouve nommé en 1383 dans une quittance de décimes. Il est présent en 1389 à la donation d'un bien de Sassy, faite à la Cathédrale par l'Evêque Ferric Cassinel. Il mourut au mois de Janvier 1398. Il avoit obtenu du Chapitre dès le

Preuv n. 211.

18 Mars 1397, que sa sépulture fut devant le crucifix hors le choeur.

JEAN DU PONT eut des provisions de l'Archidiaconné dès le 22 Janvier 1398. Il étoit dès lors Vicaire-Général de Michel de Creney Evêque d'Auxerre: on lui donne ces deux qualités à la cloture d'un compte de l'Hôtel de Ville rendu en 1400. Il fut présent en 1410 à l'inthronization de l'Evêque Philippe des Essars. Il mourut le 2 Octobre 1413. Nicolas du Pont & ses autres héritiers ayant donné à l'Eglise le 3 Novembre suivant, un reliquaire magnifique qui renfermoit une machoire de S. Laurent, le Chapitre alla le même jour la prendre processionellement. Cette Relique est la derniere du catalogue de celles de la Cathédrale d'Auxerre, qui fut écrit vers l'an 1420. V. Preuves, *pag.* 146. *col.* 2. Cet Archidiacre avoit son obit dans l'Abbaye de Preuilly au Diocèse de Sens. *Ex Necrol. loci.*

PIERRE PATERNE Chanoine, qui étoit muni d'une grace expectative de la Cour de Rome, se fit recevoir Archidiacre dès le jour de la mort de Jean du Pont.

PIERRE LE CLERC reçut à la prébende du précédent le 13 Octobre 1413 prit possession de son Archidiaconné le 16. Il eut un procès à soutenir contre Jean de Chaumont, qui se fit recevoir aux mêmes Bénéfices le 21 Juillet 1424: il fut reçu de nouveau à l'Archidiaconné le 4 Décembre 1417 après avoir gagné son procès, & on lui donna les sceaux des Cours de l'Officialité d'Auxerre, de Cône, & de Varzy, pour s'en servir si le siége Episcopal venoit à vaquer. Mais il mourut avant le commencement de l'année 1420, c'est-à-dire, au Carême de l'an 1419.

GUILLAUME OVO Conseiller de la Comtesse de Nevers déja Chanoine, fut pourvu du Grand-Archidiaconné par l'Evêque qui étoit à Varzy le 12 Mars 1419 & s'y fit recevoir le 24 Avril 1420.

ETIENNE VIVIEN qui avoit des Provisions du Pape pour l'Archidiaconné, s'y fit recevoir le 1 Avril 1421 avant Pâques. Il étoit Auxerrois. Il fut déclaré excommunié par le Chapitre le 31 Mai 1425, pour avoir maltraité dans l'Eglise le Pénitencier, qui encensoit le jour de la Pentecôte. *Ex Regist.* Le 5 du même mois, il avoit fait un accord avec le Chapitre. Paradin dit dans ses Annales de Bourgogne, que Mai-

Pag. 737. tre Etienne Vivien étant allé en 1433 prendre possession de l'Evêché de Tournay pour Jean Chevrot, fut injurié & mis en prison par le parti de France.

Comp. Fab.] JEAN PAILLARD fut reçu Archidiacre en 1439. Il est nommé témoin dans des titres du Prieur de Jou des années 1445 1449. Il avoit un successeur dès l'an 1454. L'Epitaphe d'Etiennette de Paillard Dame de Neumoutier en Brie au Diocèse de Paris que j'ai vu dans l'Eglise du lieu, m'a appris que cet Archidiacre avoit été Seigneur de cette Paroisse. Un de ses héritiers pour un tiers fut Christophe Paillard, comme on voit aux Registres du Chapitre d'Auxerre XI Octobre. Cette famille Auxerroise a été illustre.

Comp. Calend. Maii 1444. GUILLAUME DE LONGUEIL fut reçu en 1454 : Il résida assez exactement. Il signa en 1458 une transaction passée entre Pierre de Longueil son frere Evêque d'Auxerre & le Chapitre : il est nommé ici dans les Preuves num 247 à l'an 1469. En 1473 il encourut les censures pour avoir maltraité Etienne Gerbaud Chanoine Prêtre, dont il fut absous le 15 Mai. Il étoit aussi Curé d'Irency & traita en cette qualité l'an 1474 avec les Religieux de S. Germain. Il céda le 27 Avril 1482 son Archidiaconné à Pierre de Longueil son neveu, qui étoit Chanoine & Archidiacre de Puisaye. Michel de la Grange aussi Chanoine d'Auxerre en 1482, étoit pareillement son neveu. Il légua en mourant au Chapitre sa vigne de la Chievre. Son décès arriva le 31 Janvier 1483.

PIERRE DE LONGUEIL reçu en 1482 mourut l'année suivante.

JEAN ODRY de l'ancienne famille Auxerroise, dont une branche a fondé à Paris l'Hôpital des Odriettes, fut Chanoine & Official de Jean Bailler Evêque d'Auxerre. Il fut pourvu de l'Archidiaconné par cet Evêque, puis par Enguerrand Signard ancien Evêque d'Auxerre, & par son Vicaire-Général. Il prit possession le 1. Août 1483. J'ai vu son nom signé Odry dans les papiers de la Ville & non pas Audry. C'est la quittance qu'il donna le 15 Mars 1495 du reste des gages de Jean Chevalier Chantre d'Auxerre, Gouverneur de l'Hôtel de Ville, dont il étoit oncle. Il fut aussi Chantre & Curé de Clameci selon l'obituaire de cette Collégiale, qui marque son décès au 9 Juillet 1497. Il fut inhu-

mé au choeur de la Cathédrale, vis-à-vis sa place. *Ex lib. Succentoris.*

JEAN HENNEQUIN neveu de l'Evêque Jean Baillet fut reçu en 1497. Il est présent en Décembre 1513 à la convocation des Chanoines, pour l'élection d'un Evêque: Il étoit à Troyes en sa maison claustrale durant l'été 1515 pendant que la peste régnoit à Auxerre. Le Procès-verbal de Robert Thibouft de l'an 1523, sur le ressort du Bailliage d'Auxerre le qualifie aussi Prieur & Seigneur d'Andrie. Il apporta au Chapitre la même année le 9 Mai le Missel de M. Baillet. Un titre du Prieuré de S. Amatre donne le nom de Jean du Pont à celui qui étoit Archidiacre d'Auxerre en 1506. Il peut se faire que ce fut un des noms de celui ci. *Ex Comp. Cal. Maii.*

MAURICE DE GIE' Prêtre Licentié-ès-Loix fut reçu le 6 Septembre 1530, en vertu de provisions de l'Archevêque de Sens Légat, par permutation avec le précédent. Il ne résida point à son bénéfice: il le permuta en 1550 pour le Prieuré-Cure de Venousse, & Rouvret son secours. Il avoit été fait Chanoine le 8 Février 1536, par permutation avec Aubin des Avenelles. Il eut pour compétiteur Jean de la Planche Prêtre qui fut pourvu de l'Archidiaconné le 23 Juillet 1531 par Louis Bride Vicaire-Général de l'Evêque. *Comp. Fabr.* *Ex Regist.* *Ex Regist.* Gril-let *Secretarii.*

LAURENT PETITFOU eut ses provisions le 22 Mars 1550, en vertu de la permutation qu'il fit du Prieuré de Venousse, & il fut installé le 26. Il fut aussi Abbé Commendataire de S. Pere. Il obtint le 22 Mars 1554 de François de Dinteville Evêque, que Jean Barat Chanoine fit les visites des Cures pour lui. *Regist.* Duchié.

ACHILLES DE HARLAY Conseiller Clerc au Parlement de Paris fut reçu à l'Archidiaconné le 26 Juin 1559. Il étoit pourvu par le Cardinal Trivulce Légat en vertu de permutation pour le Prieuré Cure de S. Loup de Cezy au Diocèse de Sens. M. Petitfou se repentant de sa permutation, demanda à rentrer dans son Archidiaconné, quoiqu'il fût déja résigné à Charles de Harlay. Les parties étant tombées d'accord, intervint sentence de Gaspard Damy Official du 20 Février 1565 qui remit les choses comme elles étoient auparavant. *Ex Comp. Fabr.*

LAURENT PETITFOU pour la secondefois. Il garda sa dignité jusqu'à sa mort arrivée le 3 Février 1595.

LAURENT FAUCHOT Chanoine du 25 Septembre 1579 fut reçu Grand-Archidiacre le 7 Janvier 1595 comme résignataire de Laurent Petitfou son oncle, & pourvu par l'Archevêque de Bourges en conséquence d'un Arrêt du Parlement, le siége Episcopal étant vacant. Il mourut le 30 Mai 1608. L'oncle & le neveu sont enterrés à S. Pere sous la même tombe.

JEAN DASSIER natif du Diocèse de Couserans, étant Chanoine avoit été Gouverneur de l'Hôtel de Ville en 1596. Il fut pourvu de l'Archidiaconné par François de Donadieu Evêque & reçu en 1608. Il fut aussi Conseiller Clerc au Présidial en place de.... le Prince. Il fit en 1613 la visite solemnelle de l'Abbaye de S. Laurent dont j'ai vu le Procès-verbal. Il obtint le 12 Janvier 1615 un Arrêt du Conseil Privé, qui porte que les Procureurs Fabriciers de Clamecy rendront compte devant l'Archidiacre faisant sa visite, & non devant les Elûs. Cet Arrêt a été imprimé à Auxerre en 1622 chez Denis Varard. J. Dassier mourut dans l'Automne 1616 à la Ferté-Benard. Il étoit aussi Prieur d'Ouges.

SIMON DE MONTEREUL reçu le 14 Décembre 1616 à l'Archidiaconné, & Canonicat du Sieur Dassier est qualifié dans l'acte, de Soudiacre Parisien & Bachelier en Théologie. Les provisions de l'Evêque sont du 28 Octobre. Il étoit frere de l'Avocat de cet Evêque; mais ayant été fait peu de tems après Curé de S. Sulpice à Paris ou selon d'autres de Poincy proche Meaux, il résigna son Archidiaconné à son frere qui le permuta avec le suivant.

CLAUDE LEMUET Chanoine permuta sa Chapelle de Ste Apolline de Monputois Paroisse d'Ouéne pour l'Archidiaconné, auquel il fut installé par Denis Chappu Souchantre le 30 Septembre 1619. Il fut fait Doyen en 1627.

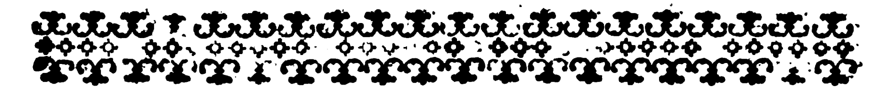
ANDRE PERCHERON Prêtre du Diocèse du Mans Docteur en Théologie, pourvu le 11 Novembre 1630 de l'Archidiaconné sur la démission de C. Lemuet, fut reçu le 17 Avril 1631. Il quitta depuis cette dignité pour l'Archidiaconné de Puisaye, dont Pierre de Broc le pourvut à la mort de Claude le Clerc arrivée le 28 Août 1646.

GUILLAUME FERNIER possédа le grand Archidiaconné depuis l'an 1647 ou environ, étant Chanoine dès l'an

1640. Il fut Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville. Il étoit Docteur de Sorbonne & grand prédicateur. Il est décédé le 12 Septembre 1682 : comme on lit sur sa tombe au bas d'une Epitaphe magnifique. Menagiana.

JEAN-BAPTISTE DE LA GOUTE natif d'Auxerre, a été Archidiacre depuis le 17 Novembre 1682, jusqu'à sa mort arrivée en 1739.

CHARLES HUET natif de Paris a été reçu Archidiacre le 23 de Mai 1740.



CHANTRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

ON peut dire que la fonction de Chantre est aussi ancienne que l'établissement de l'Office Divin ; mais ce n'est que peu-à-peu qu'il s'est formé dans des l'Eglises une Dignité de celui qui étoit le premier des Chantres. De-là vint qu'en quelques pays on l'appella *Præcentor* ou *Archichorus*, pendant que dans la plûpart on lui donna le simple nom de *Cantor*. Il y a des Ordinaires Romains très-anciens qui le qualifient *Archiparaphonista*.

A Auxerre le Chantre est la troisiéme Dignité, & est élective par le Chapitre. Sa place au chœur est proche celle de l'Evêque vers l'extrêmité des stalles du côté droit en approchant du Sanctuaire. C'est la premiere qui ait fourni un Evêque au Diocèse dans la personne d'Aidulfe au huitiéme siécle. Il y a eu quelques variations dans les charges & priviléges du Chantre de l'Eglise d'Auxerre qu'il est inutile d'expliquer ici. On peut voir les Preuves de cette Histoire, pag. 194 & 197. Son bâton cantoral surmonté d'un oiseau qu'il porte avec les gants & l'anneau au doigt, ne paroît singulier, que depuis que dans la plûpart des Eglises, on a donné une espéce de lanterne pour couronnement à ce bâton. Voici les noms des Chantres d'Auxerre.

AIDULFE, qui fut fait Evêque après avoir été Chantre : *Ex Cantore Episcopus*, vers le tems de Charles Martel.

On ne peut faire une suite de ses successeurs, d'autant qu'il n'y en a que quatre mentionnés dans le Nécrologe de 1007. Sçavoir,

BERALDUS au 13 Novembre, *Sacerdos & perfectus Cantor.*

INGO au 2 Décembre *Canonicus & Cantor eximius.*

LESGINCUS au 12 Décembre *Levita & perfectus Cantor.*

Il y avoit aussi au 7 Janvier un Chantre, mais le nom a été effacé.

GIRALD ou GIRARD, est le premier qui puisse commencer un Catalogue suivi. Il est nommé dans un titre de l'an 1076, qui regarde la fondation du Chapitre de Clamecy, & dans la Matricule des Chanoines sous l'Evêque Humbaud. Sa mort arriva le 20 Décembre.

Preuves, pag. 7. & 9.

HUGUES que j'ai trouvé nommé dans un titre de S. Pere d'Auxerre vers l'an 1112, a son obit marqué par addition, dans l'obitier de 1007 au 8 Novembre en ces termes: *Obiit Hugo Levita & Canonicus, S. Mariæ Præpositus, hujus etiam Ecclesiæ Cantor eximius.*

JEAN Prêtre & Chanoine présent à l'accord fait vers l'an 1110 entre le Baron de Toucy & l'Abbé S. Benoît-sur-Loire. Il donna au Chapitre ses maisons situées à Accolay. *v. Necrol. ad 27. Nov.*

GODEFROI CAPEL (ou Chapeau) de l'ancienne famille Auxerroise de ce nom, paroît dans plusieurs titres de Pontigny, Regny, Crisenon depuis l'an 1120 jusqu'en 1147; entr'autres dans l'accord passé par S. Bernard entre l'Evêque & le Comte d'Auxerre en 1145. L'Obituaire de l'an 1250 met au 7 Janvier. *Ob. Gaufridi Cantoris. ij den.*

GUILLAUME. Il souscrivit au Traité fait entre Alain Evêque d'Auxerre, & le Comte Guillaume en 1157.

V. Les Preuves, n. 44. 45.

ETIENNE étoit Chantre d'Auxerre en 1163 & 1166 selon les titres de ces années-là. Il fut aussi en même-tems Curé de S. Loup dans la ville. En 1171 il fut élû Evêque d'Autun. Sa mort arriva en 1189 le 29 Mai, auquel jour elle est ainsi annoncée dans l'obituaire de la Cathédrale d'Auxerre écrit en 1250. *Obitus Stephani Eduensis Episcopi. ij d. & unam quartam vini. Dedit nobis unam vineam in Poriaco & aliam in Monte defenso.*

HUGUES paroît comme Chantre dans différens Cartulaires aux années 1172 1175 1176 1180. Il étoit de la famille de Toucy, neveu de l'Evêque Guillaume de ce nom. Il fut aussi Archidiacre de Sens. Il ne prit point la Prêtrise. L'obitier de 1250 marque au 20 Mai: *Ob. Hugonis Cantoris & Levitæ. LX sol. super redditus de Montigniaco.*

JACQUES DE TONNERRE. Ce Chantre est marqué au 11 Mai dans l'Obituaire de l'an 1250 en ces termes: *Ob. Jacobi de Tornodoro Cantoris & Levitæ XL sol. pro xlv lib. Tur. quas habuit Capitulum de denariis suis quæ assignatæ fuerunt super terram de Draciaco versus Augiacum in qua de novo plantata est vinea & salicetum.* Il ne peut avoir vécu plus tard que vers la fin du XII siécle, parce que la place est remplie par ceux qui suivent. Un titre de 1236 le suppose mort depuis long-tems.

GAUTIER Chantre d'Auxerre au moins dès l'an 1198 qu'il fut présent à un titre d'Heloise Abbesse de S. Julien, contre l'Evêque Hugues de Troyes. En 1202 il fut arbitre avec Arnoul Abbé de S. Pere & Robert Lecteur sur une difficulté élevée entre le Curé de Palay Diocèse de Sens, & les Chanoines de S. Pierre dans la Métropolitaine. En 1203 il fut encore arbitre entre le Chapitre de Sens & celui d'Auxerre, touchant des droits de main-morte. Il légua en 1209 une maison au Monastere de S. Marien. Le Cartulaire du Chapitre rapporte à l'an 1221, la charte de Jean Abbé de Ste Geneviéve de Paris où ce Chantre est nommé comme déja mort. L'Obituaire de 1250 marque au 28 Juillet: *Ob. Galteri Cantoris & Levitæ C. sol. Dedit nobis duo operatoria in Draperia & domum ibidem sitam & pratum super Becam.*

Ex Cartul. Can. S. Petri Senon.

BRICE Chantre en 1212 fut depuis élû Doyen vers l'an 1219.

HENRY DE VILLENEUVE proche S. Cloud au Diocèse de Paris, fut Chanoine & Chantre quelque tems, puis élû Evêque en 1220.

ROBERT est qualifié Chantre dans un Traité du Chapitre d'Auxerre avec Dreux de Mello de l'an 1223, & dans un titre de S. Marien de 1226. L'obitier de 1250 marque son décès au 15 Juillet, & le qualifie Levite. Celui de N. D. de la Cité dit qu'il s'appelloit Robert de Corbeil, & qu'il donna à ce Chapitre un arpent & demi de vigne *in Brunello.*

A un autre jour on y lit qu'il avoit eu un frere nommé Jean de Corbeil.

FELIX Chantre d'Auxerre est nommé l'un des exécuteurs du testament de Miles Seigneur de Noyers en 1231.

ROBERT II est nommé dans la fondation de Simon Archidiacre de Langres Chanoine d'Auxerre de l'an 1233. Il est pareillement fait mention de lui dans une transaction de 1233 sur les Marguilliers. Il fut arbitre en 1237 entre Bernard de Sully Evêque, & Hugues Seigneur de Neuvoy touchant le droit de présentation, à une Chapelle fondée dans la Collégiale de Gien.

PHILIPPE Chantre de l'Eglise d'Auxerre jugea en 1238 comme arbitre une difficulté faite aux Moines de S. Germain touchant un bois. On lit dans l'Obitier de 1250 au 13 Août, mais d'une main un peu plus nouvelle : *Obiit Philippus hujus Ecclesiæ Cantor eximius, &c.*

JEAN DE DAMAS de l'illustre maison de ce nom, Chantre & Official avoit rendu avant l'an 1253 un jugement contre Guillaume de Noes, & autres bourgeois de S. Sauveur au sujet du droit de minage, qu'ils refusoient de payer à la Dame Seneschale du lieu. Il fut fait Evêque de Mâcon en 1263, & mourut l'année d'après. L'Obituaire de N. D. de la Cité fait mention de lui au 16 Décembre.

Gallia Christ. nova.

GUILLAUME DE JALIGNI fils de Hugues Seigneur de Chastillon en Bazois. Il paroît qu'il étoit Chantre dès l'an 1260, selon des lettres de cette année (& non de 1209) rapportées dans l'Histoire des Cardinaux François, où il est fait mention du différend, qui étoit entre lui & Renaud Comte de Forès au sujet de la Terre de Poimier. Il faut aussi voir Duchêne Hist. de Bourgogne environ l'an 1260 où est rapporté un Arrêt du Parlement au sujet du Château de Bussy en Paële. Dans les lettres d'Erard Evêque d'Auxerre de l'an 1276 on voit ce Chantre d'Auxerre s'engager pour le mariage de sa niéce. Il fut fait depuis Evêque de Laon : son testament de l'an 1284 rapporté par Baluze, apprend qu'il étoit neveu de Gui de Mello Evêque d'Auxerre. Il s'y ressouvient de l'Eglise d'Auxerre en ces termes : *Item Ecclesiæ beati Stephani Altisiodor. in qua fui Cantor XXV libras annui redditus assidendas in terra mea de* Chasels *& de de Donna petra.*

Lib. 3. C. 75.

Preuves de l'Hist. d'Auvergne.

Ibid. pag. 292.

N...



N... Protonotaire & domestique du Pape obtint vers l'an 1300 le Cantorat vacant en Cour de Rome, comme il est porté dans un jugement rendu en faveur du Prieur de S. Eusebe. Ce même Chantre dont on ignore le nom, mourut en Cour de Rome.

GUILLAUME MESCHIN étoit Vicecamerier Chapelain & domestique de Clement V, qui lui donna le Cantorat d'Auxerre après la mort du précédent arrivée en Cour de Rome. Il fut condamné de payer le droit annuel de sa prébende au Prieur de S. Eusebe, par sentence arbitrale de Guillaume de la Ripe, & Guillaume Periti Chanoines d'Auxerre, prononcé dans le choeur de la même Eglise le 23 Mai 1313. Peu de tems après il fut élû Evêque de Pampelune, & ensuite de Troyes en 1316.

PONCE ETIENNE. Il fut présent en 1340 à l'Evêché, lorsque Guillaume Abbé de Pontigny y préta serment de fidélité à l'Evêque Jean de Blangy & à l'Eglise d'Auxerre.

REGNAUD DE PRE'-GILBERT. Le nom de ce Chantre d'Auxerre se trouve au 25 ou 26 Septembre dans les Nécrologes de N. D. de la Cité, de Regny, de Bellary. Il mourut à Paris en 1353 le 25 Septembre, & fut inhumé dans la Grande Chapelle de N. D. au Cloître de Ste Geneviéve, ou son épitaphe se lit sur le cuivre en ces termes : *Hic jacet vir magnæ discretionis & prudentiæ, Magister Reginaldus de Prato Gilberti, quondam Præsidens in Camera inquestarum Domini Regis, Cantor & Canonicus Autissiodor. Canonicus Senonensis & Capellæ Regalis Parisiensis, qui obiit anno Domini M. CCC. LIII. XXV die Septembris.* Il est représenté tenant un bâton qui finit en Tau & l'aumuce en tête : Ce que Dom De vert a observé dans son ouvrage sur les anciens habits d'Eglise. T. 2. *ubi de almutiis.*

PIERRE D'AUXY ou d'Auxois *de Auxeio* Chapelain d'Urbain V, & Auditeur du sacré Palais selon un rescrit de ce Pape du 24 Septembre 1363 en faveur de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, est qualifié Chantre de la Cathédrale en 1369, & comme tel envoyé par le Chapitre pour consulter à Paris sur quelques affaires, d'où il rapporta des Lettres Royaux. En 1375 il tenoit à Bail du Chapitre la Grange de Monetau moyennant la redevance annuelle de 12 livres. Il fut élû Evêque de Tournay en 1378. *Ex Compot.* *Ibid.*

NICOLAS D'EPONE. Ce Chantre d'Auxerre dont le surnom latin est *de Spedona* est mentionné dans un titre de 1381. Je le croi le même que Nicolas de Bondeville qualifié Chantre dans une quittance de payement des décimes Apostoliques de l'an 1383.

DENIS LOPIN qui avoit été Chanoine Tortrier selon un titre de 1360, fut Chantre après le précédent, mais fort peu de tems, puisqu'il mourut en 1384 le 9 Janvier, comme il se lit sur sa tombe qui a été transportée proche l'entrée du Chapitre où il est représenté en chasuble tenant son bâton Cantoral. Il avoit fondé une Messe de S. Eustache.

Ex Comput. XV. Saculi.

BERTRAND CASSINEL frere de Ferric Cassinel Evêque d'Auxerre & Chanoine, fut fait Chantre en 1385. Il est nommé en différens actes jusqu'à l'an 1397. Il fut aussi Chapelain de la Leproserie de Toucy. Voyez le reste de ce qui peut le regarder à l'article de l'Evêque son frere. Voyez aussi son Testament. Duchêne parle de lui en sa maison de Chastillon. Selon le Nécrologe de N. D. de la Cité, il ne fut jamais que Soudiacre.

Preuves, num. 314.

JEAN CHANTEPRIME. Quoiqu'il paroisse que dès le 15 Octobre Jean de Molins se fut fait recevoir Chantre en vertu d'une grace expectative, néanmoins il est certain par des actes postérieurs que ce fut Jean Chanteprime qui jouit de cette dignité jusqu'à l'an 1402 qu'il fut fait Doyen de Paris. Il avoit été élû le 16 Juillet 1399 d'une voix unanime.

Reg. Capit.

JEAN DE MOLINS succéda à Jean Chanteprime, nonobstant l'élection solemnelle faite de Jean Alepté en 1402. Il étoit Docteur en Médecine: mais il n'avoit pas la facilité de lire dans les livres d'Eglise; d'où il arriva des disputes. Il conserva cependant sa dignité jusqu'en 1422. Il donna en 1413 pour la construction du portail septentrional de la croisée, six vingt écus d'or. Il mourut en 1422 le 21 Janvier, & fut inhumé dans la Chapelle de S. Pierre & de tous les Saints, dite aujourd'hui de S. Sebastien. Il légua à la Bibliothéque du Chapitre tous ses livres de Médecine, entr'autres Avicenne. Il avoit eu en 1420 un procès contre l'Abbaye de S. Pere sur la censive, & l'avoit perdu.

V. Preuves, num. 218.

Reg. Capit. 1408. 3. Maii.

Reg. 24. Julii.

Reg. Febr.

JEAN VIVIEN d'une famille Auxerroise qui s'établit à Paris, & y produisit des hommes Illustres, étoit absent de

son Canonicat d'Auxerre, lorsqu'il fut élû Chantre le 5 Février 1422. Il se fit recevoir le 28 Septembre 1423 par procureur, parce qu'il résidoit à la Cour Romaine. Il étoit aussi Prévôt de Chablies. Il fut depuis élû Evêque d'Auxerre, mais sans succès. On l'appelloit Jean Vivien le jeune, pour le distinguer d'un autre de même nom. Il eut pour frere Etienne Vivien Grand-Archidiacre.

HUGUES DE VILLEMER fut reçu Chantre par procuration, n'étant que Soudiacre le 21 Mai 1427, & placé en personne le 26 Juillet 1409 dans les basses stalles. Il jouissoit encore de cette dignité en 1453, puisqu'il paya le droit de son Antienne. O

JEAN HENRIET possédoit la Chantrerie au moins dès l'an 1457 qu'il jouissoit d'un privilége accordé par le Légat. Dans les partitions de 1458, il étoit placé à Oisy. Ce Chantre résida très-peu. Il est nommé comme absent dans l'acte d'élection d'Enguerrand Signard en 1483. Il fonda en 1481 son Obit, & le service de l'Invention de S. Vincent. Il mourut en 1492, comme il paroît par la vente de sa maison. Il fut inhumé au bas des degrés du Sanctuaire du côté gauche.

JEAN CHEVALIER Licentié en Decrets, Chanoine d'Auxerre & Chantre de Clamecy dès l'an 1484 fut reçu Chantre en 1492, & mourut le 25 Mars 1494. Il étoit frere d'Antoine Chevalier Grenetier (a) d'Auxerre, & oncle de Renaud Chevalier Lieutenant-Général. Compot. Cal. Maii.

OLIVIER MICHEL fut reçu Chantre en 1495 & mourut en 1512. Il est nommé dans un titre de Regny en 1511. Il avoit la prébende Théologale à laquelle Nicolas Belin fut reçu le 24 Juillet 1512. Il fut inhumé proche la grande porte de l'Eglise. Sa tombe levée de ce lieu, sert aujourd'hui d'autel à la Chapelle de N. D. des Vertus, & j'y ai lu ce reste à l'Epitaphe: *Michel Docteur en Théologie, en son vivant Chantre & Chanoine de l'Eglise d'Aucerre natif de S. Pierre* ....

JEAN DE NOYON prit possession de la Chantrerie le 16 Septembre 1512. Il est nommé dans la conclusion du 5 Décembre 1513, pour l'élection d'un Evêque. Il mourut de peste au mois de Juillet 1515. Après sa mort Hugues de la Vault Chanoine fut député pour aller convoquer les absens à la future élection indiquée au 3 Novembre à Auxerre, & si

(a) C'est-à-dire, Receveur du Grenier à sel.

la peste y étoit encore, au lieu de Crevan. Il y avoit plus de vingt Chanoines retirés ailleurs, sçavoir à Joigny, à Sens, à Paris, à Orleans, à Troyes, à Saulieu.

JEAN LE ROY. Sa réception est marquée au 14 Mai 1516 dans un Compte du tems. Il est nommé dans un titre de 1515 21 Janvier, concernant Parly. On lit dans les Registres de 1524 20 Décembre, que M. le Chantre pour sa prébende de Chanoine, fera l'Office d'Evêque le jour de S. Etienne, excepté la mitre qu'il n'aura pas. Il décéda le 11 Janvier 1534, & fut inhumé suivant son desir *ante magnum portale juxta sepulturam D. Oliverii Michaëlis jam dudum Cantoris.*

Pag. 583.
ARNOUL GONTIER. On peut lire ci-dessus les difficultés qui s'élevérent sur l'élection d'un Chantre, après la mort de Jean le Roy. Arnoul Gontier fut celui qui resta en place. Il avoit été reçu le 10 Janvier 1535, étant au droit de ceux qui avoient eu des provisions. Il étoit fils de Louis Gontier, & de Radegonde Donet. Il fut aussi Abbé de S. Marien & l'étoit dès 1543. Il mourut le 10 Juin 1553 selon l'obitier de la Paroisse de S. Renobert.

LAURENT ROBERT Chanoine fut élû par la voix du S. Esprit après la mort du précédent. L'acte de confirmation par l'Evêque est du 7 Août 1553. Il avoit eu communication des papiers du Sieur Laurent Bretel Secretaire de Jean Baillet Evêque, & c'est de lui que j'ai tiré le Pouillé du Diocèse imprimé parmi les Preuves de ces Mémoires. Il mourut le 22 Octobre 1557, & fut inhumé proche l'autel de S. Laurent, qui étoit alors où est celui de S. Michel.

Reg. Capit.
EDME THEVENON. Son élection se fit le 4 Décembre 1557. Il est nommé au Procès-verbal de la Coûtume de l'an 1561. Après la dispersion des Chanoines du tems de la prise d'Auxerre par les Calvinistes en 1567, il fut l'un des premiers qui retournerent à l'Eglise. Il donna en 1580 un bâton cantoral d'argent. Il résigna au suivant en 1585, & eut une place de Chanoine Honoraire suivant les Regis-
Reg. 24. Nov.
Ex libro Success.
tres au 26 Septembre 1587. Il repose devant l'autel S. Michel.

JACQUES MAGNEN qui avoit été Chapelain Clerc d'un Chanoine en 1552, puis Chanoine Torrier en 1567 Greffier du Chapitre depuis l'an 1577, & qui étoit Curé de S.

Renobert en 1581, prit possession de la Chantrerie d'Auxerre durant le mois de Juin 1586 au plus tard. Il ne la conserva que jusqu'en 1596 qu'il la permuta avec le suivant.

PIERRE BERAULT Chanoine dès l'an 1558, fut reçu Chantre le 1 Octobre 1596 par permutation pour la Cure de Gurgy. Il mourut en 1610 le 8 Janvier âgé de 97 ans. Mais il avoit résigné la Chantrerie dès l'an 1606. Il a eu une Epitaphe en Prose latine outre celle en vers qui commençoit ainsi :

Munere Beraldus triplici dum viveret auctus.

GASPARD BARGEDÉ fils de Nicolas Bargedé Président au Présidial d'Auxerre, & de Marie Houbelin fut installé Chantre le 18 Décembre 1606, comme résignataire de Pierre Berault. Il fut aussi Curé de Moneteau & Trésorier de N. D. de la Cité. Il résigna au suivant en 1631.

GERVAIS HOUSSET neveu du précédent, du côté de Marie Bargedé sa mere eut la Chantrerie par résignation, & y fut admis le 22 Décembre 1631. Il fut aussi Trésorier de N. D. de la Cité. Sur ses remontrances, on rétablit en 1633 l'usage de se revêtir de chappes pour le Répons des Vêpres & *Alleluia*. Ses infirmités l'obligérent à se démettre de sa dignité en 1674 en faveur de son frere déja Souchantre. Il avoit pris possession de la Cure de Courgy le 28 Octobre 1662. Il mourut le 2 ou le 4 Novembre 1675

NICOLAS HOUSSET Chanoine & Souchantre, frere de Gervais & son résignataire en Cour de Rome, prit possession du Cantorat le 4 Novembre 1674. Il conserva cette Dignité jusqu'à sa mort arrivée le 8 Juin 1679, au bout de quelques jours d'une maladie qu'il avoit contracté à la Procession de la Fête-Dieu. Les deux freres sont inhumés devant la Chapelle de S. Martin.

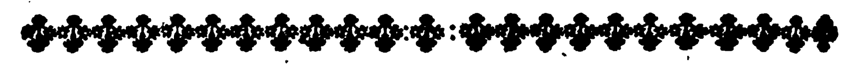
TOUSSAINT LE CLERC Chanoine depuis le 9 Août 1659 n'étoit que Soudiacre, lorsqu'il fut élû Chantre le 28 Juin 1679. Il commença à régir le choeur en chappe & bâton Cantoral à l'Epiphanie 1680, lorsqu'il eut été ordonné Diacre. Il mourut le 4 Août de l'an 1694.

CLAUDE BRUNET Chanoine étant absent fut élû Chantre sur la fin du mois d'Août 1694 & reçu le 9 Septembre. Il mourut à Beaune sa patrie le 28 du même mois.

JEAN-BAPTISTE LAUVERJAT Chanoine depuis l'an 1657 fut élû Chantre le 22 Octobre 1694, & reçu le 9 Novembre. Il a fait beaucoup de dons à l'Eglise, & a procuré l'augmentation du degré de la Fête de S. Pelerin dans la Cathédrale. Il a donné entr'autres choses le grand bâton Cantoral. Il mourut le 13 Juillet 1704.

PIERRE HURSON natif de Paris Chanoine d'Auxerre depuis long-tems, lui succéda en vertu de l'élection faite le 28 Juillet 1704. Il a possédé cette dignité jusqu'au mois de Mai 1731 qu'il décéda.

JEAN ANDRE' MIGNOT d'Auxerre, Licentié en Théologie, Chanoine depuis l'an 1710 fut élû le 17 Mai 1731 & posséde aujourd'hui la même dignité.



TRESORIERS DE L'EGLISE D'AUXERRE.

LEs Dépositaires des vases sacrés, Reliquaires, châsses, joyaux ont eu d'abord assez communément le nom d'*Archiclavus* ou *Archiclavis* dans les Eglises Cathédrales & dans les célébres Collégiales. Ils ont été depuis appellés *Thesaurarius* ou bien *Sacrista*. Il est visible que le nom d'*Archiclavus* venoit de ce qu'ils étoient chargés des clefs du Trésor de l'argenterie & des ornemens, de celles du chœur, du Sanctuaire, &c. Ils avoient en plusieurs Eglises d'amples domaines dont le soin les dispensoit de la résidence, & ils s'en déchargeoient sur un Officier inférieur appellé *Custos* ou *Sacrista*. Leur Dignité a été considérée en certains siécles comme à demi séculiere, puisqu'ils pouvoient assister à l'Office l'oiseau sur le poing, au moins aux Fêtes solemnelles. Etant de puissans Seigneurs dans ces siécles reculés, ils faisoient rendre exactement à l'Eglise les tributs de cire que lui devoient les détenteurs des fiefs de Château Chinon (*a*) d'Odent, & de Conches proche Varzy & même certaines Cures du Diocèse. Aussi dans ces tems-là se chargeoient ils

Preuves, num. 241.

(*a*) Le premier trente livres; les deux autres chacun cinquante livres, sans compter le cierge de Gien, qui étoit de cent livres.

de fournir du luminaire tout au tour du chœur au moins les Grandes Fêtes, comme on le pratique en d'autres Eglises, & comme on le faisoit encore en 1695 le jour de l'Invention de S. Etienne. Cette dignité est à la Collation de l'Evêque. Sa place au chœur est dans le bout vers le Sanctuaire à gauche.

Je ne dirai rien ici des Archiclaves de l'Eglise d'Auxerre, dont il est parlé dans l'Histoite des Evêques avant le 10 siécle, parce que leurs noms n'y sont pas spécifiés. Voici d'abord ceux qui sont nommés dans le Nécrologe écrit vers l'an 1007. *Hist. Heribaldi & Herifridi.*

ERIBALD Levite & Archiclave tué par les ennemis, apparemment les Normans un huitiéme jour de Septembre. Ce fut vers l'an 911 que les Normans approcherent plus près d'Auxerre.

ROTFREDUS Prêtre & Archiclave mort le 1 Novembre.

HERMOINUS Acolythe & Archiclave.

GUI qui vécut vers l'an 1020 ou 1030 ou quelques années plus tard; & dont on lit dans les additions au Nécrologe le 6 Mai: *Obitus Magistri Guidonis Canonici S. Stephani & Archiclavi, qui dedit Ecclesiæ nostræ exlibris suis Passionales duos, Antiphonarium, Gradale, Hymnarium & Psalterium.*

ETIENNE, le premier qui ait été qualifié Trésorier, est nommé dans un acte de l'an 1076 ou environ concernant la fondation du Chapitre de Clamecy.

ROBERT nommé dans la matricule des Chanoines d'Auxerre, parmi les Prêtres sous le titre d'*Æditus* vers l'an 1090 ou 1100 sous l'Evêque Humbaud.

ROGER qu'on dit nommé dans un titre par lequel Gosbert Capel fait du bien à l'Abbaye de Molême du consentement du même Evêque.

ETIENNE (II) qui en 1120 par un acte passé au Tresor de la Cathédrale ratifia une donation faite à l'Abbaye de Pontigny du domaine de Roncenay mouvant de sa Dignité. Il est aussi nommé dans les chartes de la même Abbaye à l'an 1147. Son obit est marqué dans le Nécrologe de 1250 au 24 Juillet. *Ob. Stephani Thesaurarii ij den. Dedit nobis XX libras ad emendos redditus.*

GREGOIRE. Il paroît par une lettre du Pape Eugene Duchêne T. IV.

III dattée de Langres *III Kal. Maii* qu'un Gregoire Cardinal Diacre fut en même-tems Trésorier d'Auxerre vers l'an 1150, & qu'il avoit aussi été Chanoine Séculier de Ste Geneviéve de Paris, avant que les Réguliers y fussent admis. C'est sans doute au sujet de ce Trésorier, que Guichard second Abbé de Pontigny écrivit à l'Abbé Suger une lettre qui est chez Duchêne.

Duch. Bibl.

RADULPHE ou Raoul issu des Barons de Toucy, que Robert dans sa chronique d'Auxerre représente comme un Ecclésiastique très riche & très-pieux. Il dit qu'il laissa tout son bien aux Eglises, entr'autres à l'Abbaye de S. Marien, où il se retira pour mourir. Il y fut inhumé dans le Sanctuaire selon le même écrivain qui vivoit alors. J'y fis la découverte de son tombeau sous les ruines de l'Eglise le 17 Février 1716 au côté droit ou méridional du Sanctuaire. Les ossemens mêlés de reste d'étoffe d'or, furent portés au Prieuré de N. D. la d'hors, dont le Prieur les plaça en quelque endroit de son Eglise; & le tombeau fut laissé au même lieu. Le nom de ce Trésorier est à la fin de la donation de l'Eglise de S. Amatre, faite au Monastere de S. Satur en 1163, & dans l'acte de la suppression de la Prévôté en 1166. Il mourut la même année. Il paroît que c'est des serfs de ce même Trésorier dont il s'agit dans une lettre qu'Alexandre III écrivit à Henry Archevêque de Sens. L'obituaire écrit en 1250 pour la Cathédrale d'Auxerre marque son obit au 8 Août, ajoûtant qu'il avoit donné à cette Eglise les moulins d'Accolay & fait plusieurs autres biens.

Martenne T. 2. pag. 992.

GUILLAUME DE TOUCY fut le successeur du précédent, & vrai-semblablement il étoit son parent. Robert de S. Marien dit qu'il fut Trésorier d'Auxerre, & Archidiacre de Sens en même-tems. Pour ce qui est de la Trésorerie, il n'en fut revêtu que durant l'an 1166, puisqu'il fut élû Evêque d'Auxerre en 1167.

HUGUES DE NOYERS paroît comme Trésorier en des titres des années 1176 1178 & 1181 dans différentes Archives, soit de S. Marien, soit du Chapitre d'Auxerre ou de Pontigny. Il fut élû Evêque d'Auxerre après la mort de Guillaume de Toucy arrivée en 1181.

ODON. Ce Trésorier n'est connu que par la fondation de son obit, qui est marquée au 26 Février dans l'obituaire de

1250

1250 en ces termes : *Ob. Odonis Levitæ & Thesaurarii XXX sol.* Il étoit apparemment d'une famille des environs de Sens, puisque son obit se trouve pareillement dans le Nécrologe de S. Pierre le vif de Sens, & dans celui de l'Abbaye de Preuilly proche Montereau. Il a du vivre à la fin du XII siécle, parce que le commencement de ce siécle est rempli par d'autres.

GUILLAUME. Il paroît avoir du succéder à Odon vers l'an 1210 ou 1215. Il est nommé au 28 feuillet de la Collection des anciens statuts du Chapitre, dans une charte de l'an 1221 sur les oblations. Preuves, pag. 140.

GUILLAIN. Son obit se lit ainsi au 17 Juillet dans l'Obituaire de 1250. *Ob. Guillani Presbyteri & Thesaurarii.* Il y est dit qu'il avoit bâti une maison au Cloître ; & au 22 Mars, qu'il avoit fondé un service pour ses parens. Il doit être le Trésorier G. d'un acte de l'an 1223.

DURAND. Ce Trésorier doit être placé à l'an 1232. On y trouve des actes qui le désignent par un D. Il est aussi nommé en 1233 dans une transaction sur les Marguilliers. Quelques manuscrits l'appellent Durand Betire. On lit dans l'obituaire de l'an 1250 au 20 Juillet : *Ob. Duranni Thesaurarii & Levitæ.* On trouve dans un acte de celui qui suit, que le Trésorier Durand avoit donné des vignes à des habitans de Chitry pour en joüir jusqu'à l'extinction de leur lignée, après quoi elles devoient revenir à la Trésorerie. Preuves, pag. 51. Col. 2.

THIBAUD Trésorier est connu par l'acte de 1242, par lequel il donna 40 livres aux gens de Chitry, avec lesquels son prédécesseur avoit traité pour des vignes. Il fonda son Anniversaire moyennant vingt sols de rente sur les mêmes vignes : ce qu'il fit agréer par l'Evêque Bernard. Cet anniversaire est apparemment celui qui dans quelques livres d'obits est ainsi désigné au mois de Décembre : *Obitus Theobaldi Odet Thesaurarii.* Il est probable que c'est de lui ou de quelqu'un de ses parens de même nom, qu'une des rues de Paris a été dénommée *la rue Thibaud Odé.* Il est aussi marqué dans le Cartulaire du Chapitre aux années 1250 1253 & 1255 *fol.* 139 & 137.

JEAN Trésorier pouvoit être depuis long-tems pourvu de cette dignité, lorsqu'il accompagna en 1280 Guillaume des Grez Evêque d'Auxerre qui alloit prêter à Sens serment

Ex autographo. de fidélité. Lui & Etienne Sacriste transigérent en 1283 avec Pierre d'Appoigny Chanoine d'Auxerre.

PIERRE DE LA MOTE. Il est nommé simplement Pierre dans l'acte où il parut comme témoin en 1320, quand le Chapitre donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Amatre pour être enchâssée : Mais il est avec son surnom dans une charte de Philippe Comte de Valois de l'an 1327, & il y est dit héritier du même Pierre des Grez.

Preuves, pag. 100.

JEAN DE DAMEMARIE Trésorier, est nommé dans un titre de l'an 1335, & dans l'acte Capitulaire dressé en 1340, lorsque Guillaume Abbé de Pontigny préta le serment de fidélité à l'Eglise d'Auxerre.

BEBLIUS DE S. MARIA. On ne trouve ce Trésorier que dans un Compte latin de l'an 1362 où on lit : *A Beblio de Sancta Maria Thesaurario pro Antiphona sua O, XL sol.*

GUILLAUME LE MERCIER Trésorier paroît dans un titre de 1369.

GUILLAUME NAZARIE est fort célébre parmi les Trésoriers, à l'occasion de la Requête présentée à Michel de Creney Evêque d'Auxerre en 1398 touchant les charges de la Trésorerie. Il étoit Trésorier au moins dès l'an 1389, & il vivoit encore en 1401 étant nommé dans la transaction du Chapitre avec l'Evêque. Il cessa de gérer la Trésorerie l'an 1407.

Preuves, pag. 128.

THIBAUD BOCACEON qui étoit Curé de Moulins-Engilbert, & Chapelain de Ste Catherine dans la Cathédrale d'Auxerre permuta avec le précédent, & prit possession le 4 Juin 1407. Il mourut dès l'année suivante. Ce fut apparemment lui ou Thibaud Odet qui donna au Trésor de la Cathédrale un Tableau de Reliques mentionné plusieurs fois dans l'Inventaire dressé vers l'an 1420, & qui est parmi les preuves de ces Mémoires, pag. 145. Peut être celui-ci est-il le Trésorier d'Auxerre, dont l'Obituaire de la Métropolitaine de Bourges de 1514, marque ainsi l'obit au 9 Mai : *Anniv. Theobaldi de Chrgiaco Thesaurarii Autiss. & Canonici Bitur.*

ETIENNE BALAN fut pourvu de la Trésorerie après la mort du précédent, & fut reçu le 2 Juin 1408. Dès la même année il fit un bail de prez, situez à Villefergeau. En 1409 & 1410 il fut Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel

de Ville. Etant Vicaire-Général de l'Evêque en 1425, il donna absolution le 6 Juin à Etienne Vivien Archidiacre. (*a*) *Ex Regiſtr.*

PIERRE DE LONGUEIL. Il eſt qualifié Tréſorier dans l'un des Comptes du Chapitre de l'an 1439. Comme Pierre de Longueil qui a été depuis Evêque, réſidoit à Auxerre en qualité de Vicaire-Général dès l'an 1427, il eſt probable que ce fut lui qui fut revêtu de la Tréſorerie vers 1430. Au moins les longues abſences du Tréſorier marquées en 1430 & 1433 dans les Comptes à l'article des dépenſes communes, s'accordent avec le tems des voyages de Pierre de Longueil vers le Duc de Bourgogne. Voyez ſa vie pag 527.

JACQUES VILLEMER Tréſorier fut député le 2 Décembre 1443 avec Jean Comin Pénitencier, pour tranſiger avec les habitans d'Auxerre. Il ne garda pas cette Dignité. Il mourut Chanoine au mois de Septembre 1456.

JEAN MAUVOISIN auparavant Pénitencier reçut en 1449 le nouvel Evêque Pierre de Longueil à la tête du Chapitre. Peu après il fut commis par ce Prélat, pour recevoir le ferment de fidélité de Louis Raguier, fait nouvellement Doyen. Il avoit été Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1443. Preuves, pag. 152. Col. 1.

ANTOINE THIART étoit Tréſorier depuis peu l'an 1454 ſelon un Compte d'environ ce tems-là. Il permuta ſa dignité en 1459 ſelon l'acte de réception du ſuivant.

JACQUES JUIN, dit *Junii* en latin, fut reçu le 21 Mars 1461 par permutation, pour la Chapelle de S. Pierre des Mathurins de Paris. Il étoit Prêtre, Bachelier en Théologie & ès Loix. Il paroît en quelques actes comme Conſeiller au Parlement. Ce fut lui qui en 1464 rétablit l'ancien uſage des Tréſoriers d'Auxerre, de paroître au chœur les Fêtes ſolemnelles l'oiſeau de proye ſur le poing. Il vivoit encore en 1476. (*b*) Preuves num. 141.

JEAN GARNIER fut reçu Tréſorier en 1495. Il étoit Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1497 & 1498. Jean Grillot Chanoine Tortrier fait mention de lui,

(*a*) Quelques-uns préſument qu'il donna à l'Egliſe de petites cloches pour les jours ordinaires, leſquelles prirent de lui leur nom. Auparavant on les appelloit *Manelli*.

(*b*) Il paroît que c'eſt ici la place d'Adam de Poigny, & de Guillaume Doüet ou Donet, que des liſtes d'Anniverſaires écrites vers 1530 qualifient de Tréſoriers.

dans l'Ordinaire des Usages de la Cathédrale qu'il rédigea depuis la reprise de la ville sur les Hugenots. (a)

DREUX PICART noble Parisien Chanoine dès l'an 1504 fut aussi reçu à la Tréforerie dans le même-tems. En 1506 & 1507 il étoit Gouverneur de l'Hôtel de Ville. Etant encore Tréforier en 1517 il entendit le Compte de Vincent Souef Chanoine sur la continuation du bâtiment de l'Eglise. Il fut fait Chantre en 1524.

JEAN BARUTE reçu Chanoine dès le 4 Avril 1506, & qualifié Protonotaire, jouit long-tems de la Tréforerie. Il y eut en 1532 une Enquête sur les droits du poisle des morts qu'il prétendoit avoir, & en 1541 il y eut contre lui une sentence de Laurent Petitfou Abbé de S. Pere au sujet de la garde des vases sacrés. Il mourut le 4 Août 1551, & fut inhumé proche le grand autel de la Cathédrale du côté du septentrion. Son épitaphe en cuivre a été depuis transportée hors du Sanctuaire du même côté. Après sa mort François de Dinteville donna le X Août des provisions de la Tréforerie & de son Canonicat, datées de Conflants au Diocèse de Paris à Godefroy de Cenames Clerc. Ces Provisions furent apparemment sans effet, puisque Laurent Robert Prêtre en avoit été pourvu, & fit démission en faveur du suivant.

SCIPION DE POPINCOURT issu d'une noble & ancienne famille de Picardie, cousin germain du côté de sa mere de François de Dinteville II, fut reçu à la Tréforerie le 17 Novembre 1551, sur les provisions expédiées par Florent de la Barre Vicaire-Général. Il promit le 19 de se conformer au Traité de Nazarie. On le trouve nommé en des actes de 1562 & 1564.

JEAN LE SOURT neveu du précédent & natif du Diocèse de Meaux, fut reçu Tréforier le 7 Avril 1567 avant Pâques. On le voit continuer en 1574 1580. Il mourut en 1592 le 16 Août après avoir ressenti des affoiblissemens d'esprit qui lui avoient fait nommer un Curateur.

CLAUDE JAUVART Clerc Senonois Licentié-ès-Loix fut reçu Tréforier le 28 Septembre 1592. Il mourut au mois de Mai 1594.

(a) La Notice de ce manuscrit est dans les Preuves de l'Histoire de la prise d'Auxerre page XXXVI.

EDME GUILLAUME de Diocèse de Langres, fut pourvu de la Trésorerie par le Chapitre *Sede Episcopali vacante* le 24 Mai 1594 & prit possession le 27. Il remit sa dignité au Chapitre quelques jours après ; mais depuis il révoqua sa démission, & le Chapitre le nomma de nouveau le 28 Juin 1596. L'année d'après il permuta.

JEAN LORDEREAUX qui étoit Abbé de S. Marien d'Auxerre, Doyen & Chanoine de S. Mellon de Pontoise, permuta ce dernier bénéfice pour la Trésorerie d'Auxerre qu'il avoit envain essayé d'avoir en 1596 par Bulles de Clement VIII, & visa de Claude Arnoul Doyen & Grand-Vicaire de Sens. Il fut reçu le 31 Janvier 1597, & mourut au commencement du mois de Juillet 1598.

PIERRE LE CLERC Auxerrois & Chanoine, fut nommé Trésorier par le Chapitre le 3 Juillet 1598, & installé le 6 par le Sieur Chaucuard Souchantre. Il passa transaction pour ses charges le 15 Juillet 1606. Il y eut deux Arrêts du Parlement sur le même sujet en Mars 1608 & Juin 1609. Il mourut à Paris en 1626 le 4 Avril. Son corps rapporté à Auxerre, fut inhumé dans la Chapelle de N. D. de Liesse, qu'il avoit construite au nord de l'Eglise de N. D. la d'hors. Il avoit été élû Doyen en 1610.

CLAUDE LE CLERC neveu du précédent lui succéda ayant permuté avec lui. Il fut installé dès le 9 Avril deux jours avant la mort de son oncle. Il transigea avec le Chapitre le 9 Avril 1626. Il fut aussi Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de ville. Il fut pourvu en 1638 de l'Archidiaconné de Puisaye & quitta la Trésorerie.

PIERRE FRICOUR DE FENOUILLET Clerc du Diocèse de Tours & Prieur de Juvigny, fut pourvu du Canonicat & de la Trésorerie, dont Claude le Clerc s'étoit démis entre les mains de l'Evêque, & fut reçu à la Trésorerie le 30 Octobre 1640.

ROBERT BASTONNEAU Clerc Parisien reçu Chanoine dès l'an 1642, succéda au précédent dans la Trésorerie quelques années après. Il passa en 1646 une transaction avec le Chapitre, & en 1652 il y eut une sentence du Présidial d'Auxerre au sujet des charges de sa Dignité.

CLAUDE LEMUET fut fait Trésorier après le préce-

dent, & conserva cette dignité jusqu'à l'an 1674. Il mourut le 29 Novembre 1676.

CLAUDE RICHER Bachelier de Sorbonne, étoit fils de Pierre Richer Avocat à Auxerre. Il fut pourvu en Cour de Rome de la Tréforerie par résignation de son oncle, & en prit possession n'étant encore que Soudiacre le 29 Janvier 1674.

ROBERT POAN est qualifié Jeune-Chanoine & Trésorier dans un acte du 29 Janvier 1688. Il avoit été reçu le 25 Août 1687. Il étoit du Diocèse de Soissons.

PRIX DESCHAMPS né à Auxerre a été Trésorier depuis le 24 Avril 1692 jusqu'en 1722, auquel an il remit cette dignité entre les mains de M. Charles de Caylus Evêque.

CLAUDE FRANÇOIS BREUILLOT né à S. Sebastien de Plainbois Diocèse de Besançon, fut pourvu de la Tréforerie au mois de Mai 1722. Il en prit possession le 27 Septembre, & s'en démit au commencement de Novembre suivant. Cette Dignité fut quelques années sans être remplie.

FLORENT LOUIS DE NEUFVILLE, Prêtre du Diocèse de Boulogne en Picardie, fut fait Trésorier le 4 Décembre 1729, & s'en démit le 12 Juin 1732.

CLAUDE FOUCHER Prêtre natif d'Orleans a été reçu Trésorier le 27 Juin 1732, & l'est encore à présent.

ARCHIDIACRES DE PUISAYE EN L'EGLISE D'AUXERRE.

APrès que l'on eut partagé le Diocèse d'Auxerre en deux parties à peu près égales, on laissa la Ville d'Auxerre & le Territoire qui s'étend le long des rivieres d'Yonne & de Cure au premier Archidiacre, qui fut appellé par la suite simplement l'Archidiacre d'Auxerre, autrement le Grand Archidiacre. Le reste qui est borné par la Loire & qui ne renferme aucune riviere considérable, s'appelloit Puisaye, ou Poisaie (a); c'est-à-dire, pays de montagnes par oppo-

(a) *Podium* & *Puteus* signifioient anciennement des hauteurs ou élévations.

sition à l'autre. Ce dernier Territoire fut assigné au second Archidiacre, lorsqu'en vertu d'une Bulle d'Innocent IV de l'an 1249 l'Archidiaconné fut divisé en deux. Comme on étoit convenu de réunir à ces deux Dignités une prébende dont ils partageroient le revenu, on éteignit celle de Pierre d'Arcueil qui étoit mort le 17 Août 1249 : & par la suite l'usage détermina la maniere dont ils devoient gagner leur revenus dans la Cathédrale. Voyez les Preuves pag. 137 & 220. Cette Dignité est conférée par l'Evêque : elle a sa place dans le chœur auprès du Chantre.

Voici les noms de ceux qui furent appellés Archidiacres de Puisaye. Le premier fut

GUILLAUME surnommé DE DEZIZE dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent au 26 Août. Il est déclaré présent dans le testament, que la Comtesse Mahauld dressa en 1257 au mois de Juillet à Colanges sur Yonne. Suppl. Les Preuves.

GEOFFROY nommé comme Archidiacre vivant vers l'an 1260, à la fin des additions faites à un Nécrologe de la Cathédrale, touchant la destination des cinquiémes prébendes de la même Eglise

MICHEL DE VERMENTON est nommé Archidiacre de Puisaye dans le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre à l'an 1276, dans un titre de S. Germain de 1279. *Archidiaconus in Ecclesia Autiss.* dans l'acte d'hommage du Comte de Flandres en 1281, & enfin dans l'acte par lequel il donna en 1283 des prés à Parly, pour la distribution des Heures quotidiennes. Preuves n. 1[illegible]. Cartul. Capit. fol. cxj.

GILLES DE SARMOISE Archidiacre de Puisaye nommé en qualité d'arbitre dans des titres de S. Pere & de S. Marien en 1307. Il fut exécuteur du testament de Guillaume de Chailly Chanoine d'Auxerre. Le Nécrologe de N. D. de la Cité met au 1 Juillet : *Obiit Magister Ægidius de Sarmesia Archid. Autiss.*

GODEFROY DE BRIANCON Noble Dauphinois, mentionné dans les titres de Pontigny, comme Archidiacre à Auxerre les années 1313, 1314 & 1315.

RAOUL CHEVENEAU Archidiacre de Puisaye, présent, lorsque le Chapitre donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Amatre pour l'enchâsser, suivant le billet de ce tems-là, qui est dans la châsse derriere le Grand autel. Il est

Pol. 305 & 538. aussi nommé dans le Cartulaire à l'an 1322 & 1325. Il présidoit au Chapitre le 15 Juillet 1327, lorsqu'on y permit à Pierre de Mortemar Evêque, de couper cent arpens de haute futaie dans les bois de Varzy.

Preuves, num. 101.

GAUTIER DE ROUVRE' fut Archidiacre de Puisaye pendant sept ans & davantage, qui finirent vers l'an 1340 selon des titres de Pontigny. Ainsi il avoit été pourvu en 1333.

HUGUES DE MONT-RIEU ou Mont-Rive, étoit Archidiacre de Puisaye quand le Pape Clement VI l'éleva au Cardinalat sous le titre de S. Laurent *in Damaso*. Il ne quitta point son Archidiaconné, mais il établit pour son Vicaire-Général Guillaume Curé de Suintille au Diocèse de Bayeux, qui eut pour Vicegerent en 1343 Humbert de Salemart Chanoine d'Auxerre. Il mourut le 20 Septembre 1360.

LOUIS BALBET Archidiacre de Puisaye fût présent à Paris en 1364, à l'hommage de Château-Censoir fait à l'Evêque Pierre Aymon par le Sieur de Freloy. Il fut aussi présent au Chapitre de S. Germain le 3 Août 1366, quand on rendit aux Religieux les reliquaires engagés depuis 7 ans aux Anglois pour la rançon de la ville. Du Tillet le marque la même année, lui ou son Vicaire présent le 23 Décembre au Conseil du Roi, lorsqu'on traita de modérer l'apanage de Philippe de France Duc d'Orleans.

PIERRE DE CHISSY qualifié *Archidiacre de Puisaye en l'Eglise d'Auxerre*, dans un Compte de la ville pour l'an 1375, à l'occasion du don qu'on lui fit, à cause des peines qu'il s'étoit donné en Cour de Rome, pour faire revenir à l'Abbaye de S. Germain des joyaux emportés dans le tems des guerres. Il est aussi connu par la donation qu'on lui fit en 1383 d'une vigne située au Boucheau, laquelle il céda depuis à la Chapelle de Toussaint dans la Cathédrale. Il fut fait Doyen en 1390.

JEAN DE VITRY paroît lui avoir succédé selon ce qui se lit du suivant. Les Registres du Chapitre sont environ vingt ans sans rien fournir sur l'Archidiacre de Puisaye, ni même sans en faire mention aux Chapitres Généraux, apparemment parce qu'il n'étoit pas Chanoine. On y trouve seulement que ce Jean de Vitry prit possession personnelle de

de son Archidiaconné le 3 Avril 1399 après Pâques, & même d'un Canonicat qu'il abandonna depuis, puisqu'il ne fut reçu que le 26 Avril 1413, à celui de Jean de Chanteprime Doyen de Paris. Au 1 Octobre 1414 il fut tenu présent *per Privil. Regis.*

GUILLAUME BUDE qui avoit une expectative de Jean xxiij fut reçu le 3 Juillet 1418 à cette dignité vacante par la mort de Jean de Vitry & ne la garda pas deux mois.

PIERRE REBRACHIEN pourvu par l'Evêque fut admis à la même dignité le 31 Août 1418. On le trouve nommé dans un titre de l'an 1427.

JEAN DE MOLINS. La perte des Registres de plusieurs années, empêche qu'on ne puisse désigner le tems de sa réception. Mais selon un titre il étoit Archidiacre dès l'an 1435. Il est aussi nommé en 1458 dans une transaction du Chapitre avec Pierre de Longueil Evêque. Son testament de l'an 1464 nous apprend qu'il étoit natif de Neuf-fontaines proche Monçeaux au Diocèse d'Autun. Il mourut le jour de Noël de la même année.

ETIENNE GERBAUD déja Chanoine depuis le 9 Juin 1464 fut pourvu de l'Archidiaconné de Puisaye. Il étoit d'une des anciennes familles d'Auxerre. Il résigna au suivant.

PIERRE DE LONGUEIL neveu de l'Evêque du même nom, fut reçu le 9 Novembre 1465 à la dignité d'Archidiacre qu'Etienne Gerbaud lui avoit résigné. Il étoit au Chapitre Général du 1 Octobre 1466 parmi les Soudiacres. Du reste il résida peu : je le trouve au 12 Mai 1469 occupé à Paris aux affaires du Chapitre. Il revint à Auxerre à la mort de son oncle en 1473. Mrs de Ste Marthe se sont fort trompé dans le *Gallia Christiana*, pag. 325 T. 11. en assurant que l'Evêque Pierre de Longueil avoit créé l'Archidiaconné de Puisaye pour son neveu ci-dessus nommé, puisqu'il y avoit déja eu avant lui quatorze ou quinze Archidiacres de ce nom.

GUILLAUME RAGONNEAU ou RAGONNEL étant Chantre de Gien fut reçu Chanoine d'Auxerre l'an 1479, & comme il possédoit la Cure de Neuvoy, il la permuta en 1482 avec Pierre de Longueil, qui tendoit à devenir Grand Archidiacre. Il fut arbitre le 4 Novembre 1490 dans une affaire qui regardoit les Chanoines de Cône. De son

Ex Comp.

Ex Cartul. Ep. Autiss.

tems, c'est-à-dire en 1493, fut donné un Arrêt en Parlement qui ordonnoit que l'Archidiacre de Puisaye entendroit les comptes de Fabrique de Gien, & non les Officiers du Comte.

ODARD HENNEQUIN né à Troyes vers l'an 1484, & frere de Jean Hennequin Grand-Archidiacre, paroît avoir été reçu Archidiacre de Puisaye vers l'an 1505, car dès l'an 1506 il reconnut par devant Masle & Armant Notaires, devoir au Chapitre d'Auxerre 40 sols de rente annuelle, pour le patronage de la Cure de Mezilles annexée à sa Dignité. Il est nommé en 1509 dans la publication de la Coûtume de Troyes par Thibaud Baillet. Il reçut le 28 Avril 1520 arrivant à Auxerre les présents de la Ville. Le Procès-verbal du Ressort du Bailliage d'Auxerre dressé en 1523 fait mention de lui. Je lis dans un Recueil d'actes sous l'Evêque Baillet vers la fin du volume, une saisie du temporel d'Odard Hennequin Archidiacre de Puisaye, parce qu'il ne vouloit pas prêter à cet Evêque le serment de fidélité. Il permuta son Archidiaconné avec le suivant l'an 1527. La même année il fut nommé à l'Evêché de Senlis.

Ex Registro Capituli.

LOUIS DE LA LOUE ci-devant Chapelain de Ste Magdelene dans l'Eglise de S. Hippolyte de Bourges, fut reçu Archidiacre & Chanoine le 4 Mai 1527. Il passa le 7 Mai 1535 pardevant Fauchot, reconnoissance des 40 sols dûs au Chapitre pour sa Cure de Mezilles.

LOUIS BRIDE prit possession le 19 Avril 1538, en vertu de permutation avec le précédent, & mourut en 1539 au mois de Décembre. Il fut inhumé sous le portail de la Visitation qu'il avoit fait faire : c'est celui où est aujourd'hui représentée la Résurrection proche les orgues.

Ex Comp. Fabr.

CHARLES GRILLET fut pourvu par Jean Ferrand Archidiacre de Sens & Vicaire-Général de l'Archevêque le 20 Décembre 1540, attendu la trop longue vacance depuis la mort de Louis Bride, & il fut installé le 31. Il est qualifié Archidiacre de Puisaye dans la transaction du Chapitre avec les Religieux de S. Germain, pour les limites de Crevan & d'Irency le 5 Décembre 1543, & dans le Procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre dressé en 1561. Il avoit comparu long-tems auparavant à celui de la Coûtume de Troyes, comme simple député du Chapitre.

MARTIN ROUSSEAU du Diocèse de Bourges reçu Chanoine dès le 20 Septembre 1538. avoit eu comme Gradué des provisions de l'Archidiaconné de Puisaye expédiées par le même Jean Ferrand ci-dessus nommé, en date du 5 Février 1539, mais il ne s'en étoit point aidé; sur tout étant devenu Chanoine & Chantre de la Sainte Chapelle du Palais. Cependant dans l'été de 1564 il fit valoir son droit, & ayant apporté un Arrêt du Parlement du 26 Mai 1564 qui l'assuroit, & qui invalidoit toutes les conventions que Charles Grillet avoit fait avec lui, il fut reçu & installé.

MATHURIN BENARD Chanoine prit possession le 26 Novembre 1569 de l'Archidiaconné qui vacquoit par la mort du précédent.

ANDRE' D'ASSIGNY Clerc Auxerrois fut reçu le 22 Mars 1572 au Canonicat & à l'Archidiaconné de Mathurin Benard, & paya 40 sols pour le patronage de la Cure de Mezilles. Il mourut le 14 Octobre 1573, & fut inhumé au milieu de la nef de la Cathédrale.

JEAN DE BOURNEAUX Senonois succéda au précédent, & prit possession des deux bénéfices le 8 Mars 1574. Il fut fait Diacre à Paris le 10 Avril suivant, par Pierre de Gondi. Il y étudioit encore en 1577. Il étoit neveu de Jacques Amyot Evêque.

FRANÇOIS PESTELE Prêtre du Diocèse de Noyon fut reçu le 15 Septembre 1579 à l'Archidiaconné qu'il avoit permuté avec le Sr. de Bourneaux, pour le Prieuré du Châ: de Merle Diocèse de Laon. (*a*).

PIERRE THION fut reçu Archidiacre de Puisaye le 16 Décembre 1585 & installé par Droin Chaucuard Souchantre. Il est qualifié Prêtre Senonois, & est dit avoir eu ce bénéfice *per obitum Johannis* le Sage. Il mourut le 3 Février 1592, & fut inhumé dans la nef vis-à-vis le crucifix. Il étoit aussi Chanoine. Il avoit résigné sa dignité à Pierre Berault, mais cela fut sans effet.

REGNAULD MARTIN pourvu par l'Evêque Amyot dont il étoit Secretaire, & déja Chanoine depuis le 27

(*a*) On trouve dans les Registres du Chapitre au 10 Février 1584, qu'un nommé Jean Becdoisy avoit dès lors résigné cette dignité à Jean le Sage. Ces deux derniers possesseurs furent très-peu de tems titulaires, & ne méritent pas d'articles particuliers.

Novembre 1580, fut reçu le 7 Février 1592 à l'Archidiaconné de Puisaye. Il étoit du Diocèse de Langres & y posséda la Cure de Larey. Dans un placet qu'il présenta à Henry III en 1580, pour avoir le Canonicat de la Cathédrale de Lisieux du au Roi par Jean de Vassey nouvel Evêque, il se qualifie Sommelier & Clerc de Chapelle ordinaire en l'Oratoire du Roi. Il étoit aussi Licentié en Médecine. Il quitta sa dignité en 1601. Etant mort fort âgé à Auxerre le 29 Septembre 1621; il fut inhumé dans la nef de la Cathédrale. Il fit faire un des vitrages du fond de la Chapelle de S. Alexandre où est représentée l'Histoire de Job. son nom s'y lit encore.

GUI COTIGNON Clerc & Chanoine de Nevers prit possession de l'Archidiaconné de Puisaye, & fut installé par le Souchantre le 22 Décembre 1601. Il fit ensuite passer cette dignité à Guillaume Fouquet dont le suivant la tint. *Ex Registro.*

JEAN PREVOST Prêtre Parisien se présenta au Chapitre le 22 Février 1613, comme pourvu sur la démission de Guillaume Fouquet.

BARTHELEMI MALO eut l'Archidiaconné par permutation pour un Prieuré de Ste Catherine dépendant de Saint-Faron de Meaux. Sa réception se fit le 29 Octobre 1618 & son installation par le Souchantre. Il étoit Parisien, Docteur de la maison de Navarre. Il mourut le 2 Octobre 1638, & fut inhumé dans le choeur devant la place des Archidiacres de Puisaye, ainsi qu'il l'avoit demandé. Il possédoit aussi la Chapelle de Ste Agnes.

CLAUDE LE CLERC étant Trésorier de l'Eglise Cathédrale, fut pourvu de l'Archidiaconné de Puisaye & en prit possession dès le 5 Octobre 1638. Il eût un compétiteur nommé Georges Jubert, après la mort duquel arrivée en 1641, il se fit recevoir encore une fois par abondance de droit le 4 de Mai; & il posséda cette dignité jusqu'en 1647 ou environ.

ANDRE' PERCHERON se trouve qualifié Archidiacre de Puisaye dès l'an 1647. Il conserva cette dignité jusqu'à l'an 1680 qu'il mourut âgé de plus de 90 ans. Il étoit Manceau, & avoit été auparavant grand Archidiacre.

CLAUDE CHRESTIEN natif d'Auxerre Docteur de Sorbonne, & Chanoine depuis le 2 Août 1660 fut reçu Ar-

chidiacre le 23 Mai 1680. Il est mort le 3 Janvier 1712.

AUGUSTIN FERREOL ARCHAMBAULT natif de Saint Fergeau au Diocèse d'Auxerre a pris possession le 25 Janvier 1712.

SCOLASTIQUES DE L'EGLISE D'AUXERRE, dits depuis PENITENCIERS.

LE Scolastique ou Ecolatre dans les Eglises Cathédrales étoit le Maître des Ecoles du Clergé autrement dit Précepteur. Quoiqu'il y en eut dès le tems de la premiere race de nos Rois, ces Maîtres ne devinrent dignes d'une plus grande considération, qu'après que Charlemagne eut établi les Ecoles dans les Monasteres même. Pour lors celles d'Auxerre devinrent des plus célébres à cause de l'émulation qui se forma entre les Maîtres de l'Abbaye de S. Germain & ceux de la Cathédrale. S. Heribald Evêque sous Louis le Debonnaire, fit venir à Auxerre des Sçavans qu'il appella de tous côtés. Charles le Chauve envoya au Monastere de S. Germain son fils Lothaire pour y être élevé sous la discipline du sçavant Heric. Hugues de Vermandois fils d'Heribert Comte d'Aquitaine, fut pareillement envoyé dans le siécle suivant aux Ecoles de l'Eglise d'Auxerre, & il y demeura plusieurs années. Le Scolastique d'Auxerre fut choisi sur la fin du X siécle parmi les plus sçavans hommes pour défendre la cause d'Arnoul Archevêque de Reims, & même toujours nommé le premier avant les Abbés qu'on lui associa. Dans le tems que les Evêques cesserent d'enseigner par eux-mêmes ou de veiller en personne sur leurs Ecoles, l'Archidiacre fut celui sur lequel ils se reposerent : d'où lui vint la nomination de l'Office d'Ecolâtre ou de Précepteur, & celle du Lecteur dont les fonctions avoit aussi du rapport avec l'instruction de la jeunesse. Lorsque le revenu en fut diminué, personne ne l'acceptant plus, l'Evêque Guillaume de Seignelay la dota de nouveau vers l'an 1210 s'en retenant la nomination. Gui de Mello lui attacha en 1249 la fonction de Chapelain de l'Evêque, & lui donna dix livres de reve-

Flodoard lib. 8. c. 20.

nu sur l'Eglise de Betry proche Vermenton. Comme parmi ces fonctions étoient celles qui regardent la Pénitence & les Pénitens : ce fut de là que se forma peu-à-peu le nom de Pénitencier, qui éclipsa celui de Scolastique, d'autant plus facilement, que les fonctions du tribunal étoient plus fréquentes, que celles de la Présidence aux Ecoles. L'Evêque Erard de Lesignes ajoûta encore dix livres de revenu à l'Ecolâtrerie vers l'an 1275. Pierre de Belleperche y réunit en 1307 la Chapelle de S. Germain. Jusqu'alors le nom de Pénitencier n'étoit pas d'usage dans les titres. Il ne fut introduit que dans ceux par lesquels une des Cures du Diocèse fut unie à ce Bénéfice. Les Evêques se sont réservé la Collation de cette Dignité, dont la place dans le chœur est auprès de l'Archidiacre de Puisaye.

ALAGUS est le premier Maître de l'Eglise d'Auxerre qui soit connu depuis le retablissement des Ecoles fait au IX siécle. Il vivoit en 875 & 880 : ce fut lui qui avec le Chanoine Rainogala, & le Moine Heric redigea en un corps les Gestes des Evêques d'Auxerre jusqu'à son tems. Il mourut l'onziéme jour de Janvier où le plus ancien Nécrologe annonce ainsi sa mort : *Obiit Alagus Magister.*

Voici ceux qu'on peut placer après lui, tirés du même Nécrologe.

ARNAUD. Il est annoncé dans le Nécrologe au 16 Janvier en ces termes : *Obiit Arnaldus Diaconus & Magister.*

ADELBAUD est dans le même livre au 3 Octobre avec cette annonce : *Obiit Adelbaldus sacerdos & Magister hujus Ecclesiæ.*

JEAN Scolastique & Maître de l'Eglise d'Auxerre fut le premier des trois défenseurs d'Arnoul de Reims, dont il est fait mention aux Conciles de Saint-Basle & d'Orleans, & dans Flodoard en son Histoire de Reims : il vivoit en *990.* Il ne se trouve pas marqué en qualité de Maître ou de Scolastique dans le Nécrologe de l'onziéme siécle d'où je puise les autres, parce qu'il fut fait Evêque d'Auxerre l'an *995* & qu'il s'y trouve en cette qualité.

ODON ou EUDES est qualifié Précepteur dans le Nécrologe, ce qui est équivalant au titre de Maître. On y lit au 16 Août : *Ipsa die Odo Præceptor S. Stephani præsentem finivit vitam.*

GIRBERT paroît être le plus nouveau des Maîtres Auxerrois marquez dans le Nécrologe primitif. Son article au 4 Mai est conçu en ces termes : *Eodem die Girbertus Levita & Præceptor & Abbas S. Eusebii corpus tumulo, animamque reddidit Christo.* En ces tems-là c'étoit un Chanoine de la Cathédrale qui étoit Abbé de S. Eusebe.

HUGUES étoit Précepteur dans le Chapitre d'Auxerre l'an 1100 sous l'Evêque Humbaud, suivant la matricule des Chanoines dressée en ce tems-là. *Preuves, pag. 9.*

GISLEBERT étoit dans le Clergé d'Auxerre dès l'an 1110 suivant un acte de l'Abbaye de Fleury. On infere qu'il fut Maître des Ecoles, de la qualité de *Magister* qui lui est toujours attribuée, & de ce qu'outre sa science parfaite dans l'Ecriture sainte, ses autres connoissances lui firent donner le surnom d'*Universalis*. Il avoit aussi été Trésorier de Nevers selon un Nécrologe de cette Eglise. Il fut élû Evêque de Londres en 1127. Il y a apparence que ce fut pendant qu'il brilloit à Auxerre, que S. Thomas de Cantorbery y fit quelques études de Droit, comme Jean de Sarisbery l'a crit dans la vie de cet Archevêque. Il est au Nécrologe par addition au 12 Août.

Comme il est très-certain qu'il y avoit long tems que l'Ecolâtrerie étoit vacante, lorsque Guillaume de Seignelay fut fait Evêque au commencement du treiziéme siécle ; delà vient qu'on ne trouve point de titulaire dans les Chartres du XII siécle.

HUMBAUD BASTONNIER paroît être le premier qui fit revivre le titre de Scolastique, lorsque le revenu en eut été augmenté vers l'an 1210. Son Obit est marqué le 8 Février dans l'Obituaire de 1250. Il y est qualifié Diacre & dit avoir donné une maison. *Ob. Humbaudi Bastonarii, hujus Ecclesiæ Scolastici & Levitæ.*

MATTHIEU DE MIGNY vivoit en 1236 auquel an le Chapitre lui vendit à vie une maison qui venoit de feu Jacques Chantre d'Auxerre. Il n'étoit aussi que Diacre. Il mourut le 28 Décembre. Son Obit est ainsi annoncé dans l'Obituaire de 1250 : *Ob. Matthei Scolasticæ & Levitæ, qui dedit nobis vineam suam de Moreto, & prata sua de Culliaco.* *Cartul. Capit. fol. 96.* *Moretum* Morot proche Auxerre, & Curly.

ETIENNE DE MEZ Chanoine & Scolastique d'Auxerre, est connu par le testament de Garnier de S. Reno- *Cart. Cap. f. 96.*

bert aussi Chanoine de la même Eglise dont il fut exécuteur avec Frere Pierre de Mailly Souprieur des Jacobins selon un acte de 1265.

VINCENT Scolastique d'Auxerre fonda la Chapelle de S. Vincent au Cloître. Il n'est connu que par là. On ne sçait point précisément l'année de cette fondation. Il entra ensuite dans l'Ordre de S. Dominique, comme quelques autres Dignitaires d'Auxerre

Cy-dessus pag. 751.

GUILLAUME LE CERF Chanoine d'Auxerre se trouve présent en 1296 à l'hommage rendu à l'Evêque d'Auxerre par Louis Comte de Nevers. Il est pareillement témoin en 1304 à l'Abbaye de S. Julien lez-Auxerre, dans l'accord du Chapitre avec les gens de Chichery, dont le même Prélat donna acte en ce lieu. Il y est désigné ainsi *Guillelmus Cervi Scolasticus*. Sa mort est marquée au 6 Novembre dans le Nécrologe de N. D. de la Cité.

V. Preuves *num.* 159. & lisez *Cervi* au lieu de *Gerni.*

Cartul. Capit. fol. 427.

GUILLAUME DE LA RIPE sorti de l'ancienne & noble famille de ce nom au Diocèse d'Auxerre, fut l'un des exécuteurs du testament de Pierre de Mornay Evêque mort en 1306. Il est qualifié Scolastique dans l'acte de réunion de la Chapelle de S. Germain à l'Ecolâtrerie de l'an 1307, & l'Evêque Pierre de Belleperche l'en investit en lui donnant son anneau. Depuis ce tems-là il se trouve nommé dans les Partitions du Chapitre du 1 Mai 1312, aussi-bien que dans la procédure du Prieuré de S. Eusebe contre Guillaume Meschin dont il fut arbitre en 1313. De plus il est nommé dans le Registre du Dénombrement des Fiefs du Comté d'Auxerre aux années 1315 & 1316, pour ce qu'il possédoit à Courçon.

MICHEL DE VILLEBREME est qualifié Scolastique & Chanoine dans un titre du Cartulaire du Chapitre de l'an 1324.

JEAN DE VERNOT est mentionné comme Scolastique d'Auxerre dans le Nécrologe de N. D. de la Cité. Il vivoit en 1342 selon un acte qui regarde une Image du Roi Jean.

Suppl. des Preuves.

JACQUES CLEMENT se trouve nommé avec le titre de Pénitencier dans un traité de 1357. C'est l'acte d'accord entre l'Evêque Jean d'Auxois & le Chapitre touchant les droits de justice. Ce fut lui que ce Prélat en investit au nom du Chapitre. Son Anniversaire se célébroit au mois de Mai dès l'an 1369.

JEAN L'ASNE porte le titre de Pénitencier dans un Compte

Compte de l'an 1369. Un autre monument de l'an 1387 parle de lui comme étant alors décédé. Comme ces titres sont en latin, son nom y est exprimé par *Johannes Asini*, le surnom étant au génitif selon l'usage de tems-là.

PIERRE BOILEAU étoit revêtu du titre de Pénitencier au moins dès l'an 1389. Mais il ne vécut pas long-tems après, & il mourut l'année suivante qui est celle de la datte de son testament dont une expédition de 1391 le déclare mort. Il avoit désigné sa sépulture dans la Cathédrale au bas des degrés du chœur qui conduisent à la Sacristie; & il vouloit que le célébrant & ses Ministres s'arrétassent tous les jours sur sa tombe, pour y prier en retournant de l'autel. Il descendoit des Boileau de Paris déja connus du tems de S. Louis.

ETIENNE MAGUIN ou MAUGUIN est reconnu Pénitencier dans les Registres du Chapitre de l'an 1397, & 1398 au 18 Mars. On lui donne aussi la même qualité à la cloture du Compte des deniers publics de la Ville, à laquelle il assista en 1400. Il s'adressa au Pape Benoît XIII lui marquant la modicité de son revenu, qui n'alloit pas à 10 livres outre sa prébende. Ce Pape accorda à l'Evêque Michel de Creney en 1409, de lui réserver cent livres sur quelque Bénéfice vacant ou prêt à vaquer. Son mérite le fit choisir la même année pour présider au Chapitre, à cause que le Doyen étoit devenu sourd, & il fut installé pour cet effet entre le Doyen & l'Archidiacre le 2 Mai. Il mourut le 10 Novembre 1412.

JEAN PIQUERON se faisant recevoir Pénitencier, prétendoit ne point devoir de droit; ce qui fut réglé par la suite. On le trouve présidant aux Chapitres Généraux de l'an 1414 pour l'absence des autres Dignités. Il mourut au mois de Janvier 1418.

JEAN PREVOSTAT fut pourvu le 19 Janvier 1418 de la Pénitencerie, n'étant que Chanoine de N. D. de la Cité, Secretaire & Commensal de l'Evêque Philippe des Essarts. Il s'étoit mis en régle avant sa réception sur le droit qu'il avoit voulu disputer à l'exemple de son prédécesseur; & il se fit recevoir deux jours après, sçavoir le 24 Juillet 1419. Ce fut lui que l'Archidiacre attaqua en 1425 sur des droits honorifiques. Il mourut pendant l'hiver de l'année

1428, puiſqu'au 10 Janvier il eſt fait mention de la vente de ſa maiſon, comme vacante par ſon décès.

JEAN GUESDAT fut reçu à la Pénitencerie après la mort du précédent ſelon un compte de fabrique.

JEAN MAUVOISIN étoit Pénitencier en 1438 ſelon un Bail à vie du 9 Novembre d'un bien dépendant de la Chapelle S. Germain annexée à ſa dignité.

JEAN COMIN en qualité de Pénitencier & Chanoine ſigna la reddition d'un compte de la Maladerie de Ste Marguerite proche Auxerre l'an 1443. Il fut député la même année avec ſon prédéceſſeur, qui étoit devenu Tréſorier, pour faire un Traité avec les habitans d'Auxerre. Il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1446, & paroît cette année à la tête d'un accord des Bourgeois avec les vignerons ſur les travaux des vignes. Il avoit été autrefois Tréſorier du Chapitre de N. D. de la Cité.

Cartul. Urbis fol. 51.

JEAN DE PERNANT étoit Pénitencier dès l'an 1450. Il a cette qualité dans la note du Fabricien au ſujet du droit de chappe qu'il paya cette année pour ſa réception à une prébende Canoniale. On lit de lui ce qui ſuit dans un Compte de la Ville. *A Jean Riote Sergent XX ſols pour avoir mis à exécution certain cas de nouvelleté prins & obtenu au nom des habitans contre le Pénancier d'Aucerre, Maître Jehan Prenant, à cauſe de certain droit qu'il vouloit lever & exiger ſur les enfans étant à l'Ecole dudit Aucerre, contre lequel exploit les Doyen & Chapitre d'Aucerre ſe ſont oppoſés, & eſt le procès pendant pardevant le Bailli d'Aucerre.* Mandement & quittance Mars 1453. Il quitta la Pénitencerie quelques années après, reſervant ſa prébende ſans réſider, ainſi qu'il paroît au 1 Octobre 1459 où il eſt qualifié Aumonier du Roi. Le Nécrologe de N. D. de la Cité fait de lui un grand éloge au ... Avril: *Obiit Magiſter Johannes Pernand Canonicus Eccleſiæ Autiſſ. Confeſſor & Eleemoſynarius Domini noſtri Regis Karoli VII.* On ajoûte qu'il avoit donné 32 écus d'or pour y fonder ſon anniverſaire. Pernand dont il tiroit ſon nom eſt un Village proche Soiſſons. Il étoit en 1468 Chanoine de S. Martin de Tours & Prévôt *de Vacerna* dans cette Egliſe, lorſqu'il permuta ſa prébende d'Auxerre pour une Chapelle dans la Collégiale de S. Venant de Tours.

Comp. Joh. Quoquart 1453.

GUILLAUME PION natif de Crevan ſelon l'acte de ſa

réception à un Canonicat du 9 Août 1419 fut fait Pénitencier vers l'an 1455 ou 1456. Il paroît ſous ce titre dans le traité que le Chapitre fit en 1458 le 8 Novembre, avec l'Evêque Pierre de Longueil. Il mourut au commencement du mois d'Avril 1464.

PIERRE DES PORTES. Prêtre Maître ès Arts Bachelier-ès-Loix & Chanoine d'Auxerre couſin de l'Evêque Pierre de Longueil, eut des proviſions de la Pénitencerie le 22 Août 1464, & ne ſe fit recevoir que durant l'été 1466. Ce qui fit que Pierre de Longueil Evêque conféra la même année la Rectorie des Grandes Ecoles, la Pénitencerie étant vacante. Il eſt qualifié Archiprêtre d'Auxerre dans un acte du 26 Juin 1454. Il étoit Secretaire de l'Evêque ou *Scelleur* en 1455 & 1459 : il continua de demeurer avec lui comme il paroît par ſon privilége au 1 Octobre de toutes les années ſuivantes, & fut ſon exécuteur teſtamentaire. Il avoit en 1488 un procès touchant un pré dépendant de la Cure S. Amand attachée à ſa Dignité, lequel fut réglé par arbitres le 31 Juillet. Il vécut apparemment juſqu'en 1495, qui eſt l'année où on lui trouve un ſucceſſeur.

Preuves, pag. 157. Col. 1.

Ibid. pag. 159. & 163.

JEAN SAULJOT natif de Cône au Diocèſe d'Auxerre, fut reçu à une prébende & à la Pénitencerie en 1495. Il réſigna ſa Dignité en 1512 au ſuivant, & fut reçu Doyen.

Ex Comput.

PIERRE SAULJOT parent du précédent fut reçu le 25 Mai 1512 à la Dignité de Pénitencier. Par un titre de 1526 il paroît qu'il attaqua Jean le Roy de Prêtre Maître de la petite Ecole de S. Pere, à cauſe qu'il ne tenoit pas de lui ſon inſtitution. Il agiſſoit le 8 Juillet 1528, comme Curé de la Paroiſſe de S. Amand annexée à ſa Dignité contre Pierre de Piles Chanoine & Curé de Treigny. Dans l'acte Capitulaire qui fait mention de ſa mort arrivée le 24 Août 1537, il eſt qualifié Curé de Fulvy & annexes, ſçavoir Villiers les Hauts & *Meruriacum*. Il avoit auſſi été Tréſorier de N. D. de la Cité.

ETIENNE LE MUET Prêtre Licentié-ès-Loix prit poſſeſſion du Canonicat & de la Pénitencerie, avec la Cure de S. Amand ſon annexe le 4 Septembre 1537, par proviſions du 24 Août dattées de Regennes. Il réſida peu ſur la fin de ſa vie. Il étoit encore Pénitencier en 1561 ſelon le Procès-verbal de la Coûtume. Il fut quelque tems Prieur

d'Andrie. Il étoit Seigneur de Corbelin & autres lieux, & fut l'un des plus riches Ecclésiastiques de son tems. J'ai vu des copies de baux qu'il fit en 1539 & 1556, de quelques piéces de vignes situées au finage d'Auxerre, lieu dit *Cry*, dépendantes de la Pénitencerie. Il mourut le 6 Novembre 1566, & fut inhumé devant la Chapelle du Pénitencier.

Ex Libro Chaunuard Success.

GASPARD DAMY l'aîné, du Diocèse de Chaalons, déja Chanoine, Official & Vicaire-Général de l'Evêque, quitta la Lectorie pour la Pénitencerie, dont il fut pourvu par M. de Macheco Vicaire-Général le 2 Décembre 1566. Il mourut le 6 Janvier 1573.

JACQUES DE LA HALLE Prêtre du Diocèse de Langres, Docteur de Paris, déja Chanoine Théologal depuis l'an 1550 ou environ, fort connu par ses Missions contre les Novateurs, fut reçu le 14 Février 1573 à la Pénitencerie. Il fut aussi Curé d'Oisy. J'ai vu la copie d'un titre du 19 Novembre 1573, où il est nommé à cause d'une vigne de la Pénitencerie située en Morot. Il décéda le 14 Décembre 1575. On l'appelloit vulgairement *de Aula*, ou Notre Maître de la Halle.

ETIENNE BESNIER Prêtre du Diocèse du Mans, Docteur de Paris, succéda au précédent dans la Théologale & Pénitencerie, ayant eu des provisions de M. Amyot dattées des Quinze-vingts le 28 Décembre 1575, & fut reçu le 18 Juin 1576 : mais il en fit démission dès l'année suivante.

DENIS PERRONNET natif de Melun fut le successeur d'Edme Besnier. Etant entré dans l'Ordre des Carmes, il s'étoit fait passer Docteur en Théologie. Il devint habile prédicateur, & fut Théologal à Périgueux, d'où il se retira dans le tems du massacre de l'Evêque Pierre Fournier, & vint trouver Jacques Amyot Evêque d'Auxerre son compatriote, qui le pourvut du Canonicat & Pénitencerie vacante par la démission du précédent ; il fut reçu le 6 Septembre 1577, en exhibant un certificat de M. Arnauld de Pontac Evêque de Bazas, comme c'étoit avec la permission du Pape Pie V qu'il étoit sorti de l'Ordre des Carmes. On peut voir ce qui est dit de lui dans l'Histoire de M. Amyot dont il fut Vicaire-Général. Il demanda en Chapitre le 22 Novembre 1602, que l'on consentit à la désunion de

Pag 635.

la Cure de S. Amand de la Pénitencerie, pour unir en place celle de Tregny, & il vint à bout de ce changement. Il mourut à Auxerre en 1610. Outre ses sermons qui ont été imprimés à Paris, & ailleurs en plusieurs tems, il fit imprimer à Auxerre en 1609 l'écrit d'Arnold Abbé de Bonneval sur l'ouvrage des six jours.

EDME THIERRIAT fils de Gilles Thierriat Prévôt d'Auxerre eut la Pénitencérie par résignation du précédent l'an 1609. Il fut Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville en 1613 & 1614. Il posséda aussi quelque tems la Chantrerie de N. D. de la Cité. Il quitta la Pénitencerie en 1634, & accepta un Canonicat de Varzy avec la Chantrerie de la même Eglise. Il mourut en Avril 1642.

PIERRE ROULE' Prêtre du Diocèse d'Amiens, Docteur de Sorbonne, parvint à la Pénitencerie d'Auxerre par permutation avec le précédent, & fut installé le 1 Juillet 1634. Il permuta aubout de deux ans avec celui qui suit.

Le *Menagi. na* fait mention de lui.

PIERRE LE VENIER Prêtre natif de Trou au Diocèse du Mans Licentié en droit Canon, qui avoit été Professeur de Rhetorique à Paris au Collége de Navarre, étoit titulaire de la Cure de S. Georges du Rosey dans le Maine, qu'il permuta pour la Pénitencerie d'Auxerre, à laquelle il fut admis le 13 Septembre 1636. Etant fort dans le gout des embelissemens, il fit peindre ainsi qu'on voit aujourd'hui la Chapelle ou le Pénitencier exerce ses fonctions. Les nouvelles Hymnes du Breviaire d'Auxerre de l'an 1670 étoient de lui. On n'a conservé dans celui de 1726, que celle qui commence par ces mots: *O novam pugnâ stupendâ Martyris victoriam.* Il y a plusieurs de ses Poësies dans les Recueils de Mercier Professeur de Navarre. Il mourut à Auxerre le 11 Octobre 1669 âgé de 83 ans, léguant à l'Eglise tous ses ornemens & vases sacrés dont on se sert encore pour la Messe de son Anniversaire. Il est inhumé dans la nef devant le Crucifix.

Voyez les Preuves de l'Hist. de la prise d'Auxerre, pag. liv & lvj.

JACQUES PAVIN Prêtre neveu d'André Percheron Archidiacre de Puisaye, & natif du Diocèse de Tours, eut la Pénitencerie aussi-bien que le Canonicat du précédent par résignation en Cour de Rome. Il fut installé le 14 Mai 1669. Il décéda en 1694 le 31 Juillet.

FRANÇOIS DU PRE' Prêtre fut reçu Pénitencier le

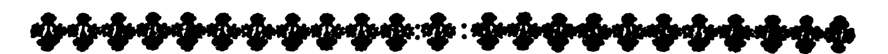
14 Septembre 1694. Il en fit démission l'année suivante.

JEAN MARIE qui étoit Lecteur, fut installé Pénitencier le 11 Août 1695. Il fut aussi Vicaire-Général d'André Colbert & de son successeur. Il est mort en 1731 au mois de Mai.

FRANÇOIS MONNOT DE MANNAY né à Bagnaux près Donzy, Chanoine depuis l'an 1716 prit possession de la Pénitencerie le 23 Mai 1731, & mourut dans le Berri le .... Décembre 1732.

PIERRE DE BOURZES Prêtre du Diocèse de Viviers fut reçu Pénitencier le 20 Décembre 1732, & est mort le 5 Décembre 1739. Il n'a point été Chanoine.

JEAN EDME BAUDOUIN Prêtre Parisien Chanoine de l'an 1735, a été installé Pénitencier le 9 Décembre 1739.



SOUCHANTRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

QUoique le Souchantre ne soit pas Dignité dans l'Eglise d'Auxerre, mais seulement un Personnat titré & non amovible; j'ai cru que je devois placer ici le Catalogue de ceux qui l'ont occupé depuis que l'on en a connoissance, parce que cette fonction est celle du Chantre même sous une autre dénomination, ensorte même que le Souchantre d'Auxerre est chargé de presque toutes les fonctions, qui sont acquittées dans d'autres Eglises par le Chantre ou Préchantre: C'est ce qu'il seroit facile de rendre sensible par la comparaison de ce qui se lit dans les anciens Missels & Graduels, soit manuscrits, soit imprimés, & par plusieurs autres monumens. Aussi à Auxerre son ancien nom étoit *Concentor* dont on a fait *Succentor* dans le douziéme siécle, que quelques écrivains, par inadvertance, ont écrit *Subcantor*, ne faisant pas réflexion qu'il n'a jamais été institué ni commandé par le Chantre, parce que originairement il chantoit avec le Chantre, ce que ce Dignitaire lui a laissé chanter seul en certains jours. Ce Personnat est à la Collation de

l'Evêque : sa place au chœur est à droite, vers le bout qui approche du Sanctuaire auprès des Dignités. La liste de ceux qui sont qualifiés de l'ancien nom *Concentor* est assez courte, mais il n'y a presque point de lacunes dans le catalogue de ceux qu'on a appellé en latin du nom de *Succentor* ; ainsi qu'on va le voir.

EUDES est le premier de tous. Il est de la premiere main au Nécrologe écrit vers l'an 1037 au 1 Février : *Obiit Eudo Sacerdos & Concentor.*

ADHELELME il vivoit au X siécle, étant de la premiere main dans le même Nécrologe au 15 Mars en ces termes : *Obiit Adhelelmus sacerdos & Concentor.*

BERALDUS. Sa mort est au même Nécrologe au 8 Avril en ces termes : *Obiit Beraldus sacerdos & Concentor.*

GIRBERT est le premier qui porte le nom de *Succentor* Il doit avoir vécu à la fin du XI siécle ou au commencement du XII. Son obit est ainsi annoncé dans une addition au Nécrologe ci-dessus ; au second Janvier: *Item obiit Girbertus Succentor, Levita & Canonicus.*

ATTON Prêtre & Chanoine est marqué au même Nécrologe parmi les secondes additions du 27 Janvier en ces termes : *Obiit Atto Sacerdos & Canonicus, hujus Ecclesiæ Succentor egregius, qui omnibus quæ habebat in eleemosynam datis cum servis, vineis & rebus aliis, Ecclesiam honestavit libris suis.*

GERMAIN Souchantre est dit présent dans un acte de l'Abbaye de Regny de l'an 1148, & dans l'acte de l'extinction de la Prévôté faite l'an 1186. Preuves, pag. 23.

HERBERT vivoit eu 1180. Il est nommé présent à la confirmation que Guillaume de Toucy Evêque d'Auxerre fit cette année-là au Prieur de S. Eusebe, du droit accordé par Alain son prédécesseur. *Herbertus Succentor.* Il est aussi mentionné dans un autre acte de 1194. L'obituaire de l'an 1250 marque ainsi son obit au 6 Novembre : *Ob. Herberti Succentoris, Canonici & Presbyteri. iiij lib. videlicet XL sol. super vineam de Juglario quam dedit, &c.* Ce climat de vignes étoit proche Monétau.

NICOLAS Prêtre & Souchantre est qualifié arbitre avec Eustache Sacriste, & Maître Bertrand Chanoine d'Auxerre, sur une dixme de S. Marien au mois de Juillet 1214 selon les Archives de cette Abbaye. Il est aussi dit contem-



porain du Doyen Renaud. En 1225 le Souchantre d'Auxerre, l'Official, & Maître Brice, furent délégués par le Pape au sujet du procès entre le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, & les Chanoines de S. Opportune. Nicolas fit du bien à la Cathédrale, & son obit fut marqué en ces termes dans le manuscrit de 1250 au 3 Août: *Ob. Nicholai Presbyteri & Succentoris XL sol. Dedit nobis domum suam lapideam juxta furnum B. Mariæ de civitate, &c.* Les Chanoines de Clamecy ont aussi son nom dans leur Nécrologe au 2 Août. Il étoit surement mort avant l'an 1228.

Cartul. Capit. fol. 357. OBERT DE VEZELAI Prêtre Chanoine & Souchantre. Il légua à la Cathédrale des prés situés à Pourein & à Beauvoir, dont il est fait mention dans un Bail de 1306. L'Obituaire de N. D. de la Cité marque ainsi son décès au 19 Décembre. *Obiit Obertus de Virziliaco Presbyter Canonicus, Succentor Autiss. pro quo habemus XX sol.*

PIERRE DE MAILLY. Il vivoit encore en 1249 selon des fragmens de Comptes d'Anniversaires: mais il mourut en 1250 le 7 Septembre, comme il se lit dans l'énumération des cinquiémes prébendes. La sienne fut donnée à Vital Official. Les Obituaires écrits vers ce tems-là, ont le sien par addition au 7 ou 8 Septembre: *Ob. Petri de Malliaco Canonici sacerdotis & Succentoris L. sol. super domum suam de Claustro sitam juxta portam pendentem.* Son obit est au 9 Février dans l'Obituaire de N. D. de la d'hors. Il y eut vers le *Cartul. Capit. fol. 96.* même tems à Auxerre un autre Pierre de Mailly, mais il étoit Souprieur des Dominiquains, & il vivoit encore en 1265, où il paroît comme exécuteur du testament de Garnier *de Sancto Ragnoberto* Chanoine d'Auxerre.

JEAN LE ROUX ou *Ruffi* est nommé comme Souchantre dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1250, à l'oc- *Fol. 105.* casion de son Clerc appellé Martin Chataud. Ce Souchantre fut député en second l'an 1251 avec Gui de Mello Evê- *Rymer T. I. p. 464.* que d'Auxerre, pour être Conseiller Assesseur au jugement que Pierre Evêque d'Herford porta à Sens dans l'Eglise de S. Etienne, sur le mariage d'Henry Roi d'Angleterre avec *Cartul. Capit. fol. 264. ad an. 1276.* Jeanne fille du Comte de Ponthieu. Il devint Lecteur par la suite & mourut possédant ce Personnat.

ROBERT DE COMPENS Souchantre d'Auxerre vi- *Ibid. 113. & 125.* voit en 1255, & 1264 selon le Cartulaire du Chapitre. Il tiroit

tiroit son nom de la Seigneurie de Compens, Paroisse du Diocèse de Meaux, dans l'Archidiaconné de France. Son parent Thibaud de Compens établit vers ce tems-là dans l'Eglise d'Auxerre dont il étoit Chanoine, le *Salve Regina* des samedis soir. Le Mercure de France a parlé de ce fait *Sept.* 1739. 1. *vol.* pag. 1928. *Ex addit. ad Obituar. xiij sæculi.*

ETIENNE DE DOET ou de Châteaudun, est connu comme Souchantre d'Auxerre au moins dès l'an 1273, que le Chapitre le députa pour acquérir en son nom certaines vignes en Pied-d'aloüe. Dans un titre de 1275 l'Official d'Auxerre le qualifie ainsi : *Vir venerabilis Stephanus Succentor Autiss. Magister & Provisor Generalis Domus Dei de Claustro Autiss.* Il est présent en différens actes jusqu'environ l'an 1287, entr'autres aux hommages faits à l'Evêque en 1280 & 1281. *Gall. Christ. pag. 314.* Il dota deux Chapellenies à l'autel de S. Alexandre, qui ont été depuis conférées par ses successeurs, sous le nom de Ste Apolline & de Ste Eugenie. Il donna en 1284 des fonds pour fonder dans la Cathédrale, la Fête de la Transfiguration Double à neuf chandeliers. *Preuves pag. 81. & 86.* Mais sa principale dévotion fut envers Ste Anne dont il établit la Fête au chœur, & parmi les Chanoines de N. D. de la Cité selon leur Nécrologe. Il eut aussi quelque dévotion pour Sainte Agnes, à la fête de laquelle il établit en 1288 un luminaire distingué. *V. Le Supplément des Preuves 1282. 1284.* Ce fut encore lui qui fit augmenter au calendrier d'Auxerre la Fête de la Translation de S. Nicolas, & celle de S. Michel du mois d'Octobre. On voit par un titre du 13 siécle que le lieu de Doet dont il portoit le nom, étoit proche Châteaudun. *Titres des Cordeliers d'Auxerre.* Sa mémoire est marquée dans les Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent, & dans celui de la Chartreuse de Bellari au mois de Juillet.

MILON DE RAMPILLON étoit Souchantre au moins dès l'an 1289 où il est qualifié exécuteur du testament de Pierre de Tournan Chanoine d'Auxerre. Il acheta une maison en cette même qualité l'an 1292, & une vigne en 1294. *Cartul. Capit. fol. 80.* *Fol. 460. fol 101.* Rampillon est un village de Brie dans le Diocèse de Sens. Il avoit pourvu d'une des Vicairies de sa dépendance Guillaume de Rampillon Clerc, comme il se voit dans l'acte de 1303, rapporté parmi les Preuves *num.* 162.

ADAM DE SOLERRE Souchantre d'Auxerre étoit issu des Seigneurs de la Paroisse de ce nom, dans la Brie au

Diocèse de Paris. Il étoit en place dès l'an 1303, puisqu'alors Milon de Rampillon étoit mort. Il est nommé comme Diacre dans les Partitions de 1312. Il fut aussi présent avec Guillaume Catin Doyen l'an 1313 aux procédures sur le droit de S. Eusebe. Son nom est au 28 Mars dans le Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres au Diocèse de Paris, comme
Cod. Reg. 5283. 5. ayant donné à cette maison des Cens à Solerre : *Obiit Adam Canonicus Autissiodor. qui dedit nobis viij sol. super censu de Solarrio.* Pierre de Belleperche Evêque d'Auxerre l'avoit nommé à la maniere accoutumée, pour mettre le Scolastique en possession de la Chapelle de S. Germain.

Suppl. des Preuves. JEAN COQUARD qui étoit Professeur-ès-loix en 1309 succéda à Adam de Solerre. Il est nommé dans la lettre de confraternité des Chanoines d'Auxerre, avec ceux de S.
Cartul. Capit. fol. 429. Martin de Tours en 1315. Il fut arbitre en 1316 avec Guillaume Catin Doyen, sur un différent qui regardoit les Seigneurs de Seignelay. Son nom paroît aussi dans des actes de
Ibid. fol. 322. & seq. 1318 & 1319, comme Chambrier de Pourein. Enfin il étoit présent en 1320, lorsqu'on donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Pelerin, pour l'enchâsser.

MICHEL D'APPOIGNY est désigné comme Sou-
Cartul. Capit. fol. 512. chantre d'Auxerre & Chanoine, dans l'acte d'une fondation de l'année 1324 22 Mars. De plus dans les lettres de Pierre
Preuves n. 181. de Mortemar Evêque d'Auxerre de l'an 1327 : outre cela il se trouve un acte du 12 Août 1329, dans lequel avec sa qualité de Souchantre, il prend celle de *Magister Domus*
Ex Archiv. Pruvin. *Dei B. Stephani Autiss.* Il avoit été reçu en 1321 Chanoine de N. D. du Val à Provins sur la nomination du Roi.

ADAM DE CREVAN Souchantre est nommé dans
Antiq. Statut. l'acte de réception de Dreux Jourdain au Doyenné en 1345. On ne trouve point de Souchantres depuis lui jusqu'au suivant.

JEAN GEOFFROY ou *Gaufridi* étoit Souchantre en 1383, comme il paroit par une quittance du payement des décimes où il est nommé.

MARC GIBERT paroît avec le titre de Souchantre
V. Preuves num. 211. & pag. 128. comme présent à un don de l'Evêque Ferric Cassinel, fait l'an 1389 à son Eglise. Bertrand Cassinel Chantre le fit en 1397 l'un des exécuteurs de son testament. Il avoit la même année un procès criminel dont on ignore la cause. Dans le

même tems il soutenoit son droit sur les Ecoles de chant de la Ville d'Auxerre, & sur la nomination des Maîtres de ces Ecoles. Son droit étoit bien établi; mais il vouloit de plus lever un tribut sur les Enfans: & ce fut ce que la Ville y trouva de repréhensible. Les Registres du Chapitre font foy au reste qu'il n'y comprenoit pas les Enfans de chœur, ni les jeunes Clercs qui demeuroient chez chaque Chanoine. Il fut en 1403 l'un des exécuteurs de la Bulle de Benoît xiij. sur le Traité de Nazarie. Il étoit en 1408 chargé de solliciter les affaires du Chapitre. Il jouissoit d'un Privilége de l'Université de Paris. Il mourut sur la fin de la même année vers le milieu du mois de Mars.

Comptes de la Ville 1397.

Regist. 1407.

JEAN DE CANDE Chanoine de Sens & d'Auxerre succéda à Marc Gibert, & mourut au bout de quelques mois.

PIERRE CHARLET, Secretaire de l'Evêque Michel de Creney, fut pourvu du Canonicat & de la Souchantrerie & reçu le 8 Juin 1409.

GUILLAUME DU VAL DE MERCI fut reçu la même année le 16 Août aux deux bénéfices du précédent, & mourut peu de tems près.

Regist. Capit.

MICHEL DE L'ARC fut pourvu de la Souchantrerie, & fut réputé présent au 1 Octobre 1409 par Privilége, parce qu'il étoit Chapelain du Roi. Il étoit Chanoine dès le 21 Mars 1408.

GUILLAUME *Blesi* ou LE BEGUE prit possession de la Souchantrerie le 8 Mai 1410, & fut installé *à parte dextra in loco Succentoris*. Il quitta ce Personnat au mois d'Avril 1415, pour prendre celui du Lectorat.

Regist. Capit.

ETIENNE MORON Chanoine fut reçu Souchantre par Procureur le 24 Avril 1415, & personnellement le 27 Mai. Un Indult de l'Evêque de Bresse le fit tenir présent durant les premieres années. Ce fut lui qui après avoir été guéri par l'intercession des Stes Marie *Jacobi & Salome*, dont on établit la fête de son tems à la Chapelle de N. D. des Vertus au pied de la petite tour, en écrivit la vie & les miracles. Son manuscrit a été inséré dans le Lectionaire de la Cathédrale, aujourd'hui conservé à S. Germain d'Auxerre. Il décéda Chanoine & Souchantre le 10 Octobre 1429.

SIMON BECHU fait Chanoine dès le 17 Septembre

1417 & Lecteur en 1423, quitta la Lectorerie pour la Souchantrerie. Il est qualifié de Chanoine & de Souchantre dans un compte de 1433. Il fut en 1457 l'un des Députés du Clergé d'Auxerre à l'Assemblée de ville, qui se tint pour régler les travaux des vignerons. Il permuta en 1460 avec Philippe Cotet, pour la Cure de S. Leger des vignes Diocèse de Nevers, & mourut Chanoine le 25 Mai 1466.

Preuves, pag. 260.

PHILIPPE COTET déja Chanoine, devint Souchantre en vertu de la permutation marquée ci dessus, & prit possession durant l'Automne de l'an 1460. Il étoit Licentié en Décret. Le Chapitre le fit son Official le 2 Mai 1464. La même année le 18 Août fut faite la conclusion en forme d'Enquête, qui régla pour la suite une des prérogatives du Souchantre. Voyez-en la teneur ci-dessous. (*a*) Il fut un de ceux qui s'absenterent au sujet de la peste des années 1467 & 1468. Il ne mourut selon les apparences qu'en 1475.

PIERRE PELAUD fut reçu à une prébende & à la Souchantrerie en 1475 selon un compte de cette année. C'est tout ce qu'on en sçait.

DAVID DU GUE' prit possession de la Souchantrerie en 1476. Il fut élû Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville pour les années 1481 & 1483. Etienne Naudet Lecteur le choisit en 1491, pour l'un des exécuteurs de son testament. On ne sçait point le tems de sa mort. Il fut inhumé devant l'horloge de l'Eglise.

JEAN SANCEAULME Prêtre fut admis à la Souchantrerie en 1498, & la posséda très-peu de tems. On voit par le compte de fabrique de 1501 qu'il étoit mort alors.

(*a*) Extractum è Registris Capituli Autiss. anni 1464 Sabb. 18. Augusti. *Quia vertebatur in dubium ab aliquibus Dominis de Capitulo, utrum Succentor Ecclesiæ Autiss. quod est simplex Officium & non dignitas, in tenendo chorum & officiando in Ecclesia Autiss. & extra in his quæ concernunt & ad quæ tenetur ratione dictæ Succentoriæ debet præcedere Canonicos Ecclesiæ Autiss. ante ipsum receptos, Positum fuit in deliberatione per dictum D. Decanum, utrum deberet precedere, vel non: Et compertum fuit tam per dictos Dominos Capitulantes quam antiquos Tortarios hujus Ecclesiæ, quod semper viderunt temporibus retroactis, quod in iis ad quæ tenetur dictus Succentor in tenendo chorum & officiando in Ecclesia Autiss. & extra, ratione dictæ Succentoriæ, quod semper præcessit quemcumque Canonicum etiam antiquiorem. Quapropter fuit declaratum in dicto Capitulo per dictum D. Decanum Præsidentem quod dictus Succentor in iis ad quæ tenetur ratione suæ Succentoriæ tam in tenendo chorum quam alias officiando in Ecclesia Autiss. & extra de cetero præcedet quemcumque Canonicum etiam antiquiorem.*

GUILLAUME BOISART Prêtre Chanoine & Souchantre, étoit en même-tems Fabricien l'an 1503.

CHRESTIEN MAILLARD qui avoit été Maître des Enfans de chœur en 1497, puis Organiste en 1499 étoit Chanoine & Souchantre au mois de Décembre 1513, lorsqu'on indiqua le jour pour choisir un Evêque après la mort de Jean Baillet. On le retrouve dans les Registres de 1523 & 1524. On croit que Jean Billard Maître des Enfans en 1499 reçu Chanoine en 1519, lui succéda en 1525 ou 1526, & ne garda pas ce bénéfice.

PIERRE MAGNEN Bachelier en Droit qui avoit été en 1520 Secretaire de M. de Dinteville Evêque, & fait par lui Chanoine en 1523, eut de lui la Souchantrerie, & y fut admis le 17 Avril 1526 avant Pâques. Il eut en 1527 un concurrent qui s'appelloit Pierre Richard, pourvu par Antoine du Prat Archevêque de Sens à Paris le 22 Juillet, & qui se fit recevoir par procureur le 28 Septembre. Il fut député en 1538 pour rediger un Processional à l'usage de l'Eglise. Ce fut lui qui ayant entrepris un procès au sujet de ses droits & de ses charges, consentit à un Concordat, qui fut passé en Chapitre le 14 Février 1544, par devant François Maçon Vicegerent en Officialité de Sens, qui prend la qualité de Juge Ordinaire en cette partie. Son testament daté du 10 Août 1541 apprend qu'il étoit Curé de Couroultre & de Préy. Son codicile est du 9 Mai 1547. Il est vrai-semblable qu'il mourut la même année.

LAURENT ROBERT. Il n'y a de preuves qu'il fut Souchantre que par les provisions du suivant, où on lit qu'il avoit eu ce Bénéfice de lui par résignation. Il étoit du Diocèse d'Auxerre.

PIERRE PEAN Prêtre du Diocèse de Chartres. Les provisions du Soucantorat que François de Dinteville lui donna sont du 28 Septembre 1549. Il étoit Chanoine dès l'année précédente. Il fut reçu à la Souchantrerie le 1 Octobre 1555. On lit dans les Registres du Chapitre au 5 Décembre 1557: *Item fuit prohibitum crucem ..... pulsare*, le martinet *gallicè, sine permissione Succentoris aut sui Commissi.* Dans le Procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre redigé le 16 Juin 1561, il est qualifié Curé de Gy l'Evêque. Il quitta la Souchantrerie en 1564, & mourut Chanoine le 27 Mars 1566.

MICHEL KERVER Prêtre du Diocèse de Paris étoit Chanoine d'Auxerre au moins dès l'an 1551, & en même tems Curé au Diocèse de Chartres. Etant devenu par la suite Chanoine de Brienon au Diocèse de Sens, il permuta en 1564 ce dernier Canonicat avec la Souchantrerie d'Auxerre. Il eut son *Visa* le 4 Décembre, & fut installé le 7. Depuis ce tems là il cessa d'être à gauche dans le Chapitre, & commença à y être assis à droite, comme Pierre Pean & ses prédécesseurs.

Ex Registris.

MATTHIEU MORILLOT Prêtre du Diocèse de Langres, Chantre de la Chapelle du Roi, Chanoine d'Auxerre dès l'an 1558, permuta la Cure de Perroy au Diocèse d'Auxerre avec Michel Kerver le 28 Septembre 1566, & fut installé Souchantre le 30. Il mourut le 13 Juillet 1568.

PIERRE DE BEAULIEU avoit commencé par être Maître des Enfans de choeur en 1550. Il fut fait Chanoine en 1555, reprit pour la seconde fois le gouvernement des Enfans l'année suivante restant Chanoine: Après la mort du précédent, il fut pourvu de la Souchantrerie par le Vicaire-Général du Cardinal de la Bourdaisiere. C'étoit lui qui deux ans auparavant, avoit obtenu du Chapitre d'Auxerre un morçeau de la Relique qu'on appelloit *le manteau de S. Martin*, pour l'Eglise de S. Martin d'Olivet proche Orleans, où il avoit été baptisé. Il mourut Souchantre le 16 Juillet 1573, & fut inhumé devant la Chapelle de S. Martin.

Regist. Capit. 26. Martii 1566. & 14. April. 1567.

LEONARD HENRION du Diocèse de Sens, premierement Enfant de choeur à Auxerre, puis Prêtre, Musicien, Chanoine Tortrier, & Maître des Enfans, fut admis en 1571 le 26 Janvier à un Canonicat, puis reçu Souchantre le 31 Août 1573. Il mourut le 6 Novembre 1580.

DROIN CHAUCUARD natif de Colanges les-Vineuses au Diocèse d'Auxerre, fut reçu Chanoine Clerc dès le 27 Septembre 1563. Il fut pourvu de la Souchantrerie par Jacques Amyot Evêque, & installé le 12 Novembre 1580. Etant Chanoine, il avoit dressé un Inventaire des titres, en reconnoissance dequoi le Chapitre lui fit une gratification considérable pour ce tems-là. Il rédigea aussi le livre du Souchantre, des remarques duquel & de celles de ses successeurs j'ai puisé quelques circonstances qui regardent l'Hif-

toire Liturgique de l'Eglise d'Auxerre. Ce Souchantre fut recommendable pour sa piété : il vécut jusqu'environ l'an 1612. Il avoit été Chantre de la Collégiale de N. D. de la Cité. Il posséda aussi la Cure de Couroultre & celle de Fulvy. Il fut fort considéré par l'Evêque Amyot.

MAGDELEIN JULIEN du Diocèse de Sens, succéda à Droin Chaucuard : le Registre de 1571 5 Janvier, apprend qu'il avoit été Enfant de chœur. Il devint Chanoine en 1597. Il avoit commencé à intenter procès sur le choix des vins : mais en 1612 le 15 Décembre le Chapitre Général jugea la difficulté en sa faveur, déclarant qu'il choisiroit à son rang d'antiquité tant comme Souchantre, que comme Chanoine. Il résigna six ans après à Denis Chappu.

DENIS CHAPPU Chanoine depuis 1614 fut installé Souchantre le 29 Décembre 1618. Il avoit d'abord été Vicaire de S. Mamert : il en devint ensuite Curé, & conserva ce titre étant Souchantre jusqu'à l'an 1624. Il résigna son Canonicat en 1641, & obtint un Canonicat *ad effectum*, pour continuer de joüir des prérogatives du Souchantre.

JULIEN DAVION Prêtre du Diocèse d'Auxerre, Chanoine dès l'an 1640, obtint en 1644 la Souchantrerie en Cour de Rome. Il la garda peu de tems, & la permuta avec le suivant. On a quelques ouvrages imprimés de ce Chanoine. Il passoit pour avoir le talent de la prédication.

NICOLAS HOUSSET Chanoine natif d'Auxerre, posséda la Souchantrerie au moins dès l'an 1647. Il fit en 1650 le voyage de Rome d'où il rapporta des Reliques, dont il est parlé ici dans les Preuves. Il remit le personnat entre les mains de l'Evêque Nicolas Colbert en 1674 lorsqu'il eut été élû Chantre. Pag. 240

CLAUDE BARRAULT Chanoine né à Auxerre, fut pourvu de la Souchantrerie en 1674 après la démission du précédent, & fut installé le 6 Décembre. Il résigna au suivant.

GERMAIN DRINOT Chanoine & Souchantre depuis le mois d'Août de l'an 1694 jusqu'en 1712, 29 Septembre jour de son décès.

JEAN LEBEUF Chanoine pourvu de la Souchantrerie par M. de Caylus Evêque, en prit possession le 30 Septembre 1712.

LECTEURS DE L'EGLISE D'AUXERRE.

A Considérer le nom de Lecteur ou Litre dans la simplicité de son origine, cette fonction seroit aussi ancienne dans l'Eglise d'Auxerre, que l'est celle d'Archidiacre, puisque si S. Corcodome Diacre compagnon de S. Pelerin put être regardé comme Archidiacre, S. Jovinien à plus forte raison qui étoit de la même compagnie, dut être considéré comme Lecteur dont il portoit le titre. Depuis l'établissement régulier de l'Office Divin, en même tems qu'il y eut un ou plusieurs Chantres préposés pour conduire le chant, il y eut aussi un Ecclésiastique constitué pour marquer ce qui devoit être lû aux Assemblées des Fidéles, soit à la Messe, soit à l'Office de la nuit. Cet Ecclésiastique chargé de la garde des Actes des Martyrs, des Bibles & des livres d'Homelies, devoit montrer à chacun ce qu'il avoit à lire, & souvent lire lui même le premier, comme les deux Chantres principaux devoient inculquer le chant aux Psalmites & aux Enfans. Ses fonctions lui assurerent encore devant le nom de Lecteur, lorsque les biens de l'Eglise furent augmentés. Car ce fut pareillement sous sa garde qu'elle en remit les titres: de sorte que c'étoit lui qui en donnoit communication dans le besoin, qui redigeoit les nouveaux, & qui les écrivoit. De-là vint sa dépendance de l'Archidiacre qui étoit comme l'Intendant du temporel de la mense Episcopale. Cet Office étoit à sa nomination encore au commencement du xiij siécle: mais comme personne ne vouloit l'accepter, l'Evêque Guillaume de Seignelay lui annexa une demie prébende & s'en retint la collation. A mesure que les biens augmenterent dans les derniers siécles, il se trouva soulagé par ceux qui en garderent les nouveaux titres, & l'invention de l'Impression ayant rendu les livres communs, les fonctions du Lecteur devinrent inutiles. De maniere qu'il ne conserve qu'un reste de celles qui sont attribuées ailleurs aux Chanceliers, comme de dresser la Table des

Gloss. Cangii voce Notarii Abbatum.

des Officians & autres. Les anciens Lecteurs du XI & XII siécles, prenoient quelquefois le titre de Chanceliers. La place du Lecteur est dans le côté septentrional du chœur proche la tribune ou se chantoient les Epitres, & Leçons ; en mémoire de quoi il a encore en ce lieu un pupitre de même que le Chantre & le Souchantre en ont chacun un à l'angle opposé, & du côté du Sanctuaire, où primitivement le chant de la Messe s'exécutoit.

S. JOVINIEN Lecteur de l'Eglise de Rome, le devint de celle d'Auxerre en accompagnant S. Pelerin qui vint la fonder au troisiéme siécle.

Les Lecteurs sont inconnus depuis lui jusqu'environ l'onziéme siécle, auquel il faut placer ceux que l'on trouve dans le Nécrologe écrit alors.

JEAN vécut avant le douziéme siécle, paroissant être des premiers ajoûtés au Nécrologe dont on vient de parler, en ces termes, au 21 Juillet : *Obiit Johannes Levita & Canonicus, Lectorumque Magister.*

RODOLPHE écrivit vers l'an 1076 un titre qui regarde la fondation du Chapitre de Clamecy, rapporté dans les Preuves pag. 7 & prend le titre de Chancelier.

BLADIN paroît être plus nouveau que Jean, & avoir vécu avant ceux qui suivent. Il se trouve dans le Nécrologe susdit : on y lit en second lieu au 23 Août : *Ipsa die obiit Bladinus Lector & Canonicus.*

JONAS Lecteur est nommé comme témoin dans la donation que l'Evêque Hugues de Montaigu fit en 1123 de l'Eglise d'Augy aux Chanoines de S. Pere d'Auxerre : au lieu que dans la chartre par laquelle l'Evêque & le Chapitre confirment en 1120 une donation faite à l'Abbaye de Pontigny par Etienne Trésorier, il est qualifié Chancelier. Ce qui prouve que les deux titres étoient arbitraires. Voyez encore Preuves *num.* 7. Preuves pag. 11. num. 16.

ILDEBERT fut présent en qualité de Chancelier, quand l'Evêque Humbaud accorda l'an 1110 les Seigneurs de Toucy avec l'Abbé de Fleury.

HUGUES souscrivit vers l'an 1138 avec l'Evêque d'Auxerre Hugues de Mâcon, à la ratification que fit Gervais Abbé de S. Germain, d'une échange entre les Clercs de S. Florentin & les Religieux de Pontigny. Les additions à l'an-



cien Nécrologe se contentent de marquer au 8 Juillet : *Obiit Hugo Lector ;* Mais l'Obituaire de 1250 marque au même jour qu'il avoit donné aux Chanoines trois arpens de vignes en Mont-defois *in Monte defenso* & un bâtiment de pierre situé devant l'Eglise *Cameram lapideam ante Ecclesiam nostram*, laquelle étoit alors occupée par Maître Anselme. Un titre de Molême de l'an 1137 ; un autre de Clameci de 1143 Preuves n. 22 & d'autres num. 29 & 34, le qualifient de Chancelier. S. Bernard écrivant en 1153 au Pape Eugene III sur l'élection de l'Evêque Alain, lui donne le même titre & le met dans le rang des Prêtres. Il vivoit encore en 1159.

PIERRE SENEVET. Ce Lecteur est connu par le Nécrologe de l'an 1250, où il est de la premiere main au 29 Août en ces termes : *Ob. Petri Seneveti Levitæ & Lectoris hujus Ecclesiæ LX s. super domum suam, sitam ante Ecclesiam B. Mariæ in Civitate quam propriis sumptibus ædificavit & nobis dedit.* Je ne puis guéres le placer qu'ici, le reste du siécle & la moitié de l'autre étant remplis par les suivans.

ROBERT ABOLANT fut un Lecteur très célébre qui mit à profit le dépôt des Archives naissantes du Chapitre dont il étoit chargé. Il composa la Chronique d'Auxerre qu'il acheva à l'Abbaye de Saint-Marien Ordre de Prémontré, où il se fit Religieux sur la fin de ses jours. Voyez son Testament qui est fort curieux. Il avoit fait écrire des volumes de vie des Saints dont il en reste un à l'Abbaye de S. Germain. Son anniversaire est au 21 Février dans l'Obituaire de 1250 en ces termes. *Ob. Magistri Roberti* Abolant *Canonici & Presbyteri C. sol. &c.* & il est un de ceux qui n'ont point été compris dans la réduction. Il étoit du Clergé de la Cathédrale au moins dès l'an 1180.

Preuves num. 76.

Celui où sont les légendes, de Mai, Juin, Juillet, Août.

Preuves n. 57.

A . . . . . . Ce Lecteur d'Auxerre dont nous n'avons que la Lettre initiale du nom, n'est connu que par une lettre tirée d'un Manuscrit de l'Abbaye de Preüilly au Diocèse de Sens. Il y paroît comme délégué du Cardinal Octavien avec Arnaud de S. Pere d'Auxerre dans des poursuites touchant les dettes d'un Curé de la Celle qui s'étoit fait Moine à Barbeau. Il a du occuper le Lectorat d'Auxerre entre l'an 1205 que Robert Abolant le quitta, & l'an 1225 ou environ, qu'Arnaud n'étoit plus Abbé de S. Pere. Ce fut à lui en sa qualité de Chancelier ou au suivant que le Pape

T. 1. Thes. anecd. pag. 775.

Innocent III adressa aussi-bien qu'à l'Archidiacre un rescrit en faveur de son Légat contre le grand Archidiacre de Chartres qui avoit disposé d'un bénéfice de sa dépendance, quoiqu'avant la vacance ce Legat s'en fût réservé la disposition.

BRICE Lecteur d'Auxerre est qualifié Procureur du Chapitre d'Auxerre, dans une sentence de Renaud Official de l'Evêque en 1221. *Cartul. Capit fol.* 341.

ROBERT DE DIJON doit avoir ici sa place, parce que l'Obituaire de l'an 1250 marque sa mort. On y lit au 1 Juillet : *Ob. Roberti de Divione Canonici & Lectoris.* Il avoit légué à l'Eglise deux piéces de vigne du côté du Pont.

GUILLAUME LI BOEZ ou *Boerius* Lecteur fut fait arbitre en 1241 avec Hugues Prieur de S. Germain touchant le différent, qui étoit entre les Chanoines d'Auxerre & la même Abbaye au sujet des Chanoines Tortriers; & ils prononcerent leur sentence en 1242. Il vivoit encore en 1250 selon une note de l'obituaire au 21 Mai. Il paroît qu'il mourut l'année suivante, puisque son obit fut ajoûté alors à celui du 20 Janvier en ces termes : *Item ob. Guillelmi Boërii Lectoris Canonici & Sacerdotis.*

JEAN LE ROUX qui étoit Chanoine dès l'an 1243 selon un acte d'arbitrage concernant l'Abbaye de S. Germain, & qui étoit Souchantre en 1251, fut par la suite revêtu de la qualité de Lecteur ou Litre. Il fut délégué sous ce titre en 1260 & 1263 pour juger le procès de Jean Abbé de S. Germain, & Milon de S. Florentin touchant les Coûtumes de Villiers-vineux. Je trouve dans un obituaire d'environ ce tems-là qu'il occupa au Cloître la maison d'Etienne de Lesignes, qu'avoit tenu en 1250 Henry Cornut Archidiacre de Chartres. Son obit est par addition dans ce même volume à la fin de Février. Il falloit que ce Jean le Roux fut considéré par Jean de Chanlay Evêque du Mans, puisqu'il donna au Chapitre de N. D. de la Cité une rente sur un pré de la riviere de Beauche, pour la fondation de son Anniversaire. *Ex Necrol. B. M. in Civ.*

HENRY DE VEZELAI personnage illustre qui fut aussi Trésorier de l'Eglise de Laon. Gui de Mello Evêque d'Auxerre le choisit en 1265, pour l'un des exécuteurs de son testament. S. Louis Roi de France dont il étoit un des Chapelains, lui fit le même honneur à l'égard du sien l'an 1269. Un titre du Duchêne T. V. pag. 440.

Vendredi d'après l'Epiphanie 1282 le suppose mort Chanoine & Lecteur d'Auxerre. C'est un bail fait de quelques vignes du territoire d'Accolai, *quæ fuerunt bonæ memoriæ defuncti Magistri Henrici de Verzeliaco quondam Autiss. Canonici & Lectoris quæ ad ipsum Magistrum Henricum devenerant ratione excasuræ.*

GUILLAUME LE BRET Lecteur n'est connu que par les additions faites aux obituaires sur la fin du treiziéme siécle. Dans l'une de ces additions on lit au 20 Octobre : *Obitus Magistri Guillelmi le Bret quondam Lectoris & Presbyteri;* & dans l'autre au même jour : *Item ob. Magistri Guillelmi de Diseia Lectoris Ecclesiæ Autiss. & Sacerdotis.*

GUILLAUME surnommé en latin *CATINI* est connu comme Lecteur de l'Eglise d'Auxerre par deux actes du Cartulaire du Chapitre, l'un de l'an 1300 où il paroît avec Hugues de Herment en qualité d'exécuteur du testament de Vincent de Mêve; l'autre de 1304 est un accord du Chapitre avec les habitans de Chicheri fait par l'Evêque Pierre de Mornai, dont il est dit témoin : *G. Catini Lector.* Vers le même tems il fut l'un des arbitres sur le différend entre Gilles Abbé de S. Pere & les Paroissiens, touchant les réparations de leur Eglise. Il est encore désigné en sa qualité de Lecteur en 1309, dans des lettres de l'Evêque Pierre des Grez.

Preuves *num.* 365.

FELIX DE COUDUN qui n'est qualifié que de Chanoine Prêtre dans les partitions de 1312, paroît en qualité de Lecteur dans l'acte du 23 Juin 1315, qui regardoit la confraternité du Chapitre d'Auxerre avec celui de S. Martin de Tours. Il fut aussi l'un des Chanoines qui visiterent l'an 1320 la châsse de S. Amatre dans la Cathédrale. En 1324 ce Chanoine Lecteur légua par testament à l'Hôtel-Dieu de la Cathédrale tous ses livres au nombre de seize ou dix sept volumes, à condition que Gilles de Paisy son neveu Ecclésiastique en auroit l'usage sa vie durant. Coudun dont ce Lecteur tiroit son surnom, est un village du Diocèse de Beauvais peu éloigné de Compiegne.

Preuves *num.* 367.

Suppl. de Preuves.

Preuves pag. 95. Col. 2.

Suppl. des Preuves.

PIERRE LE BLANC appellé *Petrus Albi* dans les titres latins. Il est qualifié Professeur ès Loix, Clerc du Roi & Lecteur d'Auxerre dont l'acte qui le députa pour aller demander en 1325 à Charles le Bel la permission d'élire un Evêque après la mort de Pierre des Grez. Il prend les mêmes qua-

lités en 1328 dans la quittance qu'il donne au Chapitre d'Auxerre, de douze livres qu'il lui avoit payés sur les meubles de Guillaume de Lesignes Chanoine son ancien débiteur.

PIERRE DE DICY Chanoine & Lecteur fonda en 1340 son Anniversaire. Il obtint en même tems à cause de ses fréquentes infirmités d'être tenu présent à Matines le reste de sa vie les jours qu'il seroit à Auxerre. De son tems en 1336 il fut conclu qu'on feroit un Recueil de toutes les chartes & titres. V. Preuves, pag. 135. Il y a apparence que ce Lecteur donna tous ses soins à la confection de ce Cartulaire, parce que comme on lisoit autrefois dans la Préface, cela épargnoit au Lecteur la peine de recourir aux originaux, en y trouvant la copie des Actes. Il fonda la Chapellenie de S. Jacques le Majeur, S. Michel & S. Eloy, auprès de laquelle il est inhumé, & où on lisoit autrefois sur sa tombe ce qui suit : *Hic jacet discretus vir Petrus de Diciaco quondam Autiss. Canonicus & Lector, qui fundavit hoc altare in honore Dei & V. M. & Jacobi Apostoli, Michaëlis Archangeli, & S. Eligii Conf. obiit autem anno Domini MCCC LVIII die XII mensis Maii.* Cette Chapelle est celle qu'on appelle aujourd'hui le nouvel autel de S. Michel proche la porte méridionale de la croisée, au-dessus duquel sont représentés dans le vitrage les trois Saints nommés dans l'épitaphe, & Pierre de Dici à genoux en soutane violette. S. Eloy est aussi peint à fresque sur le mur voisin avec une mitre à l'antique.

Cartul. Capit. fol. 363.

Suppl. des Preuves.

BERNARD DE PIERRE LATE en Dauphiné ou de Pierre-Laye près Pontoise, étoit Chanoine & Lecteur d'Auxerre au moins dès l'an 1369, mais il ne résidoit pas, sa prébende & sa Lectorie étant dans le rang des bénéfices forains. On trouve dans le testament d'Audoin Albert Cardinal fait à Avignon en 1363, ce même Bernard avec le titre de Chanoine de Limoges. Il possédoit encore en 1383 la Lectorie selon une quittance des décimes Apostoliques de cette année. Il fonda son Anniversaire qui se trouve marqué en Février dans les anciens Comptes.

(De Lata petra)

Comput. hor. annor.

JEAN CAMUSET étoit Lecteur en 1395, mais il résidoit à la Cour de Rome. Il donna en 1398 des ornemens à N. D. des Vertus. On lui fit grace en 1399 d'une partie du stage. Il rédigea son testament le 16 Septembre 1400. On y

lit qu'il fut Curé de Colanges les Vineuses, & que sa famille étoit d'Auxerre de la Paroisse N. D. de la d'hors. Il mourut au mois d'Octobre ou de Novembre suivant.

JEAN DE MARAY Chanoine dès le 17 Mai 1400, fut installé à la Lectorie en personne le 1 Juin 1401. Il est aussi qualifié Trésorier de N. D. de la Cité en Février 1401. On conclut de son tems de faire deux sceaux, l'un qui seroit de forme ronde pour les actes judiciaires, & lettres clauses qu'il devoit garder par devers soi *juxta fundationem & consuetudinem sui beneficii*, & l'autre pour les contrats, qui devoit rester au Trésor.

Regist. Capit. 4. Maii 1409.

GUILLAUME LE BEGUE ou *Blesi* Chanoine depuis l'an 1401, quitta la Souchantrerie qu'il avoit tenu pendant cinq ans, & fut reçu à la Lectorie le 2 Mai 1415 en vertu de lettres du Cardinal de Bar Evêque de Porto. Le Chapitre fit de son tems une déclaration des Charges du Lecteur. On croit qu'il mourut en Janvier 1423 : au moins il est qualifié *défunt* le 20 de ce mois, lorsqu'il s'agit de la vente de sa maison.

9. Octobre 1416.

SIMON BECHU du Diocèse de Troyes, qui avoit été reçu Chanoine le 17 Septembre 1417, non sans peine, par ce qu'on le croyoit serf, eut la Lectorie par grace Apostolique, & y fut admis le 23 Janvier 1423. Il céda le 8 Novembre 1424 sa maison Canoniale à M. de Chastellux, qui en cherchoit une à acheter. Il étoit œconome du temporel de l'Evêché *sede vacante* le 11 Mars 1428. Il quitta la Lectorie pour devenir Souchantre à la mort d'Etienne Moron arrivée le 10 Octobre 1429.

JEAN VIMONT fut reçu Lecteur entre la Ste Luce 1429 & le 1 Mai 1430. Il jouissoit de ce Personnat en 1439 & même en 1448. Il vivoit encore en 1458. On croit que ce ne fut qu'après sa mort qu'il eut un successeur.

Compot.

Ibid.

JEAN CHOIN n'est connu comme Lecteur, que par les provisions de son successeur. Il y a quelque preuve qu'il étoit Lecteur en 1458. Les Registres marquent au 13 Avril 1460 que ce Jean Choin donna cent livres pour faire des Orgues.

ETIENNE NAUDET Chanoine dès l'an 1457 permuta avec Jean Choin en 1461 son Canonicat de N. D. de la Cité, pour le Personnat de Lecteur dont l'Evêque lui fit

expédier les provisions à Varzy ; & fut installé le 16 Octobre. Il exerça l'Office de Secretaire des Conclusions Capitulaires depuis l'an 1456 au moins jusqu'à l'an 1473. Il fut élû Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville en 1480. Son testament du 25 Janvier 1491 nous apprend qu'il étoit Curé de Chasnay. Voyez-en ci-dessous quelques particularités. (*a*) Il vécut vrai-semblablement encore quelques années depuis la date de cet acte, puisqu'on ne trouve de réception de Lecteur que six ans après. Il fut inhumé au mois d'Octobre au bas des dégrés du grand Portail.

GUILLAUME ROUSSEAU fut reçu à une prébende Canoniale & au Lectorat en 1497, & mourut en 1500.

PIERRE OBBE ne fut Lecteur guéres plus de tems. Un compte de 1503 le suppose mort.

MICHEL LE CARON Chanoine dès l'an 1493 n'est connu en qualité de Lecteur, que depuis l'an 1505. Il est présent en 1515 à la conclusion sur l'élection de l'Evêque. Pendant la peste de l'été 1515, le Député pour l'élection du Chantre le trouva retiré dans sa maison des Chasnées qu'il avoit fait bâtir. Il étoit natif d'une Paroisse voisine de Clermont en Beauvoisis, appellée Nointel. Etant expert dans la Médecine, il fut appellé à Auxerre dans un tems de peste, & établi Médecin de la ville. Il fut depuis l'un des Médecins du Roi Charles VIII. Etant Chanoine il fit construire dans la Cathédrale l'image d'*Ecce homo* derrière l'autel de la Comtesse, & l'arcade qui est au-dessus, où l'on voit ses armes, & son emblême *Largesse en vertu*. Par son Testament il voulut être inhumé proche cette Image : Il demanda qu'on augmentât la fête de S. Cyr & de S. Julite, & que leur châsse fut descendue la veille. Il donna à l'Eglise de S. Bry pour enchâsser en argent le chef de S. Cot : Ordonna de garnir une Salle séparée à l'Hôtel-Dieu pour le tems de peste, & rebâtit plusieurs chambres de la Léproserie de S. Simeon. On lisoit autrefois sur sa tombe les vers suivans :

(*a*) Etienne Naudet veut qu'autour de son corps *per quatuor pueros thuribula teneantur in quibus fumus thuris semper emaneat & appareat durante suo servitio:*

Il légue 15 sols aux Jacobins, autant aux Cordeliers *proviso quod quilibet Conventus tenebitur decantare ante ostium suæ habitationis Vigilias defunctorum ad novem lectiones, prout consuetum est.*

Ordinat quod dicta die sui obitus præsentetur omnibus personis .... ad offertorium ire volentibus unum parvum denarium secundum consuetudinem in dicta Eccl. & civitate Autiss. observari solitam.

D'un manuscrit de Bureteau Celestin de Sens, en la Bibl. du Chap. de Sens.

Siste gradus qui curris & hoc mirare cadaver,
Tertia cui cursu parta corona fuit.
Consilii Medicesque mihi decrevit honorem,
Tum spes Galla, timor Karolus Italiæ:
At tibi si Medici superest cura ulla sepulti,
Ut mentis curet vulnera, posce Deum.

Il étoit mort le 13 Mai de l'an 1528.

GUILLAUME CHAUSSON né à Chablies, fut pourvu de la Lectorie par l'Evêque le 14 Mai 1528 & mis en place le 15. Il fut Vicaire-Général de celui qui administroit l'Evêché d'Auxerre pendant la résidence de François de Dinteville en Italie. Il mourut en 1548.

NICOLAS DAVY succéda au précédent. On le trouve qualifié Lecteur dans le Registre de 1550. Il est aussi nommé parmi les Chanoines présents en 1561, à la rédaction de la Coûtume d'Auxerre. Il mourut durant l'été 1563.

GASPARD DAMY l'aîné natif de Chaalons sur Marne, Official de l'Evêque fut pourvu le 14 Septembre 1563 & reçu le 22 Octobre. Il s'en démit en 1566, & Gaspard Damy le jeune, Clerc de la même ville de Chaalons, fut pourvu par M. de Macheco Vicaire-Général.

GASPARD DAMY le jeune prit possession par Procureur le 2 Décembre 1566, & joüit de ce Personnat jusqu'à sa mort arrivée le 20 Décembre 1614. Il fut aussi Curé de Lindry.

FRANÇOIS PELLE' Prêtre du Diocèse d'Angers & déja Chanoine, fut reçu le 12 Janvier 1615, mais il ne posséda ce titre que durant quelques mois, étant mort le 6 Avril suivant. Il avoit été Secretaire de M. de Donadieu Evêque.

CHARLES THIOT Prêtre Romain, venu d'Italie avec le Cardinal de Lenoncourt, prit possession du Lectorat le 15 Avril 1615, & mourut le 19 Mars 1621.

GERMAIN BARDOLAT Prêtre du Diocèse d'Auxerre, fut reçu le 20 Mars 1621. Il quitta en 1649 & se fit Chanoine Régulier en l'Abbaye de S. Pere.

LAURENT ODINET Prêtre Auxerrois fut fait Lecteur le 18 Mai 1650. Il fut Vicegerent en l'Officialité sous l'Episcopat

l'Episcopat de M. de Broc, & Promoteur sous Nicolas Colbert son successeur.

EDME ODINET commença a posséder la Lectorie le 14 Juillet 1682.

JEAN MARIE natif d'Auxerre, Docteur de la maison & société de Sorbonne, a exercé le Lectorat depuis le 1 Mars 1686 jusqu'au mois d'Août 1696.

GUILLAUME DE LA CHASSE reçu Chanoine en 1681, fut installé au Lectorat le 7 Septembre 1696. Il a conservé ce Personnat jusqu'à son décès arrivé le 16 Avril 1725.

DOMINIQUE LE CLERC, Chanoine depuis l'an 1715, a été installé Lecteur le 9 Mai 1725.

Canonicat de la Maison de Chastellux, dans l'Eglise d'Auxerre.

LA singularité du Canonicat de l'Eglise d'Auxerre attaché depuis trois cent ans à la Maison de Chastellux, m'engage à en dire quelque chose à la fin de ce volume, quoique ce ne soit pas un Bénéfice Ecclésiastique. Les Chanoines d'Auxerre par reconnoissance de ce que Claude de Chastellux Maréchal de France leur avoit restitué gratuitement la Ville de Crevan dans le tems des guerres des Anglois, crurent lui devoir accorder le Droit de se placer au choeur parmi eux en habit partie militaire, partie Ecclésiastique, & d'y avoir les distributions qui s'y feroient : Desorte que depuis ce tems-là, celui de ses descendans qui posséde la Terre de Chastellux (*a*) s'étant présenté en Chapitre & y ayant prété serment de défendre les droits, terres & possessions des Chanoines, se revêt ensuite des habits dont je viens de parler; & étant botté, éperonné, couvert d'un surplis, le baudrier avec l'épée par-dessus, ganté des deux mains, ayant sur le bras gauche une aumusse, & sur le poing un oiseau de proye, tenant de la main droite un cha-

Voyez le Supplément des Preuves an. 1423.

(*a*) Cette Terre est au Diocèse d'Autun à 3 lieux d'Avallon du côté du Midi. La Paroisse est du titre de S. Germain Evêque d'Auxerre.

peau bordé couvert de plume blanche est conduit depuis la grande porte du chœur, & installé dans les hautes chaires du côté droit, où il reste pendant l'Office. L'incommodité de cet habit fait que le possesseur du Canonicat n'assiste pas souvent au chœur; & comme sa prébende n'est point à la collation de l'Ordinaire, mais héréditaire dans la Maison de Chastellux, il s'écoule souvent plusieurs années, sans qu'elle soit remplie. Ainsi lorsque dans la famille du possesseur de la Seigneurie de Chastellux, les aînés étoient occupés à l'armée ou ailleurs, la Prébende restoit vacante jusqu'à ce que la suite des tems put déterminer quelqu'un à venir en prendre possession. Voilà pourquoi depuis trois siécles qu'elle est créée, celui qui en joüit aujourd'hui, n'est que le huitiéme du nom. Il semble au reste que ce qui fut prescrit pour le cérémoniel des Sieurs de Chastellux, n'étoit qu'une imitation de ce que pratiquoit déja le Trésorier de l'Eglise d'Auxerre, comme un vestige du privilége dont joüissoient les anciens Protecteurs des biens du Chapitre. Il falloit même que cela fût alors assez commun dans les Cathédrales, puisque dans plusieurs Statuts on trouvoit quelque chose de semblable à ce qui se lit dans ceux du Chapitre de Toul de 1491 en ces termes : *Nobiles scutiferi & Milites, specialiter hujus Ecclesiæ Vassalli cùm intrant chorum, admitti debent portare calcaria & arma, & collocantur inter Archidiaconos & Canonicos, quia Defensores sunt Ecclesiæ pro debito suæ nobilitatis. Et si eo tempore intraverint quo fit distributio ..: offerri debet eis gratuita portio juxta discretionem Officiarii* : La place de M. de Chastellux dans le chœur de S. Etienne d'Auxerre, est entre la stalle du Pénitencier & celle du Souchantre. Outre le Glossaire de Ducange au mot *Canonicus*, on peut voir sur le Droit de Mrs de Chastellux les Mercures des années 1683, 1701 Septembre, 1732 Juin, 1738 Mars & Avril.

V. Preuves num. 241.



SEIGNEURS DE CHASTELLUX CHANOINES D'AUXERRE.

CLAUDE DE BEAUVOIR Seigneur de Chastellux Mont S. Jean, Beauvoir, Basoche, &c. Vicomte d'Avallon, Maréchal de France, fut pourvu de la Prébende honoraire dans l'Eglise d'Auxerre en 1423, pour la raison que j'ai apporté. Il étoit fils de Guillaume de Beauvoir, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Chambellan du Roi qui mourut en 1401, & qui fut inhumé chez les Cordeliers de Vezelay. Sa mere s'appelloit Jeanne de Saint-Verain. Ce Chanoine Laïque fut si sensible au don que le Chapitre d'Auxerre lui fit, que pour être plus a portée d'assister à l'Office de la Cathédrale, il demanda à acheter une maison du Cloître pour sa vie seulement : ce qui lui fut accordé en 1424 en payant le droit d'entrée comme les autres. En 1429 il parcourut le Diocèse d'Auxerre pour les intérêts du Duc de Bourgogne ; mais une preuve que la ville d'Auxerre ne devint point pour cela le lieu de sa résidence ordinaire, est qu'y étant passé durant l'été de l'an 1437, le Chapitre lui fit les présens qu'il avoit coûtume d'offrir aux Seigneurs qui ne résident point. Et quoiqu'on voye par un acte de 1444, que lui & Marie de Savoisy son épouse payoient chacun an au Chapitre cent sols, pour la maison qu'ils avoient loüé proche la porte Pendante, c'est-à-dire, la derniere du Cloître sur la rue qui conduit à S. Loup, les Comptes de l'Hôtel de Ville d'Auxerre de la même année, marquent qu'il résidoit quelquefois à Colanges-les-Vineuses & notamment l'été 1444. Après sa mort, son corps fut inhumé dans un lieu dont on a perdu le souvenir. On verra ci-après en quel tems il fut transféré dans la Chapelle de S. Alexandre.

Voyez les Mémoires pour l'Histoire Civile d'Auxerre à l'an. 1423.

Mémoire pour l'Histoire de Bourge pag. 113.

JEAN DE CHASTELLUX Vicomte d'Avallon, Seigneur de Bazerne & de Coulanges-les-Vineuses, est qualifié fils de Claude dans l'acte de sa réception, marqué au 2 Février 1469, dans les Registres du Chapitre d'Auxerre. Il

étoit né de son troisiéme mariage avec Marie de Savoisy. Il fut aussi Chambellan du Roi. Son épouse s'appelloit Jeanne d'Aulnay. Dans un acte de la ville d'Auxerre du 12 Avril 1461, il est dit Sire de Chastellux & de Coursoń: & dans un Compte de 1472, il est dit avoir été en garnison au mois d'Août dans Auxerre, pour le Duc de Bourgogne. Un fragment du Registre Capitulaire de 1483 au 30 Mai, apprend qu'il demanda aux Chanoines d'Auxerre une maison claustrale aux mêmes conditions que Claude son pere, & on lui accorda celle de défunt Gerard Rotier Maître en Théologie. Le même jour il demanda à la Compagnie que le corps de son pere fut mis dans la Chapelle de S. Alexandre, & que le sien y fut pareillement inhumé après sa mort: ce qui lui fut accordé. C'est ce qui me fait croire que c'est lui, & non pas Georges de Chastellux, qui est représenté avec Claude dans le Mausolée refait il y a environ cinquante ans, quoique l'inscription récente marque que c'est la figure de Georges Amiral de France. Jean mourut avant l'an 1490 suivant les Mémoires de la Maison de Chastellux.

PHILIPPE DE CHASTELLUX étoit né de Jean de Chastellux & de Jeanne d'Aulnay vers l'an 1480 ou environ, & fut nourri Enfant d'honneur du Roi Charles VIII. Il étoit marié dès l'an 1502 en secondes nôces à Barbe de Hochberg. Ce fut sans doute après ce second mariage, & lorsqu'il se vit quelques enfans mâles, qu'il prit possession du Canonicat d'Auxerre; mais la perte des Registres du Chapitre empêche qu'on n'en puisse fixer le jour ni l'année. Au reste ce ne peut point être lui qui se fit recevoir en 1534. On ne voit pas quelle raison il auroit eu d'attendre pour cela l'âge de 54 ou 55 ans. Il fut aussi Seigneur de Coulanges, Vicomte d'Avallon &c.

PHILIPPE DE CHASTELLUX fils de Philippe, & de Barbe de Hochberg fille du Marquis de Rothelin se fit recevoir Chanoine d'Auxerre le 18 Juillet 1534, avant que les partages de la maison de Chastellux fussent faits. Il fut depuis Seigneur de Bazerne, Prégilbert & Ste-Pallaie. Quoique dans la généalogie imprimée chez Moreri, on ne le dise marié pour la premiere fois qu'en 1560, je trouve que son épouse mourut à Bazerne dès le mois de Janvier 1537,

puisqu'il demanda alors au Chapitre d'Auxerre des ornemens à emprunter *pro faciendo servitio defunctæ suæ uxoris.* Il eut de son troisiéme mariage avec Marthe de Culan Antoine de Chastellux, qui essaya l'an 1582 de se faire recevoir en sa qualité de fils du précédent possesseur de la prébende; mais qui ne le put, à cause qu'il ne possédoit pas la Terre de Chastellux. On ignore le tems de la mort de Philippe. Louis son cadet, auquel la Seigneurie de Chastellux étoit échue ne se fit pas recevoir Chanoine. Il mourut Vicomte d'Avallon, Seigneur de Chastellux, Carrée, &c.

Regist. Capit. 8. Jan.

OLIVIER DE CHASTELLUX après la mort de son oncle Philippe Seigneur de Bazerne, & celle de Louis Seigneur de Chastellux son pere, se présenta au Chapitre le Samedi 20 Octobre 1582, & fut admis à la prébende par préférence à Antoine de Chastellux Seigneur de Bazerne, dont le droit étoit moins établi: il fut installé le lendemain Dimanche *au chœur de ladite Eglise aux chaises hautes du côté dextre par discrete personne Maître Droin Chaucuard Chanoine & Souchantre de ladite Eglise, pendant les Heures Canoniales de Tierces:* ce sont les termes de l'acte de sa réception. Il épousa en 1583 Marguerite d'Amboise dont il eut Hercules, Cesar, Alexandre, &c. & mourut en 1617. Il fut inhumé à Carrée. J'ai vu un acte de présentation qu'il signa en 1569, pour l'Hôpital de Coulanges. Son attachement à Henry IV fit que lorsque la Ville de Crevan fut réduite sous son obéissance en 1594, il en fut établi Gouverneur.

Supplément des Preuves.

Ex Archiv. D. De Chastellux.

HERCULES DE CHASTELLUX fils aîné d'Olivier se présenta au Chapitre d'Auxerre le 31 Octobre 1623, fut reçu, & installé le même jour par Denis Chappu Souchantre. Ce fut lui qui fit ériger en Comté la Seigneurie de Chastellux. Il avoit épousé en 1612 Charlotte le Genevois dont il eut plusieurs fils. Ayant un procès contre Paul de Remigny Seigneur de Jou, en 1642, il pria le Chapitre d'Auxerre d'intervenir; ce qui lui fut accordé le 6 Juin.

CESAR PHILLIPPE DE CHASTELLUX troisiéme fils d'Hercules devint Comte de Chastellux par la mort de ses deux freres tués au service du Roi avant l'an 1648. Il prit la même année 1648 possession de sa prébende héréditaire. En 1649 on lui donna une attestation de sa qualité de

Chanoine d'Auxerre, afin qu'il se fit reconnoître à Tours comme confrere, par Mrs du Chapitre de S. Martin. Il se trouva présent avec ses habits singuliers, lorsqu'André Colbert fit son entrée au siége Episcopal le 3 Septembre 1678 : Il réitéra le Dimanche 30 Mai 1683 & le lendemain, lorsque Louis XIV arriva à Auxerre allant visiter son camp de la Saone : ce qui attira l'attention de ce grand Prince. Il mourut le 8 Juillet 1695.

GUILLAUME ANTOINE DE CHASTELLUX né du second mariage de Cesar Philippe avec Judith Barillon, ayant survécu à ses freres, est devenu Comte de Chastellux : Il a épousé le 16 Février 1722 Claire Therese Daguesseau, fille d'Henry François Daguesseau Chancelier de France. Le Canonicat héréditaire n'ayant point été rempli depuis l'an 1695, il en a pris possession aux Fêtes de la Pentecôte 1732, de la maniere qui est rapportée dans le Mercure de France du mois de Juin de la même année.

Confraternités du Chapitre d'Auxerre, avec diverses Eglises du Royaume.

LES Confraternités ou Associations entre les Chapitres des Eglises Cathédrales, qui sont éloignés les uns des autres, & qui ne sont pas de la même Province Ecclésiastique, sont ordinairement établies à l'occasion de quelque Saint, qui aura vécu ou qui sera mort dans un pays, & dont les Reliques auront été transportées dans un autre. Le Clergé de ces deux Provinces éloignées honorant le même Saint, à cru se devoir de mutuelles marques d'amitié. Ces marques consistent ou dans une association de prieres, ou dans la participation des honneurs, & séance au chœur de l'une & l'autre Eglise, & souvent dans ces deux choses ensemble.

Le Chapitre de l'Eglise d'Auxerre se trouve lié de Confraternité de tems immémorial avec ceux des Cathédrales de Beauvais & de Bayeux, & celui de S. Martin de Tours. Il paroît par son Nécrologe du XI siécle qu'il étoit alors en

relation de prieres pour les morts avec les Chanoines de Langres; car c'est d'eux qu'il faut entendre ce qui est dit des Chanoines de S. Mammès au 29 & 30 Avril, & 8 Novembre. Mais cette société, si jamais c'en fut une, ne continua point dans les siécles suivans. Il n'y a que les trois autres Eglises, de la confraternité desquelles on trouve plus de vestiges. Je ne m'arrêterai point à décider quelle est la plus ancienne de ces trois associations. Elles sont fondées chacune sur le motif dont j'ai parlé. Celle de S. Martin de Tours vient de ce que le corps du grand S. Martin fut réfugié à Auxerre durant les guerres des Normans à la fin du neuviéme siécle; & de ce que le Clergé de S. Martin vint le reprendre solemnellement au Monastere de S. Germain où il étoit en dépôt. Celle du Chapitre de Bayeux doit son origine au transport des corps de S. Renobert célébre Evêque de Bayeux, & de S. Zenon son Diacre dans la Ville d'Auxerre, à l'occasion des mêmes guerres des Normans. Les ossemens de ces Saints commis à la garde de l'Evêque d'Auxerre, furent réfugiés dans son Château de Varzy, excepté une partie qu'on transporta en Franche Comté. La portion de Reliques restée à Varzy dans un cercueil de pierre, fournit ce qui servit à la Dédicace de la nouvelle Paroisse, érigée dans la Cité d'Auxerre au commencement du XIII[e] siécle, sous l'invocation de S. Renobert, sur le territoire de laquelle est une bonne partie du Cloître du Chapitre. La Confraternité des Chanoines d'Auxerre avec ceux de Beauvais, a pour fondement les Reliques de S Just enfant d'Auxerre, qui à son retour d'Amiens ou son pere l'avoit mené, lorsqu'il alla racheter un de ses parens captifs, fut martyrisé dans le Diocèse de Beauvais en un lieu, dit depuis *Saint-Just*. Son corps fut dans la suite transféré en la Cathédrale de Beauvais, excepté la tête qui avoit été raportée à Auxerre, & mise dans la Basilique de S. Amatre, & dont le reste des fragmens est conservé aujourd'hui dans la Cathédrale.

Le plus ancien monument que j'aie découvert sur ces trois confraternités regarde celle de S. Martin de Tours. Il paroît par une lettre du Chapitre d'Auxerre au Chapitre de S. Martin de l'an 1315, que les deux Chapitres renouvellerent alors cette association, qui avoit été apparemment un

peu négligée. L'Evêque d'Auxerre a aussi une place dans l'Eglise de S. Martin, comme plusieurs autres Prélats : ce qui est fondé sur l'Histoire de la Translation du corps de S. Martin dont j'ai parlé. Dans l'Eglise d'Auxerre on fait chaque année un service pour les Chanoines de S. Martin de Tours décédés. On peut voir dans le Supplément des Preuves de ces Mémoires la Lettre de 1315.

Je n'ai point trouvé de semblable lettre d'union du Chapitre de Bayeux avec celui d'Auxerre : mais les comptes de dépense du Chapitre d'Auxerre au XIV, XV & XVI siécles supposent cette Confraternité. Pour rendre ces Mémoires plus complets, je croy devoir en rapporter ici les articles: On y verra que les Chanoines de Bayeux ont eu non-seulement les présens d'honneur en passant par Auxerre, mais encore qu'ils ont perçu les distributions des Chanoines tant dans le chœur de S. Etienne que dehors, en leur qualité de Chanoines de Bayeux.

Ex Compoto Kalendarum Maii 1362: *Computat (Camerarius) tradidisse de precepto Capituli duobus Canonicis Bajocensibus cuilibet V solidos pro distributionibus suis.*

Item eisdem pro sex panibus Capituli, scilicet cuilibet tres panes. Valent iiij sol.

Ex Compoto anni 1398. *Pro enceniis factis... Magistro Johanni de Monte deserti Canonico Bajocensi xxj die Februarii de septem pintis vini rubei, pro qualibet pinta xv denarii, & septem pintis vini albi, pro qualibet pinta viij denarii capti in taberna Guillelmi Mariette. Valent xiij s. v. den.*

Ex Compoto anni 1412. *Die Jovis post Pentecosten pro xiij pintis vini Confessori Regis præsentatis, pro qualibet x den. Valent x s. x den.*

Item eidem tanquam Canonico Bajocensi pro suis distributionibus, v sol.

Item dicta die pro sex pintis vini Magistro Jo. Daguy, *præsentatis ad x den.*

Item eidem tanquam Canonico Bajocensi pro distributionibus per dictos duos dies, x sol.

Ex Compoto anni 1493. *Domino Canonico Bajocensi in vino eidem præsentato ex parte Capituli solvi v. s.*

Ex Compoto anni 1520 *Pro vino præsentato Dominis Canonicis Bajocensibus transeuntibus iij sol. iiij den.*

Ex Compoto anni 1521 *Pro vino præsentato Domino* Chanvraux *Canonico Bajocensi viij sol.*

En 1537 Guillaume Andrault Chanoine d'Auxerre voulant se faire reconnoître à Bayeux, demanda qu'on cherchât au Trésor l'acte de la Confraternité qu'on disoit y être: & on conclut sur cela le Lundi d'après le Dimanche *Judica* en ces termes: *Duplum Collationis Canonicatus & præbendæ Bajocensis quod est in Thesauro ut fertur, de Confraternitate inter Canonicos præbendatos ejusdem Ecclesiæ Bajocensis & Canonicos præbendatos hujus Ecclesiæ Autissiodorensis fiet, & delibrabitur Domino* Andrault *pro sibi serviendo prout juris fuerit & rationis.* Aussi Jean Grillot Chanoine Tortrier redigeant l'Ordinaire de la Cathédrale d'Auxerre vers l'an 1575 a-t-il intitulé ainsi l'un des articles: *De Confratriis quas habemus cum Canonicis Ecclesiæ S. Martini Turonensis & Bajocensis.* *Regist. Capit.*

Le Sieur Hermant auteur de la nouvelle Histoire du Diocèse de Bayeux, fait mention de la même Confraternité en parlant de S. Exupere premier Evêque de Bayeux. « La Mémoire de S. Exupere, dit-il, est aussi en grande vénération à Auxerre, parce qu'on y tient par tradition, qu'en venant d'Italie il passa par cette ville, & que ses habitans en reçurent de grands biens. C'est de-là qu'est venu l'union qui est entre l'Eglise d'Auxerre & celle de Bayeux, qui fut renouvellée le 22 Octobre de l'an 1520, par un Chanoine d'Auxerre député de son Chapitre, & qui reçut dans l'Eglise de Bayeux les mêmes honneurs, & les mêmes prérogatives dont joüissent ses Chanoines. » Mais cet écrivain se trompe sur l'origine de la Confraternité des deux Chapitres. Il n'y a aucune tradition à Auxerre sur S. Exupere, & on n'y a même jamais célébré sa Mémoire, quoiqu'on croye qu'il y a passé: au lieu que le culte de S. Regnobert y a toujours été fort célébre au moins depuis le commencement du treiziéme siécle. *In sacrist. S. Capella Paris.*

Pour ce qui est de la Confraternité avec l'Eglise de Beauvais, elle paroissoit avoir souffert quelque interruption, lorsque vers l'an 1630 M. Duchaigne Chanoine de Beauvais passant par Auxerre, y fut reçu comme un confrere par le Chapitre, avec place au chœur en habit Canonial. En 1639 les Mémoires sur S. Just que M. Louvet Historiographe de Beauvais fit demander aux Chanoines d'Auxerre, pro-

curerent au Chapitre de Beauvais une lettre de celui d'Auxerre, où les souhaits du renouvellement de l'ancienne Confraternité ne furent point oubliés. Les Chanoines de Beauvais accepterent la proposition & déférerent à ceux d'Auxerre l'honneur de dresser les articles de cette alliance. Pour la réaliser, le Chapitre de Beauvais, à l'occasion d'une lettre du Sieur Noël Chanoine d'Auxerre, conclut le 18 Juin 1646 que si le Souchantre ou autre Chanoine d'Auxerre venoit à Beauvais pour la Fête de S. Pierre, on lui rendroit les mêmes honneurs qui avoient été faits au Sieur Duchaigne. Un autre article de l'association furent les suffrages pour les morts, & il se pratique encore exactement; c'est-à-dire, qu'après le décès connu d'un Chanoine de Beauvais, on chante dans l'Eglise d'Auxerre une grand'-Messe pour le repos de son ame; ce que dans celle de Beauvais on fait reciproquement à la mort des Chanoines d'Auxerre.

Voyez au Supplément des Preuves la lettre de M Manguelen Chanoine de Beauvais.

V. au même Supplément la conclusion du Chap. de Beauvais.

L'EGLISE COLLEGIALE DE NOTRE-DAME DE LA CITE'.

AUtrefois il n'y avoit guéres d'Eglise Cathédrale qui n'eut un autel sous l'invocation de la Sainte Vierge. Par la suite le terrain de ces Eglises s'étant étendu, on bâtit plusieurs édifices contigus, qui formoient tous ensemble la Cathédrale, quoiqu'il n'y en eut qu'une seule, sçavoir la plus grande, où fut la chaire de l'Evêque. Pour l'ordinaire ces édifices sacrés étoient du titre de Notre-Dame, de S. Jean-Baptiste, & de quelque Apôtre ou Martyr. A l'égard de l'arrangement il ne fut pas toujours le même, car quelquefois l'Eglise de Notre-Dame étoit au milieu des trois, & quelquefois elle étoit la premiere du côté du septentrion, ensorte que celle de S. Jean tenoit le milieu, & celle du Martyr étoit du côté du midi. C'est de cette maniere que les trois bâtimens étoient disposés à Auxerre. L'édifice de S. Etienne fut celui qui put plus facilement souffrir des accroissemens, à cause qu'il étoit moins voisin des rues publiques, & ayant été toujours en augmentant il éclipsa

presque entierement au XV siécle l'Eglise ronde de S. Jean: mais celle de Notre-Dame qui étoit plus éloignée subsista, & elle resta dans son ancienne petitesse, parce qu'elle bordoit le chemin qui conduisoit du haut de la Cité à la Porte pendante d'où l'on alloit à la riviere.

Angelelme XXXIV Evêque d'Auxerre en avoit fait revêtir l'autel de tables d'argent vers l'an 820, & Heribald son successeur répara les lambris, les peintures & les vitres: Ayant été brulée sur la fin du même siécle, l'Evêque Herifrid la rebâtit & voulut y être inhumé. Cent ans après lui, Heribert aussi Evêque y eut pareillement sa sépulture. Ayant été brulée sous le régne du Roi Robert & sous celui de Henry son fils, l'Evêque Hugues de Challon commença à la construire de nouveau: l'ouvrage étant resté imparfait à cause de sa mort arrivée en 1039, ne fut consommé que par l'Evêque Humbaud sur la fin du même siécle, & en attribuant à Notre-Dame la Ronde la Dédicace marquée au 18 Janvier, dans l'ancien Martyrologe d'Auxerre, il faut dire que la Dédicace de celle-ci fut faite le 29 Avril. Quelquefois en parlant de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre les écrivains se sont servi de ces expressions *Sancta Maria & Sanctus Stephanus*, parce qu'il ne convenoit pas qu'en exprimant les deux titulaires, le Saint Martyr fut nommé avant la Sainte Vierge. Cela est ainsi dans un titre de l'Evêque Alain de l'an 1157: & j'en ai vu un de l'an 1127, qui regardoit l'Eglise de Sens où le même ordre est observé. L'Eglise de Notre-Dame d'Auxerre, étoit tellement regardée comme faisant partie de la Cathédrale, quelle étoit gouvernée avant le XII siécle par un Prévôt qualifié Chanoine Diacre de Saint Etienne. Le Nécrologe en fournit deux, Valterius au 4 Mai & Hugues au 8 Novembre.

On ne sçait pas si alors il y avoit dans cette Eglise des Chanoines différens de ceux de S. Etienne, & qui fissent une mense séparée. On voit seulement qu'il existoit un Chapitre sous l'Episcôpat de Guillaume de Touci qui commença l'an 1167, puisque ce Prélat donna à ces Chanoines l'Eglise de Merry-Sec & des droits sur celle de Blaineau. Hugues de Noyers qui lui succéda en 1183, fit aggrandir le bâtiment de cette Collégiale, & en augmenta les Chanoines & le revenu. En 1212 l'Evêque Guillaume de Seignelai régla

Chron. Roberti S. Mariani.

leurs usages par rapport à l'Eglise Cathédrale, touchant la Croix, & touchant leurs semaines, les fonctions de Diacres & Soudiacres aux Grandes Fêtes, l'article de leur inhumation, & du serment qu'ils doivent au Chapitre. L'auteur de de la vie du même Evêque parlant à l'an 1218 du danger qu'il y eut de rester dans l'Eglise de S. Etienne, dont on abbatoit alors les vielles tours situées environ à l'endroit ou est aujourd'hui la croisée, dit qu'on alla faire l'Office à Notre-Dame, *quæ de appenditiis Ecclesiæ Majoris existit.*

Le bâtiment actuel de cette l'Eglise est en plus grande partie un reste de ce qui avoit été construit sous Hugues de Noyers, excepté le portail qui est plus nouveau, & le fond ou rond-point qui n'est que du commencement du dernier siécle. Les Calvinistes ayant abbattu les voutes de cette Eglise, & ruiné absolument le Sanctuaire & le chœur, on prit ce qui étoit resté de la nef pour servir d'Eglise, & on abandonna la place de l'ancien chœur qui sert aujourd'hui de passage. Samson le Fort Chantre & Chanoine, avec Droin Chaucuard Chanoine firent ce retranchement. De sorte qu'il y a grande apparence que les tombeaux des Evêques d'Auxerre Herifrid & Heribert I sont encore sous les décombres. Entre les Chapelles de cette Eglise qui ne subsistent plus du côté du septentrion, il faut compter celle qui fut construite sur la sépulture de l'Ecclésiastique, que le Prévôt de la Ville avoit fait pendre contre les régles, & que Guy de Mello Evêque ordonna de bâtir.

Voyez ci-dessus pag. 202. & 228.

Ex Codicillo.

Il y avoit aussi anciennement à N. D. de la Cité une Chapelle de S. Jean l'Evangéliste, dont les revenus sont unis à la mense.

Pour ce qui est de celle de Ste Anne, la dévotion d'Etienne de Doët Souchantre d'Auxerre à la fin du xiij siécle y donna occasion. Il s'y établit depuis une Confrairie qui subsistoit dès la fin du XIV siécle.

Voyez son article au Catalogue des Souchantres.

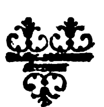
Les Trinitaires ou Mathurins de Paris avoient aussi formé au dernier siécle en cette Eglise une Confrairie en l'honneur de la Trinité. Elle fut admise par Jean Foudriat Vicaire-Général de l'Evêque Pierre de Broc: mais quelques différens qui s'éleverent entre ce Prélat & les Chanoines de la Cathédrale qui en étoient Directeurs, la firent suppri-

mer. Il n'en eſt reſté que le tableau qui ſe voit dans la nef proche la porte du chœur.

Il n'y a point d'Egliſe dans Auxerre ou le Clergé de la Cathédrale aille plus fréquemment en Proceſſion que dans celle-ci : & même autrefois il y alloit encore plus ſouvent. Premierement on devoit y aller tous les Dimanches de l'année, excepté pendant les Octaves de certaines Fêtes. 2°. Le matin du jour de Noël pour y chanter la Meſſe de l'Aurore. 3°. Aux Fêtes de la Sainte Vierge, & plus particulierement à celle de l'Annonciation qui étoit la plus grande Fête, & à laquelle la Cathédrale y chantoit la Grand'-Meſſe. 4°. Le jour de Pâques & toute la ſemaine, à Vêpres. *Regiſt. Capit. 22. April. 1471 & vetera Proceſſ.*

Quoique les Chanoines de cette Egliſe ne fuſſent chargés dès leur origine que du petit Office de la Vierge, ils obſervoient en tout ce qu'ils pouvoient les rits & cérémonies de la Cathédrale, juſqu'à placer même de grands chandeliers de cuivre ſur le bord du Sanctuaire, ainſi que je l'ai appris par la copie d'un fragment de leur Nécrologe ou j'ai lu ce qui ſuit : *Hac die S. Gregorii anno* 1387 *Ego Stephanus Bizoncii Preſbyter oriundus de Oyſiaco Capellanus Capellaniæ S. Clementis, Canonicus Tortrarius & Canonicus hujus Eccleſiæ dedi huic Eccleſiæ B. Mariæ quinque magna candelabra cuprea gallicè de coivre unius ſimilitudinis ... empta Pariſius ... XXV francis.* Et pour ornement devant le portail, il y avoit à l'exemple de la Cathédrale un grand orme, à l'ombre duquel on tenoit certaines aſſemblées, comme faiſoient les Chanoines de la Cathédrale ſous le leur.

Cette Collégiale eſt compoſée de vingt Chanoines à la tête deſquels ſont le Chantre & le Tréſorier, qui ſont Dignités, & dont j'ai cru pouvoir inſérer ici la liſte autant que j'ai pu les découvrir.



CHANTRES DE N. D. DE LA CITÉ.

BOniface mort vers l'an 1250 selon l'Obituaire de la Cathédrale, où son Anniversaire est au 27 Novembre pour avoir légué un étau à draperie.

Hubert vivoit en 1287 selon le Cartulaire de la Cathédrale.

Lambert de Balene, l'un des exécuteurs du testament de l'Evêque Pierre de Mornai mort en 1306.

Charles Givart est nommé dans un titre de 1359.

Jean de Farselles Chantre nommé dans une commission sur le Traité de Nazarie Trésorier de la Cathédrale en 1397 25 Juillet, & 1398.

Jean Commin en 1431 suivant un titre de S. Marien, où il est dit Commis avec Hugues de Noes Doyen. Ses provisions de Rome étoient de la dixiéme année de Martin V.

Adam Bohier mort en 1471. Un article de son testament excita de grands troubles entre les deux Chapitres, au sujet du luminaire qu'il auroit voulu qu'on partageât; & qui fut entierement pour la Cathédrale.

Raoul Chef-de-Ville l'étoit en 1507 1515.

Denis Caffin en 1522 & mourut en 1539.

Claude Liron en 1543.

Etienne Deschamps en 1558. Il étoit Secretaire de M. de Lenoncourt Evêque.

Jean Paydet, mort le 24 Février 1594. Il étoit Chaalonnois.

TRESORIERS DE N. D. DE LA CITÉ.

ISembard mort avant l'an 1250, puisque son Anniversaire est dans l'Obituaire écrit alors, au 24 Décembre.

Amaury vivoit en 1250. *Necrol. Cath.* 4 *Dec.*

Robert de Monetau. Il étoit mort avant l'an 1257 selon un acte du Cartulaire de la Cathédrale *fol.* 176. Son Anniversaire est dans l'Obituaire de 1250 par addition au 10 Septembre.

Jacques Trésorier de N. D & Vicaire de l'autel S. Eloy en l'Eglise d'Auxerre, vendit en 1255 au Chapitre de la Cathédrale du consentement de l'Evêque, une place située sur la Paroisse de S. Renobert, qui appartenoit à sa Chapelle. *Cartul. Cathed. f.* 124.

Thomas Charsalée donna en 1276 à l'Abbaye S. Germain six arpens de vigne situés à Orgy. Il étoit décédé en 1285. *Cart. Cathed. fol.* 55.

Matthieu de Monceaux étoit Trésorier en 1300.

Hugues Pilleavoine vivoit en 1338. *sent. Arbitr. sur les Tortriers.*

Jean de Blois en 1356, selon un titre que j'ai vu.

Guillaume Mouton. Il étoit mort avant l'an 1400.

Jean de Maray vivoit en 1401.

Renaud de Fontaine Professeur en Théologie. *Ex Necrol. B. Mariæ* 14 *Oct.*

Jean Sauljot en 1514 1527.

Pierre Tournemotte Chanoine de la Cathédrale, étoit Trésorier le 3 Septembre 1548. *Reg. Cathed.*

Après sa mort le Chapitre *sede vacante* nomme le Souchantre de la Cathédrale qui refusa.

Samson le Fort natif de Joigny mort en 1607. Il est inhumé au Sanctuaire.

Droin Chaucuard fut reçu le 23. Novembre 1606.

Edme Thierriat. Il permuta avec le suivant.

Godefroy de Lucenay oncle.

Godefroy de Lucenay neveu & résignataire du précédent.

François Chazeray, de Gien, résigne au suivant.

Claude de Maulnorry de Paris reçu en 1732.

Jean Sevin aussi Chanoine de la Cathédrale en 1552 & 1556.

Laurent Normand en 1566 & 1575.

Pierre Thion en 1588.

Edme Guillaume. Il fit faire la nouvelle abside de l'Eglise avec les autres ci-dessus nommés. Il mourut en 1607. Il est inhumé proche la Sacristie.

Guillaume de Marande 1612.

Edme de Rigny 1616.

Gaspard Bargedé en 1632, & résigne au suivant.

Gervais Housset résigne au suivant.

Laurent Frappé reçu en 1676, mort Curé de S. Renobert le 2 Octobre 1699.

Laurent le Seurre décédé le 26 Juillet 1711.

Jean-Baptiste Taveault de Beaune.

Sur les quatre Eglises & Communautés d'Auxerre, appellées communément les quatre Filles de la Cathédrale.

IL est assez commun dans les Villes Episcopales de voir certaines Eglises plus particulierement liées avec la Cathédrale; & même il y en a plusieurs où l'on donne le nom de Filles à ces Eglises, parce qu'elles sont censées être émanées de l'Eglise Mere, qui est la Cathédrale & principale de la Ville. L'Eglise d'Auxerre en a quatre desquelles je me suis proposé de parler en particulier. Ces quatre Eglises n'ont pas toujours été desservies par des Chanoines Réguliers, ainsi qu'on a pu voir dans l'Histoire des Evêques : Aussi un Chanoine de la Cathédrale en étoit-il Abbé ou Prévôt, à peu près comme on voit encore de ces sortes d'Abbés subsister en certaines Villes Episcopales, & de la nature des Abbés de quelques Collégiales qui sont encore extants. Château-Censoir. Cervon.

Mais il faut observer que les Evêques d'Auxerre y plaçant des Chanoines Réguliers, les tirerent de quatre maisons d'observance ou constitutions différentes, quoique toutes de l'ordre de S. Augustin, sçavoir de l'Abbaye de Prémontré, de celles de S. Victor de Paris, de S. Satur du Berry, & de S. Laurent proche Cône, voulant apparemment connoître quels seroient les plus réguliers, & exciter parmi eux quelque sorte d'émulation.

Comme toute supériorité exige certains devoirs, les Chanoines des quatre Communautés soumises à la Cathédrale sont tenus d'assister aux Processions que l'Eglise Mère fait, & ils marchent à la tête du Clergé, excepté dans une partie des Processions des Rogations, où dans le tems qu'ils chantent seuls, ils sont placés à l'extrémité de la Procession, afin d'être a portée du peuple qui répond à leurs Litanies, le Clergé de la Cathédrale gardant alors le silence. Ce livre n'étant point un cérémoniel, je me borne à ce trait du Processionel qui peut paroître singulier.

Avant que de rapporter ce que j'ai à dire sur chacune des quatre Communautés, je dois m'excuser de ce que je ne donne point dans ce présent ouvrage d'article particulier de l'Abbaye de S. Germain. J'ai cru pouvoir m'en dispenser, parce que ce Monastere sur lequel la matiere est abondante, est plus connu que les Eglises dont je vais parler; ayant produit des Religieux qui ont fourni au Public des mémoires sur son antiquité, comme Dom Georges Viole en sa vie de S. Germain imprimée en 1656, & Dom Dominique Fournier en sa Description des Grottes de la même Eglise qui a été publiée en 1714, sans compter ce qui en est répandu en différens endroits des œuvres du Pere Mabillon: Au lieu qu'il n'a jamais rien paru, aumoins en notre langue, sur les Eglises de S. Marien, de S. Pere, de S. Amatre & de S. Eusebe, qui sont les quatre Filles de la Cathédrale d'Auxerre.



DE



DE L'ABBAYE DE S. MARIEN.

CEtte Abbaye est regardée comme la premiere Fille de la Cathédrale d'Auxerre, avec d'autant plus de raison qu'elle représente le plus ancien Monastere du Diocèse. Il ne faut pour s'en convaincre, que la considérer dès son origine. S. Germain est le premier de nos Evêques qui bâtit un Monastere. Cette Maison étoit située presque sous ses yeux, vis-à-vis l'angle de la Cité Romaine, de l'autre côté de la riviere. S. Aloge qu'il y établit Abbé, eut pour successeur S. Mamertin, dit Mamert par abbréviation: & sous ces deux Abbés s'y sanctifia S. Marien, qui veilloit sur le temporel du Monastere, lequel porta depuis son nom en place de celui de S. Côme. Cette Abbaye étoit tombée sous Charles Martel entre les mains des Laïques; mais Charlemagne la restitua à l'Evêque Aaron. Comme les guerres des Normans firent craindre pour tout ce qui étoit situé hors les murs de la Cité d'Auxerre, ou hors du Château de S. Germain, il y a apparence que ce fut alors que les Religieux se retirerent au Monastere de S. Germain avec le corps de S. Marien, & que l'Evêque fit transporter en sa Cathédrale celui de S. Mamert. Ce lieu sanctifié par les retraites de S. Germain, & par la demeure de tant de Saints comme S. Patrice, S. Savin, S. Valery, &c. n'étoit plus connu au XII siécle, que par une petite Chapelle ou autel du titre de S. Germain qui restoit parmi les débris, lorsqu'Ithier Clerc de la Cathédrale entreprit de relever ce Monastere. Il en vint à bout; & le Pape Innocent II s'étant trouvé à Auxerre en consacra l'autel, & prit pour texte du discours qu'il y fit, ces paroles: *Vere locus iste sanctus est, & ego nesciebam.* Mais les bâtimens nécessaires pour y remettre des Religieux, ne furent achevés qu'en 1138. Alors Guillaume Comte d'Auxerre pressé par l'Evêque Hugues & par Ithier, obtint de Hugues successeur immédiat de S. Norbert dans l'Abbaye de Prémontré, une colonie de Religieux de ce nouvel Ordre, qui fut conduite par Rainier Prieur de la Maison.

Vita Patritii Hibern. V. Savii. Pictav. Valar. Leucon. Abb.

L'Evêque d'Auxerre leur avoit donné entr'autres choses l'Eglise de S. Martin, reste d'un ancien Monastere de Filles, mais quoiqu'il en fussent fort voisins, ils ne purent d'abord s'étendre jusques là; parce qu'on ne vouloit pas les accommoder du terrain d'entre deux. Le même Evêque du consentement de son Chapitre leur donna l'Eglise de Notre-Dame hors les murs dite alors N. D. la Ronde, où il y avoit des Chanoines Séculiers, & ils s'y retirerent croyant être plus au large: durant le séjour qu'ils y firent, ils transporterent les lieux Réguliers du côté méridional au côté du septentrion. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, ils vinrent à bout de se bâtir tout à neuf & fort au large, à l'endroit ou étoit l'Eglise de S. Martin, en quoi ils furent aidés du Comte qui leur procura le terrain nécessaire.

Voyez ceci plus au long à l'article de S. Vigile p. 148. & 149.

Chron. Roberti.

Ce troisiéme Monastere étant presque achevé en 1169, ils s'y rendirent en procession, laissant seulement quelques-uns d'entr'eux dans celui de N. D. la Ronde, pour gouverner le peuple, qui dès lors y formoit une Paroisse; & pour ce qui est du petit nombre d'habitans voisins du Monastere de S. Marien, ils eurent leur autel dans la nef de la nouvelle Eglise. Ce fut en ce dernier Monastere que se retira Rodulfe riche Trésorier de la Cathédrale. Il fut le premier inhumé dans l'Eglise au côté droit du Sanctuaire. L'Evêque Guillaume de Touci ayant voulu mourir parmi ces Religieux, qui étoient dans leur premiere ferveur, fut inhumé en 1181 de l'autre côté. Robert Abolant sçavant Lecteur de la Cathédrale y prit l'habit en 1205, & y finit la Chronique qu'il avoit commencée pendant qu'il avoit les archives du Chapitre en sa garde. On peut voir dans le Supplément des preuves à combien d'inondations ce Monastere fut sujet.

Preuves num. 76.

Pag. 261.

Ces accidens n'obligerent point ces Religieux d'en sortir: Mais les guerres des Anglois étant survenues en 1358, ils se retirerent dans leur Prieuré de N. D la Ronde, que l'on continuoit d'appeller N. D. hors les murs, quoiqu'il fût enfermé dans les murs bâtis depuis deux cent ans. Ils y demeurerent jusqu'en 1373, puis retournerent dans leur grande maison, qui restoit seule au-de là de l'eau, parce que la petite rebâtie par Ithier avoit été abattue, de crainte que les Anglois ne s'en servissent de retraite pour assiéger la ville.

Epitome Episc. Autiss. in S. Desiderio.

Ce petit Monastere des Prémontrés situé vis-à-vis la fontaine de S. Germain, ne fut plus reconnoissable que par une petite Chapelle du titre de S. Côme & de S. Marien proche laquelle étoit un verger dont l'Abbaye fit un Bail le 2 Juin 1479. Un autre Bail du 5 Avril 1530 fait mention d'*un jardin situé au champ S. Côme & ancienne situation du Monastere tenant d'un long à la Chapelle S. Adrien, & pardevant à la riviere.* En 1547, le derriere de ce jardin confinoit à une maison qu'Etienne Gerbault tenoit de l'Abbaye de S. Marien. Ce particulier Receveur pour le Roi à Auxerre ayant fait une plus ample acquisition le long de la ruelle Saint-Côme, y fit bâtir un Château qui fut appellé *la Basse Maison*, duquel Belle forêt à donné la représentation en la Cosmographie. Il en est aussi parlé dans les Registres du Chapitre. Mais elle fut détruite du tems des guerres de la ligue, en sorte que le nom de Gerbault n'est resté qu'à la place appellée *le Port Gerbault*, proche laquelle les anciens ont vu les restes de la Chapelle de S. Adrien, & devant laquelle la riviere fit découvrir beaucoup de tombeaux l'an 1697. De tems immémorial la Cathédrale ayant passé le Pont le Mardi des Rogations, se rendoit au Monastere de S. Marien, primitivement à l'ancien où S. Germain à demeuré, & depuis au nouveau S. Marien; & de là on alloit à S. Gervais par la ruelle de S. Côme.

22. Mai 1767.
15. Mai 1589.

Les Prémontrés ayant quitté leur grand Monastere du tems de l'irruption des Calvinistes, se retirerent à N. D. la d'hors: & comme ce qui en étoit resté, pouvoit encore préjudicier à la sureté de la ville, on les obligea de l'abandonner entierement vers l'an 1590, & on le fit sauter avec la poudre, ne laissant pour mémorial que l'arcade du Sanctuaire. La demeure fixe des Religieux de S. Marien au Prieuré de D. N. la d'hors, lui donna quelquefois depuis le nom de *S. Marien*. Ils employerent une partie des démolitions du grand Monastere pour se bâtir: en jettant les fondemens du dortoir l'an 1668, on trouva le cercueil d'un payen dont la tête étoit toute entourrée de lampes sépulcrales.

Ex relatu P. Thevenon testis oculati.

Ex P. Steph. Chausoy.

L'Abbé & la Communauté de S. Marien joüissent d'une prébende dans l'Eglise Cathédrale, qui leur fut donnée par l'Evêque Hugues de Mâcon, en sorte qu'ils sont tenus étant

intabulés pour leur semaine, & avertis par les Enfans de choeur, d'envoyer un d'entr'eux pour la Grand'-Messe du choeur. Ils ont outre cela des Messes à acquitter à l'autel de la Comtesse pendant une bonne partie de l'année. La place des Religieux aux jours des Processions, & autres Assemblées est dans les stalles basses du côté droit. Leur tour pour soulager le Clergé de la Cathédrale dans le chant des Litanies aux Rogations, est le Mercredi, jour auquel la Procession est plus longue & plus solemnelle.

ABBE'S DE SAINT-MARIEN.

LE B. RAINIER disciple de S. Norbert, envoyé en 1139 à Auxerre gouverna la nouvelle maison de son Ordre, tant au bord de l'Yonne qu'à N. D. la Ronde pendant six ans & quelques mois. Il mourut en 1146 à Provins le 28 Février retournant de Prémontré.

BERTOLDE originaire de Cologne mourut au commencement de Février 1147.

OSBERT ayant été huit ans Abbé, abdiqua cette dignité en 1155.

Supplément des Preuves.

MILON DE TRAINEL. Voyez sa vie écrite par l'auteur de la Chronique son contemporain. Ce fut lui qui bâtit le grand Monastere de S. Marien sur les ruines de l'ancienne Eglise de S. Martin, & qui commença à y former une Bibliothéque. Il écrivit à Louis VII au sujet de la Ville neuve, que ce Prince faisoit bâtir en partie sur leur domaine entre Sens & Joigni, c'est-à-dire, sur celui qui dépendoit des Soeurs de leur ordre qu'il avoit établi à Val profonde dans la forêt d'Othe. Il mourut le 17 Mars 1203.

V. Preuves p. 32. col. 1. p 34. col. 1. Duchêne T. 4. Il s'agit de Villeneuve le Roi.

BERNOAL Prieur de la maison fut fait Abbé, & ne siégea que trois ans neuf mois.

NORBERT fut élû au mois de Décembre 1209 & siégea jusqu'en 1222. Parmi les Lettres de Gervais Abbé de Prémontré, la 67 fait mention de lui. On y lit que la maison de S. Marien passoit pour être endettée, & que mal à propos quelques-uns vouloient qu'avant d'acquitter les dettes, on bâtit le Réfectoire des Convers. La 126 lettre marque que J. Souprieur de S. Marien refusoit d'accepter l'élection faite de sa personne, pour Abbé du Lieu Dieu en Jard au

Script. Ord. Præm. apud Hugo.

Diocèse de Poitiers, maintenant de Luçon. Voyez aussi la 68 Norbert régla en 1220 avec l'Abbé de S. Laurent, que les maisons de la rue de la porte d'Aigleny ne seroient plus alternativement de N. D. & de S. Eusebe, mais que tout un côté seroit de S. Eusebe & l'autre de N. D.

RAINIER II fut présent en 1223 à une sentence rendue à Saint-Fergeau contre Dreux de Mello en faveur de la Cathédrale.

HULDERUS est nommé en 1239 dans une charte de Gauthier Archevêque de Sens, touchant l'accord des habitans de Bassou avec le Curé de Bonart. Quelques-uns l'appellent Hugues. *Archiv. S. Mar.*

GUILLAUME vendit au Chapitre d'Auxerre en 1246, une maison au-dessous des murs de la Cité. *Cartul. Capit. & ad an. 1247.*

ETIENNE Abbé de S. Paul de Sens fut élû Abbé de S. Marien, & présenté à l'Evêque Gui de Mello en 1250. Il fit en 1257 remise d'une petite rente que le Trésorier de la Cathédrale devoit sur deux places. *Archiv. Epis. Cartul. Capit.*

GUERRIC Bourguignon de naissance, étoit Abbé en 1264. Il assista cette année avec Gui de Mello Evêque d'Auxerre, à la vérification des Reliques de Ste Marie de Bethanie qu'on regardoit comme la Magdeleine, faite alors à Vezelai en présence de S. Louis. On le trouve en des titres différens jusqu'à l'an 1269 qu'il fut élû Abbé de Prémontré. De Launoy D. sq. de Magd. Hist. de Meaux pag. 463.

JEAN est nommé dans des actes de 1288, sur les habitans de Baumon. Il fut présent en 1281 à l'hommage du Comte de Flandres. Il est aussi au Cartulaire du Chapitre en 1287. Preuves n. 146.

HENRY fut élû en 1291.

MARTIN est nommé dans un arbitrage pour le Chapitre d'Auxerre en 1302. *Cartul. Capit.*

HENRY II assista en 1305 au Chapitre général de Prémontré, où il obtint de l'Abbé Adam un logis pour lui & ses successeurs.

HERVE' fit en 1311 une échange avec le Chapitre d'Auxerre. *Cartul. Capit. f. 37.*

MARTIN fut témoin en 1320 de la visite que l'Evêque Pierre des Grez fit de la châsse de S. Amatre. Preuves pag. 95. col. 1.

FRANÇOIS fut choisi en 1322 pour arbitre dans une affaire du Seigneur de Mello.

ETIENNE II fut l'un des principaux du Clergé qui s'obligea avec les habitans d'Auxerre en 1358 envers les Religieux de S. Germain, pour la rançon de la Ville. Item en 1360 sur la même affaire, le Couvent étant alors retiré à N. D. la d'hors.

JEAN II transigea en 1364 avec Etienne de Chitry Abbé de S. Germain. On le trouve dans des actes de 1369 & 1372. En 1380 l'Abbaye de S. Marien transigea avec le Chapitre d'Auxerre, sur la redevance du pain à chanter. Je pense qu'il est le même dont on découvrit la tombe sous les ruines de l'Eglise en 1704, dans le côté méridional de la croisée qui séparoit le chœur d'avec le Sanctuaire. J'y lus alors cette inscription: *Hic jacet Dominus Johannes* Col d'argent *Abbas hujus Monasterii qui rectè & laudabiliter rexit istam Ecclesiam, & obiit anno M. CCCC. secundo, duodecimo die Februarii.* Au milieu de la tombe étoit figurée une main droite tenant une crosse. Cette tombe est aujourd'hui dans le chœur de la petite Paroisse de S. Marien.

RICHARD COLAS Curé de N. D. la d'hors, fut béni Abbé de S. Marien en 1402, par l'Evêque Michel de Creney, dont il y eut acte du 2 Avril. Il garda encore un an sa Cure que son successeur voulut démembrer de Saint Marien. En 1410 le 29 Janvier, il étoit au Chapitre d'Auxerre pour l'élection d'un Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville. Il fut élû pour l'être, & le fut réellement en 1411 & 1412. Il fut présent le 5 Mai 1406, lorsqu'on mit des Reliques au haut du superbe clocher, qui étoit alors à N. D. la d'hors. Il mourut le 13 Novembre 1419, selon le Nécrologe de la même Eglise. Sa tombe fut retrouvée sous les ruines en 1713 devant la Chapelle la plus méridionale de la croisée, & portée à Saint Martin, où on lit encore ce qui suit: *Continet hæc tumba venerabilis ossa Richardi Colasii pastor istius Ecclesiæ. Qui fuit & vixit per denos .... Qua die Ecclesiæ sacra dicatio fit.* La tombe de Jeanne sa mere est aussi dans la même Eglise.

Supplément des Preuves pag. 262.

PIERRE AURARD fut excommunié par l'Evêque Philippe des Essarts, pour n'avoir pas comparu au Synode de l'an 1423, & fut absous *ad cautelam* quelques années après par l'Abbé de Ste Geneviéve conservateur des Priviléges de l'Ordre de Prémontré. En 1433, il fournit des

Comp. Urbis Autiss.

hommes & des chevaux pour le siége de Brienon formé par Philbert de Vaudré Gouverneur d'Auxerre. Il assista en 1449 à l'entrée de l'Evêque Philippe de Longueil. J'ai découvert le 11 Mars 1716 sa tombe sur les ruines de la croisée méridionale devant la Chapelle la plus proche du Sanctuaire, & j'y ai lu ces dix vers autour de la figure qui le représente en chasuble avec le calice & la crosse.

Egregie fame duro sub silice dormit
Vir Petrus Aurardi moribus ingenuus.
Annis triginta septem quondam fuit iste
Archimandrites istius Ecclesiæ.
Mille quadringenti quinquaginta quoque seni
Martis & ipse dies ordine vicesimus.
Hac sub humo Petrum gelida clausere sepultum
Dum mors in thalamo poscit amara suo.
Claustrali sancte quem dat sua cura Marie
Spiritus in celis gaudeat empireis. Amen.

Ainsi il mourut le 20 Mars 1456.

JEAN VERAUDAT natif d'Appoigni, parvint au siége Abbatial en 1457. En 1461 il demanda au Chapitre d'Auxerre d'être exempt de venir cette année à la Procession de la Fête Dieu; il lui fut répondu qu'il n'y avoit que dans le cas des inondations & du mauvais tems qu'il en étoit dispensé. Il fonda en 1468 l'Office de Sacristin. En 1470 Simon Abbé de Prémontré accorda les prieres de l'ordre à ceux qui contribueroient à la réparation de S. Marien. L'Abbé Jean afferma les dixmes de N. D. la d'hors, par un acte fort détaillé, où il est dit que du côté de S. Georges vers Villefergeau elles approchoient d'un vieux chemin ou fossé, au lieu dit *la fontaine salée*. Il fit en 1472 un Traité avec les habitans de N. D. la d'hors touchant les usages de la Paroisse, les charges & dépenses, &c. Il fut commis en 1476 pour indiquer aux Religieux de Dilo le jour de l'élection d'un Abbé, après la mort de Jean Adenet. Il fut Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville en 1477 & 1478. Il mourut le 15 Août 1479. Sa tombe qui étoit au milieu de la croisée de l'Eglise, vis-à-vis le grand autel, est aujourd'hui à N. D. la d'hors proche la porte qui conduit au Cloître, où

Regist. Capit.

Cod. Reg. Suec. 228. in Vatic.

Ex autographo.

son Epitaphe en prose est très lisible, & sa représentation bien conservée.

JEAN BOURGEOIS Souprieur fut élû Abbé le 31 Août 1479, & béni à Paris par l'Evêque d'Auxerre Jean Baillet le 24 Octobre. Il assista en 1485 au Concile Provincial de Sens. Se sentant infirme en 1496, il se fit choisir un coadjuteur le 2 Mars, & il mourut six jours après. Il fut inhumé proche la grande porte du chœur de Saint Marien en entrant à main droite, où sa tombe a été trouvée brisée en deux sous les ruines l'an 1733. Voici ce que j'y pus lire autour de la figure, qui le représenté en habits pontificaux la tête nue. *Hic jacet Rev. in Christo Pater Johannes....... is tranquillus moribus, amansque quietis: corripiens, oleum vino miscebat, eratque sub pietate gravis, sub gravitate pius, qui hoc cœnobium spatio septemdecim annorum cum dimidio laudabiliter pieque rexit; Obiit anno M CCCC nonagesimo sexto, die vero viiij Martii*

NICOLAS JOANNIS d'une ancienne famille d'Auxerre étoit Souprieur, lorsqu'il fut choisi pour coadjuteur & successeur du précédent. Comme il fut fort zélé pour la régle, le Chapitre Général de 1498, & l'Abbé de Prémontré en l'an 1511 l'établirent réformateur d'un très grand nombre de maisons. Il fut Gouverneur Ecclésiastique de l'Hôtel de Ville en 1518. Il mourut le 31. Octobre 1542, ainsi que l'écrivent ceux qui l'ont lû sur sa tombe qui ne se voit plus maintenant. G. Viole.

ARNOUL GONTHIER étoit surement qualifié Abbé de S. Marien dès l'an 1540: & il y a apparence que Nicolas Joannis s'en étoit démis en sa faveur avec l'agrément du Roi. Il fut le premier Abbé Commendataire: mais les Prémontrés l'affilierent à leur ordre le 26 Avril 1551. Il fut aussi Chantre & Chanoine de la Cathédrale. Son frere Palamedes fut Trésorier de Bretagne. Il résigna au suivant, & fit son testament en 1553.

PIERRE FOURNIER noble Auvergnac, Chanoine de N. D. de Paris, étoit Abbé de S. Marien dès l'an 1552. Il fut fait Evêque de Périgueux en 1561. Dans le traité qu'il fit avec le Sieur Antoine Dapechon pour ce bénéfice & autres, le temporel de l'Abbaye de S. Marien n'étoit estimé que 1700 livres.

MICHEL

MICHEL DE CLUGNY eut apparemment l'Abbaye par accommodement avec le Sieur Dapechon qui ne prit point possession. Il en jouissoit en 1564 1567.

FRANÇOIS GUERRY du pays d'Albi, Aumônier du Roi en 1571, & résigna au suivant en 1579.

JEAN LOURDEREAUX du Diocèse d'Auxerre, Aumônier du Roi Henry III garda l'Abbaye jusqu'en 1583 qu'il la résigna au suivant.

JEAN LOURDEREAUX frere du précédent, Précepteur de Nicolas de Neufville d'Alincourt, Chanoine d'Auxerre en 1573, puis Abbé de la Magdeleine de Châteaudun, devint Abbé de S. Marien en 1583, Trésorier de la Cathédrale en 1597. Il eut toute la confiance du Chapitre durant la vacance du siége, & les députations les plus honorables. Il étoit en voye d'avoir l'Evêché d'Auxerre, lorsqu'il mourut revenant de Paris en 1598. Il étoit aussi Prieur de Sezane & Abbé de S. Just en Beauvoisis. Ce dernier Bénéfice échut à Germain Lourdereaux qui fut son héritier, le Prieur de Sezane à Edme Lourdereaux son neveu, & l'Abbaye de S. Marien à Edme Martin son autre neveu. Il avoit commencé à écrire en latin l'Histoire de ses prédécesseurs. On voit par le Catalogue de ses livres écrit de la main de son successeur, qu'il avoit une Bibliothéque assez curieuse pour ces tems-là.

EDME MARTIN natif d'Auxerre, Religieux Profès de l'Abbaye de S. Just Ordre de Prémontré, Aumônier du Roi en qualité d'Abbé Régulier. Il fit avec succès en 1610 l'Oraison funébre d'Henry IV en la Cathédrale. En 1616 il obtint Arrêt au sujet de la Prébende de la même Eglise attachée à l'Abbaye. Il reste à S. Marien un porte-feuille d'écritures à ce sujet, la plûpart de sa main. Le malheur qui arriva à l'Eglise de N. D. par la chute subite du magnifique clocher le 22 Septembre 1627, lui avança les jours. La piété & la régularité de cet Abbé le rendirent très-recommandable, & lui méritérent la confiance des ames pieuses. Après sa mort arrivée le 6 Décembre 1627, il se fit une espéce de miracle au sujet de la fosse qu'on lui avoit préparé dans le Cimetiere selon sa demande: ce qui fut cause qu'on l'inhuma dans le chœur proche le tombeau de S. Vigile.

NICOLAS DE CASTILLE fils de Pierre de Castille

Contrôleur-Général jouit onze ans de l'Abbaye, c'est-à-dire depuis 1628 jusqu'en 1639.

HENRY DE CASTILLE frere du précédent lui succéda, & vécut jusqu'en 1670 ou 1671.

HENRY DE BARAILLE prit possession le 24 Août 1671 âgé de treize ans. Il a été Théologal de Mortain au Diocèse d'Avranches, & est décédé vers le commencement de l'année 1719.

NICOLAS-JOSEPH RACINE Conseiller au Parlement de Paris fils de Michel Racine Sécretaire du Roi, fut nommé à l'Abbaye le 13 Février 1719. Il est mort à Paris le 6 Août 1735 âgé d'environ 59 ans.

JEROME LE FEBVRE DE LAUBRIERE Vicaire-Général de François de Laubriere Evêque de Soissons son frere, fut nommé à l'Abbaye le 8 Octobre 1735 & en prit possession au mois d'Avril 1736. Il est aujourd'hui Doyen de la Cathédrale de Nantes.

DE L'ABBAYE DE SAINT PERE.

ON n'est pas si bien informé de l'origine de l'Abbaye de Saint Pere d'Auxerre, que de celle de S. Marien dont je viens de parler, & il n'y a pas apparence d'en pouvoir faire remonter la fondation au-delà du sixiéme siécle. La vie de S. Aunaire est le premier monument qui en fasse mention. Cet Evêque assigne à la Basilique de S. Pierre Apôtre, comme aux autres Eglises de son Diocèse un jour, & des calendes pour les Prieres qu'il avoit indiquées, ainsi qu'on peut voir ci-dessus. Il pourroit lui-même en être cru le fondateur, s'il suffisoit pour le prouver, de dire qu'il exposa au Pape qu'il y avoit dans son Diocèse plusieurs nouvelles Eglises, & qu'à cause de cela, il le supplioit de lui envoyer des Reliques de S. Pierre. Mais il pouvoit aussi avoir en vûe les Eglises d'Eppoigny, de Crevic ou Crevan, & tant d'autres qui sont sous l'invocation du même Apôtre. S. Didier son successeur fit mention dans son testament de la Basilique de S. Pierre & S. Paul, située au-dessous de la Ville d'Auxerre, & lui légua le Village de Breteau vers l'an 620. S. Tetrique vers l'an 700 lui donna simplement le nom de

pag. 458.

Basilique de S. Pierre, dans la description de son Diocèse. On est ensuite un tems considérable sans trouver rien qui parle de cette Eglise : car il ne faut aucunement ajoûter foy à la tradition moderne, que Gerard de Roussillon, le même Seigneur qui sous Charles le Chauve a fondé Pothieres au Diocèse de Langres & Vezelai au Diocèse d'Autun, est aussi fondateur de l'Abbaye de S. Pere d'Auxerre, puisque cela n'est appuyé que sur un roman qu'on a composé depuis quelques siécles, & où l'on a inséré quantité de faits insoutenables. En sorte que l'autorité du Nécrologe de cette maison, où l'on trouvoit cette tradition au 5 Octobre n'est d'aucun poids, parce qu'elle étoit prise du roman, & que d'ailleurs cet Obituaire faisoit mourir ce Gerard plus de cent cinquante ans avant Charles le Chauve.

Il faut donc plûtôt consulter l'ancien Nécrologe de la Cathédrale, pour retrouver quelque chose sur l'Eglise de S. Pere. On y apprend que cette Eglise dans l'onziéme siécle étoit un Chapitre Séculier, dont un Chanoine de la Cathédrale étoit Doyen. On y lit au 18 Février : *Obiit Robertus sacerdos & Canonicus atque Decanus S. Petri* ; au 21 du même mois : *Obiit Goffridus Canonicus S. Stephani & Decanus S. Petri* ; & au 23 Mai : *Obiit Walo sacerdos atque Decanus S. Petri.*

Il faut lire *Decanus* & non *Canonicus*, comme on a mis par erreur dans l'imprimé.

Humbaud qui fut fait Evêque d'Auxerre en 1084. établit en 1107 dans cette Eglise des Chanoines Réguliers, qui, comme les précédens avoient à leur tête un Doyen, & après qu'on y eut vu quatre ou cinq Doyens, Guillaume de Touci fait Evêque en 1167 changea le Doyenné en Abbaye.

Labb. Bibl. T. 1.

Les Doyens Réguliers furent :

Ulric sous lequel fut donnée à sa Communauté l'an 1125 l'Eglise d'Augi. On les appelloit alors les Chanoines de S. Pierre du Pont, pour distinguer leur Eglise de celle de S. Pierre en Château.

Hugues est nommé en des actes de 1130 & 1136. Il obtint de Henry le Sanglier Archevêque de Sens l'Eglise de Cezy au-dessous de Joigny.

Durand ; il obtint en 1143 de l'Evêque Hugues de Mâcon l'Eglise de S. Pelerin auparavant annexée à l'Evêché, promettant de payer chaque année dix livres de cire, & de



continuer aux chanoines de la Cathédrale leur droit, pour la Station de la Fête de S. Pelerin.

Amic obtint de Godefroy Evêque de Langres des Eglises de son Diocèse : ce qui fut confirmé en 1149. V. Preuves n. 26 & 27.

Guerin obtint d'Alexandre III étant à Sens en 1165 confirmation de quelques droits, entr'autres de celui de l'Hôpital de S. Pere.

Je donnerai ci-après le Catalogue des Abbés.

La relation de cette Abbaye avec la Cathédrale, consiste dans les Stations que la Cathédrale y va faire. 1°. Le Dimanche des Rameaux où les Chanoines Réguliers reçoivent le Chapitre au chant d'une Antienne, qui étoit autrefois *Occurrunt*. 2°. Le Lundi de Pâques. 3°. Le Mardi des Rogations où les mêmes chantent *Agne Dei* : & autres Stations marquées dans les Processionaux & titres, telles que celles de la Saint Pierre, &c. Le jour qu'ils sont tenus de chanter les Litanies à la Procession de la Cathédrale, est le Lundi des Rogations. Leur place au choeur de la même Eglise, est aux stalles basses du côté gauche. On peut consulter pour le surplus de l'Histoire de cette Maison, l'Article des Vicomtes ... On ne sçait pour quelle raison aucun des Evêques ne s'y est fait inhumer. Il n'y a de Reliques remarquables, que quelque chose de S. Edme Archevêque de Cantorbery.

T. II. de cette Hist.

ABBÉS DE SAINT PERE.

ODON fut le premier Abbé de S. Pere d'Auxerre. Il obtint d'Alexandre III une Bulle de l'an 1174. Comme la tradition étoit anciennement, que c'étoit de S. Victor de Paris qu'avoient été tirés les Réguliers mis à S. Pere, il y a lieu de croire que cet Odon est le même Chanoine de S. Victor, dont il y a des lettres au 2 Tome du Spicilege.

Belleforêt le dit en sa Cosmographie.

GODEFROY. Il est connu par la Bulle de 1178, qu'il obtint d'Alexandre III touchant les biens du Monastere, où est comprise la dixme des raisins du clos du Vicomte. C'est ce que les actes des derniers tems ont appellé *la Cour*

des Vents au lieu des *Veans*. On croit qu'il vivoit encore en 1193.

ARNOUL est nommé en une infinité d'actes depuis l'an 1195 jusqu'en 1222. Sa science le fit choisir pour arbitre en beaucoup d'affaires. *V. Thes. anecdot. T.* 1. *Col.* 775. *Hist. Univ. Paris sæc. XIII pag.* 12. Il mit sa maison en société avec l'Abbaye de Molême.

BARTHELEMI. Son nom paroît dans des actes depuis 1233 jusqu'en 1267. Il déclara en 1255 quels étoient les droits, que l'Abbaye de S. Germain a le jour de certaines Fêtes dans l'Eglise de Rouvret. En 1258 son Monastere se trouva si appauvri, à cause de la poursuite du procès sur l'Eglise de Cezi, qu'il fut obligé de vendre de ses rentes à l'Abbaye de S. Jean de Sens. Supplément aux Preuves.

JEAN se trouva présent en 1281 à l'hommage de Robert de Flandres rendu à l'Evêque d'Auxerre. En 1295 on fit don à lui & à son Eglise d'une place proche les Filles-Dieu Paroisse de S. Pelerin. Preuves n. 146.

GILLES est nommé dans des titres depuis 1300 jusqu'en 1308. Il fut en difficulté avec les Paroissiens pour la réparation de l'Eglise.

JEAN II étoit Abbé en 1312.

ROBERT fut présent en 1320 à la visite de la châsse de S. Amatre dans la Cathédrale. En 1321 il fit une échange de biens.

GIBAUD D'ESTRISI étoit Abbé depuis long-tems en 1338. En 1350 il y eut mandement du Roi Jean adressé à lui comme Commissaire sur le fait des Lombards & Usuriers, qui déclaroit que leurs débiteurs seroient quittes en portant le sort principal au Trésor Royal. Il est le premier du Clergé nommé parmi ceux qui s'obligerent en 1359, pour la rançon de la Ville envers l'Abbaye de S. Germain. Il mourut en 1368. Ord. des Rois II. vol.

JEAN DE NOYERS. Il obtint du Pape Grégoire XI en 1375, l'union pour un tems du Prieuré de Cezy à son Abbaye, qui étoit devenue fort pauvre. Il associa son Monastere avec celui de S. Laurent en 1378. On croit qu'il vivoit encore en 1397: Mais en 1398 le siége étoit vacant, lorsque Marie Reine de Sicile demanda pour cette maison l'union perpétuelle du Prieuré de Cezy. Supplément des Preuves. *Ex Necrol. S. Laur.*

NICOLAS Prieur de Château-Renard étoit devenu Abbé en 1398.

GUILLAUME VIVIEN Auxerrois étoit Abbé dès l'an 1401, qu'il assista à l'entrée de l'Evêque Michel de Creney. On le trouve en des titres de 1404. Il fit soumission au Chapitre d'Auxerre le 1 Octobre 1407, au sujet du ban rompu par ses gens à Monétau.

Regist. Capit.

JEAN DAMADE est dans des actes de 1426 & 1427.

JEAN ASSERT. Cet Abbé fut déclaré excommunié au mois d'Octobre 1430, pour avoir persisté à refuser les droits dûs à Hugues de Villemer Archiprêtre de S. Bry après la mort des Curés de Venousse & de Quéne. Il fut présent en 1449 à l'entrée de l'Evêque Pierre de Longueil.

Preuves pag. 152.

PIERRE LE MASLE Auxerrois fut député en 1455 avec le Souchantre de la Cathédrale, pour aller solliciter à Paris le procès que la ville avoit contre les vignerons. Il assista en 1480 à l'élévation du corps de S. Cot faite à S. Bry.

JEAN DE BAUGIS fut apparemment peu de tems Abbé, puisqu'il avoit un successeur dès 1486. Sa mort est marquée au 28 Mai dans l'Obituaire de S. Laurent.

HUGUES DE BOULANGIERS étoit Abbé dès le 20 Novembre 1485. Il obtint en 1501 de l'Evêque Jean Baillet, la confirmation des statuts de la nouvelle Confrairie de la Trinité pour les Paroisses d'Auxerre. Il est nommé au procès-verbal de la Coûtume de 1507. Il résigna en 1513 au suivant. Son sceau que j'ai retrouvé avec cette inscription: *S. Hugonis abbatis Monasterii S. Petri Autiss.* contient en bas les armoiries qui sont trois creneaux surmontés d'une étoile.

LAURENT PETITFOU fut le dernier Abbé Régulier jusqu'en 1542, qu'il fit passer son Abbaye en Commende pour en gratifier son neveu. Comme il vivoit encore en 1571 selon des titres que l'on a, c'est lui que Joseph Panier a eu en vûe dans son Mémoire, sur la prise d'Auxerre en 1567 par les Calvinistes, & non son prédécesseur. Outre que Hugues de Boulangiers auroit eu plus de cent ans en 1567, il se seroit trouvé alors à Saint Pere trois Abbés, deux anciens outre le nouveau. J. Panier ne parle que du vieux Abbé Régulier, qui devoit être celui-ci. Ceci est pour réformer ce que j'ai écrit pag. 126 & 127 de l'Histoire de la prise de la ville, trompé par les écrits du Pere Viole.

LAURENT PETITFOU neveu du précédent, fut le premier Abbé Commendataire de S. Pere, & l'étoit en 1542. Il fut aussi Chanoine de Cathédrale & Grand Archidiacre. V. l'article des Archidiacres. Il mourut en 1595.

LAURENT FAUCHOT second Abbé Commandataire, étoit neveu du précédent. Il mourut en 1608.

HENRI DE LAMBERT fut le troisiéme Abbé Commendataire jusqu'à l'an 1646, qu'il décéda le 4 Mars. La réforme de la Congrégation de Ste Geneviéve fut introduite de son tems. On rebâtissoit aussi alors l'Eglise.

ROGER DE HARLAI fut nommé à l'Abbaye de S. Pere par Louis XIV, & en prit possession au mois de Novembre 1646. Il fut fait depuis Evêque de Lodeve.

ROGER PRINCE DE COURTENAI neveu du précédent Abbé eut l'Abbaye par sa résignation, & en prit possession au mois de Février 1659. Il étoit aussi Abbé des Eschallis. Après sa mort a été nommé pour lui succéder M. de la Chabrerie Prêtre, qui en a fait peu de tems après démission pure & simple. Mercure Juin 1737. p. 1453.

JEAN HARDOIN Prêtre Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens, a été nommé à cette Abbaye au mois de Juillet 1737.

DE L'ABBAYE DE S. AMATRE,

depuis réduite en Prieuré.

CEtte Eglise a pris le nom de son fondateur, qui l'avoit dédiée sous l'invocation de S. Syphorien célébre Martyr d'Autun, dont il avoit eu quelques Reliques. Sa situation a fait conserver dans le pays l'ancien nom, dont a été formé celui d'Auxerre. On a toujours dit dans l'antiquité, que la Basilique de S. Amatre étoit située *in monte Autrico*, parce quelle est située à la naissance de la montagne, au bas de laquelle étoit la prairie de Valan, qui quoique petite étoit opulente. Dans l'ancien langage Autric signifioit prairie. C'étoit donc sur le coteau occidental de cette prairie, que fut placée la Basilique de S. Syphorien au milieu des Sé-

pultures du peu de Chrétiens qu'il y avoit eu jusqu'alors à Auxerre. S. Amatre qui y fut inhumé y opéra tant de miracles, que son nom fit disparoître dès le même siécle celui de S. Syphorien, & que toute la ville voulut être inhumée autour de la Basilique qui le renfermoit. De là se forma ce nombre infini de sépultures entre cette Eglise & la Cité d'Auxerre. Il est parlé de cette Eglise dans l'Histoire de la conversion de S. Mamert. S. Urse avoit mené une vie solitaire proche la même Basilique vers l'an 500, avant que d'être élevé à l'Episcopat. Elle étoit devenue si célébre, qu'après la Cathédrale, elle ne le cédoit qu'à l'Eglise de S. Germain pour le rang. En effet S. Aunaire la nomme la seconde ; & S. Tetrique pareillement, dans le catalogue que l'un & l'autre ont donné des Eglises de leur Diocèse, au sixiéme & huitiéme siécles. S. Didier successeur immédiat de S. Aunaire donna à la Basilique de S. Amatre une Terre appellée Talon, qu'on croit avoir été aux environs de Saint-Fergeau ou à Pourein. C'est la premiere fois qu'il est parlé de biens légués à cette Eglise. Apparemment qu'elle ne commença qu'alors, c'est-à-dire vers l'an 620, à être desservie par quelques Ecclésiastiques.

Il faut croire qu'elle possédoit des biens assés considérablement au VIII siécle, puisqu'alors elle passa comme les autres Eglises qui avoient des fonds, dans les mains des Laïques, dont elle ne sortit que sous l'Episcopat de Gui vers le milieu du dixiéme ; après-quoi un Evêque l'ayant donnée à un Seigneur par forme de bénéfice, elle étoit passée entre les mains de l'Evêque d'Autun, d'où Geoffroy de Champaleman la retira vers l'an 1060 au bout de six vingt ans ou environ : & ce fut probablement en ce tems là qu'il commença à y avoir un Clergé réglé, dont un Chanoine de la Cathédrale étoit Abbé. Cependant entre tous ces Abbés, nous ne connoissons que celui qui est nommé dans le Catalogue des Chanoines d'Auxerre, redigé sous l'Evêque Humbaud vers l'an 1090 ou 1000, dans lequel Jean Abbé de S. Amatre est le dernier des Prêtres du côté gauche. Mais pour preuve qu'il y avoit en effet une petite Communauté en ce lieu ; c'est ce qu'on lit au Nécrologe de la Cathédrale dans le rang des additions de la fin du XI siécle ou du commencement du douziéme, au 16 Mai : *Obiit Fulco*

Preuves pag. 9.

S.

S. Amatoris Canonicus & sacerdos qui pro salute animæ suæ domum suam petrinam fratribus dedit.

L'Evêque Hugues de Montaigu à l'exemple de ce qui se pratiquoit parmi les Cluniciens où il avoit été élevé, changea le titre d'Abbaye en Prieuré, en y mettant des Chanoines Réguliers l'an 1131, & Alain autre Evêque tiré du Cloître y fit venir en 1164 des Religieux de l'Abbaye de S. Satur en Berry, avec lesquels il y eut des réglemens pour les droits temporels dont il est fait mention ci-dessus, page 292 & 347. Guillaume de Seignelai leur donna depuis les Eglises marquées aussi ci-dessus, pag. 347. Quoique du tems des guerres du Roi Robert ou autres, le corps de S. Amatre eut été tiré de cette Eglise, pour être réfugié dans la Cathédrale ou avec d'autres Reliques, les Chanoines Réguliers prétendirent vers l'an 1319 le posséder encore, sous prétexte qu'ils avoient son tombeau & des châsses: mais l'ouverture solemnelle qui fut faite en 1320, de la châsse de la Cathédrale en présence de tout le Clergé, les détrompa. V. Preuves num. 173.

De tems immémorial, il y avoit eu concours au tombeau de ce Saint: & quoique le corps ne fût plus dans son Eglise, la foire des Calendes de Mai ne laissa pas de durer huit jours, tant dans le champ de l'Indict qui étoit au-dessous du Cimetiere public, que dans la place dite de Chalendemai. Il ne reste plus de vestige de cet ancien concours à S. Amatre, que les petites vigiles que la Cathédrale y vient chanter la veille des Calendes de Mai, avec la Grand'-Messe le lendemain. Cette Basilique étoit après S. Germain, celle ou le même Clergé se rendoit autrefois plus fréquemment surtout le Carême. Ces stations se firent par la suite dans le Cimetiere du Montartre, canton de la Paroisse de S. Amatre renfermé dans la ville, parce que le reste se trouvant dehors, étoit exposé aux incursions des ennemis dans le tems des guerres. La Cathédrale va encore faire à Saint Amatre la station du Dimanche des Rameaux, où le Prieur fournit le buix, & le distribue à tout le Clergé: & celle des Litanies du 25 Avril. Le Prieur de cette même maison reçoit encore le Chapitre de la Cathédrale le Mercredi des Rogations en chantant *Agne Dei*, & il chante le même jour les Litanies du peuple avec un Chanoine de S. Marien, depuis la porte d'Aigleny jusqu'à l'Eglise de S. Georges. Sa place

au chœur de S. Etienne, est dans les basses stalles du côté droit.

Nous connoissons trop peu de Prieurs de S. Amatre, pour en former une liste.

Olric paroît avoir été le premier. Innocent II l'appelle Hurric dans sa Bulle du 24 Septembre 1131. Il fut présent en 1136 quand l'Evêque Hugues de Montaigu donna à son Chapitre les dixmes d'Oisi, &c. *T. XI Spicil.*

Engisbaud doit avoir aussi été Prieur de S. Amatre, avant que cette Maison fut soumise à l'Abbaye de S. Satur. Le Nécrologe de S. Laurent marque qu'il en avoit été tiré. On y lit au XI Juin : *Obiit Engisbaudus Prior S. Amatoris, noster Canonicus.*

Du reste je n'ai trouvé que les Prieurs suivants :

Jacques Cujat l'étoit en 1431. *Ex Comput. Urbis.*

Pierre de Lux en 1521. *Ex quodam Arresto Parlamenti.*

Robert de Lux l'étoit en 1528.

Martial Richard lui succéda.

.... Marpon de S. Satur en Berri, en 1675.

Pierre Marpon de S. Satur mort le 31 Décembre 1720.

.... Gobin de S. Satur, réforme de Bosc-Achard.

Germain Carouge de la Congrégation des Chanoines Réguliers de Ste Geneviéve.

DE L'ABBAYE DE S. EUSEBE

depuis réduite en Prieuré.

JE donne le nom d'Abbaye au Monastere que S. Pallade Evêque d'Auxerre bâtit hors les murs de la ville Episcopale, sous le Roi Dagobert premier ; parce qu'il est certain que ce Saint y établit une Communauté : & il y a lieu de croire qu'ayant proposé le Saint Evêque de Verceil pour modéle de ceux qui l'habitoient, il voulut qu'à l'exemple de ce Saint on y observât autant la vie cléricale, que la Monastique. Ce lieu étoit alors une plaine campagne avec quelques vignes. Il fit fermer de murs son Monastere, & lui donna des fonds dont je croirois qu'est la terre de Terves Paroisse d'Ecan. S. Pallade y fut inhumé, & depuis lui quatre autres

Sancti Eusebii Abbatiam in ordine Canonico ab initio constitutam. Frodo in vita Godefr. de Campo Alemano Episcopo XI. sæculo.

Evêques dans l'espace d'un siécle. Cette même Eglise étant plus a portée de la Cathédrale, que celle de S. Amatre, & nullement exposée aux inconvéniens des inondations, son Cimetiere fut choisi par les Chanoines de la Cathédrale, pour leur servir de sépulture. Ce choix se fit au moins dès le tems de Charlemagne, lorsque l'Eglise de S. Eusebe fut revenue au pouvoir de l'Evêque Maurin après l'invasion faite sous Charles Martel. Les Evêques y préposerent alors un Chanoine Diacre de la Cathédrale sous la qualité d'Abbé, & c'étoit une de ces petites Communautés où l'on observoit ce que l'on pouvoit de la régle d'Aix-la-Chapelle, qui se pratiquoit à la lettre dans la Cathédrale. L'Evêque Wibaud donna à l'Eglise de S. Eusebe vers l'an 890, huit labourages dans la Seigneurie de Moulins : & Herifrid son successeur la voyant presque détruite, ajoûta vers l'an 900 d'autres biens situés à Leugny, à Cerin & à Avignau. De sorte qu'il paroît que tous les biens de cette Eglise étoient presque contigus ; mais les guerres des Normans & autres écarterent les Chanoines, & firent négliger la culture des biens. Cent soixante après, l'Evêque Geoffroy de Champaleman y rétablit un Abbé & des Chanoines. Humbaud qui siégeoit en 1090 en augmenta le nombre, en les rendant Réguliers par le moyen des Chanoines de S. Laurent qu'il y introduisit : De sorte que le Prieur Régulier veilla sur ces Religieux, & le titre d'Abbé possédé par un Chanoine de la Cathédrale, ne fut plus qu'un titre d'honneur, & pour marquer l'ancienne dépendance. Comme ce Monastere étoit le cimetiere des Chanoines de la Cathédrale, le même Evêque trouva convenable d'y annexer la charge de prier pendant un an pour chaque chanoine nouvellement inhumé, & d'y attacher l'émolument de la prébende, *cum consensu totius Cleri & populi* disent ses actes. C'est ce qui fut depuis expliqué par l'Evêque Alain vers l'an 1160, & qui a rendu le Prieuré de S. Eusebe très mémorable dans l'Histoire du pays.

Du grand nombre d'Epitaphes dont les murs du Cloître & du Chapitre refaits vers l'an 1100 étoient autrefois garnis ; on ne lit plus que celles ci qui sont gravées dans la pierre même du bâtiment du Chapitre en lettres capitales du XII siécle : *Nonas Martii Obiit Renaudus Richardus Sancti*

Stephani Canonicus. Autre : *VII Idus Augusti obiit Seguinus Levita, S. Stephani Canonicus. Anima ejus req. in pace.* Autre : *V. Idus Decembris obiit Lupus Miles Trecensis: An. ej. req. in pace.* A l'extérieur de la porte du Chapitre ... *tobris Obiit Isanbardus sacerdos nosterque Canonicus An. e. r. in p.* La sépulture de ce dernier fut découverte le 31 Mars 1728, & on trouva son cercueil de pierre sans fond, en sorte que son corps étoit posé sur la terre même, ayant auprès de lui deux petits pots de grez, l'un ou avoit été l'eau bénite qui se trouva entierement vuide, & l'autre plein de charbons ou avoit été l'encens.

Il y a encore sous terre en cette Eglise les tombeaux des Evêques S. Pallade & S. Tetrice. Les ossemens en avoient été tirés en 945 par Gui alors Evêque d'Auxerre, & exposés à la vénération des Fidéles : Mais ils ont été perdus dans le tems des guerres des Calvinistes. La nef & le choeur de cette Eglise ont été dédiés par Ferric Cassinel Evêque l'an 1384. le 12 Juin. Le Sanctuaire & le rond-point ont été refaits bien plus nouvellement.

Le Prieur titulaire avoit autrefois de beaux droits par concession des Evêques & des Comtes, sur-tout dans le marché du bled situé sur la Paroisse de S. Eusebe. Dans le tems des guerres avant qu'il y eut un horloge public, & un Hôtel de Ville, les habitans empruntoient de lui le clocher de son Eglise pour y placer le guetteur, comme étant alors le lieu le plus élevé de la Ville. Le Prieuré de S. Eusebe est tenu de fournir au Chapitre d'Auxerre chaque année le Jeudi-Saint, tous les pains nécessaires pour la Céne : & deux des Chanoines Réguliers de cette Maison les présentent aux Chanoines & autres, chacun de leur côté. Leur tour pour les Litanies des Rogations, est le second jour en allant à Saint Gervais & en revenant. Le Clergé de la Cathédrale fait en leur Eglise une de ses stations le Dimanche des Rameaux, le Mercredi des Rogations, & l'une des Féries de la Pentecôte, auquel jour les Chanoines Réguliers chantent le Verset du Répons. Le même Clergé y va aussi chanter un Nocturne, &c. la veille de S. Eusebe au mois d'Août, & la Grand'-Messe le jour de la Fête.

V. Preuves pag. 77, 80.

De tous les anciens Abbés de S. Eusebe d'Auxerre, l'ancien Nécrologe en nomme trois qui doivent être morts

avant l'onziéme siécle. Au 7 Avril, *obiit Joannes Levita & Abbas S. Eusebii adhuc juvenis, prudentia litterarum imbutus & bonitate decorus.* Au 4 Mai: *Girbertus Levita & Praeceptor, & Abbas S. Eusebii corpus tumulo, animamque reddidit Christo.* Au 14 Juillet; *obiit Gualdricus Levita & Canonicus S. Stephani, atque Abbas S. Eusebii.* Celui qui suit a précédé immédiatement l'introduction de la Régularité, puisqu'il vivoit en 1059. Il y est parmi les additions au 6 Avril: *Obiit Gaufridus Archidiaconus & Abbas S. Eusebii.*

PRIEURS DE SAINT-EUSEBE,

depuis l'établissement des Chanoines de S. Laurent, jusqu'à celui des Chanoines de la Congrégation de France.

JAguilin, tiré de l'Abbaye de S. Laurent, paroît être le plus ancien Prieur. Son décès est de la premiere main dans le Nécrologe de la même Abbaye au 15 Avril: *Obit Jaguilinus Prior S. Eusebii & noster Canonicus.*

Etienne est au 12 Juin dans le même Nécrologe, & de la main primitive: *Obiit Stephanus Prior S. Eusebii, noster Canonicus.*

Dodon. S. Bernard en sa lettre 276 fait mention du Prieur de S. Eusebe, comme ayant assisté à l'élection de l'Evêque d'Auxerre en 1152, & se contente de dire qu'il étoit frere de l'Abbé de S. Laurent: Mais le Nécrologe de S. Laurent nous apprend que cet Abbé étoit Hugues, qui avoit un frere nommé Dodon qui lui succéda dans la dignité Abbatiale. Il fut Prieur de S. Eusebe jusqu'en 1160 ou environ.

Geoffroi est témoin en 1164 dans un titre de Bourads sur Chevigni, & dans l'acte de suppression de la Prévôté de la Cathédrale en 1166. Il fut Prieur jusqu'environ l'an 1175, qu'il fut élû Abbé de S. Laurent. Preuves pag. 23.

Alberic est nommé dans un titre du mois de Janvier 1205.

Pierre étoit Prieur en 1236. Il mourut le 4 Juin. *Ex Necrol. S. Laurentii.*

Gui de Tracy est nommé dans un titre de 1281, comme ayant été ci-devant Prieur de S. Eusebe. Ainsi il le fut apparemment vers 1260 & 1270. Il avoit un frere Chevalier appellé Guillaume. *Cartul. Capit. fol. 343.*

S. Just en son Eglise, sur ce que la tradition est que le lieu ou étoit la maison du pere de ce saint enfant se trouve aujourd'hui dans l'enceinte de la Paroisse.

Jacques Michau est mentionné comme Prieur de S. Eusebe, dans les Registres de la Cathédrale au 14 Avril 1599, où il requiert le visa du Canonicat de Victor Camus, qu'il a permuté, pour la Chapelle de Ste Marguerite dans l'Eglise de S. Mamert.

Nicolas de Chambourfy Religieux, & Maître de l'Hôpital de Beauvais.

Jacques Morisson Religieux de S. Laurent. Il a réparé la maison, & y est mort en 1633 le 1 Février, âgé de 88 ans.

Sebastien Morisson aussi Religieux de S. Laurent, neveu & successeur du précédent, lui posa une Epitaphe de la composition d'Edme Jodon Avocat, & mourut en 1653.

Fin du premier Volume.

SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES D'AUXERRE.

SUR S. GERMAIN.

JE n'ai garde de passer sous silence une circonstance aussi honorable à l'Eglise d'Auxerre, que l'est celle que j'ai apprise dans le nouvel Abregé de la vie des Evêques de Coutances. *On croit avec beaucoup de fondement*, dit l'Auteur *, *que S. Ereptiole premier Evêque de Coutances étoit disciple de S. Germain l'Auxerrois, qui étant venu au Cotentin en 429. afin de s'y embarquer pour l'Angleterre, fut si touché de l'état déplorable où il trouva les habitans des côtes de la mer, qu'il y laissa Ereptiole pour les éclairer des lumieres de l'Evangile.* Plus bas il ajoûte que S. Germain à son retour, voyant l'effet des travaux d'Ereptiole, écrivit aux Prélats de la Province pour les exhorter à lui conférer l'Episcopat. Le très-grand nombre d'Eglises qui sont érigées en ces pays-là sous l'invocation de S. Germain, paroît appuyer cette tradition : & ceci peut donner lieu d'examiner, si le S. Ursin qui a prêché parmi les Lexoviens, ne seroit point pareillement un autre disciple du même S. Germain, mentionné dans un titre du commencement du VII. siecle. Il reste plusieurs indices de ce fait.

* Rouault. 1742. *pag.* 60.

Labb. Bibl. T. I.

SUR S. OPTAT. *pag.* 109.

L'Anonyme qui nous a conservé la mémoire des premiers Miracles arrivés à Paris au tombeau de sainte Geneviéve, immédiatement après sa mort, fait mention d'un Optat Abbé de S. Pierre & S. Paul de Paris. Un sçavant Religieux de la même maison est porté à croire que sainte Clotilde, qui ne mourut qu'en 537. & qui eut toujours beaucoup de dévotion pour l'Eglise où sainte Geneviéve étoit inhumée, & une grande attention sur l'Eglise d'Auxerre, auroit pû contribuer à l'élévation de l'Abbé Optat sur le Siége Episcopal de cette Ville, & qu'ainsi il ne seroit pas différent de l'Evêque de ce nom.

SUR GUI LE SENONOIS, & RICHARD.
pag. 224. & 225.

Il reste une difficulté à éclaircir sur l'époque de la succession de ces deux Evêques, s'il n'y a point de fautes dans les Conciles du P. Labbe. On y lit à l'an 959. une lettre de cette année qui accompagne l'envoy fait à plusieurs Evêques, d'une formule d'excommunication des détenteurs des biens de S. Syphorien d'Autun, qui étoient situés du côté de la Provence, & entre autres Evêques, *Ricardo Autissiodorensi*. Apparemment que ce fut depuis son élévation à l'Episcopat, arrivée en 961. que cette formule lui fut envoyée, quoiqu'elle l'eût déja été à son prédecesseur, & la date de la lettre de 959. d'où cet envoy tiroit sa force, ne fut pas changée.

SUR GEOFFROY DE CHAMPALEMAN. *pag.* 226.

Ce Prélat assista l'an 1075. à un Concile tenu à Sens, qui confirma à l'Abbaye de S. Benoît-sur-Loire la proprieté de quelques biens. Il s'y trouva avec Richer Archevêque de Sens, Robert Evêque de Chartres, & Rainier d'Orleans, & y souscrivit avec Tetrandus Comte de Sens & Etienne son fils, dans la Basilique de S. Etienne.

Tiré du Cartulaire de S. Benoît, fol. 53. par Dom G. Gerou, Religieux de cette Abbaye.

On voit aussi par une charte du Roi Philippe I. de l'an 1092. que le même Evêque s'étoit trouvé sur la fin de son Episcopat à un Concile de Paris, où il est fait mention de quelques biens de l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne.

Concil. Labb. vel Harduin.

SUR HUMBAUD. *pag.* 261.

Spicil. T. III.

Cet Evêque fut présent au serment que le Roi Philippe I. fit en 1104. de quitter Bertrade.

Dans l'édition de la chronique de Vezelay donnée par Dom Dachery, au titre d'une lettre du Pape Pascal II. qui est de l'an 1103. Humbaud est mal à propos nommé Hugues.

SUR ALAIN. *pag.* 297. ou 298.

Annal. Bened. T. VI. p. 562.

On trouve cet Evêque présent en 1156. à Argenteuil proche Paris, lorsqu'on y fit la Cérémonie de la Translation de la robe de Notre-Seigneur.

SUR BERNARD DE SULLY. *pag.* 364.

Je me suis abstenu de dire qu'il soit ce Bernard Evêque, qui fut présent l'an 1239. à la Réception du bois de la vraie Croix proche la ville de Sens, parce que les meilleurs manuscrits sur lesquels

du Chêne a donné l'Histoire de cette Réception écrite par Gautier Archevêque de Sens, marquent *Bernardo Aniciensi Episcopo.* Il s'agit donc de Bernard Evêque du Puy, qui en effet étoit à Sens en cette occasion, & y reçut de S. Louis même du bois de la sainte Croix pour son Eglise du Puy, ainsi qu'il paroît par les lettres de ce Prince, datées de Sens au mois d'Août de la même année, & rapportées dans le nouveau *Gallia Christiana.* Le P. Touron Dominiquain ne laisse pas de dire dans sa nouvelle Histoire des Illustres de son Ordre, page 160. que ce fut Bernard Evêque d'Auxerre. Ce que je souhaiterois être véritable.

Tom. V.

Tom. II. col. 714.

SUR TALAYRAND LXIX. Evêque. *pag.* 447.

Ce que l'Ecrivain de la vie de Talayrand n'a dit qu'en general touchant l'étude à laquelle il se livroit à sa maison de campagne proche Varzy, reçoit quelque éclaircissement par un article du Catalogue qu'a donné au XV. siecle Simon de Phares, de tous ceux qu'il a pû apprendre avoir étudié l'Astrologie avant lui. „ Taillarandus, dit-il, fut „ en ce temps homme de bonne & religieuse conversation, natif d'I- „ talie, comme plaît à aucuns : lequel tant aima la science des „ étoiles, & d'icelle il pratiqua tellement, que finablement il fut „ fait Cardinal du titre de S. Pierre aux Liens. Cestui fut envoyé „ par le Pape Innocent VI. en diverses legations, & composa ung „ Traité d'Astrologie, intitulé *Flos Planetarum.* " Au reste je ne garentis point la conséquence que Simon tire de la science Astronomique de Talayrand. Guillaume de Machau, en sa vie de Pierre Roi de Chypre, parlant de la Croisade pour laquelle il vint demander du secours en France & ailleurs, dit :

Cod. mss. Carmelit. discalc. Paris. in-folio. fol. 4. *col.* 3.

„ Le Cardinal de Pierregort
„ Pour les nostres donner confort ;
„ Pour adrécier leur conscience,
„ L'absorre & donner pénitence,
„ Fu Legat en cette besongne ;
„ Car c'est un homs qui bien besongne :
„ Et tant honnouré la Croix ha,
„ Qu'avec les deux Rois se croisa.

J'ai trouvé parmi les manuscrits de Sorbonne un Ouvrage ainsi intitulé : *Collatio brevis, seu sermo ad Cardinalem Petragor. in sancto Audomaro* 19. *Junii* 1354. *Reverende Pater & præstantissime Domine, possum dicere dominationi, &c.*

Cod. 1178. *Opusc.* 30.

Je ne parle point de l'affaire qu'il eut étant Princier de Verdun en Lorraine, avec Henri d'Apremont Evêque de cette ville, parce que cela regarde l'Histoire de Verdun qui doit paroître dans peu.

SUR PIERRE DE VILLAINES LXXII. Evêque. *pag.* 454.

L'extrait d'un titre de l'Archevêché de Sens m'a appris que le

16. Avril 1347. il y eut une Sentence rendue par l'Evêque d'Auxerre, tant comme Subdélégué des Abbés de S. Victor & de sainte Geneviéve de Paris, Commissaires délégués du Pape, que comme juge arbitre convenu par les Parties; par laquelle il est dit que les Doyen & Chapitre de Chartres assigneront dix livres de rente amortie en un lieu proche le Diocèse de Sens, percevable par Guillaume de Melun Archevêque de Sens & ses Successeurs, lesquels n'auront à l'avenir procuration ni jurisdiction Metropolitaine sur eux.

SUR PIERRE DE CROS LXXIV. Evêque. *pag.* 457.

Il légua à la maison de Sorbone à Paris, de laquelle il avoit été Proviseur & *Socius*, un volume contenant divers Ouvrages de S. Augustin, écrits au XIII. siecle. Ce volume est cotté 295.

SUR NICOLAS D'ARCIES LXXX. Evêque. *pag.* 477.

Le Laboureur paroît avoir grande raison en ses préliminaires sur la Vie de Charles VI. *pag.* 9. de décider que cet Evêque étoit d'Arcies en Champagne. Il ajoute qu'il avoit été marié avant d'entrer dans les Ordres, sans qu'on puisse dire le nom de son épouse; & il le prouve par le Registre du Parlement de l'an 1385. où on lit que l'une de ses filles appellée Nicole d'Arcies avoit épousé Simon de la Fontaine, lequel il fit l'un des exécuteurs de son testament, & étoit remariée en 1385. à Milet de Lyons, depuis Maître de l'artillerie de Paris; une autre de ses filles épousa Jean de Bucy. Le même le Laboureur dit que ce fut de S. Etienne de Troyes que Nicolas fut Chanoine & Trésorier, & que Charles V. l'avoit fait Président Clerc en sa Chambre des Comptes, le 3. Septembre 1373.

Ex Cod. mss. Collegii Trium Episcoporum.

Nicolas d'Arcies fut regardé comme un Evêque si favorable aux pieux établissemens, que les exécuteurs du Testament des trois Prélats nés Bourguignons, fondateurs du Collége de Paris qui en a retenu le nom *des Trois Evêques*, convinrent entre eux qu'après leur mort, l'intendance sur ce Collége lui appartiendroit. Ce qui cependant n'eut point lieu, parce que quelques-uns de ces exécuteurs survécurent à ce Prélat.

SUR MICHEL DE CRENEY LXXXIII. Evêque. *pag.* 492.

Cod. manusc. Celest. Paris. lib. 2. cap. 52.

Philippe de Maisieres Conseiller de Charles V. fait l'éloge de la régularité de Michel de Creney, dans son style accoutumé, c'est-à-dire, en termes très-métaphoriques, tels qu'il les employe dans son Songe du vieil Pelerin, presque d'un bout à l'autre. Il met en la bouche d'une domestique de la Reine Vérité, ces termes: „ Il y a un Aumônier en la nave Françoise, qui par ardent desir „ ja pieça fut pris par élection au College de Champaigne & de „ Navarre, pour introduire en Grammaire un jeune blanc Cerfvot, „ qui est devenu un très-grand Cerf-volant, & fut fils du fils d'une „ très-noble & très-gracieuse personne, qui étoit appellée Dame

„ Bonne. Cestui proposé Aumônier qui a le nom de celui grand „ Angle qui poise les ames ou ciel, est fort contraire aux Aumô- „ niers dessusdits & aux trois vieilles, &c." Par la suite il est clair qu'il veut parler de la sévérité de Michel envers ceux qui fomentoient les vices, qu'il appelle *des vieilles horribles*.

Ce Prélat étoit à Regennes le 23. Septembre 1392. Il fit élargir des prisons de ce lieu, Pierre Colard Clerc, qui y avoit été renfermé pour homicide, se contentant de lui enjoindre de faire un pélérinage à Notre-Dame du Puy. Le Roi Charles VI. confirma la lettre de l'Evêque, à Paris au mois de Décembre suivant.

Thrésor des chartes. Régistre 144. piece 13.

Le même Evêque plaida en Parlement contre l'Abbé de S. Laurent de son Diocèse, qui géroit fort mal le temporel de sa maison. La Cour, par Arrêt du 20. Avril 1409. commit deux des Prieurs voisins pour en avoir l'administration pendant quatre ans.

Regist. Parl.

SUR PHILBERT BABOU Cardinal de la Bourdaisiere, xcv. Evêque.

Extrait du Journal manuscrit de M. Bruslart Chanoine de Notre-Dame de Paris, conservé à Dijon en la Bibliotheque de M. le Président Bouhier.

Le Samedi 21...... 1565. Le Cardinal de la Bourdaisiere receut nouvelle de la mort du Pape, par l'ordre que le Roy lui fit départir plutost que faire se pourra, & d'aller à Rome pour l'élection d'un nouveau Pape.

SUR FRANÇOIS DE DONADIEU xcvii. Evêque. *pag. 669.*

En 1600. Jean-Baptiste du Val lui dédia la traduction qu'il fit du Sommaire des points controversés dans la Religion, de dessus le Latin de Coster Jesuite.

Tiré de l'Ouvrage même imprimé en 1600. à Paris chez Nivelle.

SUR GILLES DE SOUVRE'. *pag. 679.*

Sous son Episcopat, quatre ou cinq Ecclésiastiques, les uns Chanoines, & les autres simples Prêtres de la ville d'Auxerre, après avoir vécu quelque temps en leur particulier avec beaucoup d'édification, poussés du desir d'une plus grande perfection, résolurent en 1626. de demeurer ensemble, & de former une Communauté. Ils en dresserent le plan & le communiquerent à leur Evêque qui loua leur dessein, promit de les protéger, & de leur donner une maison quand ils auroient pris leur derniere résolution. Avant de conclurre, ces Ecclésiastiques voulurent sçavoir le sentiment de M. Bourdoise. Ils lui écrivirent pour cela au commencement de l'année 1627. & lui envoyerent un plan de leur dessein avec les reglemens de leur Societé, lui témoignant beaucoup de confiance, & le priant d'y ajouter ou d'en retrancher ce qu'il jugeroit à propos. „ Notre Prélat, disent-ils, vous en doit parler si-tôt qu'il sera ar-

„ rivé à Paris : nous vous prions de l'entretenir dans la bonne vo-
„ lonté qu'il nous a témoignée, & de l'exhorter à nous aider de
„ son crédit & de son bien, afin que nous puissions surmonter les
„ difficultés qui s'opposent à notre dessein." On ne sçait si ce projet fut exécuté : un article des Statuts du Chapitre y paroissoit contraire.

SUR DOMINIQUE SEGUIER. *pag.* 681.

En 1631. le sieur A. du Fousteau lui dédia les Singularités de France, *in*-12. Il le qualifie Doyen de Paris, premier Aumônier de Sa Majesté, nommé à l'Evêché de Boulogne.

SUR PIERRE DE BROC. *pag.* 708.

On lui dédia pendant son Episcopat un volume *in*-12. qui étoit la traduction d'un Traité du Président d'Espagnet fameux chercheur de la pierre Philosophale.

En 1664. Tiré de leur Régistre manuscrit signé d'eux.

Ce fut aussi sous son Episcopat que plusieurs Chanoines & autres, firent entre eux une Association pour tenir par chaque semaine une Conférence spirituelle. Ces Chanoines n'étoient d'abord que quatre : sçavoir, Gervais Housset Chantre, chez qui elle se tenoit, Nicolas Housset Souchantre, Claude Barrault, & Edme de Rigny, tous Prêtres. Ils admirent depuis quatre autres Chanoines qui étoient, Nicolas Berault, Melchior Brunet, Claude Brunet, & Guy Forestier. Ces Assemblées dont plusieurs furent publiques & ouvertes à tout le monde, ne cesserent que vers l'an 1680.

SUR NICOLAS COLBERT *pag.* 709.

L'Auteur d'un livre qui traite de la ville de Luçon, & qui fut composé pendant qu'il en étoit Evêque, assure qu'il a été Abbé de S. Sauveur de Vertus.

SUR LES DIGNITE'S, ET ABBAYES.

A la page 788. *sur Jacques de la Halle Pénitencier.* Du Boullay, *T. 6. Hist. Univ. Paris. pag.* 942. a remarqué que ce furent ses Ecoliers au College de Navarre, qui lui changerent son nom de *Bulaluigon*, en celui de *Aula* ; & qu'il obtint permission que ce nom lui restât. Baronius le cite en ses Annales sous ce même nom. Sa réputation le fit choisir par le Chapitre d'Auxerre le 6. Septembre 1561. *pour corriger & abréger* le Martyrologe particulier de la Cathédrale, avant qu'on le récrivit. *Reg. Cap.*

A la page 832. *sur Jean Bourgeois.* En 1486. il fit une association de prieres avec l'Abbaye de S. Laurent. *Ex Martyrol. mss. S. Laur. a d calcem.*

TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

Où sont marqués les principaux noms de lieu & des personnes, aussi-bien que les Usages & Coutumes dont il y est fait mention.

La lettre *n.* signifie que c'est dans une note.

A

C

D

E

F

G

H

I

M

Q

R

T

Fin de la Table des Matieres du Tome premier.

Fautes à corriger dans le premier Volume.

PAge 8. ligne 11. *lisez* entre les mains de Guillaume Clément Jacobin.

Ibid. ligne 12. Guillaume Valois, *lisez* Philippe de Valois.

p. 16. l. 3. 349 *lisez* 346.

Ibid. deux ans auparavant, *lisez* un an auparavant.

p. 63. l. 33. dénia, *lisez* nia.

p. 68. l. 14. Page, *lisez* homme.

p. 87. l. 11. a l'or, *lisez* d'or.

p. 102. l. 13. le tout contraire, *lisez* tout le contraire.

p. 116. l. 21. le, *lisez* les.

p. 136. en marge où il y a 857. *lisez* 657.

p. 143. l. 7. laideur, *lisez* noirceur.

p. 149. l. 2. 1570. *lisez* 1590.

p. 150. l. 23. Sugnard, *lisez* Signard.

p. 184. l. 30. trouva, *lisez* trouve.

p. 201. l. 9. créatures, *lisez* rafraîchissemens.

p. 213. l. 32. un coup, *lisez* une tasse.

p. 223. l. 5. profiter, *lisez* être utile.

p. 225. l. 8. *lisez* Obituaires.

p. 269. l. 27. Crisendon, *lisez* Crisenon.

p. 323. à l'addition au bas de la page, *lisez* *Varziacum*.

p. 335. l. 16. de s'accommoder, *lisez* de transiger.

p. 380. l. 15. comport, *lisez* port.

p. 399. en marge, *lisez*, *Ex necrologiis*.

p. 408. l. 39. armoires, *lisez* armoiries.

p. 415. l. 16. *dematicam*, lisez *dalmaticam*.

p. 449. *Ajoutez que* la liaison d'Aymeric avec l'Eglise de Tours fit qu'en 1335. le Siege Archiepiscopal étant vacant, il fut choisi pour benir dans l'Eglise de S. Pierre de Pressigny, Pierre Abbé de Beaulieu, le Dimanche *Cantate*. Hist. de l'Eglise de Tours.

p. 467. l. 16. par succession, *ajoutez* & droit de reversion.

p. 504. l. 27. *en marge*, *lisez* Majorité des Rois. l. 29. *lisez* fils aînés.

p. 542. *ligne pénultieme ôtez le mot* gros.

p. 571. l. 4. de ses ordres, *lisez* de son ordre.

p. 574. l. 31. *Inserez*. Il fut commis par le Pape Leon X. avec les Evêques de Paris & de Grenoble, pour faire l'information de la vie & sainteté de S. François de Paule. *Procès verbal du* 13. *Août* 1516.

p. 588. l. 23. jaspe, *lisez* porphyre.

p. 596. l. 22. prête à tomber, *lisez* en mauvais état.

p. 602. *Premiere citation*, *mettez* 24. Dec. 1576. *Ajoutez en note au bas de la page*, On apprend par les Régistres de S. Martin de Tours, que ce Jean de la Rochefoucauld permuta l'Evêché d'Auxerre pour l'Abbaye de Cormery que possedoit Robert de Lenoncourt. Il fut reçu en cette qualité d'Abbé par procureur, au Chapitre de S. Martin de Tours, le 18. Decembre 1557.

p. 606. *ligne pénult.* des Ordres du Roy, *lisez* de l'Ordre du Roy.

p. 607. l. 6. S'étant fait d'Eglise, *effacez ces trois mots*.

p. 610. l. 1. *effacez* il.

p. 612. *Sur le Cardinal de la Bourdaisiere*, *ajoutez* : qu'un Historien de Touraine dit qu'il étoit né au Château de la Bourdaisiere situé entre Tours & Amboise.

p. 616. l. 25. redresser, *lisez* dresser.

p. 800. l. 16. devant, *lisez* davantage.

p. 818. *A la fin de l'article des Confraternités du Chapitre d'Auxerre*, *ajoutez*. Je n'ai point parlé de celle qui est avec le Chapitre de Troyes, attendu qu'elle est très-nouvelle & formée presque de nos jours.

p. 843, l. 18. Prieur, *lisez* Prieuré.

p. 847. l. 17. Erard, *ajoutez* ou Regnard.





